ES

faudra-t-il de temps pour
le parfaire ? Lorsque vous
inscrirez le mot τέλος je n'y
serai plus et vous aurez les
cheveux blancs.

Bien à vous cordialement

Barthélemy

J'ai écrit à Jullian qui me
parle un volume sur Tentatis,

IMPRESSIONS DE LUXE
ET
SPÉCIALITÉ ELZÉVIRIENNE
IMPRESSIONS COURANTES
Romans, Classiques
etc.
TRAVAUX
DE
COMMERCE ET D'ADMINISTRATION

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
Régis Marchessou
Boulevard Carnot, 23
7, 12, 14, Rue Charles VIII et Rue des Casernes
AU PUY (Haute-Loire)

Le Puy le 2 Juillet 1890

Cher Monsieur,

M. Leroux m'ayant dit que les derniers specimens de papiers n'étaien[t] pas à votre convenance, je vous en adre[sse] un nouveau specimen en vous prian[t] de me dire s'il vous convient.

Vous m'obligeriez aussi en me dis[ant] si vous adoptez aussi cette feuille comm[e] largeur et grandeur de la page – ou s'il faut absolument la réduire à 12 × 19.

La fabrication de ce papier, qu[i] n'est pas d'un format courant, n[ous] demande près de deux mois et vous seriez bien aimable en me donnant un

réponse le plus tôt possible.
Pendant la fabrication nous composerons les premières feuilles.
Recevez mes sentiments dévoués
J. Mauheur

ES

SPÉC

IMPR

COMMER

TRAITÉ

DES

MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

TOME PREMIER



LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE RÉGIS MARCHESSOU

TRAITÉ

DES

MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

PAR

ERNEST BABELON

MEMBRE DE L'INSTITUT

PREMIÈRE PARTIE

THÉORIE ET DOCTRINE

TOME PREMIER



PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

—

1901

A SA MAJESTÉ

VICTOR EMMANUEL III

ROI D'ITALIE

SIRE,

C'était l'usage, dans les siècles derniers, de la part des auteurs, — érudits ou littérateurs, — d'inscrire à la première page de leurs écrits, le nom d'un Prince ou d'un Grand Seigneur, protecteur des lettres, des sciences ou des arts, afin de bénéficier, auprès du public, de cette Haute recommandation et du prestige d'une illustre protection. Cette coutume n'a pas été souvent observée de notre temps, soit que les Princes, absorbés par les soucis plus élevés de la Politique, aient eu, plus rarement qu'autrefois, le loisir de s'occuper de ce qui touche aux récréations de l'esprit, soit que les écrivains, abandonnés à eux-mêmes, aient cru qu'ils pouvaient se passer d'un haut Patronage. Je n'ai pas cette présomption et vous m'offrez, Sire, l'occasion éclatante de renouer une tradition trop longtemps interrompue.

Nul n'ignore que Votre Majesté porte un intérêt particulier aux études de Numismatique, et qu'Elle possède un médaillier, d'une incomparable richesse, qu'elle aime à étudier, à l'exemple du roi Louis XIV qui avait fait transporter

le médaillier dont j'ai l'honneur d'être aujourd'hui le gardien, en son château de Versailles. Je sais que Votre Majesté a pris l'initiative de la publication d'un Corpus nummorum *de l'Italie médiévale ; qu'Elle est Président d'Honneur de la* Societa numismatica italiana *et qu'Elle a daigné accepter le titre de Membre d'Honneur de la* Société française de Numismatique. *Je me souviens enfin qu'au mois de juin 1897, j'eus l'honneur de recevoir, au Cabinet de France, Son Altesse Royale le Prince de Naples, venue pour étudier les raretés de notre suite italienne.*

Tels sont les motifs que je me plais à invoquer pour solliciter la faveur insigne de publier le présent ouvrage sous les augustes auspices de Votre Majesté, suivant l'exemple d'Eckhel qui dédia son immortelle Doctrina numorum veterum *à l'Empereur François II. La protection morale d'un Prince connu pour son goût éclairé et l'étendue de ses connaissances numismatiques sera pour moi la plus flatteuse recommandation auprès du public érudit. Elle m'est d'autant plus précieuse qu'elle émane du Souverain d'un pays que ses destinées séculaires unissent à ma Patrie ; d'un Prince que tant de liens rattachent à la France, aussi bien dans les origines les plus reculées de l'antique et illustre Maison de Savoie, que dans les fastes de l'histoire contemporaine.*

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

le très humble et très obéissant serviteur.

Ernest BABELON.

PRÉFACE

SUR LE PLAN ET LE CARACTÈRE DE L'OUVRAGE

Je me suis assigné une tâche lourde et de longue haleine en annonçant, par le titre de ce livre, un Traité général des monnaies de l'antiquité classique, et je dois au lecteur quelques éclaircissements sur le plan de l'ouvrage dans son ensemble et sur le but que je me propose d'atteindre.

L'ouvrage sera partagé en deux grandes divisions :

1. Partie théorique et doctrinale.
2. Partie historique et descriptive.

Dans la partie intitulée théorie et doctrine, dont le premier volume paraît aujourd'hui, il sera traité, au point de vue didactique et synthétique, de toutes les questions relatives à la numismatique grecque et romaine. C'est ainsi que le *Livre premier*, embrassant tout le présent volume, est une Introduction générale, qui définit la science numismatique et résume son histoire, donne la nomenclature raisonnée des espèces monétaires connues des Grecs et des Romains ; indique les systèmes en usage dans l'antiquité pour compter la monnaie ; analyse les manipulations techniques du métal, d'abord dans la mine, puis dans l'usine d'affinage, enfin dans l'atelier monétaire.

Le *Livre second* de cette Partie théorique et doctrinale, exposera les divers moyens d'échange avant l'invention de la monnaie d'État ou à son défaut,

les étalons métalliques et autres dans les grandes civilisations de l'Orient classique, telles que l'Égypte, la Chaldée et l'Assyrie qui n'ont pas connu la monnaie; les manifestations de monnaie privée et les premiers essais de monnaie officielle; les traditions de l'antiquité relatives à l'invention de la monnaie; les caractères économiques de la monnaie d'État et les principes immuables qui régissent l'émission et la circulation du numéraire dans toutes les civilisations.

Le *Livre troisième* sera un traité général de métrologie numismatique, retraçant l'histoire des divers systèmes monétaires de l'antiquité grecque et romaine; montrant l'origine asiatique, égyptienne ou autochtone de ces systèmes, et suivant chacun d'eux sur les routes commerciales par lesquels ils se sont répandus et propagés; les rapports qu'ils ont eus les uns avec les autres et leurs emprunts réciproques; l'absorption des uns par les autres; les systèmes secondaires nés de leur rapprochement ou de leurs croisements. Enfin, on s'efforcera d'exposer ce que nous pouvons savoir du rapport de valeur des métaux monétaires entre eux, suivant les pays et aux différentes époques de l'histoire de l'antiquité.

Le *Livre quatrième* sera consacré au *droit de monnaie* dans l'antiquité, recherchant comment il fut exercé et par quelles autorités, dans les monarchies, dans les républiques, à Rome; passant en revue les diverses catégories de magistrats investis du droit de signer les monnaies dans les villes grecques, dans les colonies latines; exposant les caractères des confédérations monétaires chez les Grecs et du monnayage provincial sous l'Empire romain; la législation monétaire et la répression du faux monnayage.

Le *Livre cinquième* traitera des types, des légendes et des autres signes extérieurs de la monnaie: effigies princières et autres; choix des types et leur rapport avec la mythologie, les souvenirs historiques, les événements contemporains; leur interprétation des monuments d'architecture et de sculpture; l'histoire chronologique de l'art monétaire et les maîtres graveurs; les dates et les ères; la paléographie numismatique.

L'ensemble de cette partie, THÉORIE ET DOCTRINE, embrassera trois volumes.

La seconde Section de l'ouvrage, dont le titre DESCRIPTION HISTORIQUE, indique l'objet, sera distribuée dans l'ordre géographique. Chaque province, chaque ville, chaque dynastie royale y aura son livre, son chapitre ou son paragraphe, suivant son importance. Toutes les monnaies principales y seront décrites, classées et accompagnées, quand il y aura lieu, d'un court commentaire historique expliquant les types et les légendes. Une série de planches sera annexée à chaque volume et, dans le texte même, nous indiquerons jusqu'aux prix marchands des pièces : c'est dire que nous comptons donner à cette seconde partie, qui sera de beaucoup la plus considérable, un caractère à la fois pratique et scientifique.

J'ai caressé la première idée et ébauché le plan de cette grammaire numismatique à une époque presque déjà lointaine où, avec l'ardente confiance de la jeunesse, aucun projet ne m'eut semblé trop vaste, aucune entreprise trop ambitieuse. Les yeux fixés sur les beaux livres des Eckhel, des Mommsen, des Fr. Lenormant, j'étais comme ces jeunes soldats qui s'enorgueillissent des héros qui ont illustré l'armée dans laquelle ils sont enrôlés et je rêvais de suivre leurs traces, de faire aussi bien qu'eux. Aujourd'hui, au moment de poser la plume, après avoir écrit le premier volume, je me demande, avec une certaine mélancolie, si j'ai bien calculé la force de mes épaules et mon esprit est hanté par ce vers d'Horace :

Vitæ summa brevis spem nos vetat inchoare longam.

Et puis, au fur et à mesure que j'avance dans la rédaction de mon manuscrit, y apportant, jusqu'au dernier instant, des retouches incessantes, des additions, des corrections, j'aperçois mieux les difficultés de mon entreprise. La science progresse, ses aspects se modifient sans cesse et en font comme un nouveau Protée insaisissable ; la numismatique, tout aussi bien que la chimie ou la mécanique, s'est renouvelée dans presque toutes ses parties depuis un quart de siècle. Chaque fascicule de *Revue* qui paraît, apporte des documents inédits des rectifications, des attributions dont il faut tenir compte, et cela, à tel point, que des livres qui datent seulement de quelques années sont déjà en partie

insuffisants. Dans cet état de continuelle transformation, n'y a-t-il pas quelque témérité à entreprendre un ouvrage d'une portée générale et à principes fixes, risquant, par conséquent, d'être démodé avant d'avoir rendu des services appréciables?

D'un autre côté, en numismatique, les matériaux sont-ils, dès maintenant, assez nombreux, et bien définitivement classés et coordonnés, pour permettre, sans faire fausse route, d'en tirer la doctrine et d'en esquisser la synthèse? Déjà, voici qu'on publie partout ou qu'on renouvelle la description des grandes collections publiques : Londres, Berlin, Paris, Vienne publient leurs Catalogues; des livres d'ensemble ont paru, embrassant la numismatique de toute une province comme la Gaule, l'Espagne, l'Italie, la Palestine, l'Égypte : enfin, on vient de commencer, à Berlin, la publication du catalogue raisonné des monnaies de la Grèce du Nord, tandis qu'à Paris, le recueil général des monnaies grecques d'Asie-mineure, élaboré dans son ensemble par Waddington, est sur le point d'être édité par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Quant aux monnaies romaines, la numismatique de plusieurs règnes vient d'être reprise, émission par émission, atelier par atelier; et ce travail de patience et de grand labeur est poursuivi, par plusieurs savants à la fois, avec un courage et une ardeur dignes de trouver des imitateurs pour les périodes encore délaissées de l'Empire romain. Bref, tous ces travaux sont en marche et régénèrent graduellement nos connaissances. N'est-ce pas seulement après leur achèvement qu'il sera vraiment temps d'écrire une *Doctrina numorum,* de tirer la loi de toutes les observations particulières, d'élever un véritable édifice de synthèse avec tous les matériaux amenés à pied d'œuvre et méthodiquement classés par cette laborieuse pléïade d'amateurs et d'érudits contemporains?

Voilà bien des raisons qui condamneraient mon entreprise si les mots « ajourner » et « attendre » n'étaient pas, le plus souvent, — l'expérience le prouve, — synonymes d'impuissance et de néant. Pythagore recommandait à ses disciples d'attendre sept ans dans le silence avant d'écrire sur sa philosophie et d'en juger. Mais en érudition, sept années d'abstention n'avanceraient guère les choses, car au bout du terme, les mêmes raisons d'attendre

encore sept autres années, se dresseraient devant nous, tout aussi impérieuses. Le critique le plus rigoureux n'est pas en droit de réclamer, pour un ouvrage, une perfection que ne comporte pas encore la science de son temps. Et d'ailleurs, cette synthèse définitive dont nous parlions tout à l'heure, ne doit-elle pas être préparée par une suite de tâtonnements, d'essais successifs qui reflètent l'état d'avancement de la science au moment de leur apparition, et sont comme un coup d'œil jeté sur les travaux accomplis, le compte rendu des efforts des générations passées et présentes?

C'est à un Essai de ce genre que se borne mon ambition, estimant, si je ne m'abuse, qu'il aura quelque utilité, si je réussis à le présenter à peu près au courant des progrès de la science au moment de son apparition. Puissé-je seulement, comme Eckhel et plus heureux que mon maître et ami Fr. Lenormant, le mener jusqu'à son complet achèvement! Quelque jugement qu'on porte sur ma tentative et quelque éphémère ou prématurée qu'elle paraisse aux yeux d'un avenir plus ou moins rapproché, je me sens encouragé à la poursuivre par cette belle pensée de Guizot : « En aucune chose, peut-être, il n'est donné à l'homme d'arriver au but ; sa gloire est d'y marcher. »

E. B.

Paris, Cabinet des Médailles.

L'impression du présent volume a été commencée en juillet 1900 et achevée en septembre 1901. Je dois exprimer ma reconnaissance à l'éditeur, M. Ernest Leroux, d'avoir bien voulu prendre à sa charge cette publication, et à l'imprimeur, M. R. Marchessou, pour le soin scrupuleux avec lequel il s'est acquitté de sa tâche, souvent délicate.

LIVRE PREMIER

INTRODUCTION GÉNÉRALE A L'ÉTUDE DES MONNAIES DE L'ANTIQUITÉ

CHAPITRE PREMIER

LA NUMISMATIQUE ET SON HISTOIRE

---

§ I

Définition, objet et domaine de la numismatique antique.

La *numismatique* est — comme l'indique son nom formé sur le gréco-latin *nomisma* ou *numisma* — la science des monnaies et médailles anciennes. Dans son acception la plus large, elle embrasse l'étude des monnaies sous tous les aspects et dans tout ce qui s'y rattache; elle considère ces monuments, soit en eux-mêmes, soit dans les documents écrits qui les concernent, sous le rapport économique, législatif, métrologique, artistique, aussi bien qu'aux multiples points de vue des sciences historiques : mythologie, iconographie, épigraphie, géographie, chronologie, etc. Elle n'est pas seulement l'une des bases fondamentales de l'archéologie : c'est aussi l'une des sources les plus fécondes des annales de l'évolution économique des sociétés civilisées [1].

L'objet de la numismatique antique comprend tous les monuments monétaires et monétiformes qui ont été fabriqués par les Grecs et les Romains, ainsi que par les peuples barbares qui gravitaient dans l'orbite de la civilisation antique.

Aujourd'hui, pour désigner les monnaies que les siècles passés nous ont laissées, il est d'usage d'employer, à la fois, les termes de *monnaie* et de *médaille :* une courte explication est nécessaire à ce sujet.

Le mot *médaille* a été emprunté, au XVe siècle, à l'italien *medaglia* qui, dans le cours du moyen âge, était synonyme d'obole ou demi-denier. Du Cange cite des documents du commencement du XIIe siècle où le mot *medalla* ou *medallia* est employé

1. « La numismatique est la science de la monnaie dans ses rapports avec l'histoire, l'art et l'économie financière » (L. Blancard, *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, Introd.).

pour désigner l'obole [1]. Au milieu du XIII[e] siècle, Charles I[er] d'Anjou, roi de Sicile, frère de saint Louis, ordonne la fabrication de carlins et de demi-carlins d'argent, ainsi spécifiés : ... *et cudi facias monetam novam nostram carolensium argenti et* MEDALEARUM *ipsorum, que sunt* MEDIFORMES [2]. Ainsi, primitivement, les *médailles* sont des *moitiés* de deniers, et c'est du terme de basse latinité *medalia*, *medalla*, qu'est dérivé, par contraction, notre vieux mot *maille*, qui a le même sens.

Comment *medalia* a-t-il passé du sens de demi-denier à celui de vieille pièce grecque ou romaine et de médaille commémorative? Fr. Lenormant l'explique comme il suit [3] : Les mailles italiennes ou *medaglie* étant tombées en désuétude, devinrent des pièces anciennes et sans valeur monétaire, n'ayant dès lors qu'un intérêt de curiosité; plus tard, par analogie et extension toute naturelle, on appliqua la même appellation à toutes sortes de vieilles pièces, et particulièrement à celles qui restaient de l'antiquité. Ce sens nouveau est spécifié dès la seconde moitié du XIII[e] siècle, dans divers textes rapportés par Du Cange, notamment dans un passage de la chronique du monastère de Padoue où il est fait allusion à une trouvaille de pièces anciennes en or, faite en 1274 : *thesaurus magnus in medaleis* (alias, *metallis*) *auri optimi* [4].

Philippe de Commynes, le premier, dans

1. Du Cange, *Gloss. med. et infim. latinitatis*, v° *Medalla.*

2. *Rev. num.*, 1864, p. 308.

3. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 4.

4. *Chronicon Patavinum* dans Muratori, *Antiquitates Italicæ*, éd. de 1741, t. IV, col. 1146; cf. Du Cange, *Gloss.* s. v° *Medalla.*

la langue française, se sert du mot *médaille* dans le sens de pièce n'ayant qu'un intérêt historique ou de curiosité : c'est quand il parle des collections numismatiques de Pierre de Médicis [1]. La *medaglia* ou *médaille* étant ainsi un monument bien distinct des espèces circulantes, on en vint, ajoute Fr. Lenormant, à appliquer le mot *médaille* par opposition au mot *monnaie*, « aux pièces non monétaires qu'on commençait, précisément dans le XV[e] siècle, à prendre l'habitude de fabriquer (comme on a continué depuis lors, mais comme ne faisait pas le moyen âge) sous une forme analogue à celle des monnaies et avec les mêmes procédés, à titre d'objets d'ornements artistiques, de portraits sur métal ou comme moyen de perpétuer le souvenir des événements, mais sans les destiner à circuler avec une valeur légale ».

Nous voici ainsi parvenus à la conception de la médaille moderne proprement dite, monétiforme mais distincte de la monnaie, et dont le métal, les types, le poids et les dimensions sont occasionnels et arbitraires.

Mais les Grecs et les Romains, en dehors de quelques exceptions, comme les tessères et les grands médaillons, n'ont que bien rarement frappé des médailles dans le sens moderne du mot, ou plus exactement, ils n'ont, en général, pas distingué la *médaille* de la *monnaie*. Pour eux, *médaille* et *monnaie*, c'est tout un, puisque leurs monnaies sont à la fois monuments commémoratifs et signes d'échanges.

Si elles remplissent en tous points le rôle de nos espèces circulantes, en même

1. Commynes, *Mémoires*, éd. Chantelauze, p. 544; cf. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 4 et 84.

temps, leurs types, des plus variés, sont souvent inspirés, comme ceux de nos médailles, par un événement dont elles ont pour but de consacrer le souvenir. Voilà pour quelles raisons, lorsqu'il s'agit de l'antiquité, il est indifférent et également juste d'employer le mot *médaille* (pièce commémorative) ou le mot *monnaie* (espèce circulante) : les deux caractères se trouvent confondus sans qu'on les puisse disjoindre.

Dans les commencements de la science numismatique, aux XVIe, XVIIe et même XVIIIe siècles, on a écrit de nombreux volumes sur la question oiseuse de savoir si les monnaies antiques étaient des monnaies véritables ou des médailles. La plupart des antiquaires ont pris part, sur ce thème, à des discussions interminables et qui étaient sans issue. Il a fallu qu'Eckhel lui-même vînt mettre un terme à la querelle, en démontrant que les deux partis avaient, à la fois, tort et raison, dans son chapitre : *Numi veteres fuerintne vera moneta* [1].

C'est parce qu'on envisageait surtout, dans les monnaies anciennes, le caractère historique et commémoratif, que les antiquaires adonnés à la numismatique furent désignés par l'appellation de *médaillistes* ou de *curieux de médailles* [2].

La Bruyère, dans son chapitre sur *La Curiosité*, raille spirituellement Diognète, le curieux « qui sait d'une médaille le *frust*, le *feloux* et la *fleur du coin* [3] ». Le terme de *médailliste*, courant dans les derniers siècles, n'était pas encore tombé en désuétude dans le premier tiers du XIXe : Villenave, dans sa Notice sur l'abbé J.-J. Barthélemy, écrite en 1821, s'exprime ainsi : « Barthélemy est le premier antiquaire qui ait eu de l'imagination et le premier *médailliste* célèbre qui ait été un excellent écrivain [1] ».

Pourtant, les mots *numismatiste* et *numismate* commencèrent d'être employés par les spécialistes, en concurrence avec *médailliste*, dès la fin du XVIIIe siècle. En 1795, Jean-Godefroi Lipsius se sert indifféremment de *numismatiste* et de *médailliste* [2].

Mionnet, en 1808, tient pour *numismate* [3], terme qu'il devait abandonner plus tard pour *numismatiste*. Cependant, le vulgaire disait et continue à dire *numismate*. Le *Dictionnaire* de l'Académie, qui enregistre l'usage, ne connaît pas le mot *numismatiste*, mais il donne droit de cité à *numismate* et à *médailliste*. L'édition de 1835 définit : « *Numismate*, celui qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique : Un savant numismate ».

Cependant, le marquis de Lagrange dès 1837 écrivait : « Le mot *numismate* est

1. Eckhel, *Doctr.*, t. I. *Proleg.*, p. XII.

2. Charles Patin, le P. Jobert, Pellerin, Beauvais, emploient ordinairement le mot *antiquaires* ; cependant on trouve le terme de *médaillistes* sous la plume de Beauvais lui-même (*Hist. abrégée des empereurs*, t. I, préf., p. VIII).

3. La Bruyère adopte l'orthographe *frust* et *feloux* pour *fruste* et *flou*. Ce dernier mot paraît venir du bas-allemand *flaw*, hollandais *flauw*, faible ; c'était originairement un terme de peinture (voyez le *Dictionnaire* de Littré, et celui de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, s. v° *flou*).

1. Notice de Villenave, en tête des *Œuvres* de J.-J. Barthélemy, éd. de 1821.

2. J.-G. Lipsius, *Dissert. sur la rareté, les grandeurs et la contrefaçon des médailles antiques*, trad. de l'anglais de Jean Pinkerton (Dresde, 1795, in-4°). Aux pages I et VII de la Préface, on trouve *numismatiste* ; aux pages 22, 26, 38 du texte, le même sens est donné au mot *médailliste*.

3. Mionnet, *Descr. de médailles antiques. Planches*, p. 76 (1808, in-8°).

tombé en désuétude; depuis quelques années, on a adopté, pour le remplacer, celui de *numismatiste* [1]. » Ce fut sous l'influence de ces novateurs que Mionnet, en 1819, introduisit dans son vocabulaire le mot *numismatiste* [2] qui fut adopté par Marion du Mersan, Ch. Lenormant, Saulcy, Longpérier, Raoul Rochette, le duc de Luynes et quelques autres spécialistes français du milieu du XIX[e] siècle. Mais les érudits belges, suisses et, en France, tous les antiquaires, en général [3], gardèrent *numismate*. Ch. de Chênedollé écrit à la *Revue belge*, le 15 août 1859, pour dire qu'il lui reste fidèle [4], et des polémiques prolongées s'engagent sur cette puérile question [5].

Les tenants de *numismatiste* observent que ce terme est régulièrement formé sur le modèle de mots tels que *artiste, légiste, diplomatiste,* etc. « Le mot *numismate*, dit « A. de Longpérier, est un substantif simple « au premier degré, qui représente *numis-* « *mata,* monnaies. *Numismatiste* offre, en « plus, un suffixe d'agent, comme artiste, « légiste, linguiste; c'est un substantif au « second degré, qui rend parfaitement le « rôle de l'homme qui traite des mon- « naies [6]. »

Mais on peut répondre que *numismate* est tout aussi bien formé de *numismatique* que *casuiste* de *casuistique*, *gymnaste* de *gymnastique*, *linguiste* de *linguistique*, etc. En outre, que *numismatiste* a l'inconvénient d'être plus long que *numismate,* d'avoir une allure plus pédante et de ne pas offrir un sens plus clair ou plus précis. Enfin, il y a une question de fait : *numismate* est le seul mot que connaisse le langage populaire, quelque effort que certains savants aient tenté pour le détrôner; or, l'usage vulgaire, invétéré, ne fait-il pas loi, et ne doit-on pas s'y conformer, lorsqu'il ne donne lieu à aucune obscurité ou amphibologie? Le mot *numismate* n'est-il pas le seul qu'ait enregistré, jusqu'ici, le Dictionnaire de l'Académie?

Le terme de *numismatique*, qui n'est pas plus ancien que *numismate,* est à la fois substantif et adjectif; on dit : « une singularité numismatique, la Revue numismatique, des recherches numismatiques, etc. », et « la numismatique ancienne, la numismatique française, l'attrait de la numismatique ».

On a l'habitude de partager le domaine de la numismatique en deux grandes périodes chronologiques : la numismatique de l'antiquité grecque et romaine, et la numismatique du moyen âge et des temps modernes. La limite précise ou la ligne de contact de ces deux vastes champs d'études n'est pas, sur tous les points, facile à déterminer avec rigueur. Pour l'empire romain d'Occident, il est clair que la division toute naturelle est la chute de cet empire avec Romulus Augustule, en 475-476 de notre ère. La numismatique du moyen âge commence en Occident avec les monnaies des royautés barbares qui se sont constituées sur les débris de l'empire romain. Mais il importe de remarquer que cette division politique n'est

1. *Dict. de la Conversation,* Paris, 1837, t. XL, p. 328.
2. Mionnet, *Supplément*, t. I, p. 9 (1819, in-8).
3. La *Revue archéologique,* par exemple, n'a jamais cessé de dire *numismate.*
4. *Rev. belge de numism.*, t. XV, 1859, p. 396-399.
5. On lira des plaidoyers en faveur du terme *numismatiste*, écrits par F. de Saulcy (*Rev. française de num.*, 1837, p. 11); J.-B. Cartier (*Rev. belge de num.*, t. III, 1847, p. 447-451); A. de Longpérier et M. Deloche (*Rev. num.*, 1893, p. 412).
6. A. de Longpérier, lettre citée par M. Deloche, dans *Rev. num.*, 1893, p. 412.

qu'en partie d'accord avec les faits numismatiques. Les monnaies des Barbares, Vandales, Suèves, Hérules, Ostrogoths, Lombards, Bourguignons, Wisigoths et Francs, ne sont, longtemps encore, que le prolongement de la monnaie romaine. Tous les Barbares commencèrent par frapper des monnaies pareilles aux pièces qu'ils étaient habitués à voir dans la circulation commerciale [1]. Le nom de l'empereur et les types impériaux persistent, si bien qu'il est souvent difficile de dire, pour les monnaies de cette époque, si elles sont de fabrique impériale ou barbare [2]. C'est plus tard seulement que s'introduisent, sur la monnaie, des signes extérieurs qui dénoncent l'imitation, servile d'abord, plus indépendante ensuite. Enfin, des modifications dans les légendes, le type, le style, des monogrammes et d'autres particularités, viennent constituer, dans le monnayage, l'apport nouveau et original des peuples envahisseurs. Il suit de là qu'il serait difficile à l'historien de la monnaie antique de ne pas faire une incursion dans le champ de la numismatique des peuples barbares; il serait plus difficile encore à celui qui traite de la numismatique de l'époque mérovingienne de ne pas remonter jusqu'aux temps romains, puisque c'est dans ce passé qu'il doit trouver les origines naturelles du monnayage qui fait l'objet de ses recherches.

Pour l'empire d'Orient, la démarcation est plus difficile encore à établir entre les temps anciens et les temps nouveaux. On peut même affirmer absolument qu'elle n'existe pas, puisque l'empire d'Orient se continue sans interruption ni lacunes, depuis Arcadius (395-408) jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. Le monnayage des empereurs s'achemine graduellement à travers des déformations lentes qui s'enchaînent les unes les autres, sans qu'à un moment donné on constate un brusque changement, une révolution dans l'art, les types ou le caractère économique de la monnaie. Conséquemment, où arrêter la période dite l'*antiquité?* Comme il serait absurde de la faire descendre jusqu'en plein XVe siècle, en 1453, force est bien de choisir arbitrairement une limite chronologique. Les contemporains de Romulus Augustule qui virent la chute de l'empire d'Occident, sont les empereurs Zénon (1er règne, 476-477; 2e règne, 477-491) et Basilisque (476-477). Rien, en dehors de leurs noms, ne différencie leurs espèces, de celles des empereurs qui les précèdent. Au contraire, nous remarquons que le successeur de Zénon, Anastase Ier (491-518) introduit, en 498, dans la monnaie de bronze, une réforme considérable [1]. On peut la prendre, si l'on veut, pour le point de départ du monnayage nouveau, d'autant que l'aspect extérieur des pièces, même de celles d'or, se modifie sensiblement à partir de cette époque; on

1. P. Charles Robert, *Numism. de la prov. de Languedoc. II. Période wisigothique et franque*, p. 10 (Toulouse, 1879, in-4°); A. de Barthélemy, *Numismatique de la France.* Ire partie : *Époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne*, p. 25 (Paris, 1891, 8°); M. Prou, *Catal. des mon. méroving. de la Bibl. nat.*, Introd., p. XIV; le même, *Rev. num.*, 1891, p. 143; Aloïss Heiss, *Rev. num.*, 1891, p. 149.

2. Des tiers de sou d'or continuent à être frappés en Gaule, notamment dans l'atelier de Lyon, aux types et à l'effigie d'Anastase, de Justin, de Maurice Tibère et même de Justinien (A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1899, p. 384-385).

1. Mommsen, *Hist. de la mon. rom.*, trad. Blacas, t. III, p. 100.

sait, au surplus, que c'est à partir d'Anastase que la monnaie d'or est frappée exclusivement dans l'atelier de Constantinople [1]. D'autres préféreront prolonger les temps antiques jusqu'à Phocas (602-610) et faire débuter la numismatique du moyen âge avec Héraclius Ier (610-641) qui supprima la silique et créa un nouveau système pour la monnaie d'argent [2].

Chez les Perses, il est tout naturel de faire cesser la numismatique antique avec le dernier des princes Sassanides, Yezdejerd III, vaincu et détrôné par les Arabes dans les batailles célèbres de Nehavend et de Kadésiah en 636 et 638, et qui mourut en 652. C'est aussi à l'antiquité qu'il convient de rattacher tout entière la dynastie des rois d'Axum, en Éthiopie, bien que les dernières monnaies de cette série aient des légendes en ghez ou éthiopien et soient peut-être postérieures au VIIe siècle de notre ère [3].

Au point de vue géographique, le domaine de la numismatique antique ne dépasse guère les vallées de l'Indus (le Sindh) et de l'Iaxartes (le Syr-Daria), c'est-à-dire les frontières des royaumes de la Bactriane et des Indo-Scythes, chez lesquels s'est fait sentir l'influence grecque, à la suite de l'invasion d'Alexandre, et plus tard, l'influence romaine, grâce à des relations commerciales très actives [4]. Là, s'arrêtent les limites de ce qu'on peut appeler l'Orient classique. L'Inde au-delà du bassin de l'Indus et tout le monde chinois ou mongolique sont, dans

1. J. Sabatier, *Rev. num.*, 1858, p. 178.
2. Mommsen, *Monn. rom.*, t. III, p. 84.
3. Barclay V. Head, *Historia numorum*, p. 724.
4. Voyez notamment l'anecdote relative au roi indien de Taprobane, dans Pline, *Hist. nat.*, VI, 22, 85.

l'histoire, indépendants de l'Occident et échappent, à peu près, à l'influence gréco-romaine [1]; leur numismatique naît et se développe spontanément, subit des transformations et des vicissitudes que de bien fugitives traditions rattachent aux évolutions de la monnaie des pays gravitant, par leur passé ou par des liens politiques et commerciaux, autour de la Grèce ou de Rome.

Par suite, ce n'est qu'avec hésitation que nous mentionnons ici les populations touraniennes qui ont occupé le Turkestan, l'Iran oriental et le nord-ouest de l'Inde avant la conquête musulmane, et dont les monnaies, à types très variés, ont des légendes en caractères encore inconnus. Non seulement on ignore la langue dans laquelle sont rédigées ces inscriptions monétaires, mais on n'est pas même fixé sur l'identité des peuples qui les ont fait graver. On a pourtant démontré, à l'aide des historiens chinois, que les principales de ces tribus asiatiques sont les Yué-tchi ou Kouchans qui, vers l'an 168 avant notre ère, franchirent l'Yaxarte et pénétrèrent en Sogdiane et en Bactriane, puis dans la vallée de l'Indus : ils occupèrent l'Asie centrale jusque vers l'an 400 de notre ère [2]. Leurs monnaies, à légendes tartares, dans lesquelles on croit reconnaître au moins cinq alphabets différents, ont certains types qui dérivent encore de ceux des monnaies sassanides ou indo-scythiques. Elles représentent donc, en quelque sorte, l'ultième prolongement

1. Voy. surtout Vincent A. Smith, *Graeco-roman influence on the civilisation of ancient India* (*Journal de la Soc. asiat. du Bengale*, t. LXI, 1892, p. 50).
2. Edmond Drouin, *Journal asiat.*, 8e sér., t. XVII, 1891, p. 143.

de l'influence gréco-romaine du côté de l'Orient [1].

Dans l'ordre des temps, si l'on admet que la monnaie métallique complète, c'est-à-dire telle que nous l'entendons, a fait son apparition dans le VIIe siècle qui précède notre ère, c'est donc le numéraire circulant pendant l'espace d'environ quatorze siècles, dans l'Europe civilisée, la portion occidentale de l'Asie et l'Afrique septentrionale, qui s'offre à nos investigations.

Il est d'usage de partager en deux grands groupes les produits monétaires de l'antiquité : les monnaies grecques et les monnaies romaines. Dans la série grecque on englobe ordinairement toutes les pièces qui ne sont pas de coin romain, et ce n'est pas sans quelques bonnes raisons, car, grâce aux colonies que les Grecs avaient, de bonne heure, disséminées sur toutes les côtes méditerranéennes, l'influence hellénique s'est fait sentir dans le monnayage du monde entier, aussi bien, par exemple, en Gaule, en Espagne, en Afrique, qu'aux bouches du Tanaïs, au pied du Caucase ou sur les rives de l'Indus. On appelle donc *grecque*, toute la numismatique antique qui n'est pas proprement romaine.

Toutefois, cette division prête le flanc à de sérieuses critiques. La monnaie romaine elle-même dérive directement de la monnaie grecque, à ce point qu'il serait impossible de l'étudier sérieusement sans remonter aux Grecs : l'*Histoire de la monnaie romaine* de Th. Mommsen en est la preuve éclatante. De plus, dès que Rome étend sa domination sur les pays helléniques, la monnaie est frappée, dans toute la Grèce et l'Orient, au nom et sous la double autorité de l'empereur romain et de magistrats locaux. Enfin, dans la plupart des pays dont on rattache le monnayage à la numismatique grecque, on constate souvent l'influence romaine, dans l'adoption de certains types, de certaines unités pondérales ou de la langue latine. Il y a donc, comme on le voit, au point de vue numismatique, une pénétration réciproque de la Grèce et de Rome, et dans une étude d'ensemble sur les monnaies antiques, il n'y aurait pas plus de motifs d'en distraire les monnaies de Rome que celles de la Gaule, de l'Espagne, de l'Égypte ou de tout autre pays ayant eu une unité ethnique ou politique.

Le champ de la numismatique grecque et romaine est donc immense et, comme on dit, d'un seul tenant. Immense aussi est le nombre des matériaux dont elle dispose ; infinie, la variété des produits qu'elle cultive sur cette vaste étendue.

La comparaison qu'on pourrait être tenté d'établir, à ce point de vue, entre le monnayage moderne et celui des anciens, manquerait tout à fait de justesse. Nos monnaies contemporaines sont fixées pour une longue période d'années dans des types

1. Il faut pourtant encore signaler une soixantaine de monnaies bilingues, découvertes en Kashgarie (Turkestan chinois), en 1898, et sur lesquelles on a voulu déchiffrer, d'un côté une légende bactrienne, et de l'autre, une inscription chinoise. Mais, si la légende bactrienne paraît incontestable, il n'en est pas de même des caractères chinois dont la réalité semble pouvoir être discutée. Il est prudent d'attendre de nouvelles découvertes avant d'affirmer que la numismatique grecque a fait sentir son influence, par la Bactriane, jusqu'au delà du plateau du Pamir, dans les premiers siècles de notre ère (Voir surtout A Terrien de Lacouperie, *Une monnaie bactro-chinoise bilingue du premier siècle avant notre ère*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1890 ; E. Drouin, dans le *Bull. de numism.* de R. Serrure, t. VI, 1899, p. 61-62).

de convention qui ne changent guère ; les mêmes emblèmes et les mêmes légendes se perpétuent aussi longtemps que dure un système monétaire ou un régime politique : on modifie seulement le millésime et les *différents*, tels que lettres ou symboles de graveurs et d'entrepreneurs ou marques d'émissions. Tout autres étaient les usages de l'antiquité qui, presque partout, a fait de sa monnaie, non seulement un instrument pour les échanges, mais en même temps, une médaille commémorative. De là, dans les coins monétaires, des changements incessants, une prodigieuse variété de types qui s'accroît encore par la multiplicité des ateliers et par l'imperfection matérielle de l'outillage qui ne permettait pas de frapper un grand nombre de pièces avec les mêmes matrices.

Pour le monde grec seulement, nous connaissons cinq à six cents rois ou dynastes, et près de quatorze cents villes qui ont frappé monnaie dans ces conditions d'inépuisable fécondité et de renouvellement continu ; et les produits d'un grand nombre de ces ateliers s'échelonnent depuis le VIIe siècle avant notre ère jusqu'au IIIe siècle après Jésus-Christ.

A Rome, la diversité des types monétaires est non moins grande et non moins instructive. Des milliers de symboles différents ont été relevés sur les deniers que le triumvir monétaire L. Calpurnius Piso fit frapper dans une seule année, en 89 avant notre ère, et ses deux collègues dans les mêmes fonctions n'ont pas fait graver un moins grand nombre de coins [1]. Il fallait la coopération d'une véritable armée d'ouvriers pour monnayer les espèces nécessaires à la circulation générale ; à tel point qu'un jour (en 274), sous le règne d'Aurélien, une rébellion, fomentée par le *rationalis* Felicissimus, ayant éclaté dans les ateliers de la Monnaie de Rome, les monétaires s'y trouvaient si nombreux que la répression du désordre coûta la vie à sept mille soldats [1].

Pour Auguste, on a environ 550 revers monétaires, abstraction faite des variétés : pour Néron, il en existe à peu près 300 ; pour Vespasien, 520 ; pour Marc Aurèle, 850. Le règne d'Hadrien ne compte pas moins de 2,500 types, qui se répartissent sur 1,600 pièces latines et 900 pièces grecques.

Eckhel évaluait approximativement à 70,000 le nombre des types importants des monnaies anciennes connus à son époque [2]. Il faut aujourd'hui, c'est-à-dire un siècle après Eckhel, porter ce chiffre à plus du double, mais bien entendu à la condition de ne faire entrer, dans cette évaluation, ni les variétés de coins, ni celles d'ateliers, ni les petits symboles, lettres ou monogrammes qui comportent pourtant leur enseignement. Que si l'on voulait supputer ces différences secondaires, on atteindrait à un chiffre fantastique, difficilement appréciable. Au XVIe siècle, un amateur passionné, Wolfgang Lazius, de Vienne, annonça la publication d'un recueil qui devait comprendre la description de

1. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 295.

1. Vopiscus, *Aurélien*, 38 ; Aurelius Victor, *de Caesar.*, XXXV, 6 ; Eutrope, IX, 14 ; Victor, *Epitom*, XXXV, 14 ; Suidas, vº μονιτάριος. Cf. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. II, p. 418, et t. III, p. 201 ; le même, *Monnaies et médailles*, p. 70 ; Mommsen, *Monn. rom.*, t. III, pp. 95 et suiv. ; A. Sorlin-Dorigny, *Rev. num.*, 1891, pp. 105 et suiv.

2. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LXXXIII ; cf. Hennin, *Manuel de numism.*, t. I, p. 115.

700,000 variétés. Les tentatives faites à notre époque par de patients et laborieux collectionneurs, sur la numismatique de quelques règnes d'empereurs romains sont non moins éloquentes. Étienne Récamier rassembla, en vue d'une grande publication qui n'aboutit pas, environ soixante-quinze mille variétés des monnaies frappées par les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle. Missong a légué au musée de Vienne (Autriche) une suite de treize mille variétés de Probus qui pourtant ne régna guère que six ans [1]. Théodore Rhode a consacré toute sa carrière à recueillir et à classer par ateliers les séries indéfinies des monnaies d'Aurélien, de sa femme Séverine et des princes de Palmyre [2].

Il suffit de parcourir les nombreux travaux consacrés, dans les vingt dernières années, aux marques d'ateliers et d'émissions de certaines séries monétaires de l'empire romain, pour qu'on soit, d'une part, émerveillé du parti historique qu'on peut tirer de ces variétés secondaires, et d'autre part, véritablement stupéfait de leur incroyable abondance.

La statistique des trouvailles de monnaies antiques serait non moins éloquente que de pareilles publications. Chaque année, on signale des centaines de monnaies inédites ; souvent même, ce sont d'immenses trésors que les fouilles méthodiques ou le hasard livrent à notre curiosité, aussi bien en Gaule, en Espagne, dans l'Afrique septentrionale, qu'en Égypte, dans la Grèce d'Europe, en Asie Mineure, en Syrie, sur le

1. A. Missong, *Numism. Zeitschrift*, t. V, 1873, p. 102.

2. Rhode, *Die Münzen des Aurelianus, seiner Frau Severina und der Fürsten von Palmyra* (Miskolcz, 1881, in-8).

plateau de l'Iran ou dans les régions occidentales de l'Inde. On n'a pas dressé encore pour les monnaies grecques de statistique des trouvailles qui ont été signalées et bien observées. Dans le seul but de donner quelque idée de l'abondance des matériaux apportés à l'étude, rappelons ici, entre autres, le trésor de 300 dariques d'or de Darius et de Xerxès, déterré, vers 1855, dans le lit du canal creusé par ce dernier au pied du mont Athos [1] ; les 40,000 *aurei* de Lysimaque recueillis en bloc dans un fleuve de l'ancienne Dacie [2] ; les 1,000 statères d'or d'Alexandre, trouvés à Saïda en 1863, avec des pièces de Cius et d'autres villes [3] ; les 1,000 statères d'or de Philippe et d'Alexandre trouvés en 1895, au village d'Anadol, en Roumanie [4] ; la cachette de 200 livres pesant de monnaies de Syracuse que le prince de Torremuzza signalait à Eckhel [5] ; le merveilleux trésor de Tarse [6] ; celui d'Auriol, en 1867, qui comprenait 2,130 petites pièces d'ancien style grec [7] ; celui de Zugra, à 6 heures de Corinthe, qui fournit 9,170 monnaies d'argent de la Grèce propre [8]. Les monnaies d'or de Philippe et d'Alexandre, les tétradrachmes de ce dernier surtout, ainsi que ceux d'Athènes, des rois de Syrie et d'Égypte, les didrachmes de Corinthe et de Tarente, les drachmes illyriennes et massaliotes ont été, maintes et maintes fois, recueillies par milliers.

Dans le Pendjab, les monnaies antiques,

1. E. Babelon, *Perses achéménides*, Introd., p. XIV.

2. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LXXXII.

3. Waddington, *Rev. num.*, 1865, p. 6.

4. *Rivista ital. di num.*, 1895, t. VIII, p. 407.

5. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LXXXII.

6. A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. III, p. 188.

7. *Rev. num.*, 1868, p. 289.

8. *Rev. belge de num.*, t. XVI, 1860, p. 424.

principalement celles des rois de la Bactriane, ont été trouvées en si grand nombre que les généraux Ventura, Allard et Court, chargés d'organiser l'armée du rajah de Lahore, en firent fondre des canons : une seule trouvaille comptait plus de 30,000 bactriennes [1].

On signale, de temps en temps, des trésors importants de belles monnaies siciliennes [2], de tétradrachmes d'Amphipolis [3], de Delphes, de Thèbes, de l'Élide, d'Éphèse, d'Athènes, de Macédoine [4]. On a trouvé, en un bloc, 381 pièces archaïques de la Grande Grèce, et une autre fois, plus d'un millier de monnaies primitives de la même région [5]. En 1898, tandis que M. Ettore Gabrici décrivait une découverte de 731 monnaies du Bruttium et de Carthage [6], on exhumait en Égypte environ 2,000 tétradrachmes frappés par Ptolémée Soter au nom d'Alexandre, avec le type de la tête coiffée de la dépouille d'éléphant, et ces pièces nouvelles fournirent plusieurs centaines de symboles, lettres ou monogrammes variés.

Que dire des découvertes de monnaies isolées que le soc de la charrue, le lit des torrents, le dragage des sources et des rivières, les pluies violentes et mille circonstances occasionnelles ramènent quotidiennement au jour? Parfois même, dans certaines contrées, les trouvailles de monnaies grecques isolées sont si multipliées que leur seul relevé a permis de jalonner, comme à la piste, la route commerciale suivie par les marchands dans des pays éloignés ou barbares [1].

1. *Rev. belge de num*, t. I, 1842, p. 150.

2. *Rev. num.*, 1867, p. 335 ; 1889, p. 142 ; *Notizie degli scavi di antichita*, 1888, p. 295.

3. *Rev. num.*, 1864, p. 90.

4. Svoronos, dans le *Journ. int. d'arch. num.*, t. I, 1898, p. 367 ; t. II, 1899, p. 289.

5. Mommsen, *Monn. rom.*, trad. Blacas, t. I, p. 150-151.

6. *Notizie degli scavi*, 1898, p. 174-176.

Quant aux monnaies romaines, le nombre des pièces qu'on recueille fréquemment ensemble tient du prodige. Les tableaux synoptiques de la composition de certains enfouissements, dressés par Mommsen, en 1873, englobent tantôt des centaines, tantôt des milliers de pièces romaines déterrées dans toutes les régions de l'Europe [2] ; et depuis lors, des *ripostigli* de deniers de la République ou de la période impériale n'ont cessé d'être signalés chaque année dans les Revues numismatiques. Rien que pour la Gaule, M. Adrien Blanchet a pu relever 880 trouvailles de monnaies romaines presque toutes effectuées dans le cours du XIXe siècle [3].

Citons quelques exemples. A Mespelaer, entre Alost et Dendermonde, fut trouvé, en 1607, un dépôt de 1,600 pièces d'or du haut Empire [4]. Vers 1760, c'était, près de Brest, la découverte de 20,000 impériales en argent et en billon [5]. A Tronchoy, près

1. J. Friedlænder, *Gesch. des kœnigl. Munzkabinets*, p. 24 ; E. Babelon, *Du commerce des Arabes dans le nord de l'Europe avant les croisades*, p. 6.

2. Mommsen, *Monn. rom.*, t. III, p. 48 et 112 ; R. Mowat, *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, 4e série, t. X, 1879, p. 164 ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LXXXII.

3. J. Ad. Blanchet, *Les Trésors de monnaies romaines*, Paris, 1900, in-8°.

4. Miræus, *Chron. Belgic.*, année 1607 ; Mommsen, *Monn. rom.*, t. III, p. 27, note (la même note renferme quelques détails sur d'autres dépôts considérables de monnaies d'or de la République ou de l'époque impériale) ; J.-A. Blanchet, *op. cit.*, p. 265.

5. Pellerin, *Recueil*, t. III, p. XLIX ; J.-A. Blanchet, *op. cit.*, p. 215.

d'Amiens, en 1800, découverte par un paysan, de pièces d'or qui furent évaluées 150,000 francs [1].

On cite des trouvailles comme celle de Brescello, en Italie, qui contenait jusqu'à 80,000 pièces d'or, toutes frappées dans l'espace de huit années, de 708 à 716 de Rome (42 à 38 avant J.-C.) [2]. Non moins sensationnelles furent, en 1797 et 1805, les découvertes des célèbres médaillons d'or du musée impérial de Vienne [3].

La trouvaille de Famars (Nord) en 1824 fournit 28,000 pièces [4]; celle de Dalheim, près de Luxembourg, en 1842, en avait 30,000 [5]. Les deux trouvailles des Fins d'Annecy, en 1866, comprenaient ensemble 14,000 pièces d'argent, de billon et de bronze [6]; celle du Veillon (Vendée), se composait de plus de 30,000 pièces [7]; celle de Macon, près Chimay (Hainaut), en fournit presque autant; celles de Sampuy près Mérouville (Eure-et-Loir), de Landecy près Genève, de Caudebec-lès-Elbeuf, de Jublains, du château d'Erech, près de Questembert, du Rongie dans le Tessin, en procurèrent, chacune, de cinq à huit mille [8]; celle du lit de la Mayenne, au gué Saint-Léonard, en 1864, était de 16,000 pièces [9]; celle de Niederrentgen, près Thionville, en 1896, de 15,400 environ [1].

En 1860, un trésor de 1,600 *aurei*, d'Auguste à Commode, fut découvert à Paris; en 1867, c'était, à Paris encore, 770 *aurei* impériaux, trouvés au cours de travaux exécutés au lycée Napoléon [2]. A Cajazzo, près de Naples, en 1878; à La Condamine près Monaco, en 1879; au Vatican même, et à Boscoreale, près Pompéi, en 1896, des dépôts considérables de pièces d'or de l'empire furent mis au jour [3]. Dans l'espace de quelques mois, on a signalé dans les pays rhénans jusqu'à six découvertes importantes de monnaies romaines de tout métal [4].

Au mois d'août 1890, des travaux exécutés sur la place de l'hôtel de ville d'Évreux déterrèrent un bloc de monnaies romaines pesant 340 kilogrammes et pouvant comprendre 112,000 bronzes (de Vespasien à Probus [5]). En novembre 1899, en creusant les fondations de l'hôpital d'Angicourt, près Liancourt (Oise), on a mis au jour deux jarres qui renfermaient 5,400 grands bronzes s'échelonnant depuis Vespasien jusqu'à Postume. Le trésor de la Venera (entre Cerea et Sanguinetto), en 1876, décrit par M. Milani, se composait de

1. J.-A. Blanchet, *op. cit.*, p. 114.
2. Baudelot de Dairval, *Explication d'une médaille de la famille Cornuficia*, Paris, 1717, in-4°; Montfaucon, *Antiq. expliq. Suppl.*, t. III, p. 139; Mommsen, *Monn. rom.*, t. III, p. 26.
3. Ant. Steinbüchel, *Notice sur les médaillons romains en or, du musée de Vienne* (Vienne, 1826, in-4°); Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1867, p. 127; A. de Longpérier, *Œuvres*, t. III, p. 190.
4. Blanchet, *op. cit.*, p. 108.
5. Blanchet, *op. cit.*, p. 272.
6. Mommsen, t. III, p. 115; Blanchet, p. 146.
7. Mommsen, t. III, p. 117; Blanchet, p. 243.
8. Blanchet, *passim*.
9. Chedeau et Sarcus, *Mémoire sur les découvertes archéol. faites en 1864, dans le lit de la Mayenne* (Mayenne, 1865, in-4°).

1. J.-A. Blanchet, *op. cit.*, p. 288.
2. Mowat, *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, 4e série, t. X, 1879, p. 164; cf. *Rev. archéol.*, n. s., t. XXV, 1873, p. 433; J.-A. Blanchet, *op. cit.*, p. 182.
3. Héron de Villefosse, *Le trésor de Boscoreale* dans les *Monuments Piot*, t. V, 1899, p. 30.
4. Hettner, *Römische Münzchatzfunde in der Rheinlanden*, dans la *Westdeutl. Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. VI, p. 117 à 153.
5. E. Ferray, *Rev. num.*, 1892, p. 7 et suiv.; J.-A. Blanchet, *op. cit.*, p. 194.

50,591 pièces de bronze, de Gordien le Pieux à Dioclétien [1]. Jusqu'en Angleterre on a trouvé d'énormes trésors de monnaies romaines, tels que celui de Cowlare, près Sledmere (Yorkshire), qui contenait 9,256 bronzes, et celui de Wroxall, dans l'île de Whigt, qui comprenait 50,000 pièces, allant depuis Claude le Gothique jusqu'à Gratien [2].

Une trouvaille énorme de pièces d'or du Haut Empire, fut faite en 1891 auprès de Mardin en Mésopotamie : le gouvernement turc réussit à en confisquer 8 kilogrammes qui ne représentaient qu'une minime portion de l'ensemble [3]. Les découvertes de monnaies romaines en Perse et jusque dans la vallée de l'Indus [4], sont non moins fréquentes que dans l'occident de l'Europe.

Nous n'avons voulu citer que quelques exemples, à seule fin de montrer comment s'alimente et s'accroît sans cesse le *substratum* des études numismatiques. Qu'on ne s'étonne donc point que, depuis si longtemps qu'on collectionne passionnément les monnaies anciennes, les initiés disent qu'on en déterre toujours, qui ont des types inconnus ou forment des variétés intéressantes, venant combler des lacunes dans les médailliers ou même ouvrant des séries nouvelles. Sans doute, les pièces frustes, usées, communes et sans valeur marchande, ainsi que les *pièces doubles*, abondent dans des trouvailles aussi énormes que celles que nous avons indiquées ; cependant, il convient toujours d'y regarder de près, car si l'on s'attache aux détails, on constate que les variétés pullulent. A maintes reprises, on a découvert des amas de monnaies du même temps, de la même ville ou du même prince ; leur conservation est, parfois, telle qu'on peut conclure à un enfouissement tout voisin de la fabrication elle-même. Et, en dépit de cette circonstance, la difficulté de trouver des exemplaires sortis des mêmes coins a été presque aussi grande que s'il se fut agi de pièces rassemblées de diverses provenances [1].

Mais ce n'est pas encore là, tout le domaine de notre science : les textes des auteurs, les documents épigraphiques, les monuments figurés doivent être constamment mis à contribution par le numismate : il les commente, les éclaire, les contrôle à l'aide des monnaies, de même qu'il commente, éclaire, contrôle les pièces de son médaillier à la lumière des documents écrits.

Tel est le vaste ensemble de recherches que la numismatique présente à notre activité scientifique. Cette branche féconde des connaissances humaines soulève une telle multiplicité de problèmes qu'il est presque impossible à celui qui s'y adonne avec intelligence, d'en cultiver à la fois tout l'ensemble et d'en recueillir tous les fruits : chaque numismate est contraint, pour ne pas rester superficiel, de se constituer un étroit domaine, de se spécialiser, en un mot, dans l'une ou l'autre des parties de cette science qui, pourtant, semble être déjà, par elle-même, dans le tableau analytique des études historiques, une spécialité restreinte.

1. L. Milani, *Il ripostiglio della Venera* (Rome, 1880, in-4°).

2. Mommsen, *Monn. rom.*, t. III, p. 134.

3. *Rivista ital. di num.*, t. IV, 1891, p. 276.

4. Voyez notamment, Edgar Thurston, *Roman, Indo-Portuguese and Ceylon Coins*. Catalogue n° 2 du *Madras Government Museum* (Madras, 1894, in-8°).

1. Hennin, *Manuel*, t. I, pp. 108 et 110.

§ II

Utilité scientifique de la numismatique.

De quelque époque de l'histoire qu'il s'agisse, la numismatique revêt les caractères d'une science féconde, pleine d'enseignements variés. Un médaillier est comme un dépôt d'archives officielles de documents contemporains, qui n'ont pu être altérés à travers les âges par des transcriptions maladroites, des interpolations voulues, des suppressions arbitraires ou inconscientes. Seuls, des esprits superficiels ou peu éclairés seraient susceptibles de considérer les petits monuments qui s'y trouvent alignés, comme un simple délassement de curieux. Cependant, il est juste d'ajouter que l'importance scientifique de la numismatique n'est pas égale pour tous les temps : elle varie, pour chaque époque, en raison inverse de l'abondance des autres sources d'information historique. Pour bien faire saisir l'application de ce principe général, empruntons un exemple à la monnaie contemporaine et plaçons-nous, hypothétiquement, vis-à-vis d'elle, dans une situation comparable à celle qui nous est faite par rapport à la monnaie antique, par le temps et les révolutions des siècles.

Transportons-nous, par la pensée, dans un avenir lointain et supposons que, dans vingt ou trente siècles d'ici, des savants cherchent à reconstituer l'histoire de notre civilisation, alors que le *tempus edax rerum* aura englouti nos monuments de toute sorte et qu'il ne restera plus, de nos œuvres artistiques et intellectuelles, que des ruines, des débris et des tombeaux : voici, tout à coup, un numismate de ce temps, entre les mains duquel tombe une pièce de *5 francs* en argent, au millésime de 1878. Que lui apprendra cette monnaie? Il est aisé de démontrer que, sans se départir de la critique la plus rigoureuse, il en tirera des éléments propres à enrichir le domaine de toutes les branches des sciences historiques et économiques.

Par exemple, la légende RÉPUBLIQUE FRANÇAISE lui indiquera la forme actuelle de notre gouvernement, et s'il a déjà rangé dans son médaillier un nombre raisonnable de monnaies de notre XIX[e] siècle, il constatera que notre régime politique a changé souvent; il pourra même préciser la durée de chaque régime, l'époque de nos trop fréquentes révolutions. Dans l'inscription du revers, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, il reconnaîtra la formule officielle de l'idéal social que nous poursuivons. Le type de l'Hercule debout entre la Justice et l'Équité, ressouvenir de la mythologie romaine, lui donnera quelque idée du scepticisme religieux de notre État, en lui démontrant que, à l'encontre des siècles antérieurs, il préfère ces allégories païennes et sans signification objective aux emblèmes du christianisme ou même de notre histoire nationale.

En consultant son médaillier, il s'apercevra que la frappe de la pièce de *5 francs* est suspendue, chez nous, depuis 1878, ce qui lui servira d'argument pour disserter sur la valeur relative de l'or et de l'argent.

Cette date *1878* témoignera de la persistance de l'ère chrétienne, tandis que les premières pièces émises aux mêmes types révèleront l'existence momentanée d'une

ère nouvelle, et la durée de celle-ci, dans les usages officiels, sera rigoureusement indiquée à notre collectionneur par le seul examen de sa suite numismatique.

La même série des monnaies du XIXe siècle lui permettra de mieux comprendre la valeur réelle et relative des choses à notre époque, d'interpréter avec plus d'assurance les comptes et les marchés dont le texte aura réussi à se conserver jusqu'à lui. Pour l'histoire de notre droit public, il constatera que la République française ne donne pas à ses Présidents le droit d'effigie qu'ont eu nos souverains; ces effigies de souverains, accompagnées de leurs noms, lui serviront à fixer l'état civil de statues ou d'images anonymes et plus ou moins mutilées, recueillies dans les décombres de nos villes. L'aloi du métal ne comportera-t-il pas son enseignement sous le rapport métallurgique? et de même, le poids de la pièce au point de vue métrologique; la forme des lettres, pour la paléographie; la disposition et l'exécution des types ou la signature du graveur, pour l'histoire de l'art?

Ces considérations qu'il serait facile de développer, suffisent à montrer toute la portée historique ou économique que nos monnaies actuelles, ce vulgaire instrument de nos échanges quotidiens, si pauvre comme invention, serait néanmoins susceptible d'acquérir au milieu du naufrage universel de notre civilisation devenue, à son tour, l'antiquité [1].

Cette rapide comparaison nous fait toucher du doigt l'utilité scientifique des monnaies anciennes. Elles sont des témoins oculaires et officiels appelés, sans relâche, à déposer dans la vaste enquête entreprise, à des points de vue divers, par l'ensemble des sciences historiques sur le passé de l'humanité : une médaille est, plus souvent qu'on le croit, le seul document authentique, qui ait préservé un événement historique de la profanation de l'oubli.

La suite monétaire d'une ville reflète son histoire politique et économique d'une manière saisissante. Prenons, pour exemple, les monnaies d'Éphèse. En les disposant soigneusement dans l'ordre des temps, vous pourrez suivre pas à pas l'histoire de l'art dans la capitale de l'Ionie; vous assisterez à ses débuts, à son épanouissement, à sa décadence; vous contemplerez, se déroulant sous vos yeux, l'imposante théorie des dieux honorés dans cette ville, l'Artémis éphésienne et ses symboles, le cerf et l'abeille; Zeus Ὑέτιος, Apollon Ἱκέσιος; des divinités allégoriques comme le dieu du mont Pion [1], les dieux-fleuves Caistre, Cenchrius et Marnas; différents épisodes des légendes relatives à l'établissement des Ioniens en Asie Mineure; Coresus, un des fondateurs mythiques du temple d'Artémis, et jusqu'à Héraclite, le philosophe de la mélancolie.

Pour l'histoire politique, vous en suivrez toutes les phases par les monnaies, qui montrent Éphèse subissant, tour à tour, la

1. Comparez pour cette démonstration : Ph. de Limiers († à Utrecht en 1725), *Dissert. sur l'usage et l'utilité des médailles par rapport à l'histoire*, dans l'*Atlas hist.* de Gueudeville, t. VII, pp. 19 à 22; Gérard van Loon, *Hist. métall. des Pays-Bas*, t. I, préface; J.-B. Cartier, *Lettres sur l'hist. monét. de la France*, p. 367; A. de Barthélemy, *La numismatique de 1859 à 1861*, p. 16 (ext. de la *Corresp. litt.*, 1862); Fr. Lenormant, *Monn. et méd.*, p. 369; Th. Reinach, *Les monnaies juives*, p. 1 et suiv.; E. Babelon, *Les collections de monn. anc.*, p. 11 et suiv.

1. W. Frœhner, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. III, p. 30.

suprématie athénienne ou la domination des Perses, s'alliant avec Iasos, Rhodes, Cnide et Samos, ballottée entre la tyrannie et la démocratie, frappant ensuite au nom d'Alexandre, de Lysimaque, des Séleucides, des Ptolémées; prenant, au gré de ses maîtres successifs, les noms d'Arsinoé et d'Eurydicée [1], retournant à son nom d'Éphèse, ouvrant son atelier aux rois de Pergame, affirmant son alliance avec Mithridate, enfin accueillant dans son port la galère qui portait le proconsul romain. Un grand nombre de ces événements, dont le souvenir est consacré par les monnaies, ne sont connus, précisés ou datés que par elles.

Dans l'ordre économique, nous voyons Éphèse adopter tour à tour, pour la taille de ses espèces, suivant les avantages de son commerce extérieur, le système dit asiatique ou phénicien, le système rhodien, le système attique : nous constatons des associations commerciales dont l'histoire, sans les monnaies, n'aurait nul souvenir : alliance d'Éphèse avec Aradus de Phénicie, avec Alexandrie d'Égypte, avec Cyzique, Smyrne, Mytilène, Pergame, Mésembrie, Périnthe et vingt autres villes; sous nos yeux se forment et se dénouent, au gré des intérêts ou sous la pression des événements, ces ligues hanséatiques dont le moyen âge n'eut pas le secret et dont l'histoire est encore à écrire.

Et quant aux annales municipales d'Éphèse, les bases essentielles en sont constituées par la série — qui s'accroît chaque jour — des prytanes éponymes dont les noms, au nombre de près de quatre cents, ont été jusqu'ici relevés sur les monnaies [1]. Les monnaies éphésiennes énumèrent encore la suite des proconsuls de la province d'Asie, avec la date de leurs fonctions, et les noms de différents magistrats locaux, tels que le *grammateus*, l'*archiereus*, le *hiereus*, l'*episcopos*. Quelle inappréciable ressource pour la fixation chronologique des textes ou des inscriptions où ces mêmes personnages se trouvent sporadiquement mentionnés !

La numismatique d'Éphèse n'est pas une exception; nous pourrions parcourir le monde hellénique en entier, et constater que partout, aussi bien qu'à Éphèse, à Smyrne, Clazomène, Cyzique, Sinope, Panticapée, Tarse, Tyr, Sidon, Antioche, Alexandrie, Athènes, Corinthe, Corcyre, Tarente, Syracuse, Marseille, Rome, Carthage ou Cyrène, — partout les monnaies sont le reflet des commotions politiques, de l'histoire de l'art, de la vie municipale, de l'activité commerciale, de l'expansion et du rayonnement au dehors ; de cette diversité d'institutions, d'usages, de traditions locales qui procure à l'étude de l'antiquité un si puissant attrait. Tandis qu'Éphèse nous donne le nom de ses prytanes éponymes, dans d'autres villes, la monnaie est signée par des magistrats d'ordres divers : ici, ce sont des fonctionnaires administratifs, l'*archonte*, le *stratège*, le *presbeute*, le *prytane*, le *boularque*, le *nomothète*, le *logistès*, l'*éphore*, les *duumvirs*, les *décurions;* là ce sont des contrôleurs financiers, le *tamias*, l'*épimélète*, l'*étésamène;* ailleurs, c'est l'*agonothète* ou président des jeux

1. British Museum. *Catal. coins of Ionia*, by Barclay V. Head, p. 56.

1. Barclay V. Head, *Chronol. sequence of the coins of Ephesus*, Londres, 1880, in-8°; le même, *Hist. num.*, pp. 494 à 498.

publics, le *gymnasiarque*, le *sophiste*, le *stéphanéphore*, le *théologos* ou interprète des oracles, le *néocore* préposé à l'entretien des temples; l'*hiéromnémon* à Byzance ; le *panégyriarque* à Apamée de Phrygie ; les *propoloi* et les *amphictyons* à Delphes ; les *géronles* et les *nomophylaques* à Lacédémone ; l'*archiâtre* ou chef des médecins à Héraclée d'Ionie. Il y a même des villes, comme Byzance, Pergame, Laodicée, où les monnaies nous apprennent que les femmes pouvaient être investies des plus hautes fonctions publiques [1].

Par suite de l'abondance et de l'infinie variété des monuments numismatiques, chaque jour fournit à qui veut étudier, une découverte intéressante ou, au moins, quelque utile appoint dans l'un ou l'autre des nombreux domaines de l'érudition moderne ; chaque trouvaille provoque notre curiosité et nous incite à considérer sous un aspect nouveau des points spéciaux d'histoire politique ou administrative, d'économie sociale, de philologie, de géographie comparée, d'épigraphie, d'iconographie, d'art, de chronologie. Naguère, c'étaient les monnaies de la Characène qui nous permettaient de reconstituer sans lacunes toute la série des princes, tributaires des Parthes, qui ont régné sur ce petit pays [2] ; c'était un bronze donnant, pour la première fois, le nom punique de Massinissa et nous fixant sur les traits du fameux roi numide [3] ;

1. Eckhel, *Doctr.*, t. IV, p. 204, 206 ; Pierre Paris, *Quatenus feminæ res publicas attigerint* (1891, in-8) ; Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, p. 257; W. Wroth, *Mysia* (catal. du Musée britannique), p. 145 ; E. Babelon, *Invent. de la coll. Waddington*, p. 324.

2. E. Babelon, *Mélanges*, t. III, p. 221 (extrait du *Journ. intern. d'arch. numism.*, 1899).

3. E. Babelon, *Mélanges*, t. II, p. 319 (extr. du *Bulletin archéol. du Comité*, 1891).

les belles pièces aux effigies de Tiribaze, de Tissapherne, de Pharnabaze, d'Oronte, de Spithridate [1] ; celles qui portent les portraits de divers proconsuls romains [2], entre autres, M. Annius Afrinus, gouverneur de Galatie sous le règne de Claude [3], ou enfin celles qui donnent l'effigie de simples particuliers, comme Xénophon, médecin de l'empereur Claude, sur des pièces de Cos [4]. Qu'on juge, par ces derniers exemples, des ressources permanentes qu'offre à l'iconographie, pour l'attribution des statues de nos musées, cette immense galerie d'effigies monétaires qui commence au ve siècle avant notre ère, avec les dynastes lyciens et les satrapes perses [5], pour ne s'arrêter qu'avec la chute de l'empire romain !

Pour déterminer la date d'un monument figuré, quels termes de comparaison pourrait-on invoquer plus précis que les monnaies, dont la place chronologique est souvent sûre, et qui constituent une suite ininterrompue de types dans lesquels se reflètent directement les caractères de l'art contemporain? Dans nombre de villes, chaque monnaie porte la mention de l'année, quelquefois même, comme chez les Parthes Arsacides et dans le Pont, du mois dans lequel elle a été frappée [6] : quels pré-

1. E. Babelon, dans la *Rev. de l'art ancien et moderne*, t. V, mars 1899, p. 179 et suiv.

2. Waddington, *Mélanges de numism.*, 2e série, 1867, p. 133.

3. E. Babelon, *Mélanges*, t. I, p. 57 et s. (extr. de la *Rev. num.*, 1887).

4. R. Briau, *Rev. arch.*, n. s., t. XLIII, 1882, p. 205.

5. E. Babelon, *Les Perses achéménides*, Introd., pp. XI à XVII, et surtout dans la *Rev. de l'art ancien et moderne*, t. V, février et mars 1899.

6. Percy Gardner, *Parthian coinage*, p. 62; Th. Reinach, *Rev. archéol.*, 3e sér. t. X, 1887, p. 229.

cieux renseignements pour fixer les bases de la chronologie, sans lesquelles il n'y a pas d'histoire ! Et les transformations graduelles et successives des alphabets grec ou latin, cypriote ou lycien, phénicien ou araméen, bactrien ou pehlvi, punique ou celtibérien, dans l'ordre des temps comme dans l'ordre géographique, qui nous les fournira mieux que le numéraire de chaque région ?

Partout, les dieux et les héros grecs vivent et s'agitent en des milliers d'épisodes. En Crète, par exemple, où une cinquantaine de villes frappent monnaie, c'est la naissance de Zeus dans la grotte du mont Ida ; Minos, Thésée, le labyrinthe, le Minotaure; Artémis Dictynne, Cydon allaité par une chienne; le monstre marin Itanus, le géant Talus, les mythes d'Hermès, d'Europe, d'Héraclès. Les monnaies de la Thessalie interprètent les légendes de Poseidon Onchestius, de Zeus Acræus, de Phrixus et d'Hellé, de Philoctète, de Protésilas, de Machaon, de Jason, de la nymphe Larissa. Celles de la Thrace nous montrent le grand dieu Kursa et le héros cavalier qui rappellent le culte des ancêtres [1]. En Béotie, nous trouvons l'Héraclès Thébain, l'Hermès criophore à Tanagra, les Niobides à Orchomène [2] ; en Argolide, c'est Héra et ses symboles, ou Diomède [3], ou Apollon Lycien, ou le combat de Danaus et de Gélanor pour la domination du Péloponèse, ou encore la touchante histoire de Cléobis et Biton traînant eux-mêmes le chariot sur lequel leur pieuse mère est assise pour se rendre au temple de Héra [1]. En Arcadie, c'est Ulysse, armé d'un aviron, qui cherche l'homme mystérieux que lui a désigné le devin Tirésias [2], ou le jeune Arcas avec sa mère Callisto, ou encore c'est Actéon enchaîné [3]. A Ænea de Macédoine, c'est Énée le fondateur mythique de la ville, fuyant l'incendie de Troie avec sa famille [4]. A Égine, c'est Eaque, le sombre juge des morts [5] ; à Athènes, la dispute d'Athéna et de Poseidon pour la fondation de la capitale de l'Attique [6]. A Messana, c'est Pheræmon, fils d'Éole, roi mythique de la Sicile [7].

A Syracuse, c'est la nymphe de la fontaine d'Ortygie qui a si divinement inspiré à la fois les poètes et les graveurs des coins monétaires [8]. A Neapolis, à Terina, ce sont les sirènes Parthénope et Ligée; à Tarente, c'est le jeune Taras sauvé par un dauphin, et le cavalier dont les attitudes si ingénieusement variées ne lasseront jamais l'admiration [9]; à Crotone, c'est le chasseur Æsa-

1. Pick, *Iahrb. d. arch. Instituts,* t. XIII, 1898, p. 155.

2. J. Friedlænder, dans l'*Archaeol. Zeitung*, t. XXI, 1864, p. 133 et t. XXIX, 1871, p. 80.

3. Conze, dans *Iahrb. d. kais. arch. Instituts*, t. IV, 1889, p. 90.

1. E. Babelon, *Les coll. de monn. anc.*, p. 45; Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *Numism. commentary on Pausanias*, p. 37.

2. J. Svoronos, *Gazette archéol.*, t. XIII, 1888, p.257.

3. *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, t. I, p. 53.

4. J. Friedlænder, *Archaeol. Zeitung*, t. XXXVII, 1879, p. 23.

5. J. Friedlænder, *Archaeol. Zeitung*, t. XXIX, 1871, p. 79.

6. C. Robert, *Mittheil. d. arch. Instituts. Athen. Abtheil.*, t. VII, 1882, p. 53.

7. Friedlænder, *Archaeol. Zeitung*, t. XXXI, 1874, p. 102.

8. Arthur J. Evans, *Syracusan medallions* (Londres, 1892, in-8); Barclay V. Head, *Coinage of Syracuse* (*Num. Chron.* 1874); Lange, *Mittheil. d. arch. Instituts. Athen. Abtheil.*, t. VII, 1882, p. 209.

9. Arthur J. Evans, *The Horsemen of Tarentum* Londres, 1889, in-4°.

rus sur le bord du fleuve où il devait se noyer et auquel il donna son nom [1]; à Métaponte, c'est l'Achélous personnifié, ou bien l'épi, symbole de la fameuse gerbe d'or dédiée par les habitants au sanctuaire de Delphes [2]; à Carthage, c'est Tanit identifiée à Perséphone. Citerons-nous enfin, à une autre extrémité du monde grec, le géant Ascus à Damas, les Tables ambrosiennes à Tyr, Astarté à Sidon, Baal-Kaivan à Hiérapolis, Élagabal à Émèse et tout le panthéon des dieux syriens, aux formes si étranges, au culte si monstrueux [3].

N'est-il pas curieux de retrouver en images, sur les monnaies d'Abonotichus (Ionopolis) en Paphlagonie, le culte gnostique du serpent à tête humaine qu'un imposteur du IIe siècle, Alexandre, avait réussi à introniser dans cette contrée [4]? On se souvient des persécutions sanglantes que les rois de Syrie, surtout Antiochus IV Épiphane, firent endurer aux Juifs réfractaires, et les déportations qui s'ensuivirent. Des familles juives furent ainsi transplantées jusqu'à Apamée en Phrygie; elles finirent par s'accommoder de cet exil où elles prospérèrent tant et si bien, que trois cents ans plus tard, au temps de Septime Sévère, elles y avaient acclimaté les traditions bibliques elles-mêmes; on racontait que l'arche de Noé s'était arrêtée au plus haut sommet des montagnes voisines, et, pour que personne n'en put douter, des monnaies furent alors frappées, sur lesquelles on voit Noé et sa

1. J. de Witte, dans la *Rev. num.*, t. IV, 1839, p. 412.

2. Strabon, VI, 264; Fr. Lenormant, *La grande Grèce*, t. I, p. 128.

3. E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. CLXXIII.

4. E. Babelon, *Mélanges*, t. III, p. 276 (extrait de la *Rev. num.*, 1900).

femme dans l'arche, et donnant à la colombe son libre essor [1].

Parfois, nous trouvons sur les monnaies des allégories, telles que le Démos, le Sénat, la Démocratie [2], l'Hégémonie [3], les fontaines Calléon à Smyrne, Pirène à Corinthe, Euryméduse à Sélinonte, les monts Hæmus et Rhodope et le fleuve Ister à Nicopolis en Mœsie [4], l'Hellas à Phères de Thessalie [5]; sous l'empire romain, la moitié des types monétaires sont des personnifications allégoriques : *Pietas*, *Justitia, Fecunditas*, *Aequitas, Concordia*, *Pax*, *Libertas*, *Moneta*, *Aeternitas*, *Genius populi romani; Gallia*, *Hispania, Africa*, etc.

Quelle suite de monuments autres que les monnaies, quels témoignages littéraires même, nous feraient mieux sentir la révolution philosophique et morale qui s'opérait dans la société romaine au IIIe siècle, quand nous voyons, sur les coins d'Élagabale, par exemple, s'implanter les fétiches orientaux : le culte du Soleil et son symbole, la pierre noire d'Émèse, se substituer aux divinités du Capitole? Les types monétaires ne sont-ils pas, alors, l'étincelant reflet de l'anarchie religieuse qui préparait le triomphe du christianisme? Et que dire des souvenirs qu'évoquent ces modestes médailles religieuses, recueillies dans les catacombes, et sur lesquelles sont gravées les symboles de la foi nouvelle et traduites, comme dans les bas-reliefs des sarcophages,

1. E. Babelon, *Mélanges*, t. I, p. 165 et suiv. (extr. de la *Rev. de l'hist. des religions*, t. XXIII, 1891).

2. O. Waser, *Rev. suisse de num.*, t. VII, 1898, p. 314.

3. A Perperene en Mysie. *Zeit. für Num.*, t. VI, p. 15.

4. Du Mersan, *Rev. num.*, 1843, p. 17.

5. British Museum. *Catal. Thessaly*, pl. X, 13.

les légendes les plus populaires de la Bible et de l'Évangile [1]. La monnaie officielle enfin, après avoir interprété avec éclat, sous Constantin, le triomphe du christianisme [2], nous apporte, dans ses types, sous Julien, le saisissant spectacle des dernières convulsions du paganisme expirant.

A peu près tout ce que nous savons des tribus de la Macédoine et de la Thrace avant Philippe — les Bisaltes, les Edones, les Orresciens, les Derrones, les Odomantes, les Odryses, les Pæoniens — nous est révélé par leurs grandes et curieuses monnaies, d'un art si rude, si vigoureux, si expressif [3]. Ailleurs, c'est le nom d'un fleuve, comme le Rhéon à Hipponium [4], l'Araththus à Ambracie [5], le Peierus à Prusa [6], le Geudus à Nicée [7], qui nous est fourni, ou celui d'un port, comme le Lacydon à Marseille; ou bien encore, c'est le nom même d'une ville et son emplacement : le site d'Alinda et d'Héraclée de Carie, par exemple, n'a été déterminé avec précision que par les trouvailles monétaires [8]. Une quinzaine, au moins, des rois de la Bactriane ne nous

1. J.-B. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrétienne*, édit. franç., VIIe année, 1869, p. 33.

2. Voy. en particulier : Martigny, *Diction. des antiq. chrét.*, art. *Numismatique chrétienne;* Madden, *Num. Chron.*, 1877 et 1878; A. de Schodt, *Rev. belge de num.*, t. XLI, 1885, p. 413, et Otto Voetter dans la *Num. Zeit.*, t. XXIV, 1892, p. 41 et suiv.

3. Hugo Gaebler, dans la *Zeit. für Num.*, 1897, t. XX, p. 289; E. Babelon, *Mélanges*, t. III, p. 207 et suiv. (extr. du *Journ. intern. d'archéol. numism.*, 1899).

4. Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, p. 8.

5. Imhoof-Blumer, *op. cit* , p. 138; le même, *Die Münzen Akarnaniens*, p. 32.

6. E. Babelon, *Invent. de la coll. Waddington*, p. 28.

7. Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, p. 240.

8. Waddington, *Voyage numism.*, p. 42 et 49.

sont connus que par leurs espèces. La chronologie des rois de Sidon, de Byblos et des villes de Cypre n'a pu être constituée que par les monnaies [1]. L'histoire des dynastes de la Cilicie, de la Pamphylie, de la Lycie, de la Carie [2]; celle des rois de la Cappadoce, du Bosphore, du Pont ou de la Bithynie n'a pas de plus solide fondement que les monnaies [3].

En Cilicie, à Cypre, en Phénicie et dans les pays circonvoisins, chaque médaille est un précieux document d'histoire, souvent rigoureusement daté : « Il n'y a guère, a écrit Waddington, de branche de la numismatique ancienne plus intéressante que celle qui embrasse les médailles frappées par les peuples qui parlaient la langue phénicienne et les dialectes qui en dérivent; car, chaque nouvelle légende déchiffrée avec certitude, établit un fait nouveau dans le domaine de l'histoire ou de la philologie, et précise, par des documents contemporains, des assertions plus ou moins controversées des auteurs classiques [4]. »

Les annales historiques de ces régions où les civilisations grecque et asiatique se sont trouvées en contact et pénétrées, ont été, dans ces dernières années, véritablement reconstituées par la numismatique. Citons-en un exemple : Diodore de Sicile raconte que le roi de Salamine, Évagoras II, détrôné vers l'an 350, alla réclamer la protection du roi de Perse, Artaxerxès III Ochus qui, n'ayant pu réussir à lui rendre

1. E. Babelon, *Mélanges*, t. I, pp. 283 et suiv., et t. II, pp. 49 et suiv.

2. E. Babelon, *Perses achéménides*, Introd. p. XXIV.

3. Th. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie mineure : Cappadoce, Bithynie, Pont* (extr. de la *Rev. num.*, 1886 à 1888).

4. Waddington, *Mélanges de num.*, 1861, p. 59.

l'héritage de ses pères, lui donna en compensation un royaume asiatique : « Évagoras obtint du grand Roi, dit Diodore, une souveraineté en Asie plus considérable que celle qu'il avait perdue [1]. » Aucun indice ne nous permettrait de soupçonner dans quelle partie de l'Asie occidentale le prince cypriote fut transféré, sans les monnaies de Sidon sur lesquelles nous avons reconnu l'abréviation de son nom en caractères phéniciens. Ces pièces ont permis d'établir qu'Évagoras fut intronisé roi de Sidon après que la grande révolte de la Phénicie de l'an 351 eut été réprimée par les troupes perses, et qu'il y régna trois ans, jusqu'au moment où il fut remplacé par un prince de l'ancienne dynastie nationale [2].

N'est-il pas intéressant de trouver confirmé par les monnaies, le récit des historiens racontant que Thémistocle après avoir déserté la cause des Grecs, reçut d'Artaxerxès le meilleur accueil et la souveraineté d'un petit canton de l'Asie Mineure [3] ?

Autre exemple encore : Cent vingt-trois ans avant notre ère, le roi de Syrie, Alexandre Zébina, assiégé dans Antioche et réduit aux expédients, prit le parti d'aliéner le trésor du temple de Zeus, pour payer les troupes qui lui restaient ; il alla jusqu'à enlever la Victoire, en or massif, que la statue colossale du dieu tenait sur sa main tendue en avant, et il essaya même, raconte Justin, de justifier ce sacrilège par une raillerie, en disant qu'il acceptait la

1. Diod. Sic., XVI, 46.
2. E. Babelon, *Mélanges*, t. II, p. 129 ; *Perses achéménides*, Introd., p. CXXII.
3. Waddington, *Mél. de num.*, t. I (1861), p. 1 ; E. Babelon, *Perses achém.*, Introd., p. LXVIII ; H. Dressel, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 221.

Victoire que le dieu daignait lui offrir [1]. Y avait-il dans ce récit quelque amplification anecdotique de la part de l'auteur latin ? On pouvait le soupçonner jusqu'à l'époque, toute récente, où a été retrouvé un exemplaire de la monnaie d'or que Zébina fit frapper ; elle a pour type la statue même de Zeus tenant la Victoire d'or sur sa main, et le caractère exceptionnel de cette pièce est encore mis en évidence par l'absence de tout monnayage d'or en Syrie, dans le siècle qui précède ou celui qui suit le règne de Zébina [2].

Quand Mithridate, voulant chasser les Romains de l'Orient, fit alliance avec Éphèse et Athènes, avec les Italiotes même, les révoltés de la guerre Sociale, il envoya des subsides en or à tous ses alliés pour les aider à faire leurs préparatifs de guerre ; eh bien, nous possédons de rares pièces d'or d'Éphèse, d'Athènes et des insurgés italiotes, qui sont, dans nos médailliers, les irréfragables témoins du projet vaste et hardi qu'avait conçu le génie du redoutable adversaire de Lucullus et de Pompée [3].

A qui la reine Philistis, de Syracuse, doit-elle sa célébrité, sinon à ses monnaies, où elle nous apparaît gracieuse et voilée comme une madone de la Renaissance [4] ? Que saurions-nous de la plupart des villes de Sicile et de la Grande Grèce avant Pyrrhus et les guerres puniques ? Fort peu de chose, sans ces admirables séries monétaires qui ra-

1. Justin, XXXIX, 2.
2. E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. CXLIX ; *Catalogue de vente de la collection Montagu*, Greek Series, 1896, p. 92.
3. E. Babelon, *Mélanges*, t. I, p. 195 (extr. de la *Rev. des Études grecq.*, t. II, 1889).
4. B. Head, *Hist. num.*, p. 162.

content leur fondation, leurs légendes, leurs annales, leurs institutions, leurs mœurs, leur art enfin, si fécond dans ses conceptions, où toujours la grâce exquise s'allie à la noblesse de l'expression, à la pureté des lignes, à l'équilibre harmonieux de la composition.

Ces médailles de Syracuse, de Térina, de Clazomène, de l'Élide ou de la Thessalie, que les Grecs ont faites si belles, ne diraiton pas que — mûs par un sublime instinct d'immortalité — ils les ont jetées à poignées, comme un solennel défi aux artistes de tous les âges futurs ! le charme intraduisible de ces chefs-d'œuvre éternels, émeut toujours, soit que celui qui les contemple se borne aux impressions fugitives et superficielles du dilettante, soit qu'il se livre à des études approfondies et érudites.

Les signatures relevées sur les médailles grecques de la plus belle époque nous permettent de soulever un coin du voile de la vie si obscure des graveurs, en nous montrant les plus renommés d'entre eux concourant à l'envi pour les mêmes sujets, comme si un thème officiel leur eût été imposé d'avance pour une Exposition publique ; ou bien, appelés, parfois loin de leur patrie, par des villes diverses qui se disputent leur talent et sollicitent leur burin. De Syracuse, par exemple, Événète passe à Catane, à Camarina, à Rhegium ; Proclès travaille pour Catane et Naxos ; Aristoxène pour Métaponte et Héraclée ; parfois même, deux artistes collaborent à la gravure de la même pièce. Bref, en rapprochant, dans nos médailliers, ces joyaux sans prix, qui portent les noms des Cimon, des Événète, des Eucleidas, des Eumène, des Phrygille, des Exakestidas et de trente autres, il nous est loisible de comparer et discuter leur manière, leur style, leur mérite réciproque, en un mot, comme nous jugeons les œuvres que nos artistes contemporains exposent dans nos Salons annuels [1].

Œuvres d'art par elles-mêmes, les monnaies antiques nous conservent l'image et le souvenir des autres œuvres d'art, dans le domaine de la sculpture ou de l'architecture. Les primitifs essais de la sculpture grecque, ces bornes plus ou moins grossièrement équarries, images des dieux dont on voyait encore, du temps de Pausanias, des échantillons traditionnellement conservés dans les plus vieux sanctuaires de la Grèce, sont reproduites sur les monnaies. A Byzance, Ambracie, Apollonie d'Illyrie, Mégare, c'est un cippe allongé, la première représentation de l'Apollon des carrefours (Ἀγυιεύς) [2] ; à Céos, ce sont deux cônes rigides, géométriques, figures ébauchées de Zeus et de Héra ; à Abydos, ce sont des *xoana* d'Apollon et d'Artémis [3] ; à Ægae d'Éolide, le *xoanon* d'Apollon Χρηστήριος [4] ; à Euromus, celui de Zeus Labrandeus [5] ; à Daldis, à Julia Gordus, à Sardes, à Hiérapolis de Phrygie, ce sont des *xoana* de Déméter plus ou moins ornés et habillés [6] ; à Perga, à Iasos, c'est Artémis sous l'aspect d'une poupée enfantine parée d'oripeaux [7].

1. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 253 et s.; Arthur J. Evans, *Syracusan medallions and their engravers* (Londres, 1892, in-8°).
2. Max. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 103.
3. E. Babelon, *Invent. de la coll. Waddington*, p. 59.
4. E. Babelon, *op. cit.*, p. 69.
5. E. Babelon, *op. cit.*, p. 127.
6. E. Babelon, *op. cit.*, p. 289, 291, 309, 366.
7. E. Babelon, *op. cit.*, p. 183 et suiv.

Voici venir, à présent, des représentants des différentes écoles. Le premier sculpteur de l'école d'Égine, Smilis, avait exécuté pour l'Héraion de Samos, une statue que nous montrent les monnaies de l'île [1]. Une pièce de Sparte conserve l'image du célèbre Apollon d'Amyclées dont le trône fut construit par Bathyclès au milieu du VI[e] siècle. Un tétradrachme athénien nous donne quelque idée de ce qu'était la fameuse statue d'Apollon érigée à Délos par Tectaios et Angélion [2]. L'Athéna « à la maison d'airain » (Χαλκίοικος) de Gitiadas, l'Apollon Philesius qui tenait un faon sur sa main droite, œuvre de Canachus vénérée dans le sanctuaire de Didymes, le Zeus Ithomatas du chef de l'école argienne Agéladas, le Zeus enfant du même maître, que Pausanias remarqua encore à Aegium d'Achaïe [3]; l'Héraclès tyrien d'Onatas brandissant à la fois son arc et sa massue [4]; le groupe des Tyranoctones, exécuté par Anténor, au lendemain de la chute des Pisistratides, figurent sur des monnaies qui suppléent aux descriptions des auteurs et nous aident à restaurer et à identifier les débris de sculpture épars dans nos musées [5].

Au revers d'une monnaie athénienne, on voit le groupe de Myron qui représentait Athéna frappant le satyre Marsyas pour le punir d'avoir osé ramasser les flûtes de la déesse. Le Dionysos au Triton et l'Hermès criophore de Calamis sont sur des monnaies de Tanagra; les plus belles médailles

1. M. Collignon, *op. cit.*, t. I, p. 221.
2. M. Collignon, *op. cit.*, t. I, p. 225.
3. J. Svoronos, *Journ. intern. d'archéol. numism.*, t. II, 1899, p. 302.
4. E. Babelon, *Le Cabinet des Antiques*, p. 77; *Perses achém.*, Introd., p. CXXVII et s.
5. M. Collignon, *op. cit.*, pp. 229, 231, 311, 318, 368.

d'Argos reproduisent la Héra de Polyclète. Quant aux œuvres de Phidias, on les voit traduites sur des pièces d'Athènes, d'abord la tête d'Athéna Parthénos [1], puis, à l'époque romaine, une vue du Parthénon avec l'Athéna Promachos? des monnaies de l'Élide sont au type du Zeus Olympien [2]. On retrouve pareillement sur les monnaies, les Éros de Praxitèle [3], l'Aphrodite Pandemos de Scopas [4], le Plutus de Céphisodote [5] et la plupart des chefs-d'œuvre des autres maîtres de l'époque d'Alexandre et des diadoques [6]. On a invoqué avec profit des types monétaires à l'appui des restitutions qui ont été tentées de la Vénus de Milo [7]. Quand sont venus au Musée du Louvre les débris de la Victoire de Samothrace, les beaux tétradrachmes de Démétrius Poliorcète ont donné une certitude scientifique à l'assemblage de cet admirable morceau et en ont fixé rigoureusement la date [8]. L'Apollon de

1. K. Lange, *Mittheil. d. arch. Instit. Athen. Abtheil.*, t. VI, 1881, p. 56 et 74; G. Kieseritzky, même rec., t. VIII, 1883, p. 291.
2. J. Friedlænder, *Archaeol. Zeitung*, t. XXXIV, 1876, p. 34.
3. P. Wolters, *Archaeol. Zeitung*, t. XLIII, 1885, p. 90; H. Riggauer, *Zeit. für Num.*, t. VIII, 1881, p. 84; Wilhelm Klein, *Praxiteles*, p. 236.
4. Boehm, *Iahrb. d. arch. Instituts*, t. VI, 1889, p. 209.
5. U. Köhler, *Mittheil. d. arch. Instituts. Athen. Abtheil.*, t. VI, 1881, p. 363.
6. M. Collignon, *op. cit.*, pp. 398, 465, 511, 516, 528, 532.
7. F. Ravaisson, *La Vénus de Milo* (*Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. XXXIV, 1[re] part., p. 235).
8. O. Benndorf, dans *Neue Untersuchungen*, en collaboration avec Hauser et Conze, p. 52 et suiv.; O. Rayet, *Monuments de l'art antique*, t. II, notice de la pl. II, p. 4 et *addit. et corr.*, p. 1; Sal. Reinach, *Gazette des Beaux-Arts*, 3[e] période, t. V, 1891, p. 91 et suiv.

Daphné, statue chryséléphantine de Bryaxis, décrite par Philostorge, qui fut détruite par un incendie en l'an 361 de notre ère, nous est connu dans tous les détails de son maintien, de son costume et de ses attributs, par de rares tétradrachmes d'Antiochus IV ; grâce à ces médailles, nous pouvons affirmer que Bryaxis avait imité l'Apollon Palatin de Scopas, ou plutôt que les deux sculpteurs s'étaient, l'un et l'autre, inspirés du type plus ancien de l'Apollon Musagète des jeux Pythiens [1]. Rappelons enfin tout le parti que les historiens de la sculpture ont tiré des monnaies d'Antioche pour l'étude de la fameuse statue de Tyché assise sur les bords de l'Oronte, exécutée par l'élève de Lysippe, Eutychidès [2].

L'Héraclès de Glycon, dit *Hercule Farnèse*, forme le type de bronzes d'Athènes de l'époque romaine [3]. Le groupe du Laocoon, commandé par Titus aux sculpteurs Agésandre, Polydore et Athénodore se retrouve aussi au revers de pièces romaines [4].

Que de monuments d'architecture seraient, sans les types monétaires qui les

1. Max Egger, dans la *Rev. des études grecq.*, t. II, 1889, p. 102 ; E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. XCVII.

2. Michaelis, dans l'*Archaeol. Zeitung*, t. XVIII, 1866, p. 255 ; Percy Gardner, *Countries and cities in ancient art*, p. 29 et s. (extr. du *Journ. of hell. Studies*, 1888).

3. U. Köhler, dans les *Mitth. d. archaeol. Instit. Athen. Abtheil.*, t. VI, 1881, p. 365.

4. Förster, dans le *Iahrb. d. arch. Instituts*, t. VI, 1891, p. 177. MM. Imhoof-Blumer et Percy Gardner se sont efforcés de retrouver sur les monnaies tous les monuments signalés par Pausanias dans sa *Description de la Grèce;* ils ont dressé la liste des artistes mentionnés par le Periégète, dont les types monétaires reproduisent les œuvres. (Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *Numismatic Commentary on Pausanias*, p. 164).

reproduisent, à la merci des restitutions fantaisistes de notre imagination ! Sans doute, la représentation d'un édifice sur une médaille est souvent abrégée, appropriée à l'image monétaire, et par conséquent peu sûre comme exactitude dans les détails. Cependant, ne sont-ce pas les monnaies seules qui nous donnent une idée concrète de la disposition compliquée du temple d'Aphrodite à Paphos, avec son pylône, son parvis, son vaste péribole entouré d'un portique, et, au fond du sanctuaire, le bétyle, image de la déesse, autour duquel voltigent les colombes sacrées [1] ; sur d'autres pièces, c'est le temple non moins fameux du mont Garizim, rival de celui de Jérusalem, sur les cendres duquel les Samaritains de nos jours vont encore accomplir leurs pieux pèlerinages [2].

C'est, de même, le temple rond de Mélicerte, à Corinthe ; celui de Héra, à Samos ; de Baal, à Émèse ; d'Astarté, à Byblos ; de Vénus, à Éryx, sur une montagne à pic, dont la base est entourée d'une muraille, comme une forteresse [3] ; celui d'Artémis à Éphèse ; le temple du mont Argée, sur un piton environné de flammes volcaniques ; le temple de Zeugma avec le plan en perspective de son jardin sacré ; voici une vue de l'Acropole d'Athènes, avec l'Athéna Promachos et la grotte de Pan ; une vue intérieure du théâtre de Dionysos, à Athènes, avec le monument choragique de Thrasyllus [4] ; une vue des deux ports de Co-

1. E. Babelon, *Perses achém.*, p. 121 et pl. XXI, fig. 25.

2. Fr. de Saulcy, *Numism. de la Terre-Sainte*, p. 248 et pl. XIII, fig. 1.

3. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 376.

4. *Brit. Mus. Catal. Attica*, by Barclay Head., p. 110 et pl. XIX, 8.

rinthe, parfois accompagnés de leurs noms, le Lechæum et le Cenchreæ [1]; une vue des ports de Sidé et d'Ostie. Tous les monuments de Rome défilent sous nos yeux : la colonne rostrale de Duillius, les arcs de triomphe de Néron, de Domitien, de Trajan, la *meta sudans*, le *macellum*, le cirque, les thermes de Sévère Alexandre, le *forum Trajani*, le camp des prétoriens, les temples de la Concorde, de Mars, de Janus, de Vesta, de Junon, de Vénus ; les basiliques Émilienne et Ulpienne [2].

On se souvient que le Capitole de Rome fut incendié trois fois et tour à tour rebâti sous la République et sous l'Empire ; or, les monnaies ont conservé les images de ces édifices successifs. Celui qui fut réédifié par Sylla et par César, après l'incendie de l'an 83 avant J.C., figure sur les deniers de Petillius Capitolinus ; des monnaies de Vespasien nous montrent le temple reconstruit après l'incendie de l'an 70 de notre ère ; enfin des pièces datées du 8e consulat de Domitien, avec la légende *Capit(olium) restit(utum)*, ont pour type la façade de l'édifice qui succéda au terrible incendie de l'an 80 [3].

Le temple qui figure au revers de monnaies de Milet, à l'effigie de Caligula, fait allusion aux travaux considérables entrepris par cet empereur pour l'achèvement du Didymæum [4], et l'on saisit par là l'importance historique que peut avoir la représentation d'un monument sur une médaille antique, lors même que l'image en est sommaire et toute conventionnelle [1].

1. A. de Longpérier, *Rev. num.*, 1868, p. 133; *Œuvres* publiées par G. Schlumberger, t. III, p. 183.
2. Donaldson, *Architect. numism.* (Londres, 1859, gr. in-8°) ; Fr. Lenormant, *Rev. gén. de l'architecture* de C. Daly, 4e sér., t. IV, 1877, p. 4.
3. B. de Kœhne, *Rev. belge de num.*, t. XXVI, 1870, p. 51 ; *Dict. des Antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, v. *Capitolium*.
4. B. Haussoullier, *Rev. de philologie*, n. s., t. XXIII, 1899, p. 161.

Auprès de la ville de Tarse, en Cilicie, il existait un monument de forme singulière, au sujet duquel circulaient toutes sortes de légendes et que les auteurs romains appellent *le tombeau de Sardanapale*. Au dire de Strabon, on y voyait la statue de ce roi d'Assyrie, « les doigts de la main disposés comme s'il eut voulu les faire craquer », et, sur le socle on lisait, en écriture assyrienne, le nom de Sardanapale avec cette réflexion mélancolique : « J'ai laissé mes riches trésors; il ne me reste que l'avantage d'avoir joui à l'excès de tous les plaisirs. » Il serait impossible de savoir ce qu'était ce singulier édifice sans les monnaies de Tarse qui permettent de constater qu'il s'agit en réalité d'un autel de Zeus Dolichenus [2].

Sur des bronzes de Lyon, on voit l'autel fameux de Rome et d'Auguste érigé dans cette ville pour consacrer l'asservissement de la Gaule; à Cyzique, c'est l'autel de Perséphone; à Antioche, sur le Méandre, c'est un pont monumental dont les piles sont surmontées de statues [3]; sur un médaillon de Constantin, c'est une vue de la ville de Trèves avec ses remparts baignés par la Moselle, un pont sur la rivière, la *porta alba* et des captifs Germains enchaînés de part et d'autre des tours [4]. Ailleurs, ce sont encore des temples, des théâtres, des

1. Ch. Chipiez, art. *Capitulum* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.
2. E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. CLVI.
3. Head, *Hist. num.*, p. 520.
4. H. Cohen, *Monnaies de l'empire romain*, t. VII, p. 255.

thermes, des viaducs, des arcs de triomphe, des forteresses. De quelque côté que nous tournions nos regards, c'est comme un panorama gigantesque où les graveurs des coins monétaires ont rassemblé, pour nous en garder le souvenir, tous ces monuments où le temps et la barbarie devaient porter la sape et le marteau.

Comment donner seulement un aperçu de ce que nous apprennent, sur les mœurs et les usages, les types monétaires où figurent des épisodes de la vie familière, des ustensiles de toute sorte, des armes, des instruments de musique, jusqu'à l'orgue hydraulique [1], des instruments aratoires, des scènes de libations ou de sacrifices?

Si l'on veut savoir ce qu'étaient les vaisseaux des anciens, c'est par centaines que les monnaies grecques et romaines en montreront les variétés et le gréement; on y reconnaîtra, parfois, jusqu'au céleuste assis à la poupe et battant des mains pour donner aux rameurs le rythme de leurs chants et la cadence de leurs mouvements [2]. Un historien militaire désire-t-il se rendre compte du changement de tactique préconisé par l'Athénien Chabrias? qu'il regarde la monnaie du satrape Oronte, à Clazomène, où l'hoplite grec est figuré un genou en terre, la lance en arrêt et se couvrant de son bouclier [3]. L'archer crétois, le frondeur baléare, le cavalier numide, le légionnaire romain, les chiens de guerre du roi des

1. *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XV, 1890, p. 99.

2. E. Babelon, dans la *Rev. num.*, 1891, p. 27; Assmann, dans le *Iahrb. d. arch. Instituts*, t. VII, 1892, p. 51.

3. Diod. Sic., XV, 32; Polyen, II, 1, 2; Corn. Nepos, *Chabrias*, 1; cf. Waddington, *Rev. num.*, 1863, p. 238 et pl. XI, fig. 5.

Arvernes, Bituit [1], les éléphants de Pyrrhus et d'Annibal forment cent variétés de types monétaires [2].

Rien de plus fréquent, dans la numismatique grecque, que les types agonistiques qui sont, à nos yeux, le vivant témoignage de l'importance que les anciens attachaient aux jeux publics et des honneurs dont ils entouraient les vainqueurs. Anaxilaus, tyran de Rhegium, remporte-t-il à Olympie le prix de la course des chars traînés par des mules : un bige de mules prend place au revers de ses tétradrachmes [3]; Gélon de Syracuse et Philippe de Macédoine célèbrent de même leurs succès à Olympie. Dans cent villes diverses, nous rencontrons des souvenirs pittoresques des fêtes olympiques, delphiques, isthmiques, néméennes ou autres, que rappellent nos Expositions universelles ou régionales [4]. Dans cent autres, ce seront, au contraire, des emblèmes caractéristiques de la faune ou de la flore de telle ou telle région : le bœuf zébu dans certaines provinces asiatiques; l'éléphant indien ou syrien, l'éléphant africain; le chameau en Arabie, le silphium en Cyrénaïque, le gland en Arcadie; le cheval et le palmier à Carthage et en Numidie; l'hippopotame, l'uræus et le crocodile en Égypte [5].

D'autres fois, c'est l'apparition même de

1. E. Babelon, *Monnaies de la Rép. rom.*, t. I, p. 462.

2. E. Babelon, *Rev. num.*, 1896, p. 1 et *Mélanges*, t. III, p. 153.

3. B. Head, *Hist. num.*, p. 93.

4. Voyez la liste des jeux et des villes où ils sont mentionnés, dans Barclay Head, *Hist. numor.*, Introd., pp. LXVIII à LXXIII.

5. Imhoof-Blumer et O. Keller, *Tier und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen*, Leipzig, 1889, in-4°.

phénomènes astronomiques qui se trouve consignée sur les monnaies, comme les Pléiades et d'autres constellations sur les monnaies de Mallus en Cilicie [1], le chien Sirius sur des bronzes de Céos [2], les signes du zodiaque à Amastris et à Alexandrie [3], le capricorne sur des monnaies d'Auguste [4], les *septem triones* ou la Grande Ourse sur les deniers de L. Lucretius Trio [5], la comète de Jules César [6].

Les fables et les légendes « du bon vieux temps » abondent dans les types de revers des monnaies romaines tout aussi bien que chez les Grecs : nous y remarquons Horatius Coclès traversant le Tibre à la nage sous le pont Sublicius [7]; l'augure Nævius coupant une pierre en présence de Tarquin [8] ; Enée et Ascagne arrivant en vue de Lavinium [9]; et cent autres traditions mythiques qui disputent le champ des pièces aux dieux, aux figures allégoriques, aux sujets d'actualité.

Les modes vous intéressent-elles? Voulez-vous connaître les transformations de la coiffure féminine en Grèce ou à Rome, et les suivre, pour ainsi dire à chaque printemps, comme dans un journal de modes parisien? Voyez, par exemple, les monnaies de Syracuse ou celles des impératrices romaines, et vous serez émerveillé de l'infinie variété, de la science, de l'ingéniosité de ces édifices capillaires, toujours élégants, parfois artificiels, entremêlés de perles et de pierreries, soutenus par des sphendonés, des résilles, des bandelettes, des diadèmes, et qui justifient si bien ce mot d'Ovide, qu'il serait plus aisé de compter les feuilles d'un chêne ou les abeilles de l'Hybla, que les variétés de coiffures imaginées par les raffinements de la coquetterie [1].

Citerons-nous, à présent, des traits de mœurs et de caractère, des jeux de mots, des scènes familières? Considérez la suite des monnaies de la République romaine. Des magistrats s'exercent parfois au calembour ou au rébus : Antistius Gragulus fait graver un geai sur ses coins monétaires; Malleolus y place un maillet; Furius Crassipes, un pied difforme; Vibius Pansa, un masque de Pan; Voconius Vitulus, un veau. C'était de l'esprit facile qui rappelle les types parlants de certaines villes grecques, comme le phoque à Phocée, la tête de Pan à Panticapée, l'écrevisse (ἀστακός) à Astacus, le strigile (στλεγγίς) à Selgé, la fronde (σφενδόνη) à Aspendus, le bras coudé (ἀγκών) à Ancone, l'ancre (ἄγκυρα) à Ancyre, la pomme à Mélos, le persil (σέλινον) à Sélinonte, la rose à Rhodes, ou la grenade à Sidé. Mais, que dites-vous de ces austères démagogues, de ces amis des Gracques, de Marius ou de Brutus, qui se forgent des

1. J. Svoronos, dans la *Zeit. für Num.*, 1888, t. XVI, p. 219.
2. *Brit. Mus. Catal. Crete and Aegean islands*, pl. XXI, fig. 22 à 24.
3. *Brit. Mus. Catal. Pontus*, etc. pl. XX, 13; *Catal. Alexandria*, pl. XII.
4. H. Cohen, *Monn. de l'Empire romain*, t. I, p. 65.
5. E. Babelon, *Monn. de la républ. rom.*, t. II, p. 153.
6. H. Cohen, *op. cit.*, t. I, p. 78.
7. H. Cohen, *op. cit.*, t. II, p. 283.
8. H. Cohen, *op. cit.*, t. II, p. 326.
9. H. Cohen, *op. cit.*, t. II, p. 393.

1. Albéric du Chastel, *Syracuse, ses monnaies au point de vue artistique* (Londres, 1898, in-8); Schreiber, dans les *Mitth. d. arch. Instituts. Athen. Abtheil.*, t. VIII, 1883, p. 246; Studnicska, dans le *Iahrbuch d. arch. Instit.*, t. XI, 1896, p. 248. Pour les variétés de la coiffure de Faustine jeune, femme de Marc Aurèle, voyez Albéric du Chastel, dans la *Rev. belge de num.*, 1900, p. 124, et pl. IV.

titres de noblesse sur les deniers dont ils ont à surveiller l'émission, se targuent de descendre de rois ou même de héros légendaires, Numa, Ancus Marcius, Philippe de Macédoine, Faustulus, uniquement parce que le nom qu'ils portent semble favoriser ces prétentions aristocratiques [1].

Après Sylla et pendant tout l'empire, quelle incomparable galerie de portraits nous offrent les monnaies romaines! Sans ces effigies impériales comment aurait-on pu donner des noms aux statues de nos musées? Et quant aux revers, ils déroulent à nos regards dans l'ordre chronologique le plus rigoureux, les événements de chaque règne, complètent le récit des historiens, le rectifient au besoin, ou nous aident à le mieux comprendre.

Rappelez-vous les monnaies qui commémorent les expéditions de tous les empereurs sur l'Euphrate ou sur le Danube, en Germanie ou en Afrique, et nous les montrent, tour à tour, haranguant leurs légions, combattant leurs ennemis, érigeant des trophées, rentrant à Rome sur un char triomphal, élevant des arcs de triomphe, offrant aux dieux des sacrifices d'actions de grâces. Un souvenir de l'expédition de Germanicus en Orient, en l'an 18 de notre ère, nous est conservé par les pièces qui portent, d'un côté, l'effigie de ce prince infortuné et, de l'autre, un tableau où l'on voit le général romain plaçant la tiare sur la tête d'Artaxias qu'il vient de nommer roi d'Arménie [2]. L'année où Trajan soumet définitivement l'Arménie et la Mésopotamie, on frappe, à Rome, des monnaies avec la légende : *Armenia et Mesopotamia in potestatem populi romani redactæ,* et le type de revers représente l'empereur ayant à ses pieds l'Arménie couchée entre les figures allégoriques de l'Euphrate et du Tigre [1]. Sur d'autres pièces, c'est l'érection de la colonne Trajane, la construction du pont sur le Danube, la cérémonie d'investiture d'un prince asiatique. Quoi de plus instructif que ces nombreuses médailles des voyages d'Hadrien qui représentent l'empereur arrivant dans chacune des provinces de l'empire, distribuant ses bienfaits aux villes qu'il visite et qui sollicitent ses faveurs (légendes : *locupletatori orbis terrarum; Restitutori orbis terrarum*), haranguant les soldats sur les frontières et passant des revues dans les camps, ou enfin, assis à la poupe du vaisseau impérial qui le transporte sur quelque rivage asiatique ou africain, entouré des divinités de l'Océan et de dauphins qui bondissent joyeusement dans les flots.

Les monnaies si nombreuses qui portent les noms et les emblèmes des légions, ou même celles qui sont contremarquées au nom de ces légions, sont des documents précieux pour l'histoire des armées romaines, leur composition, leurs marches, leurs déplacements d'un bout à l'autre de l'empire romain [2].

Tout aussi bien que les fastes militaires, l'histoire civile, économique, administrative, juridique même, trouve dans cette suite numismatique son compte de renseignements. Singulièrement suggestifs sont,

1. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.* (familles Antistia, Poblicia, Furia, Voconia, Calpurnia, Marcia, Pompeia, etc.)

2. Cohen, *Monnaies de l'empire romain,* t. I, p. 225, nº 6; A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1898, p. 670; H. Dressel, *Zeit. f. Num.*, 1898, t. XXI, p. 228.

1. H. Cohen, *op. cit.*, t. II, p. 21.

2. J. Roman, *Monnaies légionnaires* (*Annuaire de la Soc. franç. de Num.*, t. II, p. 64).

pour notre philosophie, ces nombreux types et symboles de consécrations et d'apothéoses, qui trahissent la servilité officielle à l'égard de tyrans, que l'indignation et la colère populaires avaient traînés aux gémonies [1]. Mais passons à des types et à des légendes que l'histoire peut interpréter sans craindre les travestissements de la flatterie intéressée.

Tibère ayant fait restaurer à ses frais douze villes d'Asie Mineure détruites par un tremblement de terre, on fit frapper, à cette occasion, les monnaies à la légende CIVITATIBVS ASIAE RESTITVTIS. Quand Claude réduit un certain impôt sur des denrées alimentaires, il fait inscrire sur des petits bronzes l'inscription PNR (*portorium nundinarum remissum* [2]). De même, quand Caligula abolit l'impôt du 200ᵉ sur le prix des objets vendus aux enchères, cet acte administratif est sanctionné par les monnaies qu'on fait frapper avec les lettres RCC dans le champ du revers (*remissa ducentesima* [3]).

Si Nerva rend moins tyrannique la perception de la capitation des Juifs, les monnaies nous l'apprennent par leur légende : *Fisci Judaici calumnia sublata;* s'il lève l'impôt sur le transit des marchandises en Italie : *Vehiculatione Italiæ remissa*, nous disent les monnaies ; s'il crée un magasin de subsistances pour le peuple, des bronzes sont frappés avec la légende : *Plebei urbanæ frumento constituto,* autour d'une gerbe d'épis dans un boisseau. Si Trajan fait creuser un nouvel aqueduc à Rome : *Aqua Trajana,* dit une monnaie qui a pour type un génie fluvial sous un aqueduc. Une femme couchée, s'appuyant sur une roue de char, et accompagnée de la légende *Via Trajana* fait allusion à la chaussée que le même prince fit pratiquer à travers les marais Pontins. Ailleurs, c'est une vue du port de Centumcellæ (Civita-Vecchia), construit sous le même règne. Antonin le Pieux fonde-t-il, en l'honneur de sa femme Faustine, une institution d'assistance publique : *Puellæ Faustinianæ,* portent des pièces qui représentent l'empereur et l'impératrice accueillant des familles d'indigents.

Spartien raconte qu'Hadrien, comme don de joyeux avènement, fit remise aux habitants de l'Italie de tout l'arriéré de leurs impôts, qui montait à des sommes énormes (*ingentes summas remisit*), et l'on brûla solennellement au milieu du Forum, les registres où étaient consignés les noms des débiteurs (*syngraphis in foro divi Trajani incensis*). N'est-il pas intéressant de rapprocher de ce récit les grands bronzes qui portent, pour légende : *Reliqua vetera sestertium novies millies abolita,* et pour type, un licteur qui met le feu à un amas de titres de créances, aux applaudissements des citoyens rassemblés [1].

Néron se fait représenter instituant les exercices équestres appelés *decursiones,* ou bien tel qu'il parut au théâtre en tunique talaire et jouant de la lyre, comme Apollon [2]. Domitien rappelle qu'il fit des distributions de blé au peuple ; qu'il fit célébrer les jeux séculaires ; qu'il échappa par la

1. J. Sabatier, *Rev. belge de num.*, t. XXIV, 1868, p. 369.

2. Kubitschek, *Iahreshefte der œsterreich. archaeol. Instituts*, t. III, 1900, p. 72.

3. H. Cohen, *op. cit.*, t. I, p. 237, nº 6.

1. H. Cohen, t. II, pp. 208-209, nᵒˢ 120 et suiv.

2. M. Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque,* t. II, p. 243.

protection miraculeuse de Jupiter aux embûches de Vitelliens. Élagabale introduit sur la monnaie romaine des types étranges, importés des religions syriennes ; sous l'empereur africain Septime Sévère, paraît la Tanit de Carthage chevauchant un lion. Accordons une mention spéciale aux curieuses monnaies d'Hadrien dont le revers est celui-ci : ANN· DCCCLXXIIII NAT· VRB· P· CIR· CON· (*anno 874 natali Urbis, primum Circenses constituti*) [1] ; et à cette autre de Pacatien, qui a pour type la déesse Rome assise et la légende : ROMAE AETER· AN· MILL. ET PRIMO (*Romae aeternæ anno millesimo et primo*) [2]. Ce sont les seules monnaies romaines qui portent une date supputée d'après l'ère de la création de Rome, et cette dernière a permis de fixer l'époque où vivait le tyran Pacatien que les annalistes ne mentionnent même pas.

Les historiens nous disent peu de choses du tyran Saturnin. Aurélien, raconte Vopiscus, l'envoya défendre l'Orient contre les Parthes, mais en lui interdisant expressément l'accès de l'Égypte où avaient eu lieu, naguère, des troubles dont un général ambitieux aurait pu profiter. Des pièces d'or, frappées en Égypte, nous sont la preuve indiscutable que Saturnin enfreignit la défense qui lui était faite et se fit proclamer empereur à Alexandrie, — en dépit de l'assertion contraire de Vopiscus qui avait un intérêt personnel à venger la mémoire de Saturnin de l'accusation de rébellion [1]. Voilà donc une médaille qui vient contrôler et rectifier un historien romain, préciser un épisode des annales obscures du IIIe siècle et, du même coup, faire tomber les objections de l'hypercritisme allemand qui allait jusqu'à nier l'existence de Saturninus, au moins en tant que tyran et usurpateur de la pourpre romaine [2].

La révolte de plusieurs autres chefs d'armées ne nous est connue aussi que par les monnaies qui affirment ces actes de rébellion ; des impératrices, comme Mariniane et Dryantille, n'ont pris place dans l'histoire romaine que par les rares pièces qui nous en ont conservé le nom et les traits [3]. Au milieu même des types banaux et conventionnels qui, dès le IIIe siècle, accusent la décadence de l'art et trahissent l'affaissement de la vie sociale, on trouve encore de nombreux revers d'un réel intérêt historique : par exemple, sur les monnaies de Constantin, les figures allégoriques de deux peuples nouveaux dans le cortège que l'empereur traîne derrière son char triomphal, la *Francia* et l'*Alamannia*, représentées en larmes au pied d'un trophée d'armes germaniques [4].

1. Cohen, t, II, pp. 117-118, nos 162, 163 et 164 ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. VI, p. 150 ; Greppo, *Voyages d'Hadrien*, p. 35. Cette légende est interprétée par M. Frœhner : *Anno 874 natalis Urbis publice circensibus concelebratus* (l'an 874 = 121 après J.-C., l'anniversaire de la fondation de la Ville fut célébré publiquement par des jeux de cirque). W. Frœhner, dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. III, p. 80.

2. Cohen, t. V, p. 182, no 7.

1. E. Babelon, *Mélanges*, t. III, pp. 167 et suiv. (extrait de la *Rev. num.*, 1896).

2. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, t. XI, p. 179.

3. H. Cohen, *op. cit.*, t. V, p. 341 et t. VI, p. 11 ; W. Kubitschek, *Iahreshefte des œsterreich. archaeol. Instituts*, t. II, 1899, p. 210 à 221 ; H. Dessau, *Zeit. für Num.*, t. XXII, p. 199 ; Mowat, *Rev. num.*, 1900, p. 186.

4. H. Cohen, *op. cit.*, t. VII, p. 248 et 249 ; R. Mowat, *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1890, p. 95.

Les banales monnaies de la fin de l'empire comportent, elles aussi, leur enseignement. Témoins, entre autres, les pièces si nombreuses où se trouvent mentionnés les *vota*, c'est-à-dire les jeux et sacrifices solennels célébrés pour la santé et la conservation de l'empereur. Ces *quinquennalia*, *decennalia, quindecennalia*, *vicennalia*, etc., deviennent une base essentielle de la chronologie, en l'absence de la mention du consulat impérial.

L'Édit du *maximum* de Dioclétien peut-il être commenté scientifiquement et bien compris, sans la connaissance parfaite du numéraire servant à effectuer les paiements mentionnés dans ce célèbre document? Et d'une manière générale enfin, les monnaies ne continuent-elles pas, comme dans les siècles antérieurs, à être les fondements même de la science économique?

La numismatique gauloise est non moins intéressante que celle de Rome ou des pays helléniques. C'est ainsi que le meilleur et plus solide argument qu'on ait invoqué pour fixer l'emplacement de Bibracte, ou de la ville et de la bataille d'Alesia, sont les monnaies gauloises trouvées éparses au mont Beuvray et sur le territoire d'Alise-Sainte-Reine [1].

Quand on répartit sur une carte géographique, les monnaies gauloises suivant les indications des trouvailles, on demeure étonné des enseignements que comporte cette simple disposition matérielle. On constate, par exemple, que les tribus de la région danubienne frappent des monnaies qui ne sont que de grossières imitations des tétradrachmes de la Macédoine ou des statères d'or de Philippe, père d'Alexandre ; que ces imitations se propagent graduellement à travers le pays des Helvètes, des Séquanes, des Éduens, jusqu'aux Arvernes qui frappent les beaux statères au nom de Vercingétorix. On trace ainsi, spontanément et presque sans s'en douter, sur la carte de la Gaule, comme une grande et large voie que je ne puis mieux comparer qu'à la Voie lactée au milieu de la carte du Ciel : c'est le chemin suivi par le commerce, c'est la route des Gaulois au temple de Delphes, c'est la ligne de communication de la Gaule avec la Grèce, c'est-à-dire avec l'un des deux grands foyers de la civilisation antique. On juge de quelle utilité scientifique peut être une pareille constatation pour éclairer des textes plus ou moins obscurs, ou expliquer certaines découvertes archéologiques ! D'autres monnaies gauloises ou ibériques disent le rayonnement du commerce des colonies grecques de Massilia, de Rhoda, d'Emporiæ ; elles donnent la plus riche nomenclature de noms gaulois qui existe ; elles montrent les Romains s'insinuant lentement dans notre pays et s'y créant des alliés avant d'en faire la conquête.

Arrêtons ici cette revue générale des divers chapitres de la numismatique. Nous en avons dit assez pour montrer que cette science est l'indispensable auxiliaire de toutes les branches de l'histoire. Nous avons indiqué comment elle départit ses inépuisables richesses, tour à tour, à l'archéologie figurée, à l'iconographie, à l'histoire de l'art et des religions, à la mythologie, à l'épigraphie, à la philologie, à la chronographie, à la géographie comparée,

1. F. de Saulcy, *Journal des savants,* 1880, p. 563 et s.; J.-G. Bulliot, *Fouilles du mont Beuvray* (Saint-Étienne, 1899, in-8o) ; J. Déchelette, *Rev. num.*, 1899, p. 129.

à l'histoire des faits et des institutions, des idées et des mœurs, des modes et des usages, à la métrologie, à l'économie sociale, à l'ethnographie. Nous le répétons en manière de conclusion : ce microcosme des monnaies anciennes, — comme la suite de cet ouvrage le montrera plus amplement, — est bien la plus complète et la plus fidèle évocation du passé que nous procurent les sciences archéologiques. Voilà pourquoi tout historien et tout érudit ne peut que gagner à s'inspirer des judicieuses observations présentées par J. de Witte et A. de Longpérier en tête de la *Revue numismatique :* « La numismatique est le préliminaire indispensable et comme la base de toute étude relative aux anciens temps. Il est incontestable qu'elle fournit sur la chronologie, l'iconographie et l'histoire des religions, des données d'une sûreté incomparable ; cette science jette un jour nouveau sur la géographie et sur les faits historiques ; il est encore vrai qu'on y puise mille renseignements sur les institutions, les costumes, la langue, l'architecture des peuples antiques ; enfin, on ne saurait concevoir, sans y avoir recours, d'idées exactes sur les arts. Il n'est pas de connaissance qui procure plus de notions justes, en fait de style, que la numismatique ; car, dans les monnaies, l'œuvre de l'artiste apparaît toujours inhérente à la date et au lieu d'origine [1]. »

Déjà auparavant, un savant allemand, Hirtius, avait appelé la numismatique « le flambeau des sciences archéologiques [2] » et le vieil historien du symbolisme et des religions de la Grèce, Friedrich Creuzer, avait sanctionné de sa grande autorité cette belle définition : « La numismatique, a-t-il écrit, a été appelée avec raison le flambeau des sciences archéologiques, et au point de vue pratique, nous devons considérer l'ensemble des monnaies antiques comme un miroir métallique dans lequel s'est reflétée toute la vie du monde ancien [1]. »

§ III

Les premiers commencements de la science numismatique.

A quelle époque les monnaies anciennes

1. J. de Witte et A. de Longpérier, *Avertissement* de la *Rev. num.*, 2e série, 1856.

2. Hirtius dans les *Boettigeri Analecta*, t. III, p. 18 : « Mit Recht verdient die Münzkunde wegen der vielartigsten Aufschlüsse, die sie uns giebt, das Licht der gesammten archæologischen Studien genannt zu werden. » Cf. Streber, *Numismata græca ex museo regis Bavariæ*, Préface.

1. Fr. Creuzer, dans le *Deutsche Vierteljahrschrift*, 1838, t. I, Heft 2. « Man hat die Numismatik die Leuchte der Alterthumswissenschaften genannt. Auf diesem praktischen Standpunkt dürfen wir die Masse der antiken Münzen wohl als einen Metallspiegel der gesammten alten Welt bezeichnen. Sie reflektiren die Natur in ihren drei Reichen ; sie kopiren deren Erzeugnisse und die daraus verfertigten Artefacte; sie bezeichnen die Fortschritte der Künste ; sie begleiten die bürgerliche Gesellschaft durch alle Zustände, das Städteleben, die Gesetze und Anstalten, die Kriege, Eroberungen und Friedensschlüsse, die Regierungswechsel, den Handel, die Kolonien und die Völkerbünde ; sie verewigen die Schicksale erlauchter Geschlechter, und erhalten im lebendigen Andenken die Persœnlichkeiten grosser Mænner. » Un érudit polonais, L. L. Sawaskiewicz, a écrit fort justement aussi : « La numismatique découvre tous les jours à l'histoire universelle des vues nouvelles » (Sawaskiewicz, *Le génie de l'Orient commenté par les monuments monétaires,* p. 43).

ont-elles commencé d'être utilisées comme documents susceptibles de concourir à la reconstitution de l'histoire? Quand a-t-on eu, pour la première fois, l'idée de rassembler et de classer les vieilles pièces grecques ou romaines, sinon pour en tirer un véritable parti scientifique, du moins comme souvenir de temps reculés, comme modèles à l'usage des artistes, ou comme objets destinés à servir d'agréable distraction à des curieux et à des hommes de goût?

Nous savons que déjà, chez les Grecs, de très bonne heure, les offrandes et les ex-votos déposés dans le sanctuaire des dieux, constituaient de véritables amoncellements d'œuvres d'art parmi lesquelles les anciennes monnaies occupaient souvent la place prépondérante : ces pieuses collections étaient les musées de l'antiquité, de même que les trésors de nos églises étaient les musées du moyen âge. Il suffira de rappeler les richesses accumulées par les pèlerins dans les trésors de l'Héraion de Samos, de l'Artemision d'Éphèse, dans les sanctuaires non moins célèbres d'Athènes, de Délos, de Delphes, d'Olympie, de Rome. Mais ces richesses avaient, avant tout, le double caractère d'offrandes religieuses et de réserve pécuniaire. La curiosité que certains de ces objets excitaient par leur vétusté, leur singularité ou leur origine, comme on le voit dans plusieurs passages de Pausanias, n'allait guère jusqu'à les interroger à titre de preuves historiques. Il n'en est point tout à fait de même des objets exotiques ou anciens que des princes ou des particuliers, dès l'époque grecque, rassemblaient pour leur jouissance personnelle, à la façon des amateurs de nos jours. Les auteurs anciens citent les collections des Ptolémées, des Séleucides, des Attalides, de Mithridate [1]. Celui-ci fut même un passionné : il avait plusieurs gazophylacies où étaient rangés ses trésors artistiques. L'un de ces *cabinets*, comme nous dirions aujourd'hui, était à Sinoria, un autre à Taulara [2]. Les historiens se sont fait l'écho de l'étonnement des Romains lorsque ceux-ci virent défiler processionnellement toutes ces richesses, à l'occasion des triomphes de Lucullus et de Pompée [3]. Sans doute, aucun témoignage ne nous permet d'affirmer qu'il y eut parmi ces curiosités, une suite de médailles anciennes, mais nous savons, par exemple, que la beauté des vieilles pièces de Rhodes, les faisait particulièrement rechercher ; la tête radiée de Hélios de face paraissait une merveille et les amateurs payaient volontiers un *agio* pour en posséder quelque exemplaire [4].

Rome comptait de nombreux collectionneurs d'objets artistiques, rares et précieux, et il n'est pas téméraire de supposer que les vieilles pièces ou les pièces étrangères, remarquables par leurs types, aient fait l'objet des recherches des curieux.

P. Æmilius Scaurus, beau-fils de Sylla, avait un écrin de bagues et de camées, outre sa galerie de statues et de tableaux ; Pompée et Jules César eurent aussi leurs

1. Plutarque, *Aratus*, 12 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 132 ; K.-O. Muller, *Handbuch der archæol.*, § 251, nº 5 : Th. Schreiber, *Rhein. Museum,* t. XXXI, 1876. pp. 219 et s.

2. Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, pp. 283 et suiv.

3. E. Babelon, *Catal. des Camées*, Introd., p. XLIII.

4. C'est ainsi, du moins, que Th. Mommsen a interprété une inscription de Ténos, en l'honneur du Syracusain Timon, fils de Nymphodoros, vers le commencement du siècle qui précède notre ère. Pour avoir 100 drachmes de Rhodes, on en paye 105 de Ténos, bien que celles-ci pèsent au moins le même poids. *C. I. Gr.* nº 2334 ; cf. Mommsen, *Monn. rom.*, t. I, p. 51

dactyliothèques; les somptueux jardins de Lucullus et de Salluste étaient peuplés de statues grecques; les places publiques et les palais de Rome étaient ornés d'œuvres d'art amenées à grands frais des villes d'Orient. Si l'on en croit Cicéron, Verrès poussait la passion du collectionneur jusqu'à la plus cynique indélicatesse [1]. Est-il déraisonnable, malgré le silence des auteurs, d'admettre que les belles médailles grecques, en raison des portraits illustres qu'elles représentent, ou des événements et des légendes que rappellent leurs types, ont provoqué l'attention de ces amoureux des reliques du passé? Les belles médailles de Syracuse, de Tarente ou de Métaponte n'ont-elles pu, aussi bien que les statères de Rhodes, passionner les curieux? Puisqu'il s'est trouvé des artistes qui signaient les coins monétaires chez les Grecs, c'est qu'ils caressaient l'espoir de susciter, dans le public, des appréciateurs de leurs œuvres, des amateurs de leur talent, soit dans le présent, soit même dans l'avenir.

Nous savons, au surplus, que les vieilles pièces étaient parfois, de préférence aux espèces circulantes, accordées par les princes à titre de récompenses honorifiques ou de libéralités dans les fêtes publiques. C'est ainsi que Suétone raconte qu'à l'occasion des Saturnales, Auguste distribuait au peuple, entre autres dons précieux, des monnaies de toutes sortes de coins, même des pièces à l'effigie des anciens rois ou des pièces étrangères (*numos omnis notæ, etiam veteres regios, ac peregrinos*) [2]. On ne saurait prétendre, à la vérité, en s'appuyant sur ce texte que les Romains du temps d'Auguste fussent, pour la plupart, des collectionneurs ou des numismates. S'ils recherchaient les anciennes monnaies, c'était pour les monter en bijoux ou les enchâsser dans les produits les plus précieux de l'orfèvrerie : tous les grands musées possèdent de ces médailles munies d'une bélière, percée d'un trou, entourées d'un cercle d'or ou d'argent plus ou moins orné. Au Cabinet des médailles, la patère de Rennes et le collier de Nasium en sont les specimens les plus célèbres. Le jurisconsulte Pomponius fait allusion à cette mode romaine, perpétuée sous nos yeux par les Orientaux, qui consistait à utiliser les anciennes pièces dans la parure comme des gemmes : *nomismatum aureorum vel argenteorum veterum quibus pro gemmis uti solent* [1].

Mais c'était bien évidemment à un autre sentiment, celui du collectionneur de curiosités, qu'obéissaient ces Romains dont nous parle Pline, qui recherchaient avec ardeur les pièces fausses, s'amusant même à les payer plus cher que les pièces authentiques : « Dans l'art du monnayage, dit Pline, on n'étudie que les falsifications; on porte sa curiosité sur un échantillon de faux denier, et on l'achète au prix de plusieurs deniers de bon aloi [2]. »

1. Edm. Bonnaffé, *Les collectionneurs de l'ancienne Rome*, pp. 7 et suiv. et p. 97; E. Babelon, *Catal. des Camées*, Introd., p. XLVIII; Holm, *Geschichte Siciliens*, t. III, p. 169.

2. Suétone, *Aug.*, LXXV; cf. Spanheim, *De præstant. et usu num. vet.*, t. I, p. 8; t. II, p. 263; Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LXXXVI; Hennin, *Manuel*, t. I, p. 314; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 80; J. Friedlænder, dans *Zeit. f. Num.*, t. III, 1876, p. 167; Van Vleuten, dans les *Bonner Iahrbücher*, t. LXXII, 1882, p. 82.

1. Digeste, VII, 1, 28 (édit. Mommsen, t. I, p. 224).

2. *Mirum, in hac artium sola vitia discuntur et falsi denarii spectatur exemplar, pluribusque veris denariis adulterinus emitur* (Pline, *Hist. nat.*,

A vrai dire, aucune époque de l'histoire n'a été indifférente à ces médailles d'autrefois que le caprice des découvertes ou la persistance d'usages commerciaux livraient à l'examen de tous. La question que l'Évangile de saint Mathieu place dans la bouche du Christ : *cujus est imago hæc et superscriptio* [1], n'a jamais cessé d'être posée par les esprits éclairés de tous les âges. Même pour l'époque romaine, il n'est pas impossible de citer des exemples qui prouvent que les historiens savaient, au besoin, invoquer le témoignage des anciennes monnaies, tout aussi bien que les érudits modernes, pour établir la véracité de certains événements. Vopiscus s'appuie sur l'existence de monnaies de Firmus qui se révolta en Égypte, vers 273 [2], pour démontrer que ce personnage fut réellement un usurpateur impérial et qu'il ne doit pas être qualifié de simple chef de brigands. Il importe de citer tout le passage : « Vous vous rappelez, mon cher Bassus, la discussion que nous eûmes dernièrement avec M. Fonteius qui a la passion de l'histoire. Il prétendait que Firmus qui s'empara de l'Égypte sous Aurélien, était un brigand et non un prince (*latrunculum fuisse non principem*) ; nous soutenions au contraire, — Rufus Celsus, Ceionius Julianus, Fabius Sosianus et moi, — qu'il avait pris la pourpre, battu monnaie et porté le nom d'Auguste. Severus Archontius nous exhiba même de ses monnaies (*quin etiam nummos ejus Severus Archontius protulit*). Des livres grecs et égyptiens nous apprennent que dans ses édits, il prenait le titre d'*autocrator*. L'unique raison que nous opposait Fonteius, c'est qu'Aurélien, dans l'édit publié après sa victoire, ne dit pas qu'il a tué un *tyran*, mais délivré la république d'un *obscur brigand*; comme si ce prince pouvait honorer du nom de tyran un homme qui ne fut, à ses yeux, qu'un misérable rebelle, et comme s'il n'était pas d'un usage constant, de la part des empereurs, de donner le nom de brigands aux usurpateurs qu'ils ont tué... [1] ». Ainsi, les monnaies de Firmus, dont on ne connait plus d'exemplaire aujourd'hui, étaient, trente ans environ après sa mort, invoquées dans une discussion, comme un argument historique.

Enfin, à la dernière heure des temps antiques, Cassiodore, le ministre d'Odoacre, légue aux siècles futurs l'idée de la science numismatique par ces prophétiques paroles : *Monetam facis de nostris temporibus futura sæcula commonere* [2].

Mais ces témoignages, si intéressants qu'ils soient, n'ont qu'un caractère épisodique et occasionnel. S'il y eut dans les temps antiques de véritables ouvrages sur les monnaies, leurs auteurs n'ont envisagé que le point de vue étroitement métrologique. Aristote, dans son histoire des

XXXIII, 132). Il est probable que par ces *denarii falsi* ou *adulterini*, Pline entend les pièces fourrées.

1. Τίνος ἡ εἰκὼν αὕτη καὶ ἡ ἐπιγραφή; λέγουσιν αὐτῷ Καίσαρος. S. Matth., XXII, 20.

2. Clément Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. I, p. 293. Aucune monnaie de Firmus authentique n'a, jusqu'ici, été retrouvée.

1. Vopiscus, *Firmus*, II.

2. *Formula comit. sacr. largitionum* : « ... ut figura vultus nostri metallis usualibus imprimatur, monetamque facis de nostris temporibus futura sæcula commonere. O magna inventa prudentium! o laudabilia instituta majorum! ut et imago principum subjectos videretur pascere per commercium, quorum consilia invigilare non desinunt pro salute cunctorum ». *Cassiod. Senat. Variæ*, VI, 7, éd. Mommsen, p. 180.

Constitutions des cités grecques, traitait abondamment des rapports et des systèmes monétaires, mais il ne nous en est resté que quelques passages ou des définitions de certaines espèces, recueillis par des écrivains postérieurs. Les grammairiens alexandrins avaient aussi comparé entre eux les divers systèmes de poids et mesures et dressé des tableaux comparatifs où la monnaie avait sa place. Il ne nous en est parvenu que des fragments recueillis par des compilateurs, scoliastes ou lexicographes des bas temps, dont les plus importants sont Julius Pollux, contemporain de Commode, saint Epiphane, Hésychius de Milet, Photius et Suidas. Dans la littérature latine, ce ne sont guère, non plus, que des définitions, des traditions populaires, des fragments métrologiques que nous glanons épars dans Varron, Festus, Pline, Volusius Mæcianus, Isidore de Séville. Varron pourtant avait, dans deux ou trois ouvrages qui sont perdus, ses *Antiquitates rerum humanarum* et sa *Vita populi romani*, inséré une histoire de la monnaie des Romains dont il cite lui-même quelques passages dans ses traités sur la langue latine et sur l'agriculture. A ces quelques lambeaux de textes et à ces courtes nomenclatures se réduit ce que nous osons à peine appeler la littérature numismatique de l'antiquité [1].

Les habitudes commerciales, le hasard des trouvailles, la force de la routine mirent entre les mains des gens du moyen âge une masse énorme de monnaies romaines et grecques qui furent envoyées au creuset. En voici un exemple caractéristique. En 1274, on fit, dans le jardin de l'Hôtel-Dieu, à Padoue, une trouvaille de pièces d'or antiques qu'on évalua à plus de 30,000 livres. Le trésor fut disputé entre les inventeurs, l'évêque, le Podestat et ses officiers; finalement, un quart fut consacré à acheter des propriétés pour l'Hôtel-Dieu. Le texte de la Chronique de Padoue qui nous raconte ce curieux épisode mérite d'être rapporté en entier : « *1274... Inventus fuit thesaurus magnus in metallis auri optimi in horto Hospitalis Domus Dei de Padua, valoris, ut dicebatur, librarum pluris XXX millium : quod male distinctum fuit, ut dicitur, primo per inventores, deinde per episcopum et per Potestatem, et suos officiales, ita quod in utilitatem Hospitalis fere quarta pars fuit conversa in emendis possessionibus pro Hospitali* [1].

Sans doute, la plupart du temps, comme dans les circonstances que nous venons de relater, les pièces anciennes d'or et d'argent, étaient fondues ; pourtant, ce n'était point une règle absolue, et même, pour les pièces de bronze, il s'en trouva qui restèrent dans la circulation, comme monnaies d'appoint, jusqu'à l'époque moderne. La beauté plastique des types monétaires de l'antiquité, la netteté des effigies, l'habileté de la frappe ne manquèrent pas, même aux siècles les plus barbares, de faire impression sur les esprits réfléchis, et nous pouvons appliquer aux monnaies ce qu'a écrit M. Eug. Müntz à propos des autres catégories d'objets d'art : « Les uns ont vu en eux

1. Tous les textes littéraires qui nous restent de l'antiquité grecque et latine, relatifs aux monnaies et aux poids et mesures, ont été groupés et étudiés par Friedrich Hultsch dans son recueil : *Metrologicorum Scriptorum reliquiæ*. 2 vol. in-12 de la *Bibliotheca Teubneriana* (Leipzig, 1864) ; cf. H. Willers dans *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1900, p. 313 et suiv.

1. *Chronicon Patavinum*, dans Muratori, *Antiquitates Italiæ*, éd. de 1741, t. IV, col. 1146.

des monuments de l'idolâtrie, et à ce titre les ont réprouvés; d'autres leur ont attribué des vertus magiques; d'autres encore se sont laissés aller à l'admiration que leur causaient l'immensité des ruines romaines, la richesse de la matière première, la perfection de la main d'œuvre [1]. »

On a demontré, depuis quelques années surtout, que la tradition antique était loin de s'être perdue au moyen âge, et que dans la littérature comme dans l'art, les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome avaient exercé leur influence sur les contemporains de Charlemagne et de saint Louis [2]. Ce culte qu'eurent les hommes instruits et éclairés du moyen âge pour les œuvres littéraires et artistiques de l'antiquité, eut son corollaire dans l'usage auquel on affecta tout ce qui venait des Grecs et des Romains et qui pouvait encore utilement cadrer avec la religion, les habitudes et les mœurs nouvelles [3]. On voit ainsi des sarcophages païens ou des baignoires devenir des cuves baptismales; des urnes cinéraires sont transformées en bénitiers, des chaises de bain en trônes épiscopaux.

1. Eug. Müntz, *Les précurseurs de la Renaissance*, p. 1.

2. Voyez surtout sur cette question : Ant. Springer, *Das Nachleben der Antike im Mittelalter*, nouv. édit. Bonn, 1886, 2 vol. in-8°; Rahn, *Das Erbe der Antike*. Bale, 1872; E. Müntz, dans *Journal des Savants*, oct. 1887; janv. et mars 1888; le même, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. I, pp. 205 et suiv.; L. Courajod, *L'imitation et la contrefaçon des objets d'art antiques aux* XVe *et* XVIe *siècles*. Paris, in-18, 1889; J. von Schlosser, dans le *Iahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses. I. Die Denkmünzen der Carraresen und die Sesto von Venedig*. Vienne, 1897.

3. Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso e ornamento delle Chiese* (Rome, 1744); cf. Eug. Müntz, *Journal des Savants*, octobre, 1887, p. 633.

Les attributions chrétiennes dont se trouvent affublés les camées et les intailles antiques fourmillent dans tous les Inventaires : les Hermès criophores y sont désignés sous le nom de Bons Pasteurs; Horus à cheval tuant le dragon reçoit le nom de saint Georges; Hercule étouffant le lion s'appelle Samson ou David; Persée avec la tête de la Gorgone, c'est David vainqueur de Goliath; les Vénus et les Lédas sont des Vierges Marie; les Amours ou les Victoires, des anges; les têtes de Gorgone ou de Méduse, des saintes Faces, des Véroniques [1]. Un grand nombre de gemmes antiques furent en outre dotées de vertus magiques et talismaniques.

Les monnaies grecques et romaines, ou du moins un certain nombre d'entre elles, eurent leur part de ce superstitieux respect et bénéficièrent de cette admiration naïve. « Les unes, dit M. F. de Mély, soit à cause des inscriptions grecques, des caractères *estranges* qu'elles portaient, soit à cause des sujets qu'elles représentaient et dont les livres de magie s'étaient emparés... étaient considérées comme de véritables talismans, tandis que les autres, soit par les portraits qu'elles étaient censées conserver, soit par leurs sujets religieux même, trouvèrent leur place sur des reliquaires [2]. » On croyait reconnaître des portraits des patriarches et des autres personnages bibliques dans les effigies des empereurs romains; des types de revers tels qu'un empereur à cheval foulant aux pieds ses ennemis, passaient pour représenter Salomon terrassant les mala-

1. E. Babelon, *Catal. des Camées*, Introd. p. LXXIII.

2. F. de Mély, *Rev. num.*, 1897, p. 382.

dies. Le *numisma cum imagine B. Virginis* conservé parmi les reliques de S. Venceslas de Prague [1], était peut-être quelque pièce avec l'effigie d'une impératrice romaine, à moins pourtant que ce ne fut une de ces monnaies byzantines qui ont le buste de la Vierge pour type de revers.

Il sera malheureusement toujours fort difficile, la plupart du temps, d'identifier les monnaies antiques signalées dans les documents du moyen âge, à cause du laconisme ou du manque de précision des descriptions qui nous en sont données. « Nous ignorerons probablement toujours, dit encore M. de Mély, quelles étaient les *numismata* rapportés par Robert de Clari à Corbie, dont Bonnefons nous parle [2], comme aussi cet argent des Mages conservé à Milan [3], qui se composait de pièces d'or apportées par les Mages à l'Enfant Jésus, frappées, nous apprennent les Évangiles apocryphes [4], par Tarah, le père d'Abraham, données par Joseph, fils de Jacob, au trésorier du royaume de Saba, quand il alla dans ce royaume acheter des parfums pour embaumer son père, et enfin apportées à Salomon par la reine de Saba [5]. »

Parmi les légendes formées autour de certaines monnaies anciennes, aucune ne fut plus accréditée que celle relative aux trente deniers que reçut Judas pour prix de sa trahison envers le Sauveur. M. de

1. Pessina de Czechorod, *Phosphorus septicornis*, p. 497 (Prague, Dobroslavena, 1675, in-4°); F. de Mély, *Rev. num.*, 1899, p. 500.

2. Bonnefons, *Historia Corbiensis*, dans Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. II, p. 239.

3. Ughelli, *Italia sacra*, t. III, p. 28.

4. Migne, *Dictionn. des Apocryphes*, t. I, col. 1023-1025; t. II, col. 470.

5. F. de Mély, *Rev. num.*, 1899, p. 501.

Mély a relevé dans les Inventaires des trésors du moyen âge ou d'anciens auteurs, la mention d'une quinzaine de ces prétendus deniers de Judas [1]. Il y en avait un dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis [2]; un autre au couvent des Visitandines d'Aix; deux à Florence, à l'église de l'Annonciade et à l'église de Sainte-Croix; d'autres à l'abbaye de Montserrat en Catalogne et à Héverlé près de Louvain: ce dernier est aujourd'hui au couvent des capucins d'Enghien [3]. Ces pièces ne sont pas toujours assez explicitement décrites pour qu'il soit possible de les identifier. Nous savons, cependant, ce qu'étaient exactement les deniers de Judas conservés à Malte, à l'église Saint-Jean-de-Latran de Paris, à la commanderie de Malte, de Paris, à Oviédo, à Vincennes, à Héverlé et dans quelques autres localités: c'étaient des drachmes de Rhodes, à la légende ΡΟΔΙΟΝ, ayant pour types, d'une part, la tête de Helios, radiée ou non radiée, et d'autre part, la rose en tige ou épanouie. Le *Promptuaire des médailles*, en 1553, reproduit l'une de ces pièces, en altérant, d'ail-



Fig. 1 (d'après le *Promptuaire des médailles* de Guill. Rouille, 1553, 2e part., p. 10).

1. F. de Mély, *Rev. num.*, 1899, p. 500 et s.

2. Collin de Plancy, *Dictionn. des reliques*, t. II, p. 84.

3. Fr. de Villenoisy, *Le denier de Judas du couvent des Capucins d'Enghien* (Extrait des Mémoires du Congrès archéologique et historique de Belgique, en 1898).

leurs, la légende, et en la prenant pour un denier romain ordinaire (fig. 1). Voici le texte explicatif qui l'accompagne :

« Judas Iscariot... vendit son Maistre et le nostre pour la somme de trente deniers... ; puis se repentit, et reporta l'argent, duquel fut acheté un champ, pour y enterrer les estrangers... Or, quant est des deniers ils estoyent tels que vous en voyez la marque d'un costé et d'autre ci-dessus : et leur valeur estoit de trois sols et demi pour pièce, suivant l'opinion commune que c'estoyent deniers romains communs : et à ce compte il auroit vendu nostre Seigneur cinq livres cinq sols... [1] ».

L'une de ces monnaies rhodiennes est conservée aujourd'hui comme relique dans l'église de Rome qui est sous le vocable de Sainte-Croix-en-Jérusalem [2] ; une autre est encore, comme nous l'avons dit, chez les Capucins d'Enghien en Belgique [3]. Le denier de Judas que possède le trésor de la cathédrale de Sens n'est autre qu'un dirhem arabe assez fruste [1]. M. Feuardent possédait, il y a une trentaine d'années, un médaillon de Syracuse entouré d'un cercle d'or sur lequel était gravée l'inscription suivante en lettres gothiques : *quia pretium sanguinis est* [2]. Cette légende ne permet pas d'hésiter à reconnaître encore un denier de Judas dans cette belle et curieuse médaille dont on ignore le sort aujourd'hui. On donnait aux pèlerins des empreintes en cire de ces pièces qui furent, pendant des siècles, l'objet d'une superstitieuse vénération [3].

Pour les monnaies antiques employées comme ornements de reliquaires ou de chasses, nous citerons, entre autres exemples : une monnaie romaine fixée au chef de saint Jean d'Amiens [4], et le médaillon byzantin de l'abbaye de Liessies en Hainaut. Juste Lipse, en 1609, parle de ce denier en ces termes : « un grand médaillon byzantin en or, que l'on conservait dans l'abbaye de Liessies en Hainaut, et qui lui avait été communiqué par Denis Villers. Ce médaillon avait été envoyé de Constantinople, en 1208, avec d'autres

1. *Promptuaire des médailles*, etc., à Lyon, chez Guillaume Rouille. Seconde partie, p. 10; cf. Budée, *De asse*, t. II, p. 244; Bosius, *Crux triumphans*, p. 70 (1617, fol.); Paciaudi, *Antiquitates christianæ* (in-4°, 1755), p. 375 et 408; Antonio Agostino, *Dialogos de las medallas* (Tarragone, 1587, in-8°), p. 88; Morand, *Hist. de la Sainte-Chapelle*, p. 171; Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. III, p. 55.

2. Bezozzi (D. Raimondo), *Storia della basilica di Santa Croce in Gerusalemme*, p. 103 et 146. Rome, 1750, in-4°.

3. On a émis l'hypothèse ingénieuse que les monnaies de Rhodes furent considérées comme étant les deniers de Judas, à cause de leur légende ΡΟΔΙΟΝ qui aura été prise pour le nom d'Hérode, auquel manquerait la première lettre (Fr. de Villenoisy, *op. cit.*). Cependant, nous ferons remarquer que déjà, chez les Romains, les monnaies de Rhodes étaient recherchées par les curieux pour la beauté de leur type (voyez ci-dessus, p. 68); d'autre part, le *Promptuaire* ne fait aucune allusion à la monnaie d'Hérode, et ce nom est si loin de la pensée de son auteur, qu'il a gravé ΡΟΑΙΟΝ (sans doute ΡΟΜΑΙΟΝ) au lieu de ΡΟΔΙΟΝ; le texte évangélique ne permettait pas de songer à la monnaie d'Hérode, mais au denier romain, « suivant l'opinion commune », comme dit le *Promptuaire*.

1. L'abbé Chartraire, *Inventaire du trésor de l'église de Sens*, p. 101.

2. *Catalogue de monnaies grecques en vente chez Rollin et Feuardent* (in-16, 1862), n° 1769.

3. P. M. Paciaudi, *Antiquit. christ.*, p. 375 et 408.

4. Norris, *Un voyage en Flandres, en Artois, et en Picardie, en 1714*, publié par Erckman, dans les *Annales du comité flamand de France*, t. XXII, p. 337.

objets précieux par l'empereur Henri, successeur de Baudouin [1] ».

Rappelons enfin le fameux reliquaire de l'abbaye de Corbie, désigné sous le nom de *Numisma Caroli*, qui fut détruit à la Révolution. C'était un disque lenticulaire de cristal, « recouvert d'un filigranne d'or, et de l'autre, *d'une grande médaille romaine*; un vide, pratiqué au centre du cristal, contenait une statuette de la Vierge taillée dans le bois de la vraie Croix. Ce joyau fut rapporté à Corbie par Robert de Clari, à la suite de la croisade de 1204, et il provenait du pillage de Constantinople par les croisés. N'importe! on racontait, peu d'années après la croisade, que cette relique avait été donnée aux moines de Corbie par Charles le Chauve, et l'effigie de la médaille romaine devenait le portrait de Charlemagne [2].

Mais si le moyen âge fit, de certaines monnaies anciennes, des objets de superstition ou, parfois, des éléments décoratifs pour des chasses, des reliquaires, des vases ou d'autres ustensiles, eut-il des amateurs ou des curieux capables de recueillir les monnaies grecques et romaines pour leur beauté propre et l'intérêt de leurs types? Il semble qu'on puisse répondre affirmativement. Quand nous voyons, par exemple, dès le commencement du XIVe siècle, le pape Boniface VIII rechercher les camées et les

1. Juste Lipse, *De Vestà et vestalibus syntagma*, p. 5, 12, 32, etc. (Anvers, 1609); C. Serrure, *Notice sur le Cabinet monétaire du prince de Ligne*, p. XXII (2e éd., 1880, in-12).

2. Riant, *Les dépouilles de Constantinople*, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXVI, p. 170; le même, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. CXCV; E. Babelon, *Catal. des Camées*, etc., Introd., p. LXXII.

intailles antiques et s'en former une collection [1], comment admettre qu'il fut indifférent aux monnaies qui souvent représentaient les mêmes types ou les mêmes effigies? Oui, dès ce temps, on commence à comprendre l'antiquité, à en interroger les restes, à déchiffrer les inscriptions, pour leur demander compte de leur origine et de leur passé [2]; à recueillir les médailles aussi bien que les pierres gravées, non plus seulement à titre de bijoux aptes à servir à la décoration de meubles ou de reliquaires, mais comme des produits authentiques des civilisations païennes. Nous voyons, dès 1335, un riche citoyen de Trévise, Oliviero Forza ou Forzetta, mériter le nom d'*antiquaire*, dans le sens moderne du mot [3]. « Il nous a laissé lui-même, raconte M. E. Müntz, l'indication des objets qu'il se proposait d'acquérir à Venise : médailles et monnaies, bronzes, marbres, pierres gravées, manuscrits d'auteurs classiques, y tiennent une place telle que l'on se croirait au XVe siècle. » Dans cette énumération se trouvent « cinquante médailles (*medajae*) que lui avait promises maître Simon », qui ne peuvent guère être que des médailles antiques [4]. Toutefois, s'il y eut, en Italie,

1. Eug. Müntz, *Rev. archéol.*, n. s. t. XXXVI, 1878, p. 205.

2. R. de La Blanchère, *Histoire de l'épigraphie romaine*, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. VIII, 1886, pp. 51 et suiv.

3. Eug. Müntz, *Journal des Savants*, oct. 1887 et janv.-mars 1888; le même, *Hist. de l'art pendant la Renaissance*, t. I, pp. 205 et s.; le même, *Les arts à la cour des Papes*, t. II, p. 165; E. Babelon, *Catalogue des Camées*, p. LXXXII; Rudolf Weil, *Zur Geschichte des Studiums der Numismatik*, dans la *Zeit. für Num.*, t. XIX, 1895, p. 248.

4. Eug. Müntz, *Les arts à la cour des Papes*, t. II, p. 165; le même, *Les Précurseurs*, p. 38.

des amateurs de médailles antiques avant Pétrarque (1304-1374), il n'en est pas moins vrai que c'est à ce dernier qu'on doit faire remonter les premières études critiques sur la numismatique de l'antiquité. Pétrarque, le plus fécond des initiateurs de la Renaissance, le prince des humanistes, qu'on a défini « le premier homme moderne » était, par dessus tout, épris des Anciens, répudiant la science routinière de son temps pour remonter aux sources pures de la littérature classique et aux monuments de toute sorte dont les Romains avaient peuplé l'Italie et le midi de la France. Il avait, comme son ami le tribun Rienzi [1], le culte des textes épigraphiques, des manuscrits et des ruines ; il achetait, nous dit-il, pendant son séjour à Rome, les médailles que lui apportaient les paysans et il y déchiffrait avec émotion le nom des empereurs [2] : *Sæpe, me vineæ fossor Romæ adiit gemmam antiqui temporis aut aureum argenteumque nummum manu tenens, nonnunquam rigido dente ligonis attritum, sive ut emerem, sive ut insculptos eorum vultus agnoscerem* [3].

Pétrarque se forma ainsi, dans un but artistitique et scientifique, une collection de monnaies antiques. Mais il ne fut pas le seul de ses contemporains à manifester ce goût, puisque nous le voyons, suivant son propre témoignage, offrir lui-même des médailles romaines en or et en argent à l'empereur Charles IV : *aliquot sibi aureas*

1. J.-B. de Rossi, dans le *Bull. dell' Istituto di Corr. arch. di Roma*, 1871, pp. 11 et suiv.

2. Pierre de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, p. 20 (Paris, 1892, in-8°) ; R. de La Blanchère, *Histoire de l'épigraphie romaine*, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. VIII, 1886, p. 53.

3. Pétrarque, *Epistolæ de rebus familiaribus*, XVIII, 8 ; cf. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 265.

argenteasque nostrorum principum effigies, minutissimis ac veteribus litteris inscriptas, quas in deliciis habebam, dono dedi, in quibus et Augusti Caesaris vultus erat paene spirans; et ecce, inquam, Caesar, quibus successisti, ecce quos imitari studeas [1].

Le déchiffrement des monnaies anciennes et la curiosité iconographique n'étaient pas l'unique préoccupation de Pétrarque. On le voit tantôt rapprocher un passage de Suétone relatif à Vespasien des médailles de cet empereur, tantôt les médailles de Faustine mère, d'un texte de l'*Histoire Auguste*, et essayer de tirer de ces judicieuses comparaisons un enseignement scientifique [2].

Et Pétrarque n'était pas isolé en Italie : il fut seulement le chef d'une pléiade qui alla toujours grossissant. Outre Rienzi, deux autres de ses amis, Giovanni Dondi et Lombardo della Seta († 1390) furent de grands collectionneurs d'antiques et de médailles [3].

En France, Jean, duc de Berry (1340-1416), frère du roi Charles V, ne dédaignait point, à l'exemple des amateurs italiens, de placer quelques médailles antiques à côté des autres curiosités et objets précieux qu'il collectionnait avec tant de passion. Il semble bien qu'on doive reconnaître un *aureus* antique de Jules César dans la description suivante d'un joyau de ses collections :

1. Pétrarque, *Epistolæ de rebus familiaribus*, XIX, 3, cité dans P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 265, note 4; le P. Jobert, *La science des médailles*, nouv. édit. par Bimard de La Bastie, t. I, préface de l'éditeur (Paris, 1739), in-12; Friedjung, *Kaiser Karl IV*, pp. 298 et suiv. (Vienne, 1876, in-8°).

2. Pétrarque, *Rerum memorandarum lib.* II, 4; cf. P. de Nolhac, *op. cit.*, pp. 265-266.

3. E. Müntz, *Les Précurseurs*, pp. 39 et 40.

« 195. Item, un grant denier d'or bien pesant, ouquel est contrefait au vif le visaige de Julius Cesar, garni entour de IIII saphirs et VIII perles, pendant à une chaienne ployant, où il a deux perles, etc. [1]. » N'est-ce point aussi une monnaie d'or antique que les mêmes Inventaires désignent de la manière suivante : « 1108. Item, une autre pièce d'or d'ancienne façon, où il a une teste enlevée [2]. »

Les collectionneurs commencent à devenir nombreux dès la première moitié du XVe siècle. En 1430, Lionel, marquis d'Este avait une collection de médailles antiques [3]. Niccolo Niccoli, de Florence († 1437), en possédait également [4]. En 1432, le célèbre voyageur antiquaire, Cyriaque d'Ancône [5] montre, à Venise, au frère Ambrogio Traversari une collection de médailles qui remplit ce dernier d'admiration [6]. Dans une autre collection Vénitienne, le frère Ambroise remarque une médaille d'Alexandre le Grand; dans le médaillier de Benoît Dandolo, c'est une pièce de Bérénice qui attire particulièrement son attention [1]. A Gênes, chez Andreolo Giustiniani, en 1430, le voyageur camaldule avait déjà remarqué une belle suite de pièces d'or antiques (*nummos aureos vetustisimos*) [2]. A Pavie, dès 1442, parmi les pièces recueillies par Gianlucido (1421-1448), fils du marquis de Mantoue, il signale un tétradrachme de Thasos au type d'Héraclès debout [3]. A Rome, le cardinal Barbo avait la plus belle galerie d'antiques qu'on eut jamais formée [4] : c'est lui qui, plus tard, devenu pape sous le nom de Paul II, réunit le merveilleux musée du palais de Saint-Marc. Citons encore Antoine, cardinal de Saint-Marc et neveu du pape Eugène IV (1431-1447), qui possédait une grande collection de médailles antiques [5].

Outre Niccolo Niccoli, il y avait, à Florence, comme antiquaires et collectionneurs de médailles antiques, Ghiberti, le Pogge [6], et surtout, le grand Côme de Médicis qui, dès avant le milieu du XVe siècle, commença les séries qui devaient prendre bientôt un si merveilleux développement, et dans lesquelles les médailles grecques et romaines occupaient une place honorable [7].

A Naples, le roi Alphonse d'Aragon (1442-1458) faisait rechercher partout les monnaies grecques et romaines [8]. Il se forma

1. J.-J. Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, (1401-1416), t. I, p. 70.
2. J.-J. Guiffrey, *op. cit.*, t. II, p. 141.
3. Cavedoni, *Dell' origine ed incrementi dell' odierno R. Museo Estense delle Medaglie*, p. 4. (Extrait du *Tributo della reale Accademia di scienze, lettere ed arti di Modena alla memoria di Francesco IV* Modene, 1846, in-8o.
4. Eug. Müntz, *Les arts à la cour des Papes*, t. II, p. 171; le même, *Les Précurseurs*, p. 106.
5. Sur Cyriaque d'Ancône (1391-1456?) et son rôle comme antiquaire, voir R. de La Blanchère, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. VIII, 1886, pp. 57 et suiv.
6. Eug. Müntz, *Les arts à la cour des papes*, t. II, p. 172. Les lettres du frère Camaldule Ambroise Traversari à Niccolo Niccoli d'où M. Müntz a extrait ce renseignement et ceux qui suivent, ont été publiées par l'abbé Mehus, *De viris illustribus*. Florence, 1745, in-4o.

1. Eug. Müntz, *Les arts*, etc., *loc. cit.*
2. Eug. Müntz, *op. cit.*, p. 173.
3. Eug. Müntz, *loc. cit.*
4. Eug. Muntz, *Inventaire des bronzes et des camées antiques de la collection du pape Paul II*, dans *Rev. archéol.*, n. s. t. XXXVI, 1878, p. 87, et p. 155.
5. Le P. Jobert, *La science des médailles*, Préface, de Bimard de La Bastie, p. v.
6. R. de La Blanchère, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. VIII, 1886, p. 56.
7. Le P. Jobert, *loc. cit.*
8. E. Müntz, *Hist. de l'art pendant la Renaissance*, t. I, p. 109.

ainsi une suite considérable installée dans un beau médaillier d'ivoire qui ne le quittait pas dans tous ses voyages. Il aimait à répéter que la vue de ces médailles « était pour lui un puissant aiguillon qui l'excitait à imiter les vertus de ceux dont elles représentaient l'image [1] ».

Le roi René d'Anjou fut, à la fois, le compétiteur d'Alfonse et son émule par son goût pour les arts et la passion qu'il mit à rechercher les œuvres antiques. On connaît l'inventaire de la plupart de ses « camaieux », bijoux d'orfèvrerie et autres objets précieux; quoi de plus naturel que de supposer qu'il eut des médailles antiques, lui, qui fit exécuter ou qui exécuta peut être lui même, de grandes médailles artistiques à l'instar de celles que modelaient les artistes italiens de son temps en s'inspirant de l'art antique [2].

L'empereur Maximilien I[er] (1459-1519), en créant la Bibliothèque impériale de Vienne, jeta en même temps les premiers fondements du riche médaillier qui continue à en faire la gloire. Mathias Corvin, roi de Hongrie (1458-1490), qui s'entourait de savants et institua l'Université de Buda, faisait rechercher partout les manuscrits précieux et les médailles des anciens [3].

Dès maintenant, d'ailleurs, nous sommes en pleine Renaissance, et depuis longtemps déjà, de l'admiration des médailles antiques on était passé à l'imitation technique, aussitôt que le perfectionnement des procédés matériels l'avait permis. Les

1. Le P. Jobert, *La science des médailles*, nouv. édit. par Bimard de La Bastie, t. I, Préface de l'éditeur (Paris, 1739, in-12).

2. Lecoy de La Marche, *Le roi René*, t. II, pp. 119, 121, 124.

3. Le P. Jobert, *op. cit.*, p. VI.

monnaies à effigie impériale de Charlemagne et de quelques autres princes carolingiens et, au XIII[e] siècle, les célèbres *augustales* de Frédéric II, prouvent que des essais dans ce sens furent faits à toute époque : mais avant le milieu du XIV[e] siècle, ces tentatives étaient restées isolées, sporadiques et sans influence sur le progrès général. Il en est tout autrement à partir de la fin du XIV[e] siècle ; l'admiration pour les médailles antiques cesse alors d'être presque exclusivement platonique. En même temps que Pétrarque propose à Charles IV les empereurs romains comme modèles, il pousse les artistes dans l'imitation de la gravure des monnaies romaines et grecques. Ce fut sous l'influence de Pétrarque que, dès la fin du XIV[e] siècle, Marco Sesto et Francesco Novello de Carrare, gravèrent les premières médailles modernes à l'imitation des anciens [1]. Nous voyons d'autre part, en France, le duc de Berry acheter pour ses collections des médailles aux effigies d'Auguste, de Tibère, de Constantin, d'Héraclius, dont il nous reste des spécimens et qui sont, pour leurs types et leurs légendes, des œuvres inspirées de pièces antiques, que l'artiste du XIV[e] siècle a eues sous les yeux et a voulu imiter [2]. Mais arrêtons nous à l'aurore de cet art nouveau : ce n'est

1. J. Friedlænder, dans le *Periodico di numismatica e sphragistica per la storia d'Italia* (Florence. 1868), p. 141 ; J. J. Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I, p. 71 et *Rev. num.*, 1891, p, 17 ; A. Engel et R. Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. II, p. 814; J. von Schlosser dans le *Iahrb. d. Kunsthist. Sammlungen d. allerh. Kaisershauses*. I. *Die Denkmünzen der Cararesen und die Sesto von Venedig*. Vienne, 1897.

2. Sur ces curieuses médailles, voyez surtout J. J. Guiffrey, *Inventaire de Jean, duc de Berry*, t. I, p. 70-71.

pas ici le lieu de pénétrer plus avant dans ce domaine de l'histoire numismatique et de montrer que l'art monétaire a eu ses Nicolas de Pise et ses Giotto [1].

§ IV

Histoire de la numismatique au XVIe siècle et jusqu'au milieu du XVIIe.

La plupart des princes, prélats et grands seigneurs des XVe et XVIe siècles, avaient des écrins de médailles anciennes, principalement de monnaies romaines, qu'ils considéraient comme un luxe obligé, une mode de bon ton. C'étaient des objets de curiosité, des suites de portraits qu'on montrait à des amis : on en tirait parfois parti pour la décoration artistique de bijoux, de broches, de colliers, d'ustensiles et de produits variés de l'orfèvrerie contemporaine; on chargeait les artistes de les encastrer sur les parois des coffrets, des meubles, des armes, des vases, des bibelots de toute sorte : depuis l'antiquité cette coutume n'avait fait que tourner dans un même cercle, se pliant au goût du jour. François Ier avait un coffret « en manière de livre, à l'ouverture duquel on remarque, de chaque côté, une vingtaine de médailles d'or et du Haut-Empire, qui y sont enchâssées [2]. »

A Florence les Médicis, les papes à Rome, avaient des médailles antiques et donnaient

1. J. Friedlænder, dans le *Iahrbuch der königl. Preussischen Kunstsammlungen*, t. I, 1880, p. 5 et s.

2. Le P. du Molinet, dans le *Mercure de France*, mai 1719, p. 46.

le ton à l'Italie toute entière. Le palais des Farnèse, le plus magnifique de Rome, était non-seulement le rendez-vous des artistes et des humanistes : c'était un incomparable musée-bibliothèque qui s'accroissait de jour en jour et où les séries de monnaies grecques et romaines occupaient une place d'honneur [1].

Mais, à côté des amateurs et des Mécènes, nous avons vu naître, avec Pétrarque, la première génération de savants. L'étude critique va se développer parallèlement avec la passion de recherche des collectionneurs; Ange Politien, en 1489, et d'autres humanistes citent, comme Pétrarque, des monnaies antiques à l'appui de leurs assertions historiques [2]. Les livres contenant les effigies de monnaies anciennes accompagnées d'un texte explicatif seront bientôt si nombreux que nous ne pourrons les énumérer tous. L'érudition numismatique naît et peu à peu se dégage de la curiosité superficielle : tel fut, à notre point de vue spécial, le résultat de la découverte et des premiers progrès de l'imprimerie.

Le savant helléniste, Guillaume Budé, l'ami de François Ier, né à Paris en 1467, mort le 23 août 1540, qui, disait-on, écrivait en latin avec la science de Varron, possédait, dès le temps de Louis XII, une collection de monnaies romaines d'or et d'argent [3]. Il la prit pour base de son livre *De asse*

1. P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, pp. 9 et 12.

2. *Angeli Politiani Miscellaneorum centuriæ primæ*, avec une Préface à Laurent de Médicis. Florence, 1489, in-4° (voy. le ch. LXII, où il cite les monnaies de P. Clodius Pulcher, de la collection de Laurent).

3. Le P. Jobert, *La science des médailles*, nouv. édit. Préf., p. VII.

et partibus ejus (1514) [1]. A l'apparition de ce traité de métrologie numismatique, long et diffus autant que savant, Erasme proclama Budé « le prodige de la France ».

Néanmoins, malgré cette science profonde ou peut-être à cause d'elle, l'influence de Guillaume Budé en numismatique ne dépassa pas le cercle toujours restreint des érudits. Elle fut loin d'être comparable à celle qu'exerça son contemporain Andrea Fulvio. Ce dernier, né dans les environs de Palestrina, vers 1480, et protégé par Léon X, publia en 1517 un recueil d'*Imagines* reproduisant les effigies monétaires des empereurs romains et d'autres personnages, en partie d'après la collection de son ami Jacques Mazochi : le titre complet de l'ouvrage, dédié au pape Léon X, est le suivant : *Illustrium Imagines : Imperatorum et illustrium virorum vultus ex antiquis numismatibus expressi per diversos doctissimos viros, sed pro majori parte per Andream Fulvium*. Romæ, Jac. Mazochius, 1517 (in-12 de 120 feuillets).

En tête, se trouve une lettre de Mazochi à Sadolet, qui venait d'être nommé évêque de Carpentras. La première effigie reproduite et commentée est une tête de Janus, d'après une monnaie de la République romaine; viennent ensuite : Alexandre le Grand, d'après un camée moderne, Marcellus, Marius, Pompée, Caton, Cicéron, P. Clodius, C. Cassius, M. Brutus, Marc Antoine (fig. 2), Fulvie, Cléopâtre et la plupart des Césars d'après leurs monnaies. A la suite de quelques empereurs byzantins, sont rangés les princes carolingiens jusqu'à Conrad le Salique. Non seulement, la plupart du temps, les monnaies authentiques, quand il s'en trouve, sont mal lues ou interprétées d'une manière si fantaisiste qu'elle provoque le sourire aujourd'hui [1], mais, ce qui est plus grave, la grande majorité des images du recueil sont des pièces apocryphes, des effigies imaginées à plaisir. Qu'importe! l'ouvrage eut une vogue immense et servit de guide pour les curieux [2].

Andrea Fulvio ne tarda pas à avoir des imitateurs. Il corrigea lui-même un recueil analogue au sien, publié à Lyon en 1524 : *Illustrium imagines, opus impressum Lugduni in ædibus Antonii Blanchardi, calcographi, impensis honestorum virorum J. Mousnier et Fr. Juste* (in-12). Puis, les XVIe et XVIIe siècles virent se multiplier les éditions nouvelles de plus en plus amplifiées, des imitations, des contrefaçons mêmes, sous les titres d'*Illustrium imagines*, d'*Effigies virorum* ou d'autres analogues.

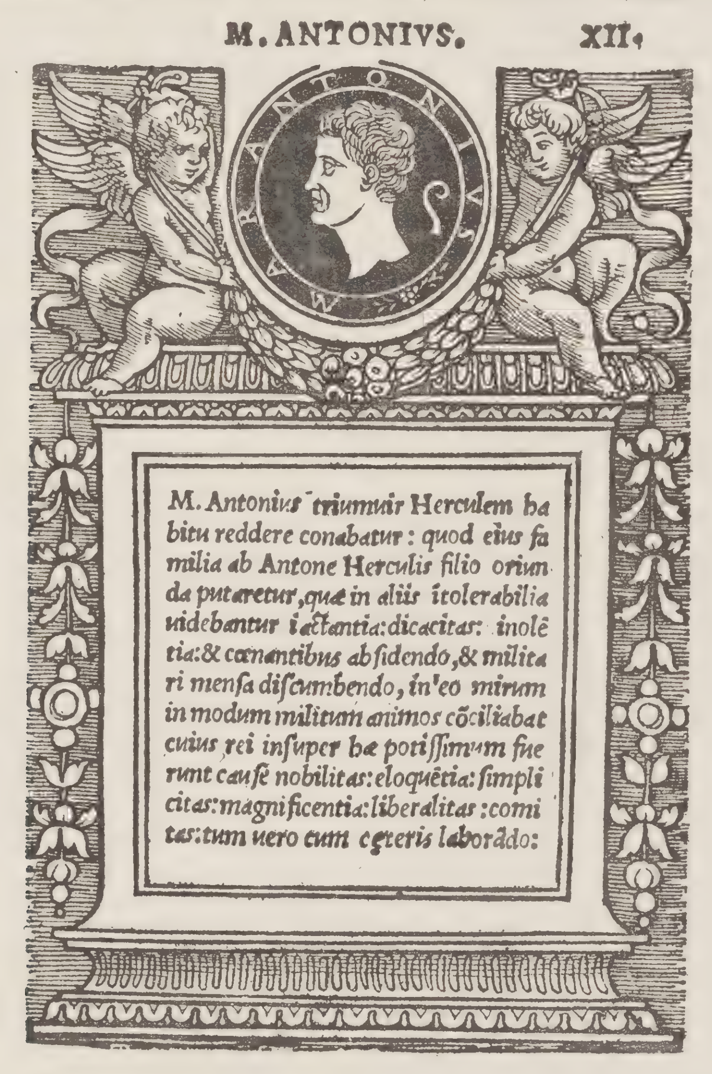
A cette classe de livres iconographiques

1. La première édition est de 1514 (in-fol.); une seconde en fut donnée, aussi à Paris, dès 1516 (in-4o); une troisième, à Venise, en 1522. Un extrait, en français, parut à Paris en 1522, et un autre, à Lyon, en 1555; traduction italienne par G. Bern. Gualandi. Florence, 1562, in-8o.

1. Comme exemple, choisi entre mille, des interprétations singulières de ce temps, nous citerons la pièce d'or bien connue, à la légende ΚΟΣΩΝ, qui représente d'un côté Brutus et ses licteurs, et d'autre part, l'aigle romaine. Dans une de ses lettres, Erasme déclare sérieusement reconnaître ici le patriarche Noé avec ses fils sortant de l'arche, et la colombe portant le rameau d'olivier.

2. Andrea Fulvio publia aussi un ouvrage sur les antiquités de la ville de Rome : *Antiquaria Urbis* (Rome, 1513), et un petit poème sur le musée du Capitole et ses collections au moment de l'avènement de Léon X en 1513 (Eug. Müntz, dans la *Rev. archéol.*, n. s. t. XLIII. 1882, pp. 27-28). On doit, en outre, un grand recueil épigraphique à son ami J. Mazochi (Mazochius, *Epigrammata antiquæ Urbis*. Rome, 1521, in-fol.)

appartient le recueil de Jean Huttich : *Imperatorum et Caesarum vitæ,* enrichi de leurs portraits, publié à Strasbourg dès 1525 [1], et celui de Jean Spiesshammer (*Cuspinianus*), de Schweinfurt, dont l'œuvre manuscrite fut éditée onze ans après sa mort, en



M. ANTONIVS. XII.

M. ANTONIVS

M. Antonius triumuir Herculem ha
bitu reddere conabatur : quod eius fa
milia ab Antone Herculis filio orium
da putaretur, quæ in aliis itolerabilia
uidebantur iactantia: dicacitas: inolē
tia: & cœnantibus absidendo, & milita
ri mensa discumbendo, in eo mirum
in modum militum animos cōciliabat
cuius rei insuper hæ potissimum fue
runt causę nobilitas: eloquētia: simpli
citas: magnificentia: liberalitas : comi
tas: tum uero cum cęteris laborādo:

Fig. 2. Fac-simile d'une page du recueil d'Andrea Fulvio, 1517. (Grandeur égale).

1. Réimprimé en 1534 et augmenté, trois ans plus tard (Strasbourg, 1537), de 42 médailles de la République romaine. (Le P. Jobert, *La science des médailles,* Préf. de l'édit., t. I, p. VII ; W. Frœhner, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. XIV, 1890, p. 231.)

1540 [1]. Jacques de Strada accuse le livre de Huttich de n'être qu'une contrefaçon de celui d'Andrea Fulvio et de Mazochi, et il ajoute : « Je pourrois aussi parler de la Cronique de Joannes Cuspinianus et de celle de l'abbé de Vrsbourg, et de plusieurs autres, desquelz je ne veux faire mention, pour l'impudence et ignorance des graveurs, car en considérant qu'ilz ont esté si lourds, j'ay honte moy-mesmes de voir leurs œuvres, combien qu'elles soient escrites doctement [2] ».

Peu après, en 1553, à Lyon, l'un des principaux centres littéraires et artistiques de cette époque, paraissait un livre dont la fortune dépassa celle du recueil d'Andrea Fulvio, le *Promptuaire* de Guillaume Rouille, dont les dessins sont l'œuvre d'un artiste célèbre, Corneille de la Haye [3] : *Promptuaire des médalles des plus renommées personnes qui ont esté depuis le commencement du monde, avec briève description de leurs vies et faicts, recueillie des bons auteurs*. A Lyon, chez Guillaume Rouille, 1553, in-4°. La même année on imprima des éditions en latin, en espagnol et en italien.

C'est une galerie d'images, quelques-unes authentiques, la plupart supposées, réduites aux dimensions d'une médaille et dont elles ont l'aspect, de tous les grands hommes qui ont vécu depuis le commencement du monde jusqu'à Henri II. Adam, Ève, Noé et ses fils,

1. *De Cæsaribus atque imperatoribus romanis* (Strasbourg, 1540, in-fol.); édition allemande en 1541. L'ouvrage fut réédité à Bâle en 1561 et à Francfort en 1601 (L. J. Renauldin, *Études sur les médecins numismatistes*, p. 1 à 7).

2. Jacques de Strada, *Epitome du thrésor des antiquitez*, trad. par Jean Louveau. Lyon, 1553, in-4°. (Epistre au lecteur.)

3. Henri Bouchot, *Les Clouet et Corneille de Lyon*, p. 50. Paris, 1892, in-8°.

Abraham et tous les patriarches, Moïse et la plupart des rois Juifs jusqu'à Jésus-Christ, s'y coudoient en effigies monétaires avec Ninus, Zoroastre, Janus, Vesta, Osiris, Isis, Semiramis, Prométhée, Deucalion, Menelas, Agamemnon, Achille, Didon, Lycurgue, Homère, Virgile, etc. Il ne faut pas oublier que dans ce temps-là on enseignait couramment que la monnaie avait été inventée par Tubalcaïn, à cause de ce passage de la Genèse qui le concerne : *fuit malleator et faber in cuncta opera æris et ferri* [1].

Au milieu de cette véritable débauche de pièces apocryphes et d'effigies qui n'ont quelque intérêt qu'au point de vue de l'histoire de l'art au XVIe siècle [2], on reconnaît pourtant de rares pièces authentiques, qui sont, les unes travesties, les autres fourvoyées sans discernement dans cette galerie de faux masques. Ainsi, autour du revers d'une monnaie bien connue de la ville de



Fig. 3 (d'après le *Promptuaire*, p. 43).

Géla, on a inscrit le nom du Minotaure, MINOTAVRVS (fig. 3) ; autour d'une tête authentique représentant l'Hercule romain,

1. Cf. le P. Jobert, *La science des médailles*, édit. de 1739, t. I, p. 2.

2. L. Courajod, *L'imitation et la contrefaçon des objets d'art antiques aux* XVe *et* XVIe *siècles*. Paris, 1889, in-18.

on lit la fausse légende : PTOLOMEVS LAG. F. R. AEG., et l'auteur y voit le portrait du premier des Lagides. Un tétradrachme de Mithridate le Grand porte en légende : ANTIGONVS CON. et devient le portrait d'Antigone, roi d'Asie ; à côté de cette pièce, nous trouvons un tétradrachme de Démétrius Poliorcète, cette fois bien attribué, mais avec une légende inventée : DEMETRIVS MACED. REX. Autour de la tête cornue des tétradrachmes de Lysimaque, on a gravé LYSIMACHVS (fig. 4) ; la tête casquée



Fig. 4 (d'après le *Promptuaire*, p. 136).

des didrachmes corinthiens est entourée de la légende ANTIGONVS et passe pour le por-



Fig. 5 (d'après le *Promptuaire*, p. 136).

trait d'Antigone Gonatas (fig. 5). Seules les monnaies romaines sont mieux traitées ou plutôt moins grossièrement travesties, moins naïvement interprétées. Cependant, ici encore, on ne s'est pas fait faute d'inventer des portraits monétaires quand les pièces originales manquaient : on nous donne, par exemple, les médailles des « Trente tyrans », et plus tard, celles d'Attila et de Pharamond. L'auteur d'ailleurs, il faut le reconnaître, s'excuse dans une page aussi curieuse que naïve de sa préface, d'avoir entremêlé les pièces apocryphes et les authentiques :

« Affin, dit-il, que nul, par la loy Corneliane, ne nous accuse de faulseté, en ce que nous avons entremeslé et dispersé en public aucunes médalles controuvées et finctes, comme entremeslans pièces de faulse monnoie parmy les espèces de la bonne : pardon soit concédé à la confession. Car nous ne dényons que des premiers et très anciens hommes comme de Adam, de Abraham et des patriarches, ne ayent esté en défault de premier patron, par nous controuvées phantastiquement, selon leur description historialle. Car, pourquoy ne nous sera cela aussi bien permis comme à Phidias, souverain statuaire, qui sur aucuns vers de Homère, devina la forme de Jupiter invisible, et en fabriqua celuy tant renommé Olympicque ? Que à Zeusis très excellent peintre, qui de cent pucelles élevées en la ville de Gergente, apprint par cogitation la forme de la très belle déesse, et icelle au vif représenta ? Pourquoy moins que à celuy qui conjectura quelle estoit la face de Homère, par la poésie, et l'esperit de luy apparent en ses vers, et en feit image vraysemblable ? Et pour ce, nous avons confiance que cela nous sera moins tourné à blasme. Car, comme à ce propos escrit Pline, « les choses qui ne sont, on les contrefaict, et les visages non veuz, engendrent désir de les veoir. Et n'est plus grande apparence de félicité, sinon en cela, que tous désirent savoir quel a esté un chascun. » Vela que dict Pline. Nous donc ensuyvans tels exemples, et sans exemple de patron ayans suivy seulement le regard de l'histoire et la phantasie, avons imaginé, avec le conseil et advis des plus doctes noz amis, les

figures et faces non jamais par avant veues en effigie des premiers hommes, et aussi d'aucuns autres au milieu des temps. Desquelles les pourtraictures ne furent par cy-devant oncques faictes, et ce avons nous faict, affin que nostre histoire des médalles, tant peincte comme escripte, et tant en figure comme en lettre, ayt certain et semblable principe en l'une et l'autre partie... ».

Le *Promptuaire* et les *Illustrium imagines* étaient, avant tout, des répertoires à l'usage des curieux, des guides du dilettantisme frivole, et la tradition s'en perpétuera jusqu'à nos jours; le traité de Guillaume Budé, nous l'avons vu, procédait d'une conception toute différente de la numismatique, le point de vue strictement érudit. C'est à ce dernier ordre d'idées que se rattache l'opuscule de Joachim Camerarius (1500-1574) de Bamberg : *Historia rei nummariæ Græcorum et Latinorum* (Leipzig, 1556, in-12) [1], ainsi que l'ouvrage d'un médecin de Chemnitz, Georges Bauer (*Agricola*), publié à Bâle en 1550, sous ce titre: *De mensuris et ponderibus Romanorum atque Græcorum* (in-fol.), et où la dernière partie a pour titre : *De pretio metallorum et monetis libri tres*. L'auteur croit que la monnaie a dû être connue avant le déluge; mais après cette concession faite aux idées de son temps, Agricola se montre bon interprète des sources littéraires sur la technique de la monnaie, la répression du faux monnayage, l'évaluation du prix des choses dans l'antiquité [2].

Les éditions d'*Imagines* étant plus développées, au fur et à mesure qu'elles se succédaient, l'idée devait tout naturellement venir à un passionné de la numismatique de rédiger non-seulement un recueil encore plus complet que les précédents, mais un répertoire universel de monnaies vraies ou supposées, auquel rien ne manquât et dans lequel toute personne voulant identifier une pièce ancienne fût assurée de l'y trouver reproduite, classée, expliquée. Cette publication d'un *Corpus numorum* de toute l'antiquité, hanta en effet l'imagination des amateurs érudits : colossale entreprise dans laquelle devaient fatalement échouer ceux qui la conçurent parce qu'ils n'en soupçonnaient ni les difficultés ni l'étendue. Le premier qui en tenta la réalisation fut un médecin de Vienne, Wolfgang Lazius (1514-1565). Outre deux traités sur l'administration de l'empire romain, les migrations des peuples et une sorte d'histoire générale de la Grèce, illustrée de quatre-vingt-seize médailles, il publia le programme d'un *Corpus* qui se trouve être, en même temps, le premier ouvrage autrichien sur les médailles [1].

Dans la dédicace à Martin Cusman, conseiller de l'empereur Ferdinand, Lazius s'excuse de ne lui soumettre que ce faible spécimen (*specimen exile*) emprunté à la seconde partie de la troisième section de l'immense recueil qu'il doit bientôt mettre au jour et qui comprendra la description

1. Réimprimé à Anvers en 1598, puis dans le *Thesaurus* de Gronovius, t. IX, pp. 1401 et s.

2. Son autre ouvrage, *De re metallica* (Bâle, 1557, in-fol.), traite de minéralogie et de l'exploitation des mines.

1. *Commentariorum vetustorum numismatum maximi scilicet operis et quatuor sectionibus multarum rerum publicarum per Asiam, Aphricam et Europam antiquitatis historiam nodosque Gordianis difficiliores comprehendentis. Specimen exile ceu ex tecto tegula quædam C. Julii dictatoris, Augusti et Tyberii Cæsarum monetam, si quæ ex argento in forulis S. R. R. M. extat, explicans, tabulam videlicet sectionis tertiæ partis secundæ primam* (Vienne, 1558, in-fol.).

de près de 700,000 médailles (*pene DCC millia nummorum*). Pour le moment il ne présente au lecteur qu'une modeste tuile (*ex texto tegula quædam*) de la gigantesque construction numismatique à laquelle il travaille depuis si longtemps, *non sine magno sudore;* il se contente de donner un avant-goût (*ut gustum aliquem haberes*) de la publication qui tranchera des difficultés plus compliquées que le nœud Gordien et donnera la clef des histoires les plus obscures (*historias abstrusiores*); par ce spécimen on aura une idée de l'ouvrage entier, comme on connaît un lion à la griffe (*ceu ex ungue leonem cognoscere possit*). Mais Lazius, on le croira sans peine, fit comme la montagne de la fable... Il s'en tint à ces redondantes promesses. Le fascicule in-folio qui les contient parut seul; il n'a qu'une planche comprenant la reproduction de soixante médailles romaines de la collection impériale de Vienne, et il ne donne vraiment pas lieu de regretter l'avortement de l'entreprise.

A la même époque, Constant Landi et le Florentin Gabriel Symeoni, éditaient à Lyon, des recueils où les monnaies anciennes tiennent la place essentielle [1]; Henri Pantaleon, de Bale (1522-1595), donnait sa *Prosopographie* dédiée à l'empereur Maximilien II [2]; le portugais Achille Estaço (*Statius*, 1524-1581) dressait une suite de portraits vrais ou supposés (*Illustrium virorum ut extant in Urbe expressi vultus*, Rome, 1569, in-fol.), dédiée au cardinal de Granvelle; un collectionneur hongrois, Jean Sambucus (1531-1584), correspondant et ami de Fulvio Orsini [1], faisait graver une partie de son riche médaillier [2]. Mais aucun de ces auteurs ne déploya, pour la numismatique, le zèle et la passion dévorante qui firent le grand renom du hollandais Hubert Goltz (*Goltzius*) [3]. On peut dire qu'en se restreignant aux monnaies romaines, il reprit et réalisa le projet encyclopédique de Lazius. Sa première publication n'est qu'un recueil iconographique analogue à ceux dont nous avons déjà parlé et dont il puisa les principaux matériaux à Anvers, dans les médailliers des Schetz, du géographe Ortelius et de Corneille Grapheus. Le titre en est : *Vitæ omnium fere imperatorum imagines a C. Julio Cæsare usque ad Carolum V* (Anvers, 1557, in-fol.) [4].

Dans les années suivantes, grâce à la protection du fameux antiquaire, Marc

1. *Illustratione de gli epitaffii et medaglie antiche*, di M. Gabriel Symeoni, Fiorentino (Lyon, 1558, in-4°). — Constantii Landi, *Complani comitis in veterum Numismatum romanorum miscellanea explicationes* (Lyon, 1559, in-4°).

2. *Prosopographia heroum atque illustrium virorum totius Germaniæ* (Bâle, 1566, in-fol. en trois parties; la première partie contient les soi-disant portraits de tous les anciens Germains illustres avant Charlemagne). Traduction allemande en 1578.

1. P. de Nolhac, *La biblioth. de Fulvio Orsini*, p. 63.

2. *Emblemata et aliquot nummi antiqui operis*. Anvers, 1564, in-8°; 2e éd. en 1566; autres éd. en 1569, 1576, 1584, et trad. en français.

3. Sur Goltzius, né à Venloo en 1526, mort à Bruges en 1583, voyez *Nouvelles annales de l'Institut archéol. de Rome*, 2e part., p. 85; *Rev. numism.*, 1844, p. 330 et C.-P. Serrure, *Notice sur le Cabinet monétaire du Prince de Ligne*, 2e éd., Introd., pp. III et suiv. (Gand, 1880, in-12).

4. L'édition française, publiée la même année, a pour titre : *Les images presque de tous les empereurs depuis C. Julius Cæsar jusqu'à Charles V et Ferdinandus son frère, pourtraites au vif, prinses des médailles anciennes, non comme elles ont esté évulguées par cy-devant, ains au vrai*, etc., par Hubert Gholtz, de Virtzbourg, paintre en Anvers, anno MD.LVII.

Laurin, seigneur de Watervliet, Goltz parcourt toute l'Europe ; en France, il examine jusqu'à 200 collections, dont 28 à Paris, entre autres, celles du roi Henri II, de Catherine de Médicis, du prince de Condé, des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, d'Armagnac, de Chatillon, de Givri; des ducs de Lorraine, de Nevers, de Montmorency, du chancelier de l'Hospital, de Barnabé Brisson, de Denis Lambin, d'Adrien Turnèbe, des princesses de Condé, de Valentinois. L'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, sont de même visités par l'infatigable numismate qui, plus tard, dans une épître de reconnaissance collective, donne la longue liste des cabinets qui lui ont été libéralement ouverts. « On est surpris, remarque avec raison Bimard de La Bastie, de voir que dans ce tems-là, il y avait près de 200 cabinets dans les Pays-Bas, 175 en Allemagne, plus de 380 en Italie, et environ 200 en France. Il paraît même, par cette liste, qu'il n'y avait alors ni prince, ni grand seigneur qui ne se piquât d'avoir des médailles, quoiqu'il y en eût encore plusieurs qui ne savaient pas même lire [1]. »

Une fois rentré à Bruges, Goltz s'occupa de mettre en ordre ses notes volumineuses et ses innombrables dessins, puis, il publia successivement les grands recueils qui lui ont assuré la célébrité [2].

1. Le P. Jobert, *La science des médailles*, édit. Bimard de La Bastie, Préf. de l'édit., p. XII (Paris, 1739, in-12) ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXLII.

2. *C. Julius Cæsar, sive historiæ imperatorum Cæsarumque romanorum ex antiquis numismatibus restitutæ. Liber primus. Accessit C. Julii Cæsaris vita et res gestæ, Huberto Goltz, Herbipolita Venloniano, auctore et sculptore* (Bruges, 1562, in-fol.). — *Fastos magistratuum et triumphorum romanorum ab Urbe condita ad Augusti obitum, ex antiquis tam numismatum quam marmorum monumentis restitutos S. P. Q. R. Hubertus Goltzius Herbipolita Venlonianus dedicavit.* (Bruges, 1566, in-fol.).

— *Cæsar Augustus sive historiæ imperatorum Cæsarumque romanorum ex antiquis numismatibus restitutæ. Liber secundus. Accessit Cæsaris Augusti vita et res gestæ. Huberto Goltzio, Herbipolita Venloniano, cive romano, auctore et sculptore.* (Bruges, 1574, in-fol.).

— *C. Julius Cæsar*, etc. Seconde partie : *Sicilia et Magna Græcia, sive historiæ urbium et populorum Græciæ* (Bruges, 1576, in-fol.).

— *Thesaurus rei antiquariæ huberrimus ex antiquis tam numismatum quam marmorum inscriptionibus pari diligentiâ quâ fide conquisitus ac descriptus et in locos communes distributus* (Anvers, 1579, in-fol. ; 2e éd. en 1618). — Ces œuvres de Goltz eurent après sa mort un grand nombre d'éditions, notamment en 1644 et 1645 (5 vol. in-fol.). La dernière, celle qu'il est d'usage de citer, est de 1708 : *Huberti Goltzii De re nummaria antiqua opera quæ extant universa quinque voluminibus comprehensa* (Anvers, 1708, 5 vol. in-fol.).

Comme les autres ouvrages numismatiques du XVIe siècle, ceux de Goltz sont en grande partie infestés de pièces fausses ou imaginées dans le puéril dessein de combler des lacunes. On a compté jusqu'à 805 pièces apocryphes contre 12 authentiques dans les 35 planches de Goltz que Morell a annexées au recueil dont nous parlerons plus loin. Les critiques sévères qu'Eckhel [1] adresse à Goltz sont donc pleinement justifiées. Néanmoins, il convient de tenir compte de l'époque où Goltz composait ses écrits, de la manie de la contrefaçon qui régnait alors comme une maladie endémique dans le monde des antiquaires; il faut aussi reconnaître que, malgré tout, Hubert Goltz contribua, plus que tout autre de son temps, à répandre le goût de la numismatique, à aider au classement et à l'attribution des

1. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXLIV.

pièces, et par là, à préparer les voies à la saine critique.

Le même tribut de reconnaissance doit être décerné à son contemporain et digne émule Fulvio Orsini (*Fulvius Ursinus*). Né à Rome en 1529, Orsini fut de bonne heure encouragé dans son penchant pour les antiquités par un riche collectionneur, Gentile Delphini, dont il parle souvent dans sa correspondance ; il put enfin donner libre carrière à ses goûts, en entrant au service des Farnèse. Sa bibliothèque, ses antiques, ses pierres gravées, son médaillier pouvaient rivaliser avec ceux des papes ou des princes de son temps. Quand il mourut, en 1600, on constata qu'il possédait : soixante-dix médailles d'or, environ mille neuf cents médailles d'argent et plus de cinq cents médailles de bronze [1].

Avec Hubert Goltz et un autre collectionneur romain, Lælio Pasqualino, Orsini passait pour le plus habile connaisseur de son temps dans la science de fixer l'attribution des monnaies anciennes et surtout de reconnaître les pièces fausses alors répandues à profusion : « Orsini, raconte M. de Nolhac, était consulté de tous côtés sur l'authenticité ou la valeur des objets antiques, des médailles particulièrement, aussi bien que sur celle des manuscrits. Le savant Henri de Mesmes (*Memmius*) lui envoyait de Paris, en 1589, une médaille d'argent à examiner ; c'était M. de Vulcob, alors à Venise, qui devait la lui faire tenir (lettre à Pinelli, du 17 nov.). Nous voyons dans une lettre d'Orsini, du 5 janvier 1590, qu'il a reconnu la médaille fausse et pour quelles raisons. Personne ne savait comme lui rabattre les prétentions ou démasquer les fraudes des marchands. Il fut pourtant dupe quelquefois, et quand il achetait sans voir, il lui arrivait de faire de mauvaises affaires. Un homme en qui il avait confiance, Giulio Cæsare Veli, se trouvant à Bologne en 1598, lui fait conclure un marché avec un certain Alessandro Borgianni, pour une médaille des Magnésiens, la plus belle chose qu'il y ait en Italie, au dire du possesseur ; la tête est celle de Cicéron, et du plus merveilleux travail grec qu'on puisse voir. L'achat est décidé au prix de cent ducatons de Florence ; Orsini envoie l'argent et reçoit la médaille : ce n'est pas du tout Cicéron et l'œuvre d'art n'a rien d'extraordinaire [1]. Orsini se plaint ; Borgianni répond qu'on a tort de ne pas apprécier sa médaille, et se tire d'affaire par un trait d'esprit : « La somme donnée n'a pas été excessive, car elle ne payerait pas même le port depuis Magnésie jusqu'à Rome ». Orsini avait eu une mésaventure plus désagréable encore ; on lui avait dérobé ses médailles en 1582, et pour retrouver le voleur et les objets volés, la diplomatie elle-même avait été mise en mouvement : Granvelle en avait écrit de Madrid au vice-roi des Pays-Bas. Le coupable fut saisi dans les États du duc d'Urbin, et celui-ci prit la peine de l'écrire lui-même à Orsini, l'assurant que la prison ne s'ouvrirait pas avant qu'on eut retrouvé ces précieuses médailles dont le savant faisait un si bon usage [2].

Orsini entretenait des relations épisto-

1. P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 31.

1. Il s'agissait probablement de la monnaie de Magnésie du Sipyle (Lydie) qui porte l'effigie du fils du grand orateur, proconsul d'Asie peu après son consulat de l'an 30 avant notre ère.

2. P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 34-35.

laires avec les savants du monde entier; il parle numismatique dans ses lettres à Talmann, de Bâle, à Adolphe Occo, d'Augsbourg [1], au puissant cardinal de Granvelle qui possédait, lui aussi, une collection de médailles et d'antiques et n'épargnait rien pour encourager les savants [2]. Dans les Pays-Bas, Juste Lipse, le secrétaire et l'ami de Granvelle, Charles Lange (*Langius*) et Liévin van der Becke (*Lævinus Torrentius*) furent aussi en rapport avec Fulvio Orsini. Si le premier, Juste Lipse (1547-1606), ne s'occupa pas exclusivement de médailles, il laissa pourtant un manuscrit : *De re numaria breviarium*, qui fut édité après sa mort par les soins de Jean Rhode (Padoue, 1648, in-8 [3]). Les deux autres furent avant tout des numismates. « Charles Lange, nous apprend M. de Nolhac, ne vint pas à Rome, et c'est probablement par Lipse qu'Orsini le connut; leur passion commune pour la numismatique en fit bien vite des amis. Orsini passait pour le premier numismate de l'Europe et Lange l'admirait comme tel. Leur correspondance roulait presque entièrement sur les médailles antiques. Lange renseignait Orsini sur ce qu'il achetait à Liège ou dans les environs et sur la concurrence des marchands allemands ; il lui envoyait des légendes dont il lui demandait l'explication, lui faisait des dons ou lui proposait des échanges, etc. C'était Liévin van der Becke qui, dans ses voyages à Rome, transmettait les commissions des deux savants. Il était lui-même un numismate aussi passionné qu'eux [1]. »

1. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 62.

2. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* publiés par Ch. Weiss, t. I, Notice prélim., p. XXII; P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 17-18.

3. Voy. aussi C. A. Serrure, *Le Cabinet monétaire du prince de Ligne*, p. XXII (2e édit., 1880).

A cette fièvre du collectionneur, Orsini ajoutait le tempérament de l'érudit; il ne se contente pas du plaisir de rassembler des antiques, des manuscrits, des médailles rares, il sait en tirer lui-même un réel parti scientifique et y puiser des informations historiques. Il invoque ses médailles à tout instant, dans ses annotations d'anciens auteurs [2]. Mais l'ouvrage qui rendit sa réputation universelle et lui fit donner le titre de « père de l'iconographie antique » [3], est celui-ci : *Imagines et elogia virorum illustrium et eruditorum ex antiquis lapidibus et numismatibus expressa cum annotationibus ex bibliotheca Fulvii Ursini*. MDLXX, in-fol. Les planches furent tirées par Antoine Lafréry, le célèbre éditeur bourguignon établi à Rome ; les monnaies romaines occupent la plus grande place dans cette suite de monuments iconographiques de toute nature. Plus exact, plus méthodique, plus complet que ses devanciers, le livre de Fulvio Orsini eut un immense succès [4].

Un autre de ses ouvrages, consacré aux monnaies de la République romaine, est

1. P. de Nolhac, *La biblioth. de Fulvio Orsini*, p. 57-58.

2. P. de Nolhac, *op. cit.*, pp. 37 et 53.

3. E.-Q. Visconti, *Iconographie grecque,* éd. Labus, t. I, p. 324 ; P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 40.

4. Deux éditions augmentées en furent données à Anvers, chez Plantin, en 1598 et en 1606, par le graveur Théodore Galle (*Gallæus*). Jean Lefebvre (*Faber*) de Bamberg y ajouta un commentaire : *Joannis Fabri commentarius in imagines illustrium virorum Fulvii Ursini* (Anvers, 1606, in-4o); enfin le Recueil de Fulvio Orsini fut traduit en français, un siècle plus tard, par Baudelot de Dairval : *Portraits d'hommes et de femmes illustres du Recueil de Fulvius Ursinus, avec l'explication de J. Lefebvre.* (Paris, 1710, in-4).

appelé *liber divinus* par Scaliger : *Familiæ romanæ quæ reperiuntur in antiquis numismatibus, ab Urbe condita ad tempora divi Augusti, ex bibliotheca Fulvii Ursini, adjunctis familiis* XXX *ex libro Antoni Augustini, episcopi Ilerdensis. Romæ, impensis hæredum Francisci Tramezini, apud Josephum de Angelis.* MDLXXVII, in-fol. (2[e] édit. augmentée, par Charles Patin, en 1663). Dans la préface, Fulvio Orsini commence par déplorer, — qui le croirait ? — la décadence de l'étude de l'antiquité : « Ces études florissaient dans ma jeunesse, dit-il ; elles sont aujourd'hui entièrement éteintes. Il y a quelques années, vivaient à Rome des savants illustres qui, occupés de faire connaître l'antiquité, recherchaient activement les monnaies et les inscriptions, et même les interprétaient ingénieusement. Le premier, le romain Gentile Delfini, étudia les médailles depuis les origines de Rome jusqu'à la mort d'Auguste, tandis qu'Achille Maffei, frère du cardinal, s'occupait des monuments de l'époque impériale. Ils ont laissé l'un et l'autre des notes fort imparfaites, il est vrai, mais qui sont du moins les fondements d'un édifice qu'on pourrait construire tel qu'ils l'ont conçu. J'ai suivi leur exemple, encouragé par Delphini, protecteur de mes études ; j'ai été aidé par Antonio Agustin, le seul peut-être qui excelle en cette matière spéciale ; j'ai entrepris de faire le travail commencé par Delfini et de mettre dans l'ordre que voici les monnaies antiques. Sollicité depuis longtemps par mes amis et ne pouvant leur faire attendre davantage ce livre, j'ai rédigé en quelques mois, et malgré ma mauvaise santé, l'explication des médailles et les notes sur les familles ; j'y ai joint un commentaire d'Agustin, que ses importantes occupations l'ont empêché d'achever, mais qu'il m'a envoyé cependant, pour être publié en même temps que mon travail [1]. »

Le personnage qui vient d'être ici mentionné, Antonio Agustin (1517-1586), l'ami d'Orsini, fut successivement évêque de Lérida et archevêque de Tarragone ; mais sa passion pour l'antiquité lui fit souvent préférer le séjour de Rome à celui de l'Espagne. Un jour, Latino Latini, s'étant permis de composer sur lui une épigramme où il plaisantait son amour immodéré de la numismatique, Agustin se fâcha, bouda ses amis et resta deux ans sans leur écrire [2]. Humaniste très érudit, l'évêque Agustin, laissa, en numismatique, un recueil qui fut édité après sa mort : *Dialogos de medallas, inscriciones y otras antiguedades, ex bibliotheca Ant. Augustini.* En Tarragona, 1587, in-4° (réimprimé à Madrid, en 1744). L'ouvrage contient les images, singulièrement arrangées, des monnaies de la République romaine et de l'Empire, ainsi que quelques pièces grecques ; les apocryphes ne font pas défaut, ce qui ne nuisit nullement au succès du livre qui fut traduit en latin et en italien [3].

Un autre correspondant de Fulvio Orsini, Adolphe Occo, d'Augsbourg (1524-1606), est ce médecin original qui préconisa l'emploi

1. Traduction de M. P. de Nolhac, *La biblioth. de Fulvio Orsini*, pp. 43-44.

2. P. de Nolhac, *La biblioth. de Fulvio Orsini*, p. 61.

3. *Dialoghi di D. Antonio Agostini, arcivesco di Tarracona, intorno alle medaglie, inscrittioni et altre antichita, tradotti di lingua spagnuola in italiana, da Dionigi Ottaviano Sada.* Rome, in-fol. Citons ici l'ouvrage suivant : *Familiæ romanæ quæ reperiuntur in antiquis numismatibus ab Urbe condita ad tempora divi Augusti, ex bibliotheca Fulvi Ursini, adjunctis familiis* XXX *ex libro Antoni Augustini episcopi Ilerdensis.* Rome, 1577, in-fol.

de la rhubarbe et déclarait que sa conscience ne lui permettait pas d'acquiescer à la réforme grégorienne du calendrier [1]. Il avait une importante collection de monnaies romaines et on lui doit deux ouvrages de numismatique [2].

Les Fugger, riches négociants d'Augsbourg, passionnés pour les livres et les antiquités, avaient un médaillier dans lequel Occo a puisé pour écrire ses dissertations érudites. Lui-même possédait une collection de pièces grecques et romaines qu'il tenait de son père et de son grand-père. A la même époque, le duc Albert V de Bavière (1550-1579), jetait les premiers fondements du cabinet royal de Munich, faisant, dans ce but, rechercher des médailles en Italie et en Orient [3].

Enea Vico, à la fois collectionneur et graveur, né à Parme au début du XVIe siècle, mort à Ferrare vers 1560, bénéficia de la protection de Côme de Médicis autant que des leçons de Marc-Antoine et de Raphaël. Ses suites de portraits numismatiques forment plusieurs volumes qui eurent une grande vogue en Italie [1].

Au Vénitien Sébastien Erizzo (1525-1585) on doit, entre autres ouvrages érudits, un *Discorso sopra le medaglie degli antichi* [2], dans lequel l'auteur traite longuement d'une question qui préoccupait fort les savants de son temps : celle de savoir si les médailles qui nous restent de l'antiquité étaient bien des monnaies, ou si elles n'étaient pas simplement des médailles commémoratives, destinées à perpétuer le souvenir de certains faits ou l'effigie des hommes illustres [3]. Erizzo se donne beaucoup de peine pour démontrer que ces pièces ne sont pas des monnaies, paradoxe qui devait être soutenu aussi plus tard par le P. Hardouin.

Jacques de Strada, né à Mantoue vers 1505, mort à Prague en 1588, fut, pour les antiquités, les estampes, les manuscrits et surtout les monnaies anciennes, le pour-

1. P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 62. Sur Adolphe Occo, voir surtout : Hippolyte Kluyskens, *Des hommes célèbres dans les sciences et dans les arts et des médailles qui consacrent leur souvenir*, t. II, p. 255 ; Cam. Picqué, dans la *Rev. belge de num.*, 1899, p. 44 et suiv.

2. *Commentatio de pondere ac valore numismatum, ad illustranda nonnulla loca Scripturæ sacræ*, dissertation insérée dans les *Tentamina sacra* de Steuckard (4e partie). — *Imperatorum romanorum numismata a Pompeio Magno ad Heraclium ; quibus insuper additæ sunt inscriptiones quædam veteres, arcus triumphales et alia ad hanc rem necessaria* (Anvers, 1579, in-4°). La 4e édit. augmentée, fut donnée par Mezzabarba à Milan, en 1683 ; la meilleure est celle de Philippo Argelati, Milan, 1730.

3. Hans Riggauer, *Geschichte des königl. Munzkabinets in München*, p. 2 et suiv.

1. *Le imagini con tutti i riversi trovati e le vite degl' imperatori*, etc. *Ænea Vico Parm. f., l'anno 1548*. 1 vol. in-4°. — *Omnium Cæsarum verissimæ imagines ex antiquis numismatis desumptæ, addita perbrevi cujusque vitæ descriptione*, etc. *Libri primi editio altera. Æneas Vicus Parm. f., anno 1554*, in-4° (réimprimé à Rome en 1614, puis, en 1730, avec des dessins de Bellori et un commentaire de Valorio). — *Discorsi sopra le medaglie degli antichi, da Enea Vico*. Venise, 1555, in-4° (nouv. éd. en 1558, puis, en 1619 à Paris, et en 1691 à Parme). — *Le imagine delle donne Auguste, intagliate in stampa di rame ; con le vite et ispositioni di Enea Vico sopra i riversi delle loro medaglie antiche.* In Venegia, Enea Vico Parmigiano, 1557, in-4°. — *Augustarum imagines æreis formis expressæ*, etc. *ab Ænea Vico Parmense.* Venise, Paul Manuce, 1558, in-4°.

2. Venise, 1559, in-4°. La 2e édition parut en 1568 ; la 3e en 1571 ; enfin la 4e, plus complète, est sans date (Venise, G. Varisco e Paganino Paganini, in-4°).

3. Voy. ci-dessus, p. 9.

voyeur officiel des empereurs Ferdinand, Maximilien et Rodolphe II. Il visita Rome, Naples, Venise, Lyon où il se lia avec Guillaume du Choul, Paris où il fut bien accueilli par Grolier. Ces déplacements incessants ne l'empêchèrent pas d'être un des auteurs numismates les plus féconds de son temps. Dans l'Épître au lecteur de l'*Epitome*, son principal ouvrage [1], il déclare qu'il a longtemps hésité à publier son livre, ayant entendu dire que d'autres amateurs de Venise et de Rome avaient projeté de faire imprimer des recueils analogues. Mais, toute réflexion faite, il se décide à ne pas attendre plus longtemps, défiant toute concurrence : « Sans crainte, dit-il, d'estre vaincu par eux en multitude de figures, et moins en diligence à les chercher, me tenant assuré qu'ilz n'en pourront amasser plus que moy, sinon que d'aventure ilz les forgent (comme chacun peult représenter cela qu'il veult, selon l'art) à leur fantasie. » Voulant bannir les pièces apocryphes, Jacques de Strada reconnaît qu'il « est de besoing user de grand jugement à l'élection et chois des vrayes et légitimes, en évitant les faulses et contrefaites : car, en ce temps, on trouve tant d'excellens et subtilz tailleurs d'images, qu'à bon droit ilz méritent d'estre non

1. *Epitome thesauri antiquitatum, hoc est Impp. rom., orientalium et occidentalium iconum, ex antiquis numismatibus quam fidelissime delineatarum. Ex museo Jacobi de Strada Mantuani antiquarii.* Lugdunum, apud Jacobum de Strada et Thomam Guerinum, 1553, in-4° (autres édit. en 1557 et 1577). Une traduction française fut donnée dès 1553 par Jean Louveau sous ce titre : *Epitome du thrésor des antiquitez, c'est-à-dire pourtraits des vrayes médailles des Empp. tant d'Orient que d'Occident, de l'estude de Jaques de Strada, Mantuan, antiquaire, traduit par Jean Louveau, d'Orléans* (Lyon, 1553, in-4°).

moins estimez que les anciens... » Jacques de Strada raconte ensuite les peine infinies qu'il s'est données pour rassembler ses médailles : « Je les suis allé chercher ès lieux fort loingtains, tant en Italie qu'autre part, comme à Rome, Naples et Venize, d'où j'ai pris tout ce que j'ay pu trouver d'excellent. »

En dépit de ces louables précautions, notre auteur suit les mêmes errements que ses prédécesseurs ou contemporains, et son livre abonde en pièces apocryphes ou pièces vraies habillées à la mode du XVIe siècle [1].

L'empereur Ferdinand Ier († 1564) qui achetait des médailles à Jacques de Strada, en faisait aussi venir d'Orient par le voyageur Busbeck [2]. Il encourageait les publications destinées à expliquer les monnaies

1. Jacques de Strada a encore fait imprimer le recueil suivant : *Imperatorum romanorum omnium orientalium et occidentalium imagines, ex antiquis numismatibus delineatæ* (Zurich, 1559, in-fol.). C'est le résumé d'un immense répertoire enrichi de figures peintes, demeuré manuscrit et conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Leipzig : *Vitæ et imagines imperatorum omnium* (31 vol. in-fol.). La bibliothèque impériale de Vienne renferme aussi plusieurs manuscrits numismatiques de Jacques de Strada qu'il avait offerts à l'empereur Ferdinand. Enfin, le manuscrit suivant, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, se rattache aux mêmes séries : *Imagines omnium numismatum antiquorum quæ ex auro, argento et ære a Romulo usque ad C. Julium Caes. Romæ signatæ sunt, summa diligentia cum uniuscujusque notis a Jacobo Strada Mantuano depictæ. Tomus primus. Romæ, ex museo Jacobi Stradæ Mantuani, antiquarii.* MDLIIII (Bibl. de l'Arsenal, n° 122, H. L.). Paul Lacroix, *Descript. des manuscrits relatifs à la numismatique, conservés dans les bibliothèques de Paris,* p. 9. (Extrait de la *Rev. belge de num.*, 1879.)

2. Lambecius, *Commentarii de bibliotheca Caes. Vindobon.*, t. I, p. 76, édit. de 1655.

ou les monuments de l'antiquité, et c'est à ce titre qu'Onuphrius Panvinio (1529-1568) de Vérone, jouit de la faveur impériale [1].

Jean Grolier, de Lyon, sieur d'Aguisy (1479-1565), trésorier des armées de France en Italie, avait fait, durant son séjour au delà des Alpes, une importante collection de médailles au sujet de laquelle on trouve des renseignements précieux dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal intitulé : *Figures des monnoyes de France, recueillies par Haultain, avec des remarques sur ce recueil* [2].

Après la mort de Grolier, ses médailles de bronze, transportées de Paris en Provence, allaient passer en Italie lorsque le roi Charles IX en ayant été informé les fit acheter pour les joindre à son Cabinet d'antiquités. Outre ces bronzes, Grolier avait une collection de pièces d'or et d'argent : « la cassette où il les plaçait est tombée entre les mains de M. l'abbé de Rothelin; on y lit sur chacun des cartons

1. Parmi les ouvrages que ce compilateur, aussi laborieux que Jacques de Strada, a publiés, nous en remarquons deux surtout, dans lesquels la numismatique est mise à contribution : *Fasti et triumphi Romanorum a Romulo rege usque ad Carolum V Cæs. Aug., Onuphrio Panvinio Veronensi authore*. Venise, 1557, in-fol. Recueil illustré d'images de médailles empruntées à la collection de Jacques de Strada. — *Onuphrii Panvinii Veronensis De ludis circensibus libri II, et de triumphis liber unus. Quibus universa fere Romanorum veterum sacra ritusque declarantur, ac figuris æneis illustrantur, cum notis Joannis Argoli, et additamento Nicolai Pinelli*. Venise, 1600, in-fol. (Ouvrage posthume; 2e édit., Padoue, 1642; 3e édit., 1681.)

2. In-4° de 270 feuillets; écriture du XVIIe et du XVIIIe siècle. *Bibl. de l'Arsenal*, n° 467, H. F. Paul Lacroix, *Descr. des manusc. relatifs à la numism. conservés dans les bibliothèques de Paris*, p. 28.

dont elle est remplie, cette inscription que Grolier avait coutume de faire graver sur tous ses livres et qui est une preuve sensible de son caractère obligeant et communicatif : *Joannis Grolierii et amicorum* [1]. »

Un autre érudit lyonnais, Guillaume du Choul (*Caulius*), grand bailli des Montagnes du Dauphiné, fut un des plus ardents amateurs de médailles de son temps. Ce goût lui était venu des trouvailles de monnaies romaines qu'on faisait fréquemment autour de la maison de son père, à Lyon [2].

Antoine Le Pois, de Nancy (1525-1578), laissa en mourant une importante suite de médailles et de pierres gravées, ainsi qu'un manuscrit (*Discours sur les medalles et graveures antiques, principalement romaines*) qui fut publié en 1579 (un vol. in-4°), par les soins de Nicolas Le Pois, frère du défunt; il est dédié à Charles III, duc de Lorraine qui était lui-même grand amateur.

Les publications numismatiques, dès la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe, deviennent fort nombreuses. Citons, entre autres auteurs, les noms de Renier Budell[3], Prosper Parisius[4], Levin Hulsius [5],

1. Le P. Jobert, *La science des médailles*, Préf., p. IX.

2. Il utilisa ses médailles dans deux ouvrages imprimés chez Guillaume Rouille : *Discours sur la castramétation et discipline militaire des anciens Romains* (Lyon, 1555, in-fol.), et *Discours de la religion des anciens Romains* (Lyon, 1556, in-4°). Ce dernier livre eut un grand nombre d'éditions.

3. *De monetis et re monetaria libri duo, accedunt tractatus diversorum de eadem re, auctore Ren. Budellio. Coloniæ Agripp.*, 1591, in-4°.

4. *Rariora Magnæ Græciæ numismata, auctore Prospero Parisio*, 1592. Seconde édition en 1683 à Nuremberg, par J. Georges Volkamer (in-fol.); 3e édit. à Londres, en 1685.

5. *Impp. romanorum numismatum series a Julio Cæsare ad Rudolphum II, etc., auctore Levino Hul-*

Gaspar Waser[1], Jacques Franco[2], Fortunio Liceti[3], Georges Henischius[4], des économistes comme le P. André Schott[5], et Jean de Chokier[6], sans compter les nombreuses éditions d'*Effigies virorum ac fœminarum illustrium.* Mais, dans cette revue rapide, nous devons une mention particulière au hollandais Abraham van Goorle (*Gorlæus*), né à Anvers en 1549, mort à Delft en 1609[7]. La réputation scientifique de Gorlée repose sur ses publications relatives aux anneaux et aux gemmes et sur le recueil numismatique suivant : *Thesaurus numismatum romanorum sive nummi ad familias romanas spectantes* (Amsterdam, 1605, in-fol. — 2e édit., Leyde, 1608). Gorlée avait une collection de plus de 4,000 pièces d'or, 10,000 d'argent et 15,000 de bronze[1]. Il vendit ce riche médaillier à Henri, prince de Galles, et celui-ci, en mourant, le légua à son frère le roi Charles Ier, qui le fit placer dans la bibliothèque Bodléienne. Les troubles dont l'Angleterre ne tarda pas à être le théâtre, occasionnèrent la dilapidation de la collection dont une partie finit par échouer dans le Cabinet de la reine Christine de Suède.

Un aussi malheureux sort échoua à la collection que Catherine de Médicis avait rapportée de Florence et installée au château de Fontainebleau. Le roi Charles IX, héritant de sa mère, avait des suites si considérables qu'il dut créer une charge spéciale de garde de ses médailles et antiques[2]. En digne successeur de Henri II et de François Ier, il portait un vif intérêt aux arts et à l'étude des monuments antiques. Les guerres de religion semèrent aux quatre vents du ciel la collection royale qui pourtant représentait déjà les efforts de plusieurs générations.

Tout était à recommencer lorsqu'Henri IV eut pacifié le royaume. Pour cette tâche délicate ce prince jeta les yeux sur un gentilhomme d'Aix en Provence, Pierre-Antoine de Rascas de Bagarris, amateur de médailles anciennes. Bagarris avait trente-cinq ans lorsqu'en 1597 il fut appelé à Paris; le 2 mars 1602, il fut investi officiellement de la mission de constituer pour le Roi un Cabinet d'antiquités et de médailles. Bagarris se mit à l'œuvre, acheta des médailles chaque fois qu'il en pût trouver

sio. 2e édit., Francfort, 1605, in-12; sur Levin Hulse, voyez C. A. Serrure, *Notice sur le Cabinet monétaire du Prince de Ligne*, 2e éd., p. XIII.

1. *De antiquis numis Hebræorum, etc. quorum S. Biblia et rabbinorum scripta meminerunt, auct. Gasp. Wasero.* Turin, 1605, in-4o.

2. *Reliqua librorum Æneæ Vici Parmensis ad imperatorum historiam ex antiquis nummis pertinentium a Jacobo Franco, calcographo Veneto in lucem edita.* Venise, 1601, in-4o.

3. Fortunio Liceti, de Rapallo (1577-1657), a reproduit quelques médailles antiques, d'ailleurs mal interprétées, dans son livre : *De lucernis antiquorum reconditis libri sex* (Gênes, 1602, in-4o; la dernière édition a été donnée à Padoue, en 1662.)

4. G. Henischius, *De asse et partibus ejus* (Augsbourg, 1606, in-12).

5. Andreas Schottus (né à Anvers en 1552) : *Tabulæ rei nummariæ Romanorum Græcorumque ad belgicam gallicamque monetam revocatæ.* Anvers, 1615, in-8o.

6. J. de Chokier (de Liège) : *Tractatus de re nummaria prisci ævi quæ collata ad æstimationem monetæ præsentis.* Liège, 1619, in-12 (voyez Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 433.)

7. C. A. Serrure, *Le Cabinet monétaire du Prince de Ligne*, 2e édit., p. XIV.

1. Scaliger, *Opuscula varia*, pp. 500-501 (lettre à Bagarris); Tamizey de Larroque, *Rascas de Bagarris*, p. 58.

2. Voyez la *Préface du Catalogue des livres de la Bibliothèque du Roi*, 1739, fol.

l'occasion ; en 1608, notamment, son compatriote Du Perrier ayant cédé son cabinet aux États de Provence, Bagarris obtint de ceux-ci qu'ils l'offrissent au Roi. Il avait lui-même fait au souverain l'abandon de sa propre collection, et nous en possédons le catalogue sous ce titre : *Abrégé d'inventaire des pièces que le sieur de Bagarris a en main pour dresser un Cabinet à Sa Majesté de toutes sortes d'antiquités, suivant le commandement donné audit sieur Bagarris par sa dite Majesté, tant de bouche que par lettre du 22 mars 1602* [1]. Cet inventaire nous fait constater que Bagarris avait une suite considérable de monnaies de la République et de l'Empire, et en outre, des monnaies grecques au nombre de plusieurs milliers.

En 1608, Bagarris commença l'impression d'un curieux opuscule demeuré inachevé, dans lequel il expose à Henri IV les projets qu'il a formés pour constituer au Roi un Cabinet de médailles antiques et de curiosités. Cet ouvrage, publié seulement en 1611, et intitulé : *La nécessité de l'usage des médailles dans les monnoyes* [2], débute par les considérations suivantes :

« Le Roy, suivant son inclination, laquelle ne le porte qu'à choses hautes, sur l'adviz qui luy feut donné par Messieurs d'Attichy, intendant des Finances, et de Beringhen, premier vallet de chambre de Sa Majesté, ayant daigné voir et visiter avec une patience extraordinaire, quelques petitz Cabinez composez : tant de médailles antiques, grandes, moyennes et petites, d'or, d'argent et de cuivre, en chascune grandeur desquelles est contenue toute la suite des empereurs romains, et plusieurs différens revers de chascun ; qu'aussi d'autres petites mais prétieuses antiquitez qui ont accoustumé de suivre et accompagner lesdites médailles comme l'espèce principale et plus auguste desdites antiquitez... »

S'ensuivent les réponses que Bagarris fit au Roi pour lui démontrer la nécessité d'avoir une suite de médailles et d'antiques. Bagarris rappelle (p. 18), qu'en 1560 on comptait en France plus de deux cents cabinets de ce genre :

« Ces Cabinets feurent comptez et inventoriez, avec les noms de leurs possesseurs, dans la seule France, en l'année mille cinq cens soixante, dont il n'y avoit ny Roy, ny Reine, ny Prince, ny Seigneur qu'il n'y eut le sien. La plus part desquels avoient esté pillez et dissipez durant les troubles dudit dernier siècle ; et mesme la plus grand part de celuy tant recommandé de la feue reine Mère (Catherine de Médicis), qui feut aussi des premiers inventoriez. Auquel temps du siècle dernier, non-seulement en France le grand Roy François, Henry Second, les autres rois suivans, les reines, leurs femmes et mères respectivement et plusieurs grands princes », mais encore les princes et seigneurs de l'Italie, surtout les Médicis. « Mais que ç'auroit esté en France la feue reine mère Catherine de Médicis, laquelle avoit contribué plus de ses faveurs que tous les autres ensemble, à l'estude et recherche vertueuse desdictes médailles. Tesmoin ledit excellent Cabinet royal qu'elle en dressa, tant en son propre nom pour sa mémoire que pour l'instruction des jeunes Roys ses enfans ; lequel à ces fins elle joignit avec l'autre sien Cabinet des livres anciens escriz à la main : par le moyen desquelz elle s'est acquise un los éternel plus que par toutes ses

1. Tamizey de Larroque, *Pierre-Antoine de Rascas, sieur de Bagarris*, pp. 74 et s. Aix, 1887, in-8° (Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Aix*).

2. Paris, chez Jean Berjon, 1611, in-4°. Le titre imprimé porte : *Paris, 1611*, mais sur le faux titre on lit la mention : *Fontainebleau, 1608*. Tous les exemplaires que j'ai vus ne vont pas au-delà de la vingt-sixième page qui s'arrête brusquement, avec un texte inachevé.

autres œuvres, lesquelles ordinairement sont oubliées et ignorées, après un siècle, par le public. » Bagarris presse le Roi, « pour mesme fin, d'establir aussi, ou plus tost restablir sur les vieux restes et fondemens qui sont rechapez, lesdicts Cabinez royaux des médailles antiques, surtout de cuivre, et grandes, de toutes les sortes ; et aussi des autres prétieuses, bien que petites antiquitez susdictes qui accompoignent ordinairement lesdites médailles... »

Bagarris raconte ensuite que le Roi agréa sa proposition et le chargea de lui organiser un Cabinet d'antiquités et surtout :

« De monoyes antiques faictes exprez par les grands princes anciens pour leur gloire, et pour leur mémoire, lesquelles on appelle aujourd'huy Médailles... Qu'il plaise à sadicte Majesté d'assembler desdictes médailles, et autres petites et prétieuses antiquitez, afin particulièrement de restaurer ledit excellent Cabinet de Médailles que ladite feue reine Mère avoit si curieusement assemblé, dans la maison royalle de Fontainebleau, lequel s'est en partie évanouy durant les derniers troubles de ce royaume. »

Le roi déclare à son ciméliarque, toujours suivant l'opuscule de ce dernier, que parmi les raisons qui le poussent à faire collection de médailles, pierres gravées et antiques, il s'arrête surtout aux considérations suivantes : l'ornement des résidences royales, l'éducation et l'instruction du dauphin, la nécessité d'offrir de bons modèles aux artistes contemporains. Bagarris est heureux de constater enfin, qu'à tous ces désirs du Roi il avait déjà satisfait en partie, lorsque Henri IV tomba sous le poignard de Ravaillac, en 1610. N'étant plus encouragé par les nouveaux maîtres du pouvoir, Bagarris considéra sa mission comme terminée et reprit le chemin de la Provence en remportant sa propre collection ; il mourut à Aix, le 14 avril 1620.

Bagarris, remarque son dernier biographe, « eut la gloire d'initier Peiresc à la connaissance des antiquités et des médailles [1] ». C'est, en effet, un titre à la reconnaissance du monde savant d'avoir deviné et dirigé les instincts et les goûts de l'homme le plus instruit de son siècle, le plus passionnément épris des monuments que l'antiquité nous a légués. Nicolas Claude Fabri de Peiresc, né au château de Beaugencier en 1580, mort à Aix, en 1637, conseiller au parlement de Provence, commença dès le jeune âge à se montrer curieux de médailles anciennes [2]. La première pièce qu'il plaça dans son médaillier fut un sou d'or d'Arcadius dont son père lui avait fait cadeau ; son oncle, témoin de sa joie, lui donna deux autres médailles ; la curiosité du jeune homme s'éveille davantage et il cherche à déchiffrer les légendes, à reconnaître les effigies : son ardeur à tout savoir est, dit Gassendi, comme un feu qui dévore une forêt [3]. Bientôt il envoie des voyageurs dans le Levant à la poursuite des médailles,

1. Tamizey de Larroque, *Pierre-Antoine de Rascas, sieur de Bagarris*, p. 16.

2. Sur Peiresc, voir surtout sa biographie par son contemporain, Pierre Gassendi : *Viri ill. N. Cl. Fabricii de Peiresc, senatoris Aquisext. vita.* Paris, 1re édit., 1641 ; Tamizey de Larroque, *Les correspondants de Peiresc*, suite de 14 notices parues de 1879 à 1887 ; le même, *La Correspondance de Peiresc*, dans les *Documents inédits sur l'Hist. de France* (7 vol. in-4°) ; Léop. Delisle et Tamizey de Larroque, *Fabri de Peiresc*, dans les *Annales du Midi*, 1889, t. I, p. 16 et s.

3. Gassendi, *Vita Fabricii de Peiresc*, p. 18 ; M. Prou, *Fabri de Peiresc et la numism. méroving.* (*Annales du Midi*, t. II, 1890, p. 138.)

des antiquités, des manuscrits. L'un d'eux, Samson, essaye de négocier pour lui l'acquisition des marbres de Paros qui devinrent la propriété du comte d'Arundel; d'autres de ses émissaires furent le P. Minuti, Pierre Lombard, Thomas d'Arcos.

En 1628, son ami Denis Guillemin, prieur de Roumoules, devant aller à Montpellier, il lui rédige par écrit des instructions : « Il fauldra voir M. Ranchin, chancelier de l'Université de médecine, et luy rendre ma lettre et tascher de voir son cabinet, mesmes de jetter les yeux, s'il se peult, sur ses médailles d'or... Voir s'il a une médaille d'or d'Arzinoé, grecque, de 9 ou 10 escus d'or de poids... S'il donne quelque parolle considérable touchant le prix de son cabinet, il le fauldroit escripre, soit de Montpellier ou de Thoulouse. Scavoir aussy quel nombre il a de médailles grecques tant d'or et d'argent que de cuyvre séparément des autres [1]. »

Entre Peiresc et les autres collectionneurs d'Aix, qui, alors, étaient fort nombreux, il régnait, grâce à son impulsion, l'émulation la plus courtoise; nous citerons les cabinets de Bagarris, de Romieu, de l'apothicaire Lauthier, du conseiller au Parlement, Honoré d'Agut : cette extraordinaire floraison de l'archéologie, à Aix, fécondée par Peiresc, était comme l'épanouissement des germes semés jadis par le bon roi René.

En 1607, un domestique infidèle déroba à Peiresc 49 médailles romaines en or, se répartissant depuis Jules César, jusqu'à Héraclius [2]. Peiresc en conçut un profond chagrin ; il eut toutefois la chance, le 30 septembre 1612, de retrouver une partie de ses pièces, à Paris, chez Francois Pré-de-Seigle, marchand drapier, marguillier de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont. Ce fut bien une autre affaire en 1623. Tandis que Peiresc était à Paris, son médaillier d'ébène tout entier fut volé : il contenait plus de 1,200 médailles antiques dont 150 pièces d'or, valant plus de 2,000 écus [1].

Une lettre que Poullain écrit à Peiresc le 8 août 1624, au sujet de ce vol, montre jusqu'à quel point tous les amateurs de ce temps en furent affectés. Ces regrets demeurèrent superflus, les recherches stériles. Peiresc disait qu'il eut préféré perdre la moitié de sa fortune; courageusement il se résigna à acheter de nouvelles pièces pour reconstituer un autre médaillier.

Les occasions ne lui manquèrent pas. C'est ainsi que le peintre Rubens qui avait une belle collection de médailles antiques, l'ayant cédée au président Lauson en 1623, celui-ci en vendit à son tour la plus grande partie à Peiresc. Raimond d'Espagnet, conseiller à Aix († 1654) se dessaisit d'une partie de sa collection en faveur de son ami. Lempereur († 1632), de Marseille, vend des médailles à Peiresc ; ce dernier, le 4 avril 1626, achète encore des médailles à Nicolas Jaloux de La Verdière qui revenait d'un voyage aux Indes.

Peiresc ne rassemblait pas seulement les monnaies anciennes en amateur curieux, il savait les interroger et les faire servir à la reconstitution de l'histoire. Ses

1. Tamizey de Larroque, *Les correspondants de Peiresc : Guillaume d'Abbatia*, p. 35; M. Prou, *loc. cit.*, p. 138.

2. *Bibl. nat.*, ms. fr., n° 9534, fol. 29 v° (médailhes desrobées à M. de Peiresc).

1 Gassendi, *op. cit.*, ad ann. 1623, p. 284; Bonnaffé, *Dictionn. des amateurs du* XVIIe *siècle*, p. 246; Tamizey de Larroque, *Les correspondants de Peiresc. J. J. Bouchard*, p. 77; *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, n° III, p. 9; M. Prou, *loc. cit.*, p. 141.

nombreux manuscrits, sa correspondance extraordinairement volumineuse, sont remplis de renseignements relatifs à la numismatique [1]. Ils nous montrent Peiresc pressant de questions, gourmandant, harcelant marchands et collectionneurs, s'empressant de leur faire visite dans toutes les villes qu'il traverse au cours de ses nombreux voyages. A Marseille, il a plusieurs amis, antiquaires et numismates comme lui, tels que le poète latin Balthazar de Vias (1587-1667); à Montpellier, c'est le conseiller de Teillan († vers 1648), Jérémie Ferrier († 1626) dont la collection passa ensuite à Tardieu et finit par être achetée pour le Cabinet du Roi; François de Ranchin (1564-1641), chancelier de l'Université, qui possédait, nous apprend Peiresc, 330 médailles d'or grecques et romaines, 4,000 en argent et 10,000 bronzes. A Bordeaux, c'est l'avocat au Parlement, Pierre Trichet (1587-1644 ?). A Clermont, c'est Jean Savaron (1550-1622), lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne. A Lyon, ce sont Villaris, le camérier de Saint Pol, Frouilleur, l'orfèvre Jacquemin; à Rouen, c'est Jean Bigot, conseiller à la cour des Aides de Normandie. A Tournai, c'est le chanoine Denis Villiers; à Compiègne, c'est Allard; à Évreux, c'est Aviron; à Meaux, c'est dom Balaam. Mais, il va sans dire que la ville qui fournit à Peiresc le plus grand nombre de correspondants ou de curieux de médailles, c'est Paris.

Pascal le Coq, seigneur de Montaut, Nicolas Georges Pavillon († vers 1644) avocat au Parlement, le P. Jacques Sirmond (1559-1651), confesseur de Louis XIII, François Fouquet (1587-1640) conseiller du Roi et père du fameux surintendant; Jacques Kerver, receveur des finances; Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy (1559-1642), conseiller d'État et membre du conseil des finances; le premier président Mathieu Molé (1584-1656); Jérome Bignon 1589-1656), avocat général au Parlement et grand maître de la Bibliothèque du Roi; Paul Petau (1568-1614), conseiller au Parlement : tels sont les principaux curieux de médailles de Paris avec lesquels Peiresc correspond, dont il cite les médailliers dans ses écrits, auxquels il achète des monnaies, avec lesquels il fait des échanges où chacun trouve son avantage.

Les pays étrangers sont, non moins que la France, l'objet des investigations de Peiresc. Il met à contribution, à Rome, le cabinet de Pasqualini; en Belgique, ceux du duc d'Arschot, de Venceslas Coberger, de Billod, de Bromans; en Hollande, la collection de Gorlée. Il achète, échange, reçoit des cadeaux, note toutes les pièces qu'il touche, toutes celles qu'il emporte avec lui, et il n'en est pas une pour laquelle

1. Citons en particulier : *Inventaire des médailles, graveures, pierres prétieuses et poidz antiques du Cabinet de feu M. de Peiresc*, conservé à la Bibliothèque nationale (*MSS.* fonds franç. nº 9534); et deux volumes du musée Meermanno-Westreenianum, à La Haye, intitulés, l'un : *De nummis Græcorum, Romanorum et Judæorum. Tractatus de monetis. Catalogi rerum antiquarum*; et l'autre : *Nummi gallici, gothici, italici, britannici, arabici et turcici*: ce dernier étant, comme on le voit, relatif aux monnaies médiévales et modernes. Cf. Léop. Niepce, *Archéologie lyonnaise*. II. *Les Chambres des merveilles ou Cabinets d'antiquités de Lyon* (Lyon, in-8º, p. 91), notes de M. Campbell et L. Delisle; cf. Lambert, *Catal. des manuscrits de la Biblioth. de Carpentras;* Tamizey de Larroque, *Rascas de Bagarris*, p. 29; M. de Dompierre de Chaufepié, *Un manuscrit de Peiresc*, dans la *Rev. belge de num.*, 1896; Edm. Bonnaffé, *Diction. des amateurs du XVIIe siècle*, Introd., p. IV, et p. 246.

il ne cherche la véritable interprétation scientifique; il est l'arbitre universel de la curiosité. Après la mort de cet éminent précurseur de l'archéologie moderne, son cabinet d'antiquités, médailles et curiosités diverses, fut démembré et, plus tard, ce qui en restait fut acheté par l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris : c'est là que le vit, en 1698, le voyageur anglais Lister qui s'exprime ainsi à son endroit : « Rien ne me fit plus de plaisir que d'avoir vu les restes du Cabinet de ce noble Peiresc, incomparablement, dans la mesure de ses forces, le plus grand et le meilleur des Mécènes que les savants aient eu dans ce siècle [1]. »

Les médailliers des amis de Peiresc dont les catalogues sont, pour quelques-uns, parvenus jusqu'à nous, mériteraient une étude minutieuse. Citons ceux d'Antoine Agard, orfèvre d'Arles [2]; François du Perrier, d'Aix († 1623), célèbre par les stances que Malherbe lui dédia, et dont la première collection était entrée, comme nous l'avons raconté, au Cabinet du Roi; Peiresc parle de son deuxième médaillier en 1612; en 1630, c'est-à-dire après la mort de Du Perrier, sa collection est encore signalée par les voyageurs, dans son hotel, à Aix [3]; Charles de Croÿ, duc d'Arschot, dont les collections, conservées au château de Héverlé, furent mises en vente après la mort du duc [1]. Outre les tableaux et objets d'art, il y avait dix-huit mille médailles qu'acheta Rubens qui, ainsi que nous l'avons dit, les revendit au président de Lauson; il nous est resté l'acte de vente signé de Lauson, de Rubens et de Peiresc qui assista aux négociations et acheta lui-même vingt-huit pièces [2].

Jean-Baptiste Le Menestrier (1564-1634), contrôleur de l'artillerie à Dijon, et son cousin Claude Le Menestrier [3], eurent l'un et l'autre des collections fort estimées par Peiresc et par J. Spon qui citent encore, parmi les curieux dijonnais, Nicolas de Chevanes († 1654), avocat, et l'abbé Claude Nicaise (1623-1701) à qui Spon vend des médailles. A la même époque, le chanoine Thibaut, à Langres, avait aussi un médaillier important.

1. *Voyage de Lister à Paris en MDCXCVIII*, traduit et publié par Edm. Bonnaffé, p. 116 (1873, in-8°).

2. *Discours et roole des médailles et autres antiquitez, tant en pierreries, graveures, qu'en relief et autres pierres naturelles, admirables, plusieurs figures et statues de bronze antiques, avec autres statues de terre cuite à l'Égyptienne, etc. rangées dans le cabinet du sieur Antoine Agard, maistre orfèvre et antiquaire de la ville d'Arles en Provence*, Paris, 1611.

3. *Roole des médailles et autres antiquitez du Cabinet de Monsieur du Perrier, gentilhomme de la ville d'Aix en Provence* (Bibl. nat., Mss. fr. n° 9534); Edm. Bonnaffé, *Dictionn. des amateurs du XVIIᵉ siècle*, pp. 93-94.

1. *Imperatorum romanorum numismata aurea a Julio Cæsare ad Heraclium continuâ serie collecta ab excellentiss. duce Carolo Arschotano, et ab Jacobo de Bie illustrata*. Anvers, 1615 (2ᵉ édit. en 1627), ouvrage publié par les soins de Jean Hemelaers, chanoine d'Anvers. Il s'agit de Charles, duc de Croÿ et d'Arschot, prince de Chimay, né en 1560, mort en 1612. Voyez Reiffenberg, *Une existence de grand seigneur au* XVIᵉ *siècle. Mémoires autographes du duc Charles de Croÿ*. Bruxelles, 1845, in-8°.

2. Edm. Bonnaffé, *Dictionn. des amateurs du* XVIIᵉ *siècle*, v° *Lauson*.

3. Le premier a publié la description de son Cabinet : *Médailles, monnoyes et monumens antiques d'empereurs et impératrices de Rome* (Dijon, 1625, in-4°. La 3ᵉ édit. a pour titre : *Médailles illustrées des anciens empereurs et impératrices de Rome*, 1642, in-4°).

Besançon, plus encore que Dijon, était comme un nid d'antiquaires, depuis l'éclatant exemple donné par Granvelle. Les collections du célèbre cardinal passèrent à ses héritiers, Thomas François d'Oiselay († 1629) et le comte de Saint-Amour. Ce dernier, petit-neveu de Granvelle, vendit les médailles et la bibliothèque à l'abbé Jean-Baptiste Boisot (1638-1694), lequel, en mourant, les légua aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Vincent. Plus tard, livres et médailles passèrent à la Bibliothèque publique de Besançon [1].

Le bisontin Pierre de Bouclans, dans la première moitié du XVIIe siècle, avait un Cabinet de médailles qui fut acheté plus tard par le P. Dunod, jésuite. Le jurisconsulte Blaise Jacquot, le poète Daniel Chevannay, les Despotot, Claude Chifflet († 1580) étaient, vers le même temps, les plus ardents parmi les curieux de médailles de la capitale de la Franche-Comté [2].

A Lyon, Grolier et Du Choul avaient laissé des disciples qui marchèrent à l'envi sur leurs traces. C'étaient, entre vingt autres, le P. Th. Raynaud qui avait rapporté des médailles de son voyage en Orient; Balthazar de Villars (1557-1629), prévôt des marchands; Dru; Pianelli; Charles Spon (1609-1684). Avec tous, Peiresc entretient des rapports incessants; il visite leurs médailliers, leur achète les pièces qui lui manquent [3].

La plus ancienne vente publique de médailles est peut-être celle de Ph. Marnix de Sainte-Aldegonde qui mourut à Leyde en 1598, et dont la collection fut mise aux enchères en détail, au mois de juillet de l'année suivante [1].

Olivier de Wree (*Vredius*), de Bruges (1596-1652), laissa en manuscrit le catalogue de la riche collection de monnaies romaines qui lui était venue en partie de Marc Laurin, seigneur de Watervliet [2]. En Espagne, paraît, vers cette époque, le premier essai de recueil général des monnaies ibériques [3].

Joseph Juste Scaliger, né à Agen en 1540, mort à Leyde en 1609, n'eut garde, comme tous les savants de son temps, de dédaigner la numismatique. Il laissa en manuscrit un *De re nummaria*, publié après sa mort par la maison Plantin, d'Anvers [4], qui, trois ans auparavant, avait déjà imprimé un opuscule portant presque le même titre [5]; peu après, cette illustre maison édita des éditions amplifiées de plusieurs des ouvrages de Hubert Goltz, enrichis de commentaires par le P. André Schott et par le portugais Louis Nuñez (*Nonnius*).

En 1612, paraissait, à Palerme, la première édition de la *Sicilia numismatica* de Philippe Paruta et Leonardo Augustini [6];

1. Auguste Castan, *Monogr. du palais Granvelle*, p. 16 (Paris, 1867, in-8°).

2. *Mémoires et doc. inéd. pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, p. 125 et suiv. (1838, in-8°).

3. Léop. Niepce, *Les Chambres de merveilles ou Cabinets d'antiquités de Lyon* (1883, in-8°).

1. C.-A. Serrure, *Le Cabinet monétaire du Prince de Ligne*, p. XXI.

2. Ce manuscrit est à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Voir C.-A. Serrure, *op. cit.*, p. XXV.

3. *Museo de las medallas desconocidas españolas, publicalo D. Vincencio Juan de Lastanosa, señor de Figaruelas.* Oscae (Huesca), 1645, in-4°.

4. *Jos. Scaligeri Jul. Caes. f. De re nummaria dissertatio, liber posthumus. Antuerpiæ, ex officina Plantiniana Raphelengii*, 1616, un vol. in-12.

5. Wilebrordi Snelii, *De re nummaria liber singularis*, 1613, in-12.

6. Deuxième édition refondue, par Marc Maier, Lyon, 1697; la 3e forme les t. VI, VII et VIII du *Thesaurus antiquitatum Siciliæ* de Grævius, sous ce titre : *Phil. Parutæ et Leonardi Augustini Se-*

en 1641, Fr. Angeloni donnait, après cent autres, un recueil d'*Effigies*, avec un titre nouveau [1], et en 1643, le napolitain Marc-Aurèle Severino essayait de démontrer à l'aide des médailles, que les anciens considéraient le serpent comme un animal bienfaisant [2].

La grande érudition et la saine critique, sont mises en honneur dans le livre de Jean-Frédéric Gronovius (né à Hambourg en 1611, mort à Leyde en 1671) : *De sestertiis*, paru en 1643 [3], étude approfondie des textes relatifs aux monnaies et à la manière de compter chez les anciens, et dont bien des chapitres sont encore utilement consultés par les érudits modernes.

Le médecin de Louis XIII, Louis Savot (1579-1640) est l'auteur d'un *Discours sur les médailles antiques*, qui contient des remarques toujours vraies sur la valeur relative des monnaies [4].

nensis, *Sicilia numismatica*, cura Sig. Havercamp. La Haye, 1723 (3 parties in-fol.)

1. *La historia Augusta da Giulio Cesare in fino a Costantino il Magno, illustrata con la verità delle antiche Medaglie da Francesco Angeloni.* Rome, 1641, fol. (2e éd. par Bellori, en 1685).

2. *Vipera pythia, id est de viperæ natura, veneno, medicina demonstrationes et experimenta nova.* Padoue, 1643, in-4o (autres édit. en 1650 et 1651).

3. *De sesterciis seu subsecivorum pecuniæ veteris Græcæ et Romanæ libri IV. Accesserunt L. Volusius Mæcianus JC. et Balbus Mensor de Asse ; Pascasii Grosippi tabulæ nummariæ* ; *Mantissa, et tres* ANTΕΞΗΓΗΣΕΙΣ *de fœnore unciario et centesimis usuris ; item de Hyperpyro. Salmasii epistola et ad eam responsio.* ΛΟΓΑΡΙΚΗ ΠΑΛΑΙΑ ΚΑΙ ΝΕΑ, *græce et latine.* Deventer, 1643, in-4o (2e édit. Amsterdam, 1656, in-8o ; 3e ed., Leyde, 1691, in-4o ; cette dernière, la plus complète, donnée par Jacques Gronovius, fils de l'auteur).

4. *Discours sur les médailles antiques, divisé en quatre parties, esquelles il est traicté si les médalles antiques estoient monnoyes ; de leur matière, de leur poids, de leur prix, etc.*, par M. Louis Savot, médecin du Roy. Paris, 1627, in-4o. Traduction latine par Lud. Néocore (Nuster), insérée dans le *Thesaurus antiquitatum* de Grævius et Gronovius, t. XI.

Savot vise à l'érudition ; Tristan de Saint-Amant (1595-1656) est un collectionneur dilettante et instruit, infatué de lui-même, et qui eut des démêlés avec Ch. Patin, Chifflet, le P. Sirmond, mais dont le cabinet est loué par Peiresc ; son ambition suprême fut de donner un recueil d'*Effigies* plus complet que ceux qui circulaient dans toutes les mains [1].

François Olivier de Fontenay (1581-1636), abbé de Saint-Quentin de Beauvais, possédait, en fait de médailles antiques, une des plus belles collections de son temps.

« Ses amis, raconte Sauval, lui ont entendu dire, et non pas pour une fois, que sitôt qu'il saurait qu'un *Pompée* d'or avec ses enfants, qu'il avait vu chez le cavalier Jospin, serait exposé en vente à Rome, il partirait pour y aller, parce que pour cela il ne pouvait se fier à d'autres qu'à lui-même. Quoiqu'il devint aveugle, la curiosité des médailles, qui ne se repaît que par la vue, ne laissa pas de continuer en lui, de sorte qu'il en achetait tous les jours, et s'était si bien accoutumé à les connaître au toucher, qu'on ne l'y pouvait tromper. Il porta si loin cette connaissance que pas un curieux ne lui pût être comparé. Au reste, bien qu'il jouissait de quatorze mille livres de rente, ja-

1. Son livre a pour titre : *Commentaires historiques contenans l'histoire générale des empereurs, impératrices, cæsars et tyrans de l'Empire romain, illustrée, enrichie et augmentée par les inscriptions et énigmes de treize à quatorze cens médailles tant grecques que latines, et autres très rares et très riches monuments de l'antiquité, expliquez. Le tout divisé en trois tomes, avec les tables nécessaires*, par Jean Tristan, escuyer, sieur de Saint-Amant et du Puy d'Amour. Paris, 1644, 3 vol, in-fol. (réimprimés en 1657).

mais il n'a eu que deux valets, allait toujours à pied, logeait en chambre garnie, et mangeoit ordinairement chez Charles de Laubespine de Châteauneuf, garde des Sceaux, qui était son proche parent. Ainsi, presque tout son revenu s'en alloit en livres, en pierres gravées et en médailles[1] ».

Un maniaque, comme en engendre parfois la passion de collectionner quand elle devient l'une des formes de l'avarice, Basin de Limeville († 1645), de Blois, avait un cabinet de médailles anciennes qu'il ne montrait jamais à personne. « Il se connaissait fort bien aux médailles, dit Tallemant des Réaux, et en avait assez bon nombre ; mais après qu'il en avait acheté quelqu'une, on ne la voyait plus, si ce n'était durant quelques jours qu'il la portait dans son gousset; car, une fois qu'elle entrait dans son cabinet, elle n'en sortait jamais, et on n'avait garde de l'y aller chercher. De sa vie, corps de chrétien n'est entré dans ce cabinet... [2] »

A la même époque, Pierre Cherchemont, de Paris, que J. Spon déclare « très intelligent en médailles, qui en fait commerce de même que d'autres bijoux antiques[3] », voyageait en Italie à la recherche des médailles et antiquités destinées à achalander son commerce à Paris. Les frères Desneux (ou des Nœuds) formèrent l'une des collections les plus renommées de la capitale, en fait « de médailles d'or, d'argent et de cuivre,

1. Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de Paris,* t. I, p. 326 ; cf. Bonanffé, *Dictionn. des amateurs du* XVIIe *siècle*, vo Fontenay.

2. Tallemant des Réaux, *Les historiettes,* éd. de Monmerqué et Paulin Paris, t. VI, p. 419 ; cf. Bonnaffé, *Dictionn.*, vo Basin.

3. J. Spon, *Voyage d'Italie, de Dalmatie*, etc., t. I, p. 237.

de figures en bronze, de camaieux, de basses-tailles et de carnioles antiques, avec des peintures exquises » (Marolles)[1]. La liste serait interminable de tous les collectionneurs de cette époque : nous avons dû nous borner à citer les plus considérables et quelques-uns des plus singuliers, dont les travers sont de tous les temps. Nous terminerons par celui qui leur fut supérieur à tous.

Si Louis XIII ne s'occupe guère d'antiquités, reconnaissant qu'il « voit peu de cette antienne », comme il l'écrit à son frère Gaston, duc d'Orléans[2], celui-ci se montre, au contraire, un collectionneur de premier ordre : outre des manuscrits, des livres, une merveilleuse suite de pierres gravées, des coquillages et d'autres curiosités, il possède un riche médaillier. Jean Gault († vers 1657), son antiquaire, va partout à la recherche des médailles ; le duc achète, entre autres, la collection numismatique de François Filhol, hebdomadier de l'église Saint-Étienne de Toulouse (Bibl. nat. Mss. fr. no 390). Toutes ses richesses artistiques et archéologiques étaient installées dans une aile du palais du Luxembourg qu'habitait le prince, meilleur antiquaire que politique. Un voyageur anglais, John Evelyn, qui visita Paris en 1643, raconte ainsi l'impression qu'il recueillit de sa promenade dans les galeries du palais du Luxembourg : « A un bout de la galerie est la bibliothèque du duc d'Orléans... Dans un cabinet attenant, sont les volumes de petit format seulement et *six armoires pleines de médailles*, avec une excellente collection de coquilles et

1. Bonnaffé, *Dictionn.*, vo Desneux.

2. E. Babelon, *Catal. des Camées,* Introd., p. CXXIII.

d'agates, dont il y en a de bien riches. Le duc se connaissant très bien en botanique et en médailles, rien en ce genre ne lui échappe [1] ». Gaston d'Orléans n'avait rien épargné pour développer ses collections, faisant rechercher en Italie et jusqu'en Grèce tout ce qui pouvait les enrichir. La destination qu'il donna à son cabinet devait avoir une influence considérable sur les études numismatiques. En 1660, ce prince mourut, léguant toutes ses collections au roi Louis XIV, son neveu, comprenant « ses médailles d'or, d'argent et de cuivre, pierres gravées, antiques et autres raretés, etc. ». Dans les lettres patentes enregistrées au Parlement, seulement à la date du 5 juin 1663, le jeune Roi proclame sa reconnaissance envers son oncle pour « le don qu'il nous a fait, et à cette Couronne, par l'un des articles de son dit testament, de toutes ses médailles d'or, d'argent et de cuivre, des pierres gravées, des antiques et autres raretez qni estoient à la garde du sieur Bruno...... ; pour estre le tout mis dans nostre Cabinet du Louvre et servir à nostre divertissement ».

Ainsi improvisé collectionneur, le roi Louis XIV, conseillé par Colbert, sut se mettre à la hauteur des circonstances. Il réunit les collections de Gaston à celles qu'il possédait déjà et qui venaient de Henri IV, et il installa tout l'ensemble dans une salle du Louvre, sous la garde de l'abbé Bruneau. Ce fut en 1666 que le Cabinet des Médailles et Antiques fut transféré « en la rue Vivienne, auprès du logis de M. Colbert », où se trouvait déjà la Bibliothèque du Roi.

1. Edmond Bonnaffé, *Voyage de Lister à Paris*, p. 254 (le voyage d'Evelyn est publié à la suite de celui de Lister).

§ V

La numismatique depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à Eckhel.

Louis XIV ne recula devant aucun sacrifice pour accroître ses collections de médailles et d'antiques. Il en confia l'intendance à Pierre de Carcavi, l'ami et le correspondant de Pascal, de Fermat et de Huygens [1], et il fit acheter successivement la collection de Henri de Loménie de Brienne, aux mains de qui avait échoué une partie du cabinet de Bagarris [2], celles de Huet, d'Alexandre de Sève (vers 1662), prévôt des marchands et conseiller d'État ; de Tardieu († 1665), lieutenant criminel à Paris ; de Le Charron, de Claude de Térouanne, de Hoursel († 1670), premier commis de La Vrillière ; de Lauthier d'Aix qui avait hérité de débris importants du musée de Peiresc [3]. L'inventaire de cette collection Lauthier, en 1663 (in-4° de 32 pages), accuse 992 médailles antiques dont 36 en or et 428 en argent [4].

En même temps, Louis XIV donnait l'ordre à ses missionnaires et ambassadeurs en Italie et dans le Levant, de recueillir et rapporter tout ce qu'ils pourraient trouver en fait de médailles, manuscrits ou autres antiquités. Antoine Laisné, Antoine Galland, M. de Monceaux, Paul Lucas, Petis de la Croix, le P. Wansleb, accomplirent

1. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des Bronzes antiques*, Introd., p. IX.
2. Tamizey de Larroque, *Rascas de Bagarris*, p. 25.
3. E. Babelon et Blanchet, *op. cit.*, p. X.
4. Tamizey de Larroque, *op. cit.*, p. 26.

les missions les plus fructueuses [1], mais entre tous, se distinguèrent surtout le marquis de Nointel et Jean Vaillant.

Le marquis de Nointel (1630?-1685), diplomate doublé d'un curieux, resta neuf ans en Orient, où sa passion pour les antiquités l'entraîna aux folles dépenses qui causèrent sa disgrâce [2]. Jacques Spon qui jouit de son hospitalité à Constantinople, demeura émerveillé des richesses archéologiques que le fastueux ambassadeur avait rassemblées; nombre de médailles, de pierres gravées, d'inscriptions, de manuscrits furent envoyés par Nointel au Roi.

Né à Beauvais en 1632, Jean Vaillant partageait son temps entre l'étude de la médecine et celle des belles Lettres, lorsque le hasard ayant fait tomber entre ses mains une trouvaille de monnaies antiques, il s'appliqua à les déchiffrer, y trouva de l'intérêt et commença à former une collection. Il avait, d'ailleurs, un cousin, Foy de Saint-Hilaire, chanoine à Beauvais qui était un curieux de médailles [3]. Vaillant fut ainsi amené à se lier avec le doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, Pierre Séguin, qui le fit connaître à Colbert. Le ministre lui confia la mission d'aller à l'étranger rechercher des médailles pour le Cabinet du Roi. Vaillant visita l'Italie, la Sicile, la Grèce. Il s'était embarqué à Livourne en 1674 pour retourner à Rome lorsqu'il fut fait prisonnier par des pirates et emmené à Alger où il demeura quatre mois et demi.

On lui rendit enfin la liberté, et même on lui laissa une vingtaine de médailles d'or et 200 médailles d'argent trouvées dans sa valise. Mais deux jours après avoir quitté Alger, le bateau qui emportait Vaillant se vit de nouveau poursuivi par des corsaires. « Craignant les misères d'un nouvel esclavage, Vaillant voulut au moins sauver ses chères médailles, et il prit le parti d'avaler celles d'or. Heureusement un coup de vent éloigna le corsaire, et après avoir couru le danger d'échouer sur la côte de Catalogne, Vaillant entra enfin dans le port de Marseille [1]. »

1. Voyez, en particulier, sur ces missions et leurs résultats scientifiques : E.-T. Hamy, *Les origines du musée d'ethnographie*, pp. 16 et suiv.

2. Edm. Bonnaffé, *Dictionn. des amateurs français au* XVIIe *siècle*, v° *Nointel;* Albert Vandal, *L'Odyssée d'un ambassadeur. Les Voyages du marquis de Nointel*, in-8°, 1900.

3. A cause de cette parenté et, peut-être, de cette communauté de goûts, Jean Vaillant signa *Foy-Vaillant* la plupart de ses écrits.

1. L'aventure de Vaillant est racontée par J. Spon qui la tenait de Vaillant, lui-même (Spon, *Voyage d'Italie*, t. I, pp. 9 et suiv.), et ajoute les détails héroï-comiques qui suivent et dont nous lui laissons la responsabilité : « Cependant, raconte J. Renauldin, d'après Spon, les pièces que Vaillant avait avalées l'incommodaient beaucoup par leur poids, qui peut être évalué à cinq ou six onces : il s'agissait de s'en débarrasser et, pour cela, il demanda conseil à deux médecins qui ne furent point d'accord sur le moyen à employer. Mais la nature fit mieux que l'art, et lorsqu'il arriva à Lyon, il avait déjà recouvré plus de la moitié de son petit trésor. Pendant le court séjour qu'il fit dans cette ville, il alla visiter un ancien ami, Sylvestre Dufour, grand amateur de médailles, à qui il raconta les aventures de son voyage, sans oublier la manière dont il avait sauvé ses pièces d'or : il lui montra même celles qu'il avait déjà récupérées, et lui donna la description des autres, dont il attendait le prochain retour. Parmi ces dernières, se trouvait une médaille d'Othon, que Dufour témoigna le plus vif désir de posséder, quoiqu'elle fut encore cachée dans les entrailles de Vaillant : celui-ci, pour faire plaisir à son ami, lui promit de lui céder l'invisible pièce, lorsqu'elle reparaîtrait; ce singulier marché

Vaillant qui avait le titre d'antiquaire du roi et de ciméliarque du duc du Maine, fit douze fois le voyage de l'Italie et de Rome, visita deux fois la Hollande et l'Angleterre, voyagea en Grèce, en Égypte et en Perse, décrivant les pièces des médailliers qu'il se faisait ouvrir, enrichissant le Cabinet du Roi dans des proportions qui en firent le premier Cabinet numismatique de l'Europe, trouvant en même temps le loisir de rédiger des ouvrages nombreux qui ne sont pas encore oubliés aujourd'hui. Sa méthode consciencieuse qui leur a conquis une légitime autorité scientifique est exposée par Vaillant lui-même, dans la préface de ses *Impériales grecques*, où il fait les judicieuses remarques suivantes : « J'aurais pu donner à cette série un plus grand développement, si, à l'imitation des autres médaillistes, notamment Occo et son commentateur Mezzabarba, j'eusse voulu m'en rapporter aux yeux des autres et augmenter mon bagage par des richesses d'emprunt, c'est-à-dire par l'admission des dessins qui m'étaient adressés. Mais, je sentis le danger d'être induit en erreur par des hommes qui, malgré leurs bonnes intentions, ne voient pas toujours en réalité ce qu'ils croient avoir vu. Et afin d'avoir la certitude de n'être point trompé et de ne point tromper les autres, j'ai persisté fermement dans ma résolution de ne décrire aucune médaille qui n'eût passé par mes propres mains. »

Quand on parcourt, dans les *Préfaces* des divers ouvrages de Vaillant, l'énumération des Cabinets que ce savant a explorés, on demeure stupéfait du nombre des collectionneurs de médailles anciennes qui existaient alors, tant en France qu'à l'étranger [1]. En France, Vaillant cite, entre autres, le Cabinet du Roi (*thesaurus Ludovici Magni totius Europæ ditissimus*), ceux du duc du Maine et de son frère, le comte de Toulouse, du marquis de Seignelay, de Bignon, des PP. Jobert, Hardouin, Chamillard, Sirmond; ceux des bibliothèques de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés ; ceux du comte de Vaux, du comte de Blois, du comte de Lompré, du chanoine Dron, de Baudelot de Dairval ; du président Foucault, à Poitiers ; des Jésuites de Lyon, de Jacques Spon, à Lyon ; du P. Pagi, des Frères Mineurs à Aix, du président Bouhier et de l'abbé Nicaise à Dijon, et de cinquante autres. En Italie, Vaillant est admis à visiter, à Rome, le médaillier de la reine Christine de Suède et celui du cardinal Massimo, les collections Carpinei, Borghèse, Chigi, Ginetti, Rondanini ; à Florence, l'ancienne et incomparable collection des Médicis, encore accrue par les médailles coloniales achetées par Cosme III aux héritiers du vice-roi de Sardaigne, et dont P. Noris et Sébastien Bianchi avaient l'intendance. A Bologne, c'est la collection du cardinal Buoncompagni, celles de J.-B. Capponi, Caradoro, Lud. Borgolocci, Valerio Polazzi, César Malvasia, Malpighi, etc. ; à Modène, Vaillant étudie la collection d'Este, sous la direction du chevalier Rimbotti ; à Parme, celle du duc Ranuce II

fut conclu, et, dans la même journée, Vaillant se trouva en état de tenir sa parole. » L. J. Renauldin, *Les médecins numismatistes*, p. 244.

1. Voyez aussi le *Dictionnaire des amateurs français au* XVIIe *siècle*, de M. Edmond Bonnaffé (Paris, 1884, in-8o). A cette époque, on comptait dans les Pays-Bas seulement, jusqu'à 200 cabinets de médailles (Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mouskes*, t. I, Introd. p. 15 ; *Rev. belge de num.*, t. I, 1842, p. 238).

formée jadis par Alexandre Farnèse et confiée à la garde du savant Jésuite Pedrucci; à Venise, Vaillant se fait ouvrir les anciens médailliers formés par Andrea Loredano, N. Contarini, Seb. Erizzo, J. Dom. Grimani, Pietro Dona, Pietro Mauroceni; il est accueilli avec empressement par Giulio Giustiniani, Marco Ruzini, Giorgio Barbari, Soderini, Garzoni, Jo-Dom. Theupoli, Antonio Capelli, Bernardo Trevisani, Hieronymo Correr. A Padoue, ce sont les collections Jo. de Lazara, Seb. Gouzoni, Car. Torta; à Vérone, celle de Moscardi; à Milan, celles de Mezzabarba, du chanoine Septala, de Jo. Maria Bidelli, Jo. Bapt. Secci; à Turin, le médaillier des ducs de Savoie; à Gênes, la collection Lavagna; à Spolète, la collection Luparini; à Ancône, celle de Cam. Picchi; à Pise, celle de Jos. Gianotti; à Naples, celle de Piquetti.

Les autres régions de l'Europe visitées par Vaillant lui offrirent également une ample moisson de médailles antiques. En Belgique, il cite au nombre des collections dont il eut l'accès, celle du duc d'Arschot publiée par J. Hemelarius, celle de l'évêque d'Anvers, Levinus Torrentius, celle formée jadis par Goltz, celle de Nic. Roccok, publiée par le P. Schott, celles des deux Chifflet, Claude et Henri, de Gevartius, de Schinkelius, du peintre Rubens. En Hollande, Jac. Oisel, Cuper, Jac. Perizonius, Daniel Heinsius et les célèbres érudits Grævius et Gronovius reçoivent Vaillant comme le prince de la science. A Nuremberg, Karl Velser; en Suisse, Oldemberg; en Espagne Rodrigue Caro, lui ouvrent leurs trésors. En Angleterre, Vaillant étudie la collection formée par le roi Jacques II en réunissant les suites amassées par les rois ses prédécesseurs, par Cromwell et par lui-même; il visite les médailliers de Dodington, de Piterboroug, de Clarendon, de Falchener, et il ajoute : « Je ne sais dans quelles mains sont passées les collections numismatiques du duc de Buckingham et du comte Arundel, si souvent louées par les antiquaires [1]. »

1. Voici la liste des ouvrages de Vaillant : *Seleucidarum imperium, sive historia regum Syriæ, ad fidem numismatum accommodata*, Paris, 1681, in-4° (2° édit. Paris, 1725, 2 vol. in-4°; 3° éd. La Haye, 1732, in-fol.; 4° éd. Amsterdam, 1738, in-fol.).

— *Numismata Imperatorum romanorum præstantiora, a Julio Cæsare ad Postumum et tyrannos.* Paris, 1682, 2 vol. in-4° (2° édit. 1692; autres éditions en 1695 et 1696; avec Supplément par Baldini. Rome, 1743; avec Supplément par Khell, en 1767, en 4 vol. in-4°).

— *Numismata ærea Imperatorum et Cæsarum in coloniis, municipiis et urbibus jure latio donatis, ex omni modulo percussa.* Paris, 1688, 2 vol. in-fol. (2° édit. en 1697).

— *Numismata Imperatorum, Augustorum et Cæsarum a populis, romanæ ditionis, græce loquentibus, ex omni modulo, percussa.* Paris, 1693, in-4° (2° édit. en 1697; 3° édit., Amsterdam, 1700).

— *Selectiora numismata in ære maximi moduli e museo illustr. D. D. Francisci de Camps, abbatis S. Marcelli et B. Mariæ de Siniaco.* Paris, 1694, in-4° (2° édit. en 1737, lorsque la collection de Camps fut passée aux mains du maréchal d'Estrées).

— *Selectiora numismata ærea maximi moduli e museo Franc. de Camps, delineata et sculpta a Fr. Eslinger.* Paris, 1696, 1 vol. in-4° (Planches sans texte; on joint à ce recueil la *Description* que Sestini a publiée à Berlin en 1808).

— *Historia Ptolemæorum Aegypti regum, ad fidem numismatum accommodata.* Amsterdam, 1701, in-fol.

— *Nummi antiqui familiarum romanarum perpetuis interpretationibus illustrati.* Amsterdam, 2 vol. in-fol., 1703.

— *Arsacidarum imperium sive regum Parthorum historia, ad fidem numismatum accommodata.* — *Achæmenidarum imperium sive regum Ponti, Bosphori et Bithyniæ historia ad fidem numismatum accommodata.* Paris, 1725, 2 vol. in-4° (ouvrage posthume).

Jean Vaillant mourut en 1706, à 75 ans. Son contemporain, un autre médecin, Charles Patin, fils de Guy, né à Paris en 1633, mort à Padoue en 1693, professeur à l'Université de cette ville, fut, lui aussi, un des érudits les plus féconds du XVIIe siècle. Il commença par acheter en bloc le médaillier du comte de Brienne, à charge de publier et d'en faire dessiner les pièces. En 1663 il donna une nouvelle édition des recueils de Fulvio Orsini et d'Antonio Agustin [1]. Deux ans après, Charles Patin publia une sorte de petit guide du numismate qui eut une grande vogue et fut traduit en plusieurs langues [2].

Les premiers volumes des *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions contiennent les travaux suivants de Vaillant : *Dissertation sur l'année de la naissance de Jésus-Christ, découverte par les médailles antiques.* — *Du titre de* néocore *dans les médailles grecques.*— *Dissertation sur une médaille de la reine Zénobie.* — *Dissertation sur les médailles de Vabalathus.*

Vaillant a publié dans le *Journal de Trévoux* (année 1702, p. 294 et suiv.) une dissertation sur les médailles de Trajan, empereur auquel il compare Louis XIV. Enfin il a donné une seconde édition annotée de l'ouvrage de Pierre Séguin, *Selecta numismata antiqua.* (Paris, 1684, in-4°.)

1. *Familiæ romanæ in antiquis numismatibus ab Urbe condita ad tempora divi Augusti, ex bibliotheca Fulvii Ursini, cum adjunctis Antonii Augustini, episc. Ilerdensis. Carolus Patin restituit, recognovit et auxit.* Paris, 1663, in-fol.

2. *Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles*, par Charles Patin. Paris, 1665, in-12 (2e édit. en 1667). Le dernier chapitre, *De cimeliarchiis nummariis*, donne l'indication des principales collections numismatiques de cette époque, pour toute l'Europe. Cet ouvrage fut traduit en latin, plus tard, par l'auteur lui-même, sous ce titre : *Introductio ad historiam numismatum.* Amsterdam, 1683, in-12 (2e édit. en 1685). Une traduction italienne en fut donnée par Constantin Belli, sous le titre de *Prattica delle medaglie* (Venise, 1673, in-12).

Pour une cause demeurée inconnue, Charles Patin ayant été obligé de s'expatrier, parcourut l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, la Suisse et l'Italie où il finit par se fixer, ne perdant jamais de vue, dans ses pérégrinations, l'objet de ses études favorites, et prenant soin d'enrichir sans relâche son médaillier digne, disait-on, de rivaliser avec celui de Louis XIV, dont il utilisa les trésors dans de nombreuses publications [1].

En 1683, Louis XIV décida de faire transférer son Cabinet au palais de Versailles, afin de pouvoir en jouir plus facilement. A cet effet, il ordonna d'en dresser préalablement un récollement général dont le texte manuscrit nous est parvenu [2].

1. *Imperatorum romanorum numismata ex ære mediæ et minimæ formæ.* Strasbourg, 1671, in-fol. (2e éd., Amsterdam, 1696 ; 3e éd., Paris, 1697). — *Thesaurus numismatum e museo C. Patin.* Amsterdam, 1672, in-4° (2e éd., Venise, 1683 ; 3e éd., Paris, 1691). — *Thesaurus numismatum antiquorum et recentiorum*, etc. *ab ill. et exc. D. Petro Mauroceno, senatore Veneto.* Venise, 1683, in-4°. Il s'agit du médaillier de Pierre Mauroceni, sénateur de Venise, qui avait légué sa collection à la République. — *Histoire des médailles* ou *Introduction à la connoissance de cette science.* Paris, 1695, in-2 (ouvrage posthume). Citons encore : *Caii Suetonii Tranquilli opera quæ extant Car. Patinus notis et numismatibus illustravit.* Bâle, 1675, in-4°. — *De numismate antiquo Augusti et Platonis.* Bâle, 1675, in-4°. — *De numismate antiquo Horatii Coclitis per Trajanum restituto.* 1678, in-4°.

2. *Inventaire des médailles antiques de grand, moyen et petit bronze, des médailles antiques d'or et d'argent, des agates, pierres gravées et autres curiosités du Cabinet du Roy, avec le prix de ce que chacune de ces choses a cousté* (Bibl. de l'Arsenal, n° 819 H. F. In-fol. de 735 pages). Sur la garde, on lit cette note : « Cet inventaire est de 1683. Il montre quel était l'état du Cabinet du Roy dans ce temps-là. » Ce procès-verbal de récollement, daté du samedi 18 septembre 1683, est signé par Jacques

Le transfert à Versailles eut lieu l'année suivante, en 1684; les médailliers furent installés à côté des appartements royaux. Louis XIV, raconte le P. du Molinet, aimait à étudier et à passer en revue ses pierres gravées et ses médailles; pendant qu'on les rangeait, il venait là, presque tous les jours, au sortir de la messe jusqu'au dîner, « témoignant qu'il y avait d'autant plus de satisfaction, qu'il y trouvait toujours quelque chose à apprendre [1]. »

L'abbé François de Camps (1639-1721) qui possédait une belle suite numismatique, avait l'habitude de donner tous les ans à Louis XIV, au jour de l'an, une pièce d'or romaine, en guise d'étrennes. Sa collection, qu'il avait commencée en achetant celles du cardinal Massimo et de Spon, devait d'ailleurs entrer tout entière dans le Cabinet du Roi, après avoir passé, comme nous le verrons, par les mains du maréchal d'Estrées.

Jean Doujat (1609-1688), de l'Académie française, avait un médaillier qui lui fut en partie volé [2]. Le chanoine François Dron s'était formé une suite de bronzes romains que G. Brice qualifie d'admirable : « les scavants, ajoute-t-il, sont charmez de la quantité et de la diversité des revers singuliers que l'on y remarque, et il serait bien difficile de rien voir ailleurs de mieux conservé ni de plus entier [1]. »

Le P. Claude du Molinet (1620-1687), l'un des fondateurs du Cabinet et de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, avait acquis les débris des collections de Peiresc, d'Achille du Harlay, de Boyer d'Aguilles, de Thomas Lecointe et d'autres [2].

Dans cette seconde moitié du XVIIe siècle, Paris comptait encore les collections numismatiques de Charles Tronson, conseiller à la Cour; de l'abbé Pierre Floriot (1604-1691); de Lonpré, écuyer du Roi; de l'abbé Fauvel, chapelain du Roi; du P. de La Chaise (1624-1709), confesseur de Louis XIV, un fin connaisseur; d'André Le Notre (1613-1700), intendant des bâtiments et jardins du Roi; etc.

Toutes les villes de France où se manifestait quelque activité littéraire ou scientifique, avaient leurs collectionneurs. Aix en Provence comptait, outre les médailliers que nous avons déjà cités, celui d'Honoré Bonfils, chanoine de Saint-Sauveur, qui fut acheté par l'abbé de Camps; celui de Sibon († 1686), trésorier général de Provence, *eruditione summa ut numismatum possessione conspicuus,* dit Patin [3], celui de Louis de Thomassin de Mazaugues (1615-1712), président du Parlement de Provence, détenteur aussi d'une partie des manuscrits de Peiresc.

A Arles, nous trouvons la collection du

Nicolas Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, Jean Galloys, abbé de Saint-Martin de Chores, le P. Claude du Molinet, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, le commandeur de Gost, l'abbé Bizot, Jean Vaillant, en présence de Carcavy, garde du Cabinet. Les autres volumes de ce récollement général sont conservés au Cabinet des Médailles.

1. Le P. du Molinet, dans le *Mercure de France*, de mai 1719, p. 55.

2. Bonnaffé, *Dictionn.*, v°. Doujat.

1. G. Brice, *Descript. nouv. de la ville de Paris*, t. I, p. 86.

2. Le P. du Molinet, *Le Cabinet de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, pp. 45, 66, 92, etc. Paris, 1692, in-fol.

3. Son Inventaire, conservé à la Bibliothèque nationale (*Ms. fr.* n° 9534), comprend 1372 médailles antiques.

conseiller Claude Terrin (1640?-1710); à Avignon, celle de Beyrède [1], à Nîmes, celles de l'avocat François Graverol (1644-1694) que Patin appelle *antiquis numismatibus opulentus*, et celle de Gaillard Guiran (1600-1680), conseiller au présidial, auteur d'une dissertation sur les monnaies de Nîmes, au type du crocodile [2].

L'archevêque d'Alby, Hyacinthe Serroni (1617-1687), Nicolas Thoynard, d'Orléans (1629-1706) [3], Philibert de La Mare (1615-1687), conseiller au Parlement de Bourgogne, à Dijon, et le P. Cossard (1615-1674), jésuite de Clermont, avaient des médailles. A Lyon, ce sont, entre autres, le P. Mathieu Compain (1600-1675), jésuite; l'orfèvre Jean de Bombourg, le droguiste Philippe Sylvestre Dufour (1622-1687) qui était en rapports suivis avec le médecin-antiquaire Jacques Spon, fils de Charles (1647-1685). Un jour, ce dernier acheta en bloc 700 deniers de l'empire romain qu'on venait de trouver auprès de Lyon, à Chapponay. J. Spon ne se gênait point pour faire le commerce, vendre à Charles Patin ou à d'autres ses pièces doubles ou celles qui avaient cessé de lui plaire. Son *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant* [4], accompli dans les années 1675 et 1676, est une des plus utiles et des plus savantes descriptions de l'Orient que nous ait laissées le XVIIe siècle.

1. Baudelot de Dairval, *De l'utilité des voyages*, t. II, p. 689.

2. Gaillard Guiran, *Explicatio duorum vetustorum numismatum Nemausensium exære*. Avignon, 1657, in-4°.

3. A. Héron de Villefosse, dans le *Bull. de la soc. des Antiquaires de France*, 1883, p. 176.

4. Lyon, 1678, 3 vol. in-12; autre édition en 1724, 2 vol. in-12.

Mais ses dissertations sur des médailles de Commode, de Septime Sévère, de Julia Domna et sur le roi Pylémènes, méritent à peine une mention, de même que celle qui a pour titre : *De l'utilité des médailles pour l'étude de la physiognomonie*, dans laquelle l'auteur prétend reconnaître le caractère moral des princes d'après leur effigie monétaire. C'est donc comme voyageur et collectionneur plutôt que comme numismate, que J. Spon a conquis la célébrité [1]. A la même époque, trois autres médecins, Pierre Borel (1629-1671) [2], Pierre Petit (1617-1687) [3] et Jean-Jacques Chifflet (1588-1660) se distinguèrent aussi parmi les collectionneurs et les érudits. Ce dernier, qui avait hérité des médailles de son oncle, Claude Chifflet, ne cessa d'augmenter sa collection au cours de nombreux voyages en Italie, en Allemagne, en Espagne, dans les Pays-Bas [4]. Son frère Pierre-François (1592-1682) et son

1. Voir pourtant sa vaste compilation intitulée : *Miscellanea eruditæ antiquitatis, in quibus marmorea, statuæ, musiva, toreumata, gemmæ, numismata, Grutero, Ursino, Boissardo, Reinesio, aliisque antiquorum monumentorum collectoribus ignota et hucusque inedita, referuntur ac illustrantur, cura et studio Jacobi Sponii*. Lyon, 1685, in-fol. Signalons aussi un livre de J. Spon, intéressant pour l'histoire de l'archéologie au XVIIe siècle : *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, 1673, in-fol. (On y trouve la nomenclature des curieux de Lyon, de Paris et de quelques autres villes d'Europe.)

2. Pierre Borel, dans ses *Antiquitez de la ville de Castres*, 1649 (nouv. éd. en 1868, avec notice de Th. Pradel sur Pierre Borel), donne la liste des principaux cabinets des curieux de son temps, dans toute l'Europe.

3. P. Petit, *De Amazonibus*. Paris, 1685, in-12; 2e éd. Amsterdam, 1687.

4. Ses deux principaux ouvrages, d'où la numismatique n'est point exclue, sont : *Vesontio civitas imperialis libera* (Lyon, 1618), et *Description du tombeau de Childéric Ier* (1655, in-8°).

fils Henri-Thomas († 1675) marchèrent sur ses traces : Henri-Thomas, aumônier de la reine Christine, guida cette princesse dans la formation de son célèbre cabinet.

L'abbé Claude Nicaise (1623-1701), de Dijon, correspondant de J. Spon [1], le P. Gilles de Lacarry (1605-1684), recteur du collège des Jésuites de Cahors, puis de Clermont-Ferrand [2], malgré l'importance de leurs collections, n'exercèrent pas l'influence de Pierre Séguin, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, que Charles Patin appelle « un des plus illustres et des plus savants curieux de notre siècle » ; son médaillier, ses antiques et ses manuscrits, l'avaient fait surnommer « le dictateur des antiquaires », et tous les mercredis une sorte de Société de numismatique qui prenait le titre d'*Académie de médaillistes* se réunissait chez lui. Vaillant, son élève, a publié un choix de pièces de sa collection qui fut achetée par Louis XIV [3].

Guillaume de Lamoignon (1617-1677), premier président du Parlement de Paris, avait recueilli les médailles rapportées du Levant par le célèbre voyageur Tavernier ; son fils Chrétien-François de Lamoignon (1644-1709), continua les collections paternelles : « Il n'y a rien, dit Baudelot de Dairval, de si beau que ses médailles de grand bronze ;

1. Cl. Nicaise, *De nummo pantheo Hadriani*. Lyon, 1689, in-4°.

2. Le P. Lacarry, *Hist. romana a J. Cæsare ad Constantinum per numismata*, 1671, in-4°.

3. Séguin est lui-même l'auteur du livre suivant : *Selecta numismata antiqua ex museo Petri Seguini, S. Germani Autissiodorensis decani*. Paris, 1665, in-4°. Autres éditions en 1676 et 1684. L'exemplaire de cet ouvrage que possède le Cabinet des Médailles contient les dessins des monnaies et l'estimation de chacune d'elles, lors de l'acquisition de la collection pour le Cabinet du Roi.

comme elles viennent du choix et des recherches de Monsieur le Premier Président son père, elles ont une prérogative qui les doit rendre plus précieuses. Aussi, l'illustre fils de ce grand homme les aime-t-il, non seulement par cette raison, mais parce qu'il possède avec éminence les merveilleux talents de tirer des lumières de toutes choses [1] ».

Une rapide excursion à travers la bibliographie numismatique des pays autres que la France nous fera remarquer, entre autres, les collectionneurs et écrivains suivants : les Danois Jean Rhode (1587-1659) [2] et Olaus Worm († 1654), recteur de l'Université de Copenhague [3] ; les Allemands Hermann Conring (1606-1681), professeur à l'Université de Helmstædt [4], Henri Meibomius (1638-1700) de Lubeck [5], G. Gaspar Kirchmaier (1635-1700), professeur de médecine à Wittemberg [6], Jean Daniel Maior, de Bres-

1. Baudelot de Dairval, *De l'utilité des voyages*, t. II, pp. 653 et 683.

2. *Justi Lipsii, De re nummaria breviarium. Opus posthumum, cura Joannis Rhodii*. Padoue, 1648, in-8°. — *De ponderibus et mensuris veterum medicorum in primis Cornelii Celsi dissertatio posthuma J. Rhodii, in lucem protracta a Th. Bartholino*. Copenhague, 1672, in-4°.

3. Voyez le *Museum Wormianum*. Leyde 1555, fol.

4. Conringius, *De re nummaria in republica quavis recte constituenda*. Helmstaedt, 1663. — *De nummis Ebræorum paradoxa*. Helmstædt, 1675, in-4°.

5. Le catalogue de sa collection a été édité après sa mort. Leipzig, 1724, in-8°.

6. *Ad C. Plinii sec. Hist. nat. librum XXXIII, cap. 3, de denarii veteris mutatione, et ad Flav. Vopiscum de adulterati numi pœna*. Wittemberg, 1687, in-4°. — *Dissertatio de fœnore unciario et de usurariæ pravitatis peste*. Wittemberg, 1687, in-4° (2e édit. Iéna, 1737, in-4°), — *De auro obryzo et argento pusulato, ad loc. Suetonii vit.* Wittemberg, 1688, in-4°. — *Epistola ad Gerh. Molanum, de Hercule servatore in numis Thasiorum*. Wittemberg, 1694, in-4°.

lau, mort à Stockholm en 1693, qui écrivit sur la collection léguée par Thomas Rehdiger, de Cologne, à la ville de Breslau [1].

On fait remonter les origines de la collection numismatique de Berlin au margrave de Brandebourg Joachim II (1535-1571), qui manifesta quelque goût pour les sciences et les arts [2]. Ce qui est plus certain, c'est que le margrave Georges-Guillaume (1619-1640) avait une collection de médailles antiques qu'il s'était formée avant de monter sur le trône ducal de Brandebourg. En 1649, la collection de Brandebourg s'accrut de 4,936 monnaies, dont 122 en or et 3,000 en argent, provenant du pasteur Erasme Seidel, de Clèves. On sait que Spanheim dédia la troisième édition de son livre *De præstantia et usu numorum*, au grand Électeur, Frédéric-Guillaume Ier, dont le médaillier, en 1665, comptait 168 pièces d'or, au lieu de 122 en 1649 ; les séries d'argent et de bronze s'étaient accrues dans des proportions plus considérables encore. Charles Patin qui vint à Berlin en 1676, dit que, grâce aux soins de Christian von Heimbach, la collection du prince Électeur « mérite la visite et l'attention de tous ceux qui aiment la curiosité [1] ».

Le comte palatin du Rhin, Charles-Louis († 1680) avait un médaillier dont Laurent Beger rédigea le catalogue en 1685 [2] ; elle passa à Berlin qui, de ce chef, s'enrichit de 12,000 pièces. En 1686, Laurent Beger apportant ce magnifique lot au grand Electeur Frédéric-Guillaume, entra lui-même à son service et publia le catalogue de ses collections [3].

Plusieurs milliers de pièces provenant, les unes de Jean Toll, médecin à Utrecht, les autres de Frédéric Bonnet, neveu de Spanheim, furent acquises encore pour le roi de Prusse, par Laurent Beger qui mourut en 1705 [4]. Son neveu, Jean-Charles Schott le remplaça dans la charge de bibliothécaire et antiquaire, qu'il garda jusqu'à sa mort, en 1717. Il eut lui-même pour successeur un ex-bénédictin français, Mathurin Veissière de la Croze [5].

1. *De numis Rehdigerianis publico bono contribuendis desiderium, cum brevi declaratione eorum quæ in studio rei nummariæ supplenda adhuc videntur.* Breslau, 1670. in-4° (2e édit., Kiel, 1681, in-4°). — Du même auteur : *De nummis græce inscriptis epistola : qua præcipue paradoxum clar. viri Henrici Henninii (ac ante ipsum Vossii utriusque et J. C. Scaligeri), linguam græcam non esse secundum accentus pronunciandam, orbi litterato ulterius considerandum committitur ; cum appendice de suspecta etiam, imo olim nulla iotorum subscriptione.* Kiel, 1685, in-4°. — *Roma in nummis augustalibus germanizans.* Kiel, 1684, in-4°. — *De nummorum ærugine consultatio epistolica ad ill. virum Ezech. Spanhemium.* Kiel, 1684, in-4°.

2. J. Friedlænder, *Geschichte des königl. Münzkabinets zu Berlin*, pp. 2 et s. (2e édit., Berlin, 1877, in-8).

1. Charles Patin, *Relations historiques et curieuses de voyages en Allemagne*, p. 206 (2e édit., Lyon, 1676).

2. *Thesaurus ex thesauro Palatino selectus, sive gemmarum et numismatum quæ in electorali cimeliarchio continentur* (Heidelberg, 1685, in-fol.).

3. *Thesaurus Brandenburgicus selectus, sive : Gemmarum et numismatum Græcorum in cimeliarchio electorali Brandenburgico elegantiorum series, commentario illustratæ a L. Begero.* T. I, Coloniæ Marchicæ, 1696, in-fol. — T. II. *Thesauri electoralis Brandenburgici continuatio.* — T. III. *Thesauri regii et electoralis Brandenburgici volumen tertium, continens antiquorum numismatum et gemmarum quæ cimeliarchio regio-electorali Brandenburgico nuper accessere rariora.* 1701, in-fol.

4. Sur Laurent Beger, voir la notice de J. Friedlænder, dans les *Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde*, t. III, 1866, p. 1 et s.

5. J. Friedlænder, *Geschichte des königl. Munzkabinets zu Berlin*, p. 10.

Dans le même temps que Beger, Oliger Jacobæus (1650-1701) publiait le catalogue des antiquités et curiosités du roi de Danemark [1], et Franc. Cameli, celui du médaillier de la reine Christine de Suède [2].

Ezéchiel Spanheim, né à Genève en 1629, mort à Londres en 1710, fréquenta à Rome la brillante pléiade d'érudits et d'antiquaires qui se réunissait chez la reine Christine. Son livre légitimement célèbre, *Dissertationes de præstantia et usu numismatum antiquorum* [3], contient treize dissertations dédiées à Ottavio Falconieri, prélat et antiquaire romain, connu par un mémoire sur les monnaies d'Apamée de Phrygie qui portent le nom du patriarche biblique Noé [4].

Envoyé extraordinaire de l'Électeur de Brandebourg à Paris, de 1677 à 1689, Ezéchiel Spanheim a laissé une fort curieuse relation de son séjour [5], qui nous révèle l'existence, à Paris, d'une Société analogue à l'Académie de médaillistes de l'abbé Séguin [1]. Le personnage chez qui se réunissaient les amateurs et les savants, était le duc d'Aumont (1632-1704) :

« Quoique sans lettres et savoir, dit Spanheim, le duc d'Aumont se mit dans la curiosité de la recherche des antiquités romaines, ou plutôt dans la réputation de protéger ceux qui s'y adonnaient. Ce fut aussi à l'occasion d'un maître d'hôtel qu'il avait, curieux des médailles antiques et qui en avait un assez beau cabinet, que ce duc établit une assemblée chez lui pour y discourir une fois la semaine sur de pareilles médailles et en tirer les usages ou les connaissances qui y auraient du rapport. Comme cette assemblée se trouva composée de plusieurs personnes considérables par leur rang, leur dignité ou leur savoir, je ne pus que prendre honneur d'être convié de m'y trouver. On y imposa la tâche d'illustrer en particulier l'histoire romaine par les inscriptions et par les médailles anciennes, et, à ce sujet, de décrire la vie des empereurs en y rapportant toutes les médailles qui s'étaient battues sous leur règne; et auquel sujet chacun des membres de cette assemblée fut chargé de faire la vie d'un empereur sur ce modèle, et ensuite d'en faire la lecture dans l'assemblée, pour s'y prévaloir des avis des assistants, savoir : au sujet des additions ou des corrections à y faire... Et comme cette assemblée dura près de deux ans, j'eus occasion d'y entendre de fois à autre la lecture de plusieurs vies d'empereurs romains décrites dans cette vue par ceux qui en avaient eu la commission... Cette assemblée vint ensuite à se séparer par les attachements du duc d'Aumont à ses emplois en cour et par les voyages du Roi : en sorte que ce grand dessein est demeuré imparfait, sinon que le président Bignon, qui était un des curieux et des assistants à cette assemblée, a pris depuis à tâche de la continuer chez lui... [2] »

1. *Museum regium seu Catalogus rerum tam naturalium quam artificialium quæ in basilica bibliothecæ augustissimi Daniæ Norvegiæque monarchæ Christiani quinti Hafniæ asservantur, descriptus ab Oligero Jacobæo.* Copenhague, 1696, in-4° (2e édit. augmentée, en 1710; 3e éd. en 1726). Un chapitre spécial est intitulé : *De nummis ac monetis.*

2. *Nummi antiqui Consulum, Augustorum, Regum,* etc., *in thesauro Christinæ reginæ Romæ asservati, per seriem redacti, auct. Fr. Cameli.* Rome, 1690, in-4°.

3. Rome, 1664, in-4°; Paris, 1671, in-4°; Londres et Amsterdam, 1706 et 1717, 2 vol. in-fol.

4. Inséré dans les *Selecta numismata* de Séguin; cf. la *Biographie universelle* de Michaud, v°. *Falconieri.* Sur Spanheim, voir *Rev. belge de num.*, t. VIII, 1852, p. 298.

5. *Relation de la cour de France*, en 1690, par Ézéchiel Spanheim, publié pour la Société de l'histoire de France, par Ch. Schefer. Paris, 1882, in-8°.

1. C. de Marsy, dans la *Rev. belge de numism.*, t. XLV, 1889, p. 476 et s.

2. *Relation*, etc., p. 135; cf. Baudelot de Dairv



Outre Bignon, Spanheim signale comme l'un des membres de cette Société de numismatique, le P. de La Chaise, le duc de Verneuil (1601-1682, fils naturel de Henri IV) et Madame, seconde femme du duc d'Orléans [1].

Le petit guide du P. Louis Jobert, *La science des médailles*, édité à Paris en 1692, eut un grand succès et devint le vademecum des collectionneurs [2]; dès 1693, il fut réimprimé à Amsterdam; puis, traduit en latin, contre le gré de l'auteur, par Christian Junker (Leipzig, 1695) [3]. Nous rejetons en note les ouvrages de Capponi, Olearius, Const. Landi, Jacques Oisel, le cardinal Zelada, Eggeling, Dapper, Buonarroti et quelques autres [4].

Le P. Hardouin (1646-1729), bibliothécaire du collège Louis le Grand, qui en dépit de son érudition, fut l'esprit le plus paradoxal de son siècle, a laissé des travaux considérables en numismatique, dans lesquels il soutient, entre autres singularités, que toutes les monnaies antiques sont l'œuvre de faussaires modernes, voire même des Bénédictins, qu'il n'aimait pas [1].

Les monnaies sont la base essentielle de

De l'utilité des voyages, t. II, p. 685 ; le P. Jobert, *La science des médailles*, Préface, p. XXXVIII.

1. *Madame* (Élisabeth-Charlotte), comtesse palatine du Rhin, deuxième femme de *Monsieur*, Philippe duc d'Orléans, frère de Louis XIV, née en 1652, morte en 1722, a laissé une volumineuse correspondance dans laquelle elle parle parfois de ses médailles (*Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, publiée par L. W. Holland, trad. Jaeglé, cf. *Rev. belge de num.*, t. XLVI, 1890, p. 146).

2. On trouvera une liste des principales collections numismatiques de cette époque dans un ouvrage allemand anonyme, intitulé : *Das geofnete Muntz-cabinet*. Hambourg, 1700, in-12.

3. De nouvelles éditions furent données à Paris en 1715 et 1717; enfin, Bimard de La Bastie en fit une dernière, enrichie de notes historiques et critiques (Paris, 1739, 2 vol. in-12).

4. *Commentarius de Othone ære suo*, par Giov. Bapt. Capponi. Bologne, 1669, in-4°. — J. C. Olearius, *Specimen universæ rei nummariæ* (1698); le même, *Spicilegium antiquitatis* (Halle, 1702-1703). — *Thesaurus selectorum numismatum antiquorum*, etc. auctore Jac. Oiselio. Amsterdam, 1677, in-4°. — *Selectiorum numismatum præcipue Romanorum expositiones*, auct. Const. Landi. La Haye, 1695, in-4°. — *De nummis aliquot æreis uncialibus epistola*, par le cardinal Zelada. Rome 1678, in-4°. — *Selecta numismata antiqua ex museo Jacobi de Wilde*. Amsterdam, 1692, in-4°. — *De numismatibus quibusdam abstrusis imp. Neronis disquisitio per epistolas instituta cum J. H. Eggelingio*. Brême, 1681, in-4°. — *Description exacte des îles de l'Archipel*, par Olivier Dapper (Amsterdam, 1688, in-fol.) : ce voyageur né à Amsterdam en 1625, mort en 1690, donne la description d'environ 160 médailles de ces îles. — *Osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antichi all' Altezza serenissima di Cosimo III, gran duca di Toscana, da Filippo Buonarroti*. Rome, 1698, in-4°. — Signalons encore le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal qui contient le catalogue du médaillier du P. Périer : *Series præstantiorum numismatum quæ in cimeliarcho reverendissimi Patris Antonii Perier, ordinis Minimorum veterani generalis, ex omni metallo et modulo collecta reperiuntur, cum singulari uniuscujusque pretio juxta venalem æstimationem præfixam ab eruditissimis et versatissimis rei nummariæ antiquariis dominis D. D. Carolo Spon et Joanne Foy Vaillant, medicinæ doctoribus* (Bibl. de l'Arsenal, Mss. n° 123 H. L.).

1. Il prétendait que les lettres CONOB, qu'on lit sur les monnaies d'or de la fin de l'empire romain signifiaient *Cusi Omnes Nummi Officina Benedictina*. Voici l'énumération des ouvrages du P. Hardouin : *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati*. Paris, 1684, in-4° (2e édit. en 1689). — *Antirrheticus de nummis antiquis coloniarum et municipiorum ad Joan. Foy Vaillant*. Paris, 1689, in-4°. — *Chronologiæ ex nummis antiquis restitutæ. Prolusio de nummis Herodiadum*. Paris, 1693, in-4°. — *Opera selecta*. Amsterdam, 1709, in-fol. — *Opera varia cum indicibus et tabulis æneis*. Amsterdam, 1733, in-fol.

l'ouvrage célèbre de chronologie que le cardinal Henri Noris (1631-1704) publia en 1689 [1].

Jean-François Foy-Vaillant, fils de l'illustre Jean Vaillant, né à Rome en 1665, mort en 1708, médecin et numismate comme son père, n'a écrit que fort peu de chose [2]. Sa collection fut acquise par Jacques Le Hay, le mari d'Élisabeth Chéron, en 1708. G. Brice s'exprime comme il suit à son sujet : « Il se trouve entre autres choses dans ce Cabinet, des suites très rares de médaillons des rois de Macédoine et de Syrie, des Ptolémées, des Arsacides, avec quelques rois de Judée, de Pont, de Cappadoce, de Bithynie et de plusieurs rois inconnus, auxquels on a ajouté une suite de médaillons des villes grecques, d'une conservation et d'un choix admirables. On sera convaincu de la beauté de ces suites, quand on saura que celuy qui les possède, qui avait déjà un bon nombre de ces précieuses médailles grecques, acquit en 1708 le cabinet du fameux antiquaire Jean Vaillant [3]. »

Gaspard de Monconys (1665-1700), sieur

1. *Annus et epochæ Syromacedonum in vetustis urbium Syriæ nummis præsertim Mediceis expositæ, additis fastis consularibus*, auctore F. Henrico Noris, Veronensi (Florence, 1689, in-4°; 2e édit. en 1692, in-fol.). On doit encore au cardinal Noris : *Dissertatio duplex de duobus nummis Diocletiani et Licinii, cum auctario chronologico et votis decennalibus imperatorum et Cæsarum.* Padoue, 1675, in-4°.

2. On a de lui deux dissertations : 1° *Médaille qui représente Acheus, roi de Syrie* (dans les *Mémoires de Trévoux*, 1703); 2° *Médaille de Septime Sévère* (ibid., 1705); voy. Cl. Gros de Boze, *Éloge de Vaillant*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. I.

3. G. Brice, *Descript. nouv. de la ville de Paris*, t. III (1713), p. 120.

de Liergues, lieutenant-criminel au siège présidial de Lyon, était « un des hommes de France qui se connaissaient le mieux en médailles, monnaies, peintures, camayeux, inscriptions, pierres, insectes et autres raretés qu'il recherchait curieusement dans le trésor de la nature et dans celui de l'antiquité ». Ses collections furent vendues, en 1700, par ses héritiers, au médecin Jérome Pestalozzi, d'où elles passèrent plus tard à la ville de Lyon [1].

Le conseiller de Roquelaine, à Dijon, avait un médaillier que cite avec éloge Dom Martène dans son *Voyage littéraire* ; le chanoine Roman de Rives (1666-1740), à Lyon, vendit le sien en 1717, au président de Fleurieu [2]. Antoine Laisné (1668-1746), avocat au Parlement et directeur des monnaies à Lyon, avait une suite de plus de 7,000 pièces qu'il vendit à la ville de Lyon, en 1733, moyennant une rente viagère [3]. L'intendant Nicolas Joseph Foucault (1643-1721) n'avait pas seulement un célèbre musée d'antiques [4]; il s'était formé un médaillier important, et acheta, notamment, en une fois, 400 pièces grecques qui provenaient de la succession de Charles Patin : c'est à lui que Vaillant dédia ses *Numismata imperatorum.* Les Jésuites de Paris avaient un médaillier formé en partie de la collection du P. de La Chaise; le P. Chamillart (1656-1730) qui y avait joint

1. Edm. Bonnaffé, *Dictionn. des amateurs français au* XVIIe *siècle*, v° *Liergues ;* Léopold Niepce, *Archéologie lyonnaise. II. Les Chambres des merveilles ou Cabinets d'antiquités de Lyon*, p. 161.

2. Léop. Niepce, *Les Chambres de merveilles ou Cabinets d'antiquités de Lyon*, p. 179.

3. L. Niepce, *op. cit.*, pp. 114 et 190.

4. E. Babelon et A. Blanchet, *Catal. des Bronzes antiques de la Bibl. nat.*, Introd., pp. XIII et s.

la sienne et en était le gardien, publia quelques dissertations numismatiques dans le *Journal de Trévoux*. André Charles Boulle (1642-1732), le plus illustre de la grande famille des fabricants de meubles, avait 10,000 médailles; citons encore, pour le même temps, la collection de François Élie d'Argenson, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, plus tard évêque d'Embrun, puis archevêque de Bordeaux (1719-1725); enfin celle de Michel Bégon (1638-1710), intendant de la généralité de la Rochelle et de la Marine, à Rochefort : ce dernier avait acheté notamment les médailles jadis rassemblées par Grolier [1].

Louis XIV, dès l'année 1684, au moment de l'installation de la collection royale à Versailles, avait fait l'acquisition en bloc, du médaillier de Thomas Le Cointe, de ceux du duc de Verneuil et de Monjeu, intendant du duc d'Aumont. Possesseur du médaillier le plus considérable qu'il y eut au monde, il songea à en faire dresser un inventaire illustré, et pour réaliser ce projet, il jeta les yeux sur un homme qui réunissait, à la fois, la science d'un connaisseur et le talent d'un dessinateur, le Suisse André Morell.

Né à Berne en 1646, André Morell avait rencontré à Bâle, en 1673, Charles Patin qui lui donna des lettres de recommandation pour Paris où Morell arriva en 1680. Le duc d'Aumont le prit sous sa protection et le présenta au Roi qui le chargea de classer son Cabinet et de dessiner ses médailles. Encouragé par Vaillant, Spanheim, Noris et d'autres savants, Morell conçut bientôt un projet plus vaste, celui de publier, non seulement le Cabinet du Roi, mais un recueil général de toutes les médailles antiques existant dans les divers cabinets de l'Europe, en accompagnant chaque dessin d'un commentaire descriptif. Dès 1683, Morell donnait un essai de ce grand ouvrage qui renouvelait la tentative de Lazius, sous ce titre : *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ* [1]. L'auteur annonce dans la première édition de ce *Specimen*, qu'il dessinera et commentera 20,000 pièces; dans la seconde édition il dit qu'il dépassera le chiffre de 25,000. Comme Lazius, Morell échoua dans son entreprise et le seul *Specimen* nous en a gardé le souvenir. Il faut ajouter que l'ardeur de Morell fut entravée par des événements qui le mirent, au moins pendant un certain temps, hors d'état de travailler. Morell qui était protestant, avait déplu à Louvois qui le fit enfermer à la Bastille, en 1688. Relâché, grâce à l'intervention de ses amis, il fut de nouveau incarcéré en 1690; chose étonnante, tandis que le ministre sévissait ainsi contre lui, Morell ne cessait de jouir de la bienveillance de Louis XIV, et il le proclame hautement dans ses lettres à son ami Perizoni. Le gouvernement de Berne obtint son élargissement, et Morell, enfin délivré le 16 novembre 1691, rentra dans sa patrie. Il jouissait alors d'une réputation universelle comme connaisseur en médailles. Jacques Perizoni le qualifie : *vir veterum numorum peritissimus eoque nomine per Germaniam, Galliam, Italiam, Belgium notissimus;* et Leibnitz : *inter primos nostri*

1. G. Duplessis, *Michel Bégon* (Paris, 1874, in-8°).

1. Première édition, Paris, 1683, in-8°; — 2e édit. à Leipzig en 1695 en 2 vol. in-8° (*cui accedunt Ezechielis Spanhemii ad Morellium epistolæ*). Voir Bimard de La Bastie, dans le P. Jobert, *La science des médailles*, éd. de 1739, t. I, p. 67.

temporis antiquarios et in rei numismaticæ cognitione in primis eminens [1].

Cette réputation fit rechercher Morell par les cours et les grands collectionneurs de toute l'Europe. Il était rentré à Berne lorsqu'en 1693 le prince de Schwartzenberg l'appela auprès de lui, à Arnstadt en Thuringe, pour classer son cabinet. Quelque temps après, il fut mandé par l'Électeur de Brandebourg à qui Spanheim l'avait signalé; après avoir joui de la faveur de la cour prussienne, il retourna à Arnstadt, où il mourut en 1705, sans avoir publié le grand répertoire qui fut le rêve de toute sa vie. Havercamp en recueillit les matériaux épars et édita, mais seulement en 1734, une portion du *Thesaurus Morellianus* (2 vol. in-fol. [2]), dans laquelle le talent remarquable du dessinateur est plus à louer que l'érudition du commentateur.

Plus tard, Sigebert Havercamp, Christian Schlegel et Ant. Fr. Gori s'associèrent pour éditer un autre manuscrit de Morell sur les médailles des douze Césars : ils y joignirent un commentaire, la description de quelques monuments antiques et enfin la biographie de Morell par Julianelli, chancelier de l'Université de Florence [3].

1. Leibnitz, *Epist. XVIII ad Ant. Magliabechium*.

2. *Thesaurus Morellianus, sive Familiarum romanarum numismata omnia, diligentissime undique conquisita, ad ipsorum nummorum fidem accuratissime delineata, et juxta ordinem Fulvii Ursini et Caroli Patini disposita, a celeberrimo antiquario Andrea Morellio. Accedunt nummi miscellanei, urbis Romæ, Hispanici et Goltziani dubiæ fidei omnes. Nunc primum edidit et commentario perpetuo illustravit Sigebertus Havercampus*. Amsterdam, 1734. 1 vol. in-fol. *Thesauri Morelliani tomus secundus*. Amsterdam, 1734, 1 vol. in-fol.

3. *Thesauri Morelliani tomus primus, sive Christ. Schlegelii, Sigeb. Haverkampi et Antonii Francisci Gorii commentaria in XII priorum imperatorum Romanorum numismata aurea, argentea et ærea cujuscunque moduli, diligentissime conquisita, et ad ipsos nummos accuratissime delineata, a celeberrimo antiquario Andrea Morellio. Accedunt Cl. Gorii descriptio columnæ Trajanæ a Morellio itidem elegantissime in æs incisæ; necnon Tristani, Rubenii ac Harduini interpretationes pretiosissimorum aliquot antiquitatis monumentorum, cum prefatione Petri Wesselingii*. Amsterdam, 1753, 3 vol. in-fol. — Sur André Morell, voir aussi : Jacob Amiet, *Der Münzforscher Andreas Morellius*. Berne, 1883, in-8 (Extrait du *Berner Taschenbuch*).

Les malheurs de la fin du règne de Louis XIV et les difficultés financières qu'ils entraînèrent, ralentirent les acquisitions faites pour le Cabinet des médailles. Une lettre de l'abbé de Louvois, garde du Cabinet, écrite le 13 octobre 1705 au contrôleur général, commence par cette phrase significative : « Quoique je sois très exact, Monsieur, à faire dans ces temps-ci le moins de dépenses qu'il est possible, pour la Bibliothèque du Roi et pour le Cabinet des médailles de Sa Majesté, il y a cependant de certaines occasions où je ne crois pas pouvoir me dispenser de proposer des acquisitions utiles, curieuses et à bon compte [1]. »

Cependant, le goût du public pour les collections de médailles ne se ralentissait pas, car, au commencement du XVIIIe siècle, on comptait jusqu'à « 134 fameux curieux parisiens [2] ». La collection royale ne s'augmenta guère sous la minorité de Louis XV, et l'on songea à la rapporter à Paris. En 1719, Gros de Boze en ayant reçu l'intendance, on commença, dès 1720, le transfert des médailliers et l'aménagement du nou-

1. E. Babelon, *Catal. des Camées*, Introd. p. CXXXII.

2. Edm. Bonnaffé, *Causeries sur l'art et la curiosité*, p. 108.

veau Cabinet des médailles à la Bibliothèque du Roi où il se trouve encore [1].

La duchesse d'Orléans, mère du Régent, et le duc Louis d'Orléans, fils de ce dernier (1703-1752), avaient, chacun, un médaillier de pièces romaines et grecques [2]. Parmi les autres collections françaises, celles de Le Bret, premier président du Parlement de Provence [3], de l'abbé Pascal Fenel [4], chanoine de Sens, ami de Gros de Boze, jouissaient d'une légitime renommée.

A l'étranger, une des plus importantes publications de ce temps est le catalogue, par le P. Pedrusi, de la vieille et célèbre collection Farnèse [5]. Jean-Jacques Gessner, de Zurich (1707-1787), professeur de théologie et de langue hébraïque, est l'auteur d'un recueil général des monnaies antiques, qui rappelle les tentatives de Lasius et de

1. Voy. à ce sujet, E. Babelon, *Catal. des Camées*, Introd., p. CXXXIII et suiv.

2. Les catalogues manuscrits de ces deux collections sont au Cabinet des médailles. Celui de la duchesse d'Orléans forme deux volumes in-8; celui de Louis d'Orléans, rédigé par l'abbé J. J. Barthélemy comprend deux registres in-4o, intitulés : 1o *Series aureorum numismatum græc. et lat. e cimelio Ludovici Aurelianensium ducis*, 1740. — 2o *Numismata argentea antiqua e cimelio Ludovici Aurelianensium ducis*, 1740. — Baudelot de Dairval a consacré une notice à quelques-unes des monnaies de la duchesse d'Orléans : *Réflexions sur les deux plus anciennes médailles d'or romaines qui se trouvent dans le Cabinet de S. A. R. Madame* (Paris, 1720, in-4o). Voir ci-après, p. 190.

3. Sur la collection de Le Bret, voir le *Mercure français*, octobre 1737, p. 2564 à 2578.

4. Sur Fenel, voy. Salmon, dans la *Rev. belge de num.*, t. XII, 1844, p. 204 et s.

5. *I Cesari in oro raccolti nel Farnese museo, e publicati colle loro congrue interpretazioni, dal Padre Paolo Pedrusi, S. J.* Parme, 1694 à 1727, 10 vol. in-fol.

Morell [1]. Sigebert Havercamp, né à Utrecht en 1683, mort en 1742, professeur à Leyde, avait, de son côté, entrepris d'écrire une *Histoire universelle par les médailles*, en hollandais (1736, cinq vol. in-fol.), qu'il a laissée inachevée. Mais on lui doit, en outre, des recueils importants, notamment le *Thesaurus Morellianus* dont nous avons parlé plus haut, un nouveau catalogue du médaillier de la reine Christine de Suède, enfin la description des collections du duc d'Arschot et du cardinal Albani, ce dernier médaillier annexé par le pape Clément XII à la Bibliothèque du Vatican [2].

1. *Specimen rei nummariæ, quo, cum prolegomenis de occasione, scopo, ordine et usu thesauri universalis numismatum, observationes doctissimorum virorum de numismatis græci præstantia, usu, raritate et pretio, et aliquot vetustissimorum Macedonie regum numismata exhibentur, operâ Joh. Jac. Gessneri, Tigurini*. Turin, Heideggeri, 1735, 2 vol. in-fol. Voir, dans Hennin, *Manuel*, t. I, p. 331, la description détaillée de cet ouvrage que l'on trouve rarement complet.

2. *Sigeberti Havercampi Dissertationes de Alexandri magni numismate... ut et de nummis contorniatis.* Leyde, 1722, in-4o. — *Imperatorum romanorum, a Julio Cæsare ad Herculium usque, numismata aurea*, etc., *Caroli ducis Croii et Arschotani studio collecta*, etc., *nec minore fide, atque industriâ Jacobi de Bie ex archetypis in æs incisa*, etc. *accedit L. Smids romanorum Imperatorum Pinacotheca. Sig. Havercampus recensuit et auxit.* Amsterdam, 1738, in-4o. Ce catalogue avait déjà été donné par J. Hemelarius, à Anvers, avec les mêmes planches; il y en a plusieurs éditions. — *Antiqua numismata maximi moduli aurea, argentea, ærea, ex museo Alexandri S. R. E. card. Albani in Vaticanam bibliothecam a Clemente XII, pont. opt. max. translata et a Rudolphino Venuto cortonensi notis illustrata.* Rome, 1739-1744, 2 vol. in-fol. max. — *Nummophylacium reginæ Christinæ quod comprehendit numismata ærea Imperatorum romanorum, latina, græca, atque in coloniis cusa, quondam a Petro Santes. Bartolo summo artificio summâque fide incisa tabulis æneis*

Michel-Frédéric Lochner, de Furth, près Nuremberg (1662-1720), Jean-Jacques Scheuchzer, de Zurich (1672-1733), Guillaume-Pascal de Grassier, de Liège (1662-1751), Georges-Wolfgang Wedel, de Gotha (1645-1721), Richard Mead (1673-1754) se signalèrent par des écrits qui n'ont plus guère aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité [1], de même que les recherches de Gisbert Cupert (1644-1716), professeur à Deventer, sur les médailles qui ont pour type un éléphant [2], et celles de Th. Siegfried Bayer (né à Königsberg en 1694, mort à Saint-Pétersbourg, en 1738), sur l'histoire des royaumes d'Édesse et de Bactriane [3].

LXIII; cum commentario Sig. Havercampi. Hagæ-Comitum, 1742, in-fol. (Il y a une édition en français.)

1. M.-F. Lochner, ΜΗΚΩΝΟΠΑΙΓΝΙΟΝ, *sive papaver ex omni antiquitate erutum, nummis, gemmis, statuis et marmoribus æri incisis illustratum.* Nuremberg, 1713, in-4° (2e édit. 1719). — Scheuchzer publia le catalogue de la collection de Tobie Hollander, de Schaffouse : *Thesaurus numismatum antiquorum Hollanderianus, conscriptus a J.-J. Scheuchzero* (Zurich, 1717, in-12). On lui doit aussi une dissertation sur une médaille attribuée à un fils de Domitien (dans les *Miscellanea Lipsiensia* de Pesold, t. IX, pp. 221-232. Leipzig, 1720, in-8°). — Wedel, *Centuriæ exercitationum medico-philologicarum* (mémoires sur les *nummi serrati*, les pièces qui ont pour type un navire, un caducée, etc.).— Pascal de Grassier publia le catalogue de sa collection : *Series numismatum antiquorum, tam græcorum quam romanorum, cum elencho gemmarum, statuarum aliarumque id genus antiquitatum.* (Augustæ Eburonum, 1721, in-12 et Supplément). — Enfin le médecin anglais Richard Mead publia : *Oratio anniversaria Harveiana, adjecta dissertatio de nummis a Smyrneis in medicorum honorem percussis.* (Londres, 1724, in-4° ; 2e édit. en 1728.)

2. *De elephantis in nummis.* La Haye, 1719, fol. Sur Cuper et sa bibliographie, voir *Rev. belge de num.*, t. XXV, 1869, p. 302.

3. Th.-Sig. Bayeri, *Hist. Osrhoena et Edessena ex nummis illustrata.* S. Petersbourg, 1734, in-4°. — *Hist. regni Græcorum Bactriani.* S. Pétersbourg, 1738, in-4°.

Un conseiller du prince d'Orange, A.-H. de Sallengre, entreprit de grouper en un volumineux recueil, comme ceux de Grævius et Gronovius, un certain nombre de mémoires d'archéologie et de numismatique publiés antérieurement par divers savants [1]. Dom Anselme Banduri, né vers 1670, à Raguse, mort en 1743, venu à Paris étudier les antiquités sous la magistrale direction de dom Bernard de Montfaucon, devint bibliothécaire du duc d'Orléans. Son vaste recueil des monnaies impériales a rendu inutiles les ouvrages antérieurs sur les mêmes séries et n'a cessé d'être consulté jusqu'à Henry Cohen [2].

La collection importante que le duc de Saxe, Frédéric II, avait rassemblée et qui a formé le noyau du musée actuel de Gotha, fut décrite par Ch. Liebe en 1730 [3]. Peu

1. *Novus thesaurus antiquitatum romanarum, congestus ab Alberto Henrico de Sallengre* (La Haye, 1716 à 1719, 3 vol. in-fol.). On trouve dans le t. Ier, la dissertation d'Henri Noris sur les monnaies de Dioclétien, de Licinius et de Maximien, et un mémoire de Gaillard Guiran sur une monnaie de Nîmes. Dans le t. II, la *Portiuncula antiquariæ supellectilis* et le Γνώρισμα *veterum nummorum* de Paul Petau. Le t. III contient le *De elephantis in nummis* de G. Cuper, suivi des commentaires de Noris, Spanheim et Pagi.

2. *Numismata imperatorum a Trajano Decio ad Palæologos Augustos. Accessit bibliotheca nummaria sive auctorum qui de re nummaria scripserunt, opera et studio D. Anselmi Banduri.* (Paris, 1718, 2 vol. in-fol.; 2e édit. Hambourg, 1819.) Le P. Frœlich donna à cet ouvrage un premier *Supplément*, et Tanini en publia à son tour, à Rome, un second plus développé, en 1791.

3. *Gotha numaria sistens thesauri Fridericiani numismata antiqua, auctore Christiano Sigismundo Liebe.* Amsterdam, 1730, in-fol.

d'années auparavant, Nicolas Haym avait publié les séries du Musée britannique [1].

Le catalogue de la célèbre collection des frères Thiepolo (Theupoli) dont nous aurons l'occasion de reparler [2], ceux des collections Niccolini, Arigoni, Pembroke, Correr ou Pisano, celui du médaillier du grand-duc de Toscane par Fr. Gori, ont fait sensation au milieu du XVIII[e] siècle [3].

En 1737, le maréchal d'Estrées, possesseur de la belle suite qui avait appartenu jadis à l'abbé François de Camps, en fit publier la description [1]. Une collection plus importante scientifiquement, formée à cette époque, est celle du monastère de Saint-Florian, près d'Ens (Haute-Autriche); elle existe encore aujourd'hui. Le premier noyau en remonte au médaillier d'Apostolo Zeno, de Venise. Zeno, né en 1668, poète et historiographe de l'empereur Charles VI, s'était constitué, par ses relations avec le Levant, une suite de médailles grecques et romaines qu'à l'âge de quatre-vingts ans, en 1747, n'ayant pas grandes ressources, il vendit au monastère de Saint-Florian, pour 20,000 florins : il y avait 10,767 pièces dont 433 en or [2].

1. *Del tesoro britannico, parte prima. Overo il museo nummario ove si contengono le medaglie greche e latine in ogni metallo e forma, non prima publicate. Delineate e descritte da Nicola Francesco Haym, Romano.* T. I, Londres, 1719, in-4°; t. II, Londres, 1720, in-4°. — *The British treasury being Cabinet the first of our Greek and Romam Antiquities of all sorts. Never before printed. Drawn, engraven and describ'd by Nicholas Haym, a Roman.* T. I, Londres, 1719, in-4°. — *An abridgement of the second volume of the British Treasury containing greek and roman medals of all sorts. Drawn, engraven and describ'd by Nicholas Haym, a Roman.* T. II, Londres, 1720, in-4°. Nouvelle édition en 1762-1764, par Christiani et Khell.

2. *Musei Theupoli antiqua numismata olim collecta a Joanne Dominico Theupolo aucta, et edita a Laurentio equite et D. Marci procuratore, et Federico senatore, fratribus Theupolis.* Venise, 1736, deux vol. in-4°.

3. *Imperatorum Romanorum, regum, populorum et urbium numismatum aureorum, quæ Florentiæ in museo Philippi Niccolini, marchionis Pontis Sacci,* etc. *asservantur.* Florence, 1728, in-4°. — *Numismata antiqua in tres partes divisa, collegit Thomas Pembrochiæ et Montis Gomerici comes.* Londres, 1746, 3 vol. in-4°. — *Numismata quædam cujuscunque formæ et metalli musei Honorii Arigoni, Veneti.* Trévise, 1741-1759, 4 vol. in-fol. (Il faut y joindre l'ouvrage publié par Sestini, à Berlin, en 1805.) — *In numismata ærea selectiora maximi moduli e museo Pisano olim Corrario commentarii, auctore Alberto Mazzoleni* (moine du mont Cassin). *In monasterio Benedictino-Cassinate,* 1740, 3 vol. in-fol., avec les *Animadversiones* du même auteur. Ce *Museum Pisanum* appartenait primitivement à Jérôme Corrario, sénateur de Venise; il fut augmenté par son fils Ange; la fille unique de ce dernier, nommée Élisabeth, épousa Hermolaus Pisano. — *Antiqua numismata aurea et argentea præstantiora, et ærea maximi moduli, quæ in regio thesauro magni ducis Etruriæ adservantur, auct. Ant. Fr. Gori.* Florence, 1740, 3 vol. in-fol. Ces trois volumes forment les tomes IV, V et VI du *Museum Florentinum.*

1. *Antiqua imperatorum romanorum numismata exære maximo olim ab abbate de Camps collecta, et quorum nonnulla Jo. Foy-Vaillant explicationibus illustravit, nunc in cimelio Vict. Mariæ, ducis d'Estrées, Franciæ marescalli, servata.* 1737, in-fol.

2. Le P. Frœlich, chargé d'évaluer la collection, l'apprécie en ces termes : « *Perlustravi numismata singula, numero 10.767, cimelii collecti et in ordinem redacti a viro celeberrimo D. Apostolo Zeno. Inveni hoc cimelium omni numismatum specie dives ac insigne. Series assium et familiarum romanarum prorsus elegans perrara est ac plena. Aureorum series plane insignis; in ea tametsi desint quædam pauca capita e rarissimis, ea probe compensantur rarissimis aliis capitibus, præcipue regum Bospori Cimmerii. Argentorum Augustalium series, plena, copiosa, eximia. Aeneorum series tres, omnes locupletes et insignes : rarissimi illic nummi, et maximi moduli, bene multi. Rari permulti Græcorum et colo-*

Le P. Erasme Frœlich (1700-1758), bibliothécaire du Theresianum, à Vienne, et professeur d'archéologie, mettait la numismatique au premier rang de ses occupations, et ses travaux, bientôt dépassés par ceux d'Eckhel, n'en ont pas moins fait faire des progrès sérieux à la science [1]. Son élève, le P. Joseph Khell, le remplaça au Theresianum et poursuivit moins brillamment ses recherches numismatiques [1].

Un collectionneur érudit, Guillaume Beauvais, né à Dunkerque en 1698, mort à Orléans en 1773, obtint auprès des numismates un succès durable avec son *Histoire abrégée des empereurs romains* que tout le monde prit pour base du classement chronologique des séries impériales [2].

niarum vis magna et raritas egregia. Series parvi æris, præcipue usque ad Gallienum, omnino præstantia ac raritate eminet. Regum et urbium numismata argentea, æneaque magno numero, parique elegantia ac raritate adsunt. Verbo, hoc cimelium unum e præstantissimis esse censeo, qualia post summorum principum cimeliarchia, in Germania invenire liceat. » Le musée de Saint-Florian a aussi des séries médiévales et modernes.

1. Les principaux sont les suivants : *Utilitas rei numariæ veteris compendio proposita.* Vienne, 1733, in-8°. — *Appendicula I ad numos Augustorum et Cæsarum.* Vienne, 1734, in-8°. — *Dissertatio de numis monetariorum veterum culpa vitiosis.* Vienne, 1736, in-8°. — *Quatuor tentamina in re numaria vetere. Editio altera.* Vienne, 1737, in-4°. — *Animadversiones in quosdam numos veteres urbium.* Vienne, 1738, in-8° ; 2e édit. par Gori. Florence, 1751. — *Annales compendiarii regum et rerum Syriæ numis veteribus illustrati, deducti ab obitu Alexandri Magni ad Cn. Pompeii in Syriam adventum, ex prælectionibus Jo. Bapt. Prileszky, auctore Erasm. Frœlich.* Vienne, 1744, in-fol.; 2e éd. 1754. — *Appendiculæ II novæ, ad numos coloniarum altera, altera ad numos Augustorum ab urbibus græce loquentibus percussos, auct. Er. Frœlich.* Vienne, 1744, in-8° ; réimprimé en 1762, par les soins du P. Khell. — *Regum veterum numismata anecdota aut perrara, notis illustrata, auct. Erasmo Frœlich.* Vienne, 1752, in-4°. — *Dubia de Minnisari aliorumque Armeniæ regum numis et Arsacidarum epocha nuper vulgatis, proposita per Erasmum Frœlich, S. J.* Vienne, 1754. in-4° (à rapprocher de l'ouvrage de Corsini : *Eduardi Corsini, de Minnisari aliorumque Armeniæ regum nummis et Arsacidarum epochâ dissertatio.* Livourne, 1754, in-4°). — *Numismata cimelii cæsarei regii Austriaci Vindobonensis, quorum rariora iconismis, cetera catalogis exhibita, operâ et studio Jos. de France, Valent. Du Val, P. Erasm. Frœlich et Jos. Khell., jussu Mariæ Theresiæ.* Vienne, 1754 et 1755, 2 vol. in-fol. max. — *Ad numismata regum veterum anecdota aut rariora accessio nova, conscripta ab Er. Frœlich.* Vienne, 1755, in-4°. — *Notitia elementaris numismatum antiquorum illorum quæ urbium liberarum, regum et principum ac personarum illustrium appellantur, conscripta ab Er. Frœlich. S. J.* Vienne, 1758, in-4°. — *Er. Frœlich S. J. De familia Vaballathi numis illustratâ opusculum posthumum, curante Jos. Khell.* Vienne, 1762, in-4°. Le P. Frœlich a en outre publié un supplément aux *Numismata imperatorum* de Banduri.

1. *Numismata græca populorum et urbium, auct. Jos. Khell.* Vienne, 1764, in-4°. — *Supplementum ad numismata Imperatorum romanorum aurea et argentea, a Julio Cæsare ad Comnenos, ex multis numophylaciis desumpta, nempe Cæsareo Vindobonensi, Canonicorum S. Floriani in Austria, comitis Ariosti, de France, principis Bathyani, com. Kevenhuller,* etc. *Vindobonæ impressum,* 1767. — *Ad numismata imperatorum romanorum aurea et argentea a Vaillantio edita, a Cl. Baldinio ex solius Austriæ utriusque, iisque aliquibus museis, supplementum a Julio Cæs. ad Comnenos se porrigens, operâ Jos. Khell, S. J.* Vienne, 1767, in-4°.

2. *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs, des impératrices, des Césars, des tyrans, et des personnes des familles impériales pour lesquelles on a frappé des médailles, etc., avec le degré de leur rareté et la valeur des têtes rares,* par M. Beauvais. Paris, 1767. 6 vol. in-12 (avec prix de vente pour chaque pièce). On doit aussi à Beauvais : *Dissertation sur la marque et contremarque des médailles des empereurs romains* (Paris, 1760, in-4°) et : *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains* (par de Chassipol), suivi de *La manière de*

A la même époque, Félix Cary, de Marseille, donnait un mémoire sur la numismatique des rois de Thrace et du Bosphore Cimmérien [1] ; Du Cange publiait sa magistrale dissertation sur les monnaies de l'empire byzantin [2] ; Florez, son recueil général des monnaies antiques de l'Espagne [3] ; le P. Contuccio, sa description des bronzes du musée fondé à Rome par le P. Kircher [4] ; et Ficoroni, ses *Piombi antichi* [5].

Citons encore les dissertations contemporaines, de Jean-Henri Schulze, professeur à Halle [6], du P. Alex. Xavier Panel [7], de Muratori qui, toutefois, s'occupa surtout de l'histoire monétaire du moyen âge [1] ; de Nicolas Mahudel, de Langres (1673-1747) [2], de J. Charles Schlæger [3], de Jacques Muselli [4], de dom Velasquez [5], de L. Dufour de Longuerre [6].

C'est au milieu du XVIIIe siècle que remonte le premier accroissement considérable de la collection du Musée britannique. Le médecin naturaliste, Hans Sloane (1660-1742), s'était formé, au cours de ses voyages, une suite de 32,000 médailles, qu'il légua à l'État anglais, à charge, par ce der-

discerner les médailles antiques d'avec les contrefaites, par Beauvais (Paris, 1740, in-12).

1. *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore Cimmérien, éclaircie par les médailles,* par F. Cary. Paris, 1752, in-4° (en deux parties).

2. *De imperatorum Constantinopolitanorum, seu inferioris ævi vel imperii, uti vocant, numismatibus. Dissertatio Caroli du Fresne D. du Cange*. Rome, 1755, in-4°.

3. *Medallas de las colonias, municipios, y pueblos antiguos de Espana, etc., par el R. P. M. Fr. Henrique Florez.* Madrid, 1757-1773, 3 vol. in-4°.

4. *Musei Kircheriani in romano S. J. Collegio ærea notis illustrata.* Rome, 1763-1765, 2 vol. in-fol.

5. *I Piombi antichi, opera di Francesco de Ficoroni.* Rome, 1740, in-4° (trad. latine en 1750 par D. Cantagalli).

6. *Dissertatio de numis Thasiorum.* Halle, 1737, in-4° ; — *Dissertatio de Dea Victoria et ara deæ in curia Julia.* Halle, 1741, in-4° ; et quelques autres insérées notamment dans les *Commentaria Academiæ Scientiarum imperialis Petropolitanæ*, t. XIV, 1751. Le catalogue de sa collection a été rédigé sous ce titre : *Schulzianum numophylacium, edidit Mich. Gottl. Agnethler.* Leipzig et Halle, 1746, in-4°.

7. Le P. Panel, *De nummis exprimentibus undecimum Treboniani Galli Augusti annum ; decimum tertium et decimum quartum, Aemiliano Augusto, coloniæ Viminacii ; undecimum denique Valeriani senioris.* Illiberi, 1748, in-4° ; — *De cistophoris.* Lyon, 1734, in-4° ; — *Remarques sur les premiers versets du livre des Macchabées ou dissertation sur une médaille d'Alexandre le Grand* (traduction espagnole en regard). Valence, 1753, in-4°.

1. Muratori (1672-1749). *Dissertatio de moneta sive de jure cudendi nummos. — De diversis pecuniæ generibus quæ apud veteres in usu fuere* (dans le t. II des *Antiquitates italicæ medii ævi.* 1738, in-fol.)

2. Mahudel, *Observations sur l'usage de quelques moules antiques de monnaies romaines, découverts à Lyon* (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. III, p. 218 et suiv.). — *Dissert. historique sur les monnaies antiques d'Espagne.* Paris, 1725, in-4°. — *Réflexions sur le caractère et l'usage des médaillons antiques* (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. VII, p. 266 et suiv.) — *Observ. sur les médailles contorniates* (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. V, p. 284). — *Observ. sur les contremarques des médailles antiques* (*ibid.*, t. XIV, p. 132 et suiv.). — *Lettre au sujet d'une médaille de Carthage.* Paris, 1741, in-8° (trad. latine publiée à Leipzig en 1742).

3. J. Ch. Schleger publia notamment le catalogue de la collection du médecin Jean Henri Burckhard (mort à Wolfenbuttel en 1738) : *Numophylacium Burckardianum* (Helmstædt, 1740, in-4°).

4. *Numismata antiqua a Jacobo Musellio collecta et edita.* Vérone, 1751-1756, 3 vol. in-fol. (on y joint deux volumes d'antiquités).

5. *Ensayo sobre los alphabetos de los letras desconocidas, que se encuentran en las mas antiguas medallas y monumentos de España, por don Luis Joseph Velazquez.* Madrid, 1752, in-4°.

6. *Annales Arsacidarum.* Strasbourg, 1732, in-4°.

nier, de payer une somme de 20,000 livres sterling à ses héritiers. La même année, la bibliothèque Cottonienne (formée par Robert Cotton, entre 1585 et 1631) entra au Musée britannique, auquel elle apporta, non seulement des livres et des manuscrits, mais une belle suite de pièces antiques. Nous pouvons juger de l'importance du cabinet numismatique de Londres, par les catalogues qui en furent publiés en 1762 et 1764 [1].

Parmi les grandes collections anglaises de cette époque, celles du comte d'Arundel, du duc de Buckingham, du comte de Pembroke, de Richard Mead, de Thomas Sadler sont les plus renommées. La bibliothèque bodléienne, à Oxford, fondée par Thomas Bodley (1544-1612), possède encore aujourd'hui un médaillier formé, en partie, de pièces ayant appartenu, comme nous l'avons dit plus haut, à Abraham Gorlée ; le catalogue en fut publié en 1750 par François Wise [2].

De son côté, la collection impériale de Vienne n'avait cessé de s'accroître durant tout le XVIIe siècle, et vers 1663 elle comprenait 15,940 numéros, répartis en 596 pièces d'or, 9997 pièces d'argent et 5347 bronzes. Lambecius nous informe qu'en 1672, Léopold Ier acheta pour 1,800 florins le médaillier de Thomas Lanzi qui renfermait

1. *Thesauri Britannici pars prima, seu museum numarium*, etc., *interprete Aloysio, comite Christiani.* Vienne, 1762, in-4°. — *Thesauri Britannici, pars altera, seu museum numarium complexum numos græcos et latinos omnis metalli et formæ necdum editos, depictos et descriptos a Nicolao Franc. Haym, interprete Jos. Khell.* Vienne, 1764, in-4° (la première édition remonte à 1719).

2. *Nummorum antiquorum scriniis Bodleianis reconditorum catalogus.* Oxford, 1750, in-fol.

2216 pièces [1]. L'empereur Charles VI alla jusqu'à faire fabriquer un médaillier portatif qui ne le quittait pas et qu'il emporta jusque dans ses expéditions militaires en Espagne. Il avait pris pour conseiller le savant Charles-Gustave Heræus qui contribua puissamment à l'accroissement de la collection impériale, et même, entreprit dans ce but un voyage en Orient, en 1713. Malgré les plus louables efforts, Heræus ne put réussir à acquérir au nom de l'empereur deux collections alors célèbres : l'une, à Rome, était celle de la reine Christine, l'autre à Arnstadt, en Allemagne, était celle qu'André Morell et Christian Schlegel avaient formée pour Antoine-Gunther, comte de Schwarzenberg. La collection de la reine Christine fut achetée par le prince Odescalchi qui refusa de la céder à l'empereur, non plus qu'au roi de France. Quant au musée d'Arnstadt, il passa, moyennant 90,000 thalers, aux mains de Frédéric II, duc de Saxe-Gotha. Charles VI fut plus heureux vers 1715, époque où il acheta le médaillier du couvent des Chartreux à Rome, formé jadis par le procureur de Rochefort [2]. En 1720, l'empereur fit encore

1. Lambecius, *Commentarii de bibliotheca cæsarea Vindobonensi*, t. I, p. 26 et suiv.

2. A cette occasion, à Vienne, on publia le recueil suivant : *Numismata ærea maximi moduli, primique duodecim Augusti ex auro, dudum Romæ in cœnobio Cartusiæ, nunc Viennæ Austriæ in gaza Cæsarea* (in-fol., sans date). Ce livre fut retiré de la circulation et en grande partie détruit, à cause des fraudes commises lors de la livraison de la collection à l'empereur. Dans cette circonstance, Heræus, faussement accusé de malveillance, fut disgracié ; mais il fut réhabilité par les PP. Frœlich et Eckhel. Voyez, sur les origines de la collection impériale d'Autriche, Eckhel, *Catal. musei Vindobonensis*, Préface.

l'acquisition des médailles de Charles-Joseph, comte de Paar.

En 1770, le roi de Prusse, Frédéric le Grand, augmenta sa collection du médaillier de Gaspar de Pfau, de Dessau, qui se composait de plus de 4,000 pièces, au nombre desquelles des monnaies grecques importantes, publiées en partie par J.-J. Gessner [1]. La collection royale de Berlin comprenait, après cette importante acquisition, 6669 pièces, se répartissant en 778 grecques (48 en or et 453 en argent) et 5891 romaines (462 en or et 2869 en argent); le nombre des bronzes dépassait 277.

Ce fut quelques années plus tard, en 1776, que la collection royale de France, déjà supérieure à ses rivales [2], s'accrut encore d'un médaillier qui jouissait d'une légitime réputation par le nombre et l'importance scientifique de ses éléments, celui de Pellerin. Nous devons nous arrêter quelques instants sur cette originale et intéressante figure.

Joseph Pellerin, né à Marly-le-Roi, près Versailles, le 27 avril 1684, mort à Paris le 30 août 1782, fut longtemps employé dans les bureaux du ministère de la marine où il avait le grade de premier commis quand il prit sa retraite en 1745. Il se livra, dès lors, tout entier à l'étude des médailles antiques qu'il avait rassemblées patiemment depuis sa jeunesse. Sa collection comprenait 35,500 pièces grecques; Louis XV l'acheta pour 300,000 livres. Dès 1762, Pellerin avait entrepris d'en publier la description; il le fit en adoptant un ordre différent de celui qu'avaient suivi tous ceux qui, jusque-là, s'étaient occupés des monnaies grecques : il substitua, dans le classement des médailles des villes, l'ordre géographique à l'ordre alphabétique. C'est ainsi que Pellerin fraya la voie à Eckhel dont il peut être regardé comme le précurseur [1].

1. J. Friedlænder, *Geschichte des königl. Münzkabinets zu Berlin*, p. 14.

2. On publia, vers cette époque, les deux recueils dont nous allons transcrire les titres, mais qui ne sont que des albums de planches gravées d'après les médailles du Cabinet du Roi : *Médaillons antiques depuis Auguste jusqu'aux enfans de Constantin.* Un vol. in-fol. max., contenant 41 planches sans texte, faisant partie du recueil connu sous le nom de *Cabinet du Roi.* (On y joint les médailles du Bas Empire gravées pour l'ouvrage de Banduri. 47 planches sur 37 demi-feuilles.) — *Numismata aurea Imperatorum romanorum è cimelio Regis christianis. delineata et æri incisa* (par le comte de Caylus). Sans texte et sans date. 70 planches, in-4°.

1. Voici l'indication bibliographique du recueil auquel le nom de Joseph Pellerin reste attaché :

I. — *Recueil de médailles de rois, qui n'ont point encore été publiées ou qui sont peu connues.* Paris, 1762, un vol. in-4°, 22 planches.

II. — *Recueil de médailles de peuples et de villes, qui n'ont point encore été publiées ou qui sont peu connues* (3 volumes) : *Tome premier. Médailles d'Europe.* Paris, 1763, in-4°, 37 planches. *Tome second. Médailles d'Asie.* Paris, 1763, in-4°, 85 planches. *Tome troisième. Médailles d'Afrique; médailles incertaines, phœniciennes, puniques; en caractères inconnus;* avec *Supplément.* Paris, 1763, in-4°, 136 pl.

III. — *Mélange de diverses médailles pour servir de supplément aux recueils des médailles de rois et de villes, qui ont été imprimés en 1762 et 1763. Tome premier : I. Médailles détachées; II. Médailles impériales en or, en argent et en bronze; III. Médailles de colonies qui manquent dans Vaillant.* Paris, 1765, in-4°, 24 planches. *Tome second. Médailles impériales grecques qui manquent dans Vaillant.* Paris, 1765, in-4°, 32 planches.

IV. — *Supplément aux six volumes de recueils des médailles de rois, de villes,* etc., *publiés en 1762, 1763 et 1765.* Paris, 1765, in-4°, deux planches. *Second supplément.* Paris, 1766, in-4°, 10 planches. *Troisième supplément.* Paris, 1767, in-4°, 6 planches. *Quatrième et dernier supplément.* Paris, 1767, in-4°, 3 planches;

Dans l'*Avant-Propos* du dernier volume, Pellerin fait allusion à la vente de sa collection, qu'il venait d'effectuer quelques mois auparavant :

« Le public a été informé par la *Gazette* du 9 septembre 1776, que le Roi avait acquis pour son Cabinet, la collection de médailles antiques que j'avais faite, pendant l'espace de cinquante années. Je crois qu'il ne sera pas hors de propos que je dise ici en quoi cette collection consistait. Elle était divisée en plusieurs suites, comme le sont ordinairement les grandes collections en ce genre : le tout ensemble montait à 32,500 médailles de tous modules et de tous métaux, or, argent et bronze.

« Je m'étais proposé de léguer toutes ces médailles à mon petit-fils Pellerin de Plainville, que j'ai eu le malheur de perdre, lorsqu'il était avocat du Roi au Chatelet. Quand je commençai à lui donner la connaissance de ces médailles, pour lui en faciliter la lecture, surtout de celles en caractères grecs, et de celles des colonies en caractères latins, avec des légendes abrégées, je pris la peine d'écrire les lettres dont chacune était composée, sur du papier arrondi, de la grandeur de chaque médaille, que je mis les unes et les autres dans les cases des cartons où elles étaient.

« C'est dans cet état qu'elles ont passé au Cabinet du Roi. Il ne faut pas présumer qu'elles soient toutes en général d'une entière conservation, et il y en aurait peut-être bien plusieurs centaines à retrancher : telles sont celles qui ne contiennent que des contremarques ; des médailles arabes ; d'autres qui sont mal conservées, et quelques-unes qui, peut-être, appartiennent à des villes différentes de celles auxquelles elles sont attribuées. Il y en a aussi qui sont douteuses par rapport à leur antiquité, et sous lesquelles j'ai mis une marque de mes doutes. J'y en ai laissé également une ou deux fausses, modelées d'après des antiques, et que j'ai mises à côté d'autres médailles vraiment antiques qui n'étaient pas bien conservées, afin de reconnaître par les unes la partie des légendes qui manquait aux autres. »

Lorsque Pellerin écrivait ce qui précède, il était âgé de quatre-vingt-quinze ans et frappé de cécité. A ce sujet, il fournit de touchants détails :

« Je pense, dit-il, qu'il y aura des lecteurs qui ne comprendront point comment un homme privé entièrement de la vue, peut avoir entrepris et rédigé un pareil ouvrage rempli de mots de différentes langues et de passages assez longs, tirés d'auteurs anciens. Je vais satisfaire ceux qui pourront former des doutes sur ce sujet, en leur expliquant quels ont été mes moyens. Je dirai d'abord que la nécessité est industrieuse, et que les besoins excitent le génie à faire artificiellement ce que l'on ne peut opérer par les voies naturelles et ordinaires. Peu accoutumé à dicter, et lassé d'employer cette pratique, n'ayant pas, d'ailleurs, toujours auprès de moi quelqu'un propre à écrire sous ma dictée, j'ai cherché de quelle manière je pourrais écrire moi-même, et je n'en ai point trouvé de meilleure que celle de me servir de petites bandes de papier fort étroit, pliées séparément, ou les unes sur les autres. En tenant et conduisant de la main gauche, par le tact, une de ces bandes sous un crayon que j'avais en la main droite, je la remplissais d'une ligne entière, et je suivais le même procédé pour toutes les autres bandes. C'est ainsi que je suis parvenu à écrire toute la présente préface et quelques articles de l'ouvrage suivant. Ce griffonnage au crayon était ensuite mis à l'encre par une main étrangère qui conséquemment joignait et liait ensemble tout ce que contenaient ces diverses bandes de pa-

V. — *Lettres de l'auteur des recueils de médailles de rois, de peuples et de villes*. Francfort, 1770, in-4° et planches.

VI. — *Additions aux neuf volumes de recueils de médailles de rois, de villes, etc*. La Haye, 1778, in-4°, vignettes.

pier. Mais la seule écriture de ma main n'a pas suffi. J'ai eu besoin des secours et des yeux de quelqu'un versé, ou du moins initié dans la connaisance des médailles et des langues anciennes... J'ai trouvé heureusement tous ces secours dans M. Le Bordays qui était lié d'amitié avec mon petit-fils Pellerin de Plainville... »

On retrouve dans ces déclarations de ce vieillard aveugle et presque centenaire, l'énergie, la patience et la ténacité qu'il avait dû déployer, pendant toute sa vie, pour faire sa collection, la classer scientifiquement et en publier le catalogue avec un érudit commentaire. C'est par ces qualités que cet amateur véritablement passionné et laborieux, mais d'une érudition fort modeste, en somme, a réussi à se faire une place considérable dans l'histoire de la numismatique [1].

A partir de cette époque, les publications relatives à la numismatique deviennent extrêmement nombreuses. Les plus marquantes sont celles du P. Magnan [2], de Dutens [3], de J. B. Grosson [4], de Fauris Saint-Vincent [1]. Ce dernier, d'Aix-en-Provence (1718-1798), était, avec Thomassin de Mazaugues et Jacques Reboul, le principal des continuateurs des Bagarris, des Peiresc et des Lauthier.

Citons encore, entre autres, le Dictionnaire général de Gusseme [2], les recherches de Saint-Aubin sur les médailles spinthriennes [3], les monnaies inédites de Fr. Neumann [4], et surtout les catalogues de diverses collections particulières qui, depuis, ont été dispersées [5].

L'un des plus importants de ces recueils

1. Citons ici les *Observations sur quelques médailles du cabinet de M. Pellerin*, par l'abbé Leblond. La Haye et Paris, 1771, in-4° (réimprimées en 1823, in-4°).

2. Le P. Magnan, *Orbis numismaticus, ubi ordine geographico exhibentur populorum insigniumque virorum numismata omnia, in variis per Europam nummophylaciis accuratè descripta*. 200 pl. in-fol. Rome, 1771. — *Miscellanea numismatica in quibus exhibentur populorum insigniumque virorum numismata omnia*. Rome, 1772-1774, 4 vol. in-8°. — *Bruttia numismatica*. Rome, 1773, in-fol.; — *Lucania numismatica*. Rome, 1775, in-4°.

3. *Explication de quelques médailles grecques et phéniciennes, avec une paléographie numismatique*, par M. L. Dutens. Londres, 1773, in-4° (seconde édition, 1776).

4. *Recueil des antiquités et monumens marseillois*. Marseille, 1773, in-4° (les monnaies antiques de Marseille y sont décrites).

1. *Mémoire sur les monnaies et les monuments des anciens Marseillais*. 1771, in-4°.

2. *Diccionario numismatico general, para la perfecta intelligencia de las medallas antiguas*, por D. Thomas Andres de Gusseme. Madrid, 1773 à 1777, 6 vol. in-4°.

3. *Médailles spintriennes*, gravées par A. de Saint-Aubin (sept planches in-fol. sans titre ni texte). Ces planches appartiennent à la *Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans*, rédigée par Le Blond et de la Chau, en 1780 (2 vol. in-fol.).

4. *Populorum et regum nummi veteres inediti, collecti ac illustrati* a Francisco Neumanno, canonico. Vienne, 1779 et 1783, 2 vol. in-4°.

5. *Descrizione istorica del museo di Christiano Dehn*, per l'abate Fr. Mar. Dolce. Rome, 1772, 3 vol. in-4°. — *Catalogus numismatum Michaëlis Timothei Pfeifferi*. Ratisbonne, 1773. — *Catalogue raisonné d'une collection de médailles*. Leipzig, 1774, in-4° (catalogue de la collection du baron de Schachmann, formée en partie de la coll. de sir Christophe Wren, vendue à Londres. et de la coll. de Wacker, de Dresde, cette dernière provenant en partie de la coll. de Casanova vendue en 1766). — *Numismata græca quæ Ant. Benedictus è suo maxime et aliorum museis selegit, cum animadversionibus G. Aloysii Oderici*. Rome, 1777, in-4°. — *Catalogue d'une collection de médailles antiques faite par la comtesse douairière de Bentinck, née comtesse d'Aldenburg*. Amsterdam, 1787; deux parties in-4° ; *Supplément* en 1788, in-4°.

est celui de la collection d'Ennery, par l'abbé Campion de Tersan. Michelet d'Ennery, de Metz (1709-1786), avait acheté les médailles de Duvau, ancien capitoul de Toulouse, lequel s'était formé un cabinet des débris de ceux du président des Maisons, du duc du Maine, d'Havercamp, de l'abbé Favard, archidiacre de Reims, du prince de Rubempré, de Douxménil, ancien capitaine aux Gardes. La vente de la collection d'Ennery, en 1788, produisit la somme de 100,961 livres [1].

La description de la collection du cardinal Borgia, par Georges Zoega (1755-1809), est longtemps demeurée le guide le plus utile pour tous ceux qui avaient à classer des monnaies égyptiennes [2]. Le prince de Torremuzza (Gabriele Lancilloto Castelli), de Palerme (1727-1792), rendit à la numismatique le plus signalé des services en composant son recueil général des monnaies antiques de la Sicile, livre qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été refait dans son ensemble [3]. Torremuzza avait une importante collection dont une partie passa dans celle de Hunter, et l'autre partie, dans celle de Northwick.

Assez souvent encore aujourd'hui, nous avons recours au vaste Dictionnaire numismatique que rédigea le saxon Jean-Christophe Rasche (1733-1805 [1]). A la fois poète, historien, minéralogiste et antiquaire, l'Écossais Jean Pinkerton (1758-1826) a donné, en 1789, une sorte de manuel général qui eut un grand succès, malgré sa médiocrité [2]; enfin, le mémoire de Silvestre de Sacy sur les médailles sassanides, en 1793, débrouillait le chaos où ce chapitre de la numismatique orientale était resté jusque-là [3].

Les principales collections numismatiques citées par les auteurs de ce temps sont, en dehors de celles que nous connaissons déjà : celle de l'Université de Ferrare

1. *Catalogue des médailles antiques et modernes, principalement des inédites et des rares, en or, argent, bronze, etc. du cabinet de M. d'Ennery, écuyer* [par l'abbé Campion de Tersan]. Paris, 1788, in-4°. L'exemplaire de ce catalogue, conservé au Cabinet des médailles, porte le prix d'adjudication de chaque pièce.

2. *Numi Aegyptii imperatorii prostantes in Museo Borgiano Veletris*. Rome, 1787, in-4°.

3. *Siciliæ populorum et urbium, regum quoque et tyrannorum veteres nummi*. Palerme, 1781, in-fol. — Premier supplément en 1789. Deuxième suppl. en 1791.

1. *Lexicon universæ rei numariæ veterum et præcipue Græcorum ac Romanorum*, etc., *edidit Jo. Christophorus Rasche*. Leipzig, 1785-1795 (5 tomes, chacun en deux parties, et le t. VI, partie 1re; au total, 11 vol. in-8°), ouvrage complété par un *Supplément*, de 1802 à 1805, en 3 tomes in-8° (lettres A à IVV; le reste n'a pas paru).

2. *An Essay on medals, or introduction to the knowledge of ancient and modern coins and medals*, by John Pinkerton. Deuxième édit., Londres, 1789, 2 vol. in-12). La première édition, imprimée en 1784, fut brûlée, sauf un seul exemplaire. Il y a eu d'autres éditions en 1789, 1802 et 1808. Pinkerton, qui donne les prix marchands des médailles s'est souvent borné à copier Beauvais Voy. aussi : Pinkerton, *Notitia raritatis numismatum populorum veterum, græcorum, latinorum et aliorum variis in regnis civitatibusque cusorum* (in-4°, sans date). — *Dissertations sur la rareté, les différentes grandeurs et la contrefaçon des médailles antiques*, etc., le tout traduit de l'anglais de J. Pinkerton, par J. G. Lipsius, avec une géographie numismatique (cette dernière partie, écrite en latin, est de J. F. Wacker, garde des médailles de l'Électeur de Saxe). Dresde, 1795, in-4°.

3. *Mémoire sur diverses antiquités de la Perse, et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides*, par A. J. Silvestre de Sacy. Paris, 1793, in-4°.

qui fut en partie volée [1] ; celle du Vatican, augmentée par le pape Benoît XIV qui acheta le médaillier du cardinal Gaspard Carpinei ; celle du couvent de Saint-Barthélemy, dans l'île du Tibre, léguée aux Frères Mineurs par le cardinal Coza ; celles de l'abbé Ubaldi Bellini, de Buoncompagni, de J.-B. Bondacca, de Pierre Borghèse, de Pierre Vitali [2], du duc Strozzi, à Rome ; celles du cardinal Gualtieri qui passa à une anglaise, Mme Swinburn ; de l'évêque Casali et du chanoine Foggini, à Rome, dont le catalogue fut publié en 1782 ; celles de Tanini, du comte Ariosti, du sénateur vénitien Jac. Gradenigo, du comte Verita, de Vérone ; de Jean Kempi, de Londres ; du docteur Balthasar Munter, de Copenhague : de P. Van Damme [3], du baron de Schellersheim, conseiller du roi de Prusse [4] ; de la Société aragonaise de Saragosse [5].

En 1791, par suite de la mort du margrave Charles Alexandre, dernier représentant de la branche franconienne de la maison de Brandebourg, le roi de Prusse hérita d'un médaillier qui comprenait 4,000 pièces antiques [1]. Dans les années qui suivirent, le Cabinet de Berlin acquit les monnaies romaines de Reisewitz, ainsi que des pièces grecques et romaines trouvées sur les bords de la mer Baltique ou le long des routes suivies par les marchands qui faisaient le commerce de l'ambre avec les Grecs ou avec les Romains.

Un collectionneur de Stuttgart, Karl-Sigmund Tux (1714-1798), avait une suite de monnaies de Dyrrachium et d'Apollonie, qu'il fit lui-même connaître dans un ouvrage anonyme [2]. En mourant, Tux légua cette collection à l'Université de Tubingue [3].

Le médecin William Hunter, né le 2 mai 1718 à Kilbridge, près Lanerk (Écosse), mort le 20 mars 1783, professeur d'anatomie à Londres, avait formé un vaste musée comprenant des pièces anatomiques, des curiosités d'histoire naturelle, une riche bibliothèque et surtout une inappréciable collection de 30,000 médailles. Il avait successivement acheté les monnaies syriennes de Guillaume Dawes qui séjourna longtemps à Alep ; les médailliers de Thomas Sadler, d'Isaac Jamineau, consul à Naples, du marquis Leonor Pesari, de Murdoch Mackensie, médecin longtemps fixé à Smyrne et à Constantinople ; de Pierre Sainthill, chirurgien à Londres ; du prince de Peralta,

1. Fr.-Leop. Bertoldi, *Delle medaglie e monete esistenti nel museo della Pont. Universita di Ferrara, che furono dirubate e quindi restitute nel settembre 1788.* Ferrare, 1789, in-12.

2. Alessandro Visconti, *Indicazione delle medaglie antiche del signor Pietro Vitali.* Rome, 1805, in-4°.

3. *Recueil des médailles des Rois grecs de notre cabinet*, par P. Van Damme. Amsterdam, 1793, 1 vol. in-fol. — *Observazioni sopra una medaglia d'Eropo III, re di Macedonia, esistente nel museo di P. Van Damm, e sopra una rarissima serie di medaglie di Tolemeo figlio di Giuba II, esistente pure il quello del B. de Schellersheim.* Rome, 1794, in-4°.

4. *Numismata aurea antiqua... quæ collegit et possidet liber baro de Schellersheim, regi Borussiæ a consiliis intimis* (1800, in-12).

5. Le P. Requeno y Vivès (1743-1811). *Medallas ineditas antiquas existentes en el Museo de la real Sociedad Aragonesa.* Saragosse, 1800, in-4°.

1. J. Friedlænder, *Geschichte des kænigl. Münzkabinets zu Berlin*, pp. 15-16.

2. *Tentamen catalogi universalis numorum Dyrrachinorum et Apolloniatum.* Tubingue, 1791.

3. J.-F. Lebret, *De museo numario ab amicissimo viro Tuxio academiæ nostræ in usus publicos legato.* Tubingue, 1800, in-4° ; cf. Schwabe, dans le *Iahrbuch d. kais. archæol. Instituts*, t. I, 1886, pp. 163 et suiv.

de Jacques West, de Jacques Bruce qui avait une belle série de pièces égyptiennes. En 1776, Hunter hérita des monnaies de Mathieu Duane dont la collection comprenait des pièces venant de Robert, comte d'Oxford, de Richard Mead, de Martin Folkes, de Philippe Carteret Webb, de Louis Dutens, du prince de Torremuzza. De 1777 à 1782, Hunter acheta ou reçut en cadeau les collections de Charles Combe; de Jean Swinton, d'Oxford; de Joseph Smith, consul à Venise; de O. Salisbury Brereton; d'Horace Walpole; de Thomas Croofts, de Samuel Bosanquet, de Jacques Sotheby, de Jacques Lee, de Jacques Bruce, de Charles Townley, de Thomas Jenkins. Un catalogue sommaire des médailles grecques du musée Hunter fut publié, dès 1782, par Charles Combe [1].

Le neveu du docteur Hunter, Mathieu Baillie fut chargé, aux termes du testament de son oncle, de veiller à la conservation des collections et de les remettre, après trente ans, avec les fonds nécessaires à leur entretien, à l'Université de Glascow. Celle-ci, qui les possède encore aujourd'hui, vient de reprendre la publication des suites numismatiques d'une manière définitive et digne d'elles [2].

Pendant ce temps, la grande collection du Musée britannique s'accroissait de jour en jour. En 1768 et 1771, Brownlow Cecil, comte d'Exeter, qui avait longtemps habité Rome, donne à cet établissement des monnaies antiques au nombre desquelles

1. *Nummorum veterum populorum et urbium qui in museo Gulielmi Hunter asservantur descriptio figuris illustrata.* Londres, 1782, in-4°.

2. George Macdonald, *Catalogue of greek coins in the Hunterian Collection University of Glascow*, t. I, 1899, in-4°.

figurent des contorniates. En 1772, le Musée britannique achète la collection de Guillaume Hamilton qui, outre des antiquités de toute nature, comprenait environ six mille pièces antiques. En 1775, c'est le legs de Charles Maynard; en 1799, celui de Clayton Mordaunt Cracherode, qui viennent successivement se fondre dans la collection royale anglaise.

Le médaillier impérial de Vienne, de son côté, était loin de demeurer stationnaire. En 1773, il s'accrut en bloc du *Museum Granellianum* qui appartenait aux Jésuites et fut confisqué lors de la suppression de l'Ordre. Cette collection, qui portait le nom de son fondateur, le P. Charles Granelli (mort en 1739), s'était accrue de pièces grecques que le P. Edschlager avait rapportées de son séjour en Orient.

En 1780, à la mort du prince Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, l'empereur Joseph II voulut prélever, dans le médaillier du défunt, toutes les monnaies qui manquaient aux suites impériales. Il chargea de ce travail le P. Ghesquière qui choisit près de 10,000 pièces [1]. Le reste du cabinet du prince Charles, comprenant environ 7,500 monnaies grecques et romaines, fut vendu à Bruxelles en 1781 [2]. Enfin, la collection viennoise eut,

1. Ghesquière, *La vraie notion des dixmes,* p. 187. Bruxelles, 1785, in-8°.

2. C. A. Serrure, *le Cabinet monétaire du prince de Ligne,* p. XXXVIII (2e édit.). Le catalogue de vente fut rédigé par Ghesquière sous ce titre : *Catalogus numismatum nummorumque tum veterum, tum recentiorum, omnis generis et moduli, quos... collegit regius princeps ac dux Lotharingiæ Carolus Alexander, Austriaci Belgii supremus quondam gubernator.* Bruxelles, 1781, in-8° de 440 pp. On doit au P. Ghesquière (né à Courtrai en 1736) quelques

en 1794, l'inappréciable fortune de voir placer à sa tête l'homme qui devait se faire un nom immortel dans la science, par un livre de magistrale synthèse où ce qui avait été publié de bon avant lui se trouve résumé et mis à sa place, et d'où est rigoureusement banni tout cet ensemble de monuments faux ou suspects qui déshonoraient la littérature numismatique et les collections publiques ou privées depuis trois siècles.

§ VI

La numismatique depuis Eckhel jusque vers 1836.

Le P. Eckhel (Joseph-Hilaire), né à Enzersfeld-sous-Enns (Autriche), le 13 janvier 1737, mort à Vienne le 16 mai 1798, fut initié à la connaissance des médailles par le P. Khell auquel il succéda comme garde de la collection numismatique des Jésuites. Après un assez long séjour en Italie, Eckhel, rentré à Vienne, fut nommé en 1774, directeur du Cabinet impérial et professeur d'antiquités. Sa carrière toute modeste se résume dans ses admirables travaux et n'eut aucun éclat extérieur.

Il commença par publier dès 1775, un choix de pièces empruntées à la collection impériale, à celle du grand-duc de Toscane à Florence, à celles du P. Granelli, de Viczay, de Festeticz, du vénitien Savorgnano, et quelques autres [1]. Puis, il donna le Catalogue des séries confiées à sa garde [1] et déploya toute la profondeur de son esprit critique dans des dissertations sur les monnaies d'Antioche de Syrie et d'autres pièces de la collection impériale [2]. Vint enfin le grand ouvrage auquel il consacra le reste de sa vie et qui est toujours notre grammaire : *Doctrina numorum veterum* [3].

L'abbé Jean-Jacques Barthélemy, né à Cassis, près d'Aubagne, le 20 janvier 1716,

autres écrits numismatiques ; sa propre collection de médailles fut vendue à Gand, en juillet 1812.

1. *Numi veteres anecdoti ex museis Cæsareo Vindobonensi, Florentino magni Ducis Etruriæ, Granelliano nunc Cæsareo, Vitzaiano, Festeticsiano, Savorgnano Veneto*. Vienne, 1775, in-4°.

1. *Catalogus musei Cæsarei Vindobonensis numorum veterum, distributus in partes II, quarum prior monetam urbium, populorum, regum, altera Romanorum complectitur*. Vienne, 1779. in-fol.

2. *Descriptio numorum Antiochiæ Syriæ, sive specimen artis criticæ numariæ*. Vienne, 1786, in-4°. — *Silloge I numorum veterum anecdotorum thesauri Cæsarei*. Vienne, 1786, in-4°.

3. Distribution de l'ouvrage :

PARS I. DE NUMIS URBIUM, POPULORUM, REGUM.

VOL. I, *continens Prolegomena generalia, tum numos Hispaniæ, Galliæ, Britanniæ, Germaniæ, Italiæ cum insulis*. Vienne, 1792, in-4°.

VOL. II, *continens reliquas Europæ regiones cum parte Asiæ minoris*. 1798.

VOL. III, *continens reliquam Asiam minorem et regiones deinceps in ortum sitas*. 1794.

VOL. IV, *continens Aegyptum et regiones Africæ deinceps in occasum sitas, observata generalia ad partem I hujus operis et indices in partem I*. 1794.

PARS II. DE MONETA ROMANORUM.

VOL. V, *continens numos consulares et familiarum, subjectis indicibus*. 1795.

VOL. VI, *continens numos imperatorios a Julio Cæsare usque ad Hadrianum ejusque familiam*. 1796.

VOL. VII, *continens numos imperatorios ab Antonino Pio usque ad imperium Diocletiani*. 1797.

VOL. VIII *et postremum, continens numos imperatorios, qui supersunt, pseudomonetam, observata generalia in partem II et indices in volumina VI, VII, VIII*. 1798. — Citons ici : *Addenda ad Eckhelii doctrinam numorum veterum ex ejusdem autographo posthumo*, éd. A. Steinbüchel. Vienne, 1826, in-4°.

exerça une grande influence sur ses contemporains par un chef-d'œuvre, le *Voyage du jeune Anacharsis*, qui parut en 1788. Littérateur d'un atticisme consommé, érudit profond, ce fut lui qui, avec Eckhel, acheva de faire de la numismatique la première des sciences archéologiques. Venu à Paris en 1744, il avait été bien accueilli par Gros de Boze, garde du Cabinet du Roi, qui, dès l'année suivante, se l'attacha. Barthélemy se livra d'abord, comme Eckhel, à des travaux de classement et d'inventaire qui, quelque fastidieux qu'ils paraissent, sont la meilleure des écoles, puis, ainsi qu'il le dit lui-même, « il se fit un devoir de donner par écrit tous les éclaircissements qu'on lui demandait, soit de nos provinces, soit des pays étrangers [1] ». Ces travaux et ces bons offices firent de Barthélemy l'oracle de l'érudition; en 1754, la mort de Gros de Boze le laissa seul à la tête du Cabinet du Roi, où l'élite des gens lettrés venait le consulter. Quand il parcourut l'Italie, en 1755, il put constater, par l'accueil qui lui fut fait à Rome et à Naples, de quelle autorité scientifique il jouissait. Ses premiers écrits numismatiques sont des dissertations lues devant l'Académie des Inscriptions, en 1747 et dans les années suivantes [2]. Il rédigea ensuite, sous le titre *Instructions pour M. Houel sur son voyage de Naples et de Sicile*, des conseils pour la recherche des monnaies anciennes; enfin, un *Mémoire sur le Cabinet des médailles*, qui fut présenté à Louis XVI, en 1784. Barthélemy avait aussi projeté d'écrire un *Traité de la science des médailles* dont un court fragment vit seul le jour [1].

1. *Œuvres* de J.-J. Barthélemy, t. I, p. 30 (édit. de 1821, in-8°).

2. *Recherches sur le Pactole; Réflexions sur une médaille de Xerxès, roi d'Arsamosate; Sur des médailles samaritaines d'Antigonus, roi de Judée; Remarques sur quelques médailles publiées par différents auteurs; Essai sur la paléographie numismatique; Dissertation sur les médailles arabes*, etc.; *Lettre à M. le marquis Olivieri au sujet de quelques monuments phéniciens* (Paris, 1766, in-4°).

Mais, ce sont moins les publications numismatiques de Barthélemy qui marquèrent un pas décisif, que l'action personnelle qu'il exerça par ses conseils, la sûreté de son coup-d'œil, sa critique et la méthode de classement qu'il inaugura au Cabinet des médailles et qui a été respectée depuis lors. Ce furent aussi les accroissements énormes dont il enrichit le Cabinet du Roi. Outre les médailles nombreuses qu'il acquit isolément, il fit acheter, en 1755, la collection de Félix Cary, de Marseille, qui fut payée 22,000 livres; puis celle de M. de Clèves, en 1762; celle de Joseph Pellerin, en 1776; enfin, pour 18,000 livres, une partie du cabinet de Michelet d'Ennery, en 1788 [2].

En 1791, le Cabinet célèbre de Sainte-Geneviève fut, par ordre administratif, réuni à celui du Roi : il comprenait des médailles grecques et autres, et diverses séries d'antiquités [3]. Barthélemy assista passivement aux enrichissements extraor-

1. Pour la bibliographie de J.-J. Barthélemy, voy. la *Notice* de Villenave, en tête des *Œuvres* de J.-J. Barthélemy, t. I, Paris, 1821, in-8°.

2. Voir ci-dessus, p. 181.

3. Le P. du Molinet, procureur général de la congrégation de Sainte-Geneviève, né en 1620, mort en 1687, publia, en 1692, la *Description du Cabinet de Sainte-Geneviève*, in-fol. Par la suite, ce Cabinet s'enrichit du médaillier du duc Louis d'Orléans qui s'était retiré à l'abbaye en 1742 (V. ci-dessus, p. 163).

dinaires et malhonnêtes que la Révolution déversait journellement au Cabinet des médailles, mais parmi lesquels il se trouva peu de monnaies antiques. En 1793, tandis qu'il était question d'envoyer au creuset toutes les pièces d'or du Cabinet, Barthélemy fut, malgré son grand âge, arrêté comme suspect et jeté en prison ; il fut heureusement relâché au bout de quelques semaines, sur l'intervention du ministre Paré qui s'honora dans cette circonstance. Consumé par le chagrin, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* mourut peu après, le 30 avril 1795 [1].

Le successeur de J.-J. Barthélemy à la tête du Cabinet des médailles, Aubin-Louis Millin (1759-1818) fut antiquaire plutôt que numismate et ses *Antiquités nationales* sont encore aujourd'hui un recueil précieux [2]. Par ses voyages, sa correspondance et son *Magasin encyclopédique* qu'il fonda et dirigea si longtemps, il contribua plus que tout autre à vulgariser les sciences archéologiques ; la numismatique lui doit une *Introduction à l'étude des médailles* (Paris, 1796, in-8° ; 2e édit. en 1826) et quelques dissertations sur des sujets spéciaux [3].

1. L'immense succès du *Voyage d'Anacharsis*, à la fin du siècle dernier et dans le premier tiers de celui-ci, provoqua la publication d'un élégant recueil numismatique dont voici le titre : *Numismatique du voyage du jeune Anacharsis, ou médailles des beaux temps de la Grèce*, par Landon et Dumersan (Paris, 1818, 2 vol. in-8°, avec fig. Réimprimé en 1823 et en 1824).

2. *Antiquités nationales ou recueil de monuments pour servir à l'histoire générale et particulière de l'Empire français*, 1790-1797, 5 vol. in-fol. et in-4° ; voy. aussi *Voyage dans les départements du midi de la France*, 1807-1811, 4 vol. in-8° et atlas.

3. *Dissertation sur quelques médailles des villes grecques où l'on a représenté des objets d'histoire naturelle* (*Journal d'histoire naturelle*, 1792, in-4°) ; *Description d'une médaille de Siris.* Paris, 1814, in-8° ; *Médailles inédites de Callatia*, 1815, in-8°. Le département des Manuscrits, à la Bibliothèque nationale, possède tous les papiers de Millin, qui ne forment pas moins de 185 volumes in-4° (Mss. français 24528 à 24712).

Millin était en rapports fréquents avec Esprit Calvet (1728-1810), médecin antiquaire qui légua à Avignon, sa ville natale, le musée qui porte son nom : la collection numismatique de Calvet comprenait plus de 12,000 pièces [1].

Deux autres archéologues contemporains, E. Quirino Visconti et A. Mongez mirent, comme Millin, la numismatique à profit dans leur splendide recueil sur l'iconographie des Anciens [2].

Les recherches de William Ouseley sur les monnaies à légendes pehlvies [3] ; l'im-

1. Sur Calvet voir : L.-H. Labande, *Esprit Calvet et le* XVIIIe *siècle à Avignon*, dans le *Mémoire de l'Acad. de Vaucluse*, t. X, 1891, pp. 249 et s. ; Em. Espérandieu, *Musée Calvet, Inscriptions antiques*. Avignon, 1900, in-8°.

2. *Iconographie ancienne, ou Recueil des portraits authentiques des empereurs, rois et hommes illustres de l'antiquité. — Iconographie grecque*, par E.-Q. Visconti, 1808 (3 vol. gr. in-fol. et texte in-4°). — *Iconographie romaine*, par E.-Q. Visconti. T. I, 1817 (gr. in-fol. et texte in-4°). T. II et III. par A. Mongez, 1821 et 1826 (gr. in-fol. et texte in-4°). — Ennio Quirino Visconti, né à Rome en 1751, mort en 1818 (notice dans la *Rivista ital. di numism.*, t. III, 1890, p. 561) ; le département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale possède quelques manuscrits numismatiques de Visconti (Omont, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XVII, 1891, p. 49). Le chevalier Antoine Mongez, né à Lyon en 1747, mort à Paris en 1835 ; on lui doit encore un *Mémoire sur l'art du monnayage chez les Anciens et chez les Modernes* (*Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, n. s. t. IX, 1831, p. 187).

3. *Observations on some medals and gems bearing inscriptions in the pahlavi or ancient persick character by sir William Ouseley* (Londres, 1801, in-4°).

posant recueil des monnaies des rois de Syrie par Gough, d'après le médaillier de Duane [1]; les *Annalen der Numismatik* de Schlichtegroll, publiées à Leipzig en 1804, et qui sont le plus ancien périodique consacré spécialement à la numismatique [2], le *Giornale numismatico* de F.-M. Avellino [3] qui entreprit, concurremment avec Fr. Carelli, un recueil général des monnaies de l'Italie [4]; des traductions multiples d'un petit abrégé de la *Doctrina* d'Eckhel [5]; un choix de monnaies grecques, par Edward Harwood [6], sont des publications qui attestent que la numismatique ne cessa d'être

1. *Coins of the Seleucidæ Kings of Syria*, etc. (by Gough), *illustrated with twenty-four plates of coins, from the cabinet of the late Mathew Duane.* Londres, 1803, in-4°.

2. Il n'a paru que le t. I[er] et le premier fascicule du t. II. Voir aussi : Schlichtegroll, *Geschichte der Studiums der alten Münzkunde.* Munich, 1811, in-8°.

3. *Giornale numismatico. Opera periodica*, etc. del cav. F.-M. Avellino. Naples, Sangiacomo, 1811, in-4°, fig. Tomo I, contenente i numeri I à IV pubblicati dal I gennaio fino al I juglio 1808. — Tomo II, contenente i numeri V e VI, pubblicati dal 1 decembre 1811 al 1 marzo 1812.

4. *Italiæ veteris numismata*, edidit F.-M. Avellinius. Naples, 1808, in-4°. — *Ad volumen I supplementum.* Naples, 1814, in-4°. — Fr. Carelli, *Nummorum veterum Italiæ quos ipse collegit et ordine geographico disposuit descriptio.* Naples, 1812, petit in-fol.

5. *Kurtzgefasste Anfangsgründe zur alten Numismatik, zusammengetragen von Joseph Eckhel.* Vienne, 1807, in-8°. Dès 1788, il avait paru une édition sans date; cet ouvrage a été traduit en latin par le P. Felice Caronni; en italien par le même (en 1808, in-4°), et plus tard en français, par G.-J. Kolb, sous ce titre : *Traité élémentaire de numismatique ancienne, grecque et romaine, composé d'après celui d'Eckhel*, par Gerard Jacob K. (Kolb). Paris, 1825, 2 vol. in-8°.

6. *Populorum et urbium selecta numismata græca ex ære descripta et figuris illustrata* ab Eduardo Harwood. Londres, 1812, in-4°.

cultivée dans aucun pays de l'Europe, au temps des guerres de la République et du Premier Empire.

Quelques documents publiés par César Cantu, sur l'histoire de la collection de Milan [1], ont pour but d'établir qu'elle existait déjà lorsque le palais Brera était encore collège et université des Jésuites avant la Révolution. Sous Napoléon, Gaetano Cattaneo, qui en avait la garde, acquit en 1808, pour 30,000 lires, 5,000 pièces romaines du duc de Corigliano-Saluzzo, qui avaient auparavant appartenu au P. Félix Caronni; il acheta encore pour 20,000 lires, 1,700 pièces à Millingen, et pour 10,000 lires la collection du marquis Anguissola; en 1811 enfin, la grande collection du P. Enrico Sanclemente, général des Camaldules. Cattaneo resta conservateur du Musée Brera jusqu'en 1842 [2]. L'ancien médaillier de la reine Christine de Suède, à Rome, était devenu, au commencement du XIX[e] siècle, la propriété du comte Bracciano, neveu du pape Pie VI, lorsqu'il fut vendu et dispersé [3].

L'abbé Domenico Sestini, de Florence (1750-1832) [4], à la fois numismate et naturaliste, fit de grands voyages dans le but de satisfaire ses deux passions. Se trouvant à Constantinople vers 1781, il fut recherché par l'ambassadeur d'Angleterre, Robert

1. Dans l'*Archivio storico Lombardo*, 2[e] série, t. IV, 1887.

2. On a de lui : *Lettera al signor Domenico Sestini*, etc., *sopra due medaglie greche del gabinetto reale di Milano*, di G. C. (Giuseppe Cattaneo). Milan, 1811, in-8°.

3. Schlichtegroll, *Annalen der Numismatik*, t. I, 1804, p. 91.

4. J. Friedlænder. Notice sur Domenico Sestini dans les *Berliner Blætter für Münz-Siegel und Wappenkunde*, t. IV, 1868, p. 1; C. Luppi dans la *Rivista ital. di numism.*, t. III, 1890, p. 473.

d'Ainslie, qui formait alors sa collection. L'un de ses derniers voyages fut à Hedervar, près de Vienne, pour y étudier le médaillier du comte de Wiczay, qui venait de faire l'objet d'un catalogue important par le P. Caronni [1]. Sestini fut le Vaillant du XIXe siècle ; bien que n'ayant pas l'érudition d'Eckhel, ni surtout la sûreté de critique du savant jésuite, ses nombreuses descriptions des collections les plus diverses ont rendu de signalés services et sont encore consultées [2].

Ni Pellerin, ni Eckhel, ni Rasche, ni Barthélemy, ni Sestini lui-même, ne cares-

1. *Musei Hedervarii in Hungaria numos antiquos græcos et latinos, descripsit anecdotos vel parum cognitos etiam cupreis tabulis incidi curavit C. Michael a Wiczay opere duas in partes distributo* (par Caronni). Vienne, 1814, 2 vol. in-4°.

2. Liste des travaux de Sestini : *Lettere e dissertazioni numismatiche sopra alcune medaglie rare della collezione Ainslieana.* T. I, Livourne, 1789, in-4°. — T. II, Livourne, 1789, in-4°. — T. III, Livourne, 1789, in-4°. — T. IV, Livourne, 1790, in-4°. — T. V, Rome, 1794, in-4° (2e édit. Florence, 1821, in-4°). — *Lettere e dissertazioni numismatiche ossia descrizione di alcune medaglie rare del museo Knobelsdorffiano.* T. VI, Berlin, 1804, in-4° (collection du général de Knobelsdorf, ministre du roi de Prusse près la Porte ottomane). — *Lettere e dissertazioni numismatische ossia descrizione di alcune medaglie rare del museo nazionale di Francia, secondo i getti datici dal sig. Mionnet.* T. VII, Berlin, 1805, in-4°. — *Lettere e dissertazioni numismatiche ossia descrizione di alcune medaglie rare del museo regio di Berlino e di altri musei con più la critica sopra altre descritteci di vari autori.* T. VIII, Berlin, 1805, in-4°. — *Lettere e dissertazioni numismatiche o sia descrizione di alcune medaglie rare del museo ducale di Gotha, relativamente alla collezione di Petriccioli, con la continuazione di altre medaglie del museo nazionale di Francia.* T. IX e ultimo, Berlin, 1806, in-4°. — *Lettere e dissertazioni numismatiche, le quali servir possono di Continuazione ai nove tomi già editi.* Tomo primo, Milan, 1813, in-4°. T. II, Pise, 1817, in-4°. T. III, Milan, 1817, in-4°. T. IV, Florence, 1818, in-4°. T. V, ibid., 1818, in-4°. T. VI, ibid., 1819, in-4°. T. VII, ibid., 1820, in-4°. T. VIII, ibid., 1820, in-4°. T. IX e ultimo, ibid., 1820, in-4°. — *Descriptio numorum veterum ex museis Ainslie, Bellini, Bondacca, Borgia, Casali, Cousinery, Gradenigo, Sanclemente, de Schellersheim, Verità*, etc. Leipzig, 1796, in-4°. — *Catalogus numorum veterum musei Arigoniani castigatus a D. S. F.* (Dom. Sestini). Berlin, 1805, petit in-fol. Ce *Catalogue* fait suite au Musée Onorio Arigoni (de Venise), imprimé en 1741, in-fol. — *Descriptio selectiorum numismatum in ære maximi moduli e museo olim abbatis de Camps, posteaque mareschalli d'Etrées, indeque gazæ regiæ Parisiensis secundum rarissimum exemplum quod nunc est R. Bibliothecæ Berolinensis tabulas æneas CCXXVI continens vel CCCCLXIII numismata maxima tam græca quam romana typis æneis impressa.* Berlin, 1808, in-4°. — *Musei Sanclementiani numismata selecta regum, populorum et urbium præcipue imperatorum romanorum græca ægyptiaca et coloniarum illustrata libri III cum figuris, addito de epochis libro IV.* Rome, 1808, in-4°. — *Musei Sanclementiani numismata selecta imperatorum romanorum græca ægyptiaca et coloniarum illustrata, cum figuris.* Pars I, Rome, 1808, in-4°. Pars II, Rome, 1809, in-4°. — *De epochis sive de notis chronologicis numismatum imperialium quæ ex incorruptis fontibus hactenus innotescunt liber IV.* Rome, 1809, in-4°. — *Lettera critica all' estensore del libro intitolato : Catalogus veterum græcorum et latinorum musei regis Daniæ firmata* D. S. (Domenico Sestini). Copenhague, 1816, in-4°. — *Descrizione degli stateri antichi illustrati con le medaglie.* Florence, 1817, in-4°. — *Sopra le medaglie antiche relative alla confederazione degli Achei.* Milan, 1817, in-4°. — *Descrizione delle medaglie Ispane appartenenti alla Lusitania, alla Betica, e alla Tarragonese che si conservano nel museo Hedervariano.* Florence, 1818, in-4°. (Sur cet ouvrage, voy. Em. Hubner, *Monumenta linguæ Ibericæ.* Prolegom., p. VIII.) — *Classes generales seu Moneta vetus urbium, Populorum et Regum ordine geographico et chronologico descripta*, 2e édit., Florence, 1821, in-4°. La première édition avait paru à Leipzig, en 1797. — *Descrizione d'alcune medaglie greche del museo par-*

sèrent le rêve d'un catalogue général de toutes les monnaies grecques et romaines. Ce fut seulement avec Mionnet que la littérature numismatique s'enrichit d'un recueil assez ample pour en tenir lieu, au moins pendant longtemps. Mais il est remarquable que si Mionnet a réussi à composer son grand répertoire, cela tint peut-être surtout à ce que son plan fut, au début, des plus modestes, et que ses ambitions ne grandirent, pour ainsi dire, que par échelons,

ticolare di sua Altezza Reale Monsig. Christiano Federigo, principe ereditario di Danimarca. Florence, 1821, in-4°. — *Descrizione d'alcune medaglie greche del museo del signore Carlo d'Ottavio Fontana, di Trieste.* T. I, Florence, 1821, in-4°. T. II (contenant les monnaies de la République romaine), Florence, 1827, in-4°. — *Sopra i moderni falsificatori di medaglie greche antiche nei trè metalli, e descrizione di tutte quelle prodotte dai medesimi nello spazio di pochi anni.* Florence, 1826, in-4°. — *Descrizione d'alcune medaglie greche del museo del signore barone Stanislas di Chaudoir.* Florence, 1831, in-4°. — *Descrizione di molte medaglie antiche greche esistenti in piu musei comprese in 41 tavole incise in rame e distribuite secondo il sistema geografico numismatico.* Florence, 1828, in-4° (c'est la première partie du catalogue du musée d'Hedervar). — *Descrizione delle medaglie antiche greche del museo Hedervariano, dal Bosforo Cimmerio fino all' Armenia romana, con altre di più musei comprese in XXI tavole*, etc. Parte seconda. Florence, 1828, in-4°. — *Descrizione delle medaglie antiche greche del Museo Hedervariano, dai re di Soria fino a quei della Mauritania, con altre di più musei comprese in VIII tavole*, etc. Parte terza. Florence, 1829, in-4°. — *Descrizione delle medaglie antiche greche del museo Hedervariano, dal Chersoneso Taurico fino a tutta la Tessaglia e isole appartenenti alla medesima e alla Macedonia. Parte Europea.* Florence, 1830, in-4°. La description des monnaies romaines du musée d'Hedervar, par Sestini, est restée manuscrite ; ce manuscrit a été acquis en 1900 par le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (*Rev. num.*, 1900, p. 110).

avec le succès qui couronnait ses essais successifs, ainsi que nous l'allons raconter.

Théodore-Edme Mionnet (1770-1842), qui avait été initié à l'étude des médailles par un amateur distingué, Heaumont, fut appelé au Cabinet des médailles par l'abbé Barthélemy, en 1795. Après la mort de ce dernier, Mionnet conçut, dans un but purement lucratif, le projet d'une collection d'empreintes en soufre des plus belles monnaies grecques et romaines, destinée à propager le goût de la numismatique et à faciliter aux amateurs et aux artistes l'étude des pièces anciennes. Mionnet moula lui-même les médailles et installa, à son domicile privé, un magasin et un atelier où, des matrices qu'il avait faites, il tirait des empreintes qu'il vendait pour un prix modique. Ce fut pour propager l'écoulement de ces moulages qu'il fit imprimer un premier recueil, à titre de réclame commerciale. Le titre en était : *Catalogue d'une collection d'empreintes en soufre de médailles grecques et romaines.* Prix, 1 franc 50 centimes. Paris, impr. Crapelet, an VIII. Petit in-12 de VIII et 79 pages (sans nom d'auteur).

Ce premier catalogue comprend seulement 1,473 numéros. Mais Mionnet annonce dans la préface son intention de le développer :

« Le but qu'on s'est proposé en formant cette collection (d'empreintes en soufre) est de la rendre assez nombreuse pour qu'on puisse acquérir en très peu de temps l'habitude des légendes et de tous les types, et se rendre tellement familier avec les médailles grecques, qu'on puisse, sans un travail pénible les déchiffrer..... Cette collection peut devenir d'autant plus utile dans les musées, les bibliothèques publiques des départements, et surtout dans les diverses écoles où se professent l'his-

toire et les antiquités, qu'elle réunira, par la suite, tous les types connus des médailles grecques autonomes et les plus intéressants parmi les impériales, et que ces empreintes seront aussi fidèlement rendues que si c'étaient les médailles mêmes..... Cette collection pourra, par la suite, monter de 10 à 12,000 ; le catalogue sera rangé dans le même ordre et toutes les médailles contenues dans celui-ci s'y trouveront insérées dans leurs provinces respectives. Les personnes qui désireront acquérir cette collection, soit en totalité ou en partie, adresseront leurs lettres, franc de port, au citoyen Mionnet, rue des Blancs-Manteaux, nº 37. On pourra voir cette collection les décadis matin, depuis huit heures du matin jusqu'à deux. Le prix de cent empreintes, prises à Paris, est de 30 francs. On fera une remise à ceux qui prendront la collection complète. »

Le succès vint rapide : c'était le temps où l'école de David et de Canova, par son engouement pour l'antique, opérait une véritable révolution dans les arts. Mionnet fut vite amené à dépasser le chiffre de 12,000 empreintes qu'il se proposait d'exécuter. Il moula plus de 20,000 pièces et dut en publier un nouveau catalogue qui se trouvait être, par le fait, la description des 20,000 médailles antiques les plus importantes du Cabinet, dans l'ordre où Barthélemy les avait classées. Telle fut la genèse toute prosaïque de l'ouvrage célèbre dont le titre complet explique clairement l'objet : *Description de médailles antiques, grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation. Ouvrage servant de catalogue à plus de vingt mille empreintes en soufre prises sur les pièces originales*, par T. E. Mionnet. T. I[er], Paris, 1806, in-8°.

« En présentant aux amateurs, dit l'introduction, les moyens d'acquérir en tout ou en partie, cette grande collection d'empreintes, il était indispensable, pour donner une idée de son importance, de l'accompagner d'un catalogue où chaque pièce se trouve classée et décrite; c'est ce que j'ai tâché de faire avec précision et clarté..... Et comme on m'a fait entrevoir que ce catalogue pouvait devenir le livre classique le plus étendu et le plus usuel que nous ayons sur les médailles, si j'y faisais connaître le degré exact de rareté, la fabrique et la valeur de chaque pièce, je me suis décidé à entreprendre cet ouvrage. »

Vente de moulages, indications sur le degré de rareté des pièces, prix courants, tels furent les mobiles essentiellement pratiques de Mionnet dans la poursuite de son œuvre, et aussi, disons-le, les véritables causes de son succès jusqu'à aujourd'hui [1].

Un second répertoire suivit de près le premier, c'est le *Supplément* dont le titre complet est celui-ci : *Description de médailles antiques grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation. Ouvrage servant de catalogue à une suite de plus de vingt mille empreintes en soufre, prises sur les pièces originales*. SUPPLÉMENT (1819-1839, neuf vol. in-8° [2]).

Dans la *Préface*, Mionnet précise comme il suit le cadre de sa grande publication, texte primitif et Supplément compris :

1. Le tome II parut en 1807; le t. III en 1808; le t. IV en 1809; le t. V en 1811; le t. VI en 1813. Le septième volume ou *Recueil des planches*, eut une première édition en 1808, comprenant 79 planches; la seconde édition, parue en 1837, contient les mêmes planches, mais avec un texte revu et corrigé. Enfin, le t. I fut réimprimé sans changements en 1822.

2. T. I, Paris, 1819, accompagné de 11 planches. — T. II (1822) avec 8 pl. ; t. III (1824) avec 17 pl.; t. IV (1829) avec 12 pl.; t. V (1830) avec 5 pl.; t. VI (1833) avec 8 pl. ; t. VII (1835) avec 14 pl. ; t. VIII (1837) avec 23 pl.; t. IX (1839) avec 10 pl.

« ... Je me suis donc attaché à donner la description de la totalité des médailles du Cabinet du Roi; mais ensuite, je me suis borné à faire, dans les autres collections, le choix de celles qui, en ne laissant aucun doute sur leur authenticité, pouvaient s'appliquer à la mythologie, aux tems héroïques, à l'histoire, à la géographie et à la paléographie, et servir en même tems à déterminer à peu près les différentes époques de l'art monétaire chez les Grecs, depuis son origine jusques vers le IVe siècle de l'ère vulgaire. »

C'est seulement ici que Mionnet, pour la première fois, affiche la prétention, presque justifiée, de donner une sorte de *Corpus numorum* pour les séries grecques, et, en fait, le nombre des pièces qu'il a décrites dépasse 52,000. Trois autres volumes, dont un de tables générales, complétèrent cette œuvre grandement utile et imposante [1].

L'infatigable Mionnet eût voulu entreprendre un travail analogue sur les séries romaines, mais il est des bornes aux forces humaines et, dans ce domaine, il ne publia qu'un choix en deux volumes, bien oubliés depuis la description générale d'Henry Cohen [2].

L'œuvre de Mionnet la plus durable, celle qui concerne les séries grecques, se ressent, nous devons le dire, de la façon défectueuse dont elle a été conçue et poursuivie, du but mercantile qui n'a cessé de hanter l'esprit du laborieux numismate. En outre, quand il décrit les pièces qu'il a eues en mains propres, il est exact et sûr; mais dans son *Supplément*, il s'est montré trop complaisant pour les anciens auteurs et il a souvent puisé aux plus mauvaises sources, comme si tout lui eut paru bon pour combler des lacunes. Quoi qu'il en soit, et malgré ces défectuosités, le livre de Mionnet est resté jusqu'à maintenant, le plus exact et le plus vaste recueil de monnaies grecques qui ait jamais été formé.

A côté des grands répertoires de Sestini et de Mionnet, les deux ouvrages qui enrichirent avec le plus de fruit la bibliographie numismatique du commencement de ce siècle, furent les catalogues du Musée britannique et de la collection royale de Copenhague. Le premier fut publié par Taylor Combe, après les acquisitions des collections de Townley, du capitaine Curt, du colonel de Bosset, de lord Elgin [1]. Le second, par Christian Ramus [2], met en lumière l'importance de la collection de Danemark. Par l'entremise de Zoega, fixé à Rome, les 8,000 pièces de son premier fonds s'étaient augmentées de 2,000 monnaies grecques acquises d'un Napolitain, le baron de Recuperi. Le consul danois à Tripoli,

1. *Description de médailles antiques grecques et romaines, avec leur degré de rareté*, etc. *Tables générales*. Un vol., 1837, in-8°. — *Atlas de géographie numismatique*, pour servir à la description des médailles antiques, par T. E. Mionnet, dressé par A. H. Dufour. Paris, 1838, in-4°. — *Poids des médailles grecques d'or et d'argent du Cabinet royal de France*, désignées par le numéro d'ordre de la *Description* des médailles antiques, grecques et romaines, etc., par T. E. Mionnet. Paris, 1839, un vol. in-8°. (Les poids sont donnés en *gros* et en *grains*.)

2. *De la rareté et du prix des médailles romaines* ou recueil contenant les types rares et inédits des médailles d'or, d'argent et de bronze, frappées pendant la durée de la République et de l'empire romain. Paris, 1815, un vol. in-8° (réimprimé sans changements, en 1822). Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1827, 2 vol. in-8.

1. *Veterum populorum et regum numi qui in Museo britannico adservantur*. Londres, 1814, in-4°; cf. Imhoof-Blumer, *Zeit. für Num.*, t. I, p. 328.

2. *Catalogus numorum veterum græcorum et latinorum musei regis Daniæ*. Copenhague, 1816, 2 vol. in-4° et pl.

Lundbye, rapporta encore au Roi environ 1,300 pièces; enfin, la collection s'était enrichie de tout le médaillier du comte de Schmettau, composé de 3,000 pièces dont 1,600 romaines et 1,400 grecques.

La *Notice sur le Cabinet des médailles et des pierres gravées de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas*, par J. C. de Jonge (La Haye, 1823, in-12) nous amène à dire quelques mots du Cabinet royal de La Haye. Son origine remonte au stathouder Guillaume IV (1747-1751), qui acheta les antiquités, médailles et pierres gravées du comte Frédéric de Thoms († 1746) [1]. La collection s'accrut par les soins de son fils, le prince Guillaume V. La Révolution française fit transférer à Paris une partie des collections du stathouder qui, pourtant, réussit à garder ses principales médailles et pierres gravées. En 1816, on forma avec ces débris un nouveau Cabinet royal à La Haye, et on y ajouta une bonne partie des collections de van Damme, acquises antérieurement. Plus tard, vinrent s'y joindre des médailles grecques, romaines, puniques et autres provenant de la collection que le colonel du génie hollandais, J. Emile Humbert, avait formée durant un séjour de 25 ans à Tunis, de 1796 à 1821.

En 1818, le Cabinet de Berlin renfermait 13,796 pièces antiques (3,072 grecques et 10,724 romaines). Il reçut, en 1821, du comte Sack, 300 grecques, et acquit peu après, les pierres gravées et les médailles du conseiller Becker (d'Offenbach) [2], ainsi que les pièces grecques, au nombre de

1. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nat.*, Introd., p. XXVI.

2. Becker est surtout célèbre comme habile faussaire; les coins qu'il fabriqua sont conservés au Cabinet des Médailles de Paris.

1720, de Knobelsdorf, dont le catalogue avait été publié par Sestini. En 1827, entrèrent dans le médaillier du roi de Prusse, la collection de Schellersheim et une suite de monnaies romaines appartenant à Herrmann, de Memmingen, qui avait acquis, à Venise, une partie des pièces d'Arigoni. Le même cabinet s'enrichit ensuite de tessères en plomb, rassemblées à Rome, par Bartholdy [1]; de 300 monnaies de la Grande Grèce envoyées par le marquis Arditi; enfin, des 1,400 romaines et byzantines de la collection Rühle.

Louis Allier de Hauteroche (1766-1827), consul de France dans le Levant, eut, au cours de sa carrière consulaire, l'occasion de recueillir de nombreuses monnaies grecques. Sa collection de 5,000 pièces fut dispersée à sa mort, mais 182 d'entre les plus belles entrèrent au Cabinet de France [2].

Un autre agent français dans le Levant, Louis-Esprit Cousinéry (1747-1833), s'adonna aussi particulièrement à la recherche des monnaies anciennes. Consul à Salonique depuis 1773 jusqu'à 1820, il forma successivement trois collections. La première, environ 10,000 pièces, acquise par le roi de Bavière vers 1810, constitua le noyau principal du médaillier actuel de

1. J. Friedlænder, *Geschichte des königl. Munzkabinets*, p. 24-25.

2. Allier de Hauteroche fonda, à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, le prix de numismatique qui porte son nom. Il a publié : *Essai sur l'explication d'une tessère antique portant deux dates, et sur l'ère de Beryte en Phénicie.* Paris, 1820, in-4°. — *Notice sur la courtisane Sapho.* Paris, 1822, in-8°. — *Mémoire sur une médaille de Polemon, roi de Pont.* Cambrai, 1826, in-2. Sur Allier de Hauteroche, voyez l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. V, p. 206.

Munich [1]; la seconde, environ 6,000 pièces, fut achetée par le Cabinet de France en 1821 [2]. La troisième, enfin, de 5,000 pièces, a été acquise par le Cabinet impérial de Vienne [3].

Ce fut également au cours de ses voyages en Orient qu'Édouard de Cadalvène forma la collection qu'il publia sous ce titre : *Recueil de médailles grecques inédites* (Paris, 1828, in-4° [4]). La plupart de ces pièces — environ 8,000, — avaient été acquises dès 1826 par le Cabinet de France.

F. Artaud [5], Tochon d'Annecy (1772-1820) [6] qui avait acquis les médaillons contorniates de la collection Michelet d'Ennery, le baron Marchant (1767-1833 [7]), Prosper Dupré (1771-1866 [1]), Mainoni [2], Payne Knight qui mourut en 1824, léguant au Musée britannique son riche médaillier [3], se montrèrent, dans le premier tiers du XIXe siècle, des amateurs érudits, tandis que d'autres de leurs contemporains, tels que Germain Garnier (1754-1821) et Letronne (1787-1848), commencèrent à envisager l'histoire monétaire de l'antiquité aux points de vue économique et métrologique, ce qui n'avait guère encore été tenté jusque-là [4].

J. de Stempkowsky attira, l'un des premiers depuis Eckhel, l'attention sur les

1. Hans Riggauer, *Geschichte des königl. Münzkabinets in München*, p. 26.

2. Marion du Mersan, *Hist. du Cab. des Méd.*, p. 163 et 185.

3. Cousinéry a publié : *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ligne Achéenne, accompagné de recherches sur les monnaies de Corinthe, de Sicyone et de Carthage, qui ont eu cours pour le service de cette fédération.* Paris, 1825, in-4°. Dans son remarquable ouvrage : *Voyage dans la Macédoine* (Paris. 1831, 2 vol. in-4°), on trouve décrites et reproduites un grand nombre de monnaies de cette contrée.

4. On trouve également dans cet ouvrage quelques-unes des pièces que H. P. Borrell céda à la Banque d'Angleterre et qui sont aujourd'hui au Musée britannique.

5. F. Artaud, *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, au revers de l'autel de Lyon*. Lyon, 1820, in-4°.

6. J. F. Tochon d'Annecy, *Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Égypte*. Paris, 1822, in-4°.

7. *Mélanges de numismatique et d'histoire, ou correspondance sur les médailles et monnaies des empereurs d'Orient*, par N.-D. Marchant (Paris, 1818, in-8°), recueil important qui eut une seconde édition, en 1851, augmentée des notes et des commentaires de divers savants.

1. *Dissert. sur les médailles attribuées aux fils de l'empereur Postume*. Paris, 1825, in-8° ; — *Recherche sur quelques types de médailles antiques latines*. Paris, 1836, in-8°. Sur Prosper Dupré, voir J. de Witte, *Rev. num.*, 1867, p. 474.

2. Mainoni, *Nota di alcune medaglie antiche della collezione Mainoni*. Milan, 1818, in-4°.

3. Payne Knight avait rédigé lui-même le catalogue de sa collection, qui fut publié seulement après sa mort : *Nummi veteres civitatum, regum, gentium et provinciarum, Londini, in museo Richardi Payne Knight asservati, ab ipso ordine geographico descripti*. Londres, 1830, in-4°.

4. G. Garnier, *Mémoire sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*. Paris, 1817, in-4° ; — *Histoire de la monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charlemagne*. Paris, 1819, 2 vol. in-8°. — Letronne, *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*. Paris. 1817, in-4° ; — *Récompense promise à qui ramènera deux esclaves fugitifs. Papyrus grec du règne d'Evergète II*, dans le *Journal des Savants*, 1833 ; — *Sur le système monétaire de l'Égypte sous les Lagides* (*Rev. num.*, t. V, 1840, p. 415) ; *Monnaies de Ptolémée XI Aulètes, de son fils Ptolémée XII et de Cléopâtre et Antoine* (*Rev. num.*, t. VIII, 1843, p. 163) ; — *Recherches critiques, histor. et géogr. sur les fragments d'Héron d'Alexandrie, ou du système métrique égyptien*. Ouvrage posthume, revu par A. J. H. Vincent. Paris, 1851, in-4°.

monnaies du Bosphore Cimmérien, à l'occasion d'une découverte faite en 1820 [1]. Presque à la même époque, Steinbuchel mettait en relief l'importance historique et artistique des beaux médaillons du musée de Vienne [2]; F. M. Avellino (1788-1850), dont le *Giornale numismatico* n'avait eu qu'une existence éphémère, inaugurait, en 1826, ses *Opuscoli diversi* [3], tandis que Francesco de Dominicis rédigeait un répertoire général qui peut rendre, aujourd'hui encore, quelques services pour l'identification et l'attribution des monnaies grecques [4].

Un archéologue anglais de grande expérience, James Millingen (1775-1846), avait recueilli en Orient des médailles grecques nombreuses, qu'il céda en partie au Cabinet de France et au musée Brera. Outre ses ouvrages d'archéologie, il composa trois recueils numismatiques [5], où il fait connaître principalement des pièces de son médaillier et des collections de lord Pembroke, du duc de Devonshire, de Tyssen, du rév. Cracherode, de lord Northwick, de Thomas, de Trattle, de Hunter, de Payne Knight [6].

1. *Notice sur les médailles de Rhadaméadis, roi inconnu du Bosphore Cimmérien, découvertes en Tauride, en 1820.* Paris, 1822, in-8°.

2. *Notice sur les médaillons romains en or du musée de Vienne.* Vienne, 1826, in-4°.

3. F. M. Avellino, *Opuscoli diversi.* Naples, t. I, 1826; t. II, 1833; t. III, 1836, in-8°.

4. *Repertorio numismatico per conoscere qualunque moneta greca tanto urbica che dei re.* Naples, 1826 et 1827, deux vol. in-4°.

5. *Recueil de quelques médailles grecques inédites.* Rome, 1812, in-4°. — *Ancient Coins of greek Cities and Kings, from various collections, principally in Great Britain.* Londres, 1831, in-4°. — *Sylloge of ancient unedited coins of greek cities and Kings, from various collections.* Londres, 1837. in-4°. Voyez les comptes rendus critiques du duc de Luynes dans les *Annali* de l'Instit. arch. de Rome, 1830, p. 301, et dans les *Nouvelles annales*, section franç., 1838, t. II, p. 85.

En 1829, Fr. Louis Haller publia le catalogue de la collection de la ville de Berne, importante à cause des circonstances dans lesquelles elle s'est constituée. Ç'avait été, d'abord, un premier fonds de 1,500 monnaies romaines d'argent trouvées en 1602, près du village de Kernenried. En 1808, la ville de Berne acheta environ 2,000 pièces de Louis Haller; enfin, en 1827, Frédéric Tscharner légua sa collection d'environ 4,400 numéros [2].

Un des plus savants et des plus féconds archéologues de la première moitié du XIXe siècle, Désiré Raoul Rochette (1790-1854) succéda à Millin au Cabinet des Médailles, en 1818. Ses *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien*, qu'il publia dès 1822, renferment la description d'un grand nombre de monnaies du Bosphore [3]. La même année, il donna son ouvrage intitulé : *Choix de médailles antiques d'Olbiopolis ou Olbia, faisant partie du Cabinet de M. de Blaremberg, à Odessa* (Paris, 1822, in-8°). Au *Journal des Savants* [4], il fournit des études développées sur les monnaies de la Bac-

1. Plus tard, James Millingen publia encore : *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie.* Florence, 1841, in-8°.

2. *Catalogus numismatum veterum græcorum et latinorum, maxime vero imperatorum, augustarum, cæsarumque romanorum, quæ extant in museo civitatis Bernensis, scripsit Franc. Ludov. Hallerus* (Berne, 1829, in-8°).

3. K. E. Koehler, *Remarques sur un ouvrage intitulé : Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien.* Saint-Pétersbourg, 1823, in-8°.

4. Août 1834 et suiv. (*Notice sur quelques médailles grecques inédites appartenant à des rois inconnus de la Bactriane et de l'Inde*).

triane, chapitre de la numismatique, qu'il renouvela grâce aux médailles rapportées au roi Louis-Philippe par les généraux Allard et Court, anciens commandants des armées du rajah de Lahore [1].

Ce fut sur l'initiative de Raoul Rochette que le Cabinet de France s'enrichit, en 1835, pour 18,000 francs, de la collection du général Guilleminot, ainsi que d'une suite considérable de pièces grecques formée par Charles Rollin; enfin, moyennant la somme de 30,000 francs, d'une partie de la célèbre collection laissée par le comte de Wiczay au château d'Hedervar.

§ VII

La numismatique, de 1836 à 1900.

Dans cette nouvelle période de l'histoire de la numismatique, les travaux se multiplient, la critique acquiert plus de rigueur scientifique. Telle est l'expansion qu'ont prise les études de numismatique, depuis soixante-dix ans, que chaque pays a, aujourd'hui, une Société et une ou plusieurs *Revues* de numismatique [2]. Non seulement les grandes capitales, mais les villes provinciales qui sont dotées d'un musée, tiennent à honneur de posséder un médaillier où, à côté de spécimens choisis de la numismatique grecque et romaine, on trouve rangées les monnaies frappées par les anciens ateliers locaux. Il ne saurait être, ici, question de signaler tous les travaux qui ont fait progresser la science. L'apparition des recueils périodiques rendrait, d'ailleurs, cette tâche des plus longues et même des plus difficiles, car il est tels mémoires insérés dans une *Revue*, qui peuvent avoir une portée scientifique plus grande que de gros ouvrages. Nous nous bornerons donc à jeter un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement des études dans chaque pays, à signaler les noms des principaux savants qui y ont pris part et les grands accroissements des collections publiques.

I. — France

La *Revue numismatique*, qui eut une influence si considérable sur le progrès de nos études, fut fondée par Étienne Cartier et Louis de La Saussaye, en 1836 [1]. L. de La Saussaye (1801-1878) est, avec le Polonais Joachim Lelewel (1786-1861), l'un des sa-

1. Parmi les autres travaux numismatiques de R. Rochette, citons sa : *Lettre à M. le duc de Luynes sur les graveurs des monnaies grecques* (Paris, 1831, in-4°), que compléta, en 1845, sa *Lettre à M. Schorn, Supplément au Catalogue des artistes de l'antiquité;* enfin, sa notice sur les collections de Gossellin (1830) et ses *Mémoires de numismatique et d'antiquité* (1840, in-4°).

2. Des Congrès internationaux de numismatique, se sont réunis à Bruxelles en 1891 et à Paris en 1900. Voyez, *Mémoires et comptes rendus des séances du Congrès intern. de num.*, Bruxelles, 1891, in-8°; — *Mémoires et Comptes rendus des séances du Congrès intern. de num.*, Paris, 1900, in-8° (sous presse).

1. Le titre primitif était : *Revue de la numismatique française*. Les fondateurs limitaient modestement leur cadre à la numismatique gauloise et nationale; mais dès le tome deuxième, ils élargirent leur champ de recherches en publiant des mémoires sur les monnaies grecques et romaines; enfin, à partir du tome troisième, en 1838, le recueil prit le titre général de *Revue numismatique*.

vants qui ont le plus contribué à donner le branle aux études de numismatique gauloise [1]. Ils ne tardèrent pas à avoir, sur ce terrain spécial, toute une pléiade de disciples ou d'émules : J. Chaudruc de Crazannes, de Saintes (1782-1862 [2]) ; le marquis de Lagoy (1790-1860), qui étudia spécialement les monnaies du bassin du Rhône, de Massilia et de la Narbonnaise [3] ; G. Lecointre-Dupont (1809-1888 [4]) ; Achille Deville [5] ; Édouard Lambert [6] ; Adolphe Duchalais, qui rendit à cette branche de la numismatique un signalé service par sa *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1846, in-8° [7]).

1. L. de La Saussaye, dans *Rev. num.*, t. II, 1837, et suiv. ; le même, *Numism. de la Gaule narbonnaise*. Blois, 1842, in-4°. — Joachim Lelewel, ancien professeur à l'Université de Wilna, réfugié en France (*Rev. belge*, t. XVII, 1861, p. 424), a publié surtout : *Études numism. et archéol. Type gaulois ou celtique*. Bruxelles, 1840, in-8° et atlas in-4°.

2. Voyez surtout ses articles dans les *Annales encyclopédiques* de Millin (1817) ; les *Mémoires de la soc. archéol. du Midi*, 1832-1833, et 1840-1841 ; le *Bull. de la soc. des Antiq. de l'Ouest*, 4e sér., 1844-1846 ; la *Rev. archéol.*, 1847 à 1856 ; la *Rev. belge de num.*, 1854 à 1862 ; la *Rev. num.*, à partir de 1838.

3. *Rev. num.*, 1837 et suiv. ; surtout *Monogr. des médailles gauloises imitées des deniers consulaires* (Aix, 1847, in-4°, et *Supplément*, en 1856) ; *Recherches numism. sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*. Aix, 1849, in-4°.

4. *Les monnaies du Poitou*, dans les *Mém. de la soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. VI, 1839 (voy. *Notice biogr.* sur G. Lecointre-Dupont dans *Rev. num.*, 1889, p. 147).

5. *Mém. de la soc. des Antiq. de Normandie*, t. XI et XVII ; *Rev. num.*, 1846.

6. *La numism. gauloise du nord-ouest de la France*. Paris, 1844 et 1864, 2 vol. in-4°.

7. J.-B.-Adolphe Duchalais, employé au Cabinet des médailles, né à Beaugency en 1814, mort en 1854 (*Rev. num.*, 1854, p. 290). On lui doit encore plusieurs dissertations sur des monnaies gauloises, dans *Rev. num.*, 1840 à 1847 et *Rev. archéol.*, 1849. Duchalais a également écrit, dans les *Mém. de la soc. des Antiq. de France*, sur des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie (1849) et dans la *Rev. num.*, 1850 et 1851, sur des monnaies de la Cyrénaïque.

Citons encore les études de A. Peghoux et d'Antoine Fillioux sur les monnaies des Arvernes et des Lemovices [1] ; d'Alexandre Hermand sur la Gaule Belgique [2] ; de Ludovic Lemière sur la péninsule armoricaine [3] ; de Pistollet de Saint-Ferjeux sur les Lingons, les Leuques, les Séquanes et les Éduens [4] ; de J. B. Voillemier sur les Bellovaques [5] ; de Jules Pilloy sur les Véromanduens [6], travaux que des recherches ultérieures plus approfondies et des observations plus précises devaient, d'ailleurs, absorber ou compléter.

Nous sommes redevables à Hennin d'un consciencieux *Manuel* de numismatique ancienne [7] ; à Marion du Mersan, d'une refonte du travail du P. Panel sur les cis-

1. A. Peghoux, *Les monnaies des Arverni*. Clermont, 1857, in-8°. — A. Fillioux, dans les *Mém. de la soc. des sc. nat. et archéol. de la Creuse*, t. II, III et IV, 1861-1865.

2. A. Hermand (1801-1858), *Numism. gallo-belge ou histoire monétaire des Atrébates, des Morins*, etc. (dans *Rev. belge*, 1864 et 1865).

3. Lemière (1818-1887) dans *Bull. archéol. de l'association bretonne*, t. III, 1852.

4. Saint-Ferjeux (Pistollet de), *Notice sur les monnaies des Lingons, des Leukes, des Séquanais et des Éduens* (*Annuaire de la soc. fr. de num.*, t. II, 1867, pp. 33-63).

5. Dr J. B. Voillemier, *Les monnaies de Beauvais depuis la période gauloise jusqu'à nos jours*. Beauvais, 1858, in-8°.

6. J. Pilloy, *Monnaies gauloises des Veromandui, et du Nord-Est* (*Bull. de la soc. arch. de Soissons*, t. XII, 1858 ; cf. *Mém. de la soc. des sc., etc., de Saint-Quentin*, t. XXXIV, 1883).

7. Paris, 1830, deux vol. in-8° et atlas.

tophores [1]; à Prosper Mérimée, d'une monographie des médailles italiotes de la guerre Sociale [2]; à l'abbé Greppo, d'une étude sur les voyages d'Hadrien [3].

Le nom de Charles Lenormant [4], qui fut le collègue de Raoul Rochette au Cabinet des Médailles, puis son successeur, reste attaché à une revision générale de la numismatique gauloise, à divers mémoires sur les monnaies des Arsacides, les statères de Cyzique, les monnaies de Simon Macchabée, d'Odenat et de sa famille, de sainte Hélène [5], et surtout à l'énorme compilation intitulée : *Trésor de numismatique et de glyptique ou recueil général de médailles, monnaies, pierres gravées, bas-reliefs,* etc., *tant anciens que modernes* [6]. Trois des volumes de ce recueil quelque peu indigeste, écrit au jour le jour et sans plan bien arrêté, ont trait à la numismatique de l'antiquité : le premier a pour titre spécial : *Iconographie des empereurs romains et de leurs familles* (1843); le second, *Numismatique des rois grecs* (1849); le troisième, *Nouvelle galerie mythologique* (1850).

Le duc de Luynes [7] fut à la fois un Mécènes et un savant. On sait la part qu'il prit, en 1829, à la fondation de l'Institut archéologique de Rome où il publia, dès cette année même, son premier mémoire numismatique [1]. Il avait projeté de donner un recueil où seraient figurées et expliquées les plus importantes monnaies grecques, au point de vue de l'histoire de l'art. Un choix de 17 planches seulement et sans texte, vit le jour [2]. Les autres travaux numismatiques du duc de Luynes sont des traités spéciaux : sur le *Demaretion* de Syracuse; les médailles de Tarente relatives à Apollon Hyacinthien; la numismatique de Pandosia, de Motya, de Syracuse et de Métaponte; les monnaies incuses de la Grande Grèce; les médailles d'Emporium, de Clazomène, des Nabatéens de Petra [3]. Le premier, le duc de Luynes a groupé les monnaies de la Phénicie et de Chypre dans un ordre scientifique et en a donné des transcriptions exactes qui ont permis plus tard d'aboutir à un déchiffrement certain [4]. En 1862, à la suite de deuils domestiques, le duc de Luynes donna ses célèbres collections de médailles et d'antiques au Cabinet de France, où elles forment

1. Dans le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*. t. IV, 1845-1846; cf. *Num. chron.*, t. IX, 1846-1847, p. 1.

2. *Rev. num.*, t. X, 1845, p. 77.

3. *Mémoire sur les voyages d'Hadrien et les médailles qui s'y rapportent.* Paris, 1842, in-8°.

4. Né à Paris en 1802, mort à Athènes en 1859 (J. de Witte, *Notice sur Charles Lenormant,* avec bibliogr. Bruxelles, 1887, in-12).

5. *Rev. num.*, de 1841 à 1858.

6. Les planches furent gravées par les procédés nouveaux d'Achille Collas, sous la direction de Paul Delaroche, peintre, et Henriquel Dupont, graveur (12 vol. in-fol., publiés de 1834 à 1850).

7. Honoré d'Albert, duc de Luynes, né à Paris le 15 décembre 1802, mort à Rome le 15 décembre 1867 (Huillard-Bréholles, *Notice sur M. le duc de Luynes*, Paris, 1865, in-8°, suivie de la liste de ses publications).

1. *Sur quelques médailles des Campaniens de Sicile,* dans les *Annali* de l'Institut archéol. de Rome, 1829, p. 150.

2. *Choix de médailles grecques*. Paris, 1840, in-fol.

3. Voyez, *Rev. num.*, 1840 et années suiv.; *Annali* de l'Institut arch. de Rome, 1829 et suiv.; *Nouvelles annales de l'Instit. arch. Section franç.*, 1837-1838. Outre ces articles insérés dans des recueils périodiques, nous mentionnerons les ouvrages spéciaux : *Métaponte* (1833, in-fol.) et *Études numism. sur le culte d'Hécate* (1835, in-4°).

4. Luynes, *Numism. des satrapies et de la Phénicie* (1846, in-4°); — *Numism. et inscript. cypriotes* (1852, in-4°).

une salle spéciale : elles comprennent, entre autres séries, 6,893 belles monnaies grecques.

Presque en même temps que E. Beulé publiait son livre sur *les Monnaies d'Athènes* (1858, in-4°), ouvrage où, pour la première fois, la série athénienne était classée chronologiquement [1], l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres entreprenait, sur l'initiative personnelle de l'empereur Napoléon III, la publication des *Œuvres* de Borghesi; les deux premiers volumes, parus en 1862, sont exclusivement consacrés à la numismatique. L'Empereur, qui s'intéressait aux études archéologiques et favorisa particulièrement les musées, donna au Cabinet des Médailles, en 1862, la collection de Saïd-Pacha, composée de séries musulmanes et de 861 pièces grecques et romaines. Napoléon III, enfin, acheta pour le Cabinet, en 1867, le fameux médaillon d'or d'Eucratide [2], et en 1869, les médaillons d'or, d'une incomparable beauté artistique, célèbres sous la dénomination de *Trésor de Tarse* [3].

On doit au docteur Judas des essais d'interprétation des monnaies à légendes puniques [4] ; à Victor Langlois, une classification des séries nabatéennes, arméniennes, édesséniennes [5]; à P.-A. Boudard un recueil des monnaies celtibériennes [6], qui, dix ans plus tard, devait être dépassé par celui d'Aloïss Heiss [1].

Le duc de Blacas, qui avait un riche médaillier et prit part, l'un des premiers, avec le duc de Luynes, à l'organisation de l'Institut archéologique de Rome, écrivit, de 1862 à 1865, quelques dissertations numismatiques [2]. Mais son principal mérite est dans sa traduction annotée de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Théodore Mommsen, dont la publication intégrale ne fut achevée qu'après sa mort par les soins de son ami, le baron Jean de Witte [3]. En 1866, les collections Blacas, qui comprenaient une admirable suite de monnaies romaines, furent acquises en bloc par le Musée britannique.

F. de Saulcy (1807-1880) [4] toucha avec enthousiasme à toutes les branches de la numismatique. Ses premières études de numismatique gauloise parurent en 1836 et 1837 [5]. Vingt ans après, l'auteur, après avoir déserté les séries gauloises pour celles du moyen âge, y revint par une suite de mémoires insérés dans la *Revue numisma-*

1. Charles-Ernest Beulé, né à Saumur en 1826, mort à Paris en 1874.

2. Chabouillet, *Rev. num.*, 1867, p. 382.

3. *Rev. num.*, 1869-1870, p. 133 ; A. de Longpérier, *Œuvres*, t. III, p. 188.

4. *Rev. num.*, 1856, p. 99, et années suiv.

5. V. Langlois, *Numism. de l'Arménie dans l'antiquité*, 1859, in-4° ; — *Numism. des Arabes avant l'Islamisme*, 1859, in-4°.

6. *Essai sur la numism. ibérienne.* Paris. 1859, in-4°.

1. Aloïss Heiss (1820-1893), *Descript. des monnaies antiques de l'Espagne.* Paris, 1870, in-fol.

2. *Rev. num.*, 1862, 1863, 1864 ; *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1865 ; *Rev. archéol.*, 1865. Le duc Louis Ch. P. Casimir de Blacas d'Aulps, né à Londres en 1815, mort à Venise en 1866 (J. de Witte, dans *Rev. num.*, 1866, p. 66 ; G. de Ponton d'Amécourt dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. I, 1866, p. 351 et suiv.).

3. Le tome Ier de cette traduction parut en 1865, et le t. IV et dernier, en 1875.

4. Louis Félicien Caignart de Saulcy. Notice dans l'*Annuaire de la Soc. franc. de num.*, t. V, p. 582, et G. Schlumberger, *Éloge de M. de Saulcy* (avec bibliogr.). Genève, Fick, 1881, in-8°.

5. Monnaies des Leuks ou Leuquois, dans la *Rev. num.*, 1836, pp. 162-174 ; et *Monnaies des Lixoviens*, Ibid., 1837, p. 6.

tique, à partir de 1836 [1]. Ses essais de classification des monnaies byzantines (1836) et ibériennes (1840), ses recherches des monnaies contremarquées, ses études sur les légendes puniques, nabatéennes, palmyréniennes sont aujourd'hui dépassées, mais elles ont marqué un pas sérieux dans la voie scientifique. Il faut en dire autant des ouvrages du même savant sur la numismatique judaïque et sur les monnaies autonomes et impériales de la Palestine et de l'Arabie Pétrée. Saulcy était un homme d'avant-garde, défrichant avec ardeur un champ d'études presque encore vierge et ne rougissant pas d'une erreur. Les travaux meilleurs qui l'ont suivi lui doivent beaucoup [2]. La magnifique collection de monnaies gauloises qu'il avait formée, fut achetée par le Cabinet des Médailles, en 1872 : elle comprenait 7,114 pièces, dont 950 en or et 324 en argent [3].

Après de nombreuses dissertations de numismatique gauloise [4], Eugène Hucher condensa le résultat de ses observations dans son ouvrage : *L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles* (2 vol. in-4°, 1868). Justin Sabatier, auteur d'un vaste recueil de planches de monnaies romaines et byzantines [1], est surtout connu par sa *Description générale des monnaies byzantines* (Paris, 1862, 2 vol. in-8°), qui rendait inutile celle de Saulcy, et n'a pas encore été remplacée. On doit au même auteur un bon recueil des médaillons contorniates (1860, in-4°) [2]. Le baron Ph. B. d'Ailly (1793-1877), ne put pousser jusqu'au bout ses minutieuses *Recherches sur la monnaie romaine depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste* (Lyon, 1864-1869, 4 vol. in-4°); mais il légua au Cabinet de France la belle collection de 18,000 pièces qui avait servi de base à ce grand travail [3].

Les vastes répertoires d'Henry Cohen [4],

1. Outre les articles de Saulcy, insérés dans la *Rev. num.*, il ne faut pas omettre ceux que le même auteur donna dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de num.*, à partir du t. II, 1867; dans les *Mélanges de num.*, 1874-1877; dans la *Rev. archéol.*, 1866 et années suiv., et dans le *Dictionn. archéol. de la Gaule* (1867-1878, 2 vol. in-fol. : ce dictionnaire s'arrête au mot *Ligures*).

2. En 1874, lors de la suspension momentanée de la *Revue numismatique*, F. de Saulcy fonda, en collaboration avec Eug. Hucher et M. A. de Barthélemy, les *Mélanges de numismatique* qui vécurent trois années, jusqu'à ce que la *Revue* eût repris le cours normal de sa publication.

3. *Rev. num.*, N. S., t. XV, 1874, p. 113.

4. La plupart de ces travaux ont paru dans la *Rev. num.*, de 1850 à 1868; dans la *Rev. belge de num.*, 3e sér., t. III, 1859; dans la *Revue celtique*, 1873-1875; dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de numism.* 1866 et suiv.; dans les *Mélanges de numism.* de Saulcy, Barthélemy, Hucher, 1874-1875. Eugène Hucher, né à Sarrelouis le 28 mars 1814, mort au Mans le 22 mars 1889. Voyez l'*Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. XIII, 1889, p. 343; et *Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène Hucher*, par Robert Triger (avec bibliogr.). Mamers, 1890, in-8°.

1. *Iconographie d'une collection choisie de cinq mille médailles romaines, byzantines et celtibériennes.* Saint-Pétersbourg, 1847, in-fol.

2. Pierre-Justin Sabatier, né à Toulouse en 1792, mort à Paris en 1869 (Notice nécrol. dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de numism.*, t. III, p. 462, avec bibliogr., et *Rev. belge*, t. XXVI, 1870, p. 357). Citons encore du même auteur : *Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens; Hôtels monétaires des empires romains et byzantins.* Saint-Pétersbourg, 1850, in-8°; voir aussi *Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. I et suiv.; et *Mém. de la Soc. d'archéol. et de numism.* de Saint-Pétersbourg, t. I, 1847 et suiv.

3. *Rev. num.*, N. S., t. XV, 1874-1877, p. 474.

4. Henry Cohen, né à Amsterdam, en 1806, mort à Paris, le 17 mai 1880, fut bibliothécaire au Cabinet des médailles.

dignes pendants, pour les suites romaines, de ceux de Mionnet pour les séries grecques, firent bien vite oublier tous ceux qui les avaient précédés, à cause des deux qualités essentielles qui les caractérisent : la scrupuleuse correction des descriptions et l'absence de pièces apocryphes. Dans la Préface de sa *Description générale des monnaies de la République romaine* (1857, in-4° et planches), l'auteur remarque judicieusement que « s'il est difficile d'écrire un livre de numismatique savant, il l'est peut-être encore plus d'en faire un très exact. » H. Cohen n'a jamais visé à la science, mais à l'exactitude, et c'est par là qu'il a rendu un immense service à la science : celle-ci a dû prendre ses descriptions pour base. Après les monnaies de la République, H. Cohen donna le répertoire des *Médailles impériales,* (7 vol. in-8° de 1859 à 1868). Le défaut de cet indispensable recueil, c'est que l'ordre chronologique si justement recommandé par Eckhel n'a pas été adopté. Les pièces sont classées, dans chaque règne, par ordre alphabétique des légendes du revers; cette disposition, sans doute plus pratique et commode pour les recherches, est néanmoins purement empirique et ne répond à aucune préoccupation scientifique [1].

Adrien Prévost de Longpérier (1816-1882) débuta dans l'érudition numismatique en 1839 et 1840, par un article sur les monnaies bactriennes [2], et un remarquable *Essai sur les médailles des rois Perses de la dynastie Sassanide* (Paris, 1840, in-4°).

1. La seconde édition, commencée par H. Cohen lui-même et continuée par M. Félix Feuardent, parut de 1880 à 1892 (8 vol. in-8°); les évaluations fixées par Cohen sont encore aujourd'hui la base du commerce des médailles romaines.

2. *Rev. num.,* t. IV, p. 81-88.

Dans les années qui suivirent, il ne cessa de donner des mémoires d'archéologie numismatique qui sont, pour la plupart, des modèles du genre [1]. Les monnaies des Parthes, de la Lycie, des Homérites, des Éthiopiens, de la Gaule, les monnaies romaines, ont tour à tour fait l'objet de ses ingénieuses investigations. La sûreté de son jugement et de sa critique le faisaient constamment consulter pour les questions d'authenticité, d'attribution ou d'interprétation, et peu de savants de son temps ont exercé une aussi grande influence dans le domaine de l'archéologie et de la numismatique.

François Lenormant (1837-1883) qui a tant écrit sur l'archéologie, malgré sa courte carrière, a fourni à la numismatique de l'antiquité quelques dissertations, comme celles qu'il consacra à la Macédoine romaine (1852), aux monnaies d'argent des Lagides (1855), aux monnaies royales de la Lydie (1874). Mais nous lui sommes, par dessus tout, reconnaissants de sa magistrale synthèse : *La monnaie dans l'antiquité* (3 vol., 1878-1879), malheureusement inachevée. Fr. Lenormant en donna lui-même un abrégé avec quelques chapitres originaux dans un petit volume intitulé *Monnaies et médailles* (1883, in-8) [2].

P. Charles Robert (1812-1887) [3] a surtout

1. *Œuvres de A. Longpérier,* réunies et mises en ordre par G. Schlumberger. Paris, 1882-1884, 7 vol. in-8° (avec bibliogr. à la fin du t. VI).

2. J. de Witte, *Notice sur François Lenormant,* Bruxelles, 1887, in-12; j'ai donné à la suite de la notice de J. de Witte la bibliographie de Fr. Lenormant (p. 22 à 49). Voir aussi : l'abbé Le Hir, *François Lenormant.* Lyon, 1884, in-8°.

3. Voy. notice biogr. et bibliogr. dans *Rev. num.,* 1888, p. 164; dans l'*Annuaire de la soc. fr. de*

étudié la numismatique du nord-est de la Gaule et des pays qui formèrent plus tard le Languedoc. Il a résumé son système de classement dans la *Description raisonnée* des monnaies gauloises qu'il avait rassemblées [1]. Le même savant avait aussi une suite de médaillons contorniates dont le catalogue forme un utile complément aux listes de J. Sabatier et de H. Cohen [2].

Les mémoires du baron Jean de Witte [3] sur le géant Ascus (monnaies de Damas), l'impératrice Salonine, le lion de Velia, le géant de Milet, le héros Aleuas, les médailles d'Héraclée de Lucanie, le géant Valens, Apollon Sminthien, donnent le sens de types monétaires inexpliqués jusque là. Après la mort du duc de Blacas en 1866, J. de Witte se chargea de publier et d'annoter les trois volumes demeurés manuscrits de la traduction de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Th. Mommsen. Il avait entrepris un grand ouvrage de numismatique intitulé *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle* (Paris, 1868, in-4°) ; le premier volume seul a vu le jour [4]. Le baron de Witte donna ou légua au Cabinet de France une suite importante de monnaies d'or, d'argent et de bronze de ces empereurs Gaulois.

num., t. XII, 1888, p. 100, et dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XI, 1888, p. 113.

1. Extrait de l'*Annuaire de la soc. fr. de num.*, t. V, 1877-1881, p. 259 à 348.

2. P. Charles Robert, dans l'*Annuaire de la soc. fr. de num.*, t. V, 1877-1881, et dans la *Revue belge*, t. XXXVIII, 1882.

3. Né à Anvers en 1808, mort à Paris en 1889 (*Rev. num.*, 1889, p. 597).

4. J. de Witte a publié lui-même sa bibliographie dans la *Bibliographie académique* de l'Acad. royale de Bruxelles, 1886, in-12.

Les recherches de M. le marquis de Vogué sur les monnaies des rois de Citium, d'Édesse, de Nabatène, de Judée, ont fait faire un pas décisif au déchiffrement et au classement de ces groupes [1]. M. G. Schlumberger à qui l'on doit tant de beaux ouvrages sur la période byzantine, a, dans sa description du *Trésor de Sana'a* (1880, in-4°), ouvert un chapitre nouveau de la numismatique de l'Orient antique [2].

Anatole Chabouillet (1814-1899) [3] qui succéda à Charles Lenormant en 1859, comme conservateur du Cabinet des Médailles, a écrit sur deux médaillons de Commode ; sur les marques pondérales des monnaies anciennes, à propos d'un *aureus* de Constant Ier ; sur le trésor d'Auriol [4] ; sur un statère d'or d'un roi inconnu, Acès [5] ; sur les monnaies gauloises [6]. Il sut habilement négocier, pour le Cabinet des Médailles, l'acquisition d'importantes séries, comme les gauloises de Saulcy, la plupart des médaillons de bronze du comte Tyszkiewicz et de beaux médaillons d'or de la fin de l'empire romain [7].

Depuis 1838, M. Anatole de Barthélemy, par ses conseils à tous et ses publications

1. *Rev. num.*, 1867, p. 364; 1868, p. 153; 1892, p. 209.

2. Voy. aussi de M. G. Schlumberger, *Monnaies des Éthiopiens et des Homérites* (*Rev. num.*, 1886).

3. E. Babelon. *Notice biographique sur M. A. Chabouillet*. Paris, 1899, in-8° (extrait du *Bulletin archéol. du Comité des travaux hist.* et de la *Rev. num.*).

4. *Rev. des Sociétés savantes*, juillet-août 1869 et *Rev. num.*, 1841, 1849 et 1869-1870.

5. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXIX et XXX.

6. *Introd.* au *Catal. des monn. gauloises de la Bibl. nat.*, par E. Muret.

7. *Rev. num.*, 1883, p. 70.

sur la numismatique gauloise, s'est efforcé de maintenir cette branche de nos études dans la voie de la saine critique d'où certains esprits trop enthousiastes ont souvent cherché à la faire sortir [1]. La plupart de ses travaux sont des monographies approfondies ou des analyses critiques de trouvailles, comme celles du mont Beuvray ou de Jersey [2]. Il convient de signaler plus spécialement la liste générale des noms relevés sur les monnaies gauloises [3], l'étude sur les libertés gauloises au commencement de la domination romaine, et les caractères d'ensemble de la numismatique gauloise du nord et du nord-ouest de la Gaule [4]. M. de Barthélemy a, en outre, préparé l'*Atlas de monnaies gauloises*, achevé et publié par M. Henri de La Tour. Ses *Lettres sur les magistrats et les corporations préposées à la fabrication des monnaies* [5] ont démontré que l'organisation des monnayeurs du moyen âge avait ses racines jusque dans l'antiquité; enfin son précieux *Manuel de numismatique ancienne* est un *vade-mecum* qui est entre toutes les mains [6].

1. *Rev. num.*, 1838 et suiv.; surtout, *Numismatique de la France*, par A. de Barthélemy, 1re part., *Époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne* (dans les *Instructions du Comité des travaux hist. et scient.* Paris, 1891, in-8°).

2. Outre les travaux parus dans la *Rev. num.*, depuis 1838, M. de Barthélemy en a publié dans la *Rev. archéol.*, depuis 1851 jusqu'à 1881; dans la *Rev. de la province et de Paris*, t. III, 1842 et t. V, 1843; dans les *Mém. de la Soc. éduenne*, N. S. t. II, 1873; dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXXVII, 1873; dans la *Rev. celtique*, etc.

3. *Rev. celtique*, t. I, 1870 à t. IV, 1879.

4. *Rev. des Questions historiques*, 1872, et *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1890 à 1892.

5. *Rev. num.*, 1847 et suiv.

6. La 1re édit. de ce *Manuel* est de 1851; la seconde, de 1890. M. de Barthélemy qui avait fondé avec F. de Saulcy et Hucher, les *Mélanges de numismatique* (3 vol. 1874-1882), dirige la *Rev. num.*, avec MM. G. Schlumberger et E. Babelon depuis 1883.

Nous venons de mentionner l'*Atlas de monnaies gauloises* de M. Henri de La Tour (1892, in-fol. [1]); ce recueil général, guide indispensable pour la numismatique gauloise, a son corollaire dans le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* rédigé par Ernest Muret, complété et publié après sa mort par MM. Chabouillet et H. de La Tour (1889, in-fol.). Ernest Muret (1824-1884), bibliothécaire au Cabinet des médailles, a écrit, en outre, quelques dissertations sur des monnaies d'Asie mineure et de Thessalie, sur les dynastes Sparadocus, Bastareus, Orsoaltius, Nicarchus, Hygiænon [2].

Durant les trente dernières années, la numismatique gauloise n'a pas cessé d'être, dans nos provinces, l'objet de travaux inspirés par ceux que nous venons de mentionner. Émile Taillebois (1841-1893), de Dax (Landes), a étudié des trouvailles du sud-est et les monnaies de la Novempopulanie [3]; Alfred Danicourt († 1888), celles de la Picardie [4]; M. Monnier de la Sizeranne a décrit le trésor de Laveyron (Drôme [5]) et

1. Voy. aussi H. de La Tour, *Monn. gauloises recueillies dans la forêt de Compiègne* (*Rev. num.*, 1894).

2. Voy. la bibliographie que j'ai donnée de E. Muret, dans le *Biographisches Iahrbuch für Alterthumskunde* de Iwan Muller, 1884; et *Rev. num.*, 1885, p. 218.

3. *Bull. de la soc. de Borda*, 1879, 1883, 1885; *Mém. du congrès scientifique de Dax*, 1883; cf. *Rev. num.*, 1893, p. 113.

4. *Rev. archéol.*, 3e sér., t. VII, 1886, et *Le Cabinet historique de la Picardie et de l'Artois*, t. I, 1886.

5. *Bull. de la soc. d'archéol. de la Drôme*, 1880, pp. 171-202.

repris, après G. Vallier, l'étude de la trouvaille d'Hostun [1]. Changarnier-Moissenet († 1883 [2]), Léon Lacroix (1833-1887) d'Agen [3], Ant. Goudard [4], Oct. Vauvillé [5], Armand van Robaix [6], L. Maxe-Werly [7], le colonel Allotte de la Fuye [8], G. Amardel [9], A. Sagnier [10], J. Déchelette [11] et vingt autres

1. *Ibid.*, 1882, pp. 146-181.

2. A. Changarnier-Moissenet, dans l'*Annuaire de la soc. fr. de num.*, t. VIII, IX et XI.

3. Léon Lacroix, dans *Rev. belge*, 1880 ; *Bull. de la soc. scientif. de la Corrèze,* 1880 et 1882; *Recueil des travaux de la soc. d'agric., sc. et arts* d'Agen, 1885 et 1887.

4. A. Goudard, *Monographie des monnaies frappées à Nîmes depuis le* v^e *siècle avant notre ère jusqu'à Louis XIV.* Toulouse, 1893, in-8°.

5. O. Vauvillé, *Monnaies gauloises trouvées dans les départ. de l'Aisne et de l'Eure,* dans *Rev. num.*, 1886, 1893, 1899.

6. A. van Robais, dans *Bull. de la soc. des Antiq. de la Morinie,* t. V, 1872; *Bull. de la soc. des Antiq. de Picardie,* t. XII, p. 267; *Mém. de la soc. d'émulation d'Abbeville,* t. X, 1873 et suiv.

7. L. Maxe-Werly, *Essai sur la numism. rémoise,* 1862, in-8°. — *Monnaies gauloises à la légende Atesos* (*Mélanges num.* de Saulcy-Barthélemy, t. I et II); *Trouvailles du châtel de Boviolles* (*Mém. de la soc. d'agricult. de la Marne,* 1876); *Monnaies à la croix* (*Rev. belge,* 1879); aussi, *Bull. monumental,* t. XLIX, 1883; *Rev. num.*, 1885 et 1886 (monnaies de Pétrocores); *Bull. de la soc. sc. hist. et archéol. de la Corrèze,* t. VII, 1886; *Mém. de la soc. des Antiq. de France,* t. LV, 1894.

8. Allotte de La Fuye, *Le trésor de Sainte-Blandine* et le *Trésor de Tourdan,* Isère (*Bull. de l'Acad. delphinale,* 1891 et 1894).

9. G. Amardel dans le *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne,* 1893 à 1899 (monnaies de Narbonne et des Longostalètes).

10. A. Sagnier, *Bull. de la soc. de Borda,* 1893 (monnaies des Cavares), et *Mém. de l'Acad. de Vaucluse,* 1891 à 1894.

11. Joseph Déchelette, *Invent. des monnaies antiques recueillies au mont Beuvray de 1867 à 1898* (*Mém. de la soc. éduenne,* n. s. t. XXVII, pp. 313-355. Autun, 1899).

érudits distingués ont, de même, apporté chacun leur appoint à l'établissement de la carte géographique, encore bien incertaine, de la numismatique de la Gaule.

Outre les nombreux catalogues de vente que l'on doit à M. W. Frœhner, ancien conservateur du musée du Louvre, catalogues rédigés avec un soin et une érudition qui les rendent précieux, ce savant archéologue a écrit un beau volume de numismatique : *Les médaillons de l'empire romain* (Paris, 1878, in-4°), et plusieurs dissertations fondamentales sur les contorniates, les bulles métriques et d'autres points de numismatique romaine ou byzantine [1].

La monographie des monnaies du trésor d'Auriol acquises par le Cabinet de Marseille constitue, avec de remarquables études de métrologie numismatique, l'appoint de M. Louis Blancard à la numismatique antique [2]. Le vicomte Gustave de Ponton d'Amécourt (1825-1888) [3] ne fut pas seulement un grand collectionneur; on lui doit d'importants travaux sur la numismatique

1. *Monnaies grecques et romaines de diverses collections privées* (*Annuaire de la soc. fr. de num.*, t. III, 1868, p. 26 et suiv.); *Bulles métriques* (*Annuaire,* t. VI, 1882, p. 40); *Le Comput digital* (*Annuaire,* t. VIII, 1884, p. 232); *Les monnaies d'Uranius Antoninus* (*Annuaire,* t. X, 1886, p. 189); *Les grands bronzes de Néron, transformés en miroirs* (*Annuaire,* t. XIII, 1889); *Variétés numism.* (*Annuaire,* t. XIV, 1890); *Les contorniates* (*Annuaire,* t. XVIII, 1894).

2. *Mém. de l'Acad. des sciences de Marseille,* 1870-1871, pp. 17-38 et 1899, p. 443; *Répertoire des travaux de la soc. de statistique de Marseille,* t. XL, 1880-1882, pp. 245-255; *Annuaire de la soc. franç. de numism.*, t. IX, 1885, et t. XII, 1888; *Rev. num.*, 1888; *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres,* 1886.

3. Notice biogr. dans l'*Annuaire de la soc. franç. de num.*, 1888, p. 91.

mérovingienne; en 1866, il fonda la Société française de numismatique et d'archéologie dont il demeura l'âme jusqu'à sa mort [1]. Possesseur d'une belle collection de monnaies grecques, Ferdinand Bompois (1814-1881) écrivit quelques dissertations sur le numéraire des révoltés de la guerre Sociale, les monnaies autonomes de la Macédoine et de la Cyrénaïque, les monnaies de Cléomène III, d'Antigone Doson, des tyrans Cléarchus et Satyrus; celles enfin de Populonia et de Mylæ [2].

William-Henri Waddington (1826-1894) commença de bonne heure à collectionner les monnaies grecques et dirigea ses efforts constants vers une refonte générale du recueil de Mionnet, pour l'Asie mineure. Dans ce but, il donna à la *Revue numismatique*, à partir de 1851, une série d'articles proposant des attributions nouvelles, déterminant ou précisant l'emplacement de nombreuses villes, commentant, en un mot, les pièces qu'il avait colligées au cours de ses voyages [3]. Sa continuation du

1. Cette société a publié un *Annuaire*, depuis 1866 jusqu'à 1896 (20 vol.), et des *Comptes rendus*, depuis 1869.

2. Ferd. Bompois, *Les Types monétaires de la guerre sociale*, 1873, in-4°; *Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque*, 1869, in-8° : *Examen chronol. des monnaies frappées par la communauté des Macédoniens*. Paris, 1876, in-8°. Voy. la bibliographie de F. Bompois, en tête du Catalogue de vente de sa collection.

3. Ces articles ont été réunis en tirages à part et forment trois petits volumes intitulés : *Voyage en Asie mineure au point de vue numismatique* (1853); *Mélanges de numismatique et de philologie* (1861); *Mélanges de numismatique*, 2e série (1867); voir, en outre, *Rev. num.*, 1883. Waddington a annoté une notable partie des *Œuvres* de Borghesi; j'ai donné la bibliographie de ce savant dans la *Rev. num.*, 1894, p. 138.

Voyage archéologique de Philippe Le Bas, doit être signalée ici, à cause des nombreux éclaircissements numismatiques que Waddington a su y introduire : par exemple, dans l'étude sur l'*Édit du maximum de Dioclétien* et les *Fastes des provinces asiatiques de l'Empire romain*, extraits du même *Voyage* qui, malheureusement, reste encore inachevé après la mort de Waddington comme après celle de Le Bas [1]. La splendide collection de monnaies de l'Asie mineure que ce savant avait formée, a été achetée par le Cabinet des médailles en 1897, et le catalogue, qui en a été publié, comprend 7,467 numéros [2]. Le manuscrit relatif à la description générale des monnaies d'Asie mineure dont Waddington avait, durant toute sa carrière, caressé la publication, a été, après sa mort, remis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui a confié le soin de le compléter et de l'éditer à M. Th. Reinach et à moi-même.

Après avoir débuté par un opuscule sur *Les monnaies juives* (1887, in-18), M. Théodore Reinach a publié, dans la *Revue numismatique*, de 1886 à 1900, une série de mémoires approfondis dans lesquels la numismatique, la généalogie et l'histoire des dynasties qui se sont constituées en Asie mineure après Alexandre, ont été

1. *Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure*, de Philippe Le Bas. Continué par W. H. Waddington pour la partie épigraphique relative à l'Asie mineure et à la Syrie. T. III, 1re partie, *Inscriptions*, un vol. in-fol., 1870 ; 2e partie, *Explication des Inscriptions*, un vol. in-fol. 1870-1894. (inachevé à la p. 744).

2. E. Babelon, *Inventaire de la coll. Waddington acquise par l'État en 1897*. Paris, 1898, in-8° (en quatre fascicules).

entièrement renouvelées [1]. Le même savant a donné aussi, dans la *Revue*, des articles originaux sur l'origine du calendrier juif (1889); les néocorats de Cyzique (1890); la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent chez les Grecs de Sicile (1893 et 1894). Comme se rattachant à la numismatique, nous devons encore citer, de M. Th. Reinach : *Les origines de la ville de Pergame* [2]*; la Monnaie et le calendrier* [3]*; le système monétaire delphique* [4] ; *la dynastie de Commagène*, et quelques-uns des nombreux mémoires donnés par le même auteur à la *Revue des Études grecques* depuis 1888.

M. Félix Feuardent, le chef de la maison Rollin et Feuardent depuis la mort de Claude-Camille Rollin (1813-1883 [5]), a rendu service à la numismatique, non seulement comme commerçant et expert d'un rare savoir, mais aussi comme rédacteur de nombreux catalogues de vente. Il a aussi écrit sur les monnaies d'Hannibalien [6], et sur les signes du christianisme qui figurent sur des pièces romaines de l'époque constantinienne [7]. Sa description des monnaies égyptiennes de la collection Giovanni Demetrio est restée longtemps le recueil le plus complet à consulter sur la numismatique de l'Égypte sous les Lagides et la domination romaine (1869 et 1873, 2 vol. [8]).

1. Les premiers de ces articles sont réunis en tirage à part, dans un volume intitulé : *Trois royaumes de l'Asie mineure. Cappadoce, Bithynie, Pont* (1888, in-8º); le dernier, *Pontica*, est dans la *Rev. num.* de 1900.
2. *Revue historique*, t. XXXII, 1886.
3. *Rev. archéol.*, t. I, de 1886.
4. *Bull. corr. hell.*, t. XX, 1896.
5. *Rev. num.*, 1883, p. 477.
6. *Essai sur les monnaies d'Hannibalien*. Cherbourg, 1857, in-8º.
7. *Rev. num.*, 1856, p. 247 ; 1857, p. 195.
8. M. Svoronos a pris cet ouvrage pour base de son *Recueil général des Monnaies des Lagides*, actuellement sous presse. Le *Catal. de médailles à vendre à prix marqués* (9,601 pièces grecques), publié par M. Feuardent en 1862, est encore très recherché des amateurs aujourd'hui. M. F. Feuardent a décrit, enfin, la collection des *Monnaies antiques exposées par Aug. Dutuit,* à l'Exposition universelle de 1878 (Paris, 1879, in-4º).

Parmi les autres travaux relatifs à la numismatique de l'Égypte, parus en France, ceux du vicomte Jacques de Rougé [1] et de M. Eugène Revillout [2], sont les plus importants; ceux de M. E. Revillout, fondés à la fois sur l'étude des papyrus et des séries monétaires, se rapportent surtout à la métrologie et à l'économie politique.

Jean-Henri Hoffmann [3] fut, comme M. F. Feuardent, un fin connaisseur, que consultaient journellement les amateurs, et par les mains duquel passèrent nombre des plus belles médailles dont s'honorent les divers musées de l'Europe. De 1862 à 1865, il édita un catalogue de vente, périodique, *Le Numismate*, où les pièces sont décrites avec indication de leur prix marchand.

Les dissertations de M. Émile Lépaulle sur l'organisation monétaire de l'empire romain, font regretter que ce judicieux observateur ait trop vite abandonné les études numismatiques [4]. Les Fastes épony-

1. J. de Rougé, *Monnaies des Nomes d'Égypte*, dans *Rev. num.*, 1874; *Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. VI, 1882, et t. XV, 1891.
2. E. Revillout, *Lettres sur les monnaies égyptiennes*, dans l'*Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. VIII à XIX (1884-1895).
3. Né à Hambourg en 1823, mort à Paris en 1897, (*Rev. num.*, 1897, p. 226).
4. Émile Lépaulle, *Notice sur quelques pièces inédites de Gallien et de Salonine* (1881); *Note sur l'atelier monétaire de Lyon, à l'époque de Dioclétien* (1883); *Étude sur M. Aur. Probus* (1884); *L'édit de*

miques de la ligue thessalienne par M. Paul Monceaux [1]; les notices de M. Paul Perdrizet sur le dieu Mên et sur les emblèmes de villes grecques gravés sur des stèles de proxénie [2], font une bonne place aux renseignements fournis par les monnaies.

Outre des notices sur des sujets variés : le titre de *Princeps juventutis;* un médaillon d'Hadrien; les contorniates ; les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines ; des pièces de la Chersonèse Taurique, de la Mœsie, de Césarée de Cappadoce [3], M. J.-Adrien Blanchet a donné, pour le grand public, une vue d'ensemble de la numismatique grecque et romaine [4]; il a dressé un tableau raisonné des trouvailles de monnaies romaines sur le sol de l'ancienne Gaule [5]; enfin, un recueil des tessères antiques, théâtrales ou autres, en ivoire, qu'il n'est pas superflu de mentionner ici, cette catégorie de monuments offrant plus d'un point de contact sinon avec les monnaies, du moins avec les tessères monétiformes [6].

maximum et la monnaie sous Dioclétien (1886); *Mariniane et Salonin* (1887); *La monnaie romaine à la fin du Haut-Empire* (dans *Rev. num.,* 1889).

1. *Rev. archéol.,* 1890.

2. *Bull. corr. hellén.*, t. XX, 1896 et ann. suiv. Voy. aussi, du même auteur, *Rev. num.*, 1898 (statère cypriote); *Num. chron.*, 1898 et 1899 (tétradr. de Nabis et monnaie d'Antandrus); *Congrès intern. de numism. de Paris, en 1900* (Tragilos).

3. J.-A. Blanchet, *Études de numism.*, t. I, 1892, in-8°; voy. aussi, *Rev. num.,* 1890, 1892, 1895 et suiv.

4. *Les monnaies grecques*, 1894, in-12; — *Les monnaies romaines,* 1896, in-12.

5. *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule.* Paris, 1900, in-8°.

6. *Tessères antiques, théâtrales et autres* (Extr. de la *Rev. archéol.*), 1889, in-8°. Sur le même sujet, voy. Ch. Huelsen, *Miscellanea epigraphica. Tessere lusorie* (*Bullett. dell. Istituto archeol. germano*, t. XI, 1896, pp. 227-252).

M. Edmond Drouin s'est cantonné, depuis une vingtaine d'années, dans les domaines inexplorés de la numismatique orientale. Ses nombreux mémoires sur les monnaies bactriennes, touraniennes, turco-chinoises, la chronologie et les monnaies des rois Indo-Scythes et des rois d'Éthiopie, l'histoire et les monnaies araméennes de la Characène, les monnaies à légendes pehlvies et la chronologie des rois Parthes sassanides et des dynastes de la Sogdiane [1], ont projeté une vive lumière sur les problèmes les plus délicats et mis en relief le prolongement de l'influence de la civilisation gréco-romaine au-delà de l'Indus et de l'Iaxarte.

Des observations aussi précises qu'ingénieuses remplissent les mémoires de M. Robert Mowat sur la *domus divina* et les *divi* [2], sur des monnaies de Gallien [3], sur les représentations de Pallor et de Pavor, sur les monnaies des mines, les monnaies de Salacia et de Bæsuris en Lusitanie, les tessères contremarquées, les ateliers monétaires impériaux et leurs marques secrètes, la légende *Arnasi* sur des bronzes de Trébonien Galle et de Volusien [4]. M. Jules Maurice, en classant les abondantes émissions des ateliers de l'épo-

1. *Rev. num.*, de 1888 à 1896; *Rev. archéol.*, 1882 à 1898; *Journal asiatique*, 1889 ; le *Museon* de Louvain, de 1890 à 1898; *Revue sémitique* de J. Halévy, 1895; *Gazette numism.* de Dupriez, à Bruxelles, 1899; *Congrès intern. de numism. de Paris en 1900;* cf. ci-dessus, p. 16.

2. *Bull. épigraphique,* t. VI, 1886.

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XL, p. 160 à 202.

4. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1886; *Rev. num.*, 1887 à 1899; aussi *Rev. num.*, 1900.

que de Constantin, et en les étudiant à la lumière des textes législatifs, est parvenu à préciser la chronologie historique en même temps qu'il a débrouillé la numismatique de cette période si obscure [1].

Le *Catalogue des Plombs antiques* du Cabinet des Médailles, dressé par MM. Prou et Rostovtsew, précédé d'une étude approfondie sur cette catégorie de monuments, est, en attendant le *Corpus* de M. Rostovtsew, le livre essentiel sur la matière [2]. Citons encore le recueil de tessères romaines de M. A de Belfort [3], les articles que, depuis plusieurs années déjà, M. A. Dieudonné consacre aux nouvelles acquisitions du Cabinet des Médailles, pour les séries grecques et romaines [4], les ingénieuses remarques du Dr Vercoutre sur des monnaies de la République romaine [5]; enfin le *Guide pratique de l'Antiquaire* (1899, in-12) de MM. A. Blanchet et Fr. de Villenoisy, où les collectionneurs trouveront groupés d'excellents conseils techniques sur le nettoyage et la préservation des monnaies anciennes.

Puisque je me trouve dans l'obligation gênante de parler de moi, qu'on me permette de dire qu'en m'inspirant des travaux de H. Cohen et de Mommsen, j'ai d'abord entrepris de donner, pour les monnaies de la République romaine, un recueil qui ne fut ni une nomenclature empirique à l'usage des curieux, ni un ouvrage exclusivement didactique. Plus tard, voulant imiter le bel exemple donné par mes collègues du Musée britannique, j'ai inauguré les Catalogues des monnaies grecques du Cabinet de France : deux volumes seulement ont paru jusqu'ici : celui qui donne le tableau des monnaies de l'empire des Perses Achéménides, rois, satrapes et dynastes tributaires, et les monnaies des rois et des villes de la Phénicie; celui qui contient le tableau des monnaies des rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène. Enfin, l'*Inventaire sommaire de la collection Waddington*, un essai sur les origines de la monnaie, et trois volumes de *Mélanges numismatiques* où sont réunis la plupart des notices ou mémoires auxquels divers recueils ont bien voulu accorder l'hospitalité : tel est le faible appoint des travaux dans lesquels, sans doute, j'ai goûté la pure jouissance que donne la recherche plutôt que contribué réellement aux progrès de nos études.

Présentement, les séries antiques du Cabinet des médailles se composent d'environ 65,000 pièces grecques dont 29,500 pour l'Europe, 29,300 pour l'Asie, et 6,200 pour l'Égypte et l'Afrique; le Cabinet possède en outre 50,000 romaines dont 3,000 en or [1].

En dehors du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, Paris ne possède pas de collection publique de monnaies grecques ou romaines. Il faut pourtant faire exception pour la petite série de

1. *Rev. num.*, 1899 et 1900; *Num. Chron.*, 1899; *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LIX, 1900.

2. *Catal. des Plombs antiques de la Bibliothèque nationale*, par MM. Rostovtsew et Prou (Extrait de la *Rev. num.*, 1897 à 1900). Rappelons le choix de tessères antiques en plomb, donné par M. Arthur Engel dans le *Bull. corr. hell.*, t. VIII, 1884.

3. *Annuaire de la soc. fr. de num.*, 1889 et 1892.

4. *Rev. num.*, 1898 à 1900.

5. *Rev. num.*, 1890; *Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. XV, 1891.

1. M. F. de Villenoisy publiera dans la *Revue num.* de 1901, une statistique développée et précise de toutes les séries numismatiques du Cabinet.

monnaies arsacides, sassanides et autres orientales de la Société asiatique de Paris [1], et pour l'intéressante suite de monnaies gauloises du musée de Saint-Germain-en-Laye, classée par M. H. de La Tour, en 1893, mais dont le catalogue n'est pas encore publié.

La ville de Lyon possède un riche médaillier de pièces romaines qui s'est beaucoup enrichi dans les vingt dernières années, grâce au zèle du conservateur, M. Paul Dissard [2]. Au musée Calvet, à Avignon, est annexé un médaillier de 7,240 monnaies romaines inventoriées par E. Requien en 1840 [3]. M. Emile Bonnet a rédigé les catalogues des séries numismatiques de la bibliothèque de Montpellier : il s'y trouve des monnaies gauloises en nombre, des monnaies romaines et grecques; dans le legs fait à cette bibliothèque par le Dr Cavalier, les séries antiques s'élèvent à 371 numéros [4].

M. J. Laugier a, de son côté, donné le catalogue détaillé des monnaies massaliotes du Cabinet de Marseille [5], et pour l'ensemble de ce médaillier important, une statistique sommaire, publiée en 1884 [1]. Nous y apprenons que le Cabinet de Médailles de Marseille fut fondé en 1821, en vertu d'une Ordonnance du roi Louis XVIII, qui autorisait la ville à faire l'acquisition du Cabinet de Fauris de Saint-Vincent. Toutes les suites grecques et romaines y sont représentées, mais on y remarque surtout, outre des pièces grecques provenant du trésor d'Auriol, les produits de l'atelier d'Arles depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

Grâce au legs d'Alfred Danicourt (1837-1887), la petite ville de Péronne possède une suite remarquable de monnaies gauloises; le même musée-bibliothèque a aussi une série de pièces grecques et romaines. D'ailleurs, la plupart des villes de France ont, dans leurs musées, des monnaies gauloises, romaines et parfois quelques grecques trouvées dans la région ou rapportées par des voyageurs. Sauf exceptions rares, les suites gauloises seules sont susceptibles d'offrir un réel intérêt scientifique; mentionnons, entre autres, les musées ou bibliothèques de Toulouse [2], Abbeville, Alise-Sainte-Reine (gauloises provenant d'Alesia), Aix-les-Bains, Amiens, Annecy, Angers [3],

1. *Rev. num.*, 1892, p. 345.

2. *Statistique du Cab. des méd. de Lyon*, dans l'*Annuaire de la soc. fr. de num.*, t. I, p. 282 et t. II, p. 416; Dissard, *Notice sur l'ancien médaillier de la ville de Lyon*, dans *Rev. belge*, 1882, pp. 393-413.

3. E. Requien, *Catal. des médailles romaines du musée Calvet*. Avignon, 1840, in-8°; cf. *Rev. num.*, t. V, 1840, p. 388, et *Annuaire de la soc. fr. de num.*, t. I, p. 292.

4. *Médaillier de la Société archéol. de Montpellier. Descript. des monnaies, médailles et jetons*. Première partie : *Monnaies antiques*, 1896, in-8°. — *Monnaies, médailles, jetons et sceaux légués à la Bibliothèque de Montpellier, par le Dr Cavalier. Catalogue*, Montpellier, 1898, in-8°.

5. Dans *Revue de Marseille et de Provence*, 1886 et 1887. On doit encore à M. Laugier une *Étude sur les monnaies frappées à Arles* depuis Constantin le Grand jusqu'à la chute de l'empire d'Occident (*Congrès archéol. de France, à Tours, en 1876*. Tours, 1877, in-8°).

1. J. Laugier, *Catal. des monnaies, médailles et jetons composant les collections du musée numism. de Marseille*, 1884, in-12; cf. *Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. I, p. 246 et t. II, p. 384.

2. Casimir Roumeguère, *Descript. des médailles grecques et latines du musée de Toulouse*. Toulouse, 1858, in-12.

3. Godard-Faultrier, *Invent. du musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint*. Angers, 1884, in-8°, 2e édit.

Auch [1], Autun, Bar-le-Duc, Besançon [2], Bordeaux, Bourges [3], Boulogne-sur-Mer, Bourbonne-les-Bains, Caen, Carcassonne, Chambéry, Chatillon-sur-Seine, Compiègne, Dijon, Épinal [4], Évreux [5], Gap, Langres, Le Mans, Le Puy, Lille, Macon, Moulins, Nancy, Narbonne, Nîmes, Orléans, Périgueux, Poitiers, Reims (coll. Duquénelle), Rennes, Rouen, Saint-Omer, Saint-Quentin, Saumur, Sens, Tonnerre, Tours, Troyes [6], Verdun, Alger, Constantine, Oran [7], le Bardo à Tunis, le musée de Saint-Louis de Carthage [8].

1. Chaudruc de Crazannes, dans *Bull. monumental*, t. XV, 1849.

2. Aug. Castan, *Catal. du musée de Besançon*, 1886, in-12.

3. A. Buhot de Kersers, *Bull. numism.* publié chaque année dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, 1867 et suiv.

4. J. Laurent, *Catal. des monnaies et médailles du musée des Vosges*. Épinal, 1848, in-8° et trois suppléments.

5. E. Ferray, *Rev. num.*, 1892.

6. *Musée de Troyes. Numismatique. Monnaies gauloises; catal. descriptif et raisonné* [par Louis Le Clert]. Troyes, 1897, in-8°.

7. Demaeght, *Catal.*, dans le *Bull. de la Soc. de géogr. et d'archéol. de la province d'Oran*, t. XV, 1895 et suiv.

8. *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, IIIe sér., *Archéologie chrétienne*, par le P. Delattre (Paris, 1900, in-4°) : un chapitre est consacré aux poids de bronze romains et byzantins. — Les collections numismatiques des musées des villes de France sont sommairement indiquées dans l'*Annuaire des Musées scientifiques et archéologiques des départements*. Paris, 1900, in-12 (2e édition). Nous rappelons que, sauf de rares exceptions, nous ne mentionnons pas les collections privées qui n'ont pas été l'objet d'une publication d'ensemble, parce qu'à moins de dispositions particulières, elles sont mobiles, temporaires et fatalement condamnées à la dispersion. On trouvera, plus loin, l'énumération de celles qui, au cours du XIXe siècle, ont fait l'objet de ventes publiques avec catalogue imprimé et développé.

II. — Espagne et Portugal

Le médaillier de la Bibliothèque royale de Madrid, fondé par Philippe V, comptait 20,000 pièces en 1716. Le P. Panel en dressa le calalogue en 1743, et peu après, Francesco Perez Bayer fut mis à sa tête. En 1746, Ferdinand VI acquit en bloc, à Paris, la collection de l'abbé de Rothelin, pour 360,000 réaux; en 1786, Charles III acheta, à Naples, des pièces grecques et romaines pour 12,000 réaux; en 1788, on paya 36,000 réaux la collection de dom Pedro Estrada, de Cordoue. Enfin, en 1793, le médaillier de l'infant Don Gabriel entra à la Bibliothèque royale, moyennant 300,000 réaux. Aujourd'hui, l'ensemble compte plus de 120,000 pièces, mais en y comprenant les suites du moyen âge [1].

A Madrid, la *Real Academia de la Historia* possède aussi un médaillier important. Le *Museo de la Historia*, à Barcelone, a une collection qui comprend, entre autres, plus de 200 pièces d'Emporium, provenant de M. Celestino Pujol y Camps [2], et un certain nombre de pièces hispano-puniques et hispano-romaines de M. Arturo Pedrals. A la *Real Academia de Buenas-Letras* de la même ville, se trouve un troisième médaillier public donné, pour la majeure partie,

1. Francesco ed Ercole Gnecchi, *Guida numismatica universale*, éd. de 1889, p. 386; Arthur Engel, dans le *Bull. mensuel de numismatique et d'archéologie*, de R. Serrure, t. VI, 1886-1890, p. 22; *Rev. archéol.*, 3e série, t. XVII, 1891, p. 230.

2. Voyez Pujol y Camps, dans le *Memorial numismatico*, t. III, 1873.

par le chanoine Ripoll. L'Université de Valence a aussi une suite numismatique digne d'être mentionnée [1]; enfin, la plupart des grandes villes d'Espagne pourvues d'un musée, tiennent à honneur d'y faire figurer les anciennes monnaies locales ou les pièces romaines trouvées dans la région.

En Portugal, la Bibliothèque nationale de Lisbonne a une suite remarquable de monnaies ibériennes et romaines, qui ne doit pas être confondue avec le médaillier du palais royal da Ajuda. La série romaine et byzantine de celui-ci (2,622 pièces) a fait l'objet d'un catalogue spécial, rédigé par M. Teixeira de Aragâo [2]. Il convient, enfin, de citer les médailliers des Universités de Coimbre et d'Oporto.

Bien que les savants de la péninsule ibérique aient surtout concentré leurs efforts sur les monnaies de leur pays, c'est cependant à un numismate espagnol, Vasquez Queipo, qu'on doit un traité de métrologie générale [3] qui, s'il a été dépassé, n'en fut pas moins la base des recherches ultérieures sur les systèmes monétaires de l'antiquité.

Le *Memorial numismatico español*, créé en 1866 par M. Alvaro Campaner y Fuertes et A. Pedrals, fut, jusque vers 1880, le centre du mouvement scientifique au-delà des

1. Arthur Engel, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XVII, 1891, p. 234 et dans le *Bull. mensuel de numism. et d'archéol.* de R. Serrure, t. VI, 1886-1890, pp. 15 et suiv.

2. *Descripçao historica das Moedas romanas existentes no Gabinete numismatico de sua magestade el Rei o Senhor dom Luiz* I, por A. C. Teixeira de Aragâo. Lisbonne, 1870, in-8°.

3. Vasquez Queipo, *Les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples.* Paris, 1853, 3 vol. in-8°.

Pyrénées [1]. On doit à l'un de ses directeurs, M. Campaner, des travaux d'ensemble sur la numismatique espagnole [2] et une histoire numismatique des îles Baléares [3].

Don Antonio Delgado (1805-1879) est l'auteur d'un recueil général des monnaies antiques de l'Espagne plus complet que ceux de Villarestan et de Heiss [4]. Mais il doit, lui-même, être contrôlé par les études critiques de divers savants, tels que Zobel de Zangroniz [5], Manuel Rodriguez de Berlanga, de Malaga [6], Celestino Pujol y Camps, de Barcelone [7], Leite de Vasconcellos, profes-

1. Il eut seulement 4 vol. et 2 livraisons du 5e, qui ont paru de 1866 à 1880.

2. *Apuntes para la formacion de un catalogo numismatico español.* Barcelone, 1857, in-12; — *Indicador manual de la numismatica española.* Madrid, 1891, in-12.

3. *Numismatica Balear,* 1879, in-8°.

4. Cerda de Villarestan, *Catalogo general de las antiguas monedas autonomas de España.* Madrid, 1858, in-8°; — Ant. Delgado, *Nueve Metodo de classificacion de las medallas autonomas de España.* Séville, 3 vol. in-4°, 1871, 1873 et 1876. Sur cet ouvrage, voy. Em. Hubner, *Monumenta linguæ Ibericæ.* Prolegom., p. XIV et s.

5. *Estudio historico de la moneda antigua española,* por D. Jacobo Zobel de Zangroniz (Madrid, 1878 et 1880, deux vol. in-8°). Le même savant avait donné antérieurement : *Spanische Münzen,* dans la *Zeit. der deut. morgenland. Gesellschaft,* 1863 (Heft 1 et 2); dans les *Commentationes philolog. in honorem Theodori Mommseni* (Berlin, 1877, in-4°), et dans les *Mittheilungen* de l'Acad. des sciences de Berlin, 7 juillet 1881. Zobel de Zangroniz, né en Allemagne en 1843, est mort à Manille le 7 oct. 1896 (*Rev. num.*, 1897, p. 388).

6. M. Manuel Rodriguez de Berlanga a écrit une dissertation sur les monnaies puniques et tartessiennes de l'Espagne, dans les *Commentationes philolog.* en l'honneur de Mommsen (Berlin, 1877, in-4°), pp. 274-281.

7. Cel. Pujol y Camps, *La epigrafia numismatica iberica*, dans le *Bulletin de l'Académie royale d'histoire*, t. XVI, 1890, pp. 321-360.

seur de numismatique, à l'Université de Lisbonne [1].

Parmi les collections privées espagnoles qui ont donné lieu à des publications, nous rappellerons, en premier lieu, celle de don José Garcia de la Torre, ancien ministre de la Justice, à Madrid; elle contenait environ 30,000 pièces espagnoles ou trouvées en Espagne [2]. L'année même où le catalogue en fut édité, en 1852, Daniel de Lorichs publiait, surtout d'après sa collection, ses recherches sur les médailles celtibériennes [3]. Peu de temps, enfin, avant de mourir, don Vidal Quadras y Ramon, de Barcelone († 1894 [4]), a fait imprimer le volumineux catalogue de ses belles suites, aujourd'hui encore conservées dans sa famille : c'est une des plus récentes publications d'ensemble sur les monnaies de la péninsule ibérique [5], avec celle d'Émile Hubner qui résume tous les travaux antérieurs, au point de vue épigraphique et linguistique [1] : on peut y constater combien de problèmes d'attribution et d'interprétation sont encore en suspens dans le domaine de la numismatique ibérienne.

III. — Italie

Le Cabinet royal de Turin, formé par les ducs de Savoie au cours des derniers siècles, prit une importance considérable à partir de 1843, époque où le roi Charles-Albert acquit la presque totalité de l'ancienne et célèbre collection Arigoni, composée de plus de 20,000 pièces [2]. L'Académie des sciences de Turin venait, de son côté, à cette époque, d'entrer en possession du legs Filippo Lavy [3] : cette dernière suite fut réunie au Cabinet royal seulement en 1866.

1. J. Leite de Vasconcellos, *Elencho das lições de numismatica dadas na Bibliotheca nacional de Lisboa*, 1888 et suiv. (4 fasc.); du même, *Novas moedas de Salacia* dans *O Archeologo Portuguès*, t. II, 1896 ; *Les monnaies de la Lusitanie portugaise* dans les *Mémoires* présentés au Congrès intern. de numismatique de Paris, en 1900. Voy. aussi Texeira de Aragao, *Notes sur quelques numismates portugais des* XVIIe, XVIIIe *et* XIXe *siècles*, dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. II, 1867, p. 311.

2. *Description des monnaies espagnoles et des monnaies étrangères qui ont eu cours en Espagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, composant le cabinet monétaire de don José Garcia de la Torre*, par Joseph Gaillard. Madrid, 1852, in-8°.

3. Gustave-Daniel de Lorichs était ambassadeur du roi de Suède à Madrid. Il publia : *Recherches numismatiques concernant principalement les médailles celtibériennes*. Paris, 1852, in-4°. La collection de Lorichs est entrée, par la suite, au musée de Stockholm (*Philologus*, t. XXVII, 1868, p. 199).

4. *Rev. num.*, 1894, p. 360.

5. *Catalogo de la coleccion de monedas y medallas de Manuel Vidal Quadras y Ramon, de Barcelona* (Barcelone, 1894, 4 vol. in-4°); le premier volume seul est consacré à l'antiquité. Voir, sur les collections de Barcelone : Arthur Engel, *Musées et collections de Barcelone*, dans la *Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées*, 1896.

1. Æmilius Hubner, *Monumenta linguæ Ibericæ*. Berlin, 1893, in-4° ; la *Pars prima* de ce grand recueil épigraphique est spécialement consacrée aux légendes des monnaies.

2. *Rev. num.*, 1843, p. 160 ; cf. Waddington, dans *Rev. num.*, 1858, p. 408. Le médaillier Arigoni était, en grande partie, passé successivement aux familles de Savorgnano et Gradenigo, de qui le roi Charles-Albert l'acheta. Une petite portion, achetée par H. von Herrmann, a fini par entrer au musée de Berlin (J. Friedlænder, *Repertorium zur antiken Numismatik*, p. 19).

3. *Museo numismatico Lavy, appart. alla R. Accad. delle Science di Torino. Parte prima : medaglie greche*. Turin, 1839, in-4°. — *Parte seconda : medaglie romane*. Turin, 1840, in-4°.

L'ensemble des séries romaines, soit 15,679 pièces (collection Lavy comprise) fut l'objet d'un catalogue rédigé par Ariodante Fabretti (1816-1894), le savant auteur du *Corpus* des inscriptions italiques [1]. Un autre épigraphiste et antiquaire, le général de La Marmora (1789-1863), écrivit quelques dissertations numismatiques, notamment sur les monnaies puniques des îles Baléares [2]. Mais le savant italien qui sut, mieux que les autres, allier l'épigraphie à la numismatique, fut le comte Bartolomeo Borghesi [3]. Dans sa retraite de Saint-Marin, quarante années durant, Borghesi s'absorba dans des recherches d'épigraphie, de numismatique et d'histoire romaine, entretenant une correspondance des plus actives avec les principaux savants de l'Europe. Ses *Œuvres complètes*, publiées après sa mort, sur l'ordre de l'empereur Napoléon III, comprennent deux volumes de *Décades numismatiques* (les tomes I et II), et cinq volumes (les tomes V à IX) remplis de lettres et documents dans lesquels la numismatique romaine occupe une place importante.

L'abbé Cavedoni, bibliothécaire et professeur à l'Université de Modène [4], débuta en 1825 par des observations sur des trouvailles de monnaies de la République romaine ; il étendit ensuite ses recherches aux questions les plus diverses de numismatique, d'épigraphie et d'archéologie, en prenant surtout pour base la célèbre collection d'Este dont il avait la garde. Dans son *Saggio di osservazioni* sur des monnaies de la République, Cavedoni propose une foule d'interprétations ingénieuses; il fait preuve de la même pénétration dans ses articles sur des monnaies de la Crète, de Pergame, d'Athènes, de Corcyre, de la Cyrénaïque, des rois d'Égypte, des révoltés de la guerre Sociale, de la Grande Grèce ou de la Sicile. Tous ces travaux sont dispersés dans les *Annali* et le *Bullettino* de l'Institut archéologique de Rome, et dans d'autres recueils spéciaux. Cavedoni a écrit aussi un livre sur les espèces mentionnées dans la Bible [1], et un *Spicilège numismatique* (1838, in-8°), manuel général qui a rendu de grands services. Enfin, il attacha son nom au recueil général des monnaies de l'Italie antique, dont Carelli avait établi les planches [2].

L'ouvrage des PP. Marchi et Tessieri sur les bronzes primitifs du musée Kircher, en 1839, fut comme la révélation de la première période du monnayage de l'Italie

1. *Regio museo di Torino, ordinato e descritto da A. Fabretti, F. Rossi et R. V. Lanzone. Monete consolari e imperiali* (par A. Fabretti). Turin, 1881, in-4°. Notice biogr. sur Fabretti, dans la *Rivista ital. di numism.*, t. VII, 1894, p. 389.

2 La Marmora (Alberto Ferrero della), *Saggio sopra alcune monete Fenicie delle isole Baleari*, dans les *Mém. della R. Accad. delle Scienze* de Turin, t. XXXVIII, 1834.

3. Notice biogr. dans la *Rivista ital. di numism.*, t. IV, 1891, p. 251. Borghesi né à Savignano, près Rimini, en 1781, mourut à Saint-Marin en 1860.

4. Venanzio Celestino Cavedoni, né en 1795 à Levizzano, mort en 1865. Voir : *Notizie intorno alla vita ed alle opere di monsignor Celestino Cavedoni* (Modène, 1867, in-8°); cf. la bibliographie raisonnée de Cavedoni, par J. de Witte, dans la *Rev. num.*, 1866, p. 367 et suiv.; aussi, *Rivista ital. di numism.*, t. IV, 1891, p. 507.

1. Cavedoni, *Numismatica biblica*. Modène, 1850, in-8°.

2. *Francisci Carellii Numorum Italiæ veteris tabulas CCII, edidit Cælestinus Cavedonius. Accesserunt Francisci Carellii numorum quos ipse collegit descriptio F.-M. Avellinii in eam adnotationes.* Leipzig, 1850, in-fol.

centrale [1]. D'autres trésors d'*aes rude*, *signatum* ou *grave* ont été, suivant ce modèle, ultérieurement étudiés par G.-F. Gamurrini [2], L. Pigorini [3], C.-L. Visconti [4], Luigi Milani [5] et quelques autres.

Deux recueils généraux des monnaies de la République furent édités successivement par Gennaro Riccio [6]; on a reproché à l'auteur d'avoir donné crédit à un trop grand nombre de pièces apocryphes empruntées aux ouvrages des siècles derniers. Ach. Gennarelli [7], les deux Landolina-Paterno [8], Luigi Pizzamiglio [9], traitèrent également des monnaies de la République, dans des ouvrages qui eurent leur temps.

De nombreux articles relatifs aux monnaies de la Grande Grèce et de la Sicile sont insérés dans le *Bullettino archeologico napolitano*, fondé en 1842 par Fr. M. Avellino, qui avait succédé à Arditi à la tête du musée de Naples. Les *Annali di numismatica* de G. Fiorelli [1], qui vécurent de 1846 à 1851, forment deux volumes précieux pour la numismatique de l'Italie antique. G. Minervini (1819-1891) qui collabora à ce recueil, avec Fiorelli et Cavedoni, a publié, en outre, des observations sur des monnaies de la Grande Grèce [2]. Un recueil de mémoires, édité par Diamilla-Muller en 1847, eut une seconde édition en 1853, et les noms des savants qui s'y trouvent rapprochés suffisent à en souligner la valeur et l'intérêt [3].

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, l'apparition de plusieurs revues consacrées à la numismatique, témoigne de l'activité du mouvement scientifique en Italie. Ce sont : la *Rivista della numismatica*, successivement dirigée par Agostino Olivieri et Maggiora-Vergano [4]; le *Bullettino di*

1. G. Marchi et P. Tessieri, *L' aes grave del museo Kircheriano*. Rome, 1839, in-4° et atlas in-fol.; voir aussi G. Marchi, *La stipe tribuata alle divinità delle acque Apollinari, scoperta al cominciare del 1852*. Rome, 1852, in-4°. Le musée Kircher fondé à Rome vers 1600, par le P. Kircher, a été confisqué et sécularisé par le gouvernement italien en 1870.

2. Gamurrini, *Di un antichissimo aes grave italico*, dans le *Periodico di numism.* de C. Strozzi, t. IV, p. 1; cf. t. II, p. 47. Voir aussi les recherches du même auteur sur la *litra*, dans les *Monumenti antichi* publiés par l'Acad. des Lincei, t. I, in-4°.

3. L. Pigorini, *L'aes signatum scoperto nella provincia di Parma*, dans le *Periodico*, t. VI, p. 219.

4. C.-L. Visconti, dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, Rome, 1881, p. 63 et suiv. (lingot quadrilatère et tressis de la collection du Vatican).

5. L. Milani, *Aes rude, signatum e grave rinvenuto alla Bruna presso Spoleto*, dans la *Rivista ital. di numism.*, t. VI, 1891, p. 27.

6. *Le monete delle antiche famiglie di Roma*, in-4°. Naples, 1843, 2e édit.; *Catalogo delle medaglie cosi dette consolari*, 1855-1861, in-4°.

7. *La monete primitiva ed i monumenti dell' Italia antica*. Rome, 1843, in-4°.

8. *Monografià delle monete consolari Sicule*. Naples, 1852, in-4°; — *Lettera al Riccio intorno ad alcune monete romano-sicule*. Catane, 1853, in-8°.

9. *Saggio cronologico ossia storia della moneta romana dalla fondazione di Roma alla caduta dell' impero d'Occidente*. Rome, 1867, in-4°.

1. Giuseppe Fiorelli, né à Naples en 1823, mort en 1896. On lui doit encore le catalogue du musée de Naples dont nous parlerons plus loin, et les dissertations suivantes : *Osservazioni sopra talune monete rare di citta grece* (Naples, 1843 in-4°) et *Monete inedite dell' Italia antica* (Naples, 1845, in-4°). Notice biogr. et bibliogr., dans la *Rivista ital. di numism.*, t. IX, 1896, p. 113.

2. Giulio Minervini, *Saggio di osservazioni numismatiche*. Naples, 1856, in-4°. Notice biogr. dans la *Rivista ital. di numism.*, t. V, 1892, p. 133.

3. *Memorie numismatiche* di C. Cavedoni, B. Borghesi, Diamilla-Muller, Capranesi, Matranga, Audierne, Visconti, Giordani, etc. publicate da D. Diamilla Muller. Seconda edizione. Paris, 1853, in-4°.

4. *Rivista della numismatica antica e moderna*,

numismatica, fondé par Riccardo Caucich, en 1866 [1]; le *Periodico di numismatica* de Carlo Strozzi [2]. Dans ce dernier recueil, Strozzi a fait connaître un grand nombre des médailles impériales de la collection de Florence, et Camillo Brambilla, des pièces du musée Brera, de Milan. Pellegrino Tonini y a publié, en 1869, des médailles chrétiennes de dévotion, trouvées dans les catacombes, analogues à celles que le grand archéologue romain, J.-B. de Rossi (1822-1894) avait déjà signalées [3]. Le P. Garrucci y a commenté (t. III, 1870) notamment un médaillon représentant la victoire de Maximien sur les Perses. Quant aux travaux du même savant sur les monnaies de la République romaine, de l'Étrurie, de la Grande Grèce, donnés soit dans le *Periodico*, soit dans d'autres revues [4], ils se trouvent condensés dans son vaste répertoire : *Le monete dell' Italia antica* (1885, in-fol.) qui, malgré ses défauts, n'en reste pas moins la base des recherches qu'on peut faire sur la numismatique antique de toute la péninsule [5].

par Agostino Olivieri (Asti, 1864, in-8°) continuée par la *Rivista numismatica italiana*, de Maggiora-Vergano (Asti, 1866-1867, un vol. in-8°).

1. *Bullettino di numismatica italiana*, publié par A.-R. Caucich, à Florence, de 1866 à 1870.

2. *Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia,* publié par Carlo Strozzi, à Florence, 1868-1874 (six vol. in-8°).

3. J.-B. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrétienne*, ed. franç., VII[e] année, n° 3. Mai et juin 1869, p. 33 et s.

4. *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877; t. VI, 1882 à t. VIII, 1884.

5. Voy. les comptes rendus critiques de cet ouvrage, par Percy Gardner, dans le *Num. Chron.*, 1886, p. 168, et par H. Dressel dans la *Zeit. für Num.*, t. XIV, 1887. Le P. Raffaele Garrucci, né à Naples, le 13 janvier 1812, mort à Rome le 6 mai 1885. Notice biogr. et bibliogr. dans l'*Annuaire de la soc. franç. de num.*, 1885, p. 308, et *Rivista ital. di num.*, t. VII, 1894, p. 119.

M. Antonio Salinas, conservateur du musée de Palerme, a surtout concentré ses recherches sur les monnaies de la Sicile. Sa première publication est une sorte de supplément qu'il donna, en 1858, au mémoire que l'abbé Ugdulena venait d'écrire sur les monnaies punico-siciliennes [1]. Un peu plus tard, M. Salinas commenta des monnaies d'Himera [2]; puis, prenant la tête du mouvement sur la numismatique sicilienne auquel nous trouvons mêlés l'abbé Ugdulena, le P. Giuseppe Romano [3] et Giov. Fraccia, de Palerme [4], M. Salinas conçut le projet de remplacer le vieil ouvrage de Torremuzza en rédigeant un nouveau recueil général des monnaies de la Sicile. Le soin avec lequel les planches sont exécutées et l'érudition dont l'auteur a fait preuve, rendent très regrettable la suspension prolongée de cette grande publication [5]. Depuis

1. Gregorio Ugdulena, *Sulle monete punico-sicule.* Palerme, 1857, in-4° (Extrait des *Atti* de l'Acad. des sciences de Palerme); A Salinas, *Appendice alla memoria sulle monete Punico-Sicule, dell' abate Gr. Ugdulena.* Palerme, 1858, in-8° (extrait de *La Scienza e la Letteratura*).

2. A. Salinas, *Sopra di una moneta d'Imera, illustrata del professore Carlo Gemmellaro.* Palerme, 1858, in-8° (extrait de *La Favilla*); — *Lettre à M. G. Ugdulena sur deux pièces d'argent d'Himera* (*Rev. num.*, 1864).

3. Le P. Giuseppe Romano, *Sopra alcune monete scoverte in Sicilia, che ricordano la spedizione di Agatocle in Africa.* Paris, 1862, in-4°.

4. Giov. Fraccia (de Palerme). *Preventiva Sposizione di taluni monumenti Segestani inediti, e di talune nuove ricerche archeologiche. Numismatica.* Palerme, 1861, in-8°.

5. *Le monete delle antiche città di Sicilia,* descritte e illustrate da Antonio Salinas. Palerme, 1867, petit in-fol. (Les fascicules I à VII ont seuls parus et comprennent 52 pages de texte et 19

lors, cependant, M. Salinas a écrit sur les monnaies de la reine Philistis, celles de Segeste qui représentent Pan Agreus, celles de Paropus [1]. On lui doit aussi la relation d'une magnifique trouvaille de pièces siciliennes faite en 1888 [2], et un aperçu des richesses du musée de Palerme [3].

Au moment où M. Salinas entreprenait son recueil des monnaies siciliennes, Louis Sambon († 1873) publiait ses recherches sur les monnaies de la Grande Grèce [4], et Giuseppe Fiorelli rédigeait le catalogue du Cabinet de Naples.

Ce grand médaillier avait été formé au XVIIIe siècle, de l'ancienne collection de Portici qui, en 1787, contenait 4,317 pièces, à laquelle sont venues se joindre les collections Capodimonte, Farnèse, et G. B. Carafa, duc de Noia. Ces anciennes séries, après les guerres du commencement du XIXe siècle, formaient encore un ensemble de 20,939 pièces, qui s'accrut des collections Borgia et Poli, enfin, de celles du roi François Ier, de Monteoliveto et d'Arditi. Le catalogue de Fiorelli compte, pour ces suites grecques, 10,452 numéros [5]. Les séries romaines, composées de 16,185 pièces, comprennent le médaillier décrit, jadis, par Pedrusi et Piovene, et en outre, les pièces

planches, qui s'arrêtent avec les monnaies de Catane.)

1. *Periodico di num.*, t. I et III.

2. *Notizie degli Scavi di antichita*, mai 1888.

3. Salinas, *Relazione del museo di Palermo*, 1873, in-8°.

4. *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*. Naples, 1863, in-8°. — *Recherches sur les monnaies de la presqu'île italique*. Naples, 1870, in-4°.

5. *Catalogo del museo nazionale di Napoli. Medagliere. I. Monete greche*. Naples, 1870, un vol. petit in-fol.

fournies, chaque année, par les fouilles de Pompei [1].

La collection Santangelo forme, au Musée de Naples, un fond à part, que Fiorelli a décrit dans un volume spécial. Célèbre dès 1815, par le *Guide* que lui avait consacré Romanelli, la collection Santangelo fut acquise par la ville de Naples, en 1865, pour 215,000 lires; les monnaies grecques y sont au nombre de 12,437, dont 7,236 de l'Italie, 2,586 de la Sicile, et 2,615 des autres parties du monde antique [2].

Les autres grandes collections publiques de l'Italie ne sont pas dotées, comme celles de Turin et de Naples, de catalogues développés. Le médaillier du palais Brera, à Milan, dont le fond principal a été formé au commencement du XIXe siècle, ainsi que nous l'avons raconté [3], s'accrut, dans la suite, de divers dons et acquisitions. Mais on n'en connaît guère les richesses que par l'ancien catalogue de Sestini, ou par quelques dissertations de Bernardino Biondelli qui en fut conservateur de 1849 à 1886 [4]. Il comprend 9,150 pièces grecques et plus de 10,000 romaines.

La collection des grands-ducs de Toscane à Florence, riche en monnaies étrusques, est connue par Sestini et par des notices de divers savants, tels que C. Strozzi [5] et le conservateur actuel, M. Luigi Adriano

1. *Catalogo, etc. II. Monete romane*. Naples, 1870, petit in-fol.

2. *Catalogo del Museo naz. di Napoli. Collezione Santangelo. Monete greche*. Naples, 1866, petit in-fol.

3. Voyez ci-dessus, p. 194.

4. B. Biondelli, dans les *Atti del R. Istituto Lombardo*, de 1880 à 1883; voy. aussi Fr. Gnecchi, dans le *Bull. di numism. e sfragist.* de Camerino, 1884; *Guida numism. universale* (2e édit. 1889), p. 41.

5. *Period. di numism.*, t. I et II; cf. Fr. ed Erc. Gnecchi, *Guida numism.*, p. 27.

Milani, dont les principaux travaux consistent dans l'analyse des trouvailles de la Bruna et de la Venera [1], et dans de remarquables *Studi e materiali di archeologia e numismatica* en cours de publication [2].

Après les malheurs survenus à la célèbre collection d'Este, qui se trouva presque entièrement dispersée à la fin du XVIIIe siècle, Modène n'avait plus de médaillier. Mais en 1822, l'archiduc Maximilien fit transporter dans cette ville la collection qui lui venait d'un legs du marquis Tomasso Obizzi ; il y ajouta les pièces recueillies par l'archiduc Ferdinand IV, durant son séjour prolongé en Orient. De nouvelles acquisitions vinrent encore, par la suite, compenser les anciennes déprédations, si bien que Cavedoni compte, au musée de Modène, en 1846, 35,000 pièces, dont 3,443 grecques autonomes, 2,028 grecques impériales, 4,266 de la République romaine, 16,958 impériales [3]. Récemment M. Malmusi a consacré une notice aux monnaies sassanides de cette collection [4].

1. L.-Adr. Milani, *Il ripostiglio della Venera*. Rome, 1880, in-4° (Extrait des *Memorie della classe di scienze morali, storiche e filol. dell' Accad. dei Lincei*).

2. Vol. I, part. I. Florence, 1899, in-4°.

3. Cavedoni, *Delle monete antiche in oro un tempo del museo Estense, descritte da Celio Calcagnini intorno all' anno MDXL* (Extrait des *Memorie dell. Accad. di Scienze, lettere ed arti di Modena*, 1825, in-4°). Les monnaies de l'ancienne collection d'Este dilapidée à l'époque de la Révolution, avaient toutes été contremarquées d'un petit aigle éployé (les armes de la maison d'Este). Si bien que, grâce à cette marque barbare, imprimée et incrustée dans le métal, on reconnaît aujourd'hui ces pièces dispersées dans diverses collections ou dans le commerce. Le Cabinet de France et celui de Milan en possèdent notamment un assez grand nombre.

4. Malmusi (B.), *Monete dei Sassanidi e dei Mongoli di Persia appartenenti al museo civico di Modena*. Modène, 1887, in-8° (cf. E. Drouin, *Rev. num.*, 1888, p. 344).

Le musée de Parme, fondé en 1740, s'accrut en 1768 de la collection du P. Canonici; en 1773, de celle du P. Cattaneo; en 1799, de celle du Chapitre de Plaisance. Plus tard, vinrent les collections Castiglioni, de Livourne; Rossini, de Parme; Caccia, de Crémone; Beffa, de Mantoue; Bonucci, de Rome, et enfin, celle du marquis Carlo Strozzi, riche en pièces grecques. Le musée de Parme possède ainsi 4,922 grecques et 5,858 romaines [1].

La bibliothèque du Vatican n'a plus que des débris des anciennes collections papales : un certain nombre de monnaies de la République et de l'Empire. Au musée Capitolin et au Collège romain, il y a aussi des médailliers d'une importance secondaire; pourtant, au Collège romain se trouve la collection Ficoroni [2] et celle de l'ancien musée Kircher.

A Venise, le médaillier annexé à la Bibliothèque de Saint-Marc, au Palais ducal, compte 20,000 pièces de toutes séries, provenant en partie de la collection Morosini. Le musée Correr, ainsi appelé du nom du patricien Théodore Correr, qui le légua à la ville en 1830, renferme aussi un certain nombre de pièces antiques. L'ancienne collection Verita (1744-1827) est le fonds essentiel du médaillier de Vérone, riche surtout en monnaies romaines [3]. Volterra a un médaillier formé, en partie, de la collection donnée par l'évêque Mario Guarnacci (1701-1785) : les séries de l'*aes*

1. Fr. ed Erc. Grecchi, *Guida numism.*, p. 78.

2. *Archæol. Zeitung*, 1853, p. 113.

3. Lazari, *Il medagliere del museo civico di Verona*, publicato da Bernasconi. Vérone, 1867, in-8°.

grave et de l'Étrurie y sont bien représentées. Le musée municipal d'Udine a une suite de pièces grecques et romaines léguée en 1827 par le comte Ottaviano Tartagna. Bologne est une des villes d'Italie qui possèdent les plus riches médailliers ; le sien est partagé en deux parties : la collection de l'Université qui compte 20,000 grecques et romaines, et la collection Palagi qui en a 39,438 [1].

Le musée Bottacin, à Padoue, legs du comte Nicolò Bottacin, en 1865, compte 440 grecques et 2,515 romaines. Le musée de Catanzaro a un médaillier de 2,300 grecques (ancienne collection Marincola-Pistoia [2]) et 2,700 romaines. Le musée de Bari a 1,700 pièces antiques.

La plupart des grandes villes de l'Italie ont, comme les précédentes, un médaillier de monnaies romaines ou de l'Italie antique. Nous ajouterons seulement, à ceux que nous venons d'énumérer : le musée de Cagliari, en Sardaigne, dont la collection provient, en grande partie, d'un don du chanoine Spano [3]; les musées de Palerme et de Catane, qui ont de belles pièces siciliennes ; enfin, celui de la ville de Syracuse qui acheta, en 1886, pour 32,000 lires, la collection du chanoine Lentinello. Là, se trouve maintenant un choix exceptionnel de pièces locales : 50 en or, 500 en argent, 565 en bronze.

Quant aux collections privées, elles abondent en Italie [1]. Celle de M. Sebastiano Luciani, d'Aquaviva delle Fonti (province de Bari), a été l'objet d'un catalogue publié à Bari, en 1882. Celle de M. Francesco Gnecchi, à Milan, riche en magnifiques pièces romaines, a fourni à son possesseur la matière des *Appunti di numismatica* qu'il poursuit dans la *Rivista italiana* depuis 1888. Une des plus belles collections de monnaies siciliennes est celle du baron S. Pennisi di Floristella (d'Acireale, province de Catane) : le catalogue, demeuré manuscrit, en a été rédigé par M. Salinas.

Le centre du mouvement numismatique en Italie est, aujourd'hui, la *Rivista italiana di numismatica*, éditée à Milan et organe de la Société italienne de numismatique. Ce recueil, fondé en 1888, par M. Solone Ambrosoli [2], conservateur du musée Brera, est aujourd'hui sous la direction des frères Francesco et Hercole Gnecchi. Les *Notizie degli scavi di antichita*, que publie l'Académie des *Lincei*, sont aussi à consulter au point de vue numismatique, parce qu'on y trouve chaque mois la relation des trouvailles faites dans toute l'Italie.

Les derniers travaux les plus dignes de remarque qui aient été produits en dernier lieu dans ce pays, sont ceux de MM. Serafino Ricci [3], Solone Ambrosoli [4], G.-M. Columba

1. Gnecchi, *Guida num.*, p. 8.

2. Domenico Marincola-Pistoia a publié un opuscule : *Di Terina e di Lao, citta italiote dei Bruzii* (Catanzaro, 1886, in-8°), dans lequel se trouvent décrites et classées les monnaies de Terina et de Laus.

3. *Catalogo della raccolta archeologica sarda del Can. Giovanni Spano, da lui donata al R. Museo di Cagliari. Parte seconda : monete e medaglie.* Cagliari, 1865, in-8°.

1. A. Engel, *Notes sur les collections numismatiques de la Sicile et de l'Italie méridionale,* dans les *Mélanges numism.* de Saulcy et Barthélemy, t. III, pp. 167 et 313 et 433 ; Fr. ed. Erc. Gnecchi, *Guida numism.*, pp. 1 et suiv.

2. M. Solone Ambrosoli avait déjà auparavant créé à Côme une *Gazzetta numismatica* qui vécut seulement de 1881 à 1887.

3. Trouvailles de monnaies de la République romaine, dans la *Rivista ital. di num.*, t. VIII, 1895 ; t. X, 1897.

4. *Rivista*, t. X, 1897 ; v. aussi son petit vo-

sur les monnaies des îles siculo-puniques [1], Isidoro Falchi sur Vetulonia [2], Nereo Cortellini sur Caligula [3], Guido Camozzi, sur l'*Adoptio* d'Hadrien [4], Fr. Gnecchi [5], enfin M. Ettore Gabrici, qui a publié successivement une monographie numismatique d'Himera (1894), une étude approfondie du monnayage romain depuis Auguste jusqu'à Domitien [6], et enfin, la chronologie des monnaies de Néron [7].

IV. — Belgique, Hollande, Suisse.

La *Revue belge de numismatique*, fondée dès 1841 [8], est surtout consacrée au moyen âge et à la Gaule Belgique. L'un des fondateurs de ce recueil et de la Société dont il est l'organe, fut Constant-Philippe Serrure, recteur de l'Université de Gand, né à Anvers en 1805, mort en 1872 [9]. Il publia en 1847 une *Notice sur le Cabinet monétaire du prince de Ligne*, dont son fils, Constant Antoine Serrure (1835-1898), donna, en 1880, une seconde édition augmentée [1]. On doit, en outre, à ce dernier, des études sur la *numismatique gauloise des Commentaires de César* [2], et sur les *monnaies des Voconces* [3].

Le Cabinet des médailles de Bruxelles, créé avant 1830, par le graveur Braemt, accru des acquisitions faites à la vente des collections du comte de Renesse en 1835 [4], ne contenait guère, alors, que des monnaies médiévales et modernes : c'était un musée municipal. En 1842, il devint le cabinet national de Belgique; Lelewel en dressa un inventaire et le baron de Reiffenberg en fut le premier conservateur. Pour l'antiquité, une belle suite de monnaies gauloises et quelques pièces grecques ou romaines furent tout son avoir, jusqu'au jour récent de l'acquisition de la collection du comte Albéric du Chastel (1898) et de la donation de Hirsch (1899) [5]. Le choix, ex-

lume : *Monete grece* (Manuali Hoepli). Milan, 1898, in-18.

1. *Rivista*, t. XI, 1898.
2. *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, 1884 et *Vetulonia*, Florence, 1891, avec XIX pl.
3. *Rivista*, t. XI, 1898.
4. *Rivista*, t. XIII, 1900.
5. *Monete romane* (Manuali Hoepli). Milan, 1896, in-18.
6. *Contributo alla storia della moneta romana, da Augusto a Domiziano*, dans les *Atti della r. Accad. di archeol., lettere et belle arti di Napoli*, t. XIX, part. II, 1895.
7. *Rivista*, t. X, 1897.
8. Le premier volume porte la date de 1842 et le titre de *Revue de la numismatique belge*.
9. *Rev. belge*, 1873, p. 121; Engel et Serrure, *Répertoire des sources imprimées de la numism. franç.*, t. II, p. 318.

1. La collection du prince de Ligne est toujours conservée au château de Belœil (Hainaut).
2. Dans le *Museon* de Louvain, 1885 et 1886. Le fils de C.-A. Serrure, qui portait les prénoms de Raymond-Constant, né à Gand en 1862, mort à Paris en 1899, fut aussi un numismate distingué, mais il s'occupa presque exclusivement du moyen âge.
3. Bruxelles, 1896, in-8° de 96 pages.
4. Le comte de Renesse-Breidbach, mort le 26 avril 1833, avait, entre autres collections artistiques, un médaillier évalué à plus de 50,000 pièces, installé partie à Trèves, partie au château de 's Heeren-Elderen, près Tongres. Mais ce médaillier était surtout important pour les séries médiévales; il fut vendu à Anvers en 1835 (voyez *Amusements numismatiques*, ouvrage posthume de M. le comte C.-W. de Renesse-Breidbach, publié par son fils. Anvers, 1835, 3 vol. in-8°; Becdelièvre, *Biographie Liégeoise*, t. II, p. 719).
5. Lucien de Hirsch, mort le 6 avril 1887. Nécrologie dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, 1887, t. XI, p. 225; sa collection fut, douze ans après sa mort, donnée par sa mère au Cabinet de Bruxelles.

ceptionnellement remarquable des pièces de ces deux médailliers, fait que Bruxelles possède les éléments d'un Cabinet qui, avec des accroissements annuels bien compris, peut devenir rapidement un des plus importants de l'Europe. L. de Hirsch a fait connaître lui-même quelques-unes de ses plus belles pièces de Sicile, de Thrace et Macédoine [1], et M. du Chastel a composé, en prenant pour base sa collection, d'intéressants albums de médailles syracusaines et romaines [2].

Les autres collections publiques de Belgique ne renferment guère, en dehors des pièces du moyen âge, que des gauloises ou des romaines provenant de trouvailles locales. Citons, entre autres, les musées de Charleroi, de Liège, de Namur et le médaillier du docteur Elberling (1797-1873) [3], qui avait rassemblé, à Luxembourg, une belle suite de monnaies romaines dont il fit connaître les raretés [4].

Le Cabinet des médailles de La Haye comptait, en 1823, d'après la notice de J. C. de Jonge, 33,675 pièces dont 5,800 grecques et 11,380 romaines [5]. Les séries antiques ne s'étaient guère enrichies depuis cette époque, mais elles avaient été l'objet d'une importante étude due à M. Fr. Imhoof-Blumer [1]. L'année dernière, grâce au zèle du conservateur, M. de Dompierre de Chaufepié, elles se sont grossies d'une partie de la riche collection laissée par J.-P. Six.

La Société historique de Leuwarden, dans la province de Frise, a un médaillier de 4,000 romaines. Le Cabinet de l'Université de Leyde, fondé par Bentinck, vers 1750 [2], accru dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, par M. de Hochepied et Laurent van Santen, fut réuni au Cabinet d'archéologie en 1818, et placé sous la direction du savant professeur Reuvens († 1835). Van der Chijs qui lui succéda, fit d'heureuses et importantes acquisitions et publia, en 1862, un inventaire sommaire qui suffit à montrer que les séries grecques et romaines mériteraient un catalogue développé [3].

M. J. Pieter Six van Hilligom, d'Amsterdam (1824-1899) [4], fut un des savants du XIX[e] siècle qui connaissaient le mieux la numismatique grecque. L'un de ses premiers travaux fut le catalogue de la collection de médailles grecques de l'Institut royal des Pays-Bas, formée, au début, de l'ancien

1. *Num. Chron.*, 1883; *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. VIII, 1884; *Rev. num.*, 1887.

2. A. du Chastel de la Howardries, *Syracuse, ses monnaies d'argent et d'or, au point de vue artistique*. Londres, 1898, in-8°; cf. ci-dessus, p. 56, note.

3. *Rev. belge de num.*, t. XXX, 1874, p. 221.

4. Elberling (D[r]). *Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung römischer Münzen* (Extrait des *Publications de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg*, XVIII[e] à XXIX[e] année). Voy. aussi *Zeit. für Münz-Siegel und Wappenkunde. Neue Folge*. Berlin, 1859-1862, in-4°.

5. Voyez ci-dessus, p. 203.

1. Fr. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen in dem Königl. Münzkabinet im Haag* (*Zeit. für Num.*, t. III, 1876, pp. 269 et s.).

2. Cette collection ne doit pas être confondue avec celle de la comtesse de Bentinck qui publia elle-même son propre catalogue, sous ce titre : *Catalogue d'une collection de médailles antiques*, Part. I et II. Amsterdam, 1787, et *Supplément*, 1788, in-4°. Voir sur la correspondance d'Eckhel avec la comtesse de Bentinck, *Zeit. für Num.*, t. VIII, 1881, pp. 221 et suiv.

3. *Rev. belge de num.*, 1862, p. 360.

4. Notice nécrol. dans *Rev. num.*, 1900, p. 248 ; dans *Zeit. für Num.*, t. XXII, 1899, p. 226 ; dans le *Journal intern. d'archéol. numism.* d'Athènes, 1900, pp. 93 à 124, avec bibliographie.

cabinet de Van Damme, et augmentée de la belle série léguée par P. Hœuft [1]. On le vit ensuite s'attacher de préférence aux problèmes les plus ardus, tenter des déchiffrements où, jusqu'à lui, des générations de chercheurs avaient échoué. Les monnaies à légendes phéniciennes et araméennes, chypriotes, lyciennes, pamphyliennes ont été, de sa part, l'objet de mémoires approfondis, où, même dans les conjectures les plus hardies, on admire la pénétration et la vaste érudition de l'auteur. Une courte notice sur des monnaies lyciennes, publiée en 1868 [2], fut le point de départ de ces recherches qui, pour la plus grande partie, parurent dans le *Numismatic Chronicle,* de 1875 à 1898. Son essai de classement des séries chypriotes et son étude sur les monnaies lyciennes, furent insérés dans la *Revue numismatique* de 1883 à 1887. L'*Annuaire* de la Société française de numismatique publia aussi, de 1882 à 1886, quelques notes de Six sur les tétradrachmes d'Antigone, sur Dropion, roi de Pæonie, sur l'ère de Tripolis de Phénicie, sur des bronzes grecs à lettres numérales. Enfin, le nom de J. P. Six, se trouve aussi dans la *Zeitschrift für Numismatik* de 1876 (t. III) à 1887 (t. XIV), à propos de monnaies d'Abydos, de Chersonnesus, de Milet, de Salybria, de la Pisidie, de la Cilicie. Nul, en ce dernier quart de siècle, n'a su, mieux que le savant hollandais, éclairer par les monnaies l'histoire

1. *Catal. du Cabinet de monnaies et médailles de l'Acad. royale des sciences à Amsterdam*, rédigé par MM. A. J. Enschedé et J. P. Six. Amsterdam, 1853, in-8° de 107 pages.

2. *Over de oudere Munten van Lycie* dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences, Letterkunde,* t. XIII. Amsterdam, 1868, in-8°.

des rois et des villes de Phénicie et de Chypre, celle des rois Perses achéménides et de leurs satrapes, celle des rapports de la Grèce avec les Perses avant Alexandre.

On doit aussi au fils de J. Pieter Six, M. Jan Six, quelques recherches d'iconographie antique qui se rattachent à la numismatique [1].

En Suisse, les collections publiques de médailles sont nombreuses : chaque canton en possède au moins une ; mais les monnaies gauloises, romaines et médiévales les composent presque exclusivement. Citons celles du canton d'Argovie, dont le catalogue fut publié par A. Münch en 1871 [2] ; celle d'Avenches, au canton de Vaud, décrite par M. L. Martin [3] ; celle de Bade, près Zurich ; celle de Bâle, qui ne comprend pas moins de 2,600 grecques et 7,000 romaines ; celle de Berne, dont nous avons raconté plus haut la formation [4] ; celle du musée historique de Chaux-de-Fonds ; celles de Coire, de Fribourg, de Genève, qui est particulièrement importante ; celles de Lausanne, de Lucerne, de Neufchâtel, de Soleure, du musée civique de Winterthur qui, grâce à la générosité de M. Imhoof-Blumer, comprend 8,000 grecques et romaines ; celle de Zurich, composée de plus

1. Jan Six, *Ein Porträt des Ptolemaios VI Philometor*, dans les *Mittheil. d. kais. arch. Instit. Athen. Abtheil.*, t. XII, 1887 : *Ariarathes IX Eusebes Philopator,* même recueil, t. XXII, 1897.

2. *Die Münzsammlung des Kantons Aargau, gebildet aus den vereinigten Münzsammlungen des bisherigen Antiquitæten-Kabinets zu Kœnigsfelden, des ehemaligen Klosters Muri und der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau.* Aarau, 1871, in-8°.

3. *Catal. du médaillier d'Avenches*, par L. Martin, avec une introduction par W. Cart. Lausane, 1894, in-8°.

4. Voyez ci-dessus, p. 208.

de 6,000 romaines, 250 gauloises et 3,000 grecques et byzantines [1].

M. J. Bernoulli, professeur à Bâle, a donné, comme de raison, une place prépondérante à la numismatique dans sa *Römische Ikonographie*, dont le premier volume remonte à 1882. Les autres érudits de la Suisse qui se sont occupés de numismatique antique, ont presque exclusivement traité des monnaies gauloises ou des monnaies romaines trouvées dans la région : citons, entre autres, les travaux de W. Vischer [2], Ch.-Fr. Trachsel [3], E.-A. Stuckelberg [4]. Pourtant, un fascicule de M. E. Grunauer traite des différentes sortes de monnaies chez les Grecs [5], et une notice de M. O. Waser explique le type de la *Démocratie* [6].

La *Revue suisse de numismatique*, que publie, à Genève, M. Paul Strœhlin, depuis 1891, se consacre surtout aux séries médiévales et modernes. Cependant, M. L. Forrer, de Strasbourg, y a inséré une notice sur

1. Jean-Henri Meyer, *Das Münzkabinet der Stadt Zurich*, 1862, in-4°.

2. *Celtische Münzen aus Nunningen im Canton Solothurn*, dans les *Mittheil. der Gesellschaft für vaterl. Alterthumer in Basel*, 1852, in-8°.

3. *Die Münzen und Medaillen Graubündens, beschreiben und abgebildet*. Berlin, 1866-1867, in-8° (monographie numismatique des Grisons).

4. *Revue suisse de numismatique*, 5e année 1895; aussi, *Zeit. für Num.*, t. XIX, 1895 (*Nobilissimatsmünzen*) et t. XXII (trouvaille de Vindonissa). Du même auteur, un petit manuel : *Der Munzsammler*. Zurich, 1899 (édit. française, trad. par A. Mercier. Lausanne, 1900, in-8°).

5. E. Grunauer, *Altgriechische Munzsorten*. Schulprogramm. Winterthur, 1877, in-4°; voy. aussi, pour l'enseignement des écoles, A. Pfeiffer, *Antike Münzbilder für den Schulgebrauch*. Winterthur, 1895, in-8°.

6. *Rev. suisse de num.*, t. VII, 1898.

Cléopâtre VII Philopator [1], et M. Fr. Imhoof-Blumer, de Winterthur, y a publié d'importants mémoires relatifs à la numismatique de l'Asie mineure. M. Imhoof-Blumer avait rassemblé une des plus belles collections de monnaies grecques qu'un particulier ait jamais formée : il l'a récemment cédée au Cabinet de Berlin (en 1900) pour 600,000 francs : il y avait environ 30,000 pièces de choix, à l'aide desquelles, quarante années durant, M. Imhoof-Blumer n'a cessé de porter la lumière sur presque tous les chapitres de la numismatique grecque. Il n'est pas exagéré de dire que les travaux de ce savant sont la base indispensable des recherches actuelles. M. Imhoof-Blumer a donné lui-même sa bibliographie jusqu'en 1883 [2]; nous y voyons que son premier travail remonte à 1868, époque où il fit connaître des pièces de la Grande Grèce et de la Sicile, qu'il venait d'acquérir. Les figures ailées d'Athéna et de Niké; l'histoire numismatique de la Béotie et de l'Acarnanie; les monnaies de Panorme et de Sélinonte; la description des cabinets de La Haye et de Carlsruhe; les monnaies de la Cilicie, celles d'Aspendus et de Cibyra; le système monétaire euboïque : tels sont les travaux les plus considérables qui ont précédé le grand recueil intitulé *Monnaies grecques* (Paris, 1883, in-4°). Ce dernier ouvrage contient la description et le commentaire critique de

1. *Revue suisse de num.*, 1890. M. Forrer a également écrit sur le graveur Eucleidas; sur des monnaies coloniales romaines, et donné la description de la collection du comte d'Exeter (*Rivista ital. di num.*, t. XII, 1899; *Rev. belge de num.*, 1900; *Journal intern. d'arch. num.*, t. II, 1899).

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, Préface, p. II (Paris, 1883, in-4°).

plus de 2,200 pièces se répartissant entre 470 villes et 75 princes ou dynastes ; on en comprendra l'importance si nous disons que quarante villes y font pour la première fois leur apparition en numismatique.

Bientôt après, M. Imhoof-Blumer fixait le classement des monnaies des rois de Pergame (1884), rédigeait un catalogue critique du médaillier de la ville de Klagenfurt et de quelques autres collections ; il formait un recueil des portraits de rois ou d'autres personnages qui figurent sur les monnaies grecques (1885) ; il donnait en collaboration avec M. Percy Gardner, un commentaire numismatique de Pausanias (1885-1887 [1]) ; en collaboration avec Otto Keller, une galerie des plus intéressantes figures d'animaux et de plantes qu'on voit sur les médailles et sur les pierres gravées ; des études sur des monnaies de la Grèce propre, de la Sicile, de la Crète, des Cilbiani d'Asie mineure [2] ; enfin, un grand recueil analogue aux *Monnaies grecques*, intitulé, cette fois, *Griechische Münzen* (Munich, 1890, in-4°) et traitant de la numismatique de 250 villes [3].

Dans les dix dernières années, M. Imhoof-Blumer n'a pas ralenti ses publications qui ont parfois un tour de vulgarisation [1], mais sont, le plus souvent, des nouveautés d'ordre scientifique ; la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne a donné, de ce savant, une histoire de l'atelier monétaire de Babylone après la chute de l'empire des Achéménides (t. XXVII, 1895) ; la *Zeitschrift für Numismatik*, une revision des monnaies du Pont et de la Paphlagonie (t. XX, 1897 et 1898) ; le *Journal of hellenic Studies*, l'histoire du monnayage de plusieurs villes de Cilicie (t. XVIII, 1898) ; le *Journal international d'archéologie numismatique*, une refonte de la numismatique de la Bithynie (1898) ; enfin, la *Revue suisse de numismatique*, en 1897 et 1898, un examen critique de la numismatique de la plupart des provinces de l'Asie mineure [2].

1. Ce remarquable travail a été repris dans la nouvelle édition de Pausanias : *Pausaniæ Græciæ descriptio edidit Hermanus Hitzig. Commentarium cum tabulis topographicis et numismaticis addiderunt Hermanus Hitzig et Hugo Bluemner*, in-8° (en cours de publication).

2. Notamment dans le *Iahrbuch des k. archæol. Instituts*, 1888, Heft IV, et dans les *Abhandl. der philos. philol. Classe der k. Bayerischen Akad. der Wissenschaften*, t. XVIII. Munich, 1890, in-4°.

3. A la première page de la préface, M. Imhoof-Blumer donne la liste de ses travaux depuis 1883 jusqu'à 1890.

1. Fr. Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe auf römischen Münzen*. Leipzig, 1892, 2e édit.

2. Voy. encore : *Die Prägorte der Abbaïter, Epikteter, Grimenothyriten und Temenothyriten*, dans le *Festschrift für Otto Benndorf*, 1899, in-4°, et *Num. Chron.*, 1895.

V. — Angleterre

L'année 1836 vit paraître, à Oxford, le remarquable Essai de métrologie de Hussey [3] et, à Londres, les premières livraisons du *Numismatic Journal*, fondé par John Yonge Akerman († 1873) ; deux ans plus tard, en 1838, ce recueil prenait le titre de *The numismatic Chronicle* qu'il a encore aujourd'hui. De nombreuses monnaies des anciens Bretons y furent publiées par Akerman, le rév. Beale Poste, F.-W.

3. Hussey, *An essay on the ancient weights and money, and the Roman and Greek liquid measure*. Oxford, 1836, in-8°.

Fairholt, Edmund Oldfield, Edward Hawkins et l'égyptologue Samuel Birch. On doit aussi à Akerman des remarques sur les monnaies d'Éphèse (1841), une étude numismatique du Nouveau Testament et des Actes des Apôtres, un opuscule sur les monnaies romaines relatives à la Grande-Bretagne et un *Manuel* qui eut deux éditions [1]; Beale Poste résuma ses recherches dans son histoire numismatique de Cunobelinus et son recueil des légendes des monnaies bretonnes [2]; Samuel Birch (1813-1885) fit encore, de son côté, quelques incursions dans le domaine de la numismatique grecque [3].

Le Musée britannique acquit en 1833, l'importante suite de pièces grecques de H. P. Borrell, consul à Smyrne, qui fit connaître lui-même quelques monnaies chypriotes nouvelles [4] et des impériales grecques [5]. Thomas Burgon, mort à Londres en 1858, avait formé, lui aussi, durant un long séjour à Smyrne, une belle collection de grecques. Ses études sur les types monétaires en général [6], et sur le classement des monnaies des anciens Bretons [7], ainsi que

1. *A numismatic manual or guide to the study of greek, roman and english coins.* Londres, 1832, in-8°; 2e édit., en 1840. — *Coins of the Romans relating to Britain.* Londres, 1836, in-8°; 2e édit., en 1844.

2. *History of the coins of Cunobeline and of the ancient Britons.* Londres, 1846, in-8°; — *Celtic Inscriptions on gaulish and british Coins.* Londres, 1861, in-8°. Supplément en 1862.

3. *Num. Chron.*, t. I, 1838, à t. XX, 1857-1858, p. 151.

4. *Notice sur quelques médailles grecques des rois de Chypre.* Paris, 1836, in-4°.

5. *Num. Chron.*, t. II, 1839 à t. XI, 1848-1849, p. 57.

6. *Numism. Journal* d'Akerman, t. I, 1836, p. 97.

7. *Num. Chron.*, t. I, 1838, p. 36.

ses commentaires sur des pièces de Lébadée, de Zancle et sur les nouvelles acquisitions du Musée britannique [1], témoignent de son expérience pratique. Il rédigea anonymement le catalogue de la collection Pembroke [2].

W. D. Scott fournit à la première série du *Numismatic Chronicle* de nombreux mémoires sur des pièces des Parthes, des rois de Numidie et de Maurétanie, et sur diverses monnaies grecques et romaines [3]. Maximilian Borrell est l'auteur d'un recueil périodique qui ne vécut qu'un an [4], et de divers articles sur des monnaies de Syrie, de Cappadoce, de Lesbos; sur des pièces frappées en Afrique par les Vandales [5].

De John Lindsay on a une notice sur les monnaies de la ligue achéenne [6], et un traité remarquable, mais qui a fait son temps, de la numismatique des rois Parthes [7]. Les belles études de H. H. Wilson sur les séries bactriennes et indo-scythiques sont également dépassées aujourd'hui [8].

Comme corollaire de l'importante explo-

1. *Num. Chron.*, 1839, 1840, 1856-1857.

2. *Catalogue of the entire Pembroke collection of coins and medals* (par Burgon). Londres, 1848, in-8°.

3. *Num. Chron.*, t. XIV, 1851-1852 et suiv.

4. *The Numismatist, a montly publication exclusively devoted to the familiar illustration of the science of Numismatography.* Londres, 1851, in-8° en deux parties.

5. *Num. Chron.*, 1851 à 1865.

6. *Numism. Journal* d'Akerman, t. II, 1837-1838, p. 38.

7. *A view of the history and coinage of the Parthians.* Cork, 1852, in-4°.

8. Dans le *Numism. Journal* d'Akerman, t. II, 1837-1838, pp. 144 et suiv. Voir surtout : *Ariana antiqua. A descriptive account of the antiquities and coins of Afghanistan*, by H. H. Wilson. Londres, 1841, in-4°.

ration de la Lycie, par Spratt et Forbes [1], parut le recueil de monnaies lyciennes de Charles Fellows qui constitua un chapitre nouveau de la numismatique antique [2]. La publication des monnaies inédites de la collection du général Fox révéla des pièces de premier choix se répartissant sur toutes les parties de l'échiquier de la numismatique grecque [3].

Le colonel Leake (1777-1860), qui séjourna longtemps en Orient et prit part aux opérations de l'arme turque contre le général Bonaparte, ne cessa, tout en guerroyant, de se livrer à des recherches archéologiques et numismatiques. Rentré en Angleterre, il donna, après un essai sur les poids des monnaies grecques [4], le catalogue de sa collection, comprenant 12,000 grecques de tous pays [5]. Ce beau médaillier a été acquis en bloc par l'Université de Cambridge en 1864 [6].

1. Spratt and Forbes, *Travels in Lycia*. Londres, 1847, 2 vol.

2. *Coins of ancient Lycia before the reign of Alexander*. Londres, 1855, in-8°.

3. *Engravings of unedited or rare greek Coins*, by lieutenant-general C. R. Fox. Part. I, *Europe* (Londres, 1856, in-4°); Part. II, *Asia and Africa* (Londres, 1862, in-4°); voy. aussi : Lt-général Fox, *Monnaie de Glauconnesus*, dans le *Num. Chron.*, 1869. La collection Fox fut acquise en bloc par le musée de Berlin, en 1873; ci-après, p. 288.

4. *Num. Chron.*, t. XVII, 1854-1855, p. 103.

5. *Numismata hellenica, a Catalogue of greek Coins*. Londres, 1856, in-4°. — *A Supplement to Numismata hellenica*. Londres, 1859, in-4°. Sur le colonel Leake, voy. Waddington, *Rev. num.*, 1860, p. 490.

6. *Num. Chron.*, 1864, p. 75; Churchill Babington, *Catalogue of a selection from Colonel Leake's Greek coins exhibited in the Fitzwilliam Museum*. Cambridge, 1867, in-4°. — Le Trinity College, à Cambridge, a aussi un médaillier de 91 pièces grecques et 1,769 romaines.

Après s'être enrichi des collections de sir William Temple, en 1856 (grecques et romaines) et de J.-F.-W. de Salis, en 1861 (romaines [1]), le Musée britannique reçut encore, en 1864, la magnifique série romaine d'or d'Edward Wigan, qui, pour une partie, venait du cabinet de Prosper Dupré [2]. Plus tard, vers 1873, après la mort de Wigan, le Musée britannique acheta celles de ses pièces grecques, qui se distinguaient par leur rareté et leur belle conservation [3]. En 1866, ce furent les collections Blacas qui entrèrent, moyennant 1,200,000 francs, au Musée britannique; les médailles antiques, au nombre de 2,287, s'y répartissaient en 15 grecques autonomes d'or et 324 d'argent, 515 pièces d'or romaines et 586 d'argent; il y avait en outre 149 beaux bronzes grecs et 698 romains [4].

L'idée du livre de Donaldson sur les monuments d'architecture représentés sur les monnaies mériterait d'être reprise : Fr. Lenormant ne lui a donné qu'un court supplément [5]. C. W. King a composé un

1. J.-F.-W. de Salis avait classé ses monnaies par ateliers, d'une manière rigoureusement scientifique. Il n'a publié que deux courtes notices sur son système. *Num. Chron.*, 1867.

2. Fr. Madden, *Étude sur les médailles d'or romaines de la collection Edward Wigan, entrée au Musée britannique. Num. Chron.*, 1865.

3. Barclay V. Head, *Monnaies grecques autonomes de la collection de feu Edward Wigan, acquises par le Musée britannique. Num. Chron.*, 1873.

4. Voy. *Numism. Chronicle*, n. s., t. VII, 1867, p. 251; t. VIII, et 1868, p. 1 et suiv.; J. de Witte, dans l'*Hist. de la monn. rom.* de Mommsen, trad. Blacas, t. IV, p. xxxv et suiv.; *Annuaire de la soc. fr. de numism.*, t. I, p. 351 et suiv.; t. II, pp. 368 et 372.

5. *Architectura numismatica or architectural medals of classic Antiquity*. Londres, 1859, gr. in-8°; Fr. Lenormant, dans la *Rev. génér. de l'Architecture* de César Daly, t. XXXIV, 1877.

livre intéressant sur les plus anciens symboles chrétiens [1]. Ch. Roach Smith a écrit, soit pour ses *Collectanea antiqua* (1848 à 1878, 7 vol. in-8°), soit pour le *Numismatic Chronicle* de 1850 à 1887, de nombreuses dissertations relatives à la numismatique des Gaulois, des Bretons et des empereurs romains dont l'histoire a quelque rapport avec la Grande Bretagne. Il revisa aussi le *Dictionnaire des monnaies romaines*, élaboré par Stevenson et Frédéric W. Madden, ouvrage qui ne rend pas des services en rapport avec l'effort qu'il a coûté [2].

Le manuel de numismatique romaine de Fr. W. Madden et ses études sur les monnaies impériales [3] n'ont qu'une importance secondaire. Il en est autrement de ses recherches sur les monnaies juives [4] et du beau volume qui, en 1881, a mis presque hors d'usage les livres de Fr. de Saulcy, et reste aujourd'hui le meilleur guide pour ces difficiles séries [5].

D. Pierides [6], H. Lang [7], Falkland Warren [8], ont fait connaître de nouvelles monnaies chypriotes; George Sparkes [1] et W. Webster [2], des romaines et des grecques se répartissant dans toutes les séries. W. Vaux, rédacteur du catalogue manuscrit de la collection Bodléienne, à Oxford, publia quelques notices sur des monnaies des Séleucides, des Parthes, de la Bactriane, de la Characène, de Carthage [3].

Pour la Bactriane et les rois indo-scythes, les remarquables recherches de James Prinsep, qui fut le collaborateur de H. Wilson [4], ont été continuées par Edward Thomas. Ce dernier est l'auteur de travaux d'une importance exceptionnelle sur les monnaies arsacides, sassanides, bactriennes, indo-scythiques, publiés depuis 1848 jusqu'en 1883 [5]. Il faut en rapprocher les observations de M. Rud. Hoernle [6], le mémoire de M. H. Howorth sur le monnayage des Séleucides en Bactriane et des premiers Arsacides [7], celui de M. Aurel Stein sur les types zoroastriens des mon-

1. C. W. King, *Early christian Numismatics*. Londres, 1873, in-8°.

2. *A Dictionary of roman Coins, republican and imperial, commenced by the late Seth William Stevenson, revised by C. Roach Smith and completed by Frederic W. Madden*. Londres, 1889. Un vol. in-8°.

3. Fr. Madden, *The handbook of Roman numismatics*. Londres, 1861, in-8°; *Num. Chron.*, 1861 et suiv.

4. *Num. Chron.*, 1864 et suiv.

5. Fr. Madden, *History of Jewish Coinage and of money in the old and new Testament*. Londres, 1864, in-8°; nouvelle édition, entièrement refondue, sous ce titre : *Coins of the Jews*. Londres, 1881, in-4°.

6. *Num. Chron.*, 1865 et 1869.

7. *Num. Chron.*, 1871.

8. *Num. Chron.*, 1891.

1. *Num. Chron.*, 1845 et suiv.

2. *Num. Chron.*, 1861 et 1873.

3. *Num. Chron.*, t. XIII, XVI, XVII, XX (1850 à 1858); n. s. t. III, 1863, 1866, 1869, 1870, 1875.

4. H. H. Wilson et James Prinsep, *Observations on lieut. Burnes's collection of Bactrian and other Coins* (Londres, s. d., in-12); James Prinsep, *Essays on Indian Antiquities, historic, numismatic and palæographic*, edited with notes, by Edward Thomas. Londres, 1858, 2 vol. in-8°.

5. Edward Thomas, *Early Sassanian Inscriptions, seals and Coins*. Londres, 1868, in-8°; — *Comments on recent Pehlvi Decipherments*. Londres, 1872, in-8°; — *Parthian and Indo-Sassanian coins* (dans le *Journal of the royal asiatic Society*, 1883); — *Num. chron.*, t. XII, 1849-1850, jusqu'à N. S. t. XX, 1880.

6. Rud. Hoernle, *Notes on some new Bactrian and Gupta coins*. Calcutta, 1880, in-8° (cf. Drouin, *Rev. num.*, 1889, p. 355).

7. *Num. Chron.*, 1888 et 1890.

naies indo-scythiques [1]; l'ouvrage de M. E. J. Rapson sur les monnaies de l'Inde, qui montre le type sassanide se prolongeant dans cette contrée jusqu'au XIe siècle de notre ère [2]; enfin, la note suggestive de M. Terrien de LaCouperie sur une monnaie bactro-chinoise [3].

Le major-général Alexandre Cunningham (1814-1893) séjourna longtemps dans l'Inde où James Prinsep l'initia aux recherches archéologiques. Dès 1834, il publia, dans le *Journal du Bengale*, une étude sur des monnaies romaines trouvées dans le tope de Manikyala par le général Court [4]. Énumérons, dans le *Numismatic Chronicle*, ses mémoires sur les monnaies indo-scythiques du Cachemire (1843); sur le monnayage des successeurs d'Alexandre en Bactriane et dans l'Inde (1868-1873); sur celui des Tochari, des Kouchans ou Yué-tchi, des Sacas, des Scytho-Sassanides (1889-1894). La collection de Cunningham, acquise en bloc, en 1895, par le Musée britannique, se composait de 79 pièces d'or, 579 d'argent et 1,379 bronzes [5].

Le monnayage de la ligue achéenne, celui de la Lycie après Alexandre et les autres monnaies fédérales grecques, ont été étudiés par J. Leicester-Warren [1] qui a écrit aussi sur des monnaies romaines de l'époque constantinienne [2]. George Finlay a repris, peu après Warren, l'étude monétaire de la ligue achéenne [3]; on doit enfin à M. G. Clerk un travail d'ensemble et récent sur la même matière [4].

Charles Newton (1816-1894 [5]), auquel le Musée britannique est redevable des restes du tombeau de Mausole, rapporta d'Halicarnasse un statère d'électrum célèbre [6], et publia le premier tétradrachme d'Oropherne, roi de Cappadoce [7]. Le rév. Churchill Babington a fait connaître quelques monnaies juives, ainsi que des pièces inédites de la Galatie et de la Phrygie, d'Alexandre et de Lysimaque [8], et des monnaies relatives à la Bretagne [9]. Mais les plus importants travaux sur la numismatique des anciens Bretons sont ceux que M. John Evans a commencé à publier en 1849 [10], et qu'il a résumés dans une étude d'ensemble [11]. Le même savant a aussi étendu ses recherches aux monnaies

1. Aurel Stein, *Zoroastrian Deities on Indo-scythian Coins* (Extrait de *Oriental and babylonian record.* Août 1887, in-4°).

2. E. J. Rapson, *Indian Coins.* Strasbourg, 1898, in-8°; *Num. Chron.*, 1893 et 1896, et *Journal of the royal Asiatic Society*, 1894, 1897, 1899 et 1900 (cf. E. Drouin, *Rev. num.*, 1894, p. 517; 1898, p. 136; 1899, p. 408 et 1900, p. 241).

3. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1889, p. 338; *Rev. num.*, 1890, p. 256; ci-dessus, p. 17.

4. E. Drouin, dans *Rev. num.*, 1894, pp. 139-141.

5. Nous signalerons également ici la collection numismatique du musée de Calcutta, très riche en monnaies bactriennes et indo-scythiques. *Rev. num.*, 1893, p. 115.

1. *Num. Chron.*, n. s. t. III, 1863 et t. IV, 1864; J. Leicester Warren, *Greek federal coinage.* Londres, 1863, in-8°.

2. *Num. Chron.*, 1866.

3. *Num. Chron.*, 1861.

4. G. Clerk, *Catalogue of the coins of the Achæan League.* Londres, 1895, in-8°.

5. Notice nécrol. dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XXV, 1894, p. 273.

6. *Num. Chron.*, 1870, p. 237.

7. *Num. Chron.*, 1871, p. 19.

8. *Num. Chron.*, 1862 à 1866.

9. *Num. Chron.*, 1874 et 1875.

10. *Num. Chron.*, t. XII, 1849-1850.

11. *The coins of the ancient Britons.* Londres, 1864, in-8°. — Supplément en 1890, in-8°.

de Carausius [1] et, en général, à la numismatique des empereurs romains dont il possède une suite remarquable [2].

M. le chanoine W. Greenwell, de Durham, a formé une collection de monnaies autonomes de l'Asie mineure, dont les plus importantes, principalement les pièces archaïques, ont été reproduites dans le *Numismatic Chronicle*, depuis 1880 jusqu'à maintenant. La plus considérable des monographies de M. le chanoine Greenwell est relative au monnayage d'électrum de Cyzique [3]. E. H. Bunbury, dont la belle collection a été dispersée en 1896, a fait connaître de nouveaux tétradrachmes d'Alexandre, de Lysimaque et des rois de Syrie, quelques cistophores et des pièces athéniennes [4]. Un autre grand collectionneur anglais, H. Montagu, a aussi publié un certain nombre de pièces grecques, romaines et bretonnes [5]. On doit à M. Arthur J. Evans, fils de sir John, des recherches artistiques, admirablement illustrées, sur les médaillons de Syracuse et sur les monnaies de Tarente au type du cavalier [6].

C'est à peine si l'on connaissait les monnaies éthiopiennes avant que W. F. Prideaux en réunît une belle série [7]. M. B. P. Grenfell, après F. Lenormant et Revillout,

1. *Num. Chron.*, t. XVI, 1853-1854; Supplément, en 1861.

2. *Num. Chron.*, 1867 à 1898.

3. *Num. Chron.*, 3e sér., t. VII, 1887.

4. *Num. Chron.*, 1868 à 1883.

5. *Num. Chron.*, 1886, 1892 et 1897.

6. *Num. Chron.*, 1889 à 1894; ajoutez le compte rendu, par M. Arthur J. Evans, de la *Geschichte Siciliens* de Holm (*Num. Chron.*, 1898, p. 321), et aussi *Discoveries of Illyrian Coins,* dans *Num. Chron.*, 1880, et *A Coin of second Carausius,* dans *Num. Chron.*, 1887.

7. *Num. Chron.*, 1884 et 1885.

a rapproché d'une manière plus méthodique, les monnaies des Lagides, des textes sur papyrus, en particulier d'un nouveau et important document relatif à la perception des impôts sous Ptolémée Philadelphe [1].

Reginald Stuart Poole (1832-1894 [2]) conservateur du Cabinet des médailles de Londres, a commencé ses publications numismatiques, en 1861, en faisant connaître, dans le *Numismatic Chronicle*, des monnaies de Mallus en Cilicie, des pièces crétoises, cyrénéennes et autres [3]. Son commentaire numismatique de la IVe et de la Ve ode de Pindare, à l'aide des monnaies de Camarina [4], ses études sur les graveurs monétaires en Italie [5], ainsi que sur le classement des séries des Ptolémées [6], doivent être signalées. Mais son nom restera particulièrement attaché à l'initiative qu'il a prise dans la publication du Catalogue des suites du Musée britannique, et dont il rédigea lui-même plusieurs parties, ainsi que nous le dirons plus loin. Aux importantes séries que le Cabinet des médailles de Londres doit à son activité, il faut joindre le riche médaillier de pièces grecques et romaines que possédait la Banque

1. B. P. Grenfell and Mahaffy, *The Silver and copper Coinage of the Ptolemies*, dans *Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus. Appendice III.* Oxford, 1896, in-4°. Voir aussi : Grenfell and Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri.* Londres, 1898-1899, 2 vol. in-4°.

2. *Num. Chron.*, 1895 (3e sér., t. XV), *Proceedings of the numism. Society*, p. 24, et *Rev. num.*, 1895 p. 118.

3. *Num. Chron.,* 1861 et suiv.

4. Dans les *Transactions* de la *R. Society of Literat.*, n. s. t. X, p. III.

5. *Num. Chron.*, 1883.

6. *Num. Chron.*, 1865 à 1867.

d'Angleterre et dont cet établissement se dessaisit en 1877.

Parmi les travaux, tous remarquables, de M. Percy Gardner, nous distinguerons des observations sur les monnaies de la Sicile [1], sur celles d'Annibal en Italie, celles de l'Élide, de Zacynthus, Samos, Cyzique, des rois de la Bactriane [2]; des notes sur certains passages numismatiques du lexique de Pollux [3]; le commentaire numismatique de Pausanias qu'il rédigea en collaboration avec M. Fr. Imhoof-Blumer [4]; son recueil des monnaies des rois Parthes arsacides, le meilleur ouvrage à consulter sur cette série [5]; ses catalogues du Musée britannique; enfin son ouvrage : *The types of greek Coins* (Cambridge, 1883, in-4°), dans lequel M. Percy Gardner, se plaçant au point de vue de l'histoire de l'art, envisage surtout les types monétaires grecs dans leurs rapports avec la mythologie et les œuvres de la sculpture grecque. Nous en rapprocherons l'étude originale de M. Ch. Fr. Keary sur la filiation et la transformation des types monétaires grecs et romains [6], et celle de M. Stanley Lane Poole sur la place des monnaies dans l'histoire de l'art [7].

Peu de savants, dans le cours du XIXe siècle, auront rendu autant de services à la numismatique grecque, que M. Barclay Vincent Head, le successeur de Reg. Stuart Poole à la tête du Cabinet des médailles de Londres. Non seulement M. Head a continué la publication des catalogues des séries du Musée britannique, mais on lui doit un manuel de numismatique grecque (*Historia numorum*, Oxford, 1887, in-8°), qui est l'indispensable guide de tous les travailleurs; les amples proportions de cet ouvrage lui permettent d'être autre chose qu'une simple nomenclature ou un aide-mémoire; il est en même temps un livre de doctrine où l'on trouve tout ce qui est essentiel à connaître pour débuter dans l'érudition ou former une collection. M. Head est, en outre, l'auteur de nombreux ouvrages ou dissertations, parmi lesquels nous citerons l'histoire du monnayage de Syracuse [1], des rois de Lydie et de Perse [2], de Cyzique, d'Éphèse, de la Béotie; la description de pièces curieuses d'Ætna et de Zancle; des notes métrologiques sur les monnaies d'electrum d'Asie-mineure; des études sur des pièces archaïques trouvées à Naucratis; sur des monnaies à légendes himyaritiques; sur le commencement du monnayage athénien, et sur des pièces attribuées à Érétrie [3].

La publication du Catalogue des séries antiques du Musée britannique a débuté par le volume que M. Herbert A. Grueber a consacré aux médaillons romains, en 1874 [4]. La partie grecque comprend actuellement (octobre 1900) les volumes suivants,

1. *Num. Chron.*, 1876. Les premiers mémoires de M. Percy Gardner, dans le *Num. Chron.*, sont de 1871.

2. *Num. Chron.*, 1879 à 1887.

3. *Num. Chron.*, 1881.

4. Dans le *Journal of hellenic Studies*, 1885 et 1886.

5. *The Parthian Coinage*. Londres, 1877, in-4°.

6. Keary (Ch. Fr.), *The morphology of coins*, dans le *Num. Chron.*, 1885 (famille grecque) et 1886 (famille romaine).

7. Stanley Lane Poole, *Coins and medals. Their place in history and art*. Londres, 1885, in-8°.

1. *Num. Chron.*, 1874.

2. Barclay V. Head, *The coinage of Lydia and Persia*. Londres, 1877, in-4°.

3. *Num. Chron.*, 1876 à 1893.

4. H. A. Grueber, *Catalogue of Roman Coins: Roman Medallions*. Londres, 1874, gr. in-8°.

énumérés dans l'ordre de leur apparition :

Italy, by Reg. Stuart Poole, B. Head et P. Gardner, 1873.
Sicily, by Reg. Stuart Poole, B. Head et P. Gardner, 1876.
Thrace, by B. Head et P. Gardner, 1877.
Seleucid Kings of Syria, by Percy Gardner, 1878.
Macedon, by Barclay V. Head, 1879.
The Ptolemies, Kings of Egypt, by Reg. Stuart Poole, 1883.
Thessaly to Ætolia (Thessaly, Illyria, Epirus, Corcyra, Acarnania, Ætolia), by Percy Gardner, 1883.
Central Greece (Locris, Phocis, Bœotia and Eubœa), by Barclay V. Head, 1884.
Greek and scythic Kings of Bactria and India, by Percy Gardner, 1886.
Crete and Ægean Island, by W. Wroth, 1886.
Peloponnesus (moins Corinthe), by Percy Gardner, 1887.
Attica, Megaris, Ægina, by Barclay V. Head, 1888.
Corinth, colonies of Corinth, by Barclay V. Head, 1889.
Pontus, Paphlagonia, Bithynia and the Kingdom of Bosporus, by W. Wroth, 1889.
Alexandria and the nomes, by Reg. Stuart Poole, 1892.
Mysia, by W. Wroth, 1892.
Ionia. Satrapal coinage of the west coast of Asia Minor. Islands of Ionia, by B. Head, 1892.
Troas, Æolis and Lesbos, by W. Wroth, 1894.
Caria, Cos, Rhodes, etc., by B. Head, 1897.
Lycia, Pamphylia, Pisidia, by G. F. Hill, 1897.
Galatia, Cappadocia and Syria, by W. Wroth, 1899.
Lycaonia, Isauria and Cilicia, by G. F. Hill, 1900.

Les vues originales de M. W. Ridgeway sur les origines de la monnaie et ses principes économiques [1], se rapportent aux

1. W. Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards.* Cambridge, 1892, in-8°.

temps où la monnaie proprement dite n'existait point encore; le même auteur s'est occupé aussi de déterminer le degré d'affinage des monnaies d'or et d'argent chez les anciens [1]. M. W. Ramsay, à qui l'on doit une importante *Géographie historique de l'Asie Mineure* (Londres, 1890, in-8°), a déterminé l'emplacement de la ville de Ninica-Claudiopolis, en Cilicie, et démontré qu'on devait donner à cette ville les pièces d'une prétendue colonie de Ninive [2].

Les prototypes des monnaies siciliennes, les *nummi serrati*, la peinture pompéienne qui représente des Amours monnayeurs, ont fait l'objet des recherches de M. E. J. Seltman [3], auquel on doit aussi des remarques sur les types monétaires de Rhegium, Himera, Tarente et Ænus [4]. M. Hermann Weber possède une suite grecque où abondent les raretés, comme on en peut juger par les notices que l'auteur leur a consacrées [5]. Les mémoires de MM. F. Brayne Baker [6], John L. Myres [7], H.-B. Earle Fox [8], sur des monnaies grecques inédites d'Athènes, de Corinthe et d'autres villes, rentrent dans le même ordre de publications.

Outre plusieurs volumes du Catalogue du Musée britannique, M. Warwick Wroth a donné une collaboration active au *Nu-*

1. *Num. Chron.*, 1895.
2. *Rev. num.*, 1894.
3. *Num. Chron.*, 1898 et 1899 ; *Rivista ital. di num.*, 1898 ; *Journ. int. d'archeol. numism.*, t. II, 1899.
4. *Num. Chron.*, 1897 ; *Zeit. für Num.*, t. XIX, 1895 et t. XX, 1897.
5. *Num. Chron.*, 1892 et 1896 à 1899.
6. *Num. Chron.*, 1892 et 1893.
7. *Num. Chron.*, 1894.
8. *Num. Chron.*, 1898 ; *Rev. num.*, 1887 et 1890 ; *Journ. int. d'arch. numism.*, t. II, 1899.

mismatic Chronicle, depuis 1882; tout en y faisant connaître les nouvelles acquisitions du Musée depuis 1888, il y a commenté les monnaies de Pergame qui représentent Asclépios (1882), des monnaies de l'Isaurie et de la Lycaonie (1883), les pièces archaïques qui composaient l'importante trouvaille faite à Santorin, en 1821 (1884); la monnaie d'Eupolemus, lieutenant de Cassandre en Carie (1891). Le plus jeune des rédacteurs des catalogues du Musée britannique, M. G. F. Hill, s'est fait connaître, en outre, depuis 1896, par d'intéressantes notices dans le *Numismatic Chronicle* : Neapolis Datenon (1893); le monnayage de la Lycie avant Alexandre (1895); un portrait de Persée, roi de Macédoine (1896); la réforme monétaire de Solon (1897); Cartimanda; Œnoanda (1897); Posidium de Syrie (1898); Olba et les districts appelés Cennatis et Lalassis (1899) [1]; enfin, il est l'auteur d'un *Manuel* original où sont exposés des principes et énumérés des faits et des dates qu'un numismate doit toujours avoir présents [2].

La splendide publication que M. George Macdonald consacre au musée Hunter remplace le vieux catalogue de Ch. Combe. Déjà, de nombreuses rectifications à ce dernier avaient été proposées par divers savants [3], bien que le musée Hunter fût demeuré, jusqu'à ces dernières années, peu

1. Voy. aussi *Journ. intern. d'arch. numism.*, t. I, 1898 (*Hadrianoi and Hadrianeia*) et *Journ. of hellen. Studies*, t. XVIII, 1898 (statère de Sicyone portant une dédicace à Artémis).

2. G. F. Hill, *A Handbook of greek and roman Coins*. Londres, 1899, in-12.

3. J. Friedlænder dans la *Num. Zeit.* de Vienne, 1870, p. 321-328, et Imhoof-Blumer, *Zeit. f. Num.*, t. I, p. 329.

accessible aux travailleurs [1]. Il serait désirable que le médaillier de la Bibliothèque bodléienne, à Oxford, fût l'objet d'un semblable effort, car il ne comprend pas moins de 50,000 pièces dont 3,149 grecques et plus de 25,000 romaines [2].

VI. — Allemagne du Nord

En 1834, au moment où Pinder publiait le premier fascicule de ses *Numismata antiqua* [3], le rév. J. Leitzmann inaugurait, à Weissensee (Thuringe), sa *Numismatische Zeitung* qui vécut jusqu'en 1871, et H. Grote fondait, à Hanovre une autre *Numismatische Zeitung* qui, pour éviter des erreurs possibles, engendrées par la similitude des titres, s'appela, dès le 4e fascicule, *Blätter für Münzkunde, Hannoversche numismatische Zeitschrift* [4]. La revue hanovrienne vécut dix ans et donna quatre volumes in-4° (1834 à 1844), relatifs surtout, comme le recueil de Leitzmann, à la numismatique du moyen âge. Plus tard, en 1855, H. Grote fonda, à Leipzig, ses *Münzstudien* qui ren-

1. George Macdonald, *Catalogue of greek Coins in the Hunterian collection University of Glascow*. Vol. I : *Italy, Sicily, Macedon, Thrace and Thessaly*. Glascow, 1899, in-4°. V. aussi, de M. Macdonald : *Trouvaille de Lipari*, nouvelle monnaie de Rhegium (*Num. Chron.*, 1896); *The legend* iaton *on coins Himera* (*Num. Chron.*, 1898), et *Lettres d'amphore sur les monnaies d'Athènes* (*Num. Chron.*, 1899).

2. *The Bodleian Library in 1882-1887. A Report from the Librarian, published by permission of the Curators*. Oxford, décembre 1888.

3. *Numismata antiqua inedita. Particula prima*. Berlin, 1834, petit in-4° (la suite ne paraît pas avoir paru).

4. Hermann Grote, né à Hanovre en 1802, mort en 1895. *Zeit. für Num.*, t. XX, 1897, p. 195.

ferment de bons travaux, aussi bien sur l'antiquité que sur le moyen âge [1].

A Berlin, en 1841, fut créée par Bernard de Köhne, la *Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde* qui eut six volumes in-8° (1841 à 1846), et suspendit sa publication lorsque son directeur alla se fixer à Saint-Pétersbourg. Plus tard, B. de Köhne, revenu à Berlin, restaura la *Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde* (*neue Folge*, de 1859 à 1862, in-4°) qui fut définitivement remplacée, en 1862, par les *Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde* (6 vol. in-8°, jusqu'en 1873). Concurremment, la Société de numismatique de Berlin éditait un petit recueil qui, de 1846 à 1856, eut trois fascicules [2].

On voit que, dès avant le milieu du XIX[e] siècle, les études numismatiques avaient, dans l'Allemagne du Nord, de fervents adeptes. Le savant orientaliste norvégien, Christian Lassen (1800-1876), fixé à Bonn, donnait le résultat de ses recherches sur l'histoire des rois Bactriens et Indo-scythes [3], en même temps que Karl-Ludwig Grotefend (1807-1874) écrivait sur les monnaies de ces mêmes dynasties [4].

A la même date, paraissaient les magistrales recherches métrologiques de Bœckh [1]. Peu après, vinrent les études de Tölken sur les représentations d'*Æternitas* [2]; de Koner sur Athéna Chalciœcus, type de bronzes lacédémoniens [3]; de Richard Lepsius, le célèbre égyptologue (1818-1884), sur la diffusion du système monétaire italique [4], de Pinder sur les cistophores [5].

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, fit acheter en bloc plusieurs collections. Bohl, de Cologne, lui céda 600 pièces phéniciennes et celtibériennes; le peintre Hinz, 200 pièces du Bosphore; le professeur Ludwig Ross, fixé à Athènes, lui envoya des monnaies grecques; Linkh, Auguste Schönborn et le peintre Léopold Güterbock en rapportèrent de leurs voyages [6]. Les doubles du musée Kircher (un millier de pièces, vendues par le marchand romain Capranesi), une collection de 4,300 grecques, dont 28 en or et 1,000 en argent, cédées par le major Adolf de Rauch, achevèrent, vers 1853, de faire de la collection de Berlin l'une des principales de l'Europe [7].

Adolf de Rauch (1805-1878 [8]) avait lui-même fait connaître les plus intéressantes

1. La collection des *Münzstudien*, complète en 9 volumes, s'arrête en 1877.

2. *Mittheil. der numism. Gesellschaft* in Berlin (1er cahier, 1846; 2e cahier, 1850; 3e cahier, 1857).

3. Chr. Lassen, *Zur Geschichte der griech. und Indoskytischen Könige in Baktrien, Kabul und Indien*. Bonn, 1838, in-8°.

4. *Die Münzen der griech. Könige von Bactrien und den Ländern am Indus*. Hanovre, 1839, in-8°. K.-L. Grotefend a publié, plus tard, deux autres notices sur les deniers de C. Vibius Pansa (*Münzstudien* de Grote, t. I, 1857), et *Chronol. Anordnung der Athenische Silbermünzen*. Hanovre, 1872.

1. Aug. Bœckh, *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Münzfüsse und Masse des Alterthums in ihrem Zusammenhange*. Berlin, 1838, in-8°.

2. *Zeitschrift* de Köhne, t. IV (1844).

3. *Zeitschrift* de Köhne, t. V (1845).

4. *Uber die Tyrrhen. Pelasger in Etrurien und über die Verbreitung des italischen Münzsystems von Etrurien aus*. Leipzig, 1842, in-8°.

5. M. Pinder, *Ueber die Cistophoren und über die kaiserl. Silbermedaillons der röm. Provinz Asia*. Berlin, 1856, in-4°.

6. J. Friedlænder, *Geschichte des Königl. Munzkabinets*, p. 31.

7. Pinder, *Die antiken Münzen des königl. Museums* (Berlin, 1851, in-12); *Num. chron.*, t. XVII, 1854-1855, p. 174.

8. Nécrol. dans la *Zeit. für Num.*, t. V, 1878, p. 217.

pièces de son médaillier [1]. Il forma, par la suite un nouveau cabinet, dont il publia, aussi les inédites; il possédait en dernier lieu jusqu'à 10,000 grecques [2]; enfin, il rédigea le catalogue de la collection Heydecken [3].

Otto Blau (1828-1879 [4]), consul général allemand à Odessa, est l'auteur d'aperçus ingénieux sur les monnaies araméo-perses des Achéménides [5]; sur celles des rois de la Sophène et de l'Arménie [6]; sur le mot *follis* et ses dérivés en arabe [7]. En dépit de l'érudition dont les auteurs ont fait preuve, les mémoires de G. Rathgeber sur les monnaies d'argent d'Athènes [8], de C. Stuve sur la chronologie des monnaies des Lagides et d'Alexandrie [9], et même les pénétrantes études de M. A. Lévy, de Breslau, sur les monnaies juives et les légendes pehlvies [10], ont fait leur temps. Le major Senkler, auteur d'une monographie numismatique des Trévires et de quelques autres populations gauloises de l'Est [1], tenta, avant Pinder et Friedlænder, d'expliquer la fameuse formule CONOB des monnaies d'or de la fin de l'empire [2], et de classer chronologiquement les émissions monétaires du règne de Constantin [3]. A. de Werlhof (1809-1895) traduisit la numismatique biblique de Cavedoni et composa un manuel de numismatique grecque [4].

Fils d'un collectionneur érudit, Julius Friedlænder (1813-1884 [5]), qui devait passer toute sa carrière au Cabinet des médailles de Berlin, commença par collaborer avec Pinder, à un opuscule sur les monnaies de Justinien (1843 [6]). Il écrivit ensuite sur les monnaies des Ostrogoths (1844), des Vandales (1849), des révoltés de la guerre Sociale (1850 [7]). Depuis leur fondation, en

1. *Zeit. für Münz-Siegel und Wappenkunde* de Köhne, t. II, 1842, et t. III, 1843; *Mém. de la soc. d'archéol. et de numism.* de Saint-Pétersbourg, t. II, 1848; *Annali* de l'Instit. archéol. de Rome, 1847.

2. *Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde*, t. I, 1863; t. V, 1869; t. VI, 1871-1873; voy. aussi *Zeit. für Num.*, t. I, 1874.

3. *Numos antiquos quos collegit B. ab Heydecken, descripsit* Ad. de Rauch. Berlin, 1845, in-8°.

4. *Num. Zeit.*, t. XI, 1879, p. 443; *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880, p. 197.

5. *De numis Achemenidarum arameo-persicis.* Leipzig, 1855, in-4°.

6. *Num. Zeit.*, t. IX, 1877; *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880.

7. *Zeit. der deut. morgenl. Gesellschaft*, t. XXI, 1867, p. 672.

8. G. Rathgeber, *Silberne Münzen der Athenaier.* Weissensee, 1858.

9. Dans les *Münzstudien* de Grote, t. II (1862) et III (1863), et *Zeit. für Num.*, t. XIII, 1885-1886.

10. M. A. Lévy, *Geschichte der Judischen Münzen.* Breslau, 1862, in-8°; *Beiträge zur aramäischen Munzkunde Erans*, dans *Zeit. d. deut. morgenl. Gesellschaft*, t. XXI, 1867.

1. Dans *Iahrb. des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XI, 1847; t. XV, 1850; t. XXI, 1854.

2. *Rev. num.*, t. XII, 1847, p. 401.— Pinder et Friedlænder, *De la signification des lettres OB sur les monnaies byzantines* (en français). Berlin, 1851, in-8°. — 2e édit. par Friedlænder, 1873.

3. *Die Darstellungen auf römischen Münzen zur Zeit und unter der Einflusse der Einführung des Cristenthums* (*Bonner Iahrbucher*, t. XVII. pp. 75-102).

4. *Handbuch der griech. Münzkunde.* Hanovre, 1850, in-8°; cf. *Zeit. für Num.*, t. XX, 1897, p. 200.

5. Nécrol. dans la *Zeit. für Num.*, t. XII, 1885, p. 116; *Rev. num.*, 1884, p. 269.

6. Pinder und Friedlænder, *Die Münzen Justinians.* Berlin, 1843, in-8°. Ces deux savants donnèrent encore en collaboration : *Beiträge zur älteren Münzkunde.* Berlin, 1851, in-8°.

7. *Die Oskischen Münzen.* Leipzig, 1850, in-8°.

1863, jusqu'à leur disparition, en 1869, les *Berliner Blätter* furent honorées de la collaboration de J. Friedlænder qui leur donna, entre autres, des études sur les Campaniens de Sicile (1863); Œniadæ d'Acarnanie (1865) ; des monnaies de Macédoine (1865); les bronzes de l'Élide, au type du Zeus Olympien de Phidias (1866 [1]); des monnaies béotiennes, épirotes, égyptiennes. Il y décrivit, en 1863, les pièces les plus importantes du prince de Waldeck, à Arolsen : cette collection, commencée par Christian de Waldeck (1744-1798), comprend 7 à 8,000 pièces dont 1,500 grecques; une grande partie de ce médaillier provient de Tanini, le continuateur de Banduri.

En 1861, le Cabinet de Berlin acheta la collection laissée par le père de Friedlænder, qui se composait de 6,000 monnaies antiques dont 1,500 grecques [2]. Deux ans après, le même musée fit l'acquisition des 1,200 grecques de Dannenberg. En 1864, mourait, à Constantinople, le Dr Sperling, de Trèves, qui, peu d'années auparavant, avait donné au Cabinet de Berlin une suite de 550 grecques; à sa mort, la collection berlinoise s'enrichit de 150 nouvelles pièces de son médaillier. Vers le même temps, la collection Bellini, d'Osimo, près Ancone, passa presque entièrement, par l'entremise de P. Lambros, au musée de Berlin qui, en 1866, acquit en outre la série thracomacédonienne de Michanovich, consul d'Autriche à Salonique. Peu après, 865 pièces furent choisies dans la collection que

1. J. Friedlænder a repris ce sujet dans les *Monatsberichte* de l'Académie des Sciences de Berlin, 1874, pp.498-501.

2. J. Friedlænder, *Gesch. des königl. Münzkabinets*, p. 32.

Peytrignet s'était constituée dans l'Italie méridionale, et la vente Prosper Dupré fournit aussi un appoint important au médaillier berlinois. Bref, tandis qu'en 1840 la série grecque n'atteignait pas 7,000 numéros, elle dépassait 55,000 en 1869 (en comptant les doubles), et la série romaine montait de 20,000 à 31,000 [1].

L'*Histoire de la monnaie romaine* de Th. Mommsen [2], qui domine de son ampleur doctrinale les productions numismatiques du milieu du XIXe siècle, ne doit pas faire oublier les autres travaux spécialement numismatiques que l'on doit à cet illustre savant. Dès 1850 et 1851, il donnait des essais sur la monnaie romaine [3], et une édition critique de l'Édit du *maximum* de Dioclétien [4]; en 1853, un mémoire sur l'alphabet nord-étrusque, d'après les inscriptions et les monnaies [5]. Du même savant, en 1868, une note sur des poids grecs [6]; en 1874, une étude sur la chronologie des rois de Thrace [7]. Puis, dans la *Zeitschrift*

1. J. Friedlænder, *op. cit.*, p. 39.

2. L'édition allemande parut sous ce titre : *Geschichte des rœmischen Münzwesen* (Berlin, 1860). Voici l'indication bibliographique de l'édition française : *Histoire de la monnaie romaine*, par Théodore Mommsen, traduite de l'allemand par le duc de Blacas. Tome Ier. Paris, 1865, in-8°. — T. II, 1870, in-8°; le titre porte en outre : et publiée par J. de Witte, membre de l'Institut. — T. III, 1873. — T. IV, 1875, in-8°.

3. *Uber das röm. Münzwesen* von Theodor Mommsen. Leipzig, 1850, in-4°; — *Uber den Verfall des röm. Münzwesens in der Kaiserzeit* (*Berichte der K. Sachsischen Gesellschaft der Wissenschaften*. Leipzig, 1851, in-8°.

4. *Das Edict Diocletians*, 1851; deuxième édition refondue, en 1893.

5. *Die Nord-etrusk. Alphabet auf Inschriften und Münzen*. Zurich, 1853, in-4°.

6. *Num. chron.*, 1868, p. 74.

7. *Ephemeris epigraphica,* 1874, pp. 150-165.

für Numismatik (1874 et suiv.), dans l'*Hermès* et dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin (1883), de substantielles notices sur divers trésors de monnaies de la République romaine ; sur le souverain pontificat des empereurs ; les monnaies frappées aux effigies de proconsuls, en Asie et en Afrique ; la dynastie de Palmyre ; les puissances tribuniciennes de Philippe le Jeune ; les noms de l'empereur Balbin ; des monnaies de Titus ; les ateliers monétaires de Dioclétien ; les barres d'or estampillées à l'atelier de Sirmium.

Presque dans le temps où paraissait l'*Histoire de la monnaie romaine*, J. Brandis (1830-1874)[1] livrait au public ses belles recherches sur les systèmes pondéraux et monétaires de l'Asie antérieure jusqu'à Alexandre le Grand[2], ouvrage qui, préparé par les travaux de Bœckh et de Vasquez Queipo, frayait lui-même la voie à Friedrich Hultsch. Ce dernier débuta par une notice sur le Demaretion[3] ; puis, il donna une édition critique des auteurs métrologues de l'antiquité[4], un traité complet de métrologie grecque et romaine[5], et enfin un mémoire ayant pour objet de montrer la

1. Nécrol. dans *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, p. 201.

2. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien, bis auf Alexander den Grossen*. Berlin, 1866, in-8°. Brandis a encore écrit un mémoire ingénieux sur les types des monnaies grecques considerés dans leurs rapports avec les noms des magistrats monétaires. *Zeit. für Num.*, t. I, 1874.

3. Fr. Hultsch, *De Demareto argenteo Syracusanorum nummo*. Dresde, 1862, in-8°.

4. Fr. Hultsch, *Metrologicorum Scriptorum reliquiæ*. Leipzig, 1864-1866, 2 vol. in-12 (coll. Teubner).

5. Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*. Berlin, 1882 (2e édition).

filiation qui rattache les systèmes pondéraux les uns aux autres[1].

Les études pondérales de Schillbach[2] et celles de Erich Pernice[3], de même que les recherches sur les origines des systèmes pondéraux, de C. F. Lehmann[4], et le petit résumé de J. Wex[5] doivent être rapprochés des travaux de Brandis et de Hultsch.

En 1873, le Cabinet de Berlin acheta la collection du général anglais Fox[6] : c'étaient 11,500 grecques, dont 330 pièces d'or et plus de 4,000 pièces d'argent. Vers le même temps, Berlin acquit, coup sur coup, les collections Gansauge, Guthrie, et 22 médaillons romains que J. Biedermann. de Vienne, tenait de Michel Tyszkievicz. En 1873, c'était l'acquisition en bloc de la collection laissée par Prokesch-Osten et composée presque exclusivement de grecques autonomes, soit 10,916 pièces, dont 575 en or, 7,102 en argent et 3,239 en bronze[7].

En 1874, Alfred de Sallet ayant fondé, à Berlin, la *Zeitschrift für Numismatik*, J. Friedlænder y inséra, annuellement, la

1. Fr. Hultsch, *Die Gewichte des Alterthums nach ihrem Zusammenhange dargestellt*. Leipzig, 1898, in-8°.

2. Richard Schillbach, *Beiträge zur griechischen Gewichtkunde* (Programm zur Winckelmannsfeste. Berlin, 1877, in-4°).

3. Pernice, *Zeit. für Num.*, t. XX, 1897, et *Griech. Gewichte gesammelt*. Berlin, 1894, in-8°.

4. C. F. Lehmann, Das *Alt-babylonische Maas-und Gewichts-system als Grundlage d. antiken Gewichts-Münz-und Maas-systeme*. Leyde, 1893, in-8°.

5. J. Wex, *Métrol. grecq. et rom.*, trad. franç. par P. Monet. Paris, 1886, in-12.

6. J. Friedlænder, *Gesch. des königl. Münzkabinets*, p. 41 ; *Archæol. Zeitung*, N. F., t. VI, 1874, p. 99 ; *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, p. 85. Cf. ci-dessus, p. 267.

7. J. Friedlænder, *Gesch. des königl. Münzkabinets*, p. 43 ; *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, p. 104.

nomenclature des accroissements du Cabinet royal; il y publia aussi des dissertations sur des sujets variés : la ligue achéenne ; les rois thraces Cotys III et Sadales II ; Amisus, Taulara ; Zeus Troios, Zeus Aseis, Zeus Osogo ; voyages d'Hadrien (II, 1875) ; Pœmanenum ; monnaies romano-macédoniennes (III, 1876) ; légendes pamphyliennes ; monnaies satrapales (IV, 1877) ; Minos ; Sermyle, Heraclea Sintica, Ptolémaïs de Pamphylie (VI, 1879) ; Apollon et Philoctète à Lamia (VII, 1880) ; le système euboïque en Sicile (IX, 1882) ; Metellus Creticus à Gortyne ; Marinianus (X, 1883).

Les premiers essais numismatiques d'Alfred de Sallet (1842-1897) [1] remontent à 1864 [2]. Après une dissertation doctorale sur les rois bosporans Asandre et Polémon (1865), il étudia d'une manière plus développée la numismatique des rois du Bosphore et du Pont (1866), puis celle des princes de Palmyre [3], dans les *Berliner Blätter* (III et IV) et dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne (II et III). Son mémoire sur les signatures d'artistes mit le sceau à sa réputation scientifique [4]. Entré au Cabinet des médailles de Berlin, il

1. Alfred von Sallet, né à Reichau, en Silésie, en 1842, mort à Berlin, en 1897. Biogr. et bibliogr. dans le *Journ. intern. d'archéol. numism.* d'Athènes, t. I, 1898, pp. 189 et s. ; cf. *Zeit. für. Num.*, t. XXI, 1897, p. 1, et *Num. Zeit.*, t. XXIX, 1897, p. 365.

2. *Die antiken Münzen der Oberlausitzischen Gesellschaft der Wissenschaften*, dans le *Neues Lausitzisches Magazin*, t. XLI, p. 209-220 ; sur cette collection et ses accroissements, A. de Sallet a publié ultérieurement d'autres articles, insérés dans le même *Magazin*, t. XLIII et XLVII.

3. *Die Fürsten von Palmyra.* Berlin, 1866, in-8°.

4. *Die Künstlerinschriften auf griechischen Münzen.* Berlin, 1871, in-8°.

rédigea avec J. Friedlænder, en 1877, l'histoire des collections dont ils avaient la garde [1], et où ils comptèrent 87,146 monnaies antiques, dont 55,474 pièces grecques (1,454 en or et 21,087 en argent), et 31,595 pièces romaines (dont 1,716 en or et 14,647 en argent). Chaque volume de la *Zeitschrift für Numismatik* contient, sous la signature de Sallet, soit des articles de fond, soit de courtes notices d'une érudition précise et sûre. Il y traite tous les sujets : Monnaies de la Chersonnèse taurique, de la Thrace, de la Macédoine, des Arsacides, du César Pertinax (I, 1874) ; signatures d'artistes grecs, monnaies thraco-macédoniennes, arcadiennes, alexandrines ; rois de Pont (II, 1875 et IV, 1877) ; représentation de l'*Eques romanus* sur des médaillons de Constantin (III, 1876) ; monnaies de Jules César ; Sollium d'Acarnanie ; Déméter Horia sur les monnaies de Smyrne (IV, 1877) ; monnaies de Barcochba ; Ænus de Thrace (V, 1878) ; Ceramus-Ptolémaïs de Carie ; Europe sur les monnaies de Gortyne (VI, 1879) ; les successeurs d'Alexandre en Bactriane et dans l'Inde (VI à X, 1879-1883) ; Kamnaskires, et rois de la Characène (VIII, 1881). Il est impossible d'indiquer, même sommairement, les sujets qu'il a abordés dans ses *Beiträge zur antiken Münz-und Alterthumskunde* (*Zeit. f. Num.*, IX, X et XII, 1882, 1883, 1885), ou dans ses comptes rendus des accroissements du musée de Berlin (XIII, 1885, à XXI, 1898). En 1888, Alfred de Sallet entreprit, avec J. Friedlænder, la description détaillée des séries grecques du Cabinet de Berlin ; ils rédigèrent ensemble les deux pre-

1. J. Friedlænder et A. von Sallet, *Das königl. Münzkabinet.* Berlin, 1873, in-8° ; 2e édit., 1877.

miers volumes de cette *Beschreibung der antiken Münzen :*

I. *Taurische Chersonesus, Sarmatien, Dacien, Pannonien, Mœsien, Thracien, Thracische Könige.* 1878, in-12.

II. *Pæonia, Thraco Macedonian tribes, Kings of Macedon to Perdiccas III.* 1879, in-12.

J. Friedlænder était mort déjà, lorsque le premier de ces deux volumes sortit de l'imprimerie. A son tour, A. de Sallet ne vit pas le troisième, qui fut l'œuvre de son successeur au Cabinet de Berlin, M. H. Dressel ; il se rapporte à une partie de l'Italie :

III. *Italien : Aes rude, aes signatum, aes grave. Die geprägten Münzen von Etrurien bis Calabrien.* 1894, in-12.

Dans la touffue *Kunstmythologie* de J. Overbeck, sont expliqués, au point de vue mythologique, et rapprochés des autres monuments de l'art antique, un grand nombre de types monétaires [1] ; il en est de même, dans les études de M. W. Drexler qui se répartissent sur les séries grecques et romaines et sont enrichies de notes bibliographiques plutôt surabondantes [2].

Un savant trop tôt enlevé à la science, A. Klügmann (1837-1880) avait commencé, avec une remarquable pénétration, l'étude des types monétaires de la République romaine [3]; sa monographie intitulée : *L'effigie di Roma* [4], précise le caractère mythologique du type des premiers deniers.

1. *Griechische Kunstmythologie : Zeus. — Hera. — Poseidon.— Demeter et Kora. — Apollon.* 1871 à 1889, in-8° et atlas in-fol. max.

2. *Zeit. für Num.*, t. XIII, 1885-1886 à t. XXI, 1898.

3. *Num. Zeit.*, t. XI, 1879; *Zeit. für Num.*, t. V, 1878 à t. VIII, 1881.

4. Rome, 1879, in-8° (*Strenna festiva offerta all' Instit. archeol. germanico*).

M. F. de Duhn a étudié les monnaies osques, celles de Tyndaris, et la composition de trouvailles de monnaies de la Grande Grèce ou de la république romaine [1]. Ernest Curtius qui, plus qu'aucun autre historien peut-être, a tenté, dans son *Histoire grecque*, de tirer parti des enseignements de la numismatique, a consacré des pages suggestives à démontrer le caractère religieux de la monnaie grecque à son origine [2]. Il a aussi écrit sur les droits monétaires des colonies romaines [3], sur les monnaies d'Olympie [4] et de Corinthe [5].

Après une thèse de doctorat sur le plus ancien monnayage juif, Eugène Merzbacher [6] a repris l'étude numismatique de la dynastie asmonéenne et des Juifs révoltés sous Néron et sous Hadrien [7]. Mais les pièces de la dernière insurrection judaïque contre Rome ont, depuis lors, donné lieu, de la part de M. Léopold Hamburger, à une monographie plus complète et définitive dans l'état actuel des découvertes [8].

Les recherches de W. Corssen († 1876) et de W. Deecke sur les légendes des monnaies étrusques, ont rendu inutiles les conjectures philologiques antérieures [9]. De

1. *Zeit. für Num.*, t. II, 1875 à t. VII, 1880.

2. *Monatsberichte der königl. Akad. der Wissensch. zu Berlin*, 1869 ; traduit en anglais dans le *Num. Chron.*, 1870.

3. *Zeit. für. Num.*, t. I, 1874.

4. *Zeit. für. Num.*, t. II, 1875.

5. Dans l'*Hermès*, t. X, 1876.

6. *De Siclis nummis antiquissimis Judæorum.* Berlin, 1873, 28 pages.

7. *Zeit. für Num.*, t. 1, 1874 à t. V, 1878.

8. *Zeit. für Num.*, t. XVIII, 1892.

9. W. Corssen, dans la *Zeit. für Num.*, t. III, 1876; W. Deecke, *Etruskische Forschungen.* II. *Das etruskische Münzwesen*, 1877, in-8°.

courtes notices de A. de Gutschmid [1], M. Fränkel [2], H. Heydemann [3], H. Droysen [4], se recommandent suffisamment par les noms de leurs auteurs. Th. Bergk a précisé l'histoire de l'alphabet grec en Pamphylie [5]; H. Brunn, disserté sur les monnaies de Tyra sous Hadrien [6] et sur le type du roi thrace Lycurgue à Alexandrie [7]; George Habich a déterminé le type monétaire de l'Hermès discobole [8].

Les études de M. Rudolf Weil ont porté sur les monnaies des ligues acarnanienne, arcadienne, achéenne [9]; sur celles de l'Élide et d'autres régions du Péloponnèse [10]; sur l'Athéna Parthénos de Phidias et le Dionysos de Praxitèle [11]; sur Histiæa, Oreos, Tirynthe, le roi Saumacos; Pisa en Élide; Asclépios et Hygie d'après les monnaies de Bizya [12]. On lui doit aussi une remarquable dissertation sur les signatures d'artistes des monnaies siciliennes [1] et un aperçu sur l'étendue du droit monétaire dans l'antiquité [2].

Depuis 1876, M. Bahrfedt poursuit, sur les monnaies de la République romaine, des recherches minutieuses qu'il a groupées dans un ouvrage spécial [3]. Nous en rapprocherons l'étude de M. Franz Ganter sur le dernier collège monétaire de Jules César [4], et la dissertation doctorale de M. W. Caland sur les monnaies de Marc Antoine [5]. Une autre thèse doctorale, due à M. G. Buchener, sur le titre de *néocore*, passe en revue les monnaies des villes d'Asie mineure qui en ont été honorées [6]. Les opuscules de MM. H. Halke, H. Dannenberg, G. Grunau ont le caractère de résumés ou de nomenclatures [7].

Nous avons déjà cité le grand ouvrage de M. Émile Hubner (*Monumenta linguæ*

1. *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, p. 150. A. von Gutschmid a aussi mis à profit les monnaies, dans une étude sur la chronologie des rois d'Édesse (*Mémoires de l'Acad. des Sciences*, de Saint-Pétersbourg, VII[e] sér., t. XXXV, n° 1, 1887, in-4°), étude que j'ai moi-même reprise et complétée (*Rev. belge de numism.*, 1892, et *Mélanges numism.*, II, pp. 209 à 296).

2. *Zeit. für Num.*, t. III, 1876; t. VII, 1880; t. XVIII, 1892.

3. *Zeit. für Num.*, t. III, 1876.

4. *Zeit. für Num.*, t. II, 1875; *Sitzungsberichte d. Akad. der Wissenschaften*. Berlin, 1882.

5. *Zeit. für Num.*, t. XI, 1884.

6. *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1888.

7. *Journ. int. d'archéol. num.*, t. I, 1898.

8. *Jahrb. d. arch. Instituts*, t. XIII, 1899, et *Journ. int. d'archéol. num.*, t. II, 1899.

9. *Zeit. für Num.*, t. I (1874); VII (1880); IX (1882).

10. *Zeit. für Num.*, t. VII (1880); XXII (1899).

11. *Zeit. für Num.*, t. VIII (1881); XIII (1885-1886).

12. *Zeit. für Num.*, t. I (1874); VIII (1881); XXII 1899.

1. Rud. Weil, *Die Kunstlerinschriften der Sicilischen Münzen* (*Winckelmannsfest*, XLIV). Berlin, 1884, in-4°.

2. *Studien auf dem Gebiete des antiken Münzrechts* dans le *Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der Numism. Gesellschaft zu Berlin* (Berlin, 1893, in-8°). Voy. aussi, de R. Weil: *Zur Geschichte des Studiums der Numismatik* dans *Zeit. für Num.*, t. XIX (1895).

3. Max Bahrfeldt, *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik, im Anschluss an Babelon's Verzeichniss der Consular-Münzen*. Vienne, 1897, in-8°.

4. *Zeit. für Num.*, t. XIX, 1895.

5. W. Caland, *De numis M. Antonii*, et *Zeit. für Num.*, t. XII, 1885.

6. *De Neocoria*. Giessen, 1888, in-8°.

7. H. Halke, *Einleitung in das Studium der Numismatik*. Berlin, 1882, in-8°; — Hermann Dannenberg, *Grundzüge der Münzkunde*. Leipzig, 1891, in-12; — G. Grunau, *Inschriften und Darstellungen römischer Kaisermünzen von Augustus bis Diocletian*. Biel, 1898, in-8°.

Ibericæ, 1893) [1], dans lequel sont passées en revue toutes les légendes des monnaies autonomes de la péninsule ibérique. Le plus récent historien de la Sicile, M. A. Holm, a fait, de la numismatique de cette île, un tableau d'ensemble qui est ce qu'on peut consulter de mieux sur la matière [2].

Les monnaies de fer du Peloponnèse et le monnayage de l'or à Athènes ont fait l'objet des investigations de M. Ulrich Köhler [3]. Les types primitifs des monnaies athéniennes et l'histoire monétaire de Delphes ont été étudiés par M. H. von Fritze [4]; M. Hugo Gæbler a consacré deux dissertations aux monnaies de la Macédoine et de la tribu thraco-macédonienne des Derrones [5]; M. J. E. Kirchner vient de reviser le monnayage athénien pour les deux siècles qui précèdent notre ère [6]. MM. H. Dressel [7], Nissen [8], Otto Hirschfeld [9], A. Erman [10], J. Menadier [11], H. Sachs [12], M. Schmidt [13], ont traité des points variés de la numismatique grecque ou romaine.

1. Voyez ci-dessus, p. 242.
2. A. Holm, *Geschichte des Sicilischen Münzwesens, bis zur Zeit des Augustus* (dans le t. III de la *Geschichte Siciliens im Alterthum*). Leipzig, 1898. Cf. le compte rendu de M. Arthur J. Evans, dans le *Num. Chron.*, 1898, p. 321.
3. Ulrich Köhler, dans *Mittheil. d. k. arch. Instituts. Athen. Abtheil.*, 1882; *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898; cf. aussi t. XII, 1885.
4. *Zeit. für Num.*, t. XX, 1897.
5. *Zeit. für Num.*, t. XX, 1897.
6. *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898.
7. *Zeit. für Num.*, t. XXII, 1899.
8. Sur la réforme monétaire de Solon, dans le *Rheinisches Museum*, t. XLIX, 1894.
9. *Wiener Studien*, t. V, 1883, pp. 319-322.
10 *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880.
11. *Zeit. für Num.*, t. XIII, 1885-1886.
12. *Zeit. für Num.*, t. XIII, 1885-1886.
13. *Zeit. für Num.*, t. XV, 1887.

MM. F. Hettner [1] et Otto Seeck ont envisagé l'organisation des ateliers sous Dioclétien et Constantin et classé leurs émissions d'après de nouveaux principes de critique [2].

M. Arthur Löbbecke, de Brunswick, fait connaître, de temps à autre, depuis 1880, les plus intéressantes des pièces de sa collection dans laquelle les bronzes d'Asie mineure paraissent occuper la place prépondérante [3].

J. Schubring a écrit sur les monnaies de Gela [4] et de Camarina [5]; J. Naue, sur les portraits d'Alexandre le Grand [6]; L. Burchner, sur les portraits monétaires autres que les effigies des souverains [7]; Erman, sur les imitations arabes des monnaies grecques [8]; P. Brock, sur les marques de valeur gravées sur les pièces de la dernière époque impériale [9]; U. Wilcken, sur le cours de la drachme égyptienne et la titulature de Waballathe [10]; G. Gilbert, sur les plus anciennes monnaies d'Athènes [11]; Ad. Furtwængler sur une monnaie de Trézène [12]; H. Dessau, sur la famille de Dryantille [13].

Le dernier quart du XIX[e] siècle vit s'or-

1. *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte.* Trèves, 1887 et 1888.
2. *Zeit. für Num.*, t. XII, 1885; t. XVII, 1890; t. XXI, 1898; *Rheinisches Museum*, 1894. Ci-dessous, p. 307.
3. *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880 et suiv.
4. *Berliner Blätter*, t. VI (1871-1873).
5. *Philologus*, t. XXXII, pp. 490-530.
6. *Zeit. für Num.*, t. VIII, 1881.
7. *Zeit. für Num.*, t. IX, 1882.
8. *Zeit. für Num.*, t. IX, 1882.
9. *Zeit. für Num.*, t. II et III, 1875 et 1876.
10. *Zeit. für Num.*, t. XV, 1887; le même, *Griech. Ostraka aus Ægypten*, t. I, p. 718 (Leipzig, 1899, 2 vol. in-8°.)
11. *Neue Jahrbücher für Philologie*, 1896.
12. *Rev. archéol.*, 3[e] sér., t. XXIX, 1896, p. 343.
13. *Zeit. für Num.*, t. XXII, 1899.

ganiser ou se développer dans toutes les grandes villes d'Allemagne, des musées où une place a été réservée aux médailles. Celui de Mayence a 7,000 romaines; celui de Bonn en possède aussi plusieurs milliers [1]; on signale particulièrement les suites numismatiques de Trèves [2], Göttingue, Halle, Iéna, Leipzig, Francfort-sur-le-Mein [3]; le musée de Breslau possède 217 grecques et près de 2,500 romaines [4]; celui de Dantzig a 2,044 pièces antiques [5] et celui d'Osnabruck est plus riche encore. Nous connaissons les origines du célèbre cabinet de Gotha, sous les ducs Ernest le Pieux et Frédéric II, par les livres de Liebe (1730) [6] et de Schlichtegroll (1799) [7]. Les collections Schachmann, Sulzer, Ant. Gunther, Petricciuoli, vinrent successivement s'y agréger; il compte, aujourd'hui, environ 10,000 grecques et 16,000 romaines. Son conservateur, M. Behrend Pick, a commencé à se faire connaître par une dissertation sur la titulature des empereurs Flaviens [8]; puis, il donna des observations sur des points divers [9]; une notice sur la

1. Grote, *Berliner Blätter*, t. III, p. 151; *Führer durch das prov. Museum zu Bonn*, pp. 55-56 (Bonn, 1895, in-12).
2. *Rev. num.*, 1900, p. 105.
3. F. Quilling, *Ausgewählte römische Münzen und medaillons der städtischen Sammlung in Francfurt am Mein.* (*Zeit. für Num.*, t. XX, 1897, p. 201.)
4. F. Friedenburg, dans la *Zeit. für Num.*, t. XIII, 1885-1886.
5. F. Borchardt, *Gymnasialprogramm.* Dantzig, 1893; W. Kubitschek, *Rundschau uber ein Quinquennium der antiken Numismatik* (1890-1894), p. 8.
6. Voy. ci-dessus, pp. 166 et 174.
7. Schlichtegroll, *Historia numothecæ Gothanæ.* Gotha, 1799, in-8°; cf. *Num. Zeitung*, 1836, n° 16.
8. *Zeit. für Num.*, t. XIII, 1885 et t. XIV, 1887.
9. *Zeit. für Num.*, t. XIV, 1887 et t. XVII, 1890.

collection Karl Mandl, à Buda-Pest [1]; des vues d'ensemble sur les contorniates [2], sur l'épigraphie des impériales grecques [3], sur les types monétaires de la Thrace [4]. Il fut amené à rédiger ce dernier travail au cours de la préparation du recueil général des monnaies de la Grèce septentrionale, dont il nous reste à parler. Le demi-volume de ce vaste répertoire, qui a paru en 1899, peut être considéré comme le premier tome du *Corpus* général des monnaies grecques, qui sera l'œuvre du XXe siècle [5]. Le second volume, dont la rédaction a également été confiée à M. Pick, s'étendra aux monnaies de la Thrace; le troisième, que prépare M. Hugo Gæbler, sera consacré à la Macédoine. Tandis que l'Académie de Berlin, sur l'initiative de M. Th. Mommsen, entreprend cette œuvre monumentale, le Cabinet des médailles de cette même capitale vient de couronner la suite ininterrompue des grandes acquisitions qu'il a faites dans ce siècle, en achetant la collection de M. Fr. Imhoof-Blumer [6].

VII. — Allemagne du Sud, Autriche-Hongrie et pays danubiens

Carlsruhe s'honore du médaillier du grand-

1. *Num. Zeit.*, t. XXIII, 1891, p. 29.
2. Art. *Contorniaten* dans la *Realencyclopædie* de Pauly-Wissowa.
3. *Journ. int. d'arch. num.*, t. 1, 1898.
4. *Jahrb. d. k. archæol. Instituts*, t. XIII, 1898.
5. Son titre complet est le suivant : *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands, unter Leitung von Fr. Imhoof-Blumer, herausgegeben von der kgl. Akademie der Wissenschaften. Band I. Dacien und Moesien, bearbeitet von* Behrendt Pick. I Halbband. Berlin, 1899, in-4°.
6. Voyez ci-dessus, p. 262.

duc de Bade qui comprend 30,000 pièces et que nous connaissons par les publications de MM. Imhoof-Blumer, W. Brambach et A. Holder [1]. Fondée vers 1670, par le margrave Louis-Guillaume, cette collection s'accrut, au XIXe siècle, des médailles de Friedrich Creuzer, professeur à l'Université de Heidelberg, l'auteur de l'*Histoire des religions de l'antiquité ;* de celle de Schüler, de celle de la Société appelée *Badischer Alterthumsverein* et de quelques autres encore. C'est aussi à Bade, qu'est installée la collection du prince de Furstenberg (50,000 pièces dont 2,000 romaines).

Le musée de Stuttgart n'a qu'un médaillier de troisième ordre ; mais l'Université de Tubingue dont la collection remonte à la fin du XVIIIe siècle, grâce au legs de Tux [2], a environ 3,500 pièces grecques et romaines. Son conservateur, M. L. Schwabe, a récemment publié une étude intéressante sur des monnaies d'Alexandrie [3].

La numismatique n'a pas manqué d'avoir sa place dans le grand mouvement artistique et littéraire dont Munich fut le centre durant la moitié du XIXe siècle. Il y a, d'ailleurs, encore aujourd'hui, une société de numismatique bavaroise qui a édité, en 1900, la XXe année de ses *Mittheilungen*. La collection royale qui s'était accrue, comme nous l'avons dit, en 1811 et en 1816, de séries grecques acquises à Cousinéry [1], reçut en 1817 l'appoint des pièces siciliennes (21 pièces d'or, 205 d'argent et 664 de bronze) achetées au baron Astuto, par le prince royal de Bavière, au cours d'un voyage en Sicile [2]. Devenu roi, Louis Ier ne fit que donner, davantage encore, libre carrière à ses goûts pour les beaux arts ; en 1821, il acheta les médailles de Tôchon d'Annecy et, un peu plus tard, celles d'Avellino. Le conservateur du Cabinet royal était, alors, l'évêque Ignace de Streber qui, en mourant en 1841, laissa sa charge à son neveu Franz de Streber. Le roi Louis, assidu à son cabinet numismatique, acheta, en 1845, pour 22,800 florins, la collection de Giuseppe Longo qui comprenait 650 grecques et 500 romaines. On y remarquait surtout des pièces siciliennes, parmi lesquelles un décadrachme d'Agrigente. L'année suivante, le cabinet de Munich s'enrichit encore à la vente Welzl de Wellenheim ; puis, ce furent des acquisitions moins importantes ou le résultat de trouvailles locales qui, jusqu'à la fin du règne de Louis († 1848), donnèrent au Cabinet royal le développement qu'il a aujourd'hui. Streber fit connaître dans diverses publications quelques-unes des plus importantes pièces de la collection [3], mais elle n'a pas encore de catalogue

1. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen in der grossherl. Badischen Sammlung in Karlsruhe,* dans la *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880, p. 1 à 30 ; W. Brambach et A. Holder, *Mittheilungen aus der grossherl. Badischen Hof-und Landesbibliothek und Münzsammlung*, II. Carlsruhe, 1879, in-4°.

2. Voy. plus haut, p. 184.

3. L. Schwabe, *Die kaiserlichen Decennalien und die Alexandrinischen Münzen.* Tubingue, 1896, in-8°.

1. Voyez ci-dessus, p. 204.

2. Hans Riggauer, *Geschichte des königl. Münzkabinetts in München*, p. 27.

3. *Numismata nonnulla græca ex museo regis Bavariæ, hactenus minus accurate descripta,* edidit Franciscus Ser. Streber. Munich, 1835, in-4° (extrait des *Abhandlungen* de l'Acad. des Sciences de Munich). — *Ueber die sogenannten Regenbogenschüsselschen,* 1re partie, 1860 ; 2e part., 1862, in-4° (extrait du même recueil). — *Die syracusanischen Stempelschneider Phrygillos, Sosion und Eumelos,* dans le même recueil, 1863, in-4°.

général. M. Hans Riggauer, le conservateur actuel, en a signalé les principales acquisitions pour les cinquante dernières années. On a, en outre, du même savant, plusieurs dissertations relatives à des monnaies grecques [1]. Enfin, c'est à Munich qu'ont été édités le mémoire de M. A. Mayr sur les monnaies des îles siculo-puniques [2], et celui de M. W. Lermann sur les types monétaires qui représentent Pallas [3].

En 1842, le Cabinet impérial de Vienne, qui avait à sa tête Joseph Arneth (1791-1863) [4], possédait 24,122 médailles grecques (547 en or et 7,229 en argent) et 30,902 romaines (2,522 en or et 12,980 en argent) [5]. Les principaux organes des numismates viennois groupés autour d'Arneth, furent les *Wiener numismatische Monatshefte*, fondées par G.-A. Egger en 1865 et qui vécurent jusqu'en 1868 (4 vol. in-8°) ; puis, la *Numismatische Zeitschrift*, fondée par Christian W. Huber et J. Karabacek, en 1869. En même temps, la société numismatique autrichienne éditait, sous le titre de *Jahresbericht*, le compte rendu de ses séances, transformé, à partir de 1883, en bulletin mensuel (*Monatsblatt*) [6].

Un des membres les plus en vue de cette Société, le comte de Prokesch-Osten (1795-1876) [1], occupait les loisirs que lui laissaient ses fonctions diplomatiques, en publiant les plus importantes pièces de son médaillier qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fut acquis en bloc, après sa mort, par le musée de Berlin [2]. Un autre collectionneur Viennois, Christian W. Huber (1803-1871) rédigea d'importantes notices sur les monnaies d'Égypte [3]. Le rév. H.-C. Reichardt écrivit, lui aussi, sur la numismatique d'Alexandrie et, en même temps, sur les monnaies juives et phéniciennes [4] ; G.-A. Egger tenta d'attribuer des monnaies à Artaxerxès Mnémon, fit connaître des pièces de Cragus et des romaines diverses [5] ; Franz Kupido († 1895) publia des pièces barbares de l'époque gauloise [6] ; K.-B. Hofmann, une série de poids

1. *Eros auf Münzen*, dans la *Zeit. für Num.*, t. VIII, 1881 ; *Monnaies de la Cilicie, de la Cappadoce, de la Galatie*, etc. dans les *Münchener Sitzungsberichte der Acad.*, 1897.

2. A. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantellaria*. Munich, 1894, in-8°.

3. Wilhelm Lermann, *Athenatypen auf griechischen Münzen. Beiträge zur Geschichte der Athena in der Kunst*. Munich, 1900, in-8°.

4. Nécrol. et bibliogr. dans *Rev. num.*, 1864, p. 164.

5. J. Arneth, *Synopsis numorum antiquorum qui in museo Cæsareo Vindobonensi adservantur. Numi græci et numi romani*. Vienne, 1837 et 1842, 2 vol. in-4°.

6. *Jahresbericht der numism. Gesellschaft, in Wien*, depuis 1870. A partir de 1885, *Monatsblatt der numism. Gesellschaft in Wien* (1er fasc. en août 1883).

1. Nécrol. dans *Num. Zeit.*, t. VIII, 1876, p. 394, et dans *Zeit. für Num.*, t. IV, 1877, p. 366. Le comte de Prokesch-Osten fut le précepteur et l'ami du Roi de Rome, devenu duc de Reichstadt.

2. *Inedita meiner Sammlung autonomer altgriechischer Münzen*. Vienne, 1854, in-4° (Extrait du tome V des *Denkschriften der philos. histor. Classe der Akad. der Wissenschaften*) ; voy. aussi les *Berliner Blätter*, t. II, 1865 ; *Num. Chron.*, 1866 ; *Wiener Numism. Monatshefte*, t. IV, 1868 (art. de C.-W. Huber) ; *Numismatische Zeitschrift*, t. I, 1869 ; t. III, 1871 ; enfin, Prokesch-Osten, *Les monnaies des rois Parthes*. Paris, 1874-1875, in-4°.

3. *Berliner Blätter*, t. II, 1865 ; *Wiener Monatshefte*, II, 1866 ; III, 1867 ; IV, 1868. Sur C.-W. Huber, consul d'Autriche, voy. *Num. Zeit.*, t. III, notice.

4. *Num. Chron.* de 1861 à 1882 ; *Wiener Monatshefte*, II, 1866, à IV, 1868.

5. *Wiener Monatshefte*, t. II, 1866.

6. *Wiener Monatshefte*, t. II, 1866 ; IV, 1868 ; *Berliner Blätter*, t. III, 1866.

grecs [1]; K. Samwer laissa une remarquable histoire du monnayage primitif de Rome, qui vit le jour après sa mort [2].

Le conservateur actuel de la collection impériale, M. Friedrich Kenner, a inauguré ses publications en 1866, par le commentaire d'un *senio* de l'empereur Galère et par l'explication de la figure allégorique de la Pannonie sur les monnaies romaines. Il décrivit ensuite des pièces de Tlos, de Cragus, de Cius, de diverses villes de Phrygie, puis, des monnaies romaines de Constantin [3]; il expliqua les médailles à la légende *Moneta Augusti* et les estampilles des lingots d'or trouvés en 1888, non loin des ruines de l'atelier de Sirmium [4], fit connaître les pièces importantes de la collection Georges Weifert, de Belgrade [5]. On lui doit une somptueuse monographie des médaillons romains de la collection impériale, avec une étude qui détermine le caractère de cette catégorie de monuments monétiformes [6]; enfin, il est l'auteur du catalogue du monastère de Saint-Florian (près d'Ens), qu'il fut chargé de rédiger à l'occasion de la huitième fête séculaire de la fondation du monastère, en août 1871. La description de M. Kenner constate, dans cette célèbre collection, la présence de 3,540 grecques et environ 9,000 romaines [1].

Moins heureuse que la collection du couvent de Saint-Florian, celle de Vienne n'a pas encore son catalogue détaillé. Cependant, en 1893, M. J. de Schlosser en a édité un premier volume qui comprend la description des monnaies de la Thessalie, de l'Illyrie, de la Dalmatie et de l'Épire [2].

Le médailler royal de Hongrie, à Buda-Pest, dont l'origine remonte à Mathias Corvin, n'a pas non plus de catalogue, mais seulement un guide sommaire rédigé par M. Florian Romer [3]. Nous savons, par là, que la collection renferme surtout des monnaies de la Thrace et de la Macédoine, des monnaies gauloises et des romaines.

L'empire d'Autriche-Hongrie est une des contrées où les collections publiques de médailles anciennes sont les plus nombreuses : cela tient à ce que l'ancien morcellement de ce pays aujourd'hui aggloméré, y avait constitué de nombreuses capitales. Prague, la capitale de la Bohême, a un médaillier de 30,000 pièces; Gratz, en Styrie, a deux collections, celle du Joanneum qui compte

1. *Num. Zeit.*, t. XXII, 1890.

2. *Geschichte der älteren römischen Münzwesens, bis circa 200 vor Christi (554 der Stadt), aus den hinterlassenen Papieren des Geheimeraths* Dr Karl Samwer, *herausgegeben von* M. Bahrfeldt. Vienne, 1883, in-8°.

3. *Wiener numism. Monatshefte*, t. II, 1866; t. III, 1867; *Num. Zeit.*, t. IV, 1872; t. XVIII, 1886.

4. Fr. Kenner, *Römische Goldbarren mit Stempeln*, dans l'*Arch. epigr. Mitth. aus Œsterreich*, t. XII, 1888 et dans *Num. Zeit.*, t. XX, 1888.

5. *Num. Zeit.*, t. XXVI, 1894, p. 33.

6. *Num. Zeit.*, t. XIX, 1887 : traduction italienne dans la *Rivista ital. di num.*, t. II, 1889, p. 83; *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, t. V, 1887.

1. *Die Münzsammlung des Stiftes Sanct-Florian in Ober-Œsterreich, in einer Auswahl ihrer wichtigsten Stücke beschreiben und erklärt, von* Friedrich Kenner, *nebst einer die Geschichte der Sammlung betreffenden Einleitung von* Joseph Gaisberger, *mit VII Tafeln und 8 Abbildungen im Text* (Vienne, 1871, in-4°). Voyez ci-dessus, p. 168.

2. *Kunsthistorische Sammlungen der Allerhöchsten Kaiserhauses. Beschreibung der altgriechischen Munzen.* Band. I, Thessalien-Epeiros, von J. von Schlosser, 1893, in-8°.

3. *Illustrirter Führer in der Münz-und Allerthums-Abtheilung des ungarischen National-Museums,* Buda-Pest, 1873, in-12, 2e édit.

2,120 grecques et 8,000 romaines, et celle de l'Université qui a 10,000 pièces. A Cracovie, il y a un médaillier à l'Université; une belle collection est annexée au musée Lubomirski, à Lemberg (Galicie). Le séminaire de Brixen (Tyrol) a une suite de 20,000 pièces; à Heiligenkreuz, près Bade (Basse-Autriche), il y a une suite de 1,100 grecques ou romaines. A Rovereto (Tyrol), la collection, commencée seulement en 1858, s'est accrue du legs de Fortunato Zeni en 1878, si bien que son avoir monte à 8,000 pièces antiques. Le médaillier municipal de Trieste, fondé en 1873 par l'acquisition des collections Zandonati et Cumano, accru par le don P. Rossetti de Scander, accuse 1,287 grecques, 560 italiques, 4,608 impériales romaines. En 1846, le comte Benedetto Giovanelli légua à la ville de Trente, sa patrie, un médaillier auquel vinrent s'adjoindre, en 1858, celui de Taddeo Tonelli; en 1878, celui de Pizzini di Ala, et en 1881, celui de Zanella, si bien que le musée communal de Trente a, aujourd'hui, 1,200 pièces grecques, 100 italiques, 700 de la République et 8,000 de l'empire romain [1]. Au musée de Klagenfurt (Carinthie), il y a une suite de 5,000 grecques, léguées en 1872 par Dreer qui la tenait des héritiers d'Octave von Vest, de Trieste; M. Imhoof-Blumer en a donné la description [2].

Le prince Pierre de Saxe-Cobourg, petit-fils de l'empereur du Brésil dom Pedro, fixé à Vienne, a fait connaître lui-même les principales pièces de sa collection aujourd'hui dispersée [3]. Le prince de Lichtenstein possède environ 30,000 médailles, surtout de l'époque constantinienne, qui lui viennent du comte de Westphalen, auteur d'un mémoire sur la date de l'avènement de Constantin d'après les monnaies [1].

Théodore Rohde qui rassembla patiemment les variétés des émissions monétaires d'Aurélien et des princes de Palmyre, sut tirer de cet ensemble de matériaux une étude qui servit de modèle pour les recherches du même genre sur le fonctionnement des ateliers [2]. Les numismates qui ont, à sa suite, le mieux observé les émissions monétaires des IIIe et IVe siècles, sont : le major Andreas Markl qui se consacra aux règnes de Claude le Gothique, de Quintille, et aux ateliers de Serdica et d'Antioche [3]; et le Dr Alex. Missong qui débuta, en 1866, par des recherches sur l'impératrice Dryantille [4]. Ce dernier avait rassemblé 13,000 variétés de Probus qu'il a léguées, en 1885, au Cabinet de Vienne [5] et dont M. le colonel Otto Voetter nous donnera bientôt le catalogue. M. Voetter a porté la même sûreté d'investigation sur les émissions de Dioclétien et de ses associés à l'empire [6], ainsi que sur celles du règne de Gallien [7]. Par l'étude de ces détails, le même érudit a

1. Fr. Gnecchi, *Rivista ital. di numism.*, t. IV, 1891, p. 301.
2. *Num. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 227 et suiv.
3. *Rev. num.*, 1891.

1. *Rev. num.*, 1887.
2. *Die Münzen des Kaisers Aurelians und seiner Frau Severina.* Miskolcz, 1881, in-8°.
3. *Num. Zeit.*, t. XVI, 1884; t. XXII, 1890; t. XXXI, 1899; *Rivista ital. di num.*, t. II, 1889.
4. *Wiener num. Monatshefte*, t. II, 1866 à t. IV, 1868; *Num. Zeit.*, t. I, 1869; *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880.
5. *Num. Zeit.*, t. V, 1873, p. 102; *Monatsblatt* de la Soc. de numism. de Vienne, Mars, 1885, p. 79.
6. *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899.
7. O. Voetter, *Atlas des monnaies de Gallienus.* Vienne, 1900, in-4°.

pu préciser la date de la fondation de Constantinople [1], et l'apparition des premiers emblèmes chrétiens sur les monnaies [2]. On lui doit enfin, le catalogue de la riche collection du prince Ernest de Windisch-Grætz [3].

C'est encore l'organisation monétaire de la dernière période de l'empire, tant au point de vue administratif qu'au point de vue de l'histoire des espèces, qui a été l'objet des pénétrantes recherches de M. Otto Seeck dans la *Zeitschrift* de Vienne [4]; dans le même recueil, M. H. Willers a déterminé le véritable sens des lettres OB (*obryzum*) sur les pièces d'or, et PS ou PVS (*pusulatum*) sur des pièces d'argent de l'époque constantinienne; il a interprété avec bonheur les estampilles des lingots monétaires d'or et d'argent préparés pour la frappe et dont il nous est parvenu des spécimens [5]. Énumérons encore, parmi les récents et plus notables travaux numismatiques parus en Autriche, ceux d'Aristide Brésina sur les bétyles [6]; de M. G. Patsch, sur Byllis et Apollonie, d'après des pièces du Musée de Saravejo (Bosnie-Herzégovine) [7]; de G. Bühler sur les légendes des monnaies bactriennes [8]; de J. Scholz sur les contorniates [1]; de E. Szanto, sur les débuts du règne d'Artaxerxès Ochus [2]; de J. Brunsmid sur les légendes des monnaies des villes illyriennes [3]; de W. Arkwright sur l'alphabet lycien [4]; de W. Kubitschek sur les monnaies de Cremna (Pisidie) au type de Marsyas-Maron [5]; sur les pièces himyarites rapportées d'Arabie par l'expédition Glaser [6]; sur Régalien et Dryantille [7]; sur les bronzes de Claude à la légende PNR (*postorium nundinarum remissum*) [8], enfin, sur les monnaies de l'époque de Dioclétien marquées des chiffres XX et XXI, et sur les premières espèces byzantines [9].

La Bulgarie et la Roumanie, pays riches en antiquités, ne sont pas restées étrangères au mouvement scientifique des vingt

1. *Fausta und Helena*. Vienne, 1898, in-8°.
2. *Num. Zeit.*, t. XXIV, 1892.
3. Otto Voetter, *Collection Ernst Prinz zu Windisch-Grætz*. VI Band. 1. *Münzen der römischen Republik; 2. Münzen der römischen Kaiser von Augustus bis Philippus Arabs*. Vienne, 1899.
4. *Num. Zeit.*, t. XXVIII, 1897; cf. ci-dessus, p. 296.
5. H. Willers, dans *Num. Zeit.*, t. XXX, 1898 et t. XXXI, 1899.
6. *Monatsblatt* de la Soc. numism. de Vienne, mai 1889, p. 312.
7. *Compte rendu et Mémoires du congrès international de numismatique de Paris*, 1900.
8. G. Bühler. *The Kharosthî Inscriptions on the Indo-Grecian Coins*. Vienne, in-8°, 1894 (Extrait de la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*).

1. *Monatsblatt der numism. Gesellschaft* de Vienne, 1897 et 1898.
2. *Jahreshefte der Œsterreichen arch. Instituts*, t. II, 1899, p. 103.
3. J. Brunsmid, *Die Inschriften und Münzen der griech. Städte Dalmatiens*, dans les *Abhand. des arch.-epigr., Seminares der Univers. Wien*. Vienne, 1898; v. aussi dans le *Vjesnik hrvatskoga Archeoloskoga Drustva*, Agram, 1900, p. 81 à 155.
4. *Jahreshefte des Œsterreichen archaeol. Instituts*, t. II, 1899, p. 52.
5. *Archaeol. epigraph. Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, t. XX, 1897; *Festschrift für Otto Benndorf*. 1899.
6. *Südarabische Alterthümer im Kunsthistorischen Hofmuseum*, herausgegeben von D. H.-Müller. Vienne, 1899, fol.
7. Dans *Jahreshefte des Œsterreichen arch. Instituts*, t. II, 1899, p. 210 et *Bleiblatt*, p. 111; sur la même question, voyez E. Groag, *Jahreshefte des Œsterr. arch. Inst.*, t. II, 1899, p. 206; R. Mowat, *Rev. num.*, 1890.
8. *Jahreshefte*, etc. t. III, 1900.
9. *Monatsblatt* de la Soc. num. de Vienne, juin 1892, p. 137 et *Num. Zeit.*, t. XXIX, 1897.

dernières années, et les savants de ces contrées, trop longtemps bouleversées par les guerres ou les révolutions, ont fourni un appoint précieux à la numismatique. Les musées de Sofia et de Philippopoli possèdent surtout des monnaies antiques de la vallée du Danube, de la Thrace et de la Macédoine. MM. B. Dobrusky et Tacchella ont contribué à leur développement et publié leurs principales richesses [1]. En Roumanie, nous citerons, en particulier, les remarquables études pondérales et métrologiques de M. le prince Michel C. Soutzo, qui ont contribué à débrouiller les origines des systèmes monétaires grecs, les origines pondérales des monnaies de l'Italie antique, et ont démontré que sous l'empire romain la taille des monnaies de bronze obéissait théoriquement à des règles fixes et précises, aussi bien que la taille des pièces d'or et d'argent [2].

VIII. — Les pays scandinaves et la Russie

Dans les pays scandinaves, les principales collections publiques de numismatique antique sont celles de Copenhague, de Stockholm et de l'Université de Christiania.

1. Dobrusky, *Rev. num.*, 1895, p. 103; le même, *La numismatique des rois thraces* (en bulgare, avec un résumé en français). Sofia, 1897, in-4°. — Tacchella, *Rev. num.*, 1893 à 1900; cf. A. Engel, *Rev. num.*, 1884, p. 265 et 1885, p. 215.

2. M. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs et lingots monétaires*. Bukarest, 1884, in-8°; — *Systèmes monétaires primitifs de l'Asie mineure et de la Grèce*. Bukarest, 1884, in-8°; — *Essai de restitution des systèmes monétaires Macédoniens*. Bukarest, 1893; — *Introd. à l'étude des monnaies de l'Italie antique*. 1re part., 1887; 2e part. 1889. Paris, in-8°; — *Études sur les monnaies impériales romaines* (*Rev. num.* 1898); v. aussi *Rev. num.* 1895 et *Mémoires du congrès de numismatique tenu à Paris en 1900* (sous presse).

La collection royale de Copenhague, commencée dès 1655, par Frédéric III, et successivement augmentée par les soins des rois Christian V, Frédéric IV et Christian VI, était pourvue, dès 1835, d'un petit guide donnant un aperçu de ses richesses [1]. Elle comprend, aujourd'hui, plus de 100,000 pièces, se répartissant en 15,500 grecques, autant de romaines, le reste étant des temps postérieurs. Les collections italiennes de Bondacca et de Recupero étaient allées s'y fondre en grande partie, ainsi que le médaillier de C.-J. Thomsen acheté par le Roi, en 1865, à la mort de ce savant qui fut longtemps conservateur de la collection royale.

Avant Thomsen, le cabinet de Copenhague avait eu pour directeur, le savant archéologue danois P. O. Bröndsted (1780-1842) qui publia, à Paris, les résultats de ses voyages en Grèce, et préparait un livre sur les monnaies d'Alexandre le Grand, en même temps que l'orientaliste Justus Olshausen (1800-1882), professeur à l'Université de Kiel, s'occupait du déchiffrement des monnaies à légendes pehlvies [2].

Le grand sculpteur danois Thorvaldsen ayant légué, en 1844, à la ville de Copenhague, ses œuvres et ses collections, un élève de Bröndsted, Ludwig Müller (1809-1891) [3] fut chargé de les installer et fit

1. *Efterretning om det Kongelige Mynt-og Médaille-Cabinet og dets nuvaerende Indretning*. Copenhague, 1835, in-12.

2. J. Olshausen, *Die Pehlewi-Legenden auf den Münzen der letzten Sâsâniden*. Copenhague, 1843, in-8°; *Num. Chron.*, t. XI. 1848-1849.

3. Jörgensen, dans *Rev. num.*, 1891, p. 485 (biogr.

construire, en 1847, le Musée Thorvaldsen. En 1851, Ludwig Müller publia le catalogue des monnaies antiques de ce musée [1], puis il reprit et mena à bonne fin le projet de Bröndsted, donnant, en 1855, sa Numismatique de Philippe, d'Alexandre et de Lysimaque [2]. En 1865, Ludwig Müller succéda à Thomsen comme conservateur du Cabinet royal des médailles : ce fut alors que Christian VIII le chargea de la publication de la numismatique de l'ancienne Afrique. Ce dernier ouvrage avait été préparé par l'orientaliste Christian Lindberg (1797-1857), et par Christian Tuxen Falbe (1791-1849) capitaine de la marine danoise qui, ayant longtemps séjourné à Tunis et pratiqué d'importantes recherches archéologiques sur le site de Carthage, avait rapporté au roi Christian VIII une suite considérable de monnaies africaines [3]. Ludwig Müller acheva et compléta l'œuvre de ses devanciers, et son *Corpus* est, encore aujourd'hui, le livre essentiel sur les monnaies antiques de l'Afrique septentrionale [4].

Son successeur au Cabinet royal, M. C. Jörgensen est l'auteur d'une dissertation sur le type des plus anciennes monnaies syracusaines [1]. M. K. F. Kinch a consacré aux monnaies siciliennes des mémoires fort suggestifs, soit qu'il ait tenté d'expliquer certaines signatures d'artistes, soit qu'il ait reconnu, dans les légendes, des particularités de la langue des habitants primitifs de la Sicile [2]. Enfin, M. P. Hauberg a dressé une statistique des trouvailles de monnaies romaines en Scandinavie [3].

C'est au roi Gustave III (1771-1792) que remonte la fondation du musée d'antiquités de Stockholm, la reine Christine ayant emporté à Rome les objets d'art qu'elle avait elle-même rassemblés durant son règne [4]. La collection de l'Université de Christiania commencée en 1811, se compose de 53,000 pièces, la plupart médiévales et modernes.

A Saint-Pétersbourg, le musée de l'Ermitage dont l'origine remonte à Catherine II, est un des plus importants de l'Europe. La numismatique antique y est représentée principalement par de belles séries du nord de l'Asie-mineure, de la Bactriane, du Bos-

et bibliogr. de Lud. Müller); *Zeit. für. Num.*, t. XVIII, 1892, p. 349.

1. *Descript. des monn. antiques du Musée Thorvaldsen.* Copenhague, 1851, in-8°.

2. *Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III,* par L. Muller. Copenhague, 1855, un vol. in-8° et atlas in-4° ; — *Die Münzen des Thracischen Königs Lysimachus*, von L. Müller. Copenhague, 1858, in-4°.

3. Falbe a publié, outre sa carte topographique de Carthage : *Monnaies antiques d'Abdère en Bétique* (*Num. Chron.* t. XIII, 1850-1851, p. 24).

4. *Numismatique de l'ancienne Afrique.* Ouvrage préparé et commencé par C. T. Falbe et J. Chr. Lindberg, refait, achevé et publié par L. Müller. — Premier vol. *Les monnaies de la Cyrénaïque.* Copenhague, 1860, in-4°. — 2e vol. *Les monnaies de la Syrtique, de la Byzacène et de la Zeugitane.* Copenhague, 1861, in-4°. — 3e vol. *Les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie.* Copenhague, 1862, in-4° ; — *Supplément.* Copenhague, 1874, in-4°. — Ludwig Müller a encore écrit quelques dissertations numismatiques dans *Rev. num.* 1859 ; *Num. Chron.* 1870 ; *Zeit. für Num.*, t. II, 1875.

1. C. Jörgensen, *La tête de femme, type des plus anciennes monnaies de Syracuse* (en danois). Copenhague, 1900, in-8°.

2. *Rev. num.*, 1887, 1889, 1898 ; *Zeit. für. Num.*, t. XVI, 1888 ; t. XIX, 1895 ; *Num. Chron.*, 1889.

3. P. Hauberg, *Trouvailles de monnaies romaines faites en Scandinavie* (en danois). Copenhague, 1895, in-8°.

4. A. Geffroy, dans *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XXIX, 1896, p. 1 à 35 ; ci-dessus, p. 174.

phore cimmérien des Parthes arsacides et sassanides et de l'empire byzantin.

Avec H. K. E. Köhler qui, outre de nombreux travaux d'archéologie, consacra en 1822 une monographie à des monnaies de la Bactriane, B. de Kœhne fut le savant qui, vers le milieu de ce siècle, exerça, en Russie, aussi bien qu'en Allemagne, la plus profonde influence sur les études de numismatique. Né à Berlin en 1817, mort à Wurtzbourg (Bavière) en 1885 [1], il fonda, en 1841, comme nous l'avons dit plus haut, la *Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde* [2]. En 1847, ayant quitté Berlin pour Saint-Pétersbourg, il créa, dans cette dernière ville, les *Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique* qui eurent six vol. in-8°, avec un atlas in-folio, et devinrent, plus tard, les *Mémoires de la Société impériale d'archéologie*. Il fut conservateur du Musée de l'Ermitage. Dans ses nombreux travaux, B. de Kœhne s'occupa surtout de la numismatique du Pont et du Bosphore cimmérien et rédigea le catalogue de la collection que le prince Basile Kotchoubey (1812-1850) avait rassemblée à Odessa [3].

La société archéologique de Moscou, fondée en 1865, sur l'initiative du comte Alexis Ouvarov, a publié non seulement d'importants travaux d'archéologie, mais aussi des mémoires de numismatique classique dus à F. K. Brun, P. O. Bouratchkov, Grigoriev,

1. Voyez notice biogr. et bibliogr. dans *Rev. belge de num.*, t. XLII, 1885, p. 250.

2. Ci-dessus, p. 281.

3. *Musée de feu le prince Basile Kotchoubey et recherches sur l'histoire et la numismatique des colonies grecques en Russie, ainsi que des royaumes du Pont et du Bosphore Cimmérien,* par B. de Kœhne. Saint-Pétersbourg, 1856 et 1857. 2 vol. in-fol.

A. V. Oreschnikov, le comte de Prokesch-Osten, Somakrassov [1]. Ces travaux se rapportent surtout aux monnaies du Bosphore cimmérien et du Pont.

Le général Iwan de Bartholomæi (1813-1870) qui séjourna à Tiflis pendant la plus grande partie de sa carrière, commença de bonne heure à rassembler les monnaies gréco-orientales. Ses premières publications qui remontent à 1842, sont relatives à des pièces bactriennes [2]; d'autres suivirent, en 1846, soit sur les mêmes séries, soit sur les monnaies séleucides [3], arméniennes, arsacides, sassanides, bosporanes [4]. Après la mort de cet amateur érudit, B. Dorn édita le catalogue descriptif et raisonné de sa collection de pièces sassanides, la plus remarquable qui ait été formée jusque là [5]. Le médaillier de Bartholomæi fut vendu en bloc au prince Shakowski, lequel, en 1888, le céda au Musée de l'Ermitage. Le conservateur actuel de l'Ermitage, M. Alexis de Markov, nous a donné le compte rendu de cet important accroissement des collections impériales, comprenant 1,500 arsacides, 1,002 sassanides et 240 bactriennes ou indo-scythiques [6]. M. A. de Markov avait déjà publié auparavant, d'après les séries

1. Voyez l'indication bibliographique de ces travaux dans la *Rev. archéol.*, IIIe série, t. XXXVI, 1900, p. 270.

2. Dans la *Zeitschrift* de Kœhne, t. III, 1842.

3. *Zeitschrift* de Kœhne, t. VI, 1846.

4. *Mémoires de la Soc. d'arch. et de num.* de Saint-Pétersbourg, t. II, 1848 à t. VI, 1852.

5. Dorn, *Collection de monnaies sassanides de feu le lieutenant-général J. de Bartholomæi.* Saint-Pétersbourg, 1873, in-4°; 2e édit. 1875 (avec une notice biogr. et bibliogr. sur Bartholomæi).

6. Dans le *Bulletin de l'Inst. archéol.* de Saint-Pétersbourg, 1893 (en russe). Cf. *Rev. num.*, 1893, p. 280.

du Musée de l'Ermitage, deux importants mémoires sur les monnaies des Parthes arsacides [1]; enfin il donna, vers la même époque le catalogue des monnaies arsacides et sassanides de l'Institut des langues orientales à Saint-Pétersbourg [2].

Toutes les recherches des savants russes sur la numismatique des villes grecques de la côte septentrionale de la mer Noire, sont condensées dans le magnifique recueil que M. Bernard Latyschev a consacré aux inscriptions de cette contrée [3]; ce *Corpus* épigraphique est précédé d'une étude historique sur la chronologie et l'histoire des rois du Bosphore cimmérien, dans laquelle la numismatique est mise à contribution.

Le musée impérial historique de Moscou, dont le conservateur est M. Alexis Oreschnikov, possède un médaillier particulièrement riche en monnaies de la Sarmatie, de la Chersonnèse Taurique, du Bosphore cimmérien et même du Pont et de la Paphlagonie. Son fonds principal est formé de l'ancienne collection de M. Bouratschkov à qui l'on doit un *Catalogue général des monnaies frappées par les colonies grecques de*

1. *Les monnaies des rois Parthes. Supplément à l'ouvrage de M. le comte de Prokesch-Osten*, par Alexis de Markov (en français). Un vol. en 2 fasc. Paris, 1877, in-4°. — *Monnaies arsacides inédites* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1892, in-8° (cf. le compte rendu par M. Ed. Drouin, *Rev. num.*, 1893, p. 119).

2. A. de Markov, *Catal. des collections scientifiques de l'Institut des langues orientales à Saint-Pétersbourg*. t. V, *Monnaies arsacides et sassanides* (en français). Saint-Pétersbourg, 1889, in-8°.

3. B. Latyschev, *Inscriptiones antiquæ oræ septentrionalis Ponti Euxini græcæ et latinæ*. T. II. *Inscriptiones regni Bosporani continens*, p. xv et suiv. (S. Pétersbourg, 1890, in-4°).

la côte septentrionale de la mer Noire [1]. M. Oreschnikov a, de son côté, rédigé d'importantes monographies sur les mêmes séries numismatiques [2].

Une autre collection publique de Moscou est celle du musée Rumianzov, dont M. A. M. Podschiwalov a publié le catalogue en 1884 [3]. Deux ans auparavant, M. Podschiwalow avait donné la description de sa propre collection [4]. Nous devons encore au même savant la monographie de pièces appartenant aux dynasties Spartocide et Achéménide du Bosphore cimmérien [5]. On rapprochera enfin de ces travaux un important

1. Ce recueil publié en russe (Odessa, 1884, in-4°), le plus important qu'on ait formé sur les mêmes séries, est accompagné de 32 planches. Malheureusement M. Bouratschkov l'a, dit-on, retiré du commerce, si bien qu'il est devenu à peu près introuvable en librairie.

2. *Zur Münzkunde des Cimmerischen Bosporus*. Moscou, 1883, in-8°. — *Monnaie de la reine Pythodoris* (en russe). Moscou, 1885, in-8°. — *Le Bosphore cimmérien et ses monnaies* (en russe). Odessa, 1888, in-4°. — *Les monnaies d'Olbia* (en russe). Moscou, 1889, in-8°. — *Monnaies antiques trouvées en Chersonnèse, en 1888 et 1889*, in-4°. — *Description des monnaies antiques de la Grèce, conservées au musée de Moscou* (en russe). Moscou, 1891. — *Matériaux pour l'histoire monétaire des côtes de la Mer Noire* (en russe). Moscou, 1892, in-8°. Voy. aussi l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. XI, XII et XIII, 1887, 1888 et 1889, et *Monatsblatt d. numism. Gesellschaft* de Vienne, juin 1900.

3. A. M. Podschiwalov, *Catalogue des monnaies conservées au musée public et au musée Rumiantzov de Moscou*. T. I : *Sarmatie, Chersonèse taurique, Bosphore cimmérien*, etc. (en russe). — Moscou, 1884.

4. *Beschreibung der unedirten und wenig bekannten Münzen von Sarmatia Europæa, Chersonesus Taurica und Bosporus Cimmerius, aus der Sammlung A. M. Podschiwalow's*. Moscou, 1882, in-4°.

5. A. M. Podschiwalov. *Monnaies des rois du Bosphore cimmérien, dynasties des Spartocides et des Achéménides*. Moscou, 1887, in-4°.

opuscule de M. Chr. Giel qui renferme de nombreuses monnaies inédites [1].

Le musée d'Odessa renferme une remarquable suite de monnaies antiques, principalement d'Olbia, de la Chersonnèse taurique et du Bosphore. Les monnaies de Tyra y sont au nombre de 120 variétés. Les pièces intéressantes de ce médaillier sont publiées et commentées dans les *Mémoires* de la société archéologique d'Odessa.

Il y a également des monnaies bosporanes au musée de Kertch ; l'Université de Kiev a un médaillier de plus de 36,000 pièces, parmi lesquelles, 1,436 grecques, 201 bosporanes et 8,543 romaines.

Alexandre Boutkowski-Glinka, né à Charkov (Russie) en 1827, mort à Paris en 1896 [2], fut un connaisseur auquel manqua malheureusement la méthode scientifique. C'est ce que prouvent ses recherches sur la ville de Tium en Bithynie (1864, in-12), sur une monnaie d'Hyllarima en Carie, qu'il commenta en vers français, son *Petit Mionnet de poche* [3] et son *Dictionnaire numismatique* [4]. Citons encore une brochure de M. A. Gassief, publiée à Tiflis, en 1890, sur des monnaies orientales [5], et une autre de M. R. Scherzl sur les monnaies romaines, parue à Charkov en 1893 [6].

1. Chr. Giel, *Kleine Beiträge zur antiken Numismatik Südrusslands*. Moscou, 1886, in-fol.

2. *Rev. num.*, 1896, p. 472.

3. *Petit Mionnet de poche ou répertoire pratique à l'usage des numismatistes en voyage*. Berlin, 1889, in-12.

4. Leipzig, 1878-1884, in-8°.

5. A. A. Gassief, *Pour servir à la numismatique ancienne* (en russe). Tiflis, 1890, in-8° (surtout monnaies séleucides, parthes et romaines).

6. R. Scherzl, *Numismatique romaine* (en russe). Charkov, 1893, in-8°.

IX. — Grèce et Orient.

Le Cabinet numismatique d'Athènes, aujourd'hui l'un des plus importants qui existent pour les séries grecques, a été fondé en 1829, à Égine, par Capodistria ; en 1835, la collection embryonaire fut transportée à Athènes et elle fut gardée, jusqu'à la fin de 1843, par Ludwig Ross, professeur d'archéologie à l'Université, auquel succédèrent Gennadios et Constantin Pittakis. En 1853, le médaillier fut annexé à la Bibliothèque nationale ; en 1856, il fut transporté au musée national archéologique et Achille Postolacca en fut nommé conservateur.

Postolacca (1821-1897) [1] qui passa à Vienne une partie de sa jeunesse, débuta en numismatique par le catalogue des séries grecques de la collection Welz de Wellenheim (1844). Plus tard, il fit connaître les séries confiées à sa garde et leurs accroissements successifs. Ses *Medaglie inedite* et ses *Piombi inediti* ont paru en 1861, 1866 et 1868, dans les *Annali* de l'Institut archéologique de Rome. On lui doit, en outre, la description des monnaies de Corcyre et des îles voisines, composant la collection de Paul Lambros [2] ; le catalogue sommaire du Cabinet d'Athènes, en 1872 [3] et 1878 [4] ; et

1. *Rev. num.*, 1898, p. 134.

2. A. Postolaka, Κατάλογος τῶν ἀρχαίων νομισμάτων τῶν νήσων Κερκύρας, Λευκάδος, Ἰθάκης, Κεφαλληνίας, Ζακυνθοῦ καὶ Κυθηρῶν, συλλεχθεντῶν μὲν ὑπὸ Παυλοῦ Λαμπροῦ. Athènes, 1868, in-4°.

3. Κατάλαγος τῶν ἀρχαίων νομισμάτων χωρῶν, ἐθνῶν, πολέων καὶ βασιλέων τοῦ Ἀθήνησιν ἐθνικοῦ νομισματικοῦ Μουσείου. Athènes, 1872, in-4°.

4. *Synopsis numorum veterum qui in museo nu-*

une description spéciale des tessères de ce musée [1]. Dans son *Synopsis numorum* de 1878, Postolacca accuse, au Cabinet national, 8,781 pièces grecques et 4,394 romaines. Depuis lors, le Cabinet s'est vu annexer les suites qui appartenaient en propre à la Société archéologique d'Athènes. Ces séries consistaient, notamment, en tessères de plomb [2] et monnaies égyptiennes, provenant du legs G. Demetrio. Le catalogue de la collection Demetrio par M. F. Feuardent n'en donne qu'une idée incomplète, car elle n'a cessé de s'accroître après sa rédaction. Aussi, M. J. Svoronos a dû reprendre le travail de M. Feuardent; il a rédigé sur cette base, pour l'Égypte des Lagides et de l'époque romaine, un *Corpus numorum* qui est en cours de publication [3].

Les collections de Philippe Margaritis [4] de la princesse N. Mavrocordato [5], d'Alexandre Meletopoulos [6], A. Rhousopoulos, H. Schliemann, et quelques autres, montrent qu'en Grèce le goût de la numismatique s'est rapidement développé aussitôt après l'affranchissement de ce pays. Ce goût s'est, en outre, manifesté par de nombreuses publications; citons celles du célèbre antiquaire A. Rhizos Rhangabé (+ 1892) [1]; de M. Rhousopoulos qui a fait connaître, le premier, des monnaies des Petthaloi de Thessalie [2]; de M. Paul Lambros (1819-1887) [3] qui a écrit un certain nombre de monographies : Numismatique de l'île d'Amorgos [4]; description de monnaies de Tenea, de monnaies de la ligne achéenne, de monnaies crétoises, de monnaies d'Eriza (Carie) [5]. A M. Jean P. Lambros on doit le premier fascicule d'une sorte de traité de numismatique grecque qui n'a pas été continué : cet essai concerne le Péloponnèse [6]. M. Michel Lambros est l'auteur d'une dissertation sur les monnaies portant les légendes Διὸς Λιταίου et Ἀπόλλωνος ἰατροῦ [7].

M. Alexandre Lambropoulos a publié quelques notices sur des pièces de l'Élide et de Corinthe [8], sur des monnaies trouvées à Mycènes [9], et un résumé de la numismatique de la Macédoine qu'il a rédigé pour l'Histoire de la Macédoine de Cl. Nicolaïdès [10]. M. Phardu a écrit sur la numisma-

mismatico Athenarum publico adservantur. Athènes, 1878, in-4°; voy. aussi *Rev. num.*, 1883, pp. 472 et 1885, pp. 1 et suiv.

1. Κερμάτια συμβολικὰ ἐν τῷ Ἀθήνησιν ἐθνικῷ νομισματικῷ μουσείῳ καὶ παρ' ἰδιώταις. Athènes, 1881, in-8° (Extrait de l'Ἀθήναιον, t. IX).

2. *Rev. num.*, 1885.

3. Sur la coll. Demetrio, à Athènes, voyez Otto Puchstein, dans les *Mittheil. d. k. arch. Instit.*, *Athen. Abtheil.*, t. VII, 1882, p. 18 et s.

4. *Rev. num.*, 1886, p. 16 et suiv.

5. *Rev. num.*, 1885, p. 18.

6. *Rev. num.*, 1885, p. 14; voy. aussi : Κατάλογος τῶν ἀρχαίων νομισμάτων, συμβολῶν καὶ κερματιῶν τῆς Συλλόγης Ἀλεξάνδρου Ν. Μελετοπούλου. Athènes, 1884, n-4°.

1. Rhangabé, *Antiquités helléniques*, Athènes, 1842 et suiv. (publie un certain nombre de monnaies grecques, notamment de la coll. Prokesch Osten).

2. *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1888; *Bull. corr. hell.*, 1893.

3. Nécrol. dans *Zeit. für Num.*, t. XV, 1887, p. 338.

4. Νομισμάτα τῆς νησοῦ Ἀμοργοῦ. Athènes, 1870, in-4°.

5. *Zeit. für Num.*, t. I à t. XIII.

6. Ἀναγράφη των Νομισμάτων τῆς κυριῶς Ἕλλαδος, ὑπὸ Ἰωάννου Π. Λάμπρου. Athènes, 1891, avec 16 pl.

7. *Bull. corr. hell.*, 1878, p. 508 et 592.

8. *Zeit. für Num.*, t. XIX, 1895.

9. Al. Lambropoulos, Ἀρχαία Ἑλληνίκα νομίσματα εὑρεέθντα ἐν Μυκήναις. Athènes, 1896, in-4°.

10. Al. Lambropoulos. *Numismatique de la Macédoine*. Berlin, 1899, in-8° (il y a aussi une édition allemande).

tique de Samothrace [1]. M. P. Paschalis, sur celle de l'île d'Andros [2]; M. Michel P. Vlasto a commenté un certain nombre des monnaies de Tarente dont il possède une suite incomparable [3].

M. Jean Svoronos, le successeur de Postolacca à la tête du Cabinet des médailles d'Athènes, a débuté dans l'érudition par des études sur les monnaies de la Crète [4] qu'il a condensées dans une description générale des monnaies de cette grande île, ouvrage dont le premier volume a seul paru jusqu'ici (1890, in-4°), avec quelques suppléments insérés dans divers recueils [5]. Ses mémoires sur *Ulysse chez les Arcadiens*, d'après les monnaies [6], sur les représentations sidérales comme types monétaires [7]; ses Νομίσματα ἀνάλεκτα [8], sa numismatique de Myconos [9] et de Delphes [10], sa traduction, avec supplément, de l'*Historia numorum* de B. Head [11], sa monographie des tessères du théâtre de Dionysos, à Athènes, qu'on a longtemps regardées comme des monnaies [1], sont des travaux qui assignent à leur auteur un des premiers rangs dans le mouvement scientifique contemporain. M. Svoronos a, en outre, fondé à Athènes, en 1898, le *Journal international d'archéologie numismatique*, dans lequel il a inséré le résultat de recherches approfondies sur Termessus, les îles de Seriphos et de Syros, et surtout sur le classement chronologique des monnaies des Lagides.

M. J. Svoronos qui a publié, chaque année, un rapport officiel sur les accroissements du Cabinet numismatique d'Athènes constate, pour la seule période 1894-1895 [2], un accroissement de 14,837 pièces, dont 6 en or, 1,364 en argent, 6,669 en billon, 4,290 en bronze et 2,501 en plomb. La plupart de ces pièces provenaient des fouilles exécutées à Olympie, à Délos et à Delphes [3].

Si Constantinople n'est pas un centre scientifique, elle est restée un des grands marchés de la numismatique. C'est dans ses bazars que se sont formées un grand nombre des plus importantes collections du XIX[e] siècle, depuis celles de Leake et de Cousinéry jusqu'à celles de Photiadès-Pacha. Il y eut aussi, dans cette capitale de l'empire ottoman, quelques Européens, diplomates, médecins, religieux, qui surent, tout en collectionnant, se mêler au mouvement scientifique des autres pays. De ce nombre fut le D[r] Andreas David Mordtmann

1. *Journ. intern. d'archéol. num.*, t. I, 1898.
2. D. P. Paschalis, Νομισματικὴ τῆς ἀρχαίας Ἄνδρου, dans le *Journal intern. d'archéol. numism.*, t. I, 1898.
3. Michel P. Vlasto, dans la *Rev. belge de num.*, 1899; *Journ. intern. d'archéol. numism.*, t. I, 1898; t. II, 1899.
4. *Num. Chron.* 1887; *Zeit. für Num.*, t. XIV et XV, 1887; *Bull. corr. hell.*, t. XII, 1888.
5. Surtout dans Ἐφήμερις ἀρχαιολογίκη 1889, 1892 et 1893; *Rev. belge de num.*, 1894; *Journal int. d'arch. num.*, t. I, 1898.
6. *Gazette archéologique*, t. XIII, 1888, in-4°.
7. *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1888 et *Bull. corr. hell.*, t. XVIII, 1894.
8. Ἐφήμερις ἀρχαιολογική, 1889 et 1890.
9. *Bull. corr. hell.*, t. XVII, 1893.
10. *Bull. corr. hell.*, t. XX, 1896.
11. Barclay V. Head, *Historia numorum*, trad. en grec moderne, par Jean Svoronos. Deux vol. et atlas de planches. Athènes, 1898, in-8°.

1. *Journal intern. d'archéol. num.*, trad. en français dans la *Rivista ital. di num.*, t. XI, 1898.
2. J.-N. Svoronos Ἐθνικὸν νομισματίκον Μουσεῖον. Ἐκθέσις τῶν κατὰ τὸ ἀκαδημαϊκὸς ἔτος 1894-1895 πεπραγμένων. Athènes, 1897, in-4° de 67 p.
3. Les fouilles de l'École française à Delphes ont procuré au Musée d'Athènes 7,240 monnaies, mais la plus grande partie se compose de pièces du moyen âge.

(1811-1881) [1] qui, fixé à Constantinople à partir de 1846, se mit, dès cette époque, à étudier les pièces orientales des médailliers de Subhi-Pacha, du baron Tecco, de Serope Alishan, de Cadalvène. Son premier mémoire sur les monnaies sassanides parut en 1848 [2]. D'autres se succédèrent dans les années suivantes, passant en revue les légendes pehlvies, contrôlant les interprétations proposées par Dorn, Bartholomæi ou d'autres savants [3]. Le fils du savant précédent, le Dr J.-H. Mordtmann, a donné, entre autres, un important mémoire sur les monnaies des Homérites [4].

M. Albert Sorlin-Dorigny fit connaître de nouvelles monnaies nabatéennes [5], une obole funéraire de Cyzique [6], un poids de la ville d'Alexandrie en Troade [7], et interpréta d'une manière fort judicieuse la révolte des ouvriers monnayeurs à Rome, sous Aurélien [8].

Parmi les Arméniens de Constantinople, le P. Clément Sibilian († 1880) [9] et S. M. Alischan [10] écrivirent quelques bons mémoires de numismatique grecque et orientale.

1. *Zeit. für Num.*, t. VIII, 1881, p. 146; *Num. Zeit.*, t. XI, 1879, p. 448.
2. *Zeitschrift d. deut. morgenländ. Gesellschaft*, t. II, 1848, p. 108.
3. Même recueil, t. VIII, 1854; t. XII, 1858; t. XVIII, 1864; t. XXXIV, 1880; voy. aussi, dans les *Münzstudien* de Grote, t. V, 1867; dans les *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Bavière, mai 1869 et janvier 1871; dans la *Zeit. für Num.*, t. III, 1876; t. IV, 1877; t. VII, 1880; et dans la *Num. Zeit.*, t. X, 1878.
4. *Num. Zeit.*, t. XII, 1880.
5. *Rev. num.*, 1887.
6. *Rev. num.*, 1888.
7. *Bull. corr. hell.*, t. VII, 1883, p. 100.
8. *Rev. num.*, 1891.
9. Cl. Sibilian, *Num. Zeit.*, t. II, 1870; nécrol. dans *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880, p. 197.
10. S. M. Alischan, *Num. Chron.*, 1898, p. 124.

A Smyrne, l'École évangélique a un petit musée auquel est annexé un médaillier dont M. Arthur Engel a publié les pièces les plus importantes [1]. Le docteur Jules Rouvier, professeur à la Faculté française de médecine à Beyrouth, possède une remarquable suite de monnaies des villes et des rois de la Phénicie; il en a fait la base de nombreux mémoires qui renferment, outre des pièces nouvelles, des rectifications sur divers points de chronologie. Il faut tenir compte de ses travaux pour la détermination des ères variées qui furent en usage à Aradus, Botrys, Berytus, Byblos, Tripolis et les autres villes phéniciennes [2].

L'Égypte, enfin, n'est pas demeurée étrangère au mouvement scientifique que nous venons d'esquisser à grands traits. Les fouilles pratiquées dans la vallée du Nil n'ont pas mis au jour seulement des monuments d'archéologie : elles ont procuré des monnaies de l'époque des Lagides et de la période romaine, qu'à défaut de l'État, des particuliers s'empressèrent de recueillir.

Un médecin d'Alexandrie, le Dr A. Schledehaus, forma, de 1850 à 1870, une collection dans laquelle se trouvait, en particulier, une belle suite de pièces d'argent autonomes, avec légendes phéniciennes, qui semblent avoir été frappées à Gaza [3]. Il fit connaître lui-même une partie de ses richesses, dans les *Münzstudien* de H. Grote, en 1857 et en 1862, et dans les *Berliner Blätter*, en 1866.

1. *Rev. num.*, 1884, p. 12 et s.
2. J. Rouvier, dans la *Rev. num.*, 1896 à 1900; *Revue biblique*, 1899 (Ptolemaïs-Acé); *Journ. int. d'arch. num.*, t. I, 1898; t. II, 1899; t. III, 1900; *Journal asiatique*, mars-avril 1898.
3. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. LX.

De son côté et vers le même temps, un négociant grec installé, lui aussi, à Alexandrie, Giovanni Demetrio, réunit une incomparable suite de monnaies des Lagides et de l'Égypte romaine (aujourd'hui au musée d'Athènes) [1].

Le musée du Caire, installé d'abord à Boulaq et aujourd'hui à Giseh, ne contint longtemps, en fait de monnaies, que les précieuses pièces de la trouvaille faite à Myt-Rahineh, en 1860, par Mariette [2]. Ce fut seulement en 1889, que, sur l'initiative de M. E. J. Dutilh, vinrent s'adjoindre à ces pièces un lot de 527 monnaies d'Alexandrie. Bientôt, des trouvailles et des dons grossirent la collection qui fut transférée au musée d'Alexandrie en 1896. Aujourd'hui, elle se compose de 4142 pièces [3]. Le conservateur, M. Dutilh, en a tiré d'intéressants mémoires communiqués à l'Institut égyptien ou publiés dans divers recueils [4]. Enfin, un collectionneur du Caire, M. G. Dattari, a écrit sur la numismatique des nomes [5].

1. Voyez ci-dessus, p. 323.
2. A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. II, p. 514.
3. E. D. J. Dutilh, dans *Journ. intern. d'archéol. numism.*, t. III, 1900, p. 1 et s.
4. Dutilh, *Bulletin de l'Instit. égyptien* au Caire, 1895 et 1896; *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. XVIII, 1894, à t. XX, 1896; *Rivista ital. di num.*, t. VII, 1894; *Journ. int. d'arch. num.*, t. I, 1898 et t. II, 1899.
5. *Rivista ital. di num.*, t. IX, 1896 et t. XI, 1898.

§ VIII

Catalogues imprimés des principales collections de monnaies antiques vendues dans le cours du XIXe siècle.

NOTA. — *Nous avons pris à tâche de ne mentionner que les catalogues dont la rédaction est assez explicite pour présenter au moins quelque intérêt scientifique ou rétrospectif.*

Catal. d'une coll. de méd. en or et en argent, comme aussi d'une grande quantité de pierres précieuses. Vente en mai 1801. Anvers, Bincken, in-8°. (Coll. de J. V. van Parys, chanoine d'Anvers.)

Catal. du cab. de méd., tant anciennes que modernes, délaissées par feu F. C. de Roovere. Vente en sept. 1804. Bruxelles, Collaer, in-8°. (F. C. de Roovere, curé de l'église du Sablon, à Bruxelles.)

Catal. de la biblioth. et du cab. des méd., antiques et modernes, etc., délaissés par M. Pierre van Damme (rédigé par W. H. van Westreenen). Vente en mars 1808. La Haye, 1807, in-8°. (La collection fut acquise en partie par le cabinet royal de La Haye; ci-dessus, p. 203.)

Catal. de méd. antiques et modernes du cab. de feu M. de Cotte (rédigé par M. de la Porte du Theil). Vente en oct. 1810. Paris, in-8°.

Catal. d'une coll. de 728 méd. consulaires et de 3,616 méd. impériales en argent, suivi d'une notice du prix de chaque médaille impériale, par M. Rollin. Paris, 1811, in-8°.

Catal. d'une coll. de méd. antiques, grecques et romaines, etc., délaissée par feu M. l'abbé Ghesquière. Rédigé par P. F. de Goesin-Ver-

haeghe. Gand, 1812, in-8°. (Coll. de Bast, comprenant 5,455 n^os. Sur le chanoine de Bast (1753-1825), voir C. A. Serrure, *Notice sur le Cab. du prince de Ligne*, p. LI. 2e édit. 1880.)

Catal. des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le cab. de feu M. l'abbé Campion de Tersan. Vente en nov. 1819. Paris, in-8°. (Campion de Tersan (1736-1819) avait une importante collection dont il se défit au cours de ses années de vieillesse ; à sa mort, il ne restait à vendre que le reste de son cabinet. Cf. ci-dessus, p. 181.)

Verzeichniss einer Sammlung goldener, silberner, kupferner und anderer Münzen alter und neuerer Zeit, aus dem Nachlasse des verstorb. Dr G. Ch. Beireis, Hofraths und Prof. zu Helmstädt. Vente en avril, 1828. Erfurt, in-8°.

Descript. des méd. antiques du cab. de feu M. Allier de Hauteroche, par Th. Marion du Mersan. Vente en 1829. Paris, in-4°.

A catal. of a coll. of greek and roman coins and medals in gold, silver and copper, formed by James earl of Morton who died in 1768. Vente en mai 1830. Londres, in-8°.

Notice sur les coll. numism. de M. P. F. J. Gossellin, par M. Raoul Rochette. Vente en janv. 1831. Paris, in-8° (ci-après, 2e vente en 1864).

Catal. de méd. provenant du cab. de feu M. E. M. Cousinéry. Vente en juill. 1833. Paris, in-12 (sur Cousinéry, voy. ci-dessus, p. 204).

Revue du cab. de méd. de feu M. Leclercqz (par J. Lelewel). Bruxelles, 1838, in-8°.

Catal. de 1,601 méd. romaines, appartenant à M. J. Curt, et aliénables à prix convenable. Turin, 1838, in-4° (voy. *Rev. num.* t. III, 1838, p. 457).

Museum Munterianum, à Copenhague. Vente en juill. 1839, à Copenhague. (Les plus importantes monnaies de la collection Munter, sont signalées dans *The numism. Journal* d'Akerman, t. I, 1836, p. 41 et suiv.)

Catalogus numorum duplorum, tam veterum quam recentiorum, quos Museum Caes. Vindobonense auctione publica venditabit. Vienne, 1839, in-8° (comprenant 20,203 pièces).

Catal. d'une partie de la coll. de méd. du chevalier de Horta, par John Yonge Akerman. Londres, 1839, in-8°.

Notice de la coll. de M. Fauvel, ancien consul de France en Grèce, consistant en médailles grecques, en or, argent et bronze, bijoux, etc. Vente en avril 1840. Paris, in-8°.

Descript. des méd. du cab. de M. de Magnoncour, par Adrien de Longpérier. Paris, 1840, in-8°.

Coll. Steuart (J. R.). Greek and roman coins and Medals. Londres, 1840.

Coll. Nott (Rév. G. F.). Greek and roman coins. Londres, 1842, in-8°.

Catal. de méd. grecques et romaines provenant de la coll. de feu M. Linck, conseiller aulique du roi de Wurtemberg, rédigé par M. de Longpérier. Vente en mars 1843. Paris, in-8°. (Linck, né à Cronstadt, mort à Munich en 1841, fut le compagnon de voyage en Grèce de Stackelberg, Cockerell et Brondsted ; il découvrit avec eux les frises de Phigalie et les marbres d'Égine.)

Catal. des méd. gauloises, romaines et françaises de la coll. de M. Desains (de Saint-Quentin), par M. de Longpérier. Vente en mai 1843. Paris, in-8°.

Catal. de méd. grecques, puniques et romaines, recueillies à Carthage par M. Joseph d'Egremont, rédigé par M. de Longpérier. Vente en août 1843. Paris, in-8°.

Catal. des méd. et monn. grecques, romai-

nes, gauloises, etc., composant la coll. de feu M. Le Barbier-Arnoux. Vente à Valenciennes en oct. 1843. Valenciennes, in-8°.

Catal. de méd. de la Grande Grèce et de la Sicile, consulaires et impériales, de la coll. de M. Faudel, de Colmar, rédigé par Adrien de Longpérier. Paris, 1844, in-8°.

Catal. de la coll. de monn. et méd. de M. Léopold Welzl de Wellenheim, conseiller aulique. T. I, contenant les médailles antiques, grecques et romaines. Vente en févr. et oct. 1847. Vienne, 1844, in-8°. (Descript. de 8,163 grecques, et 8,604 romaines.)

Catal. of greek, roman and foreign coins and medals, collected by Thomas Thomas (rédigé par Burgon). Londres, 1844, in-8°.

Catal. d'une coll. de méd. antiques des cab. de MM. Comarmond, Gérin, Williams, etc. rédigé par M. F. Fougères. Vente en déc. 1845. Paris, in-8°.

Catal. d'une coll. d'objets d'art, etc. Médailles grecques composant le cab. de M. Revil. Paris, 1845. (Prix d'adjud. et compte rendu critique par Ch. Lenormant dans le *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. III, 1844, p. 443 à 452.)

Catal. de méd. antiques et de monn. du moyen âge, composant le cab. de feu M. Faure (de Villefranche). 1re partie. Monn. grecques, décrites par M. Arnold Morel-Fatio. 2e partie. Monn. romaines, décrites par le bibliophile Jacob. Vente en juin 1846. Paris, in-8°.

Catal. of the greek and roman coins composing the cabinet formed by the cavaliere Campana, of Rome. Vente en juill. 1846. Londres, in-8°.

Catal. de méd. antiques, grecques et romaines, en or, en argent et en bronze, du cab. de M. le comte de J(essaint), pair de France, rédigé par le bibliophile Jacob. Vente en nov. 1846. Paris, in-8°.

Catal. des méd. romaines en or, argent et bronze, composant la coll. de M. le major Senckler, de Cologne. Vente en nov. 1847. Paris, in-8°.

Catal. of the Pembroke coll. of greek, roman, english, etc. coins and medals, as published in 1746, under the following title : *Numismata antiqua in tres partes divisa. Collegit olim et æri incidi vivens curavit Thomas Pembrochiæ et Montis Gomerici comes.* Vente en juill. 1848. Londres, 1848, in-8°.

Catal. of a coll. of greek and roman coins and medallions... of the stock of the well known dealers MM. Rollin, of Paris. Vente en juill. 1849. Londres, in-8°.

Catal. of the coll. of greek, roman, byzantine coins, formed during a residence of upwards of thirty years in the Levant, by the late H. P. Borrell, of Smyrna. Vente en juill. 1852. Londres, in-8°.

Catal. de la coll. de méd. antiques... comprenant le cab. de G., baron de Crassier. Vente à Gand, en juill. 1852. Liège, in-8° (coll. formée par G. de Crassier, antiquaire de Liège (1662-1751), augmentée par son fils et surtout par son petit-fils Louis de Crassier, mort à Liège en 1851).

Catal. de la coll. Sabatier. Méd. romaines impériales et impériales grecques depuis Jules César jusqu'à Arcadius. Saint-Pétersbourg, 1852, in-8°.

Catal. of a coll. of greek, roman and colonial imperial coins in gold, silver and copper, the property of J. Sabatier, of Saint-Pétersbourg. Vente à Londres, en 1853. Londres, in-8°.

Catal. of the coll. of greek coins... forming the cab. of the late M. Rollin, of Paris. Vente à Londres en juill. 1853. Londres, in-8°.

Catal. d'une coll. de méd. grecques, romaines, byzantines, etc., provenant du cab.

de M. de Gerville, rédigé par Feuardent, imprimeur-libraire à Cherbourg. Vente à Paris en avril 1854. Cherbourg, 1854, in-8°.

Catal. of the coll. of greek, roman, byzantine, etc. coins and medals, formed by James Bird. Vente en mai 1854. Londres, in-8°.

Catal. de monn., méd., antiquités et objets d'art, la plupart recueillis en Espagne, de 1850 à 1854 (par Joseph Gaillard). Vente en mars 1854. Paris, 1854, in-8°.

Catal. de monn. antiques et du moyen âge reçueillies en Espagne, dans les îles Baléares et en Portugal, de 1850 à 1854, par Joseph Gaillard. Vente en janv. 1855. Paris, 1854, in-8°.

Catal. of coins and medals of C. W. Loscombe (grecques et romaines, etc). Vente en avril 1855. Londres, in-8°.

Catal. des méd. antiques, grecques et romaines, composant le cab. de feu M. Raoul Rochette. Vente en avril 1855. Paris, in-8°. (Sur R. Rochette, voyez ci-dessus, p. 208.)

Catal. of the coll. of roman first and second brass coins, formed by the late general Ramsay. Vente en juillet 1855. Londres, in-8°.

Catal. de méd. grecques, romaines, etc., composant le cab. de feu M. A. Escudié, rédigé par H. Hoffmann. Vente en avril 1856. Paris, in-8°.

Descript. des méd. et des antiquités du cab. de M. l'abbé H. G. (Greppo), par J. de Witte. Paris, 1856, in-8°. (Greppo de Montellier, né à Lyon en 1788, mort en 1863; médailles grecques, autonomes, coloniales et impériales. *Rev. num.*, 1863, p. 468; cf. ci-dessus, p. 213.)

Catal. des monn. et des méd. antiques, etc., en or, en argent et en bronze, composant le cab. de feu M. Gustave Daniel de Lorichs, rédigé par D. Antonio Delgado (4,530 pièces antiques). Madrid, 1857, in-8°.

Catal. de méd. grecques, romaines et françaises, composant le cab. de feu M. Perrier. Vente en mars 1857. Paris, in-8°.

Descript. de la coll. de méd. antiques en or, grecques, romaines byzantines, et visigothes, recueillies par J. P. Meynaerts, de Louvain. Gand, 1852, in-8°. (2e édition pour la vente, en 1856, avec une préface par L. de Coster.) Vente à Paris, en avril 1857. (Sur cette coll., voy. *Rev. num.*, 1857, p. 372, et *Rev. belge de num.*, 1856, p. 125.)

Catal. des monn. et méd. grecques, romaines, etc., composant le cabinet de M. Mestre, de Lyon. Vente en nov. 1857. Paris, in-8°.

Descript. des méd. et antiquités composant le cab. de M. le baron Behr, par François Lenormant. Paris, 1857, in-8°. (Le baron Behr, ministre de Belgique à Constantinople ; collection importante, surtout pour les pièces grecques autonomes. Voy. *Rev. num.*, 1856, p. 432 et suiv.)

Catal. of the coll. of roman coins, principally large and middle brass... formed by M. Gustave Herpin, of Paris. Vente à Londres, en août 1857. Londres, in-8°. (Voyez l'appréciation de J. de Witte, dans la *Rev. num.*, 1857, p. 205 et suiv.)

Catal. des méd. grecques et romaines du cab. de M. de Werlhof, conseiller à Hanovre. Vente en févr. 1858. Paris, in-8°.

Catal. of a select portion of the coins and medals of Joseph Lewis Etherington Curt, of London. Vente en avril 1858. London, in-8°.

Catal. of a coll. of greek coins in all metals, and a small coll. of roman coins... the property of James Whittall, of Smyrne. Vente en nov. 1858. Londres, in-8°. (2e vente en 1867.)

Catal. des monn. antiques, grecques et romaines, composant la coll. de M. Tochon d'Annecy. Vente en déc. 1858. Paris, in-8°.

Catal. des méd. grecques et romaines composant la coll. de M. le comte de Palin. Vente en avril 1859. Paris, in-8°. (Le comte de Palin, ministre de Suède à Constantinople ; sur sa coll., voyez Longpérier, *Rev. numism.*, 1859, p. 109 et 224.)

Catal. of coll. of greek, roman, etc. coins and medals, formed by Joseph Lewis Etherington Curt. Vente en nov. 1859. Londres, in-8°.

Catal. of the first portion of the Northwick coll. of coins and medals, comprising the greek series. Vente en déc. 1859. Londres, in-8°.

Catal. of the second portion of the Northwick coll., compresing the roman series. Vente en mars 1860. Londres, in-8°. (Prix d'adjud., dans *Rev. num.*, 1860, p. 82 et suiv.)

Catal. des méd. romaines de feu M. Octave Fontana, de Trieste, rédigé par M. Hoffmann. Vente en juin 1860. Paris, 1860, in-8°. (*Rev. belge de num.*, t. XVII, 1861, p. 1.)

Coll. de W. Waring Hay Newton et de M. de Carneieff. Vente en mars 1861. Londres, in-8°. (Prix d'adjud., dans *Num. Chron.*, N. S., t. I, 1861, p. 133.)

Catal. d'une coll. de méd. des rois et des villes de l'ancienne Grèce, en vente à l'amiable, avec les prix fixés à chaque numéro. Un fort vol. comprenant la description de 9,601 pièces grecques. Paris, Rollin et Feuardent, 1862, in-18.

Catal. of the coll. of greek coins in gold, silver and bronze formed by the chevalier N. Ivanoff, consul general for Russia at Smyrna. Vente en juin 1863, Londres, in-8°.

Catal. des monn. grecques et romaines de feu M. P. F. J. Gossellin. 2e vente, en mars 1864. Paris, in-8°. (Prix d'adjud., dans la *Rev. num.*, 1864, p. 152 ; cf. la *Notice* de Raoul Rochette sur la collection Gossellin. Paris, 1831, in-8°.)

Coll. du lieut.-general John Drummond. Vente en juill. 1864, Londres, in-8° (Prix d'adjudic. dans *Num. Chron.*, 1864, p. 292.)

Coll. C. L. W. Merlin, consul de Grande-Bretagne à Athènes. Vente en nov. 1864. Londres, in-8° (Prix d'adjud. dans *Num. Chron.*, 1864, p. 293.)

Catal. du cab. de méd. gauloises délaissé par feu M. le comte de Renesse-Breidbach. Vente en mars 1865. Gand, in-8° (catal. rédigé par C. A. Serrure).

Catal. des méd. antiques et modernes, de feu M. le comte de Pourtalès-Gorgier. Vente en février 1865. Paris, in-8°.

Catal. de la coll. de monn. de feu Chr. Jürgensen Thomsen († 1865). Première partie : les monnaies antiques. Vente à Copenhague, 1866, in-8°.

Catal. of a choice coll. of greek and roman coins, the property of James Whittal, de Smyrne. Vente en mai 1867. Londres, in-8°. (Prix d'adjud. dans le *Num. Chron.*, 1867, p. 159 ; 1re vente en 1858.)

Descript. des méd. grecques composant le cab. de feu M. Prosper Dupré. Vente en avril 1867. Paris, in-8°. (Prosper Dupré, né à Stenay en 1771, mort en 1866. Prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1867, p. 474 et suiv. ; dans l'*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. III, p. 411, et dans les *Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde*, t. IV, 1868, p. 295.)

Catal. de méd. grecques et romaines de M. D. G. de A(rozarena). Vente en oct. 1867. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1868, p. 145 et suiv., et dans l'*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. III, p. 414.)

Descript. des méd. grecques de M. J. Gréau, par Henri Cohen. Vente en nov. 1867. Paris, in-8°. (Julien Gréau, 1812-1895 ; prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1869-1870, p. 142 et 365, et

dans l'*Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. III, p. 415; voy. aussi l'*Ann.*, t. XIX, 1895, p. 572.)

Descript. des méd. grecques, romaines, etc., des pierres gravées, des ivoires, bronzes, etc., de feu M. Badeigts de Laborde, par Henri Cohen. Vente en janv. 1869. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. III, p. 418.)

Descript. des méd. romaines de M. J. Gréau, par Henri Cohen. Vente en mai 1869. Paris, in-8°. (Catal. de 5,000 médailles. Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. III, p. 423.)

A choice cabinet of roman and greek coins, the property of Dr Dryasdust. Vente en 1869, Londres, in-8°. (Prix d'adjud. dans les *Berliner Blätter*, t. V, 1869, p. 328 et *Num. Chron.*, 1870, p. 201.)

Catal. de la coll. de feu M. Bellet de Tavernost, de Lyon, se composant de médailles romaines et grecques, etc. Vente en févr. 1870. Paris, in-8°.

Catal. of a coll. of græco-italian, sicilian, cartho-sicilian, roman consular and imperial medals and medallions, the property of Jules Sambon, of Naples. Vente en mai 1870. Londres, in-8°. (Prix d'adjud. dans *Num. Chron.*, 1870, p. 202.)

Catal. de la coll. de Chr. W. Huber. Vienne, 1871 (7,700 grecques et romaines. Voy. *Num. Zeit.*, notice en tête du t. III, 1871); ci-dessus, p. 302).

Catal. of the coll. Periklès Exereunetès. Greek coins. Vente en 1871. Londres, in-8°.

Catal. de méd. du Bosphore cimmérien formant la coll. de M. Jules Lemmé, à Odessa. Vente à Paris, en mai 1872. Paris, in-8°. (Catal. rédigé par M. W. Frœhner. Prix d'adjud. dans *Rev. archéol.* N. S., t. XXIV, 1872, p. 113; voir aussi *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, p. 90.)

Catal. of greek and roman coins, collected in Italy, by Jules Sambon, etc. Vente à Londres en juin 1872. Londres, in-8°.

Catal. des méd. romaines de feu M. le marquis de Moustier. Vente en juin 1872. Paris, in-8°. (Mis de Moustier (1817-1869), ambassadeur et ministre des affaires étrangères; coll. de 600 monnaies d'or et 200 médaillons en or, argent ou bronze. Nécrol., dans l'*Ann. de la Soc. fr. de numism.*, t. III, p. 447.)

Catal. of the coll. Jackson. Méd. grecques. Vente en août 1872. Londres, in-8°. (Prix d'adjud. dans le *Num. Chron.*, 1872, p. 219.)

Catal. de méd. gauloises, grecques, romaines, etc. de feu M. le comte de K[ergariou]. Vente en déc. 1873. Paris, in-8°.

Catal. de méd. antiques. Phénicie, rois parthes et sassanides, Égypte, Maurétanie, décrites dans le 36e numéro du *Numismate* (par H. Hoffmann). Vente aux enchères en févr. 1874. Paris, in-8°.

Catal. de la coll. de méd. grecques, romaines et byzantines de M. Philippe Margaritis. Vente à l'amiable en 1874. Paris, in 8°. — 2e édit. pour la vente aux enchères. Paris, 1874, in-8°. (Sur cette coll. voyez J. de Witte, dans la *Rev. num.* N. S., t. XV, 1874-1877, p. 437.)

J. und A. Erbstein. Verzeichniss der Doubletten des k. Münzkabinets zu Dresden, welche vom 20 April 1875 ab öffentlich versteigert werden sollen. Dresde, 1875, in-8°.

Coll. de M. H. de L. S. (His de la Salle). Choix de médailles grecques et romaines, etc. Vente en avril 1877. Paris, in-8°.

Catal. des monnaies consulaires, impériales, romaines et byzantines de M. Aug. Racine, de Marseille, par M. J. L. (Laugier). Marseille, 1877, in-8°.

Catal. des monnaies antiques et modernes

de feu M. le marquis de L. (Lagrange). Vente en févr. 1877. Paris, in-8°.

Catal. of coins of European Greece in gold, silver and copper, from the coll. of the Bank of England, also of some duplicate greek und oriental coins of the British Museum, together with some Cyzicene staters. Vente en févr. 1878. Londres, in-8°.

Catal. des méd. romaines de feu M. J. B. A. Jarry, d'Orléans. Vente en juin 1878. Paris, in-8°.

Catal. des méd. grecques et romaines. Coll. de feu M. Paravey. Vente en févr. 1879. Paris, in-8°.

Catal. d'une coll. de monn. romaines, composant la coll. de feu M. Aug. Racine, de Marseille. Vente en juin 1879. Paris, in-8°.

Catal. de monn. romaines, consulaires et impériales, mises en vente par J. Sambon. Naples, 1879, in-8°.

Catal. d'une coll. de monn. grecques et romaines et de beaux bijoux antiques, composant la collection de M. de ***. Vente en juin 1879. Paris, in-8° (Rollin et Feuardent, exp.)

Coll. Georges Sparkes. Vente en février 1880. Londres, in-8°. (Prix d'adjud. dans *Num. Chron.*, 1880, p. 77 et suiv.)

Catal. delle monete antiche, italiane medievali, greche e romane, componenti la coll. del fu sig. Giuseppe Tafuri, di Castellaneta. Vente en avril 1880. Rome, in-8°.

Catal. de méd. grecques, romaines, etc., composant la coll. de feu M. Crignon de Montigny. Vente en mars 1880. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans les *Mélanges de numism.* Saulcy-Barthélemy, t. III, p. 453. Anselme-Alphonse Crignon de Montigny, né à Orléans le 13 juin 1812, mort le 2 avril 1877, conseiller d'État, amateur de médailles et de pierres gravées.)

Monnaies gauloises. Descrip. raisonnée de la coll. de M. P. Charles Robert (extrait de l'*Ann. de la Soc. franç. de numism.*, 1878). Paris, 1880, in-8°. Cf. ci-dessus, p. 220.

IIIe catal. du musée Bartholomeo Borghesi. Monete romane consolari ed imperiali. Vente en avril 1881. Rome, in-8°.

IVe catal. du musée Bartolomeo Borghesi. Monete greche e bizantine. Vente en mai 1881. Milan, in-8°. (Sur Borghesi, voy. ci-dessus, p. 243.)

Catal. de méd. grecques, romaines, etc., de la coll. du dr Colson, de Noyon. Vente en juin 1881. Paris, in-8°. (Voy. *Rev. belge de num.*, 1864, t. XX, p. 38, et *Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. V, 1877-1881, p. 575.)

Catal. der altgriech. und römischen Münzen aus dem Nachlass des Dr Paul Becker. Berlin, 1881, in-8° (autre catal., ci-après, p. 339).

Catal. di una coll. di monete romane, consolari e imperiali, dal sig. G. B., di Bari. Vente en nov. 1881. Milan, in-8°.

Coll. Ferdinand Bompois. Médailles grecques autonomes. Vente en janv. 1882. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. et bibliographie de Bompois (1814-1881), dans l'*Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. VI, p. 86 et 143 ; ci-dessus, p. 227.)

Catal. delle monete greche, æs grave, monete della repubblica e degli imperatori romani, componenti la coll. di Luigi Depoletti. Vente en mars 1882. Rome, in-8°.

Coll. P. E. Legras. Première vente en mars 1882. Monnaies gauloises, gallo-romaines et françaises. Paris, 1882, in-8°.

Verzeichniss der Dubletten des königl. Münzkabinets zu Berlin. Vente en oct. 1882. Berlin, in-8° (*Zeit. für Num.*, t. X, 1883, p. 142 et 217).

Catal. einer Sammlung italianischer Münzen

aller Zeiten (monn. romaines et byzantines) aus dem Nachlasse des cav. Carlo Morbio in Mailand. Vente en oct. 1882. Munich, 1882, in-8°.

Catal. der Sammlung von römischen consular-und Kaiser-Münzen des marchese P., in Mailand. Vente en nov. 1882. Stuttgart, in-8°.

Coll. de Becker, conseiller d'État (monnaies grecques surtout des pays baignés par la mer Noire). Vente en mars 1883. Berlin, in-8° (*Zeit. für Num.*, t. X, 1883, p. 66).

Coll. Charvet. Méd., antiquités, sceaux-matrices. Vente en mai 1883. Paris, in-8°.

Catal. d'une coll. de monn. grecques et romaines, consulaires et impériales, du rev. J. H..., de Messine. Vente en mai 1883. Rome. in-8°.

Catal. delle monete romane, consolari ed imperiali, monete bizantine, etc. componenti la coll. del s. Amilcare Ancona. Vente en janv. 1885. Milan, in-8°.

Catal. delle monete, romane, consolari ed imperiali... componenti la coll. del s. Angelo Remedi, di Sarzana. Vente en janv. 1885. Milan, in-8°.

Zweites Verzeichniss der Dubletten des königl. Münzkabinets zu Berlin. Vente en mars 1885. Berlin, in-8°.

Coll. du Dr Dugniolle. Monn. grecques, romaines, byzantines et françaises. Vente en avril 1885. Paris, in-8°.

Catal. delle monete greche e romane et delle zecche italiane.... componenti la coll. del s. cav. A. Agujari. Vente en déc. 1885. Milan, in-8°.

Catal. de monnaies et antiquités grecques et romaines, etc., en vente à l'amiable, chez M. Jules Sambon. Rome, 1885, in-8°. (Autre série en 1886.)

Coll. Billoin. Méd. grecques autonomes. Vente en mars 1886. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1886, p. 279, et dans l'*Ann. de la Soc. franc. de num.*, t. X, 1886, p. 221.)

Coll. de Ponton d'Amécourt. Méd. grecques et romaines. Vente en mai 1886. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. fr. de numism.*, t. X, 1886, p. 224.)

Coll. Theodor Rhode. Monn. romaines et byzantines. Vente en mai 1886. Hambourg, in-8°. (*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. XI, 1887, p. 98 et *Monatsblatt* de la Soc. numism. de Vienne, mai 1886, p. 133.)

Coll. H. G. Gutekunst, de Stuttgart. Vente en juin 1886. (*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. XI, 1887, p. 106.)

Coll. de Ponton d'Amécourt. Monnaies d'or romaines et byzantines. Vente en avril 1887. Paris, in-8°. (Descript. de 1,009 pièces choisies et 37 planches; prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1887, p. 199 et dans l'*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. XI, 1887, p. 243. Vte de P. d'Amécourt, né en 1825, mort en 1888; article nécrologique dans l'*Ann.*, t. XII, 1888, p. 91.)

Coll. de feu Subhi Pacha. Médailles grecques, romaines, byzantines et musulmanes. Catal. par le Dr C. Makridy-Pacha. Vente en oct. 1887. Constantinople, in-8°.

Catal. de la Coll. Baxter, de Florence. Monn. romaines, consulaires, impériales et byzantines, en vente à l'amiable chez M. Jules Sambon. Rome, 1887, in-8°.

Coll. A. de Belfort. Monn. romaines. Vente en février 1888. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. XII, 1888, p. 115, et dans la *Rivista di numism.*, t. I, p. 123.)

Coll. de M. Bruet (d'Elbeuf). Méd. romaines, grecques, gauloises, etc. Vente en avril 1888. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. XII, 1888, p. 388.)

Coll. E. de Quelen. Monn. romaines et byzantines. Vente en mai 1888. (Le vicomte Elzear de Quelen, 1852-1887; prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1888, p. 480; dans l'*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. XII, 1888, p. 269 et 521, et dans la *Rivista di numism.*, t. I, p. 388.)

Coll. de feu M. Léon Lacroix (d'Agen). Monn. grecques, romaines, etc. Vente en juin 1888. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. XII, 1888, p. 283 et 396.)

Catal. de la coll. Lippi, de Biccari. Monn. grecques et romaines, en vente à l'amiable chez M. Jules Sambon. Rome, 1888, in-8°.

Catal. de la coll. Lippi, de Biccari. Monn. romaines, consulaires et byzantines, en vente à l'amiable chez M. Jules Sambon. Rome, 1888, in-8°.

Catal. della coll. del conte Carlo Zampieri, d'Imola. Monete romane, etc. Vente à l'amiable chez M. Jules Sambon. Florence, 1888, in-8°.

Catal. of the coins in the numismatic cab. belonging to J. Gerson da Cunha. Bombay, 1888-1889, 4 part. (185 pages), in-8°.

Monn. impériales, grecques et coloniales latines, de la coll. de M. E. Chaix. Vente en janv. 1889. Paris, in-8°.

Catal. of the coll. of greek, roman and byzantine coins of major-gen. W. Yorke Moore. Vente en mars 1889. Londres, in-8°.

Catal. d'une coll. de méd. grecques autonomes et des colonies romaines, formée par un amateur russe. Vente à Milan, en mars 1889, par J. Sambon. Florence, in-8°. (Prix d'adjud. dans la *Rivista ital. di numism.*, t. II, 1889, p. 134.)

Coll. de feu M. Derre. Monn. romaines, grecques, françaises. Vente en avril 1889. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. XIII, 1889, p. 141.)

Catal. di una coll. di monete greche, italiane, romane, consolari, imperiali. Vente en avril 1889. Milan, in-8° (J. Sambon, exp.).

Coll. de M. le comte de D. (Albéric du Chastel). Méd. grecques et romaines en or, argent et bronze. Vente en mai 1889. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. franç. de numism.*, t. XIII, 1889, p. 201, et dans la *Rivista ital. di numism.*, t. II, 1889, p. 317.)

Coll. de feu M. P. Charles Robert. Monn. romaines en argent et en bronze, république et empire, etc. Vente en juin 1889. Paris, in-8° (cf. ci-dessus, p. 220 et 338).

A Catal. of the antiquities, coins and ancient pottery, collected by canon don Luigi Sclavo. Vente en juin 1889. Londres, in-8°.

A catal. of the coll. of silver and copper coins formed by canon don Giovanni Spano. Vente en juin 1889. Londres, in-8° (cf. ci-dessus, p. 253).

Catal. einer Sammlung antiker Münzen..... des Prinzen Alexander von Hessen. Vente en oct. 1889. Francfort-sur-le-Mein, in-8°.

Catal. de la coll. E. Lépaulle. Monn. romaines. Vente en 1890. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. franç. de numism.*, t. XIV, 1890, p. 265.)

Monn. grecques de la coll. Photiadès-Pacha, décrites par W. Frœhner. Paris, 1890, in-4° et pl. (Photiadès-Pacha, ministre de Turquie à Athènes, gouverneur de la Crète, ambassadeur à Rome. Coll. vendue aux enchères en mai 1890; prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1890, p. 258, dans l'*Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. XIV, 1890, p. 252, et dans la *Rivista ital. di numism.*, t. III, 1890, p. 489. La coll. byzantine de Photiadès-Pacha (catal. par W. Frœhner, 1890, in-4°) a été acquise en bloc par le musée de l'Ermitage, à S. Pétersbourg.)

Catal. of the coll. of greek and roman coins,

formed by the late George Sim. Vente en juin 1890. Londres, in-8°.

Catal. delle monete greche, romane primitive, consolari, imperiali, etc., possedute dal dott. Tommaso Capo. Vente en mars 1891. Rome, in-8°. (Voy. *Rev. belge de numism.*, t. XLVII, 1891, p. 453.)

Catal. der Sammlung griech. Münzen des Herrn Aug. Delbecke, zu Antwerpen. Vente en mai 1891. Francfort-sur-le-Mein, in-8°.

Verzeichniss der von Prof. Dr Otto Seyffer, in Stuttgart, hinterlass. Sammlung griech. und röm. Münzen. Vente en oct. 1891. Munich, in-8°.

Catal. d'une coll. de monn. romaines, or, argent et bronze, provenant des coll. de M. W. Vente en avril 1892. Paris, in-8° (Rollin et Feuardent, exp.).

Catal. della coll. A. Ancona, di Milano. Monete greche, romane, imperiali, etc. Vente en mai 1892. Milan, in-8°.

Catal. der Sammlung griech. und röm. Münzen des sel. Herrn Geheimrath Dr Nicolaus Kosloff, in St-Petersbourg. Vente en mai 1893. Francfort-sur-le-Mein, in-8°.

Coll. Billoin. Méd. grecques et romaines. Vente en mai 1893. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. XVII, 1893, p. 197.) Cf. ci-dessus, p. 339.

Catal. of a coll. of roman coins, the property of Hermann D. Weber. Vente en juin 1893. Londres, in-8°.

Coll. de M. Albert Guérin. Monn. antiques, grecques et romaines. Vente en mars 1894. Paris, in-8°.

Catal. of the coll. of greek coins in gold, silver and electrum, the property of Robert Carfrae (d'Edimbourg). Vente en mai 1894. Londres, in-8°. (Prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1894, p. 360.)

Catal. de la coll. Stettiner (monn. romaines). Vente à Rome en avril 1894. (Prix d'adjud. dans la *Rivista ital. di numism.*, t. VII, 1894, p. 163.)

Catal. einer Sammlung antiker Münzen aus dem Besitze eines der hervorragendsten Sammlers Italiens, etc. Vente en avril 1894. Francfort-sur-le-Mein, in-8°.

Coll. di Mgr. P. Vitaliano Sossi, di Asti. Monete romane, consolari e imperiali. Vente en mai 1894. Rome, in-4°.

Coll. de M. P., de Bayonne. Méd. romaines. Vente en nov. 1894. Paris, in-8°.

Coll. Jouneau. Monn. romaines, françaises, etc. Vente en janv. 1895. Paris, in-8°.

Coll. de M. le comte de B... Monn. romaines. Vente en janvier 1895. Paris, in-8°. (Prix d'adjud. dans l'*Ann. de la Soc. fr. de num.*, t. XIX, 1895, p. 68.)

Catal. der Sammlung antiker Münzen eines bekannten rheinischen Liebhabers... Vente en janvier 1895. Francfort-sur-le-Mein, 1894, in-8°.

Coll. di monete appartenenti al signor R. Lippi, di Biccari. Vente en avril 1895. Rome, in-4° (cf. ci-dessus, catal. en 1888, p. 341).

Catal. of the coll. of greek coins in gold, silver and electrum and few roman, etc. pieces, the property of the earl of Ashburnham. Vente en mai 1895. Londres, in-8°. (Collection renfermant nombre de pièces des anciennes coll. Thomas, Northwick, Addington, Wigan. Prix d'adjud. dans *Rev. num.*, 1895, p. 471.)

Catal. of the collection of coins and medals of John W. Trist, comprising greek coins in gold, silver and bronze of Italy, Greece, Asia and Egypte. Vente en juin 1895. Londres, in-8°.

Catal. of the coll. of italian æs grave and roman republican and imperial coins in gold, silver and copper, formed by the late sir Edward

Herbert Bunbury. Vente en juin 1895. Londres, in-8° (cf. ci-après, p. 346).

Catal. antiker und moderner Münzen. Sammlung des Fraulein E. Fay, etc. Vente en juin 1895. Francfort-sur-le-Mein, in-8°.

Monn. romaines en or, trouvées en Orient. Vente en oct. 1895. Paris, in-8° (Serrure, exp.).

Catal. de la coll. des médailles grecques de M. le chev. Léop. Walcher de Moltheim. Paris et Vienne, 1895, in-8, avec 31 pl. — Supplément en allemand pour la vente en févr. 1901, à Francfort (A. Cahn, exp.).

Monn. grecques et romaines recueillies en Orient. Vente en janvier 1896. Paris, in-8° (Serrure, exp.).

Catal. of the first portion of the coll. of Coins and medals formed by the late William Boyne, comprising coins in gold, silver and bronze of the greek, roman and byzantines series, etc. Vente en janvier 1896. Londres, in-8°.

Coll. de feu M. Butor. Monn. et méd. romaines, françaises, etc. Vente à Saint-Omer en février 1896, in-8°.

Coll. de feu M. H. Montagu. Monn. d'or romaines et byzantines. Vente en avril 1896, in-8°. (Descript. de 1291 pièces choisies et 42 planches; prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1896, p. 243; dans l'*Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. XX, 1896, p. 157, et dans la *Rivista ital. di numism.*, t. IX, 1896, p. 296.)

Coll. de M. Louis Courtin. Antiquités [et médailles grecques] recueillies en Syrie. Vente en mai 1896. Paris, in-8°.

Coll. de feu M. V. de L... Monn. grecques et romaines, etc. Vente à Bruxelles, en mai 1896. Paris, 1896, in-8°.

Catal. della coll. del marchese Giuseppe Maria Durazzo, di Genova, descritta da Rodolfo Ratto (grecques et romaines). Vente en mai 1896, Gênes, in-8°.

Catal. of the Bunbury coll. of greek coins. First portion : Italy-Sicily, European Greece, Crète, etc. Vente en juin 1896. Londres, in-8°. (Descript. de 1258 pièces grecques choisies et huit planches.)

— Second and final portion : Asia minor, Africa, etc. Vente en déc. 1896. Londres, in-8°. (Descript. de 798 pièces et sept planches.)

Coll. de feu M. T... ancien interprète à Port-Saïd. Monn. grecques, romaines et byzantines. Vente en oct. 1896. Paris, in-8°.

Catal. de la coll. Corghi. Monn. grecques de la Grèce, de la Grande Grèce et de la Sicile; monn. romaines, etc. En vente chez Arthur Sambon, à Paris. 1896, in-8°.

The Montagu coll. of coins. Catal. of the greek series. 1re partie. Vente en mars 1896. Londres, in-8°. — 2e et dernière partie (a small series of roman silver and bronze coins and Medallions). Vente en mars 1897. Londres, in-8°. (Prix d'adjud. dans la *Rev. num.*, 1896, p. 475. M. Montagu mourut en févr. 1895; voyez plus haut, la vente de sa coll. de romaines et byzantines.)

Monn. antiques, françaises, etc. (coll. de M. R.). Vente en mars 1897. Paris, in-8° (Serrure, exp.).

Coll. Gabriel Gavet. Monn. antiques, grecques et romaines. Vente en mars 1897. Paris, in-8°.

Catal. of the Holton coll. of coins and medals. Vente en mai 1897. Londres, in-8°.

Coll. de feu M. G... Monn. antiques et françaises. Vente en mai 1897. Paris, in-8° (Serrure, exp.).

Coll. A. François. Monn. antiques, grecques

et romaines, etc. Vente en mai 1897. Paris, 1897, in-8°.

Catal. of the greater portion of the collection of artistic greek coins, the property of R. Hobart Smith, of New York. Vente en mai 1897. Londres, in-8°.

Coll. Ch... Monn. antiques, grecques et romaines. Vente en juin 1897. Paris, in-8° (Rollin et Feuardent, exp.).

Monn. grecques, monn. romaines d'or, etc. Vente en juill. 1897. Paris, in-8° (Serrure, exp.).

Catal. di monete antiche e moderne in vendita a prezzi segnati della casa G. Morchio et N. Majer. Venise, 1897 et 1898, in-8°.

Preis-liste enthaltend verkaufliche antike griech., röm. und byzant. Münzen, sowie etliche römische Goldausgrabungen. Zu beziehen bei Dr Franz Walla. Vienne, 1897, in-8°.

Catal. of greek coins in gold, electrum and Silber, the property of a well-known archæologiste and traveller, collected principally in Sicily and South Italy (M. Arthur J. Evans). Vente en janv. 1898. Londres, in-8°.

Catal. of the coll. of coins of S. B. Schieffelin, of New York. Vente en mars 1898. Londres, in-8°.

Katal. der Sammlung griech. and röm. Münzen aus dem Nachlasse des in Würzburg † Hern Prof. P. M. Vente en mars 1898. Munich, in-8°.

Coll. H. Hoffmann. Médailles grecques et romaines, etc. Vente en mai 1898 (catalogue rédigé par M. W. Frœhner).

Catal. of the coll. of greek and roman coins of Alexander Balmanno, of Brooklyn, New York. Vente en juill. 1898. Londres, in-8°.

Catal. of the coll. of greek, roman, etc. coins, the property of the late S. S. Pearce, of Ramsgate. Vente en oct. 1898. Londres, in-8°.

Catal. der antiken Münzen, etc., aus den Seltenheitscabinet eines berühmten Sammlers. Vente en octobre 1898. Francfort-sur-le-Mein, in-8° (Hamburger, exp.).

Coll. des médaillons contorniates provenant de feu Charles Robert. Vente à Milan, en 1898. (Prix d'adj. dans la *Rivista ital. di numism.*, t. XI, 1898, p. 316); cf. ci-dessus, p. 220, 338 et 342.

Coll. de M. L..., de Châteaudun. Monn. grecques, gauloises et romaines. Vente en mars 1899. Paris, in-8° (Serrure, exp.).

Méd. grecques, jetons français. Vente en mars 1899. Paris, 1899, in-8° (A. Sambon, exp.).

Coll. Saulini, di Roma. Monete romane imperiali. Medaglioni contorniati, æs signatum ed æs grave, appartenente al signor Tommaso Saulini, di Roma. Vente en avril 1899. Rome, in-8°.

Catal. della coll. Nuvolari di Castel d'Ario. Monete greche, romane consolari ed imperiali, bizantine, etc. Vente en avril-mai 1899. Rome, in-8°.

Coll. de feu le vice-amiral Massieu de Clerval. Monn. antiques, etc. Vente en juin 1899. Paris, in-8°.

Catal. of a coll. of Bactrian coins; a coll. of greek and roman coins, etc., the property of the late A. W. Smith, of Newark. Vente en juin 1899. Londres, in-8°.

Catal. of a coll. of greek coins in gold and silver, formed by a distinguished artist. Vente en juillet 1899. Londres, in-8° (Sotheby, exp.).

Coll. de monn. grecques et romaines. Vente en déc. 1899. Paris, in-8° (A. Sambon, exp.).

Sammlung antiker griech. und röm. Münzen. (Coll. du prince Pierre de Saxe-Cobourg et Bragance. Vente en 1899. Vienne, in-8°.)

Coll. Stevens. Monete ed oggetti antichi. Naples, 1899. Deux fasc. in-8°, le premier seul contient des monnaies (Grande-Grèce, Sicile, romaines. Beaux exemplaires).

Catal. de la collection Rusconi (monnaies romaines). Vente en avril 1900. Rome, in-8°.

Catal. of the coll. of greek, roman and english coins, the property of T. E. Pinkett. Vente en janv. 1900. Londres, in-8°.

Catal. of the coll. of greek, roman, etc. coins of the late A. W. Hankin. Vente en mars 1900. Londres, in-8°.

Münzauction. April 1900. Sammlungen eines rheinischen und eines russischen Amateurs, etc. Francfort-sur-le-Mein, in-8° (Hamburger, exp.).

Coll. de M. le chevalier dell' Erba, prof. à l'Université de Naples. Monnaies grecques, romaines, etc. Vente en mai 1900. Paris, in-8°.

Catal. of the coll. of greek coins in gold, silver, electrum and bronze of a late collector, many selected from the coll. Wigan, Bompois, de Quelen, Du Chastel, Billoin, Carfrae, Ashburnham, Bunbury, Montagu. Vente en mai 1900. Londres, in-4°. (Sotheby, exp.)

Catal. d'une coll. de monn. romaines, délaissées par feu M. J. P. Six. Vente en mai 1900. La Haye, in-8°. (Sur J. P. Six, voy. ci-dessus, p. 258).

Catal. of the coll. of greek coins, the property of Henry Booth, and the coll. of greek coins of the late H. Virtue Tebbs. Vente en juill. 1900. Londres, in-8°.

Monn. romaines, consulaires et impériales, en vente aux prix marqués, chez M. Et. Bourgey. Paris, 1900, in-8°.

Catal. of a coll. of greek coins in silver, etc. Vente en août 1900. Londres, in-8° (Sotheby, exp.).

CHAPITRE II

LA MONNAIE ET NOMENCLATURE MONÉTAIRE

§ I

Anatomie de la monnaie. Notions générales.

En archéologie, la matière sur laquelle sont figurées les images ou les inscriptions qu'un antiquaire doit interpréter, n'a, la plupart du temps, qu'un intérêt secondaire. Il est rare que la substance ou le poids d'une statue, d'un relief, d'une inscription, la composition chimique ou le degré d'alliage du métal, la blancheur du marbre ou le grain de la pierre, aient une influence considérable sur le sens de cette inscription, sur l'importance historique ou artistique de ce relief ou de cette statue. En numismatique, il en est tout autrement. Il nous est indispensable de connaître, même parfois chimiquement, la matière de la monnaie, le degré d'alliage du métal et son poids ; de ces détails dépendent en grande partie l'appréciation du rôle économique de la monnaie et l'exacte interprétation de certaines des inscriptions, lettres, monogrammes ou symboles qui se trouvent gravés sur les pièces : une marque de valeur, par exemple, aura une portée toute différente, suivant qu'elle est sur une pièce d'or, d'argent ou de bronze, sur une pièce d'un poids double ou triple d'une autre. Bien plus, la place même qu'occupe une lettre, un signe, un symbole sur une monnaie, doit être rigoureusement spécifiée parce que cette place aide à savoir si nous avons à faire à une marque d'atelier ou de valeur, à un emblème de magistrat contrôleur de l'émission, à une signature d'artiste, ou même à tout autre chose. De là, la nécessité des minutieuses descriptions qu'on rencontre dans tous les bons ouvrages de numismatique, et d'une analyse détaillée de la pièce dans toutes ses parties extrinsèques et intrinsèques.

1. Le flan. — Le lingot de métal qui est la substance même de la monnaie ou de la médaille, et a reçu l'empreinte des coins,

s'appelle *le flan monétaire* (πλίνθος, πέταλον, *massa, lateres*). Les dictionnaires nous apprennent que le mot *flan*, ancien français *flaon*, est un terme de pâtisserie signifiant une espèce de gâteau de forme aplatie et circulaire. On le trouve appliqué, dans l'ancien français, au lingot monétaire, dès le XIVe siècle [1] : le lingot était, en effet, préparé, avant la frappe, en forme de gâteau rond et aplati ou légèrement bombé. Le vieux français *flaon* vient du bas latin *flatonem* (accusatif de *flato*) que Du Cange définit *plagula monetalis*. Les *flatores* ou *flaturarii* étaient les ouvriers qui, par le procédé de la fusion ou autrement, préparaient les lingots ou pastilles métalliques destinés à être frappés. Les verbes *flare*, *conflare* signifient « fondre le métal ».

Le flan des monnaies métalliques émises dans l'antiquité grecque et romaine, est : en or, en electrum, en argent, en billon, en cuivre ou bronze, en potin, en plomb ou en étain. Exceptionnellement, d'autres substances, le fer, le bois, le cuir ont été aussi utilisées comme monnaie ou plutôt ont remplacé momentanément la monnaie en métal précieux.

2. L'OR. — L'or monnayé par les Grecs et par les Romains est presque toujours pur, ou du moins il est censé tel, c'est-à-dire amené au degré de pureté que pouvaient lui faire atteindre les procédés d'affinage des Anciens [2].

L'or pur était appelé par les Grecs : χρυσίον ἄπεφθον, χρυσὸς ἄπεφθος (*aurum excoctum*), χρυσίον ὄβρυζον, χρυσὸς ὄβρυζος, χρυσίον καθαρόν (*aurum purum*). Dans un passage de Thucydide, l'expression χρυσίου ἀπέφθου est expliquée par le scoliaste : πολλάκις ἑψηθέντος, ὥστε γενέσθαι ὄβρυζον (*or souvent recuit jusqu'à ce qu'il devienne pur* [1]). L'or natif, non purifié, est dit ἄπυρον χρυσίον (*or sans cuisson* [2]).

Les Latins appelaient l'or pur, *aurum excoctum, aurum obryzum* ou *obrussum*. Suétone emploie l'expression *aurum ad obrussam* [3] ; Pline donne l'explication suivante : *Aurique experimentum ignis est, ut simili colore rubeat, ignescatque ; id ipsum* OBRUSSAM *vocant* [4].

Naguère, on appréciait le degré de pureté de l'or par le terme de *carat*, qui, au moyen âge, a été emprunté à l'arabe *quirât;* ce dernier mot venait à son tour du grec κεράτιον, en latin *ceratium* ou *siliqua*, qui désignait un petit poids égal au $^1/_{1728}$e de la livre. Le *carat* est la vingt-quatrième partie d'or pur d'un lingot considéré comme composé de vingt-quatre vingt-quatrièmes. Quand on disait que l'or était à 24 carats, on entendait de l'or fin et sans mélange ; si l'on disait que l'or était à 21 carats, on exprimait qu'il n'y avait que 21 parties d'or et que les trois autres parties étaient d'une autre substance. Aujourd'hui, on compte plutôt, en suivant le même système, par *millièmes* d'unités : nos pièces d'or de 20 francs sont à 900 mil-

1. Du Cange, *Gloss.*, vº *Flans*. Document daté de l'an 1376.
2. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, pp. 187, 201, 202.

1. Thucyd., II, 13, 5 ; Suidas, vº ἄπεφθον. Cf. Eckhel, *Doctr.*, I. *Proleg.*, pp. XXII-XXIII.
2. Hérod., III, 97 ; cf. Rangabé, *Antiq. hellén.*, t. II, pp. 503 et 544.
3. Suet., *Néron*, 44.
4. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 19 : « L'épreuve du feu pour l'or, lui fait prendre une couleur ignée et il devient incandescent ; cette épreuve s'appelle *obrussa*. »

liêmes, c'est-à-dire que sur 1,000 millièmes il y a 100 parties qui ne sont pas de l'or.

L'analyse chimique a démontré que l'or des dariques, qualifié χρυσίον καθαρώτατον par Hérodote [1], n'a que 3 pour 100 d'alliage naturel ; c'est donc de l'or à plus de 23 carats ou à 970 millièmes de fin [2].

C'est autour de ce chiffre que flotte le degré d'affinage des monnaies d'or de l'antiquité tout entière. Ainsi, la monnaie d'or n'est jamais altérée officiellement dans son titre ou son aloi. La créséide et la darique sont en or plus pur et, partant, plus mou que nos monnaies modernes, de même que les statères de Philippe et d'Alexandre, de même que les rares monnaies d'or frappées par les dynastes de Carie ou de Chypre, les abondantes émissions des rois d'Égypte, les statères de Lampsaque, de Cius ou de la Cyrénaïque, ceux d'Athènes, de Syracuse ou de Tarente, ceux des généraux de la République romaine, de même enfin que tout le monnayage d'or de l'empire. D'Auguste à Vespasien, les monnaies d'or romaines contiennent de 998 à 991 millièmes d'or fin [3]. Plus tard, la moyenne est, en général, de 980 millièmes. Les monnaies de Constantin, d'Honorius et de Justinien sont encore de l'or à 980 millièmes [4]. Nulle part, donc, on ne rencontre d'altération officielle et systématique du titre de la monnaie d'or : ce principe ne comporte d'exceptions que celles qui résultent momentanément de grands troubles politiques, de l'état de siège ou du laisser-aller des temps de profonde barbarie comme chez les Gaulois avant César ou chez les Mérovingiens, ou enfin, des fraudes clandestines des faux-monnayeurs. Bref, on n'a jamais confondu officiellement, dans l'antiquité, la monnaie d'or avec la monnaie d'electrum ou d'or pâle.

1. Hérod., IV, 166.
2. Brandis, *Das Münz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 244; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 187.
3. Letronne, *Considérations sur l'évaluation des monn. grecq. et rom.*, p. 84 ; Dureau de la Malle, *Écon. polit. des Romains*, pp. 17 et 41 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 25.
4. H. Willers, dans la *Num. Zeit.*, t. XXX, 1898, p. 218.

3. L'ELECTRUM (ἤλεκτρον, χρυσός λευκός) était un alliage, tantôt naturel, tantôt artificiel, d'or et d'argent. A cause de sa couleur, plus jaune que l'argent et plus blanche que l'or, les Grecs le désignaient souvent par la périphrase de λευκός χρυσός, *or blanc* ou *or pâle*. Hérodote, par exemple, distingue avec soin le λευκός χρυσός du χρυσός simple, ou or pur [1] ; la même distinction se trouve précisée dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon à Délos [2]. On trouve aussi, parfois, pour désigner l'or pâle ou électrum, les termes de χρυσίον Κυζικηνόν (*or de Cyzique*), ou χρυσίον Φωκαϊκόν (*or de Phocée*), parce que les monnaies si répandues de Cyzique et de Phocée, avant Alexandre, étaient en ce métal.

On admet généralement que, chez les Grecs avant le IVe siècle, le terme d'ἤλεκτρον était appliqué exclusivement à l'ambre jaune, et que dans les poèmes homériques, par exemple, ce mot ne désigne pas un métal, mais bien cette substance résineuse

1. Hérod. I, 50, 2 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 192. Le *vermeil* qu'il ne faut pas confondre avec l'*electrum*, est l'argent doré et non un alliage chimique d'or et d'argent.
2. Homolle, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VI, 1882, p. 132 ; t. XIV, 1890, pp. 420-421 (χρύσιον λευκόν).

qui jouait un grand rôle dans le luxe et la décoration personnelle ou mobilière [1]. Sophocle serait l'un des premiers auteurs qui ont employé ἤλεκτρον comme synonyme de χρυσός λευκός [2]. Quoi qu'il en soit, l'alliage métallique lui-même, soit naturel, soit artificiel, était connu des Grecs dès l'époque homérique. Schliemann a recueilli, dans ses fouilles d'Hissarlik, un assez grand nombre d'objets manufacturés en électrum, à côté d'objets en or et en argent [3]. Si les contemporains de la rédaction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* n'avaient pas le mot, ils connaissaient la chose.

Pline dit qu'on appelle *electrum* le métal dans la composition duquel il entre un cinquième d'argent, et il ajoute qu'on peut produire ce mélange artificiellement : *Ubicumque quinta argenti portio est, electrum vocatur... Fit et cura electrum argento addito* [4]; et ailleurs : *Juvat argentum auro confundere ut electra fiant* [5]. Isidore de Séville distingue avec soin l'electrum naturel de l'electrum artificiel : *Electrum est metallum quod naturaliter invenitur, et in pretio habetur; alterum, quod fit de tribus partibus auri et argenti una, quas partes, etiamsi naturam resolvas, invenies. Unde et nihil interest, natum sit, an factum, utrumque enim ejusdem naturæ est.* [1].

L'electrum naturel des monnaies de Cyzique, de Phocée et des statères primitifs des villes de la côte d'Asie-mineure, recueilli dans les filons quartzeux du Sipyle et du Tmolus, ou dans les sables du Pactole, était d'un alliage extrêmement variable [2]. Il est des monnaies qui sont presque de l'or pur, n'ayant guère plus de 5 parties d'argent contre 95 parties d'or ; d'autres présentent un alliage tout contraire et n'ont que 5 °/o d'or. Puis, tous les degrés intermédiaires se rencontrent ; la proportion la plus ordinaire, pourtant, varie, d'après les analyses, entre 52.25 °/o d'or contre 47.75 °/o d'argent, et 27 °/o d'or contre 73 °/o d'argent [3].

Les rois du Bosphore Cimmérien ont aussi frappé des monnaies en electrum, depuis environ le commencement de notre ère jusqu'au milieu du IIIe siècle, sous Rhescuporis V. Cet electrum, qui provenait de l'Oural, resta longtemps d'un titre plus régulier que l'electrum lydien, soit que les mines de l'Oural donnassent un minerai plus uniforme que celles de la Lydie, soit que le minerai fût régularisé et rectifié ar-

1. Art. *Electrum* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, pp. 532 et 536 ; Ch. de Linas, *Les Orig. de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, pp. 138 et suiv.; W. Helbig, *L'Épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 134.

2. Sophocle, *Antigone*, 1038 (le poète oppose l'*électrum* de Sardes à l'*or pur* de l'Inde).

3. Schliemann, *Ilios*, trad. Egger, pp. 569, 594 et *passim*.

4. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 23.

5. Pline, *Hist. nat.*, IX, 65. Cf. l'art *Electrum*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio, p. 535.

1. Isid. Hispal., *Orig.*, XVI, 24 ; cf. Eckhel, *Doctr.*, I, *Proleg.*, XXIV.

2. F. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 193 ; G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, p. 161.

3. Ch. Lenormant, dans *Rev. num.*, 1856, pp. 88 et suiv. ; Mommsen, *Mon. rom.*, trad. Blacas, t. I, p. 5, note 5 ; Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, pp. 15-16 ; F. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, pp. 192-196 ; Barclay V. Head, *Electrum coins and their specific gravity*, dans *Num. Chron.*, 1887, p. 298 ; F. Hultsch, *Zeit. für Num.*, t. XI, 1884, p. 161 et suiv. ; W. Ridgeway, *Num. Chron.*, 1895, p. 104.

tificiellement, soit enfin que l'autorité, qui dans le royaume bosporan, faisait frapper la monnaie, fût plus stable que les pouvoirs multiples qui ordonnèrent les émissions monétaires primitives des villes d'Asie-mineure. C'est peut-être en ayant en vue ces monnaies d'electrum bosporanes du Iᵉʳ siècle, que Servius [1] et Isidore de Séville disent que l'electrum devait contenir trois parties d'or et une partie d'argent. Cependant, au IIᵉ et surtout au IIIᵉ siècle de notre ère, le titre des monnaies d'electrum bosporanes est systématiquement altéré, à tel point que l'or n'y entre que pour 13 millièmes ; le reste est de l'argent et surtout du cuivre [2].

On trouve encore des monnaies d'electrum, d'alliage variable, en Campanie, à Syracuse, à Carthage, en Gaule.

Les monnaies d'électrum de Syracuse n'ont été émises que momentanément, entre 345 et 317 avant J.-C., époque où Timoléon de Corinthe rétablit à Syracuse le gouvernement démocratique [3]. Dès le règne d'Agathocle (317-289), le monnayage de l'or fut restauré. Il paraît bien que Syracuse, en émettant une monnaie d'electrum, n'a eu pour but que de faciliter ses relations commerciales avec Carthage qui, à cette époque, monnayait l'electrum, concurremment avec l'or et l'argent. C'est, en effet, vers l'an 345 que l'on peut placer l'apparition du monnayage de l'electrum à Carthage ; il s'y maintint jusqu'au commencement de la seconde guerre punique [1].

Les Gaulois aussi ont eu des monnaies d'electrum ; le titre en est des plus arbitraires, à cause de la diversité des ateliers et de l'impéritie des pouvoirs ordonnant les émissions. Au point de vue du titre, les pièces gauloises en electrum frappées chez les Bituriges *Cubi*, les Pictons, les Santons, les Éduens, et dans l'Ouest et le Nord, aussi bien que dans les régions helvétiques, pourraient s'échelonner depuis l'or pur jusqu'à l'argent légèrement saucé. L'analyse des monnaies d'electrum des anciens Bretons y a fait constater de l'argent, de l'étain et du cuivre en plus grande quantité que l'or [2].

Lampride [3] prétend que Sévère Alexandre fit frapper quelques monnaies d'electrum (*nummos electreos aliquantos*) ; ces pièces ont dû être bien vite démonétisées, car il ne nous en est parvenu aucun specimen.

Malgré ces exemples, on peut dire que le monnayage de l'electrum n'a été que par exception mis en vogue dans l'antiquité. On le retrouve encore plus tard, chez les Byzantins et dans l'inextricable dissémination du monnayage mérovingien. Nous en dirons plus loin les raisons. Faisons seulement remarquer ici que ce monnayage ne pouvait alors, pas plus qu'aujourd'hui, être d'un usage vraiment pratique dans les relations commerciales, surtout celles qui avaient un caractère international. A moins de faire fondre les pièces qu'on recevait en paiement, le degré d'alliage de l'electrum

1. Servius, *ad Aen.*, VIII, 402 et 624.
2. B. de Kœhne, *Musée Kotchoubey*, t. II, pp. 410 et suiv. ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 294 ; F. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 203.
3. B. Head, *The Coinage of Syracuse*, p. 26.

1. Lud. Muller, *Numism. de l'anc. Afrique*, t. II, pp. 131 et suiv.
2. *Num. Chron.*, 1877, p. 313.
3. Lamprid. *Alex. Sev.*, 25.

ne pouvant s'apprécier ni à la vue ni au poids, on ne savait pas exactement quelle somme de métal précieux l'on recevait dans un paiement en electrum. Il était facile au pouvoir émetteur de faire des bénéfices illicites sur l'émission, en introduisant dans la composition des lingots monétaires un peu moins d'or et un peu plus de cuivre ou d'argent ; la fraude privée pouvait enfin plus aisément se donner libre carrière.

4. L'ARGENT (ἄργυρος, *argentum*). — Aussi bien dans l'antiquité qu'à présent, l'argent monnayé a toujours contenu une petite quantité de cuivre. A l'état pur, il est trop mou pour pouvoir servir à la fabrication de pièces destinées à circuler longtemps et à passer dans toutes les mains. Mais son alliage, dans les monnaies antiques, est extrêmement variable. L'argent des monnaies d'Athènes qui eurent une si grande réputation de bon aloi durant toute l'antiquité, est généralement à 985 millièmes de fin, avant Alexandre [1]. Plus tard, la proportion du cuivre augmente et les tétradrachmes athéniens n'ont plus guère que 950 millièmes de fin et moins encore. Les statères d'Égine et de Corinthe donnent environ de l'argent à 961 millièmes [2] ; les pièces d'argent d'Alexandre sont à 967. Dans l'Italie méridionale et la Sicile le titre de l'argent varie entre 980 et 910 millièmes [3]. En Égypte, en Syrie, en Asie-mineure, le monnayage de l'argent se maintient, en général, dans cette même proportion jusque vers le temps de la domination romaine [1].

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'ant.*, t. I, p. 187.
2. Fr. Lenormant, *op. cit.*, p. 188.
3. Fr. Lenormant, *loc. cit.*

Jusqu'à Néron, le denier romain a environ 980 millièmes de métal fin [2]. Sous Néron, l'alliage commence à être de 50, puis de 100 millièmes. Il monte ensuite, sous les règnes subséquents, jusqu'à 200 et même 300 millièmes sous Marc-Aurèle [3]. Au temps de Septime Sévère, la monnaie romaine d'argent contient presque autant de cuivre que de métal fin [4]. Le mal ne cesse d'empirer dans le siècle suivant, si bien que la monnaie d'argent n'est plus, en réalité, que du cuivre saucé ou blanchi dans un bain ; on en arrive à ne pouvoir distinguer la monnaie de bronze de celle d'argent. On voit ainsi, que tous les degrés d'alliage se trouvent dans le denier romain, suivant les époques. Il en est de même pour les produits si abondants de l'atelier d'Alexandrie d'Égypte. Dans la dernière période de l'empire, quand, à partir de Dioclétien, on se préoccupe de frapper une nouvelle monnaie d'argent (à environ 980 millièmes de fin [5]), le métal purifié, s'appelle *argentum pusulatum* ou *pustulatum*, expression qui correspond à *obryzum* pour l'or. Tandis que, sur les lingots et les monnaies d'or contrôlés par l'autorité publique, on inscrit les lettres OB ou OBR (*obryzum*), sur les lingots et les monnaies

1. A. de Rauch, dans *Zeit. für Num.*, t. I, p. 36 ; Hultsch, *Griech. und röm. Metrol.*, 2e éd., 1882, pp. 233, 248, etc. ; Hofmann, *Num. Zeit.* de Vienne, t. XVI, 1884, pp. 1 et suiv. ; Fr. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 472 ; Fr. Lenormant, *op. cit.*, pp. 190 et suiv.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 28.
3. Mommsen-Blacas, *op. cit.*, t. III, p. 29.
4. Mommsen-Blacas, *op. cit.*, t. III, p. 85.
5. A. de Rauch, dans les *Mittheil. der numism. Gesellschaft in Berlin*, 1857, p. 307.

d'argent, les contrôleurs marquent PV ou PS (*pusulatum* [1]).

5. Le billon. Les Économistes ont pris l'habitude de donner ce nom générique à la monnaie d'appoint, c'est-à-dire aux pièces de bronze, de nickel ou aux rares monnaies divisionnaires de bas argent qui existent encore, et dont la valeur nominale est de beaucoup supérieure à la valeur réelle. Autrefois, le mot *billon* a signifié, d'abord, lingot en masse, non purifié; de là est venu le sens, assez fréquent au moyen âge, de lieu où l'on purifie les lingots, et où l'on frappe la monnaie, l'hôtel des monnaies; enfin, billon a signifié, le plus ordinairement, toute espèce de monnaie dont l'alliage était inférieur au titre prescrit par la loi [2].

Dans l'étude de la numismatique antique, on donne spécialement le nom de billon aux monnaies d'argent de très bas titre, à

1. H. Willers, *Römische Silberbarren mit Stampeln*, dans *Num. Zeit.*, t. XXX, 1898, pp. 221 et suiv.

2. Au sujet de cette étymologie, Littré s'exprime ainsi : « *Billon* ou *billette* ou *bille* d'or ou d'argent est le métal qui a pris la forme d'une bille. Cependant, une difficulté se présente : comment alors expliquer l'anglais *bullion*, bas latin *bullio?* D'abord, remarquons que ces deux formes n'en font vraiment qu'une, le bas latin *bullio* ne se trouvant que dans des textes anglais et n'étant, par conséquent, que la transcription du *bullion* anglais. Cela posé, et la forme anglaise restant isolée, il faut seulement y voir une altération du français *billon*. Maintenant, quelle est la série des sens ? Le sens primitif est lingot, soit d'or, soit d'argent ; puis, lieu où l'on fabrique la monnaie ; en troisième lieu, monnaie bonne ou mauvaise qu'on porte au billon, à l'hôtel des monnaies, pour y être refondue ; en quatrième lieu, mauvaise monnaie, cuivre avec alliage d'argent, et même cuivre seulement. »

l'exclusion des pièces de bronze [1]. Les monnaies de billon ainsi comprises, sont particulièrement communes dans la suite de l'empire romain, à partir de Caracalla jusqu'à Dioclétien ; dans la série des monnaies d'Alexandrie d'Égypte [2], d'Antioche de Syrie et de Césarée de Cappadoce, frappées sous l'Empire romain. Les Anciens appelaient les monnaies de billon, *ærosi nummi*, c'est-à-dire monnaies dans la composition desquelles entre le bronze pour une portion notable [3] ; d'après son étymologie, le nom de χαλκοκράς paraît leur avoir été parfois appliqué chez les Grecs [4].

On peut aussi classer dans la monnaie de billon certaines pièces dont l'aspect argentin est dû à la présence du nickel : on trouve cette espèce d'alliage notamment dans la Bactriane. Une monnaie de ce genre, à l'effigie du roi Euthydème, a fourni, à l'analyse, 20 parties de nickel, 77 de cuivre, le reste en scories diverses et traces d'argent [5]. Des miroirs ont été fabriqués dans un métal d'une composition semblable [6].

6. Le cuivre ou *bronze* (χαλκός, *æs*), est le métal le plus répandu dans le monnayage des Anciens. Bien que les chimistes

1. « Une des raisons qui fit augmenter chez eux (les Romains) la valeur numéraire des monnaies, c'est-à-dire établir *le billon*, fut la rareté de l'argent. » Montesquieu, *Esprit des lois*, XXI, 16.

2. Reg. Stuart Poole, *Brit. Mus. Catal. Alexandria.* Introd., p. xxviii.

3. *Pecunia qua illa respublica utebatur, quasi ærosa jussu præsidis sublata est*. Digeste, XLVI, 3, 102 ; ed. Mommsen, t. I, p. 720.

4. Hésychius, s. v°.

5. Walter Flight, *Num. Chron.*, 1868, p. 305.

6. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1898, pp. 164 et suiv.

établissent une distinction très nette entre le cuivre proprement dit, et le bronze, alliage de cuivre et d'étain, il n'y a pas, sauf exceptions occasionnelles, opportunité de préciser cette distinction dans la description des monnaies. « Le cuivre pur, dit M. Berthelot, et les alliages qu'il forme avec l'étain, le zinc, le plomb, le nickel, l'arsenic et divers autres métaux, c'est-à-dire les bronzes, les cuivres et les laitons des modernes, étaient désignés indifféremment dans l'antiquité, par les mots χαλκός chez les Grecs, *æs* chez les Latins, noms que l'on traduit par *cuivre*, *airain* ou *bronze*. Aussi les Anciens n'ont-ils pas employé deux mots distincts et spécifiques pour le cuivre et le bronze. Pour bien comprendre les textes d'autrefois, il convient d'écarter de notre esprit les définitions précises acquises par la chimie de notre temps [1]. » C'est en vertu de ce principe qu'en numismatique on désigne indistinctement sous le nom de monnaies de bronze, toutes les variétés du cuivre et de ses alliages.

De très bonne heure les Grecs, instruits par les Phéniciens, allèrent chercher à Chypre le cuivre dont ils avaient besoin et qu'en général, on préférait au fer, à cause de sa ductilité et de sa malléabilité. De là vint que l'île de Chypre donna son nom au cuivre, χαλκός κύπριος, *æs cyprium*, *cyprium*, *cuprum*. L'Arabie, l'Italie centrale, la Gaule, l'Espagne fournirent aussi du cuivre ; il y en avait enfin des mines importantes dans la presqu'île de Chalcidique en Macédoine, et dans l'île d'Eubée, d'où la ville de Chalcis prit son nom. Les localités nombreuses appelées Chalcis, Chalcé, Chalcitis, ou d'un nom analogue, rappellent des endroits où l'on exploitait des mines de cuivre [1].

1. M. Berthelot, art. *Bronze*, dans *la Grande Encyclopédie;* cf. *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XII, 1888, p. 294.

Si l'*æs cyprium* « airain de Chypre », a formé le mot *cuivre*, l'*æs brundusinum* « airain de Brundusium » a donné naissance au mot *brontésion*, puis *bronze :* dans les deux cas, l'adjectif est devenu le nom principal [2]. Le mot grec χαλκός a passé en latin dans l'expression *aurichalcum* qui désignait le laiton ou cuivre jaune, c'est-à-dire ayant la couleur de l'or.

Les plus beaux bronzes de l'antiquité sont, en général, un composé de 85 parties de cuivre et de 15 parties d'étain [3]. D'après les alliages, Pline distingue, entre autres variétés, l'*æs Deliacum* (bronze ou airain de Délos), l'*æs Ægineticum* (d'Égine), l'*æs Corinthiacum* (de Corinthe), l'*æs Campanum* (de Campanie), l'*æs candidum* (cuivre blanc), l'*æs rubrum* (cuivre rouge), l'*aurichalcum* (le laiton ou cuivre jaune) appelé aussi *æs coronarium* parce qu'on en fabriquait, à l'usage des histrions, des couronnes qui ressemblaient, de loin, à des couronnes d'or [4].

On prétendait, dans l'antiquité, que l'airain de Corinthe, dont la composition aurait été formée et révélée par les hasards d'un violent incendie, était un alliage de

1. J.-P. Rossignol, *Les métaux dans l'antiquité*, pp. 200 et suiv.

2. Berthelot, *Introd. à la chimie des Anciens et du moyen âge*, pp. 216 et 279; *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XVII, 1891, p. 49. Du Cange faisait venir le mot *bronze* de la couleur brune du métal (*bruno ;* diminutifs *brunizo*, *brunicio*).

3. Eug. Guillaume, *La sculpture en bronze*, p. 7.

4. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 20 et 26 : *speciem auri in coronis histrionum præbet.*

cuivre, d'argent et d'or, dans des proportions déterminées et variables. Pline distingue même trois espèces d'airain de Corinthe, suivant que l'argent, l'or ou le cuivre entraient en plus ou moins grande quantité dans sa composition. Les amateurs de l'antiquité recherchaient passionnément les objets en airain de Corinthe, ustensiles, casques, cuirasses, surtout vases ou bassins décorés de sujets en relief. Cicéron parle des *Corinthia vasa* que Verrès avait dans ses collections. Les ouvriers qui travaillaient ce bronze étaient appelés *corinthiarii*, et leurs ouvrages, χαλκώματα κορινθιουργῆ [1]. Dans la maison impériale, au temps de Tibère, il y avait des esclaves préposés à la garde de la vaisselle précieuse en airain de Corinthe [2]. Quoi qu'on en ait dit autrefois, il n'existe pas de monnaies antiques en bronze de Corinthe, c'est-à-dire dont le métal serait un alliage de cuivre, d'or et d'argent [3].

Le plus généralement, la monnaie de bronze se compose de cuivre rouge mêlé à un peu d'étain ou de zinc [4]; ce métal a une dureté considérable, ne s'use que très lentement au frottement et ne s'oxyde qu'à la surface, circonstance qui devient même une qualité et donne naissance à la *patine* [5].

1. Strabon, VIII, 23, p. 328, éd. Didot.
2. E. Pottier, art. *Corinthium æs*, dans le *Dict. des antiquités gr. et rom.* de Saglio.
3. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XXIX.
4. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 199.
5. W. Cart, art. *Aes* dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Saglio, p. 121. Sur la composition et la métallurgie du bronze dans l'antiquité, on peut encore consulter : A. Baux, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XIV, 1889, p. 276; F. de Villenoisy, *même recueil*, t. XV, 1890, p. 248; Eug. Guillaume, art. *Bronze* dans le *Dictionn. de l'Acad. des Beaux-Arts*.

Mais si l'on entre dans l'analyse chimique, on constate que le bronze des monnaies antiques varie beaucoup dans sa composition, suivant les temps et les pays. Les lingots primitifs de Rome, de la série de l'*æs grave*, contiennent 7 à 8 pour 100 d'étain et environ 20 à 23 pour 100 de plomb [1]. Les bronzes de la République, en général, jusqu'à César ont, de même, de 5 à 8 pour 100 d'étain et de 16 à 29 pour 100 de plomb [2]. Les bronzes d'Alexandre le Grand ont fourni à l'analyse environ 1/8e d'étain; ceux des Ptolémées en ont 1/16e [3]. On trouve rarement du plomb dans la monnaie de bronze grecque, avant la domination romaine. A Rome, au contraire, et dans les pays helléniques, à partir de l'arrivée des Romains, on constate constamment la présence du plomb à côté de l'étain dans la monnaie de bronze [4].

L'*aurichalcum* (ὀρείχαλκος, αὐρίχαλκος, d'où vient notre vieux mot *archal*) ou *cuivre jaune* (χαλκὸς λευκός) que nous appelons maintenant plus ordinairement *laiton*, fut monnayé presque pur au commencement de l'époque impériale à Rome et en Asie-mineure : le sesterce et le dupondius d'Auguste sont en un laiton qui comprend 80 à 60 parties de cuivre jaune pur contre 20 à 40 parties de zinc [5]. On a même frappé à

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 204; J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. Vigié, p. 8.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 37; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 200.
3. Von Bibra, *Die Bronzen-und Kupfer-Legirungen der alten Völkern*, pp. 82-87 (Erlangen, 1869, in-8o); Fr. Lenormant, *op. cit.*, p. 199.
4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 37; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 199.
5. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 37; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I,

Rome, à cette époque, des médaillons composés mi-partie de laiton et de cuivre rouge, c'est-à-dire dans lesquels une pastille de l'un des deux métaux se trouve encastrée dans un manchon ou anneau formé de l'autre métal. Le cuivre jaune le plus réputé était, à cette époque, extrait des mines de Corduba, en Espagne : *cadmeam maxime sorbet et aurichalci bonitatem imitatur in sestertiis dupondiariisque*, dit Pline [1].

La monnaie de laiton avait une valeur très supérieure à la monnaie de cuivre rouge. L'existence de pièces de laiton fourrées suffirait à démontrer que ce métal était particulièrement apprécié [2]. L'âme de ces pièces fourrées est en fer ou en plomb. Il s'en trouve non seulement dans la série romaine, mais à Nîmes et dans quelques autres colonies [3]. Dans l'Édit du *maximum* de Dioclétien, l'*aurichalcum* est estimé huit deniers, tandis que la même quantité de cuivre ordinaire est cotée seulement six deniers [4]. Nous ajouterons même que, selon Procope [5], le laiton n'était pas de beaucoup inférieur à l'argent comme valeur [6].

L'altération de la monnaie de bronze est interdite par les lois [1]. Mais, en dépit des règlements, cette altération semble avoir marché de pair avec celle de la monnaie d'argent. « Sous Néron et les Flaviens, la quantité de zinc diminue dans les grands bronzes et se trouve remplacée par de l'étain ; sous Vespasien, on trouve déjà 1 pour 100, sous Hadrien, 2 pour 100, et sous Marc-Aurèle jusqu'à 9 pour 100 de plomb [2]. »

Sous Dioclétien le métal des pièces de bronze est argentifère et de plus, comme pour les anciens *antoniniani*, on constate qu'elles ont été plongées dans un bain d'argent. A l'analyse, elles donnent du cuivre mélangé à du zinc et un peu d'argent [3]. Après Constance II il n'y a plus de traces d'argent dans les pièces de bronze ; il y a aussi peu de zinc, mais en revanche beaucoup d'étain et de plomb. A partir d'Anastase, les pièces de bronze ne contiennent, comme le prescrivent les lois, que du cuivre et du zinc. Des monnaies de Maxence ont fourni à l'analyse 82 gr. 03 de cuivre, 1 gr. 30 de zinc, 5 gr. 03 d'étain, 11 gr. 40 de plomb. Des pièces de Théodose Ier ont donné 90 gr. 04 de cuivre, 2 gr. 60 de zinc, 1 gr. 25 d'étain, et 6 gr. 11 de plomb. Des bronzes d'Anastase ont fourni 97 gr. 41 de cuivre avec 2 gr. 31 de zinc. On en cite même de Justinien en cuivre pur [4].

Il arrive souvent, surtout pour les monnaies de la Syrie et de la Mésopotamie au

p. 201. Cf. Phillips, *London chem. Soc. Journal*, t. IV, pp. 265 et suiv. ; Wœhler, *Annal. der Chem.*, t. LXXXI, pp. 206 et suiv. ; E. Gabrici, *Contributo alla storia della moneta romana*, p. 19.

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 4 ; Fr. Lenormant, *op. cit.*, p. 202.

2. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXVI ; Neumann, *Nummi vet.*, t. I, p. 200.

3. L. de la Saussaye, *Numism. de la Gaule Narbonnaise*, p. 156, note 11.

4. Ch. VII, 24 et 25. Waddington, *Voyage archéol.*, de Ph. Le Bas, *Explic. des Inscript.*, t. III, p. 163.

5. Procop., *De Ædif.*, I, 2.

6. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 47, note.

1. *Lex Julia*, dans Ulp., *Digest.*, XLVIII, 13, 1 : *Ne quis in... æs publicum quid indat neve immisceat... quo id pejus fiat*. Édit. Mommsen, t. I, p. 831.

2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 37-39.

3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 98 et 102.

4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 103.

IIe siècle de notre ère, que des efflorescences ou boursouflures farineuses se manifestent de place en place à la surface des pièces. C'est ce qu'on appelle la *carie* du bronze : elle amène infailliblement, si l'on n'y remédie chimiquement, la destruction de la pièce qui finit par se trouver réduite en poussière [1].

7. LE POTIN est, industriellement, un mélange de cuivre jaune et de cuivre rouge. Le mot *potin* vient des *pots* que l'on fabrique avec ce métal. En numismatique, le potin est au bronze ce que le billon est à l'argent : c'est un métal impur, composé de cuivre jaune ou rouge, d'étain, de plomb et de lavures ou scories diverses [2]. Un grand nombre de monnaies gauloises, surtout dans les régions de l'Est, sont en potin : « Si la signification précise du mot *potin* est obscure, dit M. Déchelette, la composition du métal des monnaies gauloises auxquelles on applique ce terme est également incertaine. » Et l'analyse des monnaies éduennes, coulées ou frappées, recueillies au mont Beuvray a permis au même observateur de constater dans ces pièces la présence d'environ 80 parties de cuivre contre 20 parties d'étain. Parfois, on trouve en outre un peu de plomb ou d'argent [3].

8. LE PLOMB (μόλυβδος, *plumbum*) et l'*étain* (κασσίτερος, *stannum*) ont été parfois monnayés dans l'antiquité, non seulement par les faussaires, mais officiellement. Il nous est parvenu en abondance des monnaies en étain des rois de Numidie au IIe siècle avant notre ère. Aristote raconte que Denys, tyran de Syracuse, fit frapper des monnaies d'étain [1]. En Gaule, des plombs monétiformes, avec la figure de Mercure et les légendes ALISIENS(*ium*), PERTE(*nsium*), MEDIOL(*anensium*), frappés à Alise, à Perthes, à Milan des Gaules, paraissent bien être des monnaies avec caractère officiel [2]. En Égypte, aux IIe et IIIe siècles de notre ère, des plombs avec la figure du Nil couchée et la légende ΜΕΜΦΙC, d'autres avec les marques de valeur non équivoques ΤΡΙΩΒΟΛΟ [3] et ΟΒΟΛΟΙ Β [4], sont sans doute des monnaies officielles, mais, comme les appelle Fr. Lenormant, « de véritables assignats de circulation locale », peut-être des pièces obsidionales et de nécessité.

Donc, malgré ces exemples, la monnaie d'étain ou de plomb n'est qu'une exception dans l'antiquité. On fabriquait dans ces métaux mous, beaucoup plutôt des tessères, des sceaux, des jetons de présence ou autres (ψῆφοι, σύμβολα), et des plombs de douane [5]. Les faux monnayeurs aussi

1. A. Blanchet et F. de Villenoisy, *Guide pratique de l'antiquaire*, p. 26.

2. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 205.

3. J. Déchelette, *Rev. num.*, 1899, p. 169.

1. Arist., *Œconom.*, II, 2 ; Pollux, IX, 79 (Hultsch, *Metrol. Script.*, I, p. 291) ; cf. Six, dans le *Num. Chron.*, N. S., t. XV, 1875, p. 28 ; F. Lenormant, *La monn. dans l'ant.*, t. I, pp. 211-212.

2. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, pp. 207 à 211 ; cf. A. de Longpérier, *Rev. num.*, 1861, p. 253 ; 1862, p. 167 ; 1866, p. 1 (*Œuvres*, t. II, p. 490 ; t. III, p. 96 ; t. VI, p. 398) ; Deville, dans *Rev. num.*, t. XI, 1846, p. 165 ; Ponton d'Amécourt, *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. IV, p. 118 ; Maxe-Werly, *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. LV, 1894, p. 109.

3. Arthur Engel, *Bull. corr. hell.*, t. VIII, 1884, p. 10, n° 64.

4. A. de Longpérier, *Rev. num.*, 1861, p. 407 ; 1866, p. 6 (*Œuvres*, t. II, p. 508).

5. Voyez notamment : Rostoutzev et Prou. *Catal. des plombs de la Bibliothèque nationale*, Paris,

avaient recours à ces métaux faciles à travailler. Hérodote (III, 56) raconte que Polycrate, tyran de Samos, trompa les Spartiates en achetant leur retraite avec des statères de plomb doré ; si ce n'est pas là une fable (ματαιότερος λόγος), il s'agit incontestablement de fausse monnaie.

Le Cabinet des Médailles possède quelques monnaies primitives de l'Asie mineure en plomb, tandis que leurs congénères sont en electrum. Cavedoni a même signalé une darique de plomb [1]. Mais ces pièces sont probablement défourrées, c'est-à-dire qu'elles devaient être, à l'origine, enveloppées d'une feuille d'or, d'electrum ou d'argent qui aura disparu avec le temps. Ce sont des pièces fausses de l'antiquité, de même qu'une monnaie en plomb d'Adana de Cilicie, publiée par Cavedoni [2], de même aussi que les 700 pièces d'étain de Septime Sévère et sa famille, trouvées à Lyon, qui font partie de la collection Récamier [3]. Il s'agit aussi de pièces fausses dans cette prescription du Digeste : *Eadem lege exprimitur ne quis nummos stanneos plumbeos emere, vendere dolo malo vellet* [4].

Tous les collectionneurs savent que les monnaies ou monuments monétiformes en étain s'altèrent assez vite, au point de tomber en poussière. L'épiderme des pièces, à cause sans doute de l'humidité atmosphérique, se boursoufle, devient granuleuse et pulvérulente jusqu'à la décomposition et la destruction complète. De nombreux antiquaires et chimistes se sont préoccupés de trouver des moyens pratiques pour prévenir ou arrêter cette déplorable altération [1].

1900, in-8° ; R. Cagnat, *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XXIV, 1894, p. 284.

1. Cavedoni, *Rev. num.*, N. S., t. VII, 1862, p. 408.

2. Cavedoni, *loc. cit.*

3. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 213.

4. Digeste, XLVIII, 10, 9, éd. Mommsen, t. I, p. 825. Cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I. *Proleg.*, p. XIX.

9. Le fer (σίδηρος) a aussi été monnayé, mais plus rarement encore que l'étain. La dureté de ce métal se prêtait mal à la frappe ou à la fusion, son abondance extrême et son bon marché, la facilité avec laquelle il se réduit en paillettes, en éclats, et enfin la rapidité avec laquelle il s'oxyde ne permettent pas d'en faire un métal monétaire véritablement pratique. Nous parlerons ailleurs des fameuses monnaies primitives de Lacédémone en fer (σιδηροῦν νόμισμα). Citons ici seulement, à titre d'exemple, une monnaie de fer du Péloponnèse qui a pour type, au droit, la tête d'Athéna et, au revers, la légende ΗΡΑΟΑΙ, autour d'un point central. M. U. Köhler interprète : Ἡραοαῖ(ον) pour Ἡραοαιῶν, et attribue cette pièce à la ville d'Heræa en Arcadie [2]. Le même auteur a également publié une pièce en fer de Tégée [3].

Aristote [4] raconte que les habitants de Clazomène firent frapper vingt talents en monnaies de fer pour payer des mercenaires qui avaient combattu pour eux. Mais les détails dans lesquels entre le phi-

1. Voyez l'énumération de ces procédés dans A. Blanchet et F. de Villenoisy, *Guide pratique de l'antiquaire*, pp. 46 et suiv.

2. U. Köhler, dans les *Mittheil. d. arch. Instit. Athen. Abtheil.*, t. VII, 1882, p. 377 ; P. Cauer, *Delectus inscript. graec.*, p. 354, n° 470a.

3. Cf. Arthur Engel, *Rev. num.*, 1885, p. 13, n° 23. A l'époque moderne nous signalerons les monnaies en fer émises en Russie sous Catherine II. B. de Kœhne, *Rev. belge de num.*, t. XIII, 1857, p. 225.

4. Aristote, *Œconom.*, II, 2; cf. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 216.

losophe, prouvent qu'il s'agit seulement d'une monnaie obsidionale, destinée à être remboursée en bonnes espèces dès que les finances de la ville devaient le permettre.

Pollux parle aussi de monnaies de fer (σιδάρεοι) frappées à Byzance dans des circonstances critiques, du temps de la guerre du Péloponnèse [1]. Enfin, Pline accuse Marc-Antoine d'avoir mélangé le fer à l'argent : *miscuit denario triumvir Antonius ferrum* [2].

Aucun métal ne s'oxyde plus vite et ne se décompose plus complètement que le fer, par un séjour prolongé dans la terre, surtout dans un sol humide. La très grande majorité des objets en fer fabriqués dans l'antiquité ont, ainsi, été détruits par la rouille, et de là vient qu'il nous est parvenu un nombre si restreint des monnaies de fer qui ont pu être occasionnellement fabriquées chez les Grecs ou chez les Romains.

10. Le cuir a été aussi accidentellement monnayé, au dire de certains auteurs et dans des moments de crise, à Lacédémone et à Carthage ; les Grecs appelaient ces assignats de nécessité, σκυτίνοι (de σκύτος, *corium*) [3]. Eschine le Socratique s'exprime comme il suit au sujet de la monnaie de cuir des Carthaginois : « Ils se servent d'une monnaie dont voici la nature : dans un petit morceau de cuir, ils enveloppent quelque chose qui est de la grosseur d'un statère ; mais ce que c'est que la chose

1. Pollux, VII, 106 (Hultsch, *Script.*, I, p. 291) ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 216.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 9, 132.
3. Sénèque, *De Beneficiis*, V, 14 ; Suidas, v° Ἀσσάρια ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XX ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 220.

enveloppée, voilà ce que savent seulement ceux qui sont employés à cette fabrication. On appose un sceau sur la pièce de cuir, et cela circule comme de la monnaie. Celui qui possède le plus grand nombre de ces objets est regardé comme ayant le plus d'argent et comme étant le plus riche ; mais quelle que fût la quantité qu'en posséderait un homme chez nous, il n'en serait pas plus riche que s'il avait autant de cailloux [1]. »

Peut-être faut-il voir dans ce témoignage traditionnel un souvenir de l'époque primitive où les Carthaginois auraient employé les pelleteries comme moyen d'échange. Quoi qu'il en soit et quelque part de vérité ou de fable que contienne ce récit, on peut affirmer que cette monnaie de cuir des Carthaginois, si elle a existé, ne fut qu'une monnaie obsidionale destinée à être démonétisée, aussitôt passée la crise qui en avait nécessité l'émission [2].

1. Eschine le Socratique, p. 78, éd. Fischer ; cf. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité.* t. III, p. 901. Dans l'*Eryxias* de Platon (24, p. 555, éd. Bekker) on lit de même : « Chez les Carthaginois, voici ce qui remplace la monnaie ; dans un petit sac de cuir on enferme quelque chose de la grosseur d'un statère, sans que le public sache quelle est cette substance ; ces sachets sont scellés et se donnent en guise de numéraire. Celui qui en possède le plus est considéré comme le plus riche. » Cf. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 220.
2. Des modernes ont prétendu retrouver des spécimens de la monnaie de cuir des Carthaginois. Dans sa *Notice sur le Cabinet des médailles de S. M. le Roi des Pays-Bas*, J. de Jonghe cite (p. 36) comme une des merveilles de ce cabinet, *une monnaie de cuir de l'ancienne Carthage, achetée d'un Arabe sur le sol même de l'ancienne Carthage, par M. Humbert,* pièce d'autant plus curieuse, ajoute-t-il, qu'on n'en connaît qu'un second exemplaire trouvé dans les Alpes, où il avait été perdu lors

11. La porcelaine, la terre cuite, le bois, le verre ont aussi servi de monnaie fiduciaire dans certains cas et différents pays. En 1891, M. G. Maspero a fait don au Cabinet des médailles de deux monnaies égyptiennes en porcelaine. L'une a, au droit, la tête d'Alexandre coiffée de la dépouille d'éléphant, et au revers, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ [ΒΑΣΙΛΕΩΣ] avec l'aigle sur un foudre, portant sur l'aile une corne d'abondance. L'autre est au type de la tête barbue de Zeus, avec, au revers, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣ[ΙΛΕΩΣ] et l'aigle sur un foudre [1]. Ces pièces, trouvées dans la Haute-Égypte, sont sans doute des monnaies de nécessité fabriquées pendant quelque révolte.

Les jetons (ψῆφοι) ou tessères en terre cuite trouvées à Athènes, à Mantinée et ailleurs, et portant des lettres grecques n'ont jamais servi de monnaie [2] ; c'étaient des pions de jeux, des billets de contrôle dans les théâtres ou diverses administrations. Mais il paraît démontré que les nombreuses terres cuites monétiformes qu'on recueille à Palmyre ont été de véritables monnaies divisionnaires ou d'appoint [3].

Cedrenus prétend qu'à l'époque primitive les Romains se servaient de monnaies de cuir, de bois et de terre cuite (σκυτίνων καὶ ξυλίνων καὶ ὀστρακίνων) [1]. C'est sans doute une fable, bien que Suidas parle aussi des monnaies romaines de terre cuite [2].

Nous avons beaucoup de petits disques en ivoire, en os et en verre qui remontent à l'antiquité, mais ils n'ont pas servi de monnaie ; c'étaient, les uns, des tessères pour des jeux ; les autres, surtout les verres, des pendants de colliers vulgaires, comme le prouvent les trous ou les bélières de suspension dont la plupart d'entre eux sont munis. Cependant, dès le temps de l'empire romain et surtout à l'époque byzantine, on fabriquait en Égypte des jetons ou tessères en verre qui ont surement joué le rôle de monnaie fiduciaire [3]; les Arabes de la Syrie et de l'Égypte ont eu couramment et pendant longtemps des monnaies de verre.

12. Le droit et le revers. Le côté sur lequel se trouve l'effigie du souverain qui a fait frapper la monnaie, ou bien l'image personnifiant la ville ou l'autorité au nom de laquelle la monnaie est émise, a été appelé par les numismates modernes, la *face*, le *droit* ou l'*avers* (en allemand *Hauptseite* ou *Vorderseite*). L'autre côté du flan, qui contient généralement le nom de l'atelier monétaire ou bien la figure en pied d'une divinité tutélaire ou tout autre tableau symbolique, s'appelle le *revers* (en allemand *Kehrseite* ou *Rückseite*). Mais on a fait remarquer, non sans raison, que le

du passage d'Annibal ; celle-ci passa dans le cabinet du comte de Wiczay à Hederwar, et Wiczay la publia comme authentique. L'histoire de la numismatique abonde en mystifications de ce genre qu'il vaut mieux, en général, laisser tomber dans l'oubli. *Rev. belge de numism.*, t. I, 1842, p. 154.

1. *Rev. num.*, 1891, p. 233.

2. S. Comnos, dans la *Rev. num.*, 1865, p. 166 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 215 ; G. Fougères, *Mantinée*, pp. 530-534.

3. J. de Witte dans la *Rev. belge de num.*, t. XIV, 1858, p. 433, et t. XV, 1859, p. 284.

1. Cedrenus, *Hist. comp.*, t. I, p. 260 de l'éd. de Bonn ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XX.

2. Suidas, vº Ἀσσάρια.

3. A. de Longpérier, *Rev. num.*, 1861, pp. 413 et 442 ; F. Feuardent, *Coll. Demetrio. Egypte antique : domination romaine*, pp. 334 et 336; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 214.

mot *face* est impropre parce qu'il semble faire croire que le côté qu'il désigne a toujours pour type une grande tête, une face, une effigie. D'autre part, le terme d'*avers* a prêté à confusion ou, au moins, à discussion : « Avers, disent A. de Longpérier et M. Deloche, est la traduction exacte du mot allemand *Rückseite* (c'est-à-dire du mot qui signifie *revers*). Les archéologues qui, comme l'illustre Eckhel, écrivent en bon latin, emploient l'expression *aversa pars* pour exprimer notre mot *revers*. L'ancien mot français *droit*, pour dire la face opposée au revers, est toujours en usage, et il n'y a aucune raison pour lui substituer le mot *avers* qui a le sens contraire. [1] »

M. W. Frœhner [2] a fait pourtant observer que le mot *avers* était employé par les numismates français dès le xviii[e] siècle, pour dire le droit, et que, étymologiquement, il vient de l'adjectif *adversus* qui signifie le côté opposé au revers, c'est-à-dire la face de la monnaie. « Les Romains appelaient le visage *os adversum* ; ils combattaient *frontibus adversis* ; dans un traité de Cicéron, nous lisons : *solem adversum intueri* (regarder le soleil en face)... » Le mot *avers* se justifie donc en français ; il est conforme à d'anciens usages et on pourrait l'employer aussi bien que le mot *droit*. Le seul inconvénient qu'il présente est dans son abréviation monogrammatique *Ꜹ* qui se confond avec la sigle universellement admise pour désigner les pièces d'or, *Ꜹ* (*aurum*) ; c'est pourquoi nous préférerons le mot *droit*.

1. *Rev. num.*, 1868, pp. 396 et 1893, p. 412 ; voyez aussi *Rev. belge de num.*, t. XXXII, 1876, p. 127.

2. Dans H. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, Introd., p. xi ; cf. A. Engel et R. Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, Introd., p. liii.

Au lieu du mot *revers*, certains auteurs ont cru devoir se servir du terme anglais *obvers*, qui n'a pas la même clarté, au moins en français et doit être répudié.

Au moyen âge on disait couramment *face* pour désigner le côté de l'effigie, et *pile* pour le revers, c'est-à-dire le côté qui était appliqué sur la *pile* ou enclume monétaire au moment de la frappe.

Chez les Romains, les expressions populaires pour désigner les deux côtés d'une monnaie étaient *caput* et *navis*, allusion évidente aux types des monnaies de bronze de la République romaine. L'expression *caput aut navis* (ou *navia*) était celle que préféraient les Romains au jeu de « pile ou face », comme nous disons encore aujourd'hui, en nous servant d'une expression du moyen âge. Pour les Romains comme pour nous, ce jeu consistait à jeter en l'air une pièce de monnaie en la faisant tournoyer sur elle-même. Avant qu'elle retombât, les paris s'engageaient sur le côté qui serait visible lorsque la pièce se serait arrêtée sur le sol. Quand l'exclamation *caput aut navis* avait été poussée par celui qui lançait la pièce, les joueurs se hâtaient de répondre, suivant leur choix, *caput* ou *navis* pour désigner soit la face, soit le revers, lors même que les types étaient tout autres que ceux qui avaient originairement donné naissance à ces expressions [1].

13. Le type. Le champ est, dans une médaille, la partie du droit et du revers sur laquelle on a imprimé un sujet quelconque, image ou tableau, qu'on appelle *le*

1. Macrobe, *Saturn.*, I, 7, 22 ; Festus, s. v° *Navia* ; Aurel. Victor, *De orig. gentis rom.*, III, 15.

type monétaire (εἰκών, τύπος, χαρακτήρ, σφραγίς, ἐπίσημον, παράσημον, κόμμα, παῖμα, σῆμα, σημεῖον, *typus, figura, forma, imago* [1]).

Le terme de χαρακτήρ n'est pas exclusivement littéraire, car il se trouve une fois dans une légende monétaire; on lit ΚΟΤΥΟΣ ΧΑΡΑΚΤΗΡ sur un tétradrachme du musée de Dresde, d'un des rois Thraces du nom de Cotys, probablement Cotys III [2]. On rencontre aussi, une fois, le type monétaire désigné par le mot κόμμα, dans la légende ΣΕΥΘΑ ΚΟΜΜΑ des didrachmes du roi thrace Seuthès Ier [3]. Sur des pièces d'argent de Gortyne et de Phæstus on a Γόρτυνος τὸ παῖμα; Φαιστίων τὸ παῖμα [4]. Tandis que κόμμα est dérivé de κόπτειν, frapper, forger, παῖμα semble venir de παίειν, frapper, estamper [5]. Des monnaies de Gortyne portent la curieuse légende ΓΟΡΤΥΝΙΩΝ ΘΙΒΟΣ qu'on explique par Γορτυνίων τύπος, interprétation qui laisse quelque doute dans l'esprit [1].

Enfin, sur une monnaie primitive en electrum, de la côte d'Asie Mineure, on a la légende Φαίνους εἰμὶ σῆμα, dans laquelle le mot σῆμα, *signe, marque*, désigne le type monétaire [2].

Souvent, dans le champ, à côté du type principal, il y a des symboles, des lettres, des monogrammes, une date, une marque d'atelier ou de fonctionnaire.

Dans les monnaies modernes, le champ est ordinairement limité par une ligne ondulée ou une ligne de points qu'on appelle le *grènetis*. Le grènetis sépare ainsi le champ, de l'inscription circulaire qui fait le tour du droit ou du revers et qu'on appelle la *légende* (ἐπιγραφή, *superscriptio*).

Ce grènetis intérieur existe rarement dans les monnaies antiques, mais souvent, au contraire, il est reporté extérieurement à la légende et limite ainsi circulairement le flan monétaire, ne laissant en dehors de lui que des bavures ou un bourrelet irrégulier; ses éléments affectent, dans certains cas, la forme d'un chapelet de perles ou de noyaux de pêches; on l'appelle alors *cercle perlé*.

Le type et la légende des monnaies sont bien nettement désignés dans ce passage de l'Évangile de saint Matthieu, où Jésus dit aux Juifs qui l'interrogeaient en lui montrant une pièce de monnaie : Τίνος ἡ εἰκὼν αὕτη καὶ ἡ ἐπιγραφή; λέγουσιν αὐτῷ, Καίσαρος [3].

1. Χαρακτήρ · ἡ σφραγίς, ὁ τοῦ νομίσματος τύπος. *Etymol. magnum*, s. v°. Sur le sens de τύπος, travail en relief, v. P. Girard, *L'Asclepieion d'Athènes*, p. 118. Le mot ἐπίσημον est le plus fréquemment employé. Une monnaie d'argent ayant pour type une tête royale est ainsi désignée dans un papyrus égyptien de l'an 7 après J.-C. : ἀργυρίου ἐπισήμου κεφαλαίου νομίσματος. Ulrich Wilcken, *Griech. Ostraka aus Ægypten*, t. I, p. 726; cf. p. 729.

2. Cary, *Hist. des rois de Thrace*, pl. II, fig. 10; A. von Sallet, *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, p. 242; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'ant.*, t. II, p. 195; U. Köhler, dans les *Mittheil. d. arch. Instit., Athen. Abtheil.*, t. VII, 1882, p. 5, note.

3. Barclay V. Head, *Hist. num.*, p. 240; *Num. Chron.*. 1892, p. 4. Sur d'autres didrachmes du même prince on a ΣΕΥΘΑ ΑΡΓΥΡΙΟΝ.

4. Friedländer, *Zeit. für Num*,, t. I, 1874, p. 293; Wroth, *Num. Chron.*, 1884, p. 34; Herm. Weber, *Num. Chron.*, 1892, p. 198; Hill, *Num. Chron.*, 1897, p. 287; J. Svoronos, *Num. de la Crète*, t. I, pp. 158 et 254; B. Keil, dans l'*Hermès*, t. XXIX, 1894, p. 279.

5. B. Head, *Hist. num.*, p. 394.

1. Barclay Head, *Num. Chron.*, 1873, p. 117; cf. *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, p. 381; J. Svoronos, *Numism. de la Crète*, t. I, p. 177; Wroth, *Num. Chron.*, 1884, p. 37.

2. B. Head, *Hist. num.*, p. 526; B. Keil, dans l'*Hermès*, t. XXIX, 1894, p. 278.

3. *Cujus est imago hæc et superscriptio ? dixerunt ei Cæsaris...* (S. Matth., XXII, 20).

14. L'EXERGUE est la partie inférieure du champ, quand elle en est séparée soit par une ligne, soit par une autre direction donnée à l'inscription ou au symbole qui l'occupe. Dans l'exergue on place ordinairement la date, le nom de l'atelier, le nom de l'artiste graveur du coin ou d'autres indices relatifs à la fabrication de la monnaie.

15. LA TRANCHE d'une monnaie est la surface que présente l'épaisseur du flan sur tout son pourtour. Dans le monnayage moderne, la tranche, toujours très régulière, porte parfois une inscription comme *Dieu protège la France* ou *Fert*, etc. ; ou bien, elle est striée régulièrement ; on veut par là empêcher de rogner les pièces. Dans l'antiquité, les procédés de fabrication ne permettaient pas de prendre de telles précautions. Aussi, la tranche est presque toujours irrégulière et ne comporte aucun ornement. Il existe pourtant des pièces où la tranche, au lieu d'avoir des bords arrondis, est à arêtes vives et paraît avoir été découpée à l'emporte-pièce dans une plaque métallique. Il y a enfin, exceptionnellement, dans la série des bronzes des rois de Syrie et de Macédoine, celle des bronzes de Carthage et celle des deniers de la République romaine, des pièces dont la tranche est découpée en dents de scie d'une manière régulière ; ces pièces étaient appelées par les Anciens *nummi serrati* ou *dentati*.

16. LA PATINE (*rubigo*, *ærugo*) est la couverte particulière créée par le temps à la surface de certains métaux et produite par l'oxydation lente de leur épiderme soumise sans frottement à l'influence des gaz oxygène et carbonique qui existent dans l'atmosphère. La patine est donc formée de rouille ou de vert-de-gris [1].

Les monnaies d'or n'ont pas de patine, l'or ne s'oxydant ni à l'air ou à l'humidité, ni par un séjour prolongé dans la terre. La légère teinte rougeâtre qu'on remarque parfois sur la surface des pièces d'or nouvellement découvertes, est causée par le cuivre ou l'argent que contient toujours, en petite quantité, une pièce d'or antique [2].

L'argent prend une patine noirâtre, causée par l'oxydation de son épiderme quand elle est exposée aux influences des agents atmosphériques. Cette patine n'est autre qu'un chlorure ou un sulfure d'argent. Sur les monnaies, elle est presque toujours fort légère, ou même totalement absente, et il n'y a aucun inconvénient à la faire disparaître, pourvu que l'on procède avec précaution [3]. Il en est tout autrement pour les monnaies de bronze, où elle est presque toujours pénétrante et dont la disparition entraînerait souvent la destruction de la pièce.

La patine du bronze est en général vert clair ou vert foncé ; toutefois, elle présente des nuances différentes, suivant la composition du métal, suivant les hasards de la circulation monétaire, car les pièces de bronze étaient patinées, comme nos monnaies modernes, avant d'être enfouies sous le sol ; suivant la nature du terrain dans

1. Sur la formation de la patine naturelle, voir : Fr. de Villenoisy, dans *Rev. archéol.*, 1896, I, pp. 67 et 194 ; H. Lechat, dans *Rev. des Ét. grecq.*, 1897, p. 369 ; Blanchet et Fr. de Villenoisy, *Guide pratique de l'antiquaire*, pp. 24 et suiv.

2. A. Blanchet et F. de Villenoisy, *op. cit.*, p. 40.

3. Sur les divers procédés à employer pour cette opération, voyez A. Blanchet et F. de Villenoisy, *op. cit.*, pp. 41 et suiv.

lequel les pièces se sont trouvées enterrées, ou enfin, suivant les conditions accidentelles dans lesquelles eut lieu l'enfouissement. Dans les terrains ferrugineux, la patine du bronze prend une teinte brune; dans un sol sulfureux comme aux abords du Vésuve ou de l'Etna, la patine devient vert-bleuâtre, ce qui donne aux pièces un aspect particulièrement agréable. Le sol de la campagne romaine produit une patine vert-foncé et rugueuse qui corrode souvent le métal très profondément [1]. Le nettoyage des monnaies de bronze, quelle qu'en soit la patine, est assez délicat et a amené souvent la destruction des pièces : on ne saurait trop recommander aux inventeurs de trésors la plus extrême prudence à ce point de vue [2].

Une monnaie est dite *à fleur de coin* quand elle est si parfaitement conservée qu'elle semble n'avoir jamais circulé et sortir de l'atelier monétaire. Elle est dite *fruste* quand elle est usée par le frottement et l'usage au point que les types et les légendes ont disparu en grande partie. Le terme de *flou*, qui signifie mal venu à la frappe ou à la fusion, coulé lâchement, avec mollesse et timidité, est appliqué aux monnaies dont le type et les légendes offrent ce caractère, qui parfois peut être un indice de fausseté [3].

1. H. Lechat, *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XXIX, 1896, p. 331; Tyszkiewicz, *même recueil*, t. XXXI, 1897, p. 306.

2. Pour le nettoyage des pièces de bronze, voir les conseils donnés par A. Blanchet et F. de Villenoisy, *Guide pratique de l'antiquaire*, pp. 34 et suiv.

3. Cf. ci-dessus, p. 10, note 3.

§ II

Noms génériques de la monnaie dans l'antiquité [1].

Les termes génériques pour désigner la monnaie, chez les Grecs, étaient : χρυσίον, ἀργύριον, χάλκιον, χρήματα, νομίσματα. Les Latins disaient : *æs, moneta, pecunia, aurum, argentum, nummi, numismata.*

1. Les mots χρυσίον (de χρυσός, *or*), ἀργύριον (d'ἄργυρος, *argent*) et χάλκιον (de χαλκός, *bronze*), désignaient la monnaie quel qu'en fut le métal, or, electrum, argent ou bronze; mais le terme le plus ordinaire était celui d'ἀργύριον. C'est ce que constate Eustathe dans une glose sur l'*Iliade :* « on dit ἀργύριον, même quand il s'agit de pièces d'or [2] ». Suidas dit, avec plus de précision encore : ἰστέον ὅτι πᾶν νόμισμα εἴτ' ἐν χαλκῷ εἴτ' ἐν ἀργυρῷ εἴτ' ἐν χρυσῷ εἰώθασιν ἀργύριον καλεῖν [3]. Cet usage vint de ce que chez les Grecs, en général, et particulièrement chez les Athéniens, la monnaie-étalon était en argent.

Dans des inscriptions de Thespies et de Thèbes, la monnaie fédérale des Béotiens est désignée sous le nom d'ἀργύριον συμμαχικόν, [4] bien qu'elle se composât de

1. Eckhel, *Doct.*, t. I, *Proleg.*, pp. I et suiv.; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, pp. 72 et suiv.

2. Eustath., *in Iliad*, p. 1205; cf. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'ant.*, t. I, p. 72.

3. Suidas, v° 'Αργυρόηλον, dans Hultsch, *Metrol. Script.*, t. I, p. 347.

4. *C. I. Gr. Sept.*, nos 1743 et 2426.

pièces d'argent, de bronze et même d'or [1]. Dans les comptes des hiéropes de Délos l'ἀργύριον φιλωνίδειον représente les fondations pieuses de Philonis, l'ἀργύριον Ἱστιατικόν, le trésor de la déesse Hestia, sans distinction de métal [2].

Payer une dette ou une amende se disait ἀργύριον ἀποτίνειν; toucher une somme, ἀργύριον λαμβάνειν [3]. A Sparte même où, avant Alexandre, l'usage de la monnaie d'argent était interdit, nous constatons l'emploi du mot ἀργύριον pour désigner la monnaie en général. C'est du moins le terme dont se sert l'Athénien Isocrate pour spécifier l'amende à laquelle étaient condamnés les enfants des Spartiates pris en flagrant délit de vol [4]. C'est pour la même raison que chez nous, en France, — notre monnaie-étalon étant le franc d'argent, — le mot *argent* signifie souvent une quantité quelconque de numéraire, en or ou en bronze aussi bien qu'en argent. Dans les inventaires de Délos, les monnaies anciennes, retirées de la circulation, et de toute provenance, sont englobées sous la dénomination de ἀργύριον παντοδαπόν [5]; les pièces frustes ou le métal sans type sont dites ἀργύριον ἄσημον [6].

Un des exemples les plus caractéristiques que l'on puisse citer de l'emploi du mot

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 297.
2. Homolle, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos*, p. 15.
3. Aristoph., *Vespæ*, 1255; Isocr., *Contre les sophistes*, p. 84, éd. Benseler.
4. Isocr., *Panathenaicus;* cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, I.
5. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 133, et t. XV, 1891, p. 128.
6. Inscript. d'Eleusis. *C. I. Att.*, t. IV, n° 767b, l. 31 et suiv.

ἀργύριον pour la monnaie en général, est le terme d'ἀργυράγχη, forgé pour désigner la prétendue maladie de Démosthène lorsqu'il prétexta ne pouvoir parler contre les Milésiens. Le célèbre orateur affirmant être atteint d'une esquinancie, συνάγχη, le peuple malicieux s'écria qu'il avait, au contraire, une ἀργυράγχη, *argentangina*, *argentaria angina*, voulant indiquer par là que Démosthène avait été corrompu par une somme d'argent [1]. Nous verrons qu'on disait dans le même sens : « Avoir un bœuf sur la langue ».

2. Χρυσίον et χάλκιον, bien que désignant parfois aussi la monnaie en général, étaient plutôt réservés pour appeler respectivement la monnaie d'or et la monnaie de bronze. D'ailleurs, χρυσοῦς n'était primitivement qu'une épithète du mot στατὴρ, et c'est par pure abréviation qu'on finit par employer le qualificatif seul et sans son substantif [2]. Χρυσίον signifie naturellement *de l'or*, et cette expression peut, par extension, comme ἀργύριον, s'employer pour désigner le numéraire, quel qu'en soit le métal. Les richesses en métal-or du temple d'Amphiaraus, à Oropus, sont partagées en deux catégories, l'or monnayé, χρυσίον ἐπίσημον, et l'or non monnayé, χρυσίον ἄσημον. On trouve énumérés : τὰ χρυσία τὰ ἄσημα, τὰ χρυσία τὰ ἐπίσημα, ou νόμισμα ἐπίσημον χρυσοῦν καὶ ἀργυροῦν καὶ ἕτερα ἄσημα [3]. Il y a aussi le χρυσίον παντοδαπόν [4], espèces d'or de toute origine, comme nous avons eu l'ἀργύριον παντοδαπόν. Il est vraisemblable

1. Plutarque, *Démosth.*, 25.
2. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. XIV, 1890, p. 420.
3. *C. I. Gr. Sept.*, n° 303.
4. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132.

pourtant qu'on ne pourrait pas citer d'exemple de l'emploi du mot χρυσίον pour désigner une faible somme composée seulement de quelques pièces de bronze ou d'argent. Le terme de χρυσίον, pour une quantité de numéraire quelconque, en tous métaux, implique qu'il s'agit d'une somme pouvant se calculer au moins en quelques statères d'or.

En Égypte, lorsqu'à partir de Ptolémée II Philadelphe on eut substitué l'étalon de bronze à l'étalon d'argent, on appela du terme générique de χάλκινα toutes espèces de monnaies, même celles d'or et d'argent. C'est ce que nous attestent formellement les auteurs anciens : παρὰ Ἀλεξανδρεῦσι τὰ ἀργύρια καλοῦνται χάλκινα, dit saint Épiphane [1].

3. Le pluriel χρήματα désignait proprement, comme le remarque Eckhel, tous les biens susceptibles de concourir à la jouissance matérielle de l'existence : Χρήματα, χρήματα, « mes biens, mes biens ! », c'est-à-dire « de l'argent, de l'argent », s'écrie, dans Pindare, un homme à qui viennent à manquer à la fois ce qui constituait sa richesse (κτέανα) et ses amis [2]. On appliqua souvent le terme de χρήματα à la monnaie spécialement, parce qu'en fin de compte, c'est elle qui résume les biens matériels : τὸ ἀργυριόν ἔστι χρήματα [3]. Nous disons, dans le même sens, de quelqu'un : « il a de la fortune ». Aristote donne la véritable acception du mot χρήματα : « Nous appelons, dit-il, χρήματα toutes les choses dont la valeur peut se mesurer en monnaie [1]. » Dans Hérodote, quand Darius demande aux Grecs pour quelle somme ils consentiraient à manger les cadavres de leurs pères, et aux Indiens Calatiens, pour quelle somme ils consentiraient à brûler les cadavres de leurs pères, c'est, dans les deux cas, le mot χρήματα qu'emploie l'historien d'Halicarnasse [2]. Pollux remarque, à son tour, que les Athéniens employaient le mot χρήματα pour désigner la monnaie en général, et que les Ioniens allaient jusqu'à se servir du singulier, χρῆμα, dans la même acception [3].

Dans une inscription de Délos, l'expression τὰ χρήματα désigne l'ensemble des richesses du sanctuaire d'Apollon [4]. De même, les questeurs du temple d'Athéna, à Athènes, sont constamment désignés sous le titre de ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας [5]. Une inscription d'Athènes enregistre un compte de ΔΔΔ δραχμὰς ἐκ τῶν κοινῶν χρημάτων [6].

4. Νόμισμα, dérivé de νόμος, *la coutume, la loi*, signifiait étymologiquement « ce qui est réglé par la coutume » ou « un article de loi ». Lorsque la monnaie d'État fut créée et que la loi en garantit officiellement le titre et le poids, cette monnaie

1. Dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 266; cf. Eug. Révillout, *Lettres sur les monnaies égyptiennes*, p. 120.
2. Pindare, *Isthm.*, II, 17; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. II; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, pp. 73-74.
3. Xenophon, *Econom.*, ch. I; v. aussi, par ex. Démosthène, *Contra Timocratem*, 1, et *passim*.

1. Aristote, *Mor. à Nicom.*, IV, 1 (p. 69, éd. Susemihl); cf. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 74.
2. Herod., III, 39.
3. Pollux, IX, 87 (Hultsch, *Metrol. Script.*, I, p. 294); cf. Fr. Lenormant, *op. cit.*, p. 74.
4. *Bull. corr. hell.*, t. XI, 1887, p. 327.
5. *C. I. Gr. Attic.*, t. I, *passim*.
6. *C. I. Gr. Attic.*, t. II, n° 243.

« réglée par la loi », devint ainsi un νόμισμα. Bientôt, la propagation de l'usage de la monnaie fit que le terme de νόμισμα lui fut, dans l'usage, réservé presque exclusivement. Aristote ne nous donne pas une autre étymologie : καὶ διὰ τοῦτο τοὔνομα ἔχει ΝΟΜΙΣΜΑ, ὅτι οὐ φύσει, ἀλλὰ νόμῳ ἐστίν, « la monnaie a ce nom de νόμισμα, parce qu'elle est l'œuvre non pas de la nature, mais de la loi » [1].

Un passage d'Aristophane fait bien saisir le lien qui rattache l'un à l'autre les deux sens du mot νόμισμα, que nous venons d'indiquer. Le poète fait dire à Socrate, dans les *Nuées :* πρῶτον γὰρ θεοὶ ἡμῖν νόμισμ' οὐκ εἴσι, « les dieux ne nous ont pas été donnés à l'origine par un article de loi », et le fou Strepsiade affecte de comprendre : « Les dieux, à l'origine, n'étaient pas pour nous une monnaie [2]. » Aussi, le scoliaste fait, au sujet de ce passage, la remarque suivante : τοῦ νομίσματος σημαίνοντος δύο, ποτὲ μὲν τὸ νόμιμον ἔθος, ποτὲ δὲ τὸ κόμμα τοῦ τετυπωμένου χαλκοῦ... « Le mot νόμισμα signifie deux choses, d'une part ce qui est institué par la loi, et d'autre part, la monnaie de bronze.. [3]. »

Dans le passage où Aristote dit que tous les biens s'estiment et se mesurent en monnaie, c'est le mot νόμισμα qu'il emploie : Χρήματα δὲ λέγομεν πάντα ὅσων ἡ ἀξία νομίσματι μετρεῖται. « Nous appelons richesses toutes les choses dont la valeur se mesure par la monnaie [1]. »

1. Aristote, *Mor. à Nicom.*, V, 5 (p. 107, ed. Susemihl); cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. II; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'ant.*, t. I, p. 78.

2. Aristoph., *Nubes*, 247.

3. *Scol. gr. in Aristoph. Nubes*, vers 249, p. 92, éd. Didot. Voir dans Démosthène (*Contra Timocratem*, p. 400, éd. Didot), le rapprochement qui est fait entre νόμος et νομίσμα :... τοὺς δὲ νόμους ἡγεῖται νόμισμα τῆς πόλεως εἶναι.

Quand on énumère une somme quelconque formée de pièces d'or, d'argent et de bronze, le total est exprimé en νομίσματα. C'est ce que prouve en particulier le fragment suivant des comptes du sanctuaire des deux déesses, Déméter et Coré (τῆς πρεσβυτέρας et τῆς νεωτέρας) à Éleusis :

Ἐκ τῶν θησαυρῶν ἐξειρέθη τῶν Ἐλευσῖνι τοῖν θεοῖν · ἐκ τοῦς τῆς πρεσβυτέρας φιλίππειοι δύο, τριώβολον χρυσοῦν, ὀβολοὶ δύο χρυσοῖ, δραχμὴ χαλκιδική, τριώβολον, ὀβολὸς δελφικός, νομίσματος ΠIIIIIC.

Ἐκ τοῦ τῆς νεωτέρας ὀβολοὶ δύο χρυσοῖ, νομίσματος ΠΔΔΔΔIIIIITX.

Ainsi, comme le remarque M. P. Foucart [2], le total est formulé en drachmes athéniennes, désignées par le mot νομίσματος, alors que les sommes qui contribuent à former ce total sont des pièces étrangères, de toute provenance : des philippes d'or, des trioboles et des oboles d'or, des pièces d'argent de Chalcis et de Delphes. Les νομίσματα ἀργυρᾶ παντοδαπά [3] sont les monnaies de toutes sortes, qui composaient les offrandes des pèlerins dans les temples. Dans un décret de Gortyne de la fin du ve siècle, qui prescrit l'emploi de la monnaie de bronze à la place de la monnaie d'argent, le mot νόμισμα désigne tantôt la pièce de bronze, tantôt l'obole d'argent [4]. Le grand décadrachme de Démarète, femme de Gelon, roi de Syracuse, est qualifié νόμισμα

1. Arist., *Mor. a Nicom.*, IV, 1 (p. 69, ed. Susemilh).

2. *Bull. corr. hell.*, t. VIII, p. 198.

3. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132.

4. F. Halbherr, *Journ. int. d'arch. num.*, t. I, 1898, pp. 166-167.

tout aussi bien qu'une drachme ou une obole [1]. Pausanias donne le nom de νόμισμα à la monnaie de bronze qui circulait de son temps à Pharæ d'Achaïe : καλεῖται δὲ χαλκοῦς τὸ νόμισμα [2].

La monnaie-étalon est aussi spécialement désignée par le mot νόμισμα, dans l'Évangile de saint Matthieu : quand Jésus dit : « Montrez-moi le νόμισμα du cens », on lui apporte un denier d'argent (δηνάριον) [3]. Sous l'empire romain, les χρυσᾶ νομίσματα sont les *aurei* et, plus tard, les *solidi aurei* de la réforme constantinienne [4] ; à partir de cette basse époque, νόμισμα est réservé plus spécialement à la monnaie d'or. En effet, durant toute la période byzantine, le sou d'or est désigné par le terme de χρύσιον νόμισμα, puis, simplement, par celui de νόμισμα, passé de l'usage vulgaire dans la langue officielle [5].

5. Le mot νόμος, lui aussi, par extension et exceptionnellement, signifia monnaie légale, c'est-à-dire fut le synonyme de νόμισμα : c'est le sens que lui donne une inscription de Priène de l'époque romaine [6]. Il désigna spécialement la monnaie-étalon dans les colonies doriennes de la Sicile et de la Grande Grèce, où il avait pris la forme νοῦμμος, d'où le latin *nummus* [1]. Nous aurons bientôt à déterminer la valeur de ce νοῦμμος spécial.

6. Tandis que, pour désigner la monnaie en général, les Grecs employaient l'une des expressions que nous venons de passer en revue, on se servait quelquefois du mot κέρμα (de κείρω, couper, diviser) pour spécifier la monnaie divisionnaire, une coupure, un acompte et, partant, de la menue monnaie. Dans le *Plutus* d'Aristophane, Blepsidème parle de fermer la bouche aux orateurs par quelques monnaies : τὸ στόμ' ἐπιβύσας κέρμασιν τῶν ῥητόρων [2]. La petite somme que retenaient les changeurs à leurs clients pour frais de courtage, s'appelait κέρμα [3] ; d'où on les appelait eux-mêmes parfois κερματισταί [4]. Le mot κερμάτιον, diminutif de κέρμα, a aussi été usité pour dire une toute petite monnaie : λεπτὰ κερμάτια [5].

7. Le terme latin *aes* qui signifie, à la fois, bronze et toute espèce de monnaie, forme,

1. Pollux, IX, 86 ; Hesychius, s. v°, dans Hultsch, *Script.*, pp. 294 et 316.
2. Pausanias, VII, 22.
3. ...ἐπιδείξατε μοι τὸ νόμισμα τοῦ κήνσου · οἱ δὲ προσήνεγκαν αὐτῷ δηνάριον (Matth. XXII, 19 et 20).
4. Menand., *Hist.*, pp. 352 et 390 (éd. de Bonn).
5. Paparrigopoulos, dans *Rev. archéol.*, N. S. t. XXXII, 1876, p. 283 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'ant.*, t. I, p. 82.
6. Bœckh, *C. I. Gr.*, t. II, n° 2905, p. 574, col. II, l. 8, et p. 577, col. II.

1. Νόμος · Δωριεῖς δὲ ἐπὶ νομίσματος χρῶνται τῇ λέξει · καὶ Ῥωμαῖοι παρατρέψαντες νοῦμμον λέγουσιν. Suidas, s. v° ; cf. Pollux, IX, 79, 80 et 87 (Hultsch, *Metr. Script.*, I, pp. 291 et suiv.). Antiatticus (dans Bekker, *Anecdot.*, pp. 109, 24) dit aussi : Νόμους τὸ νόμισμα, οὓς οἱ Ἰταλικοὶ νούμους καλοῦσιν. Cf. Mommsen, *Monn. rom.*, t. I, p. 237 et 238 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 79.
2. Aristoph., *Plut.*, 379 ; cf. Athénée, *Deipnosoph.*, 533 *a* ; 568 *f*.
3. Τὸ κέρμα τῶν κολλυβιστῶν, dans Joannes Alexandrinus, II, 15, éd. Dindorf ; Ἀργυραμοιβὸς, ὁ κέρμα ἀντὶ ἀργυρίου ἀλλασσόμενος, dans Timée, p. 48 ; cf. Pollux, IX, 87-88 (Hultsch, *Metr. Script.*, I, p. 295).
4. Hultsch, *Script.*, I, p. 306.
5. Artemid., *Oneirocritica*, II, 59, p. 235, 5 (éd. Reiff) ; cf. Pollux, IX, 88 ; Suidas, s. v°, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 295 et 338 ; Cf. Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 302.

à ce point de vue, le pendant du mot ἀργύριον. A l'origine, dans l'Italie centrale et particulièrement à Rome, la seule monnaie métallique qui existât était le cuivre ou bronze, *æs*, d'où il est venu qu'on disait *æstimare* pour évaluer le prix de toute chose échangée. Plus tard, lorsque l'argent, puis l'or furent monnayés à Rome, on continua, par tradition, à désigner souvent par le mot *æs* la monnaie en général, quel qu'en fut le métal : *etiam aureos nummos æs dicimus,* dit Ulpien [1]. Les exemples de cet usage sont fort nombreux dans les textes romains [2] ; nous rappellerons la formule épigraphique ÆRE CONLATO, pour désigner la collecte publique à l'aide de laquelle un monument avait été érigé ; le terme de *æs alienum* désignait une dette, quel qu'en fût le montant [3] ; l'*æs militare* était l'expression courante, synonyme de *stipendium*, pour la solde des soldats.

Les mots *aurum* et *argentum*, pour désigner la monnaie en général, étaient aussi parfois employés, mais moins communément que le mot *æs*.

8. *Moneta*, « l'avertisseuse » (de *monere*), était le surnom de la Junon du Capitole, à Rome. Elle le tenait de ce qu'on avait élevé son temple sur l'emplacement de la maison de Manlius qui avait *averti* les Romains de la présence des Gaulois s'apprêtant à surprendre la ville [1]. Lorsque, vers l'an 269 avant J.-C., on voulut inaugurer, à Rome, la frappe de la monnaie d'argent, on en installa l'atelier dans les dépendances du temple de Junon *Moneta* [2]; c'est sous la sauvegarde de cette déesse que furent placées les nouvelles espèces. Les trois magistrats chargés de surveiller la frappe et les émissions s'appelèrent naturellement *monetarii* ou *triumviri monetales*. De là vint que, par abus de langage ou extension, le nom de *moneta* passa d'abord à l'atelier monétaire lui-même [3], puis enfin à ses produits. Des deniers d'argent frappés au nom de T. Carisius, vers l'an 48 avant J.-C., ont au droit, la tête de Junon, avec l'épithète MONETA, et au revers, tous les instruments qui servaient alors au monnayage [4]. Au temps de Cicéron, la *Moneta* était déjà devenue une divinité allégorique, comme *Spes*, *Natio* ou *Concordia*, et indépendante de Junon [5]. Sous l'empire, les représentations de *Moneta* ou même des *tres Monetæ*, au revers des monnaies de coin romain, sont très fréquentes [6]. Au point de vue symbolique, *Moneta*, à partir du IIe siècle de notre ère, s'identifie non plus avec Junon, mais avec *Æquitas* qu'on voit sur de nombreuses monnaies tenant une balance et un long bâton qui n'est pas un sceptre, comme on

1. *Digeste*, L, 16, 159 (éd. Mommsen, t. II, p. 947).
2. *Donare æra alicui* (Horace, *Od.*, VIII, 2); *ancilla ære suo empta* (Térence, *Phorm.*, III, 2, 26); *gravis ære domum mihi dextra redibat* (Virgile, *Eclog.*, I, 36).
3. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 73; Cagnat, *Cours d'épigraphie latine* (3e éd.), p. 235.

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. XVIII.
2. *Quum domus ejus (Manlii) fuisset ubi nunc ædes atque officina Monetæ est.* T. Liv. VI, 20.
3. Cicéron, *Philipp.*, VII, 1 ; *ad Attic.*, VIII, 7.
4. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 314.
5. Cicéron, *De legibus*, VI, 20.
6. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. III ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 83.

le dit ordinairement, mais un étalon de mesure, la *pertica*.

9. *Pecunia*, terme latin très répandu pour désigner la monnaie en général, quel qu'en fût le métal, est un dérivé de *pecus*, « bétail ». Pour expliquer la transition du sens de « bétail » à celui de « monnaie », il suffit de rappeler qu'avant l'invention de la monnaie métallique, le bétail fut longtemps l'intermédiaire des échanges. Dans l'Italie centrale, en particulier, avant l'usage des lingots de bronze, tout s'achetait et se payait en bétail, et les plus anciennes lois romaines ont conservé le souvenir de cet état de choses. A Rome, pour les délits de peu d'importance, on payait deux moutons, tandis que dans les cas graves, l'amende pouvait être portée jusqu'à trente bœufs [1]. Chez les Latins comme chez les Grecs, un souvenir traditionnel de cet usage a persisté fort longtemps, car les lois Aternia-Tarpeia et Menenia-Sestia, en 454 et 452 avant J.-C., fixent encore, comme celles de Dracon, en bœufs et en moutons, le prix des amendes, concurremment avec l'estimation en métal monnayé [2]. Et Varron nous dit : *Multa etiam nunc, ex vetere instituto, bubus et ovibus dicitur* [3]. Le gros et le petit bétail étant ainsi, à l'origine, la principale richesse et formant l'étalon du paiement des marchandises,

1. *Ovibus duabus multabantur apud antiquos in minoribus delictis, ut in majoribus XXX bobus, nec hunc ultra numerum excedebat multatio* (*Festi epit.*, p. 202 ; cf. Fr. Hultsch, *Metrol. Script.*, II, 77).

2. *Festi epit.*, p. 237, dans Hultsch, *Metrol. Script.*, II, 78 ; Cicéron, *De republ.*, II, 35, 60 ; Dionys. Halic., X, 50 ; cf. K. Samwer, *Geschichte d. ält. römischen Münzwesen*, p. 14 (Vienne, 1883).

3. Varro, *De re rustica*, II, 1, 9.

il est venu de là que le mot *pecunia*, « richesse en bétail », finit par s'appliquer à la monnaie métallique quand cette dernière fut substituée, dans les transactions, au bétail dont elle était l'équivalent [1]. Le mot a persisté, tandis que la chose qu'il désigne a changé non d'objet mais de forme. Il en est de même du nom de la roupie indienne : le terme sanscrit *rûpya*, « monnaie d'or ou d'argent » d'où est venu le nom moderne de roupie, dérive lui-même de *rûpa*, « bétail [2] ».

Toutes les civilisations et toutes les langues offrent des exemples de transformations analogues. C'est ainsi que le mot *guinée* qui désignait l'étoffe de coton servant de monnaie aux trafiquants anglais dans leurs échanges avec les indigènes de l'Afrique occidentale, fut appliqué à la monnaie d'or représentant la valeur d'une pièce d'étoffe, et il arriva un moment où le terme de guinée désigna exclusivement cette pièce d'or, l'ancienne pratique de l'échange en nature ayant disparu. Dans un autre ordre d'idées, nous appliquons le mot *plume* à l'instrument métallique qui nous sert à écrire et qui s'est substitué, seulement en ce siècle, à la véritable plume d'oiseau qui servait antérieurement au même usage.

Le péculat fut un vol de troupeaux avant de devenir la concussion ; le mot « pécule » (*peculium*) a signifié un petit troupeau avant de désigner un petit trésor de monnaie métallique [3]. C'est de même

1. *Pecus a quo pecunia universa, quod in pecore pecunia tum consistebat pastoribus* (Varron, *De ling. lat.*, V, 95).

2. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, pp. 75-76.

3. *Peculatus furtum publicum dici cœptus est a*

l'habitude de compter le bétail par têtes, *capita*, qui a donné naissance au mot « capital », terme qui désigne exclusivement, dans notre langue, la richesse en numéraire.

Festus explique bien l'origine du mot *pecunia*, quand il dit : « Il n'est pas étrange que les mots *pecunia* et *peculium* dérivent de *pecus*, bétail ; chez les Anciens, c'est en bétail principalement que consistaient les richesses et les patrimoines, de telle façon que nous disons encore pour les désigner, *pecunia* et *peculium* [1]. » De là vient, comme nous l'expliquerons ailleurs, que les plus anciennes monnaies de l'Italie centrale en bronze ont pour type un bœuf, un porc et, disent d'anciens auteurs, une brebis.

A partir du IIIe siècle de notre ère, le mot *pecunia* ne désigne plus toute sorte de monnaie, en général, mais seulement le bas billon ou la monnaie de bronze. C'est ce qui ressort d'un passage de Lampride qui dit, en parlant de Sévère Alexandre : *scenicis nunquam aurum, nunquam argentum, vix pecuniam donavit* [2]. De même, à partir de la réforme de Dioclétien, on appelle la grosse pièce de cuivre, *pecunia major* [3], et dans le code Justinien et d'autres textes du même temps, le *scrinium a pecuniis* (monnaie de bronze) est nettement distinct des *scrinia* de la monnaie d'or et d'argent [1]. Pour citer un exemple analogue, nous rappellerons que notre mot *sou* (*solidus*) après avoir, à partir de Constantin, désigné une pièce d'or, subit, à travers le moyen âge, de nombreuses acceptions pour aboutir à ne désigner aujourd'hui que notre pièce de cuivre.

40. Les mots *nummus* et *numisma* ne sont que la transcription grecque des termes νόμος et νομίσμα. Nous savons déjà que le νοῦμμος ou νόμος, désignait chez les Grecs de la Sicile et de l'Italie méridionale, la pièce étalon de leur système monétaire. Les Romains ne firent que transcrire en latin le terme νοῦμμος : *in argento nummi, id ab Siculis*, dit Varron [2]. Ils conservèrent aussi au *nummus* la valeur du νοῦμμος, car il représenta pour eux la petite pièce d'argent correspondant en valeur à la *litra* sicilienne de bronze : ce fut le *nummus sestertius* ou sesterce [3] et nous reviendrons sur ce sens spécial.

Plus tard, le terme de *nummus* fut appliqué indifféremment à toute espèce de monnaie d'argent et même d'or ; la monnaie de bronze seule n'est pas comprise dans cette appellation. Pline dit, en parlant du victoriat, *hic nummus* [4] ; l'inscription de la colonne de Duilius, rédigée à l'époque im-

pecore, quia ab eo initium ejus fraudis esse cœpit... (Festus, *Epit.*, p. 237 ; cf. Hultsch, *Metrol. Script.*, t. II, p. 78).

1. Festus, vo *Abgregare ;* cf. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 74.

2. Lampr., *Sev. Alex.*, 33 ; cf. Eckhel, *Doctr.*, I, *Proleg.*, III ; Mommsen, *Monn. rom.*, t. III, p. 110.

3. Mommsen, *Monn. rom.*, t. III, p. 105 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 78.

1. *Cod. Justin.*, XII, 24, 7 ; cf. *Notitia imperii*, Orient, 12 ; Occident, 10 ; *Cod. Theodos.*, IX, 23, 1 ; IX, 21, 1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 110.

2. Varron, *De ling. lat.*, V, 173 ; — 'Ο δὲ νοῦμμος δοκεῖ μεν εἶναι Ῥωμαίων, τοὔνομα, τοῦ νομίσματος, ἔστι δὲ Ἑλληνικὸν καὶ τῶν ἐν Ἰταλίᾳ καὶ Σικελίᾳ Δωριέων (Pollux, IX, 79) ; Festus, vo *Nummus* ; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 237-238.

3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 238 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'ant.*, t. I, p. 79.

4. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 13.

périale d'après d'anciens annalistes, distingue soigneusement les *numei* ou *nummi* en or et en argent, de l'*æs* ou monnaie de bronze [1]. Les poètes aussi désignent par le mot *nummus* toutes les monnaies d'or ou d'argent, grecques ou romaines [2]. Dans la dernière période de l'empire, on employait *nummus* pour signifier la monnaie courante à peu près comme nous disons aujourd'hui « une pièce » ou « une pièce de monnaie ». Le terme latin *numisma* ou *nomisma*, transcription du grec νομίσμα, fut considéré comme synonyme de *nummus*, au moins par les poètes de l'époque impériale [3]. Les *nomismata vetera* en or et en argent étaient souvent enchâssés dans les bijoux à titre d'ornements [4].

§ III

Nomenclature des diverses espèces de monnaies chez les Grecs.

Les noms officiels, littéraires ou populaires que les Anciens donnaient à leurs monnaies, ont des origines diverses, d'après lesquelles ils peuvent se classer. On distinguera, par exemple, les groupes suivants :

1. Les noms tirés du poids, de la valeur ou du métal : drachme, statère, as, denier, *aureus, solidus*, *chalcus*, etc.

2. Les noms tirés de ceux des personnages qui ont fait fabriquer les pièces : créséides, dariques, *Demaretion*, *Philippi*, *Alexandrei*, *Ptolemæi*, *Lucullei*, *Antoniniani*, etc.

3. Les noms tirés des lieux d'émission : cyzicènes, phocaïdes, *æginei*, *bœotici*, *corcyræi*, *argentum oscence*, etc.

4. Les noms tirés des types ou de traditions particulières : cistophores, *sagittarii* ou archers, bœufs, chouettes, poulains, tortues, *bigati*, *quadrigati*, *victoriati*, *danaké*.

5. Les noms tirés de l'usage auquel étaient destinées certaines pièces, de leur aspect extérieur ou du mode de fabrication : *nummi incusi*, *serrati*, *scyphati*, *bracteati*, contorniates, tessères, etc.

Nous allons passer en revue ces diverses catégories, d'abord dans la numismatique grecque.

I. — Noms tirés du poids, de la valeur ou du métal.

1. Drachme (δραχμή) : c'est le nom le plus ordinaire de la principale unité monétaire, chez tous les peuples helléniques de l'antiquité. Au point de vue pondéral, la drachme était le 1/100ᵉ de la mine. Plutarque et les anciens grammairiens disent que le mot δραχμή vient de δράξ, *poignée* (δράττομαι, *empoigner*), et qu'il signifiait originairement *une poignée* ou une main pleine de menus grains, équivalant, sur la

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 238, note ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. 1, p. 79.

2. Plaute, *Mostellaria*, II, 1, 10 (où le mot *nummus* désigne une obole grecque) ; Plaute, *Trucul.*, II, 7, 11, et *Rudens*, V, 2, 40 (où *nummus* désigne un statère).

3. Horace, *Epist.*, II, 1, 233 ; Martial, I, 12 ; cf. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 80.

4. *Nomismata aurea vel argentea vetera quibus pro gemmis uti solent* (*Digest.*, VII, 1, 28 ; éd. Mommsen, t. I, p. 224).

balance, au poids de métal qui constituait la drachme [1]. Cette origine explique pourquoi la drachme était primitivement *une moitié* et non *une totalité;* en effet, de même que la balance a deux plateaux, la δραχμή ou la main pleine n'est que la moitié de ce que l'on met sur la balance. La totalité ou l'ensemble de ce que supportaient les deux plateaux était le statère (στατήρ) ou poids complet [2].

Mais les découvertes de l'assyriologie ont, naguère, permis de proposer une autre étymologie. On constate que, dans les textes cunéiformes le poids équivalant à un soixantième de la mine s'appelle *darag-mana;* c'est ce mot assyrien que les Grecs auraient transcrit sous la forme δραχμή ou δραγμή. Dans les contrats d'intérêt privé assyro-chaldéens, les paiements se font, en effet, surtout en *darag-mana* d'argent, c'est-à-dire en lingots d'argent pesant chacun un soixantième de mine. La drachme aurait donc été originairement, au moins chez les Assyro-Chaldéens, le 1/60e de la mine, et ce n'est que plus tard, dans les systèmes grecs, qu'elle fut réduite au 1/100e [3]. On peut toutefois se demander si, au contraire, le nom grec de la drachme ne serait pas passé chez les Assyriens qui l'auraient transcrit, dans leur écriture cunéiforme, *darag-mana*, en l'appliquant au soixantième de leur mine.

S'il y avait, comme nous le constaterons, des variétés nombreuses dans le poids de la drachme, suivant le système monétaire auquel elle se rattachait, du moins les divisions de la drachme, c'est-à-dire ses multiples et ses sous-multiples, s'échelonnent de la même manière, dans tous les systèmes. Partout elles sont établies suivant une graduation mathématique dont le tableau suivant présente l'agencement et les variétés mentionnées dans les textes littéraires ou constatées par les pesées monétaires. Tout en étant en relations directes les unes par rapport aux autres, ces variétés forment trois groupes; dans le premier, la drachme est considérée comme l'unité; dans le second, l'unité est l'obole ou 1/6e de la drachme; dans le troisième enfin, l'unité est le ταρτημόριον ou τεταρτημόριον (de τέταρτον, *quatrième*, et μόριον, *portion, partie*) qui est, comme l'indique son étymologie, le 1/4 de l'obole, c'est-à-dire le 1/24e de la drachme.

Premier groupe.

Δωδεκάδραχμον	12	drachmes.
Δεκάδραχμον	10	—
Οκτάδραχμον	8	—
Ἑπτάδραχμον	7	—
Εξάδραχμον	6	—
Πεντάδραχμον	5	—
Τετράδραχμον	4	—

1. Plutarq., *Lysand.*, 17; Pollux, IX, 77 (dans Hutsch, *Metr. Script.*, I, p. 290); *Etymol. magn.* s. v°; *Scol. Theocr.*, X, 44; Eustath., *ad Iliad.*, I, pp. 136, 9. Cf. J. Brandis, *Das Münz-Mass und Gewichtswesen*, p. 59; G. Curtius, *Griech. Etymol.*, p. 492; Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 131; Fr. Lenormant, art. *Drachme* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio; B. Keil, dans l'*Hermès*, t. XXIX, 1894, p. 261.

2. Voyez ci-après, au mot *Statère*.

3. J. Oppert, *L'étalon des mesures assyriennes*, dans le *Journal asiatique,* VIIe sér., t. II (1874, II), p. 479; J. Oppert et J. Menant, *Docum. juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée,* p. 23; Michel Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs et lingots monétaires* (1884, in-8°), pp. 11 et suiv.; le même, *Systèmes monétaires primitifs de l'Asie mineure et de la Grèce* (1884, in-8°), pp. 5 et suiv.

Τρίδραχμον	3	drachmes.
Δίδραχμον	2	—
Δραχμή	1	—
Ἡμίδραχμον (ou triobole)	1/2	—

Deuxième groupe.

Δεκώβολον	10 oboles	= 1 2/3 drachme.	
Ἐννεώβολον	9 —	= 1 1/2	—
Ὀκτώβολον	8 —	= 1 1/3	—
Ἑπτώβολον	7 —	= 1 dr. et 1 ob.	
Ἑξώβολον	6 —	= 1 drachme.	
Πεντώβολον	5 —	= 5/6 de drachme	
Τετρώβολον	4 —	= 2/3	—
Τριώβολον	3 —	= 1/2	—
Διώβολον	2 —	= 1/3	—
Ὀβολός	1 —	= 1/6	—
Ἡμιωβόλιον	1/2 —	= 1/12	—
Τριημιωβόλιον	1 obole 1/2	= 1/4	—

Troisième groupe.

Τριτημόριον ou τριτητεταρτημόριον = 3/4 d'obole ou 1/8ᵉ de drachme.

Τριημιταρτημόριον = 3/8ᵉ d'obole ou 1/16ᵉ de drachme.

Ταρτημόριον ou τεταρτημόριον = 1/4 d'obole ou 1/24ᵉ de drachme.

Ἡμιταρτημόριον = 1/8ᵉ d'obole ou 1/48ᵉ de drachme.

Toutes ces divisions n'ont pas été monnayées et il en est un certain nombre qui sont purement des unités de compte; d'autres ont été frappées seulement dans des occasions déterminées. De plus, pour celles qui ont été frappées, elles ne l'ont pas été simultanément et dans tous les ateliers monétaires; telles ou telles sont communes dans certaines régions ou à certaines époques, rares dans d'autres temps ou d'autres lieux. Les coupes les plus ordinaires et qu'on rencontre presque partout sont : le tétradrachme, le didrachme, la drachme, l'hémidrachme et l'obole. Le poids de ces divisions varie suivant les systèmes auxquels elles appartiennent et que nous étudierons ailleurs : de ces différences pondérales viennent les expressions spéciales de δραχμὴ Ἀττική, δραχμὴ Αἰγιναίη, δραχμὴ Αἰγυπτιακή, Ῥοδία δραχμή, Κορκυραῖα δραχμή et d'autres qu'on trouve souvent chez les auteurs ou dans les textes épigraphiques.

Pollux [1] nous informe que les Athéniens qualifiaient la drachme éginétique du nom de *drachme lourde*, παχεῖα δραχμή ; elle était en effet une drachme lourde par rapport à la drachme attique, puisqu'elle pesait 6 gr. 20 environ et celle-ci, seulement 4 gr. 36 [2]. Mais ces expressions de λεπτὰ δραχμή et de παχεῖα δραχμή s'appliquaient à des pièces différentes, suivant les temps et les pays. C'est ainsi, par exemple, qu'Hésychius dit qu'on donnait, dans les colonies achéennes, le nom de παχεῖα δραχμή au didrachme : παχεῖα δραχμή, τὸ δίδραχμον · Ἀχαιοί [3]. En effet, dans les colonies achéennes de la Grande Grèce, le *nomos* de 8 gr. 20 a parfois été considéré comme un didrachme et le *demi-nomos* de 4 gr. 10 comme une drachme; mais dans d'autres computs, ce *nomos* de 8 gr. 20 étant l'unité, a aussi été appelé drachme, et dans ce dernier cas, on comprend qu'on l'ait désigné

1. Pollux, IX, 76, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 290.
2. J. Friedlænder, *Zeit. für Num.*, t. IX, 1882, p. 2.
3. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 323; et ailleurs : λεπτὰς καὶ παχείας Ζάλευκος ἐν νόμοις τὰς δραχμάς, λεπτὰς μὲν τὰς ἑξωβόλους, παχείας δὲ τὰς πλέον ἐχούσας. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 321; le même, *Gr. und röm. Metrol.*, p. 192; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 50; B. Head, *Hist. num.*, p. 331.

par le nom de παχεῖα δραχμῆ par rapport à la drachme attique. Cette dernière, qualifiée de *drachme légère*, λεπτά δραχμή, valait six oboles, comme le dit Hésychius [1].

La drachme et ses divisions sont le plus souvent des monnaies d'argent, et c'est dans cette acception qu'il faut les prendre généralement lorsque, dans les textes, leurs noms sont cités d'une manière absolue et sans autre détermination. C'est d'une drachme d'argent, par exemple, qu'est formée l'indemnité sénatoriale (βουλευτικὸς μισθός) d'une drachme par jour (δραχμὴ τῆς ἡμέρας) que recevait chaque sénateur à Athènes, au temps de Périclès [2].

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les expressions du tableau qui précède sont simplement des unités pondérales et qu'elles peuvent être appliquées à tous les métaux : on disait aussi bien une drachme d'or, une drachme de bronze, qu'une drachme d'argent ou drachme tout court. Voilà pourquoi, les auteurs appellent quelquefois la drachme du nom de ὁλκή, *poids*, la drachme étant le poids par excellence, l'étalon pondéral [3]. Pour la même raison, dans certains cas, ils se sont crus obligés de spécifier le métal et de dire, par exemple, δραχμὴ ἀργυρίου [4], δραχμὴ χρυσίου [5], δραχμὴ χαλκοῦ [6].

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 158.

2. Hésychius, vº Βουλῆς λαχεῖν : δραχμὴν τῆς ἡμέοας λαβεῖν.

3. Δραχμαί, αἵτινες καὶ ὁλκαὶ λέγονται· — ἡ δὲ ὁλκὴ ἡ δραχμὴ κεράτια ἔχει ιη· — δραχμήν, τὴν συνωνύμως καὶ ὁλκὴν καλουμένην, etc. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 221, l. 18; 227, l. 17; 240, l. 7; Hultsch, *Metrol.*, p. 132.

4. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 307, 328, 336.

5. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 316 et 328.

6. Donation de 4,700 drachmes *de bronze* au temple d'Apollon Ptoios, dans *Bull. corr. hell.*, t. XIV, 1890, p. 33; voy. aussi l'*Anony. d'Alex.*, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 300. Il ne faut pas oublier que ces expressions pouvaient être, dans certains cas, des monnaies de compte. En admettant, par exemple, que la drachme de bronze fut le *chalcus* et en lui donnant la valeur de 1/8e d'obole ou 1/48e de drachme, une somme de 4,700 drachmes de bronze pouvait être représentée par 97 drachmes d'argent et un appoint. C'est de la même manière que, chez nous, une somme de *cent sous* (de bronze) peut se solder par la pièce d'or ou d'argent de 5 francs, son équivalent légal.

On cite quelques pièces d'argent, notamment à Sicyone, sur lesquelles est gravée la lettre Δ, initiale de δραχμή [1]; mais, en général, la drachme d'argent, non plus que la plupart des monnaies antiques, ne porte pas d'indication de valeur.

La drachme attique d'argent ayant été, à partir de Néron, assimilée au denier romain, ce dernier est quelquefois désigné sous le nom de drachme, δραχμὴ ἀργυρᾶ [2]. A Éphèse, on frappa sous Néron des deniers d'argent de 3 gr. 62, qui portent en légende le mot ΔΡΑΧΜΗ [3]. Pline écrit d'ailleurs, à cette époque : « La drachme attique pèse un denier d'argent; elle équivaut à six oboles, l'obole valant dix chalques [4]. »

L'appellation de *drachme d'or*, δραχμὴ χρυσίου, peut se rapporter parfois au petit poids d'or équivalant, en valeur, à une

1. P. Lambros, dans la *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, pp. 169 et 175; Imhoof-Blumer, *Zur Münzkunde Bœotiens und Argos* (1877), p. 58; le même, *Monn. grecq.*, p. 167.

2. Galien, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 209, l. 18.

3. B. Head., *Hist. num.*, p. 498; *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 74.

4. Pline, *Hist. nat.*, XXI, 34, 185 : *Drachma attica... denarii argentei habet pondus, eademque sex obolos pondere efficit*. Cf. un auteur anonyme : τὸ Ἰταλικὸν δηνάριον ἔχει δραχμὴν α. Hultsch, *Metrol.*, pp. 149 et 251; *Script.*, t. I, p. 234.

drachme d'argent; par exemple, les hémioboles d'or de Cumes en Campanie, qui pèsent 0 gr. 35, peuvent avoir reçu le nom de drachme parce qu'elles étaient, en valeur, l'équivalent de la drachme éginétique d'argent de 5 gr. 44, frappés à la même époque et dans le même atelier [1]. De la même manière, nous appelons *cent francs* la réunion de cinq pièces d'or de vingt francs. Mais le terme de *drachme d'or* désigne plus souvent la pièce de ce métal qui a le poids de la drachme d'argent, c'est-à-dire l'hémi-statère qui, effectivement, est une drachme d'or au point de vue pondéral [2]. Dans un compte des hiéropes du temple d'Apollon à Délos, on mentionne la drachme d'or (c'est-à-dire l'hémi-statère) de Carystus en Eubée, Καρυστία ⊢ χρυσῆ, que possèdent en nature nos médailliers [3]. Dans une autre inscription nous relevons la mention χρυσᾶς ⊢⊢ [4], qui signifie *deux drachmes d'or*, c'est-à-dire un statère.

Dans certains pays, la pièce étalon du bronze était appelée drachme de bronze, δραχμὴ χαλκοῦ, δραχμὰ χαλκίνα, *drachma æerea*, parce qu'elle avait le poids et le module de la drachme d'argent [5]. C'est ainsi que s'explique le mot ΔΡΑΧΜΑ inscrit sur des bronzes de Byzance antérieurs à notre ère [1], et le mot ΔΡΑΧΜΗ sur des bronzes de Mélos, du même temps [2].

Les Lagides avaient une δραχμὴ χαλκοῦ, d'environ 3 gr. 40, qui est souvent mentionnée dans les comptes des papyrus [3]; ces documents nous apprennent même ce fait singulier, que tandis que la drachme de bronze était estimée à *six oboles* de bronze, la drachme d'argent en valait *sept :* ἔχει χαλκείνη (δραχμή) ὀβολοὺς ϛ'... ἔχει δραχμὴ (ἀργυροῦ) ὀβολοὺς ἕπτα [4]. Par suite, la première est probablement ce qu'en Égypte on entendait par drachme légère (δραχμὴ λεπτά), et la seconde, par drachme lourde (δραχμὴ παχεῖα).

A Tomi (Mœsie inférieure), au IIe siècle avant J.-C., le nom de « drachme de bronze » fut aussi celui de l'unité monétaire en ce métal : c'était une pièce de bronze de 6 gr. 40, poids de la drachme

1. Hill, *A handbook of greek and roman coins*, p. 60.

2. Hésychius et Suidas, vo Δραχμὴ χρυσίου ; cf. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 307, 316, 328, 336 ; Fr. Lenormant, dans le *Dict. des antiq.*, de Saglio, vo *Drachma auri*, p. 402.

3. Homolle, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VI, 1882, p. 132; *Brit. Mus. Catal. Central Greece*, p. 103 et pl. XIX, 1.

4. *C. I. Gr.*, no 150, § 43.

5. Pline, *Hist. nat.*, XXI, 34 (109); Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 53; Fr. Lenormant, art. *Drachma æerea* dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Saglio, p. 402 ; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Central Greece*, Introd., p. XLVI.

1. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Introd.*, pp. XXXVIII et XL; Barclay V. Head, *Hist. numor.*, p. 231; *Brit. Mus. Catal. Thrace*, etc., p. 96. Sur d'autres bronzes de Byzance, on lit : BYZANTIA, sous entendu δραχμὰ (Imhoof-Blummer, *Journ. int. d'arch. num.*, t. I, 1898, p. 17).

2. *Brit. Mus. Catal. Crete and ægean islands*, p. 106, no 35.

3. Letronne, *Récompense promise à qui ramènera deux esclaves fugitifs*, p. 12; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 53 ; Grenfell et Mahaffy, *Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus*, p. 196 et suiv.

4. Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, Part. I, p. 77; cf. Mommsen, dans l'*Hermès*, t. XXXV, 1900, p. 449. Nous reviendrons plus tard sur ce point, établi en particulier par le célèbre papyrus publié par Grenfell et Mahaffy, dans lequel, vers 265 avant J.-C., Ptolémée II Philadelphe ordonne que les impôts soient désormais payés en bronze, πρὸς χαλκόν. Grenfell et Mahaffy, *Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus*. Oxford, 1896, in-4o.

d'argent; d'autres bronzes pèsent 12 gr. 80, comme le didrachme d'argent [1].

Dans cette même ville et quelques autres de la région danubienne, on a frappé, sous l'empire romain, à partir de Marc-Aurèle, des drachmes de bronze de 4 gr. 26, poids de la drachme d'argent attique [2]. Les multiples de cette drachme de bronze portent dans le champ des marques de valeur dont nous donnerons ici le tableau, d'après M. Michel Soutzo :

Drachme de bronze (sans marque)				4 g. 26
Pièce marquée	ϽA ou A/C	=1 drachme 1/2		6 gr. 39
—	B	2	—	8 gr. 52
—	Γ	3	—	12 gr. 78
—	Δ	4	—	17 gr. 04
—	Δ<	4 1/2	—	19 gr. 17
—	E	5	—	21 gr. 30

Des systèmes aussi rigoureusement échelonnés, mais avec d'autres poids se rattachant à des usages locaux, ont dû exister dans toutes les villes du monde grec et romain qui ont monnayé le bronze : nous ne connaissons encore ces systèmes que très imparfaitement.

2. Dodécadrachme (12 drachmes). — Aucun auteur ancien ne mentionne le δωδεκάδραχμον ou pièce de douze drachmes. Cependant, Démosthène emploie l'adjectif δωδεκάδραχμος pour qualifier un objet du prix de 12 drachmes [3]. Le dodécadrachme n'a été frappé que très rarement et, semble-t-il, seulement en Égypte et à Carthage.

1. M. Soutzo, dans les *Mémoires du congrès intern. de numism. tenu à Paris en 1900*, pp. 122, 127, 129.
2. M. Soutzo, *op. cit.*, p. 143.
3. Demosth., *Contra Phænipp.*, 1045, 5.

Les pièces d'argent des Lagides qui pèsent 50 grammes sont des dodécadrachmes attiques [1]; celles de Carthage qui dépassent 46 grammes sont probablement aussi des monnaies de douze drachmes de 3 gr. 85 environ [2].

3. Décadrachme (10 drachmes). — Athènes a émis exceptionnellement des décadrachmes d'argent du poids d'environ 43 gr., au commencement du ve siècle [3]. L'Égypte des Lagides a des décadrachmes d'or et d'argent; Carthage en a en electrum et en argent. Les médaillons *(pentecontalitræ)* [4] de Syracuse, de 43 à 44 gr., sont des décadrachmes de poids attique : ces grandes pièces portent dans le champ *un globule*, parce qu'elles étaient considérées comme unité de compte; en effet, les statères d'or contemporains, au type d'Héraclès étouffant le lion de Némée, ont comme marque de valeur, *deux globules*, ce qui indique qu'une pièce d'or valait deux décadrachmes d'argent [5].

4. Octodrachme (8 drachmes). — L'octodrachme d'or ou tétrastatère existe en nombre parmi les monnaies des rois d'Égypte ; il y en a quelques-uns aussi dans

1. E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. II, p. 3.
2. Lud. Muller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 91, n. 125 ; Hultsch, *Metrol.*, p. 426.
3. Barclay V. Head., *Catal. Attica*, p. 6 ; Hultsch, *Metrol.*, p. 217.
4. Voyez ci-après, au mot *Pentecontalitra*.
5. B. Head, *On the chronol. sequence of the coins of Syracuse*, p. 20 ; A. von Sallet, *Zeit. f. Num.*, t. III, p. 105. Nous aurons plus tard à tirer parti de ces précieuses indications pour la détermination du rapport de valeur de l'or et de l'argent à Syracuse à cette époque.

la série des Séleucides [1]. Mais la plupart du temps, cette division est une monnaie d'argent. Parmi les plus remarquables, nous citerons les octodrachmes d'argent frappés avant l'invasion de Xerxès en 480, à Abdère et d'autres villes de la Thrace, ainsi que par les tribus thraco-macédoniennes des Derrones, des Édoniens, des Orrescii et des Bisaltes [2]. La série des Lagides et celle de Carthage compte aussi des octodrachmes d'argent. L'ὀκτάδραχμον ou ὀκτώδραχμον ne paraît mentionné dans aucun auteur; mais on connaît l'adjectif ὀκτάδραχμος « qui vaut huit drachmes [3] ».

5. Hexadrachme (6 drachmes). — L'*heptadrachme* n'est pas connu; l'*hexadrachme* est lui-même une coupure très rare. Pourtant, certaines pièces d'argent de Carthage, du poids normal de 23 gr. 80 environ, sont des hexadrachmes [4]. Les pièces d'or des rois de Syrie qui pèsent 21 gr. 48 peuvent être regardées aussi comme des hexadrachmes dont l'unité est de 3 gr. 58 [5]; elles valent deux statères et demi de poids attique [6]. L'ἑξάδραχμον ou ἕκδραχμον est mentionné par Hésychius [7], mais, sans doute, comme simple expression pondérale.

1. Hultsch, *Metrol.*, pp. 596, 646 et suiv.; E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd. p. LXXX; J. Svoronos, *Journ. internat. d'archéol. num.* t. III, 1900, p. 76.
2. E. Babelon, *Journ. int. d'arch. num.*, t. I, 1898, pp. 2 et suiv. et *Mélanges num.*, t. III, pp. 209 et suiv.; Gæbler, *Zeit. f. Num.*, t. XX, 1897, p. 298; Hill, *Handbook of greek and roman coins*, p. 65; *Num. Chron.*, 1897, p. 277.
3. Diophante d'Alexandrie, *Epigr. Anthol. palat.* Append., 19, 1.
4. Hultsch, *Metrol.*, p. 426.
5. Hultsch, *Metrol.*, p. 647, note 2.
6. Voy. ci-après, au mot *Distatère*.
7. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 317.

6. Pentadrachme (πεντέδραχμον, πεντάδραχμον). — Pièce d'or assez commune de la série des premiers Lagides; son poids est de 17 gr. 70, c'est-à-dire cinq fois la drachme ptolémaïque de 3 gr. 54. Pollux [1], il est vrai, dit que le pentadrachme d'or est une pièce cyrénéenne; mais la série monétaire de cette province ne présente pas d'exemple d'une semblable coupe et le lexicographe, ami de Commode, semble avoir considéré à tort comme frappés à Cyrène les pentadrachmes à l'effigie des rois égyptiens [2].

En Macédoine, on donnait le nom de πεντεδραχμία aux statères d'argent des rois antérieurs à Alexandre le Grand. Ces pièces pesant normalement 14 gr. 51 correspondaient à 5 drachmes corinthiennes ou chalcidiennes de 2 gr. 90 : d'où leur nom de *pentedrachmies* [3].

Xénophon applique le nom de πεντεδραχμία à des monnaies de Chios, quand il raconte que Callicratidas, en 406, donna une pentadrachmie de cette île à chacun des matelots de la flotte qu'il dirigeait sur Lesbos [4].

1. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 284.
2. Fr. Lenormant, dans *Rev. num.*, 1868, pp. 19-20.
3. Polyen, *Strateg.*, III, 10, 14, parle ainsi de ces anciennes pièces macédoniennes : Τιμόθεος Καλκιδεῦσι πολεμῶν μετὰ Περδίκκου (en 364), Κυπρίον χαλκὸν Μακεδονικῷ νομίσματι μίξας ἐπίσημον ἔκοψεν, ὥστε τὰς παλαιὰς πεντεδραχμίας ἔχειν ἀργυρίου τετάρτην μοῖραν, τὸ δὲ λοιπὸν χαλκοῦ φαύλου. « Timothée faisant la guerre aux Chalcidiens, après Perdiccas (en 364), introduisit du cuivre chypriote dans la monnaie macédonienne et frappa des pièces telles que celles qui correspondaient aux anciennes pentedrachmies n'eurent plus qu'un quart d'argent (un tétartémorion), le reste étant du cuivre frauduleux. »
4. Xénophon, *Hellen.*, I, 6, 12 : λαβὼν δὲ ταῦτα ἐκεῖνος καὶ ἐκ Χίου πενταδραχμίαν ἑκάστῳ τῶν ναυτῶν ἐφοδιασάμενος ἔπλευσε.

D'autre part, Thucydide parle de pièces de Chios qu'il appelle des *quarantièmes* (τεσσαρακοσταὶ Χίαι) : en 411, d'après lui, l'amiral lacédémonien Mindarus infligea aux habitants de Chios un impôt de trois *quarantièmes* par tête [1]. On a pensé que cette *pentadrachmie* et ce *quarantième* étaient des noms étrangers désignant une seule et même espèce de monnaie chiote. Mommsen conjecture qu'il s'agit d'une pièce d'argent de deux drachmes perses, pesant 10 gr. 90, laquelle aurait été, en effet, le 40e de la mine attique ; mais aucune monnaie de Chios n'est taillée sur le pied de la drachme perse et cette hypothèse doit être abandonnée [2].

Les monnaies de Chios, au temps de la guerre du Péloponnèse, sont la drachme de 3 gr. 575 et le tétradrachme de 15 gr. 29. C'est donc à ces pièces, dit Fr. Lenormant, que doivent se rapporter les noms de *quarantième* et de *pentadrachme*. « Ces appellations tenaient aux rapports établis par le change entre la monnaie de Chios et d'autres systèmes de poids monétaires usités dans des cités voisines. Le tétradrachme de Chios pesant 15 gr. 30, équivalait à 2 1/2 drachmes éginétiques, et par conséquent était le 1/40e de la mine de ce système, d'où, comme l'a déjà remarqué M. Pinder [3], il justifiait le nom de *quarantième*. Mais en même temps, suivant la remarque de Hussey [4], on pouvait l'appeler *pentédrachme*, car son poids était également susceptible de se diviser en cinq drachmes du poids de 3 gr. 06, c'est-à-dire cinq drachmes faibles du système le plus usité en Asie mineure [1]. »

1. Thucyd., VIII, 101 : ὁ δὲ Μίνδαρος ἐν τούτῳ καὶ αἱ ἐκ τῆς Χίου τῶν Πελοποννησίων νῆες — λαβόντες παρὰ τῶν Χίων τρεῖς τεσσαρακοστὰς ἕκαστος Χίας.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 20.
3. Pinder, *Königl. Mus. antik. Munzen*, p. 65.
4. Hussey, *Essay on ancient weights and money*, p. 73.

L'opinion de Fr. Lenormant n'a pas entraîné l'assentiment universel. Brandis [2] et B. Head [3] supposent que la pentadrachmie de Chios était une monnaie de compte valant 5 drachmes éginétiques de 6 gr. 10 ou 2 statères chiotes de 15 gr. 29. Hultsch croit, au contraire, que la pentadrachmie de Chios est une monnaie de compte valant 5 drachmes attiques (21 gr. 83), correspondant à peu près à six drachmes de Chios [4].

J.-P. Six [5], en dernier lieu, a soutenu que les *pentédrachmies* et les *quarantièmes* de Chios ne désignaient pas la même espèce de monnaies et n'étaient pas des pièces d'argent. Il attribue à Chios une série de statères d'electrum, à types divers (sphinx, aigle, cheval, laie, sanglier ailé, etc.) dont le poids est de 14 gr. 12, et c'est dans ces pièces que ce savant propose de reconnaître les *pentédrachmies* de Xénophon ; en effet, leur poids de 14 gr. 12 correspond à cinq drachmes corinthiennes ou chalcidiennes de 2 gr. 82 [6].

Quant aux *quarantièmes* dont parle Thucydide, il s'agit évidemment de pièces équivalant au quarantième d'une mine éginétique [7]. Or, Chios a frappé, à la fin du

1. Fr. Lenormant, dans la *Rev. num.*, 1868, pp. 243-244.
2. Brandis, *Das Münz-Mass und Gewichtswesen*, p. 122.
3. B. Head, *Hist. num.*, p. 513.
4. Hultsch, *Metrol.*, 2e édit., p. 554.
5. J.-P. Six, dans *Num. Chron.*, 1890, pp. 215 et suiv.
6. Six, *loc. cit.*, p. 219.
7. Brandis, *op. cit.*, p. 122.

le buste de Hélios, de profil, et au revers, la Victoire, Némésis, Dionysos et quelques autres types [1]; la même mention se rencontre également sur des bronzes à l'effigie de Tibère, de Nerva et de Trajan [2].

10. Le DÉCOBOLE (δεκώβολον), valant une drachme 2/3, que nous trouvons mentionné dans un fragment d'inscription attique, ne paraît pas avoir jamais été frappé : c'était une monnaie de compte [3].

11. L'ENNÉOBOLE (ἐννεόβολον), somme de neuf oboles ou une drachme et demie, était aussi une monnaie de compte ; une inscription d'Oropus en fait mention : ἐννεοβόλος δοκίμου ἀργυρίου [4].

12. L'OCTOBOLE (ὀκτώβολον), qui valait une drachme et un diobole, n'a jamais été frappée.

13. Ἑπτώβολον *d'argent* est le nom sous lequel on désignait parfois, dans les comptes, la plus grande des monnaies de bronze que Ptolémée II Philadelphe fit frapper lorsqu'il introduisit en Égypte l'étalon de bronze. Elle pèse 73 grammes, vaut 56 chalques et a pour types, au droit, la tête de Zeus et au revers deux aigles côte à côte [5].

1. B. Head, *Catal. of Caria, Cos, Rhodes*, pp. 267 et suiv.
2. Eckhel, *Doctr.*, I, *Proleg.*, p. XXXVIII ; Fr. Lenormant, art. *Chalcus* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio ; B. Head, *Catal. cit.*, p. 269.
3. *C. I. G. Attic.*, t. II, nº 837.
4. *C. I. G. Sept.*, nº 235.
5. Eug. Revillout, *Un papyrus bilingue du temps de Philopator* (1892, in-8º), p. 23 ; B.-P. Grenfell and J.-P. Mahaffy, *Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus*, pp. 193 et suiv. ; J. Svoronos, *Journ. int. d'archéol. num.*, t. III, 1900, p. 83.

14. L'ἑξώβολον d'argent a été aussi frappé en bronze sous Ptolémée Philadelphe ; c'est une grande pièce du poids de 46 grammes environ, qui a pour types la tête de Zeus, et un aigle, les ailes éployées ; elle valait 48 chalques [1].

15. PENTOBOLE (5 oboles ou 5/6e de la drachme), πεντώβολον ou πεμπώβολον [2]. Cette division, assez rare, a été pourtant frappée en argent à Athènes au vᵉ siècle [3]. Dans les *Chevaliers* d'Aristophane (en 424 avant J.-C.) on trouve mentionné le πεντώβολον comme une monnaie réelle et non pas seulement une manière d'exprimer la somme de cinq oboles [4] ; le πεντώβολον figure aussi dans une inscription attique de l'an 408 avant J.-C. [5]. La pièce de bronze des Lagides, qui pèse 24 grammes et vaut 40 chalques était un pentobole d'argent [6].

16. TÉTROBOLE (4 oboles ou deux tiers de la drachme). Cette monnaie est mentionnée dans Pollux [7] et dans Suidas : « Un tétrobole, cela est très cher ; on appelle aussi un *tétrobolaion* ce qui coûte un tétrobole [8]. » Dans les *Soldats* de Théopompe, recevoir un tétrobole est dit τετρωβολί-

1. J. Svoronos, *loc. cit.*
2. Suidas : Πεντώβολον ἡλιάσασθαι · νικήσαντα τοὺς Πελοποννησίους δικάσαι μέχρις Ἀρκαδίας λαμβάνοντα μισθὸν πεντώβολον, ἀλλ' οὐ τριώβολον · καὶ πεμπώβολον ὁμοίως. (Hultsch, *Script.*, t. I, p. 341.)
3. B. Head, *Catal. Attica, Introd.*, p. XXV et p. 15 ; Hultsch, *Metrol.*, p. 219.
4. Aristoph., *Equites*, 798.
5. *C. I. Attic.*, t. I, pp. 170 et 173, nº 324*a*, lig. 45.
6. J. Svoronos, *Journ. int. d'archéol. num.*, t. III, 1900, pp. 83 et suiv.
7. Pollux, IX, 62 ; Hultsch, *Script.*, I, p. 207.
8. Suidas : Τετρώβολον, τουτέστι πολυτίμητον · οὕτω δὲ λέγουσι τὸ τετρωβολιαῖον, τουτέστι τετρωβόλου πωλούμενον. (Hultsch, *Script.*, I, p. 345.)

une monnaie de compte. A Cymé d'Éolide [1], Alabanda de Carie [2], Éphèse [3] et peut-être Milet [4], on trouve des tridrachmes d'argent; le système monétaire de Carthage comporte aussi cette division [5]. Nous verrons que le didrachme corinthien pouvait être, dans le change international, considéré comme un véritable tridrachme [6]. Dans les pays où l'on avait la drachme de bronze, les pièces marquées Γ portaient naturellement le nom de tridrachmes [7].

9. Didrachme ou statère (2 drachmes). — La double drachme a été frappée en abondance dans tous les systèmes helléniques : elle était l'unité dans le système éginétique et prenait le nom de statère. Pollux prétend que les Athéniens frappèrent primitivement des didrachmes d'argent au type du bœuf [8]. Cette tradition ne s'est pas jusqu'ici vérifiée dans les faits; le didrachme est, d'ailleurs, très rare dans la série athénienne [9].

Le didrachme de poids attique forme l'unité du système corinthien si répandu non seulement dans le Péloponnèse, mais dans l'Italie méridionale et en Sicile. A Selinus de Sicile, il y a des didrachmes de l'époque archaïque qui portent deux globules comme marque de valeur [1].

Nous avons vu que le didrachme avait pu, dans certains cas, être qualifié de παχείη δραχμῆ [2]. Les statères d'or du système attique, comme ceux d'Alexandre et de ses successeurs, sont des didrachmes au point de vue pondéral.

A Éphèse on frappa à l'effigie de Néron, des pièces d'argent, du poids de 7 gr. 25, sur lesquelles est gravé le mot ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ [3]. Des didrachmes d'argent, sans le nom, sont aussi frappés, dans la même période, à Antioche de Syrie, à Césarée de Cappadoce, à Amisus [4] et quelques autres villes grecques. Dans l'Évangile de saint Matthieu, on voit venir auprès de Pierre, οἱ τὰ δίδραχμα λαμβάνοντες [5], les percepteurs de l'impôt du didrachme ou demi-sicle juif. Après la conquête de la Judée sous Vespasien et Titus, les Romains imposèrent aux Juifs une capitation d'un didrachme par tête, qui correspondait à l'impôt antérieurement payé pour l'entretien du temple de Salomon [6].

A Rhodes, sous la domination romaine, le mot ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ est inscrit, après la cessation du monnayage de l'argent, sur de grandes pièces de bronze qui ont, au droit,

1. E. Babelon, *Mélanges num.*, II, p. 20.
2. E. Babelon, *Mélanges num.*, I, p. 11.
3. Barclay Head, *Hist. num.*, p. 495.
4. Brandis, *Das Münz-Gewichtswesen*, p. 151.
5. Hultsch, *Metrol.*, p. 425.
6. Hultsch, *Metrol.*, p. 541. On a parfois qualifié de *tridrachmes* des pièces qui sont en réalité d'autres divisions. J. Friedlænder, *Zeit. f. Num.*, t. IV, 1877, p. 15.
7. Voyez ci-dessus, p. 411.
8. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, I, p. 284. Voyez ci-après, au mot βοῦς.
9. B. Head, *Brit. Mus. Catal. Attica*, Introd. p. xxv.

1. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 139.
2. Voyez ci-dessus, p. 406.
3. B. Head, *Hist. num.*, p. 498; *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 74.
4. A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1900, pp. 124 et suiv.
5. S. Matth., XVII, 23 : ...προσῆλθον οἱ τὰ δίδραχμα λαμβάνοντες τῷ Πέτρῳ, καὶ εἶπον αὐτῷ · ὁ διδάσκαλος ὑμῶν οὐ τελεῖ τὰ δίδραχμα.
6. Appien, *De reb. Syr.*, 50; Josèphe, *De bello Jud.*, VII, 6, 6; Dion Cass., LXVI, 7; cf. Hultsch, *Metrol.*, pp. 470 et 604; Fr. Madden, *The coinage of the Jews*, p. 290.

dans tous les systèmes; les dioboles d'Athènes ont pour type de revers deux chouettes rapprochées et n'ayant qu'une seule tête [1]. La διωβελία, qui remplaça le τριώβολον ἐκκλησιαστικόν, était une gratification de deux oboles que l'État distribuait aux citoyens pour les indemniser d'avoir quitté leur travail lorsqu'ils prenaient part à l'assemblée du peuple. On donnait de même, parfois, un diobole (διώβολον θεωρικὸν) pour permettre à chacun d'assister aux représentations théâtrales [2]. A Trézène, le *double* trident, à Érétrie la *double* grappe de raisin, sont les types distinctifs du diobole [3]. A Corinthe et à Leucas, on a de petites pièces d'argent avec ΔΙΩ, ΔΙΟ ou Δ, initiales de διώβολιον [4].

Dans la série de Ptolémée Philadelphe, le diobole d'argent est représenté par une pièce de bronze de 16 chalques pesant 5 gr. 75 [5]. Nous avons parlé plus haut d'une monnaie de convention, en plomb, frappée pour l'usage du Sérapeum de Memphis, qui porte la légende ΟΒΟΛΟΙ Β; elle passait donc, dans les transactions du marché du Sérapeum, pour un diobole, ou bien, elle était un jeton servant à toucher deux oboles dans une caisse publique [1'].

1. B. Head, *Catal. Attica*, p. 17.

2. Aristoph., *Ranæ*, 141. Fr. Lenormant, art. *Diobolium* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio. Voy. notamment le marbre de Choiseul, au musée du Louvre (compte rendu des sommes dépensées par les trésoriers du Parthénon, sous l'archontat de Glaucippe, en 410 avant J.-C.). *C. I. Attic.*, nº 188-189, t. I, p. 88. Cf. O. Benndorf, *Beiträge zur Kentniss des attischen Theaters*, p. 23 (Vienne, 1873); J. Svoronos, *Rivista ital. di numism.*, t. XI, 1898, p. 503.

3. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, pp. 181 à 184; le même, *Zur Münzkunde Bœotien*, 1877, p. 59.

4. Imhoof-Blumer, *Num. Chron.*, 1873, p. 8; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Corinth*, etc., pp. 9, 12, 136; Percy Gardner, *Catal., Peloponnesus*, Introd., p. XVIII et XX.

5. J. Svoronos, *Journ. intern. d'arch. num.*, t. III, 1900, pp. 83-84.

19. Trihémiobole (une obole 1/2, un quart de la drachme, trois demi-oboles [2']). — Corinthe et Leucas ont émis de petites pièces d'argent pesant 0 gr. 75, au type de la tête de Gorgone accompagnée de la légende ΤΡΙΗ (τριημιωβόλιον [3']). A Tégée, on trouve des trihémioboles avec trois *epsilon*, ΕΕΕ [4']; à Cranium, avec les lettres ΤΡ [5'].

Le τριημιωβόλιον, mentionné comme monnaie athénienne par Pollux, d'après Aristophane [6'], a pour type de revers une chouette, les ailes éployées [7'].

20. Obole (1/6e de la drachme). C'est la petite unité monétaire et pondérale.

Le nom de l'obole, ὀβολός, vient, non pas de ὀφέλλω, *augmenter*, comme le croyait Aristote, mais de ὀβελός, *épieu*, *broche*, et ce mot, comme son synonyme ὀβελίσκος, désignait primitivement les lingots de fer ou de cuivre qui remplissaient l'office de

1'. Voyez ci-dessus, p. 372; cf. A. de Longpérier, *Œuvres*, t. II, pp. 507 et suiv.; Fr. Lenormant, art. *Diobolium* déjà cité.

2'. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, I, p. 285 : τὰ τρία ἡμιωβόλια, τριημιωβόλιον.

3'. Imhoof-Blumer, *Num. Chron.*, 1873, p. 1 et *Monn. grecq.*, p. 159; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Corinth*, etc., pp. 10, 137, 142.

4'. P. Lambros, *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, p. 172; Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, pp. 192 et 207; *Brit. Mus. Catal. Peloponnesus*, p. 200.

5'. P. Lambros, *Zeit. für Num.*, t. II, p. 172; *Brit. Mus. Catal. Peloponnesus*, p. 77.

6'. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, I, p. 285; *Metrol.*, p. 211.

7'. Hultsch, *Metrol.*, p. 219, note 2; B. Head, *Catal. Attica*, Introd., p. XXV.

ζειν : « Qui donc peut bien vivre en tétrobolisant [1] ? »

Des tétroboles d'argent ont été frappés à Athènes au Ve siècle [2] : Pollux a remarqué, ce que nous pouvons vérifier aujourd'hui, que ces tétroboles ont deux chouettes pour type de revers [3]. Aristophane cite le tétrobole pour exprimer dédaigneusement une mince valeur : τετρώβολου τοῦτ' ἔστι. « cela vaut un tétrobole », dit-il, en parlant d'un pot de miel du mont Hymette [4]. Le tétrobole d'argent des Lagides pèse, en bronze, 12 grammes et vaut 32 chalques [5] ; il est mentionné dans les contrats sur papyrus [6].

17. Triobole ou hémi-drachme (3 oboles). — Pollux observe que la pièce de trois oboles est souvent appelée aussi *hémi-drachme* : τὸ δ' ἡμίδραχμον καὶ τριώβολον ἂν καλοῖς [7].

On trouve un triobole d'or, τριώβολον χρυσοῦν, parmi les diverses monnaies du temple d'Éleusis [8]. La suite des monnaies de Carthage et celle des rois d'Égypte com-

1. ...καὶ τὸ τετρώβολον λαμβάνειν τετρωβολίζειν ὠνόμασται · καίτοι τίς οὐκ ἂν εἰκὸς εὖ πράττοι τετρωβολίζων. Hultsch, *Script.*, I, p. 285 ; *Metrol.*, p. 193, note 5 ; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 290.

2. B. Head, *Catal. Attica*, p. 16.

3. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, I, p. 284 ; *Metrol.*, p. 219, note 2.

4. Aristoph., *Pax*, 254.

5. J. Svoronos, *Journ. int. d'arch. num.*, t. III, 1900, pp. 83 et suiv.

6. Grenfell and Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, nos 288 et 289.

7. Pollux, IX, 62, dans Hultsch, *Script.*, I, p. 284 ; *Metrol.*, p. 211.

8. P. Foucart, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VIII, p. 198 ; *C. I. Gr. Attic.*, t. IV, no 834b, col. II, l. 18.

porte des trioboles d'or [1]. En argent, le triobole ou hémi-drachme a été frappé souvent et dans tous les systèmes pondéraux [2]. A Sicyone, les trioboles portent dans le champ du revers la lettre initiale T [3]. Les trioboles de Mantinée ont pour type *trois* glands [4].

Les textes littéraires et épigraphiques mentionnent fréquemment le triobole d'argent [5]. Le τριώβολον ἐκκλησιαστικόν était une indemnité de trois oboles que l'État payait, à Athènes, aux citoyens qui avaient assisté aux assemblées du peuple [6].

Sur des pièces de bronze autonomes de Samothrace, on lit ΤΡΙΩΒΟΛΟΝ [7] ; on a relevé aussi ce mot sur des tessères de plomb monétiformes [8], sorte de monnaie représentative. Le triobole d'argent chez les Lagides est exprimé par une pièce de bronze de 6 gr. 90 qui vaut 24 chalques [9].

18. Diobole (deux oboles ou un tiers de la drachme [10]). — Division très répandue

1. Hultsch, *Metrol.*, pp. 426 et 646.

2. Voy. des trioboles athéniens, dans B. Head. *Catal. Attica*, p. 16.

3. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 167.

4. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 198.

5. Voyez notamment : *C. I. Gr. Sept.*, nos 3073 et 4139.

6. J. Svoronos, *Rivista ital. di num.*, t. XI, 1898, p. 505.

7. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. xxxviii ; Fr. Lenormant, art. *Chalcus* dans le *Dict. des antiq.*, de Daremberg et Saglio, p. 1094 ; Macdodonald, *Hunterian collection*, t. I, p. 388.

8. Arthur Engel, *Bull. corr. hell.*, t. VIII, 1884, p. 10, no 64.

9. J. Svoronos, *Journ. int. d'arch. num.*, t. III, 1900, p. 83 ; Grenfell and Hunt, *op. cit.*, nos 278, 288, etc.

10. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 284 et 285 ; *Metrol.*, p. 211.

κῶν « percepteur des ἀργυρικῶν » [1]. L'étymologie du mot nous porte à croire qu'il s'agit d'une taxe qui doit être perçue en argent et non point en billon ou en bronze. Nous avons vu, en effet, qu'en Égypte on établissait une différence entre les paiements en argent et en bronze pour la même somme, et qu'une drachme de bronze valait six oboles, tandis qu'une drachme d'argent comptait pour sept oboles [2]. On était obligé de préciser, dans la rédaction des contrats ou l'établissement des impôts, si un paiement serait effectué en argent ou en bronze. Le πράκτωρ ἀργυρικῶν serait donc le percepteur des taxes en argent. Dans l'inscription de Sueida, l'obole prélevée par le μισθωτὴς devait être en argent, c'est-à-dire le 1/6e d'une drachme d'argent et non point d'une drachme de bronze. Dans certains contrats on spécifie même que le paiement sera fait en bon argent et non en pièces saucées ou bas-argent comme il s'en fabriquait couramment, à partir du IIe siècle de notre ère. Dans l'un de ces documents d'époque romaine, il est même dit qu'une dette devra être payée en vieil argent ptolémaïque : παλαιοῦ πτολεμαϊκοῦ νομίσματος [3].

Dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon à Délos, il est fait mention d'ὀϐολοὶ ἀρϐυλικοί [4]. Ce nom est resté inexpliqué. M. Percy Gardner [5] avait proposé

1. *Fayûm towns and their papyri*, by Bernard P. Grenfell, Arthur Hunt and David Hogarth (Londres, 1900, gr. in-8o), pp. 130, 158, 161, etc.

2. Voyez ci-dessus, p. 410.

3. Ul. Wilcken, *Griech. Ostraka aus Ægypten*, t. I, p. 728.

4. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. IV, 1882, p. 133; t. XV, 1891, p. 144.

5. *Journ. of hellen. Studies*, t. IV, 1883, p. 243.

de le corriger en ἀργυρικοί, ce qui serait conforme au terme que nous avons relevé tout à l'heure dans l'inscription de Sueida et les papyrus égyptiens. Mais M. Homolle déclare le mot ἀρϐυλικοί certain. On appelait ἀρϐύλη ou ἀρϐυλίς une espèce de chaussure [1]; faut-il croire que le terme ἀρϐυλικοί fait allusion au type de la monnaie? Dans ce cas, on pourrait songer aux pièces d'argent de Larissa en Thessalie, qui ont pour type de revers la sandale de Jason [2]; mais ceci est très douteux.

Dans bien des contrées, dès avant la domination romaine, l'obole était devenue une monnaie de bronze. On trouve le mot ΟΒΟΛΟΣ ou la lettre Ο, inscrits sur des bronzes de Métaponte, de Chios, de Séleucie en Piérie [3]. Les bronzes de Métaponte sur lesquels on rencontre ce mot ΟΒΟΛΟΣ remontent même jusqu'au IIIe siècle avant notre ère. Sous les Lagides en Égypte, le nom d'obole est donné à la petite unité du bronze [4]. De là vient, sans doute, que Vitruve dit, d'une manière générale, que l'obole était une monnaie de bronze chez les Grecs [5].

1. *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, vo *Arbyle.*

2. Percy Gardner, *Brit. Mus. Catal. Thessaly to Ætolia*, p. 24 et pl. IV, fig. 4, 5 et 6; A. von Sallet, *Zeit. für Num.*, t. XIV, 1887, p. 7.

3. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XXXVIII et p. 156; Fr. Lenormant, art. *Chalcus*, dans le *Dict. des ant.* de Daremberg et Saglio; Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 4; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 157; Barclay V. Head, *Hist. num.*, p. 66; G. Macdonald, *Hunterian Collection*, t. I, p. 94; *Brit. Mus. Catal. Galatia, Cappadocia and Syria*, p. 277; *Ionia*, p. 340; A. von Sallet, *Zeit. für Num.*, t. IX, 1882, p. 144.

4. J. Svoronos, *Journ. int. d'arch. num.*, t. III, 1900, p. 83.

5. *Ex eo etiam videntur civitates Græcorum fe-*

monnaie et avaient la forme de barres ou de broches allongées [1]. M. Oppert a rapproché le mot ὀϐολός de l'assyrien *aplus* qui signifie également *obole ;* mais le terme assyrien n'est, peut-être, que la transcription du mot grec [2].

L'obole-monnaie est en argent jusqu'après Alexandre. C'est l'obole d'argent qu'il faut entendre le plus souvent, quand le métal n'est pas spécifié : elle était la sixième partie de la drachme : ἡ μέντοι δραχμὴ εἶχεν ὀϐολοὺς ἕξ [3].

Comme monnaie d'argent, l'obole est commune. En Phocide, en Locride, à Sicyone, on trouve sur des oboles, la lettre initiale O (ὀϐολός) [4]. L'obole athénienne a pour type, soit la chouette debout à droite, soit quatre Ɔ adossés, c'est-à-dire quatre tartémorions (ou quatre quarts d'obole) [5] ; elle pèse normalement 0 gr. 72 ; on l'a souvent confondue avec les divisions plus petites [6].

A Athènes, l'obole d'or, comme la drachme d'or, était une monnaie de compte [7] ou un autre nom de l'hémi-hecté d'or, quand cette dernière a été frappée [1]. Des oboles d'or, ὀϐολοὶ χρυσοῖ, figurent dans le trésor du temple d'Éleusis [2].

Hésychius nous informe qu'en Crète, le nom de l'obole était ὀδολκή : ὀδολκαί, ὀϐολοί · Κρῆτες [3]. Ce terme est sans doute dérivé de ὀδελός qu'on trouve quelquefois en Arcadie, à Delphes, à Mégare, à Tarente, en Crète même, pour ὀϐελός [4]. Sur de petites pièces d'argent d'Arcadie, les lettres OΔ sont les initiales de ὀδελός [5].

Une inscription trouvée à Sueida, dans le Hauran, par Waddington, est ainsi conçue : Ὑπὲρ δηναρίον ἑκατὸν λήμψεται ὁ μισθωτὴς ὄϐολον ἕνα ἀργυρικόν. « Sur cent deniers le fermier percevra une obole ἀργυρικόν. » Waddington se contente de dire : « Je ne sais pas quelle monnaie on entend par ὄϐολος ἀργυρικός [6]. » Le mot ἀργυρικός revient, à diverses reprises, dans les comptes des papyrus égyptiens, pour désigner, comme ici, une espèce de taxe ; il y a même des personnages qui sont qualifiés πράκτωρ ἀργυρι-

1. Aristote, dans Pollux, IX, 77 (Hultsch, *Script.*, I, p. 291); Plutarque, *Lysand.*, 17 ; *Etymol. magnum*, s. vº δραχμή et ὀϐολός ; Eustath. ad *Iliad.*, I, p. 136, 8 ; Isid. Hispal., *Etymol.*, 16, 25 ; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 173 ; Brandis, *Das Münz-Mass und Gewichtswesen*, p. 60 ; Fr. Hultsch, *Metrol.*, pp. 133 et 535.

2. J. Oppert, dans le *Journal asiatique*, 1874, II, p. 480 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 410.

3. Pollux, IX, 60, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 276 et 283.

4. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 167 ; *Num. Chron.*, 1895, p. 269.

5. B. Keil, dans l'*Hermès*, t. XXVII, 1892, p. 446 ; cf. ci-après, p. 435.

6. Earle Fox, *Rev. num.*, 1887, p. 209.

7. Hultsch, *Metrol.*, p. 224.

1. Voyez ci-après, p. 442.

2. *C. I. Gr. Attic.*, t. IV, nº 834 *b*, col. II, l. 88 et 89 ; P. Foucart, dans le *Bull. corr. hellen.*, t. VIII, p. 198. On a aussi considéré comme des monnaies, des bractéates en or, du poids d'une obole, qu'on a trouvées dans des tombeaux de diverses parties du monde grec. Alb. Sorlin-Dorigny, *Rev. num.*, 1888, pp. 1 et suiv. ; T. Spratt, *Num. Chron.*, 1887, p. 309.

3. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 322.

4. Notamment dans le décret de Gortyne qui prescrit l'usage de la monnaie de bronze à la place de la monnaie d'argent. F. Halbherr, *Journ. int. d'arch. num.*, t. I, p. 167 ; cf. *Bull. corr. hell.*, t. XIII, 1889, p. 283 (ὀδελόν et τρῖς ὀδελός).

5. Imhoof-Blumer, *Num. Chron.*, 1895. p. 271.

6. Waddington, *Voyage archéol. de Philippe Le Bas. Inscript. de Syrie*, nº 2311, t. III, p. 531 (2e part.).

des pièces de bronze avec la légende ΗΜΙΟΒΕΑΙΝ, variante orthographique de ΗΜΙΟΒΟΛΙΟΝ [1].

22. Tritémorion, tritétartémorion ou tritététartémorion (*triquadrans*), trois tartémorions = 3/4 d'obole ou 1/8e de drachme. On attribuait ordinairement au τριτημόριον d'argent la valeur de six χαλκοῖ [2]. Le nom de τριτηταρτημόριον ou même de τριτητεταρτημόριον signifiant trois tétartémorions, nous fixe sur la valeur relative de cette division. Le tritémorion d'Athènes a tantôt trois Ͻ, ce signe étant la marque du *quart d'obole*, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, tantôt une chouette de face comme type de revers [3]. A Delphes [4], à Palé de Céphallénie et à Argos, le tritétartémorion a pour marque TTT [5]; de même, à Thurium, à Cranium, à Mantinée et sur des pièces de l'Élide [6] : dans ces villes aussi, le tartémorion est logiquement marqué d'un seul T. En Phocide, le τριτηταρτημόριον a été frappé en bronze avec la lettre T comme indice [7].

23. Trihémitartémorion (3/8e d'obole ou 1/16e de drachme) ; on l'appelle aussi *trihémitétartémorion*, c'est-à-dire, suivant sa valeur, trois demi-tartémorions (ou tétartémorions) ou $1\frac{1}{2}$ tétartémorion. On ne signale bien positivement cette division que dans la suite athénienne d'argent où elle a, pour type de revers, un calathos et pèse 0 gr. 28 [1].

24. Tartémorion ou tétartémorion (1/4 d'obole ou 1/24e de drachme). Cette division qu'Aristote mentionne comme la plus petite des monnaies d'argent [2], formait l'unité du dernier groupe des espèces monnayées.

Pollux dit qu'elle valait deux χαλκοῖ [3]. Dans les comptes de Délos, la lettre T désigne le tétartémorion [4]. Dans les mêmes comptes figure la mention d'une petite pièce qui est le tiers du tétartémorion, c'est-à-dire le douzième de l'obole ; cette monnaie est représentée par le signe \ [5].

Une inscription attique mentionne un tartémorion d'or [6] : c'était sans doute un poids d'or, car une semblable pièce n'existe pas à Athènes.

On connaît le tartémorion d'argent d'Alexandre le Grand [7]. Dans la suite des pièces d'argent athéniennes, le tartémo-

1. Barclay V. Head, *Hist. numor.*, p. 348 ; Percy Gardner, *Brit. Mus. Catal. Peloponnesus*, p. 18. Dans le lexique d'Hésychius on lit : Ἤμαιθον, ἡμιωβόλιον, διώβολον παρὰ Κυζικηνοῖς (Hultsch, *Script.*, t. I, p. 318).

2. Hultsch, *Script.*, pp. 285, 286 ; le même, *Metrol.*, p. 211. On dit quelquefois τριτήμορον.

3. B. Head, *Catal.*, *Attica*, Introd., p. xxvi ; Earle Fox, *Rev. num.*, 1887, p. 211.

4. Svoronos, *Bull. corr. hell.*, t. XX, 1896, p. 28.

5. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 174, n° 96 ; *Griech. Münzen*, p. 9 (533) ; *Brit. Mus. Catal. Peloponnesus*, p. 139, n° 42 ; *Num. Chron.*, 1895, p. 270.

6. P. Lambros, *Zeit. f. Num.*, t. II, 1875, p. 176.

7. P. Lambros, *loc. cit.*, p. 178.

1. B. Head, *Catal. Attica*, Introd., p. xxvi ; Earle Fox, *Rev. num.*, 1887, p. 211.

2. Arist., *Polit.*, IV, 1, 2. Pollux, d'après Aristote, dans Hultsch, *Metrol.*, p. 211, note 4.

3. Οἱ μὲν δύο χαλκοῖ τεταρτημόριον καὶ κατὰ ἀποκοπὴν ταρτημόριον ὠνομάζετο (οὗτοι δ'ἂν εἶεν καὶ δίχαλκον), ὅτι ἦν τοῦ ὀβολοῦ τέταρτον. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, I, p. 285 ; cf. p. 312.

4. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. II, 1878, pp. 578 et 580.

5. Homolle, *loc. cit.*, p. 578.

6. *C. I. Gr.*, n° 150, § 43 ; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 422.

7. *Num. Chron.*, 1894, pp. 186-187.

On lit dans un papyrus égyptien : πωλοῦμεν τὴν ὠνὴν πρὸς χαλκὸν καὶ ληψόμεθα εἰς τὸν στατῆρα ὀβολοὺς ΚΔ [1]. « Nous faisons un achat avec du bronze et nous comptons 24 oboles dans un statère. » L'Égypte avait alors l'étalon de bronze et nous savons que l'obole était l'équivalent de 8 chalques. Si le statère dont il est ici question était le tétradrachme d'argent, comme nous le dirons plus loin d'après des auteurs alexandrins, on voit que le tétradrachme valait 192 chalques (24×8), et la drachme, par conséquent, 48 chalques, c'est-à-dire 6 oboles ($6 \times 8 = 48$), ce qui est conforme à la donnée des papyrus [2].

Lucien appelle *obole* la petite pièce que Charon, le nautonier des Enfers, exige de chacune des ombres qui demandent à traverser le Styx [3]. On voit, par là, qu'à l'époque romaine on employait couramment le mot obole ainsi que le mot denier dans le sens vague et littéraire que nous leur donnons encore aujourd'hui pour dire une pièce d'une valeur infime et imprécise, la menue monnaie.

Les métrologues de la fin de l'époque impériale considèrent l'obole (*obolus*) comme un poids valant la 576e partie de la livre ou la 48e partie de l'once, la 12e partie du *sicilicus*, la 6e partie de la drachme [1].

cisse, uti quemadmodum cubitus est sex palmorum, ita in drachma quoque eo numero uterentur ; illæ enim ÆREOS *signatos ex æquo sex, quos* OBOLOS *appellant constituerunt.* Vitruve, I, 64.

1. Ul. Wilcken, *Griechische Ostraka*, t. I, p. 719; Grenfell et Mahaffy, *Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus*, p. 195 ; Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, Part. I, p. 77.

2. Comparez : Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, Part. I, p. 77. Nous reviendrons sur ces délicates questions en traitant du rapport des métaux monétaires entre eux.

3. Lucien, *Charon*, 11. Voyez ci-après, au mot *Danaké*.

21. Hémiobole (1/12e de drachme [2]). — En argent, cette pièce a été assez fréquemment frappée, surtout dans le système attique [3]; Aristophane et Xénophon mentionnent l'ἡμιωβόλιον athénien [4] ; il valait quatre χαλκοῖ [5].

A Corinthe, Cranium, Sicyone, l'hémiobole porte la lettre initiale H (ἡμιωβόλιον [6]). Dans d'autres villes, au contraire, à Heræa, Cleitor, Mantinée, Pallantium, Psophis, Tégée, la lettre E qui occupe tout le champ, est l'initiale de *h*ἐμιωβόλιον [7]. A Colophon, l'hémiobole porte dans le champ le monogramme composé des lettres HM (ἡμιοβόλιον [8]).

L'hémiobole d'or que mentionnent quelques textes, pouvait n'être qu'une monnaie de compte [9].

Dans le dernier siècle qui précède notre ère, la ville d'Ægium en Achaïe a frappé

1. Hultsch, *Metrol.*, p. 150.

2. On trouve : ἡμιωβόλιον, ἡμιώβολον, ἡμιοβόλιον, ἡμιωβέλιον (p. ex. *C. I. Gr. Sept.*, no 2406).

3. *Num. Chron.*, 1894, p. 186.

4. Aristoph., *Ranæ*, 554.

5. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 285 et 286 ; Xénophon, *Anab.*, V, 2.

6. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 167; B. Head, *Hist. num.*, pp. 336 et 358; P. Lambros, *Zeit. f. Num.*, t. II, pp. 169 et suiv. ; *Brit. Mus. Catal. Corinth.*, etc., p. 10.

7. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, pp. 187, 192, 204 et 207; B. Head, *Hist. num.*, pp. 376, 378, 380 ; P. Lambros, *Zeit. f. Num.*, t. II, p. 168.

8. Imhoof-Blumer, *Num. Chron.*, 1895, p. 279 ; cf. A. von Sallet, *Zeit. für Num.*, t. V, 1878, p. 102.

9. On trouve : χρυσὸν C (1/2 obole d'or) dans *C. I. Gr.*, no 150, § 43.

Καλκιδικοί, Φωκικοί, Λαμψακηνοί, Αἰγιναῖοι, Κορκυραῖοι [1]. Les uns sont en or, les autres en électrum ou en argent. Dans le même trésor, une inscription signale la présence d'un tétradrachme d'or du poids de 7 drachmes et 2 oboles 1/2 attiques, c'est-à-dire 32 gr. 38 [2]. On voit que c'était, en réalité, un tétrastatère attique, puisque le statère attique d'or pesait un peu plus de 8 gr. Une telle monnaie n'a jamais été frappée à Athènes : c'était un lingot.

Cependant, de même que la drachme est, sauf mention contraire, plus spécialement l'unité de la monnaie d'argent, le statère désigne le plus ordinairement, comme le déclarent Pollux et d'autres lexicographes [3], l'étalon de la monnaie d'or : il pesait le double de l'étalon d'argent. De là vient que l'on a souvent donné au mot *statère* le synonyme de χρυσοῦς [4], et à l'époque romaine celui d'*aureus*, puis de *solidus aureus* après Constantin [5].

Les monnaies d'or appelées *Créséides*, *Dariques*, *Philippes*, *Alexandres* et, en général, toutes les pièces d'or qui correspondent par leur poids à l'unité du système monétaire, quel qu'il soit, sont des statères. C'est ce que dit Pollux dans ce passage : Καὶ οἱ μὲν Δαρεικοὶ ἐκαλοῦντο στατῆρες, οἱ δὲ Φιλίππειοι, οἱ δ' Ἀλεξάνδρειοι, χρυσοῖ πάντες ὄντες. Καὶ εἰ μὲν χρυσοῦς ἔποις, προσυπακούεται ὁ στατήρ, εἰ δὲ στατήρ, οὐ πάντως ὁ χρυσοῦς [1].

Le statère étant l'unité pour l'or, on comprend qu'on ait également employé ce nom pour désigner l'unité de la monnaie d'electrum : les στατῆρες Κυζικηνοί, le Φωκαΐτης στατήρ sont fréquemment mentionnés par les auteurs et les inscriptions du IVe siècle [2].

Appliqué à la monnaie d'argent, le mot statère peut parfois prêter à quelque confusion. Nous avons vu que, suivant son étymologie, il est le double de l'unité, un didrachme. C'est le didrachme d'argent que désigne, en effet, le mot στατῆρ dans les comptes déliens, ce que n'ont pas toujours bien vu les commentateurs : les στατῆρες Αἰγιναῖοι, Ἐφέσιοι, Κορίνθιοι, Κρητικοί, etc., sont des pièces d'argent [3] ; aux pièces d'or est, dans les mêmes comptes, réservé le terme de χρυσοῦς : χρυσοῖ Ἀλεξάνδρειοι, χρυσοῖ Ἀντιόχειοι, χρυσοῖ Φιλίππειοι.

C'est encore le didrachme d'argent qu'il faut reconnaître dans un traité entre Lyttus et Malla (Crète) où il est fait mention de statères [4]. Toutefois, il arrive, à l'époque hellénistique et romaine, que στατήρ est employé pour désigner, non plus le didrachme, mais le tétradrachme d'argent. Le statère est même spécialement défini ainsi, par les auteurs alexandrins et divers lexicographes

1. *C. I. Attic.*, t. I, *passim* (voir à la table).
2. Τετράδραχμον χρυσοῦν · σταθμὸν τούτου ΠΗΗΙC. *C. I. Gr.*, nº 339.
3. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 283; Στατήρ, τὸ ἐκ χρυσοῦ νόμισμα (Suidas), dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 342; cf. F. Lenormant dans *Rev. num.*, 1868, pp. 419 et suiv.
4. Στατὴρ ἐλέγετο τὸ χρυσίον (Hésychius), dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 326; cf. p. 307 (πέντε χρυσοῦς) et 354 (παλαιοὺς χρυσοῦς); Grenfell and Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, nos 259 et 265; voy. aussi de nombreuses inscriptions, notamment, d'Oropus, *C. I. Gr. Sept.*, nº 303. On trouve encore χρύσινοι (*nummi aurei*), par exemple dans une inscription de Mégare, *C. I. Gr. Sept.*, nº 26.
5. Suidas, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 338.

1. Hultsch, *Script.*, I, p. 283.
2. Hultsch, *Metrol.*, p. 174.
3. Homolle, dans le *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, pp. 131-132, et t. XIV, 1890, p. 420.
4. *Bull. corr. hell.*, t. IX, pp. 12-13; Cauer, *Delectus inscr. gr.*, nº 117, l. 6.

rion a pour type non point un croissant, comme on le dit d'habitude, mais le signe Ↄ qui est la marque ordinaire du quart d'obole dans les inscriptions et que nous trouvons multiplié sur l'obole et le tritémorion [1]. Le monogramme TE est la marque du tétartémorion sur les monnaies d'argent de Colophon [2]; à Égine, on a † ᚱ ou TE [3]; sur des pièces d'argent de l'Élide, c'est la lettre T, ainsi qu'à Tégée et à Argos [4]. A Sicyone, on trouve T, TE ou TE sur des pièces d'argent et de bronze [5].

Sur de petits bronzes de Métaponte la syllabe TE est, vraisemblablement, l'initiale de τεταρτημόριον [6].

A l'époque romaine, le tartémorion grec, en argent ou en bronze, était considéré comme l'équivalent du quadrans [7].

25. Hémitartémorion (1/8e d'obole ou 1/48e de drachme). — Il existe, dans la série athénienne, de toutes petites pièces d'argent, au type de la chouette de face, qui pèsent 0 gr. 09 environ : ce sont, par conséquent, des demi-tartémorions qui équivalent à un χαλκοῦς, si, comme le dit Pollux, le tartémorion en valait deux [8].

L'hémitartémorion a été aussi frappé en

1. B. Head, *Catal. Attica*, Introd., p. xxvi ; B. Keil, dans l'*Hermès*, t. XXVII, 1892, p. 646.

2. Imhoof-Blumer, *Num. Chron.*, 1895, p. 279; A. von Sallet, *Zeit. für Num.*, t. V, 1878, p. 102.

3. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 8.

4. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, pp. 8 et 11 ; P. Lambros, *Zeit. f. Num.*, t. II, p. 175.

5. P. Lambros, *loc. cit.*

6. B. Head, *Hist. num.*, p. 66; A. von Sallet, *Zeit. f. Num.*, t. II, 1875, p. 368 et t. IX, 1882, p. 144.

7. Plutarq., *Public.*, 23 ; T. Live, II, 16, 7; III, 18, 11.

8. B. Head., *Catal.*, *Attica*, Introd. p. xxvi ; Hill, *Handbook*, p. 64.

bronze, notamment à Métaponte où des pièces de ce métal portent les lettres latines HE, qui paraissent être les initiales du mot ἡμιτεταρτημόριον [1].

Les plus petites pièces d'argent qui aient été frappées, peut-être depuis l'invention de la monnaie jusqu'à nos jours, sont des *seizièmes d'obole*, du système perse, qu'on a trouvées en assez grande quantité à Aradus et qui ont dû être émises dans cette ville au commencement du ive siècle [2]. Leur poids ne dépasse pas 0 gr. 06, c'est-à-dire qu'elles sont la moitié de l'hémitartémorion ; on ne peut guère en comprendre l'usage que dans des bourses ou sachets.

26. Statère (στατήρ). — La drachme étant, comme nous l'avons dit, la poignée de grains que l'on met dans l'un des plateaux de la balance, on donnait le nom de *statère* à deux de ces poignées, c'est-à-dire à la *totalité* du grain qu'il fallait pour obtenir que les deux plateaux fussent dans un équilibre parfait. La drachme est une moitié, le statère est le tout, *le poids complet*, et l'on voit ainsi comment, dans l'origine, il n'est qu'une autre expression pour désigner le didrachme [3].

Le statère est donc simplement, en principe, un poids double de la drachme, *la balance, l'égalité de deux moitiés*, comme le mot sémitique שקל, et on l'emploie indifféremment pour l'or, l'argent ou le bronze. Dans les comptes des questeurs du temple d'Athéna, on trouve fréquemment les στατῆρες Κυζικηνοί, Δαρεικοί, βοιώτιοι,

1. B. Head, *Hist. num.*, p. 66; A. von Sallet, *Zeit. für Num.*, t. IX, 1882, p. 144.

2. E. Babelon, *Perses Achéménides*, p. 127.

3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 7, note.

pression δραχμὴ χρυσίου, qui le désigne également. On a frappé assez fréquemment des hémi-statères d'or. A Cyrène, la drachme d'argent était appelée hémi-statère [1].

28. Trité, tiers du statère, ou tétrobole : taille assez commune dans le monnayage de l'électrum en Asie-mineure, en particulier à Phocée, Mytilène et Cyzique [2]. La drachme d'argent du système corinthien est une trité ou tiers du didrachme attique.

29. Tétarté, quart du statère ou triobole d'or : division très rare [3], de même que l'*hémi-tétarté* (1/8e du statère ou trihémiobole d'or) et le *myshémitétarté* (1/16e de statère ou tritémorion d'or).

30. Hecté (1/6 du statère ou diobole d'or). Le caractère pondéral de l'hecté et des autres divisions que nous passons ici en revue, est bien défini par Hésychius quand il dit : Ἕκτη, τρίτη, τετάρτη, νομίσματα ἀργυρίου καὶ χρυσίου καὶ χαλκοῦ [4].

Aux ve et ive siècles on frappa en abondance, sur la côte occidentale de l'Asie-mineure, des hectés d'électrum qui eurent une vogue immense. Les plus célèbres sont celles de Phocée et de Mytilène, si souvent mentionnées dans les inscriptions et les textes littéraires, sous le nom d'ἕκται Φωκαΐδες [5].

31. Hémi-hecté, 1/12 du statère ou obole d'or [1]. Cette division est fréquente dans le monnayage d'électrum de la côte d'Asie-mineure [2].

A Athènes, l'hémi-hecté d'or fut une petite pièce de 0 gr. 77, c'est-à-dire la moitié de l'hecté de 1 gr. 40 [3]. On a pensé que c'était cette pièce attique de 0 gr. 77 que Pollux a en vue, dans un passage qui a fort embarrassé les commentateurs : οἱ μέντοι ὀκτὼ ὀβολοὶ ἡμίεκτον ὠνομάζοντο, ὥς φησιν ἐν Λαμίᾳ Κράτης · ἡμίεκτον ἔστι χρυσοῦ, μανθάνεις, ὀκτὼ ὀβολοί [4]. « Huit oboles sont appelées ἡμίεκτον, comme il est dit dans le *Lamia* de Cratès : l'ἡμίεκτον d'or est, tu t'en souviens, égal à huit oboles. » Mais une pièce d'or de 0 gr. 77 ne peut être l'équivalent de 8 oboles d'argent attiques (0 gr. 72 $\times$ 8 $=$ 5 gr. 76), de sorte que le passage de Pollux demeure incompréhensible si on l'applique à la pièce d'or attique de 0 gr. 77 [5]. Mais, il existe à Cyrène des hémi-hectés d'or de 0 gr. 45 [6] qui, dans le rapport de l'or à l'argent 1 à 12 $^1/_2$, équivalent effectivement à 8 oboles d'argent attiques ; avec elles, le texte de Pollux est exact et doit être respecté.

La lettre H, sur de petites pièces d'argent de Sinope, du poids effectif de 1 gr. 10, est considérée comme l'initiale de ἡμίεκτη [7],

1. Hultsch, *Metrol.*, p. 652.
2. *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 3, 13, etc.; *Catal. of Mysia*, pp. 18 et suiv.
3. U. Köhler, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 9.
4. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 317.
5. Voyez ci-après au mot Φωκαΐδες.

1. Hultsch, *Metrol.*, p. 174 ; Mommsen-Blacas, *Mon. rom.*, t. I, p. 78.
2. *Brit. Mus. Catal. Ionia*, pp. 10, 12, 204.
3. U. Köhler, dans *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 9.
4. Pollux, IX, 62, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 284; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 289.
5. Voyez la conjecture de Mommsen (*Monn. rom.*, t. I, p. 78), qui propose de substituer le mot ἡμιοβόλιον au mot ἡμίεκτον.
6. L. Muller, *Num. de l'anc. Afrique*, t. I, p. 27, no 80.
7. Six, dans *Num. Chron.*, 1885, p. 48, no 123.

de basse époque : στατήρ, τετράδραχμον νόμισμα [1]. Ceci tient à ce que ces auteurs ont en vue certains systèmes monétaires, comme les systèmes attique et ptolémaïque d'argent, où la pièce principale, de beaucoup la plus répandue, est le tétradrachme ; ils considèrent ainsi le tétradrachme comme la pièce type ou l'unité du système. C'est pour les mêmes motifs que le mot *statère* est parfois employé pour désigner le sicle juif d'argent, de la dynastie asmonéenne [2], et qu'au témoignage de Pollux, les poètes comiques donnaient à la λίτρα sicilienne, c'est-à-dire à l'unité pondérale, le nom de *statère* [3].

En Cyrénaïque, la drachme elle-même était considérée comme un statère ; de là vient que le tétradrachme attique était appelé à Cyrène, τετραστάτηρον, et l'hémidrachme recevait le nom d'ἡμιστάτηρον [4].

En prenant le statère comme unité du système pondéral, les dénominations de chaque division dans l'échelle des poids changent nécessairement puisqu'elles sont le double de celles que produit le système où la drachme est l'unité. Au lieu de dire *drachme*, on dit *hemi-statère ;* le *tétrobole* devient la *trité*, le *diobole* devient l'*hecté*, l'*obole* est une *hemi-hecté*, etc. C'est ce qui ressortira nettement du tableau suivant d'où il appert, en même temps, qu'on pouvait indifféremment suivre le système du statère ou celui de la drachme, sauf à considérer les divisions de l'un comme doubles de l'autre.

1	Στατήρ ou χρυσοῦς...	unité.
1/2	Ἡμιστάτηρον ou ἡμιχρύσους..........	(drachme).
1/3	Τρίτη	(tétrobole).
1/4	Τετάρτη........	(triobole).
1/6	Ἕκτη	(diobole).
1/8	Ἡμιτετάρτη..........	(trihémiobole).
1/12	Ἡμίεκτη ou ἡμίεκτον..	(obole).
1/16	Μυσημιτετάρτη.......	(tritémorion).
1/24	Μυσημίεκτον.........	(hémiobole).

Au-dessus du statère, il y avait quelques grandes pièces d'or frappées exceptionnellement dans certains pays. C'étaient :

Le distatère (διστάτηρον) ou tétradrachme d'or ; le tétrastatère (τετραστάτηρον) ou octodrachme d'or ; le pentastatère (πενταστάτηρον) ou décadrachme d'or ; l'hexastatère ou dodécadrachme d'or ; enfin, quelques médaillons d'un poids encore plus élevé. La plus grande pièce d'or qui ait été frappée dans l'antiquité hellénique est le fameux médaillon d'Eucratide, roi de la Bactriane, qui pèse 168 grammes : c'est une pièce de 20 statères attiques ou 40 drachmes d'or [1].

27. Hémistatère ou hemi-chrysus (drachme d'or). L'ἡμιστάτηρον appelé aussi ἡμίχρυσος est mentionné par Pollux et Hésychius [2] ; nous avons cité plus haut l'ex-

1. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 307, 326, 331 (Héron d'Alexandrie, Photius, Suidas, etc.) ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XL ; Hultsch, *Metrol.*, pp. 212, 604, 650.

2. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XLI ; Hultsch, *Metrol.*, p. 132 ; Fr. Madden, *The coinage of the Jews*, p. 293.

3. Στατῆρα δὲ οἱ τῆς κωμωδίας ποιηταὶ τὴν λίτραν λέγουσιν. Pollux, IV, 173, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 297.

4. Aristote, dans Pollux : ἐν Κυρήνῃ καὶ τετραστάτηρον καὶ στατὴρ καὶ ἡμιστάτηρον χρυσᾶ νομίσματα. Hultsch, *Script.*, I, p. 284 ; le même, *Metrol.*, pp. 651-652.

1. A. Chabouillet, *Rev. num.*, 1867, p. 384.

2. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 284 : στατὴρ καὶ ἡμιστάτηρον (Pollux), et p. 326 (Hésychius) ; ἡμιχρύσους (Pollux), p. 283.

qui pèsent 34 à 35 grammes, sont des quadruples statères attiques [1]. Il existe des monnaies du même poids dans la suite des Lagides [2], et c'est sans doute à ces pièces qu'Aristote fait allusion, en les croyant cyrénéennes : ἐν Κυρήνῃ καὶ τετραστάτηρον καὶ στατὴρ καὶ ἡμιστάτηρον, χρυσᾶ νομίσματα [3]. Cependant, la série des Lagides et des Séleucides renferme encore des pièces d'or de 28 gr. 50 qui peuvent être considérées comme des *tétrastatères* dont l'unité, de 7 gr. 15, est un statère du système dit phénicien [4].

36. Le PENTASTATÈRE, πενταστάτηρος, bien que très rare en numismatique, est mentionné par Pollux [5] ; on le désigne plus ordinairement sous le nom de décadrachme d'or. On trouve de ces rares et belles pièces dans la série des premiers Lagides. Les pentastatères ou décadrachmes d'or de Bérénice II et d'Arsinoé III pèsent environ 43 grammes [6]. Nous avons appelé décadrachmes et dodécadrachmes des pièces d'argent de l'Égypte et de Carthage qui pourraient aussi bien être qualifiées *pentastatères* et *hexastatères* d'argent [7].

37. MNAIEION (μναιεῖον) ou pièce de 100 drachmes. Dans un papyrus célèbre, commenté par Letronne, il est raconté qu'un esclave égyptien s'enfuit, en emportant trois μναιεῖα d'or : ἔχων χρυσίου ἐπισήμου μναιεῖα Γ [1]. Letronne a démontré qu'on devait reconnaître le μναιεῖον dans les tétrastatères ptolémaïques et séleucides (ou octodrachmes d'or) du poids de 34 gr. environ. Dans le rapport 1 à 12 $^1/_2$ entre l'or et l'argent, ces pièces valent en effet une mine ou 100 drachmes d'argent. Ces μναιεῖα passaient même, au moins dans certains calculs, pour l'unité de compte, d'où on leur donnait aussi parfois le nom de *statères*. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage où Pollux dit que le statère d'or valait une mine : ὁ δὲ χρυσοῦς στατὴρ μνᾶν ἠδύνατο [2] : ce χρυσοῦς στατήρ, suivant nous, ne saurait être que le μναιεῖον de 34 à 35 grammes (tétrastatère).

38. PENTÉCONTADRACHME (πεντηκοντάδραχμον, pièce de 50 drachmes). Pollux [3] mentionne en Cyrénaïque ou plutôt en Égypte, cette monnaie qui ne pouvait être en argent, mais en or. « Cinquante drachmes sont la moitié de la mine, et avec le rapport 12 $^1/_2$: 1, qui existait entre les deux métaux sous les Lagides, cette valeur d'argent s'exprimait en or par le quadruple du poids de la drachme ou le double de celui du statère. Le pentécontadrachme est donc, incontestablement, la moitié du μναιεῖον,

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, p. 49, nº 365.
2. J. Friedlænder, *Zeit. für Num.*, t. VI, 1879, p. 6.
3. Pollux, IX, 62, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 284 ; le même, *Metrol.*, p. 652 ; voy. toutefois, Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 131.
4. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Introd., p. CXX.
5. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 282, 283 et 297.
6. E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. II, pp. 1 et suiv. ; J. Svoronos, *Journal intern. d'archéol. num.*, t. II, 1899, pl. H.
7. Voyez ci-dessus, pp. 411 et 412.

1. Letronne, *Récompense promise, etc. Papyrus grec du règne d'Évergète II.* Paris, 1833, in-4º (*Journal des Savants*, juin 1833, p. 330) ; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 18 ; *La Monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 7 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 54, note 2 ; Hultsch, *Metrol.*, p. 646 ; E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. LXXX.
2. Pollux, IX, 57 ; cf. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 282.
3. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 284 ; Hultsch, *Metrol.*, p. 653.

bien que l'hecté d'argent de cette ville atteigne jusqu'à 2 gr. 80.

32. Myshémitétarté ou tritémorion d'or. Dans la série des monnaies d'or frappées momentanément à Athènes, au cours du IVe siècle, il existe de rares pièces qui ont, au droit, le gorgoneion et, au revers, la chouette avec ΑΘΕ, et pèsent 0 gr. 54 [1]. Leur poids les désigne comme étant la μυσημιτετάρτη ou le tritémorion d'or qui équivalait à 1 1/2 drachme ou neuf oboles (ἐννεόβολον) d'argent, dans le rapport 12 à 1.

33. Myshémihecté ou hémiobole d'or. Hésychius parle du *myshémihecton* comme de la plus petite des monnaies : μυσημίεκτον, τοῦ ἡμιέκτου τὸ ἥμισυ, οὐ καλῶς δὲ · νομισμάτιον μικρόν [2]. Dès le commencement du ve siècle, Cumes en Campanie frappa des pièces d'or de 0 gr. 35 qui sont des 1/24me du statère attique de 8 gr. 40 et, par conséquent, des μυσημίεκτα ou hémioboles d'or [3]. On a de petites pièces d'or du même poids au nom du satrape de Carie Pixodarus [4], et il en existe également après Alexandre dans le système attique.

34. Le Distatère ou tétradrachme d'or (διστάτηρον). On a de nombreux distatères dans le monnayage d'électrum d'Asie-mineure; seulement, dans l'usage on les désignait habituellement sous le nom de *statères*, en les considérant comme unités. Ainsi, les statères de Cyzique qui pèsent environ 16 gr. 30 sont, en réalité, des distatères, mais comme le statère n'existe pas dans cette série, on en transportait le nom à la seule division qui fut frappée.

1. U. Köhler, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 10.
2. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 322.
3. Garrucci, *Le monete dell' Italia antica*, pl. LXXXIII, fig. 20.
4. E. Babelon, *Perses Achéménides*, p. 61.

Dans le monnayage de l'or le distatère est très rare. On a pourtant quelques distatères d'or de Philippe de Macédoine, mais ce sont, presque tous, des pièces frappées par les barbares de la vallée du Danube ou par les Gaulois [1]. Il existe un certain nombre de beaux distatères d'Alexandre le Grand [2] et des premiers Lagides [3].

A Rhegium, au ve siècle avant J.-C., on frappait des pièces d'argent appelées indifféremment tétradrachmes ou distatères. La preuve en est que la légende est tantôt ΡΕΓΙΝΟΣ ou ΡΗΓΙΝΟΣ, tantôt ΡΕΓΙΝΟΝ ou ΡΗΓΙΝΟΝ. Dans le premier cas, il faut sous-entendre διστατήρ, et dans le second, sans doute τετράδραχμον [4] ou ἀργύριον.

Dans la suite des monnaies des Lagides et des Séleucides, on trouve une pièce d'or de 21 gr. 82 qu'on doit considérer comme trois statères du système dit phénicien, ou comme deux statères et demi du système attique : dans le champ d'une de ces pièces la marque Β ⊦ signifie *2 statères plus une drachme*, c'est-à-dire 2 1/2 statères ou pentédrachmes d'or [5].

35. Le tétrastatère ou octodrachme d'or a été frappé en Syrie et en Égypte. Les rares pièces d'or d'Antiochus III le Grand,

1. Fr. Lenormant, dans *Rev. num.*, 1862, p. 307; E. Babelon, *Rev. num.*, 1892, p. 108; *Mél. num.*, t. II, p. 12; W. Wroth, *Num. Chron.*, 1895, p. 90.
2. L. Muller, *Numism. d'Alexandre le Grand*, p. 1.
3. Reg. Stuart Poole, *Brit. Mus. Cat. The Ptolemies*, pl. II, fig. 2 et 6.
4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 126; B. Head, *Hist. num.*, p. 94.
5. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Introd., p. cxx; J. Friedlænder, *Zeit. f. Num.*, t. VI, 1879, p. 5.

ne faut pas oublier que le terme de « sicle » signifiant avant tout *unité de compte et de poids*, comme les mots « drachme » et « statère », a été, suivant les pays et les temps, appliqué à des unités très différentes. Le statère d'argent ou didrachme de 11 gr. 20, considéré comme étalon, a lui-même, tout aussi bien que sa moitié, reçu parfois le nom de sicle. C'était notamment le cas chez les Juifs, et saint Epiphane, commentant les Livres Saints, assimile le sicle hébraïque du sanctuaire au didrachme ou statère : δύο δίδραχμα εἴσι δύο σίκλοι κατὰ τὸ σίκλον τὸ ἅγιον, οἵ ποιοῦσι στατῆρα ἕνα [1].

Dans la suite des monnaies juives de la dynastie asmonéenne, le nom de *sicle* est inscrit sur les pièces elles-mêmes : le sicle d'argent de Simon Macchabée (143-135 av. J.-C.) et de ses successeurs, porte la mention שקל ישראל, *scheqel Israel*, et pèse 14 gr. 25. Il y a, en même temps, des demi-sicles avec חצי השקל, *khatzi hascheqel*, qui pèsent 7 gr. 12 [2]. On voit, par ces mentions et ces poids, que le nom de sicle fut, à cette époque, en Palestine et probablement dans toute la Syrie, transféré au tétradrachme, considéré comme unité monétaire. Il en fut encore ainsi sous les Romains qui estimaient le sicle hébraïque à quatre drachmes attiques ou quatre deniers. Josèphe dit en effet : ὁ σίκλος νόμισμα Ἑβραῖον ὢν Ἀττικὰς δέχεται δραχμὰς τέσσαρας. « Le sicle, monnaie hébraïque, vaut quatre drachmes attiques [3] ».

1. Dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 268.

2. Σίκλου τὸ ἥμισυ. Josèphe, *Antiq. jud.*, III, 8, 2; Fr. Madden, *The coinage of the Jews*, p. 15. Dans Hésychius : Ἡμισίκλιον, νομισμάτιον (Hultsch, *Script.*, t. I, p. 318).

3. Jos., *Ant. jud.*, III, 8, 2.

40. Νόμος, νοῦμμος, NUMMUS [1]. Nous avons vu plus haut que, dans la Grèce propre, νόμος désignait, parfois, suivant son étymologie, la monnaie légale, ou même la monnaie en général. On va constater que dans les colonies grecques de l'Italie, ce même mot reçut deux sens précis et différents, et qu'il correspondait tantôt à une pièce d'argent de 8 gr. 40, tantôt à une pièce aussi en argent, de 0 gr. 86.

Les colons venus de Grèce, qui employaient la forme νόμος ou la forme dorienne νοῦμμος, appliquèrent spécialement ce terme de « monnaie légale » à leur monnaie-étalon ou unité de compte, représentée par une pièce d'argent qui, pesant environ 8 gr. 40, se rapprochait du statère ou didrachme corinthien. Aristote, d'après Pollux, donne le nom de νοῦμμος aux pièces d'argent de Tarente qui ont ce poids et furent frappées en si grande abondance [2]. Dans les fameuses

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, pp. 78-79; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 238-239; Hultsch, *Metrol.*, pp. 259, 661, 666 note, 675.

2. Pollux, IX, 80 : Ἀριστοτέλης ἐν τῇ Ταραντίνων πολιτείᾳ καλεῖσθαι φησι νόμισμα παρ' αὐτοῖς νοῦμμον, ἐφ' οὗ ἐντετυπῶσθαι Τάραντα τὸν Ποσειδῶνος δελφῖνι ἐποχούμενον. Cf. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 292 ; Hill, *Handbook*, p. 62. M. Percy Gardner a pensé que la description sommaire d'Aristote devait s'appliquer non pas à la pièce de 8 gr. 40, mais au diobole qui a les mêmes types, et le fait que les Romains, comme nous le verrons, appelèrent *nummus* leur sesterce dont le poids est égal à celui du diobole tarentin semble, à première vue, donner raison à cette opinion (Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 296; cf. Arthur J. Evans, *Num. Chron.*, 1889, pp. 9 et suiv.). Mais, à une exception près, le diobole est, à Tarente, postérieur à Aristote ; de plus, les tarifs des Tables d'Héraclée, établis en νόμοι, seraient trop faibles, si on leur donnait pour base le νόμος de 0 gr. 86 ; enfin, la pièce type, l'étalon

c'est-à-dire le distatère, pièce dont la série des Ptolémées renferme un certain nombre d'exemplaires [1]. »

39. Sicle. Le mot σίκλος, σίγλος, *siclus*, fréquemment employé chez les auteurs anciens, n'est que la transcription grecque du terme sémitique שקל, *scheqel*, qui, dans la Bible et les textes cunéiformes, désigne l'unité pondérale [2] : de là vient que le verbe שקל signifie à la fois *peser* et *compter*. La plus ancienne transaction commerciale dont la Bible fasse mention est l'acquisition par Abraham de la caverne de Makpéla dont il voulait faire son tombeau : « Abraham pesa à Ephron l'argent dont il avait parlé en présence des Héthéens, savoir *400 sicles d'argent*, tels qu'ils avaient cours entre les marchands [3]. » Depuis ce moment, il est constamment fait mention, dans les livres bibliques, du sicle comme lingot étalon, et les Juifs distinguent le *sicle du sanctuaire* ou sacré, du sicle du commerce ou *vulgaire;* nous dirons ailleurs leur valeur respective.

Ce fut seulement sous la domination des Perses Achéménides que le sicle devint une véritable monnaie. En même temps qu'il créait le statère d'or pur qui porte son nom, Darius, fils d'Hystaspe (521-485), inaugura une monnaie d'argent aux mêmes types que la darique et qui fut dans un rapport simple avec elle. Cette nouvelle pièce qui resta, dans l'empire des Perses Achéménides, l'unité de la monnaie d'argent, comme la darique était l'unité de la monnaie d'or, est une drachme du poids normal de 5 gr. 60 [1] ; elle est devenue populaire chez les Grecs sous le nom de *sicle médique* (σίγλος μηδικός) ou simplement de *sicle*, termes plus fréquemment usités dans les auteurs que ceux de *drachme perse* ou de *darique d'argent*. Plutarque est même le seul écrivain de l'antiquité qui désigne, une fois, le sicle sous le nom de *darique d'argent*, et encore, dans ce cas, ainsi que le remarque Mommsen, c'est pour opposer cette pièce à la darique d'or qu'il vient de nommer [2]. Dans les inscriptions grecques, le terme de *sicle* n'est pas rare; on le trouve même désigné explicitement avec son épithète de médique, par ex. : σίγλοι Μηδικοὶ ἀργυροῖ ΔΙ [3] ; σίγλοι Μηδικοὶ ἀργυροῖ ἕνδεκα [4]. Xénophon dit que le sicle valait 7 $^1/_2$ oboles attiques [5]; Photius et Hésychius, d'après d'anciennes sources, donnent au sicle la valeur de 8 oboles attiques.

Ce sicle ou drachme perse de 5 gr. 60 était la moitié du statère d'argent de 11 gr. 20, répandu dans un grand nombre de villes d'Asie-mineure, de Chypre et de Phénicie. Il en résulta qu'on s'habitua, dans ces villes, à donner indifféremment le nom de drachme ou de sicle à la pièce grecque de 5 gr. 60, par assimilation avec la pièce achéménide dont elle était l'équivalent. Il

1. Fr. Lenormant, dans la *Rev. num.*, 1868, pp. 18-19; comparez l'hypothèse de Hultsch, *Metrol.*, p. 653.

2. Σίκλος, βαρβαρικὸς σταθμός, dit Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 325; Fr. Madden, *The coinage of the Jews*, p. 1 et 15.

3. Genèse, XXIII, 16.

1. Hultsch, *Metrol.*, p. 486; E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. IX.

2. Plut., *Cimon*, 10; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. 1, p. 14, note 1.

3. Inscript. d'Athènes. *C. I. Gr. Attic.*, t. IV, n° 652b; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 14.

4. *C. I. Gr.* n° 150, § 20; cf. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 247.

5. Xénophon, *Anab.*, I, 5, 6.

Alliba et d'autres ateliers de la Grande Grèce.

Les Romains, comme les autres Siculo-Italiotes, frappèrent cette pièce d'origine indigène, sous le nom de *nummus sestertius*, ou par abréviation, *sesterce*. Elle resta toujours, à Rome, la monnaie de compte, même lorsqu'elle eut cessé d'être frappée en nature. Quant au mot *nummus*, nous avons vu qu'il finit par désigner toute espèce de pièce de monnaie, sans distinction de poids ou de métal.

41. Litra, λίτρα, livre. Originairement, la λίτρα était le poids-étalon de bronze, chez les Siculo-Italiotes. Elle a donné naissance à la *livre*, unité pondérale chez les Romains. Si, comme expressions pondérales, la *litra* et ses divisions peuvent s'appliquer à tous les métaux comme à toutes les marchandises, cependant, au point de vue monétaire, nous venons de voir que le nom de λίτρα désigna spécialement la petite pièce d'argent de 0 gr. 86, appelée aussi νόμος, qui égalait en valeur la *litra* de bronze. A Agrigente et à Eryx on a, ce semble, frappé de ces petites pièces d'argent, avec les lettres ΛΙ et ΛΙΤ, initiales de λίτρα [1].

Le poids de la λίτρα ou νόμος d'argent rapprochait cette pièce de l'obole grecque; dans certaines villes, comme Velia, Pandosia, Cumes, Neapolis et même Massilia, la litra et l'obole ont été assimilées [2]. Les variations pondérales autorisaient d'ailleurs, parfois, cette identification approximative que reconnaissent certains auteurs. Hésychius dit: λίτρα, ὀβολός, νόμισμα παρὰ Σικελοῖς [1]; et Pollux, d'après Aristote, précise davantage en assimilant la litra sicilienne à l'obole éginétique; δύνασθαι τὴν λίτραν ὀβολὸν Αἰγιναῖον [2]. Ce qui prouve bien que ces rapprochements n'étaient que par à peu près, c'est qu'Aristote lui-même, dans un autre passage de sa *Politique* que nous avons cité plus haut, évalue la *litra* ou νοῦμμος, à $1\,{}^{1}/_{2}$ obole attique.

Les divisions de la *litra* siculo-italiote sont les suivantes, que nous trouverons plus tard reproduites dans les divisions de l'as romain :

1	λίτρα (*as*) ou 12 onces.
10/12	δεκώγκιον (*deunx*) ou 10 onces.
6/12	ἡμιλίτριον (*semis*) ou 6 onces.
5/12	πεντώγκιον (*quincunx*) ou 5 onces.
4/12	τετρᾶς (*triens*) ou 4 onces.
3/12	τριᾶς (*quadrans*) ou 3 onces.
2/12	ἑξᾶς (*sextans*) ou 2 onces.
1/12	οὐγκία (*uncia*), once.

Les multiples sont, entre autres, le δίλιτρον, le πεντάλιτρον [3], le δεκάλιτρον et le πεντηκοντάλιτρον, que mentionnent les auteurs.

Toutes ces pièces ont été frappées, soit en bronze ou en argent, soit dans ces deux métaux à la fois, soit même en or. Elles portent souvent, dans le champ du revers, des globules ou des traits qui correspondent à leur valeur légale : c'est ainsi qu'on peut constater que les monnaies de bronze n'ont souvent qu'une valeur purement nominale et conventionnelle [4]. Par

1. Ant. Salinas, *Rev. num.*, 1867, p. 336 et 340; Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 14; cf. E.-J. Seltman, *Num. Chron.*, 1897, p. 4 et s. (qui conteste cette interprétation).

2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 163.

1. Dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 321.

2. Dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 292 et 298. Cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 104, 106, 142, 146; Hultsch, *Metrol.*, pp. 675 et 677.

3. Ant. Salinas, *Rev. num.*, 1867, p. 342.

4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 135.

Tables d'Héraclée, c'est également une monnaie de cette ville, du même poids, qui sert de base, sous le nom de νόμος, à l'évaluation des amendes [1].

Au milieu du IVe siècle, le *nomos* est la principale pièce d'argent de la Grande Grèce ; on le trouve avec de légères variétés de poids, gravitant entre 7 et 8 grammes, à Caulonia, Crotone, Locres, Métaponte, Posidonia, Terina, Thurium, Velia [2]. Il y a des *demi*-νόμοι en assez grande abondance à Velia, Tarente et Métaponte [3]. Les tiers, sixièmes et douzièmes de νόμοι se rencontrent à Crotone, Locres, Métaponte, Pandosia, Posidonia, Sybaris, Thurium [4].

Le double *nomos* ou *dinomos* est très rare; on le signale pourtant à Thurium et à Métaponte [5] ; il y eut même des quadruples *nomoi* ou τετράνομοι. Au commencement du IIe siècle avant notre ère, les monnaies de la Sicile et de la Grande Grèce affluaient, comme d'autres, parmi les offrandes faites au sanctuaire de Délos, et les νούμμοι figurent dans les inventaires : celui de Démarès, en 180, mentionne notamment : τετράνομα ΔΔΠΙΙΙΙ (29), δίνομα ΔΙ (11), νόμος Δ (10) [6].

commun des colonies grecques de l'Italie méridionale, était bien la pièce de 8 gr. 40, et l'on conçoit qu'elle ait reçu le nom qui, dans la mère patrie, désignait la monnaie légale, l'étalon. D'ailleurs, nous verrons tout à l'heure que le νόμος de 0 gr. 86 avait une toute autre origine.

1. Δύο μνᾶς ἀργυρίω, et δέκα νόμως ἀργυρίω. *C. I. Gr.*, n° 5774, l. 123 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 141.

2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 155.

3. Mommsen-Blacas, *op. cit.*, p. 156.

4. Mommsen-Blacas, *op. cit.*, p. 157.

5. Mommsen-Blacas, *op. cit.*, p. 155.

6. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VIII, 1884, pp. 90-91 ; cf. t. VI, 1882, pp. 132-133 ; Percy Gardner, *Journ. of hellenic Studies*, t. IV, 1886, p. 245.

Mais les Grecs, arrivant en Italie et en Sicile, y avaient trouvé en fonction un système pondéral différent du leur : celui des Siculo-Italiotes indigènes. Ce système, comme nous le verrons ailleurs plus amplement, avait pour étalon la livre ou *litra* de bronze. On donnait également le nom de *litra* au petit poids d'argent qui correspondait, comme valeur, à la *litra* de bronze. Après leur installation, les Grecs, voulant faciliter leurs relations commerciales avec les indigènes, frappèrent des monnaies, non seulement suivant les systèmes importés de la Grèce propre, mais aussi suivant le système dont la *litra* siculo-italiote était l'étalon. C'est ainsi qu'il y eut, dans nombre de villes, des émissions de petites pièces d'argent dont le poids était l'équivalent, en valeur, de la *litra* de bronze. Ces petites pièces étaient donc les étalons indigènes pour l'argent; de là vint qu'on les appela, indifféremment, *litræ d'argent*, suivant la tradition indigène, ou en se servant du terme grec qui désignait la monnaie-étalon, des νόμοι ou νούμμοι. On voit par là, comment il arriva que le terme de νόμος ou νοῦμμος désigna, dans la Grande Grèce et en Sicile, deux espèces de monnaies étalons, l'une importée de Grèce, pesant 8 gr. 40, l'autre indigène, du poids de 0 gr. 86 environ et équivalant au 1/10 du statère corinthien.

Aristote évaluait le νοῦμμος siculo-italiote à 1 ½ obole attique [1]. On l'a frappé à Syracuse, Catane, Camarina, Enna, Abacænum, Morgantia et nombre d'autres villes siciliennes ; à Tarente, Neapolis, Nola,

1. Dans Pollux : δύνασθαι τὸν νοῦμμον τρία ἡμιωβόλια (autrement dit, 1 obole 1/2). Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 294 et 300.

porte comme marque distinctive six globules, et on le trouve à Agrigente, Camarina, Centuripa, Himera, Mamertini, Panorme, Solus, Lipara [1].

48. Déconcion (δεκώγκιον), pièce de dix onces. On appelle de ce nom un bronze de 4 gr. 47, frappé à Catane avec la marque X qui signifie 10 onces [2]. A Centuripa, le déconcion, marqué de son initiale Δ, est une pièce de bronze d'environ 11 gr. [3].

49. Le πεντώγκιον a été frappé, à la fois, en argent et en bronze. Il existe de petites pièces d'argent d'Agrigente et de Leontium notamment, qui pèsent 0 gr. 36 et sont marquées de cinq globules au revers. Ce sont des pièces d'argent de cinq onces et leur poids est bien en rapport avec cette valeur [4].

Cette division de 5/12e paraît peu naturelle, ainsi que l'observe Mommsen, mais sa présence s'explique dans le système mixte de la Sicile : « Cinq douzièmes de *litra* valent tout juste une demi-obole attique, et de même que, à une époque antérieure, on avait frappé une pièce de 3/5e d'obole valant un hemilitrion italique, on frappait, un peu plus tard, un *pentoncion* valant un hemiobolion attique [5]. »

Sur les *pentoncia* en bronze de Catane, de Rhegium et des Mamertins, on trouve la marque de valeur Π, initiale du nom [6]; il y a, au contraire, cinq globules sur les *pentoncia* de Camarina [1].

50. Le τετρᾶς ou pièce de quatre onces est mentionné par Hésychius [2] : il équivalait au *triens* romain et était le tiers de la *litra* [3]. Il est marqué de quatre globules (= 4 onces). On le trouve frappé en bronze à Agrigente, Menænum (où il est marqué, parfois, de quatre traits au lieu de quatre globules), Ségeste (où les globules sont transformés en annelets), Syracuse, Rhegium où il porte tantôt quatre globules, tantôt quatre traits [4].

51. Le τριᾶς a été frappé en argent, notamment à Syracuse, avec trois globules comme marque de valeur [5]. Il existe en bronze dans de nombreuses villes de la Grande Grèce et de la Sicile : Ætna, Agrigente, Camarina, Gela, Himera, Leontium, Panorme, Selinus, Solus, Syracuse, etc., et sa marque consiste aussi en trois globules ou trois traits qui signifient trois onces [6]. Pollux dit, d'après Aristote, que le trias vaut trois onces : il correspond, par conséquent, au quadrans romain [7].

A Tarente, on paraît avoir frappé des trias ou *quarts de litræ* en argent : il existe, en effet, de petites pièces d'argent

1. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, pp. 15, 19, 39, 56, 81, 82, 112, 242, 249, 256, 259; Macdonald, *Hunterian Collection*, t. I, p. 260.
2. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 51.
3. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 55.
4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 109; *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 88.
5. Mommsen-Blacas, *op. cit.*, t. I, p. 111.
6. Mommsen-Blacas, *op. cit.*, t. I, p. 136; *Brit. Mus. Catal. Sicily*, pp. 51 et 111; Macdonald, *Hunterian Collection*, t. I, p. 195.

1. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 39.
2. Hésychius, s. v° τετρᾶντα.
3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 110.
4. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, pp. 23, 97, 113, 155; Macdonald, *Hunterian Collection*, pp. 144, 145.
5. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 182.
6. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, pp. 4, 24, 39, 56, 63, 73, 82, 92, 113, 117, 143, 163, 242, 245, 249, 257, 260.
7. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 292 et 298.

exemple, sur des bronzes de Catane, qui pèsent 3 gr. 56, on trouve la marque XII, qui doit signifier *douze onces*, ce qui fait qu'on a reconnu des *litræ* dans ces pièces [1]. Mais les divisions de la même série, le *deconcion*, le *pentoncion* et même l'*hexas* pèsent plus ou autant que cette *litra*. De même, des bronzes de Venusia avec la marque N·I, pèsent de 33 gr. 60 à 26 gr. 20; d'autres, avec la marque N·II pèsent 41 gr. 85 [2]. S'il est probable que la lettre N signifie *nummus*, νοῦμμος, on voit que ce *nummus* n'avait plus qu'une valeur de convention et que son poids s'écartait singulièrement du poids originaire et normal de la *litra* de bronze.

42. Le Pentecontalitron (πεντηκοντάλιτρον) est représenté, dans les médailliers, par les grandes et merveilleuses pièces d'argent dites *médaillons de Syracuse*. Le *pentecontalitron* ou pièce de 50 *litræ* équivalait au décadrachme de poids attique, puisqu'il pèse environ 43 gr. 20. Le plus ancien est celui de la reine Démarète; on l'appelait *demaretion* du nom de cette reine [3].

43. Le Décalitron est cité par Pollux; τὸ δεκάλιτρον δύνασθαι δέκα ὀβολούς, εἶναι δὲ στατῆρα Κορίνθιον [4]. Ainsi, le *decalitron* vaut dix oboles et est assimilé au statère corinthien. Or, nous savons que ce statère n'est autre chose que le didrachme de poids attique, considéré comme unité du système monétaire. Le didrachme attique ou statère d'argent corinthien était donc, en Sicile, appelé δεκάλιτρος parce qu'il valait dix *litræ* [1]; dans différentes villes, à Syracuse notamment, on le frappa en lui conservant les types corinthiens de la tête de Pallas et du Pégase [2].

44. Le Pentalitron a été frappé en argent à Agrigente, avec les lettres ΠΕΝ, initiales de son nom; il équivalait à une drachme grecque [3].

45. Le Dilitron a été frappé en argent à Rhegium [4].

46. Le Deunx de bronze étant les 10/12 de la *litra*, équivalait, par conséquent, à une obole attique.

47. L'hemilitra ou hemilitrion. Leontium, Entella, Syracuse et quelques autres villes, ont frappé en argent des *hémi-litræ*; celles de Syracuse pèsent 0 gr. 43 et sont marquées de six globules qui indiquent que ces petites pièces valaient six onces [5]. A Cyrène et à Tarente, il y eut même des *litræ* et des *hemi-litræ* en or, qui pèsent, les unes, de 0 gr. 90 à 0 gr. 85, et les autres, de 0 gr. 45 à 0 gr. 39 [6]. En bronze, l'*hemilitrion* reçoit plus ordinairement le nom latin de *semis*; en Sicile, il

1. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 51.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 247 et s.; le P. Garrucci, *Le monete dell' Italia antica*, pl. XCIV, fig. 8, 9, 10.
3. Voyez ci-après, p. 472.
4. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 292; cf. p. 298 (τὸν Κορίνθιον στατῆρα δεκάλιτρον, ὅτι δέκα ὀβολοὺς δύναται). Cf. Mommsen-Blacas, *Mon. rom.*, t. I, p. 83.

1. Hultsch, *Metrol.*, p. 660.
2. Fr. Lenormant, art. *Litra* dans le *Dictionn. des antiq.* de Daremberg et Saglio.
3. *Rev. num.*, 1867, p. 342.
4. Macdonald, *Hunterian Collection*, t. I, p. 142.
5. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 107; *Brit. Mus. Catal. Sicily*, pp. 60, 88.
6. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 143; Hill, *Handbook*, p. 60.

temps, on parvient à en dégager une loi positive et immuable [1]; et de même qu'à Rome, sous la République, malgré l'écart qui existe entre le poids des espèces semblables, on peut reconstituer le système de l'as et de ses divisions, de même aussi, la plupart des séries monétaires des villes grecques fournissent par les pesées, les types, les dimensions du flan, des éléments de critique qui permettent de retrouver la graduation des espèces dont le chalque est la base normale.

Les pièces de bronze sont souvent mentionnées parmi les offrandes des pèlerins dans les sanctuaires grecs. Pausanias raconte que ceux qui voulaient obtenir une réponse de l'oracle d'Hermès Agoræus, à Pharæ d'Achaïe, déposaient sur l'autel, une monnaie du pays, qu'on appelait *chalque* (νομίσματι ἐπιχώριῳ, καλεῖται δὲ χαλκοῦς τὸ νόμισμα) [2]. Dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon délien, les monnaies de bronze sont partagées en deux catégories, celles du pays, c'est-à-dire les pièces de Délos : χαλκοῖ ἐπιχώριοι, χαλκοῖ Δηλίοι, et les monnaies de bronze étrangères, de toute provenance, qui sont groupées sous la rubrique générale : χαλκός παντοδαμὸς ἐπίσημος [3]. Les πονηρὰ χαλκία, chez Aristophane [4], sont les monnaies de bronze qu'on frappa, pour la première fois, à Athènes en 406 avant J.-C., et que le poète qualifie de « mauvaises pièces de cuivre », par

1. Voir à ce sujet, M. Soutzo, dans les *Mémoires du congrès intern. de numism. tenu à Paris en 1900*, p. 133.
2. Pausanias, VII, 22.
3. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 133.
4. Aristoph., *Ranae*, 725 ; cf. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 296.

comparaison avec la monnaie d'argent [1]. Les mots χαλκίνδα, χαλκίζειν, formés de χαλκός, désignaient les jeux de hasard dans lesquels la pièce de monnaie en bronze, le χαλκός, jouait le rôle de dé ou d'enjeu entre les parties.

Le χαλκοῦς valait, en général, la huitième partie de l'obole [2]; à l'époque romaine on l'estimait le 1/48e du denier de Néron, c'est-à-dire le 1/16e du scrupule ou le 1/8e de l'obole [3]. Cependant, le χαλκοῦς attique est considéré par certains métrologues anciens comme étant le 1/16e de l'obole, et valant lui-même sept λεπτά : ὀβολὸς δὲ παρ' Ἀθηναίοις ἕξ ἔστι χαλκῶν, ὁ δὲ χαλκοῦς λεπτῶν ἑπτά [4].

Sur des monnaies des rois de Syrie, Antiochus IV et Alexandre Bala, on a la marque XA en monogramme, qui désigne un χαλκοῦς [5]; ces bronzes pèsent, en moyenne, à peine 6 grammes, tandis que le poids moyen du χαλκοῦς attique est de 8 gr. 60. Des petits bronzes du roi juif Agrippa II, contemporain de Néron, portent ΧΑΛΚΟΥΣ, ΧΑΛ ou Χ comme indication de leur nom et de leur valeur [6]. A Chios où l'on a frappé, au début de la domina-

1. E. Babelon, dans la *Rev. des Études grecques*, t. II, 1889, p. 141 et *Mélanges numism.*, t. I, p. 194.
2. Hultsch, *Metrol.*, pp. 133 et 153 ; B. Head, *Hist. num.*, p. 328 ; Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, Part. I, p. 77.
3. Hultsch, *Script.*, Index, s. v° χαλκοῦς.
4. Photius, dans Hultsch, *Script.*, t. II, p. 330 ; Suidas, dans Hultsch, *Script.*, t. II, pp. 340, 344, 346.
5. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Intr., pp. c, ci, clxxxv ; Imhoof-Blumer, *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, pp. 348 et suiv.
6. Ch. Combe, *Musée Hunter*, pl. LXVIII, 11 à 14 ; Eckhel, *Doctr.*, t. III, p. 286 ; Fr. Madden, *Coinage of the Jews*, p. 146.

de cette ville, marquées de la lettre T et de trois globules, qui pèsent 0 gr. 18 [1].

52. L'HEXAS, ἑξᾶς ou SEXTANS, frappé en argent et en bronze, est souvent marqué de deux globules. Mommsen propose de le reconnaître dans de toutes petites pièces d'argent de Tarente qui pèsent de 0 gr. 14 à 0 gr. 11 [2]. En bronze, l'hexas paraît notamment dans les villes siciliennes d'Ætna, Agrigente, Centuripa, Eryx, Himera, Menænum, Mamertini, Panorme, Ségeste, Lipara [3]. A Catane, il est marqué de deux traits au lieu des globules [4]; à Capoue et à Barium, ce sont deux étoiles [5]. A Ségeste, de petits bronzes portent en toutes lettres le mot ΗΕΞΑΣ [6].

53. L'οὐγκία ou once, la petite unité du système siculo-italiote, comme la λίτρα en est la grande unité, n'a été frappée qu'en bronze; elle se distingue par un globule. Sur une pièce de Syracuse, on lit l'inscription ΟΓΚΙ (ὀγκία, οὐγκία) [7]; sur un bronze d'Eryx, on trouve la forme ΟΝΚΙΑ [8]. Des onces marquées du globule se rencontrent dans les suites monétaires d'Agrigente, Camarina, Gela, Lipara [9], Capoue [10]. Les

1. Mommsen-Blacas, *op. cit.*, t. I, p. 142.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 142.
3. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, pp. 5, 17, 56, 63, 82, 97, 111, 136, 249, 257, 260.
4. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 51.
5. G. Macdonald, *Hunterian Collection*, t. I, pp. 29 et 54.
6. B. Head, *Hist. num.*, p. 146; *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 135; Kinch, *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1888, p. 202; Imhoof-Blumer, *Num. Zeit.*, t. XVIII, 1886, p. 238.
7. Combe, *Musée Hunter*, n° 138.
8. Imhoof-Blumer, *Num. Zeit.*, t. XVIII, 1886, p. 238; Kinch, *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1888, p. 202.
9. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, pp. 17, 40, 74, 257, 261.
10. G. Macdonald, *Hunterian Collection*, t. I, p. 29.

Grecs assimilaient généralement l'once de bronze siculo-italiote à leur χαλκοῦς [1].

54. LE CHALQUE (χαλκός, χαλκοῦς, χαλκίον). Ce mot, qui signifie simplement « pièce de bronze », était le nom de l'unité monétaire du bronze dans tout le monde hellénique, en dehors de la Sicile et de l'Italie [2]. Nous savons déjà qu'en Égypte, Ptolémée II Philadelphe ayant introduit le bronze comme étalon monétaire, on appelait du terme générique de χάλκινα, toute espèce de monnaie, même celles d'or et d'argent [3]. De là aussi les expressions de χαλκὸς πρὸς ἀργύριον « paiement en bronze pour de l'argent » [4], χαλκός οὗ ἀλλαγή « bronze selon le cours du change » [5], χαλκός ἰσονόμος « bronze au pair » [6], que l'on rencontre fréquemment dans les papyrus.

La monnaie de bronze, à cause du peu de valeur intrinsèque du métal, n'a pas été taillée, dans l'antiquité, avec la régularité et la précision mathématique qu'on a apportée dans la fabrication des pièces en métal précieux, et il est hors de doute qu'il existe, parfois, un écart de poids considérable entre des bronzes contemporains et représentant la même division monétaire. Néanmoins, tout en faisant la part de cette licence, quand on se livre à des pesées nombreuses sur des pièces appartenant au même pays et au même

1. Hultsch, *Metrol.*, p. 153. Une inscription du mont Hymette porte la mention de trois onces d'or: χρυσοῦ ὠκίας τρῖς. *C. I. Att.*, t. III, n° 1433.
2. Démosth., *Contra Phænipp.*, p. 1045; *Contra Dionysod.*, p. 1283; Plutarque, *Sympos.*, IV, 2.
3. Voyez ci-dessus, p. 389.
4. Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, nos 242 (l. 34), 247 (l. 47 et 48); 353, etc.
5. Ul. Wilcken, *Griech. Ostraka*, t. I, p. 724.
6. Ul. Wilcken, *loc. cit.*

58. Le dichalque (δίχαλκον), pièce de deux chalques ou de 14 *lepta* [1], équivalait, par suite, à un tartémorion d'argent ou au quart de l'obole, comme le remarque Hésychius : ταρτημόριον, τὸ τριτημόριον, ἢ τὸ δίχαλκον [2]. Pollux le dit non moins formellement : οἱ δύο χαλκοῖ τεταρτημόριον καὶ κατὰ ἀποκοπὴν ταρτημόριον ὠνομάζετο (οὗτοι δ'ἂν εἶεν καὶ δίχαλκον) [3].

Le mot ΔΙΧΑΛΚΟΝ est inscrit sur des bronzes de Chios du commencement de la domination romaine [4]. Sous Antiochus IV et Alexandre I Bala, des δίχαλκα sont marqués XB en monogramme [5]. On retrouve enfin le nom du dichalque sur des bronzes d'Apollonia de Thrace [6].

59. Lepton (λεπτόν). D'une manière générale, ce mot désignait la « menue monnaie » et plus spécialement une petite pièce de bronze. Dans le système attique, c'était la septième partie du chalque [7]. Photius et Suidas disent : ὀβολὸς παρ' Ἀθηναίοις ἕξ ἐστι χαλκῶν, ὁ δὲ χαλκοῦς λεπτῶν ἑπτά [1]. A Athènes, on donnait au *lepton* le nom de *collybos* (κόλλυβος ou κόλλυβον [2]), d'où est venu le nom de κολλυβιστής, *changeur*, la pièce de bronze représentant le prélèvement ordinaire sur le change d'une somme déterminée. On trouve même le δικόλλυβον et le τρικόλλυβον [3].

Dans les provinces orientales de l'empire romain, le mot λεπτόν désignait habituellement la monnaie de bronze locale, par opposition aux bronzes de coin romain. Dans un décret de la ville de Magnésie du Méandre, en l'honneur de Moschion, on trouve le passage suivant, malheureusement mutilé, qui fait mention de la frappe de la monnaie de bronze : ἐπὶ τῆς χαράξεως τοῦ λεπτοῦ [4].

Mais, suivant les temps et les pays, le mot λεπτόν, tout en désignant toujours et partout une petite monnaie, le plus souvent en bronze, a été appliqué à des espèces très variées : Λεπτά *dicuntur* κερμάτια (petites monnaies), résume M. Hultsch [5]. On voit, en effet, certains auteurs dire que le λεπτόν est la vingtième partie du

tendue légende ΧΑΛΚ ΙΙΙ sur des bronzes d'Apollonia de Thrace attribués jadis à différentes villes de la côte d'Asie-mineure.

1. Pollux, IX, 65; Lucill., *Anthol. palat.*, XI, 165.

2. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 326; Suidas, dans Hultsch, t. I, p. 332 et 345; cf. Fr. Lenormant, art. *Dichalcon* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio.

3. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 285.

4. B. Head, *Hist. num.*, p. 514; Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.* p. 299; B. Head. *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 341.

5. E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. CLXXXV; Imhoof-Blumer, *Zeit. f. Num.*, t. III, 1876, p. 348.

6. B. Pick, *Rev. num.*, 1898, p. 225; ces bronzes ont été autrefois attribués à Abydos, puis à Astacus, et on a lu ΧΑΛΚ ΙΙΙ (χαλκοῦ ὀβολοὶ τρεῖς), là où il faut lire, suivant M. Pick, ΔΙΧΑΛΚΙΗ, les lettres ΙΗ demeurant inexpliquées. Cf. Brandis, p. 294 et 554; Fr. Imhoof-Blumer, *Monn. gr.*, p. 236 et 237.

7. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XLIV.

1. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 330 et 340.

2. Pollux, IX, 72, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 288 : κόλλυβον λεπτόν τι νομισμάτιον; Hésychius, dans Hultsch, p. 320 : κολλυβιστής, τραπεζίτης, κόλλυβος γὰρ εἶδος νομίσματος. Cf. Prokesch-Osten, *Mém. de l'Acad. des sc. de Berlin*, 1848, p. 5; Beulé, *Monn. d'Athènes*, p. 76; U. Köhler, *Mittheil.* de l'Instit. arch., *Athen. Abtheil.*, t. VI, 1881, p. 240.

3. Hésychius : τρικόλυβον, νομισμάτιον τι. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 327.

4. Contoléon, Μικρασιανά, t. I, p. 46, n° 90; *Rev. des Études grecques*, t. XII, 1899, p. 383, n° 4; Kubitschek, *Rundschau über Quinquennium d. antik. Num.*, 1890-1894, p. 51.

5. Hultsch, *Script.*, t. II, Index, v° λεπτός.

tion romaine, des bronzes avec indication de leur valeur, ceux qui ont en légende ΧΑΛΚΟΝ ne pèsent pas 2 grammes [1]. On trouve enfin la lettre X, initiale de χαλκοῦς sur des bronzes de Clazomène qui pèsent 1 gr. 10 [2]. Nous avons vu plus haut que, dans certaines contrées, le χαλκοῦς, unité monétaire du bronze, recevait le nom de *drachma ærea* [3].

Les principales divisions de la monnaie de bronze dont le chalque était l'unité sont les suivantes :

Décachalque.......	10 unités.
Octochalque.......	8 —
Pentéchalque......	5 —
Tétrachalque......	4 —
Trichalque........	3 —
Dichalque	2 —
Chalque	unité.
Hemi-chalque.....	1/2 unité.

Dans le monnayage de l'Égypte, à partir de Ptolémée Philadelphe, ainsi que dans celui de Carthage, il y a de grandes pièces de bronze, sans marque de valeur, que leur poids permet de désigner sous les noms d'*octochalques* et de *décachalques*, bien que ces expressions ne se rencontrent pas chez les auteurs; on distinguait, de préférence, ces médaillons par le nom de leur valeur en argent, et l'on disait ἑπτώβολον, ἑξώβολον, πεντώβολον, etc. [4].

1. E. Babelon, *op. cit.*, p. CLXXXV.
2. Imhoof-Blumer, *Num. Chron.*, 1895, p. 283; Hill, *Handbook*, p. 196. On a proposé aussi d'interpréter par *dix chalques* les lettres XI qui se trouvent sur des bronzes de la ligue achéenne frappés à Pellene. P. Lambros, *Zeit. f. Num.*, t. II, 1875, p. 167; M. G. Clerk, *Catal. of the coins of the achæan League*, p. 22, n° 19.
3. Voyez ci-dessus, p. 409.
4. Voy. ci-dessus, p. 421 et suiv.

55. LE PENTÉCHALQUE est, au contraire, un terme connu des auteurs. Pollux dit : « Nous trouvons dans *les Gémeaux* ou *le Pyraunus* d'Aristophon, que cinq χαλκοῦς étaient appelés πεντέχαλκον. » Le pentéchalque de Ptolémée Philadelphe [1] était un ἑξώβολον d'argent [2].

56. TÉTRACHALQUE. Le τετράχαλκον est mentionné par Hésychius qui l'assimile au *pelanor* primitif de Lacédémone : Πέλανορ, τὸ τετράχαλκον · Λάκωνες [3].

La marque de valeur ΧΔ (= τετράχαλκον) se trouve en monogramme sur des bronzes d'Antiochus IV et d'Alexandre Bala qui pèsent irrégulièrement de 9 gr. 25 à 20 gr. 25 [4]. Le mot ΤΕΤΡΑΧΑΛΚΟΝ est inscrit sur des bronzes de Chios de 3 gr. 20 [5].

57. TRICHALQUE (τρίχαλκον). Le trichalque de poids attique pèse normalement 25 gr. 80, au temps des premiers successeurs d'Alexandre [6]. Cette division paraît avoir existé notamment dans la série des Séleucides; mais l'incertitude et les variations des poids ne permettent pas de l'affirmer d'une manière catégorique. A Chios, le τρίχαλκον, avec la légende ΧΑΛΚΟΝ ΤΡΙ, pèse 3 gr. 60 environ [7].

1. Pollux, IX, 69 : Καὶ πεντέχαλκον δὲ τοὺς πέντε χαλκοῦς ὠνομασμένους εὕρομεν ἐν τοῖς Ἀριστοφῶντος Διδύμοις ἢ Πυραύνῳ. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 288; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 292.
2. Voyez ci-dessus, p. 422.
3. Hésychius, dans Hultsch, *Script.* t. I, p. 323.
4. E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. CLXXXV; Imhoof-Blumer, *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, p. 348.
5. E. Babelon, *loc. cit.*; B. Head, *Hist. num.*, p. 514; *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 340.
6. E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. CLXXXIV.
7. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 298; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 340. Nous verrons ci-après qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de la pré-

de « créséide d'argent » fut donné à la monnaie de ce métal que Crésus fit frapper au même type. On trouve généralement les créséides dans les environs des ruines de Sardes [1].

3. La Darique (δαρεικὸς στατήρ) [2] était la monnaie d'or royale des Perses Achéménides, comme le *sicle médique* était leur monnaie d'argent. Son nom vient de celui de Darius Ier, fils d'Hystaspe (521 à 485 av. J.-C.) qui la créa [3]. De toutes les espèces de monnaies d'or frappées dans l'antiquité hellénique, la darique fut, avec les statères de Philippe de Macédoine et d'Alexandre le Grand, la monnaie la plus populaire et la plus répandue. Elle est d'or pur et pèse de 8 gr. 35 à 8 gr. 42. Son type est, uniformément, le roi de Perse, représenté en archer, un genou en terre. De nombreuses inscriptions aussi bien que les témoignages littéraires prouvent qu'entre le commencement des guerres médiques et le milieu du règne d'Alexandre, la darique formait la plus importante partie du numéraire en or répandu dans le commerce de la Grèce avec l'Orient où son souvenir persista longtemps [4]. A la fin de l'empire romain, le poète Ausone se sert encore du mot *darii*, par affectation d'archaïsme poétique, pour désigner les sous d'or constantiniens [1].

Telle fut, dès l'origine, l'abondance des émissions de la darique que déjà, lors de l'expédition de Xerxès contre la Grèce, le Lydien Pythès avait en sa possession 3,993,000 dariques [2].

Dans les inscriptions de la Grèce d'Europe, il n'est pas rare de rencontrer des comptes composés à la fois de dariques, de drachmes et d'autres monnaies locales. Par exemple, une inscription de Lébadée en Béotie, mentionne un certain Télémachos, fils de Polémarchos, qui paie : δαρικοὺς δύο, δραχμὰς ἑκατὸν καὶ δεκαπέντε [3] (2 dariques et 115 drachmes).

Au temps de la retraite des Dix Mille, les Lacédémoniens voulant prendre à leur solde les débris de l'armée grecque, convinrent de donner, par mois, à chaque soldat une darique, aux capitaines deux dariques, et trois dariques aux généraux [4]. A la fin de la retraite, arrivé à Lampsaque, Xenophon ayant besoin d'argent, vend son cheval pour 50 dariques [5]. On admettait alors que la darique de 8 gr. 40 équivalait à un statère de Cyzique en électrum du poids de 16 gr. 45 [6].

Le type des dariques leur faisait donner, parmi les Grecs, le nom populaire d'*archers*, τοξόται (*sagittarii*); on connaît le jeu de mots

1. Borrell, dans *Num. Chron.*, t. II, 1839, p. 216.

2. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd., pp. III et suiv. ; Fr. Madden, *The coinage of the Jews*, pp. 43 et suiv.

3. Hérod., IV, 166 ; *Etymol. magn.*, v° Δαρεικός ; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 8, 12 et suiv.

4. Parmi les auteurs qui mentionnent la darique, citons : Hérod., IV, 166 ; VII, 28 ; Thucyd., VIII, 28 ; Aristoph., *Eccles.*, 602 ; Xenoph., *Anab.*, I, 1, 9 ; I, 3, 3 ; I, 7, 18 ; Plutarque, *Cimon*, 10 ; *Apophth. Lacon.*, 40 ; Diod. Sic. XVII, 66 ; Arrien, *Exped. Alex.*, IV, 18, 11 ; Pollux, VII, 98. — Parmi les inscriptions, citons : *C. I. Gr.*, nos 1511 et 1571 ; *C. I. Attic.*, t. II, 660 (43), 661, 766 (98), 813b (11), 843. Cf. Rhangabé, *Antiq. hellen.*, n° 1125 ; Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 131 ; t. XV, 1891, p. 134 (δαρεικοὶ mentionnés dans les temples déliens encore en 279).

1. Auson., *Epist.*, V, 18 ; cf. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 81, note 7.

2. Herod., VII, 28, 29.

3. *C. I. Gr. Sept.*, n° 3055.

4. Xénoph., *Anab.*, VI, 1.

5. Xénoph., *Anab.*, VII, 8.

6. E. Babelon, *Perses Achém.*, Introd. p. VI.

trias sicilien [1], ou la dixième partie du denier et la 80e partie de l'once [2]; parfois on l'identifie abusivement, dans le langage courant, à l'obole, au sicle, au chalque, à l'as, au κοδράντης, à la moitié du κοδράντης; ailleurs, il n'est que la soixantième partie de l'as. Priscien l'identifie avec la silique ou κεράτιον : *siliqua est quod dicunt Græci* κεράτιον *vel* λεπτός [3]; on appelle λεπτὸν νόμισμα la monnaie de fer des Byzantins [4].

Enfin, le mot λεπτόν a pu être aussi appliqué, occasionnellement, à une monnaie d'argent de poids léger ou de bas titre. L'ἀργυριον Ῥόδιον λεπτόν désigne les drachmes légères frappées par les Rhodiens pendant les deux derniers siècles de leur indépendance, avant l'arrivée des Romains [5]. Ἀργύριον δὲ τὸ λεπτὸν νόμισμα καλοῦσιν, ὡς Ἀριστοφάνης Δαναΐσιν, rapporte Suidas, d'après Aristophane [6]. Dans une inscription athénienne du IIIe siècle de notre ère, à côté de sommes exprimées en deniers ⋇, ou en deniers d'argent ἀργυρίου ⋇, on trouve des λεπτοῦ δραχμαί [7], expression qu'on doit sans doute compléter, soit en λεπτοῦ (ἀργύριου) δραχμαί, ce qui désignerait des drachmes légères en argent, soit en λεπτοῦ (νομίσματος) δραχμαί, drachmes de bronze, *drachmæ æreæ* [6].

1. Τριᾶς, λεπτὰ εἴκοσι. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 327.
2. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 305 : τὸ δὲ λεπτὸν ὁλκῆς μιᾶς ἐστιν δέκατον, ὀγδοηκοστὸν τῆς οὐγγίας.
3. Hultsch, *Script.*, t. II, p. 84.
4. Pollux, Hesychius, Suidas, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 291, 325, 340.
5. Waddington, dans Le Bas, *Voyage archéol. en Asie-mineure*, t. III, p. 127.
6. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 334; cf. pp. 308 et 309.
7. S. Wide, *Mittheil.* de l'Instit. archéol., *Athen. Abtheil.*, t. XIX, 1894, p. 275.
8. Kubitschek, *Rundschau über ein Quinquennium d. antiken Numismatik*, 1890-1894, p. 102.

II. — Noms tirés de ceux des personnages qui ont fait fabriquer la monnaie.

1. Les Gygéades (γυγάδαι). Hérodote raconte que le roi de Lydie, Gygès (687 à 652 av. J.-C.), fit au sanctuaire d'Apollon à Delphes, de somptueuses offrandes en métaux précieux; c'étaient des lingots d'or et d'argent et des objets d'art, notamment six cratères d'or. « L'or et l'argent, ajoute-t-il, que dédia Gygès, sont appelés Γυγάδαι, du nom du donateur [1]. »

Certains auteurs ont prétendu que, parmi les Gygéades, se trouvaient des monnaies, et ils ont même cru pouvoir en induire que Gygès était l'inventeur de la monnaie, en Lydie. Nous verrons ailleurs que les Gygéades ne pouvaient être que des lingots ou des ustensiles, nullement des monnaies, et il n'y a pas lieu d'insister ici plus longuement sur ce point.

2. La créséide (κροίσειος στατῆρ) est la monnaie de Crésus, roi de Lydie (561-546 av. J.-C.). Citée par Hérodote [2], Plutarque [3], Pollux [4], elle était renommée pour son bon aloi. Elle forme deux séries de pièces d'or, ayant respectivement pour étalons, un statère de 10 gr. 89 et un statère de 8 gr. 17. Chaque série comprend le statère, la trité, l'hecté et l'obole d'or. Toutes ces pièces ont pour type les protomés affrontées d'un taureau et d'un lion. Par extension, le nom

1. Hérod., I, 14; cf. Pollux, *Onom.*, III, 87; VII, 98.
2. Herod., I, 54.
3. Plut., *Moralia*, p. 823.
4. Pollux, *Onom.*, III, 87; IX, 84; cf. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 294 et 320.

joux afin d'en fabriquer une monnaie [1]. » Pollux prétend ce qui suit : « Démarète, femme de Gélon, lorsque son époux faisant la guerre aux Carthaginois, eut besoin de subsides, demanda aux femmes de Syracuse de lui remettre leurs bijoux et en fit battre monnaie [2]. » Quoi qu'il en soit des détails de cette tradition, Pollux considérait certainement le Démarétion comme une monnaie d'or, car il le cite avec les créséides et d'autres espèces d'or célèbres. Des auteurs modernes ont cru, d'après Pollux, que le Démarétion était une pièce d'or. Mais le duc de Luynes, en 1830, a démontré qu'il ne pouvait être qu'en argent. Si le Démarétion, dit-il, « eut été en or et du poids de dix drachmes attiques, il aurait valu plus de cinquante *litræ* de Sicile, et serait d'un module énorme, bien au-dessus des grands médaillons d'or des Ptolémées, d'Arsinoé et de Bérénice. D'ailleurs, à cette époque, Syracuse ne frappait aucune grande monnaie en or... Il était nécessairement d'argent, pesant dix drachmes attiques et équivalant à 50 *litræ* siciliennes [3] ». En effet, la monnaie d'argent syracusaine, au temps de Gélon, avait pour principale division le didrachme, de poids attique ; le Démarétion était tout naturellement une pièce cinq fois plus forte que ce didrachme. Si Démarète, comme le dit Diodore, reçut des Carthaginois une

1. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 316 : Δημαρέτειον, νόμισμα ἐν Σικελίᾳ, ὑπὸ Γέλωνος κοπέν, ἐπιδούσης αὐτῷ Δημαρέτης τῆς γυναικὸς εἰς αὐτὸ τὸν κόσμον.

2. Pollux, IX, 86, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 294.

3. Duc de Luynes, dans les *Annali dell' Instituto archeol. di Roma*, t. II, 1830, pp. 81-84; voy. aussi Fr. Hultsch, *De Demareto*. Dresde, 1862, in-4°.

couronne d'or de 100 talents, il faut admettre qu'elle fit frapper ces décadrachmes ou *pentecontalitræ* avec l'équivalent en argent de l'or qu'elle avait accepté sous forme de couronne ou de bijoux [1].

D'après ces données, le duc de Luynes a proposé de reconnaître le *Démarétion* dans de rares et magnifiques décadrachmes syracusains, de style archaïque, qui portent au droit, la légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ et la tête d'Aréthuse entourée de dauphins et ceinte d'une couronne de laurier qui symbolise, sans doute, la couronne d'or offerte à Démarète. Au revers, un quadrige au-dessus duquel vole la Victoire ; à l'exergue, le lion africain, symbole de Carthage. Poids, 40 grammes (décadrachme attique, ou pentécontalitron sicilien). On en connaît jusqu'ici seulement 10 exemplaires ; d'après le rapport de valeur de l'or à l'argent, on a calculé qu'il a dû en être frappé 3,600 [2].

5. Φιλιστίδειον νόμισμα. Hésychius [3] mentionne sous cette appellation une monnaie qui n'est pas autrement déterminée, mais qui ne saurait être que les belles pièces d'argent de Philistis, reine de Syracuse et femme de Hiéron II (275-216) [4].

6. Θιβρώνειον νόμισμα. Photius définit ainsi

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 94 et 105 ; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 9, et art. *Demaretion* dans le *Dict. des Antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.

2. Arthur J. Evans, *Num. Chron.*, 1891, p. 325 ; 1894, p. 189 et suiv. ; W. Kubitschek, *Rundschau über ein Quinquennium der antik. Numismatik*, 1890-1894, p. 16 ; *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 153.

3. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 327 Φιλιστίδειον, νόμισμά τι.

4. B. Head, *Hist. numor.*, p. 162.

cruel que fit Agésilas revenant d'Asie malgré lui, rappelé par ses compatriotes que l'or du Grand Roi avait corrompus : le roi de Sparte disait spirituellement à ses amis qu'il avait été chassé d'Asie par trente mille *archers* (τοξόται) [1].

Vers la fin de l'empire achéménide, certains ateliers asiatiques, notamment celui de Babylone, émirent non seulement des dariques, mais des doubles dariques et quelques demi-dariques; ces émissions se prolongèrent sous la domination d'Alexandre et même assez longtemps après sa mort [2]. On ne connaît enfin, jusqu'ici, qu'un seul exemple de l'obole d'or au type de la darique (12e du statère) [3].

Les monnaies d'or des rois de Chypre, à Salamine et à Citium, celles des satrapes héréditaires de Carie, ont été frappées dans le système de la darique et ont pu être appelées du nom de *dariques* dans les textes littéraires et épigraphiques, ce à quoi les commentateurs n'ont pas toujours pris garde. En outre, ces séries chypriotes et cariennes comportent des pièces d'or plus petites que la darique et qui peuvent être considérées comme des demi-dariques, des sixièmes, des douzièmes, des vingtièmes, des vingt-quatrièmes et enfin des quarantièmes de darique ; ces dernières ne pèsent guère que 0 gr. 22 [4]. Ce n'est pourtant pas

1. Plut., *Apophth. Lacon.*, 40.
2. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd., p. xx; Imhoof-Blumer, *Num. Zeit.*, t. XXVII, 1896, p. 2 et s.
3. H. Montagu, *Num. Chron.*, 1892, p. 38 et pl. III, fig. 12.
4. Mommsen-Blacas, *Mon. rom.*, t. I, p. 11-12 ; E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 61, nos 410 et suiv. ; p. 86, no 583 et s. ; p. 101, no 699 et s., etc. Dans ce travail j'ai rattaché toutes ces pièces au système attique.

dans ces séries qu'il faut chercher les ἡμιδαρειϰά dont parle Xénophon, dans un passage de l'*Anabase* où Cyrus le Jeune s'engage à payer à ceux qui voudront le suivre, une solde plus forte d'une demi-darique : « Cyrus promet de leur donner à tous une moitié en sus et de leur compter à chacun, par mois, trois demi-dariques au lieu d'une darique [1]. » Il faut admettre que cette demi-darique d'appoint était une monnaie de compte, payable en argent ou autrement : les demi-dariques au type perse, si rares, dont nous parlions tout à l'heure, ainsi que les petites divisions en or des séries cariennes ou chypriotes n'existaient pas encore au temps de Cyrus le Jeune.

4. Le Démarétion (Δημαρέτιον) : c'est le nom d'une grande monnaie d'argent frappée à Syracuse, aux frais de Démarète, femme de Gélon Ier (491-478 av. J.-C.), dans les circonstances suivantes. Diodore de Sicile [2] raconte que les Carthaginois vaincus et faits prisonniers par Gélon, près d'Himéra, en 480, bénéficièrent de la clémence du vainqueur, grâce à l'intervention de la reine Démarète en leur faveur. En témoignage de reconnaissance, ils se cotisèrent pour offrir à Démarète une couronne d'or de cent talents. C'est avec cette somme que Démarète fit frapper la monnaie qui porte son nom ; chaque pièce était un décadrachme attique, ou, comme on disait en Sicile, un pentécontalitron. Le Démarétion était-il en or ou en argent ? Hésychius dit simplement : « Démarétion, pièce frappée en Sicile sous Gélon, Démarète, son épouse, lui ayant donné ses bi-

1. Xénophon, *Anab.*, I, 3, 21.
2. Diod. Sic., XI, 26, 3 ; Simonide, *Epigr. fragm.*, 141, éd. Bergk.

mais commandé les Dix-Mille lorsque ces derniers étaient à la solde de Seuthès ; ce n'est qu'après avoir rompu avec le roi Thrace que les débris de l'armée de Xénophon passèrent sous les ordres du général lacédémonien : la monnaie thibronienne ne saurait donc être celle qui porte le nom de Seuthès.

Bref, d'après ce qui précède, le Θιβρώνειον νόμισμα a dû être frappé à Éphèse, et comme Thibron était un général en campagne, dans un pays où la darique circulait en abondance et était la solde ordinaire du soldat, la monnaie thibronienne doit être une monnaie d'or équivalant à la darique [1].

Il existe de rares pièces d'or d'Éphèse qui répondent à la description suivante :

1. ΕΦΕΣΙΟΝ. Abeille ℟. Carré creux en quatre compartiments. Statères pesant comme la darique, de 8 gr. 42 à 8 gr. 30.

2. ΕΦ. Abeille ℟. Carré creux. Hémistatères, pesant de 4 gr. 21 à 4 gr. 10.

3. Hectés, aux mêmes types, pesant de 1 gr. 42 à 1 gr. 30 [2].

Ce sont ces pièces d'or éphésiennes que leur style place vers l'an 400, que nous proposons de considérer comme étant les monnaies militaires que Thibron fit frapper pour payer ses troupes et répondre aux engagements que ses ambassadeurs avaient pris en son nom vis-à-vis des Dix-Mille. Leur présence insolite, anormale, au milieu de la longue suite des monnaies d'argent d'Éphèse, a fait suspecter leur authenticité [1] : elle est au contraire, pour nous, la preuve du caractère exceptionnel de l'émission et justifie leur attribution à Thibron. Ces monnaies s'expliquent historiquement par les circonstances que nous avons rappelées : la présence à Éphèse de l'harmoste lacédémonien qui organise son armée dans cette ville, recrute les mercenaires qui veulent bien se joindre à lui, leur promet et fournit une solde équivalente à celle que recevaient les soldats du Grand Roi. Thibron fait frapper dans l'atelier d'Éphèse, et aux types éphésiens, la monnaie d'or qu'il avait le pouvoir d'émettre, comme chef d'armée en campagne : c'est là cette monnaie singulière que les auteurs anciens ont appelée Θιβρώνειον νόμισμα [2].

1. E. Babelon, *Mél. num.*, t. I, p. 187.

2. Sur ces pièces, voyez notamment : Prokesch-Osten, *Inedita meiner Sammlung* (1854), p. 52; J. Brandis, *Das Münz-Mass und Gewichtswesen*, p. 413.

1. Louis Mayer, *Mittheilungen über falsche in der Levante angefertigte antike Münzen*, dans la *Num. Zeit.*, t. III, 1872, pp. 438 à 439; Fr. Kenner, même recueil, t. V, 1873, pp. 26 à 32; A. von Sallet, *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, p. 264; B. Head, *The coinage of Ephesus*, p. 22 note (*Num. Chron.* t. XX, 1880, p. 106).

2. Il n'y a point à songer à attribuer la monnaie thibronienne à un autre Thibron, celui qui en 324 assassina Harpalus, le trésorier d'Alexandre, en Crète, s'enfuit en Cyrénaïque avec les trésors qu'il avait volés à Harpalus, et après avoir pris Cyrène, en rançonna les habitants. Son histoire est bien connue; vaincu en 322 par Ophelas envoyé par Ptolémée, Thibron fut mis en croix (V. Droysen, *Hist. de l'hellén.*, t. II, p. 97 et suiv.). Il est évident que ce Thibron, qui avait volé les trésors d'Harpalus, a dû frapper monnaie pour payer ses mercenaires; mais tous les chefs d'armées ont eu aussi des trésors à leur disposition, que les historiens nous le disent ou non. Les raisons pour lesquelles nous ne pouvons lui attribuer le *thibroneion nomisma* sont les suivantes : 1° Le seul fait que ce nom de *thibroneion nomisma* a été employé pour désigner cette monnaie, indique qu'il s'agit d'une monnaie particulière, exceptionnelle, qui se distingue des suites monétaires ordinaires, comme c'est le cas pour les monnaies militaires ou les monnaies obsidionales. Or,

cette monnaie : Θιβρώνειον νόμισμα ἐδόκει ἀπὸ Θίβρωνος τοῦ χαράξαντος εἰρῆσθαι [1]. Il s'agit des espèces que l'harmoste lacédémonien Thibron fit frapper pendant qu'il commandait les troupes grecques chargées de combattre le satrape Tissapherne en Asie-mineure, en l'an 400, à la suite de la retraite des Dix-Mille [2].

Nous rappellerons brièvement, pour déterminer les monnaies dont il s'agit, que Thibron débarqua à Éphèse avec son armée, et se mit en campagne dans la direction du Méandre ; mais, ayant échoué sous les murs de Tralles, il dut rentrer à Éphèse [3]. Ce fut alors que le général lacédémonien eut l'idée, pour grossir son armée impuissante, d'embaucher les débris des Dix Mille [4]. Ceux-ci s'étaient imprudemment engagés, depuis deux mois, au service du roi Thrace Seuthès qui avisait alors aux moyens de se débarrasser d'eux sans les payer. Les propositions de Thibron furent donc accueillies avec joie, aussi bien par Seuthès que par l'armée de Xénophon qui s'embarqua à Selybria pour aller rejoindre le général lacédémonien en Asie-mineure ; elle aborda à Lampsaque et gagna Pergame : c'est là que Thibron, arrivant d'Éphèse, en reçut le commandement des mains de Xénophon [5]. A la tête de ces nouvelles troupes, Thibron reprend l'offensive ; il se rend maître de Teuthrania, Halisarna, Gambrium, Palægambrium, Myrina, Grynium. Mais il assiège en vain Larissa l'Égyptienne, et serré de près par Tissapherne, il est de nouveau contraint de regagner Éphèse, son quartier général. Il y faisait de nouveaux préparatifs pour envahir la Carie, lorsqu'il fut rappelé et remplacé par Dercyllidas [1].

Par le résumé qui précède, on se rend compte qu'Éphèse ne cessa jamais d'être la base des opérations de Thibron. Ce général ne s'est avancé dans la direction du nord que jusqu'à Pergame, puis il a, presque aussitôt, rebroussé chemin sur Éphèse. Jamais il ne parut à Lampsaque ni dans les villes de la Troade que traversèrent les Dix-Mille pour aller le rejoindre à Pergame. On ne saurait donc dire, avec Fr. Lenormant, que le Θιβρώνειον νόμισμα est la monnaie que Thibron fit frapper « quand il commandait l'armée rassemblée à Lampsaque contre Tissapherne [2] ». Il n'y a point lieu, conséquemment, de songer à attribuer à Thibron quelqu'un des beaux statères d'or de Lampsaque.

Mommsen a émis l'hypothèse que le Θιβρώνειον νόμισμα était le statère d'argent, si curieux, du roi thrace Seuthès : « Le statère d'argent de Seuthès de Thrace, dit ce savant, avec l'inscription ΣΕΥΘΑ ΑΡΓΥΡΙΟΝ (8 gr. 40), est frappé d'après le système corinthien. C'est probablement le Θιβρώνιον νόμισμα avec lequel Thibron, successeur de Xénophon dans le commandement des troupes grecques à la solde de Seuthès, payait ses soldats [3]. » Mais Thibron n'a ja-

1. Photius, *Lex.*, s. v°, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 329.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 87-88 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. II, p. 259 ; E. Babelon, *Rev. des Ét. grecq.*, t. VI, 1893, p. 45, et *Mélanges num.*, t. II, pp. 313 à 322.
3. Diod. Sic., XIV, 36 ; Xénophon, *Hellen.*, III, 1.
4. Diod. Sic., XIV, 37 ; Xénophon, *Anab.*, VI, 1.
5. Xénoph., *Anab.*, VI, 1.

1. Diod. Sic., XIV, 38, 1 ; Xénoph., *Hellen.*, III, 1.
2. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. II, pp. 258-259.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 87-88.

leur poids est de 8 gr. 60 [1], dépassant par conséquent de 20 centigrammes le poids de la darique. Mais l'habitude, chez les Grecs, de donner le nom de *dariques* aux pièces d'or était si invétérée que le terme de φιλίππειοι στατῆρες ne s'imposa pas tout de suite ; les nouvelles pièces d'or étaient appelées parfois « les dariques de Philippe », pour les distinguer des dariques asiatiques sensiblement plus légères ; c'est ainsi qu'une inscription attique parle d'une somme comptée en δαρεικοὺς Φιλιππείους [2].

Les Gaulois imitèrent abondamment les *philippes* et les *doubles philippes* d'or dans leur monnayage national [3], jusqu'à la chute de leur indépendance avec Vercingétorix qui, lui-même, fit frapper des statères d'or marqués encore au coin de cette inspiration macédonienne [4].

Sous l'empire romain, les *philippi* ou *philippei* désignaient souvent la monnaie d'or courante [5]. Le nom de *Philippe* que portèrent deux empereurs du IIIe siècle, contribua à remettre en honneur une appellation qui, antérieurement, était probablement tombée dans le domaine exclusif de la littérature. Dans une lettre de l'empereur Valérien au procurateur de Syrie, citée par Trebellius Pollion [6], on lit : *dabis Claudio philippeos nostri vultus annuos centum quinquaginta.*

1. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 237 ; Lud. Muller, *Numism. d'Alexandre le Grand*, p. 335-336.
2. *C. I. Att.*, t. IV, n° 845c, lig. 8 ; cf. U. Kœhler, *Mittheil.* de l'Instit. arch., *Athen. Abtheil.*, t. V, 1880, p. 274, note.
3. Voyez ci-dessus, p. 444.
4. H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XI, fig. 3614 et s. ; G.-F. Hill, *A handbook of greek and roman coins*, p. 10.
5. *Digeste*, XXXIV, 2, 27, 4 ; VII, 1, 28 ; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 68, note 4 et p. 72, note.
6. *Claud.*, 14.

Fr. Lenormant [1] pense que ce sont les poètes comiques qui ont commencé à populariser dans Rome, le nom vulgaire des statères de Philippe de Macédoine. En traduisant en latin les comédies athéniennes où il est souvent question des véritables *philippes*, par exemple les comédies de Ménandre et de Philémon, les comiques ont propagé un terme nouveau pour désigner la monnaie d'or ; on l'appliqua aux pièces d'or contemporaines, à effigie impériale ; puis, le sens prenant de l'extension, on finit par donner le nom de *philippus* à toute sorte de monnaies, dans les trois métaux. Vopiscus cite, en argent, des *argentei philippei minutuli* [2], et en bronze, des *ærei philippei* [3].

10. Alexandres. On donnait le nom d'*Alexandres* aux monnaies frappées par Alexandre le Grand, en or, en argent et même en bronze. Pollux [4] cite les Ἀλεξάνδρειοι στατῆρες ou χρυσοῖ parmi les monnaies d'or les plus populaires, à cause de leur bon aloi. Parfois, dans les inscriptions et les textes littéraires, les statères d'or d'Alexandre sont désignés simplement par le mot χρυσοῖ [5]. Leurs types sont, au droit, la tête d'Athéna, et au revers, la Victoire tenant une couronne et la stylis d'un navire ;

1. Fr. Lenormant, dans la *Rev. num.*, 1868, p. 238 ; *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 81.
2. Vopiscus, *Aurélien*, 9 et 12.
3. Vopiscus, *Probus*, 4. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 81.
4. Pollux, IX, 59 et 85, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 283 et 294.
5. *C. I. Gr.*, nos 2855 et 2858 ; Fr. Lenormant, dans la *Revue numism.*, 1867, p. 180 ; Homolle, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VI, 1882, p. 131.

7. Ἀργύριον Σεύθα. La légende ΣΕΥΘΑ ΑΡΓΥΡΙΟΝ alterne avec celle de ΣΕΥΘΑ ΚΟΜΜΑ sur de rares didrachmes attiques en argent que fit frapper le roi des Thraces Odryses, Seuthès Ier, fils de Sparadocus, au temps de la retraite des Dix-Mille, c'est-à-dire vers l'an 400 [1]. D'après cette légende monétaire, on peut croire que, dans le langage courant, l'expression ἀργύριον Σεύθα était celle par laquelle on désignait ces didrachmes ; mais elle n'a été conservée dans aucune source littéraire.

8. Τετράδραχμα Μαυσσώλεια. Les tétradrachmes de Mausole, satrape de Carie (377 à 353), sont mentionnés dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon, à Délos, en 279 [1]. Ce sont des tétradrachmes rhodiens du poids de 16 gr. 10 environ, qui ont, au droit, la tête de Hélios et, au revers, le nom de Mausole avec l'image de Zeus Stratios tenant la bipenne [2].

9. PHILIPPES (φιλίππειοι στατῆρες [3], χρυσοῖ φιλίππειοι [4], *philippei* [5], *philippi* [6]) : ce sont les statères d'or de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand. Ils ont, au droit, pour type, la tête laurée de l'Apollon d'Ichnæ, et au revers, le bige qui rappelle la victoire de Philippe aux jeux olympiques;

dans les monnaies de la Cyrénaïque, il n'y en a point qui revêtent ce caractère; les espèces de ce pays forment une suite compacte, se rattachent les unes aux autres, et on ne pourrait en citer aucune qui tranche sur la série, par son métal, son poids, ses types, ses légendes ou quelqu'autre signe nous permettant de distinguer ce qui serait le *thibroneion nomisma*; 2° Si ce Thibron a frappé monnaie avec les trésors d'Harpalus, il l'a fait sûrement aux types et au nom d'Alexandre, comme tous les généraux de son temps ; il a frappé l'*Alexandreion nomisma,* comme Ptolémée, Séleucus, Lysimaque, et tous les généraux qui se disputèrent la succession d'Alexandre. Il y a des monnaies au nom d'Alexandre frappées à Cyrène ; ce sont peut-être des pièces frappées par Thibron, bien qu'on ne puisse le prouver, mais elles portent le nom d'Alexandre et les types alexandrins : ce sont des *Alexandreia* et le petit symbole monétaire ne saurait leur faire donner le nom de *thibroneia*, pas plus que le nom de Lysimaque, de Ptolémée, de Séleucus et des autres généraux, n'est accolé aux monnaies, aux types d'Alexandre, qu'ils ont fait frapper avec leurs symboles différents : ce sont toujours des *Alexandreia.* Cela est si vrai, que lorsque Ptolémée commence à frapper des pièces avec la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant, et au revers d'Athéna Alkis, types nouveaux, cette nouvelle pièce s'appelle encore Ἀλεξάνδρειον Πτολεμαίου. Bref, on ne frappe partout, à cette époque, pour les villes ou pour les armées, que des *Alexandreia* et Thibron le Cyrénéen n'a eu garde de discréditer d'avance sa monnaie et sa cause en employant d'autres types. Aussi, Mommsen et Lenormant ne s'y sont pas trompés et pour l'attribution du *Thibroneion nomisma* ils n'ont jamais songé au révolté de la Cyrénaïque. (Cf. pourtant, Th. Reinach, *Rev. des Études grecques*, t. VI. 1893, p. 55 ; H. Willers, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 66.)

1. Duc de Luynes, *Numism. des Satrapies et de la Phénicie*, p. 45 et pl. VI ; *Num. Chron.*, 1858, t. XX, p. 151, et 1892, p. 4 ; Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe*, p. 16 ; B. Head. *Hist. num.*, p. 240 ; Hill, *Num. Chron.*, 1897, p. 287.

1. Homolle, dans le *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132 et t. XV, 1891, p. 129.

2. E. Babelon, *Les Perses Achéménides,* Introd. p. LXXXVII et p. 60.

3. Diod. Sic., XVI, 3 ; Pollux, IX, 84, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 283 et 294.

4. *C. I. Gr. Attic.*, t. IV, n° 834^b^, col. II, l. 88 et 89 ; Comptes des hiéropes de Délos, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 131 ; Comptes du temple d'Éleusis, *Bull. corr. hell.*, t. VIII, 1884, p. 198.

5. Plaut., *Rud.*, V, 2, 27 ; *Asin.*, I, 3, 1 ; *Trin.*, IV, 2, 112 ; Tit. Liv., XXXIV, 52 ; XXXVII, 59 ; XXXIX, 5 et 7 ; XLIV, 14.

6. Horace, II *Epist.*, I, 233 ; Ulpien, *Digeste*, XXIV, 2, 27.

11. Τέτραχμα Ἀντιγόνεια. Cette expression qu'on a relevée dans des inscriptions attiques [1], désigne certains tétradrachmes d'Antigone Gonatas, qui ont, au droit, la tête de Pan sur un bouclier macédonien, et au revers, Athéna combattant. Dans le champ du revers de ces pièces, se trouve un petit calathos qui indique qu'elles ont été émises dans l'atelier d'Athènes. Antigone Gonatas posséda cette ville de 293 à 255 [2].

12. Τετράδραχμα Λυσιμάχεια. Les tétradrachmes de Lysimaque sont mentionnés dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon, à Délos [3].

13. Πτολεμαϊκὸν νόμισμα : c'est le nom générique sous lequel Pollux [4] désigne les monnaies d'or des Ptolémées d'Égypte. Dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon, à Délos, on trouve le Πτολεμαϊκὸς στατὴρ et le τετράδραχμον πτολεμαϊκόν, pour le

loin, en revanche, qu'en Cyrénaïque on a frappé des pièces qui ont la légende ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ; d'après ceci et par analogie on pourrait croire que, dans la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, le mot Ἀλεξανδρεῖον désigne l'atelier de la ville d'Alexandrie, ce qui grammaticalement serait correct. Mais ce que nous savons et ce que nous avons rapporté des monnaies dites Ἀλεξανδρεῖα, du nom d'Alexandre le Grand, nous porte à conserver notre première explication et à rejeter cette dernière. Cf. Eug. Revillout, *Lettres sur les monnaies égyptiennes*, p. 29.

1. U. Köhler, *Sitzungsberichte der königl. Preuss. Akad. d. Wissensch.*, t. XLI, 1896, p. 1092, note 2.
2. J. P. Six, *Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. VI, 1882, pp. 27 et suiv. ; J. Svoronos, *Rivista ital. di num.*, t. XI, 1898, p. 533.
3. Homolle, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VI, 1882, p. 132.
4. Pollux, IX, 85, dans Hultsch, *Metr. Script.*, t. I, p. 294, l. 3.

didrachme et le tétradrachme d'argent [1].

14. Βερενίκειον νόμισμα [2] : cette expression ne peut désigner que les grandes et belles monnaies d'or de Bérénice II, femme de Ptolémée III Évergète ; en effet, Pollux cite le βερενίκειον νόμισμα avec les créséides, les dariques et d'autres espèces d'or remarquables par la pureté du métal.

15. Statères et drachmes d'Antiochus III. Les χρυσοῖ Ἀντιόχειοι mentionnés dans les comptes Déliens [3] sont les statères d'or d'Antiochus III ou de ses prédécesseurs sur le trône de Syrie. Les mêmes inventaires parlent aussi des τετράδραχμα Ἀντιόχεια [4], qui sont les tétradrachmes bien connus des mêmes Séleucides. Dans une inscription de Iasos, en Carie, trouvée dans les ruines du théâtre, il est question (ligne 22), de δραχμαὶ ἀντιοχικαί : Waddington fait remarquer que ces drachmes ne sauraient être des rois syriens postérieurs à Antiochus III, puisque ce prince fut le dernier des Séleucides qui ait possédé l'ouest de l'Asie-mineure [5].

III. — Noms tirés des lieux d'émission.

1. Cyzicènes (Κυζικηνοὶ στατῆρες, κυζικηνοῦ χρυσίου στατῆρες ou simplement κυζικηνοί,

1. Homolle, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VI, 1882, pp. 131-132 ; cf. *C. I. Gr.*, nos 1570b ; 2588, 2855, 3521, 3599, etc. ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 53.
2. Pollux, dans Hultsch, *Metrol. Script.*, t. I, p. 294, l. 3.
3. Homolle, dans le *Bull. corr. hellén.* t. VI, 1882, p. 131.
4. Homolle, *loc. cit.*, p. 132.
5. Waddington, *Voyage archéol. de Le Bas. Explic. des inscript.*, t. III, p. 94.

poids : 8 gr. 60. Il y a quelques distatères et les subdivisions normales du statère [1].

Les tétradrachmes d'Alexandre ou *Alexandres d'argent* furent la monnaie la plus répandue de toute l'antiquité. Zénon les vante comme agréables à la vue et gravés à des types élégants : εὐοφθάλμους καὶ περιγεγραμμένους [2]. « Ces pièces eurent tant de succès que toutes les villes grecques soumises ou non soumises à Alexandre, en frappèrent, depuis l'Épire jusqu'aux bords de l'Indus, et depuis le Bosphore Cimmérien jusqu'à l'Égypte. » Cette fabrication dura en Thrace jusqu'au second siècle avant notre ère, et en Asie-mineure jusqu'à la bataille de Magnésie en 189 avant J.-C. et la conquête romaine [3].

La drachme alexandrine, δραχμὴ 'Αλεξάνδρεια, qui pesait 4 gr. 25 suivant le système attique du temps d'Alexandre, est parfois mentionnée dans les inscriptions [4]. Attale II Philadelphe, roi de Pergame (159-138 av. J.-C.), envoie à Delphes une somme de 18,000 drachmes alexandrines, pour être consacrée à l'éducation des enfants : ἀργυρίου δραχμὰς 'Αλεξανδρείους μυρίας καὶ ὀκτακισχιλίας [5].

1. Charles Lenormant, dans les *Annali dell' Instit. arch. di Roma*, t. XIX, pp. 359-366; Fr. Lenormant, art. *Alexandrei*, dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.

2. Diog. Laert., VII, 1, 19.

3. F. Lenormant, dans la *Rev. num.*, 1867, p. 180-181, et art. *Alexandrei* dans le *Dictionn.* cité.

4. *C. I. Gr.*, n°s 2855 et 2858 ; *C. I. Gr. Septent.*, n°s 190, 303, 2419; Waddington, *Voyage arch. de Le Bas. Explic. des inscript.*, t. III, p. 365; Fr. Lenormant, art. *Drachma Alexandreia* dans le *Dictionn.* de Saglio, p. 402 ; Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132; Dittenberger, dans l'*Hermès*, t. VII, 1873, p. 62.

5. *Bull. corr. hell.*, t. V, 1881, pp. 162 et 166.

Dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon, à Délos, les monnaies d'or et d'argent d'Alexandre sont désignées par les expressions de χρυσοῖ 'Αλεξάνδρειοι, τετράδραχμα 'Αλεξάνδρεια, δράχμαι 'Αλεξάνδρειαι, ou, d'une manière vague, ἀλεξάνδρειον δόκιμον [1]. Dans d'autres comptes on a simplement : ἀργύριον ἀλεξάνδρειον [2]. Dans une inscription de l'Héraion d'Argos, les contributions des villes de Thessalie et de Macédoine sont estimées en *Alexandres* : ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΑΝ Σ [3].

Des tétradrachmes de Ptolémée Soter frappés au début de son règne portent la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ. Alfred de Sallet a cru que cette légende signifiait : « Monnaie d'Alexandre frappée par Ptolémée gouverneur [4] », et il a regardé ces pièces comme émises par Ptolémée au nom d'Alexandre IV, fils d'Alexandre le Grand. Je pense, au contraire, que le mot *Alexandreion* est le nom même de la monnaie. Les tétradrachmes sont des *Alexandreia* par leur poids et même par leurs types ; on doit donc traduire : « *Alexandreion* de Ptolémée ». Les autres monnaies du roi Ptolémée n'ayant pas le même poids ne sont plus des *Alexandreia* [5].

1. Homolle, dans le *Bull. de corr. hellén.*, t. VI, 1882, pp. 131-132.

2. *C. I. Att.*, t. II, add. 737 (10).

3. Rhangabé, *Antiq. hellén.*, n° 2346 ; Dittenberger, dans l'*Hermès*, t. VII, 1873, p. 62.

4. A. von Sallet, dans la *Zeit. für Num.*, t. XIII, 1886, pp. 63-64 ; Dutilh, dans le *Journ. intern. d'archéol. numism.*, t. III, 1900, p. 11.

5. On a cru lire sur des tétradrachmes égyptiens de la même époque, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, pièces qu'on attribuait, en conséquence, au jeune Alexandre Ægus, en traduisant « Alexandreion d'Alexandre ». Mais il s'agit de pièces surfrappées par tréflage, et il n'y a pas lieu de tenir compte de cette prétendue légende (Dutilh, *Journ. int. d'arch. numism.*, t. I, 1898, p. 155). Nous verrons plus

2. PHOCAÏDES (φωκαΐδες, φωκαϊκοὶ στατῆρες, στατῆρες φωκαΐται) [1]. Les plus anciens statères d'électrum de Phocée sont peut-être, comme ceux de Cyzique, antérieurs à l'an 600. Dans le cours du v[e] et surtout du iv[e] siècle, les monnaies d'électrum de Phocée eurent, à côté des cyzicènes, une vogue immense et furent frappées en grande abondance, aux types les plus divers, mais toujours avec un carré creux au revers. Au droit, sous le type principal, figure un petit phoque, emblème parlant de la ville. Les statères sont très rares, mais les hectés sont fort répandues; elles pèsent environ 2 gr. 62.

Les inventaires du trésor du Parthénon à Athènes (de 434 à 407 av. J.-C.), de même que les comptes des hiéropes du temple d'Apollon à Délos, vers 280, mentionnent fréquemment les statères et les hectés de Phocée parmi les offrandes des fidèles : φωκαΐδες ἕκται χρυσίου ; φωκαϊκὼ στατῆρε II ; ἕκται φωκαΐδες ; ἕκτη φωκαΐς ; χρυσίον φωκαϊκόν, etc. [2]. Thucydide parle d'une somme de deux mille statères de Phocée : δισχιλίους στατῆρας φωκαΐτας[3], et Démosthène, de trois cents statères : τριακοσίους στατῆρας φωκαεῖς [4].

Le nom de *phocaïdes* fut donné non seulement aux monnaies d'électrum de Phocée, mais encore à celles de Mytilène, bien que ces dernières ne portassent point l'emblème du petit phoque. Vers la fin du v[e] siècle, un traité monétaire dont le texte nous est parvenu, fut conclu entre Phocée et Mytilène, pour la frappe, alternativement dans les deux ateliers, d'hectés d'électrum du même poids et du même titre [1].

Dans les comptes sacrés de Délos, le φωκαΐδος νόμισμα est naturellement groupé avec le χρυσίον λευκόν [2]. Son métal le faisait passer, dans l'antiquité, pour une monnaie d'or de mauvais aloi : φωκαΐς, τὸ κάκιστον χρυσίον, dit Hésychius [3].

Les mêmes comptes des hiéropes d'Apollon délien mentionnent, en 279, la δραχμὴ φωκαΐς, dans laquelle on doit sans doute reconnaître les pièces d'argent archaïques frappées dès la seconde moitié du v[e] siècle [4].

3. LAMPSACÈNES (Λαμψακηνοί, χρυσοῦ στατῆρες Λαμψακηνοί) : ce sont les statères d'or pur de Lampsaque, dont l'émission, inaugurée vers l'an 400, se continua jusqu'à Alexandre le Grand [5]. Ces statères peuvent être comptés parmi les plus belles monnaies de l'antiquité; leur type du droit varie et l'on en connaît jusqu'ici plus de trente variétés; mais le revers est toujours une protomé de cheval ailé et bondissant. Comme la darique à laquelle ils étaient

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t, I, p. 6; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, pp. 238 et suiv.; B. Head, *Hist. num.*, p. 507; *Brit. Mus. Catal. Ionia*, Introd., p. xx.

2. *C. I. Gr.*, n° 150, §§ 19 et 22; *C. I. Att.*, t. I, n[os] 199, 207; t. II, n[os] 704, 708, 709; t. IV, n° 652[b]; Barclay Head, *Hist. numor.*, pp. 484 et 507; *Catal. of Ionia*, Introd., p. xx; Hultsch, *Metrol.*, p. 174.

3. Thucyd., l. IV, 52.

4. Démosth., *Contra Bœot.*, p. 1019, § 36.

1. Conze, *Lesbos*, pl. VI, 1 (fac-simile); Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 242; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Ionia*. Introd., p. xxii; Hill, *Handbook of greek and roman coins*, p. 104; Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, p. 4, n° 8.

2. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132.

3. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 328.

4. *Bull. corr. hell.*, t. XV, 1891, p. 130; B. Head, *Hist. numor.*, p. 511; *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 214.

5. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 10; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 423; B. Head, *Num. Chron.*, 1876, pp. 288 et suiv.; *Hist. numor.*, p. 456; W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Mysia*, Introd., pp. 20 et suiv.

χρυσίον Κυζικηνόν), nom donné aux monnaies d'électrum et d'argent frappées à Cyzique antérieurement à Alexandre le Grand [1]. Dans le langage usuel, il signifiait plus ordinairement les pièces d'électrum seules. Les statères d'électrum de Cyzique ont des types extrêmement variés (on en connaît environ 200) et toujours un carré creux au revers; mais ils se distinguent des monnaies d'électrum des autres villes de la côte d'Asie-mineure, par la présence, à côté du type principal, du thon (πηλαμύς) qui constituait, en quelque sorte, les armes de la ville et symbolisait son commerce principal. Le *cyzicène* d'électrum, qui pèse environ 16 gr. 20, était considéré comme l'équivalent de la darique d'or pur de 8 gr. 40. Sa division courante était l'*hecté* de 2 gr. 70. L'abondance des cyzicènes dans l'antiquité était proverbiale et l'on disait satiriquement à Athènes que Cyzique était pleine de statères [2]. Les comptes des trésoriers du Parthénon renferment très fréquemment la mention des cyzicènes, et la réserve métallique de l'Acropole avant Alexandre était, en grande partie, composée de cette espèce de monnaie [3]. Dans les inventaires des temples déliens, en 279, les στατῆρες Κυζικηνοί sont inscrits sous la

1. Charles Lenormant, *Essai sur les statères de Cyzique* dans la *Rev. num.*, 1856, pp. 7 et suiv.; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 6; Fr. Lenormant, art. *Cyziceni* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio; Barclay V. Head, *Hist. numor.*, p. 449; W. Greenwell, *Num. Chron.*, 3e sér., t. VII, 1887, p. 1 et suiv.

2. Κύζικος πλέα στατήρων. *Fragm. comic.*, éd. Meineke, t. II, pp. 508 et 510; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1867, p. 347.

3. Voyez, par exemple, *C. I. Att.*, t. I, nos 180, 182, 183, 184, 191, 197, etc., t. II, nos 650, 687, 843, etc.

rubrique λευκὸν χρυσίον [1]. Si l'on en juge par le récit de Xénophon dans la Retraite des Dix-Mille et par les déclarations de Lysias dans son plaidoyer contre Ératosthène, la circulation commerciale et la fortune des particuliers, à Athènes et dans les ports de la mer Égée, se composait en grande partie de cyzicènes [2].

Inaugurée vers le temps de Crésus, l'émission des cyzicènes d'électrum se prolongea jusqu'à la conquête macédonienne. « Le dernier en date des cyzicènes paraît être celui qui, portant le nom de la Liberté, ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, inscrit sur le rocher où est assise la figure de la ville de Cyzique tressant une couronne pour le vainqueur du Granique, a dû être frappé dans le premier élan de reconnaissance des villes grecques pour Alexandre [3]. »

Les monnaies d'argent de Cyzique reçurent aussi, parfois, le nom de *cyzicènes*. C'est ce que prouve un passage du Lexique de Suidas [4] où les statères de Cyzique sont décrits comme ayant pour types, au droit, une tête de femme et, au revers une protomé de lion : cette description convient aux statères d'argent de Cyzique de ~~12 gr. 75~~. Ajoutons que, sur un poids de bronze qui pèse exactement le double de ces statères d'argent et qui est aux mêmes types, on lit l'inscription Κυζικηνὸν διστάτηρον [5].

1. *Bull. corr. hell.*, t. XV, 1891, p. 133.

2. Xenoph., *Anab.*, V, 6, 33; VII, 3, 10; Lysias, *in Eratosth.*, p. 121; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1867, p. 347.

3. Fr. Lenormant, *Revue num.*, 1867, p. 350.

4. Suidas, vo Κυζικηνοὶ στατῆρες.

5. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. XXXIX, nos 4 et 5; E. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nationale*, p. 678, no 2242.

Le χρυσίον ἀττικόν d'une inscription attique [1] désigne les monnaies d'or qui furent émises lors du siège d'Athènes, durant l'été de l'an 407 avant J.-C. et dans deux ou trois autres circonstances de son histoire [2].

A cause de leur type de la chouette, γλαῦξ, les monnaies athéniennes étaient populairement désignées sous le nom de γλαύκες, comme nous le dirons plus loin.

6. Drachme d'or de Carystus (Καρυστία ⊢ χρυσῆ). Cette mention se trouve dans l'inventaire de Démarès, l'un des hiéropes du temple d'Apollon Délien [3]. Cette drachme d'or ne peut être, comme nous l'avons vu plus haut, qu'un hémi-statère. L'atelier de Carystus, en Eubée, a précisément émis, vers l'an 197 avant J.-C., de rares hémi-statères d'or, du poids de 3 gr. 18, qui ont pour type, au droit, la tête barbue d'Héraclès, et au revers, la légende ΚΑΡΥ, à côté d'un taureau couché [4]. Ce sont ces pièces que désigne l'inventaire de Démarès qui date de 185 à 180 avant J.-C. [5].

7. Statères chalcidiens (στατῆρες χαλκιδικοὶ). Monnaie mentionnée dans le fragment d'un inventaire du Trésor public athénien du temps de la guerre du Péloponnèse : Χαλκιδικούς στατῆρας [6]. Il ne saurait être question des beaux statères d'argent de Chalcis de Macédoine dont l'émission ne commença pas avant la fin du IVe siècle, c'est-à-dire un siècle, après la rédaction de notre inventaire. Force est donc de reconnaître dans les χαλκιδικοὶ στατῆρες les didrachmes attribués à Chalcis d'Eubée, qui sont au type de la roue, avec un carré creux, au revers, et remontent avant 480 [1], ou ceux qui, frappés de 480 à 445, sont aux types de la roue et de l'aigle volant, avec la légende Ψ (Χ archaïque) ou ΨΑⱶ [2]. Dans les comptes du trésor du temple d'Éleusis, la δραχμὴ χαλκιδική se trouve énumérée avec d'autres espèces [3].

8. Νόμισμα Ἐρετρικόν. Dans un compte des questeurs du temple d'Athéna, il est fait mention d'un νόμισμα παλαιὸν Ἐρετρικόν [4]. Les anciennes monnaies d'Erétrie en Eubée, sont bien connues. Les premières sont aux types de la tête de Gorgone et du bucrane, les autres, aux types de la vache et de la pieuvre [5].

9. Ἱστιαϊκά, ἀργύριον Ἱστιαϊκόν. Dans l'inventaire de Démarès, à Délos, dressé vers 185-180 avant notre ère, les mots qui précèdent désignent la monnaie, très répandue alors, d'Histiæa, dans l'île d'Eubée [6]. Ce

1. *C. I. Att.*, t. II, nº 843.
2. E. Babelon, *Rev. des Études grecques*, t. II, 1889, pp. 135 et s.; *Mélanges num.*, t. I, pp. 188 et s.; Ul. Köhler, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 5 et suiv.
3. Homolle, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VI, 1882, p. 132.
4. B. Head, *Hist. numor.*, p. 302; *Brit. Mus. Catal. Central Greece*, pl. XIX, fig. 1.
5. Percy Gardner, *Journal of hellenic Studies*, t. IV, 1883, p. 243.
6. Rhangabé, *Antiq. hellén.*, nº 125 ; *C. I. Att.*, t. I, nº 207 ; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 424.

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 303 ; *Brit. Mus. Catal. Central Greece*, p. 107 et pl. XX, fig. 4.
2. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 221 ; *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, p. 217.
3. P. Foucart, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VIII, 1884, p. 215 ; *C. I. Gr. Attic.*, t. IV, nº 834B, col. II, l. 88 et 89.
4. *C. I. Att.*, t. I, nº 208, p. 93.
5. B. Head, *Hist. numor.*, p. 306 ; *Brit. Mus. Catal. Central Greece*, pl. XXII et XXIII.
6. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 133 ; B. Head, *Hist. num.*, p. 308.

destinés à faire concurrence sur le marché, ils pèsent environ 8 gr. 40. Des textes littéraires et de nombreuses inscriptions mentionnent les lampsacènes et attestent leur légitime popularité [1].

4. STATÈRES D'ÉGINE (στατῆρες Αἰγιναῖοι) : ce sont, en principe, les didrachmes d'argent au type de la tortue, si répandus dans le commerce de la mer Égée, et dont la première émission remonte aux origines de la monnaie elle-même [2]. A partir du milieu du v[e] siècle, on lit AI, AIΓ ou AIΓI, initiales du nom de l'atelier, dans les compartiments du carré creux du revers. Le statère éginète pèse 12 gr. 57 environ et a été l'origine d'un système métrologique très répandu. Les αἰγιναῖοι στατῆρες sont souvent mentionnés dans les inscriptions de l'Attique, notamment dans les comptes des questeurs du temple d'Athéna au v[e] siècle [3]. Ils figurent aussi dans les comptes des temples déliens, soit les στατῆρες Αἰγιναῖοι, soit la δραχμὴ Αἰγιναία [4]; ces monnaies éginètes sont également mentionnées sous la forme ἀργύριον Ἠγινῆον [5]. Une inscription de l'Héraion d'Argos, postérieure à Alexandre, qui énumère les contributions des villes thessaliennes d'Héraclée, Hypaté, Echinus, Larissa, Ciérium, Phalanna et Oréos en Eubée, fixe ces sommes en monnaie d'Égine ou de poids éginéen [1], car on pouvait englober sous le nom de στατῆρες Αἰγιναῖοι ou Αἰγιναῖον νόμισμα non seulement les monnaies d'Égine, mais toutes celles qui furent frappées dans divers ateliers, au même poids et dans le même système.

Dans un traité conclu, au cours de la guerre du Péloponnèse, entre Athènes, les Argiens, les Eléens et les Mantinéens, on décide que la solde sera, pour l'hoplite et l'archer, de trois oboles éginéennes par jour (τρεῖς ὀβολοὺς Αἰγιναίους), et pour le cavalier, d'une drachme éginéenne (δραχμὴν Αἰγιναίαν)[2].

Le type de la tortue (χελώνη) avait fait donner aux monnaies d'Égine le nom populaire de *tortues* (χελῶναι) [3].

5. Ἀργύριον ἀττικόν. Les monnaies athéniennes, si répandues et si populaires dans tout le monde hellénique, sout souvent mentionnées chez les auteurs et dans les inscriptions. L'expression la plus fréquente dans les textes épigraphiques pour les désigner est ἀργύριον ἀττικόν [4]. On trouve aussi mention de la drachme attique comme unité de compte : δραχμὴ ἀττική [5]; ἀργυρίω Ἀττικῶ δραχμὰς δεκαέξ, *seize drachmes d'argent attique* [6]. Dans une inscription du temple des Cabires, à Thèbes, il est fait mention d'un τριώβολον ἀττικόν [7].

1. Hérod., VI, 37, 38; Xénophon, *Anab.*, 7, 8, 3; *C. I. Att.*, n[os] 301 à 311 (λαμψακηνοί); *C. I. Gr. Sept.*, n° 2418, inscription de Béotie (στατεῖρας χρυσίως Λαμψακηνῶς); n° 2425 (στατῆρα Λαμψακηνὸν χρυσοῦν).
2. B. Head, *Hist. num.*, p. 331; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 428.
3. *C. I. Att.*, t. I, n[os] 194 à 225, 545, 652[B] (20), 667 (46), etc.
4. Homolle, *Bull. corr. hellén.*, t. VI, 1882, pp. 131, 132; t. XV, 1891, p. 129.
5. *C. I. Gr. Sept.*, n° 1737.

1. Dittenberger, dans l'*Hermès*, t. VII, 1873, p. 62.
2. Thucyd., V, 47.
3. Pollux, IX, 74; Hésychius, *s. v°*, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 289 et 328. Voyez ci-après, au mot Χελώνη.
4. *C. I. Att.*, t. II, n[os] 737 [B]; *add.* 737 (39), 824 (13), 843, etc.; *C. I. Gr. Sept.*, n[os] 2418 et 2710.
5. *C. I. Att.*, t. II, n[os] 697, 813[B]; Pollux, IX, 76, dans Hultsch, t. I, pp. 283, 291, 294.
6. *C. I. Gr. Sept.*, n° 2418.
7. *C. I. Gr. Sept.*, n° 2420.

cités dans les inscriptions et les textes littéraires [1]. Pollux appelle indifféremment cette pièce Κορίνθιος στατήρ ou Κορίνθιον νόμισμα. La trité ou drachme corinthienne, de 2 gr. 91, est mentionnée par Thucydide et dans une inscription de Corfou [2]; elle équivalait à un tétrobole attique.

15. Κορκυραῖοι στατῆρες. Les statères d'argent de Corcyre, enregistrés dans les comptes des questeurs du temple d'Athéna [3], étaient très répandus dans tout le monde grec. Ils pèsent environ 11 gr. et sont au type de la vache allaitant son veau, avec, au revers, deux rectangles creux où l'on a voulu voir une représentation conventionnelle des jardins d'Alcinous [4].

16. Στατῆρες Κρητικοί. Les statères crétois mentionnés dans les comptes déliens [5] sont les didrachmes d'argent qu'ont émis la plupart des villes de la Crète jusqu'à l'arrivée des Romains.

17. Δραχμὴ Σικυωνία. La drachme de Sicyone qui figure dans les comptes déliens [6], a pour type, au droit, la Chimère, et au revers, la colombe dans une couronne. Elle fut frappée en très grande abondance dans le cours du IVe siècle.

1. *C. I. Att.*, t. II, nº 675 (9); Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 131-132; Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 290, 292, 298.
2. *C. I. Gr.*, nº 1845. - Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 82; *Brit. Mus. Catal. Corinth.* Introd. p. xx.
3. *C. I. Att.*, t. I, nºs 194 à 225.
4. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, pp. 425-426; B. Head, *Hist. num.*, p. 275; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 1.
5. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132.
6. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132.

18. Δραχμὴ Δηλία. *Deliaca drachma.* La drachme de Délos, mentionnée dans les comptes des hiéropes [1] et dans l'Anonyme d'Alexandrie [2], a pour types, la tête d'Apollon et la lyre : taillée dans le système rhodien, elle pèse 3 gr. 30 [3].

19. Τετράδραχμον Νάξιον. Dans les mêmes comptes déliens, en 279, figurent les tétradrachmes de l'île de Naxos [4]. Les plus anciens de ces tétradrachmes sont des statères d'argent de poids éginétique, au type du canthare dionysiaque avec le carré creux [5]. Plus tard, Naxos adopta le système rhodien et frappa des pièces qui ont, au droit, la tête de Dionysos, et le canthare, au revers [6].

20. Στατῆρες Ἐφέσιοι. Cette espèce de monnaie qui figure aussi dans l'énumération des comptes des hiéropes sacrés à Délos, en 279 [7], est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas, vraisemblablement, des tétradrachmes si abondants, de poids rhodien, qu'Éphèse fit frapper de 387 à 295 avant J.-C., puisque ces tétradrachmes sont, à leur tour, mentionnés dans les mêmes inventaires sous leur nom de τετράδραχμον Ἐφέσιον [8]. Ces tétradrachmes portent au droit, les lettres ΕΦ avec une abeille, et au revers, un nom variable de prytane avec une protomé de cerf age-

1. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132.
2. Hultsch, *Script.*, t. II, p. 143.
3. B. Head, *Hist. num.*, p. 413.
4. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132; t. X, 1886, p. 164; t. XV, 1891, p. 130.
5. B. Head, *Hist. num.*, p. 416.
6. *Brit. Mus. Catal. Crete and Ægean islands*, pl. XXV, 10 et 11.
7. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 131.
8. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 132.

sont des octoboles et surtout des tétroboles, qui ont pour types, au droit, une tête de Ménade, et au revers, la nymphe Histiæa assise sur une galère [1].

10. Στατῆρες βοιωτικοί ou βοιωτιοί. Les statères Béotiens sont mentionnés dans les inventaires athéniens du temps de la guerre du Péloponnèse [2]. Il s'agit des épais didrachmes de poids éginétique, en argent, au type du bouclier béotien, frappés à Thèbes pour la plus grande partie et en si grand nombre [3].

11. Ὀρχομένιοι ὀβολοί, *oboles d'Orchomène*, en Béotie. Dans un compte des temples déliens en 279, on lit la mention suivante : Ὀρχομενίου νομίσματος I ὀβολὸς ἠρίθμηται ἐν τοῖς III ἡμιωβελίοις. « Une obole de monnaie orchoménienne est comptée dans trois hémioboles [4]. » Les oboles d'Orchomène, au type du grain de blé, sont du système éginétique et pèsent normalement 1 gr. 03 [5]; l'hémi-obole attique est de 0 gr. 35. On voit qu'en effet trois hémi-oboles attiques (0,35 × 3 = 1,05) équivalent à une obole orchoménienne ou éginète.

12. Statères phocidiens, στατῆρες φωκικοί, mentionnés dans les comptes des questeurs d'Athéna de la fin du ve siècle [6]. Le monnayage fédéral de la Phocide commence dès le milieu du vi^e siècle et se compose de trioboles, de trihémioboles, d'oboles et d'hémioboles d'argent de poids éginétique [1]. Au droit, figure un bucrane, de face ; au revers, la tête d'Artémis de profil, dans un carré creux [2]. Ces petites pièces sont communes et durent être fort répandues ; mais on ne connaît pas, jusqu'ici, de divisions plus fortes que le triobole ; pourtant, il est peu vraisemblable que le triobole (3 gr. 10) ait été considéré comme l'unité et ait reçu le nom de statère. Il faut donc admettre que le statère n'a pas encore été signalé ou qu'il s'agit d'une monnaie de compte.

13. Ὀβολός δελφικός. L'obole de Delphes se trouve citée dans les comptes du trésor du temple d'Éleusis en 329 [3]. Il s'agit vraisemblablement des petites pièces d'argent de 1 gr. à 0 gr. 70 qui représentent, les unes, au droit, une tête d'Éthiopien (Delphos), et au revers, une tête de bouc de face ; les autres, un trépied ou une tête de bélier, au droit, et l'omphalos delphique, au revers [4].

14. Κορίνθιοι στατῆρες, *statères de Corinthe*. Il s'agit des didrachmes attiques (8,74 gr.) d'argent si répandus, aux types de la tête d'Athéna et du Pégase au galop, accompagné de la lettre ϙ, initiale du nom de la ville dans son orthographe primitive [5]. Les statères d'argent de Corinthe sont souvent

1. *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, p. 186 ; *Brit. Mus. Cat. Central Greece*, pl. XXIV, n°s 6 et suiv.
2. *C. I. Att.* t. I, n° 207.
3. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 424 ; B. Head, *Hist. num.*, p. 296 ; *Brit. Mus. Central Greece*, pl. V, VII, VIII, etc.
4. *Bull. corr. hell.*, t. X, 1886, p. 463 et t. XV, 1891, p. 129.
5. *Brit. Mus. Catal. Central Greece*, p. 52 et pl. VIII.
6. *C. I. Att.*, t. I, n° 207. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 430.

1. B. Head, *Hist. num.*, p. 287.
2. *Brit. Mus. Catal. Central Greece*, pl. III.
3. P. Foucart, *Bull. corr. hell.*, 1884, t. VIII, p. 215.
4. B. Head, *Hist. numor.*, p. 289 ; J. Svoronos, *Bull. corr. hell.*, t. XX, 1896, p. 18 et s.
5. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 426 ; B. Head, *Hist. num.*, p. 335.

à-dire à 1 denier 1/4, évaluation qui ne peut s'appliquer qu'aux didrachmes pesant 6 gr. 50 [1]. »

Une inscription de Cibyra, de l'an 71 de notre ère, relative à une donation de 400,000 drachmes rhodiennes par G. Veratius Philagrus, nous montre que ces drachmes formaient encore à cette époque la base de la circulation commerciale; elle nous apprend, en même temps, que la petite drachme rhodienne ne valait que les 5/8e du denier romain, puisqu'il y est dit qu'elle n'avait cours que pour dix as, tandis que le dernier en contient seize [2]. Sous Trajan, la drachme rhodienne valait les 3/4 du denier ou 12 as romains [3].

23. Δραχμὴ νησιωτική, *Nesiaca drachma.* Les auteurs alexandrins citent sous ces deux formes [4] une pièce d'argent étalon qui parait avoir fait concurrence à la drachme rhodienne sur quelques marchés des îles de la mer Égée. Le principal atelier de cette *drachme des îles* était Ténos où se réunissait l'assemblée générale des insulaires, κοινὸν τῶν νησιωτῶν [5]. On en frappait aussi, à des types divers, à Andros, Mélos, Paros,

1. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, pp. 16-17; art. *Drachma rhodia* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 49-50; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Caria, Cos, Rhodes*, Introd., p. CXII et suiv. Cf. ci-dessus, p. 467.

2. *C. I. Gr.*, t. III, p. 1167, n° 4380a, *add.* : ...τοῦ Ῥωμαϊκοῦ δηναρίου ἰσχύοντος ἀσσάρια δεκαέξ, ἡ Ῥοδία δραχμὴ τούτου τοῦ δηναρίου ἰσχύει ἐν Κιβύρᾳ ἀσσάρια δέκα. Cf. B. Head, *Brit. Mus. Catal. Caria*, etc. Introd., p. CXIII.

3. Mommsen, *Zeit. f. Num.*, t. XIV, 1887, p. 41.

4. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 301 (νησιωτικὴ μνᾶ); t. II, p. 143 (*nesiaca drachma*).

5. *C. I. Gr.*, n° 2334.

Naxos et quelques autres îles [1]. Elle était taillée sur le pied rhodien et valait même un peu plus que la monnaie de Rhodes. Celle-ci néanmoins finit par l'évincer sur le marché : nous verrons ailleurs pour quelles raisons et en vertu de quels principes économiques. M. Hultsch évalue la δραχμὴ νησιωτική à 1/2 denier romain [2], c'est-à-dire à un peu plus que le didrachme rhodien.

24. Ἀντιοχικὴ δραχμή, la drachme d'Antioche. Avant le règne d'Auguste, cette ville n'avait frappé, depuis la chute des Séleucides, que des pièces de bronze; sous l'empire romain, elle fut, au contraire, l'un des principaux ateliers d'émission de pièces de bas argent qui alimentèrent pendant des siècles le commerce de l'Orient, en concurrence avec le denier romain [3]. La drachme pèse 3 gr. 56 environ et le tétradrachme 14 gr. 25, suivant les temps. Les métrologues nous informent que le tétradrachme était regardé comme l'équivalent de 3 deniers romains et la drachme tarifée à 3/4 de denier [4].

25. Τυρία δραχμή, *drachme tyrienne.* Dès l'an 126 avant J.-C. la ville de Tyr fit frapper des pièces d'argent, tétradrachmes, didrachmes, drachmes, aux types de la tête d'Héraclès et de l'aigle ptolémaïque, dont

1. *Brit. Mus. Catal. Crete and Ægean islands*, pl. XX, fig. 9; XXV, fig. 10; XXVI, fig. 8 et 9; E. Babelon, *Mélanges num.*, t. II, p. 19-20.

2. Hultsch, *Metrol.*, p. 562.

3. W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Galatia, Cappadocia and Syria*, Introd., p. LIX et pl. XXI et suiv.; B. Pick, *Zeit. für Num.*, t. XIV, 1887, pp. 308 et suiv.

4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 48; Hultsch, *Metrol.*, p. 595; Wroth, *op. cit.*, p. LXII.

nouillé [1]. Les στατῆρες Ἐφέσιοι sont peut-être les tridrachmes d'argent, de poids rhodien, qu'Éphèse frappa de 394 à 387, en communauté avec Rhodes, Cnide, Iasos et Samos et qui ont, au droit, Héraclès enfant étouffant les serpents ; au revers, ΕΦ et une abeille [2].

Nous avons signalé plus haut les drachmes et les didrachmes d'Éphèse, à l'effigie de Néron, qui portent respectivement en légende, ΔΡΑΧΜΗ et ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ [3].

21. Μιλησία δραχμή. Deux inscriptions de Milet, du IIIe siècle avant notre ère, évaluent certains objets en drachmes milésiennes, considérées comme unités de compte [4]. A cette époque, Milet frappait, d'après l'ancien étalon perse, des pièces d'argent comprenant un statère de 10 gr. 36, une drachme de 5 gr. 18 et une hémidrachme de 2 gr. 52 [5]. Ces monnaies ont pour types, au droit, la tête d'Apollon ; au revers, un lion qui se retourne pour regarder une étoile. On trouve encore après Alexandre, dans l'atelier de Milet, des pièces taillées dans les systèmes phénicien, rhodien et attique, mais le nom de *drachme milésienne* paraît s'appliquer à la pièce du système perse de 5 gr. 18, mieux qu'à toute autre [6].

1. B. Head, *Brit. Mus. Catal. Ionia*, pp. 51 et suiv.
2. B. Head, *op. cit.*, p. 51 et pl. IX, 6; *Hist. numor.*, p. 495.
3. Ci-dessus, p. 408 et 420.
4. *C. I. Gr.*, nos 2855 et 2858.
5. B. Head, *Hist. numor.*, p. 504; *Brit. Mus. Catal. Ionia*, Introd. pp. XLVII et 192.
6. Mommsen (*Monn. rom.*, t. I, p. 17) propose de reconnaître la drachme de Milet dans le statère de 10 gr. 36; Fr. Lenormant croit que la drachme de Milet est, au contraire, une pièce de 3 gr. 53 qui se rattache au système dit phénicien (art. *Drachma milesia* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio, p. 402 ; *Rev. num.*, 1868, pp. 12-15).

22. Ῥοδία δραχμή. On trouve la *drachme rhodienne* parmi les monnaies énumérées dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon, à Délos, en 279 avant J.-C. [1]. Au temps des conquêtes des Romains en Orient, c'était la monnaie la plus répandue et l'étalon du commerce en Asie-mineure et sur les côtes de Grèce où elle continua à circuler, en concurrence avec le denier romain, pendant le premier siècle de l'empire. Elle avait pour types la tête de Hélios et la rose (ῥόδον), symbole parlant du nom de l'atelier. On frappa à ces types non seulement la drachme de 3 gr. 25 environ, mais le didrachme de 6 gr. 50 et le tétradrachme de 13 gr., sans compter les autres divisions moins répandues et d'une circulation plus restreinte. Les deux pièces les plus usuelles dans le commerce de l'Orient étaient la drachme qu'on appelait λεπτὰ δραχμή, *petite drachme*, et le didrachme qui recevait le nom de παχεία δραχμή, *grosse drachme*, par rapport à la petite [2], de même que le vulgaire, en France, dit encore le *petit sou* et le *gros sou* pour désigner nos pièces de 5 et de 10 centimes. « C'est ce qui ressort clairement, remarque Fr. Lenormant, du nom de ἀργυρίου λεπτοῦ Ῥοδίου δραχμή, que les inscriptions de la Carie donnent à l'unité de 3 gr. 25 [3], nom qui suppose nécessairement l'existence d'une ἀργυρίου παχέως Ῥοδίου δραχμή, double comme poids. En outre, un métrologue anonyme d'Alexandrie [4] évalue la *drachme rhodienne* à 5 drachmes de billon alexandrines, c'est-

1. Homolle, dans le *Bull. corr. hellén.*, t. VI, 1882, p. 132.
2. Voy. ci-dessus, p. 406.
3. *C. I. Gr.*, nos 2693 ; 2693c ; 2693d ; 2693e ; 2693f.
4. Letronne, *Recherches sur Héron d'Alexandrie*, p. 50.

rien à retenir de cette fable, sinon qu'elle reflète le souvenir de l'état primitif de la civilisation grecque, durant lequel le bétail servait de signe d'échange ; de même, chez les Latins, le mot *pecus* a fait *pecunia*. Cette prétendue existence de pièces primitives au type du bœuf, a donné naissance au dicton fameux : βοῦς ἐπὶ γλώσσῃ βέβηκεν, « un bœuf a passé sur sa langue », pour indiquer que le silence d'un individu avait été acheté à prix d'argent [1]. Ce proverbe rappelle la *clef d'or* qui, dans *l'Œdipe à Colonne* de Sophocle, passe aussi sur la langue, pour la délier et ouvrir la bouche [2]; il fait songer aussi aux 30,000 *archers*, c'est-à-dire aux 30,000 dariques (au type de l'archer) qui chassèrent Agésilas de l'Asie [3].

2. Γλαῦκες, CHOUETTES : c'était le nom populaire des monnaies d'argent d'Athènes, qui ont pour type constant, au revers, la chouette d'Athéna debout sur une amphore couchée [4]. Athènes fabriquait ses espèces avec l'argent extrait des mines fameuses du Laurium : voilà pourquoi on les appelait parfois γλαῦκες Λαυριωτικαί [5].

Aristophane dit plaisamment que les chouettes font leur nid dans les bourses [1]. On lit encore dans Lucien : « Un proverbe dit : *Des chouettes à Athènes!* pour montrer combien il est ridicule de porter des chouettes dans une ville où elles abondent [2]. »

3. Πάρθενοι, παλλάδες (κόραι). Pollux fait le récit suivant : « On donne le nom de κόρη (jeune fille) à la monnaie chez les Athéniens, d'après Hypéride. Celui-ci raconte, en effet, que la petite fille d'une prêtresse d'Artémis Brauronia avait détourné quelque chose des ex-votos du temple, et dans l'enquête qui s'ensuivit on présenta à l'enfant une κόρη et un tétradrachme pour mettre à l'épreuve son discernement. Comme la jeune fille choisit le tétradrachme on eut la certitude qu'elle savait déjà bien se rendre compte de son intérêt [3]. » C'est d'après ce récit d'Hypéride que les auteurs Alexandrins ont prétendu que le nom de κόρη désignait, à Athènes, une monnaie inférieure au tétradrachme, sans doute la drachme qui aurait reçu ce nom à cause de la tête d'Athéna qualifiée ainsi de « jeune fille [4] ». Tous les auteurs modernes ont admis cette donnée transmise par l'antiquité elle-même [5]. Mais voici que, récemment, M. H. Willers a démontré que le nom de κόρη n'a rien à voir avec la monnaie d'Athènes, et qu'il n'a pas, dans le

nons de rapporter, et qui ont été parfois, effectivement, attribuées à Athènes par des numismates modernes (*Num. Chron.*, 1873, p. 177), sont en réalité des monnaies de l'Eubée (*Brit. Mus. Catal. Central Greece*, pl. XXII; Howorth, *Num. Chron.*, 1893, pp. 241 et s.).

1. Voyez des exemples de l'emploi de ce dicton : Theogn. 815; Æschyl., *Agamemnon*, 35; cf. Pollux, IX, 60, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 284.
2. Sophocle, *Œdipe à Colonne*, vers 1051.
3. V. ci-dessus, p. 471.
4. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XI; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1867, p. 181.
5. Hésychius, s. v° Γλαῦξ, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 315.

1. Aristoph., *Aves*, vers 1106.
2. Lucien, *Nigrinus*, au début.
3. Pollux, IX, 74, 75. Cf. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 289.
4. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 290.
5. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XI; Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1867, pp. 181-182; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 294; E. Eisenbeck, *Observationes in monetam graecam*, p. 28 (Berlin, 1884).

l'étalon était une drachme de 3 gr. 59. Ces monnaies, répandues dans tout l'Orient en abondance, furent émises jusque vers l'an 56 avant J.-C., c'est-à-dire après même la conquête de la Phénicie et de la Palestine par Pompée [1]. La pièce-étalon de ce monnayage était connue, dans les comptes, sous le nom de « drachme tyrienne ». Sous cette appellation on englobait non seulement les pièces d'argent issues de l'atelier de Tyr, mais encore celles qui, frappées à Sidon, et dans d'autres villes de Syrie ou de Palestine, à d'autres types, étaient taillées sur le même pied. Les pièces juives des Macchabées, à la légende *scheqel Israel,* et même les monnaies d'argent d'Aradus, malgré leur poids élevé (drachme, 3 gr. 90 [2]), ont été comprises, chez certains auteurs de l'époque romaine, dans la dénomination générique de « monnaie tyrienne ». Ces pièces étaient, en effet, restées dans la circulation du temps du Haut Empire, en concurrence avec le denier romain et estimées, les unes et les autres, l'équivalent de quatre drachmes attiques de poids réduit, c'est-à-dire de quatre deniers [3]. « Josèphe et l'Anonyme d'Alexandrie nous apprennent qu'on admettait légalement et sur le même pied que les deniers romains les drachmes de Tyr, pesant 3 gr. 59 au maximum (ou 3 gr. 82 si

1. La dernière date que nous ayons relevée sur ces pièces d'argent est l'an 182 qui correspond à 56 avant J.-C. (E. Babelon, *Perses Achéménides*, p. 310, nº 2112).

2. E. Babelon, *Perses Achéménides*, pp. 133 et suiv.

3. Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 21, 2 : τοῦ Τυρίου νομίσματος, ὃ τέσσαρας Ἀττικὰς δύναται (il s'agit, bien entendu, du tétradrachme tyrien) ; — ὁ δὲ σίκλος, νόμισμα Ἑβραῖον ὤν, Ἀττικὰς δέχεται δραχμὰς τέσσαρας (Jos., *Antiq. jud.*, III, 8, 2). Ces deux passages montrent l'assimilation du tétradrachme tyrien et du sicle juif.

on y comprend celles d'Aradus), et qui valaient, par conséquent, les premières, un peu plus que le denier de Néron, et les secondes, autant que le denier de la république [1]. »

26. Κυραναίον Πτολεμαίου. Sur de rares statères d'or cyrénéens aux types alexandrins, on lit la légende ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ [2]. Cette formule rappelle celle qu'on trouve sur des pièces égyptiennes, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ [3]. Le mot ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ paraît être le nom même du statère cyrénéen ; l'expression citée plus haut signifie donc : « statère cyrénéen de Ptolémée ».

IV. — Noms tirés des types, ou de traditions particulières.

1. Βοῦς, bœuf. Une tradition grecque prétendait que les monnaies primitives avaient pour type l'image d'un bœuf, d'où le nom de βοῦς donné aux monnaies elles-mêmes [4]. Suivant les uns, ces monnaies avaient été frappées à Athènes, par Thésée ; suivant d'autres, elles étaient de Délos [5]. Il n'y a

1. Mommsen-Blacas, *Mon. rom.*, t. I, pp. 45-46, cf. Fr. Lenormant, art. *Drachma tyria,* dans le *Dict. des Antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, p. 403, et *Rev. num.*, 1868, p. 17.

2. Lud. Muller, *Num. de l'anc. Afrique*, t. I, p. 53 ; Muller a lu, sur ces pièces, ΚΥΡΑΝΑΙΟΙ ΠΤΟΛΕΜΑΙΩ ; la rectification est due à M. J. Svoronos.

3. Voyez ci-dessus, p. 484.

4. Eckhel, *Doctr.*, t. I. *Proleg.*, p. XI ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Ant.*, t. I, p. 77 ; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Attica*, Introd., p. XVIII.

5. Hésychius, vº βοῦς ; Plutarque, *Thésée,* 25 ; Pollux, IX, 60, 61 : τὸ παλαιὸν δὲ τοῦτ' ἦν Ἀθηναίοις νόμισμα, καὶ ἐκαλεῖτο βοῦς, ὅτι βοῦν εἶχεν ἐντετυπωμένον. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 284 ; cf. ci-dessus, p. 419, au mot *Didrachme.* Les monnaies d'argent primitives au type de la tête de bœuf ou de vache, qui sont peut-être visées par la tradition que nous ve-

port à l'étalon primitif et sacré confié à la garde du héros.

5. Χελῶναι, *testudines*, tortues. Le nom de χελώνη, *tortue*, a été donné vulgairement aux monnaies d'Égine à cause de leur type [1]. Pollux dit : Καὶ μὴν τὸ Πελοποννησίων νόμισμα χελώνην τινὲς ἠξίουν καλεῖσθαι ἀπὸ τοῦ τυπώματος · ὅθεν ἡ μὲν παροιμία « τὰν ἀρετὰν καὶ τὰν σοφίαν νικᾶντι χελῶναι ». Ἐν δὲ τοῦς Εὐπόλιδος Εἵλωσιν εἴρηται ὀβολὸν τὸν καλλιχέλωνον [2]. « D'aucuns pensent que la monnaie péloponnésienne est appelée χελώνη, à cause de son type; d'où est venu le proverbe : Les tortues l'emportent sur la vertu et la sagesse. Dans les *Hilotes* d'Eupolis, une obole est qualifiée belle tortue. » On sait que sous le nom de monnaie péloponnésienne il faut entendre ici les statères d'Égine [3].

6. Πῶλοι, *pulli*, poulains. C'est le nom populaire des monnaies de Corinthe et de ses colonies, à cause du Pégase qui est leur type constant, au revers : πῶλον, τὸ νόμισμα τὸ Κορίνθιον, ὅτι Πήγασον εἶχεν ἐντετυπωμένον, dit Pollux [4], qui cite à l'appui de cette assertion le passage du *Sciron* d'Euripide sur les courtisanes de Corinthe que nous avons déjà rappelé tout à l'heure :

> Καὶ τὰς μὲν ἄξη πῶλον ἂν διδῷς ἕνα,
> Τὰς δὲ ξυνωρίδ', αἱ δὲ κἀπὶ τεσσάρων
> Φοιτῶσιν ἵππων ἀργυρῶν. Φιλοῦσι δὲ πολλάς
> Τὰς ἐξ Ἀθηνῶν παρθένους, ὅταν φέρῃς.

1. Χελώνη, νόμισμα Πελοποννησιακόν. Photius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 328.

2. Pollux, IX, 74, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 289.

3. Hésychius, s. v° : Καλλιχέλωνος, ὁ ὀβολός · εἶχε γὰρ τὸ νόμισμα χελώνην ἐπικεχαραγμένην (dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 319); cf. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 429; B. Head, *Hist. num.*, p. 331.

4. Pollux, IX, 76 ; cf. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 209.

« Les unes, tu en deviendras maître en donnant un poulain, d'autres pour un double attelage; mais il en est d'autres, enfin, qui ne se laissent fréquenter que pour quatre chevaux d'argent. Elles aiment aussi les vierges (monnaies) d'Athènes, pourvu que tu leur en apportes beaucoup [1]. »

7 Ὁμήρειον, *Homereus*, nom d'une monnaie de bronze de Smyrne. Cette ville était au nombre de celles qui se disputaient la gloire de la naissance d'Homère; pour affirmer ses droits, elle fit bâtir un temple qu'on appela l'Ὁμήρειον, et placer l'effigie du poète sur ses monnaies. C'est Strabon qui nous instruit de ces détails en ajoutant qu'on donnait aussi à ces pièces le nom d'Ὁμήρεια : « On voit à Smyrne une bibliothèque et l'Homereion, portique carré avec un sanctuaire où est la statue d'Homère. Les Smyrniotes revendiquent, en effet, énergiquement pour leur ville l'honneur d'avoir été le berceau d'Homère, et ils ont fait frapper une monnaie de bronze qui est appelée par eux *Homereion* [2]. »

Il nous est parvenu des bronzes de Smyrne qui représentent, d'un côté, la statue d'Homère telle qu'elle était dans l'Homereion, accompagnée du nom du poète, ΟΜΗΡΟϹ [3]. Ces bronzes étaient, sans aucun doute, appelés *Homerei;* toutefois, ce ne sont pas ceux-là que vise Strabon, car,

1. Fr. Lenormant, dans *Rev. num.*, 1868, p. 428; ci-dessus p. 507.

2. Ἔστι δὲ καὶ βιβλιοθήκη καὶ τὸ Ὁμήρειον, στοὰ τετράγωνος, ἔχουσα νεὼν Ὁμήρου καὶ ξόανον · μεταποιοῦνται γὰρ καὶ οὗτοι διαφερόντως τοῦ ποιητοῦ, καὶ δὴ καὶ νόμισμά τι χαλκοῦν παρ' αὐτοῖς Ὁμήρειον λέγεται. Strabon, XIV, 1, 37. R. Weil, *Zeit. für Num.*, t. VIII, 1881, p. 338.

3. Barclay V. Head, *Hist. num.*, p. 510; *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 262.

récit d'Hypéride, un autre sens que son acception ordinaire de *poupée*. Les juges présentèrent à la fillette *une poupée et un tétradrachme* (κόρην καὶ τετράδραχμον) pour savoir si son jugement était formé. Comme elle se décida non point pour le joujou, mais pour la pièce d'argent, elle ne put échapper au châtiment qu'elle avait mérité. Ainsi, il ne saurait plus, désormais, être question d'une monnaie athénienne qui aurait porté le nom de κόρη [1].

Quant aux noms de *vierges* (πάρθενοι) et de *Pallas* (παλλάδες) appliqués aux monnaies d'Athènes, ils s'expliquent d'eux mêmes, puisque les noms de πάρθενος et de Πάλλας étaient constamment usités pour désigner la déesse Athéna dont la tête casquée figure sur toutes les monnaies athéniennes [2]. Dans un fragment du *Sciron*, Euripide dit que les courtisanes de Corinthe aiment les vierges d'Athènes, et demandent qu'on leur en apporte : φιλοῦσι τὰς ἐξ 'Αθηνῶν παρθένους, ὅταν φέρῃς πολλάς [3].

4. Δραχμαὶ τοῦ Στεφανηφόρου, Στεφανηφόρου δραχμαί, *drachmes du Stéphanéphore*. C'est le nom qu'on donne aux drachmes d'Athènes dans plusieurs textes épigraphiques [4]. Le Stéphanéphore était un héros athénien légendaire, probablement Thésée, dont le sanctuaire (ἡρῷον) était annexé à l'hôtel des monnaies (ἀργυροκοπεῖον), comme le temple de Juno Moneta, à Rome [1]. La statue qui s'y trouvait érigée le représentait debout, s'appuyant sur sa lance, et le front ceint d'une couronne, d'où son nom ; on en a reconnu l'image sur des tétradrachmes athéniens de la fin du second siècle avant notre ère [2]. La frappe de la monnaie était donc, à Athènes, sous la protection de Thésée stéphanéphore, et ainsi on s'explique qu'une tradition populaire attribuât l'invention de la monnaie au héros lui-même. Dans le même sanctuaire se trouvaient déposés les étalons des poids et des mesures.

Un décret fameux du peuple athénien relatif aux poids et mesures, et qu'on attribue au IIe siècle avant notre ère, fixe la valeur de la mine du commerce, à Athènes, (μνᾶ ἐμπορική) à 138 drachmes du Stéphanéphore (Στεφανηφόρου δραχμὰς ἑκατὸν τριάκοντα καὶ ὀκτὼ [3]). Nous reviendrons ailleurs sur ce plébiscite. Il en ressort que la drachme de Stéphanéphore était la drachme étalon, dont le prototype était conservé dans le sanctuaire de Thésée ; elle seule pouvait être invoquée pour fixer, en cas de contestation, le poids officiel de la monnaie qu'on croyait avoir été établi par Thésée. La monnaie plus ou moins usée qui circulait dans le commerce, au IIe siècle, et même celle qui était frappée alors, était d'un poids sensiblement affaibli par rap-

1. H. Willers, *Numism. Kleinigkeiten*, dans la *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 318.

2. Τὰς μὲν οὖν παρθένους λέγοι ἂν τὰς κόρας, αἷς ἐνεκεχάρακτο 'Αθηνᾶς πρόσωπον, ὅθεν τὸ νόμισμα τοῦτ' Εὔβουλος ἐν 'Αγχίσῃ καλεῖ Παλλάδας. Pollux, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 290.

3. Pollux, IX, 75 ; Hultsch, *Script.*, t. I, p. 290.

4. *C. I. Gr.*, n° 123 ; *C. I. Att.*, t. II, n° 466 (28 et s.), 467 (30 et s.), 468, 476.

1. Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, t. II, p. 361 (2e édit.) ; Suidas, Harpocration, Photius, v° Στεφανηφόρος et 'Αργυροκοπεῖον ; Pollux, VII, 103 ; Fr. Lenormant, art. *Drachmæ Stephanephori*, dans le *Dictionn. des Antiq. gr. et rom.* de Saglio, p. 403.

2. Beulé, *Monn. d'Athènes*, pp. 348-353 ; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Attica.* Introd., p. LII et pl. XIII, fig. 1.

3. *C. I. Gr.*, n° 123 ; *C. I. Att.*, t. II, n° 476 ; B. Head, *Brit. Mus. Catal. Attica*, Introd., p. XV.

l'an 133, ils sont émis par les Romains, et les derniers qui, d'ailleurs, ne portent plus de noms d'ateliers ou de magistrats, finissent par se confondre avec les pièces d'argent, à l'effigie de Marc Antoine, puis d'Octave, frappées aux mêmes poids et aussi en Asie-mineure, dans le but de les remplacer. Dans le commerce, le cistophore était accepté pour trois deniers romains [1].

9. Κιθαρηφόροι, *citharéphores*. Une inscription trouvée à Myra, en Lycie, fixe le montant d'une amende à trois *citharéphores :* κιθαρηφόρους Γ [2]. Il s'agit, on n'en saurait douter, des hémi-drachmes d'argent de la ligue lycienne qui ont, toutes, au revers une lyre (κιθάρα) dans un carré creux plat. On sait que ces pièces, frappées depuis environ l'an 167 jusqu'à 43 avant J.-C., portent, outre le nom fédéral ΛΥΚΙΩΝ, les initiales de la plupart des villes de la Lycie [3]. Le nom de κιθαρηφόροι, sous lequel elles étaient vulgairement connues, est, avec celui de *cistophores,* la preuve que les noms populaires des monnaies arrivaient parfois à prendre place dans les documents officiels eux-mêmes.

10. Ἄγκυρα · Κύπριοι δὲ τὸ τριόβολον, dit Hésychius [4]. A Chypre, suivant ce témoignage, le triobole recevait le nom d'ἄγκυρα, « ancre, croc ». Comme il n'existe pas de monnaie chypriote au type de l'ancre [1], on doit renoncer à l'idée que le nom d'ἄγκυρα aurait été donné au triobole à cause de son type, comme le nom de γλαῦκες ou de πῶλοι aux monnaies d'Athènes et de Corinthe. Pour expliquer l'origine de ce nom d'ἄγκυρα, il faut remonter plus haut que l'invention de la monnaie, c'est-à-dire au temps où les métaux qui servaient aux échanges avaient la forme d'ustensiles. C'étaient des *broches*, ὀβελίσκοι, dans le Péloponnèse, des haches (πελεκεῖς) ou des fers de bipennes, à Chypre [2], enfin, dans cette même île, des ancres, ou des lingots ayant la forme d'ancres, de crocs, de broches recourbées. Nous reviendrons ailleurs sur cette démonstration, en montrant que ces ancres de bronze n'étaient, dans l'île-mère du cuivre, que des divisions des haches, au point de vue de la valeur monétaire.

11. Κέρσα, κερσαῖον, κόρσιον. Ces trois noms qu'on trouve dans Hésychius, désignent une seule et même monnaie asiatique ou égyptienne. Voici le texte du lexicographe :

Κέρσα, Ἀσιανὸν νόμισμα.

Κόρσιον, νόμισμα παρ' Αἰγυπτίοις τὸ κερσαῖον λεγόμενον [3].

La racine de κέρσα étant κείρω « couper », le sens de κέρσα, κερσαῖον, paraît être simplement « coupure, monnaie divisionnaire », synonyme, par conséquent, de κέρμα [4].

12. *Danaké* (ὁ ou ἡ δανάκη). Ce nom popu-

1. J. Marquardt, *De l'organ. financ. chez les Romains*, p. 45; Mommsen, *Zeit. für Num.*, t. XIV, 1887, p. 41; *Brit. Mus. Catal. Caria and islands,* Introd. p CXII.
2. Diamandaras, dans les *Mittheil.* de l'Inst. arch., *Athen. Abtheil.*, t. XIV, 1889, p. 413.
3. Leicester Warren, *An Essay on greek federal Coinage*, p. 35.
4. Hésychius, s. vº, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 312.

1. Six, *Rev. num.*, 1883, p. 261, note.
2. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 318 et 324 (πέλεκυς et ἡμιπέλεκκον).
3. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 319-320.
4. Voyez ci-dessus, p. 394.

ainsi que l'a fait remarquer Eckhel [1], ils sont du temps de Septime Sévère et, par conséquent, postérieurs au géographe grec. Il faut donc englober aussi parmi les pièces appelées *Homerei* des bronzes très communs, antérieurs à l'époque impériale et qui, sans porter le nom d'Homère, ont pour type un personnage assis tenant un *volumen*, qui ne saurait être autre que le poète de l'Iliade et de l'Odyssée [2].

8. Cistophores [3]. Nous donnons et on donnait dans l'antiquité le nom de cistophores (κιστοφόροι, *cistophori*) à des pièces d'argent d'Asie-mineure qui ont pour type, d'un côté la ciste mystique de Bacchus entr'ouverte et laissant échapper un serpent, au milieu d'une couronne de lierre; au revers, un arc dans son étui, entre deux serpents dressés de chaque côté et les queues enlacées. Tite-Live mentionne à plusieurs reprises les cistophores. Il raconte que Manius Acilius Glabrio rapporta de ses victoires sur Antiochus et les Étoliens (190 avant J.-C.), 248,000 cistophores [4]; que L. Æmilius Regillus en eut, de sa victoire sur la flotte du roi de Syrie, 131,300 [5]; que L. Cornelius Scipio Asiagenes en rapporta 331,070 [1]; que Cn. Manlius Vulso en recueillit 250,000 dans la défaite qu'il infligea aux Galates [2]. Les cistophores constituaient, aux IIe et Ier siècles avant notre ère, la plus grande part du monnayage de l'argent en Asie-mineure. Cicéron, dans plusieurs de ses Lettres, dit que les pièces à la ciste étaient la monnaie la plus répandue dans sa province, et qu'on éprouvait quelque peine à les faire changer par les banquiers de Rome [3].

Le cistophore, qui pèse de 12 gr. 75 à 12 gr. 40 environ, est en réalité un didrachme de poids éginétique. Il y a le demi-cistophore et le quart de cistophore; ces deux pièces, très rares, n'ont plus pour type la ciste dionysiaque : au droit, figure la massue et la peau de lion d'Hercule, au milieu d'une couronne de pampres; au revers, une grappe de raisin.

On a l'habitude de grouper, dans les collections, tous les cistophores en une seule série, à cause de leur unité de types et de système pondéral, mais les ateliers d'Asie-mineure qui les ont émis sont nombreux, et toutes ces pièces se différencient entre elles par des symboles, des monogrammes, des dates, des noms de proconsuls romains ou de magistrats urbains placés dans le champ, à côté du type principal invariable. On a, ainsi, des cistophores de différentes villes de Mysie, de Lydie, d'Ionie et de Phrygie, c'est-à-dire des pays qui avaient fait partie du royaume de Pergame; les plus anciens ont été frappés sous l'autorité même des rois de Pergame dès la fin du IIIe siècle avant notre ère; après

1. Eckhel, *Doctr.*, t. II, p. 541.
2. B. Head, *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 244 à 247.
3. Le P. Panel, *De cistophoris*, Lyon, 1734, in-4; Eckhel, *Doctr.*, t. IV, p. 552 et s.; Pinder et Friedlænder, *Ueber die Cistophoren*, 1855, in-4°; Mommsen-Blacas, *Hist. de la monn. rom.*, t. I, p. 63; t. III, p. 301; Fr. Lenormant, art. *Cistophori*, dans le *Dict.* de Saglio, p. 1211, et *La monn. dans l'Antiq.*, t. II, pp. 42 et 145 et s.; *Rev. num.*, 1867, p. 182 à 186.
4. T. Liv., XXXVII, 46.
5. T. Liv., XXXVII, 58.

1. T. Liv., XXXVII, 59.
2. T. Liv., XXXIX, 7.
3. Cic., *ad Atticum*, II, 6; II, 16; XI, 1; *ad Famil.*, V, 20.

nie [1], à Anaphé, Mélos, Péparéthos, Théra et d'autres contrées helléniques, où elle est le plus souvent une pièce de bronze ou d'argent fruste, mais quelquefois aussi une petite bractéate monétiforme en or estampé [2]. Des découvertes analogues ont été faites à Carthage [3] et dans diverses contrées de l'Europe occidentale. Parfois ce sont des monnaies coupées qu'on place dans le cercueil avant de le fermer [4]. Aux ruines de l'ancienne Tauroentum (à 20 kil. de Toulon) on a trouvé deux tombeaux où les squelettes tenaient encore entre leurs dents, l'un une pièce à l'effigie d'Auguste, l'autre une pièce à l'effigie de Maximien; à Toulon, un squelette avait aussi à la bouche un bronze fruste, probablement à l'effigie d'Antonin le Pieux; cette pièce usée était sans valeur lorsqu'on s'en est servi pour en faire la danaké ou l'obole à Charon [5].

Les tombeaux de l'époque franque contiennent fréquemment de petites monnaies d'argent, de style barbare, très minces et très plates, qui ne sont que des imitations grossières des monnaies des successeurs de Constantin et des premiers empereurs de Constantinople. Ces monnaies extrêmement fragiles paraissent avoir eu, dans ces tombes, un caractère symbolique et religieux rappelant l'obole à Charon [1].

Ajoutons enfin qu'en Orient le mot *danaké* lui-même a persisté jusqu'au moyen âge dans l'arabe *daneq* et le persan *daneh*, et il a formé le néo-sanscrit *tanka* [2]. Chez les Arabes et les Persans, le *daneq* est devenu un poids monétaire; Makrizi l'évalue à 8 grains 1/2 d'orge barbelé et non écossé [3]; d'autres auteurs l'estiment à 2/3 d'obole ou 1/6 de derham, c'est-à-dire à 0 gr. 55 environ [4].

13. L'obole à Charon recevait encore différents noms populaires qui désignaient vaguement une menue monnaie ou une pièce sans valeur, et auxquels nous pouvons comparer certaines expressions dont on se sert parfois chez nous dans le même cas. De ce nombre, sont les noms : κραπαταλός, ψώθια, κίκκαβος, ξυνίστρον, χαλκοκράς, τροχίσκος.

Le mot κραπαταλός était employé par les comiques; on le trouve dans une comédie de Phérécrate pour désigner la drachme

dique de Millin, 1809, V, 358; 1812, II, 94. Voy. aussi Raoul Rochette, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et B.-Lettres*, XIII, 1838, pp. 664 et suiv.

1. Stackelberg, *Die Gräber der Hellenen*, p. 42.

2. O. Waser, *Charon*, p. 35; Brueckner et Pernice, *Mittheil.* de l'Instit. arch., *Athen. Abtheil.*, t. XVIII, 1893, p. 187; E. Babelon, *Mélanges num.*, t. I, p. 200; E. Pottier et S. Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 106; Sorlin-Dorigny, *Rev. num.*, 1888, p. 1; T. Spratt, *Num. Chron.*, 1887, p. 309.

3. Le P. Delattre, *Rev. archéol.*, 1898, II, pp. 225-228.

4. J. A. Blanchet, *Rev. num.*, 1897, p. 1 et 107; le même, *L'obole du mort*, dans *Mélusine*, t. X, 1900, col. 114-115.

5. J. Revellat, *Rev. archéol.*, n. s. t. XXI, 1870, p. 312. Une loi interdisait aux Romains d'enterrer des monnaies avec les cadavres : *Frag. Leg. XII Tabul.*; Cicéron, *Leg.* II, 24; *Digeste*, 48, 13, 4, § 6.

1. G. Cumont, *Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave* (*province de Namur*), dans la *Rev. belge de num.*, 1890; J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, t. III, 1er fasc., p. 68 et suiv (Paris, 1899, in-8°); M. Prou, *Rev. num.*, 1891, p. 142.

2. J. Oppert, dans le *Journal asiatique*, 1874, VIIe série, t. IV, p. 484.

3. Makrizi, *Historia monetæ arabicæ* (texte arabe). Rostock, 1784, p. 74 de la traduction.

4. H. Sauvaire, *Numismatique et métrologie musulmanes*, dans le *Journal asiatique*, 1884, VIIIe série, t. III, p. 422.

laire désignait, en Orient, d'abord une petite monnaie d'argent; plus tard on l'appliqua à une monnaie de bronze. La *danaké* paraît avoir été, à l'origine, le nom vulgaire de l'obole, dans l'empire des Perses Achéménides. Les Grecs considéraient cette pièce comme étrangère et d'une valeur minime; de là vint, chez eux, l'usage d'appeler *danaké* l'obole ou la pièce sans valeur qu'on déposait dans la bouche des morts et que percevait Charon pour admettre les ombres dans sa barque et leur faire traverser le Styx.

Pollux dit que la danaké est une monnaie perse : τὸν δανάκην εἶναί τινές φασι νόμισμά τι Περσικόν [1]. Brandis et Hultsch ont proposé de la reconnaître dans la petite pièce d'argent cilicienne qui pèse de 0 gr. 90 à 0 gr. 68 environ [2]; la pièce de 1 gr. 85 serait la double danaké, et la plus petite pièce qu'on ait frappée dans l'empire perse, qui pèse au plus 0 gr. 45, serait l'ἡμιδανάκη ou ἡμιδανάκιον, mentionnée par Hésychius [3].

Suidas définit la *danaké* : « le nom de la monnaie qu'on donnait autrefois aux morts, afin qu'ils pussent traverser l'Achéron »; il appelle aussi cette monnaie καρκάδονα [4]. L'*Etymologicum magnum* et Hésychius disent que c'est : « une monnaie étrangère (βαρβαρικόν) plus grande que l'obole [5] ». On continua, même après Alexandre, à désigner sous le nom de δανάκη les petites monnaies d'origine orientale et à donner ce nom à la pièce fruste et démonétisée, par conséquent sans valeur comme une monnaie étrangère, qu'on plaçait dans la bouche des défunts : la danaké resta en Orient, même sous les Romains, le nom de l'obole à Charon, appelée pourtant plus ordinairement, ὁ τοῦ νεκροῦ ὀβολός, ναυτιλίης ὀβολός, dans les auteurs classiques [1].

Diodore de Sicile prétend que la coutume de placer une vieille pièce de monnaie entre les dents des cadavres est d'origine égyptienne [2]. Quoi qu'il en soit, elle fut, de bonne heure, connue des Grecs; Aristophane y fait allusion [3] et elle excite les railleries de Lucien [4]. Divers monuments représentent l'opération : par exemple, un lécythe attique, une lampe trouvée près de Pérouse, une pierre gravée, un bas-relief sur un sarcophage de la villa Albani [5]. On a souvent retrouvé la danaké ou l'obole dans les tombeaux antiques, placée quelquefois dans la bouche ou dans la main du cadavre : par exemple, aux environs d'Athènes [6], à Samé dans l'île de Céphallé-

1. Pollux, IX, 82; Hultsch, *Script.*, t. I, p. 293; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 298.

2. Brandis, *Das Münzwesen*, p. 234; Hultsch, *Metrol.*, p. 592; E. Babelon, *Perses Achéménides*, pp. 24 et suiv.

3. Hésychius, s. v°, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 318; E. Babelon, *Perses Achéménides*, p. 32, n° 237 (hémiobole de 0 gr. 25).

4. Suidas, s. v. δανάκη et καρκάδονα : καρκάδοντα, Χάροντος δάνειον.

5. Hésychius, s. v. δανάκη, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 315; *Etym. magn.*, éd. Gaisferd, s. v., p. 247, 41; Hultsch, *Script.*, t. I, p. 348; Otto Waser, *Charon*, p. 34.

1. Alfred Maury, *Hist. des religions de la Grèce antique*, t. II, p. 153.

2. Diod. Sic., I, 2e part., XCVI. Diodore paraît avoir oublié que les anciens Égyptiens ne connaissaient pas l'usage de la monnaie.

3. Aristoph., *Ranæ*, 140.

4. Lucien, *Sur le deuil*, 10.

5. Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. CIX; Panofka, *Gemmen mit Inschriften* dans les *Mémoires de l'Acad. de Berlin*, 1851, pl. III, fig. 31 ; Otto Waser, *Charon*, p. 35 (Berlin, 1898, in-8°); Muller-Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*, II, pl. LXIX, 870, 871 ; Baumeister, *Denkmäler*, t. I, fig. 415.

6. Lettres de Fauvel, dans le *Magasin encyclopé-*

monnaie, qu'on échangeait au poids, la présence de ces τεττιγία à la mode égyptienne ou de provenance égyptienne, au milieu de véritables monnaies, dans la caisse du temple délien, n'a rien qui doive surprendre.

§ IV

Nomenclature des diverses espèces de monnaies chez les Romains.

I. — Les monnaies d'or.

Nous ne connaissons pas les noms que les Étrusques donnaient à leurs monnaies d'or, dont la frappe remonte jusqu'au v[e] siècle et qui se partagent en deux groupes distincts :

1. Pièces marquées	X (= 10), pesant	0 gr.	58
—	XII< (= 12 1/2), —	0	72
—	ΛXX (= 25), —	1	45
—	↑ (= 50), —	2	90
2. Pièces marquées	Λ (= 5), —	1	15
—	XX (= 20), —	4	67

Ces deux groupes de monnaies d'or correspondent à des séries d'argent dont il sera question plus loin [1]. Le tableau qui précède suffit à montrer que le système monétaire des Étrusques n'avait pas de rapport d'origine avec celui des Grecs ou des Romains.

1. B. Head, *Num. Chron.*, 1890, p. 175; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 24; W. Deecke, *Etrusk. Forschungen*, Heft II, *Etrusk. Münzwesen*, p. 5 et s.; J. Martha, *L'art étrusque*, p. 606; Hill, *Handbook*, p. 55.

A Rome, l'unité monétaire de l'or, s'appelait *nummus aureus*, *denarius aureus;* et plus couramment *aureus;* enfin, à partir de Constantin, *solidus aureus* ou simplement *solidus.*

Le terme de *nummus aureus* est celui dont se sert Pline pour désigner la première monnaie d'or émise par les Romains : *aureus nummus post annos LI percussus est quam argenteus* [1]. Pline désigne par là les pièces d'or frappées en 217 avant J.-C. et années suivantes, par les généraux romains qui guerroyaient en Campanie contre les Carthaginois. Elles forment deux groupes. Les unes ont pour types, au droit, la tête de Janus, et au revers, deux guerriers, un Romain et un Campanien prêtant serment sur un jeune porc que tient un pontife sur ses genoux : elles pèsent 6 gr. 84 et 3 gr. 42 [2]. Les autres, qui ont au droit, la tête de Mars, et au revers, un aigle sur un foudre, portent, en outre, l'indication de leur valeur : ↓X, XL, XX (*60, 40 et 20 sesterces* de compte), c'est-à-dire 1/96[e], 1/144[e], 1/288[e] de la livre (3 gr. 41, 2 gr. 20, 1 gr. 10 environ [3]).

L'expression *nummus aureus* désigna aussi plus tard la pièce d'or frappée à Rome même [4]; pourtant, cette monnaie reçut plus ordinairement le nom de *denarius aureus* et par abréviation celui d'*aureus*, par opposition avec le *denarius argenteus* [5]. D'ail-

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 47; E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. XXVII.
2. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 23.
3. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 25.
4. Cicéron, *Philipp.*, XII, 8, 20.
5. Suet., *Calig.*, 42; *Domit.*, 7; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 42; XXXIV, 7, 37; Pétrone, *Satyricon*, XXXIII (*aureos argenteosque habebat denarios*); *Scol. ad Pers. Sat.*, V, 105; Priscien, *De fig. numerorum*, 3; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III,

imaginaire en usage aux Enfers : λέγει δὲ τὸν μὲν κραπαταλὸν εἶναι ἐν Ἅδου δραχμήν [1]. Le sens ordinaire de κραπαταλός paraît avoir été une espèce de poisson.

La ψώθια, la moitié du κραπαταλός, était un triobole et valait huit κικκάβοι [2]. Le sens ordinaire de ψώθια est « menu morceau, miette ».

La huitième partie de la ψώθια, le κίκκαβος, était assimilé à l'obole. En effet, dans Photius, on lit : Κίκκαβος ὠνοματοποιηταί τι νομισμάτιον ἐν Ἅιδου · Κίκκαβος, ὀβολοῦ ὄνομα [3]. Le κίκκαβος était ainsi la plus petite des monnaies infernales.

Ξύνιστρον, νόμισμα : telle est la mention laconique qu'on trouve dans le lexique d'Hésychius [4], relative à une espèce de monnaie qui aurait porté le nom de ξύνιστρον et qui n'est pas autrement connue.

16. Χαλκοκράς, τὸ χαλκόκρατον νόμισμα. Nous n'avons pas, non plus, d'autre donnée que celle-ci, qui nous est fournie par Photius, sur l'espèce de monnaie de bronze appelée χαλκοκράς [5] ; d'après son étymologie, ce nom paraît désigner des pièces fausses dans lesquelles le cuivre remplace le métal précieux.

17. Dans les comptes des hiéropes du temple d'Apollon à Délos, en 279, on trouve comme énoncé d'une somme d'argent, des τεττιγία πτολεμαϊκὰ χρυσᾶ « des sauterelles ptolémaïques d'or » [1].

On a admis que cette expression désignait une espèce de monnaie par son nom populaire. Dans ce cas, il s'agirait de monnaies d'or ptolémaïques ayant pour type ou pour marque monétaire une sauterelle, ou bien de pièces d'or qui, par leur petitesse et leur abondance, rappelleraient les essaims de sauterelles. Or, parmi les monnaies des Lagides, il n'en est point qui aient pour type une sauterelle ou même qui portent cet insecte, dans le champ, comme symbole accessoire. La seconde hypothèse, suivant laquelle les τεττιγία πτολεμαϊκὰ χρύσα seraient de minuscules pièces d'or de la série ptolémaïque, n'est guère plus admissible, parce que les plus petites pièces d'or des Lagides pèsent encore 1 gr. 75 [2]. En outre, elles sont rares et n'ont jamais été assez répandues pour être comparées à des essaims de sauterelles. Il vaut donc mieux croire que l'expression que nous avons rapportée ne désigne pas des monnaies, mais des bijoux d'or. On donnait, en effet, le nom de τέττιγες à des ornements de tête à l'usage des femmes et destinés à retenir les cheveux [3]. Étant données les habitudes des Anciens de se servir souvent de bijoux en guise de

1. Phérécrate, dans Athénée, *Deipnos.*, 646, c ; Pollux, IX, 83 ; Hultsch, *Script.*, t. I, p, 293 ; cf. Hésychius, s. v°, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 320 ; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 298.

2. Ἔχειν δ'αὐτὸν (κραπαταλόν) δύο ψωθίας, τὴν δὲ ψωθίαν εἶναι τριώβολον καὶ δύνασθαι ὀκτὼ κικκάβους. Pollux, IX, 83, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 293 ; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 298.

3. Photius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 329 ; Percy Gardner, *Num. Chron.*, 1881, p. 298.

4. Hésychius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 322.

5. Photius, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 328.

1. Homolle, dans le *Bull. corr. hellen.*, t. XIV, 1890, pp. 389 et 420.

2. Reg. Stuart Poole, *Brit. Mus. Catal. The Ptolemies*, p. 20, pl. III, 5.

3. Thucyd., I, 6, et le Scol. ; Aristophane, *Equites*, 1331 ; Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. XIV, 1890, p. 420 ; Th. Schreiber, dans les *Mittheil. d. arch. Inst.*, *Athen. Abtheil.*, t. VIII, 1883, pp. 267, 272 ; Studniczka, *Jahrb. d. arch. Instit.*, t. XI, 1896, p. 248.

naies luculliennes (Λουκοὔλλειον νόμισμα) [1]. L'*aureus* de Caracalla de 50 à la livre, dont nous venons de parler, reçut le nom d'*aureus antoninianus*.

On a de même, l'*aureus Valerianus* sous Valérien père [2]; le *triens Saloninianus* [3] en l'honneur de Salonin, fils de Gallien. Nous savons déjà qu'au IIIe siècle, le nom de *philippeus* ou *philippus* était le terme ordinaire pour désigner la monnaie courante en or, en argent ou en bronze [4]. Cette expression, qui remontait jusqu'aux monnaies de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, était particulièrement en vogue à Rome sous les règnes des deux empereurs du nom de Philippe.

L'*aureus* fut, d'une manière générale, la seule monnaie d'or romaine, frappée régulièrement et sans interruption pendant toute la durée de l'empire. Les multiples et les divisions de l'*aureus* n'ont pas ce caractère de permanence, et quelques-uns d'entre eux n'ont même eu qu'une existence tout à fait passagère.

La moitié de l'aureus fut le quinaire d'or, *quinarius aureus*. On le trouve dès le temps de Jules César [5]; il se rencontre ensuite, toujours rare, sous Auguste [6]; puis, sous la plupart des empereurs. Il n'y eut pas d'autre division de la pièce d'or jusqu'à Sévère Alexandre, époque où, suivant Lampride, on commença à frapper le tiers d'*aureus*. A cette date, le quinaire prit le nom de *semis*, *semissis*, et le tiers d'*aureus*, celui de *triens*, *tremissis*. Lampride ajoute que ces nouvelles pièces furent créées parce qu'à partir de Sévère Alexandre, on exigea que l'impôt fût payé en or intégralement. Il fallait, en conséquence, se procurer des monnaies divisionnaires dans ce métal : « *Tunc primum semisses aureorum formati sunt ; tunc etiam, cum ad tertiam partem aurei vectigal decidisset, tremisses; dicente Alexandro etiam quartarios futuros, quod minus non posset. Quos quidem jam formatos in Moneta detinuit, expectans ut si vectigal contrahere potuisset et eosdem ederet; sed cum non potuisset per publicas necessitates, conflari eos jussit et tremisses tantum solidosque formari* [1]. » Ainsi, d'après ce texte, Sévère Alexandre fit frapper non seulement des *semis* et des *triens*, mais aussi des *quartarii* ou quarts d'*aurei*, petites pièces dont aucun exemplaire ne nous est parvenu et qui, d'ailleurs, furent renvoyées au creuset avant d'avoir été lancées dans la circulation.

Malgré le témoignage formel de Lampride, on n'a pas de triens d'or avant le règne de Valérien (253) [2]; à partir d'Aurélien (270) on reprit l'émission des quarts d'*aurei* ou *quartarii* qui étaient demeurés à l'état d'essai sous Sévère Alexandre; on en a de Gallien avec FORTVNA REDVX [3], VBERITAS [4] ou VICTORIA [5], qui pèsent

1. Plut., *Lucullus*, 2; cf. *Numism. Chron.*, t. I, 1836, p. 169; E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 405.
2. Trebell. Pollio, *Claud.*, 17.
3. Trebell. Pollio, *Claud.*, 14 et 17; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 62.
4. Ci-dessus, p. 481.
5. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. II, p. 15, 239, 355.
6. Cohen, *Méd. imp.* (2e éd.), t. I, p. 105, nos 311 et suiv. (poids moyen, 3 gr. 89); Vasquez Queipo, *Syst. métr. et monét.*, t. III, p. 426.

1. Lampride, *Sev. Alex.*, 39.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 60.
3. Cohen, *Méd. imp.*, t. V, p. 373, no 275.
4. Cohen, t. V, p. 438, no 1007.
5. Cohen, t. V, p. 446, no 1069 et suiv.; cf. Cohen, *op. cit.*, p. 346.

leurs, les pièces d'or romaines frappées dans les derniers temps de la République et sous l'empire ne sont, assez souvent, que la reproduction en or du denier d'argent. Sur les monnaies d'or de Sauromate III (175 à 211 de notre ère) et de ses successeurs, rois du Bosphore cimmérien, pièces taillées sur le pied de l'*aureus* impérial, on trouve même la marque du denier d'argent romain ✱ : ce qui démontre qu'on les appelait *denarii aurei*, le mot « denier » représentant l'unité pour les monnaies de tous métaux, or, argent et bronze [1].

Ce terme de *denarius aureus* demeura, en Orient, le nom populaire le plus en usage pour désigner la pièce d'or romaine ; il persista jusque sous l'empire byzantin [2], et de là vient que, chez les Arabes, le nom de *dinar* (de *denarius*) fut spécialement réservé à leurs monnaies d'or aussitôt que les khalifes en firent frapper [3].

Quoi qu'il en soit, à Rome et chez les auteurs latins, le nom plus court d'*aureus* est celui qui est ordinairement employé. Les pièces d'or émises depuis Sylla jusqu'à Auguste, ne portent pas d'indication de leur valeur ; elles sont de poids très inégal : l'aureus le plus lourd de Sylla pèse 10 gr. 95 (1/30e de la livre) [1] ; celui de Pompée, 9 gr. (1/36e de la livre) ; celui de Jules César, 8 gr. 18 (1/40e de la livre) ; celui d'Auguste, 7 gr. 80 (1/42e de la livre) ; celui de Néron, 7 gr. 60 environ [2] ; bientôt il tombe à 7 gr. 40, et sous Marc-Aurèle à 7 gr. 25 [3].

En 215, Caracalla fit descendre le poids de la pièce d'or à 6 gr. 55 ou 1/50e de livre [4]. Durant un siècle à partir de cette date, le poids de l'aureus fut très irrégulier, montant parfois, comme sous Postume, jusqu'à 7 gr., ou descendant, sous Trébonien Galle et Volusien, à 3 gr. 40, sans que le métal fût jamais altéré.

Parfois, comme chez les Grecs, on donna à certaines espèces monétaires le nom des personnages qui en inaugurèrent la frappe. C'est ainsi que les monnaies d'or et d'argent de Sylla, qui furent frappées en 87 avant J.-C., par les soins de son questeur L. Licinius Lucullus, étaient populaires, nous dit Plutarque, sous le nom de *mon-*

p. 19, qui rappelle notamment ce passage du *Périple de la mer Érythrée*, § 8, 49 : δηνάριον χρυσοῦν τε καὶ ἀργυροῦν ; M. Soutzo, *Rev. num.*, 1898, p. 663 ; Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 308.

1. B. de Kœhne, *Musée Kotschoubey*, t. II, p. 275, 277, 278, 302, 307, 316, etc. Le signe ✱ se trouve, en effet, dans la série du Bosphore cimmérien, non seulement sur l'or, mais sur l'électrum, l'argent et le bronze ; on l'a pris, à tort, parfois pour une étoile à six branches ; c'est toujours et partout le signe du denier, quel que soit le métal, le poids et l'aloi.

2. Χρυσᾶ δηνάρια, dans Priscien, *De fig. numeror.*, d'après Didyme. Hultsch, *Script.*, t. II, p. 86, l. 22.

3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 20, note ; Fr. Lenormant, art. *Denarius aureus*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio, p. 100 ; Otto Blau, *Zeit. d. deut. morgenl. Gesellschaft*, t. XXI, 1867, p. 672.

1. Fr. Lenormant, art. *Denarius*, cité, p. 99 ; E. Babelon, *Descr. hist. des monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 406.

2. Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. X, 1878, p. 232 ; Ettore Gabrici, dans la *Rivista ital. di numism.*, t. X, 1897, p. 343.

3. Vasquez Queipo, *Syst. métr. et monét.*, t. III, p. 426 et suiv.

4. Vopiscus, *Aurelian.*, 9, 12 ; *Probus*, 4 ; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 23 ; Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. Vigié, p. 29-30 ; Fr. Lenormant, art. *Aureus*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio, p. 30 ; Ém. Lépaulle, *Rev. num.*, 1888, p. 399 et s.

Élagabale fit frapper des multiples de 2, 3, 4, 10, 100 *aurei*. Lampride [1] le dit formellement : « *Formas* (c'est-à-dire coins ou monnaies frappées) *binarias, ternarias et quaternarias et denarias etiam usque ad bilibres quoque et centenarias, quas Heliogabalus invenerat, resolvi præcepit neque in usu cujusquam versari; atque ex eo his materiæ nomen inditum est.* » On n'a retrouvé jusqu'ici aucune de ces énormes pièces d'or d'Élagabale, d'ailleurs retirées de la circulation par Sévère Alexandre [2]. Elles pesaient respectivement 1/25e, 2/33e, 2/25e, 1/2 de la livre d'or; les *formæ bilibres* qui pesaient deux livres devaient être les mêmes que les *formæ centenariæ*, puisque deux livres étaient l'équivalent de 100 *aurei* de 6 gr. 55.

Sous Gallien on a des médaillons d'or qui, par leur poids, peuvent être dénommés *biniones, terniones, quaterniones*. Un médaillon du Musée britannique, à la légende PAX AVG, qui pèse 30 gr. 50, paraît représenter cinq fois l'unité [3]; un autre, du musée de Monaco, pèse 22 gr. 60 [4] et peut être un *quaternio*. Celui de la collection du Chastel, au Cabinet des médailles de Bruxelles, qui pèse 14 gr. 70 [5], est-il un *ternio?* Les poids des pièces d'or sont tellement irréguliers, que ce même règne de Gallien nous offre des pièces de 13 gr. 70; 13 gr. 50; 13 gr. 25; 13 gr. 15; 12 gr. 25, qu'on doit ranger sans doute parmi les *biniones*. Mais l'incertitude que nous avons constatée plus

1. Lampride, *Sev. Alex.*, 39.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 59; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 10.
3. Cohen, *Méd. imp.*, t. V, p. 413, nº 723.
4. Cohen, t. V, p. 423, nº 834.
5. Cohen, t. V, p. 369, nº 230.

haut pour le poids de l'*aureus* empêche de préciser la taille des multiples [1].

Dioclétien et ses associés paraissent avoir voulu donner plus de fixité à la taille de la monnaie d'or [2]. Ils créèrent un *aureus* à fort relief, de flan plus épais et de module plus petit que les *aurei* précédents. Le poids normal de cette pièce fut de 1/60e de livre ou 5 gr. 45. On a de nombreux *aurei* dont le poids effectif gravite autour de cet étalon; parmi ceux qui sortent des ateliers d'Antioche, de Nicomédie, de Thessalonique et de Serdica, il en est qui ont, au revers, la lettre Ʒ, forme de Ξ (= 60), marque de la taille nouvelle, comme l'a observé A. Missong [3]. L'atelier d'Antioche émit aussi, exceptionnellement, au seul nom de Dioclétien, des *aurei* avec la marque de valeur O (= 70), qui dénote une taille théorique de 70 à la livre, donnant le poids de 4 gr. 68 [4]. Malgré ces indications qui sont évidemment le résultat de mesures administratives ayant pour but de régulariser la frappe de l'*aureus*, le poids de cette pièce resta toujours très flottant, variant de 5 gr. 60 environ à 4 gr. 86, mais étant le plus souvent au-dessous du poids normal de 5 gr. 45. Dans les ateliers, on se préoc-

1. Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 22.
2. Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 40.
3. Alex. Missong, dans la *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880, pp. 241, 262, 268, 280, 284, etc.; Otto Seeck, dans la *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, pp. 42 et 45; H. Cohen, *Méd. imp.*, t. VI, p. 420, nºs 46 et 49; p. 421, nº 52; p. 422, nº 56, etc. La lettre Ʒ pour Ξ a été souvent reproduite à tort, chez différents auteurs, comme un *sigma*, Σ ou un *zêta*, Z, ou encore Σ ou Ƶ.
4. Al. Missong, dans la *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880, pp. 241, 262, 265; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. VII, 1890, p. 41.

quelquefois moins de 1 gramme. Au surplus, l'irrégularité du poids de l'*aureus* à cette époque entraîna la frappe de pièces divisionnaires, de poids non moins irrégulier, si bien que c'est par approximation seulement qu'on peut donner le nom de *triens* ou *tremissis* aux pièces d'or variant de 2 gr. 38 à 1 gramme ; celui de double *triens* (2/3 d'*aureus*) à des pièces dont le poids flotte entre 4 gr. 76 et 3 gr. [1].

Les poids des monnaies d'or d'Aurélien qui, pourtant, fut un réformateur de la monnaie, se répartissent, sans lacune notable, entre 9 gr. et 3 gr. 50 [2].

H. Cohen [3], qui a relevé les poids des *aurei* de Gallien et des divisions de l'*aureus* sous ce même règne, échelonne ces poids depuis 6 gr. 70 jusqu'à 0 gr. 80, sans qu'il y ait, entre chaque pièce voisine, un écart de plus de 0 gr. 50. La différence entre les espèces n'est guère plus sensible au point de vue du module : « Il est excessivement difficile, remarque H. Cohen, de déterminer la différence entre le quinaire et le denier d'or dans les médailles de Gallien ; telle médaille, à peu près du module ordinaire, est très légère, telle autre d'un module plus petit, est plus pesante..... [4]. » On ne saurait démontrer avec plus d'évidence que les divisions théoriques de l'*aureus* n'étaient observées dans la pratique que d'une manière approximative et qui variait pour chaque atelier ou pour chaque

1. Fr. Lenormant, art. *Aureus*, dans le *Dict. des antiq.* de Saglio; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 59.

2. Th. Rhode, *Die Münzen des Kaisers Aurelianus* etc., pp. 121 et suiv. ; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 39.

3. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. V, p. 346.

4. Cohen, t. V, p. 345.

émission. Les pièces d'or n'étaient plus que des lingots dont les types, c'est-à-dire l'estampille officielle, garantissaient l'aloi, mais non le poids [1].

Les multiples de la pièce d'or étalon sont nombreux et varient suivant les époques.

Auguste fit frapper des *quaterniones*, c'est-à-dire des quadruples de l'*aureus*. Le musée de Naples, du moins, en conserve le seul spécimen que l'on connaisse, frappé en l'an 5 de l'ère chrétienne ; il a été trouvé à Herculanum en 1759 et pèse 33 gr. 41 [2]. Il existait aussi au Cabinet des médailles, avant le vol de 1831, un *quaternio* d'or de Domitien, au type de Pallas Promachos debout sur une colonne rostrale. Ce médaillon, que l'on ne connaît plus que par des moulages et d'anciens dessins, avait été frappé en l'an 88 de notre ère [3].

Commode émit des *terniones* ou triples *aurei*, dont les deux seuls spécimens, frappés en 189, l'un au type de la Fortune sur une proue, l'autre au type de la Paix assise, ont aussi disparu de nos cartons dans le vol de 1831 [4].

1. O. Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, pp. 39-40.

2. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. L ; t. VI, p. 116 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 19 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 9 ; H. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 87, nº 177 ; Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. XIX, 1887, p. 14 ; W. Frœhner, *Les médaillons de l'Empire romain*, p. 5 ; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 21.

3. Voy. à son sujet, surtout : E Babelon, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. LVII, 1896 (paru en 1898), p. 298 et *Mélanges numism.*, t. III, pp. 320, 338, et pl. IX.

4. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. III, p. 246, nº 155 et p. 280, nº 394 ; Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. XIX, 1887, p. 14 ; E. Babelon, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LVII, p. 300 ; *Mélanges numism.*, t. III, p. 310.

frappe [1]. Le nom de *solidus aureus*, ou plus simplement *solidus*, qu'il donna à la nouvelle monnaie d'or étalon était déjà auparavant appliqué à l'unité monétaire ou pondérale : c'est ainsi qu'en 146 après J.-C., Volusius Mæcianus dit : *Prima divisio* SOLIDI, *id est libræ, quod as vocatur* [2]. Il servait aussi parfois à qualifier l'*aureus*, pour indiquer que le poids était complet, c'est à-dire conforme au taux normal et l'aloi excellent. C'est dans ce sens qu'Apulée, dès la fin du IIe siècle, parle de *centum aurei solidi* [3]. Lampride qui vivait, il est vrai, sous Constantin, donne le nom de *solidi* aux monnaies d'or de Sévère Alexandre [4]. La pièce d'or créée par Constantin, se maintint jusqu'à la fin de l'empire byzantin [5] ; comme elle était le 1/72e de la livre pondérale, les premiers exemplaires qui inauguraient la réforme portent, dans le champ du revers, le chiffre romain LXXII, qui indique leur valeur [6].

En 325 [7], le *solidus* est donné comme l'équivalent de 4 scrupules, c'est-à-dire 1/72e de livre. Bientôt, dans les comptes courants, le nom de *livre* ou λίτρα, finit par passer à ce nombre 1/72e, comme représentant l'unité étalon [1] : cet usage vint évidemment de ce que les monnaies d'or n'étant guère reçues qu'au poids, même dans les caisses publiques, on comptait par soixante-douzièmes toutes les sommes qui passaient sur les plateaux de la balance.

Les expressions *auri pondus*, *solidos appendere* et non *numerare*, de même que celles d'*argenti pondus*, sont courantes dans les textes législatifs et montrent que, le plus souvent, on pesait les métaux précieux même monnayés [2]. A la vérité, en 334, un décret officiel fixe une somme en un nombre déterminé de *solidi* [3], mais l'irrégularité effective des exemplaires nous démontre qu'en pratique dans ce cas même on devait les peser. Ainsi s'explique-t-on qu'un certain nombre d'*aurei* et de *solidi* romains dépassent le poids normal et que ces pièces trop lourdes n'aient pas été rognées ; l'irrégularité de leurs contours et les bavures même de la frappe ont, en général, été respectées.

Les divisions du *solidus* furent le *demi-solidus* ou *semis*, *semissis*, du poids théorique de 2 gr. 27, et le *tiers de solidus* ou *triens*, *tremissis*, du poids de 1 gr. 52. Le demi-solidus fut toujours assez rare et l'on peut se demander s'il a réellement existé dès le temps de Constantin. A titre d'exemple, nous en citerons un de Valentinien II,

1. Le poids effectif des sous d'or de Constantin s'échelonne de 4 gr. 62 à 4 gr. 31 environ. O. Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 46.

2. Vol. Mæcianus, *Distrib.* I, dans Hultsch, *Script.*, t. II, p. 61.

3. *Venenum comparare sollicitus, centumque aureos solidos offerens pretium*. Apul., *Metam.*, X, 9.

4. Lampride, *Sev. Alex.*, 39.

5. Les sous d'or de Justinien pèsent de 4 gr. 49 à 4 gr. 15. Otto Seeck, *loc. cit.*, p. 47.

6. Chabouillet, *Rev. num.*, 1849, p. 10 ; J. Sabatier, *Monn. byzant.*, t. I, p. 56 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 64 ; Cohen, *Méd. imp.* (2e ed.), t. VII, p. 295, n° 579 ; p. 299, n° 605. On trouve encore le chiffre LXXII sur des sous d'or de Constant Ier (Cohen, t. VII, p. 427, n° 143) et de Constance II (Cohen, t. VII, p. 470, n° 200).

7. *Cod. Theod.*, XII, 7, 1.

1. Palladas, *Anthol. gr.*, III, p. 124, n. 45 ; *Anthol. palat.*, X, 97, 1 ; Eckhel, *Doctr.*, t. VIII, p. 511 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 64 ; J. Marquardt, *De l'organis. financ. chez les Romains*, p. 31.

2. *Cod. Theod.*, XII, 6, 2 ; XII, 7, 1 ; VI, 4, 13 ; O. Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 54.

3. *Cod. Theod.*, XIII, 5, 7 ; O. Seeck, *loc. cit.*, p. 55.

cupait uniquement de tailler, dans un lingot d'une livre d'or, le nombre de pièces prescrit par la loi, sans viser à ce que toutes les pièces fussent de poids parfaitement semblables [1]. Ce qui prouve que l'*aureus* n'était reçu qu'à l'aide de la balance dans les transactions commerciales, c'est qu'il n'a jamais été rogné par les agioteurs, bien que les bords en fussent souvent irréguliers et eussent des bavures de frappe qui étonneraient singulièrement dans le monnayage moderne.

L'atelier de Nicomédie a frappé au nom de Maximien Hercule, de Galère Maximien, de Galeria Valeria, de Sévère et de Maximin Daza, des *aurei* qui portent la marque NKYXC, restée jusqu'ici sans interprétation satisfaisante. Il est certain que le monogramme NK désigne l'atelier de Nicomédie, et il paraît probable que le chiffre qui suit est une marque de valeur et se rapporte à la taille. Friedlænder [2] a proposé de reconnaître dans LX le chiffre 60, et de rattacher les *aurei* en question à la taille de 1/60e de livre qui, ailleurs, est indiquée, nous l'avons vu, par la lettre Ξ. Le poids des pièces peut concorder avec cette explication qui a, toutefois, l'inconvénient de laisser V et C sans solution. Missong qui n'accepte pas l'interprétation de Friedlænder, émet l'hypothèse que le monogramme Y pourrait signifier soit L + V = 55, soit L — V = 45, les *aurei* étant des 1/55e ou des 1/45e de livre [3]. Mais dans ce cas, que faire du chiffre XC = 90? M. John Evans conjecture que Y = 55 et représente la taille de l'aureus dans l'atelier de Nicomédie, tandis que XC serait le rapport de cette taille provinciale par rapport à la taille romaine [1].

En 343, Constant fit frapper encore un *aureus* de 1/60 de livre qui pèse 5 gr. 46 et porte à l'exergue du revers le chiffre LX [2].

Les médaillons d'or de l'époque de la tétrarchie sont souvent des multiples exacts de l'*aureus* de 1/60e de livre. Par exemple, deux médaillons d'or de Dioclétien pèsent respectivement 13 gr. 08 et 13 gr. 10, s'approchant ainsi du poids normal de 13 gr. 64, qui en fait des 1/24e de livre ou des pièces de 2 *aurei* 1/2. D'autres plus grands se rapprochent du poids de 54 gr. 57, qui en fait des 1/6e de livre ou des pièces de 10 *aurei* [3]. Les multiples de 8 gr. 90 sont des pièces de 1 *aureus* 1/2, si on les rattache à la taille de 60 à la livre; ce sont des doubles *aurei* si on les regarde comme appartenant à la taille de 70. De même, les pièces d'or qui pèsent environ 28 grammes sont des *quiniones* ou des *seniones*, selon qu'on les fait rentrer dans l'un ou l'autre système. M. Fr. Kenner a donné le nom de *senio* à un médaillon de Galère Maximien du poids de 31 gr. 35 [4]. M. Otto Seeck regarde comme des *aurei* de 50 à la livre un groupe de pièces d'or de Dioclétien qui pèsent de 6 gr. 32 à 6 gr. 65 (poids normal, 6 gr. 55) [5].

Constantin, probablement en 312, fixa l'*aureus* à 1/72e de la livre ou 4 gr. 55, et réussit à mettre plus de régularité dans la

1. J. Sabatier, *Ann. de la Soc. franç. de num.*, t. II, 1867, p. 132; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 44.
2. Friedlænder, *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, p. 15.
3. Al. Missong, *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880, pp. 251, 262, 287 et s.

1. John Evans, *Num. Chron.*, 1886, pp. 282-283.
2. Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 70.
3. J. Friedlænder, *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, p. 15.
4. *Wiener numism. Monatshefte*, d'Egger, t. II, 1866, p. 49
5. Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 44.

s'en rapporte à l'examen des médailliers, que l'altération des pièces d'or ait été, avant le VIIe siècle, autre chose qu'une industrie peu répandue, exercée par des faux monnayeurs. Vers le milieu du IVe siècle, commence à figurer dans les textes, à côté du sou d'or (*solidus*), du semis et du triens, une autre monnaie appelée la *siliqua auri*, en grec κερατίον, valant le 1/24e du *solidus* ou 1/1728e de la livre d'or. Mais il n'a jamais existé en or de pièces aussi petites : c'étaient des monnaies de compte, qui n'ont été réelles qu'en argent, ainsi que nous le verrons plus loin.

Chez les Byzantins, les monnaies d'or sont :

1. Le sou d'or (*solidus*, χρυσοῦς, νόμισμα, *numisma*) qui reste le 1/72e de la livre et pèse environ 4 gr. 55 [2]. Lorsqu'il s'altère et devient de l'électrum, on l'appelle χρύσινος, quelquefois ὑπέρπυρον, *hyperperum*, τὸ χρύσινον νόμισμα, *hyperpereum nummum*, « pièce recuite. » Le flan s'élargit, s'amincit et prend la forme concave d'un côté, convexe de l'autre, d'où le nom de *scyphati* sous lequel on désignait quelquefois, au moyen âge, ces pièces singulières qui ne font, d'ailleurs, leur apparition qu'à partir de Constantin XI, au commencement du XIe siècle [3]. Les sous d'or byzantins furent populaires, pendant tout le moyen âge, sous les noms de *solidi byzantii* ou simplement *byzantii*, d'où le français *besant* [1]. Les *Romanati*, *Constantinati*, *Michalati* sont des *solidi* byzantins désignés par les noms des empereurs qui les ont fait frapper [2].

2. Le demi-sou, *semissis*, σεμίσιον, frappé rarement.

3. Le tiers de sou, *triens*, *tremissis*, τριμίσιον, *trimisium*.

Nicéphore Phocas créa le τεταρτηρόν ou quart de sou d'or, nom que les Latins transcrivirent par *tartaron*, en appliquant cette dénomination à une pièce de bronze [3].

Pendant toute la durée de l'empire byzantin, la taille constantinienne du *solidus aureus* à 72 à la livre (poids théorique, 4 gr. 55), ne fut jamais modifiée, comme J. Sabatier l'a établi, d'après le poids même des monnaies, ainsi que d'après un texte relatif à Constantin XI Porphyrogénète où il est fait mention d'un sceau d'or pesant *un quart de livre ou 18 sous* [4]; enfin, d'après un passage des *Basiliques*, au IXe siècle, où il est dit formellement que la livre contient 72 *solidi* [5]. Mais il n'en fut pas de même partout en Occident, notamment chez les Francs.

Les monnaies d'or frappées en Gaule, après avoir été taillées à 72 à la livre,

XII, 7, 3 ; XII, 13, 4 ; Themistius, *Orat.*, XXI, p. 247, *b*.

2. Poids des monnaies d'or depuis Majorien jusqu'à Maurice Tibère : Duchalais, *Rev. num.*, 1840, p. 261 et s. ; J. Sabatier, *Monn. byzant.*, t. I, p. 51 et suiv. ; Vasquez Queipo, *Syst. métr. et mon.*, t. III, p. 484.

3. Du Cange, *Dissert. de infer. ævi numismatibus*, § *Nomisma*, *Hyperperum* et *Scyphati* ; J. Sabatier, *Monn. byzant.*, t. I, p. 26.

1. Du Cange, *Dissert. de infer. ævi numism.*, § XCII.

2. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XI ; Du Cange, *Dissert. de infer. ævi numism.*, § XCIV (LXXXIV). Pour les monnaies byzantines sous Alexis Ier Comnène (1081-1118), voir Ferd. Chalendon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, p. 302 et suiv.

3. Du Cange, *Dissert. de infer. ævi numism.* v° *Tetarteron*, et *Gloss.* v°, *Tartaron*.

4. *De Ceremon. aulæ byzant.*, II, 48, p. 689, éd. de Bonn.

5. *Basil.*, LVI, 5 ; J. Sabatier, *Monn. byzant.*, t. I, p. 51, note.

au revers VICTORIA AVGVSTORVM, qui pèse 2 gr. 30; le triens du même empereur qui porte la même légende a le poids presque normal de 1 gr. 50 [1]. Mais le triens est fréquent depuis Constantin et son poids effectif varie de 1 gr. 50 à 1 gr. 80 ; il est de plus en plus répandu au fur et à mesure que s'accentue la décadence de l'empire ; chez plusieurs des peuples barbares qui s'installèrent en Occident et frappèrent des monnaies d'or en imitation de celles des empereurs, le *triens* fut même la pièce la plus ordinaire [2].

A partir de Constantin, il n'est pas rare de rencontrer des médaillons d'or de 1 *solidus 1/2*, de deux *solidi*, de trois *solidi*, de quatre *solidi*, de huit *solidi*, etc., qu'on distribuait comme des médailles commémoratives [3]. C'était l'usage, chez les Romains de distinction, au IVe siècle, de faire des cadeaux de valeur à des amis, à l'occasion de réjouissances de famille, d'un succès, d'une promotion ou d'un jour particulièrement heureux, par exemple, le jour de l'entrée en fonctions d'un consul [4]. Ces présents consistaient souvent en un double sou d'or ou en pièces d'or d'un poids et d'un module plus élevé [5], ou enfin en médaillons d'argent : c'était la *sportula*, les *apophoreta* [1]. Les énormes pièces d'or et d'argent des deux derniers siècles de l'empire et aussi du commencement de la période byzantine rentrent dans cette catégorie de médailles commémoratives. Il y en avait qui pesaient jusqu'à une livre 1/4 d'or ou 90 *solidi*; d'autres, une livre ou 72 *solidi*; puis, 56, 48, 40, 36, 15 *solidi* [2]. Un certain nombre d'exemplaires de ces grands médaillons nous sont parvenus; ils n'avaient pas de noms spéciaux; les auteurs qui en parlent, comme Grégoire de Tours, par exemple, ne les désignent que par le chiffre qui indique leur rapport avec l'unité monétaire (*aureos etiam singularum librarum pondere ostendit*) [3]. La plupart d'entre eux sont encore munis d'une bélière de suspension ou sertis dans un encadrement qui prouvent qu'on les portait fixés à des colliers, comme des bijoux de grand luxe [4].

Certaines ordonnances impériales prescrivent aux autorités compétentes de veiller à la pureté du métal de la monnaie d'or [5] ; il ne semble pas, pourtant, si l'on

1. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 145.

2. C. F. Keary, dans *Num. Chron.*, 1878, pp. 67 et suiv. ; M. Prou, *Catal. des Monnaies méroving. de la Bibl. nationale, Introd.*, p. XIV; A. Engel et R. Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, pp. 15, 25, 31, 37, 41, 54, 58.

3. Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, pp. 22 et suiv.

4. Symmach., *Epist.*, I, 103 ; III, 59, 61 ; IV, 15 ; Ennodius, 415, 5 (*Epist.*, VIII, 37, 5), éd. Vogel; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 17.

5. Symmach., *Epist.*, IX, 93, 106, 107; cf. IV, 14 ; IX, 104.

1. Otto Seeck, *loc. cit.*

2. Fr. Lenormant, *Le poids des médaillons d'or impériaux*, dans la *Rev. num.*, 1867, pp. 127 et suiv. ; *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, pp. 10 et suiv. ; Fr. Kenner, dans la *Num. Zeit.*, t. XIX, 1887, pp. 15 et suiv. ; W. Frœhner, *Les médaillons de l'empire romain*, Introd., p. X.

3. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, VI, 2 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'antiq.*, t. I, p. 13; E. Babelon, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LVII, p. 302, et *Mélanges numism.*, t. III, p. 312; O. Seeck, *Zu den Festmünzen Constantins und seiner Familie* dans *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 17.

4. Par exemple, Cohen, t. VIII, pp. 104, 127, 179, 195.

5. Vopiscus, *Tacite*, 9; *Digeste*, XLVIII, 13, 1 (*Basiliques*, LX, 45, 2) ; *Cod. Theod.*, XII, 6, 12 ;

dépassant 4 gr. 15 et, par conséquent, se rattachant à la taille de 72 [1], on prétendait nous objecter que les poids de 3 gr. 89 sont peut-être accidentels, ne sauraient être invoqués comme une règle, mais doivent plutôt être considérés comme le résultat d'un affaiblissement graduel et spontané de la taille à 4 gr. 55, nous répondrions par les considérations suivantes :

Un grand nombre des sous et des tiers de sou d'or frappés en Gaule, portent dans le champ du revers, les chiffres XXI ou VII qui indiquent, ainsi que tout le monde le reconnaît aujourd'hui, leur rapport avec la silique [2]. Les sous valent 21 siliques et les tiers de sou 7 siliques. Il y a même des tiers de sou qui portent, en toutes lettres ou sous une forme plus ou moins abrégée, la formule : *de seleqas septem*. Cette curieuse légende, expliquée pour la première fois par M. Deloche [3], se trouve vérifiée rigoureusement par les faits. D'après le témoignage d'Isidore de Séville, la silique était la vingt-quatrième partie du *solidus* de 4 gr. 55, le tiers de sou de 1 gr. 52 en était la huitième partie. Mais le *solidus* de 3 gr. 89 ne valait que 21 siliques, et le tiers de sou de 1 gr. 29 en valait 7 seulement. Ainsi s'expliquent les chiffres XXI et VII

1. M. Prou, *op. cit.*, Introd., p. LXII. Ces pièces sont d'ailleurs extrêmement rares. Le poids élevé des sous et des tiers de sous de Théodebert Ier les rattache, il est vrai, à la taille de 72 à la livre ; mais ce poids même est un argument de plus à ajouter à ceux qu'on a mis en avant (M. Prou, p. XXXII), pour démontrer que ces pièces d'or ont été frappées en Italie et non pas en Gaule.

2. Duchalais, *Revue numism.*, 1840, p. 261 ; M. Prou, *op. cit.*, p. XXIV et LXIV ; L. Blancard, *Annuaire* cité, p. 228.

3. Deloche, dans la *Revue archéolog.*, N. S., t. XL, p. 171.

sur les *solidi* de la Gaule ; ces marques de valeur seraient incompréhensibles si l'on n'admettait pas la taille du sou à 84 à la livre.

Nous avons fait remarquer tout à l'heure que le poids de certains sous d'or francs dépasse 4 gr. 15 et, par conséquent, se rattache à la taille constantinienne de 4 gr. 55. Or, il existe précisément quelques tiers de sou, frappés notamment à Mâcon, sur lesquels, à la place du chiffre VII, se trouve inscrit le chiffre VIII, c'est-à-dire 8 siliques [1] ; on a pensé que ce chiffre devait être le résultat d'une erreur de frappe ou imputé à la barbarie de la fabrication. Qui ne voit, maintenant, que ce chiffre VIII est, bien au contraire, l'expression du rapport 72e, et se réfère à la taille normale de l'empire constantinien et byzantin, soit que cette taille fut réellement respectée dans certains ateliers de la Gaule, soit que le chiffre de cette taille eut été simplement gravé sous l'inspiration d'une imitation servile et traditionnelle ?

L'usage de la balance dans les paiements importants continuait, d'ailleurs, à être universellement pratiqué, et, en Gaule, nombreux sont les contrats, qui stipulent que les paiements doivent être effectués en *solidos probos et bene pensantes* [2]. L'aloi, à côté du poids, est l'objet des préoccupations des contractants, surtout à partir du VIIe siècle : les sous et les tiers de sou mérovingiens de cette époque, sont, en effet, souvent en or pâle, d'un titre bas et variable.

1. M. Prou, *op. cit.*, p. LXIV et LXV.

2. M. Prou, *op. cit.*, p. LXV.

subirent de bonne heure, au moins dans certains ateliers de cette contrée, une réduction pondérale. Elles furent taillées à 84 à la livre, c'est-à-dire au poids normal de 3 gr. 89 [1]. C'est ce qu'on doit inférer d'abord d'un édit d'un empereur postérieur à Constantin, qui compte 7 *solidi* dans une once d'or, ce qui est l'attestation formelle de la taille de 84 à la livre [2].

Un fragment de loi de Valentinien Ier, en 367, renferme aussi implicitement la mention de la taille du sou à 84 [3]. D'après cela, on admettra que c'est peut-être plutôt le poids des pièces que l'aloi du métal que vise un édit de Majorien de l'an 458, par lequel il est stipulé que le *solidus gallicus*, c'est-à-dire les pièces d'or frappées en Gaule, ne peuvent être acceptées dans les caisses publiques que pour un taux inférieur aux autres [4]. C'est ce sou d'or réduit à 84 à la livre (3 gr. 89) qui sert d'étalon dans la loi Salique en même temps que la demi-silique d'argent (1 gr. 30) sous le nom de denier.

1. Keary, *Num. Chron.*, 1878, p. 231 ; M. Prou, *Catal. des monn. mérov.*, Introd., p. XXIV et 300, etc.

2. *Cod. Theod.*, XII, 7, 1. Cette loi est attribuée, par suite d'une interpolation postérieure, à Constantin le Grand. Mommsen, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Romanistische Abtheilung*, 1900, p. 157 ; E. Babelon, *Journal des Savants*, février 1901, p. 120.

3. *Cod. Theod.*, X, 19, 4 : *Ob metallicum canonem in quo propria consuetudo retinenda est, quatuordecim uncias balluca pro singulis libris constat inferri.*

4. *Præterea nullus solidum integri ponderis calumniosæ improbationis obtentu recuset exactor*, excepto eo gallico *cujus aurum minore æstimatione taxatur.* Novelle de Majorien, I, 4, 1, dans Godefroi, *Corp. juris*, t. VI, pars II, p. 146. Cf. M. Prou, *Catal. des monn. mérov. de la Bibl. nat.*, Introd., p. XVI.

Le pape Grégoire le Grand (590-604) dénonce, dans une de ses lettres au prêtre Candide, ces mêmes *solidi gallicani* ou *gallici* comme ne pouvant avoir cours en Italie : *solidi Galliarum qui in terra nostra expendi non possunt* [1]. Encore à la fin du VIIe siècle, dans une formule de Marculfe remaniée en Italie, la mention spéciale d'une amende en *solidi franci* [2] indique bien que ces anciens sous de Gaule n'avaient pas la même valeur que ceux des autres pays.

En fait, les sous et tiers de sou frappés dans le sud-est de la Gaule au nom de Justin II (565-578) et de Maurice Tibère (582-602), tout en étant du même aloi que les anciens sous et les sous du reste de l'empire, se rapportent à la taille de 84 à la livre ; au lieu de peser, comme les anciens *solidi,* environ 4 gr. 50 (pour 4 gr. 55), ils se groupent autour de 3 gr. 89, poids normal de la taille de 84, et les tiers de sou pèsent 1 gr. 29 environ [3].

Que si, en s'appuyant sur l'existence, dans certains ateliers de la Gaule, de sous

1. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXVII, p. 799 ; cf. p. 630. *Suscepimus de præfectis ecclesiæ nostræ redditibus gallicanos solidos CD* (Grégoire le Grand, *Epist.*, lib. III, XXXIII, lettre à Dynamius, patrice de Gaule). — *Solidi Galliarum qui in terra nostra expendi non possunt, apud locum proprium utiliter expendantur* (*Epist. lib.* VI, VI, lettre au prêtre Candide). Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXVII, p. 630 et 799.

2. *Formulæ Lindenbrogianæ*, LXXXII (t. II, p. 1258); Du Cange, *Gloss.*, v° *Solidus*.

3. Keary, *Numism. Chronicle,* 1878, p. 231 ; M. Prou, *op. cit.*, Introd., p. XXIV et 300, etc. Le plus lourd des sous d'or de Maurice Tibère frappés en Gaule pèse 3 gr. 94 ; nous avons déjà dit que, dans la frappe des monnaies romaines de tout métal, un certain nombre d'exemplaires dépassent le poids normal.

mot ROMA [1]. Le denier était la 1/72e partie de la livre et pesait 4 scrupules ou 4 gr. 55 environ; le quinaire valait 2 scrupules, et le sesterce, un scrupule.

Vers l'an 217 avant J.-C., on commença à remplacer, sur le denier romain, le type des Dioscures par celui de la Lune dans un char traîné par deux chevaux (*bigati*), ou par celui de Jupiter dans son quadrige (*quadrigati*). A partir de l'an 154 avant J.-C. environ, les types des deniers romains se multiplient, et ce n'est plus qu'accidentellement, que les emblèmes primitifs font leur apparition [2]. Cette variété fut, comme nous le verrons, le fait de l'empiètement des officiers monétaires dont le nom figure sur les deniers qu'ils étaient chargés de faire frapper, et qui, sous couleur de différent monétaire, s'avisèrent de rappeler sur ces espèces les souvenirs glorieux de leurs propres familles. En 217 ou 216 avant J.-C., la loi Flaminia qui institua l'as oncial, réduisit en même temps le denier de 1/72e à 1/84e de la livre [3]. Il ne pesa plus désormais, théoriquement, que 3 scrupules 3/7, ou 3 gr. 89 environ, poids qui ne subit pas de modification jusque sous Néron.

La marque de valeur X (*dix as*) est seule inscrite sur le denier jusque vers l'an 144 avant J.-C. ; alors, on voit souvent paraître à sa place, la marque XVI (*seize as*), valeur du denier taillé sur le pied de 1/84e de la livre [4]. Concurremment, la marque X persiste sur des pièces contemporaines et du même poids. A la même époque, enfin, une troisième marque fait son apparition sur le denier romain à la place des deux autres, c'est l'X *barré* (X̶). Ce signe, qu'on a pu regarder comme le monogramme du chiffre XVI, puisqu'il avait, en fait, la même valeur [1], vient plutôt de la manière dont les anciens textes épigraphiques exprimaient le chiffre *dix*. On sait qu'en épigraphie, pour distinguer les lettres qui sont employées avec leur valeur numérale, de celles qui ont leur valeur littérale ordinaire, on les surmontait d'une barre horizontale. Pour exprimer le chiffre *dix*, on écrivait X̄. Au lieu de surmonter la lettre, souvent la barre horizontale coupe cette lettre par le milieu : X̶ au lieu de X̄ [2] ; des textes épigraphiques le signe X̶ passa sur les coins monétaires. Dès la fin de la République, les deniers d'argent cessent de porter toute espèce de marque de valeur ; mais chez les auteurs et dans les inscriptions grecques et latines, le signe X̶ (quelquefois X̶ ou X̶) continua toujours et jusqu'à la chute de l'empire romain, à désigner le denier, quels qu'en fussent le métal, le poids et l'aloi [3].

De la même manière et suivant le même principe, les marques respectives du quinaire et du sesterce, V et IIS, prennent, dans les textes littéraires et épigraphiques,

1. E. Babelon, *op. cit.*, Introd., p. xx.

2. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, Introd., p. xxxiii.

3. Festus, vº *Sestertii*, dans Hultsch, *Script.*, t. II, p. 80.

4. *Nunc denarius XVI asses valet.* Volus. Mæcian., *Distrib.*, 47 (Hultsch. *Metrol. Script.*, t. II, p. 67); *numerum æris perductum esse ad XVI in denario, lege Flaminia minus solvendi, cum Hannibalis bello premeretur populus Romanus.* Festus, dans Hultsch, *Script.*, t. II, p. 80.

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. xxiii; L. Blancard, *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. VIII, p. 152.

2. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 30 (2e édit.).

3. Voyez notamment ci-dessus, p. 523.

II. — Les monnaies d'argent.

1. Monnaies étrusques. Les monnaies d'argent de l'Étrurie dont les plus anciennes remontent jusqu'au commencement du ve siècle, portent souvent les marques de valeur suivantes :

XX = 20 unités.
X = 10 unités.
Λ = 5 unités.
ΛII ou II' = 2 unités 1/2.
I = l'unité.

Comme nous le verrons en étudiant les systèmes monétaires de l'Étrurie, ces marques représentent des poids très différents suivant le système et l'époque auxquels appartiennent les monnaies : on ne connaît pas, d'ailleurs, les noms officiels de celles-ci [1]. Tout ce qu'il importe de retenir c'est que, vers le temps où la monnaie d'argent commença à être frappée à Rome (269 avant J.-C.), les Étrusques avaient parmi leurs pièces d'argent celles qui, marquées ΛII, pèsent 1 gr. 12 : c'est le poids même du sesterce romain, dont, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, la sigle est IIS. Il est donc hors de doute que les marques ΛII et IIS avaient la même signification, de sorte que l'on peut donner le nom de *nummus sestertius* à la pièce étrusque qui porte ΛII.

2. Denier romain d'argent. — Il ne semble pas, pourtant, que les Romains aient rien emprunté de leur système monétaire aux Étrusques. Ils prirent plutôt, concurremment avec ces derniers, l'habitude de la monnaie d'argent dans leurs rapports commerciaux ou militaires avec la Grande Grèce : leurs généraux en campagne dans l'Italie méridionale y battirent des monnaies d'argent, d'or et d'électrum, dès 342 avant J.-C., c'est-à-dire longtemps avant que l'atelier du Capitole monnayât le premier de ces métaux [1].

Ce fut seulement après la soumission des Samnites, la défaite de Pyrrhus et la prise de Tarente, que les Romains se décidèrent à introduire à Rome même, la frappe de l'argent. Pline [2] place la première émission du denier dans l'atelier monétaire du Capitole, en l'an de Rome 485 (269 avant J.-C.), sous les consulats de Q. Ogulnius et de C. Fabius, quatre ans avant la première guerre punique. A la même époque, on inaugura, pour la monnaie de bronze, le système de l'*as triental*.

On frappa en argent trois *nummi* portant leur marque de valeur par rapport à la monnaie de bronze librale : le *nummus denarius* (denier) avec la marque X (10 as) [3] ; le *nummus quinarius* (quinaire) avec la marque V (5 as) ; le *nummus sestertius* (sesterce) avec la marque IIS (2 as 1/2).

Les types de ces trois pièces sont, au droit, la tête de la déesse Rome ; au revers, les Dioscures à cheval, accompagnés du

1. B. Head, *Num. Chron.*, 1890, p. 175 ; *Hist. num.*, p. 10 ; Deecke, *Etrusk. Forschungen*, Heft II, *Das Etrusk. Münzwesen*, pp. 5 et s. ; Hill, *Handbook*, p. 56.

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. XXIX et p. 10.

2. *Argentum signatum anno Urbis CCCLXXXV, Q. Ogulnio, C. Fabio coss.* (Plin. *Hist. nat.*, XXXIII, 13). Cf. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. XVIII.

3. *Denarius primo asses decem valebat.* Vol. Mæcian., *Distrib.*, 46, dans Hultsch, *Metrol. Script.*, t. II, p. 67 ; M. Soutzo, *Rev. num.*, 1898, p. 242.

une vogue immense dans toute l'étendue de l'empire romain. En même temps, on continua, du moins à diverses reprises, les émissions de l'ancien denier, si bien que, chez les auteurs, le mot *denarius* est opposé à celui d'*antoninianus*. Bientôt l'altération du métal prit de telles proportions dans les deux espèces de monnaies, qu'elles n'avaient plus guère que la valeur du cuivre, et qu'aujourd'hui, dans les collections publiques, on ne peut pas matériellement établir de distinction entre les pièces réputées d'argent ou de billon et les pièces de bronze du même module : elles ont le même aspect extérieur ; c'est ainsi que le denier commença à recevoir, dans l'usage, le qualificatif d'*æreus* [1]. Une inscription de Carie, du IIIe siècle, parle d'ἀρχαῖα δηνάρια, pour désigner les anciens deniers romains antérieurs à Septime Sévère, et les distinguer des mauvaises pièces qu'on frappait sous le nom de « deniers » au moment où fut rédigée l'inscription [2]. Dès la fin du IIIe siècle, le terme de *denarius* ne désignait plus officiellement que la petite monnaie de bronze, et la pièce d'argent s'appela plus spécialement *argenteus* [3].

3. Le quinaire ou demi-denier (*nummus quinarius* ou, par abréviation et plus souvent, *quinarius*), qui fit son apparition à Rome en même temps que le denier, en 269 avant J.-C., eut primitivement les mêmes types que le denier lui-même, dont il était la moitié. Il valait 5 as, ce qu'indique sa marque de valeur V, et il pesait environ 2 gr. 28 [1]. Tandis que le denier fut émis sans interruption et en abondance, pendant toute la durée de la République et presque tout l'Empire, il n'en fut pas de même pour le quinaire d'argent qui fut toujours rare et frappé à des intervalles irréguliers.

La première émission paraît s'être prolongée jusque vers l'an 200 avant J.-C. La deuxième émission du quinaire fut inaugurée un siècle plus tard, après l'an 104 avant J.-C., quand la loi Clodia eut démonétisé le victoriat que la nouvelle pièce était destinée à remplacer ; cette émission ne dura que jusque vers l'an 84 avant J.-C. Ce quinaire qui emprunte les types du victoriat, porte souvent la lettre Q, initiale de son nom [2]. Le quinaire d'argent n'est pas rare dans le monnayage de la fin de la République, notamment celui de Marc Antoine et de Jules César [3]. On a même, durant cette période, le quinaire d'or ou *demi-aureus* [4].

A l'époque impériale, le quinaire d'argent, quoique peu abondant, se rencontre sous presque tous les empereurs, jusqu'au temps de la dépréciation et de l'altération du denier, au IIIe siècle. Il reparaît plus tard, sous Dioclétien et Constantin, mais alors, il porte un autre nom.

4. Nummus sestertius, *sesterce*. Nous avons vu plus haut que le mot νοῦμμος,

1. Vopiscus, *Aurelien*, 9 (*æris denarios centum*).
2. *C. I. Gr.*, n° 2836 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 122.
3. Voyez ci-après, p. 563.

1. *Quinarius dictus quod quinos æris valebat.* Varron, *De lingua latina*, dans Hultsch, *Script.*, t. II, p. 50. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. XXIII, et *passim*.
2. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, pp. 360, 475, etc. ; t. II, p. 530, etc.
3. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, pp. 124, 156, 162, 168 ; t. II, pp. 57, 60, 61, etc.
4. Ci-dessus, p. 525.

les formes Ꝟ et HS, et Volusius Mæcianus dit expressément : *Denarius cujus est nota* Ӿ*; quinarius, cujus est nota* Ꝟ*; sestertius, cujus nota est* HS [1].

Les deniers de la République qui circulaient comme équivalents de la drachme attique [2], eurent une vogue immense dans l'antiquité, favorisés par leur bon aloi et par l'extension des conquêtes romaines. On les imita dans divers pays, particulièrement en Gaule, chez les peuples de la vallée du Rhône [3]; en Espagne, où ces imitations reçurent le nom générique d'*argentum oscence;* en Italie même, où les Samnites frappèrent des deniers à légendes osques dont les types sont copiés sur ceux des deniers de Rome [4].

Le denier de la République fut longtemps d'argent fin ; mais au commencement du dernier siècle avant notre ère, on vit apparaître, dans le monnayage officiel, un certain nombre de deniers *fourrés,* auxquels on donna un cours légal, concurremment avec les deniers d'argent fin.

Jules César, vers la fin de sa vie, s'étant arrogé le droit d'effigie, ce fut à partir de lui que le denier romain porta le portrait du chef de l'État, à la place de la *dea Roma* et des types variés adoptés jusque-là. Le denier romain du Haut Empire avait, en Égypte, la valeur d'un tétradrachme [5] ; comme la drachme égyptienne était partagée en 7 oboles ou 7 $\frac{1}{4}$, le denier romain en renfermait par conséquent 28 ou 29 : les comptes des papyrus sont souvent établis sur cette base [1].

Une réforme importante du denier romain eut lieu sous Néron, qui substitua la taille de 1/96 de livre à la taille de 1/84 demeurée fixe jusque-là. Le denier ramené au poids de l'ancien *victoriat* [2], fut donc sensiblement diminué de valeur, mais il resta de bon aloi. Jusqu'alors, il pesait environ 3 g. 89, et contenait 99 ou 98 pour 100 de métal fin. A partir du règne de Néron, le denier ne pèse plus, théoriquement, que 3 gr. 41 [3] ; vingt-cinq de ces deniers équivalent à un aureus [4], et le denier compte pour 12 as. Le poids de 3 gr. 41 demeura stable ; mais dès le temps de Septime Sévère, le métal s'altère et le billon remplace insensiblement l'argent ; le cuivre finit par entrer pour moitié dans la composition des deniers qui, légalement, conservent la même valeur que s'ils étaient en métal fin. Une nouvelle réforme monétaire eut lieu sous Caracalla. En 215, l'année même où il réduisit l'*aureus* à 1/50 de la livre, Caracalla inaugura la frappe d'une nouvelle pièce d'argent, l'*argenteus antoninianus,* qui devait avoir

1. Volusius Mæcianus, *Distrib.*, 45, dans Hultsch, *Metrol. Script.*, t. II, p. 66 ; A. Klugmann, *Num. Zeit.*, t. XI, 1879, p. 56.

2. Hultsch, *Metrol.*, p. 234, 250, etc. (τὸ Ἰταλικὸν δηνάριον ἔχει δραχμὴν α').

3. E. Babelon, *Monnaies de la Républ. rom.*, t. II, p. 587 ; H. de La Tour, *Atlas de monn. gauloises*, pl. XVII et suiv.

4. F. Bompois, *Les Types monétaires de la Guerre Sociale*, pl. I, II et III.

5. U. Wilcken, *Griech. Ostraka aus Aegypten*, t. I, p. 737.

1. J. Nicole et Ch. Morel, *Archives militaires du Ier siècle*. Texte inédit d'un papyrus latin. Genève, 1900, in-fol. ; R. Cagnat, *Journal des Savants*, juin 1900, p. 378 ; Mommsen, dans l'*Hermès*, t. XXXV, 1900, pp. 449 et suiv. ; E. Espérandieu dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et B.-Lettres*, 1900, p. 442 (pour l'interprétation générale du document). Voir aussi Grenfell, Hunt et Hogarth, *Fayûm towns and their Papyri*, p. 254 (Londres, 1900, in-8°).

2. Voyez ci-après, p. 554.

3. Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. X, 1878, p. 233.

4. Dion Cassius, LV, 12 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 140.

terce et demi [1]. Mais ces émissions de l'an 89 et années suivantes, bien que très abondantes, ne se perpétuèrent pas. Enfin, de 49 à 43 avant J.-C., César et Pompée décrétèrent de nouveau l'émission du sesterce [2]. Après l'an 43 qui précède notre ère, le sesterce d'argent fut remplacé par un sesterce de bronze [3]. Nous verrons bientôt que le sesterce, tarifé le quart du denier ou le 1/100e de l'aureus, resta la monnaie de compte chez les Romains jusqu'à l'époque constantinienne.

5. Le Victoriat. — Indépendamment du denier, du quinaire et du sesterce, l'atelier du Capitole, sous la République, émit temporairement d'autres espèces d'argent qui sont : le *victoriat*, le *double-victoriat* et le *demi-victoriat*. Ces pièces ont pour types, au droit, la tête de Jupiter (quelquefois d'Apollon) ; au revers, la Victoire couronnant un trophée : c'est de ce dernier type que leur nom est dérivé. La valeur du victoriat qui porte souvent la lettre V, initiale de son nom, était de 3/4 de denier ou 12 as ; le demi-victoriat, marqué quelquefois des lettres IS qui signifient 1 sesterce 1/2, valait 3/8e de denier ou 6 as. Les plus anciens victoriats pèsent 3 gr. 41 ou 1/96e de livre. On ne connaît jusqu'ici qu'un seul exemplaire du double-victoriat [4].

L'apparition du victoriat romain eut lieu assez longtemps après la première émission

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 418 ; E. Babelon, *op. cit.*, t. I, pp. 77 et 348.

2. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, pp. 156, 315, 316, 385 ; t. II, pp. 23, 149, 284, 441, 521, 547.

3. Voyez ci-après, aux Monnaies de bronze.

4. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, pp. 41 (double-victoriat), 49, 56, 251, 259, 348 ; t. II, pp. 159, 209, 537 ; voy. aussi M. Bahrfeldt, *Zeit. für Num.*, t. X, 1883, p. 186.

du denier, entre 217 et 228 avant J.-C. [1]. Pline s'exprime ainsi au sujet de cette nouvelle monnaie : *Hic nummus, ex Illyrico advectus, mercis loco habebatur : est autem signatus victoria et inde nomen* [2]. Ainsi, d'après la tradition romaine, le victoriat est une pièce importée d'Illyrie à Rome où elle fut reçue, d'abord, comme un lingot dont la valeur monétaire n'était pas officiellement reconnue. A l'époque de la frappe du victoriat, le commerce très actif de Rome avec les villes de l'Adriatique était principalement alimenté par les drachmes d'Apollonie et de Dyrrachium dont le type est une vache allaitant son veau. Ces drachmes qui pèsent 3 gr. 41 et équivalaient à 3 scrupules romains, affluèrent, surtout après la conquête de l'Illyrie par les Romains en 229 avant J.-C., sur le marché de Rome, *mercis loco*, dit Pline. Alors, pour faciliter les relations commerciales, Rome se décida à frapper des pièces du même poids : ce furent le victoriat et ses divisions, dont le type de Victoire rappelle les triomphes des armées romaines sur la reine d'Illyrie, Teuta [3].

Cette explication de Borghesi et de Mommsen, fondée sur le témoignage de Pline, n'est pas acceptée sans réserves par d'autres historiens de la monnaie romaine. Zobel de Zangroniz, et d'après lui, Marquardt et Fr. Lenormant [4] ont observé

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 86 ; B. d'Ailly, *Recherches sur la monn. rom.*, t. II, p. 94 ; E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. xxiv ; M. Soutzo, *Rev. num.*, 1898, pp. 248 à 250.

2. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 13.

3. Borghesi, *Œuvres complètes*, t. II, pp. 283-309 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 104.

4. Zobel de Zangroniz, dans Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 104, et *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin, 1883, p. 1157 ; J. Marquardt, *De*

nummus, désigne, en général, toutes les espèces de monnaies en or et en argent, comme le mot νόμισμα, *numisma* [1]. Mais, outre ce sens général, le terme de *nummus* fut, à Rome, appliqué spécialement au sesterce, la plus petite monnaie d'argent réelle à l'époque républicaine. Varron dit : « Les *nummi* sont d'argent ; ce nom vient des Sicules. On appelait *denarii* les *nummi* qui valaient dix as de bronze ; *quinarii* ceux qui en valaient cinq ; *sestertius* celui qui valait un *semistertius* (deux as et demi), car le *dupondius*, plus un *semis*, est l'ancien sesterce. C'était un vieil usage de compter la monnaie de bronze en remontant (c'est-à-dire en commençant par les fractions), comme *semistertius*, *semisquartus*. Le sesterce est donc ainsi nommé de *semistertius* [2]. »

Ce passage nous donne, à la fois, le sens général du mot *nummus* et l'origine du nom du sesterce et de sa valeur par rapport à l'as. Mais *nummus* avait, en même temps, un sens plus spécial : il désigna le sesterce même, considéré comme le successeur et l'héritier du νοῦμμος de la Sicile et de la Grande Grèce [3]. Le νοῦμμος, comme il a été dit plus haut, désignait, en Sicile et dans l'Italie méridionale, la petite pièce d'argent qui était le 1/10e du statère d'argent corinthien, ce qui, en même temps, équivalait à une livre ou *litra* de bronze ; c'était la *litra* d'argent. Le *nummus* des Romains fut la petite pièce de même valeur, c'est-à-dire le sesterce. « Le *nummus* importé de Sicile, dit Mommsen, devait avoir la même valeur que les mots *libella argenti* ou λίτρα ἀργυρίου [1], c'est-à-dire exprimer *la quantité d'argent correspondant à une livre sicilienne ou italique de cuivre ;* or, cette valeur se rapproche tellement du *sesterce* qu'il est tout naturel que le nom de *nummus* ait été, dans la suite, appliqué à ce dernier [2]. »

L'appellation de νοῦμμος, *nummus*, est, en effet, formellement donnée au sesterce romain par plusieurs auteurs. L'Anonyme d'Alexandrie dit, par exemple : τό δηνάριον ἔχει νύμμους δ' [3]. Le sesterce était, on le sait, le quart du denier ou la moitié du quinaire ; sa marque de valeur était IIS ou HS = 2 as 1/2.

Créé en 269 avant J.-C., lors de l'introduction du monnayage de l'argent à Rome, le sesterce cessa d'être émis en 217, date de l'affaiblissement de la monnaie de bronze et de la monnaie d'argent [4]. Il fit une courte réapparition, grâce à la loi Plautia-Papiria, lors de la création de l'as semi-oncial, en 89 avant J.-C., avec les sesterces qui portent les légendes E L P (*e lege Papiria*) ou EX A P (*ex argento publico*) [5] ; il y eut même des pièces d'un ses-

1. Voyez ci-dessus, p. 393 et 450.
2. *In argento nummi : id a Siculis. Denarii quod denos æris valebant, quinarii quod quinos, sestertius quod semistertius. Dupondius enim et semis, antiquus sestertius est. Et veteris consuetudinis ut retro æra dicerentur, ita ut semistertius, semisquartus pronuntiarent. Sestertius igitur ab semistertius dictus.* Varron, *De ling. lat.*, IV, 36, dans Hultsch, *Script.*, t. II, p. 50.
3. Voyez ci-dessus, p. 450.

1. Plaut., *Captivi*, 947, et *Pseudolus*, 629.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 238-239.
3. Anonyme d'Alexandrie, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 302, et t. II, p. 20 ; *Denarius habet nummos sestertiosve quatuor* (*Calvi versio tab. Alex.* Hultsch, *Script.*, t. II, p. 144).
4. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, pp. 40 et 55.
5. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. XXXIX ; p. 296 ; t. II, p. 110.

le Pieux, émirent surtout des *antoniniani* [1]. Rapidement, l'*antoninianus* fut déprécié dans son aloi, aussi bien que le denier; passant graduellement de l'argent au billon, puis au cuivre saucé, il en arriva à contenir à peine 1/2 pour 100 d'argent. Aurélien essaya de le restaurer, et ses pièces, un peu moins altérées, sont qualifiées ἀργύριον νέον par Zosime [2].

On dut alors placer dans le champ de ces espèces de meilleur aloi, des marques spéciales pour préciser leur valeur. Ces marques furent, dans les ateliers orientaux, KA (= 21) [3], et dans les ateliers de l'Occident, XXI, qui indiquent que cet *antoninianus* nouveau était l'équivalent de 21 as. Il y eut une petite divergence dans l'atelier de Trèves qui marqua ses *antoniniani* du chiffre XX (20 as) [4].

Mais cette restauration monétaire n'eut pas de lendemain; après Aurélien, l'*antoninianus*, comme le denier, reprit sa marche décroissante au point de vue de l'aloi, si bien que les *antoniniani* de Probus ne sont plus en réalité que des petits bronzes. La réforme de Dioclétien fit enfin disparaître l'*antoninianus*, en reprenant le projet d'Aurélien et en rétablissant, sous le nom d'*argenteus*, le denier d'argent de Néron.

8. MULTIPLES DU DENIER. — En dehors des monnaies d'argent du module et du poids

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 71 et 104.

2. Ἀργύριον νέον δημοσίᾳ δέδωκε. Zosime, *Hist.*, I, 61; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 96, note 2.

3. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. VI, p. 197.

4. Fr. Lenormant, art. *Aureus*, dans le *Dict. des Ant.* de Saglio, p. 567; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 145.

du tétradrachme et du didrachme grecs, frappées par les premiers empereurs en Orient, principalement dans la province d'Asie, et qui, dans cette contrée, remplacèrent le cistophore, il existe fort peu de multiples du denier qui remontent au premier siècle [1]. Nous citerons pourtant trois beaux médaillons d'argent de Domitien, de l'an 85 de notre ère, l'un au revers de la Germanie vaincue (17 gr. 15), le second au revers de Rome Nicéphore assise (26 gr.), le troisième enfin, au revers de la statue de Minerve sur une colonne rostrale (17 gr. 50) [2]. Viennent ensuite un médaillon de Trajan au revers *Adventus Aug.* (20 gr. 50) [3], et deux médaillons d'Hadrien, aux revers de la Félicité et de Jupiter Nicéphore, qui pèsent 22 gr. et 25 gr. 50 [4]; enfin, de Septime Sévère, le grand médaillon de l'an 207, au type de Jupiter foudroyant les Géants (32 gr. 75) [5].

Ces pièces, qu'on peut appeler des *quaterniones*, *quiniones*, *seniones*, etc. suivant leur rapport avec le denier de 3 gr. 41, étaient destinées à commémorer le souvenir de grands événements et servaient, comme les médaillons d'or, à des libéralités impériales.

A partir de Septime Sévère, on voit souvent sur les médaillons d'argent, multi-

1. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 52, 53, 65, 67, 75, 90, 92, 103, 172, 250, 252, 253, 273, 284, 311; cf. Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 21.

2. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 487 et 488; W. Frœhner, *Les médaillons de l'empire romain*, pp. 17 et 19; Herbert Grueber, *Roman medallions in the British Museum*, p. 1 et pl. I.

3. Herbert Grueber, *op. cit.*, p. 2 et pl. I, 3.

4. H. Cohen, *op. cit.*, t. II, p. 205; W. Frœhner, *op. cit.*, p. 27; H. Grueber, *op. cit.*, p. 3 et pl. II, 1.

5. H. Cohen, *op. cit.*, p. 30; W. Frœhner, *op. cit.*, p. 157.

que le victoriat, avant de devenir une monnaie officielle de Rome, circulait en abondance, non seulement en Illyrie et sur les côtes de la mer Ionienne et Adriatique, mais en Espagne, avant que ce pays fût devenu province romaine, et dans l'Italie méridionale. Cette pièce était, en outre, acceptée, depuis longtemps déjà, dans le commerce de Marseille, de la Campanie, de Rhodes et de l'Égypte, et elle était taillée sur le même pied que la drachme phocéenne. Le double-victoriat correspondait exactement, comme poids, au didrachme campanien. Enfin, le type même du victoriat se trouve, non pas sur la drachme illyrienne, mais sur des monnaies de Capoue, d'Atella et du Bruttium. Certains victoriats romains portent les initiales des ateliers de Luceria, Croto, Vibo, Canusium, Corcyre [1]; d'où il paraît résulter que les Romains ne firent que continuer l'émission de cette pièce, dans ces villes où elle était antérieurement connue. Il est donc vraisemblable que les Romains, en introduisant la frappe du victoriat à Rome et dans leurs autres ateliers, ne cherchèrent pas plus à imiter la drachme illyrienne que toutes les autres monnaies du même poids que nous venons d'énumérer. Ils voulurent créer une pièce qui fut en rapport direct avec celle qui était la plus répandue dans le commerce international des peuples Méditerranéens. En raison de cette origine, le victoriat fut surtout, pour les Romains, une monnaie à l'usage du commerce extérieur, tandis qu'à Rome même, on se servait du denier. Les lieux d'émission du victoriat sont la preuve de cette assertion ; à Rome, on le considéra longtemps comme une monnaie étrangère : c'est ainsi qu'il faut interpréter le passage de Pline cité plus haut.

Après l'an 217 avant J.-C., époque de l'établissement de l'*as oncial* et de la réduction du denier à 3 gr. 89, le poids du victoriat fut également diminué ; on le descendit à 2 gr. 92. Cette nouvelle espèce eut une vogue immense dans les colonies et servit de prototype au monnayage provincial. Les pièces si communes de Corinthe, de Rhodes, de Marseille, notamment, furent modifiées quant au pied monétaire, et on les frappa au poids du victoriat romain de 2 gr. 92. Dans ce système, le victoriat, demeuré toujours les trois quarts du denier, servit à remplacer le quinaire dont l'émission cessa, nous l'avons dit, en 217 avant J.-C. Il arriva même un moment où l'on donna au victoriat la valeur d'un demi-denier, c'est-à-dire que le victoriat fut identique, pour le poids, à l'ancien quinaire démonétisé. Cette nouvelle transformation fut décrétée par la loi Clodia, vers l'an 104 avant J.-C. [1]. Les premiers victoriats émis à ce poids d'un demi-denier ou 1 gr. 95, portent même, dans le champ du revers, la lettre Q (*quinarius*), pour indiquer l'identité de la pièce nouvelle avec le quinaire [2]. En même temps, la lettre V disparaît ; de sorte que

l'organis. financière chez les Romains, trad. Vigié, pp. 22-23 ; Fr. Lenormant, art. *Denarius* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio ; Bahrfeldt, *Zeit. für Num.*, t. V, 1878, p. 39.

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, pp. 55 et 56.

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 46 ; cf. Borghesi, *Œuvres*, t. II, p. 309 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 101 ; Ed. Cuq, art. *Lex*, dans le *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, p. 1135.

2. Borghesi, *Œuvres*, t. II, p. 304. Le sens de la lettre Q (*quinarius*) a été contesté par A. Klugmann. *Bullett. dell. Istit. arch. di Roma*, 1878, p. 104.

Dioclétien et ses collègues de la tétrarchie restaurèrent la pièce d'argent en la frappant de bon aloi et du même poids que l'ancien denier néronien de 1/96[e] de la livre ou, théoriquement, 3 gr. 41. Cette nouvelle pièce conserva le nom d'*argenteus;* on la désigna aussi sous celui d'*argenteus minutulus* ou *argenteolus* déjà usité antérieurement, ainsi que nous venons de le constater [1]. C'est en vertu de cette réforme, qu'un certain nombre des *argentei* de Dioclétien et des autres empereurs et Césars, jusques et y compris Constantin le Grand, portent, dans le champ, la marque XCVI [2].

« Ces deniers, taillés sur le pied des deniers de Néron à 1/96[e] de livre, restèrent en usage jusqu'à la seconde moitié du IV[e] siècle. Les monnaies que Julien l'Apostat fit frapper, étant César (de 355 à 360), et quelques-unes de celles qu'il fit frapper comme Auguste, sont encore de cette espèce, ainsi que la plupart de celles de Constance II, mort en 361. On ne trouve plus de ces monnaies après 360[3]. » Le poids effectif de ces dernières pièces flotte entre

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 81. M. Otto Seeck a proposé, à tort, de reconnaître dans cette pièce d'argent le *miliarense. Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, pp. 57 et suiv.

2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 74. Deniers de Dioclétien avec XCVI, dans Cohen, *Méd. imp.*, t. VI, p. 477, n° 548; de Maximien Hercule, dans Cohen, t. VI, p. 564, n[os] 696 à 701; de Constance Chlore, Cohen, t. VII, p. 92, n[os] 345 et 346; de Galère Maximien, Cohen, t. VII, p. 127, n[os] 249 et 250; de Constantin le Grand, Cohen, t. VII, p. 236, n° 72. Cf. baron Marchant, *Mélanges de num. et d'hist.*, XXVII[e] lettre. Metz, 1829, in-8°; *Lettres du baron Marchant*, Paris, 1851, p. 416; Waddington, *Édit de Dioclétien*, p. 2.

3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 75; cf. O. Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, pp. 64-65.

3 gr. 36 et 2 gr. 73; la majorité se maintient au-dessus de 3 gr. Ce sont probablement elles encore que veut désigner Ammien Marcellin lorsqu'il parle d'une somme de cent *argentei* que Julien, dans sa campagne contre les Perses, en 363, promet de payer à ses soldats, somme qui fut trouvée trop modique par ces derniers [1].

Ainsi, les *argentei minutuli* de 1/96[e] de livre continuèrent à être frappés jusqu'à Julien et Constance II. Mais, si le poids normal est de 3 gr. 41, nous constatons cependant qu'une pièce de Constance Chlore avec le chiffre XCVI pèse 4 gr. 02 [2], tandis qu'une pièce de Maximien Hercule, bien conservée, marquée aussi du chiffre XCVI, atteint seulement 2 gr. 70[3]. En présence de semblables écarts, il n'est pas possible d'étayer avec certitude une théorie quelconque fondée sur l'observation des poids effectifs. Des variations pondérales analogues à celles de l'*argenteus* se constatent pour le quinaire, qui, normalement, dans la réforme de Dioclétien, était le 1/192[e] de la livre, c'est-à-dire devait peser 1 gr. 70; de même aussi pour les *doubles argentei*, taillés sur le pied de 48 dans une livre (6 gr. 82).

10. Le MILLARÈS (*miliarense*, μιλιαρίσιον). Le mot *miliarense* ou *milliarense* est le

1. Amm. Marcell., XXIV, 3, 3 : *argenteos nummos centenos viritim pollicitus*. En 312, Eusèbe (*Hist. eccles.*, IX, 8, 4) fixe le prix du médimne de froment à δισχίλιαι καὶ πεντακόσιαι Ἀττικαί (*10,500 drachmes attiques*), expression dans laquelle l'*argenteus* romain reçoit le vieux nom de *drachme* (sous-entendu).

2. Mommsen-Blacas, t. III, p. 447.

3. Mommsen-Blacas, t. III, p. 449; M. Otto Seeck échelonne les poids des pièces d'argent à 96 à la livre, depuis 4 gr. 02 jusqu'à 2 gr. 43, à l'époque de Dioclétien. *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 43.

c'est-à-dire dès l'époque de la première apparition de Scipion l'Ancien en Espagne. Ce qui paraît justifier cette opinion, c'est que Tite-Live fait, en effet, allusion à cette monnaie, comme à une pièce couramment répandue, dès l'année 195 avant J.-C.[1]. Dans les deux triomphes d'Helvius et de Q. Minucius sur l'Espagne, en cette année-là, on porta, parmi le butin, dans le premier, 119,439 pièces d'*argentum oscense* et 17,023 deniers romains (*bigati*); dans le second, 278,000 *oscenses* et 78,000 *bigati*. Au triomphe de M. Porcius Cato (194 avant J.-C.), on signale 540,000 *oscenses* avec 123,000 *bigati*, et à celui de Q. Fulvius Flaccus (180 avant J.-C.), *signati oscensis nummum* 173,200. La frappe du *denarius oscensis* paraît avoir cessé peu après la guerre de Numance; il fut remplacé en Espagne par le denier romain[2].

7. Argenteus Antoninianus. En même temps qu'il créait une monnaie d'or de 50 à la livre (*aureus antoninianus*), en l'an 215 de notre ère, Caracalla fit frapper une nouvelle pièce d'argent plus forte que le denier, qu'on appela *argenteus antoninianus* ou *argenteus aurelianus*[3], noms formés, l'un et l'autre, des noms de l'empereur lui-même (*Marcus Aurelius Antoninus*). Le denier ordinaire reçut désormais le nom d'*argenteus minutulus*[4]. Outre son poids plus élevé et son module plus grand, l'*argenteus antoninianus* se distinguait encore par ses types, de l'*argenteus minutulus :* il a toujours, au droit, le buste de l'empereur radié, ou celui de l'impératrice posé sur un croissant[1]. Les plus lourds des *antoniniani* de Caracalla pèsent 5 gr. 31 ; il en est qui descendent à 4 gr. 70 en bon état de conservation. « Au milieu de l'irrégularité sans limites de la taille des monnaies d'argent, pendant tout le IIIe siècle, remarque Fr. Lenormant, il est presque impossible de déterminer le poids normal de l'*argenteus antoninianus*. Il semble cependant que ce poids devait flotter entre 1/60 et 1/64 de la livre, et quant à la valeur, elle était de 1 denier 1/4 ou 5 sesterces[2]. » Les *antoniniani* de Claude le Gothique, particulièrement étudiés par A. Markl, pèsent seulement de 3 gr. 067 à 3 gr. 621[3].

L'*argenteus antoninianus* ou, par abréviation, *antoninianus*, n'a jamais été désigné sous le nom de *denarius;* la marque qui se trouve parfois à l'exergue du revers, est une étoile, et non, comme on l'a cru souvent, le signe du denier. D'ailleurs, après qu'on eut commencé la fabrication des *antoniniani*, on ne cessa point pour cela l'émission du véritable *denarius ;* les deux pièces restèrent simultanément en circulation, mais bien distinctes l'une de l'autre, et certains empereurs, comme Sévère Alexandre et Maximin, ne firent frapper que des deniers, tandis que d'autres, comme Gordien

1. Tite Live, XXXIV, 10; 46; XL, 43; Zobel de Zangroniz, dans les *Monatsberichte* de l'Acad. de Berlin, 1881, p. 821 et suiv.
2. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains,* p. 25.
3. Vopiscus, *Probus*, 4; *Bonosus*, 15; Eckhel, *Doctr.*, t. VII, p. 220.
4. Vopiscus, *Aurel.*, 9 et 12.

1. H. Cohen, *Descript. des médailles impériales*, t. IV, p. 175, nº 297; p. 292, nº 20; p. 394, nº 30.
2. F. Lenormant, art. *Aureus* dans le *Dict.* de Daremberg et Saglio, p. 565-566; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 70; J. Marquardt, *De l'organ. financ.*, p. 32; Hultsch, *Metrol.*, p. 242.
3. Markl, dans la *Num. Zeit.*, t. XXI, 1889, p. 285 et *Rivista ital. di numism,*, t. II, 1889, p. 323.

14 *miliarensia* » [1]. Dans le même passage, les Gloses rappellent la valeur du *miliarense* par rapport à la livre : Μιλιαρίσιον, τὸ χιλιοστὸν τῆς τοῦ χρυσοῦ λίτρας [2].

Ainsi, d'une part, d'après son étymologie, le *miliarense* est l'équivalent d'un poids d'or de 0 gr. 327, puisque la livre romaine pèse 327 grammes ; d'autre part, il est le 1/14 du *solidus aureus* de 4 gr. 55, ce qui fournit un poids d'or de 0 gr. 325 $\left(\frac{4,55}{14}\right)$. La rencontre, exacte à 2 milligrammes près, de ces deux coordonnées, donne au résultat la certitude scientifique. Quelle est donc, dans nos médailliers, la pièce d'argent exceptionnelle qui équivaut à 0 gr. 327 d'or ? C'est ce qui nous reste à déterminer.

1. Dans Hultsch, *Metrol. Script.*, t. I, p. 307.

2. Hultsch, *loc.. cit.* D'après un auteur byzantin. Dardanus ou Dardanius, le μιλιαρίσιον était ainsi appelé parce qu'il contenait mille oboles : ὁ δὲ Δαρδάνιος, ἐν τῷ Περὶ σταθμῶν, χιλίων ὀβολῶν λέγει πάλαι γενέσθαι τὸ μιλιαρίσιον καὶ ἀπὸ τῆς χιλιάδος τῶν ὀβολῶν· οὕτως ὀνομασθῆναι (Hultsch, *Script.*, t. II, p. 23) ; mais en citant ce passage que Priscien nous a conservé, Hultsch ajoute : *Quæ non recte ab illo scripta esso nos meliora edocti jam compertum habemus, nec magis probari ista possunt quæcumque apud Priscianum diversa a reliquis auctoribus Dardanus tradit.* Chez les lexicographes et les auteurs des bas temps qui ont copié ou interprété des écrivains plus anciens, il faut prendre garde de distinguer ce qui mérite créance, de ce qui est purement fabuleux ou même altéré. C'est ainsi qu'une tradition, recueillie au temps d'Honorius, prétendait que le *miliaresion* avait été créé par Scipion lors de ses guerres contre Annibal. (Jean le Lydien, *De mens.*, IV, 9 ; Cedrenus, t. I, p. 296 ; éd. de Bonn.) Cette légende, remarque Mommsen, sert pourtant à démontrer qu'au temps d'Honorius, la pièce d'argent appelée *miliaresion* était déjà assez ancienne pour que son origine véritable fût oubliée (Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 82, note). Le passage de saint Épiphane qui appelle δίχρυσος la moitié du μιλιαρήσιον, est un texte corrompu (Hultsch, *Script.*, t. I, p. 144).

En même temps qu'il inaugurait le sou d'or de 4 gr. 55, Constantin créa une nouvelle pièce d'argent qui est taillée aussi sur le pied de 72 à la livre et pèse, par conséquent, comme la pièce d'or, 4 gr. 55. C'est dans cette pièce qui n'est pas très répandue et qui, dans tous les grands médailliers, se trouve généralement rangée parmi les médaillons d'argent [1], qu'on doit reconnaître le *miliarense*. C'est la seule monnaie d'argent qui réponde aux conditions historiques et économiques du *miliarense* : « La proportion qui en résulte pour les deux métaux, remarque M. Mommsen, c'est-à-dire de 1 à 13. 88, est la seule qui corresponde parfaitement à celle de cette époque [2]. »

En consultant les médailliers, on constatera bien positivement que la pièce d'argent de 4 gr. 55 fait son apparition seulement avec Constantin comme le *solidus ;* qu'on la frappe sous tous les règnes qui suivent, et que, de même que le sou d'or conserve toujours son module originaire et son poids normal, cette pièce d'argent étalon persiste, au moins jusque sous Justinien, avec son module de 23 à 24 millimètres et un poids qui se rapproche de 4 gr. 55. Les derniers millarès que je relève au Cabinet des médailles sont les suivants :

Zénon : 4 gr. 05 (troué, assez fruste).
Justin : 4 gr. 06 (troué, assez fruste).
— : 4 gr. 40 (bonne conservation).

1. H. Cohen, *Médailles impériales* (2e éd.), t. VII, p. 239-240, nos 104, 106 ; p. 246, no 149.

2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 81-82 ; Hultsch, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 330 ; J. Marquardt, *De l'organis. financ.*, p. 54 ; E. Babelon, *Journal des Savants*, février 1901, p. 106.

ples du denier, le type des trois Monnaies, avec les légendes *Moneta Augusti, Æquitas Augusti,* ou même *Victoria Augusti* [1]. Ces pièces, frappées à l'effigie de la plupart des empereurs et impératrices du IIIe siècle, pèsent ordinairement de 20 à 21 gr. et sont des 1/16e de livre ou des *seniones* (six deniers). Il en est qui montent à 22 gr. 70, 24 gr., 26 gr., 27 gr., et même 29 gr.; l'aloi, d'ailleurs, de ces grands médaillons baisse parallèlement avec celui du denier. Une pièce de billon, aux effigies radiées de Valérien et de Gallien, portant, au revers, l'inscription QVATERNIO [2], pèse, si nous nous en rapportons aux anciens auteurs qui l'ont publiée, le poids inexplicable de 4 gr. 288.

9. ARGENTEUS MINUTULUS, ARGENTEOLUS. Nous savons déjà que, par suite de la réforme monétaire de Caracalla, il y eut dans la circulation commerciale : l'*argenteus antoninianus* dont nous avons défini, tout à l'heure, le caractère; le *denarius*, terme bientôt réservé à la monnaie de bronze un peu saucé (*denarius æreus*) dérivée de l'ancien denier d'argent par suite d'altérations progressives; enfin, une pièce d'argent qui n'était, par sa taille et son aloi, que l'ancien denier d'argent néronien restauré. C'est à cette dernière pièce que fut assigné le nom d'*argenteus* ou *argenteus minutulus*, cette épithète étant justifiée par le module moindre et le poids plus faible de cette

1. F. Kenner, *Num. Zeit.*, t. XVIII, 1886, p. 7.

2. F. Lenormant, art. *Aureus* dans le *Dict.* de Daremberg et Saglio. p. 566; Lagoy, *Rev. num.*, 1855, p. 392; H. Cohen, *Méd. imp.*, t. V, p. 338, nº 11. Le marquis de Lagoy donne le poids de *90 grains*, ce qui fait, d'après l'ancien système français, 4 gr. 288.

pièce par rapport à l'*antoninianus* [1]. Vopiscus, dans sa vie d'Aurélien, appelle ces pièces d'argent : *argenteos philippeos minutulos* ou *argenteos aurelianos* [2]. Sous Sévère Alexandre, d'après Lampride, le prix de la livre de viande fut de huit *minutuli* [3]; enfin, dans une scolie sur Juvénal on lit : *argenteolos sive nummos* [4].

Nous savons que les efforts d'Aurélien pour relever l'aloi de l'*argenteus minutulus* aussi bien que de l'*antoninianus,* n'eurent qu'une efficacité restreinte et temporaire, et que, d'altération en altération, ces deux espèces monétaires en arrivèrent à n'être plus que du cuivre saucé. Mais, vers 290,

1. Lamprid., *Heliog.*, XXII, 3; Fr. Lenormant, art. *Aureus* cité, p. 566; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XXI, 1898, pp. 22 et suiv.

2. Vopiscus, *Aurel.*, IX, 7; XII, 1; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 71.

3. Lampride, *Sev. Alex.*, XXII, 8.

4. *Scol. ad Juven. Sat.*, XIV, 291. Dans le but de démontrer que les historiens de l'*Histoire Auguste* vivaient seulement à la fin du IVe siècle, M. Otto Seeck a voulu établir que l'expression *argenteus minutulus* désigne une toute petite pièce d'argent qui commence à être émise seulement sous Honorius (O. Seeck, dans le *Rheinisches Museum, Neue Folge*, t. XLIX, 1894, pp. 220-222). Mais, sans préjuger de la question littéraire, l'hypothèse relative à l'*argenteus minutulus* ne nous paraît pas vraisemblable pour de nombreuses raisons; le nom de *philippeus* joint à *minutulus* dans les passages cités plus haut, ne s'expliquerait pas appliqué à une petite pièce d'argent du temps d'Honorius; le nom d'*argenteus minutulus* ne paraît dans aucun texte législatif ni aucun compte du IV-Ve siècle. Enfin, alors que les chroniqueurs de l'*Histoire Auguste* auraient vécu seulement à la fin du IVe siècle, ils n'eussent pas employé, pour désigner les monnaies du siècle précédent, des termes propres aux espèces qui leur étaient contemporaines, comme *argenteus minutulus*, et qui n'auraient pas eu leur équivalent à l'époque où se passaient les événements qu'ils relatent.

rieurement encore dans la taille du μιλιαρήσιον byzantin. Héraclius (610-641) en fit une pièce de 1/96e de livre (3 gr. 41) comme l'ancien denier de Néron et l'*argenteus* de Dioclétien. Cosmas Indicopleustès assimile cette pièce à la drachme sassanide : δραχμὴ τοῦτ' ἐστὶ τὸ μιλιαρίσιον [1].

Le double millarès fut alors la pièce de 1/48e de livre (6 gr. 82) qui paraît avoir reçu parfois aussi le nom de νόμισμα ἑξάγραμμον (pièce de 6 scrupules ou 6 grammes) [2]; le demi-millarès (1 gr. 70) fut théoriquement le 1/192e de la livre. Mais dans les poids effectifs, l'irrégularité reprit le dessus et devint plus grande qu'elle ne l'avait jamais été. De nombreux textes du moyen âge, réunis par Du Cange [3] et M. L. Blancard, prouvent que le nom de *millarès* fut donné, dans l'Orient grec et latin et chez les Arabes, à des pièces d'argent de types et de poids très variables [4].

11. *Siliqua*, κεράτιον. Dans le système pondéral romain, la *siliqua* était un petit poids

1. Cosmas Indic., XI, p. 338, éd. Montfaucon; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 81-82, note.

2. *Chronic. Alexandr.* (en 615), t. I, p. 706, éd. de Bonn. Cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 80, note 1 et p. 84, note 3.

3. Du Cange, *De imperii Constantinop. nummis*, § XCIV, et *De inferioris ævi numismatibus*, § 98, dans le *Gloss. med. et infim. latin.*, t. VII (éd. Didot), p. 192.

4. L. Blancard, *Rev. num.*, 1888, pp. 422 et suiv. La théorie que nous venons d'exposer sur le *millarès* est, en grande partie, celle de Mommsen et de Hultsch, et elle nous paraît justifiée à la fois par les textes et par les faits. Mais d'autres systèmes ont été proposés, qu'il est utile de résumer en peu de mots. M. Otto Seeck (*Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, pp. 57 et suiv.) a voulu démontrer que le nom de *millarès* doit être appliqué originairement à la pièce d'argent de Dioclétien qui était le 1/96e de la livre, comme l'ancien denier néronien. Cette théorie, dit ce savant, s'harmonise bien avec le système monétaire de Dioclétien, en 301, dans lequel *une livre d'or=50 aurei = 1,000 miliarensia = 50,000 denarii*, ce *denarius* ayant, avec le *miliarense*, le même rapport que l'*aureus* avec la livre d'or. Seulement, M. Seeck est forcé de constater que dès 303, puis sous Constantin en 312, un changement ayant été introduit dans le système de l'or, cette harmonie fut détruite; parmi les successeurs de Dioclétien, dit-il, Maxence seul frappa des *miliarensia* en abondance. Nous objecterons, en particulier, à la théorie de M. Seeck que le nom donné à la pièce d'argent de Dioclétien fut *argenteus minutulus*, et que, d'autre part, le nom de *miliarense* ou μιλιαρίσιον ne paraît dans les textes qu'après Constantin. Un autre système a été proposé par M. Louis Blancard (*Rev. num.*, 1888, pp. 417 et suiv.) En se fondant sur l'étymologie du nom, ce savant croit que le *miliarense* ou *nummus miliariensis* est une pièce qui contient *mille unités*, et il trouve cette unité dans une petite monnaie de compte, le *teruncius* qui était le *six-millième* de l'*aureus*. Le millarès serait, d'après ce système, le sixième du sou d'or; on le retrouverait en monnaie réelle dans une pièce d'argent de Constantin taillée à 48 à la livre, pesant théoriquement 6 gr. 75; à partir de Constant Ier, la taille en fut portée à 60 à la livre, comme l'atteste le chiffre LX qu'on lit sur certaines pièces de ce prince (poids, 5 gr. 40 environ). Héraclius reprit la taille constantinienne de 1/48e de livre avec une pièce de six scrupules (νόμισμα ἑξάγραμμον); mais en même temps il fit frapper des pièces de 96 à la livre qui étaient conséquemment des demi-millarès ou 1/12 du sou d'or. C'est à ces dernières pièces pourtant que passa bientôt le nom même de *millarès*. Telle est, en résumé, la théorie de M. Blancard, qui a l'inconvénient de donner le nom de *millarès* à des pièces diverses, exceptionnelles et peu répandues, tout en laissant de côté la pièce de 72 à la livre, qui était, cependant, en fait, la base du système monétaire pour l'argent. Elle a aussi le tort de ne pas faire un cas suffisant des textes que nous avons invoqués, et d'abaisser beaucoup trop le rapport de l'or à l'argent. M. Michel Soutzo voudrait, de son côté, faire remonter le *miliarense* jusqu'à Jules César; le denier de Jules César serait le *miliarense* de cette époque, puisqu'il valait le 1,000e de la livre d'or, et l'*antoninianus* de

neutre, pris substantivement, de l'adjectif *milliarensis*. Outre *miliarense* ou *milliarense*, on trouve la forme *millarense*, d'où le mot *millarès*, dans le français du moyen âge. En grec, on a : μιλιαρήσιον, μιλιαρίσιον, μιλλιαρίσιον [1]. L'origine étymologique de *miliarense* est évidemment dans le mot *mille* [2]. On le trouve employé non pas seulement pour désigner une espèce de monnaie, mais toute chose qui peut se composer de mille unités ou bien qui est le millième de l'unité ; Vopiscus raconte qu'Aurélien restaura, dans les jardins de Salluste, un *miliarensem porticum*, c'est-à-dire un portique de mille colonnes [3]. La *Notitia dignitatum* mentionne, parmi les troupes du *dux Arabiæ*, une *ala secunda miliarensis* [4], et parmi celles du *dux Thebaidos*, des *milites miliarenses*, cantonnés à Syène [5], c'est-à-dire des soldats (unités) appartenant à un bataillon de mille hommes. De là vient qu'on appela *miliarense*, μιλιαρίσιον, la pièce d'argent qui équivalait au millième de la livre d'or, interprétation que les textes et les monnaies elles-mêmes vont confirmer.

Les documents les plus anciens qui fassent mention de la monnaie appelée *miliarense* ne sont pas antérieurs au dernier quart du IVe siècle. Saint Épiphane en parle dans son livre *De ponderibus et mensuris*, rédigé à Alexandrie, en 392 [1]. Il y est fait aussi une allusion directe dans la *Notitia dignitatum* rédigée vers l'an 400 : le bureau chargé du contrôle de la fabrication des monnaies d'argent est appelé *scrinium a miliarensibus* [2]. Il est de toute évidence que cette appellation a été formée du nom de la monnaie d'argent étalon : nous dirions aujourd'hui « le bureau du franc ».

Dans les *Novelles* de Justinien, le *miliarense* est cité, non point comme la monnaie ordinaire et la plus courante en argent, rôle dévolu alors à la demi-silique, mais plutôt, en quelque sorte, comme une monnaie de luxe que les consuls ont la faculté de distribuer au peuple à l'occasion de largesses publiques, à la place de pièces d'or qu'il est désormais interdit à tout autre qu'à l'empereur de prodiguer [3]. Les Gloses nomiques qui sont contemporaines, donnent la valeur de cette pièce par rapport au sou d'or : τὸ νόμισμα (χρυσοῦς) λαγχάνει μιλιαρήσια ΙΔ, « la pièce d'or vaut

1. L. Blancard, dans *Rev. num.*, 1888, p. 418.

2. Il n'y a pas à tenir compte de l'étymologie donnée par d'anciens grammairiens et conservée dans la version latine du traité de saint Épiphane, suivant laquelle le pluriel *miliarensia* serait une altération de *militarensia* (Hultsch, *Script.*, t. II, p. 105 ; cf. t. I, pp. 266 et 269).

3. Vopiscus, *Aurel.*, 49. Cf. J. Sabatier, *Descr. gén. des monn. byzantines*, t. I, p. 61, et *Rev. num.*, 1858, p. 192.

4. *Notitia dignit. imp. rom.*, éd. Böking, t. I, p. 82.

5. *Notitia*, t. I, p. 75 ; L. Blancard, *loc. cit.*, p. 419.

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 82, note ; Hultsch, *Script.*, t. I, p. 266 et 269.

2. *Not. dign.*, Orient, XIII, 30 ; Occident, XI, 96 ; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 57.

3. *Nov. Justin.*, 105, 2, 1. Nous donnons la traduction latine : .... *Non tamen aurum spargere sinimus, non minoris alicujus, non majoris omnino non medii characteris aut ponderis, sed argentum sicuti prædiximus, solum. Aurum enim spargere revolvatur imperio, cui soli etiam aurum contemnere præstat fortunæ fastigium ; argentum vero, quod mox post aurum pretiosissimum fiet et aliis consulibus largitas decens. Hoc sinimus eos spargere in his quæ vocantur* MILIARISIA *et in melis et in caucis et quadriangulis et talibus* (μιλιαρησίοις καὶ μήλοις καὶ καυκίοις καὶ τετραγωνίοις καὶ τοῖς τοιούτοις). Les expressions qui suivent le mot μιλιαρησίοις ne me paraissent pas désigner des monnaies.

naies qui ont l'une des deux lettres K ou P occupant tout le champ du revers, elles se groupent autour du poids normal de 0 gr. 87 et l'on ne saurait y méconnaître des *tiers de silique* [1]. Il est impossible de les confondre avec les divisions coexistantes de l'*argenteus* de 3 gr. 41.

Une silique d'Hannibalien, en 335, pèse 2 gr. 50, tandis que l'*argenteus* du même prince donne 3 gr. 02 [2]. Sous Constantin II, les siliques que nous avons pesées vont de 2 gr. 50 à 2 gr. 68. Sous Constance II et Julien, époque où l'on cesse de frapper l'*argenteus* de 3 gr. 41, les siliques deviennent communes, mais leur poids effectif est peu régulier, bien que l'immense majorité des exemplaires se groupe entre 2 gr. 75 et 2 gr. 15.

La demi-silique est aussi frappée en abondance et son poids descend parfois jusqu'à 1 gr. 18. En 1868, M. Missong a analysé une trouvaille de 105 petites pièces d'argent se répartissant entre les règnes de Constance II et de ses successeurs, jusqu'à Gratien [3]. Ces pièces s'échelonnaient au point de vue pondéral, depuis 2 gr. 27 jusqu'à 1 gr. 38, sans que, semble-t-il, un intervalle assez prononcé entre ces divers poids permette de former exactement deux groupes, celui des siliques et celui des demi-siliques [4]. Pourtant, dans les médailliers, les siliques se répartissent, sauf exceptions, entre 2 gr. 30 et 2 gr. 15, aussi bien pour le règne de Julien que pour celui de Constance II. La demi-silique à l'effigie de Julien fournit un poids effectif variant de 1 gr. 43 jusqu'à 1 gr. 15. Sous Gratien, les siliques que j'ai pesées vont de 2 gr. 50 à 2 gr. 08 ; sous Théodose, le poids le plus élevé est 2 gr. 35 pour la silique qui se fait de plus en plus rare, mais les demi-siliques du poids normal sont de plus en plus abondantes, s'échelonnant en général de 1 gr. 37 à 1 gr. 18.

Après le partage de l'empire, on frappe, en Occident, à l'effigie d'Honorius et de ses successeurs, la demi-silique (1 gr. 30), le tiers de silique (0 gr. 87) et le quart de silique (0 gr. 65) qu'on appelait σιτάριον [1]. Les poids effectifs de ces espèces, d'une valeur intrinsèque minime et dont le métal était en général assez impur, se tiennent, comme toujours, tantôt au dessus, tantôt au dessous de la normale, autant qu'on en peut juger au milieu de l'inextricable con-

1. H. Cohen, *Médailles impériales*, t. VII, pp. 327, 337 et 401.

2. Trau, *Numism. Zeitschrift*, t. XI, 1879, p. 92 ; H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 363.

3. Alex. Missong, *Fund römischer Siliquen*. Vienne, 1868, in-8°. Voyez d'autres dépôts, dans Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, tableau à la p. 134-135 (les poids ne sont pas indiqués).

4. Les statistiques et les tableaux du genre de ceux de M. Missong et de Vasquez Queipo sont souvent trompeurs, ou plutôt, il faut bien se garder de leur faire dire ce qu'ils ne disent point en réalité. Il ne suffit pas, en effet, de montrer que les poids s'échelonnent depuis 2 gr. 27 jusqu'à 1 gr. 38, par exemple, et de conclure à une moyenne de *tant*. Ce qu'il importerait de savoir surtout, c'est *le nombre* des exemplaires qui pèsent, par exemple, 2 gr. 27 ou 1 gr. 38, et si la grande majorité des pièces ne forment pas, au point de vue pondéral, un, deux ou trois groupes bien caractérisés, en dépit des écarts produits par certains exemplaires qui ne sont, dans l'ensemble, que des exceptions, et dont l'enregistrement dans un tableau des pesées ne fait que nous induire en erreur. A côté de l'analyse qualitative, en un mot, il nous faudrait l'analyse quantitative, que nous donnent trop rarement les statisticiens des trouvailles.

1. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 22; p. 231 (26) ; p. 245 (27) ; 248.

Justinien : 4 gr. 19 (troué).
— : 4 gr. 42 (bonne conservation)[1].

A côté du *miliarense*, on frappa exceptionnellement, sous les successeurs de Constantin, quelques médaillons d'argent de 60 à la livre (5 gr. 45), spécialement désignés dans une loi de l'an 384, comme les pièces d'argent les plus grosses qu'il fût permis de distribuer à titre de souvenirs ou de récompense honorifique[2]. Ces médaillons sont ainsi traités par les lois comme nous avons vu que l'était le *miliarense* lui-même. L'un d'eux, à l'effigie de Constant Ier, porte à l'exergue du revers le chiffre LX qui indique sa taille de 1/60e de livre; il pèse 5 gr. 48[3].

Mais l'ordonnance de 384 paraît n'avoir eu qu'un effet bien passager, car il est aisé de vérifier que d'autres médaillons plus lourds furent frappés : il en est qui gravitent autour de 5 gr. 75 et paraissent être des 1/56e de livre. Ceux qui se rapprochent de 9 gr. 10 sont des 1/36e de livre, c'est-à-dire des doubles-millarès. Il existe encore, pour la même période, des multiples plus élevés.

Il y eut, après Justinien, des modifications importantes dans le poids et la valeur du μιλιαρήσιον byzantin. Une glose des *Basiliques* nous dit qu'il fut le 12e du *solidus* d'or (au lieu du 1/14e), et qu'il valut désormais deux siliques d'argent, et non plus, comme antérieurement 1 silique 3/4[1]. La silique pesant 2 g. 60, le poids du nouveau millarès était, par conséquent, de 5 gr. 20, ce qui en fait une pièce de 1/63e de livre. Un autre métrologue nous dit, d'autre part, que 125 des anciens millarès n'étaient plus comptés que pour 109 $\frac{3}{8}$ des nouveaux[2].

Les données qui précèdent fournissent pour l'or à l'argent un rapport comme 1 à 13,80 environ : on voit que, jusqu'à cette époque au moins, les empereurs byzantins s'efforçaient, dans leurs réformes monétaires, de maintenir le rapport établi par Constantin, comme ils conservaient d'ailleurs intact le poids de la pièce d'or.

Bien que ces assertions des glossateurs des VIe et VIIe siècles, soient formelles, nous devons reconnaître que l'examen des médailliers ne nous permet pas d'en contrôler l'exactitude. Le *millarès* de 5 gr. 20 ou 1/63e de livre ne paraît pas avoir été frappé, et je ne connais, entre Constantin et Héraclius, aucun groupe de pièces susceptibles, par leur poids, de le représenter[3].

D'autres modifications survinrent ulté-

1. La régularité relative de la taille du *miliarense* est d'autant plus caractéristique que le poids des autres espèces d'argent devient plus irrégulier. Il suffit de comparer entre eux les poids des monnaies de cette époque pour s'en convaincre.

2. Cod. Theod., XV, 9, 1 : *Nec majorem argenteum nummum fas sit expendere, quam qui formari solet, cum argenti libra una in argenteos sexaginta dividitur.*

3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 429, n° 164. Il n'y a aucune raison de supposer, avec M. Otto Seeck, que le nom de *miliarense* fut transféré à la pièce de 1/60e (5 gr. 45). Cette pièce n'est pas appelée de ce nom dans le texte de loi qui la mentionne et que nous avons rapporté dans la note précédente.

1. Χρὴ γινώσκειν ὅτι τὸ ἓν κεράτιον φόλλεις εἰσὶ IB, ἤτοι τοῦ μιλιαρισίου τὸ ἥμισυ · τὰ οὖν IB κεράτια εἰσὶ νομίσματος ἥμισυ · τὸ γὰρ ἀκέραιον νόμισμα (*solidus aureus*) ἔχει μιλιαρίσια IB, ἤτοι κεράτια ΚΔ. *Scol. Basil.*, *Ecl.* 23.

2. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 309; Otto Seeck, *Num. Zeit.*, t. XVII, 1890, p. 69.

3. M. Otto Seeck a voulu démontrer que le *miliarense* avait été le 1/12e du solidus et le double de la silique dès le temps où écrivait saint Épiphane en 392 (O. Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 68).

ne doit pas être échangé contre d'autres pièces de bronze : *nullus igitur decargyrum nummum alio audeat commutare* [1]. « On ne peut, remarque avec raison M. Mommsen, sous-entendre ici que deux monnaies, ou la *siliqua*, ou, ce qui est plus probable, la *demi-siliqua;* car, si on avait voulu parler de la *siliqua*, on ne voit pas pourquoi elle ne porterait pas plutôt son nom ordinaire, tandis que le nom usité de la *demi-siliqua* n'est pas connu..... D'ailleurs, il était tout naturel, quand il s'agissait d'échanger de l'argent contre du cuivre, d'avoir en vue la pièce d'argent la plus petite [2]. » Un autre argument à invoquer, c'est que, ainsi que nous l'avons vu, la silique n'était plus guère frappée.

13. La *double silique*, δικεράτον, est mentionnée par quelques chroniqueurs qui racontent que Léon l'Isaurien (717-741) imposa aux Byzantins, pour réparer les murs de leur ville, un tribut d'un δικεράτον par tête [3]. Si la silique valait 3 gr. 41, le δικεράτον était, par conséquent, une pièce d'argent de 6 gr. 82. Il existe, en effet, dans la suite byzantine en argent, à partir d'Héraclius, des pièces assez communes dont les poids s'échelonnent entre 6 gr. 25 et 6 gr. 90 environ.

14. *Les monnaies d'argent des Barbares.* Des observations qui précèdent, il résulte qu'au v[e] siècle, lorsque les Barbares envahirent l'empire d'Occident, la monnaie-étalon pour l'argent, créée par Constantin, le *miliarense*, était rarement frappée ; la silique elle-même, dont le poids normal était de 2 gr. 60, n'était plus guère émise dans les ateliers impériaux. On frappait surtout la demi-silique, pesant théoriquement 1 gr. 30, et le quart de silique dont le poids normal est de 0 gr. 65. Si nous jetons un rapide coup d'œil sur le monnayage des Barbares eux-mêmes, il sera facile de constater que, pour les pièces d'argent comme pour celles d'or, ils n'ont fait que copier servilement la taille et les types de la monnaie impériale contemporaine.

Les monnaies d'argent des rois Ostrogoths Théodoric, Athalaric, Théodat et leurs successeurs, sont imitées de celles des empereurs contemporains Anastase (491-518), Justin (518-527), Justinien (527-566), et pèsent, les plus fortes 1 gr. 40 à 1 gr. 25 ; les plus faibles, environ 0 gr. 62 [1]. Les premières sont des demi-siliques et les secondes, des quarts de siliques. Les monnaies d'argent des Vandales, depuis Gunthamond (484-496) jusqu'à Gélimer (530-534) sont également, pour les types et le poids, des imitations byzantines [2]. Elles portent souvent, au revers, les lettres et les chiffres DN C ; DN L ; DN XXV (100, 50, 25 *deniers de bronze*) qui indiquent leur valeur par rapport à l'unité de compte et correspondent aux poids théoriques sui-

1. *Cod. Theod.*, IX, 23, 1.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 84 ; cf. J. Marquardt, *De l'organis. financ.*, p. 37. Voyez l'opinion contraire de M. Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 66.
3. Cedrenus, *Leo Isaur.*, p. 458 ; Zonaras, p. 85. D'autres historiens attribuent l'établissement de cet impôt au général Nicéphore (Constant. Manass. *Chron.*, p. 93 B).

1. J. Friedlænder, *Die Münzen der Ostgothen*, pp. 11, 14. 17, 26 et suiv. ; C. F. Keary, *Num. Chron.*, 1878, p. 153 et suiv.
2. J. Friedlænder, *Die Münzen der Vandalen*, p. 11 ; Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, p. 18 ; Keary, *Num. Chron.*, 1878, p. 137.

valant la 1/1728e partie de la livre, le 1/6e du scrupule ou le 1/3 de l'obole [1]. Par suite, on appelait *siliqua auri* le poids d'or qui était le 1/1728e de la livre d'or, autrement dit le 1/24e du *solidus* d'or, puisque ce dernier était le 1/72e de la livre. Isidore de Séville confirme cette déduction en disant formellement : *siliqua vigesima quarta pars solidi est* [2]. La *siliqua auri* est donc un poids d'or de 0 gr. 189 [3].

D'après les textes de la période constantinienne et byzantine où il est, si souvent, fait mention de la *siliqua*, il est aisé de s'apercevoir qu'il ne s'agit nullement d'une entité pondérale ou de compte, mais bien d'une monnaie réelle, division du *solidus*. Par exemple, la répartition des impôts est faite en *solidi* et en *siliquæ* : un édit de 428 fixe un prélèvement de 4 siliques par attelage [4]. Des préfets, des créanciers sont signalés comme percevant induement une *siliqua* par *solidus*. Tous les comptes, en un mot, depuis Théodose jusque dans le siècle de Justinien, s'établissent en *solidi* et en *siliquæ* ou en divisions de ces deux espèces [5].

Comme il n'existe pas de monnaie d'or aussi petite, c'est-à-dire pesant environ 0 gr. 189 ou 0 gr. 20, force nous est d'admettre que la *siliqua auri* était monnayée

Caracalla, le *miliarense* de cet empereur (M. Soutzo, *Rev. num.*, 1898, pp. 480 et suiv.).

1. Hultsch, *Metrol.*, p. 150; *Script.*, t. I, p. 234.

2. Isid. Hisp., *Orig.*, XVI, 25, 9.

3. Fr. Hultsch, *Griech. und röm Metrologie*, pp. 150 et 332.

4. *Cod. Theod.*, XII, 4, I.

5. Voyez les textes rassemblés dans Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 83, note 1. Le *siliquaticum* ou κερατισμός était un impôt d'une silique établi sur les marchés par Valentinien II et Théodose.

en argent : c'était donc une pièce d'argent équivalant à un poids d'or de 0 gr. 189.

Les Gloses nomiques nous apprennent que le *miliarense* était compté pour 1 silique 3/4 : ἔχει δὲ ἕκαστον τῶν τοιούτων λεπτῶν ἀργυρίων (il s'agit des μιλιαρήσια), κεράτιων ἕν ἥμισυ τέταρτον [1]. Du moment que le *miliarense* de 4 gr. 55 est égal à 1 $\frac{3}{4}$ silique, un calcul très simple donne pour la silique un poids d'argent de 2 gr. 60.

La silique, avons-nous dit en invoquant le témoignage d'Isidore, était la 1/24e partie du *solidus*, c'est-à-dire que 24 siliques ou un poids d'argent de 62 gr. 40 (2, 60 × 24) était l'équivalent d'un poids d'or de 4 gr. 55, d'où l'on déduit le rapport de l'or à l'argent, comme 1 à 13,71, ce qui est, à très peu de chose près, exactement la relation déjà constatée en déterminant la valeur du *miliarense*.

Si nous ouvrons nos médailliers, au milieu de l'extraordinaire variété de poids que présentent les petites divisions de la monnaie d'argent, nous en trouvons pourtant en nombre qui se rapprochent assez du poids normal de 2 gr. 60 dès le temps de Constantin, pour qu'on puisse admettre que la *siliqua* a été créée par ce prince en même temps que le *solidus* et le *miliarense* [2]. Les poids effectifs auxquels nous faisons allusion s'échelonnent depuis 2 gr. 75 jusqu'à 2 gr. 30 environ. Les pièces, plus rares, qui pèsent de 1 gr. 35 à 1 gr. 25 sont des *demi-siliques* dont le poids normal est de 1 gr. 30. Quant aux petites mon-

1. Dans Hultsch, *Metrol. Scriptores*, t. I, p. 309; cf. *Griech. und röm. Metrologie*, p. 341.

2. M. Otto Seeck (*Zeit. für Numism.*, t. XVII, 1890, p. 65) croit que la silique fit seulement son apparition sous Constance II et sous Julien.

cle, il fallait 6,000 deniers pour faire un sou d'or [1].

L'opinion courante aujourd'hui, c'est que le denier de la loi Salique serait l'ancien denier d'argent romain de la République et de l'Empire, qui jusqu'au IIIe siècle, était bien désigné, en général, sous le nom de *denarius* ou de *denarius argenteus*. On rappelle que les Germains, au témoignage de Tacite [2], préféraient dans leurs relations commerciales avec les Romains, aux deniers impériaux qu'on fabriqua à partir de Néron, les anciens deniers de la République, dénommés populairement *bigati* à cause de leur type du bige, ou *serrati* à cause de leurs bords découpés en dents de scie, parce que ces deniers étaient plus pesants et de meilleur aloi. Très défiants, comme toutes les populations barbares, aujourd'hui encore, vis-à-vis des marchands plus civilisés, ils portaient une attention scrupuleuse au poids et à l'aloi des espèces avec lesquelles les Romains payaient leurs marchandises. Ce seraient donc ces vieux deniers d'argent de la République romaine, qui, en concurrence, malgré tout, avec le denier néronien restauré par Dioclétien, auraient servi d'étalon pour les compositions et les amendes édictées dans la loi des Francs Saliens.

De nombreuses raisons, suivant nous, viennent à l'encontre de cette théorie. D'abord, le denier de la République fut longtemps taillé à raison de 72 à la livre ; il fut ensuite de 84 à la livre, taille qu'il conserva jusque sous Néron ; cet empereur créa le denier de 96 à la livre, et ce fut cette réduction pondérale qui motiva la défiance des Germains dont parle Tacite. Une semblable diversité de taille et de poids n'eut pas permis de dire, dans un texte législatif qui a pour objet de préciser le tarif des compositions et des amendes, que ces deniers étaient en bloc le 1/40e du *solidus*. Il eut fallu distinguer, et cette distinction eut encore été plus nécessaire si nous nous plaçons au point de vue de l'aloi du denier d'argent romain de l'Empire, puisque le denier néronien, à partir surtout de Septime Sévère, alla en s'altérant graduellement, presque à chaque émission, de manière qu'avant la restauration de Dioclétien, il n'était plus que du bronze à peine saucé d'argent. L'opinion qui prétendrait que les Germains, dans leur barbarie, ne savaient pas distinguer ces variétés de poids et d'aloi, ne serait pas recevable.

En second lieu, même avec le denier romain de bon aloi, taillé à 72, 84, puis 96 à la livre, s'il en eut fallu, comme le veut la loi Salique, 40 pour faire un sou d'or de 4 gr. 55, le rapport de l'or à l'argent chez les Francs eut été comme 1 est à 30 ou 40, ce qui est inadmissible, étant donné surtout qu'à la même époque, dans l'empire, ce rapport était comme 1 à 13 $\frac{1}{2}$ ou 14. De plus, quelque abondants qu'aient pu être les deniers de la République ou du haut Empire chez les Germains, il n'est pas vraisemblable qu'ils fussent encore la base de la circulation commerciale chez les Francs à la fin du ve siècle : ceci, pourtant, est la condition nécessaire pour le denier qui, dans leur loi, est pris comme étalon des tarifs et des amendes. Il était

1. Cassiod., *Variar.*, I, ep. X ; M. Prou, *op. cit.*, p. v ; Hultsch, *Griech. und röm. Metrol.*, p. 338. Voyez ci-après, p. 607 et suiv.

2. Tacite, *Germ.*, V.

fusion que nous présentent les médailliers à ce point de vue.

Dans l'empire d'Orient, les demi-siliques d'Anastase pèsent de 1 gr. 42 à 1 gr. 28 ; puis, à partir de Justin (518-527) et de Justinien (527-566), nous constatons des mutations fréquentes et encore insuffisamment expliquées dans la taille de ces petites pièces d'argent.

Sous Justin, les rares pièces de 2 gr. 22 et 2 gr. 09 (au Cabinet des médailles) peuvent être considérées comme des demi-millarès. Les pièces qui pèsent 0 gr. 76 et portent au revers les grandes lettres CN (= 250 unités ou *nummi* de bronze) sont le tiers des précédentes [1].

Avec Justinien, changement complet. Les pièces marquées CN (250 unités) paraissent se rattacher à un poids normal de 1 gr. 52, ce qui en fait des tiers de millarès [2] ; elles sont donc le double des pièces marquées des mêmes lettres sous Justin. De même, les pièces qui pèsent la moitié, c'est-à-dire 0 gr. 76, ont dans le champ du revers, PKE (125 unités) ; quelques pièces d'un poids un peu inférieur portent PK (120 unités). Ces modifications nous révèlent une révolution dans la monnaie de bronze étalon, dont nous parlerons plus loin [3].

La pièce qui a le poids d'un demi-millarès a-t-elle reçu, dans la pratique, le nom de *silique?* Tandis que certains savants ont cru pouvoir affirmer que ce fut seulement à partir d'Héraclius (610-641) que la silique valut la moitié du millarès [1], M. Otto Seeck a, au contraire, voulu démontrer que la silique fut, en dépit du témoignage des Gloses nomiques, un demi-millarès dès la fin du IVe siècle [2]. Quoi qu'il en soit, dans le système monétaire d'Héraclius le millarès de 3 gr. 41 fut le 1/12e du sou d'or, et le demi-millarès fut le 1/24e du sou [3] ; nous avons vu plus haut qu'effectivement la *siliqua* était le 1/24e du *solidus :* τὸ γὰρ νόμισμα (χρυσοῦς) ἔχει μιλιαρίσια IB, ἤτοι κεράτια ΚΔ. L'assimilation de la *silique* au demi-millarès d'Héraclius est donc bien constatée, ce qui lui donne en Orient, pour cette époque, un poids théorique de 1 gr. 70 ; plus tard, enfin, les métrologues arabes évaluent la silique byzantine à 1 gr. 50 [4].

12. *Nummus decargyrus.* Cette espèce monétaire citée en 395, dans un rescrit des empereurs Honorius et Arcadius, était, d'après les termes même de l'édit, la pièce d'argent la plus courante de cette époque. On ne saurait, par conséquent, suivant ce qui a été dit plus haut, y méconnaître la demi-silique. D'après son nom même, elle valait dix deniers de bronze. Le décret de 395 dit qu'aucune monnaie de bronze antique, autre que le *nummus centenionalis*, ne doit circuler et que le *nummus decargyrus*

1. Nous relevons pour ces pièces les poids effectifs de : 0, 73 ; 0,71 ; 0,74, etc.

2. Poids effectifs relevés par nous : 1,60 ; 1,50 ; 1,46 ; 1,40 ; 1,38 ; 1,27 ; 1,24 ; 1,18 ; 1,05, etc. Cf. Vasq. Queipo, *Syst. métr.*, t. III, p. 462.

3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*. t. III, p. 165 ; J. Sabatier, *Monn. byzant.*, t. I, pp. 59 et 161 ; Keary, *Num. Chron.*, 1878, p. 144 ; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t, XVII, 1890, p. 67.

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 84.

2. Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, p. 69.

3. *Schol. Basil.*, *Ecl. 23.* Cf. ci-dessus, p. 573.

4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 90. Les pièces d'argent d'Héraclius dont les poids s'échelonnent de 0 gr. 40 à 0 gr. 33 sont des quarts de siliques (Vasquez Queipo, *Syst. métr.*, t. III, p. 464).

exemplaires, s'ils sont d'origine romaine ou barbare. Les plus anciennes de ces monnaies ne sont pas antérieures de plus d'un siècle à l'époque de l'enfouissement, et il est aisé de se rendre compte que la présence des pièces de la République et du haut Empire, s'il s'en trouve, n'est qu'accidentelle ou exceptionnelle. Il est par là hors de doute que les Francs du ve siècle se servaient, comme monnaie courante, du numéraire romain contemporain. Le poids et le module de l'immense majorité des exemplaires ne permet pas d'hésiter à y reconnaître, en masse, la demi-silique romaine, avec sa division la plus ordinaire, le quart de silique [1].

De là vient évidemment que lorsque les Francs commencent à frapper des monnaies d'argent, c'est la demi-silique romaine qu'ils copient et qu'ils imitent, tout comme les autres Barbares, et nullement le denier républicain ou néronien, ce qu'ils n'eussent pas manqué de faire, si ce denier eut été l'étalon reconnu par leurs lois et la monnaie préférée dans leurs comptes.

Le mot *denarius* qui, dans la loi des Francs Saliens, désigne la demi-silique de 1 gr. 30, paraît non seulement dans cette loi ou dans les formules et diplômes, mais il est gravé en légende au revers de quelques pièces d'argent du VIIe siècle, qui portent: *Lugduno dinarios;*—*Dinario Aureliano* [2]. Or, ces deniers frappés à Lyon et à Orléans, pèsent 1 gr. 30, comme tous les deniers d'argent mérovingiens qui représentent ainsi, à nos yeux, le denier de la loi Salique et, par conséquent, le prolongement de la demi-silique impériale.

1. Prou, *Catalogue des monnaies méroving.*, pp. C et suiv.
2. M. Prou, *op. cit.*, p. 26 et Introd., p. CVII.

Pour trouver, dans l'équivalence admise par la loi Salique, « un sou d'or vaut 40 deniers de 1 gr. 30 », le rapport 1 à 13,88 entre l'or et l'argent qui existait dans l'empire, il est nécessaire d'admettre, nous l'avons démontré plus haut, que le sou dont il s'agit n'est pas le sou impérial de 72 à la livre (4 gr. 55), mais le *solidus gallicus* de 84 à la livre (3 gr. 89) [1]. En effet, avec le sou de 4 gr. 55 et le denier de 1 gr. 30, le rapport des deux métaux serait comme 1 à 11,42, taux inadmissible parce qu'il n'est pas en conformité avec celui qui régnait dans l'empire. Au contraire, avec le poids de 3 gr. 89, nous trouvons que le rapport des deux métaux, chez les Francs, était comme 1 à 13, 37, chiffre qui se rapproche d'une manière caractéristique du rapport 1 à 13,88 fixé par Constantin et maintenu dans l'empire byzantin. Remarquons d'autre part, que le passage d'Isidore de Séville rapporté plus haut, qui fait de la silique la 24e partie du *solidus* de 4 gr. 55, conduit au rapport 13,71. Puisque enfin, dans la loi franque, la demi-silique ou denier est le 40e du *solidus* de 3 gr. 89, le rapport des deux métaux se trouve fixé par là à 13.37.

C'est ainsi que tous ces chiffres s'accordent, se contrôlent et se justifient. On a vu en outre comment s'expliquent, dans la taille du sou à 84 dans une livre d'or, les chiffres XXI et VII qui indiquent sa valeur légale par rapport à la silique de 2 gr. 60 [2]. La relation de l'or à l'argent était chez les Francs, aussi bien que dans l'empire d'Occident après Constantin, comme 1 à 13,75 environ [3].

1. Voyez ci-dessus, p. 540.
2. Ci-dessus, p. 541.
3. Nous avons déjà dit que dans l'empire d'Orient,

vants : 2 gr. 50, 1 gr. 25, 0 gr. 62. Les premières sont des siliques, les secondes des demi-siliques, les troisièmes, enfin, des quarts de siliques.

Comme les autres Barbares, les Francs ont imité la monnaie byzantine, aussi bien pour l'argent que pour l'or ; seulement, ils ont, ainsi qu'on va le constater, donné à la demi-silique le nom de *denier*.

Dans la loi Salique, dont la dernière codification est du temps de Clovis (481-511), les compositions et les amendes sont fixées en sous d'or et en deniers d'argent : un sou est donné comme valant quarante deniers. M. Blancard a compté que cette équivalence se trouve directement ou proportionnellement exprimée dans la loi Salique plus de 250 fois [1]. Le principal de ces passages dit expressément : *quadraginta dinarios qui faciunt solidum unum;* la composition la plus forte dont il soit fait mention donne l'équivalence 72.000 deniers = 1800 sous.

L'énoncé même de la formule que nous venons de transcrire paraît indiquer que le compte en *denarii* était plus familier et plus ancien chez les Francs, que le compte en *solidi*. Le mode de numération par deniers semble une tradition de l'état antérieur de la coutume germanique [2]. En effet, ce sont les deniers que l'on convertit en sous, et cette conversion donne souvent lieu à des fractions : une amende de 700 deniers est

1. L. Blancard, *Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. VIII, 1884, p. 217; cf. M. Prou, *Catal. des monnaies méroving. de la Bibliothèque nationale,* Introd., p. I. On trouve aussi l'équivalence « 1 sou = 40 deniers », dans quelques autres lois barbares et même encore dans un capitulaire de l'an 801. L. Blancard, *loc. cit.*, pp. 221 et 225.

2. M. Prou, *op. cit.*, p. II.

traduite en 17 sous 1/2 ; une autre de 2500 deniers fait 62 sous 1/2. Il est vraisemblable que le tarif en deniers entiers ou sommes rondes existait seul primitivement [1]. D'autre part, la mention de ces *demi solidi* est la preuve de la précision rigoureuse avec laquelle les équivalences sont établies.

Le sou de la loi salique est le *solidus aureus* gallo-romain, taillé comme nous l'avons dit plus haut, à raison de 84 dans une livre et, par conséquent, du poids théorique de 3 gr. 89.

Pour le denier, de nombreuses hypothèses se sont produites. Il faut rejeter *a priori* celle qui voudrait faire du denier de la loi salique une simple monnaie de compte. C'était bien une monnaie réelle, puisque nous avons, par exemple, une composition fixée à « trois sous et un denier » ; il existait une cérémonie de mariage par le sou et le denier, et un mode d'affranchissement consistait à faire tournoyer en l'air un denier (*jactante denario*) [2].

Il est certain, d'autre part, que le denier de la loi Salique ne pouvait être la pièce que les Romains de l'époque constantinienne et les Byzantins appelaient *denarius*, car depuis Dioclétien ce terme désignait spécialement une petite pièce de bronze qui, ultérieurement, ne fit que diminuer encore de valeur, à tel point qu'au temps de Cassiodore, au milieu du VI[e] siè-

1. Waitz, *Ueber die Munzverhältnisse in den alteren Rechtsbüchern des Frankischen Reichs*, p. 5 (Göttingue, 1861, in-4°). Le *triens* équivaut à 13 deniers 1/3; L. Blancard, *Annuaire* cité, p. 219 ; M. Prou, *op. cit.*, p. IV.

2. Prou, *op. cit.*, p. IV.

Bes	S :
Semis	S ou ⌒
Quincunx	•••••
Triens	••••
Quadrans	•••
Sextans	••
Uncia	•
Semuncia	Σ

Il va de soi que toutes ces divisions n'ont pas été frappées dans tous les ateliers ni simultanément : il en est qui ne paraissent jamais dans certaines villes, d'autres n'y font qu'une apparition passagère. Les types de ces monnaies diffèrent suivant les ateliers; en nous bornant à Rome, nous dirons que le *desextans* ou *dextans* (un sextans de moins que l'as), appelé aussi *decunx* parce qu'il contenait dix onces, a été frappé seulement dans deux ateliers dépendant de Rome, vers 240 avant J.-C. [1]; le *dodrans* (contraction de *dequadrans*, un quart de moins que l'as) n'a été frappé que deux fois sous la République romaine : vers 122 avant J.-C. par C. Cæcilius Metellus [2], puis vers 109 avant J.-C. par C. Cassius Longinus [3]. Le *bes* (*bi-as*, deux tiers de l'as ou *deux triens*) [4] ne paraît avoir été frappé que par C. Cassius Longinus [5].

Toutes les pièces de la série romaine ont une proue comme type de revers; au droit, on constate les variétés suivantes :

Les multiples de l'as ont la tête de Rome casquée; l'as a la tête de Janus bifrons; le semis, la tête de Jupiter; le triens, la tête de Rome casquée; le quadrans, la tête d'Hercule; le sextans, la tête de Mercure; l'once, la tête de Rome.

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 58.
2. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 269.
3. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 325.
4. Festus, *Epitom.*, v° *Bessem.* (Hultsch, *Script.*, t. II, p. 75).
5. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 236.

Le grand nombre des as coulés, pesant le poids normal de 10 à 12 onces, qui sont conservés dans les collections, prouve que les Romains restèrent longtemps fidèles au système de l'as libral, tel que les Décemvirs l'avaient établi. Le poids d'argent qui équivalait à l'as théorique de 327 grammes, était parfois désigné sous le nom de *libella* « petite livre ». La *libella* était ainsi le dixième du denier d'argent. La *sembella* ou *semi-libella* était, de même, un poids d'argent équivalant au semis de bronze du système libral. Le *teruncius* (trois onces) était la moitié de la *sembella* ou le quart de l'as; il équivalait, par conséquent, au quadrans [1]. « Quand nous disons, dit Varron, que le rapport entre l'as et le semis est le même que celui qui existe en argent entre la *libella* et la *sembella*, nous montrons l'analogie, puisque nous énonçons de part et d'autre un rapport semblable, tant dans les espèces de bronze que dans celles d'argent [2]. »

Polybe, qui écrivait vers l'an 150 avant notre ère, raconte que les étrangers voyageant en Italie, vivaient d'un demi-as, ἡμιασσάριον, par jour; et il ajoute : τοῦτο δέ ἐστι

1. Varron, *De ling. lat.* IV, 36 : *Nummi denarii decuma libella quod libram pondo as valebat et erat ex argento parva. Sembella quod sit libellæ dimidium... et est quarta pars sicut quadrans assis.*
2. *Sic, cum dicimus eandem rationem habere assem ad semissem quam habet in argento libella ad sembellam, quid sit analogon ostendimus; cum utrobique dicimus et in ære et in argento esse eandem rationem.* Varron, *De ling. lat.*, IX, 3.

indispensable que cette pièce fût entre toutes les mains et même, à un moment donné, pût être rassemblée par quiconque en assez grande abondance.

Bref, le denier d'argent de la loi Salique n'est autre que la demi-silique romaine de 1 gr. 30. Les Francs se bornèrent, ce qui est tout naturel, à transférer à la demi-silique couramment frappée, le nom de *denarius* sous lequel ils étaient habitués, de temps immémorial, à désigner la pièce d'argent étalon : ainsi s'explique la juste remarque rapportée plus haut, relative à l'antériorité, chez les Germains, des comptes en deniers sur les comptes en sous : la demi-silique n'était, aux yeux des Francs Saliens, qu'un nouveau denier [1].

On a vu, tout à l'heure, que chez les Byzantins, la silique d'argent et ses divisions faisaient, à côté du *solidus* d'or, la base de tous les comptes et de tous les tarifs. Il en fut de même chez les Barbares : c'est le sou d'or et la demi-silique, sous le nom de denier, qui forment le fondement des opérations commerciales. Les trouvailles confirment cette assimilation, d'ailleurs toute naturelle. Si, dans les découvertes faites en Germanie, qui se rapportent aux IIIe et IVe siècles, on trouve encore, en quantité, des deniers de la République et du haut Empire, il n'en est pas moins vrai que, presque toujours, ce sont les deniers contemporains de l'enfouissement qui forment la masse des trouvailles; la circulation commerciale, chez les Germains du IVe siècle, comptait beaucoup plus d'*argentei* de Dioclétien ou de Constantin que de deniers de la République ou du haut Empire.

Ainsi en devait-il être, à plus forte raison, aux Ve et VIe siècles, car les relations des Germains avec les Romains, loin de diminuer, n'avaient fait que se développer, puisque l'infiltration de ces Barbares en deçà des frontières s'accentuait, sur tous les points, chaque jour davantage. Et en effet, dans les tombeaux francs des Ve et VIe siècles, ce qu'on trouve, en fait de monnaies d'argent, ce sont surtout des siliques et des demi-siliques de l'époque constantinienne et byzantine. Les anciens deniers romains, même impériaux, ne s'y rencontrent pas en abondance comme dans les sépultures de l'époque antérieure.

L'étude détaillée qu'ont faite quelques savants, des monnaies romaines ou pseudo-romaines recueillies dans les cimetières francs de la Gaule est très instructive à ce point de vue [1]. Toutes ces tombes de la Belgique et des bords du Rhin, de l'Aisne, de la Marne, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, de la Charente, ont fourni des pièces d'argent des empereurs du Ve siècle : Honorius, Théodose, Valentinien, Anthémius, Julius Népos, Anastase. Les unes sont des monnaies issues des ateliers impériaux, d'autres sont des imitations fabriquées par les Francs eux-mêmes, mais la connexité des unes et des autres est si étroite qu'il est souvent difficile de dire, pour certains

1. Grégoire de Tours, se conformant à la vieille tradition littéraire des Romains, emploie toujours le mot *argenteus*, et jamais *siliqua* ou *denarius*, pour désigner la pièce d'argent (M. Prou, *op. cit.*, Introd., p. CVI, note 4). Nous rappellerons de même une glose byzantine qui donne à la silique le nom de denier : δηνάριον τουτέστι τὸ κεράτιον (Hultsch, *Script.*, I, p. 274, 8). Mais le terme de *denier* doit s'entendre ici simplement avec l'acception vague et traditionnelle de *pièce d'argent*.

1. M. Prou, pp. XCVI et suiv.

4. L'*as*, ἀσσάριον, marqué A, qui pesait 1/4 d'once[1].

5. Le *semis* ou demi-as, ἡμιασσάριον, marqué S et pesant 1/8e d'once[2].

6. Le *quadrans* ou quart d'as, κουαδράντης ou κοδράντης, marqué •• et pesant 1/16e d'once[3].

Quelques as de Marc Antoine et tous ceux de Cnæus Pompée et de Sextus Pompée sont sans marque de valeur; d'autres portent la marque I, comme les anciens as romains[4].

Dès le commencement de l'Empire, en l'an 15 avant J.-C., sous Auguste, intervint une nouvelle réforme relative à la taille des monnaies de bronze, dont la frappe fut restaurée dans l'atelier de Rome[5]. Cette réforme se manifesta par une diminution pondérale et, en particulier, par la suppression de toute indication de valeur inscrite sur les pièces elles-mêmes.

Les collectionneurs, surtout ceux qui rangent leurs médailles par modules ou par ordre alphabétique des légendes, se sont habitués à l'idée qu'il n'est plus possible de distinguer entre elles les diverses espèces de bronzes romains à partir d'Auguste. Ils croient généralement que la frappe des pièces de ce métal devient irrégulière, à ce point que les types, les poids et les modules se rapprochent et se confondent à peu près arbitrairement. Dans leur embarras, ils ont banni de leur nomenclature les termes scientifiques et ils désignent les diverses espèces de bronze simplement par les expressions de *grands bronzes*, *moyens bronzes* et *petits bronzes*, suivant le module. C'est d'après ce système empirique, sans doute commode, mais anti-scientifique, que les bronzes romains sont rangés dans la plupart des médailliers.

On aboutit à un résultat bien autrement intéressant lorsqu'on entreprend de classer les monnaies d'un règne ou d'une époque déterminée, dans leur ordre chronologique, par ateliers et par émissions. En rapprochant les unes des autres les pièces qui l'ont été effectivement lors de leur émission, on s'aperçoit vite qu'elles font partie d'un système aussi précis et rigoureux que s'il s'agissait des monnaies d'or ou d'argent. Ainsi, par exemple, pour le règne de Néron, M. Fr. Kenner, puis M. Ettore Gabrici ont démontré qu'avec le même module de 30 millimètres, on frappa à la fois deux espèces de valeur différente, l'as et le dupondius, mais la première de ces pièces est en cuivre jaune, et la seconde en bronze; avec le module de 25 millimètres, on frappa en même temps le semis en cuivre jaune et l'as en bronze; avec le module de 18 millimètres on a le quadrans en cuivre jaune et le semis en bronze, etc.; le rapport de valeur des deux métaux était alors comme

nº 88; Soutzo, *Rev. num.*, 1898, p. 486. Cf. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 2, 4; Sénèque, *Epist.*, XVIII, 5; Pétrone, *Satyr.*, ch. LXX (*homo dupondiarius*, homme qui ne possède qu'un *dupondius*, c'est-à-dire qui est sans fortune); Gaius, *Instit.*, I, 122; *Scol. ad* Pers. *Satyr.*, II, 59; Isid. Hisp., *Orig.*, XVI, 25.

1. Pline, *Hist. nat.*, XIX, 4, 19; Tacite, *Annal.*, I, 17; Martial, I, *Épigr.* 104; Juvénal, *Satyr.*, XI, 145; cf. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 190, nº 87.

2. Martial, XI, 105. Cf. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 190, nº 86.

3. Juven., VI, 3; Martial, II, 44; Plut., *Cic.*, 29; saint Marc, *Évang.*, XII, 42; saint Luc, *Évang.*, XXI, 2.

4. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 181, nº 65; t. II, pp. 347 et 351.

5. Ettore Gabrici, *Contributo alla storia della moneta romana*, p. 2 (Extrait des *Atti della Accademia di archeologia di Napoli*, t. XIX, parte II, 1895).

III. — Les monnaies de bronze.

As, *assis*, *assarius*, ἀσσάριον. L'*as* est le nom de l'unité monétaire du bronze chez les populations primitives de l'Italie centrale, de l'Étrurie et chez les Romains.

Les plus anciens as romains paraissent remonter au temps des Décemvirs ou peut-être à la loi Julia-Papiria (430 av. J.-C.) qui remplaça définitivement les paiements en têtes de bétail par des paiements en bronze [1]. « *As* est un vieux mot des langues italiotes qui signifiait *solidum*, comme nous l'apprend Volusius Mæcianus, apparenté au sanscrit *ayas*, ayant le sens de *totalité*, et par conséquent désignait la pièce complète, l'unité du système monétaire [2]. » Le

il y eut un grand changement dans les monnaies à partir d'Héraclius (ci-dessus, p. 572). Il en fut de même en Occident. Chez les Francs, en particulier, le monnayage de l'argent se substitue exclusivement à celui de l'or et le terme de *denier* prend, dans leurs lois, une valeur nouvelle : il ne faudra plus que douze deniers pour faire un sou (L. Blancard, *Annuaire de la soc. franc. de num.*, t. VIII, 1884, pp. 220, 226 et suiv.). Dans plusieurs des tarifs de la loi des Francs Ripuaires, le sou est estimé douze deniers. Ces passages ont longuement exercé la sagacité des critiques, mais il est aujourd'hui démontré que ce sont des interpolations qui ne sauraient être antérieures au VIIIe siècle (M. Prou, *Catal. des monn. mérov.*, Introd., p. VI et suiv.).

1. Tit. Liv., IV, 30; Cic., *De Republ.*, II, 35 (*lex Julia-Papiria*, *De multarum æstimatione*); cf. F. Lenormant, art. *As*, dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 180.

2. F. Lenormant, art. *As*, dans le *Dict.* cité. Cf. Volus. Mæcianus, *De asse et ejus partibus*, § 1 : *Quicquid unum est et quod ex integrorum divisione remanet, assem ratiocinatores vocant*, etc. dans Hultsch, *Script.*, t. II, p. 72). Dans le sanscrit *ayas*, on retrouve aisément le latin *aes*. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 200.

sens du mot *as* correspond donc à celui de *statère* chez les Grecs.

L'*as* avait le poids de la livre romaine de 12 onces ou 288 scrupules, d'où son nom de *as libralis* ou *as librarius*. *As erat libra pondus*, dit Varron [1]. Cette livre de bronze correspondait à la *litra* sicilienne et équivalait à un *nummus* d'argent de Syracuse et des autres Grecs de la Sicile et de l'Italie méridionale.

Parmi les multiples et les divisions de l'as, les uns ont été frappés comme monnaies, d'autres ont été purement théoriques et ont servi de simples monnaies de compte.

Les monnaies qui ont été émises réellement portent presque toujours l'indication de leur valeur. Voici la liste des pièces frappées soit à Rome, soit en Étrurie ou chez les peuples de l'Italie centrale, avec les marques de valeur qu'on relève dans le champ :

Decussis (10 as)........	X
Quincussis (5 as).......	V
Quadrussis (4 as)	IIII
Tripondius (3 as)......	III
Dupondius (2 as)	II (ou Ħ) [2]
As..................	I ou Ⱶ (*libra*) [3]
Dextans..............	S ....
Dodrans..............	S :.

1. Varron, *De ling. lat.*, V, §§ 169 et 174 ; *libram pondo as valebat* (Hultsch, *Script.*, t. II, pp. 49 et 50).

2. Le signe Ħ pour le *dupondius*, ne se rencontre que dans les auteurs (Priscien, *De fig. numerorum*, dans Hultsch, *Script.*, II, p. 82).

3. La lettre Ⱶ qui paraît être l'initiale de *libra* ne se rencontre sur l'as que très exceptionnellement (Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 203). En Étrurie, sur les as, on a quelquefois *douze globules* au lieu du signe I ; on a de même *six globules* sur le semis, au lieu de S (Mommsen-Blacas, *op. cit.*, p. 228).

dant on trouve encore, jusqu'à la réforme de Dioclétien, de rares pièces de bronze qui pèsent de 5 à 6 grammes : ce sont ces pièces que M. Fr. Gnecchi appelle les derniers *dupondii* [1].

3. L'as, ἀσσάριον, *assarius*, du poids normal d'un quart d'once, mais qu'on distingue parfois difficilement du dupondius [2]. Pourtant, dans le haut Empire, tandis que le dupondius est en aurichalque, l'as est en cuivre rouge [3], et sous Néron, en même temps qu'on marquait le dupondius du signe II, avec la tête radiée de l'empereur, l'as recevait la marque I, avec la tête impériale laurée [4] ; les plus lourds de ces as pèsent environ 11 grammes.

Le grec ἀσσάριον est la transcription du latin *assarius*, l'une des formes du nom de l'*as* [5]. Il désignait, dans les pays grecs, soit l'as romain qui y circulait à côté de la monnaie locale, soit les bronzes provinciaux taillés sur le même pied que la monnaie de coin romain.

Sur des deniers d'argent frappés en Orient, peut-être en Crète, qui portent au droit l'effigie de Néron et, au revers, celle de Claude on lit : AC IT KΔ, et sur les demi-deniers, AC IT IB, ce que M. Head a interprété : *Assaria italica 24; — Assaria italica 12* [6]. Ces mentions prouvent que l'as romain fut dès cette époque introduit en Orient comme unité de compte. Et en effet, dans une inscription grecque de Syra, par exemple, une somme d'argent est exprimée en deniers et en as [1]. Dans un grand nombre de villes, ces monnaies locales en bronze portent des marques de valeur par rapport à l'as, bien que leur poids effectif présente parfois de singulières irrégularités.

Ainsi, à Amphipolis de Macédoine on a frappé, après l'an 88 avant notre ère, des as de bronze du poids d'environ 19 grammes, qui reproduisent, au droit, la tête de Janus des as romains, avec la marque de valeur I [2]. Sur des bronzes de Corinthe du temps de Tibère, on voit en contremarque les lettres A et S, initiales d'*as* et de *semis* [3], qui prouvent l'assimilation de ces pièces aux as et aux semis de coin romain, dans la circulation commerciale.

Sur des bronzes d'un certain nombre de villes du bassin occidental du Pont Euxin, comme Olbia et Tyra en Sarmatie, Istrus Tomi, Callatia, Dionysopolis, Marcianopolis, Odessus (Mœsie inférieure), Anchialus et Bizya (Thrace), depuis Sévère Alexandre jusqu'à la fin du monnayage du bronze dans cette contrée, il y a, dans le champ, des marques de valeur qui prennent l'as pour étalon. Ces marques sont les lettres de l'alphabet grec, A, B, Γ, Δ, Є (1, 2, 3, 4, 5 as). On trouve même à Tomi A/C ou ƆA = 1 as 1/2 ; Δ< = 4 as 1/2 [4].

1. *Rivista ital. di numism.*, t. X, 1897, p. 11.
2. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 97, 278, l. 16 ; Christ, *Sitzungsberichte der Bayer. Acad.*, 1865, I, p. 126.
3. E. Gabrici, *Contributo*, pp. 2, 23, 24, etc.
4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 36 ; Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 286, n. 105 ; p. 292, n. 191 et 203 ; P. Brock, *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, p. 190 ; Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. X, 1878, p. 238 ; M. Soutzo, *Rev. num.*, 1898, pp. 660 et 663.
5. Voyez ci-après, p. 603.
6. B. Head, *Hist. num.*, p. 384 ; J. Svoronos, *Numism. de la Crète*, pp. 339-340 ; Kubitschek, *Rundschau über ein Quinquennium*, p. 49.

1. *C. I. Gr.*, n. 2347, K (t. II, p. 1060).
2. *Brit. Mus. Catal. Macedonia*, p. 50, et Introd., p. XLV.
3. *Brit. Mus. Catal. Corinthia*, p. 64.
4. Percy Gardner, *Num. Chron.*, N. S., t. XVI, 1876, p. 307 et suiv. ; B. Pick, *Dacien und Mœsien*,

τέταρτον μέρος ὀβολου, *ce demi-as vaut le quart de l'obole* [1]. Or, si le demi-as ou semis valait le quart de l'obole grecque, on voit que l'as équivalait à l'hémiobole et que cette dernière répond à la *libella*. La *sembella* d'argent ou semis de bronze est le quart d'obole ou tartémorion; le téronce ou quadrans de bronze est 1/8e de l'obole grecque ou hémitartémorion.

Après avoir gardé longtemps son poids normal, l'as libral subit d'incessantes réductions, et la même dépréciation pondérale se constate parallèlement pour toutes les pièces de la série. Lors de la frappe de la première monnaie d'argent dans l'atelier du Capitole, en 269 avant J.-C., l'as fut réduit officiellement au poids de 4 onces, d'où le nom qu'on lui donne d'*as triental*, et toutes les pièces frappées dans le système triental depuis le *decussis* jusqu'à l'once, subirent une réduction proportionnelle. Plus tard, du poids de 4 onces, l'as descend par dégradations successives au poids de trois onces, puis de deux onces, d'où le système *quadantral* et le système *sextantaire* [2]; enfin, au poids d'une once. Cette dernière réduction est celle de l'*as oncial* qui vaut un seizième de denier [2] : elle fut inaugurée en l'an 217 avant J.-C., l'année de la bataille du lac de Trasimène.

La dernière réduction légale de la monnaie de bronze qui eut lieu sous la République, est celle de la loi Plautia-Papiria qui, en 89 avant J.-C., institua le système

1. Polybe, *Hist.*, II, 15.
2. Festus v° *Sextantarii asses*, dans Hultsch. *Script.*, t. II, p. 81.
3. *Denarius habet assaria seu asses et decem* (Hultsch., *Script.*, II, p. 144); cf. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 45; E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. XIV.

semi-oncial, c'est-à-dire dans lequel l'as pèse seulement une demi-once, normalement 13 gr. 50. Comme cette monnaie n'avait presque aucune valeur intrinsèque, on négligeait même, dans la pratique, de lui donner ce poids, si bien qu'on trouve des as qui ne pèsent qu'un quart ou même seulement un sixième ou un huitième d'once [1].

Sylla suspendit à Rome l'émission de la monnaie de bronze; quand elle fit sa réapparition avec Marc Antoine, Cnæus et Sextus Pompée, elle fut frappée par les préfets de la flotte pour la solde de leurs troupes. En l'an 38 avant J.-C., Marc Antoine réglementa la frappe du bronze en créant six divisions dans ce métal :

1. La pièce de *quatre as*, τετρασσάριον ou *sesterce de bronze* ou *nummus*, pesant une once (27 gr. 29), marquée HS et Δ [2]. A partir de la création de ce sesterce de bronze, le sesterce d'argent cesse d'être frappé [3].

2. La pièce de *trois as* ou *tripondius*, marquée Γ (ἀσσάρια τρία) [4].

3. La pièce de *deux as* ou *dupondius*, marquée B (ἀσσάρια δύο) et pesant une demi-once [5].

1. Sur les réductions pondérales de l'as romain, voyez : Baron d'Ailly, *Recherches sur la monn. rom.*, t. I, pp. 84 et suiv.; Isid. Falchi, *Rivista ital. di numism.*, t. VI, 1893, p. 13.
2. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, pp. 184 et 185; p. 188, n° 81; Soutzo, *Rev. num.*, 1898, p. 481.
3. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 2, 4; *Cod. Justin.*, VIII, 54, 37; Héron d'Alex., p. 51 (éd. Letronne); Arrien, *Epictet. diss.*, IV, 5.
4. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 192, n° 90.
5. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 1, p. 186, n° 74; p. 191,

l'avaient si étrangement affaibli sous la République. Il fut réduit à 5/4 d'once sous le règne de Sévère Alexandre et ne pesa désormais qu'environ 20 grammes. Sous Trajan Dèce, il n'était plus que 1/12e de l'once, pesant quelquefois moins de 10 grammes lorsqu'on en cessa l'émission. Il fut remplacé, à Rome, par une grosse pièce qu'on appela quinaire de bronze. Dans les provinces d'Orient, c'est à cette époque que cesse tout monnayage du bronze.

Le terme d'*as* ou *assarion* demeura dès lors en usage pour désigner une monnaie de compte. Un passage d'un lexicographe des bas temps oppose même l'*assarion* d'argent à l'*assarion* de bronze : ἀσσάριον τοῦ χαλκοῦ φόλλεως τὸ τέταρτον · ἀσσάριον τοῦ ἀργύρου, σταθμὸς γραμμάτων ἕξ [1]. « L'assarion de bronze est le quart du *follis;* l'assarion d'argent est un poids de 6 grammes. » D'où il résulte que l'*assarion* d'argent équivalait au double denier ou au quart de l'once [2]. L'once était, en effet, l'équivalent de quatre *assaria :* καλεῖται ἡ οὐγγία τετρασσάριον Ἰταλικόν [3].

4. Le semis ou demi-as qui, au commencement de l'Empire, pèse généralement un peu plus de 3 grammes, reprend temporairement, sous Néron, son ancienne marque de valeur, S [4]. Il paraît avoir cessé une première fois d'être frappé, après Antonin

1. Hultsch, *Script.*, I, pp. 304 et 305.
2. Hultsch, *Métrol.*, p. 314, note 3.
3. Hultsch, *Script.*, I, p. 254; cf. ci-dessus, p. 596.
4. Borghesi, *Œuvres*, t. II, p. 422; Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. X, 1878, p. 241; P. Brock, *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, p. 190; Cohen, *Méd. imp.*, t, I, p. 282, nº 48; p. 283, nºs 58 et 61; p. 291, nº 178; p. 301, nº 331.

le Pieux [1]; on le retrouve, semble-t-il, encore de temps à autre, jusque sous Trajan Dèce [2].

Le semis romain correspondait à l'ancien τετράχαλκον des villes grecques [3].

5. Le *quadrans* ou quart d'as (2 gr. 30 environ) qui est souvent mentionné sous les premiers empereurs, ne paraît plus avoir été frappé après Trajan [4]. A la fin de la République et au commencement de l'Empire, le *quadrans* était, à Rome, le prix d'un bain, d'où l'expression : *quadrante lavari* [5]. Il correspondait au δίχαλκον des villes grecques. Dans les Evangiles de saint Luc [6] et de saint Marc [7], δυὸ λεπτά, c'est-à-dire deux chalques, forment un quadrans (ὅ ἐστιν κοδράντης). C'est, sans doute, ces pièces de bronze que, sous Titus ou Domitien, Martial qualifie dédaigneusement de *nigræ monetæ* [8], comparant ces pièces noirâtres aux belles pièces de laiton qu'on frappait à la même époque [9].

Quinaire de bronze. Comme conséquence de l'altération de la monnaie d'argent qui, au IIIe siècle, n'était plus

1. Mommsen-Blacas *Monn. rom.*, t. III, pp. 35-36 et 41.
2. Eckhel, *Doctr.*, t. VI, p. 340; t. VII, p. 346; Cavedoni, *Numism. biblica*, p. 134; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 92.
3. Ci-dessus, p. 464.
4. J. Marquardt, *De l'organ. fin. chez les Romains*, pp. 34-35; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 36 et 41; E. Gabrici, *Contributo*, pp. 24, 28, 30, etc.
5. Cicéron, *Pro Cœlio*, XXVI, 62; Horace, *Sat.*, I, 3, 137; Juvénal, VI, 447.
6. S. Luc, XXI, 2.
7. S. Marc, XII, 42.
8. Martial, *Épigr.*, I, 100, 13.
9. Ettore Gabrici, *Contributo*, pp. 29, 30, 35, etc.

3 : 4 [1]. Le public avait d'autres moyens que cette différence de métaux pour ne pas confondre entre elles ces espèces variées : il savait, par exemple, que la tête nue ou laurée ou radiée de l'empereur était réservée à l'une ou à l'autre ; que tel type ou tel symbole était spécial au dupondius, tel autre à l'as, au semis ou au quadrans [2]. Bref, souvent nos monnaies modernes ne sont pas différenciées autrement. Nous suivrons ailleurs ces particularités dans leurs détails ; nous bornant ici à des indications générales, nous dirons seulement qu'à partir d'Auguste on frappa en bronze les espèces suivantes :

1. La pièce de quatre as, τετρασσάριον ou *sesterce de bronze*, ou *nummus*, dont le poids moyen reste, comme sous Marc Antoine, de une once (27 gr. 29), mais qu'on frappe à Rome, en laiton ou cuivre jaune (*aurichalcum*), composé de 4/5 parties de cuivre et 1/5 de zinc [3]. Cette grande pièce persiste jusqu'au temps de Florien, au moins (276 après J.-C.). Mais son poids diminue graduellement pour ainsi dire à chaque émission. Il devait originairement peser une once [4] ; à partir de Sévère Alexandre jusqu'à Philippe, il est seulement de 5/6e d'once ; il pèse une demi-once sous Trajan Dèce, puis un tiers d'once sous Trébonien Galle. La pureté du métal est, en même temps, progressivement altérée comme le poids ; l'étain et le plomb s'y trouvent en quantité de plus en plus considérable [1]. A partir du temps des Antonins, le sesterce de bronze ne peut plus être considéré comme frappé en laiton : il est en bronze ordinaire.

2. La pièce de *deux as* ou *dupondius*, du poids d'une demi-once, et frappée, sous les premiers règnes, en cuivre jaune comme le sesterce [2]. Sous Néron, on distingua les *dupondii* en y plaçant l'ancienne marque de valeur II, et en donnant à l'effigie impériale une couronne radiée [3] ; les *dupondii* de Néron pèsent rarement plus de 15 grammes. Il est souvent fait mention du dupondius dans les textes latins [4], et les auteurs grecs le rendent par δύο ἀσσαρία [5], ainsi que nous le constaterons plus loin. Le dupondius cessa d'être régulièrement frappé vers l'époque de Trajan Dèce et de Trébonien Galle, c'est-à-dire lorsque l'altération profonde de la monnaie d'argent eut rendu inutile le monnayage du bronze. Cepen-

1. Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. X, 1878, pp. 233 et suiv.; voyez l'arrangement un peu différent de M. Gabrici, *Contributo alla storia della moneta romana*, p. 8, et dans la *Rivista ital. di Numism.*, t. X, 1897, pp. 309 et suiv.

2. Fr. Kenner, *op. cit.*, pp. 246 et 305 ; Ettore Gabrici, dans la *Rivista*, t. X, 1897, pp. 311 et 314.

3. Borghesi, *Œuvres compl.*, t. II, p. 418 ; Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. X, 1878, p. 234 ; E. Gabrici, *Contributo alla storia della moneta romana*, p. 2 ; M. Soutzo, *Rev. num.*, 1898, p. 662.

4. Καλεῖται δὲ ἡ οὐγκία τετρασσάριον Ἰταλικόν. Cléopâtre, dans Galien, 10 (Hultsch, *Script.*, t I, p. 234).

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 93.

2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 40 ; E. Gabrici, *Contributo*, pp. 23, 24, 26.

3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. I, p. 288, n. 130 ; p. 302, n. 350 ; P. Brock, *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, p. 190 ; Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. X, 1878, p. 238.

4. Gaius, I, 122 : *Dupondius dictus est quasi duo pondo, quod nomen adhuc in usu retinetur.* — Scol. ad Pers., II, 59 : *Dipondius, quod adhuc in usu remansit.* Cf. Borghesi, *Œuvres*, t. II, pp. 413-420 et J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. Vigié, p. 34.

5. Le passage de saint Luc (XII, 6) : Οὐχὶ πέντε στρουθία πωλεῖται ἀσσαρίων δύο, est traduit par saint Jérôme : *Nonne quinque passeres veneunt dipondio.*

notamment des ordonnances de 349, 356 et 395.

L'édit de 349 interdit aux monétaires de séparer l'argent du cuivre dans la *pecunia majorina* [5]; or, les monnaies de bronze romaines qui, à partir de Dioclétien, renferment une quantité appréciable d'argent, sont les deux pièces créées par Dioclétien. Dans l'ordonnance de 356, Constance II et Julien interdisent le commerce des deux espèces monétaires appelées vulgairement *majorinas* et *centenionales communes* [2]. Les seules monnaies de bronze susceptibles de donner lieu à un trafic illicite sont celles qui étaient argentées. Enfin, l'ordonnance d'Honorius et Arcadius, en 395, ordonne d'établir les comptes seulement avec le *nummus centenionalis*, la *pecunia majorina* ayant été démonétisée (*majoris pecuniæ figuratione submota*) [3] : il suffit d'ouvrir un médaillier pour constater effectivement que la grande pièce de bronze argenté, créée par Dioclétien, n'était plus frappée depuis longtemps à l'époque d'Honorius et d'Arcadius. C'est exceptionnellement qu'on la trouve encore en dernier lieu, sous Julien et sous Valentinien II, avec un poids variant de 7 gr. 75 à 8 gr. 50.

Les moyens bronzes qui forment la *pecunia majorina* et pèsent en moyenne 11 grammes, ont quelquefois dans le champ du revers des marques de valeur, qui présentent les variétés suivantes : on trouve XX ou, en grec, K (= 20) ; ou bien XXI, en grec KA ou AK. Parfois, les chiffres XX ou K sont séparés de I ou de A par un point, ainsi : XX·I ou K·A ; ou bien, la séparation est produite par le type même de la pièce, XX ou K se trouvant à gauche et I ou A étant isolé, à droite. Fr. Lenormant a conjecturé que XX ou K signifiaient 20 sesterces de compte, le sesterce étant, dans les calculs théoriques, le 1/4 du denier ou le 1/100e de l'aureus [1]. Cette opinion a été reprise et développée par divers savants, A. Missong, L. Milani, O. Seeck, Kubitschek, qui pensent que les chiffres XX ou K signifient 20 sesterces, et que le chiffre I ou A doit toujours en être séparé et représente l'*unité*. La marque XX·I ou K·A serait donc une sorte d'équation signifiant *20 sesterces = une unité* [2].

Denarius communis. Nous avons dit comment le *denarius*, après avoir été la pièce d'argent, devint une monnaie saucée d'argent et enfin une pièce de bronze. Dès avant Dioclétien, le mot *denarius*, employé seul et sans épithète, désigne la pièce de bronze du module et du poids de l'ancien denier d'argent.

1. *Comperimus nonnullos flaturarios majorinam pecuniam non minus criminose quam crebre, separato argento abære, purgare.* (*Cod. Theod.*, IX, 21, 6.)

2. ..... *et si forte cum mercibus ad quascumque provincias venerint naves, cuncta solita licencia mercabuntur, praeter pecunias quas more solito majorinas vel centenionales communes appellant, vel cæteras quas vetitas esse cognoscunt* (*Cod. Theod.*, IX, 23, 1).

3. *Cod. Theod.*, IX, 23, 2.

1. Fr. Lenormant, art. *Aureus*, dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, p. 568.

2. A. Missong, *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880, p. 260, note; O. Seeck, *même recueil*, t. XVII, 1890, p. 117; Kubitschek, *Monatsblatt* de la Soc. num. de Vienne, juin 1892, p. 139 ; voir aussi les hypothèses de L. Blancard, *Annuaire de la soc. fr. de num.*, t. IX, 1885, p. 305, et de Em. Lépaulle, *Rev. num.*, 1889, pp. 125 et suiv. Nous rappellerons qu'antérieurement, sous Aurélien, on trouve les chiffres XX (à Tarragone), XXI et KA (dans les autres ateliers) sur les deniers d'argent (Voyez ci-dessus, p. 561 et Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 327).

Des bronzes de Lacédémone frappés depuis Commode jusqu'à Gallien, portent aussi des lettres grecques qui indiquent la valeur de ces monnaies par rapport à l'as pris comme unité : Δ = *4 as* (sur des pièces de 4 gr. environ), Ϛ = *6 as* (sur des pièces de 8 gr.), Η = *8 as* (sur des pièces de 12 gr.); souvent ces lettres sont précédées soit des lettres ΑС, soit du monogramme ϹΑ (ασσάρια) [1]. Argos a, sur des bronzes de Gordien le Pieux, de Valérien et de Salonine, les lettres Δ = *4 as;* Ζ = *7 as;* ΑΙ = *10 as* [2].

En Asie-mineure et dans tout l'Orient, comme dans les pays d'Europe, sous l'empire romain, le monnayage de bronze est ramené au système de l'as. A Chios, au IIe siècle de notre ère, on frappe des monnaies de bronze qui portent en toutes lettres ou en abréviations non équivoques : ἀσσάριον; ἀσσάρια δύω; ἀσσάρια τρία; ἀσσάριον ἡμίσυ [3]. L'ancien χαλκοῦς devint l'once; le δίχαλκον, le quadrans; le τετράχαλκον, le semis ou demi-as; l'obole correspondait ainsi au bronze marqué ἀσσάρια δύω et la drachme de Chios valait douze as, comme le denier à Rome [4]. A Séleucie de Syrie, une grande pièce de bronze à l'effigie de Sévère Alexandre, pesant 15 gr. 30 et représentant *deux assaria*, porte au revers l'inscription ΟΒΟ, qui ne peut être que l'abréviation d'ὀβολός [1].

ACCA HMY à Syros, sous Sept. Sévère

De nombreuses monnaies de bronze, des villes de Lycie, de Pamphylie, de Pisidie, de Cilicie, frappées sous l'empire, portent dans le champ du revers des marques de valeur par rapport à l'*assarion*. On trouve par exemple :

Β = *2 as*, à Sillyum et à Ariassus;
Γ = *3 as*, à Attalia, Isinda, Selgé, Termessus major, Carallia, Colybrassus, Laerté;
Δ = *4 as*, à Magydus et à Selgé;
ΑЄ = ασσάρια 5, à Sidé;
Ϛ = *6 as*, à Perga, Comana de Pisidie;
ΑϚ = *assaria 6*, à Soli-Pompeiopolis;
Η = *8 as*, à Sidé, Carallia, Iotapé, Irenopolis, Laerté, Syedra;
ΑΗ = ασσάρια 8, à Attalia, Barata;
Θ = *9 as*, à Conana, Pednelissus, Termessus major;
Ι = *10 as*, à Aspendus, Attalia, Perga, Sidé, Sillyum, Ariassus, Sagalassus;
ΙΑ = *assaria 10*, à Aspendus, Magydus, Sidé, Etenna, Carallia, Casa, Colybrassus, Laerté, Lyrbé, Syedra;
ΙΒ = *assaria 12*, à Adada;
ΙΔ = *assaria 14*, à Sidé;
ΚΑ ou ΑΚ = *assaria 20*, à Perga;
ΚΒ = *22 as*, à Magydus [2].

L'as subit à Rome, au IIIe siècle, des réductions pondérales analogues à celles qui

p. 74 et suiv.; 94, 95, 128, 195; M. Soutzo, dans *Congrès intern. de numism. de Paris* en 1900, p. 133 et suiv.

1. Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, p. 174; *Brit. Mus. Catal. Peloponnesus*, Introd., p. XXXII, et pp. 130 et 131; J. Friedlænder, *Zeit. für Num.*, t. VII, 1880, p. 217.

2. *Brit. Mus. Catal. Peloponnesus*, pp. 152 et 153.

3. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. XXXVIII; Borghesi, *Œuvres*, t. II, p. 415; Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 298; *Griech. Münzen*, p. 660; *Brit. Mus. Catal. Ionia*, pp. 342 à 345.

4. Kubitschek, *Rundschau über ein Quinquennium der antiken Numismatik* (1890-1894), p. 102.

1. *Brit. Mus. Catal. Galatia, Cappadocia, and Syria*, p. 277.

2. Nous avons relevé la plupart de ces marques de valeur, dans les Catalogues du *British Museum*; on pourrait en citer bien d'autres exemples.

sant le commerce des monnaies. Ce document parle de la *pecunia majorina* et du *centenionalis communis*, comme de pièces portant ces noms vulgairement et depuis longtemps : *pecunias quas more solito majorinas vel centenionales communes* [1]. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'était l'argenture de ces bronzes, qui, bien que légère, donnait lieu à un trafic.

Plus tard, en 395, l'édit déjà cité des empereurs Honorius et Arcadius, emploie l'expression *centenionalem nummum*, en déclarant que cette seule pièce aura cours désormais : « *Centenionalem tantum nummum in conversatione publica tractari præcipimus, majoris pecuniæ figuratione submota* [2]. » Nous avons aisément constaté plus haut qu'au temps d'Honorius et d'Arcadius, la *pecunia majorina* n'était plus frappée ; il est non moins facile de se rendre compte que la pièce de 3 gr. 55 à 2 gr. 60, créée par Constantin, demeura la monnaie la plus répandue jusque sous Honorius et Arcadius. C'est donc bien cette pièce, qui renferme encore des traces d'argenture à sa surface et survit aux pièces de bronze plus lourdes, que désignent les expressions de *nummus centenionalis* ou *communis*.

Cette épithète de *centenionalis* s'explique de la façon suivante. Nous savons que dans l'époque constantinienne, la pièce d'argent qui sert de base à tous les comptes, est la silique du poids théorique de 2 gr. 60 [3]. Il fallait cent *centenionales* pour équivaloir à une silique, comme il faut cent centimes pour faire un franc. Si nous admettons,

1. *Cod. Theod.*, IX, 23, 1.
2. *Cod. Theod.*, IX, 23, 2.
3. Voyez ci-dessus, p. 575.

pour le *centenionalis* dont le poids effectif est de 3 gr. 55 à 2 gr. 60, un poids normal de 3 gr. 30, on constate que le rapport de l'argent au bronze monnayé était alors comme 1 à 128. Il est remarquable, pour la justification de notre théorie que, par des recherches poursuivies dans une autre voie, M. Mommsen établit que « au IVe siècle, la proportion du cuivre et de l'argent non monnayés était de 1 à 120 [1] ». Cette concordance est un argument de plus qui nous autorise à conclure en toute sûreté que le *nummus centenionalis* ou *centenionalis communis* était la pièce de bronze, du module de 18 à 19 millimètres, qui fait son apparition sous Constantin et persiste avec un poids approximatif de 3 gr. 30, en Orient et en Occident jusqu'après Honorius et Arcadius [2].

L'examen des médailliers permet d'établir qu'il y avait, en même temps, le *demi-centenionalis*, d'un module de 16 à 14 millimètres et pesant normalement 1 gr. 65. Les poids effectifs de cette petite pièce de bronze s'échelonnent depuis 1 gr. 90 environ jusqu'à 1 gr. 35 ; elle se trouve en abondance sous tous les règnes depuis Constantin jusqu'à Anastase.

NUMMUS, νοῦμμος, νουμμίον. Les médailliers nous présentent encore, pour le IVe siècle, une plus petite pièce de bronze, dont le module ne dépasse pas 10 à 11 millimètres et dont le poids *maximum* est de

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 47 ; cf. Kubitschek, *Monatsblatt* de la Soc. num. de Vienne, juin 1892, p. 141.
2. Voyez la thèse différente de M. Otto Seeck, art. *Centenionalis* dans la *Real-Encyclopædie* de Pauly-Wissowa, et *Zeit. für Num.*, t. XVII, p. 58 ; cf. aussi Sal. Reinach, *Rev. num.*, 1900, pp. 429-434.

que du cuivre saucé, et par suite également de la diminution graduelle du poids des monnaies de bronze, toutes les espèces dont nous venons de parler cessèrent d'être émises, aussi bien à Rome qu'en Orient, vers le milieu du IIIe siècle. On créa, pour les remplacer, sous Trajan Dèce, une très grosse pièce de bronze, du poids d'environ 25 à 35 grammes, à laquelle on donna le nom de *quinaire de bronze*, parce qu'elle valait, comme le quinaire d'argent, deux sesterces [1]. Les quinaires de bronze sont souvent en cuivre jaune et au type des trois Monnaies ; à partir de Probus et de Dioclétien, ils sont le plus ordinairement argentés. Il y eut aussi le demi-quinaire de bronze ou sesterce, du poids de 15 à 19 grammes [2]. L'émission de ces médaillons et de ces grands bronzes persista sous Dioclétien, puis sous Constantin, et même jusque sous Constance II, au milieu du IVe siècle.

DENIER DE BRONZE (*denarius æris*). A l'époque de Trajan Dèce et de Gallien, l'altération du denier d'argent détourna insensiblement le mot *denarius* de son sens originaire. En effet, il ne désigna plus dès lors, à Rome, une pièce d'argent, mais une pièce de bronze à peine saucée de métal blanc et qui ne conservait, de l'ancien denier d'argent, que le module. Les *denarii æris* sont mentionnés dans des lettres de Valérien [3]. Déjà, dans le siècle précédent, les monnaies en bronze des rois du Bosphore, Sauromate III (172-211) et ses successeurs, portaient aussi les noms de *deniers* et de *doubles deniers*, comme l'indiquent les sigles ⚹ et ⚹ B qu'on voit dans le champ [1]. C'est à cause de cette déviation du sens du mot *denarius* que lorsqu'Aurélien, puis Dioclétien restaurèrent l'ancienne pièce d'argent de Néron, on dut l'appeler *argenteus*, *argenteolus*, *argenteus minutulus* [2]. Le denier de bronze, à partir de Dioclétien, devint le *denarius communis* dont nous parlerons ci-après.

PECUNIA MAJOR ou *majorina*. Après avoir fait disparaître la pièce de mauvais billon appelée *antoninianus*, vers l'an 297, Dioclétien créa deux nouvelles espèces que les collectionneurs classent comme *moyens bronzes* et *petits bronzes*. Ces pièces ont des traces d'argenture et contiennent aussi un pied de zinc. Sur la plus grosse, qui pèse de 9 à 13 grammes et a un module de 30 mill., la tête de l'empereur est laurée. La seconde, qui a la tête impériale radiée, ne dépasse pas 20 à 22 mill. et pèse généralement un peu plus de 4 grammes.

La monnaie de bronze désignée dans les textes législatifs du IVe siècle sous le nom de *pecunia major* ou *majorina* est incontestablement la plus grande des deux pièces créées par Dioclétien. Cette identification résulte, d'abord, de son nom qui indique qu'elle était la plus grande; elle ressort, en second lieu, de divers textes juridiques,

1. Eckhel, *Doctr.*, t. VII, p. 346; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 92. Voir, à titre de spécimen, Cohen, *Méd. imp.*, t. V, p. 189, n° 39.

2. Par exemple, Cohen, *Méd. imp.*, t. V, p. 188, n° 22, et 194, n° 87.

3. *Æris denarios centum : — æreos Philippeos decem millia. Vita Aureli.*, IX, 7; XII, 1; cf. Marquardt, *De l'organ. financ. chez les Romains*, p. 36, note 4.

1. B. de Kœhne, *Musée Kotschoubey*, t. II, pp. 287 et suiv. ; *Revue num.*, 1900, p. 133.

2. Voyez ci-dessus, p. 549.

pièces de bronze frappées à l'effigie de Maurice Tibère, de sa femme et de leur fils sont de deux modules ; les plus grandes portent, tantôt la marque M (40), tantôt la marque H (8) bien qu'étant du même poids ; les plus petites ont la marque Δ (4). M. Paul Lambros a donné la clef de cette anomalie apparente : La lettre M signifie *40 nummia ;* l'H, *8 pentanummia*, et le Δ, *4 pentanummia*. Les 8 *pentanummia* font *40 nummia ;* les *4 pentanummia* font *20 nummia*. Par conséquent, la monnaie qui porte H a la même valeur que celle qui porte M ; la monnaie qui porte Δ est la moitié de l'une aussi bien que l'autre ; on connaîtra probablement quelque jour son équivalent, c'est-à-dire la pièce qui doit porter K et vaut, comme elle, 20 *nummia*, c'est-à-dire aussi la moitié de la pièce marquée M (*40 nummia*) [1]. C'est de la même façon, remarque A. de Longpérier, que nous disons *1 sou*, *2 sous*, *demi-franc*, en même temps que *5 centimes*, *10 centimes*, *50 centimes*. On a frappé concurremment à Cherson des pièces de valeur égale, les unes à la marque *40 nummia*, les autres à la marque *8 pentanummia* [2].

Au temps de Justinien (527-575), comme auparavant déjà, la monnaie de bronze d'Alexandrie comprenait des divisions autres que celles du reste de l'empire byzantin. Il y avait la pièce de 33 deniers, marquée ΛΓ (= 33) ; la pièce de 12 deniers marquée IB (= 12) ; la pièce de 6 deniers, marquée ς (= 6) ; enfin, la pièce de 3 deniers portant la lettre Γ (= 3) [1]. Après Justinien, la plus petite des monnaies de bronze, c'est-à-dire l'unité, *nummus* ou *denier*, cessa d'être frappée et devint une simple monnaie de compte [2].

Mais alors, il est bien difficile de préciser la valeur de cette unité de compte : des gloses nous informent qu'on comptait 12 *nummi* dans une silique et 288 dans un sou d'or [3] ; elles assimilent en outre le *nummus* au petit *follis* dont nous parlerons plus loin. Du temps de Cassiodore, au milieu du VIe siècle, il fallait 6,000 de ces *nummi* ou *denarii* de bronze pour équivaloir à un sou d'or [4] ; mais cette équivalence subit, suivant les temps, d'incessantes variations et la valeur du sou d'or monta parfois jusqu'à 7,200 deniers [5].

Sur les monnaies de bronze des Vandales frappées à Carthage, on relève les marques XLII, XXI, XII, et quelquefois ces chiffres sont précédés de l'indice N (*nummi*) : N̄XLII, N̄XXI, N̄XII ; on a même une petite pièce avec NIIII [6]. D'autres indices, comme les chiffres X et V, se voient sur les monnaies de bronze des Ostrogoths et sont également des marques de valeur par rapport au *nummus* de compte, denier de bronze ou petit *follis* [7].

1. P. Lambros, *Bull. corr. hellén.*, 1868, p. 80 (*Bulletin de l'École française d'Athènes*).

2. A. de Longpérier, *Rev. num.*, 1869-70, p. 268 ; *Œuvres*, t. VI, p. 22.

1. J. Sabatier, *Rev. num.*, 1858, pp. 197-198 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 100-101.

2. Engel et Serrure, *Traité de num. du moyen âge*, t. I, p. 7.

3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 109.

4. Cassiod., *Variar.*, I, 10.

5. J. Sabatier, *Rev. num.*, 1858, pp. 198-199 ; Marquardt, *De l'organ. financ.*, p. 55.

6. J. Friedlænder, *Die Münzen der Vandalen*, pp. 10 et 37 et pl. I ; Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, p. 18 ; Keary, *Num. Chron.*, 1878, p. 142.

7. Friedlænder, *Die Münzen der Ostgothen*,

Dans l'*Édit du maximum* pour les denrées, promulgué en 301, les prix de toutes les marchandises sont fixés en une monnaie représentée par le signe ✳, marque ordinaire et constante du denier. Ces évaluations perdraient toute vraisemblance si l'on s'avisait de prendre ce denier pour une pièce d'argent. Le fragment d'Élatée de l'*Édit* taxe le denier de bronze à 1/50,000e de la livre d'or [1].

Ce denier de bronze, légèrement passé dans un bain d'argent, pèse de 4 gr. 60 à 3 gr. 75 comme l'ancien denier, son ancêtre. Son type caractéristique est la tête impériale radiée; il se maintient, sauf des variations accidentelles, avec ce poids et un module de 22 à 20 millimètres, sous Constantin et pendant la période constantinienne jusqu'à Constance II; il disparaît donc à peu près en même temps que l'*argenteus* d'origine néronienne [2]. On l'appelait ordinairement *denarius communis*, expression que les nombreuses trouvailles où il abonde par milliers, se chargeraient au besoin de justifier à nos yeux.

Sur quelques-uns de ces petits bronzes frappés en 323, à la légende *Jovi conservatori* et aux effigies de Constantin, des deux Licinius, de Crispus et de Martinien, on trouve la marque de valeur

X/IIΓ $(= 12 \frac{1}{2}$ ou 10 et $2 \frac{1}{2})$

encore inexpliquée [3]. Cette mention se rapporte à une unité de compte que nous essayerons ailleurs de déterminer ainsi que plusieurs autres marques de valeur qu'on rencontre sur les bronzes romains dans le siècle de Dioclétien et de Constantin.

En traitant de la monnaie de compte appelée *follis ad denarismum*, nous constaterons que le *denarius communis* reçut souvent le nom de *follis*. Cette pièce si répandue était, comme aujourd'hui notre sou de bronze pour les petits paiements, l'étalon ordinaire des prix. De là, on qualifie de *denarismus* la taxe de deniers légalement prélevée sur un capital déterminé [1]; on fixe à 50 *denarii* le prix de la livre de lard, en 419 [2]. Des auteurs appellent « denier de bronze », toute espèce de monnaie en ce métal, sans préciser. C'est le nom que, sous Théodose le Jeune (408-450), Macrobe donne à la pièce avec laquelle les enfants jouent à pile ou face [3], et Priscien, encore au VIe siècle, oppose les deniers de bronze à ceux d'argent [4].

1. P. Paris, *Bull. corr. hell.*, t. XI, p. 231; Otto Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XVII, 1890, pp. 37 et suiv.
2. Voyez ci-dessus, p. 566.
3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 88. Elle signifie *decima pars sestertii*, suivant M. Mowat, *C. R. de l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres.* Octobre 1886.

1. *Cod. Theod.*, XII, 1, 107 et 123.
2. *Cod. Theod.*, XIV, 4, 10.
3. Voyez ci-dessus, p. 380; Macrob., *Saturn.*, I, 7, 22; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 107.
4. Priscien, *De fig. numerorum*, 3.

Centenionalis communis, nummus centenionalis. Sous le règne de Constantin le Grand on voit paraître une nouvelle pièce de bronze, plus petite que le *denarius communis*, mais encore argentée comme lui, et dont le poids s'échelonne entre 3 gr. 55 et 2 gr. 60. C'est dans cette pièce, d'un module de 18 à 19 millimètres, que nous proposons de reconnaître la monnaie désignée sous la double expression de *centenionalis communis* et de *nummus centenionalis*. La première fois que le nom de *centenionalis communis* est employé, c'est dans l'édit de Constance II et de Julien, en 356, interdi-

en pratique à Rome, sous la République, mais exclusivement pour certains deniers d'argent qui, d'ailleurs, ont les types, le poids et l'aloi des deniers contemporains frappés avec une tranche régulière [1]. C'est à ces deniers *serrati* que fait allusion le passage de Tacite cité plus haut. La première apparition des deniers romains dentelés ne paraît pas être antérieure à l'an 104 qui précède notre ère [2]. Ce sont des pièces de bon argent aux types ordinaires de la tête de Rome casquée et des Dioscures à cheval; particularité à noter, elles ont été émises sous l'autorité d'un magistrat monétaire anonyme, dont l'emblème est une roue qui figure, comme symbole, dans le champ du revers de ces *serrati*.

Après ces deniers dentelés anonymes, viennent, dans la série romaine, ceux qui furent frappés vers l'an 92 av. J.-C. avec les noms des censeurs L. Licinius Crassus et Cn. Domitius Ahenobarbus [3]. Puis, l'usage de denteler la tranche de la monnaie d'argent persiste à Rome jusque vers la fin de la République, concurremment avec l'autre mode : les deniers de Manius Aquillius et de C. Hosidius Geta, frappés en 54 av. J.-C., ont encore les bords dentelés [4].

Les observations qui précèdent nous permettent de conclure que les plus anciennes monnaies dentelées sont les bronzes séleucides et macédoniens; c'est donc de la Syrie et de la Macédoine que cette mode se répandit à Carthage et à Rome [1]. De nombreux auteurs ont, depuis Eckhel [2], recherché la cause qui a pu faire adopter cette pratique étrange et incommode. Ce n'était certainement pas, comme on l'a prétendu [3], pour empêcher d'altérer ou de rogner les monnaies, car le moyen eut été inefficace et n'eut pas été appliqué seulement à certaines pièces; en outre, les premières pièces dentelées, les bronzes des rois de Syrie ou de Macédoine, sont sans valeur intrinsèque; on eut, dans cette hypothèse, surtout dentelé les pièces d'or, tandis que, sauf de très rares exceptions, à Carthage, les monnaies d'or ne sont jamais dentelées. Faut-il mettre simplement cette bizarrerie au compte de la mode qui, en toute chose, naît et meurt spontanément et sans décret officiel? C'était déjà l'avis de Vaillant et d'Eckhel. Quand on voit que le premier qui l'introduisit à Rome fut un monétaire romain inconnu dont la roue est le symbole, ne serait-il pas permis de soupçonner que ce magistrat était un *Denter* ou un *Dentatus*, surnoms fréquents dans l'onomastique de la République romaine, et qu'il eut l'ingénieuse pensée de s'inspirer d'une pratique orientale et carthaginoise pour faire allusion à son nom? Cette explication, qui concorderait avec les habitudes des monétaires romains plaçant des emblèmes allusifs de leurs noms sur les espèces qu'ils faisaient frapper, n'est qu'une conjecture préférable à celle qui cherche à reconnaître dans la

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. romaine*, t. I, Introd., p. LII.

2. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, pp. 48 et 72. Dans Mommsen-Blacas, t. IV, p. 27 et 50, ce denier est reporté jusque vers 217 avant J.-C.

3. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 464, et t. II, p. 131.

4. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, pp. 213 et 547; voir aussi les deniers dentelés de Q. Crepereius Rocus vers 56 av. J.-C. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 439.

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Introd., p. CLXXXIX.

2. Eckhel, *Doctr.*, t. III, p. 221.

3. H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 348 et suiv.

1 gr. 20 ou 1 gr. 25 ; la plupart des exemplaires, même dès l'époque constantinienne, restent au-dessous de 1 gramme. Ces pièces, qui se rencontrent sous tous les règnes depuis Constantin, sont surtout abondantes après Honorius jusqu'à Romulus Augustule. On en a trouvé souvent dans les tombeaux francs de la Gaule, et les rois mérovingiens les ont imitées ainsi que les autres Barbares [1].

C'est à ces pièces que paraît avoir été réservé le nom de *nummus*, qui eut, ainsi, un sens spécial à côté du sens générique et traditionnel de « pièce de monnaie quelconque [2] ». C'était la plus petite des monnaies réelles, quelque chose, si l'on veut, comme notre centime. Un texte juridique de l'an 327, fixe des amendes de 100,000 et de 20,000 *nummi* [3]. Nous signalerons encore des comptes en *nummi*, notamment dans le prix d'un *nummus* fixé pour du pain [4] ; dans un décret de Valentinien III de l'an 445 [5] ; enfin, dans d'autres documents législatifs de la même époque. Les Byzantins traduisirent ce mot *nummus* par νουμμίον, et nous le verrons, à partir d'Anastase, figurer en abrégé sur leurs pièces de bronze. Il fut alors synonyme du mot denier et devint une unité de compte couramment employée et servant d'étalon pour la taille des espèces de bronze et d'argent.

1. M. Prou, *Catal. des monn. mérov. de la Bibl. nat.*, Introd., p. CXV et nos 32, 33, 36, etc. ; Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, p. 56.

2. Voyez ci-dessus, p. 400.

3. *Cod. Theod.*, XIII, 3, 1.

4. *Cod. Theod.*, XIV, 19, 1.

5. *De pret. sol.*, tit. XIV, 1.

BRONZES DE LA RÉFORME D'ANASTASE. En l'an 498, Anastase réforma la monnaie de bronze et créa, dans ce métal, cinq pièces de modules différents, portant dans le champ du revers la marque ou l'*indice* de leur valeur, soit en grec, soit en latin [1]. Les plus grandes pièces, dont l'indice est XXXX ou XL ou, en grec, M (= 40) pèsent de 10 à 16 grammes. Viennent ensuite les pièces marquées, en latin, XX, X, V ou, en grec, par les chiffres correspondants : K, I, Є. La plus petite, ou l'unité, appelée *nummus*, νουμμίον, *denarius*, qui pèse souvent moins d'un gramme, est sans indice ou parfois, marquée I [2]. Les lettres N-M, abréviation du mot *nummus* ou *nummium* sont souvent à côté de l'indice, sur les bronzes de Maurice, de Phocas et d'Héraclius.

Le principe de la réforme d'Anastase persista jusque sous Michel l'Ivrogne, en plein moyen âge, mais les poids effectifs des espèces furent toujours très irréguliers, et puis, il y eut des coupes intermédiaires. La pièce de *30 nummia* est marquée Λ ou XXX. La pièce de 10 *nummia* ou δεκανουμμίον est marquée I ou X ou même V + V. La pièce de 5 *nummia* ou *pentanummium* est marquée Є ou V ou Ч (forme de V) [3].

L'explication de toutes ces sigles, bien qu'en général fort simple, ne laisse pas que d'embarrasser parfois, à cause du poids effectif des espèces. A Cherson, les

1. Marcellinus, *Chron. ad ann.* 498, p. 306, ed. Roncalli ; Procope, *Hist. arcan.*, 25, p. 140, ed. Dindorf. Cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 100 et 108 ; Fr. Lenormant, art. *Follis*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio ; Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, p. 7.

2. J. Sabatier, *Rev. num.*, 1858, pp. 193-194 ; *Monn. byzant.*, t. I, p. 67 ; J. Marquardt, *De l'organ. financ.*, p. 57.

3. J. Sabatier, *Rev. num.*, 1858, p. 194.

perflu de présenter en détail, que les *bigati* tant prisés par les Germains formaient une bonne partie du numéraire de la République romaine, même à l'époque où les monétaires s'inspiraient, pour le choix des types, de leurs souvenirs de famille.

Un type de revers presque aussi banal que celui des Dioscures, ou du bige de la Lune et de la Victoire, sur les deniers les plus anciens de la République romaine, est celui du quadrige de Jupiter, d'où le nom de *quadrigati* donné aux espèces qui en sont pourvues [1]. Ce type commence à paraître sur des deniers et des quinaires frappés en Campanie par les Romains, vers l'an 268 qui précède notre ère [2]. Il est inspiré du quadrige de Zeus qu'on voit, à la même époque, sur les monnaies d'Atella, de Calatia et de Capoue [3]. Cinquante ans plus tard environ, le type du quadrige de Jupiter fut introduit au revers de deniers frappés dans l'atelier même du Capitole [4]. Puis, ce sont des quadriges de divinités diverses qui font leur apparition sur de nombreux deniers signés de magistrats monétaires : quadriges de Saturne, de Mars, d'Apollon, de Pallas, d'Hercule, du Soleil, de la Liberté, de la Victoire et d'autres encore : toutes ces pièces étaient englobées sous la dénomination de *quadrigati*.

3. Monnaies restituées. Sous l'empire romain, depuis Titus jusqu'à Marc Aurèle et

1. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 46 : *Notæ argenti fuere bigæ atque quadrigæ; inde bigati quadrigatique dicti.*

2. E. Babelon, *Monn. de la Républ. romaine*, t. I, pp. 21 à 23.

3. Garrucci, *Le monete dell' antica*, pl. LXXXVII, n°s 6, 7, 20; LXXXVIII, 1, 5.

4. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, pp. 77, 102, 120, etc.

L. Verus, on eut l'idée assez singulière de frapper, en émissions peu abondantes, des monnaies qui reproduisent exactement, sauf la différence de style, au droit et au revers, les types et les légendes d'anciennes pièces d'or, d'argent et de bronze de la République et du haut Empire; pour distinguer ces pièces nouvelles de leurs archétypes, on a ajouté au revers, une légende donnant le nom et les titres de l'empereur qui ordonna la refrappe ; cette légende se termine par le mot *restituit*, quelquefois en toutes lettres, le plus souvent en abrégé [1].

Titus et Domitien restituèrent ainsi des bronzes de leurs prédécesseurs impériaux depuis Auguste ; Nerva, des pièces de bronze et d'argent d'Auguste et d'Agrippine la mère; Trajan restitua aussi des *aurei* et des deniers du commencement de l'époque impériale [2], mais surtout des deniers de la période républicaine [3]. On connaît aujourd'hui une soixantaine de deniers d'argent de la République qui furent restitués par ce prince et sur lesquels est ajoutée la formule : IMP. CAES. TRAIAN. AVG.

1. Le Beau, *Mémoire sur les monnaies restituées*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, V^e sér., t. XXI, 1754, pp. 333 à 403 ; t. XXIV, 1756, pp. 151 à 254 ; Eckhel, *Doctr.*, t. V, pp. 97 à 110 ; Borghesi, *Œuvres complètes*, t. I, p. 215 ; E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. II, p. 569 et suiv. ; M. Bahrfeldt, *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der Römischen Republik*, 1897, p. 269 ; le même, *Rev. belge de num.*, t. LIII, 1897, p. 145 ; Fr. Gnecchi, *Appunti di numismatica. XLIV, Sulle restituzioni* (Extrait de la *Rivista ital. di numism.*, t. X, 1897 ; cf. t. XI, 1898, p. 169) ; R. Mowat, dans *Congrès intern. de numism. de Paris, en 1900. Procès-verbaux et Mémoires*, pp. 210 à 226.

2. Fr. Gnecchi, *Rivista ital. di num.*, t. X, 1897, p. 151.

3. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 571.

§ V

Monnaies grecques et romaines ayant des particularités de fabrique, d'aspect ou d'usage.

1. Nummi serrati ou dentati, monnaies dentelées. Les Romains donnaient le nom de *nummi serrati* « monnaies dentelées » à des monnaies dont la tranche est découpée en dents de scie sur tout son pourtour [1].

L'expression de *serrati nummi* se rencontre seulement dans un passage de la *Germania* de Tacite, où l'historien dit en parlant des Germains ses contemporains : *Pecuniam probant veterem ac diu notam, serratos bigatosque* [2], ce qui signifie que les Germains, dans leurs transactions commerciales avec les Romains, préféraient aux deniers de l'époque impériale les anciens deniers républicains restés en circulation, parce que ceux-ci étaient plus pesants et de meilleur aloi; les Barbares reconnaissaient ces vieilles pièces au type du bige (les *bigati*) et aux bords découpés en dents de scie (*serrati*).

Cet usage de denteler le bord des pièces n'a été pratiqué que sporadiquement, dans certains pays et pendant un court espace de temps. Les plus anciennes monnaies qui présentent cette particularité sont des bronzes d'Antiochus III le Grand, roi de Syrie (222 à 187 av. J.-C. [1]). Dans la suite monétaire des Séleucides, on trouve des bronzes dentelés en abondance jusque durant le premier règne de Démétrius II Nicator [2]. On peut donc dire qu'en Syrie la dentelure des bords fait son apparition avant l'année 187 qui précède notre ère, peut-être vers l'an 200, et qu'elle s'y maintient jusqu'environ 145 avant J.-C. Elle y est spéciale à certains ateliers royaux comme Antioche, et pratiquée seulement pour une partie des monnaies de bronze, alors que des pièces contemporaines et aux mêmes types sont fabriquées avec des bords plats, suivant la méthode ordinaire.

En Macédoine, quelques monnaies en bronze et en potin, frappées dès le règne de Philippe V (220-179), ont aussi leurs bords en dents de scie [3].

Un petit nombre de pièces d'argent et même d'or, de Carthage, émises nécessairement avant la ruine de cette ville par les Romains en 146 avant notre ère, sont également dentelées, mais ces monnaies paraissent postérieures à celles d'Antiochus III et de Philippe V [4].

Enfin, cette mode singulière a été mise

pp. 18, 33, 34, etc.; Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, p. 29; Keary, *Num. Chron.*, 1878, p. 144.

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Introd., p. CLXXXVIII; H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 329; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. IV, pp. 49-50.

2. Tacite, *Germania*, 5.

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie, Catal.*, p. 53, nos 401 à 404; p. 56, no 429 et suiv.

2. E. Babelon, *op. cit.*, Introd., p. CLXXXVIII.

3. E. M. Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, t. I, pl. III, fig. 11; F. Bompois, *Examen chronol. des monnaies de la communauté des Macédoniens*, p. 51; *Brit. Mus. Catal. Macedon*, p. 16, nos 67 et 68; E.-J. Seltman, *Num. Chron.*, 1899, p. 337; Hugo Gaebler, *Zeit. für Num.*, t. XX, 1897, pp. 174-179 et 250.

4. Lud. Muller, *Numism. de l'anc. Afrique*, t. II, pp. 86, 90, 91 et 112-113; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 268.

4. Ratites. On donnait parfois, dans le langage vulgaire, à Rome, le nom de *ratites* aux monnaies de bronze de la République parce que le type du revers de ces pièces est uniformément une proue de navire (*ratis*, bateau) [1].

5. Nummi incusi, nummi bracteati [2]. Ni l'une ni l'autre de ces deux expressions n'existe dans l'antiquité : elles ont été forgées par des numismates modernes pour désigner les monnaies dont le type est représenté en creux sur l'une de leurs faces.

Dans les séries numismatiques d'un grand nombre des villes de l'Italie méridionale on rencontre, dès le milieu du VIe siècle, des monnaies d'argent à flanc large et plat, d'une épaisseur médiocre, qui portent au droit un type en relief et, au revers, un type en creux. Tantôt le revers n'est que la reproduction exacte du droit, comme si, malgré l'épaisseur relative du flan, la pièce n'était qu'une rondelle métallique dont la double empreinte eût été produite au repoussé, par un poinçon en relief ; tantôt, le type du revers, tout en étant le même que celui du droit, offre pourtant des différences de détail qui attestent l'usage de deux coins spéciaux, l'un en creux, l'autre en relief ; tantôt enfin, le creux du revers n'a point de rapport avec le relief du droit et parfois même appartient à la numismatique d'une autre ville. A Tarente, certaines pièces nous montrent Taras sur le dauphin, identique au droit et au revers, la monnaie paraissant une plaque de métal repoussé ; sur d'autres, au type de Taras en creux est opposé, en relief, Apollon Hyacinthien agenouillé [1]. A Métaponte, on a, sur certaines pièces, deux épis semblables, le relief du droit reproduisant le creux du revers [2] ; ou bien, on a l'épi en relief d'un côté, et de l'autre, un grain de blé ou un bucrane en creux [3]. A Sybaris, le taureau est pareil des deux côtés [4]. A Crotone, le trépied est aussi le même, avec cette particularité, sur certains exemplaires, que la légende en reliet n'est pas reproduite en creux [5]. A Caulonia, Apollon Hyacinthien ; à Rhegium, le taureau à tête humaine ; à Posidonia, le type de Poseidon, donnent lieu aux mêmes observations qu'on peut également faire dans le monnayage primitif de Siris, Pyxus, Pandosia, Laus, Temesa [6]. On rencontre aussi des monnaies incuses parmi les bronzes de l'Étrurie qui présentent, par exemple, au droit, la tête de Zeus en relief et au revers,

restituées ne permet pas de s'arrêter à cette hypothèse, condamnée encore par les différences qui existent dans le style de ces restitutions comparées avec leurs archétypes : on constate aisément qu'on n'a pas pris à tâche de faire de simples copies ; enfin l'existence de ces musées d'anciens coins monétaires, qui eussent été d'immenses magasins de coins en mauvais état, usés ou cassés, n'est pas vraisemblable.

1. Plutarque, *Quæst. rom.*, 41.

2. Duc de Luynes, *Monnaies incuses de la Grande Grèce*, dans les *Nouvelles annales* de l'Instit. arch. de Rome, t. I, 1836, p. 372 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 148 ; Fr. Lenormant et E. Babelon, art. *Incusi nummi*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio ; Fr. Lenormant, art. *Bracteati* dans le même Dictionnaire.

1. Garrucci, *Le monete dell' Italia antica*, pl. XCVII, 23 à 26.

2. Garrucci, *op. cit.*, pl. CII, 20 à 24.

3. Garrucci, *op. cit.*, pl. CII, 25 et 26.

4. Garrucci, *op. cit.*, pl. CVII, 36, 37, 38 ; pl. CVIII, 1 et suiv.

5. Garrucci, *op. cit.*, pl. CVIII, 26 et suiv.

6. Garrucci, *op. cit.*, pl. CXI, CXIV, CXVIII, CXX.

dentelure des monnaies quelque allusion astronomique ou sidérale [1]. Nous croyons, toutefois, qu'elle doit être rejetée comme les autres et que la dentelure des bords des monnaies n'a fait son apparition sporadique dans certains ateliers, que par application d'un nouveau procédé technique dans la frappe : on imagina de denteler les coins et par suite les flans, pour faciliter le découpage des monnaies dans la feuille métallique sur laquelle on les frappait. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

2. Bigati et quadrigati. Le passage de Tacite concernant les Germains, que nous avons cité plus haut, mentionne, à côté des *serrati*, les *bigati* comme étant des pièces d'argent préférées par les Barbares dans leurs transactions avec les Romains. Les *bigati* sont les deniers de la République romaine qui ont pour type de revers une divinité dans un bige [2].

L'émission des plus anciens *bigati* remonte à l'an 217 avant J.-C. environ ; on les frappa concurremment avec les deniers au type des Dioscures [3]. Ils ont, comme ces derniers, au droit, la tête de Rome casquée ; mais leur revers est occupé par la Lune ou Séléné debout dans un char traîné par deux chevaux au galop, les *lunares equi* dont parle Ovide [4].

Presque à la même époque, on émit à Rome des *bigati* au type du bige de la Victoire qui a beaucoup d'analogie avec celui de la Lune, et paraît avoir été emprunté à des monnaies de la Grande Grèce [1].

Les *bigati* aux types de la Lune et de la Victoire furent émis en grande abondance jusque vers l'an 104 avant notre ère, mais ils ne détrônèrent pourtant pas le type primitif des Dioscures, Castor et Pollux, à cheval, qui resta toujours le plus répandu, jusqu'à ce que les emblèmes particuliers des magistrats monétaires se fussent substitués presque exclusivement à ces revers traditionnels et du premier âge. Il est probable que le nom de *bigati*, dans l'esprit des Germains de Tacite, englobait non seulement les deniers *au bige* de la Lune ou de la Victoire, mais encore ceux au type des Dioscures galopant côte à côte, la lance en arrêt [2].

Dans la suite monétaire de la République romaine on rencontre encore de nombreux deniers auxquels convient, à cause de leurs types, le nom de *bigati*. Ce sont les deniers aux revers variés du bige d'Apollon ; de Diane dans un char conduit par deux cerfs ou *axis ;* de Junon Caprotina ou Ἥρα αἰγοφάγος dans un bige de boucs ; énumérons encore les deniers aux biges de Cérès, de Cybèle, du Mars gaulois, du Génie du Peuple romain, de la Liberté, de la Piété ; il y a aussi des biges de centaures, de dragons, d'éléphants, de lions. On voit, par cette simple nomenclature, qu'il serait su-

1. J. Svoronos, *Bull. corr. hell.*, t. XVIII, 1894, pp. 122 et suiv. ; E. J. Seltman, *Num. Chron.*, 1899, pp. 322 à 342.

2. A. Klugmann, *Die Typen der ältesten römischen Bigati*, dans la *Zeit. für Num.*, t. V, 1878, p. 62.

3. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. xxi ; cf. ci-dessus, p. 545.

4. Ovide, *Fastes*, V, 16.

1. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, Introd., p. xxi et *passim ;* A. Klugmann, *op. cit.*, p. 65.

2. Le nom barbare de *Castoriati* sous lequel on désigne parfois les deniers au type de Castor et Pollux, paraît être un mot forgé par les numismates modernes, sur le modèle de *bigati*, *quadrigati*, *victoriati*.

Il est possible, sans doute, que d'aucunes aient été placées dans la bouche des défunts pour l'offrande à Charon [1] : dans ce cas, elles auraient seulement symbolisé la monnaie et ainsi s'expliqueraient les types monétaires dont parfois elles sont décorées. A l'encontre de l'antiquité, le moyen âge de l'Allemagne et des pays scandinaves a eu, pendant de longs siècles, d'abondantes émissions de monnaies bractéates en argent, aux types locaux les plus divers.

6. MONNAIES FOURRÉES, *nummi mixti, subærati, pelliculati*. On donne le nom de *monnaies fourrées* à « des pièces qui se composent d'un flan de métal de peu de valeur, cuivre, fer, plomb ou étain, formant âme, et revêtu dans toutes ses parties d'une mince feuille d'argent, plus rarement d'or. Ame et enveloppe ont été soumises en même temps à la frappe [2] ». C'est cette opération que Pline appelle *æs* ou *ferrum argento miscere* [3], d'où les noms de *nummi mixti*, *subærati*, *pelliculati* donnés à ces espèces.

Il ne faut pas confondre les pièces fourrées avec les pièces dorées ou argentées, c'est-à-dire celles qui ont simplement été trempées dans un bain d'or ou d'argent, opération que les Anciens désignaient par les expressions *tingere*, *inficere monetam*.

Il existe un certain nombre de monnaies fourrées, en or et en électrum dans les séries grecques, même dès l'époque primitive.

1. Voyez ci-dessus, p. 516.

2. F. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 49 ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXIV ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 32 et 92 ; Marquardt, *De l'organis. financière chez les Romains*, p. 20 ; E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, Introd., p. LIII.

3. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 46.

Le Cabinet des médailles possède un statère archaïque en plomb, au type du lion, qui était primitivement revêtu d'une enveloppe en électrum : celle-ci a disparu ; nous citerons encore une hecté archaïque de Milet (coll. de Luynes, au Cab. des Médailles), qui a une âme de plomb, recouverte d'une feuille d'électrum. On racontait dans l'antiquité qu'en 529 avant J.-C., Polycrate, tyran de Samos, réussit à éloigner les Lacédémoniens qui assiégeaient sa capitale, en achetant leur retraite qu'il paya avec des statères de plomb dorés [1]. Mais Hérodote traite lui-même ce récit de fable puérile.

Au musée Thorwaldsen, il y a un double statère d'or fourré de Philippe, père d'Alexandre : c'est, sans aucun doute, une pièce fabriquée par des Barbares [2]. Eckhel signale comme monnaie fourrée à pellicule d'or, au musée de Vienne, un statère d'Alexandre le Grand [3]. Malgré ces exemples, il est vrai de dire que les monnaies d'or ou d'électrum fourrées, chez les Grecs, sont extrêmement rares.

Les monnaies grecques fourrées, à pellicule d'argent, sont plus communes, sans être très répandues. Quelques sicles médiques sont fourrés ; des deux exemplaires connus de la monnaie de Thémistocle à Magnésie, l'un est fourré [4]. On connaît

1. Hérod,, III, 56 ; cf. Brandis, *Das Münzwesen*, p. 176 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Anti.q.* t. I, p. 225 ; Percy Gardner, *Samos and Samian Coins*, p. 11 ; E. Babelon, *Rev. num.*, 1894, p. 273 et *Mélanges num.*, t. III, p. 36.

2. Lud. Müller, *Descript. des médailles du musée Thorwaldsen*, p. 107, nº 608 ; le même, *Numism. d'Alexandre le Grand*, p. 336, note 7.

3. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXV.

4. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. LXVIII.

GER. DAC. P. P. REST. (*imperator Caesar Trajanus Augustus Germanicus Dacicus Pater Patriæ, restituit*). Les archétypes se répartissent dans toutes les familles et appartiennent à toutes les époques, mais ils sont généralement choisis parmi ceux dont les types offrent le plus d'intérêt comme souvenir historique ou légendaire.

Hadrien restitua seulement deux pièces : un denier de Trajan et un tétradrachme d'Éphèse, qui, contrairement à l'usage, porte la formule : HADRIANVS AVG P P REN (*Hadrianus Augustus, pater patriæ, renovavit*) [1]. Enfin, Marc Aurèle et Lucius Verus conjointement, ne restituèrent qu'une monnaie, le denier de la VI[e] légion de Marc Antoine.

Dion Cassius paraît faire allusion à l'émission des monnaies restituées lorsqu'il raconte que Trajan fit refondre tout ce qu'il put de vieilles espèces : τὸ τε νόμισμα πᾶν τὸ ἐξίτηλον συνεχώνευσεν [2]. Ceci se passait en l'an 107 de notre ère, et, comme l'a remarqué M. Mowat, « pendant les 123 jours des spectacles qui furent donnés pour célébrer la conquête de la Dacie [3] ». Le titre de *Dacicus* donné à Trajan, dans la formule additionnelle de restitution, ne saurait être antérieur à l'an 103, ce qui concorde avec l'interprétation précédente.

Tous les auteurs se sont demandé dans quel but avaient été faites ces restitutions monétaires qui se groupent dans une période chronologique très restreinte. On a d'abord remarqué, en ce qui concerne les deniers restitués de Trajan, que tout en conservant soigneusement les anciens types, ces deniers n'ont que le poids ordinaire des autres deniers du même prince ; ce qui prouve qu'ils étaient assimilés à la monnaie courante de son règne [1]. On ne saurait donc les considérer comme de simples médailles commémoratives : c'étaient de véritables espèces monétaires.

Mommsen [2] pense que Trajan restitua les anciens deniers à cause du profit considérable qu'on devait retirer de cette refrappe, puisque les nouveaux deniers étaient d'un aloi et d'un poids inférieur aux anciens. Mais si cette observation est juste elle ne s'applique pas à tous les cas, notamment à la restitution des monnaies de bronze et d'or ; et puis, pourquoi Trajan n'aurait-il pas purement et simplement procédé à la démonétisation des vieilles pièces de la République, pour les remplacer par des deniers à son effigie et à ses types ? Il faut donc croire que les monnaies de restitution ont été inspirées surtout par le culte du souvenir et le désir de faire revivre les personnages et les événements d'autrefois [3].

1. Gnecchi, *op. cit.*, p. 154.
2. Dion Cassius, LXVIII, 15.
3. R. Mowat, *loc. cit.*, p. 218.

1. Stevenson, Roach Smith et Fr. Madden, *Dictionary of roman coins*, p. 685.
2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 31 et 230.
3. M. Robert Mowat a émis sur ce point une hypothèse que nous trouvons trop ingénieuse. Les monnaies de restitution auraient été frappées à l'occasion de la réfection de coins monétaires perdus. M. Mowat suppose que l'on conservait dans les ateliers monétaires comme des documents d'archives ou de musées, les anciens coins, et que la collection du Capitole ayant été éprouvée par divers accidents, notamment les deux incendies contemporains de Titus, les empereurs prirent subséquemment à tâche de faire remplacer les coins-matrices qui avaient disparu, afin que la collection fut rétablie dans son intégralité première. Le rôle de véritable monnaie courante joué par les pièces

l'on peut dire que, de l'ancien victoriat, il ne subsista plus que l'aspect extérieur, et qu'en réalité, le quinaire fut rétabli, mais avec les types de Jupiter et de la Victoire couronnant un trophée [1].

C'est de pièces de cette espèce, remarque M. Marquardt [2], que parlent Varron et Cicéron disant que le victoriat était la moitié du denier [3]. Sous l'empire, le nom de victoriat se retrouve comme synonyme de quinaire, notamment dans ce passage de Pline : *is qui nunc victoriatus appellatur* [4]. Quintilien parle d'un certain Galba, qui avait acheté en Sicile, pour un victoriat, une murène longue de 5 pieds [5]. Dans une inscription d'Afrique qui est aussi de l'époque impériale, il est question de trois victoriats : *victoriati terni* [6]. Dans un autre texte épigraphique du même temps, on compte des *victoriati nummi* [7]. Ainsi, tous ces textes établissent que le victoriat s'était confondu avec le quinaire ou demi-denier, et que ce dernier, à l'époque impériale, reçut souvent le nom de victoriat. On comptait parfois par victoriats pour éviter les fractions : par exemple, *terni victoriati* ou *tres victoriatos nummos*, au lieu de 1 denier 1/2.

1. Cf. ci-dessus, p. 550.
2. J. Marquardt, *De l'organis. financ. chez les Romains*, trad. Vigié, p. 26.
3. Varron, *De ling. lat.*, X, 41 : *Quam rationem duo ad unum habent, eandem habent viginti ad decem — sic est ad unum victoriatum denarius, sicut ad alterum victoriatum alter denarius.* De même, dans Cicéron, *pro Fonteio*, IX, 19.
4. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 46.
5. Quintilien, VI, 3, 80 : *Galba, dicente quodam, victoriato se uno in Sicilia quinque pedes longam murenam emisse.*
6. *C. I. L.*, t. VIII, nº 8938.
7. *C. I. L.*, t. X, nº 4643 ; cf. J. Marquardt, *De l'organ. financ.*, p. 26.

6. Argentum oscense. Après la conquête de l'Espagne par les Romains, en 206 avant J.-C., pour solder les troupes qui tenaient garnison dans ce pays et faciliter leurs rapports avec la population indigène, on fit frapper, dans quelques ateliers de l'Espagne citérieure, des deniers d'argent, à légendes celtibériennes, qui ont le poids du denier romain, alors taillé à raison de 84 à la livre. Ce sont ces pièces d'argent hispano-romaines qu'on désigne sous le nom générique d'*argentum oscense*, du nom de la ville d'Osca (Huesca) en Tarraconaise, qui fut la capitale de Sertorius et le centre principal de la fabrication de ces pièces, à cause de son voisinage d'abondantes mines d'argent.

Les premiers deniers de l'*argentum oscence*, imitations assez barbares des deniers romains, ont pour type, au droit, la tête d'un dieu indigène, barbu, et au revers, un guerrier à cheval, la lance en arrêt ; à l'exergue, le nom de l'atelier en celtibérien [1]. Fr. Lenormant a proposé de reconnaître dans la tête barbue qui figure sur ces pièces, celle du dieu protecteur des mines voisines d'Osca. Ce dieu s'appelait peut-être OSCA, comme nous porte à le croire le denier de Cn. Domitius Calvinus, en 40 avant J.-C., qui copie la même tête avec l'inscription OSCA, à côté d'elle [2].

D'après Zobel de Zangroniz, la frappe des deniers de l'*argentum oscense* a commencé avant l'érection de la province romaine,

1. Ant. Delgado, *Medallas autonomas de España*, t. III, pl. LXXXIX, nºs 1 à 5 ; pl. XC, nºs 1 à 5 ; pl. CXXII, nº 1 ; pl. CLIX, nº 22 et suiv., etc.
2. F. Lenormant, art. *Argentum oscense* dans le *Dict. des Antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio ; E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 457 ; Ant. Delgado, *Med. aut. de España*, t. III, pl. CLVII, fig. 1.

en creux, un hippocampe, un aigle luttant contre un serpent, un griffon, une tête d'âne, un aigle, un coq, un poisson [1].

Des types en creux se voient aussi au revers d'un certain nombre d'hectés d'électrum de Phocée et de Mytilène du commencement du IVe siècle ; sur ces pièces globuleuses et très épaisses, le type du droit, en relief, n'est jamais le même que le type du revers, en creux. Ainsi, une tête de Gorgone en relief, est opposée à une tête d'Heraclès en creux ; une tête de lion, à une tête de coq ; une tête de bélier, à une tête de taureau. L'un des types appartient à Phocée, l'autre à Mytilène : leur rapprochement symbolise l'alliance des deux cités [2].

Un dernier exemple très remarquable de types en creux, est celui que nous fournit une petite série de monnaies d'argent des rois de Byblos, frappées de 410 à 340 avant J.-C. environ ; on y voit, au droit, un type en relief, et au revers, un type qui n'est gravé en creux qu'en partie : c'est un lion qui dévore un taureau, ou un vautour qui dépèce un bouquetin. Le lion et le vautour sont en relief tandis que leurs victimes, taureau et bouquetin, sont en creux, sauf la tête du taureau qui, elle-même, se détache en relief, bien que le reste du corps de l'animal soit en creux [3]. Malgré ces exemples, la mode des monnaies incuses dura peu, même dans les pays où elle se produisit. Au point de vue monétaire elle offrait de graves inconvénients et le type en creux n'a aucun des avantages que présente le type en relief.

On a signalé dans la plupart des pays helléniques, de petits disques monétiformes en or et en argent, composés d'une pellicule extrêmement mince et ornée d'un type produit, à l'aide d'un poinçon, par le simple procédé de l'estampage, c'est-à-dire en relief d'un côté et en creux sur l'autre face. Ces feuilles brattées (*bractea* ou *brattea*, πέταλον), de médiocres dimensions, trouvées dans des tombeaux de diverses parties du monde grec, n'ont jamais, quoi qu'on en ait dit, servi de monnaies. C'est en vain qu'on invoque, comme argument, leur poids qui s'accorde plus ou moins avec le poids de l'obole ou de ses divisions. Ces petites pièces étaient cousues sur les vêtements à titre d'ornements, comme l'indiquent parfois leurs bords, ou bien enchâssés dans des colliers ou des couronnes ; c'étaient, en un mot, la plupart du temps, des motifs décoratifs [1].

On a trouvé d'assez nombreuses bractéates d'or au type de la chouette, dans des tombeaux athéniens, mais c'est à tort que Beulé et Lenormant les ont classées au nombre des monnaies d'Athènes [2]. On a aussi signalé un bractéate d'or de Cyzique, au type du capricorne, et des bractéates d'argent de Ténédos et de Mélos [3] : ce ne sont pas de véritables monnaies.

1. Garrucci, *op. cit.*, pl. LXXV, fig. 1 et suiv.
2. Voir des exemples dans W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Troas, Æolis and Lesbos*, pl. XXXI.
3. E. Babelon, *Perses Achéménides*, pl. XXVI, fig. 11 à 16. On ne doit pas confondre les *nummi incusi* avec les monnaies qui ont, au revers, un *carré creux*, car l'aire creuse du carré est sans type ou bien elle a un type *en relief*.

1. E. Saglio, art. *Brattea*, dans le *Dict. des antiq. gr. et romaines*.
2. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 63 ; Fr. Lenormant, art. *Bracteati*, cité ; A. Engel, *Rev. num.*, 1885. p. 19.
3. Beulé, *op. cit.*, p. 64 ; A. Sorlin-Dorigny, *Rev. num.*, 1888, p. 1 ; T. Spratt, *Num. Chron.*, 1887, p. 309.

pièces de bronze [1], et cela ne suffisant point, l'État fut autorisé à émettre officiellement des pièces fourrées, c'est-à-dire des deniers en plomb revêtus d'une mince pellicule d'argent [2]; on décréta naturellement le cours forcé pour cette sorte de numéraire obsidional. Cette fabrication officielle de monnaie fiduciaire ne pouvait être que temporaire, et le nombre relativement restreint de deniers fourrés de cette époque autorise à croire qu'ils furent retirés de la circulation, aussitôt passée la crise qui en avait nécessité l'émission.

Mais plus tard, dans d'autres circonstances critiques, l'État recourut encore à la fabrication de deniers fourrés. En 91 avant J.-C., le tribun du peuple M. Livius Drusus fit décréter par le Sénat que, dorénavant, dans les émissions monétaires, les pièces fourrées formeraient un huitième du numéraire mis en circulation [3]. A partir de cette époque, on trouve constamment, dans la suite des deniers de la République romaine, des pièces fourrées. A la faveur de la guerre Sociale, puis de la guerre civile, la fraude privée se donna libre carrière et augmenta dans d'énormes proportions le stoc des monnaies fourrées, si bien que le trouble fut jeté dans la fortune des particuliers, autant que dans celle de l'État. Il arriva, dit Cicéron, que la valeur du numéraire était devenue si incertaine que personne ne savait au juste ce qu'il possédait [1]. En l'an 84 avant J.-C., pour mettre fin à ce désordre le préteur, M. Marius Gratidianus, institua des bureaux de vérification et supprima le cours forcé des deniers fourrés que les caisses publiques retirèrent peu à peu de la circulation [2]. Telle fut la reconnaissance du peuple pour Gratidianus qu'on lui éleva des statues comme à un héros divin [3].

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 61.

2. ...καίπερ ἐν ἀχρηματίᾳ ὄντες, ὥστε τὸ ἀργυροῦν νόμισμα, ἀμιγὲς καὶ καθαρὸν γινόμενον πρότερον, χαλκῷ προσμῖξαι. Zonaras, *Annal.*, VIII, 26, *in fine*; Marquardt, *De l'organ. financ.*, p. 20.

3. Plin. *Hist. nat.*, XXXIII, 46; Marquardt, *De l'organ. financ.*, p. 20.

Malheureusement, Sylla, dont Gratidianus avait été l'adversaire, fit périr le réformateur dans d'atroces supplices [4], brisa ses statues et rétablit, par la loi *Cornelia testamentaria*, l'ancien usage des deniers fourrés, avec cours forcé [5]. Son exemple ne fut que trop suivi, et après Sylla on rencontre même des types monétaires qui ne sont connus qu'en espèces fourrées.

Jules César fit enfin cesser à peu près cet abus qui jetait le désordre dans les finances et trompait le public, mais quelques-uns de ses monétaires ont pourtant encore pratiqué la fabrication de cette fausse monnaie officielle. Pline raconte que le triumvir Marc Antoine fit émettre des deniers en fer revêtu d'argent : *miscuit denario triumvir*

1. *Ne noster quidem Gratidianus officio viri boni functus est tum, cum prætor esset collegiumque prætorium tribuni plebi adhibuissent, ut res nummaria de communi sententia constitueretur ; jactabatur enim temporibus illis nummus sic, ut nemo posset scire quid haberet.* Cic., *De Officiis*, III, 20; 80.

2. Cic. *De Officiis*, III, 20, 80; Plin. *Hist. nat.*, XXXIII, 46.

3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 83; Fr. Lenormant, art. *Denarius* dans le *Diction. des antiq. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio, p. 99.

4. Cic. *De pet. cons. ad M. Tullium fratrem*, 3, 10; Sénèque, *De ira*, III, 18; Flor., III, 21, 26; Lucain, *Pharsale*, II, vers 173 et suiv.

5. Paul, *Sentent. recept.*, V, 25, 1; Arrien, *Epict.*, III, 1.

aussi des monnaies d'argent fourrées de Syracuse, de Messana, de Métaponte, de Crotone, de Vélia, de Posidonia, de la Campanie [1]. Divers auteurs ont publié des monnaies d'argent fourrées des rois de Macédoine Perdiccas II et Pausanias [2], des villes d'Athènes, de Sinope, d'Amisus, de Messana, de Métaponte, de Syracuse, et l'on peut dire, que, de loin en loin, on en signale pour toutes les régions, bien qu'à titre tout à fait exceptionnel [3]. Nous reviendrons ailleurs sur ces pièces fausses de l'antiquité.

Chez les Romains, les monnaies fourrées que les amateurs du temps de Pline recherchaient déjà comme objets de curiosité [4], sont beaucoup plus fréquentes que chez les Grecs. Cependant les pièces d'or sont rarement fourrées, soit que les faux monnayeurs redoutassent les peines terribles infligées à ceux qui falsifiaient la monnaie impériale, soit qu'ils eussent reconnu que le poids défectueux de leurs produits dût aisément démasquer la fraude.

Eckhel signale quelques *aurei* fourrés d'Hadrien, de Commode, de Caracalla [5]. Perse fait allusion à des pièces de ce genre lorsqu'il dit, dans sa v^e satire : « Sais-tu reconnaître au son le cuivre dissimulé sous une pellicule d'or ? » (*ne quâ subærato mendosum tinniat auro*). Ulpien, dans le *Digeste*, signale également ce genre de fraude monétaire [1]. Il est étonnant qu'il n'ait pas été pratiqué plus souvent à l'époque des troubles du IIIe siècle et de la dépréciation de la monnaie d'argent. On cite quelques pièces d'or fourrées de Gratien, de Valentinien le Jeune, d'Arcadius, parfois même avec une âme d'argent [2]. Pour le commencement de la période byzantine, il existe un assez grand nombre de pièces d'or fourrées ; le Cabinet des Médailles en possède des spécimens qui ont été trouvés dans des fouilles en Asie-mineure.

Quant aux monnaies romaines en argent, il n'est point rare d'en rencontrer des exemplaires fourrés, et ces pièces ne sont pas toujours le produit des ateliers des faux monnayeurs. Il faut, avec J. de Witte [3], les partager en deux catégories : 1° Les pièces de travail soigné, régulières comme types et comme légendes, sont très vraisemblablement sorties des ateliers de l'État; 2° Les pièces d'un travail barbare, dont les légendes présentent de grossières erreurs et qui, souvent même, accolent le droit du denier d'un magistrat au revers du denier d'un autre magistrat ou d'une autre époque, ne peuvent être que le produit des officines de faux monnayeurs romains.

En 217 avant J.-C., après le désastre des armées romaines à la Trébia et au lac de Trasimène, on dut avoir recours à divers expédients pour faire face aux embarras financiers de la République. La loi Flaminia réduisit le poids du denier et des

1. A. de Rauch, *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, p. 38.
2. Polyen, *Stratag.*, IV, 10, 2 ; cf. F. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 226.
3. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg*, p. CXIII ; F. Lenormant, *op. cit.*, t. I, pp. 226-227; A. Salinas, dans la *Revue numism.*, 1864, pp. 351 et suiv.
4. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 132; cf. ci-dessus, p. 70.
5. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, pp. CXV-CXVI, cf. A. de Rauch, dans les *Mittheil. der numism. Gesellsch. in Berlin*, t. III, p. 288.

1. Ulpien, *Digeste*, XLVIII, 10, 8.
2. *Mittheil. d. numism. Gesellsch. in Berlin*, t. III, p. 288; Riccio, *Monete di famiglie*, p. 2; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 68.
3. J. de Witte, *Rev. num.*, 1868, p. 177.

légendes, appartiennent nécessairement à des années différentes de ce même règne. L'un de ces deniers se trouve, par ce rapprochement hybride, donner à l'empereur le titre de *pontifex maximus,* à la fois au droit et au revers; un autre porte des deux côtés de la pièce la mention de la puissance tribunicienne. Avec la tête de Vespasien, on a des revers qui ne peuvent appartenir qu'à Titus ou à Domitien. Sur un denier d'argent de Domitien on voit inscrite, au droit, la XIIe puissance tribunicienne, tandis que le revers porte mention de la IXe et appartient à Titus. M. B. Pick [1] a relevé avec soin toutes ces anomalies, qui ont leurs pendants sous d'autres règnes, notamment à l'époque des deux Philippe [2]. Il est possible que certaines de ces pièces soient les produits d'ateliers de faux monnayeurs.

8. Monnaies contremarquées (*incusa signa*). Chez les Grecs comme chez les Romains, à toute époque de leur histoire, il arriva souvent qu'on eut l'idée d'imprimer sur d'anciennes monnaies, à l'aide d'un poinçon de petites dimensions, une marque généralement en relief, rarement en creux, qui avait pour but d'indiquer que les pièces ainsi estampillées n'étaient pas démonétisées ou étaient remises en circulation. Ces marques appelées par les modernes *incusa signa*, ont souvent provoqué l'attention des numismates depuis Beauvais, le P. Jobert et Mahudel, sans pourtant avoir fait l'objet de l'étude d'ensemble dont elles seraient dignes [1].

Les premières contremarques sur les monnaies grecques remontent jusqu'aux pièces primitives en électrum frappées, avant Crésus, dans les villes de la côte occidentale d'Asie-mineure. Un *tiers de statère* en électrum, au type de la tête de lion de profil, frappé probablement à Milet, à cette époque reculée, se rencontre le plus souvent couvert, au droit et au revers, de petites contremarques assez délicatement poinçonnées pour ne pas altérer le type même de la pièce. Nous avons relevé, sur un même exemplaire, sept, huit et parfois jusqu'à douze contremarques variées que nous comparerons aux poinçons de nos orfèvres ou des bureaux du Contrôle de la Monnaie sur l'argenterie et nos bijoux d'or ou d'argent. Ces contremarques représentent, par exemple, une tête de sanglier, deux croissants adossés, une tête de

1. *Zeit. für Num.*, t. XIV, 1887, pp. 353 à 374.

2. P. Brock, *Zeit für Num.*, t. II, 1875, p. 221. Nous verrons plus loin que le système de fabrication des deniers, au IIIe siècle, qui consistait à les couler dans des moules de terre cuite juxtaposés et mobiles, devait rendre fréquente et inévitable la production de pièces hybrides. H. Cohen en signale pour cette période un très grand nombre.

1. Beauvais, *Dissertations sur la marque et la contremarque des médailles des empereurs romains*, 1731; le P. Jobert, *La science des médailles*, 2e édit., 1739, p. 342; Mahudel, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles Lettres*, t. XIV, p. 132; Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CVII; C. Roumeguère, dans la *Revue de Toulouse*, livr. du 16 juin 1858, F. de Saulcy, *Mélanges de numism.*, t. I, 1874-1875, p. 45 et *passim;* le même, *Revue num.*, 1869-1870, p. 300; le même, *Rev. archéol.*, t. XX, 1869, p. 253; le même, *Journal des Savants*, 1879, pp. 705 et suiv., M. Bahrfeldt, *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, p. 354; t. IV, 1878, p. 279; le même, *Num. Zeit.*, t. XXVIII, 1896, p. 46; Arthur Engel, *Rev. num.*, 1887, p. 382; Em. Taillebois, *Rev. num.*, 1888, p. 529; Fr. Lenormant et E. Babelon, art. *Incusa signa*, dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Saglio; Fr. Gnecchi, *Rivista ital. di num.*, t. III, 1890, p. 21; R. Mowat, *Même recueil*, t. XI, 1898, p. 21.

Antonius ferrum; miscentur æra falsæ monetæ [1]. On connaît, en effet, des deniers des légions de Marc Antoine qui ont une âme de fer [2].

Sous le haut Empire, il semble que les monnaies fourrées qu'on a émises en assez grande quantité, aient eu un caractère officiel, mais qu'elles étaient spécialement destinées au commerce avec les barbares de la Germanie ou de l'Inde [3]. H. Cohen remarque qu'au temps de Vespasien le fléau de la falsification officielle de la monnaie d'argent avait pris une telle extension que sur 200 pièces de cet empereur que possède le Cabinet des médailles, il s'en trouve 54 qui sont fourrées [4]. C'est pour ce fait, sans doute, qu'à cette époque les Germains refusaient d'accepter les espèces courantes, et qu'ils réclamaient pour paiement de leurs marchandises les anciens deniers républicains, les *bigati* et les *serrati*, qu'ils savaient de bon aloi, et qui, d'ailleurs, étaient plus pesants.

On a même fabriqué, au commencement de l'époque impériale, des pièces fourrées en cuivre jaune ou laiton : ces pièces ont une âme de fer ou de plomb [5].

Les deniers fourrés deviennent rares après Commode [6] et on n'en rencontre plus guère à partir de Septime Sévère, parce que l'altération officielle du denier rendait superflu cet autre procédé moins commode de fabrication de pièces de mauvais aloi.

7. Monnaies hybrides. On désigne sous le nom de *monnaies hybrides*, des pièces portant accolés l'un à l'autre, un droit et un revers qui appartiennent normalement à deux médailles différentes, et qui ne se trouvent rapprochés que par suite d'une erreur de l'ouvrier monétaire, qui s'est servi de deux coins non destinés à être rassemblés. Ce genre d'erreur provenant d'une confusion dans la manipulation des coins n'est pas rare dans la suite monétaire de la République romaine. Par exemple, le droit du denier de Cn. Lucretius Trio se trouve associé au revers du denier de M. Aburius Geminus ; le droit du denier de Cn. Plancius se rencontre accolé au revers de L. Hostilius Saserna [1]. La constatation de ces accidents monétaires n'est pas dépourvue de tout intérêt numismatique ou même historique, en ce qu'elle sert à prouver, la plupart du temps, que les magistrats dont on a confondu les coins, étaient contemporains et faisaient partie du même collège.

Sous l'Empire, il y a également des monnaies hybrides, résultat de l'inadvertence des ouvriers monnayeurs. Ainsi, d'assez nombreuses monnaies de Vespasien, en or, en argent et en bronze, accolent ensemble un droit et un revers qui, par leurs

1. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 9, 132.
2. M. Bahrfeldt a dressé une statistique détaillée des deniers fourrés de la République romaine : il en compte plus de trois cents variétés. *Num. Zeit.*, t. XVI, 1884, pp. 309 à 366.
3. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 33 ; t. IV, p. 80.
4. H. Cohen, *Méd. impér.*, 2e édit., t. I, p. 389, note ; B. Pick, *Zeit. für Num.*, t. XIV, 1887, p. 353.
5. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXVI ; L. de La Saussaye, *Numism. de la Gaule narbonnaise*, p. 156; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 47, note.
6. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 91.

1. Eckhel, *Doctr.*, t. V, pp. 97 et suiv. ; E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, pp. 94, 96, 106, 158, 209, 229, etc. M. Bahrfeldt a relevé toutes ces erreurs de coins pour les monnaies de la République romaine, *Zeit. für Num.*, t. IV, 1877, p. 27.

provenance, de tout métal, sans incision, et l'on ne comprendrait pas le choix fait dans certains sanctuaires pour l'apposition du coup de cisaille. Il est certain, par les trouvailles, que les pièces entaillées ont été répandues dans la circulation publique en même temps que d'autres qui ne le sont pas. Ces entailles ont été, sauf des exceptions sporadiques et accidentelles, pratiquées seulement sous la domination perse et leur régularité fait rejeter, *a priori*, l'idée qu'elles aient été faites par des particuliers de divers pays ou de divers temps, pour s'assurer de l'aloi du métal ; dans ce dernier cas, on trouverait sur l'or des entailles analogues. Ce sont donc des autorités publiques de l'Empire perse qui ont systématiquement cisaillé toutes ces pièces d'argent. Dès lors, ces coupures, pour nous, équivalent à une contremarque : toutes les pièces qui les portent ont fait partie de trésors d'armées, et ce sont des satrapes qui les ont fait entailler, à la fois pour en attester le bon aloi et pour leur donner un cours forcé parmi leurs mercenaires et les pays où opéraient leurs troupes.

Des villes grecques de toutes les régions se sont parfois approprié les monnaies de villes voisines, par l'apposition d'un poinçon portant leurs emblèmes et donnant droit de circulation dans leur propre territoire à ces pièces étrangères. Cette coutume peut s'expliquer soit en admettant une convention entre deux villes, soit en supposant la nécessité de suppléer à la disette de numéraire, ou la préoccupation d'éviter les frais de frappe et d'émission de monnaies autonomes.

Un des plus curieux et des plus intéressants usages des contremarques monétaires a été ingénieusement expliqué par M. J. Svoronos pour certaines villes de la Crète, au IVe siècle avant notre ère. Sur des fragments d'une loi crétoise découverts il y a peu d'années, on constate que le paiement des amendes est évalué en λέβητες (*chaudrons*) : le condamné ou le délinquant paie 5, 10, 20, 50 λέβητες. Il ne saurait évidemment être question de véritables chaudrons, car il est inadmissible que chaque citoyen eut en magasin une telle quantité de ces ustensiles culinaires. M. Svoronos a remarqué que les monnaies de neuf villes différentes de Crète, aux Ve-IVe siècles, portent un chaudron (λέβης) en contremarque, et il en a conclu, avec raison, que ces contremarques *au chaudron* avaient pour but de créer, en quelque sorte, une monnaie internationale, la seule qui fut admise pour le paiement des amendes prononcées par le κοινοδίκαιον ou conseil fédéral crétois. Toute pièce portant cette contremarque, quel qu'en fut le lieu d'origine, était acceptée par la caisse du tribunal. Quant au choix du chaudron comme contremarque fédérale, il a peut-être été inspiré par le souvenir d'un usage des temps homériques où la marmite de cuisine était un des moyens d'échange les plus usuels [1].

Comme autres exemples de monnaies grecques contremarquées, nous citerons une drachme d'Alexandre le Grand avec une contremarque portant les initiales et

1. J. Svoronos, *Bull. corr. hell.*, t. XII, 1888, pp. 405 et suiv. ; voyez sur cette question, Comparetti, dans le *Museo italiano*, t. II, p. 118 ; R. Dareste, *Nouv. rev. hist. du droit franç. et étranger*, t. X, 1886, p. 241 à 275 ; Th. Reinach, *Rev. des Études grecq.*, t. I, 1888, p. 354 à 356 ; E. Babelon, *Les Origines de la monnaie*, p. 72.

taureau, un oiseau, la triquètre, une grenade et divers signes ou symboles qui ne se laissent guère définir littérairement [1]. La drachme perse ou sicle médique d'argent est parfois aussi estampillée de poinçons analogues [2]. Ces contremarques ont été apposées par les banquiers et les changeurs entre les mains desquels circulaient les pièces : ces manieurs d'or et d'argent ajoutaient par là, à l'usage de leur clientèle, leur garantie particulière à celle de l'État, émetteur de la monnaie. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, en Chine, les banquiers apposent leurs contremarques sur les monnaies étrangères que la circulation commerciale apporte à leurs comptoirs [3].

Mais les États eux-mêmes furent souvent amenés à avoir recours aux contremarques pour donner, sous la pression de nécessités momentanées, un nouveau cours à des pièces usées et démonétisées, ou pour accréditer dans une contrée des pièces étrangères. Sous la domination des Perses Achéménides, on trouve de nombreuses monnaies d'Aspendus, Tarse, Mallus, Célendéris, Soli, Issus, Nagidus, contremarquées de divers symboles ou de lettres araméennes [4] : on peut croire que ces contremarques ont été apposées par les satrapes et autres chefs des armées perses qui avaient, au IVe siècle, leur quartier général

1. J'ai relevé ces contremarques dans la *Revue numism.*, 1895, p. 315, et dans mes *Origines de la monnaie*, p. 122.

2. E. Babelon, *Perses Achéménides*, Introd., p. XI; p. 1 à 16 et pl. XXXIX.

3. E. Babelon, *Les Origines de la monnaie*, pp. 96 et 121.

4. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd. p. XXXI et p. 18; Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, pp. 355-356; Hill, *Brit. Mus. Catal. Lycia, Pamphylia, Pisidia*, pp. XXXIII, 96 à 101.

en Cilicie et en Pamphylie et dont les troupes s'embarquaient dans les ports de ces provinces pour cingler de là, soit dans les eaux grecques, soit sur Chypre ou sur l'Égypte. Les monnaies d'argent des contrées soumises à la domination des Perses Achéménides, portent parfois, au lieu d'une contremarque, une entaille produite par un énorme coup de cisaille, marqué brutalement soit au droit, soit au revers, et coupant, parfois, le flanc métallique de part en part. De nombreuses pièces de Chypre, de Cilicie, de Sinope, de Pamphylie, de Lycie et d'autres satrapies d'Asie-mineure sont ainsi détériorées par cette incision barbare qu'on ne rencontre jamais, non plus que les contremarques, sur la monnaie d'or. Différentes hypothèses ont été émises pour expliquer cette plaie béante au flanc de belles médailles d'argent. On a dit que c'était la marque d'une démonétisation [1]; mais il n'y a qu'une façon pratique de démonétiser des pièces, pour un État, c'est de les envoyer au creuset, et dans l'espèce, on ne voit point pour quelles raisons les monnaies entaillées eussent été démonétisées quand d'autres pièces semblables, de même espèce et de même aloi, ne subissaient pas la même opération. D'autres ont pensé que cette démonétisation avait eu lieu dans les temples et que l'entaille indiquait l'inaliénabilité des pièces faisant partie du trésor sacré. Mais de pareilles hypothèses ne résistent pas à l'examen. La composition des trésors sacrés que nous connaissons par des textes ou qu'on a trouvés en espèces, montre qu'il y avait des pièces de toute espèce, de toute

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 31.

du territoire de cette colonie [1]. Les contremarques de Tibère forment deux groupes : celles qu'il fit estampiller du vivant d'Auguste, comme chef d'armée, mentionnent la délégation impériale dont il était investi, par exemple, TCPA (*Tiberius Cæsar permissu Augusti*) ou TIB CAVP (*Tiberius Cæsar Augusti permissu*). Celles qui furent imprimées après qu'il fut devenu empereur portent seulement TIB AVG ou TI·AV·IM [2]. Dans le cours du IIe siècle, la dixième légion *Fretensis* cantonnée en Syrie fit contremarquer à son nom, L·X·F (*legio decima Fretensis*) et à ses emblèmes, le sanglier et le dauphin, d'anciens bronzes des villes grecques de la région [3].

Le proconsul d'Afrique, L. Apronius (18-21 après J.-C.), fit estampiller de son nom, APRON, des bronzes d'Auguste, de coin romain, pour la solde des troupes qui guerroyaient contre Tacfarinas [4]. Ces contremarques militaires transforment les pièces qui les portent en monnaies obsidionales ou de nécessité.

Les monnaies de toute origine qu'on rencontre contremarquées des lettres IMP GAL ; IMP OTHO ; IMP VES, ont été estampillées dans les provinces en témoignage de l'adhésion des légions à la proclamation

1. La Saussaye, *Num. de la Gaule narbonnaise*, pp. 156-160; 171-173; F. de Saulcy, *Rev. num.*, 1869, p. 401; Fr. Lenormant, art. *Incusa signa*, déja cité.

2. F. de Saulcy, *Rev. num.*, 1869, p. 311 et suiv. ; *Mélanges de numism.*, t. I, 1874-1875, p. 421 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. II, p. 363 ; A. Engel, *Rev. num.*, 1887, p. 392.

3. Fr. de Saulcy, *Rev. archéol.*, N. S., t. XX, 1869, p. 252.

4. S. de Saulcy, *Rev. archéol.*, t. XXXVI, 1878, p. 176 ; R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, p. 12 ; A. Engel, *Rev. num.*, 1887, p. 389.

des nouveaux empereurs Galba, Othon, Vespasien [1] ; le poinçon SPQR (*Senatus populusque romanus*) paraît pendant la courte période républicaine qui suivit le règne de Néron.

Vespasien fit contremarquer d'un poinçon portant VES ou IMPVES (*imperator Vespasianus*), un certain nombre de monnaies de la République, afin d'indiquer par là qu'elles avaient cours au même titre que les pièces qu'on émettait sous son règne. La principale raison qui a pu pousser Vespasien à remettre en circulation ces vieilles pièces fut moins, peut-être, la pénurie d'argent, que la préférence manifestée pour les anciens deniers, par les Germains qu'il fallait bien contenter dans les relations commerciales [2].

Jusqu'à la fin des émissions monétaires dans les villes grecques, c'est-à-dire jusqu'au temps de Gallien, les contremarques sont très abondantes dans ce monnayage : ce sont tantôt des têtes impériales, tantôt de petits animaux ou des symboles variés. Il y a aussi des lettres ou chiffres, qui indiquent pour quelle valeur l'autorité entendait que circulât désormais la pièce contremarquée. Nous ajouterons enfin qu'on signale des contremarques même sur des tessères romaines de bronze et de plomb [3], et que les Barbares, notamment les Vandales, ont gravé au poinçon, sur de

1. F. de Saulcy, *loc. cit.;* Fr. Lenormant, art. cité ; A. Engel, *Rev. num.*, 1887, p. 395.

2. F. de Saulcy, *Les contremarques monétaires à l'époque du Haut Empire*, dans *Rev. num.*, 1869-1870, p. 300 ; M. Bahrfeldt, dans *Zeit. für Num.*, t. III, 1876, p. 354 et t. IV, 1877, p. 279 ; *Num. Zeit.*, t. XXVIII, 1896, p. 46, 91, 161.

3. Mowat, *Rivista ital. di num.*, t. XI, 1898, pp. 21 et suiv.

le type de la ville de Byzance [1]. Une autre drachme d'Alexandre est contremarquée au type et aux initiales de Cibyra en Phrygie [2]. Une pièce d'argent de Milet porte en contremarque le labyrinthe, emblème de la ville de Cnossus [3].

Au cours de leurs expéditions, différents rois de Syrie firent souvent contremarquer d'une ancre ou d'un éléphant, leurs deux emblèmes nationaux, des tétradrachmes d'Alexandre le Grand ou même de leurs prédécesseurs syriens [4]. Une des villes dont les tétradrachmes, frappés de 190 à 36 avant notre ère, portent le plus de contremarques est Sidé, en Pamphylie; on a remarqué que beaucoup de ces contremarques sont les symboles et les initiales des villes d'Asie-mineure où furent émis des cistophores (Adramytium, Apamée, Parium, Pergame, Sardes, Stratonicée, Tralles), d'où il résulte qu'à l'époque romaine ces tétradrachmes de Sidé étaient tarifés à la même valeur que les cistophores de la province d'Asie [5].

Vers le commencement de l'époque impériale romaine, des bronzes de toute provenance et tout à fait frustes reçurent, en contremarque, les mots KACIO ou ΔIO(C) KACIO(Y) et furent consacrés dans le temple de Zeus Casios à Corcyre [6].

1. Waddington, *Rev. num.*, 1865, p. 223.
2. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 396.
3. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 294.
4. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, pp. 12, 14, 21 à 23, 218, 219, etc.
5. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 99; B. Head., *Hist. numor.*, p. 587; E. Dutilh, *Journ. int. d'arch. num.*, t. I, 1898, p. 149; Hill, *Brit. Mus. Catal. Lycia, Pamphylia, Pisidia*, pp. 147 et suiv. et tableau des contremarques, p. 334.
6. Percy Gardner, *Brit. Mus. Catal. Thessaly*, etc., p. 158 et pl. XXV, fig. 14 et 15.

Les deniers d'argent de la République et du haut Empire offrent fréquemment une particularité qui se rapporte directemant à l'application des contremarques. Ils portent de petites marques en creux, qui sont quelquefois des lettres, le plus souvent de petits emblèmes, — croissants, cercles, traits linéaires, flèches, ancres, croix, croissants, — rappelant, par leur forme et leur application, les contremarques des banquiers dont nous avons parlé plus haut pour l'époque primitive. Ces marques que M. Fr. Gnecchi a relevées, en dépit de leur infinie variété, sont probablement aussi des poinçons de particuliers, de banquiers attestant qu'ils ont contrôlé le poids et l'aloi des pièces sortant de leurs caisses [1].

Pendant toute la durée de l'Empire romain jusqu'à Gallien, on trouve des monnaies d'argent et de bronze contremarquées : les pièces d'or ne le furent presque jamais, parce que l'aloi en était pur et qu'elles n'avaient que la valeur de leur poids [2]. En Gaule, en Espagne, en Afrique, il y a des contremarques appliquées sur des bronzes de colonies comme Carthage, Utique, Lyon, Vienne et Nîmes; les unes portent les deux lettres DD (*decreto decurionum*) qui indiquent que l'autorité municipale intervint pour donner cours à des pièces anciennes ou étrangères. Les autres portent IMP.; CAE., ou AVG., marque de l'autorité impériale s'imposant pour étendre le cours de monnaies coloniales hors

1. Fr. Gnecchi, *Rivista ital. di numism.*, t. III, 1890, pp. 21 et suiv.
2. On a signalé une contremarque sur un *aureus* de Vespasien. R. Vallentin, dans la *Rev. belge de num.*, t. XLVI, 1890, p. 312.

leur émission et leurs types commémorent certains événements particuliers, tels que la générosité de Démarète ou d'éclatants triomphes dans les jeux publics [1]. Dans le cas même où l'on démontrerait, ce qui est vraisemblable, que la plupart de ces géants de la numismatique grecque ont été offerts en prix à des vainqueurs, ou utilisés comme cadeaux princiers et exceptionnels, leur caractère monétaire n'en serait pas moins indéniable, et cela, à cause de leurs types et légendes, de leur poids, de leur parfaite et intentionnelle concordance avec le système monétaire des villes dont ils émanent; nous pourrions invoquer encore les noms monétaires que leur donnent les Anciens, qui n'avaient pas de terme grec pour désigner une médaille dans le sens moderne du mot [2]. Seuls, des exemplaires isolés, détournés de leur destination monétaire, ont pu être employés dans l'orfèvrerie comme ornements. On cite, par exemple, des coupes en terre cuite dont l'ombilic central est orné de surmoulages des grands médaillons syracusains d'Événète; d'autres qui reproduisent, par le même procédé, la tête des tétradrachmes d'Alexandre [3]. De l'examen attentif de ces ombilics monétiformes en terre cuite, il résulte qu'ils sont la reproduction de véritables médaillons d'argent encastrés par un orfèvre dans la paroi d'un vase métallique, par le procédé de toreutique encore appliqué, à l'époque romaine, sur la célèbre patère de Rennes.

Il n'est pas très rare de rencontrer des monnaies grecques percées d'un trou de suspension, munies d'une bélière, formant chaton de bague ou enchâssées dans la monture d'un bracelet ou d'un pendant de collier. Cette mode a même conduit les bijoutiers à reproduire des monnaies par voie d'estampage sur une mince feuille d'or ou d'argent. A Kertch, à Cyzique et ailleurs, on a recueilli dans des tombeaux, des feuilles bractées qui avaient été estampées sur des monnaies de villes grecques, notamment Athènes et Panticapée, et dont le pourtour était muni de petits trous ayant servi à les fixer sur l'étoffe de riches vêtements; d'autres de ces bractées avaient été utilisées comme pendants de colliers [1].

C'est dans ces limites seulement, étrangères au domaine de la numismatique, que les Grecs ont connu le bijou monétiforme, la médaille honorifique et décorative. Les Romains de l'époque impériale sont-ils allés plus loin?

Parlons d'abord des médaillons d'or et d'argent. Quelle que soit leur dimension,

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 34. Un didrachme de Métaponte porte le mot caractéristique ἄθλον, *prix*, à côté d'une phiale que tient à la main le génie de l'Achéloüs, pour indiquer que cette phiale est le prix à gagner; la monnaie a donc été frappée à l'occasion de la célébration des jeux. Kinch, *Rev. num.*, 1898, p. 71.

2. Voyez ci-dessus, pp. 392 et 411.

3. Arthur Evans, *Syracusan medallions*, p. 113 (extr. du *Num. Chron.*, 1891); Benndorf, *Griech. und Sicil. Vasenbilder*, pl. LIX, fig. 3 b; Heydemann, *Vasensammlung zu Neapel*, n° 368 l; Th. Reinach, dans *Rev. archéol.*, IIIe sér., t. XXIV, 1894, pp. 173 et suiv.

1. *Antiquités du Bosphore Cimmérien*, pl. XXI, nos 2 à 9; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 38; Meynaerts, *Rev. belge de num.*, t. I, 1841-1842, p. 95 et 364; A. Sorlin-Dorigny, *Rev. num.*, 1888, p. 1; *Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. I, 1866, p. 229. Cf. ci-dessus, p. 632. On cite même des monnaies gauloises utilisées comme pendants de colliers à l'époque mérovingienne. *Rev. num.*, 1893, p. 563; G. Cumont, *Rev. belge de num.*, 1890, p. 221 et p. 258, note.

nombreux grands et moyens bronzes romains, les chiffres XLII et LXXVIII, afin de leur donner cours légal dans les pays où ils exerçaient leur domination [1].

On voit, par les quelques exemples cités, que les contremarques doivent s'interpréter différemment, suivant les temps et les circonstances qui les ont fait apposer. Les unes ont pour but de remettre en circulation des pièces démonétisées ou étrangères ; d'autres sont une sorte de symbole de reconnaissance adressé par de pieux fidèles à la divinité dont le nom est estampillé ; il en est qui constituent une véritable acclamation en l'honneur d'un nouvel Auguste et ont ainsi un caractère politique ; d'autres n'ont pour but que de suppléer à la disette momentanée du numéraire ordinaire, en donnant cours forcé et surélevé à des pièces démonétisées qui deviennent, par là, des monnaies obsidionales. Certaines contremarques, enfin, sont des lettres ou chiffres de valeur ; nous en avons vu même, à l'origine, qui n'étaient qu'une garantie nouvelle du titre des espèces circulantes [2].

1. J. Friedlænder, dans la *Zeit. für Num.*, t. VI, 1879, p. 22; Dressel, *Bullett. di corrisp. arch. di Roma*, 1879, p, 126; Engel et Serrure, *Traité de num. du moyen âge*, t. I, p. 18, note.

2. Comparez l'usage de contremarques monétiformes sur certaines tablettes de bronze des héliastes athéniens, dans le but de certifier l'authenticité de la tablette. *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, v° *Dikastai*, p. 190, fig. 2410.

§ VI

Les médaillons, bijoux et tessères monétiformes.

1. Les grands médaillons et les bijoux monétiformes. La question que se posaient les anciens numismates, à l'effet de savoir si toutes les monnaies antiques étaient des médailles commémoratives ou des espèces circulantes [1], est encore agitée de nos jours au sujet des grands médaillons d'or, d'argent et de bronze qui furent frappés, en petite quantité chez les Grecs, en assez grand nombre par les Romains de l'époque impériale [2].

La réponse ne saurait être douteuse en ce qui concerne les médaillons grecs. La pièce de vingt statères d'or d'Eucratide [3], les décadrachmes d'Athènes, le Démarétion et les autres *pentêcontalitræ* de Syracuse, les énormes pièces d'or, d'argent et de bronze des Lagides et de Carthage, sont des monnaies, multiples de l'unité ; elles ont circulé comme telles, même lorsque

1. Voyez ci-dessus, pp. 9 et 112.

2. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, pp. 3 et suiv. ; W. Frœhner, *Les médaillons de l'Empire romain*, Introd.; Fr. Kenner dans la *Numism. Zeitschrift*, t. XIX, 1887, trad. en italien par Fr. Gnecchi, dans la *Rivista italiana*, t. II, 1889, pp. 243 à 286; Fr. Gnecchi, *Rivista ital.*, t. V, 1892, p. 281 ; t. IX, 1896, p. 309 et t. XIII, 1900, p. 257; John Evans, *Num. Chron.*, 1896, p. 40; J. A. Blanchet, *Bulletin critique*, 2e sér., t. VI, 1900, p. 73, et *Procès-verbaux de la soc. franç. de num.*, séance du 5 janv. 1901, p. VII (annexe de la *Rev. num.*, 1899, p. 17.

3. *Rev. numism.*, 1867, pl. XII.

tion, le collier de Nasium où des *aurei* entourés de cadres découpés à jour, alternent avec des camées [1].

Le musée de Vienne (Autriche) possède un beau bracelet d'or décoré sur son pourtour des médailles enchassées [2]. Ses dimensions prouvent qu'il était porté au-dessus du coude : « il est d'or, entièrement à jour ; les médailles sont aux effigies de Marc Aurèle, de Caracalla, de Gordien le Pieux et de Claude le Gothique [3]. » Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que cette mode de la transformation des monnaies d'or et d'argent en bijoux est signalée par le jurisconsulte Pomponianus [4].

Par les rapides considérations qui précèdent, on a vu que les médaillons d'or et d'argent ont tous les caractères monétaires, à un tel degré que ceux qui voudraient distinguer les médailles des monnaies proprement dites, seraient dans l'impossibilité de tracer la ligne de démarcation qui pourtant, dans leur théorie, devrait séparer les deux classes de monuments. Mais cette loi est-elle applicable aux médaillons de bronze ?

Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement : les médaillons de bronze, comme ceux d'or et d'argent, ont un caractère monétaire et ont été frappés comme des pièces multiples de l'unité ; seulement, par leurs types, leur grandeur, leur beauté artistique, les circonstances de leur émission, ils ont en même temps un caractère commémoratif et participent en cela de la médaille moderne. Un certain nombre d'entre eux ont été démonétisés comme les médailles d'or et d'argent et sont devenus des objets de parure.

En effet : 1. Remarquons que les médaillons de bronze ne se distinguent des pièces plus petites que par leur module, et le soin particulier avec lequel ils ont été gravés et frappés. — 2. Leur fabrication est, au point de vue technique, identique à celle de la monnaie et ils sont des produits non de l'industrie libre, mais des ateliers monétaires ; comme les pièces de bronze ordinaires, on les trouve en cuivre rouge, en cuivre jaune, et en deux métaux soudés l'un à l'autre. Cette identité de fabrique est frappante. Il est même des médaillons qui sont sortis des coins de la monnaie elle-même : le flan métallique seul est plus large et déborde à nu tout autour du grènetis extérieur, si bien que ces médaillons ont pu être regardés comme des essais monétaires [1]. — 3. Nous savons que des monnaies de bronze de poids élevé et de très grand module ont été émises par les Romains pour remplacer certaines espèces d'argent démonétisées. Le poids normal des sesterces de bronze des premiers empereurs en fait des médaillons de 27 gr. 30 et même de 34 gr.

1. E. Babelon, *op. cit.*, p. 168 ; voir encore notamment un quinaire d'or de Théodose II, dans *Procès verbaux des séances de la soc. franç. de num.*, 1900, p. XLVIII (annexe de la *Rev. num.*, 1900).

2. J. Arneth, *Gold und Silbermonumente*, pl. G, XI.

3. E. Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, v° *Armilla*.

4. *Digeste*, VII, 1, 28 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 35 ; cf. ci-dessus, p. 70 et 401.

1. J. A. Blanchet, *Rev. numism.*, 1896, p. 235 ; F. de Villenoisy, dans les *Procès-verbaux et mémoires du congrès intern. de numism. de Paris en 1900*, pl. I, fig. 15 ; E. Lalanne, *Procès-verbaux des séances de la soc. franç. de numism.*, 1900, p. XLVI (annexe de la *Rev. num.*, 1900).

on ne saurait nier qu'ils aient un caractère monétaire, même lorsqu'ils sont employés comme bijoux et qu'ils ont été utilisés dans les grandes largesses impériales comme récompense ou distinction honorifique. Cela résulte : 1° De leurs types, de leurs légendes, de leur technique qui sont, sauf de bien rares exceptions, identiques aux types, légendes et technique des *aurei* et des deniers ; 2° De leur titre qui est celui des monnaies contemporaines : l'or est toujours pur comme celui des *aurei* ou des *solidi*. Quant à l'argent, il suit pour les médaillons, l'altération graduelle du titre de la monnaie ordinaire, phénomène absurde dans l'hypothèse où ces grandes pièces d'argent seraient exclusivement des monuments commémoratifs ; 3° Des noms même que leur donnent les Anciens qui ne les apprécient qu'au poids et ne les nomment que comme multiples de l'unité monétaire, notamment dans ce passage de Lampride que nous avons déjà cité : *formas binarias*, *ternarias et quaternarias et denarias*, *etiam atque amplius usque ad bilibras quoque et centenarias* [1] ; 4° Nous ajouterons que l'habitude de peser les métaux précieux pour les gros paiements, même dans les caisses publiques, ne pouvait qu'accentuer le role monétaire des grands médaillons d'or.

Nous devons donc considérer comme des monnaies multiples, comparables à nos rares pièces de cent francs (32 gr. 25), les médaillons d'or et d'argent que rien, en dehors de leur poids, ne distingue des monnaies ordinaires. On les a frappés dans des circonstances rares et en petit nombre, pour commémorer le souvenir d'événements importants, de grandes victoires ou de solennités extraordinaires, ou pour les offrir en cadeaux aux généraux victorieux, aux princes étrangers, aux ambassadeurs ; mais ceci, en les rapprochant de la médaille moderne, ne leur enlève en rien, leur caractère monétaire.

D'aucunes de ces belles et grandes pièces d'or et d'argent ont été démonétisées et employées comme bijoux : les orfèvres les ont encastrées dans des montures ouvragées, ou munies d'une bélière de suspension, ou simplement percées d'un trou. Les Cabinets de Paris et de Vienne possèdent en ce genre de merveilleux joyaux, mais il est aisé de voir que bélières et montures sont des additions postérieures et n'ont pas été fabriquées du même coup que la pièce elle-même : ces ornements sont l'œuvre de l'orfèvre, tandis que le médaillon est sorti tout nu de l'atelier monétaire.

Au surplus, l'utilisation des produits des ateliers monétaires comme objets de parure ne s'est pas limitée aux médaillons d'or et d'argent : elle s'est étendue aux simples *aurei*, quinaires d'or et deniers. Il existe, dans tous les musées, des bijoux, colliers, bracelets, pendants d'oreilles dont les éléments essentiels sont des pièces d'or et d'argent, et souvent, ces monnaies ordinaires, d'une valeur médiocre, sont entourées de montures ajourées fort élégantes. Nous rappellerons, pour nous prévaloir de quelques exemples, la fameuse patère d'or de Rennes, au Cabinet des Médailles, qui compte, sur l'orbe interne de son pourtour, seize *aurei* encastrés dans des alvéoles ménagées par l'orfèvre dans la paroi métallique [1] ; citons encore, dans la même collec-

1. Lampride, *Sev. Alex.*, 39; cf.ci-dessus, p. 529.

1. E. Babelon, *Guide illustré au Cabinet des Médailles*, p. 184.

qui interprètent les fabuleuses origines de la Ville éternelle.

On pourrait aussi former un groupe considérable de médaillons romains se rapportant aux jeux de l'amphithéâtre, du cirque, aux *decursiones*, aux *venationes*, aux naumachies, aux jeux mégalésiens et apollinaires et aux grandes fêtes religieuses de Rome. « Ces médaillons, dit M. Frœhner, de grand et de petit module, rangés dans l'ordre de succession des fêtes, constituent une sorte de calendrier non complet, mais d'une étonnante richesse. Je ne parle pas des types allusifs aux faits de guerre, à la frumentation, aux largesses impériales, dont beaucoup se retrouvent sur la monnaie courante. Ce qui est certain, c'est que les médaillons que je viens d'énumérer doivent être considérés comme des pièces de circonstance ; mais nous ignorons absolument par qui ils ont été frappés et distribués. Le nom même que les Anciens leur donnaient est inconnu [1]. »

Il est des médaillons qui formulent des vœux en l'honneur des empereurs, tels que ceux d'Hadrien qui portent en légende SPQR A· N· F· F· HADRIANO AVG. P. P. (*Senatus populusque romanus annum novum, faustum, felicem Hadriano augusto, patri patriæ*) : ce sont des souhaits de nouvel an exprimés au 1er janvier à l'empereur par le Sénat et le peuple. D'autres vœux sont relatifs à la santé de l'empereur et formulés à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance ou de son avènement ; certains médaillons sont en l'honneur d'un prince divinisé. Nombreux au IIIe siècle sont les médaillons de bronze et d'argent sur lesquels figurent les types des *Tres Monetæ ;* suivant une conjecture fort judicieuse de M. Frœhner, ces images personnifient les règlements et réformes des monnaies qui se succédèrent à cette époque et sur lesquels il ne nous est parvenu que de bien vagues indications [1]. Le plus grand nombre peut-être des médaillons ont des types militaires et célèbrent une *adlocutio*, un *adventus*, une *profectio* ou un triomphe sur les Parthes, les Germains, les Bretons ou d'autres ennemis de l'Empire.

On peut donc souvent déterminer l'événement qui a donné lieu à l'émission exceptionnelle des grands médaillons commémoratifs, mais comme ces mêmes types et légendes se retrouvent, sauf de rares exceptions, sur les monnaies ordinaires, le caractère monétaire du médaillon commémoratif n'en subsiste pas moins. On a remarqué le grand nombre des médaillons de bronze trouvés à Rome dans le voisinage de l'emplacement du camp des prétoriens, d'où l'on en a conclu, avec toute raison, que ces médaillons avaient dû être surtout répandus parmi les soldats [2]. Tandis que les médaillons d'or et d'argent servaient aux libéralités impériales faites à des princes, aux consuls, aux généraux victorieux, peut-être ceux de bronze étaient-ils distribués aux officiers des légions, aux chefs des cohortes, afin qu'ils fussent conservés par eux comme un souvenir précieux les attachant plus étroitement à la personne sacrée de l'empereur.

1. W. Frœhner, *Les médaillons de l'Empire romain,* Introd., p. XIII.

1. W. Frœhner, *Les médaillons de l'empire romain,* Introd. p. XIV.

2. Tyszkiewicz, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., *t.* XXX, 1897, pp. 368 et 369 ; J. A. Blanchet, *Bulletin critique*, 2e sér., t. VI, 1900, p. 75 ; Fr. Gnecchi, dans la *Rivista ital. di num.*, t. XIII, 1900, p. 261.

05 [1]. Plus tard, les as de Néron en *cuivre rouge* pèsent 10 gr. 20 ; le dupondius en *laiton*, 15 gr. [2], et le sesterce en *laiton*, 25 gr. 55 [3]. En tenant compte de la différence des métaux, les médaillons les plus lourds, même ceux qui dépassent 90 grammes, peuvent fort bien recevoir des noms monétaires comme *quadrussis, quincussis* (ou quinaire de bronze), *decussis*. Le *decussis* en cuivre rouge, par exemple, atteint théoriquement 102 grammes ; en laiton il est de 75 gr., et ainsi des autres divisions du système néronien. Comme pour l'or et l'argent, il n'y a pas, pour désigner les médaillons de bronze, d'autres noms que des appellations purement monétaires [4]. — 4. Les types et les légendes sont les mêmes et disposés de la même manière que sur les pièces ordinaires. — 5. Quand ils ont été utilisés comme motifs décoratifs et entourés d'une monture, il est aisé de s'apercevoir que cadres et bélières sont des additions postérieures à l'œuvre du monétaire. — 6. En Orient, sous l'Empire romain, on a frappé, dans un grand nombre de villes, des médaillons de bronze analogues à ceux qui sont de coins romains. Eux aussi ne sont que des multiples de la monnaie locale puisqu'ils en reproduisent les types, les noms de magistrats, et les légendes qu'ils donnent seulement plus explicitement parce que le flan large offrait plus de place et de liberté au graveur du coin. — 7. Enfin, quand l'antiquité a voulu fabriquer des médaillons qui ne fussent pas des monnaies, elle a pris à tâche, tout aussi bien que l'art moderne, de faire en sorte qu'aucune confusion ne fut possible. Témoins les médaillons contorniates qui ne sauraient être pris pour des monnaies à cause de leur forme et de leurs types ; témoins les grands médaillons d'or du Trésor de Tarse, les médailles votives, les tessères monétiformes, séries dont nous parlerons bientôt.

Le caractère monétaire des médaillons grecs et romains nous paraît donc incontestable. Mais nous devons nous empresser d'ajouter qu'ils sont des monnaies exceptionnelles, émises à l'occasion de circonstances déterminées, en petit nombre, et offertes en cadeaux, plutôt que répandues dans la circulation au guichet des caisses publiques.

La rareté de ces grandes pièces, la suppression, sur la plupart d'entre elles, des lettres S C (*senatus consulto*) qui figurent sur les monnaies de bronze ordinaires, leur absence des grandes trouvailles monétaires, sont déjà des arguments qui attestent que leur émission fut exceptionnelle. Les occasions rares qui en ont provoqué la frappe nous sont, en outre, souvent révélées par leurs types mêmes. Ainsi, sous Antonin le Pieux, paraît toute une série de magnifiques médaillons commémoratifs, frappés à l'occasion du 900[e] anniversaire de la fondation de Rome : les types reproduisent les aventures d'Hercule et de Cacus ; Évandre offrant un repas à Hercule ; le débarquement des Troyens et la caverne de la truie annoncée par l'oracle ; une vue de Lavinium avec la cabane d'Énée ; l'augure Navius coupant un rocher avec son rasoir ; Horatius Coclès sur le pont Sublicius, et d'autres types non moins caractéristiques

1. M. Soutzo, *Rev. num.*, 1898, pp. 482 et 485. Cf. ci-dessus, p. 596.
2. M. Soutzo, *Rev. num.*, 1898, p. 660.
3. M. Soutzo, *loc. cit.*, p. 662.
4. Fr. Kenner, *loc. cit.*, p. 270.

Hostilius Marcellus, prêtre d'Antinoüs, a consacré cette fête aux Achéens [1]; le sacrifice et la frappe de la médaille qui le commémore eurent lieu, probablement, à l'occasion de l'entrée en fonctions du pontife. A Laodicée de Phrygie, un médaillon à l'effigie de Marc Aurèle a, au revers, Zeus Laodiceus avec la légende : Π ΚΛ ΑΤΤΑΛΟϹ ΕΠΙΝΙΚΙΟΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ, *Publius Claudius Attalus a consacré ce souvenir de sa victoire (aux jeux)* [2].

Ces quelques exemples montrent que les médaillons grecs, comme ceux de Rome, ont un caractère commémoratif et qu'il est possible de déterminer les circonstances qui ont provoqué leur émission. Mais comme à Rome, souvent les mêmes types et les mêmes légendes paraissent sur des médaillons de plus petit module et jusque sur les pièces les plus ordinaires et courantes. Si bien que, pour nous, les noms qui figurent sur ces médaillons — gouverneurs de provinces, présidents des assemblées, pontifes, magistrats locaux, vainqueurs dans les jeux — sont ceux des personnages qui ont fait faire, à leurs frais, soit un sacrifice solennel, soit la célébration de jeux publics, soit surtout une émission monétaire toute entière, à titre de gratification aux habitants de la ville; cette frappe exceptionnelle comprenait quelques médaillons de grande dimension offerts, — comme on le faisait au moyen âge des piedforts, — aux principaux magistrats, tandis que les pièces ordinaires étaient distribuées à la multitude. L'émission des médaillons grecs s'explique donc de la même manière que l'émission des médaillons romains, avec cette seule différence qu'ils émanent de l'autorité locale, tandis que ceux-ci étaient frappés, les uns (sans S C) sur l'ordre de l'empereur, les autres (avec S C) sur l'initiative du Sénat.

De tels usages ne sont pas aussi absolument étrangers qu'on pourrait le croire à la théorie de la monnaie moderne. Les grandes pièces d'argent de Venise, appelées *oselles*, avec des types qui sont des allusions historiques contemporaines, et que les doges offraient à la noblesse de la République, le jour de Noël, rappellent les médaillons antiques, de même qu'en Allemagne, les nombreux thalers commémoratifs que les numismates désignent sous les noms de *Schaumünzen* ou *Denkmünzen* [1]. En Suisse et en Belgique, quelques médailles-monnaies du même genre furent émises en plein XIXe siècle [2]. Enfin, en 1887, à l'occasion du jubilé de la reine Victoria, on frappa en Angleterre des pièces d'or exceptionnelles de cinq livres sterling (39 gr. 94), qui circulèrent peu comme monnaies parce qu'elles firent prime parmi les amateurs de curiosités. Ce sont des nécessités d'ordre économique qui seules s'opposent à ce que des pièces exceptionnelles par leur poids et commémoratives par leurs types soient aussi souvent frappées aujourd'hui qu'elles l'ont été dans l'antiquité.

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 27.
2. Fr. Lenormant, *op. cit.*, p. 26, d'après Mionnet, *Descript.*, t. IV, p. 324, nº 748; Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 405.

1. Engel et Serrure, *Traité de num. moderne*, t. I, p. 133 et 453.
2. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 6.

Les médaillons de bronze de Corinthe, des villes de Thrace et d'Asie-mineure donnent lieu à des observations analogues. Ce ne sont que des multiples de la monnaie ordinaire, frappés en petit nombre, dans des circonstances déterminées, principalement la célébration de grands jeux publics ou des sacrifices plus solennels que d'habitude. Les légendes mentionnent ces jeux et les types en reproduisent les emblèmes essentiels. On y lit aussi les noms des magistrats qui ont présidé aux fêtes ou aux sacrifices ou qui en ont, parfois, fait les frais. Par exemple, sur un groupe de médaillons de Philippopolis de Thrace, à l'effigie de Caracalla, on lit : ΚΟΙΝΟΝ ΘΡΑΚΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΑ ΠΥΘΙΑ ΕΝ ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙ [1], et les types sont un Hercule, un Discobole, une table surmontée de l'urne des jeux ou d'autres types analogues. D'où il découle que ces pièces ont été frappées au nom de la communauté des Thraces, à l'occasion de la célébration des jeux Pythiques et Alexandréens, organisés par Caracalla lorsque, de passage à Philippopolis, cet empereur entreprit de restaurer officiellement le culte d'Alexandre le Grand par des jeux, des sacrifices et l'érection de statues. Les monnaies d'un module ordinaire portent la même légende et les mêmes types en abrégé.

Un médaillon d'Éphèse à l'effigie de Macrin, représente l'immolation d'un taureau devant un temple sur le fronton duquel on lit ΒΟΤΑ (pour *vota*) ; sous le portique figure la statue de l'empereur [2]. Ce médaillon a donc été frappé à l'occasion de vœux solennels fait par les Éphésiens pour Macrin, peut-être lors de son avènement.

Un autre médaillon d'Éphèse, à l'effigie de Gordien le Pieux, célèbre l'alliance de cette ville avec Alexandrie d'Égypte, comme l'indiquent la légende ΕΦΕΣΙΩΝ ΚΑΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ, et le type qui représente une galère à la voile surmontée des statues de l'Artémis éphésienne et du Sérapis égyptien ; au-dessus, une vue à vol d'oiseau de l'enceinte semi-circulaire du port d'Éphèse [1]. Un médaillon de Pergame à l'effigie de Caracalla celèbre un *adventus* de l'empereur, comme l'indique le type : Caracalla à cheval s'avançant vers le stratège municipal, qui lui présente une statuette d'Asclépios, le dieu favori des Pergaméniens ; la légende est : ΕΠΙ· ΣΤΡ· Μ· ΚΑΙΡΕ· Λ· ΑΤΤΑΛΟΥ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ Γ· ΝΕΩΚΟΡΩΝ. (Ἐπὶ στρατηγοῦ Μάρκου Καιρέλλιου Λούκιου Ἄτταλου Περγαμηνῶν πρωτῶν τρὶς νεωκόρων [2].)

Au revers d'un médaillon de Cyzique, à l'effigie de Faustine la Jeune, est une galère sur laquelle est gravée cette exclamation : χαῖρε, πόλι ! La galère est celle du proconsul arrivant dans le port de Cyzique et l'inscription est un souhait de bienvenue, une avance flatteuse faite par lui à la ville qu'il allait visiter et qui s'apprêtait à le recevoir avec les plus grands honneurs [3]. A Corinthe, des médaillons d'Antinoüs au type d'Hermès debout, portent en légende : ΟCΤΙΛΙΟC ΜΑΡΚΕΛΛΟC Ο ΙΕΡΕΥC ΤΟΥ ΑΝΤΙΝΟΟΥ ΑΧΑΙΟΙC ΑΝΕΘΗΚΕ,

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 24.
2. E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. I, pl. II, fig. 3.

1. E. Babelon, *Invent. de la coll. Waddington*, p. 427, nº 7046.
2. E. Babelon, *op. cit.*, p. 426, nº 7041.
3. E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. I, p. 21.

il faut bien le reconnaître, raison à cette interprétation. On y remarque sans doute un ou plusieurs disques, mais la figure de l'empereur n'y paraît point et il faut supposer qu'aucun sculpteur ne s'est donné la peine d'en esquisser, vu son exiguité, même une silhouette sommaire [1]. De là, les graves objections présentées, notamment par M. W. Frœhner [2], à l'encontre de cette interprétation. La question restait donc douteuse lorsque, au moment même où j'avais en mains les épreuves d'imprimerie du présent passage de ce livre, M. E.-J. Seltman est venu présenter à la Société des Antiquaires de France, dans sa séance du 8 mai 1901, une enseigne militaire complète, en bronze, trouvée en Angleterre. La partie supérieure de ce curieux monument, unique en son genre, est décorée de disques superposés, de différentes grandeurs, comme nous le montrent les bas-reliefs et les monnaies. Le disque le plus grand forme l'encadrement d'un médaillon encerclé, à l'effigie de Néron. La manière dont ce médaillon était soudé à son cadre et maintenu à cette place d'honneur, atteste qu'on se préoccupait de pouvoir le remplacer par un autre, au moins à chaque changement de règne, comme on le faisait parfois des statues dont la tête, mobile, était changée à l'avènement de chaque nouveau maître du pouvoir. Il n'y a donc plus de doute possible : l'une des principales applications des médaillons romains en bronze encerclés était bien de décorer la partie supérieure des enseignes des légions romaines.

1. Voyez un *signifer* de cohorte sur un stèle du musée de Bonn, dans Baumeister, *Denkmäler der klass. Altertums*, t. III, p. 2055.

2. W. Frœhner, *Les médaillons de l'empire romain*, Introd., p. XII-XIII.

Un autre usage, celui-ci fort singulier, auquel on a fait servir un certain nombre des médaillons romains encerclés, est celui de miroirs de poche. Cette transformation en boîtes-miroirs n'a encore été constatée, jusqu'ici, que pour des médaillons encerclés de Néron, d'Antonin le Pieux et de Lucius Vérus, si bien qu'on est tenté de croire que cette opération postérieure a fait tout bonnement la spécialité exclusive de quelque ingénieux industriel du temps de Marc Aurèle.

M. W. Frœhner qui a consacré une étude d'ensemble à cette catégorie de monuments [1], en compte seulement dix-huit. On pourrait peut-être, en énumérant tous les fragments, arriver à doubler ce nombre. Pour les fabriquer l'ouvrier a opéré de la manière suivante. Il a scié en deux le médaillon encerclé, dans l'épaisseur de la tranche, séparant ainsi le droit du revers. Chaque plaquette a été ensuite amincie à la lime et toute sa surface interne a été polie et argentée de manière à former un petit miroir analogue à la surface plane des grands miroirs métalliques grecs et romains. Aux bords de l'une et de l'autre ont été soudés de petits cercles formant des arêtes qui s'emboîtent étroitement l'une dans l'autre ; de telle sorte que la boîte fermée a tout à fait repris l'aspect d'un médaillon encerclé ordinaire.

3. Médailles votives. C'était l'usage

1. W. Frœhner, *Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. XIII, 1889, p. 395; cf. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nationale*, pp. 556-557.

2. Médaillons de bronze encerclés et transformés en miroirs. Un certain nombre de médaillons de bronze romains ont été démonétisés et transformés par l'industrie de l'orfèvre en objets de décoration ou de parure. On cite, par exemple, un médaillon de Lucille soudé au manche d'un ustensile de toilette [1]. Dans ce groupe, une place à part doit être faite aux médaillons entourés d'un large cadre circulaire à moulures concentriques. Tantôt ce cercle a été soudé après coup autour de la pièce, tantôt l'ensemble, cercle et médaille, ont été fabriqués par une seule opération de fusion. Tels de ces médaillons sont en cuivre jaune, tels autres en cuivre rouge ; il y en a aussi des deux métaux, le cadre étant en cuivre rouge, le médaillon central en laiton. Le module de ces pièces les plus petites, cadre compris, est d'environ 33 mill. ; les plus grandes atteignent 60 et d'aucunes 80 millimètres. Parfois, les bords sont épais comme tout le flan métallique, parfois ils sont sensiblement amincis. Circonstance notable, le type du revers est, sauf de très rares exceptions, exactement dans la perpendiculaire de l'effigie impériale du droit, de sorte qu'il appert qu'on s'est préoccupé de rendre visibles les deux faces en même temps, sans être obligé de déplacer l'axe de la pièce. Cette observation est confirmée par l'examen du décor qui est le même au droit et au revers, et par l'existence, sur la tranche, de trous ou de traces des tenons qui servaient à fixer la pièce et à la maintenir dans une position verticale [2].

1. W. Frœhner, *Les médaillons de l'Empire romain*, Introd., p. XII.
2. W. Frœhner, *loc. cit.*

Les plus anciens et les plus petits de ces médaillons sont de Néron et de Domitien ; les plus grands commencent avec Trajan ; les plus nombreux sont d'Antonin le Pieux. Après Marc Aurèle et Lucius Vérus ils deviennent très rares, sans pourtant disparaître tout à fait. Ceux de Gordien le Pieux et de Philippe le père, sont d'une fabrique particulière : tandis que le cadre de moulures est entièrement en bronze, la lentille centrale a une âme de bronze recouverte, sur ses deux faces, d'une pellicule d'argent, au repoussé, comme si l'artiste avait encastré des médailles fourrées. Le plus récent médaillon de cette série que possède le Cabinet des médailles n'a plus que son revers plaqué d'argent; la face a disparu, mutilation d'autant plus regrettable que le sujet n'est pas monétaire : il est chrétien et représente Daniel dans la fosse aux lions.

Quel était l'usage des médaillons encerclés ? L'opinion la plus répandue, qui fut soutenue pour la première fois par Le Beau [1], c'est que ces médaillons étaient fixés à la partie supérieure des enseignes des légions romaines : c'étaient les images sacrées, les *Cæsarum imagines* dont parle Suétone [2], et le revers rappelait quelque souvenir cher à la légion. Les représentations de *signa militaria* qui nous sont parvenues sur les monnaies ou sur les bas-reliefs semblent ne donner que vaguement,

1. *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. XXXV, 1770, p. 299 ; Tauber, *Num. Zeit.*, t. I, 1869, p. 415 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 78 ; *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1877, t. XV, p. 445 ; Fr. Kenner, *Rivista ital. di num.*, t. II, 1889, p. 280.
2. *Artabanus... aquilas et signa romana Cæsarumque imagines adoravit.* Suet., *Caligula*, XIV.

détériorés au moment où ils furent offerts à Mercure.

Un des exemples les plus frappants du caractère d'ex-votos donné aux pièces démonétisées nous est fourni par ce que nous savons de Phidon roi d'Argos, l'inventeur de la monnaie d'argent dans le Péloponèse. Aristote raconte que, de son temps, on voyait encore dans le temple de Héra, à Argos, les lingots ou broches de fer (ὀβελίσκοι) que le roi Phidon y avait jadis consacrés. Ces ὀβελίσκοι étaient, ajoute-t-il, les anciens lingots monétaires qui servaient aux échanges avant que Phidon eut inventé la monnaie d'argent. Tout en les démonétisant, ce roi en avait recueilli un certain nombre qu'il fit suspendre aux parois du sanctuaire de Héra comme de pieuses et vénérables reliques d'une époque disparue (ἀναλαβῶν τοὺς ὀβελισκους ἀνέθηκε τῇ ἐν Ἄργει Ἥρᾳ [1]).

Les énormes lingots lenticulaires en bronze qui étaient la monnaie primitive de l'Italie centrale, furent, eux aussi, consacrés dans les sanctuaires des dieux, après qu'ils eussent été remplacés par la monnaie d'argent moins encombrante. Tite-Live raconte que les soldats d'Annibal, en 211 avant notre ère, après avoir pillé le trésor du temple de Féronie, pris, au dernier moment, d'un scrupule religieux, consacrèrent à cette déesse une grande quantité de lingots de bronze qu'on retrouva après leur départ [2].

S'agissait-il de divinités présidant aux fontaines ou aux sources thermales, on se contentait de jeter la monnaie dans la source même. Pausanias raconte que dans l'Amphiaraion de Béotie il y avait une fontaine dans laquelle les malades guéris jetaient une pièce d'or ou d'argent, en témoignage de reconnaissance [1].

De nombreux auteurs ont signalé les énormes dépôts de médailles retrouvés aux sources thermales des *Aquæ Apollinares* près de Vicarello ; de la Bruna (Castel Ritaldi) près de Spolète ; d'Arles, dans les Pyrénées-Orientales ; de Bourbonne-les-Bains ; de la Font-Garnier, près Saintes ; de Néris ; aux sources de l'Arno, au confluent de la Marne et de la Seine ; dans le lit de la Mayenne et de la Vilaine, dans les étangs de Soing, de Flines, de Grandlieu, dans la fontaine de Nîmes [2].

M. Mowat a consacré une étude spéciale [3] à des tablettes de bronze portant, en même temps qu'une inscription votive, des alvéoles circulaires dans lesquelles des monnaies avaient été encastrées. L'une de

1. Aristote, *Fragm.*, 481 (Pollux, IX, 77) ; *Etymol. magn.*, v° Ὀβελίσκος.
2. Tite-Live, XXVI, 2, 9.

1. Pausan., I, 34, 4 ; cf. Paul Girard, *L'Asclépieion d'Athènes*, p. 57 ; Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, p. 133.
2. Sur toutes ces trouvailles, voyez surtout : Marchi, *La stipe tributata alle acque Apollinari.* Rome, 1852, in-4° ; L. Milani, dans la *Rivista ital. di numism.*, t. IV, 1891, p. 27 ; Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, p. 293 ; P. Charles Robert, *Numism. de la province de Languedoc. Période antique*, pp. 44 et 45 ; De Sarcus, dans la *Rev. archéol.*, N. S., t. XII, 1865, p. 383 ; A. Toulmouche, *Hist. archéol. de Rennes*, 1846, in-4° et *Congrès scientif. de France*, 16e session à Rennes, 1849, t. II, p. 162 ; Fr. de Saulcy, *Mélanges de numismatique*, t. I, 1875, p. 420 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, pp. 29-30 ; *Revue belge de numism.*, t. XXXV, 1879, p. 344.
3. R. Mowat, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, *1888*, Ve série, t. IX, 1889, p. 220 et suiv.

chez les Grecs aussi bien que chez les Romains, de consacrer dans les oracles et autres sanctuaires, des pièces de monnaie, soit pour obtenir une réponse, une guérison, une faveur particulière, soit à titre d'ex-voto et de reconnaissance. Parfois, on déposait la monnaie dans la main même de la statue divine, après avoir récité une prière [1]; d'autres fois, comme le rapporte Pausanias décrivant l'idole archaïque d'Hermès Agoræus à Pharæ, le pèlerin plaçait la pièce à la droite de la statue [2]; un usage analogue existait au sanctuaire d'Aphrodite, à Paphos [3]. La plupart du temps, ces monnaies étaient glissées dans des rainures semblables aux troncs de nos églises, et pratiquées dans le socle même de la statue divine, ou bien dans des tire-lires portatives placées dans un endroit choisi du temple [4].

Un usage assez singulier consistait même, dans certains sanctuaires, à coller les pièces avec de la cire sur la statue même du dieu. C'est Lucien qui nous initie à ces détails, dans un curieux passage du *Philopseudes* où il parle de la statue d'un général corinthien nommé Pelichos, qui accomplissait des miracles : « Il y avait, dit-il, aux pieds de cette statue, une grande quantité d'oboles; plusieurs autres pièces d'argent étaient collées sur sa cuisse avec de la cire et il y avait aussi quelques bractées de même métal, offrandes faites par ceux que son pouvoir avait délivrés de la fièvre. » Lucien raconte ensuite comment fut puni, par Pelichos lui-même, un esclave libyen qui avait volé ces vieilles monnaies devenues sacrées [1].

Déposer dans les temples en ex-voto des pièces frustes ou démonétisées n'était, au surplus, qu'une des manifestations d'un usage courant qui s'appliquait à tout ce qui peut être la matière d'un don quelconque. On avait l'habitude d'offrir aux dieux les objets hors d'usage, les instruments de travail plus ou moins détériorés et auxquels on renonçait, et jusqu'aux vêtements usés ou démodés. Un pêcheur devenu trop vieux pour continuer son métier, offre ses filets, un laboureur sa charrue, une vieille femme son miroir, un musicien sa lyre, un vieux guerrier ses armes, etc. Des *anathemata* d'objets ayant cessé de plaire ou d'être utiles, sont fréquemment cités dans les poètes et dans les inscriptions [2]. Des trésors entiers d'ex-votos, comme celui de Berthouville, au Cabinet des médailles, sont composés de vases d'argent et d'ustensiles déjà

1. Aristophane, *Eccles.*, vers 777 et suiv.; Letronne, dans les *Annali* de l'Instit. arch. de Rome, t. VI, 1834, p. 216; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 29.

2. Pausanias, VII, 22, 2; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 28.

3. Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, p. 13 de l'éd. Potter.

4. Une statuette de bronze d'Épona à cheval, conservée au Cabinet des médailles, a un socle muni d'une rainure de ce genre. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nationale*, p. 300, nº 689. Sur les tire-lires ou troncs monétaires dans l'antiquité, voir Henri de Longpérier dans la *Rev. archéol.*, 1869, I, pp. 163 et suiv.; S. Reinach, *Descript. raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye, Bronzes figurés*, p. 99.

1. Lucien, *Philopseudes*, chap. xx. Cf. Bœckh, *C. I. Gr.*, t. I, p. 747.

2. Voyez les exemples cités dans Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. II, p. 269; Homolle, dans le *Dict. des Antiquités gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, vº *Donarium*, p. 368.

ment on les a marquées d'une grande estampille au nom du dieu [1]. Au lieu de contremarques dont l'application exige toujours un certain outillage, les dédicants se sont contentés, en général, d'un moyen plus expéditif qui consistait à graver à la pointe sur une vieille pièce, soit le nom de la divinité, soit leur propre nom : ce procédé du *graffito*, appliqué aux monnaies comme aux vases d'argent ou autres ex-votos. était répandu aussi bien chez les Grecs que chez les Romains. Le Musée britannique possède une curieuse monnaie d'argent de Sicyone sur laquelle on lit en lettres ponctuées : ΑΡΤΑΜΙΤΟΣ : ΤΑΣ ΕΛΚΕϜΑΣ ΑΜΟΝΙ ('Αρτέμιδος τῆς ἑλκέτης ἡμῶν)? *Dédié à Artémis, notre sauvegarde* [2].

Fr. Lenormant qui a fait une étude spéciale des *graffiti* monétaires de l'antiquité [3], signale encore, parmi ceux qui ont un caractère dédicatoire et religieux, les suivants : « Une pièce d'argent incuse de Crotone, au Cabinet de France, a reçu, du côté de son revers, en lettres assez profondément gravées, l'inscription : ἱαρὸν τοῦ 'Απόλ[λωνος], *consacré à Apollon* [4]. Dans la même collection, un octodrachme d'argent de la reine d'Égypte, Arsinoé Philadelphe porte incisé à la pointe : Μακεδῷ ἀν[άθημα], *offrande à Macédon* [1]. D'autres monnaies antiques ont offert en *graffito* les inscriptions : Σαράπ[ιδι] ἀν[άθημα] ; Διον[ύσῳ] ἀν[άθημα] ; 'Οσίρ[ει], ou bien ἱερόν [2]. Fréquemment, sur des pièces grecques, on constate l'addition postérieure des lettres ΑΝΑΘ, ΑΝ, ou simplement Α, initiales du mot ἀνάθημα, *offrande*, tracées à la pointe [3]. »

D'autres *graffiti* sur des monnaies grecques paraissent être simplement des inscriptions de fantaisie, des noms propres, voire même des souhaits amoureux. C'est ainsi qu'on lit ΚΑΛΑ (καλή) sur un didrachme de Térina [4] ; ΔΕΙΝΙΣ ΚΑΛΑ sur une pièce de Scotussa [5]; ΚΡΑΤ, sur une monnaie de Phocide [6] ; ΚΑ sur un statère d'argent de Corcyre [7] ; ΦΙΝΤΕΡΑ (pour φίλτερα?) sur un didrachme de Leucas [8].

Des monnaies de la République romaine portent des *graffiti* du même genre et c'est peut-être dans cet ordre d'idées qu'il faut faire rentrer un certain nombre des marques que nous avons signalées plus haut [9]. Sur un semis de la série sextantaire à la tête de Jupiter et au revers de la proue, on a relevé deux *graffiti* étrusques, gravés

1. *Brit. Mus. Catal. Thessaly*, etc., p. 158; cf. ci-dessus, p. 647.

2. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, N. S., t. XV, 1874-1877, p. 346; Percy Gardner, *Num. Chron.*, N. S., t. XIII, 1873, p. 183; *Catal. Peloponnesus*, p. 41, nº 65 et pl. VII, 26; O. Rossbach, *Berliner Philol. Wochensch.*, 1898, p. 1053; Hill, *Journal of hellen. Studies*, 1898, p. 302.

3. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, N. S., t. XV, 1874-1877, pp. 327 et suiv.

4. Sestini, *Classes generales*, p. 17; Mionnet, *Suppl.*, t. I, pl. IX, nº 23.

1. Il s'agit du dieu égyptien, fils d'Osiris, que Diodore de Sicile (I, 18) appelle Μακεδών.

2. Fr. Lenormant, dans la *Rev. numism.*, t. XV, 1874, p. 331.

3. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, pp. 31-32.

4. A. de Sallet, *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, p. 88.

5. Fr. Lenormant, *Rev. num.*, N. S., t. XV, 1874-1877, pl. XIV, 6.

6. *Brit. Mus. Catal. Central Greece*, p. 15.

7. *Brit. Mus. Catal. Corinthus*, p. 112, nº 1 ; et p. 2, nº 8.

8. J. A. Blanchet, *Procès-verbaux de la Soc. franç. de num.*, 1898, p. XLIII (annexe de la *Rev. num.*, 1898).

9. Voyez ci-dessus, p. 648. Cf. H. Willers, dans la *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 351.

ces plaques métalliques, trouvée près de Forbach (Lorraine), a une inscription qui en fait un ex-voto consacré à Mercure par deux marchands, Acceptus et Mottio; au-dessus de la dédicace *in honorem domus divinæ Cæsarum*, se trouvaient dix alvéoles ajourées (on en voit encore quatre) sur deux lignes, rappelant le dispositif d'un carton à médailles, et ayant servi à loger des monnaies, emblèmes de l'élément même du commerce des dédicants, qui étaient peut-être des changeurs. Deux autres plaques analogues ont été recueillies au Sablon, près de Metz.

Mais les monnaies dont nous venons de parler, même celles qui étaient démonétisées lorsqu'elles furent utilisées comme ex-votos, ne forment pas une catégorie spéciale au point de vue numismatique, puisque rien ne les distingue des pièces répandues dans le commerce. Il existe, au contraire, des monnaies antiques qui ont été fabriquées spécialement dans le but de servir d'offrandes religieuses et qui se différencient du monnayage ordinaire, soit par leurs types ou leur fabrique, soit par les modifications que les pèlerins leur ont fait subir après coup.

Des as de Nîmes aux types ordinaires des têtes d'Auguste et d'Agrippa au droit, et du crocodile attaché à un palmier, au revers, sont munis d'un appendice qui fait corps avec eux et affecte la forme d'une patte de sanglier. On a beaucoup disserté sur ces pièces singulières : un point seulement est à retenir, c'est qu'on ne les a jamais rencontrées que dans les boues de la fontaine de Nîmes, d'où la conclusion que bien qu'ayant été fabriquées avec les coins de la monnaie courante, elles n'ont jamais dû circuler dans le commerce [1]. Créées comme de véritables médailles de dévotion, elles sont peut-être, comme le pense M. Frœhner, l'offrande de quelque heureux chasseur, désireux de symboliser à la fois son exploit cynégétique et ses remerciements au dieu qui l'avait guéri de quelque blessure faite par la dent d'un sanglier.

D'autres fois, des dédicants plus modestes et moins ingénieux se sont contentés de témoigner leur reconnaissance en offrant simplement des fragments de monnaies, des coupures de pièces intentionnellement morcelées pour cet objet. Les pièces trouvées dans la fontaine de Nîmes et d'autres lieux sacrés de la Gaule étaient, pour un certain nombre, divisées en deux ou en quatre portions; la même particularité s'est présentée pour des bronzes romains jetés dans d'autres sources ou rivières, comme dans la Mayenne, au gué Saint-Léonard, dans la Vilaine à Rennes, ou bien dans les ruines de certains sanctuaires. Il faut donc attribuer à ces pièces coupées un caractère superstitieux, bien que dans d'autres cas, des fragments analogues eussent eu une toute autre destination [2].

Parfois aussi les dévots offraient de vieilles pièces frustes sur lesquelles ils faisaient imprimer en contremarque le nom même de la divinité. Dans les ruines du temple de Zeus Casios, à Corcyre, on a retrouvé des pièces de bronze de toute origine, si frustes que, pour la plupart, il est impossible d'en déterminer l'atelier; seule-

1. La Saussaye, *Numism. de la Gaule narbonnaise*, pl. XX, n° 36; Ch. Robert, *Numism. de la province de Languedoc*, p. 44 et pl. IV, n° 12; H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. VII, n° 2839; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 33.

2. J. A. Blanchet, *Rev. num.*, 1897, pp. 1 et suiv.

suspendues au cou ou dont on récitait les formules magiques. Ces tessères d'Éphèse ont, au droit, les initiales de la ville, ΕΦ et le cerf d'Artémis accompagné de la légende incompréhensible ϹΚѠΠΙ. Au revers, autour de l'abeille on lit la formule inexpliquée : ΚΗΡΙΛΛΙϹѠΔЄΠΡΟϹ-ΠΑΛΥΡΙΝ [1]. Il est évident qu'on doit rechercher l'origine de l'usage de ces phylactères monétiformes dans les rites secrets du culte de l'Artémis éphésienne sur lesquels se sont greffées des pratiques du gnosticisme oriental.

On sait, comme nous le montrerons encore les médaillons contorniates, que l'image d'Alexandre avait, pour les Romains de l'époque impériale, un caractère magique et prophylactique. Le héros macédonien divinisé était devenu un dieu protecteur, éloignant le mauvais œil, ἀλεξίκακος, comme disaient les Grecs [2]. Caracalla et surtout Sévère Alexandre qui était né dans le temple même d'Alexandre le Grand, honorèrent le Macédonien comme le patron de l'empire, organisèrent son culte, même dans les provinces, lui élevèrent des temples et des statues [3], et dans leurs luttes contre les Parthes, les Romains trouvaient tout naturel d'invoquer le vainqueur de Darius. Aussi, au IIIe siècle, fit-on frapper, en grand nombre, à l'effigie d'Alexandre le Grand, des médailles d'or, d'argent et de bronze qui servaient de phylactères ou de médailles honorifiques et décoratives. Dans cette catégorie rentrent les célèbres médaillons d'or du Trésor de Tarse, au Cabinet des médailles, les plus étonnants, au point de vue artistique, des monuments numismatiques que l'antiquité nous ait légués [1]. Ce trésor découvert vers 1857, se composait d'*aurei* romains du IIIe siècle, d'un grand médaillon d'or de Sévère Alexandre et de trois autres médaillons d'or d'environ 70 centimètres de diamètre, d'une merveilleuse beauté. Ces trois médaillons ont, pour face, les têtes d'Hercule, de Philippe et d'Alexandre le Grand, et au revers de chacun d'eux, la légende ΒΑϹΙΛΕΥϹ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ, ou ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Deux de ces revers représentent Alexandre à cheval combattant un lion, d'après un groupe de Lysippe; sur l'autre, figure le quadrige de la Victoire. Ainsi que l'ont fait observer A. de Longpérier et Fr. Lenormant, les bords de ces grandes pièces sont amincis pour pouvoir être encastrés plus aisément dans une sertissure, et ainsi, portés ou suspendus comme des bulles, des amulettes ou des décorations. Un autre beau médaillon fourré, en électrum, acquis récemment par le Cabinet des médailles, rentre dans la même série de pièces talismaniques : il est, pour ses types, la reproduction agrandie des tétradrachmes d'Alexandre. Au IIIe siècle enfin, on a frappé, en quantité, de petites pièces d'or, d'argent et surtout de bronze à l'effigie d'Alexandre, qui paraissent avoir servi à la circulation monétaire dans la province de Macédoine.

Une médaille d'or de la dimension d'un *aureus* ordinaire, porte au droit la tête

1. Cette formule offre quelques variantes. *Brit. Mus. Catal. Ionia,* p. 70 ; cf. l'art. *Ephesia*, dans le *Dict. des Antiq.* de Daremberg et Saglio.

2. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 39.

3. Voyez ci-dessus, p. 663.

1. A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. III, p. 188 et pl. IV à VII. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 41.

à la pointe : au droit, <ƎI✕IVƎЯA (*Arevizies*), et au revers, Ǝ1ƎVIЯ>ƎV (*ve Crivepe*), probablement : *Arivezius et Crivepius* [1]. Un as romain du même temps, dont les types sont très usés, porte au droit les lettres S F gravées au pointillé sur la tête de Janus, et au revers, à la place de la proue dont il ne reste que de faibles indices, on lit en deux lignes imprimées au poinçon :

FORWAI
STIPE

Ce précieux ex-voto à la Fortune, conservé au Cabinet des médailles [2], n'est-il pas, entre nos mains, un témoignage de la pieuse coutume que les Anciens appelaient *stipem jacere* ou *ponere*, c'est-à-dire déposer une pièce de monnaie à titre d'offrande dans un temple? Tite-Live raconte qu'après la bataille de Cannes, sur l'avis du devin Marcius, on célébra des jeux et de grands sacrifices, et les gens du peuple furent invités à offrir leur obole à Apollon (*stipem conferre* [3]). Suétone nous montre, à son tour, les chevaliers romains jetant, comme vœu annuel pour la conservation de la santé d'Auguste, une pièce de monnaie dans le lac de Curtius : *omnes ordines in lacum Curtii quotannis ex voto pro salute ejus stipem jaciebant* [4]. Enfin, un passage de Quintilien se rapporte plus étroitement encore à la formule gravée sur notre monnaie et en est le commentaire : *stipem ponere fortunæ* (*hoc est*) *offerre* [1].

1. Gamurrini, *Rivista ital. di numism.*, t. IV, 1891, p. 321 ; voyez une lecture un peu différente, au t. V, 1892, p. 41.
2. Baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. II, 1re partie, p. 126 et pl. LIV, fig. 12.
3. Tite-Live, XXV, 12.
4. Suétone, *Aug.*, LVII. Sur l'origine de cet usage, voyez l'histoire du jeune M. Curtius dans Tite-Live, VII, 6.

4. Médailles talismaniques et chrétiennes. Il existe, pour l'antiquité romaine, un petit groupe de médailles en bronze que leurs types, leurs légendes et leur aspect signalent comme ayant joué le rôle d'amulettes et de talismans; la plupart d'entre elles sont percées d'un trou de suspension ou munies d'une bélière comme les médailles de dévotion que portent aujourd'hui les enfants et les personnes pieuses. Ces médailles peuvent se partager en trois catégories : celles qui sont purement païennes ; celles qui, tout en ayant certains emblèmes du christianisme, étaient réprouvées par les chrétiens, mais adoptées par des sectes religieuses comme les Gnostiques ; enfin, les médailles de dévotion des chrétiens.

Pline raconte que les ancêtres de la *gens Servilia* consacrèrent à leurs Lares domestiques un *triens* de bronze qui fut gardé religieusement pendant des siècles par leurs descendants, et l'on voyait, répétait-on, dans le cours des âges, cette vieille pièce de monnaie alternativement augmenter ou diminuer de volume, selon que l'illustration de la *gens Servilia* grandissait ou décroissait [2].

A Éphèse, au commencement de l'époque impériale, on fabriqua des tessères en bronze qu'on range encore, parfois, parmi les monnaies, et qui paraissent se rapporter directement aux fameuses amulettes éphésiennes (Ἐφέσια γράμματα) qu'on portait

1. Quintil., *Declam.*, IX, 15 extr.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 13, 38; cf. E. Babelon, *Monnaies de la Républ. romaine*, t. II, p. 443.

tiens de son temps de porter comme amulettes, des médailles de bronze, avec l'effigie d'Alexandre le Macédonien : Νομίσματα χαλκᾶ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος ταῖς κεφαλαῖς καὶ τοῖς ποσὶ περιδεσμούντων. Ainsi, ces médailles étaient attachées, comme des amulettes, à la tête ou aux pieds de ceux qui en avaient la superstition, et c'est contre ces pratiques et ces ligatures que fulminent les Pères de l'Église : *Phylacteria et characteres diabolicos nec sibi nec suis suspendant*, dit, à son tour, saint Augustin [1].

Parmi les plus curieuses médailles talismaniques que nous puissions citer, à titre d'exemples, figurent celles qui avaient pour effet d'éloigner la malechance, le mauvais œil. M. W. Frœhner [2] en a publié une, de la grandeur d'un moyen bronze, qui porte, au droit, la tête de Maximien Hercule entourée de la légende monétaire : IMP C MAXIMIANVS P F AVG. Au revers, les animaux suivants : hippopotame, éléphant, abeille, serpent, lézard, cynocéphale, qui, rangés en cercle, combattent le mauvais œil figuré au centre de la pièce [3]. Quelques bractéates d'or représentent le même sujet avec des variantes, les animaux groupés autour de l'œil étant différents et plus ou moins nombreux ; on y remarque encore, par exemple, le chien, le coq, l'escargot, la cigogne, le scorpion, la grenouille, le crabe, la fourmi, la chouette ; parfois, un phallus ailé et des

p. 43 ; J. B. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrét.*, édit. franç., mai-juin 1869, p. 60.

1. Sermon 163, *De tempore*.

2. W. Frœhner, *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. XIV, 1890, p. 237.

3. Voyez aussi une autre médaille-amulette du mauvais œil, publiée par M. Albéric du Chastel, *Rev. belge de num.*, t. LIV, 1898, p. 459.

gladiateurs. Des gemmes gravées, qu'on groupe généralement sous la dénomination d'*abraxas* ou de *pierres gnostiques*, sont décorées de sujets inspirés des mêmes superstitions [1].

Les médailles de dévotion des premiers chrétiens se rattachent, au point de vue numismatique, aux séries que nous venons de définir. La première qui ait été signalée faisait, jadis, partie des collections Barberini et elle n'échappa pas à la curiosité sans cesse en éveil de Peiresc [2]. Plus tard, en 1747, elle fut publiée par le chevalier Vettori [3], d'après une reproduction en plomb qui se trouve aujourd'hui dans les collections du Vatican : on ne sait ce qu'est devenu l'original. Sur ce monument qui porte en légende l'acclamation : SVCCESSA VIVAS, sont représentés, au droit, le martyre de saint Laurent et, au revers, un chrétien en pèlerinage au tombeau du même saint ; dans le champ, le monogramme du Christ avec A et Ω. Les sujets sont gravés en creux sur les deux faces.

Une autre médaille du même genre, en la possession de Pasqualini, au commencement du XVIIe siècle, représentait d'un

1. Otto Jahn, dans les *Berichte der sæchs. Gesellschaft der Wissenschaften*, t. VII, 1855, p. 96 et pl. III.

2. Voyez à ce sujet : J. B. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrét.*, édit. franç., mai-juin 1869, p. 35.

3. Fr. Vettori, *De vetustate et forma monogrammatis sanctissimi nominis Jesu*. Rome, 1747 ; — *Epistola ad virum cl. P. M. Paciaudi, de musei Victorii emblemate et de nonnullis numismatibus Alexandri Severi secundis curis explanatis*. Rome, 1747 ; — *Dissertatio apologetica de quibusdam Alexandri Severi numismatibus*. Rome, 1749 ; — *Dissertatio philologica quâ nonnulla monimenta sacræ vetustatis ex museo Victorio deprompta illustrantur*. Rome, 1751.

idéalisée et diadémée d'Alexandre, pareille à celle d'un des médaillons du Trésor de Tarse; au revers, la légende ΒΑCIΛΕΩ ΑΛΕΞΑΝ, autour d'une Pallas Nicéphore assise, copie de celle qui figure sur les monnaies de Lysimaque. Cette pièce est enchâssée dans une monture circulaire munie d'une bélière de suspension [1]. Une autre médaille talismanique en or a pour type, au droit, la tête d'Alexandre coiffée de la peau de lion et, au revers, la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ avec la Louve allaitant les Jumeaux et, dans le champ, le Soleil et la Lune [2]. On en cite encore d'autres qui sont aussi des IIIe ou IVe siècles [3].

Quelques textes assez explicites éclairent cette numismatique pseudo-alexandrine. Lampride a sûrement en vue des médailles analogues à celles dont nous venons de parler quand il dit de Sévère Alexandre : « Il fit fabriquer de nombreuses médailles à l'effigie d'Alexandre ; quelques-unes étaient en électrum, mais le plus grand nombre en or [4]. » D'autre part, Trebellius Pollion affirme le caractère talismanique de ces médailles : « On prétend que ceux qui portent sur eux l'effigie d'Alexandre, en or ou en argent, sont protégés dans tous leurs actes [5]. » Et Trebellius Pollion entre dans les détails de cette singulière superstition, nous montrant les personnages les plus illustres, hommes et femmes, enchâssant l'image d'Alexandre dans leurs bijoux, leurs ornements personnels, leur vaisselle de luxe [1].

1. P. de Saxe-Cobourg, *Rev. num.*, 1891, p. 241, et pl. IX, fig. 1.
2. B. de Kœhne, dans la *Rev. belge de numism.*, t. XIII, 1857, p. 174 et pl. XII.
3. J. A. Blanchet, *Rev. belge de numism.*, t. LIV, 1898, p. 5.
4. *Alexandri habitu nummos plurimos figuravit : et quidem electreos aliquantum sed plurimos tamen aureos.* Lampride, *Sev. Alex.*, XXV.
5. *Dicuntur juvari in omni actu suo, qui Alexandrum expressum vel auro gestitant vel argento.* Treb. Poll., *Trigenta tyrann.*, XIV.

Jusqu'ici, nous n'avons eu à faire qu'à des pratiques païennes ; mais les premiers chrétiens ou, au moins, des sectes imprégnées de christianisme imaginèrent de rapprocher les emblèmes du Christ de l'effigie d'Alexandre. C'est cette profanation que nous permettent de constater de petites médailles de bronze de la fin du IVe siècle qui portent, au droit, la tête imberbe d'Alexandre le Grand, coiffée de la peau de lion, avec son nom, ALEXANDER ou ALEXANDRI. Au revers, on voit une ânesse allaitant son ânon, allusion à l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem; au-dessus, un scorpion ; au pourtour, ASINA, ou la légende chrétienne : D N IHV XPS DEI FILIVS. Sur d'autres pièces, au lieu de la tête d'Alexandre, c'est la tête de l'empereur, HONORIVS P F AVG. Le revers reste au type de l'ânesse, ou bien ce type est remplacé par le monogramme du Christ. Dans le champ, parfois, le symbole astrologique du Soleil [2].

Pour expliquer ces curieuses médailles, divers auteurs ont rappelé les anathèmes des papes et des Pères de l'Église, saint Augustin et saint Athanase notamment, contre ceux qui suspendaient sur eux des phylactères; on cite, en particulier, un passage d'une homélie de saint Jean Chrysostôme [3], qui reproche à de mauvais chré-

1. Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 40.
2. Eckhel, *Doctr.*, t. VIII, p. 173; Cavedoni, *Rev. num.*, 1857, p. 309.
3. *Ad illum catechum. Homil.*, II, 5 ; Cavedoni, *Rev. num.*, 1857, p. 309; Fr. Lenormant, *op. cit.*,

plus intéressantes [1]. On y voit le roi Salomon à cheval, comme est souvent représenté saint Georges, perçant de sa lance cruciforme le démon femelle des maladies ; des lions, des scorpions, des serpents, des ibis, des poignards entourant un grand œil (le mauvais œil) ; l'ange Arlaf terrassant un mauvais génie ; l'Adoration des Mages ; divers animaux invoqués dans les incantations ; le Soleil, la Lune et des symboles astrologiques, etc. Les inscriptions sont dans le genre de celles-ci : + CΦΡΑΓΙC CΟΛΟΜΟΥΝΟC ΒΟΗΘΙ ΙΩΑΝΝΟΥ (*sceau de Salomon, protège Jean*, le porteur de la médaille) ; — + CΦΡΑΓΙC CΟΛΟΜΟΝΟC ΑΠΟΔΙΟΞΟΝ ΠΑΝ ΚΑΚΟΝ ΑΠΟ ΤΟΥ ΦΟΡΟΥΝΤΟC (*sceau de Salomon, écarte tout mal de celui qui te porte !*) ; — + ΦΕΥΓΕ ΜΕΜΙCΙΜΕΝΙ ΑΡΛΑΦ Ο ΑΝΓΕΛΟC CΕ ΔΙΟΚΙ (*fuis ! la détestée, l'ange Arlaf te chasse*).

D'autres fois, on lit les noms des archanges invoqués sur les intailles gnostiques, Michael, Gabriel, Ouriel, Raphaël. Comme pour les premières médailles chrétiennes, la gravure est en creux et les pièces sont percées d'un trou de suspension ; on les trouve généralement dans les tombeaux. Sous le nom de « Sceau de Salomon » qui désignait ces phylactères, l'usage en a passé aux Arabes.

5. LES MÉDAILLONS CONTORNIATES [2]. On ne connaît pas le nom que portaient dans l'antiquité les médaillons de bronze que, depuis le XVIIe siècle, on groupe sous l'appellation de *contorniates*. Ce mot, formé de l'italien *contorno*, leur a été donné parce qu'ils portent, sur le pourtour de leurs deux faces, un sillon ou *contour* creux, gravé profondément et encore accentué par les bords relevés de la tranche qui forment, au droit et au revers, comme un cadre circulaire en relief autour du champ.

Ces médaillons dont nous donnerons, ici, seulement la définition générale, sont presque toujours coulés et rarement frappés, mais on y remarque des retouches antiques au burin. Dans le champ, on a souvent gravé, après coup, des palmes, des couronnes, des monogrammes qui sont ordinairement en traits incrustés d'argent ; une semblable incrustation est même parfois donnée au type tout entier.

La fabrication des contorniates n'est pas antérieure au règne de Constantin ; de plus, ils appartiennent à l'empire d'Occident, et non à l'empire d'Orient, bien que leurs inscriptions soient tantôt grecques, tantôt latines. Leur module est celui des médaillons de bronze ordinaires, c'est-à-dire de 35 à 40 millimètres, environ.

Les types des contorniates offrent de nombreuses variétés, au droit et au re-

1. G. Schlumberger, *Mélanges d'archéologie byzantine*, 1re série, 1895, pp. 117 et suiv. ; A. Sorlin-Dorigny, *Rev. des Études grecques*, t. IV, 1891, p. 287 ; E. Babelon, *Bull. de la soc. des Antiq. de France*, 1897, pp. 190 et 394 ; *Bull. corr. hellén.*, t. XVII, 1893, p. 638.

2. Principaux recueils et traités généraux : Havercamp, *De numis contorniatis*. Leide, 1722, in-4° ; Eckhel, *Doctr.*, t. VIII, p. 272 ; J. Sabatier, *Descript. gén. des médaillons contorniates*, 1860, in-4° ; H. Cohen, *Méd. impér.*, 2e édit., t. VIII, p. 273 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 49 et art. *Contorniati* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio ; Ch. Robert, *Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 235 ; *Rev. belge de num.*, t. XXXVIII, 1882, p. 97 ; *Rev. numism.*, 1885, p. 34 ; B. Pick, art. *Contorniaten* dans la *Realencyclopædie* de Pauly-Wissowa ; Fr. Gnecchi, dans la *Rivista ital. numism.*, t. VIII, 1895, p. 31 ; t. XI, 1898, p. 61 ; Richard Wünsch, *Sethianische Verfluchungstafeln aus Rome*, p. 58 (Leipzig, 1898, in-8°).

côté le buste du Christ et, au revers, l'adoration des Mages : elle a fait l'objet d'une discussion entre Peiresc et son heureux possesseur [1].

On ne saurait hésiter à reconnaître le caractère nettement chrétien de ces médailles qui ont longtemps exercé la critique des savants. En les commentant à nouveau, J. B. de Rossi a démontré qu'il en existe un assez grand nombre du même ordre et que les plus anciennes peuvent remonter jusqu'au IIIe siècle [2]. Les unes portent des acclamations analogues à la médaille du martyre de saint Laurent : *Secundine, vivas! Zosime, vivas!* d'autres ont des noms comme : *Gaudentianus ; Urbicus*. Les scènes qu'elles représentent, toujours gravées en creux, sont : le Bon Pasteur faisant paître ses brebis ; le sacrifice d'Abraham ; l'Adoration des Mages ; la Crucifixion ; les bustes des apôtres Pierre et Paul ; le Christ entre deux anges ou entre saint Pierre et saint Paul ; le Chrisme entre A et Ω. On voit que ces images ont une étroite connexité avec celles des monuments chrétiens de toute espèce des cinq ou six premiers siècles [3].

Dans la *Vie de sainte Geneviève* par saint Germain d'Auxerre, au début de la période mérovingienne, il est raconté qu'au moment où la jeune bergère fait, entre les mains de l'évêque, consécration de sa personne, le prélat suspend à son cou une médaille portant l'emblème du signe de la croix. Germain la lui remet, *quasi quoddam pignus religiosi muneris atque ut perforatus collo ejus inhæreret indixit* [1]. Divers passages des *Traités* de saint Zénon, évêque de Vérone de 362 à 380, donnent à penser à J. B. de Rossi, qu'on distribuait de semblables médailles aux néophytes, à l'occasion de leur baptême.

Quoi qu'il en soit, ces monuments, comme l'a fait ressortir l'illustre archéologue romain, étaient non seulement pour les chrétiens qui les portaient, des témoignages de leur foi au Christ, mais aussi « de véritables tessères de dévotion, c'est-à-dire de consécration personnelle faite à Dieu devant les autels et dans les plus célèbres sanctuaires des martyrs, ou tout au moins des saints engagements contractés par tout fidèle sur les fonts baptismaux. Et nous voyons par là que la coutume qu'ont les fidèles de nos jours de porter des médailles de dévotion qu'ils ont reçues à leur admission dans certaines confréries ou à l'occasion de visites à certains sanctuaires, est une tradition très ancienne [2]. »

Cet usage des médailles pieuses ou prophylactiques ne fit que se développer chez les Byzantins : il nous en est parvenu un certain nombre qui, par leur forme, leur métal, leurs types et leurs inscriptions, apparaissent comme la continuation immédiate des précédentes, avec infiltration de pratiques gnostiques. M. Schlumberger et M. A. Sorlin-Dorigny ont fait connaître les

1. J. B. de Rossi, *Bulletin d'archéol. chrét.*, édit. franç., mai-juin 1869, p. 38.

2. Voir aussi Pell. Tonini, dans le *Periodico di numismatica*, t. II, 1869, p. 249.

3. J. B. de Rossi s'est attaché à démontrer que Du Cange, Eckhel et d'autres avaient eu tort de suspecter l'authenticité de plusieurs de ces médailles ou de les regarder comme des monnaies anonymes de Jean Zimiscès.

1. Bollandistes, *Acta Sanct.*, t. I, Janvier, p. 143; J. B. de Rossi, *loc. cit.*, p. 57; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 46.

2. J. B. de Rossi, *loc. cit.*, p. 57.

criptions comme *Domninus in veneto* ou *Eustorgius in prasino*, par exemple, font allusion aux diverses factions du cirque, telles que la bleue (*veneta*), la verte (*prasina*); elles nous donnent les noms des *agitatores* ou chefs de ces partis.

Les anciens rois ou empereurs comme Alexandre, Auguste, Caligula, Néron, dont les noms et les traits sont rappelés, sont des princes dont le souvenir était demeuré populaire comme créateurs ou restaurateurs de certains jeux ou d'édifices servant aux jeux : c'étaient des patrons protecteurs. Les poètes tels qu'Accius, Horace ou Virgile sont ceux dont on déclamait les vers.

Quant à l'usage auquel les contorniates ont pu servir par rapport à ces jeux, les opinions des savants sont partagées. D'aucuns ont cru, avec Pinkerton, que les contorniates jouaient le rôle de billets d'entrée dans le cirque, comme de simples tessères; mais Fr. Lenormant a objecté avec raison « que sur les contorniates on ne rencontre jamais de chiffres indicateurs de telle ou telle *cavea*, de telle ou telle rangée de places, comme sur les véritables tessères théâtrales ou agonales [1] ». De plus, les vœux et acclamations gravés dans le champ des pièces s'accorderaient difficilement avec cette hypothèse.

Fr. Lenormant croit, au contraire, que la plupart des contorniates ont un caractère talismanique; certains sujets, comme la tête d'Alexandre, Hécate entourée de serpents, Apollon tuant le serpent Python, les travaux d'Hercule et ceux de Thésée, Ulysse échappant aux périls de Scylla ou aux enchantements de Dircé, Énée fuyant

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 55.

l'incendie de Troie, voire même le monogramme du Christ, sont bien des types porte-bonheur, susceptibles d'éloigner le mauvais œil; les poètes, philosophes et historiens dont l'effigie figure sur les contorniates, Homère, Pythagore, Virgile, Salluste, Apulée, Apollonius de Tyane avaient, dès l'antiquité, une réputation de magiciens qu'ils conservèrent durant tout le moyen âge. « La plupart des types des contorniates étaient destinés à porter bonheur, comme de vrais talismans, aux chevaux et aux cochers de telle ou telle faction, en faveur desquels ces pièces portaient des acclamations propices, souhaitant la victoire et déjouant l'effet des maléfices ou des imprécations funestes. [1] »

Les coureurs et les cochers portaient sur eux ces médaillons dans des *ligaturæ* magiques; en outre, leurs partisans se munissaient, avant les jeux, des médaillons qui se rapportaient à la faction pour laquelle ils avaient pris parti : ils s'assuraient ainsi des chances de gain, comme le font encore par des moyens analogues, beaucoup des parieurs superstitieux de nos champs de courses.

On a aussi émis l'hypothèse que les médaillons contorniates étaient donnés en récompense dans les jeux, comme les médailles dans nos Expositions ou nos concours modernes. Ainsi s'expliqueraient fort bien, par exemple, le contorniate à l'effigie de Valentinien III, qui a pour type de revers le consul Petronius Maximus

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 60; voir aussi Cannegieter, dans les *Miscellaneæ observationes* de Burmann, p. 137; d'Orville, *Misc. observ. crit. novæ*, t. I, p. 7; Cavedoni, dans le *Bull. arch. ital.*, 1862, p. 580; J. B. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrét.*, éd. franç., 1869, p. 61.

vers. Au droit, figurent les effigies commémoratives d'Alexandre, de sa mère Olympias, de Jules César, Auguste, Caligula, Néron, Vespasien, Trajan, Commode, Antinoüs, Caracalla; Homère, Démosthène, Pythagore, Euripide, Accius, Salluste, Horace, Virgile, Apollonius de Tyane, Apulée, Térence ; ou quelqu'un des empereurs régnant, sans doute, au moment de la fabrication du médaillon, comme Constantin le Grand, Constant Ier, Constance II, Julien, Valentinien III, Honorius, Majorien, Théodose, enfin Anthemius, le dernier empereur signalé sur cette catégorie de monuments. Il y a aussi quelques impératrices telles qu'Agrippine et Faustine la mère, ou des bustes mythologiques et allégoriques, comme ceux de Jupiter Sérapis, du Soleil, d'Hercule, de Minerve, de la déesse Rome ; celui d'un écuyer avec le buste de son cheval ; celui d'un guerrier cuirassé ; des masques scéniques, etc.

Les types de revers les plus caractéristiques sont : un aurige dirigeant son quadrige ; un écuyer tenant son cheval ; un cheval, un gladiateur, des athlètes ; une vue de l'amphithéâtre, du cirque, du Colysée ; des bestiaires et des animaux féroces, des quadriges au galop, des chasseurs, des histrions, des instruments de musique comme l'orgue hydraulique ; Bellérophon et la Chimère ; divers épisodes du mythe de Cybèle et d'Atys ; Bacchus, Mars, Minerve, Apollon, le Soleil, la Lune et Endymion, Achille et Penthesilée, Laocoon, Héro et Léandre, Hypsipyle et Archémore, Cérès, Hercule et ses divers exploits, Énée, Ulysse et leurs aventures multiples, les Furies, les Sirènes, Alexandre et Bucéphale, la Louve allaitant les Jumeaux, l'Enlèvement des Sabines, Néron à cheval, la Victoire, Rome Nicéphore, la Fortune, l'empereur victorieux ou offrant un sacrifice, une distribution de blé au portique *Munatia* [1], des jeux, des *decursiones*, des *venationes*, des luttes et des combats d'athlètes, des saltimbanques, des concours musicaux, le monogramme du Christ [2].

Les légendes qui accompagnent ces types, les expliquent et donnent souvent les noms des dieux, des héros, des empereurs, des athlètes, des cochers, des chevaux mêmes, au nominatif, au vocatif ou au datif, parfois avec des fautes d'orthographe grossières. Il y a même des exclamations ou des vœux en faveur d'un athlète ou d'un cocher. Ces inscriptions sont le plus souvent en latin, quelquefois en grec : ΑΛΙΠΛΟΟϹ (nom d'un cheval) ; — ΔΙΑΠΡΕΠΩΝ (nom d'un cheval) ; — ΘΕΟΦΙΛΕ ΝΙΚΑ ; — KALOPONE NIKA ; — PETRONI PLACEAS ; — EVTIMI VINICAS MVSALLIGER ; — DECVRSIO ; — LARGITIO ; — GLORIA ROMANORVM ; — VRBS ROMA AETERNA ; — DOMNINVS IN VENETO ; — EVSTORGIVS IN PRASINO ; — CALODVANI ; — GERONTIVS ; — POLYSTEFANVS ; — TIMENDVS, etc.

Les quelques données qui précèdent suffisent à montrer que les contorniates se rattachent, par leurs types et leurs légendes, aux jeux du cirque et de l'amphithéâtre et, en général, à tous les genres de spectacles publics qui occupaient, durant la dernière période de l'Empire, une si grande place dans la vie des Romains. Des ins-

1. Rostovtsev et Prou, *Catal. des plombs antiques de la Bibl. nat.*, Introd. pp. 69-70.

2. J. B. de Rossi, dans le *Bull. d'arch. chrét.*, édit. franç., mai-juin, 1869, p. 61.

les grandes collections publiques il existe de petits monuments monétiformes en bronze, en plomb, en ivoire, en os, qui forment l'appendice naturel de l'étude de la monnaie, à cause de leur forme, de leurs types et parfois même de leur destination. Les Grecs nommaient ces petits objets, σύμβολα, les Latins, *tesseræ*. Ils correspondent à ce que, dans les séries de la numismatique moderne, on appelle *jetons et méreaux*.

Les σύμβολα *en bronze* dont les Athéniens ont fait usage pendant des siècles, ont été souvent pris pour des monnaies par les savants modernes. On avait cru reconnaître dans les grandes lettres imprimées sur l'une de leurs deux faces, l'initiale d'un nom d'atelier, et on les a catalogués en conséquence, parmi les monnaies de différentes villes : Athènes, Tégée, Zacynthus, Sicyone, Oropus, Mantinée, Psophis, Rypæ et d'autres de la Grèce propre et même d'Asie-mineure [1].

Beulé, le premier, a soupçonné que certaines de ces pièces, au moins, n'étaient pas des monnaies, mais des tessères [1], opinion successivement admise et confirmée par J. Friedlænder [2], U. Köhler [3], Arthur Engel [4]. Il était réservé à M. J. Svoronos, dans une récente et lumineuse étude, de bien définir le caractère de ces monuments, d'en donner le catalogue et d'en indiquer la destination et l'usage [5].

Les plus grandes de ces tessères ont un module d'environ 27 mill. ; celles du deuxième module mesurent 18 mill. Au droit, figure une tête casquée de Pallas ou une tête de lion ; exceptionnellement, une tête imberbe coiffée du casque macédonien, ou quatre chouettes. Le revers est occupé par une grande lettre alphabétique variable, accompagnée d'un symbole, chouette, calathos, plémochoé, croissant. Tantôt cette lettre est simple, Α, Β, Γ, Δ, etc. ; tantôt elle est double, ΑΑ, ΒΒ, ΓΓ, etc., ou triple, ΑΑΑ, etc. ; ou même quadruple, sous cette forme ΒΒ·ΒΒ ou ΔΔΔΔ ; quelquefois les lettres sont retournées : ꓭ, ꓭꓭ, ⅂⅂⅂, etc. Sauf de très rares exceptions, il n'y a pas de légendes ; pourtant, on lit le mot ΘΕΣΜΟΘΕΤΩΝ sur de rares exemplaires au type des quatre chouettes

chiffres. Les archéologues modernes ont donc étendu, à tort, le nom de *tessères* aux pièces de bronze, de plomb, d'os ou d'ivoire monétiformes qu'Eckhel appelait *pseudo monetæ*, terme non moins impropre. Le mot *jeton* conviendrait mieux, mais nous nous conformerons à l'usage en gardant le nom de *tessères*, malgré l'extension de sens qui lui est imposée. (Cf. Mowat, *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1895, p. 238, note ; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 3e éd., p. 334). Sur l'étymologie du mot ψῆφος, jeton de vote, voyez P. Tannery, *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XXIV, 1894, p. 50.

1. Voyez notamment : Leake, *Numism. hellen. Europ. Greece*, p. 100 ; L. Müller, dans l'*Archæol. Zeitung*, 1858, p. 171 et *Rev. num.*, 1869, p. 1 à 39 ; Prokesch-Osten, *Inedita meiner Sammlung*, 1854, pl. II, fig. 54 ; Imhoof-Blumer, *Num. Zeit.*, t. III, 1871, p. 358 ; Six, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. VI, 1882, p. 28 et t. X, 1886, pp. 357-371.

1. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 78.

2. J. Friedlænder, dans l'*Hermès*, t. IX, 1875, p. 353.

3. U. Köhler, dans les *Mittheil. d. arch. Instit. Athen. Abtheil.*, t. VI, 1881, p. 241, note.

4. Arthur Engel, dans la *Rev. num.*, 1885, pp. 18 et 20 et *Bull. corr. hell.*, t. VIII, 1884, p. 1 à 21 ; voyez aussi Barclay Head, *Brit. Mus. Catal. Attica*, Introd., p. xxx et p. 24 ; H. Lechat, *Bull. corr. hell*, t. XI, 1887, p. 210.

5. J. Svoronos, dans le *Journ. int. d'archéol. num.*, t. I, 1898, p. 45 ; traduit en français dans la *Rivista ital. di numism.*, t. XI, 1898, p. 459, et t. XII, 1899, p. 461 ; voir, en outre, J. Svoronos, *Journ. int. d'arch. num.*, t, III, 1900, p. 319.

présidant les jeux et entouré de la légende PETRONIVS MAXSVMVS V C CONS; de même, le contorniate sur lequel est, au droit, le buste de la déesse Rome avec la légende INVICTA ROMA FELIX SENATVS, et, au revers, REPARATIO MVNERIS FELICITER, avec des types variés.

Cependant, même avec cette explication, on ne voit pas bien à quel usage répond le cercle creux qui longe le bord des médaillons, ni pour quelle raison ce bord est relevé. Les figures et les lettres, incrustées d'argent, palmes, couronnes, feuille, glaive, petits animaux, monogrammes, ne reçoivent pas toujours, dans cette hypothèse, une interprétation qui satisfasse notre esprit. La marque la plus fréquente, ainsi poinçonnée ou incrustée d'argent, est le signe ⳩, ⳩, ⳩, dont on n'a pas encore fourni une explication tout à fait sûre [1]. Ces signes gravés dans le champ seraient, suivant Charles Robert, l'indication des récompenses obtenues par les cochers, les athlètes, les mimes, les musiciens ; le monogramme figuré plus haut ne signifierait pas *Palma emerita* ou *Palma feliciter*, comme le voulait le P. Bruzza, mais ce serait la lettre P (*Præmia*) munie de barres horizontales indiquant les sommes gagnées, 10, 20, 30, 40,000 sesterces, suivant le nombre des barres. Cette hypothèse est trop subtile.

Une opinion nouvelle et ingénieuse sur le rôle des contorniates est celle qu'à exposée M. W. Frœhner [2]. Selon ce fin connaisseur des monuments antiques, les contorniates étaient des pions de damier, comme les tessères d'ivoire qui, elles aussi, sont entourées d'un cercle en creux, protégé par un bord en relief, et portant sur l'une de leurs faces, des sujets analogues. Les tables ou damiers (*tabulæ lusoriæ*) qui nous sont parvenues et sur lesquelles on jouait avec ces pions, contorniates ou tessères, sont de dimensions assez grandes pour autoriser cette hypothèse ; les inscriptions de ces *tabulæ lusoriæ*, les palmes et autres symboles qui y sont gravés, jusqu'au fameux ⳩, s'y trouvent, comme sur les médaillons [2]. Ces rapprochements sont en effet frappants ; ils achèvent de démontrer que les contorniates se rapportent à des jeux ; mais qu'ils aient servi de pions, comme les tessères, on peut encore hésiter à l'admettre, car les bords relevés et souvent sans traces d'usure, ne paraissent pas avoir longtemps glissé sur le marbre ou le grès des *tabulæ lusoriæ*, et l'on ne s'expliquerait guère que les deux faces fussent gravées; l'absence des chiffres, le manque de lien entre les sujets gravés, les symboles incrustés après coup ne cadrent pas bien avec cette nouvelle explication. Bref, le problème a encore beaucoup d'obscurités.

6. Les tessères monétiformes chez les Grecs (σύμβολον, ψῆφος, πεσσόν) [2]. Dans toutes

1. Le P. Bruzza dans les *Annali* de l'Instit. arch. de Rome, t. XLIX, 1877, pp. 58-72; J.-A. Blanchet, *Rev. num.*, 1890, p. 480 ; Max Ihm., dans les *Röm. Mittheil.*, 1891, p. 216.

2. *Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. XVIII, 1894, p. 83.

1. Max Ihm a donné le catalogue des *tabulæ lusoriæ* dans ses *Bonner Studien*, p. 223 et dans les *Mittheil. des röm. Instituts*, 1891, p. 208.

2. Le mot *tessères* pour désigner tous les monuments monétiformes dont nous avons à parler, même ceux des Romains, est tout à fait impropre. Étymologiquement, la *tessera* est une cube à quatre faces, et c'est, en effet, le nom que les Latins donnaient aux *dés à jouer* marqués sur leurs faces de points ou de

('Ερεχθεΐς), ΙΠΠ (Ἱπποθοωντίς), ΚΕΚ (Κεκροπίς), ΛΕΩ (Λεοντίς), ΟΙΝΟ (Οἰνηΐς), ΠΑΝΔΙΟΝΙΣ, ΠΤΟ (Πτολεμαΐς). Les types sont très variés : Héraclès enfant, Athéna Promachos, chouette, tête de Méduse, d'Hélios, d'Artémis, Dionysos debout, cheval, casque macédonien, plémochoé, tête de lion.

3. Tessères portant mention des magistratures : les agoranomes, les aréopagites, la Boulé ou Conseil des Cinq-Cents, les grammates, les prytanes, les stratèges, les prêtres de différentes catégories.

4. Tessères portant les noms des dieux : Artémis Phosphoros, Athéna-Niké, Déméter, Zeus, Niké, Pistis, Hygie, les thiases.

5. Tessères portant le nom des jeux publics : Panathénées, Panhellénies, Sotéries.

6. Tessères portant les noms de pièces de théâtre : *Ajax*, *Égée*, *la Paix* d'Aristophane, la Θεοφορουμένη de Ménandre, etc.

Les types variés qui accompagnent les inscriptions, la plupart du temps abrégées, qu'on lit sur ces monuments, sont souvent eux-mêmes une allusion emblématique à l'objet spécial de la tessère et nous aident à en déterminer l'usage. Néanmoins, la question reste encore pleine d'obscurités dans ses détails.

Une curieuse inscription trouvée dans l'île de Caryanda, mais qui provient probablement de Iasos, a précisément pour but de régler le mode de distribution des jetons et du paiement des membres de l'assemblée locale ; elle nous initie ainsi aux particularités du rôle de ces petits objets. C'est un véritable tableau de mœurs locales et nous devons laisser la parole à M. B. Haussoullier qui a si bien interprété ce document :

« Dès que le jour paraît, les magistrats doivent apporter une clepsydre à l'assemblée ; cette clepsydre est simplement un vase en terre, de la contenance d'un métrète (40 litres) et percé d'un trou grand comme une fève (κυαμιαῖον). Le vase est rempli d'eau et placé sur un trépied... Dès le lever du soleil, cette clepsydre primitive est ouverte et l'eau s'écoule. Cependant, les νεωποῖαι qui, sans doute, président l'assemblée, sont assis à leur poste ; à côté de chacun d'eux est une boîte qui a été scellée par chacun des présidents des tribus. Les dimensions de ces boîtes sont fixées : elles sont sans doute proportionnées au nombre des jetons qu'elles doivent contenir. Elles sont longues de deux doigts ; la hauteur et la largeur sont indiquées. Chaque tribu a sa boîte, et pour éviter toute erreur, le nom de la tribu y est inscrit. A mesure que les citoyens arrivent à l'assemblée, et tant que l'eau s'écoule de la clepsydre, ils se présentent devant ce que nous appellerions le bureau des νεωποῖαι. A celui des magistrats qui garde la boîte sur laquelle est inscrit le nom de sa tribu, il remet un jeton (πεσσόν). Ce jeton porte le sceau de sa tribu, qui y a été probablement apposé par le προστάτης. Le citoyen y a inscrit son nom et celui de son père. Une dernière précaution a été prise : ce n'est pas le citoyen qui dépose son jeton dans la boîte, c'est le νεωποίης, et il donne probablement lecture des noms... Lorsque la clepsydre était vide, les citoyens n'avaient plus le droit de remettre leur jeton au νεωποίης [1]. »

Si la plupart des tessères athéniennes dont nous avons énuméré les principales catégories, servaient de *bons* pour l'assemblée

1. B. Haussoullier, dans le *Bull. corr. hell.*, t. VIII, 1884, p. 218 à 222.

disposées en croix de saint André [1] ; sur quelques autres, on a ΔΗΜΟΣ ΑΘΗΝΑΙΩΝ, à côté de la plémochoé d'Éleusis [2]. L'émission de ces tessères s'échelonne entre 342 et 220 avant notre ère.

On ne saurait plus douter aujourd'hui que ces tessères fussent des bons de paiement destinés aux citoyens qui prenaient part aux réunions de diverses natures qui se tenaient dans le théâtre de Dionysos. Ce théâtre, dont l'enceinte pouvait contenir de 20,000 à 30,000 spectateurs, n'était pas exclusivement réservé aux représentations scéniques ; du ve au IIIe siècle, notamment, l'assemblée du peuple ou ἐκκλησία y tint ses assises. Il était partagé, comme tous les théâtres, en diverses sections ou κερκίδες (*cunei*), contenant chacune un nombre de gradins et de places déterminés. Les citoyens en prenant place recevaient, des contrôleurs de leur loge ou travée, le jeton ou σύμβολον attestant leur présence, qui devait leur permettre d'aller toucher en échange, chez le trésorier public, l'indemnité (διωβελία) à laquelle ils avaient droit pour avoir pris part à l'assemblée [3]. C'est pour ce motif, sans aucun doute, que nous voyons sur ces jetons et beaucoup de ceux dont nous allons parler, un symbole monétaire qui reproduit d'une manière abrégée le type de la monnaie dont le jeton représentait la valeur et contre laquelle il devait être échangé.

Ces tessères sont en bronze et non en une matière moins durable, parce qu'elles servaient indéfiniment, le citoyen qui avait reçu la sienne à la porte du théâtre étant obligé de s'en dessaisir et de la donner, comme un bon, au trésorier, pour recevoir l'indemnité y afférente.

Les tessères athéniennes *en plomb*, qui sont beaucoup plus communes que celles de bronze, mais que les collections publiques ont, en général, trop négligées, ont servi à des usages analogues à ceux que nous venons d'indiquer, mais, sans doute, dans des circonstances moins permanentes sinon tout à fait accidentelles, comme les représentations théâtrales ou un débat sur une question déterminée. Un bon nombre de ces plombs monétiformes ont été étudiés ou signalés par A. Postolacca, Albert Dumont, Arthur Engel, J. Svoronos [1]. Ce dernier en publie, pour l'instant (1901), un catalogue et un classement général, distinguant les séries suivantes :

1. Tessères ayant, sur l'une de leur face, une grande lettre en relief, sans revers.

2. Tessères portant les inscriptions ΑΘΗΝΑΙΩΝ, ΔΗΜΟΣ ΑΘΗΝΑΙΩΝ, ΔΗΜΟΣ, ΛΕΩΣ ΝΙΚΗ ; la plupart du temps il y a un type au droit et au revers : chouette, tête de Méduse, tête du Démos, les trois Grâces, Dionysos assis.

3. Tessères portant les noms des différentes tribus d'Athènes et des dêmes de l'Attique souvent en abrégé : ΠΕΙ (Πειραιεύς), ΑΙΑΝ (Αἰαντίς), ΑΙΓΕΙΣ, ΑΝ (Ἀντιγονίς), ΑΝΤΙΟΧΙΣ, ΑΤ (Ἀτταλίς), ΔΗ (Δημητριάς), ΕΡΕΧΘ

1. J. Svoronos, *Rivista*, art. cité, pp. 472 et 477; A. Engel, *Rev. num.*, 1885, p. 14 ; Caillemer, art. *Dikastai* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, p. 191.

2. J. Svoronos, *loc. cit.*, p. 481.

3. Voyez ci-dessus, p. 425.

1. A. Postolacca, dans les *Annali dell' Instit. arch. di Roma*, t. XXXVIII, 1866, p. 339, et *Monumenti*, t. VIII, pl. 32 et 52: Albert Dumont, *De plumbeis apud Græcos tesseris*. Paris, 1870, in-8°; Arthur Engel, *Bull. corr. hell.*, t. VIII, 1884, p. 1 à 21 ; J. Svoronos, *Journ. int. d'arch. num.*, t. III, 1900, p, 319.

celles d'Éphèse signalées plus haut [1]. Nous rappellerons enfin que certaines tessères ont pu jouer le rôle de monnaies fiduciaires ou obsidionales, comme celles qui ont les noms des nomes d'Égypte, ou celles d'Alexandrie qui portent ΟΒΟΛΟΙ Β ou ΤΡΙΩΒΟΛΟΝ [2].

Enfin, il y avait chez les Grecs comme chez les Romains, des tessères frumentaires, c'est-à-dire servant à distribuer au peuple, dans certaines occasions, des produits alimentaires. M. Rostovtsew a démontré qu'une tessère carrée en plomb, du Musée britannique, portant en légende le nom de la ville de Tarse, se rapporte à une gratification de blé d'Égypte accordée par Sévère Alexandre aux habitants de cette cité [3]. De semblables libéralités aux habitants des villes grecques sont célébrées sur les monnaies et l'usage des tessères pour ces distributions fut souvent pratiqué en Égypte, en Asie-mineure et à Athènes en particulier. Les tessères qui ont pour types un *modius*, des épis, un *dolium* ou qui sont signées des agoranomes, sont des tessères frumentaires comme celles dont nous constaterons bientôt l'usage à Rome. Bien plus, les nombreuses tessères en plomb et en terre cuite qu'on trouve à Palmyre, au lieu d'être des monnaies, paraissent être, suivant M. Rostovtsew, des tessères de distributions de blé et d'huile, faites tantôt par de grands personnages mentionnés sur ces tessères, tantôt par les héritiers d'un homme riche, à l'occasion de ses funérailles.

Bien que notre champ d'études ne s'étende pas jusqu'aux tessères d'ivoire, de bois, de verre ou de terre cuite, nous devons pourtant rappeler qu'on a, dans ces derniers temps, recueilli en quantité, dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement des théâtres grecs, des tessères en terre cuite qui ont rempli le rôle de billets de théâtre comme un certain nombre des plombs dont nous venons de parler. De telles tessères ont été trouvées parmi les ruines du théâtre du Pirée, près de Zéa [1]; dans celles des théâtres d'Erétrie [2], de Mégalopolis [3], et par M. G. Fougères, dans celles du théâtre de Mantinée [4]. La plupart de ces petits disques de terre cuite, dont les plus anciens remontent jusqu'au commencement du ve siècle, portent sur une face un nom propre, et sur l'autre face, une lettre variable de l'alphabet. Ce sont, pour les personnes dont le nom avait été gravé sur l'argile avant la cuisson, des cartes d'entrée permanente dans la κερκίς désignée par la lettre du revers : nous avons quelque chose d'analogue dans nos cartes d'abonnement.

7. Les tessères monétiformes sous l'empire romain. Les tessères romaines dont nous avons à nous occuper sont, comme celles des Grecs, en bronze ou en plomb. Les unes et les autres ne sont pas antérieures au début de l'empire romain.

Les *tessères de bronze* ont été catalo-

1. Voyez ci-dessus, p. 680.
2. Voyez ci-dessus, pp. 424 et 425.
3. Rostovtsew, *Num. Chron.*, 1900, pp. 96 et suiv.

1. Dragatsis, dans l' Ἐφημερις ἀρχαιολ., 1884, p. 196.
2. *American Journal of archæology*, t. IX, 1896, p. 321.
3. P. Castriotès, dans le *Journ. int. d'arch. num.*, t. III, 1900, p. 55.
4. Gust. Fougères, *Mantinée et l'Arcadie orientale*, p. 530 ; J. Svoronos, dans le *Journ. int. d'arch. numism.*, t. III, 1900, p. 197.

du peuple, d'autres ont pu remplir le même office dans diverses administrations. Il fallait des jetons pour l'élection annuelle des 5,000 ou 6,000 juges qui recevaient le nom d'héliastes; il en fallait pour la répartition des héliastes en sections (δικαστήρια), pour les votes des magistrats, pour les élections et tirages au sort des assemblées et de toutes sortes de corporations, pour le fonctionnement du Bouleutérion.

Nous savons, par exemple, que les dix sections d'héliastes se distinguaient entre elles par les dix premières lettres de l'alphabet et que les magistrats recevaient des tessères (σύμβολον δικαστικόν, μισθὸς δικαστικός) avec lesquelles ils se faisaient payer chez le caissier (κωλακρέτης) à raison d'un triobole par vacation [1]. Ces tessères ne devaient pas différer sensiblement de celles du théâtre de Dionysos qui avaient un objet analogue, et l'on peut se demander si, parmi les jetons qui portent les dix premières lettres alphabétiques, il ne s'en trouve point qui correspondent aux dix δικαστήρια.

Il en était de même pour les réunions du Conseil des Cinq-Cents, ou βουλή. Périclès créa pour les membres de cette assemblée le βουλευτικὸς μισθός qui fut d'une drachme par jour de séance, d'où l'expression δραχμὴν τῆς ἡμέρας λαβεῖν [2]. Comme les juges des tribunaux, chaque sénateur recevait, en entrant en séance, un jeton de présence qu'il échangeait ensuite, à son loisir ou dans un délai déterminé, chez le trésorier, contre des espèces sonnantes. On a cru reconnaître au moins quelques-unes des

1. Caillemer, art. *Dikastai*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.

2. Voyez ci-dessus, p. 407.

tessères sénatoriales dans les jetons de plomb qui ont la légende ΒΟΛΗ ou les deux lettres ΒΦ qu'on a interprétées par βουλὴ τῶν πεντακοσίων [1].

Les tessères qui portent ΔΗΜ(όσιον) avec le type du Démos et les trois Grâces [2], de même que celles qui ont ΔΗΜΟΣ ΑΘΗΝΑΙΩΝ étaient-elles réservées aux archontes, comme premiers magistrats de la République, ou bien se rapportent-elles à des assemblées du peuple extraordinaires? Celles qui ont ΘΕΣΜΟΘΕΤΩΝ étaient, sans doute, celles des six archontes chargés de veiller à l'exécution des lois, à moins qu'elles ne se rapportassent à des réunions spéciales présidées par ces magistrats. Certains savants les ont même interprétées comme ayant servi à la répartition des tribunaux (κλήρωσις τῶν δικαστηρίων) à laquelle les thesmothètes devaient procéder annuellement [3].

Celles qui donnent les noms des tribus d'Athènes facilitaient peut-être le contrôle des héliastes choisis dans chacune de ces tribus. On devine plus aisément que les tessères qui ont des noms divins donnaient droit à quelque participation aux fêtes organisées en l'honneur des divinités; de même pour les tessères qui portent le nom des jeux publics ou le titre de représentations théâtrales : c'étaient des billets d'entrée. Il y a probablement aussi, parmi les tessères grecques, de simples plombs de douane, des pions de jeux, des jetons de vote, voire même des amulettes comme

1. Art. *Boulé*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.

2. B. Haussoullier, art. *Demos* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, p. 81.

3. E. Caillemer, art. *Dikastai*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, p. 191.

des théâtres, dans des établissements de bains ou même dans des lieux de débauche. Les autres étaient des billets d'entrée ou des jetons de jeux, comme nous le disent les légendes et comme nous le montrent les types des tessères que nous avons citées à titre d'exemples. C'est aussi ce qui résulte de l'étude des chiffres gravés au revers. Ces divers emplois des tessères de bronze ressortiront plus nettement encore après que nous aurons analysé l'étude de MM. Rostovtsew et Prou sur les tessères de plomb qui, pour un bon nombre, avaient la même destination [1].

Les tessères monétiformes *en plomb* qu'on rencontre, en si grande abondance sur toute l'étendue de l'empire romain sont réparties par MM. Rostovtsew et Prou dans les catégories suivantes :

1. *Cachets du commerce*. Ces plombs qui scellaient les sacs, coffres et ballots de marchandises se présentent sous la forme de rondelles ayant reçu tantôt deux empreintes, face et revers, estampillées avec des tenailles, tantôt une seule empreinte au marteau. On voit souvent, sur la tranche, des traces de l'étoffe, du bois ou de la cordelette qui se trouvait engagée dans le lingot métallique. Il est de ces plombs qu'on a trouvés encastrés dans le marbre des carrières impériales de Numidie et d'ailleurs [2]. D'aucuns ont la forme conique, la tige étant percée transversalement d'un trou de suspension. La nature des empreintes varie naturellement suivant l'origine des marchandises. Il y a des plombs qui portent l'effigie de l'empereur avec le nom de différentes branches de l'administration financière : l'*anabolicum* (redevance due à l'empereur), l'*annona*, les *ferrariæ*, le *fiscus alexandrinus*, le *patrimonium*, etc. Par exemple : STATFERR FOROST (*Stationis ferrariarum fori Ostiensis*). Des plombs mentionnent le nom de hauts fonctionnaires, chefs d'administrations publiques, par exemple : Q. IVNIVS BLAESVS PROCOS. Q. Junius Blæsus était proconsul d'Afrique en 20-21 après J.-C.

Des plombs commerciaux portent des noms de ville : GENIO TVSDRITANORVM (*Thysdrus*) ; RVSICADE ; COL BER (*Colonia Berytus*). Sur de nombreux monuments de cette catégorie, trouvés à Lyon, dans la Saône, véritables estampilles de douane, on lit les noms d'Alexandrie d'Égypte, d'Annapolis, d'Augusta Treverorum, de Vienne, de Cularo (Grenoble) [1]. Nous avons déjà parlé des plombs monétiformes gaulois qui portent les noms des villes d'Alisia, Pertæ, Mediolanum, Nasium, Lingones et quelques autres, en les considérant plutôt comme des monnaies fiduciaires que comme des plombs de commerce [2].

Les marchandises destinées à des corps de troupes ou émanant d'elles, sont scellées de cachets de plomb à leur nom :

1. M. Rostovtsew et M. Prou, *Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes de la Bibliothèque nationale, précédé d'une Étude sur les plombs antiques* par M. Rostovtsew. Paris, 1900, in-8°.

2. Rostovtsew et Prou, *op. cit.*, p. 159.

1. On a trouvé tout récemment à Rome un grand nombre de plombs commerciaux qui rentrent dans la même catégorie, *Notizie degli scavi di antichita*. Juillet-septembre 1900, pp. 257 et suiv.

2. Voyez ci-dessus, p. 372. Cf. L. Maxe-Werly, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LV, 1894, p. 109 ; M. Rostovtsew (*op. cit.*, pp. 104 à 107) repousse l'idée de monnaie fiduciaire.

guées par Henry Cohen [1]. Ce sont de petites médailles, généralement assez épaisses, qui ne dépassent pas un module de 19 à 25 millimètres. On peut les classer en trois catégories d'après leurs types :

1. Tessères qui ont, au droit, la tête de l'empereur et, au revers, un chiffre variable. Les empereurs et impératrices dont l'effigie paraît sur ces bronzes sont seulement Auguste et ses successeurs jusqu'à Néron. Les chiffres du revers sont en relief, c'est-à-dire fabriqués avec la tessère ; ils vont de I à XVI sans discontinuité ; on trouve aussi XIX. Des tessères analogues ont été frappées à la fin de l'empire aux effigies de Julien l'Apostat, de Théodose, d'Honorius et d'Arcadius, mais les chiffres du revers ont été gravés en creux postérieurement à la frappe.

2. Tessères à types divers, généralement relatifs aux jeux. Au droit, tête de Pallas, de Méduse, Silène sur un âne, buste d'une Bacchante, triomphateur dans un bige de mules, athlètes, enfants dans une baignoire, tête de lion, rhinocéros, chouette, etc. Au revers, des chiffres en relief, de I à XVI ; on trouve aussi XXVI gravé en creux. Les plus curieuses tessères de cette catégorie sont les suivantes :

Buste de femme entre les lettres C S. ℞. QVI LVDIT ARRAM DET QVOD SATIS SIT (*Celui qui joue doit donner des arrhes suffisantes pour répondre*). Dans le champ, quatre osselets [2].

MORA. Deux joueurs assis en face l'un de l'autre et tenant sur leurs genoux une tablette qui ressemble à un damier (le jeu de la *mora*). ℞. Le chiffre XIII dans une couronne [1].

C· MITREIVS L· F· MAG· IVVENT (*Caius Mitreius Lucii filius, magister juventutis*). Tête de C. Mitreius. ℞. Vue d'un amphithéâtre ; sur le fronton, on lit : L· SEXTILI ·F· et à l'exergue, le chiffre IIII, en creux [2].

3. Les tessères dites spintriennes qui portent, au droit, un sujet obscène, et au revers, un chiffre variable, analogue à ceux dont nous avons déjà parlé. Le nom de *spintriennes* a été donné à cette classe, à cause de ce passage de Suétone qui concerne les débauches de Tibère à Caprée : *Secessu vero Capreensi etiam sellariam excogitavit, sedem arcanarum libidinum : in quam undique conquisiti puellarum et exoletorum greges, monstrosique concubitus repertores quos* SPINTRIAS *appellabat, triplici serie connexi, invicem incestarent se coram ipso, ut aspectu deficientes libidines excitaret. Cubicula plurifariam disposita tabellis ac sigillis lascivissimarum picturarum et figurarum adornavit.....* [3].

Il est aisé de se rendre compte, par le résumé que nous venons de présenter, que parmi ces tessères de bronze, les unes servaient de billets ou cachets d'entrée dans

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, 2e édit., t. VIII, 1892, p. 245 ; auparavant, L. Dancoisne et A. de Belfort avaient publié d'importantes séries de ces monuments (*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. VII, 1883, p. 169 ; t. XIII, 1889, p. 69 et t. XVI, 1892, p. 127).

2. Cohen, *Méd. imp.*, t. VIII, p. 266, n° 5 ; cf. Aug. Castan, *Rev. archéol.*, N. S., t. XXI, 1870, p. 261 ; Edm. Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, v° *Arra*.

1. Cohen, *Méd. imp.*, t. VIII, p. 266, n° 6 ; Mowat, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1895, p. 239 ; cf. Heydemann, dans l'*Archæol. Zeitung*, t. XXIX, 1871, p. 154.

2. Cohen, *Méd. imp.*, t. VIII, p. 267, n° 12.

3. Suétone, *Tibère*, 43.

primo. — *Foro quarto*), et au revers, on lit : MINVCIA [1].

La vérification faite, le contrôleur remettait au citoyen une *tessera nummaria* en plomb, et avec cette dernière celui-ci se rendait à l'un des greniers publics qui lui était assigné et où le blé destiné à ces distributions périodiques était emmagasiné. Il remettait à l'*horrearius* ou *vilicus ex horreis*, sa *tessera nummaria*, en échange de laquelle il recevait cinq boisseaux de blé [2].

Les choses se passaient de la même manière lorsqu'il s'agissait de ces grandes distributions d'argent que nous voyons représentées si souvent sur les monnaies et sur l'un des bas-reliefs de l'arc de triomphe de Constantin : on distribuait des tessères en plomb avec lesquelles on se présentait chez les trésoriers du *porticus Minucia* qui comptaient, en échange, des espèces sonnantes variant suivant la valeur fiduciaire attribuée au bon de plomb.

3. *Tessères des collèges.* Dans la même catégorie que ces tessères impériales se rangent celles qui mentionnent des collèges de jeunes gens (*sodalitia juvenum*). Citons, par exemple, celles de Velitræ qui portent, au droit, *Sodali*(*bus*) *Veliter*(*nis*) *fel*(*iciter*), avec le type de Mercure debout, et au revers, *Cerano cura*(*tori*) *feli*(*citer*), autour d'une tête de femme, peut-être Antonia, femme de Drusus. Des plombs du même genre portent les noms des collèges de Lanuvium, Tusculum, Bovillæ, Formies, Volsinii, Cortona, ou de villes indéterminées, comme le collège des *Herculanei Augustales*, et celui des *Herculanei Antoniniani*. Des tessères sont même au nom des magistrats de ces collèges. Par exemple : *Magistri Minervales ; P. Petronius Sabinus, magister juvenum*. Nous avons cité plus haut une tessère en bronze de C. Mitreius et de L. Sextilius, qui rentre dans la même catégorie : on en connaît, d'ailleurs, des exemplaires en plomb.

Les collèges de *juvenes* mentionnés sur ces tessères, très nombreux dans tous les municipes romains, font leur apparition dès le début de la période impériale. C'étaient des associations de jeunes gens, appartenant généralement à la bourgeoisie locale (*nobilis juventas*) qui se mettaient sous la protection d'une divinité ; l'empereur acceptait d'être le patron honoraire de ces petites sociétés et prenait le titre de *princeps juventutis*, fréquent sur les monnaies [1]. Les membres de l'association participaient aux fêtes et aux jeux publics, aux *sacra municipalia*, se livraient en commun à des exercices physiques et intellectuels, s'exerçaient au métier des armes et formaient une petite milice ; tout cela, sous la direction d'un *præfectus*, de *magistri* et de *curatores*. Au lieu de considérer les tessères des *sodalitia juvenum* comme des billets d'entrée dans les spectacles donnés par les *juvenes*, M. Rostovtzew préfère y voir des tessères de libéralités comme les tessères impériales dont nous avons parlé. Certains textes, en effet, attestent que des distributions faites par les collèges étaient fréquentes le jour des fêtes dénommées *juvenalia*.

On a aussi des tessères qui portent les noms d'autres collèges, par exemple, des

1. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 335.
2. M. Rostovtzew, *op. cit.*, p. 73.

1. J. A. Blanchet, *Études de numismatique*, t. I, 1892, pp. 1 à 12; l'abbé E. Beurlier, *Le culte impérial, son histoire*, p. 259.

EX R LEG II (*ex ratione legionis secundæ*) ; *Cohortis II Nerviorum; Alæ Sebosianæ*, etc. Les plombs de commerce les plus nombreux sont naturellement ceux qui portent les noms de particuliers ou de commerçants de toute espèce : ces noms sont le plus souvent en abrégé, quelquefois même représentés par de simples initiales.

2. *Tesseræ nummariæ*, bons pour les caisses ou magasins publics. Ces plombs ont un aspect plus monétiforme que les précédents ; leurs types et même leurs légendes sont parfois copiés sur ceux des monnaies. D'un côté paraît souvent l'effigie de l'empereur ; au revers, figurent des types variés : Jupiter, Pallas, Apollon, Neptune, Rome, Sylvain, les trois Grâces, l'*Annona*, l'Abondance, la Fortune, la Victoire, plusieurs personnages sur une estrade, un homme dansant, un cavalier, un légionnaire, un triomphateur, un *carpentum*, un trophée, une couronne, les aigles légionnaires, des épis, un *modius*, un pain, une amphore. L'une de ces tessères porte, en abrégé, la légende : *Ex liberalitate Ti. Claudii Cæsaris Augusti ;* une autre a, au revers, FRV N LXI (*Frumentatio. Numero LXI* [1]).

Ces plombs sont des jetons des libéralités impériales : un passage de Suétone leur donne le nom de *tesseræ nummariæ* [2]. Les congiaires, les *largitiones*, les *donativa*, les *frumentationes* se faisaient à l'aide de ces *bons* qu'on distribuait à tous ceux qui se présentaient. Les *missilia* étaient sans doute aussi des tessères ou des pièces de

1. Orelli-Henzen, nº 3360.

2. *Frumentum quod in annonæ difficultatibus sæpe levissimo, interdum nullo pretio viritim admensus est tesserasque nummarias duplicavit.* Suét., *Aug.*, 41.

menue monnaie qu'on jetait au peuple dans les fêtes solennelles, ainsi que nous l'apprend encore Suétone [1].

Cet usage des tessères de libéralités commence avec Auguste, peut-être même à l'occasion de la distribution faite par ce prince en exécution du testament de Jules César [2] ; il paraît avoir été emprunté à l'Égypte et le fait est que la plupart des tessères d'Auguste ont des légendes grecques.

Il faut se garder de confondre ces *tesseræ nummariæ* de plomb avec les *tesseræ frumentariæ* citées souvent chez les auteurs et dans les textes épigraphiques. La *tessera frumentaria* était une planchette de bois, donnée, une fois pour toutes, au citoyen qui était inscrit sur les listes des 200,000 personnes admises à la distribution gratuite de cinq *modii* de froment chaque mois. La *tessera frumentaria* était la propriété de tout citoyen *frumento incisus*, c'est-à-dire inscrit sur les listes frumentaires ; il pouvait la céder, la vendre, la léguer. Muni de sa *tessera frumentaria* il se rendait au *porticus Minucia*, présentait sa tessère au *curator* qui vérifiait sur un registre d'émargement le droit de l'impétrant à la distribution. Parfois même le bureau spécial du *porticus Minucia* où devait se rendre le porteur de la tessère est indiqué : par exemple, une tessère porte l'inscription DE LIB I FOR IV (*De liberalitate prima* ou *Die liberalitatis*

1. Suet., *Nero*, 11 : *Sparsa et populo missilia omnium rerum per omnes dies, singula quotidie millia, avium cujusque generis multiplex penus, tesseræ frumentariæ, vestis, aurum, argentum, gemmæ, margaritæ, tabulæ pictæ, mancipia, jumenta, atque etiam mansuetæ feræ; novissime, naves, insulæ, agri.* Cf. aussi, Suet., *Aug.*, 98 ; L. Renier, *Inscript. de l'Algérie*, nº 1870 (*dedit de suo... ludos scænicos cum missilibus*).

2. Rostovtzew et Prou, *op. cit.*, p. 50.

garda l'autre portion : « Lorsque, dit ce dernier au roi exilé, je t'enverrai cette moitié et que les deux parties rapprochées reconstitueront la pièce entière, alors tu pourras revenir sans crainte [1]. »

Un usage du même genre est signalé par Pollux dans la conclusion d'un marché : les deux parties échangeaient un σύμβολον, et par là il faut entendre une moitié de monnaie, ἡμίτομον νομίσματος [2]. M. A. Blanchet rapproche de cette coutume les *chartes-parties* si fréquemment en usage au moyen âge dans les contrats et les engagements [3].

D'ailleurs, une vieille tradition, chez les Romains, consistait à échanger, lors de la vente d'un champ ou d'une maison, un lingot monétaire des temps primitifs, pour consacrer la transmission de l'objet vendu : c'était la vente *per æs et libram* qui trouve son analogue dans la vente *per festucam* ou *per glebam* du moyen âge.

6. *Tessères de spectacles*. Un certain nombre de tessères monétiformes en plomb se rapportent par leurs types, leurs légendes, leur usage, aux jeux publics et aux spectacles. L'une d'entre elles porte le mot SPECTAS, et a pour type un gladiateur [4]. D'autres représentent des spectateurs qui applaudissent; des acteurs comiques ou tragiques, des masques, un bestiaire luttant contre un animal féroce, un aurige, une Victoire couronnant un gladiateur, un lion, un ours, un éléphant, un rhinocéros, un crocodile, un cheval. Parfois, à côté de ces emblèmes des *venationes*, des combats, des jeux du cirque, de l'amphithéâtre et du théâtre, on lit, à titre de réclame, le nom de l'*impresario* ou d'un acteur, d'un gladiateur en vogue : *Rusticus, Hilarus, Bonosius*, etc. Les tessères qui ont pour type la tête d'Apollon se rapportent probablement aux *ludi musici ;* celles qui ont la tête de Castor, aux *ludi equestres ;* celles qui ont des masques comiques, aux *ludi comici*, etc. [1].

Ces tessères étaient vendues au peuple avant la représentation comme nos billets d'entrée ; le porteur les remettait, à la porte, au *curator* de l'établissement. Certaines de ces tessères même portent des chiffres ou des mentions abrégées qui désignent des places réservées ou une *cavea* déterminée.

Il y avait aussi des tessères de bronze, d'os ou d'ivoire, qui servaient, tout comme celles de plomb, de jetons d'entrée dans les théâtres, festins et jeux publics.

7. *Tessères d'établissements privés*. Un très grand nombre de tessères monétiformes en plomb, portent des noms de particuliers, le plus souvent en abrégé. Parfois

1. Grég. de Tours, *Hist. Francor.*, II, 12 ; W. Junghans, *Hist. critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, p. 4 ; l'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 3 ; J.-A. Blanchet, *Rev. num.*, 1897, p. 2.

2. Pollux, *Onom.*, IX, 70-71 ; Em. Egger, dans la *Rev. archéol.*, 1861, p. 169 et *Mém. d'hist. ancienne et de philologie*, p. 106.

3. J. A. Blanchet, *Rev. num.*, 1897, p. 2.

4. Cette tessère monétiforme en plomb est à rapprocher, pour son inscription, des *tesseræ gladiatoriæ*, baguettes carrées en ivoire ou en os sur lesquelles le nom du gladiateur est suivi du mot *spectavit*. G. Lafaye, art. *Gladiator* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, p. 1590 ; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 336.

1. Henzen, dans les *Annali* de l'Instit. arch. de Rome, 1838, p. 275 ; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 336. M. Hülsen a contesté à tort l'existence des tessères théâtrales (*Bullettino* de l'Instit. arch. de Rome, 1896, p. 227).

collèges sacerdotaux : les *sodales Consuales*, association consacrée au culte du dieu Consus, dont les jetons ont pour légende SODAL · CONSVA · ; les *sodales* du culte de Mars, de la *Dea Dia*, déesse du collège des frères Arvales. Ces tessères sont sans doute des jetons de présence permettant de constater que les membres de l'association ont assisté à certaines cérémonies et, peut-être, leur donnant droit à une indemnité. On peut aussi admettre l'hypothèse de jetons donnés à chaque membre, à titre de souvenir de son entrée dans l'association.

4. Les *tesseræ convivales* octroyaient le droit de prendre part aux festins (*prandia*) offerts par les empereurs au peuple, par les magistrats des corporations à leurs adhérents, par les patrons à leurs clients, par les magistrats à leurs administrés [1]. Les tessères qui font mention des *Saturnalia*, ou portent une exclamation en leur honneur, donnaient droit aux distributions faites à l'occasion de ces fêtes.

Des tessères portant les noms de diverses régions ou quartiers de Rome, comme REG · VI ; REG · XIII ; ou AB ISE ET SERAP. (quartier d'Isis et Sérapis), doivent sans doute aussi être rattachées aux *tesseræ nummariæ* ou aux *tesseræ convivales*, sans que nous puissions bien nettement dire dans quelles circonstances il en était fait usage.

5. Les *tesseræ hospitales* étaient, en quelque sorte, des billets de logement ; elles donnaient au porteur le droit d'être hébergé dans une hôtellerie publique. Ce nom s'étendait aussi aux tessères de toute forme que deux particuliers, habitant des lieux éloignés, échangeaient lorsqu'ils

1. R. Cagnat, *Traité d'épigraphie latine*, p. 340.

s'unissaient, eux et leur famille, par les liens de l'hospitalité ; chacune des deux parties contractantes conservait une moitié de l'objet ; le rapprochement des deux moitiés permettait la vérification, et le participant, muni de sa moitié, était, en cas de voyage, reçu par l'autre famille. On cite, comme exemple de ces tessères, une tête de mouton en ivoire, coupée en deux dans le sens de l'épaisseur et portant les noms des deux associés, avec le mot *hospes* [1].

Les nombreuses monnaies coupées qu'on a trouvées un peu partout, soit isolées, soit faisant partie d'une trouvaille de pièces intactes, ont été regardées, par les uns, comme représentant l'obole à Charon [2], par d'autres comme des monnaies divisionnaires, comme des ex-votos [3] ou enfin comme des *tesseræ hospitales* [4]. Toutes ces théories n'ont qu'un tort, c'est d'être trop absolues, et ces rôles divers ont été attribués aux pièces coupées, suivant les circonstances. En ce qui concerne la *tessera hospitalis*, on ne peut nier qu'elle ait parfois la forme d'une pièce de monnaie coupée en deux, chacun des contractants gardant une moitié. Grégoire de Tours raconte que lorsque le roi Childéric dut partir pour l'exil, il emporta la moitié d'un sou d'or coupé en deux et son ami

1. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 339; cf. Tomasini, *De tesseris hospitalitatis*. Udine, 1647.

2. Voyez ci-dessus, p. 517.

3. Voyez ci-dessus, p. 676.

4. Ch. Maillard de Chambure, *Second rapport sur les fouilles faites à Alise en 1839* (*Mém. de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. III, 1841, p. 202); A. Morel-Fatio, dans le *Bulletin de la Société suisse de numism.*, 1890, p. 89 ; J. A. Blanchet, *Rev. num.*, 1897, p. 1.

CHAPITRE III

LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE COMPTER LA MONNAIE

CHEZ LES GRECS ET CHEZ LES ROMAINS

---

§ I

La numération grecque [1].

PREMIER SYSTÈME.

De bonne heure, les Grecs eurent, pour exprimer les nombres, un système, dit acronymique ou hérodien [2], qui comprend seulement les huit éléments suivants :

Ɔ = τεταρτημόριον (le quart de l'unité).
C = ἡμισύ (la demi-unité).
I = ἴα ou μία (l'unité).
Γ, Π = πέντε (5 unités).
Δ = δέκα (10 unités).
H = hἑκατόν (100 unités).
X = χίλιοι (1,000 unités).
M = μύριοι (10,000 unités).

Jusqu'au nombre 4, on répète le trait I de l'unité ; les autres signes sont de même répétés pour les chiffres intermédiaires. Le nombre 50 (πεντήκοντα) s'exprime par le Γ dans l'intérieur duquel on intercale le multiple Δ (10) : 𐅄 ou 𐅄.

500 (πεντακόσιοι) s'exprime par le Γ, dans lequel on place le multiple H (100) : 𐅅 ou 𐅅.

5,000 (πεντακισχίλιοι) s'exprime par le Γ avec le multiple X (1,000) : 𐅆.

50,000 s'exprime par le Γ avec le multiple M (10,000) : 𐅇.

Le tableau suivant résume tout le système :

1. Jean Franz, *Elementa epigraphices græcæ* (Berlin, 1840, in-8°), p. 346 ; Westermann, dans Pauly, *Realencyclopædie*, v° *Notæ ;* Cantor, *Mathematische Beiträge zum Kultur-Leben der Vœlker* (Halle, 1863) ; Gardthausen, *Griechische Palæographie*, Leipzig, 1879, p. 261 ; Sal. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque,* pp. 216 et suiv.

2. Du nom du grammairien Herodianus qui nous en a conservé le tableau dans son traité Περὶ τῶν ἀριθμῶν, écrit au IIᵉ siècle après J.-C. Voyez le *Thesaurus* d'Henri Estienne, t. VIII, 2, Appendice, pp. 345 et suiv., éd. Dindorf-Didot.

même ce sont de simples initiales accompagnées du portrait du personnage ou d'un emblème parlant, analogue aux types de certaines monnaies de la République romaine. Ainsi, une tessère a, sur une face, un chat, et de l'autre côté, le nom C · IVL · CA (*Caius Julius Catustus*). Les types sont aussi des figures de divinités, des objets de commerce comme de grandes jarres (*dolia*) ou des instruments de travail. Les noms propres suffisent à indiquer que les émetteurs de ces tessères étaient des gens de classe moyenne, boutiquiers, artisans, petits commerçants et industriels qui lançaient ces tessères dans le public à titre de réclame, comme aujourd'hui nos *prospectus*. Celles qui portent des légendes comme AD MARTE(*m*) ou AD NVCE(*m*) reproduisent évidemment les enseignes de maisons de commerce ou d'hôtelleries. Celles qui ont BALNEVM ou THERMIS sont des cachets de bains. Il en est qui paraissent être, aussi bien que certaines tessères officielles, des bons de paiement à une caisse particulière : par exemple, celle qui a la mention HS⋈, *mille sesterces*, et les noms de deux personnages, *Olympianus* et *Eucarpus*.

8. *Tessères de jeux divers*. Les tessères de plomb avec des chiffres au revers, généralement de I à XVI, quelquefois XIX, XX, XC, servaient au même usage que les tessères de bronze que nous avons signalées avec les mêmes numéros. C'étaient, les uns, des pions (*calculi, latrones*) pour les jeux des *latruncula*, des *duodecim scripta* (trictrac), de la *mora* (sorte de jeu de dames) et d'autres du même genre [1]; les autres, des jetons de compte pour ces mêmes jeux, suivant un usage courant encore aujourd'hui. Il ne faut pas les confondre avec les *tesseræ lusoriæ* qui étaient les dés cubiques marqués simplement de points ou de lettres sur leurs six côtés.

Ces tessères monétiformes étaient souvent en os ou en ivoire et elles ont généralement un chiffre au revers, tandis que le droit est orné de sujets variés : têtes de divinités ou d'empereurs, athlètes, masques, édifices, emblèmes divers relatifs aux jeux. M. J.-A. Blanchet a dressé un catalogue abondant des tessères en ivoire ou en os, que des trouvailles plus récentes permettent de compléter [2]. Une des séries, les plus curieuses de cette catégorie de monuments en ivoire est celle sur laquelle M. W. Frœhner a retrouvé tous les éléments du comput digital tel qu'il est expliqué par Nicolas de Smyrne. Sur ces jetons, on voit, au revers, des chiffres allant de I à XV et, au droit, une main dont un ou plusieurs doigts sont repliés suivant le nombre qu'on voulait exprimer [3].

1. R. Mowat, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1895, pp. 238 à 245; Hülsen, *Miscellanea epigraphica*, XXI; R. Cagnat, *Traité d'épigraphie latine*, 3e édit., p. 341.

2. J.-A. Blanchet, dans la *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XIII, 1889, pp. 225 et 369; t. XIV, 1890, p. 64; Graillot, *Mélanges de l'École franc. de Rome*, t. XVI, 1896, p. 299. M. W. Frœhner possède une remarquable suite de ces tessères d'ivoire.

3. W. Frœhner, dans l'*Annuaire de la Soc. franc. de numism.*, t. VIII, 1884, p. 232.

C,	<, quelquefois Ɔ (ἥμισυ)	hémiobole [1].
I,	quelquefois O (en Béotie, à Sicyone et ailleurs)	obole.
𐅃	(qui se décompose en ΓΙ)	pentobole.
⊢,	Ɣ, quelquefois ▷ (à Corcyre), I (en Béotie)	drachme [2].
Γ,	𐅃 (qui se décompose en Γ⊢)	5 drachmes [3].
Δ,	Δ⊢, quelquefois ↑ (à Corcyre)	10 drachmes.
𐅄,	𐅄, 𐅄 (en Béotie), qui se décompose en ΓΔ (πεντήκοντα)	50 drachmes.
H,	HE (en Béotie), hεκατόν	100 drachmes [4].
𐅅,	𐅅 (à Rhodes), qui se décompose en ΠΗ (πεντακόσιοι)	500 drachmes.
𐅅,	(à Rhodes), qui se décompose en ΓΗΔ	510 drachmes.
X,	anciennement ↓, Ψ (χίλιοι)	1,000 drachmes.
𐅆,	⥿ (en Béotie), qui se décompose en ΓΧ, Γ↓ (πεντακισχίλιοι).	5,000 drachmes.
M,	M̌ (μύριοι)	10,000 drachmes [5].
Σ		statère.
T,	TΛ (en Égypte), τάλαντον	talent (6,000 drachmes) [6].
𐅈,	𐅈, qui se décompose en ΓΤ	5 talents.
𐅉,	qui se décompose en ΔΤ	10 talents.
𐅊,	qui se décompose eu ΓΔΤ	50 talents.
𐅋,	qui se décompose en HT	100 talents.
𐅌,	qui se décompose en ΠΗΤ	500 talents.
𐅍,	qui se décompose en XT	1,000 talents.

est plus ordinaire, mais il semble quelquefois désigner plutôt l'obole (Hultsch, *Script*. t. I, p. 171). La lettre X signifie χίλιοι quand elle est placée à gauche d'unités plus petites.

1. On a souvent confondu les signes Ɔ et C. La détermination de la valeur ordinaire du signe Ɔ (*quart d'obole*) est due à M. Bruno Keil (*Attisches Viertelobolzeichen,* dans l'*Hermès*, t. XXVII, 1892, p. 643). Exceptionnellement, il signifie l'*hémiobole*, concurremment avec le signe C, marque courante de cette dernière division (voyez ci-dessus, pp. 427, 433, 435). Les signes C et Ɔ sont d'ailleurs, l'un et l'autre, la moitié de la lettre O, initiale du nom de l'obole.

2. La forme primitive paraît avoir été ▷, figure du Δ, initiale de δραχμή, dans les inscriptions les plus archaïques, et qui n'est autre que la lettre phénicienne ◁ retournée. Les signes Ɣ, puis ⊢, ne sont que des abréviations et des altérations du ▷ primitif. (B. Keil, dans l'*Hermès*, t. XXIX, 1894, p. 262.) Sur des monnaies de Sicyone, la lettre Δ = δραχμή (voyez ci-dessus, p. 408); à Corinthe, elle est la marque du diobole; à Centuripa, celle du *deconcion* (voyez ci-dessus, pp. 425 et 457). Le signe I désigne tantôt l'obole, tantôt la drachme, suivant les temps et les pays; on le trouve parfois traversé par une barre : +, ++, +++, ++++ (Hultsch, *Metrol.* p. 142, note 4).

3. A Rhegium, à Catane, à Mamertini, la lettre Γ paraît comme marque de valeur sur le *pentoncion* (voyez ci-dessus, p. 457),

4. La lettre H désigne parfois sur les monnaies l'hémiobole, et même, à Sinope, l'ἡμίεκτον, et à Métaponte, l'hémitartémorion (voyez ci-dessus, pp. 432, 435, 442).

5. La lettre M est, sur les monuments pondéraux, l'initiale du nom de la mine.

6. Sur les monnaies, la lettre T est, suivant les pays, l'initiale du tétartémorion, du tétrobole ou de quelque autre des petites divisions d'argent dont le nom a un T pour initiale (voyez ci-dessus, pp. 433 et 434).

Ɔ	1/4	ΔΔ	20	Η (*h*εκατόν)	100
C	1/2	ΔΔΙ	21	ΗΔΔ	120
Ι (ά, ἕν)	1	ΔΔΙΙ	22	Η𐅄	150
ΙΙ	2	ΔΔΙΙΙ	23	ΗΗ	200
ΙΙΙ	3	ΔΔΙΙΙΙ	24	ΗΗΗ	300
ΙΙΙΙ	4	ΔΔΓ	25	ΗΗΗΗ	400
Γ (πέντε)	5	ΔΔΓΙ	26	𐅅 (5 × 100)	500
ΓΙ	6	ΔΔΓΙΙ	27	𐅅Η	600
ΓΙΙ	7	ΔΔΓΙΙΙ	28	𐅅ΗΗΗΗ	900
ΓΙΙΙ	8	ΔΔΓΙΙΙΙ	29	Χ (χίλιοι)	1,000
ΓΙΙΙΙ	9	ΔΔΔ	30	ΧΧ	2,000
Δ (δέκα)	10	ΔΔΔΙ	31	ΧΧΧ	3,000
ΔΙ	11	etc.		ΧΧΧΧ	4,000
ΔΙΙ	12	ΔΔΔΔ	40	𐅆 (5 × 1,000)	5,000
ΔΙΙΙ	13	etc.		𐅆Χ	6,000
ΔΙΙΙΙ	14	𐅄 ou 𐅄 (5 × 10)	50	𐅆ΧΧΧΧ	9,000
ΔΓ	15	etc.		Μ (μύριοι)	10,000
ΔΓΙ	16	𐅄Δ (5 × 10 + 10)	60	ΜΜ	20,000
ΔΓΙΙ	17	𐅄ΔΔ	70	ΜΜΜΜ	40,000
ΔΓΙΙΙ	18	𐅄ΔΔΔ	80	𐅇	50,000
ΔΓΙΙΙΙ	19	𐅄ΔΔΔΔ	90	etc.	

Ce système consiste, comme on le voit, à en représenter les éléments essentiels par l'initiale même du nom des nombres. C'est ainsi, la plupart du temps, que sont exprimées les sommes d'argent et les mesures pondérales ou autres, dans les textes épigraphiques. Sur les monnaies il est rarement employé ; pourtant, les marques de valeur sont quelquefois représentées de cette manière.

Quand il s'agit, dans les textes, de sommes d'argent, l'espèce monétaire est tantôt écrite en toutes lettres, à côté du chiffre, tantôt indiquée seulement par une initiale ou une sigle conventionnelle qui, même, peut former avec le chiffre un monogramme dont les éléments sont faciles à décomposer. Voici la liste de ces initiales, sigles conventionnels et monogrammes :

X, ⋋, ╲ (χαλκοῦς) .... chalque (1/8e d'obole) [1].
Ɔ (τεταρτημόριον) .... quart d'obole.

1. La lettre X est l'initiale du mot χαλκοῦς. Nous avons vu plus haut qu'on la rencontre sur des monnaies, pour désigner le chalque, et qu'on trouve aussi les monogrammes $\overset{A}{X}$, $\overset{B}{X}$, $\overset{\Delta}{X}$ = 1, 2, 4 χαλκοί (voyez ci-dessus, p. 464 et suiv.). Les signes ⋋ et ╲ ne sont que les abréviations de la première lettre du mot χαλκοῦς ; on trouve le signe ╲ pour désigner le χαλκοῦς, notamment dans des inscriptions de Délos (Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. II, 1878, p. 580 ; cf. ci-dessus, p. 434) ; le signe ⋋

Déméter et Coré, à Éleusis, nous donne les deux sommes suivantes : νομίσματος ΠΙΙΙΙΙC = 500 drachmes, 5 oboles 1/2 ; νομίσματος ΠΔΔΔΔΙΙΙΙΙΤΧ = 90 drachmes, 5 oboles 1/4 et un χαλκοῦς [1].

χρυσον C = 1/2 obole d'or [2].

χρυσᾶς ⊢⊢ = deux drachmes d'or [3].

Sur de grandes monnaies d'or des Lagides et du roi de Syrie Démétrius I Soter, la mention Β𐅂 n'a pas été bien interprétée. La lettre Β = 2, c'est-à-dire *deux statères ;* la sigle 𐅂 = *une drachme*, c'est-à-dire *un demi-statère* [1] ; par conséquent, au total, 2 statères 1/2. Les pièces d'or en question pèsent, en effet, 21 gr. 48, c'est-à-dire 2 $\frac{1}{2}$ statères attiques de 8 gr. 60.

ΗΗΔΔΔΔΓΣΣΣ = 248 statères (200 + 40 + 5 + 3).

ΤΧΧΗΗΗΗΔΓ⊢⊢⊢⊢ = un talent et 2,419 drachmes (1 talent, + 2,000 drachmes, + 400 drachmes, + 10 dr., + 5 dr., + 4 dr.

ΠΤΤΤΧΧΧΧΠΗΔΔΔΔ⊢⊢⊢⊢IIC = 8 talents, 4,644 drachmes et une obole (8 talents, + 4,000 drachmes, + 500 dr., + 100 dr., + 40 dr., + 4 dr., + 2 hémioboles).

ΔΔΔΔΠΗΠΔΔΔΓΤΤΠΠΗΗΗΠΔΔΓ⊢IIIICT = 4,687 talents, 5,876 drachmes, 4 oboles 3/4 (4,000 + 500 + 100 + 50 + 30 + 5 + 2 talents ou 4,687 talents. Plus : 5,000 + 500 + 300 + 50 + 20 + 5 + 1 drachmes ou 5,876 drachmes. Plus, 4 oboles. Plus, 1 hémiobole. Plus 1/4 d'obole).

Deuxième système.

Dès le temps de Solon, on voit en usage un autre système de numération qu'on peut appeler *décadique*, parce que les lettres de l'alphabet, groupées par dix, dans leur ordre normal, servent à exprimer les unités, les dizaines et les centaines. Il importe d'observer, dans la liste alphabétique, la présence des lettres ϛ (*digamma* ou *stigma*), ϙ ou ϟ (*koppa*) et ϡ (*sampi*) qui ont persisté, avec leur valeur numérale, jusqu'à la fin de l'emploi de l'alphabet grec, c'est-à-dire lorsque l'usage de ces mêmes lettres était, depuis des siècles, tombé en désuétude comme valeur littérale. Dans les manuscrits, les lettres employées avec une valeur numérale sont le plus souvent accentuées ou pointées. Dans les textes épigraphiques, les accents et les points sont généralement supprimés, ou bien ils sont remplacés par un trait horizontal qui est placé au-dessus des lettres ou qui les traverse par le milieu ; ce trait, que les Romains appelaient *sicilicus*, n'était originairement pas autre chose que l'accent circonflexe [2]. Cette particularité se rencontre aussi en numismatique. Les accents et les points se retrouvent enfin en épigraphie pour les nombres au dessus de 1,000, et cela dans le but d'éviter toute chance de confusion avec les mots du discours.

Dans le tableau qui suit, on verra que les lettres numérales servent sans changement pour désigner, soit les nombres cardinaux, soit les nombres ordinaux, soit enfin les adverbes numéraux.

1. P. Foucart, *Bull. corr. hell.*, t. VIII, p. 198.
2. *C. I. Gr.*, n° 150, § 43.
3. *C. I. Gr.*, n° 150, § 43 ; cf. ci-dessus, p. 409.

1. Voyez ci-dessus, p. 444.
2. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 28.

Quelques-unes de ces sigles ne paraissent qu'à l'époque archaïque ; d'autres, seulement après Alexandre ; plusieurs enfin, comme nous l'avons indiqué, sont spéciales à certaines régions et ont un caractère géographique.

Les ligatures elles-mêmes se font parfois d'une manière différente, suivant les provinces. Par exemple, en Béotie, l'ancienne forme ↓ (pour Χ) se rencontre liée au Π de la manière suivante : ↓Π ; le Π et le Δ sont ainsi associés, 𐅄 ; le Δ se présente souvent sous la forme primitive ▷. Par exemple, dans une inscription d'Orchomène on a : Μ↓ΠΨ⊦E𐅄▷III et ↓ΠΠ⊦E⊦E⊦E▷▷IIIOH, nombres qui, dans l'épigraphie attique, seraient ainsi exprimés : Μ𐅆Χ Η𐅄◁⊦⊦⊦ et 𐅆𐅅ΗΗΗΔΔ⊦⊦⊦IC (*16,163 drachmes*, et *5,823 drachmes 1 obole 1/2*) [1].

A Rhodes [2], nous avons signalé des ligatures particulières pour les nombres 500 et 510.

Sur l'abaque du vase de Darius, à Naples, on a la liste complète des unités : ΜΨΗ▷ΓΟ<Τ = 10,000 ; 1,000 ; 100 ; 10 ; 1 drachme ; 1 obole ; 1/2 obole et 1/4 d'obole ou tartémorion. La sigle de la drachme, originairement ⊳, se trouve, ici, avoir pris la forme Γ▷ qu'on a eu tort de regarder comme l'initiale de πέντε [3].

1. *C. I. Gr.*, 1569 ; W. Larfeld, *Sylloge inscript. Bœotic.*, 33, 2 ; Sal. Reinach, *Traité d'épigr. gr.*, p. 218.
2. L. Ross, *Inscript. méd.*, nº 274 ; *Bull. corr. hell.*, t. IV, 1880, p. 268.
3. B. Keil, dans l'*Hermès*, t. XXIX, 1894, p. 262. Comparez l'abaque de Salamine (Nagl, *Supplement zum Jahrgang IX, 1899* de la *Zeitsch. für Mathematik und Physik*, pp. 337 et suiv. ; W. Kubitschek, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899-1900, p. 393).

L'unité redoublée désignait ses multiples :

ΤΤΤΤ = 4 talents ;
⊦⊦⊦⊦ = 4 drachmes ;
Γ⊦⊦⊦ = 8 drachmes ;
ΓΤΤΤ = 8 talents ;
ΣΣΣΣΣΣΣ = 7 statères [1] ;
ΗΗΔΔΔΔΓΣΣΣ = 248 statères [2].

Dans le trésor du temple d'Athéna, à Athènes, on mentionne un tétradrachme d'or du poids de 7 drachmes et 2 oboles 1/2 : τετράδραχμον χρυσοῦν · σταθμὸν τουτου Π⊦⊦IIC [3].

ICϽΧ = 1 obole 3/4 et un χαλκοῦς [4].
ΧΗΗ = 1,200 drachmes.
𐅆ΧΧ = 7,000 drachmes.
ΧΧΧ𐅅ΗΗΔΔΔΙϽ = 3,740 dr. 1 obole 1/4 [5].
ΗΔΔΔ⊦⊦⊦⊦IIC = 134 dr. 2 ob. 1/2 [6].
𐅄ΔΔΔΓIIIϽC = 85 dr. 3 ob. 3/4 [7].
ΤΧΧ𐅅𐅄ΔΓIIIIC = 1 talent 2,565 drachmes 4 oboles 1/2 [8].
ΤΗ𐅄ΔΔΔΓ⊦⊦⊦⊦ = 1 talent 189 drach. [9].

L'or qui entrait dans la composition de la statue d'Athéna par Phidias, au Parthénon, avait coûté 87 tatents 4,652 drachmes d'argent, somme ainsi exprimée dans une inscription : 𐅄ΔΔΔΓΤΤΧΧΧΧ𐅅Η𐅄⊦⊦ (= 50 + 30 + 5 + 2 tatents + 4,000 + 500 + 100 + 50 + 2 drachmes) [10].

Un fragment des comptes du temple de

1. *C. I. Gr.*, nº 144 ; F. Hultsch, *Metrol.*, p. 143.
2. *C. I. Gr.*, nº 3140.
3. *C. I. Gr.*, nº 339 ; ci-dessus, p. 437.
4. B. Keil, dans l'*Hermès*, t. XXVII, 1892, p. 643.
5. W. Frœhner, *Les inscriptions grecques du Louvre*, pp. 82 et 86.
6. W. Frœhner, *op. cit.*, p. 54.
7. W. Frœhner, *op. cit.*, pp. 81 et 85.
8. W. Frœhner, *op. cit.*, pp. 83 et 86.
9. *Bull. corr. hell.*, t. IV, 1880, p. 312.
10. Sal. Reinach, *Bull. corr. hell.*, t. XIII, 1889, p. 173.

͵Α ou ͵Α	=	1,000	(χίλιοι, χιλιοστός, χιλιάκις).
͵Β	=	2,000	(δισχίλιοι, δισχιλιοστός, δισχιλιάκις).
͵Γ	=	3,000	(τρισχίλιοι, etc.).
͵Δ	=	4,000	(τετρακισχίλιοι, etc.)
͵Ε	=	5,000	(πεντακισχίλιοι, etc.)
͵Ϛ	=	6,000	(ἑξακισχίλιοι, etc.).
͵Ζ	=	7,000	(ἑπτακισχίλιοι, etc.).
͵Η	=	8,000	(ὀκτακισχίλιοι, etc.).
͵Θ	=	9,000	ἐννακισχίλιοι, etc.).
Α̈, Μ, Μ̊, Μ̂	=	10,000	(δεκακισχίλιοι, μύριάς, μυριοι, μυριοστός, μυριάκις).
Β̈ ou Μ (Β above)	=	20,000	(δύο μυριάδες, δισμύριοι, δισμυριοστός, δισμυριάκις).
Γ̈	=	30,000	(τρεῖς μυριάδες).
Δ̈	=	40,000	(τέτταρες μυριάδες).
Ε̈	=	50,000	(πέντε μυριάδες).
Ϛ̈	=	60,000	(ἕξ μυριάδες).
Ζ̈	=	70,000	(ἑπτὰ μυριάδες).
Η̈	=	80,000	(ὀκτὼ μυριάδες).
Θ̈	=	90,000	(ἐννέα μυριάδες).
Ϊ	=	100,000	(δέκα μυριάδες, μυριάδων δεκάς).

Exemples :

∝ = 4 $\frac{1}{2}$, sur des monnaies de Tomi [1].

Ξ = 60, sur des monnaies du temps de Dioclétien [2].

Μ̂Δ̄ΤΚ = 14,320.

Μ̂Δ̄ΦΞ = 14,560.

ΔΗΝΑΡΙΑ ΗΤΛΓ ΑΣ Ϛ = 8,333 deniers et 6 as [3].

✳ ˇΑ = 1,000 deniers, dans l'*Édit* de Dioclétien.

Μ̌ΙΑ = μυρίαδες ἕνδεκα, 11,000 [4].

Μ̌/Β = μύρια καὶ δισχίλια, 12,000 [5].

✳ /ΑΨΝ = 1,750 deniers [6].

Le trait qui, placé à gauche de la lettre, indique les milliers, a parfois la forme d'un Ζ, ≷ : ainsi ✳≷Φ = δηνάρια Φ, 500 deniers [1]. Ce trait manque assez souvent lorsqu'il n'y a aucune chance de confusion ou d'ambiguité. Ainsi : ✳ ΓΣΝ = 3,250 deniers [2].

✳ Α signifie, dans certains cas, 1,000 deniers et non pas 1 denier [3].

✳ Μ peut signifier 40 deniers ou 10,000 deniers.

Lorsqu'il y a plusieurs dizaines de mille le nombre des dizaines est inscrit en petites lettres au-dessus de la lettre Μ qui forme unité de compte. Ainsi ✳Μ (ΙΕ above) = 150,000 deniers [4] ; ✳Μ (ΙΓ above) = δηναρίων ιγ'

1. Voyez ci-dessus, p. 411.
2. Voyez ci-dessus, p. 530.
3. Inscript. d'Éphèse de l'an 103 après J.-C. (R. Cagnat, *Rev. archéol.*, 1899).
4. *C. I. Gr.*, nº 2782 (*in fine*).
5. *C. I. Gr.*, nº 3419.
6. Waddington, *Voyage archéol. de Ph. Le Bas. Explication des Inscriptions*, t. III, pp. 173 et 188.

1. *C. I. Gr.*, nºs 1992 et 3265.
2. *C. I. Gr.*, nº 2758.
3. *C. I. Gr.*, nº 2015.
4. Waddington, *Voyage archéol. de Ph. Le Bas. Explic. des Inscript.*, t. III, p. 146.

Α,	$\overline{\text{Α}}$	=	1	(εἷς, μία, ἕν ; πρῶτος, ἅπαξ) ; ΤΟ Α (τὸ πρῶτον).
Β, Ƀ,	$\overline{\text{Β}}$	=	2	(δύο, δεύτερος, δίς) ; ΤΟ Β (τὸ δεύτερον).
Γ,	$\overline{\Gamma}$	=	3	(τρεῖς, τρίτος, τρίς) ; ΤΟ Γ (τὸ τρίτον).
Δ,	$\overline{\Delta}$	=	4	(τέτταρες, τέταρτος, τετράκις), — τὸ τέταρτον.
Ε,	$\overline{\text{Ε}}$	=	5	(πέντε, πέμπτος, πεντάκις), — τὸ πέμπτον.
ϛ, Ⲋ, $\overline{5}$	$\overline{\text{ϛ}}$	=	6	(ἕξ, ἕκτος, ἑξάκις), – τὸ ἕκτον.
Ζ,	$\overline{\text{Ζ}}$	=	7	(ἑπτά, ἕβδομος, ἑπτάκις), — τὸ ἕβδομον.
Η,	$\overline{\text{Η}}$	=	8	(ὀκτώ, ὄγδοος, ὀκτάκις), — τὸ ὄγδοον.
Θ,	$\overline{\Theta}$	=	9	(ἐννέα, ἔννατος, ἔνατος, ἐνάκις), — τὸ ἔνατον.
Ι,	$\overline{\text{Ι}}$	=	10	(δέκα, δέκατος, δεκάκις), — τὸ δέκατον.
ΙΑ,	$\overline{\text{ΙΑ}}$	=	11	(ἕνδεκα, ἑνδέκατος, ἑνδεκάκις), — τὸ ἑνδέκατον.
ΙΒ,	$\overline{\text{ΙΒ}}$	=	12	(δώδεκα, δωδέκατος, δωδεκάκις), — τὸ δωδέκατον.
ΙΓ,	$\overline{\text{Ι}\Gamma}$	=	13	(τρεῖς καὶ δέκα, τρισκαιδέκατος, τρισκαιδεκάκις), etc.
ΙΔ,	$\overline{\text{Ι}\Delta}$	=	14	(τέτταρες καὶ δέκα, τετταρακαιδέκατος, etc.).
ΙΕ,	$\overline{\text{ΙΕ}}$	=	15	(πεντεκαίδεκα, πεντεκαιδέκατος, etc.).
Ιϛ,	$\overline{\text{Ιϛ}}$	=	16	(ἑκκαίδεκα, ἑκκαιδέκατος, etc.).
ΙΖ,	$\overline{\text{ΙΖ}}$	=	17	(ἑπτακαίδεκα, ἑπτακαιδέκατος, etc.).
ΙΗ,	$\overline{\text{ΙΗ}}$	=	18	(ὀκτωκαίδεκα, ὀκτωκαιδέκατος, etc.).
ΙΘ,	$\overline{\text{Ι}\Theta}$	=	19	(ἐννεακαίδεκα, ἐννεακαιδέκατος, etc.).
Κ,	$\overline{\text{Κ}}$	=	20	(εἴκοσι, εἰκοστός, εἰκοσάκις).
ΚΑ,	$\overline{\text{ΚΑ}}$	=	21	(εἴκοσι εἷς, εἷς καὶ εἰκοστός).
ΚΒ,	$\overline{\text{ΚΒ}}$	=	22	(εἴκοσι δύο, εἰκοστός δεύτερος).
	etc.			
Λ,	$\overline{\Lambda}$	=	30	(τρίακοντα, τριακοστός, τριακοντάκις).
ΛΑ,	$\overline{\Lambda\text{Α}}$	=	31	(τριάκοντα ἕν, ἓν καὶ τριακοστός).
	etc.			
Μ,	$\overline{\text{Μ}}$	=	40	(τετταράκοντα, τετταρακοστός, τετταρακοντάκις).
Ν,	$\overline{\text{Ν}}$	=	50	(πεντήκοντα, πεντηκοστός, etc.)
Ξ,	$\overline{\Xi}$	=	60	(ἑξήκοντα, ἑξηκοστός, etc.).
Ο,	$\overline{\text{Ο}}$	=	70	(ἑβδομήκοντα, ἑβδομηκοστός, etc.).
Π,	$\overline{\Pi}$	=	80	(ὀγδοήκοντα, ὀγδοηκόστος, etc.).
ϙ, Ϥ, ϙ, ϙ ou	$\overline{\text{Ϥ}}$	=	90	(ἐννενήκοντα, ἐνενήκοντα, ἐνενηκοστός, etc.).
Ρ,	$\overline{\text{Ρ}}$	=	100	(ἑκατόν, ἑκατοστός, ἑκατοντάκις).
Σ,	$\overline{\Sigma}$	=	200	(διακόσιοι, διακοσιοστός, διακοσιάκις).
Τ,	$\overline{\text{Τ}}$	=	300	(τριακόσιοι, τριακοσιοστός, etc.).
Υ,	$\overline{\Upsilon}$	=	400	(τετρακόσιοι, τετρακοσιοστός, etc.).
Φ,	$\overline{\Phi}$	=	500	(πεντακόσιοι, πεντακοσιοστός, etc.).
Χ,	$\overline{\text{Χ}}$	=	600	(ἑξακόσιοι, ἑξακοσιοστός, etc.).
Ψ,	$\overline{\Psi}$	=	700	(ἑπτακόσιοι, ἑπτακοσιοστός, etc.).
Ω,	$\overline{\Omega}$	=	800	(ὀκτακόσιοι, ὀκτακοσιοστός, etc.).
ϡ		=	900	(ἐννακόσιοι, ἐνακόσιοι, ἐνακοσιοστός, etc.).

comme dans le système décadique, mais bien K = 10, Λ = 11, M = 12 et même N = 13. Les 24 chants de l'Iliade et de l'Odyssée ont été numérotés suivant ce système par les grammairiens alexandrins. On s'en est inspiré pour marquer les places dans le théâtre de Dionysos à Athènes, ainsi que pour numéroter les tessères correspondant à ces places [1]. On l'a trouvé appliqué aussi dans les marques d'assemblage des pierres de l'autel de Pergame, sur des plaques de plomb de Dodone et sur des vases attiques [2]. Quelques textes épigraphiques aussi nous en révèlent l'application : par exemple, dans une inscription funéraire, on lit : ἔζησεν ἔτη Υ, ἡμέρας N, ce qui ne peut signifier que : « il vécut 20 ans et 13 jours [3] ».

Mais au point de vue numismatique, la constatation la plus importante qui ait été faite de l'application de ce système est due à M. Svoronos qui, récemment, a expliqué par ce comput une série de lettres qui figurent dans le champ des monnaies des Lagides frappées en Égypte, et étaient demeurées inexpliquées jusqu'ici [1]. Ces lettres sont des dates ; l'an A = 1 correspond à 270 avant J.-C., date de la mort d'Arsinoé II femme de Ptolémée Philadelphe. La date Ω = 24 correspond à l'an 247 avant J.-C., date de la mort de ce prince lui-même. On retrouve le même système se continuant sous le règne de Ptolémée III, avec cette particularité curieuse que l'an 25 est représenté par AA, l'an 26 par BB, et ainsi de suite jusqu'à ΩΩ = an 48. Ce n'est pas tout : ce comput singulier et incommode se poursuit avec trois lettres AAA = 49, BBB = 50, etc., comme sur les tessères athéniennes ; à la place des trois lettres on a quelquefois : ‾A = α τρία ; ‾B = β τρία ; ‾Γ = γ τρία. Le tableau suivant fera, d'ailleurs, bien comprendre tout le système qui n'était réellement pratique que pour les 24 premières lettres ; pour faire usage des chiffres élevés, on était obligé d'avoir toujours le tableau sous les yeux ou de se livrer mentalement à un calcul mathématique.

A	1	M	12	Ψ	23
B	2	N	13	Ω	24
Γ	3	Ξ	14	AA	25
Δ	4	O	15	BB	26
E	5	Π	16	ΓΓ	27
Z	6	P	17	ΔΔ	28
H	7	Σ	18	EE	29
Θ	8	T	19	ZZ	30
I	9	Y	20	HH	31
K	10	Φ	21	ΘΘ	32
Λ	11	X	22	II	33

1. J. Svoronos, *Tessères en bronze du théâtre dionysiaque de Lycourgos*, dans la *Rivista ital. di numism.*, t. XI, 1898, pp. 459 et suiv.

2. Sal. Reinach, *Traité d'épigr. grecque*, p. 220.

3. Gruter, p. 968, n° 7 ; cf. Westermann, dans Pauly, *Realencyclopædie*, v° *Notæ*, p. 704.

1. J. Svoronos, *Journal intern. d'archéologie numismatique*, t. I, p. 62.

μυρίαδες ou 130,000 deniers [1]; ϡ$\overset{E}{M}$Ϡ = 16,000 deniers [2].

Chaque lettre conserve sa valeur absolue, quelle que soit la place qu'elle occupe; il n'y a pas, comme pour nos chiffres, dans notre système décimal, une valeur de position. De sorte que la place respective des lettres dans un nombre ayant plus de dix unités est indifférente et était susceptible de varier. Ainsi, le nombre 12 se rend indifféremment par BI ou par IB; le nombre 85, par ΠΕ ou ΕΠ; les nombres de trois chiffres peuvent s'écrire de quatre manières, par exemple : 364 se présentera sous les formes ΤΞΔ, ΔΞΤ, ΤΔΞ ou ΞΔΤ. Les dates exprimées sur les monnaies, surtout en Asie-mineure et en Syrie, offrent des exemples nombreux de ces particularités qui ne sont pas non plus étrangères à l'épigraphie. Ainsi, on lit : ΕΤΟΥΣ ΗΣΙ (= année 218 des Séleucides) sur une inscription de Syrie [3]. Sur les monnaies grecques des rois de la Characène, les dates, suivant l'ère des Séleucides, sont écrites de gauche à droite : ΣΝΒ (253), ou de droite à gauche : ΗΠΡ (188), indifféremment, jusque vers l'an Τ (300 sél. = 12 avant J.-C.); à partir de cette date, la marche de gauche à droite, ΤΞΓ, ΥΙς, etc. est presque constante [4]. A Tavium (Galatie), sur des bronzes à l'effigie de Septime Sévère et de Caracalla, nous relevons des dates où le chiffre des unités est placé entre celui des dizaines et celui des centaines : CHI (= an 218), au lieu de CIH ou HIC. On trouve, de même, sur des monnaies de Germanicopolis-Gangra, en Paphlagonie, CΔI (an 214, pour CIΔ), CЄI (an 215, pour CIЄ), etc.

Il faut se garder de confondre, sur les monnaies, les lettres qui représentent des dates avec celles qui, appartenant au même système de comput alphabétique, sont, au contraire, des marques de valeur. Nous avons vu, par exemple, que les lettres Α Β Γ Δ Ε, sur des bronzes impériaux de la Mœsie inférieure, désignent l'as, le dupondius, le tripondius, le sesterce de 4 as et le quincussis [1].

1. Waddington, *op. cit.*, p. 475, nº 1999.
2. Waddington, *op. cit.*, p. 189.
3. Perdrizet et Fossey, *Bull. corr. hell.*, t. XXI, 1897, p. 69.
4. E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. III, p. 248.

Troisième système.

Un troisième système de numération grecque qui paraît aussi ancien que l'invention de l'alphabet ionien, est appelé *système alphabétique*, parce qu'il consistait à donner aux 24 lettres la valeur correspondant au rang qu'elles occupent dans l'alphabet [2]. La lettre Α vaut 1 et la lettre Ω vaut 24, le *digamma*, le *koppa* et le *sampi* étant écartés du système.

Ce comput était employé à Athènes dans la numérotation des douze tribus attiques [3]; nous en trouvons aussi l'application sur les monnaies athéniennes du nouveau style, où les mois sont comptés de Α à Μ (1 à 12) sans discontinuité et sans que les 10e, 11e et 12e soient numérotés ΙΑ, ΙΒ, ΙΓ,

1. B. Pick, *Die ant. Münzen Nord-Griechenlands, Dacien und Mœsien*, I, pp. 74, 94-95, 128, 195, etc. Cf. ci-dessus, p. 602.
2. Gow, *The greek numeral alphabet*, dans le *Journal of Philology*, 1884, p. 278; Sal. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 220.
3. *Scol. in Aristoph. Plutus*, 277.

Pour compléter les données qui précèdent sur les manières différentes d'exprimer les sommes d'argent, nous donnerons ici la liste d'un certain nombre de sigles et monogrammes représentant des unités monétaires et pondérales qui, pour la plupart, ne se trouvent pas dans les tableaux précédents, mais qu'on rencontre surtout dans les manuscrits et les papyrus et, pour quelques-uns, même sur les monnaies et les poids de l'époque constantinienne et byzantine [1].

ΓΡ, γρ	γράμμα.
^, <o, Λ, <, ⊦, L, ɥ, S	δραχμή, ὁλκή.
>	ἡμίσεια δραχμή.
Ɔ, C, Ƨ, S, ʃ	ἡμιώβολον.
ΚΕ, ΚΕ, Ч, Ч	κεράτιον.
ЧЧ, ЧЧЧ, etc	δύο κεράτια, τρία κεράτια, etc.
Λ, Λι, Λ, Λ̄	λίτρα.
Hν, HS, HS	sesterce.
Mᴺ, Ṅ	μνᾶ.
N̊, ν̊	νόμισμα.
—, ~, \, /	ὀβολός.
=, ≈, \\, //	διώβολον, δύο ὀβολοί.
Γ, Γο, Γ̇, γ̇	οὐγκία.
Τ̄, Ξ, Ζ, Ƨ	τάλαντον.
Ƨ =, F	πεμπώβολον.
Ƨ —, F, ⊥, ∠	τετρώβολον.
Ƨ, Γ	τριώβολον.
Ʋ	τεταρτημόριον.
X, X̂	χαλκοῦς.
2, ϵ, C, χ^β, χβ, χ^ο	2 χαλκοῖ.
χγ	3 χαλκοῖ.
C, ɗ, ɷ, ɗ	4 χαλκοῖ.
Cχ	5 χαλκοῖ.
C Z, C χ̊	6 χαλκοῖ.
C χ γ	7 χαλκοῖ.
F	1/3.
L	1/2.
Ʋ	3/4.

1. Fr. Hultsch, *Metrol. scriptor. reliquiæ*, t. I, pp. 169 et suiv.; Eug. Revillout, *Un papyrus bilingue du temps de Philopator*, p. 30; Grenfell and Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri* (Londres, 1899, 2 vol. in-4°), *passim;* Ulrich Wilcken, *Griechische Ostraka* (Berlin, 2 vol. in-8°, 1899), t. I p. 818.

ΚΚ	34	ΨΨ	47	ΜΜΜ	60
ΛΛ	35	ΩΩ	48	ΝΝΝ	61
ΜΜ	36	ΑΑΑ ou ‾Α (=α τρία)	49	ΞΞΞ	62
ΝΝ	37	ΒΒΒ	50	ΟΟΟ	63
ΞΞ	38	ΓΓΓ	51	ΠΠΠ	64
ΟΟ	39	ΔΔΔ	52	ΡΡΡ	65
ΠΠ	40	ΕΕΕ	53	ΣΣΣ	66
ΡΡ	41	ΖΖΖ	54	ΤΤΤ	67
ΣΣ	42	ΗΗΗ	55	ΥΥΥ	68
ΤΤ	43	ΘΘΘ	56	ΦΦΦ	69
ΥΥ	44	ΙΙΙ	57	ΧΧΧ	70
ΦΦ	45	ΚΚΚ	58	ΨΨΨ	71
ΧΧ	46	ΛΛΛ	59	ΩΩΩ	72

Notations particulières.

Nous sommes loin de connaître tous les systèmes de comput en usage dans les pays helléniques et se rattachant à des traditions locales que n'ont pas toujours fait disparaître l'extension de la puissance athénienne et la domination d'Alexandre. La numismatique et l'épigraphie apportent souvent de précieux indices à cet égard. C'est ainsi qu'une inscription d'Halicarnasse, du commencement du ɪvᵉ siècle avant notre ère, nous révèle un système particulier de numération qui était usité dans cette ville, concurremment avec le système attique ordinaire [1].

Dans ce nouveau comput, on relève les valeurs suivantes qui ne nous fournissent, d'ailleurs, qu'un tableau très incomplet :

I = l'obole.
D = la drachme.
DD = le didrachme.
8 = 10 statères.

1. B. Haussoullier, *Bull. corr. hell.*, t. IV, 1880, p. 314 ; B. Keil, dans l'*Hermès*, 1894, p. 250.

— = 1/4 d'obole.
= = 1/2 obole.
≡ = 3/4 d'obole.

Dans une inscription d'Argos où il est question de drachmes d'Égine et de drachmes d'Alexandre, le point ou globule est la sigle de la drachme ; la lettre Θ = 10 drachmes ; la lettre Π = 50 drachmes ; les quatre points :: sont l'obole [1].

Une inscription attique de l'époque des Antonins [2] donne les abréviations suivantes :

✕ = denier.
ΔΡ = drachme.
∠ = demi-denier (∠ = la moitié de Δ).
S = demi-drachme.
— = obole.
Ↄ = hémiobole [3].

1. Dittenberger, dans l'*Hermès*, t. VII, p. 62 ; Ph. Le Bas, *Voyage archéol. en Grèce*, continué par P. Foucart, nº 115 ; Sal. Reinach, *Traité d'épigr.*, p. 218.
2. *C. I. Attic.*, t. III, nº 61, p. 37.
3. Ici, le signe Ↄ paraît désigner l'hémiobole plutôt que le quart d'obole, suivant sa valeur ordinaire. Voyez ci-dessus, p. 725.

tion, et tout chiffre placé *à la gauche* d'un autre qui lui est supérieur se retranche de cet autre par soustraction. Ex. : XL = 40 ; LX = 60 ; XCIX (100 — 10 + 10 — 1) = 99, etc.

HS XXXIII CCC XXXIII S (33,333 sesterces 1/2 [1]. Signalons comme particularités remarquables, relevées sur des inscriptions d'Afrique :

VL = XLV (45).
XXXXXXXXIXS = LXXXIXS (89 1/2).
IIIIC = XCVII (97).
LXXXXX = C (100) [2].

On trouve, à la basse époque romaine, le signe ┍ pour désigner 1/2 : ainsi sur des pièces de bronze de l'époque constantinienne, nous avons signalé la marque X/II┍ qui signifie 12 $\frac{1}{2}$ [3] ; le signe ┍ paraît, d'ailleurs, être un dérivé de S (*semis*).

Les Romains n'avaient pas de chiffres pour rendre les nombres au dessus de 100,000 [4]. La *centaine de mille* formait une nouvelle unité, et pour exprimer un million, par exemple, on disait : « dix centaines de mille », *decies centena millia ;* on écrivait alors *10 fois 100,000*, en enfermant dans un carré incomplet les chiffres qui désignaient les centaines de mille, et en surmontant d'une barre transversale les dizaines de mille. Exemple :

|X| ou)X(= 1,000,000.
|L| = 5,000,000.
|M| ou |∞| = 100,000,000.
|X| $\overline{\text{CLXXX}}$ DC = 1,180,600.
|XIII| = 1,300,000.
|XVI| = 1,600,000.
XXX = 30, $\overline{\text{XXX}}$ = 30,000 et |XXX| = 3 millions.
HS$\overline{\text{D}}$ = 500,000 sesterces.
HS|D| = 50 millions de sesterces.
|∞ ∞| = 200 millions (*bis millies*) [1].
|XVI| $\overline{\text{XX}}$ DCCCXXXI = 1,620,831.

1. Inscription d'Éphèse, de l'an 103 après J.-C. (R. Cagnat, *Rev. archéol.*, t. XXXV, 1899, p. 181).
2. *C. I. L.*, VIII, partie II, tables à la p. 1108.
3. Voyez ci-dessus, p. 611. Nous avons dit que M. Mowat a proposé de voir dans II┍ le signe du *sesterce*.
4. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 133 : *Non erat apud antiquos numerus ultra centum millia.*

§ III

Diverses formes de calcul chez les Romains.

1. Système de l'as.

La plus ancienne méthode de calcul, chez les Romains, était fondée sur la monnaie de bronze et avait l'as et l'once pour points de départ. L'as ou la grande unité était représenté par un trait vertical | ; l'once ou petite unité, par un trait horizontal —. Le système des divisions est duodécimal ; voici le tableau complet des multiples et des divisions des deux unités, avec les signes par lesquels on les figurait. Ils nous ont été conservés par Volusius Mæcianus qui écrivait en 146 après J.-C. [2], et on les retrouve, pour la plupart, sur les monnaies et dans les textes épigraphiques.

1. J. Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. Vigié, pp 47-48.
2. *Volusii Mæciani distributio partium*, édité par Th. Mommsen (Leipzig, 1853, in-8°) ; cf. Hultsch, *Metr. Scriptores*, t. II, pp. 61 et suiv.

§ II

La numération romaine [1].

Les Romains exprimaient les nombres entiers par des lettres ou des chiffres, de la manière suivante dont l'usage a, en partie, persisté jusqu'à nos jours:

I	=	1
II	=	2
III	=	3
IIII ou IV	=	4
IIIII ou V	=	5
VI	=	6
VII	=	7
VIII ou IIX	=	8
VIIII ou IX	=	9
X	=	10
XI	=	11
XII	=	12
XIII	=	13
XIIII ou XIV	=	14
XV	=	15
XVI	=	16
XVII	=	17
XVIII ou XIIX	=	18
XVIIII ou XIX	=	19
XX	=	20
XXX	=	30
XXXX ou XL	=	40
XLI	=	41
↓, ⊥ ou L	=	50
LI	=	51
LX ou XXXXXX	=	60
LXX	=	70
LXXX ou ⌊XXX	=	80
XC ou LXXXX	=	90
XCI	=	91
XCIX	=	99

C ou LL	=	100
CI	=	101
CC	=	200
CCC	=	300
CCCC ou CD	=	400
D ou Ɖ	=	500
DC	=	600
DCC	=	700
DCCC	=	800
DCCCC	=	900
CIƆ, M, ∞, ⋈, $\overline{I}$	=	1,000
CIƆ CIƆ, MM, $\overline{II}$M, $\overline{II}$	=	2,000
CIƆ CIƆ CIƆ, MMM, IIIM, $\overline{III}$	=	3,000
MMMM, IVM, $\overline{IV}$, ∞ ש	=	4,000
IƆƆ, DƆ, ↁ, ש, VM, $\overline{V}$	=	5,000
VIM, $\overline{VI}$	=	6,000
VIIM, $\overline{VII}$	=	7,000
VIIIM, $\overline{VIII}$	=	8,000
VIIIIM, $\overline{VIIII}$	=	9,000
CCIƆƆ, ↂ, ⊕, Ψ, XM, $\overline{X}$	=	10,000
XXM, $\overline{XX}$	=	20,000
XXXCIƆ, XXXM, $\overline{XXX}$	=	30,000
XLM, $\overline{XL}$	=	40,000
IƆƆƆ, ↇ, LM, $\overline{L}$	=	50,000
LXM, $\overline{LX}$	=	60,000
LXXM, $\overline{LXX}$	=	70,000
LXXXM, $\overline{LXXX}$	=	80,000
XCM, $\overline{XC}$	=	90,000
CCCIƆƆƆ, ↈ, Ψ, CM, $\overline{C}$	=	100,000
ↈ ↈ ↈ ↇ ↂ ↂ ↂ	=	380,000
QI	=	500,000

On voit par ce tableau que, pour les nombres compris entre 1 et 1,000, tout chiffre placé *à la droite* d'un autre qui lui est supérieur s'ajoute à cet autre par addi-

1. E. Hubner, *Exempla scripturæ epigraphicæ latinæ,* Proleg., p. LXX.

16 as, le quinaire 8 as et le sesterce 4 as [1].

Les poids furent toujours appréciés suivant le système de l'as, parce que, primitivement, *as erat libra pondus* [2]. Seulement, quand il s'agit de notations pondérales, les sigles qui précèdent sont précédées de la lettre P, P° ou P̄, qui signifie *pondo*, « livre poids ».

Dans les textes épigraphiques, notamment sur les vases d'argent, comme ceux des trésors de Berthouville (Bernay), d'Herculanum, de Naples et de Hildesheim, on trouve souvent des notations pondérales indiquées suivant ce système. Exemples : EX·ARG·P· CXII S=£CՇ, ce qui signifie : *ex argenti pondo centum duodecim* (*libras*), *bessem semunciam sicilicum sextulam* (112 +2/3 + 1/24 + 1/48 + 1/72) [3].

Sur une patère d'argent du trésor de Berthouville, on lit : P∽∽ ƎVII (*pondo trientem scriptula septem*) [4].

Sur une autre du même trésor : P.IS∽∽∽ƆX (*pondo libram, dextantem, sicilicum* (*dimidia scriptula*) *decem*). [5].

Sur des vases et ustensiles d'or et d'argent trouvés à Pompéi et à Herculanum, on a relevé des inscriptions analogues [6]. Nous citerons les suivantes : sur des amphores d'argent de Pompéi : II·P·P·XXIIIS·ƎVI = *duas* (*amphoras*) *pendere pondo XXIII, semissem, scriptula VI* = 23 l. 150/288 ou 7,602 grammes [1]. — Sur une patère d'argent de Pompéi : VƕƧƧΣVI : *Pondo V, uncias X* (ou *dextantem*), *semunciam, scriptula VI* (1,930 gr. 50 [2]).

Une inscription de Sardaigne parle de quatre statues d'argent dédiées à Hadrien et à sa famille, dont le poids est ainsi spécifié :

1. ARGENT· PIII=>VIIII·
2. ARGENT· PII=–Ɛ>X·
3. ARGENT· P·I=Ɛ>XI·
4. ARGENT· P·I=Ɛ>III·

Ce qui s'interprète :

1. *Argenti pondo III, unciæ II, scripula VIIII.*
2. *Argenti pondo II, unciæ III, semuncia, scripula X.*
3. *Argenti pondo I, uncia I, semuncia, scripula XI.*
4. *Argenti pondo I, uncia I, semuncia, scripula III* [3].

Le taux de l'intérêt fut longtemps supputé à Rome d'après le système de l'as : le *fenus unciarum* est le 1/12e du capital; le *fenus semunciarium* en était le 1/24e. D'unité pondérale et monétaire, l'as devint dans l'usage l'unité-étalon de toutes les choses susceptibles d'être divisées par douzièmes. On l'employait, ainsi que ses sous-multiples, pour mesurer les capacités, les espaces, les heures, les héritages, les superficies. Balbus (*de Asse*, § 1) dit : *quidquid unum est et quod ex integrorum divisione remanet*, ASSEM *ratiocinatores vocant* [4]. Dans une inscription tumulaire, il est parlé de

1. Voyez ci-dessus, p. 545.
2. *Ponderis eadem divisio est quæ æris. Nam in quas partes as dividitur, in has et libra dispenditur. Dicitur ita as quidem, seu de divisione solidi, seu de pondere, seu de numerata in ære pecunia agatur.* Vol. Mæc., 77, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 70.
3. *C. I. L.*, t. II, n° 3386.
4. *C. I. L.*, t. XIII, n° 3183(29).
5. *C. I. L.*, t. XIII, n° 3183(3).
6. *C. I. L.*, t. X, 2^e^ part., n° 8071 et suiv.

1. *C. I. L.*, t. X, 2^e^ part., n° 8071, 7.
2. *C. I. L.*, t. X, 2^e^ part., n° 8071, 17.
3. *C. I. L.*, t. X, 2^e^ part., n° 7939.
4. Hultsch, *Metrol. Scriptores*, t. II, p. 72. Cf.

100 as, *centussis,* marque distinctive :	C
50 as	↓ ou ⊥
10 as, *decussis*	X
9 as, *nonussis*	[VIIII]
8 as, *octussis*	[VIII]
7 as, *septussis*	[VII]
6 as, *sextussis*	[VI]
5 as, *quincussis*	V
4 as, *quadrussis*	IIII
3 as, *tripondius* ou *tressis*	III, ⵜⵜⵜ
2 as, *dupondius*	II, ⵜⵜ
1 *As*, grande unité	I, ⵜ
11/12 *Deunx* (une once de moins que l'as)	S = = −
10/12 *Dextans* (*desextans*) ou *decunx*	S = =
9/12 *Dodrans* (*dequadrans*)	S = −
8/12 *Bes* (*bi-as*)	S =
7/12 *Septunx*	S −
6/12 *Semis*	S ou = = =
5/12 *Quincunx*	= = − ou = − =
4/12 *Triens*	= =
3/12 *Quadrans* ou *teruncius*	= − ou T
2/12 *Sextans*	= ou Z
3/24 *Sescuncia* (*semisqueuncia*)	− Σ, Σ − ou £ −
1/12 *Uncia*, petite unité	−, ᴗ ou /
1/24 *Semuncia* (demi-once)	Σ ou € ou £
1/36 *Tertiula* (1/3 de l'once) ou *duella* (*binæ sextulæ*)	⁓, ƖƖ ou ƖƖ
1/48 *Sicilicus* (1/4 de l'once)	Ɔ, ou C
1/72 *Sextula* (1/6 de l'once)	∾, Ɩ
1/96 *Dimidius sicilicus* (1/8 de l'once)	⊥
1/144 *Dimidia sextula* (1/12 de l'once)	∾
1/288 *Scriptulum* ou *scripulum* (1/24 de l'once)	Э, > ou ⋧, ou ⋧.
1/1728 *Siliqua* (1/144 de l'once)	sans marque distinctive.

Les traits horizontaux des signes qui figurent dans ce tableau peuvent affecter la forme de croissants ᴗ ; sur les monnaies, ils sont remplacés par des points ou globules. Ainsi, sur les pièces de bronze de la République romaine, le *dodrans* est marqué S: •, le *bes*, S:, le *triens*, ••••, etc.[1].

Dans le système de l'as, le denier d'argent valant 10 as, fut d'abord exprimé par la marque X, puis par ✱ ; le quinaire, valant 5 as, était exprimé par V, ∀ ou < ; le sesterce se rendait par IIS, HS. Nous savons qu'à partir de la loi Flaminia en 217 avant J.-C. et jusqu'à Néron, le denier valut

1. Voyez ci-dessus, p. 592.

Il est aisé, d'après ce tableau, de se rendre compte du rapport de la *ratio ad denarium* avec la *ratio ad assem* exposée plus haut. Ainsi, par exemple, le signe de l'as Σↄ signifie *semuncia* + *sicilicus*, c'est-à-dire, en se référant au tableau du système de l'as, 1/24[e], plus 1/48[e], en d'autres termes mathématiques, 3/48[e] ou 1/16[e] du denier. Prenons, comme autre exemple, le *nonussis;* ses sigles valent en se reportant au système de l'as : 1/2 + 1/24[e] + 1/48[e] soit 21/48[e] du denier. L'*octussis* dont la sigle est S, marque du *semis* dans le système de l'as, vaut, en effet, un demi-denier dans le système où le denier vaut lui-même 16 as ; il est donc l'équivalent du quinaire, de même que le sesterce est devenu l'équivalent du quadrussis.

3. Système du sesterce.

Dès l'introduction de la frappe de la monnaie d'argent à Rome, on vit s'établir, à côté des comptes par as et par deniers, le compte par sesterces, importé de l'Italie méridionale et de la Sicile, et que Volusius Mæcianus désigne ainsi : *rationem conficere ad sestertium*, *ratio sestertiaria*. Le compte par sesterces finit par prévaloir, parce que le *nummus sestertius* correspondait, nous l'avons vu, à l'as et avait la même valeur. Pour les Romains, le compte par as ou par sesterces était la même chose; le compte par sesterces avait, en outre, l'avantage d'être en corrélation parfaite avec le compte pur νοόμμοι, usité en Sicile et dans l'Italie méridionale ; il mettait donc en rapport exact la monnaie romaine avec la monnaie grecque ; il facilitait les relations commerciales et de là vint que, dans les comptes usuels, le denier lui-même ne fut considéré que comme un multiple du sesterce dès le temps de la République. Le compte par sesterces dura jusqu'à l'époque de Constantin.

Pour comprendre la manière de compter en sesterces, il ne faut pas oublier que le mot *sestertius* doit toujours être considéré, suivant son origine, comme *adjectif* et non comme *substantif*. « *Sestertius* est une expression qualitative, qui sert à désigner des grandeurs de toute sorte (*sestertius pes*, mesure de deux pieds et demi ; on disait *ad sestertium* (sous-entendu *lapidem*) pour la désignation d'un lieu en avant de la *porta Esquilina*). La monnaie dont nous nous occupons ici portera en conséquence le nom de *nummus sestertius* [1]. »

L'énoncé d'une somme d'argent calculée en sesterces, est généralement précédé dans les textes littéraires et épigraphiques du signe du sesterce HS, que nous avons signalé sur des sesterces d'argent et de bronze monnayés.

De 1 à 1,000.

L'expression *nummus sestertius* ou, par abréviation, *sestertius* (sous-entendu *nummus*), désignait une unité d'un sesterce ; pour indiquer plusieurs sesterces, on plaçait le nombre voulu devant le pluriel *sestertii* (sous-entendu *nummi*) : *quinque sestertii*, cinq pièces d'un sesterce ; *centum sestertii*, cent pièces d'un sesterce; *mille sestertii*, mille pièces d'un sesterce.

1. C'est ce qu'indiquent bien les formules : *nummo sestertio venire* (Tit. Liv., *Ep.* 55), *addicere* (Cicéron, *Pro Rabirio Post.* 17, 45). Marquardt, *De l'organis. financ. chez les Romains*, p. 49.

trois individus possédant un tombeau P.P.ƱƱ, ce qui signifie *pro parte triente* [1] ; une autre inscription parle d'un *bes* de vigne : *cum bese vineæ* [2].

Un *heres ex libella* est un héritier qui ne peut prétendre qu'au dixième de l'héritage à partager ; un *heres ex uncia* n'a droit qu'a 1/12e. Dans les épigrammes de Martial, on boit le vin de Falernes par *onces, triens, sextans, quadrans, deunx*, etc. : *bibis unciam Falerni* (I, 107); *crebros ergo bibas licet trientes* (I, 107); *poto ergo sextantes, tu potas, Cinna, deunces* (XII, 28), etc.

2. Système du denier.

Après avoir donné le tableau du système de comput par l'as, Volusius Mæcianus expose le système du denier, *ratio denariaria, rationem conficere ad denarium*.

Le denier vaut 16 as, mais il garde, toujours, ainsi que nous le savons déjà, son ancienne sigle ✱ comme expression graphique. Cette sigle, très commune dans les inscriptions de tout l'empire romain, est figurée quelquefois ¥, ✕, ✱ et même ⳨ ; on trouve aussi Ø et ΔH [1].

Pour exprimer les fractions du denier, on prend pour base le *sicilicus* ou quart de l'once, dont la sigle est Ɔ, comme nous l'avons vu dans le tableau précédent ; on emprunte aussi au système de l'as, les sigles de la *semuncia*, Σ et de l'*uncia*, —, d'où le tableau suivant :

As	✱ ΣƆ (*semuncia* + *sicilicus*).
Dupondius (2 as)	✱ Σ — (*sescuncia*).
Tressis (3 as)	✱ = Ɔ (*sextans* + *sicilicus*).
Quadrussis (4 as)	✱ = — (*quadrans*).
Quincussis (5 as)	✱ = — ΣƆ (*quadrans* + *semuncia* + *sicilicus*).
Sexis (6 as)	✱ = = Σ (*triens* + *semuncia*).
Septussis (7 as)	✱ = = — Ɔ (*quincunx* + *sicilicus*).
Octussis (8 as)	✱ S (*semis*).
Nonussis (9 as)	✱ SΣƆ (*semis* + *semuncia* + *sicilicus*).
Decussis (10 as)	✱ S — Σ (*septunx* + *semuncia*).
Undeciære (11 as)	✱ S = Ɔ (*bes* + *sicilicus*).
Duodeciære (12 as)	✱ S = — (*dodrans*).
Tredeciære (13 as)	✱ S = — ΣƆ (*dodrans* + *semuncia* + *sicilicus*).
Quatuordeciære (14 as)	✱ S = = Σ (*dextans* + *semuncia*).
Quindeciære (15 as)	✱ S = = — Ɔ (*deunx* + *sicilicus*).
Denarius (16 as)	✱
Quinarius (8 as)	V, S; quelquefois ¥.
Sestertius (4 as)	IIS, HS.

Gronovius, *De Sestertiis*, p. 197; Marquard, *De l'administr. financière chez les Romains*, p. 58 ; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 33.

1. Orelli, nº 4506; Willmanns, nº 284.

2. Orelli, nº 4350.

1. Priscien, *De figur. numeror.*, 9, dans Hultsch, *Script.*, t. II, p. 82; E. Hubner, *Ephemeris epigraph.*, t. III, p. 168; Waddington, *Voyage archéol. de Ph. Le Bas. Explic. des inscript.*, t. III, p. 146 (Édit. de Dioclétien), 377, 475, etc.

Dans ces deux cas, empruntés à un poète, la locution *centena millia nummorum sestertiorum* est tout entière sous-entendue. *Aere sestertiûm quinquagies*, dans Vopiscus [1], est pour *ære nummorum sestertiorum quinquagies centena millia*, « 50 fois la centaine de mille », ou cinq millions de sesterces [2]. *Centies sestertiûm* est pour *centies centena millia nummorum sestertiorum*, « cent fois cent mille sesterces », ou dix millions ; *quadringenties sestertiûm*, pour *quadringenties centena millia nummorum sestertiorum* (400 × 100,000 = quarante millions de sesterces) [3] ; *tricies quinquies sestertiûm*, pour *tricies quinquies centena millia nummorum sestertiorum* (35 × 100,000 = 3,500,000 sesterces) [1] ; *millies et quingenties*, pour *millies et quingenties centena millia* (1,500 × 100,000 = 150 millions de sesterces) [2]; *quadringenties tricies quinquies centena millia numûm*, pour *quadringenties tricies quinquies centena millia nummorum sestertiorum* (435 × 100,000 = 43,500,000 sesterces) [3].

Par ces exemples on voit que le mot *sestertiûm* est la contraction de *sestertiorum*, génitif pluriel adjectif qui s'accorde avec *nummorum* (contr. *numûm* ou *nummûm*) sous-entendu. Cicéron [4] donne deux exemples de millions de sesterces non plus en chiffres ronds, mais avec des nombres inférieurs :

HS *diciens et octoginta millia*..........................	1,080,000 sesterces.
HS *viciens ducenta triginta quinque millia quadringentos decem et septem nummos*..........................	2,235,417 sesterces [5].

Pour exprimer les fractions du sesterce on divisa cette unité en 10 *libellæ*, 20 *sembellæ* et 40 *teruncii* ou *sicilici*, comme l'indique le tableau suivant :

Sestertius ou unité...............	HS		
Semis sestertii (*quinque libellæ*)....	HS S..............	20/40 ou 1/2	sesterce.
Libella ou petite livre (*pusilla libra*).	HS –..............	4/40 ou 1/10	»
Sembella, semi-libella, singula......	HS Σ..............	2/40 ou 1/20	»
Teruncius ou *sicilicus* (*quadrans*)...	HS T ou Ↄ.........	1/40	»

La *libella, pusilla libra*, rappelait la petite λίτρα syracusaine qui était le 1/10ᵉ du νοῦμμος. La moitié de la *libella* était la *semilibella*, par contraction *sembella*, et par corruption *singula;* elle correspondait à l'ἡμιλίτριον de Syracuse. Quant au *teruncius* dont l'autre nom, *sicilicus*, indique la première patrie, il n'était autre chose que le τριᾶς sicilien, correspondant au *quadrans* romain. Le système était donc tout entier

1. Vopiscus, *Aurel.*, XII, 1.
2. Vopiscus, *Aurel.*, 12, 1.
3. Suet., *Aug.*, 101.

1. Suet., *Aug.*, 101.
2. Suet., *Aug.*, 101.
3. Tacite, *Annales*, I, 8.
4. Cic., *in Verr.*, II, 1, 39, 100 et 14, 36.
5. E. Lenormant, art. *Denarius* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, p. 95-96.

De 1,000 à 1,000,000.

Pour les nombres au-dessus de mille, on pouvait s'exprimer de deux manières. Suivant la première méthode, *sestertius*, toujours regardé comme adjectif, s'accorde avec le mot *mille* sous-entendu, et prend conséquemment la forme neutre, *sestertium : mille sestertium* signifie « un millier sestertiaire » et devient une nouvelle unité de compte. Avec l'adjectif pluriel neutre *sestertia*, il faut sous-entendre *millia* et compter autant de milliers de pièces d'un sesterce que le chiffre exprimé le comporte. Par exemple : *decem sestertia* signifie *decem millia sestertia* (*sestertia* étant adjectif), « dix fois mille sestertiaires, dix mille pièces d'un sesterce ». C'est ainsi qu'il faut expliquer des expressions comme *duodena millia sestertia*, « douze mille sesterces »[1] ; *sexcenta sestertia* « six cent mille sesterces » (sous-entendu *millia*)[2] ; *sestertia tria millia et quadringenti octoginta nummi* « trois mille sesterces et quatre cent quatre-vingts *nummi* » = 3,480 sesterces[3]. Dans ce dernier exemple on voit l'adjectif *sestertia* s'accorder avec *millia* pour le chiffre qui dépasse un millier, tandis que, pour la partie de la somme qui est inférieure à mille, on emploie le mot *nummi*, sous-entendu *sestertii*.

Mais il y avait une seconde manière d'exprimer les nombres de 1,000 à un million. Au lieu de faire accorder l'adjectif *sestertium* aves *mille*, on pouvait le faire accorder avec *nummus* exprimé ou sous-entendu. Il en est ainsi dans les exemples

1. Varron, *De re rustica*, III, 17, 3.
2. Cicéron, *Paradoxa*, VI, 3.
3. Columelle, *De re rustica*, III, 33.

suivants : *Duo millia sestertiorum* (sous-entendu *nummorum*), « deux milliers de sesterces[1] » ; *sestertiûm sexagena millia nummûm*, « soixante milliers de sesterces »[2], exemple extrait de Varron, où l'on voit que *sestertiûm nummûm* est une contraction pour *sestertiorum nummorum*. Dans Pline[3], on a de même : *Sestertiûm sexagena millia* (60,000), pour *sestertiorum nummorum sexagena millia*. Citons encore : *quinque millia nummûm* (5,000)[4], pour *quinque millia nummorum sestertiorum*.

Au dessus de 1,000,000.

Pour compter les nombres au-dessus de un million, les Romains formaient une troisième et énorme unité de compte, comme le talent grec ou comme nous en faisons une nous-mêmes, par exemple, avec notre milliard. Cette unité de compte était la « centaine de mille », *centena millia*[5]. Mais elle est toujours sous-entendue ; on la multipliait mentalement par le chiffre exprimé sous sa forme adverbiale : *decies*, *quaterdecies*, *quinquagies*, *octogies*, *centies*, *millies*, etc. Ainsi, *vicies sestertiûm* doit se comprendre : *vicies centena millia nummorum sestertiorum*, « vingt fois la centaine de mille sesterces » ; *non plenum modo vicies habebas*, « tu ne possédais pas vingt fois cent mille sesterces », c'est-à-dire deux millions de sesterces[6] ; *optemus milies*, « nous te souhaiterons cent millions de sesterces[7] ».

1. Columelle, *De re rust.*, III, 33.
2. Varron, *De re rustica*, III, 6, 1.
3. Pline, *Hist. nat.*, X, 20, 45.
4. Cicéron, *in Verr.*, III, 60, 140.
5. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 10, 133.
6. Martial, *Epigr.*, I, 100, 1.
7. Martial, *Epigr.*, I, 100, 17.

Dupondius semis (2 ½ *as sestertii*)............	HS S − T	(6 *libellæ* + *teruncius*, 24/40 + 1/40)..................	25/40 ou 5/8 sesterce.
Tressis (3 *as sestertii*)...	HS S = Σ	(7 *libellæ* + *sembella*, 28/40 + 2/40)....................	30/40 ou 3/4 »
Tressis semis (3 ½ *as sestertii*)............	HS S=−ΣT	(8 *libellæ* + *sembella* + *teruncius*, 32/40 + 2/40 + 1/40).	35/40 ou 7/8 »
Sestertius ou unité.....	HS	(quart du denier)............	40/40 ou 1 sesterce.
Denarius	✱	(4 sesterces ou 16 as, ou 40 *libellæ*).	

4. Système du follis.

Le mot *follis*, φόλλις, signifie étymologiquement *un soufflet* pour attiser le feu : de là est venu le sens de *bourse*, θύλακος, βαλάντιον, et c'est déjà dans l'acception de *bourse pleine d'argent* que l'emploie Juvénal :

> ... *et tenso folle reverti*
> *Inde domum possis* (Juven., XIV, 281).

De là, le mot *follis*, « bourse », a été usité comme synonyme de somme d'argent, le contenu étant pris pour le contenant, comme dans ce passage du Digeste : *Non utique si servus in folle reliqua obtulerit, liber erit* [1]. « Si un esclave apporte dans une bourse une somme d'argent qu'il n'a ni examinée, ni comptée. » De même, dans Végèce [2], il est dit que les usages militaires veulent qu'on donne à chaque cohorte dix *folles*, c'est-à-dire dix sacs d'une contenance ou d'un poids déterminé, dans lesquels l'argent des soldats était gardé.

C'est aussi avec le sens de *sacs* ou de *bourses* pleines de monnaie qu'il faut entendre le pluriel *folles*, dans ce passage de saint Augustin : *Populo dedit viginti folles* [1], ainsi que dans une inscription de l'an 338 qui mentionne une distribution de mille *folles* faite au peuple [2].

1. Callistrate, *Dig.*, XXXV, 1, 82.
2. Végèce, *Milit.*, II, 20.

Suidas parle d'une paire de *folles* (βαλαντίων) de valeur égale, remplis, l'un de pièces de bronze, l'autre de statères d'or [3].

Ὁ φολλις... καλεῖται παρὰ Ῥωμαίοις θύλακος, dit saint Épiphane [4], et les Gloses nomiques précisent, en définissant le *follis*, à la fois un poids et une bourse : φόλλις σταθμός ἔστι λεγόμενος καὶ βαλάντιον [5].

A partir de la réforme monétaire de Constantin et de la mise en circulation du *solidus* d'or et du *miliarense* à 72 à la livre (4 gr. 55), les Romains introduisirent, à côté des comptes par sesterces qui tombèrent assez vite en désuétude, les comptes par *folles* [6].

Le *sac de monnaie* (*follis*) fut considéré comme une monnaie de compte. Il y eut

1. S. August., *adv. Crescent.*, III, 29.
2. Muratori, p. 376, 5.
3. Suidas, v° Στατήρ : Τῶν βαλαντίων ἡ συνωρὶς τὸ μὲν εἶχεν ὀβολοὺς ἐκ χαλκοῦ, τὸ δε στατῆρας χρυσίου, τῶν Εὐμήλου ἵππων πολὺ μᾶλλον ἀλλήλοις ἐοικότα. Ces deux bourses de bronze et d'or étaient plus égales entre elles que les chevaux d'Eumélos.
4. Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 267 et 269 ; cf. pp. 144 et 145, note.
5. *Gloss. nom.*, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 308.
6. J. Marquardt, *De l'organis. financ. chez les Romains*, p. 52 ; L. Blancard, *Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. XII, 1888, p. 293.

emprunté à l'Italie méridionale et à la Sicile [1].

Tant que le sesterce romain valut 2 as 1/2, c'est-à-dire jusqu'à la loi Flaminia, en 217 avant J.-C., les monnaies de bronze comptées dans le système du sesterce, s'exprimèrent de la manière suivante :

Dupondius....	HS S = –......	(un *semis* et 3 *libellæ* = 1/2 + 3/10 sesterce).
As...........	HS = =.........	(quatre *libellæ* = 4/10 de sesterce).
Semis.........	HS =...........	(deux *libellæ* = 2/10 de sesterce).
Quadrans.....	HS –...........	(une *libella* = 1/10 de sesterce).
Sextans.......	HS Σ...........	(une *sembella* = 1/20 de sesterce).
Uncia........	HS T..........	(un *teruncius* = 1/40 de sesterce).

Dans ce tableau, on voit que l'as, par exemple, s'exprime par la sigle de la *libella* répété quatre fois ; il vaut quatre *libellæ;* comme il y a 2 as 1/2 dans un sesterce, l'as de quatre *libellæ* est, par conséquent, les 4/10e ou 2/5e du sesterce. De même, l'*uncia* est le 1/40e du sesterce, et voilà pourquoi elle s'exprime par la lettre T, marque du *téronce;* le *quadrans* étant le 10e du sesterce s'exprime naturellement par le signe de la *libella* [1].

Mais, à partir de la loi Flaminia, en 217 avant J.-C., lorsque la valeur du denier fut désormais fixée à 16 as, et celle du sesterce à 4 as (τετρασσάριον) au lieu de 2 as 1/2, les notations qui précèdent se trouvèrent ne plus correspondre à la réalité. Il fallut les changer et adopter la méthode suivante que Volusius Mæcianus nous expose en détail.

Teruncius ou *sicilicus* (*quadrans*)...........	HS T ou Ɔ	....	1/40	du sesterce
Sembella, *semi-libella*, *singula*.............	HS Σ	....	2/40 ou 1/20	»
Libella...............	HS –	....	4/40 ou 1/10	»
Semis (*semis sestertii*, *quinque libellæ*).....	HS – T	(*libella* + *teruncius*, 4/40 + 1/40)....................	5/40 ou 1/8	»
As, (*as sestertii*).......	HS = Σ	(2 *libellæ* + *sembella*, 8/40 + 2/40)....................	10/40 ou 1/4	»
As semis ($1\frac{1}{2}$ *as sestertii*)................	HS =– ΣT	(3 *libellæ* + *sembella* + *teruncius*, 12/40 + 2/40 + 1/40).	15/40 ou 3/8	»
Dupondius (2 *as sestertii*)	HS S	(*semis sestertii* ou *quinque libellæ*..................	20/40 ou 1/2	»

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 242.

1. Voyez Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, pp. 240 et suiv.

petites pièces d'argent égale une silique 3/4; le *follis* vaut 125 de ces pièces d'argent, lesquelles font 218 siliques et 8 *nummi ;* mais aujourd'hui, cette somme ne vaut plus que 109 millarès et 8 *nummi*, ce qui donne, en espèces sonnantes, 8 sous d'or (νομίσματα), un *miliaresion* et 8 *nummi*. A présent, les 125 pièces d'argent (μιλιαρήσια) font un tout qui s'appelle *follis* [1]. »

Ainsi, d'après ce témoignage formel, on comptait, dans la période constantinienne 125 millarès (à 4 gr. 55) ou bien 218 siliques (à 2 gr. 60) et 8 *nummi* de bronze dans un *follis* d'argent. Par conséquent, ce *follis* était un poids d'argent de 568 grammes environ; il valait le 1/8e du *follis* d'or et s'échangeait contre 9 *solidi aurei*. Plus tard, lorsque le millarès fut porté au poids de 5 gr. 20 (le double de la silique) [2], il fallut seulement 109 millarès et 8 *nummi* pour faire un *follis*, c'est-à-dire ce même poids d'argent d'environ 568 grammes [3].

Follis æris. En ce qui concerne le *follis* de bronze, il faut distinguer le grand *follis* du petit *follis*, le premier étant une bourse de compte et le second une monnaie réelle.

1. Ἔστι δὲ ἕτερος φόλλις συναγόμενος ἐξ ἀργυρίων λεπτῶν τῶν τοῖς στρατιώταις διδομένων καὶ διὰ τοῦτο μιλιαρησίων καλουμένων. Ἔχει δὲ ἕκαστον τῶν τοιούτων λεπτῶν ἀργυρίων κεράτιον ἓν ἥμισυ τέταρτον, ὁ δὲ φόλλις ἀργύρια τοιαῦτα ρκε', ἃ ποιοῦσι κεράτια σιη' καὶ νούμμους θ', ἤτοι πρὸς τὸ νῦν κρατοῦν μιλιαρήσια ρθ καὶ νούμμους θ, γινόμενα ἐν χαράγματι νομίσματα θ', μιλιαρήσιον ἓν νούμμοι θ'. Τὰ τοίνυν ρκ' καὶ πέντε ἀργύρια συνήγετο εἰς ἀπόδεσμον ἕνα καὶ οὗτος ἐκαλεῖτο φόλλις. *Gloss. nom.*, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 308.
2. Voyez ci-dessus, p. 572.
3. M. Otto Seeck pense que le *follis* d'argent était probablement la valeur en argent d'une bourse-*follis* de bronze (*Num. Zeit.*, t. XXVIII, 1896, p. 178 et suiv.).

Le *follis ad denarismum*, φόλλις κατὰ δηναρισμόν, *denariorum follis*, était une bourse de 250 deniers de bronze : φόλλις σταθμός ἔστι λεγόμενος καὶ βαλάντιον, ἕλκει δὲ δηναρίους διακοσίους πεντήκοντα [1]. Ce denier, base du *follis* de bronze, est évidemment, dans le principe de la réforme constantinienne, le *denarius communis*, celui-là même qui était alors frappé en si grande abondance et servait d'étalon pour tous les petits comptes journaliers [2] : l'expression même de *denariorum follis* ou de *follis ad denarismum* suffirait à le prouver [3].

Dans l'hiver de 312-313, Constantin accorde aux églises d'Afrique une gratification de 3,000 *folles* [4], c'est-à-dire 3,000 sacs de 250 deniers de bronze, au total 750,000 pièces.

Par un décret de l'an 356, Constance II et Julien interdisent aux marchands d'emporter avec eux pour leurs affaires, sur leurs bêtes de somme (*animalibus propriis*), plus de mille *folles* [5], et cela, dans le but de mettre un obstacle au trafic sur la monnaie, qui avait lieu à cause du bain d'argent dans lequel étaient passées les pièces de bronze de cette époque [6]. Mille sacs de 250 deniers formaient un chiffre de

1. *Gloss. nom.*, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 308; cf. p. 144-145, note 4; p. 267 et 303.
2. Voyez ci-dessus, p. 612.
3. M. Mommsen croit que la base du *follis æris* était, au contraire, la *pecunia majorina* (*Monn. rom.*, t. III, p. 105). M. Otto Seeck identifie le *follis* et le sesterce (*Num. Zeit.*, t. XXVIII, pp. 178 et suiv.)
4. Eusèbe, *Hist. eccles.*, X, 6, 1.
5. ...*Nec vero aliquis negociatorum plus mille follibus pecuniæ in usu publico constitutæ, animalibus propriis, sumptuum gratia portare debet...* (*Cod. Theod.*, IX, 23, 1).
6. Voyez ci-dessus, p. 609.

dès lors, le *follis* renfermant des pièces d'or ou *follis auri;* le *follis* contenant des pièces d'argent ou *argentei*, d'où son nom de φόλλις κατ' ἀργυρισμὸν [1]; enfin, le *follis* renfermant des pièces de bronze ou φόλλις κατὰ δηναρισμόν, *follis ad denarismum* ou *follis denariorum* [2]. Il importait, dans les comptes, de spécifier de quel *follis* on entendait faire usage; et si, dans les textes qui nous sont parvenus, cette mention n'est pas toujours formulée, c'est qu'elle était claire et qu'elle allait de soi pour les contemporains, quelque embarras que nous éprouvions nous-mêmes, présentement, pour la déterminer. Le plus souvent pourtant, en l'absence de toute indication, c'est du *follis* de bronze qu'il s'agit [3]. Les comptes par sacs ou bourses étaient analogues à nos comptes actuels par *rouleaux*, qui nous permettent d'apprécier la valeur d'un stoc de monnaies au poids et sans avoir à les compter.

Le *follis auri* était tout simplement la livre d'or de 327 grammes; il pouvait donc être formé de 72 *solidi* ou de leur équivalent en argent ou en bronze : mille millarès, par exemple, formaient un *follis auri*. Le comte Marcellin parle d'une somme en deniers de bronze, ayant la valeur de mille livres d'or, c'est-à-dire formant mille *folles auri* [4]. Au temps de Cassiodore, il fallait 6,000 deniers de bronze

1. Φόλλις κατὰ τὸν ἀργυρισμόν. S. Epiph., dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 267.

2. *C. I. L.*, t. V, 1880, 1973, 2046, 8724; S. Épiph., dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 267.

3. Par exemple : *Cod. Theodos.*, XI, 36, 2 et 3; XIV, 24, 1; Euseb., *Hist. eccles.*, X, 6; Muratori, p. 815, n. 1; p. 816, n. 4; Mommsen, *Inscript. regn. Neapol.*, n°s 207 et 5792.

4. Marcellinus, *Chronogr.*, p. 315, éd. Roncalli.

pour faire un *follis auri* [1]. Quand il s'agit du *follis* d'or, les textes se servent plutôt du mot *libra :* on dit, en général, *tant* de livres d'or et non *tant* de *folles* d'or; pourtant une sorte d'impôt somptuaire de deux, quatre et huit livres d'or, dont on trouve la mention dans plusieurs lois insérées dans le Code Théodosien [2], est bien désignée par l'expression *duo folles, quatuor folles, octo folles;* on appelait même couramment cette redevance, l'impôt du *follis* [3].

Le *follis d'argent* (φόλλις κατ' ἀργυρισμὸν) avait pour base le *miliarense*, la pièce d'argent constantinienne, dont il fallait mille pour équivaloir à une livre d'or. Divers auteurs nous font connaître la composition exacte du *follis* d'argent.

Saint Épiphane dit : Ὁ φόλλις ΡΚΕ ἀργύρια πληροῖ · καλεῖται δὲ παρὰ Ῥωμαίοις θύλακος. « Le *follis* vaut 125 ἀργύρια; il est appelé *bourse* chez les Romains [4] ».

Les Gloses nomiques précisent cette donnée en nous affirmant que les ἀργύρια dont il est ici question sont bien des millarès, et en nous prévenant en même temps du changement que subit ultérieurement leur valeur : « Un autre *follis*, y lisons-nous, est formé avec les petites pièces d'argent (ἐξ ἀργυρίων λεπτῶν), de celles qui sont distribuées aux soldats et qu'on appelle pour cette raison μιλιαρήσια [5]. Chacune de ces

1. Cassiod., *Variar.*, I, 10.

2. *Cod. Theod.*, VI, 2, 1; cf. L. Blancard, *Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. XII, 1888, p. 297.

3. Ἔστι δὲ καὶ ἕτερος φόλλις διαφόρους ἔχων ποσότητας · ἀπὸ γὰρ δύο χρυσίου λιτρῶν ἀρχόμενος εἰς ὀκτὼ προήει, κατὰ τὴν ἀξίαν καὶ τὴν εὐπορίαν τῶν ἀπαιτουμενων.... *Gloss. nomic.*, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 309.

4. Hultsch, *Script.*, II, 269.

5. A propos de cette étymologie inadmissible, voyez ci dessus, p. 567.

ment avec un passage d'Hésychius on peut inférer que ces redevances équivalaient à 8, 4 et 2 livres d'or [1].

Bien que le *denarius communis* soit, au début, l'élément du *follis denariorum*, dès le temps même de Constantin les comptes par *nummi* se rencontrent à côté des comptes par *denarii*, et le *nummus* dont il s'agit ne peut être que le *nummus centenionalis*. Un édit de l'an 327 punit d'une amende de 20,000 à 100,000 *nummi* quiconque sera reconnu coupable d'injures envers les médecins [2]. Les comptes par *nummi* deviennent fréquents surtout dès que, après Constance II et Julien, le *denarius communis* eut cessé d'être frappé, le *nummus centenionalis* demeurant la principale pièce de bronze. Le terme de *denarius* finit même par s'appliquer au *nummus centenionalis*, si bien que *denarius* et *nummus* désignent la même pièce, l'unité de bronze. Saint Épiphane nous dit que le *follis* de bronze (κατὰ τὸν δηναρισμὸν) vaut deux λεπτά [3]. On doit donc assimiler ce *follis* au *nummus centenionalis*, en considérant le *demi-centenionalis* comme un lepton. L'ordonnance de 395 prescrivant d'établir désormais tous les comptes en *nummi centenionales* confirme cette interprétation [4].

D'ailleurs, Cedrenus nous dira plus tard : φόλλεις ἤτοι νούμμοι [5], et des gloses font de ce *nummus* assimilé au *follis*, le 1/12[e] de la silique, le 1/24[e] du millarès, le 1/288[e] du *solidus aureus* [1]. Dans le code Théodosien, divers paiements sont indiqués *denarismo sive unciis* [2]; c'est le *nummus* qui reçoit cette double appellation, puisqu'il n'était autre que le denier, et le privilège qu'avait cette pièce de bronze d'être le 1/12[e] de la silique considérée comme unité, justifie le nom d'*uncia* qu'on pouvait lui donner dans certains cas [3].

Mais il semble qu'à partir du VI[e] siècle au moins, le nom de *follis* ait été appliqué à des espèces de bronze différentes et qu'il ait même fini par désigner les monnaies de bronze en général. Un passage de la chronique du comte Marcellin fait connaître exactement quel était, sous Anastase, ce *nummus-follis* de bronze ; nous y lisons, en effet : *Anastasius nummis quos Romani terentianos, Graeci phollares vocant, suo nomine figuratis, implacabilem plebi commutationem distraxit* [4]. D'après ce texte, la monnaie que les Grecs nommaient *follis* (*nummus phollaris*) était appelée *téronce* (= *quadrans*) par les Romains, et cette pièce était marquée de son nom (*nummis suo nomine figuratis*) : ces derniers mots font évidemment allusion aux lettres ou chiffres de valeur qui, à partir d'Anastase, figurent sur les monnaies de bronze.

Le témoignage de Marcellin est à rapprocher de celui de deux auteurs anonymes, l'un qui affirme que le *follis* vaut quatre as de bronze [5], l'autre, qu'il vaut

1. Du Cange, *Dissert. de infer. aevi numism.*, § CI.
2. *Cod. Theod.*, XIII, 3, 1; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 107, note.
3. Φόλλις δύο λεπτὰ κατὰ τὸν δηναρισμόν, ἀλλ' οὐ κατὰ τὸν ἀργυρισμόν (Hultsch, *Script.*, t. I, p. 267).
4. Voyez ci-dessus, p. 613.
5. Cedren., t. I, pp. 627 et 801.

1. Otto, *Thesaurus Juris*, t. III, p. 1818; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 109.
2. *Cod. Theod.*, XII, 1, 107 et 123.
3. Marquardt, *De l'organis. financ.*, p. 56.
4. Marcell. com., *Chron. ad ann.* 498, p. 306, éd. Roncalli.
5. Ἀσσάριον τοῦ χαλκοῦ φόλλεως τὸ τέταρτον (Hultsch, *Script.*, t. I, pp. 304 et 305).

250,000 pièces qui, avec un poids moyen de 4 grammes, représentaient mille kilogrammes.

Une distribution extraordinaire de mille *folles* faite au peuple, comme celle dont parle l'inscription citée plus haut, n'a rien d'invraisemblable; elle ne saurait nous étonner, vu l'immensité des trésors de pièces de bronze retrouvés de nos jours pour cette époque [1]. Ces chiffres nous prouvent, en même temps, que les scènes représentées sur les diptyques consulaires où l'on voit des esclaves occupés à verser à flots, dans des boisseaux, les sommes destinées à ces distributions populaires, n'ont rien d'hyperbolique.

Du sens de bourse pleine de monnaie, le mot *follis* fut appliqué aux pièces mêmes qui composaient la bourse, les éléments du contenu recevant individuellement le nom de la masse dont ils faisaient partie. C'est ainsi que nous arrivons au *follis*, monnaie réelle de bronze. Cette transition est même nettement formulée dans une glose qui dit: *Nummi folles dicuntur a sacculo in quo conduntur, a continente id quod continetur appellatur* [2].

Il s'agit évidemment du petit *follis*, menue monnaie de bronze, dans les passages suivants de saint Augustin: *Grandem piscem trecentis follibus vendidit* [3]. — *Quasi a martyribus quinquaginta folles, unde vestimentum emere petivisset* [1].

Un décret de Constantin, de l'an 320, distribue aux vétérans qui veulent être agriculteurs, des terres, une paire de bœufs, des semences et, par surcroît, *numum viginti quinque milia follium;* à ceux qui préfèrent le commerce à l'agriculture on donne *centum* (*milia*) *follium summam* [2]. Il est évident que ces 25,000 *folles* et ces 100,000 *folles* ne sauraient être qu'en menue monnaie de bronze, sans quoi la prime donnée à ces soldats retraités serait invraisemblable. Puisque, d'après l'Édit du *Maximum*, la livre d'or valait 50,000 deniers, les vétérans touchent, les uns, une demi-livre d'or (25,000 *folles*) ou 36 *solidi*, les autres, deux livres d'or (100,000 *folles*) ou 144 *solidi aurei;* en donnant, je suppose, par approximation, une valeur de 25 francs au *solidus*, on voit que la gratification d'environ 900 fr. (avec des terres) et 3,600 fr. pour chaque vieux soldat est rationnelle.

C'est évidemment aussi du petit *follis* de bronze qu'il s'agit dans le décret de Constance II et Constant, en 340, imposant au titulaire de la première préture une contribution de 25,000 *folles* et 50 livres d'argent; au titulaire de la seconde préture 20,000 *folles* et 40 livres d'argent; enfin, à celui de la troisième préture, 15,000 *folles* et 30 livres d'argent [3]. Du rapproche-

1. Voyez ci-dessus, p. 24 et suiv. Nous remarquerons, par comparaison, qu'aujourd'hui, 250,000 pièces de cinq centimes représenteraient une somme de 12,500 francs; or, nous savons que le *denarius communis* romain avait une valeur inférieure à cinq centimes; on l'a même estimé à 2 centimes 1/2 seulement.

2. Du Cange, *Gloss. med. et infim. latin.*, v° *Follis;* Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 105, note.

3. S. Augustin, *Adv. Crescent.*, III, 29.

1. S. Augustin, *Civ. Dei*, XXII, 8.

2. *Cod. Theod.*, VII, 20, 3. Cf. L. Blancard, *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. XII, 1888, p. 293.

3. *Primæ præturæ, quæ Flaviali nuncupatione signatur, viginti et quinque milium follium et quinquaginta librarum argenti erogationem sumptusque præscribimus; in secunda vero Constantiniana, viginti milia follium et quadraginta libras argenti largienda esse censemus; tertia triumphalis, quindecim milia follium ac triginta argenti libras sine incommodo editoris expendat* (*Cod. Theod.*, VI, 4, 5).

CHAPITRE IV

MÉTALLURGIE ET PRODUCTION TECHNIQUE DE LA MONNAIE

§ I

Provenance des métaux monnayés dans l'antiquité

Les mines (μέταλλα) [1] qui fournissaient aux Anciens les métaux monétaires, l'or, l'argent, le cuivre, se trouvaient à leur portée, disséminées un peu partout sur toute l'étendue de l'Europe, de l'Afrique septentrionale, de l'Asie occidentale et de l'Inde. Les témoignages qui nous en attestent l'existence et nous renseignent sur leur exploitation sont nombreux ; nous ne signalerons pas les mines de cuivre, trop répandues, mais seulement celles d'or et d'argent [2].

1. On donnait, dans l'antiquité, le nom générique de μέταλλον, *metallum*, à toute espèce de mine, même aux simples carrières de pierre et aux salines ; le mot μεταλλεία signifie « exploitation des mines ». Le verbe μεταλλάω, dans Homère, a le sens de *chercher* (*Odyss.*, XIV, 378 ; *Iliade*, X, 125). Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, p. 317.

2. Les principales mines exploitées dans l'antiquité se trouvent énumérées dans Caryophilus, *De antiquis auri, argenti, stanni, aeris, ferri plumbique fodinis.* Vienne, 1757, in-4° ; — J. et L. Sabatier, *Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens et hôtels monétaires des empires romain et byzantin.* Saint-Pétersbourg, 1850, in-8° ; — Marquardt, *la Vie privée des Romains*, t. II, p. 326 ; — Bœckh, *Die Staatshausaltung der Athener*, 3e éd. par Frænkel (1886), p. 6 et suiv. ; — Büchsenchütz, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthume* (Halle, 1869), p. 232 et suiv. ; — J.-H. Hansen, *De metallis atticis.* Strasbourg, 1885 ; — Daubrée, dans la *Rev. archéol.*, N. S. t. XVII, 1868, p. 298 ; t. XLI, 1881, p. 201 ; — Roswag, *L'argent et l'or.* Paris, 1895, 2 vol. in-8° ; — Alfred Léger, *Les travaux publics, les mines et la métallurgie au temps des Romains*, in-8° ; — E. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité.* Paris, 1897, in-8°.

Les terrains aurigènes sont des roches quartzeuses dans lesquelles l'or se rencontre en grains, en paillettes, en pépites, de poids et de formes irrégulières, atteignant rarement un kilogramme [1]. Tantôt, le métal affecte l'aspect de pellicules ténues ou de veines incrustées dans les failles de la roche, tantôt il se présente en petits con-

1. On cite comme un prodige extraordinaire, une pépite pesant 84 kilogr. (250,000 francs) qui fut trouvée dans une mine d'Australie. Roswag, *L'argent et l'or*, t. I, p. 152 ; H. Hauser, *L'or*, p. 16.

quatre *quadrans* [1]. Il est clair que les termes d'*as* et de *quadrans* désignent la même pièce et que celle-ci est l'unité. Mais quelle est cette unité? S'agit-il, comme on le croit généralement, de la grande pièce qui porte l'indice M ou XXXX (*40 nummia*)? [2]. Un tableau d'Eusèbe le Pamphylien montre la silique d'argent comptée pour 8 *follis* de bronze et non plus 12 : un χαλκοῦς vaut trois *folles* [3]. Divers textes, enfin, donnent au petit *follis* de bronze le nom d'obole : Φόλλις, ὁ ὀβολός, dit Suidas [4] ; φόλλεις, ὀβολοί, lit-on dans les Gloses nomiques [5]. Ce *follis*, équivalent de l'obole, est celui que d'autres textes nous donnent comme étant le 1/210e du *solidus aureus*. En effet, Suidas lui-même dit, d'après Procope, que le *solidus* vaut 210 oboles, de celles qu'on appelle *folles* : ...δέκα καὶ διακοσίους ὀβολούς, οὓς φόλλεις καλοῦσιν, ὑπὲρ ἑνὸς στατῆρος χρυσοῦ προΐεσθαι [6]. Procope ajoute qu'après avoir compté 210 oboles ou *folles* dans le *solidus*,

1. Κοδράντης τὸ τέταρτον τοῦ φόλεως ἢ δύο λεπτά (Hultsch, *Script.*, t. I, p. 306).

2. Marquardt, *De l'organis. financ.*, p. 57; Keary, dans le *Num. Chron.*, 1878, pp. 144 et suiv. ; cf. ci-dessus, p. 616.

3. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 278.

4. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 346 ; cf. p. 338 et p. 340 (ὀβολοὶ δέ εἰσιν οὓς καλοῦμεν φόλλεις).

5. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 309.

6. Procop., *Hist. arcana*, 25, p. 140, éd. de Bonn; Hultsch, *Script.*, t. I, p. 338 et 340. Cf. Christ, *Sitzungsberichte d. Münchener Akad. d. Wissensch.*, 1865, I, p. 158.

on n'en compte plus que 180 : ὀγδοήκοντα καὶ ἑκατὸν μόνους ὑπὲρ τοῦ στατῆρος δίδοσθαι τοὺς ὀβολοὺς διετάξαντο.

Il est presque impossible de s'y reconnaître, au milieu de toutes ces assertions, souvent trop laconiques et contradictoires, des métrologues et des glossateurs byzantins, qui désignent parfois la même espèce monétaire sous plusieurs noms différents, se servent d'expressions démodées et nous présentent, sans nous en prévenir, des traditions se rapportant à des époques éloignées les unes des autres, ou bien enfin, établissent des calculs de changeurs suivis sur certains marchés, comme Alexandrie, qui ne sont pas en conformité avec ceux qu'on admettait à Antioche ou à Constantinople. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte, les altérations de textes : les éditeurs modernes en ont signalé de manifestes [1].

Quoi qu'il en soit, le nom de *follis*, pour désigner la monnaie de bronze byzantine, était tellement répandu en Orient, qu'il fut recueilli par les Arabes. Ceux-ci appelèrent *fels* (pluriel *felous*) leur monnaie de bronze durant tout le moyen âge ; les premières pièces qu'ils frappèrent sous ce nom sont des imitations des *folles* d'Héraclius [2].

1. Hultsch, *Script.*, t. I, p. 144, note.

2. O. Blau, *Zeit. d. deut. morg. Gesell.*, t. XXI, 1867, pp. 672-674; W. Churchill, *Num. Chron.*, 3e sér., t. IX, 1889, p. 373.

contrée en triomphateur, obligeant jeunes et vieux à redoubler d'activité pour son maître Amenemhâît II. On se vantait, au retour, d'avoir rapporté plus d'or que personne auparavant..... [1]»

Ce qui, souvent, rendait difficile le travail d'extraction, c'était le manque d'eau, comme dans les anciennes mines d'Espagne et du Laurium, et comme aujourd'hui dans la plupart des *placers* du Transwaal ou de la Californie [2]. Sous le règne de Séti Ier (XVIIIe dynastie), de grands travaux d'art furent exécutés pour capter les eaux des torrents, creuser des chénaux jusqu'aux rochers aurifères et tâcher, à tout prix, de se rendre maître des trésors que la montagne recélait dans ses flancs [3]. Des plans dressés sur papyrus reproduisaient, à l'usage des explorateurs, la configuration du district minier et de ses gisements. « L'un d'eux nous est parvenu, ses terrains peints en rouge vif, ses montagnes d'ocre sombre, ses chemins semés de traces de pas pour en montrer la direction, ses légendes qui nous apprennent les noms locaux ; on sait par là qu'il représente le mont de Boukhni avec un château et une stèle de Séti..... C'est la plus vieille carte du monde [4]. »

Outre les *placers* des montagnes de l'Etbaye, les Égyptiens connaissaient aussi l'or que roulent les sables des rivières d'Éthiopie. Pour le récolter, ils entreprenaient périodiquement des expéditions, moitié militaires moitié commerciales, jusqu'au pays de Pouanît. Ils échangeaient contre des produits de l'industrie égyptienne les pépites et la poussière d'or que les indigènes avaient su recueillir dans le lit du Nil bleu qui en charrie encore aujourd'hui [1]. La récolte était abondante et le souvenir s'en est gardé jusqu'à l'époque classique, à ce point que Pomponius Méla, se faisant l'interprète des exagérations populaires, dit hyperboliquement que, chez les Éthiopiens, l'or était plus commun que le cuivre et que dans ce pays on forgeait en or les chaînes de prisonniers [2].

Les mines d'or de l'Arabie dont parlent les livres bibliques [3], sont aussi décrites par Strabon [4] et par Diodore de Sicile [5] : elles produisaient de l'or presque pur. « En Arabie, dit Diodore, on retire du sein de la terre l'or que l'on nomme *apyre* (χρυσός ἄπυρος), qui n'a pas été, comme ailleurs, formé de paillettes réunies au feu par la fusion, mais qui, lorsque l'on fouille la terre, se trouve en morceaux de la grosseur d'une châtaigne. Cet or est d'une couleur de flamme tellement brillante, que si des ouvriers habiles le mettent en œuvre pour enchâsser des pierres précieuses, ils en font les plus beaux de tous les ornements. »

1. Maspero, *Hist. anc.*, t. I, p. 481 ; cf. Chabas, *Les inscriptions des mines d'or*, pp. 27-29.

2. Comparez : Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 21, 60 ; E. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité*, p. 65 ; H, Hauser, *L'or*, pp. 52 et suiv.

3. Inscriptions du temple de Radésieh, publiées par Golénischef, *Excursion à Bérénice*, dans le *Recueil de travaux relatifs à l'Égyptologie*, etc. t. XIII, pp. 77-78 ; Chabas, *Inscriptions des Mines d'or*, pp. 5-6, etc.

4. Maspero, *Hist. anc.*, t. II, pp. 374-376 et pp. 407-408.

1. Cailliaud, *Voyage à Méroé*, t. III, pp. 16-19 ; Maspero, *Hist. anc. de l'Orient classique*, t. I, pp. 492-493.

2. Pompon. Méla, III, 9.

3. Isaie, XLV, 14 ; Ps. LXXII, 13.

4. Strabon, XVI, 4, 18.

5. Diod. Sic., II, 50 ; III, 45, 47, etc.

glomérats irréguliers empochés dans le quartz. Dans l'antiquité comme à présent, le métal produit par les mines était l'électrum ; parfois même, la quantité d'argent mêlée à l'or est si considérable qu'on peut dire que le métal n'est que de l'argent aurifère [2]. On trouve aussi, allié à l'or, du fer, du cuivre, du platine. La plus grande partie de l'argent venait et nous vient encore de l'exploitation des mines de plomb argentifère, plus rarement de cuivre ou d'or argentifère [2].

Les fameuses mines d'or qu'exploitaient les Égyptiens, aussi bien sous les Pharaons, dès avant la XII[e] dynastie, que sous les Ptolémées et les Romains, étaient situées en Nubie, environ à la hauteur de la deuxième cataracte, non loin de Kouban, en face de Dakkeh, dans le massif montagneux de l'Etbaye [3]. C'est là qu'on voit encore, de nos jours, les fortifications destinées, à la fois, à protéger l'accès des mines, et à loger les garnisons chargées de surveiller et de tenir en respect les mineurs. On y a retrouvé de grandes inscriptions relatives à l'exploitation minière, et, au flanc des vallées, dans l'ouady Olaki, l'ouady Shaouanîb, l'ouady Oumm-Teyour, le djebel Iswoud, le djebel Oumm-Kabrite, des traces de cette exploitation.

« L'or, dit M. Maspero, s'y trouve en pépites, dans des poches perdues au milieu du quartz blanc : il y est mêlé à des oxydes de fer et de titane dont les Anciens n'ont point tiré parti. L'exploitation, commencée de temps immémorial par les Ouaouaiou qui habitaient la région, était des plus simples : on en rencontre partout la trace au flanc des ravins. Les galeries s'enfoncent à cinquante ou soixante mètres de profondeur, en suivant la direction naturelle des filons. Le quartz détaché, on en jetait les débris dans des mortiers de granit, on les pilait, on pulvérisait ensuite les débris sur des meules analogues à celles qu'on employait pour broyer le grain, on triait les résidus sur des tables en pierre, puis on lavait le reste dans des sébilles en bois de sycomore, jusqu'à ce que les paillettes se fussent déposées [1]. »

Chaque année, dans la saison favorable, une expédition militaire partait pour la région minière, emmenant avec elle tout le personnel administratif, employés, esclaves, prisonniers de guerre condamnés aux mines, et le matériel nécessaire à l'exploitation. « Un jour, c'était le prince de la Gazelle que le roi Ousirtasen I[er] expédiait de la sorte, avec quatre cents hommes de son contingent féodal; un autre jour, c'était le fidèle Sihâthor qui parcourait la

1. Voyez ci-dessus, p. 356; H. Hauser, *L'or*, p. 22. En ce qui concerne les mines exploitées au XIX[e] siècle, « l'or de Sibérie est le plus pur : il contient 99,34 d'or pour 0,14 d'argent; celui d'Australie contient de 93 à 96 p. 100 d'or; celui de Californie, de 90 à 92 p. 100 ; celui du Pérou, 47 p. 100 ; celui du Sénégal, 84 p. 100 ; celui du Brésil, 94 p. 100 ; celui de la Guyane, 71 à 90 p. 100 » (Roswag, *L'argent et l'or*, t. I, p. 153).

2. Roswag, *L'argent et l'or*, t. I, p. 35 et suiv.

3. D'Anville, *Mémoire sur la mer Rouge*, § 10 ; F. Robiou, *Mém. sur l'économ. politique de l'Égypte au temps des Lagides*, pp. 191-192.

1. Maspero, *Hist. anc. de l'Orient classique*, t. I, p. 480. Cf. S. Birch, *Upon an historical tablet of Rameses II relating to the gold mines of Aethiopia*, dans l'*Archaeologia*, t. XXXIV, pp. 357 à 391 ; — F. Robiou, *Mémoire sur l'économie politique de l'Égypte au temps des Lagides*, p. 191 ; — F. Chabas, *Les Inscriptions relatives aux mines d'or de Nubie*, Chalon-sur-Saône, 1862 ; — Ch. de Linas, *Les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, pp. 18 et suiv. ; — Lepsius, *Les Métaux dans les inscriptions égyptiennes*, trad. W. Berend, p. 7.

La stérilité du cap Sunium, à l'extrémité méridionale de l'Attique, était compensée par les mines d'argent du mont Laurium qu'on y exploitait. Ces mines, disséminées sur une longueur de 17 kilom. et une largeur de 12, depuis Thoricus jusqu'à Anaphlystus, fournissaient à Athènes, à l'époque de Xénophon [1], un revenu annuel de 30 à 40 talents (environ 1,000 kilog.); elles étaient, déjà au temps de Strabon, depuis longtemps épuisées et abandonnées [2].

La reprise récente de l'exploitation des gisements de plomb argentifère du Laurium a donné l'occasion à M. E. Ardaillon [3] d'étudier sur le terrain les restes des travaux des Anciens, et de compléter les renseignements que nous devions déjà à Bœckh et à Rangabé [4]. Peu ou point de sol végétal sur les roches de schiste et de marbre dans les failles desquelles poussent des pins rabougris. Jadis le Laurium était couvert de forêts; le déboisement fut l'œuvre des mineurs qui avaient besoin de combustible. Dès le IVe siècle avant notre ère, on y importait du bois. Les principaux minerais sont des minerais de fer, de zinc et de plomb. Mais les Anciens n'ont exploité et travaillé que la galène ou sulfure de plomb qui contenait une importante quantité d'argent, d'où son nom d'ἀργυρῖτις [1].

De bonne heure, les Phéniciens vinrent mettre en exploitation les mines d'or et d'argent de Siphnos [2]. Celles de Thasos n'étaient que le prolongement des gisements célèbres de la Macédoine et de la Thrace [3]. En 356, Philippe, le père d'Alexandre, fonda Philippi comme centre des mines du mont Bermion, qui lui fournirent l'or nécessaire à la frappe de ses statères : il parvint à en extraire annuellement jusqu'à mille talents (26,200 kilogrammes) [4].

Les mines d'or et d'argent du mont Pangée étaient non moins fécondes [5], de même que celles des contreforts des monts Rhodope. La ville thrace de Pautalia, au pied de l'Hæmus, sur le cours supérieur du Strymon, fit frapper à l'époque romaine des monnaies qui font allusion à la fertilité et à la richesse minière de la contrée : on y voit le génie du Strymon environné de quatre enfants avec leurs noms : ΒΟΤΡΥϹ, ϹΤΑΧΥϹ, ΧΡΥϹΟϹ et ΑΡΓΥΡΟϹ [6]. Les sables du Strymon et de l'Hèbre étaient aurifères [7].

1. Xénophon, *Revenus*, IV, 1. Cf. Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. Galuski, t. I, p. 510; Rangabé, *Du Laurium*, dans les *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. VIII, 1874, 2e part., p. 297 à 346.

2. Strabon, IX, 1; Beulé, *Les Monnaies d'Athènes*, pp. 14 et 101.

3. E. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité*. Paris, in-8°, 1897.

4. A. Bœckh, *Ueber die Laurischen Silbergewerke in Attica*, dans les *Abhandlungen* de l'Acad. de Berlin, 1815, p. 85 à 140; Rangabé, *Du Laurion* dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1re série, 1874, t. VIII, 2e part., p. 297 à 346. Voyez la bibliographie donnée par M. E. Ardaillon, *op. cit.*, p. 3.

1. Xénophon, *Revenus*, II, 7; IV, 2, 11, 17; Hugo Blumner, *Technologie der Gewerbe*, t. IV, p. 142; E. Ardaillon, *op. cit.*, pp. 17 et 84.

2. J. Théod. Bent, *On the gold and silver mines of Siphnos*, dans le *Journal of hellen. Studies*, t. VI, 1885, p. 195.

3. Hérodote, VI, 46.

4. Diod. Sic., XVI, 8; Tite Live, XLV, 18, 3; 29, 11; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 66. Sur la prospérité des mines d'or de Philippi au IVe siècle, voyez *Bull. corr. hell.*, t. XXI, 1897, pp. 109 et 541.

5. Strabon, VII, 34; Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 66.

6. B. Head., *Hist. numor.*, p. 244; *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, p. 92; Blau, *Num. Zeit.*, t. XI, 1879, p. 29.

7. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 21.

L'Inde avait de riches mines d'or et d'argent, connues des Grecs contemporains de Sophocle et qu'explora le mineur Gorgos, envoyé par Alexandre [1]. Des fables circulaient à leur sujet. Au dire de Mégasthène, rapporté par Strabon, ces mines, situées dans le pays des Derdæ, étaient fouillées non par des hommes, mais par des fourmis énormes qui creusaient dans le sol des galeries comme les taupes, et ramenaient à la surface, de la poudre d'or en guise de terre meuble [2]. Les sables de l'Indus étaient riches en paillettes d'or [3].

Auprès de Caballa, en Arménie, il y avait des mines d'or qui furent visitées par Memnon, au nom d'Alexandre [4]. Dans la Carmanie, sur le golfe Persique, on exploitait des mines d'argent, et les rivières de ce pays roulaient des sables d'or [5].

La Colchide, but de l'expédition des Argonautes, était une des régions les plus fertiles en or qu'ait connues l'antiquité, et les mines de l'Oural, aujourd'hui, ne sont que la pâle image de ce qu'elles furent jusque sous l'Empire romain. Strabon dit en parlant des Soanes du Caucase : « On prétend que, dans leur territoire, les torrents charrient des paillettes d'or et que ces barbares les recueillent au moyen d'une certaine espèce de claies ou avec des toisons : de là est venu sans doute le mythe de la Toison d'or [6]. » Ces toisons, disposées en tamis dans les flots, retenaient les paillettes du précieux métal ; on les brûlait ensuite et il suffisait de recueillir l'or dans

1. Sophocle, *Antigone*, 1024 ; Strabon., XV, 1, 30.
2. Strabon, XV, 1, 44.
3. Plin, *Hist. nat.*, XXXIII, 21.
4. Strabon, XI, 14, 9.
5. Strabon, XV, 2, 14.
6. Strabon, XI, 3, 6.

les cendres résultant de cette combustion. Les mythes du bélier de Phryxus et de la biche aux cornes d'or que poursuit Hercule, aussi bien que celui de la Toison d'or et de l'expédition des Argonautes, font allusion à la découverte de l'or dans la Colchide et les contrées hyperboréennes, ainsi qu'au procédé à l'aide duquel on récoltait les paillettes. Hérodote [1] nous informe que les colonies grecques de la côte septentrionale de la mer Noire, dont les plus importantes étaient Panticapée et Olbia, tiraient leur or du pays des Scythes Issedones et Arimaspes : les mines étaient, croyait-on, gardées et exploitées par des griffons redoutables [2].

Dans le Pont, le mont Paryadrès fournissait à Mithridate de l'argent et du cuivre [3] ; il y avait aussi, dans les montagnes de la Cilicie et dans les îles de l'Archipel, des mines d'argent exploitées pour le compte des Phéniciens [4]. D'autres régions de l'Asie mineure étaient fertiles en or jaune ou pâle. La Phrygie avait des mines d'or auxquelles se rattachait la légende du roi Midas. Non seulement le Pactole, mais tous les torrents qui descendaient du Sipyle et du Tmolus, roulaient des sables aurifères. Aussi, cette dernière montagne était-elle surnommée χρυσορρόος, et le Pactole, χρυσορρόας. L'Atarnée avait des filons aurifères, et des mines d'or presque pur étaient exploitées auprès de Cyzique, à Crémasté, et près d'Abydos, à Astyra [5].

1. Hérodote, IV, 13 et 27.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 21.
3. Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 231.
4. Hérodote, III, 89 et suiv.
5. Euripide, *Bacchantes*, V, 13 et 154 ; Xénophon, *Hellen.*, IV, 8, 37 ; Strabon, XIII, 1, 23 ; XIV, 5, 28 ; G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, pp. 43-44, 161, 173 et 224-225.

du minerai avaient passé sans changement des mains des Romains dans celles des Barbares [1].

L'Europe occidentale, à son tour, avait de l'or en abondance. La Gaule fut surnommée *Gallia aurifera* à cause des paillettes d'or que roulaient ses fleuves principaux, le Rhin, le Rhône, le Gardon, l'Aguesnière, le Cèze, le Tarn, l'Ariège. Dans les Pyrénées, on signale des vestiges d'extraction du métal précieux ; chez les Arvernes, les Lemovici et dans le Morbihan, l'or se trouvait mélangé à l'étain [2].

On a constaté des traces d'exploitation antique de la galène argentifère, à Macot (Savoie), à Vialas (Gard), à Largentière (Hautes-Alpes), à Saint-Girons (Ariège), à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), à Melle, dans le Poitou, à Saint-Avold (Lorraine), dans diverses localités du Rouergue [3].

Chez les Tarbelli, non loin du bassin d'Arcachon, on recueillait, « sans fouiller bien profondément dans la terre, des pépites d'or assez grosses pour remplir la main, et qui n'avaient besoin que d'un lavage léger [4] ». Le territoire de leurs voisins, les Tectosages, était non moins riche en or. On connaît les monnaies d'or gauloises, en particulier celles des Arvernes et du centre de la Gaule ; mais, chose étrange, des districts aurigènes tels que

1. J. Toutain, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1898, p. 138.

2. Diod. Sic., V, 27 ; Strabon, III, 146 et IV, 187, 190, 191 ; Cartailhac, *L'or gaulois*, dans la *Revue d'anthropologie*, t. IV, 1889, p. 273 ; Roswag, *L'argent et l'or*, t. I, p. 163 ; Daubrée, dans la *Rev. archéol.*, N. S., t. XVII, 1868, p. 298.

3. Alfred Léger, *Les travaux publics, les mines et la métallurgie au temps des Romains*, p. 698 ; *Rev. numism.*, 1893, p. 194.

4. Strabon, IV, 2.

le pays des Tectosages et des Tarbelli n'ont que des monnaies d'argent.

La Grande-Bretagne et l'Irlande possédaient aussi des mines d'or et d'argent [1]. Mais la région minière par excellence, à l'Occident de l'Europe, était la péninsule ibérique. Si le pays des Turdétans (l'Andalousie) avait des mines d'or et d'électrum [2], et si l'on signale des paillettes d'or dans le cours de plusieurs des fleuves de l'Espagne, cette contrée était toutefois plutôt la patrie de l'argent.

Le plomb argentifère s'exploitait surtout aux environs de Carthagène, d'Ilipsa, de Sisapon, de Castellon, de Barcelone, d'Alméria et dans la Lusitanie, sur les flancs de la Sierra de Gata, province de Plasencia, où les restes des travaux romains sont demeurés si imposants [3]. Dans l'*Iliade* [4], a remarqué M. Théod. Reinach, « le *pays où naît l'argent*, la mystérieuse Alybé, terre des Halizônes (ou hommes environnés par la mer), est encore un pays aux trois quarts fabuleux. Les commentateurs anciens eux-mêmes s'y sont trompés ; ils n'ont pas compris qu'il s'agissait tout simplement de l'Espagne, le pays argentifère par excellence, exploité de bonne heure par les navigateurs phéniciens [5] ».

Telle était l'abondance de l'argent fourni par les mines de l'Espagne qu'il circulait à leur sujet les fables les plus ridicules : « On dit qu'autrefois, dans l'Ibérie, des bergers ayant incendié des forêts, la terre

1. Strabon, 5, 2 ; Tacite, *Agricola*, 12 ; Ridgeway, *The origin of metallic currency*, p. 34.

2. Pline, XXXIII, 23, 80 ; 21, 68.

3. Roswag, *L'argent et l'or*, t. I, pp. 225 et suiv.

4. *Iliade*, II, 857.

5. Th. Reinach, dans la *Revue internat. de sociologie*, février 1894.

Tout comme la Thrace et le nord de la Macédoine, l'Epire, l'Illyrie, la Dalmatie, la Pannonie, avaient d'abondants gisements métallurgiques. Les auteurs anciens citent particulièrement les mines d'or de Damâstium en Illyrie [1], celles de Pincum (*metalla Pincensia*) dans la Mœsie supérieure, aujourd'hui Gradiste en Serbie, sur le Pek ; dans la même région, le *metallum Ulpianum* et les *Aurelia metalla*. Le *metallum Dardanicum*, d'après Pline [2], fournissait un or plus pur ; le *mons aureus*, aujourd'hui Slona, à l'ouest de Singidunum (Belgrade) en indique l'emplacement.

Au delà du Danube, le vaste pays des Daces, sillonné par les contreforts des monts Carpathes, excita la convoitise des Romains surtout à cause de ses mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer. Les fameux trésors du roi Décébale prouvent que les barbares, avant Trajan, avaient su découvrir les richesses cachées de leur sol et en tirer parti. Les ateliers monétaires romains de Siscia, de Sirmium et de Thessalonique, établis dans ces districts miniers, s'y alimentèrent jusqu'à la chute de l'Empire. On a trouvé sur les chantiers d'exploitation de nombreuses inscriptions romaines [3]. Quelques gisements aurifères sont encore exploités de nos jours en Hongrie et en Transylvanie [4].

La région des Alpes avait des mines d'argent dans les monts Ryphées [5], et des mines d'or sur plusieurs autres points. Le lit du Pô était aurifère [1]. Il y avait un gisement aurifère important, les *Victumularum aurifodinæ*, sur le territoire de Verceil, entre Turin et Milan [2]; d'autres étaient dans le Norique, le pays des Salasses (la vallée d'Aoste) [3], enfin chez les Taurisci, près d'Aquilée. Ceux-ci, lors de leur découverte, provoquèrent momentanément une certaine perturbation dans la circulation monétaire, en modifiant la valeur relative des métaux précieux. Voici, en effet, ce que raconte Polybe : « On a récemment découvert près d'Aquilée, chez les Taurisci Norici, une mine d'or si abondante qu'il suffit de creuser la terre à une profondeur de deux pieds pour rencontrer ce métal, et que les fouilles ne dépassent pas ordinairement quinze pieds. Parmi cet or, il y en a de pur, en grains gros comme une fève ou un lupin, et qui ne perd au feu qu'un huitième de son volume ; le reste demande à être épuré et rapporte encore des bénéfices considérables. Les Italiens s'associèrent d'abord aux Barbares pour l'exploitation de cette mine et, en deux mois, l'or perdit dans toute l'Italie le tiers de sa valeur. Instruits de cette circonstance, les Taurisci chassèrent leurs associés et exercèrent seuls le monopole de l'or [4]. »

Une lettre de Cassiodore au roi Théodoric le Grand signale la découverte, vers l'an 530 de notre ère, d'une mine d'or dans le Bruttium, et les détails dans lesquels entre le ministre du roi goth prouvent que les procédés d'extraction et de traitement

1. Strabon, VII, 8.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 12.
3. Voyez notamment : *C. I. L.*, t. III, nos 1997, 3953, 4788, 4809, 5036, 6575 ; t. V, n° 810 ; Polybe, XXXIV, 10 ; Strabon, I, 8 ; cf. R. Mowat, *Rev. num.*, 1894, p. 408.
4. H. Hauser, *L'or*, p. 216.
5. Athénée, *Deipnosoph.*, VI.

1. Pline, XXXIII, 21.
2. Strabon, V, 2, 5 ; Pline, *Nat., hist.*, XXXIII, 21, 66.
3. Strabon, IV, 6, 5.
4. Polybe, XXXIV, 10 ; Strabon, IV, p. 208 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 78.

le tablier est garni de drap sur lequel passe un courant d'eau : le sable roule et s'écoule, tandis que les poils de l'étoffe arrêtent les molécules métalliques. Tel est le principe admis, avec des particularités de détail, par les orpailleurs individuels du Rhin, de Hongrie, de l'Oural, du Brésil, de Californie, du Thibet, de Guinée, d'Australie, du Congo, de Madagascar [1]. Les anciens qui ne connaissaient pas les grands procédés industriels de nos usines, ne travaillaient pas autrement.

L'exploitation des mines est bien autrement ardue. Pour atteindre le gîte métallifère, le mineur, armé de la sape (*dolabrum*), du marteau (τυπίς, *malleus*), du coin de fer (ξοΐς, *cuneus*) [2], devait creuser, tantôt des galeries horizontales, tantôt des puits verticaux pénétrant dans l'intérieur des rochers. Au Laurium, la hauteur de ces galeries souterraines varie de 60 centimètres à un mètre ; leur largeur est de 60 à 90 centimètres. L'ouvrier travaillait donc à genoux ou couché sur le flanc, pour tailler dans le roc ces étroits labyrinthes [3].

Les puits verticaux sont carrés et mesurent 1 mètre 90 sur 1 mètre 30 de côtés. Il en est qui ont 50, 90, 100 et jusqu'à 119 mètres de profondeur. On a calculé qu'un puits de 100 mètres avait dû exiger au moins 20 mois de travail à deux ouvriers travaillant ensemble. Puits et galeries conduisaient au gisement ; on procédait alors à l'abatage de la galène et à son extraction :

« Qu'on se représente, dit M. Ardaillon, ces puits de plus de 100 mètres, ces kilomètres de galeries étroites et sinueuses que suffisaient presque à obstruer les corps des hommes qui y circulaient ; la respiration des ouvriers, la fumée et la chaleur des lampes, les poussières de minerai, auraient bien vite vicié le peu d'air qui y pénétrait naturellement, si quelques précautions n'avaient été prises pour en assurer le renouvellement artificiel.

« Lorsque les mineurs fonçaient un puits, ils avaient recours à deux moyens pour en faire la ventilation : « Quand on creuse un puits, dit Pline (XXXI, 3, 49), l'air devient malsain par la seule profondeur du puits ; on y remédie par une ventilation qu'on pratique en agitant continuellement des linges. » Le procédé, décrit ici, à propos des puits à eau, était vraisemblablement le même dans les puits de mine... La méthode la plus généralement suivie était fondée sur la circulation naturelle de l'air. Les mineurs établissaient dans les puits une cloison qui les coupait en deux parties égales de haut en bas. Cette cloison était faite en planches dont les joints étaient soigneusement calfatés avec de l'argile, et n'était percée qu'à son extrémité inférieure : elle constituait un siphon dont il était facile de rendre une branche plus longue que l'autre, au moyen d'une cheminée supplémentaire.... Parfois, les Athéniens opéraient différemment et creusaient à côté l'un de l'autre deux puits jumeaux, dont la paroi mitoyenne était percée de trous de communication. Il suffisait d'allumer un

1. Roswag, *L'argent et l'or*, t. I, pp. 189 et 255; H. Hauser, *L'or*, pp. 36 et suiv.

2. On a retrouvé sur place, dans différents gisements, notamment au Laurium, en Gaule, en Espagne, un certain nombre d'outils de mineurs : sapes, marteaux, pics, tenailles, coins, seaux, leviers, etc. Voyez notamment Daubrée, *Rev. archéol.*, N. S., t. XLI, 1881, pp. 205 et suiv. ; Bulliot, *Rev. archéol.*, N. S., t. XXI, 1870, p. 233 ; *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1899, p. 150.

3. Daubrée, dans la *Rev. archéol.*, N. S., t. XVII, 1868, p. 298 et t. XLI, 1881, pp. 205 et suiv. ; de Launay, dans les *Annales des mines*, VIIIe série, t. XVI, pp. 427-516 ; IXe série, t. I, p. 519 ; Alfred Léger, *Les travaux publics, les mines et la métallurgie au temps des Romains*, p. 690 ; Ardaillon, *Les mines du Laurion*, p. 21 et suiv.

devint incandescente, l'argent qui se trouvait disséminé fondit et s'aggloméra en filons. Plus tard, par suite de violentes commotions, des fissures se formèrent et mirent à découvert de grandes masses de métal [1]. »

Diodore de Sicile rapporte une légende semblable, d'où les monts *Pyrénées* auraient pris leur nom, et il ajoute : « La combustion du sol fit fondre des masses de minerai et produisit de nombreux ruisseaux d'argent pur. Ignorant l'usage de ce métal, les indigènes le vendirent en échange d'autres marchandises de peu de valeur à des Phéniciens, qui continuèrent longtemps ce commerce et qui devinrent par là si puissants qu'ils purent envoyer des colons en Sicile, dans les îles voisines, en Libye, en Sardaigne et même en Italie [2]... » Strabon, à son tour, rapporte un passage de Posidonius qui, parlant des mines de cuivre, d'étain, d'or et surtout d'argent de l'Espagne, et de ses fleuves roulant des paillettes d'or, dit que cette contrée passait pour la demeure du dieu des richesses.

Succédant aux Phéniciens, les Carthaginois, gens pratiques, avaient installé la capitale de leur empire ibérique, *Carthago nova* (Carthagène), à proximité du gisement argentifère le plus considérable de la Péninsule. Ils achetaient aussi de la poudre d'or dans l'île de Cerné, sur la côte occidentale de l'Afrique [3]. Les caravanes de l'intérieur de l'Afrique leur apportaient encore de la poudre d'or, soit directement à Carthage, soit dans les *emporia* établis

1. Aristote, *De mirabil. auscult.*, ch. LXXXVII.
2. Diod. Sic., V, 25 et suiv.
3. Hérodote, IV, 195.

tout le long de la côte septentrionale du continent africain. Les principales mines d'or dont on ait constaté l'exploitation antique dans l'ancienne Numidie, sont celles du Djebel bou-Heudma, entre la sebkha de Nouaïl et les montagnes des Aïaïcha [1] ; plusieurs torrents algériens qui portent le nom d'*oued ed Deheb*, « rivière de l'or », roulaient jadis des sables aurifères.

Le métier des orpailleurs pour le lavage de l'or alluvial était des plus simples. En Colchide, comme encore, en ce siècle, dans la Sonora mexicaine, on disposait, nous l'avons vu, dans le courant des fleuves, des toisons qu'on brûlait ensuite. Suivant Hérodote [2], dans une île de la Libye, les jeunes filles retirent de la vase d'un lac, des paillettes d'or avec des ailes d'oiseau enduites de poix. Mais le plus souvent, l'orpailleur se servait, ainsi qu'il le fait encore aujourd'hui, quand il travaille individuellement, d'une corbeille en bois léger, creusée en forme de cône. Il y recueille le sable et, sous l'action d'un mouvement giratoire et saccadé, les grosses scories restent à la surface et sont enlevées à la main, tandis que les paillettes d'or, plus lourdes, se ramassent avec le sable fin au fond de l'appareil. On dépose le tout sur une table inclinée qu'on fait mouvoir comme un van et dont

1. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 258 ; voyez aussi : H. Hauser, *L'or*, p. 71, et *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. XVIII, 1894, p. 240, où l'on signale des restes d'exploitation de gisements aurifères, dans le continent noir (à Zimbabwé) au centre de l'Afrique, qui paraissent remonter jusqu'à l'antiquité.
2. Hérod., IV, 95.

Des exemples nombreux, tirés des inscriptions hiéroglyphiques nous montrent que dans l'Égypte pharaonique on condamnait pour les délits graves, aux travaux forcés dans les mines d'Éthiopie [1]. Ces textes confirment avec précision les émouvants récits d'Agatharchide et de Diodore de Sicile [2].

« Ces malheureux, dit Diodore, chargés de chaînes, travaillent jour et nuit, sans relâche, privés de tout espoir de fuir, sous la surveillance de soldats étrangers, parlant des langues différentes de l'idiome du pays, afin qu'ils ne puissent être gagnés ni par des promesses ni par des prières... La roche qui renferme l'or étant très compacte, on la rend cassante à l'aide d'un grand feu, et on la travaille ensuite à la main. Lorsque le minerai, devenu ainsi friable, est susceptible de céder à un feu modéré, des milliers de ces infortunés le brisent avec des outils de fer, qui servent à tailler les pierres. Celui qui reconnaît la veine d'or se place à la tête des ouvriers, et leur désigne l'endroit à fouiller. Les plus robustes, parmi ces malheureux condamnés, sont occupés à briser le silex avec des coins de fer, en employant non les moyens de l'art mais la force de leurs bras; les galeries qu'ils pratiquent de cette façon ne sont pas droites ; elles suivent la direction du filon métallique, et comme, dans ces sinuosités souterraines, les travailleurs se trouvent dans l'obscurité, ils portent des flambeaux attachés au front. Changeant souvent la position de leur corps, suivant les qualités de la roche, ils font tomber sur le sol les fragments qu'ils détachent. Ils travaillent ainsi sans relâche, sous les yeux d'un surveillant cruel, qui les accable de coups. Des enfants encore impubères pénètrent par les galeries souterraines jusque dans les cavités des rochers, ramassent péniblement les fragments de minerai détachés et les portent au dehors, à l'entrée de la galerie. D'autres ouvriers, âgés de plus de trente ans, prennent une certaine quantité de ces fragments et les broient dans des mortiers de pierre, avec des pilons de fer, de manière à les réduire à la grosseur d'une lentille. Le minerai ainsi pilé est pris par des femmes et des vieillards qui le mettent dans une rangée de meules, et puis, se plaçant deux ou trois à chaque manivelle, ils réduisent par la mouture chaque mesure de minerai pilé, en une poudre aussi fine que la farine. Tout le monde est saisi de commisération à l'aspect de ces misérables, qui se livrent à ces travaux pénibles sans avoir autour du corps la moindre étoffe qui cache leur nudité. On ne fait grâce ni à l'infirme, ni à l'estropié, ni au vieillard débile, ni à la femme malade. On les force tous au travail, à coups redoublés, jusqu'à ce que, épuisés de fatigue, ils expirent à la peine... [1]. »

Les ouvriers des mines du Laurium et de Carthagène étaient contraints d'endurer des atrocités pires encore. Pline, après avoir décrit les procédés techniques d'extraction et de lavage, dit, en parlant des galeries creusées par les *metallici* ou *metallarii* espagnols : « Ils restent des mois entiers sans voir le jour... Souvent des crevasses, des éboulements arrêtent les mineurs écrasés. Aussi, la témérité des plongeurs qui cherchent des perles au fond de l'océan, le cède à l'audace de cette autre entreprise : par nous, les entrailles de la terre sont plus fatales que les profondeurs de la mer. En conséquence, on a soin de soutenir les monts

1. W. Spiegelberg, *Studien und Materialien*, pp. 69-71, 75, 76 ; Maspero, *Hist. anc. de l'Orient classique*, t. I, p. 337.

2. Agatharchide, *De mari Erythræo*, §§ 24-29 (éd. Didot, *Fragm. geograph. græc.*, t. I, pp. 124-129); Diod. Sic., III, 12-14 ; V, 25 à 28 ; saint Cyprien, *Epist.*, LXXVII.

1. Diod. Sic., V, 25 à 28.

feu dans l'un des puits, pour déterminer dans celui-ci une ascension d'air chaud et un appel d'air frais dans le puits voisin [1] ».

On évitait les éboulements dans la mine, en pratiquant des soutènements, soit par la méthode du boisage, soit en élevant des murs d'étai, soit en ménageant des piliers (ὅρμοι, μεσοκρινεῖς) dans la masse du minerai [2].

Diodore de Sicile et Pline [3] nous disent que les roches quartzeuses des mines d'or d'Espagne étaient attaquées et brisées à l'aide du feu et du vinaigre. On sait, en effet, qu'on parvient à faire éclater et désagréger les blocs de silex en les *étonnant*, c'est-à-dire en les soumettant à un feu violent, puis en les inondant d'eau brusquement. Des traces de ce procédé ont été reconnues au Laurium [4], à Las Babias, sur les confins des provinces de Léon et des Asturies, et dans les anciennes mines du Vivarais [5].

Le minerai abattu était recueilli dans des paniers et amené au dehors. « Le transport, dit encore M. Ardaillon, se faisait soit à dos d'hommes, soit par de légères machines élévatoires. Les deux procédés ont été en usage au Laurium. Le premier était très répandu et les auteurs anciens y font souvent allusion : *egeruntque humeris noctibus et diebus per tenebras proximis tradentes* [1]. Le second est plus rare... J'imagine que les machines consistaient en un simple treuil, sur lequel s'enroulait une corde qui allait chercher au fond du puits les paniers chargés ; nous voyons un appareil de cette espèce figuré sur un bas-relief romain qui représente les fameux travaux de dessèchement du lac Fucin [2]. Deux hommes font tourner un cabestan sur lequel on a enroulé en sens inverse deux câbles d'égale longueur. Lorsque le premier monte, le second descend, et de la sorte le travail d'extraction ne subit aucun retard [3] ».

Il nous est parvenu quelques monuments qui représentent des mineurs au travail. Ce sont, en particulier, des plaques en terre cuite peintes, découvertes à Corinthe et conservées au musée de Berlin [4] ; un bas-relief trouvé à Linarès en Espagne [5] ; enfin, une intaille inédite de la collection de Luynes au Cabinet des médailles.

Le personnel des mines constituait de véritables armées. Au témoignage de Polybe, celles de Carthagène occupaient 40,000 hommes, dont le travail rapportait chaque jour 25,000 drachmes [6]. Dans les mines d'or de la haute Égypte, sous les Pharaons et sous les Lagides, travaillaient des multitudes d'esclaves, des criminels, des condamnés, des prisonniers de guerre.

1. Ardaillon, *op. cit.*, pp. 49-50.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 21, 52 ; Pollux, III, 87 ; VII, 98 ; *Anecdota græca* de Bekker, I, p. 205 ; *Vies des orateurs. Lycurgue*, 34 ; Vitruve, VII, 7, 8, 9. Cf. Ardaillon, *op. cit.*, pp. 54 et 193 ; Alfred Léger, *Les travaux publics au temps des Romains*, p. 690.
3. Diod. Sic., III, 12, 4 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 4, 71.
4. Ardaillon, p. 48.
5. Alfred Léger, *Les travaux publics*, p. 693.

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 4, 71.
2. A. Geffroy, dans la *Revue archéol.*, 1878, II, pl. XIII, p. 4.
3. Ardaillon, *Les mines du Laurion*, pp. 56-57.
4. *Antike Denkmäler herausg. v. kais. deut. arch. Instituts*, t. I, 1886, pl. VIII, n[os] 3[b], 7 et 23 ; V. Duruy, *Hist. des Grecs*, t. II, p. 496 ; Pernice, dans le *Jahrb.* de l'Instit. arch., t. XII, 1897, p. 40, n° 35.
5. Daubrée, *Rev. archéol.*, N. S., t. XLIII, 1882, p. 193 et 3[e] sér., t. XIII, 1899, p. 152.
6. Polybe, XXXIV, 9.

pices ; ailleurs, on perce des rochers inaccessibles et on y assujettit d'énormes poutres. L'ouvrier qui entaille ces rochers est suspendu par des cordages, de sorte qu'en voyant de loin ce travail, on croirait contempler des bêtes sauvages, ou plutôt des oiseaux d'une nouvelle espèce. Ces hommes, presque toujours suspendus, sont occupés à niveler la pente, et ils tracent l'alignement que suivra le *corruge ;* si bien que là où le pied ne saurait se poser, la main de l'homme trace le passage des rivières. Le lavage est mauvais quand l'eau qui arrive charrie de la boue; cette boue est appelée *urium.* Pour se débarrasser de l'*urium*, on fait passer l'eau à travers des pierres siliceuses et du gravier. A la prise d'eau, sur le point culminant de la montagne, on creuse un réservoir de 200 pieds de long sur 10 de profondeur, dans la paroi duquel on ménage cinq ouvertures de 3 pieds carrés fermées avec des bondes. Le réservoir rempli, on enlève les bondes et le torrent se précipite avec tant de violence qu'il entraîne les quartiers de rocher. Dans la plaine commence un autre travail : l'eau s'écoule dans des chénaux appelés *agogæ*, coupés, de distance en distance, par des barrages d'*ulex*, arbrisseau semblable au romarin épineux et propre à retenir l'or. Les parois des *agogæ* sont revêtues de planches, et s'il y a un ravin à franchir, le canal est soutenu en l'air. La terre, conduite de la sorte, arrive jusqu'à la mer... On fait sécher ensuite l'*ulex*, on le brûle et on en lave la cendre sur un lit d'herbe où l'or se dépose. Suivant quelques-uns, l'Asturie, la Galice et la Lusitanie fournissent de cette façon, annuellement, 20,000 livres pesant d'or [1]. »

Ces grands chantiers de lavage dont il est resté des traces importantes au Laurium et dans les mines d'Espagne, s'appelaient κεγχρειών, καθαριστήριον ; Strabon leur donne le nom de χρυσιοπλύσια [1].

On devait ensuite transporter le minerai dans les ateliers de fusion, pour le débarrasser des éléments étrangers mêlés à sa substance. Une première fusion exécutée dans des fourneaux que Strabon nous dépeint munis de hautes cheminées, expulsait les scories sulfureuses et ferrugineuses et ne laissait subsister que ce qu'on appelle du *plomb d'œuvre.* On a retrouvé de nombreux débris de ces fourneaux [2]. Une nouvelle fusion, pratiquée dans des vases d'argile poreuse appelés *coupelles*, séparait le plomb du métal précieux : c'est le procédé ordinaire de la *coupellation* qu'on emploie encore aujourd'hui, avec les perfectionnements, toutefois, que comportent les progrès de l'industrie moderne [3].

A propos des mines d'or du voisinage de la mer Rouge, un passage d'Agatharchide décrit ce procédé appelé *obrussa* (d'où *aurum obryzum* ou *aurum ad obrussam*), tel que le pratiquaient les Anciens :

« L'inspecteur, après avoir rassemblé ces morceaux d'or, les donne à ceux qui doivent les traiter par le feu et qui les reçoivent à la mesure et au poids. Ceux-ci les jettent dans un vase de terre cuite (un creuset), avec une partie de plomb proportionnée à la quantité d'or qu'ils doivent affiner. Ils y joignent des morceaux de sel, une faible portion d'étain et du

1. Comparez la méthode hydraulique des machines employées dans les mines de la Californie. H. Hauser, *L'or*, p. 52 et suiv.

1. Strabon, III, p. 146 ; V, p. 214; cf. Cassiodore, *Variar.*, IX, 3 ; J. Toutain, *Bull. soc. des Antiq. de France*, 1898, pp. 142-143; E. Ardaillon, *Les mines du Laurion*, p. 59.

2. *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, v[is] *Caminus* et *Fornaca*; E. Ardaillon, *op. cit.*, p. 76.

3. E. Ardaillon, *op. cit.*, p. 81 ; H. Hauser, *L'or*, p. 89 et suiv.

par des voûtes puissantes et nombreuses... » Il faut lire, dans Pline, le récit du travail exigé de ces ouvriers pour briser les roches de silex, la description des précautions rudimentaires et souvent, sans doute, insuffisantes qu'on prenait pour éviter des éboulements, les moyens qu'on employait pour en provoquer d'autres jugés nécessaires. « La chute des masses, dit-il, s'annonce par un tremblement visible pour celui-là seul qui veille sans interruption sur le sommet du rocher ; il crie ou frappe aussitôt pour rappeler les travailleurs, et il fuit lui-même en diligence. La montagne brisée croule loin de l'emplacement qu'elle occupait, avec un fracas que l'imagination ne peut concevoir : un vent puissant s'échappe de ses flancs. Les mineurs victorieux contemplent cette catastrophe de la nature [1]. »

Jamais bêtes de somme ne furent soumises aux brutalités sauvages infligées aux ouvriers des mines d'or et d'argent par des maîtres qui, étouffant en eux tout sentiment humain, n'avaient que l'odieuse pensée de s'enrichir vite et à tout prix. De tous les vices, l'aveugle soif de l'or est celui qui a engendré le plus de cruautés et d'injustices. Les exhalaisons du métal, et probablement celles du soufre qui l'accompagnait, étaient, au rapport de Pline, mortelles aux chiens et pernicieuses à tous les animaux (*odor ex argentis fodinis inimicus omnibus animalibus, sed maxime canibus*) [2] ; on ne s'en préoccupait point quand il s'agissait des esclaves. Aussi, des révoltes épouvantables, désespérées, se produisaient parfois, en dépit des chaînes dont ces condamnés aux travaux forcés étaient chargés, et à la face même des geôliers qui veillaient, la lance au poing. Au temps de la guerre du Péloponèse, les ouvriers du Laurium profitèrent de la détresse publique pour s'insurger [1]. Ils sortirent soudain tout armés des entrailles de la terre : leurs gardes surpris furent massacrés ; ils se répandirent en fous furieux dans les campagnes environnantes, la sape et la torche à la main. Tout fut mis à feu et à sang, Sunium prise d'assaut, et la côte de l'Attique changée en un champ de ruines. La répression fut longue et aussi terrible que la révolte elle-même. Quand l'ordre fut enfin rétabli, les Athéniens fortifièrent le cap Sunium et prirent les mesures nécessaires pour que de pareilles tentatives ne pussent se renouveler.

Le minerai hors de la mine, comme dit Pline, n'est pas encore de l'or. Concassé, broyé, réduit en petits cailloux au moyen de maillets de fer, de meules et de mortiers en porphyre, il devait être ensuite lavé à grandes eaux, et cette opération dans les montagnes soulevait, comme aujourd'hui encore, les difficultés les plus grandes :

« Un autre travail égal et même plus dispendieux, dit Pline, consiste à amener au sommet de la montagne, la plupart du temps d'une distance de cent milles, des rivières pour laver les débris entassés. On appelle ces canaux *corrugi*, du mot *corrivatio*, je pense. Là encore, il faut un travail surhumain. Il est nécessaire que la pente soit rapide pour que l'eau tombe en avalanche plutôt qu'elle ne coule ; aussi. l'amène-t-on des points les plus élevés. A l'aide d'aqueducs, on franchit les vallées et les préci-

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 21.
2. *Ibid.*, XXXIII, 31.

1. Posidonius, dans Athénée, *Deipnosoph.*, VI, p. 272. Cf. Rangabé, *l. c.*, p. 336.

étrangers comme aux citoyens, la faculté de louer des lots [1].

Sous la République romaine, les mines de l'État étaient affermées par les censeurs aux *publicani metallorum* [2]. Sous l'Empire les plus importantes des mines passèrent dans le domaine de l'empereur ; quelques-unes pourtant furent laissées au Sénat ou aux particuliers [3]. Tout citoyen pouvait se livrer à la recherche de nouveaux gisements, sous l'obligation de payer une forte redevance [4].

Le *procurator metallorum*, représentant de l'empereur, centralisait l'administration des mines d'une province ou d'une région. C'est ainsi qu'une inscription d'Ampelum en Dacie, aujourd'hui Zalatna, nous apprend qu'un affranchi de Trajan, M. Ulpius Augusti libertus Hermias, était procurateur des *aurariæ Dacicæ;* il résidait à Siscia (Sisseck) où fut installé un atelier monétaire [5].

Une constitution de Gratien est relative aux *procuratores metallorum intra Macedoniam, Daciam mediterraneam, Mœsiam seu Dardaniam* [6]. Sous les ordres du *procurator*, se trouvaient les *conductores* qui dirigeaient le personnel de l'exploitation de chaque mine et avaient la haute main sur les entrepreneurs des travaux d'extraction, de lavage et d'affinage du minerai. Les agents chargés de surveiller les mineurs sont désignés par les noms de μεταλλάρχης [1], ou de ἐπιστάτης τῶν ἀργυρείων [2].

Des monnaies de bronze de petit module, de l'époque de Trajan et d'Hadrien, — vraisemblablement des *semis* et des *quadrans*, — ont été frappées spécialement pour payer les ouvriers employés alors dans les mines de la Dalmatie, de la Pannonie, de la Mœsie et du Norique. Ces pièces portent, au droit, l'effigie impériale (Trajan ou Hadrien) ou bien la tête d'une divinité, Rome, Apollon, Diane, Mars, Vénus, et au revers, généralement l'Équité ou la Paix, avec des légendes se rapportant aux mines pour lesquelles ces pièces étaient spécialement émises :

METALLI VLPIANI (les *metalla* de Trajan);
METALLI VLPIANI DELM. (*Delmaticum*) ;
METALLI VLPIANI PANN (*Pannonicum*) ;
DARDANICI ;
MET · NOR (*metallum Noricum*) ;
AELIANA PINCENSIA (les *metalla* d'Hadrien à Pincum, en Mœsie) ;
METAL · PANNONICIS ;
METAL · DELM (*metallum Delmaticum*) ;
METAL · AVRELIANIS (de L. Aurelius Verus).

Sur deux pièces seulement, la marque du sénat romain, S. C., indique que la mine

1. Ardaillon, *op. cit.*, p. 186.
2. Marquardt, *De l'organis. financ.*, p. 319 et suiv.
3. Tacite, *Annal.*, VI, 19 ; Marquardt, *op. cit.*, pp. 319 et 326.
4. Marquardt, *op. cit.*, p. 319 et 326 ; Jacques Flach, *La table de bronze d'Aljustrel* (*metallum Vipascense*, en Portugal), *étude sur l'administration des mines, au 1er siècle de notre ère.* Paris, 1879, in-8° ; Hirschfeld, dans les *Untersuchungen auf dem Gebiete der römischen Staatsverwaltungengeschichte*, t. I, pp. 72-91 (Berlin, 1876, in-8°).
5. *C. I. L.*, III, 1312 ; R. Mowat, *Rev. num.*, 1894, p. 408.
6. *Cod. Theod.*, I, 32, 5. Voyez aussi un *procurator argentariarum Pannoniarum et Dalmatiarum* dans *C. I. L.*, t. III, n° 6575.

1. *C. I. Gr.*, t. III, p. 1192 ; Marquardt, *op. cit.*, p. 331.
2. Ardaillon, *op. cit.*, p. 104.

son d'orge. Ils couvrent le tout avec un couvercle qu'ils lutent soigneusement. Ensuite, ils chauffent le tout dans un fourneau pendant cinq jours et cinq nuits, sans interruption. Le lendemain du cinquième jour, après que tout est refroidi, ils ne trouvent dans le creuset aucune des substances qu'ils y avaient renfermées, si ce n'est l'or qui a perdu peu de son poids primitif [1]. »

Au Laurium et à Barcelone on a recueilli d'épaisses plaques de litharge provenant du traitement des galènes par coupellation [2].

En sortant du four à coupeller, les lingots d'or ou d'argent étaient fondus encore une fois, pour être transformés en briques ou lingots de formes diverses, généralement celle de saumons allongés, comme des bâtons aplatis. Leur titre demeurait encore assez bas et inégal. Il fallait conséquemment les soumettre à une dernière opération, celle de l'affinage [3]. Elle se faisait, dans l'antiquité, non plus dans les chantiers de la mine, mais dans l'atelier monétaire et nous en parlerons plus loin.

Les produits des mines revenaient, suivant les cas, à l'État ou aux particuliers. Les grandes mines étaient aux princes ou aux villes, qui les administraient et les exploitaient directement : c'était une des principales sources de leurs revenus. Les mines d'Égypte étaient exploitées εἰς τὴν βασιλικὴν χρείαν, nous dit Diodore. Celles du Laurium, propriété d'Athènes, étaient divisées par lots : les uns paraissent avoir été exploités directement par la ville. C'est ce qui semble ressortir d'un passage où Xénophon propose à ses concitoyens d'employer aux mines 10,000 esclaves, ce qui rapporterait annuellement cent talents. Dans tous les cas, certains lots étaient affermés, moyennant une redevance fixe, pour trois ou dix années, à des entrepreneurs privés. Les travaux d'exploitation étaient alors exécutés par des esclaves appartenant à ces fermiers locataires. L'un d'eux, nommé Nicias, fils de Niceratus, occupait, pour son seul compte, mille ouvriers que lui louait Sosias de Thrace et il retirait du travail de chacun d'eux, comme bénéfice net, une obole par jour [1]. Six cents esclaves rapportaient 100 drachmes à l'entrepreneur Hipponicus, et Philémonidès tirait 50 drachmes du travail quotidien de 300 des siens [2]. On a trouvé au Laurium, près de la bouche d'un puits antique, une inscription funéraire métrique d'un Paphlagonien nommé Atôtas, lequel se vante d'être de la race de Pylémène et de n'avoir pas eu son pareil en habileté comme μεταλλεύς [3]. Les μεταλλεῖς étaient ordinairement les vulgaires ouvriers des mines ; il faut entendre ici, sans doute, un chimiste fondeur qui avait des secrets de métier, ou bien, peut-être, un étranger concessionnaire de l'exploitation d'un gisement : la loi athénienne accordait aux

1. Agatharchide, §§ 23-29 ; cf. Mongez, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. IX, p. 187 ; F. Robiou, *Mémoire sur l'économie politique de l'Égypte au temps des Lagides*, p. 191-192.
2. Alfred Léger, *Les travaux publics*, p. 698 ; Ardaillon, *op. cit.*, p. 82.
3. H. Hauser, *L'or*, p. 110

1. Xénophon, *Revenus*, chap. IV ; Schœmann, *Antiquités grecques*, t. I, p. 510 ; Rangabé, *Du Laurium*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. VIII, 1874, 2e part., p. 312 ; Ardaillon, *Les mines du Laurion*, pp. 102, 166 et suiv.
2. Ardaillon, p. 105.
3. *Bull. corr. hell.*, t. XII, 1888, p. 246.

sont exactement pareils à tous les grammes d'or ancien. Tous ont la même puissance. Le métal ancien ne peut barrer le passage au métal nouveau. »

Xénophon, ou plutôt l'auteur inconnu du traité *Des revenus*, qu'on lui attribue, au commencement du IVe siècle avant notre ère, formulait déjà les mêmes lois en termes curieux à rappeler :

« Moins on a de mineurs et de chercheurs, dit-il, moins aussi, selon moi, on trouve de richesses, tandis qu'avec plus de bras, on extrait beaucoup plus de minerai. Aussi, est-ce la seule entreprise où l'on ne craigne pas de prodiguer le nombre des travailleurs. Tous les cultivateurs vous diront au juste combien il leur faut de paires de bœufs, combien de journaliers pour leur terrain ; et si l'un d'eux a plus que le nombre suffisant, ils calculent qu'ils sont en perte ; mais dans les travaux d'extraction des métaux précieux, tout le monde dit qu'il a besoin d'ouvriers. En effet, il n'en est pas ici comme des ouvriers en cuivre : quand les ouvrages en cuivre se vendent à vil prix, les ouvriers en cuivre sont ruinés ; j'en dirai autant des ouvriers en fer. Et, de même, quand il y a beaucoup de blé et de vin, ces denrées se vendent à vil prix, la culture ne rapporte rien, de telle sorte que nombre de gens laissent là la terre pour se faire trafiquants, brocanteurs, usuriers. Mais plus le minerai produit et plus l'argent donne, plus on voit de gens se porter vers ce métier. Et en effet, quand on a fait l'acquisition du matériel nécessaire à un ménage, on n'achète plus rien en plus ; mais l'argent, jamais personne n'en possède assez pour n'en vouloir pas davantage : à ce point que ceux qui en ont beaucoup trouvent autant de plaisir à enfouir leur superflu qu'à en user. Il y a plus : quand les villes fleurissent, c'est alors qu'on a le plus besoin d'argent ; les hommes veulent se mettre en dépense pour avoir de belles armes, de bons chevaux, des maisons, un mobilier splendide ; les femmes ont l'esprit tourné vers les riches étoffes, les parures d'or. Une ville, au contraire, est-elle atteinte par la famine ou par la guerre, comme la terre alors est beaucoup moins cultivée, il faut du numéraire pour les vivres et pour les alliés... Toutes ces explications reviennent à dire que nous devons envoyer résolument aux mines une grande quantité d'ouvriers ; que nous devons résolument y fouiller, certains que le minerai ne nous manquera pas, et que jamais l'argent ne perdra de son prix. L'État, du reste, en a ainsi jugé longtemps avant moi. Il accorde les privilèges de citoyen à tout étranger qui veut faire des fouilles dans les mines [1]. »

L'épuisement rapide des mines de métal-monnaie, telle est la conséquence forcée de ces principes. Ils expliquent la famélique ardeur des chercheurs d'or, l'aveugle empressement de la foule dès qu'on lui signale un gisement nouveau, les audacieux mensonges forgés pour abuser de sa crédulité. Les producteurs d'or ne sauraient être jamais à l'état de compétition, puisque le cours forcé est assuré à tous leurs produits indistinctement et d'où qu'ils viennent. Ils ne peuvent avoir intérêt à se liguer pour élever la valeur du noble métal, ni pour l'accaparer, puisqu'ils vendront toujours le kilogramme d'or à peu près le même prix et qu'il n'y aura ni hausse ni baisse bien appréciable. Ils ne travaillent ni en rivaux, ni en collaborateurs : ils deviennent plus ou moins riches, suivant que la mine rend plus ou moins chaque jour, les frais d'extraction une fois payés. Ils ne courent aucun risque et ne sauraient être victimes des fluctuations du marché : ils n'ont qu'à s'arrêter, dès que la mine ne produit pas assez d'or pour qu'il leur en reste après qu'ils ont payé leurs ouvriers.

1. Xénophon, *Revenus*, chap. IV.

appartenait au sénat et non à l'empereur [1].

Suivant une conjecture de M. Mowat, la substitution, sur un certain nombre de ces pièces, d'une tête de divinité à l'effigie de l'empereur, indiquerait que la mine n'était pas du patrimoine impérial. Ce monnayage, spécial aux mines découvertes au temps de Trajan et d'Hadrien dans les pays Danubiens, n'eut qu'une existence éphémère ; il rappelle les monnaies obsidionales ou de nécessité. Il fut remplacé par le numéraire local de bronze émis, à partir de cette époque, dans les villes de la Thrace, de la Mœsie et de la Pannonie.

A peine est-il besoin de remarquer que toutes les mines que nous avons énumérées n'ont pas été exploitées simultanément. Il en est qui se trouvaient déjà fermées et mortes de consomption lorsque d'autres furent découvertes ; et quand on considère l'histoire du monde dans son ensemble, ne semble-t-il pas, en vérité, que la baguette magique d'une fée prudente et sage veille à ne désigner de nouveaux gisements à l'humanité toujours inassouvie, qu'au fur et à mesure de l'épuisement des anciens ? C'est qu'en effet les mines d'or et d'argent, à cause du rôle d'étalon monétaire de ces métaux, ne sont pas, au point de vue des bénéfices qu'elles procurent, comparables aux mines d'autres produits quelconques. Pour le fer, le plomb, le cuivre, la houille, il y a un cours variable, un marché sur lequel ces marchandises doivent arriver ; si elles sont trop abondantes, si leur débouché vient à être fermé, si la concurrence se développe, leur prix baisse, l'entrepreneur de la mine voit ses profits diminuer, le placement de ses produits peut devenir difficile ; s'il se trouve en perte, il est forcé d'abandonner la mine ou d'attendre, à ses risques et périls, le retour des heureux jours. Tout autre est la situation du producteur du métal monétaire. Comme il a la faculté de convertir en numéraire *à cours forcé* tout le métal qu'il extrait de sa mine, il a toujours un écoulement assuré pour ses produits ; il n'y a ni hausse ni baisse pour ses pièces, quel que soit le nombre qu'il en fasse frapper. Le propriétaire de la mine a donc un intérêt immédiat et direct à lui faire rendre le plus possible, sans crainte d'encombrer le marché, sans redouter jamais aucune concurrence. « Le producteur d'une marchandise quelconque, dit Henri Cernuschi [1], ne connaît son compte de profits et pertes que quand il a réalisé en or, c'est-à-dire vendu sa marchandise pour de la monnaie. Le producteur d'or produit lui-même directement de la monnaie. Sa réalisation est toute faite. S'il a tiré de la mine plus de kilogrammes d'or qu'il n'en a dépensé pour les extraire, il est en bénéfice ; s'il en a tiré moins, il est en perte, et tout est dit. Il ne consulte aucune mercuriale, il ne va pas au marché ; il va directement à l'État qui est tenu de lui transformer son métal en numéraire à cours forcé... Quelle que soit la quantité produite, l'or entre de plein droit dans la circulation. Tous les grammes d'or nouveau

1. Sur ces monnaies, voyez surtout : Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VI, pp. 445-448 ; Cohen, *Méd. imp.*, t. II, pp. 38 et 234 ; F. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I, pp. 239-248 ; R. Mowat, dans la *Revue numismatique*, 1894, pp. 373 à 413 ; *le même*, dans la *Rivista numismatica italiana*, 1898 ; A. von Sallet, *Beschreib. der antik. Münzen*, p. 36 ; *Journal of hellenic Studies*, 1888, p. 141.

1. H. Cernuschi, *Anatomie de la monnaie*, p. 12.

Dans d'autres pays, comme l'Angleterre, le droit de brassage n'existe pas et l'on rend intégralement en monnaie légale l'équivalent du lingot apporté. Seulement, le bon de remboursement en espèces n'est délivré qu'à un certain nombre de jours de vue, de sorte que, pour l'administration, les frais de fabrication sont représentés par l'intérêt qui court depuis le moment du dépôt des lingots à l'Hôtel des monnaies jusqu'à celui du paiement effectif en espèces [1].

Trois opérations successives sont à distinguer dans la fabrication d'une monnaie quelconque : la préparation des flans métalliques, la gravure des coins, enfin la frappe ou la fusion des espèces.

Lorsque le métal est livré à l'officine monétaire, il est tout d'abord envoyé à la fonderie. Comme il est de l'essence de la monnaie que toutes les pièces d'une émission soient du même aloi, il faut donc, avant de les frapper, régulariser le titre des lingots. Cette opération s'appelle *l'affinage* ou *l'essayage ;* elle se fait dans les creusets, pendant que le métal est en fusion.

Des chimistes calculent par des essais et des épreuves de laboratoire la quantité de cuivre, d'étain, de zinc ou d'autre métal qu'il convient d'ajouter à l'or ou à l'argent pour l'amener au titre déterminé par la loi. Nous savons, par exemple, que pour rendre nos monnaies plus dures et moins sujettes à l'usure, et aussi pour leur donner une sonorité qui aide à les distinguer des pièces fausses, on ajoute à l'or et à l'argent une certaine quantité de cuivre et d'autres métaux.

1. Michel Chevalier, *La monnaie*, pp. 109-110 ; E. de Lavelaye, *La monnaie et le bimétallisme international*, p. 14.

Nos monnaies d'or et notre pièce de 5 fr. en argent sont au titre de 900 parties de métal fin contre 100 parties de cuivre ; nos pièces divisionnaires en argent sont au titre de 835 millièmes ; enfin, dans nos pièces de bronze, il entre 95 parties de cuivre, 4 parties d'étain et 1 partie de zinc. Cette opération de l'alliage étant très délicate, on tolère dans la fabrication un écart de 1 millième pour l'or, de 2 ou 3 millièmes pour l'argent ; c'est ce qu'on appelle le *remède d'aloi* [1].

Après les essais et rectifications nécessaires, le liquide métallique est coulé dans des moules ou lingotières où il refroidit lentement. On l'en retire à l'état de réglettes ou de lames à surface rugueuse, et toutes préparées pour subir les dernières opérations purement mécaniques qui doivent les transformer en monnaies.

A quelque pays et quelque temps qu'elles appartiennent, les monnaies ne peuvent être fabriquées que par deux procédés, la *fusion* dans un moule ou la *frappe* avec des coins. Comme nous le verrons, les deux procédés ont existé dans l'antiquité ; néanmoins, celui de la frappe au marteau fut d'un usage presque universel chez les Grecs et chez les Romains. Ce fut aussi à peu près le seul que mirent en pratique le moyen âge et les temps modernes.

1. Sur l'essayage et l'affinage des lingots, voyez H. Hauser, *L'or*, pp. 110 et suiv. ; E. Peligot, *Sur la composition des alliages monétaires*, 1888, in-4°. Sur le système de l'essayage des monnaies à Londres, voir *Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. I, p. 350.

§ II

Aperçu de la fabrication monétaire chez les modernes.

Dans l'antiquité comme de nos jours, les propriétaires des lingots d'or et d'argent extraits des mines et affinés, — États ou particuliers, — devaient se préoccuper de faire transformer la plus grande partie d'entre eux en monnaie. Nous allons donc quitter la mine et l'usine d'affinage pour pénétrer dans l'atelier monétaire et suivre les formalités administratives et les opérations matérielles auxquelles va être soumis le métal précieux, jusqu'au moment où il sera lancé dans la circulation sous forme de pièces estampillées au nom et aux coins de l'autorité souveraine.

Comme les renseignements que nous possédons sur l'organisation intime des ateliers monétaires de l'antiquité grecque ou romaine, sont très incomplets, ou parfois obscurs, nous chercherons à suppléer à leur silence par l'examen sommaire des procédés usités dans des temps plus rapprochés de nous, ou même par l'observation de ce qui se passe dans les ateliers monétaires contemporains. A part l'outillage, qui s'est radicalement transformé à partir du XVIe siècle, bien des détails techniques ou des rouages administratifs sont demeurés les mêmes, parce qu'ils sont de l'essence même de la production de la monnaie et qu'ils ne sauraient être ni supprimés ni même modifiés.

Aujourd'hui, le possesseur d'un lingot ou d'un objet quelconque en or ou en argent, qu'il désire faire convertir en monnaie, se présente à l'établissement spécialement affecté à la frappe des espèces, et qu'on appelle Hôtel des Monnaies : le seul qui existe maintenant pour la France est à Paris, quai Conti, n° 11. Muni de son précieux fardeau, notre homme va frapper d'abord au *bureau de la garantie* où ses lingots, saumons vierges, bijoux, débris de vaisselle, ustensiles quelconques, sont *essayés*, c'est-à-dire dont le titre est vérifié à la pierre de touche, et l'on appose sur chaque lingot ou objet, *le poinçon de la garantie* [1].

Du bureau de la garantie, le client transporte ses lingots estampillés au *bureau du change*. Là, on pèse le métal précieux à l'aide de balances d'une extrême précision, et en échange de son or ou de son argent dont le titre et le poids viennent ainsi d'être fixés, le possesseur reçoit un bon de remboursement en espèces monnayées.

Il ne lui reste plus, dès lors, qu'à se présenter, muni de ce bon, à la caisse indiquée, généralement au Trésor, pour toucher le montant de la somme à percevoir. On ne lui retient que les frais de fabrication ou *droit de brassage* qui, aujourd'hui, sont très minimes et fixés par un tarif. Dans les pays de l'Union latine, pour 1 kilogr. d'or la Monnaie prélève 6 fr. 70 et rend 2,160 francs ; pour 1 kilogr. d'argent, elle prélève 1 fr. 50 et rend 200 francs.

1. Pour l'essayage du titre des métaux précieux, les particuliers ont aussi la faculté de s'adresser à des essayeurs étrangers à l'Hôtel des Monnaies, mais patentés et connus; ceux-ci apposent leur garantie sur les lingots, sous la forme d'un poinçon qui est leur marque particulière et engage leur responsabilité.

pointes avec des cisoires, ce qui s'appelait *adjuster carreaux*, et on les rendait ainsi du poids juste qu'ils devaient être, en les pesant avec les déneraux, à mesure qu'on en coupait, ce qu'on appelait *approcher carreaux*. On rabattait ensuite les pointes des carreaux pour les arrondir, ce qu'on appelait *réchauffer carreaux ;* on les pinçait pour cela avec des tenailles nommées *estanques*, que l'on couchait sur l'enclume, de manière qu'en donnant quelques coups d'un marteau surnommé *réchauffoir*, sur la tranche des carreaux, on en rabattait les pointes et on les adoucissait, de sorte qu'ils se trouvaient du volume des espèces, ce qu'on appelait *flattir*. Quand les carreaux avaient été flattis, alors on les nommait flans ; le prévôt qui s'était chargé des lames, rendait les flans et les cisailles, poids pour poids, comme s'il s'en était chargé, ce qui s'appelait rendre *la brève*, et le maître payait à ce prévôt les droits ordinaires pour être distribués à ceux qui avaient ajusté la brève. Après cela, on portait les flans au *blanchiment*, pour donner la couleur aux flans d'or et blanchir ceux d'argent.

« On se servait, pour la frappe, de deux poinçons appelés *coins*, qui étaient de grosseur proportionnée aux espèces, dont l'un était appelé *pile*, et l'autre *trousseau*. Il y avait sur ces deux coins les empreintes des espèces gravées en creux. La pile était longue de sept à huit pouces ayant un rebord appelé *talon*, vers le milieu, et une queue en forme de gros clou carré, pour la ficher et enfoncer jusqu'au talon dans un billot appelé *cepeau* (*cippus*) qui était vers le bout du banc du monnayeur.

« Lorsque la pile était enfoncée dans le cepeau, on y posait le flan ; on mettait le trousseau sur le flan et on le pressait ainsi d'une main entre la pile et le trousseau à l'endroit des empreintes; on donnait de l'autre main trois ou quatre coups de marteau sur le trousseau et le flan était monnayé. Si dans la frappe, le flan avait sauté, par suite de l'élasticité du métal, la pièce était *tréflée ;* dans ce cas, on la rengrenait, c'est-à-dire qu'on la posait de nouveau entre les coins et qu'on recommençait la frappe. Quand une ou plusieurs *brèves* avaient passé sous le marteau des monnayeurs, on *mettait en boîte* une des pièces frappées et prise au hasard sur un certain nombre, fixé à l'avance, de pièces semblables, soit d'or, de blanc ou de noir. Ces boîtes étaient une sorte de tirelire parfaitement close et scellée du sceau du maître et des gardes, laquelle, une fois arrêtée, devait être envoyée à la Chambre des monnaies de Paris, pour être jugée par les généraux maîtres. Si, par ce jugement, le titre était reconnu faible, la boîte était dite *escharce*, et le maître et les gardes de l'atelier pris en faute étaient mis à l'amende ; de même si elle était faible de poids. Il y avait toutefois une certaine tolérance, nommée *remède*, dont on tenait compte au maître particulier [1]. Lorsqu'une brève était terminée, elle était remise aux gardes de l'atelier qui y prenaient encore, au hasard, un certain nombre de pièces qu'ils soumettaient à l'essayeur. Celui-ci les analysait, et, dans une petite cédule de parchemin, constatait le titre réel et le poids des pièces fabriquées. Si les remèdes n'étaient pas dépassés, les gardes faisaient la *délivrance* des espèces au maître particulier qui les émettait définitivement [2]. »

Différents monuments du moyen âge nous montrent clairement mis en action le système de fabrication que nous venons de décrire. Ce sont, en premier lieu, des deniers et des oboles au nom de Louis le Débonnaire, empereur (814-840), et frappés à

1. Voyez un envoi des *boîtes* à la Cour des monnaies, en 1622, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. XX, p. 137.

2. *Encyclopédie. Arts et métiers*, t. V, 1re part., p. 144; cf. Boizard, *Traité des monnaies*, édit. de 1692, p. 157; Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, Introd., p. L ; Fr. de Villenoisy, dans les *Procès-verbaux et mémoires du Congrès numism. de Paris* en 1900, p. 52.

Avant donc de subir l'opération de la frappe, les lingots préparés comme nous l'avons raconté, étaient passés au laminoir. On appelle ainsi une machine composée essentiellement de deux cylindres juxtaposés côte à côte et animés d'un mouvement rotatoire en sens opposé ; dans l'intervalle étroit ménagé entre eux, on fait passer la lame métallique comme dans un engrenage. Sous la pression des cylindres, la lame s'étire, s'allonge et s'aplatit d'une manière uniforme. L'action du laminoir est complétée par celle du *dragon*, appareil formé de deux tampons mécaniques en acier, sous la pression desquels la lame d'or ou d'argent atteint l'épaisseur régulière qu'on veut donner aux pièces de monnaie elles-mêmes. Il ne reste plus qu'à découper les *flans*, opération qui se fait à l'emporte-pièce par des machines qui, aujourd'hui, à la Monnaie de Paris, sont assez perfectionnées pour en découper cent mille par jour. Chaque flan lisse ou rondelle ainsi produite mécaniquement est passée au trébuchet, c'est-à-dire à la balance de précision et, au besoin, rectifiée à la lime. Suit enfin, l'opération du *cordonnage* et du *blanchiment*. La première a pour objet de relever un peu les bords pour faciliter les empreintes de la tranche et du grènetis ; la seconde donne au métal le brillant mat qui caractérise les monnaies modernes [1].

Dès ce moment, la monnaie existe, puisque le flan a le titre, le poids, la valeur légale : il ne reste plus qu'à attester ces qualités aux yeux du public qui doit les accepter de confiance. C'est ce que fait le pouvoir émetteur par l'application sur

1. Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 325.

chaque flan, des coins monétaires qui ne sont que la garantie officielle du poids et de l'aloi des pièces livrées à la circulation commerciale.

Cette application des coins se fait, aujourd'hui, à l'aide de puissantes machines à vapeur qu'il n'y a pas lieu de décrire ici, parce que leur mécanisme ne saurait en rien nous éclairer sur le système rudimentaire de l'antiquité [1]. Mais au moyen âge jusqu'à François Ier, les procédés de fabrication ont été les mêmes, à peu près, que ceux des Anciens et nous devons dire ce que nous en savons.

La *frappe au marteau*, le seul système que connussent l'antiquité et le moyen âge a été décrite de la manière suivante dans l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle :

« On alliait les matières d'or et d'argent, on les fondait, on les jetait en lames et on en faisait des essais comme il se pratique aujourd'hui. On recuisait, après cela, les lames et on les étendait sur l'enclume, ce qui s'appelait *battre la chaude*. Quand les lames étaient étendues à peu près de l'épaisseur des espèces à fabriquer, le prévôt ou le lieutenant des ouvriers s'en chargeait et les distribuait aux ouvriers pour les couper en morceaux à peu près de la grandeur des espèces, ce qu'on appelait *couper carreaux*. On faisait après cela recuire les carreaux ; on les étendait avec un marteau appelé *flattoir ;* puis, on en coupait les

1. Voyez notamment un mécanisme très compliqué décrit en détail et figuré dans Meyer's, *Konversations Lexikon*, vº *Münzwesen* ; on peut consulter aussi Laboulaye, *Dictionn. des arts et manufactures*, vº *Monnaie* ; C. Piot, *Ancienne administration monétaire de la Belgique*, dans la *Rev. belge de numism.*, t. I, 1842, pp. 26 et suiv. ; A. de Foville, *Rapport au ministre des Finances sur l'administration des monnaies et médailles*, 2e année, 1897, pp. XXVII et suiv.

Une gravure de Jost Amman (1539-1591) insérée dans une sorte de Livre de métiers



Fig. 9. Sceau de G. Houdaut, monnoyer d'Avallon.

imprimé à Francfort-sur-le-Mein, en 1568, représente un monnayeur à l'ouvrage (Fig. 10) ; elle a été récemment commentée par M. Adrien Blanchet [1]. Elle est intitulée *Der Müntzmeister :* c'est une vue d'un atelier de la Monnaie de Francfort en 1568. L'ouvrier est assis devant un énorme tronc de bois circulaire sur lequel sont posées des balances et un tas de pièces qui viennent d'être frappées ; la pile ou enclume est encastrée dans le billot. Il tient de la main gauche le trousseau sur lequel il frappe vigoureusement à l'aide d'un marteau ; le flan monétaire interposé entre la pile et le trousseau reçoit une empreinte sur ses deux faces. Une sorte de cage en bois enveloppe tout l'attirail du monnayeur pour éviter qu'une pièce ou un flan vienne, en tombant, à rouler loin de l'établi ; à terre sont des fioles qui contiennent sans doute de l'huile ou quelque ingrédient servant à empêcher le flan de glisser sous le choc.

Der Müntzmeister.



In meiner Müntz schlag ich gericht/
Gute Müntz an kern vnd gewicht/
Gülden/Cron/Taler vnd Batzen/
Mit gutem preg / künstlich zu schatzen/
Halb Batzen/Creutzer vnd Weißpfennig/
Vnd gut alt Thurnis / aller mennig
Zu gut/in recht guter Landswerung/
Dardurch niemand geschicht gferung.

Fig. 10. Atelier monétaire de Francfort, d'après Jost Amman.

A la fenêtre de l'atelier se tient accoudé un personnage ayant en main une escarcelle vide et très attentif à l'opération du monnayeur : c'est lui sans doute qui a apporté le métal brut ; il attend qu'on lui délivre

trefois interprétés comme figurant des monnayeurs au travail, représentent en réalité des changeurs. *Rev. num.*, 1840, p. 288, et 1854, p. 84 ; Eug. Hucher, *Les vitraux de la cathédrale du Mans*. Paris, 1854, in-fol.

1. *Procès-verbaux des séances de la Soc. franç. de numism.*, 1897, p. XXXVIII (annexe de la *Rev. num.* 1897). Le titre de l'ouvrage allemand est le suivant : *Eygentliche Beschreibung aller Stände auf Erden, hoher und nidriger, geistlicher und weltlicher aller Künsten, Handwercken und Händeln... durch den weitberümpten Hars Sachsen gantz fleissig beschrieben und in teutsche Reimen gefasset.*

Melle, en Poitou, avec la légende *Metallum;* le type de revers de ces pièces représente les principaux instruments du monnayage : la pile, le trousseau et deux maillets (Fig. 6).



Fig. 6. Denier de Louis le Débonnaire.

Sur un chapiteau sculpté du XI[e] siècle, dans l'abside de l'église Saint-Georges de Bocherville, près de Rouen, figure, entre autres scènes curieuses, un ouvrier monnayeur au travail : de la main droite il lève le marteau pour frapper, tandis que de la main gauche il tient le trousseau au-dessus de la pile implantée dans un billot de bois (Fig. 7) [1].



Fig. 7. Chapiteau de Bocherville.

Le sceau de la monnaie d'Orviéto que nous reproduisons (Fig. 8), appartient au XIV[e] siècle ; sa légende doit être lue : *Sigillum laborentium et monetariorum de Urbis*



Fig. 8. Sceau de la monnaie d'Orviéto.

Veteri. On y voit, sous une voûte à deux arceaux, deux ouvriers assis sur un banc : l'un prépare un flan monétaire en le martelant sur une enclume, l'autre frappe sur les coins [1].

On connaît d'autres sceaux, ainsi que des médailles, jetons, méraux, appliques de monnayeurs sur lesquels sont reproduits les instruments typiques de la fabrication des monnaies : balances, coins, tenailles et marteaux [2]. Un sceau de monnayeur du XV[e] siècle (Fig. 9) offre cette particularité d'avoir pour emblème principal une main qui tient des tenailles à matrices, presque semblables à des tenailles romaines dont nous parlerons plus loin [3].

1. Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, p. 29 (Paris, 1846, in-8°); E. Cartier, *Rev. num.*, 1846, p. 367; Bordier et Charton, *Histoire de France*, t. II, p. 279.

1. D'après J.-A. Blanchet, *Rev. num.*, 1894, p. 428; le même, *Études de numism.*, t. II, 1901, p. 55.

2. Voyez par exemple : Courtois, *Rev. num.*, 1848, p. 56 ; P. Mantellier, *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*, pl. IV, fig. 6 ; J.-A. Blanchet, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1890, p. 181, et *Études de numism.*, t. I, 1892, p. 241 ; H. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, vignette du titre.

3. D'après la *Rev. num.*, 1839, p. 216 ; on lit en légende : *Scel G. Houdaut, monnoier d'Avalon.* Les vitraux de la cathédrale du Mans qu'on avait au-

de longues cisailles *coupe carreaux*, c'est-à-dire qu'il taille les flans dans les feuilles que lui a livrées son compagnon. Enfin, à droite, un ouvrier frappe avec les coins les rondelles qu'un jeune garçon place, une à une et au fur à mesure, entre la pile et le trousseau.

Au Cabinet des médailles comme dans nombre d'autres musées, on conserve des coins monétaires des derniers siècles et même du moyen âge, qui ne diffèrent guère que par leurs types des coins grecs et romains dont nous parlerons bientôt. Un des plus curieux instruments de monnayage que nous puissions citer est une grande tenaille en fer, conservée au musée historique de Cologne (Fig. 12). Les mâchoires de cet

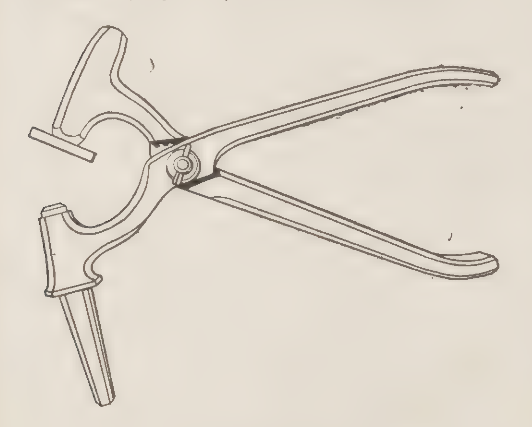


Fig. 12. Coins monétaires en forme de tenaille, Musée de Cologne.

instrument sont percées en mortaises dans lesquelles on engageait la tige des coins qui se rapprochaient en fermant la tenaille, et on frappait sans qu'ils pussent se déranger : on évitait ainsi les chances de tréflage.

L'inventaire des objets et instruments divers de l'Hôtel des monnaies de Namur, qui fut dressé le 10 décembre 1407, et celui du mobilier de l'atelier de Bourges, au XVI[e] siècle, complètent l'énumération de l'outillage cité au cours des explications techniques qui précèdent. Ce sont : des chaudrons, des mortiers, des poids en cuivre et en pierre, des balances, des tables de fer, des pilons, des tenailles, des soufflets, des limes, des meules, des tisonniers, etc [1].

De même que sous l'Empire romain, les ouvriers employés dans chaque Hôtel monétaire étaient nombreux et leur métier exigeait certaines connaissances techniques en métallurgie et en chimie, une grande pratique et une réelle habileté de manipulation. Aussi, étaient-ils organisés en corporations appelées *serments*, très jalouses de leurs secrets de métier. Il y avait un ou plusieurs de ces *serments* dans chaque pays. Les plus connus sont : le serment de France, celui de l'Empire ou des pays rhénans, celui de Bourgogne, celui de Toulouse ou d'Aquitaine, celui d'Espagne, celui d'Angleterre. Les secrets de métier se transmettaient de père en fils, et il était très difficile à des étrangers de se faire agréger à la corporation qui restait le monopole d'un certain nombre de familles, lesquelles, dans l'origine, se rattachaient vraisemblablement à la *familia monetalis* romaine.

Comme on ne pouvait se passer de ces

1. C. Piot, dans la *Rev. belge de numism.*, t. 1, 1842, p. 63; J.-A. Blanchet, *Rev. num.*, 1900, p. 235; voyez aussi d'autres trouvailles signalées par R. Chalon, *Rev. belge de num.*, t. XXIX, 1873, p. 505-506; les instruments de monnayage conservés au musée historique de Cologne : Paul Joseph, dans la *Numism. Zeit.*, t. XX, 1888, p. 91 et pl. V; et le tout récent *Katalog der Münzen-und Medaillen-Stempel-Sammlung des K. K. Hauptmünzamtes in Wien.*, t. I, pl. I et suiv. (Vienne, 1901, in-8°).

les nouvelles pièces. Les vers du poète Hans Sachs qui accompagnent la gravure mettent dans la bouche de l'ouvrier ces paroles : « Dans mon atelier monétaire, je frappe des pièces qui sont de bon aloi et de bon poids : florins, couronnes, thalers et batzen ; l'empreinte en est excellente et artistique ; je frappe aussi des demi-batzen des kreutzers, des pfennigs blancs et de bons vieux tournois ; et tout cela honnêtement et sans dommage pour personne. »

lequel sont déposés les creusets ou godets contenant les métaux précieux soumis à la fonte. Devant le fourneau, le juge-garde des monnaies, assis à son comptoir ; des balances sont à côté de lui ; il pose le doigt sur un livre, sans doute un barême où sont inscrits les tarifs à percevoir d'un client qui se tient debout à son côté et vient de déposer sur le bureau les vieilles pièces qu'il désire faire convertir en monnaies ayant cours. Sur le devant de l'atelier, se



Fig. 11. Atelier monétaire sous Louis XII.

Nous citerons en dernier lieu, une autre gravure de l'époque de Louis XII, bien souvent reproduite, qui groupe en un tableau d'ensemble les principales opérations du monnayage à cette époque (Fig. 11). Au fond de l'atelier, à gauche, le fourneau dans

passent trois opérations successives : au centre, un ouvrier assis devant une enclume encastrée dans un billot, martelle une feuille métallique pour l'amener à l'épaisseur du flan monétaire : il bat *la chaude*. A gauche, un autre ouvrier armé

de la place Dauphine, au lieu dit le *Jardin des Étuves*, d'un atelier qui fut appelé la *Monnaie au moulin du Louvre*. Aubin Olivier en fut le directeur, et Marc Béchot fut nommé tailleur général et graveur des figures des monnaies de France. Aubin Olivier compléta cet outillage mécanique par l'invention de la *virole brisée* qui permit de canneler la tranche des pièces ou d'y graver des lettres : cette découverte, perfectionnée depuis lors, a pour but d'empêcher de rogner les pièces en circulation, abus qui se produisait constamment au moyen âge [1].

C'est ainsi qu'au XVIe siècle, les procédés techniques pour la fabrication des monnaies, que le moyen âge tenait de l'antiquité, furent radicalement modifiés. Nous n'avons point à raconter les perfectionnements introduits plus tard dans l'outillage par Nicolas Briot et par Jean Warin au commencement du XVIIe siècle [2], ni enfin ceux qui résultèrent, au XIXe siècle, de l'invention de la vapeur et des progrès extraordinaires de la mécanique. Rappelons seulement que l'atelier de Paris dont l'aménagement et l'outillage ont été renouvelés depuis 1878, est considéré comme le plus complet et le plus perfectionné du monde entier.

Nous devons maintenant parler de la fabrication des coins d'acier, d'abord par l'artiste qui en modèle les types en relief et signe son œuvre, puis par ses collaborarateurs qui les gravent en creux pour la frappe directe. Nous ne savons pas exactement comment procédaient les artistes de l'antiquité ni ceux des siècles passés. Mais nous pouvons dire très exactement les phases successives par lesquelles passe la confection d'un coin moderne, et à ce propos nous emprunterons à M. H. Laffillée une page qu'il a consacrée à la fabrication du nouveau sou français, œuvre de Daniel Dupuis, dont la frappe a été inaugurée en 1898.

« Tout d'abord, dit M. Laffillée, l'artiste cherche à l'aide du crayon les lignes de sa composition; quand il les a arrêtées, il fait en cire un modèle à une échelle bien supérieure à celle de la pièce définitive d'un diamètre de 15 à 20 centimètres. Ce modèle, moulé d'abord en plâtre, puis coulé en un bronze dont l'alliage se rapproche de celui du métal de cloche et en a la dureté, est reporté mécaniquement au moyen du tour à réduire sur un bloc d'acier recuit de la grandeur voulue.

« Si précis que soit l'instrument à l'aide duquel se fait cette réduction, le poinçon ainsi obtenu demande de nombreuses retouches et c'est alors que commence pour l'artiste la partie la plus pénible de son travail. C'est à l'aide d'une forte loupe que s'opèrent ces retouches, d'une main si légère que souvent plus d'un mois de travail ne se traduit matériellement que par l'enlèvement ou le refoulement d'une quantité de métal inférieure à la tête d'une épingle.

« Enfin, le poinçon est terminé, en tout sem-

1. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, p. 114; Albert Barre, dans l'*Annuaire de la société française de numismatique*, 1867, t. II, pp. 157 et suiv. — Pierre de Vaissière, *la Découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne;* Montpellier, 1892, in-8°. — Du même, *Charles de Marillac, ambassadeur de France auprès d'Henri VIII, de Charles-Quint et des princes d'Allemagne*, in-8 ; — J.-A. Blanchet, *Nouveau manuel de numism. du moyen âge et moderne*, p. 3; Émile Dewamin, *Cent ans de numismatique française*, t. I, p. 17.

2. Voir notamment : Prosper Cuypers, dans la *Revue belge de numism.*, t. V, 1850, p. 122; C. von Ernst, *Numism. Zeit.*, t. XII, 1880, p. 54; Fr. Mazerolle, dans les *Mémoires du congrès international de numismatique tenu à Bruxelles en 1891*, p. 503.

spécialistes, ils se firent concéder de nombreux privilèges par les rois ou les barons au service desquels ils étaient entrés; par des privilèges encore, les chefs d'États obtenaient d'eux parfois certains abus dans la frappe de la monnaie. Les monnayeurs de France avaient une sorte de constitution dite Charte de Bourges, encore en vigueur au milieu du XIVe siècle [1].

Au moyen âge, la monnaie royale de France était frappée dans divers ateliers disséminés dans toutes les provinces du royaume; leur nombre varia suivant les circonstances politiques ou les nécessités de la circulation monétaire. Leurs produits se distinguaient les uns des autres par des marques spéciales gravées sur les pièces et qu'on appelait des *différents;* c'étaient généralement des points, des globules ou des annelets placés sous certaines lettres des légendes et qu'on nomme *points secrets;* c'étaient aussi, souvent, des lettres ou des symboles placés dans le champ ou en tête même des légendes. Une ordonnance royale du 11 sept. 1389 détermine la place des points secrets pour chacun des vingt-deux ateliers royaux qui existaient alors. D'autres règlements vinrent ultérieurement modifier ces arrangements. Sous François Ier, l'ordonnance royale du 14 janv. 1540 fixa l'emploi des lettres monétaires et des signes spéciaux d'une manière assez durable pour que cet état de choses subsistât en grande partie jusqu'à la Révolution. Voici quelles furent dorénavant les *lettres* qui différencièrent les produits des vingt-quatre ateliers monétaires français : A, Paris; B, Rouen; C, Saint-Lô; D, Lyon; E, Tours; F, Angers; G, Poitiers; H, La Rochelle; J, Limoges; K, Bordeaux; L, Bayonne; M, Toulouse; N, Montpellier; O, Saint-Poursin; P, Dijon; Q, Châlons; R, Saint-André; S, Troyes; T, Sainte-Menehould; U, Turin; V, Villefranche-en-Rouergue; Y, Bourges; Z, Grenoble; W, Rennes.

Ce fut aussi sous François Ier qu'apparurent les premières machines appliquées à la fabrication des monnaies : le *coupoir*, sorte de petite presse à main munie d'un balancier à contre-poids; le *laminoir* ou moulin destiné à donner aux lames métalliques une épaisseur uniforme; enfin le *banc à tirer* ou *engin tireur*. François Ier appela à Paris l'artiste italien Matteo dal Nassaro auquel il fit construire le moulin dit *de la Gourdayne*, sur un bateau amarré au pied du quai de l'Horloge. Mais de plus rapides progrès dans l'outillage monétaire s'étaient, dans le même temps, manifestés en Allemagne, notamment à Nuremberg et à Augsbourg. Henri II, dans le but de profiter des inventions nouvelles, envoya en Allemagne, Guillaume de Marillac et le mécanicien Aubin Olivier qui rapportèrent des modèles. Des lettres patentes du 27 mars 1550 et des édits de 1554 ordonnèrent, en conséquence, la construction, sur l'emplacement actuel

1. J.-A. Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 7 et suiv. Sur les ordonnances des rois de France concédant des privilèges aux monétaires du Serment de France, voyez notamment : Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, 1re édit., p. 177; Abot de Bazinghen, *Traité des monnoies*, t. II, pp. 303 à 321; *Chartres, ordonnances, lettres patentes, arrêts, jugemens et sentences contenant les privilèges des ajusleurs, monnayeurs et tailleresses du serment de France*, Rouen, 1761, in-12; E. Cartier, *Rev. num.*, 1846, pp. 368 à 392. Voyez aussi, pour d'autres pays : Piot, *Rev. belge de num.*, t. I, 1842, pp. 33 et suiv.; Buringhen, *Traités des monnaies*, t. IV, p. 207 et suiv.

aux figures. Si le flan était frappé à chaud, ce qui était le cas ordinaire pour l'antiquité, mais l'exception au moyen âge, le métal ne devait pas être trop chaud ; autrement, la pièce courait risque de paraître granuleuse, poreuse et comme fondue, ce qui eût pu en faire suspecter l'authenticité. Bref, les pièces défectueuses pour quelque motif que ce fût, n'étaient pas toujours renvoyées au creuset et il en est resté en circulation qui sont parvenues jusqu'à nous.

Avant la Révolution, toutes les questions relatives à la monnaie, à sa fabrication, son titre, son usage, son cours, le faux-monnayage, etc., étaient réglées par la Cour des monnaies qui, au milieu du XIVe siècle, succéda aux Maîtres des monnaies, investis auparavant des mêmes fonctions de surveillance générale dans tout le royaume de France.

La Cour des monnaies, dit Abot de Bazinghen, en 1764, « est la Cour souveraine qui connaît en dernier ressort et souverainement du fait et de la fabrication des monnaies, comme aussi de l'emploi des matières d'or et d'argent, et de tout ce qui a rapport tant au civil qu'au criminel, ainsi que de tous les délits qui se commettent par ceux qui emploient ces matières, soit en première instance, soit par appel des premiers juges de leur ressort ». Les généraux-maîtres des monnaies furent constitués en Chambre en 1358. Par un édit de janvier 1551, Henri II érigea la Chambre des monnaies en « cour et juridiction souveraine et supérieure, comme sont les cours de Parlement et autres cours, pour y être jugées, décidées et déterminées par arrêt et en dernier ressort, toutes matières tant civiles que criminelles, desquelles les généraux des monnaies avaient connu auparavant ». Louis XIII et Louis XIV, par des édits successifs, confirmèrent les privilèges des membres de la Chambre des monnaies, augmentèrent leur nombre, complétèrent leur organisation et fixèrent leurs attributions. Le titre de généraux-maîtres des monnaies fut remplacé par ceux de présidents et conseillers en la Cour des monnaies. Parmi leurs privilèges, ces magistrats avaient le droit de *pied-fort*, c'est-à-dire qu'à chaque changement de la monnaie, ils recevaient une pièce en or et en argent frappée aux mêmes coins que celle qu'on voulait émettre, mais plus épaisse et équivalant au quadruple de la monnaie réelle ; sur la tranche des pieds-forts, on gravait les mots : *Exemplar probatæ monetæ.*

La juridiction de la Cour des monnaies devait connaître de l'enregistrement des édits, déclarations et règlements sur le fait des monnaies et de leur exécution ; de la fabrication, du poids et du titre des monnaies dans tous les ateliers du royaume ; des adjudications des baux des monnaies, quand les monnaies étaient affermées ; des abus et malversations commises dans les ateliers monétaires, ou par les changeurs, chimistes, manieurs de métaux précieux et par tous les contrevenans aux ordonnances et règlements sur le fait des monnaies ; des marques et poinçons appliqués sur les ouvrages et matières d'or et d'argent ; du fait de fausse monnaie.

Jusqu'en 1879, l'administration et la frappe des monnaies en France fut sous le régime de l'entreprise, c'est-à-dire que l'État abandonnait à un manufacturier entrepreneur, moyennant un cautionnement, la charge de fabriquer et d'émettre la mon-

blable à la pièce à produire. Il s'agit maintenant de lui donner par la trempe la dureté voulue. Cette opération délicate ne dure que quelques instants, mais elle exige une expérience qui fait de l'ouvrier chargé de ce soin un véritable collaborateur de l'artiste. Malgré toutes les précautions prises, il arrive parfois que le poinçon se brise à la trempe. Le travail de la réduction au tour et les retouches de l'artiste sont alors à recommencer. Si, au contraire, l'opération a réussi, le poinçon trempé sera, par la suite, enfoncé au moyen de la frappe, dans un bloc d'acier recuit où son empreinte en creux formera le coin matrice qui, pressé à son tour sur le disque de métal appelé flan, formera la pièce.

« L'enfonçage du coin ne va pas sans certain risque et un poinçon est toujours exposé à se rompre au moment de la frappe du coin ; aussi le premier usage qu'on fait du premier coin ainsi obtenu est non pas de frapper une pièce, mais d'obtenir par empreinte sur un bloc d'acier un second poinçon appelé poinçon de *reproduction* qui, enfoncé dans autant de blocs d'acier qu'il sera nécessaire, produira autant de *coins de service*. Seuls ceux-ci seront mis en contact avec les flans monétaires, tandis que le poinçon original et le poinçon de reproduction seront conservés, le premier ne devant être utilisé pour la frappe des coins de service que dans le cas d'une rupture du second. Il va sans dire qu'il en est du poinçon du revers comme de celui de l'avers.

« Il est rare qu'après avoir frappé environ trente mille pièces, un coin ne soit pas hors de service, et souvent après deux ou trois mille coups de presse, il ne donne plus que des résultats défectueux.

« Tandis que les médailles peuvent être frappées en plusieurs coups de balancier, entre chacun desquels les flans passent par le four à recuire, il est nécessaire, par raison d'économie, que les pièces de monnaie soient frappées d'un seul coup, d'où la nécessité de renfermer chaque type dans un maximum de relief dont le graveur doit tenir compte en composant son modèle.

« Les presses monétaires employées aujourd'hui peuvent frapper de trente à soixante pièces à la minute, selon le module du flan. La rapidité d'action et la puissance de ces machines ne vont pas sans une certaine brutalité, et les pièces frappées par elles présentent une sécheresse de contour que n'avaient pas les anciennes monnaies frappées au marteau par autant de coups qu'il était nécessaire. Bien que nos habiles graveurs aient su prévenir, dans l'exécution de leurs modèles, les effets de cette brutalité, certaines ressources de modelé leur sont interdites [1]. »

Les coins ainsi produits sont adaptés aux machines puissantes qui frappent les flans monétaires avec une régularité mathématique où n'interviennent plus directement ni le bras ni l'action intelligente de l'homme. Mais il en était autrement quand la frappe se faisait à la main et au marteau. Le flan était aminci d'une manière plus ou moins uniforme ; le coup de marteau pouvait être appliqué avec plus ou moins de force, de régularité ou d'aplomb ; quelquefois l'ouvrier mécontent d'un premier coup porté, réitérait, sans s'apercevoir de la trépidation qui avait un peu dérangé le flan. De là, dans les pièces du moyen âge comme dans celles de l'antiquité, parfois des traces de glissement et de tréflage ; les contours des lettres sont quelquefois doublés ; on constate même un double profil

1. H. Laffillée, *Le nouveau sou*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, 2e année, t. IV, 1898, pp. 37 à 40. Cf. Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 326 ; Dalsème, *La Monnaie*, p. 73 ; H. Gournay (A. de Foville), *Les nouvelles monnaies françaises*, dans le *Correspondant* du 25 décembre 1898 et des 10 et 25 janvier 1899.

ρογνώμων était le vérificateur de l'aloi, celui qui examine ou qui connaît l'argent. Souvent, il exerçait son emploi en dehors de l'Hôtel des monnaies, dans les caisses publiques : témoin l'ἀργυροσκόπος qui assistait le caissier des mystères d'Andania en Messénie, vers 91 avant J.-C., et examinait l'argent versé par tous ceux qui se présentaient pour payer leur cotisation [1]. La δοκιμασία était l'*essai du métal*, par le δοκιμαστής ; on qualifiait de δόκιμος le métal éprouvé, et de κίβδηλος, ἀποδεδοκιμασμένος, le métal altéré, la monnaie fausse. A la basse époque, les vérificateurs de l'aloi des métaux s'appelaient aussi βασανισταί, et les boutiques où ils opéraient et où le public venait les consulter étaient les βασανιστήρια [2]. Nous savons déjà que l'or vierge ou natif s'appelait χρυσός ἄπυρος, *or sans feu* ; l'or purifié par le feu, χρυσός ἀπέφθος, et à la basse époque, χρυσός ὄβρυζός [3]. La préparation des bronzes, la fonte et la composition des alliages était l'œuvre du χαλκουργός.

Comme dans les temps modernes, le contrôle nécessaire de la fabrication des monnaies s'exerçait par l'apposition sur les coins, de certaines marques qui désignaient soit les agents de l'autorité publique, soit les fonctionnaires de la fabrication, soit les émissions, les ateliers ou même les officines d'un même atelier. Ces marques, nous les constatons en séries innombrables, dans le champ des monnaies grecques de tous pays, surtout à partir d'Alexandre le Grand. Antérieurement, elles font souvent défaut : c'est qu'alors on avait recours à un autre système de *différents* : on changeait le type même des espèces, à chaque émission nouvelle, système que nous verrons appliqué aussi sur les deniers de la République romaine, par les triumvirs monétaires.

A Phocée et à Cyzique, par exemple, pendant la période du monnayage d'électrum, chaque entrepreneur de la monnaie — supposons-le annuel — adoptait pour les pièces qu'il faisait frapper, un type tout autre que celui de son prédécesseur. C'était sa marque personnelle, tandis que le phoque ou le thon, emblèmes permanents de ces villes, étaient relégués à l'exergue, comme accessoire [1]. A Tarente, au contraire, les entrepreneurs de la monnaie différenciaient leurs émissions successives par une modification de détail introduite dans le type principal : de là, les variétés si nombreuses et si intéressantes du cavalier tarentin.

Mais, le plus souvent, après le milieu du IVe siècle, les *différents* monétaires se présentent sous la forme de noms propres, de monogrammes, de lettres isolées ou de petits symboles conventionnels. Les noms propres en entier ou en abrégé sont ordinairement ceux de l'entrepreneur de la monnaie ou des magistrats chargés par les pouvoirs publics de présider à la fabrication et de surveiller l'émission. Quelquefois, comme à Athènes, à Olbiopolis, à Apollonie d'Épire, à Dyrrachium et dans

1. Épictète, I, 20 ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXV ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. II, p. 59 ; P. Foucart, *Inscript. de la Mégaride et du Péloponnèse*, n° 326 a ; E. Curtius, *Zeit. für Num.*, t. II, p. 269.

2. Voyez un passage du philosophe Thémistius († vers 390 de notre ère) : *Orat.*, XXI, p. 247 b.

8. Voyez ci-dessus, p. 353.

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 53 ; Hill, *A handbook of greek and roman Coins*, p. 119.

naie, ainsi que celle d'administrer le service de ses ateliers, à ses risques et périls. L'entrepreneur concessionnaire se chargeait de tous les frais d'achat des métaux, de main-d'œuvre et d'entretien des machines; l'État faisait seulement contrôler le titre et le poids des pièces sortant de son usine. La rémunération de l'entrepreneur et ses bénéfices reposaient sur le droit de brassage. Tel est encore le régime sous lequel fonctionnent divers ateliers monétaires de l'Europe.

Depuis le 1er janvier 1880, en exécution d'une loi promulguée le 31 juillet 1879, la fabrication de nos monnaies et l'administration de l'Hôtel du quai Conti est mis en régie ; le directeur n'est plus un entrepreneur, mais un fonctionnaire, régisseur au nom de l'État; c'est un employé du gouvernement qui dirige les services d'une administration que lui confie le ministre des Finances.

Jusqu'à ces dernières transformations administratives, toute monnaie frappée dans un atelier monétaire français portait, outre ses types, de petites marques ou emblèmes qu'on appelle *différents* monétaires; c'étaient des moyens de garantie ou de contrôle, ayant pour objet d'assurer les responsabilités des fonctionnaires, de distinguer entre eux les produits des divers Hôtels des monnaies, les coins mis en œuvre dans les ateliers, les pièces frappées par tel ou tel entrepreneur. Prenons, par exemple, une pièce de cinq francs en argent, au millésime de 1854 ; outre les types et légendes que tout le monde comprend et qui s'expliquent d'eux-mêmes, nous trouvons, au droit, la signature de l'artiste graveur : *Bouvet f*, sous le buste de l'Empereur, et la lettre A, marque de l'atelier de Paris. Au revers, de chaque côté de la date *1854*, nous voyons, d'une part, une main à demi fermée, *différent* de Ch. Dierickx, directeur de la fabrication, et d'autre part, une tête de levrette, *différent* de Barre père, alors graveur général, chef de l'atelier des coins de service [1]

De semblables détails de fabrication et de contrôle se constatent sur les monnaies antiques, mais il ne nous est pas toujours facile d'en retrouver la clef.

§ III

Les ateliers monétaires chez les Grecs.

Nous ne savons que fort peu de choses sur l'organisation des ateliers monétaires des villes grecques et leur fonctionnement intérieur. Seules certaines expressions glanées dans les textes épigraphiques ou à travers les récits des auteurs nous laissent entrevoir des rouages administratifs aussi complets que ceux des Romains ou ceux d'à-présent.

Un hôtel des monnaies s'appelait ἀργυροκοπεῖον ou σημαντήριον [2]; l'ouvrier monnayeur, ἀργυροκόπος ou ἀργυροπιστὴρ, « celui qui frappe l'argent », parce que l'argent était le métal étalon chez les Athéniens, reconnus par tous les Grecs comme les législateurs de leur langue commune [3]. L'ἀργυροσκόπος ou ἀργυ-

1. A. de Foville, *Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances* 2e année, 1897, pp. 103 et 104.

2. Harpocration et Suidas, v. Ἀργυροκοπεῖον : Ἀργυροκοπεῖον, ὅπου κόπτεται τὸ νόμισμα, ὃ νῦν σημαντήριον τινὲς καλοῦσιν.

3. Pollux, VII, 24, 103 ; Hésychius, s. vo.

(ὅπου κόπτεται τὸ νόμισμα), le seul Hôtel des monnaies de l'antiquité grecque, sur lequel nous possédions quelques données, est cité dans un passage d'un discours d'Antiphon (milieu du v[e] siècle), rapporté par Harpocration [1]. Il y était fait aussi allusion dans le *Rhinon* d'Eschine le Socratique [2]. Au cours d'un discours d'Andocide, il est parlé d'un certain Hyperbolos, dont le père était esclave public à l'Hôtel des monnaies d'Athènes où il remplissait l'infime emploi de lampiste (λυχνοποιεῖ [3]). Le même établissement se trouve enfin mentionné dans une inscription de la fin du second siècle avant J.-C., qui nous apprend que, outre l'atelier monétaire, l' ἀργυροκοπεῖον renfermait aussi le dépôt des étalons des poids et mesures officielles [4].

Il était établi dans une dépendance du temple d'un héros mythique qui ne nous est désigné que sous son appellation vulgaire de *Stéphanéphore* ou porte-couronne (ὁ Στεφανηφόρος [5]). Ce personnage divin devait être, suivant la conjecture de Beulé, Thésée, le héros national de l'Attique. L'installation de l'ἀργυροκοπεῖον dans une annexe du Théseion donna, sans doute, naissance à la tradition athénienne qui attribue à Thésée l'invention de la monnaie [1]. Dans tous les cas, cette tradition même autorise à croire que c'est bien à Thésée que la protection morale de l'ἀργυροκοπεῖον fut confiée. La qualification de στεφανηφόρος donnée au héros venait, vraisemblablement, de ce que le peintre Micon, dans ses fresques célèbres du Théseion même, l'avait représenté tenant dans sa main la couronne d'or que lui décerna Amphitrite quand il alla quérir l'anneau de Minos au fond des flots [2]. Le peuple désignait sous le nom de « drachmes du Stéphanéphore » (δραχμαὶ τοῦ Στεφανηφόρου [3]), les drachmes athéniennes à fleur de coin, c'est-à-dire qui sortaient de l'atelier et n'avaient point encore circulé.

Sur la plupart des monnaies athéniennes dites « du nouveau style », c'est-à-dire celles qui ont été frappées à partir de l'an 220 avant notre ère, on lit au revers trois noms de magistrats. Les deux premiers varient chaque année et sont ceux de fonctionnaires annuels : probablement, au moins dans certaines circonstances ou certaines périodes, comme l'a démontré M. Th. Reinach, le στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ὅπλα et le στρατηγὸς ἐπὶ τὴν παρασκευήν [4]. Le troi-

1. Harpocration et Suidas, s. v. Ἀργυροκοπεῖον.
2. Pollux, VII, 24, 103.
3. Andocide, cité par le *Scol.* d'Aristoph., *Vespæ*, 1007; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 239.
4. Bœckh, *C. I. Gr.*, n. 123 et *C. I. Att.*, t. II, n. 476 (*plebiscitum de mensuris et ponderibus :* τὰ στάθμια τὰ ἐν τῷ ἀργυροκοπείῳ); Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 237; Hill, *Handbook*, p. 129.
5. Harpocration, Suidas et Photius, s. v° Στεφανηφόρος (d'après Hellanicus). Cf. Sturz, *Fragm. Hellanici*, 2e édit., p. 60; Bœckh, *Staatshaushalt. der Athener*, 2e édit., t. II, *Beilag*, p. 361; Beulé, *Les monnaies d'Athènes*, pp. 139 et 349; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 238; *Monnaies et médailles*, p. 60.

1. Plutarque, *Thésée*, 25.
2. Pausanias, I, 17, 3; Hygin, *Poet. astronom.*, II, 5. Cf. J. de Witte, dans les *Monuments grecs publiés par l'Association des Études grecques*, fasc. I (1872), p. 5 et s.; Paul Girard, *La peinture antique*, p. 190; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 238.
3. *C. I. Gr.*, n° 123 ou *C. I. Att.*, t. II, n° 476; B. Head, *Hist. numor.*, p. 310.
4. Th. Reinach, *Rev. des Études grecques*, 1888, p. 163; cf. Preuner, *Rheinisches Museum*, 1894, p. 376.

d'autres villes, plusieurs noms se trouvent inscrits en toutes lettres sur la même pièce. Pour un grand nombre de cas, le nom du magistrat est énoncé dans une formule qui précise sa fonction administrative ; ailleurs, c'est un nom propre seul et sans aucune qualification. En ce qui est des délégués du pouvoir, on les choisissait, suivant les localités, de l'ordre le plus varié : c'étaient, tantôt, des débutants dans la carrière administrative, tantôt, les plus hauts dignitaires de la République, appartenant, ici, à la hiérarchie civile, là à la hiérarchie militaire ou sacerdotale. Chaque ville avait, à cet égard, sa coutume particulière. Un point seulement leur est commun : c'est que ces représentants de l'autorité souveraine, exerçant en son nom le droit de monnayage, changeaient fréquemment et n'étaient investis de leur délégation monétaire que pour un temps très court, rarement plus d'une année. Ils ne font point partie du personnel technique de l'Hôtel des monnaies ; ils lui sont supérieurs et le surveillent, pour ainsi dire, du dehors. Aussi, ce n'est pas de ces hauts magistrats du contrôle qu'il sera traité dans ce paragraphe, mais des fonctionnaires permanents placés sous leur juridiction, des agents et ouvriers de la fabrication.

En effet, les noms, lettres, monogrammes et symboles qu'on relève sur les monnaies grecques ne désignent pas, tous, des représentants du gouvernement. Il en est qui sont les marques du directeur ou de certains employés de l'Hôtel des monnaies ; malheureusement, il nous sera toujours fort difficile de dévoiler ce qui était déjà mystérieux pour le public contemporain des émissions, et de préciser le rôle des personnages ainsi énigmatiquement désignés [1]. Sans nul doute, si la vérification pouvait se faire complète aujourd'hui, nous retrouverions la marque de l'entrepreneur de la fabrication, quand son nom n'est pas inscrit en toutes lettres ; la marque du graveur des coins, celle de l'émission, et peut-être encore celle d'officiers du second rang, préposés à l'examen du titre et du poids des espèces. Enfin, il se trouve aussi, parmi ces lettres, monogrammes ou symboles, les *différents* des officines d'un même atelier.

Sur les espèces frappées à des types communs à un grand nombre de villes, — ce qui est le cas pour les monnaies émises sur toute l'étendue d'un royaume, — il était nécessaire de graver une marque indiquant le lieu d'émission. Les monnaies d'Alexandre, par exemple, émises dans les diverses contrées soumises à son autorité, ont uniformément les mêmes types et les mêmes légendes. Les produits de chaque atelier devaient être, et sont effectivement différenciés par un signe spécial, lettre, monogramme ou symbole, gravé dans le champ ou à l'exergue du revers. Des marques analogues se rencontrent, en abondance, sur les espèces émises dans les villes des royaumes issus du démembrement de l'empire macédonien. Leur interprétation qui entraîne le classement géographique des pièces, est un des points les plus délicats de la numismatique grecque ; leur distinction d'avec les *différents* monétaires des magistrats et des officiers est souvent incertaine.

L'ἀργυροκοπεῖον ou σημαντήριον d'Athènes

1. Voyez à ce sujet : Chabouillet, *Rev. num.*, 1867, pp. 393 et suiv.

les marques sont ΒΙΑ, ΓΑ, ΔΑ, ΕΜΦ, ΚΤ, ΦΙ, ΦΧ, ΤΙΓ, ΣΩ, ΝΕ, etc., qui paraissent désigner des officines temporaires et supplémentaires, car elles ne se rencontrent que sur les monnaies d'une, de deux ou de rares magistratures annuelles. Les prytanies où les marques d'ateliers sont les plus nombreuses, n'en comptent pas plus de huit ou dix; il y a pourtant quelques exceptions, notamment pour la série des prytanes Démétrius et Hiéron, qui compte jusqu'à quinze différents d'ateliers (vers 160 avant J.-C.) [1]. Parfois on constate que trois ou quatre ateliers seulement ont fonctionné, les apports de lingots ayant sans doute temporairement diminué, pour des motifs politiques, commerciaux ou économiques.

« Certains ateliers, remarque Beulé, ceux qui signaient ΜΕ, ΣΦ, ΣΟ ou ΣΩ, par exemple, étaient en permanence : on les voit en activité sous presque tous les magistrats. Les autres n'apparaissent que plus rarement et à de longs intervalles. N'est-il pas permis de croire qu'ils ne fonctionnaient que dans les années où le numéraire abondait et où l'émission était considérable? Dans les temps moins heureux, un petit nombre de monnayeurs suffisaient; mais dès que la fortune souriait aux Athéniens, dès que leur commerce, qui ne cessa pas d'être leur unique ressource, l'exigeait, on rouvrait les ateliers fermés, on en disposait de nouveaux dont les noms changeaient selon le caprice des temps, et l'on frappait par milliers ces tétradrachmes, souvent d'un style si négligé et toujours d'un titre si pur, que

1. Barclay V. Head, *Attica*, Introd., p. XXXIX.

le monde entier recherchait et qui furent recherchés jusqu'au dernier jour [1] ».

Nous saisissons des indices non équivoques d'une organisation analogue à celle d'Athènes, sur les monnaies d'Apollonie d'Illyrie et de Dyrrachium frappées à partir de 229 avant notre ère. Ces pièces portent, en effet, deux noms de magistrats en toutes lettres et un symbole ou un monogramme [2]. Les deux noms changent fréquemment : le premier, au génitif, est celui d'un magistrat politique éponyme; il est placé au droit de la pièce. Le second est inscrit au revers et au nominatif : c'est sans doute la signature du fermier ou de l'entrepreneur de la monnaie. Quant au symbole ou monogramme, tantôt il est plus stable que les deux noms, le même signe persistant sous plusieurs magistrats éponymes; tantôt l'on constate plusieurs monogrammes ou symboles sous le même magistrat. De ces observations on peut conclure qu'il s'agit, ici, des marques de monnayeurs ou d'officines [3]. Les monnaies des confédérations thessalienne et épirote frappées vers le même temps présentent des particularités analogues [4].

On dresse aujourd'hui avec un soin scrupuleux la liste de toutes les marques d'ateliers qui pullulent sur les monnaies de tous pays, à côté des noms des magistrats politiques ou des noms royaux. Mais, comme on vient de le constater par quelques exemples, ces listes ne nous éclairent

1. Beulé, *Les monnaies d'Athènes*, p. 141.
2. Percy Gardner, *Brit. Mus. Catal. Thessaly to Ætolia*, pp. 56 et 67 et Introd., p. XL; Hill, *Handbook*, p. 121.
3. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, pp. 67 et 250.
4. Percy Gardner, *op. cit.*, pp. 1 et 88.

sième nom qui, presque toujours, se présente sous une forme plus abrégée que les deux autres, change dix, onze ou douze fois dans l'année, suivant les époques, d'où l'on a conclu avec raison, qu'il représentait un personnage dont la mission durait le temps d'une prytanie [1]. Une lettre gravée sur l'amphore couchée qui sert de piédestal à la chouette correspond à chacun des mois de l'année pendant lequel eut lieu l'émission ; elle varie, en conséquence de A à M (1 à 12) et parfois N (= 13) [2].

Mais outre ces noms et ces lettres de magistrats sur lesquels nous reviendrons, il se trouve encore, sur les monnaies athéniennes du nouveau style, une marque d'atelier : elle est placée sous l'amphore, à l'exergue du revers. Les richesses des mines du Laurium, l'immense développement commercial qu'Athènes prit de bonne heure, la diffusion universelle de ses espèces sur tous les marchés de l'Orient : tout cela avait contribué à développer l'émission de la monnaie et forcé l'ἀργυροκοπεῖον à s'agrandir. On y multiplia les officines et celles-ci frappèrent simultanément, pour répondre aux besoins de la circulation, des pièces aux mêmes types et portant les noms des mêmes magistrats. Ce fut pour assurer le contrôle des émissions, établir les responsabilités, dresser les comptes et surveiller le travail, qu'on grava, sur les coins monétaires, les lettres ou groupes de lettres qu'on relève à l'exergue du revers. Beulé y a reconnu les *différents* particuliers de chaque officine de l'ἀργυροκοπεῖον.

D'après le relevé qu'on peut faire de ces marques, les officines de l'Hôtel des monnaies d'Athènes, dans la période comprise entre 220 et 96 avant J.-C., ont été au moins une trentaine [1]. Les lettres ou groupes de lettres qui les représentent paraissent être les initiales des noms sous lesquels on les désignait, et Beulé a proposé ingénieusement de compléter un certain nombre de ces noms. Par exemple : ΑΠΟ(λλώνος), ΔΙΟ(νύσου), (Ἑρμοῦ), Ἡρα(κλέως), Ἰσι(δος), Ἐπι(μενίδης), Περ(ικλῆς), Σολ(ῶν), Σφαι(ριστῆς. [2]) Quelle que soit la part de conjecture qu'offrent de telles restitutions, on peut néanmoins en admettre le principe et croire que les marques d'ateliers, sur les monnaies d'Athènes, sont les initiales de leurs noms.

Si l'ἀργυροκοπεῖον d'Athènes comptait ainsi une trentaine d'ateliers, il importe d'observer qu'ils n'ont jamais fonctionné tous ensemble et simultanément. Quelques-uns d'entre eux ont leur *différent* sur les monnaies de presque tous les magistrats ; mais il en est d'autres, comme ceux dont

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 40 ; Hill, *Handbook*, p. 122.

2. On a souvent discuté le sens de la *lettre d'amphore* sur les monnaies athéniennes et certaines coïncidences avaient pu faire croire que cette lettre changeait toujours avec le nom du troisième magistrat et avait un rapport étroit avec lui. M. George Macdonald a récemment démontré que ces coïncidences ne sont que fortuites et que la *lettre d'amphore* représente le mois de chaque année : elle est en connexité directe avec l'application du double calendrier, lunaire et solaire, dont les Athéniens faisaient usage. Nous reviendrons ailleurs sur ce point. Voyez G. Macdonald, dans le *Numism. Chronicle,* 1899, pp. 288 à 321.

1. Barclay V. Head, *Attica*, etc. (Catal. du Brit. Museum), Introd., p. xxxvi et s ; Beulé et F. Lenormant n'en comptaient que vingt-trois.

2. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, pp. 242-244 ; Hill, *Handbook,* p. 130.

isolés se rendant à l'Hôtel des monnaies pour y prendre livraison des lingots affinés au titre légal, puis frappant chez eux un nombre de pièces déterminé par le poids de ces lingots. Les coins leur étaient naturellement fournis aussi par l'administration. Les produits du travail de chaque officine privée étaient distingués par des lettres, symboles ou monogrammes placés dans le champ du revers des pièces. Les monnayeurs devaient alors porter les espèces frappées par eux, à l'Hôtel des monnaies où des essayeurs et des vérificateurs les recevaient, en contrôlaient le poids et l'aloi et leur donnaient le droit de circulation. Les choses se passaient donc comme actuellement, dans certains pays de petite industrie où les ouvriers, au lieu d'être agglomérés dans de vastes ateliers, travaillent chez eux, individuellement ou par groupes, et vont chaque semaine ou chaque mois, porter le produit de leur travail au patron qui leur a fourni les commandes, les modèles et quelquefois même la matière première.

Une semblable organisation paraît avoir existé aussi dans certaines villes d'Asie mineure comme Éphèse et Smyrne, dont le monnayage, à certaines époques, fut aussi abondant que celui d'Antioche. A Éphèse, en effet, nous voyons, au temps de saint Paul, un monnayeur (ἀργυροκόπος) qui est en même temps orfèvre et, comme tel, fabricant de petits *naos* d'Artémis ; irrité de ce que les prédications de l'apôtre portent atteinte à son commerce de ναοί populaires, il essaye avec ses ouvriers d'ameuter la foule aux cris de « Vive la grande Artémis d'Éphèse [1] ! » Une inscription de Smyrne nous montre les monnayeurs et les orfèvres organisés en une corporation (συνεργασία τῶν ἀργυροκόπων καὶ χρυσοχόων) [1] qui fait songer à ce que furent, plus tard, la *familia monetalis* chez les Romains et les *serments* du moyen âge.

§ IV

L'administration des monnaies, chez les Romains.

Ce fut, sans doute, au moment de l'introduction de la frappe de la monnaie d'argent à Rome, en 269 avant J.-C., que les Romains organisèrent le fonctionnement de l'atelier monétaire du Capitole, sur le modèle de l'ἀργυροκοπεῖον d'Athènes. Comme dans cette dernière ville, une délégation, généralement de trois magistrats, fut chargée de surveiller les opérations de l'atelier monétaire et signèrent les espèces émises sous leur responsabilité. Ces magistrats furent appelés *monetarii*, du nom du temple de *Juno Moneta*, où était installé l'atelier monétaire de Rome, de même que celui d'Athènes était au Théseion [2]. Leurs fonctions sont suffisamment

1. *Acta Apostol.*, XIX, 24-41 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 250 ; *Monnaies et médailles*, p. 66.

1. *C. I. Gr.*, nº 3154 ; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. III, p. 251. « On en vint même, remarque Lenormant, à appliquer abusivement, dans le sens du latin *faber argentarius*, le mot grec ἀργυροκόπος, dont la composition étymologique impliquait pourtant d'une manière formelle celui qui *taille* en monnaie (κόπτει) l'argent. »

2. Tite Live, VI, 20 ; Suidas, vº Μονῆτα. Cf. ci-dessus, p. 396.

pas beaucoup plus que les textes littéraires sur le fonctionnement et l'organisation administrative des Hôtels monétaires.

Un document épigraphique, la fameuse convention monétaire entre Mytilène et Phocée, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus d'une fois, et qui remonte au temps où étaient frappées les ἕκται Φωκαΐδες en électrum, fournit quelques détails, au moins sur les responsabilités encourues par les préposés aux émissions monétaires. La fabrication de la monnaie était affermée à bail pour un an à un entrepreneur qui était responsable du poids et de l'aloi des pièces frappées pendant son exercice. Il était susceptible d'encourir des poursuites pour sa gérance, encore durant les six mois qui suivaient sa sortie de charge. S'il était jugé coupable d'avoir sciemment frappé des monnaies d'un titre inférieur au titre légal, il était puni de mort; si la responsabilité de la fausse monnaie incombait à ses subordonnés, il était condamné à une amende [1].

Sur des monnaies de Tripolis de Lydie, à l'effigie de Trajan, on lit au revers la légende : Θεόδωρος Β ἐχαράξε [2]. A Hiéropolis de Phrygie, un magistrat signe de même : Ζώσιμος Φιλόπατρις Ἱεροπολειτῶν ἐχαράξε [3]. On pourrait croire que Théodoros et Zosimos remplirent respectivement, à Tripolis et à Hiéropolis, quelque charge comme celle de graveur général des coins monétaires. Cela ne serait pas exact, car sur une monnaie de Smyrne, on lit la légende : Ὁ νεωκόρος Ἐφεσίων δῆμος ἐπεχαράξε [1]. D'où il appert que les verbes χαράσσειν et ἐπιχαράσσειν, doivent s'interpréter par « faire graver, faire frapper ». Théodoros et Zosimos sont des magistrats d'un ordre élevé, sous l'autorité desquels, comme d'après les décrets du peuple à Éphèse, les monnaies furent émises; leur rôle n'eut rien de technique.

Dans certaines villes au moins, toutes les opérations du monnayage ne s'exécutaient pas dans l'Hôtel même des monnaies. De nombreux ouvriers travaillaient à domicile, dans leurs échoppes privées, isolement ou par petits groupes, et suivant les occasions, ils se livraient aussi bien à des travaux d'orfèvrerie qu'à la frappe des espèces. C'est ce qui ressort très clairement du témoignage de Polybe relatif aux relations d'Antiochus IV Épiphane avec les monnayeurs d'Antioche, au temps où cette ville était la capitale des Séleucides : « Quelquefois, dit-il, on voyait le roi s'échapper de la cour, à l'insu de ses serviteurs et s'en aller errer au hasard dans la ville, avec deux ou trois compagnons seulement. On le rencontrait surtout dans les ateliers des orfèvres et des monnayeurs (χρυσοχοεῖα καὶ ἀργυροκοπεῖα), bavardant et disputant de leur art avec les ciseleurs et les autres ouvriers. Il se plaisait aussi à la conversation des premiers venus parmi les gens de la plus basse classe du peuple, et allait boire dans les tavernes avec les plus vils étrangers [2]. »

D'après ce récit, on peut aisément se représenter ces ouvriers indépendants et

1. Fr. Lenormant dans la *Rev. num.*, 1868, p. 241-242; *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, pp. 52 et 77.

2. Mionnet, *Descr. Carie*, nº 523; Waddington, *Mélanges*, 1867, p. 141; E. Babelon, *Invent. de la coll. Waddington*, p. 145, nº 2683.

3. E. Babelon, *op. cit.*, p. 363, n. 6141.

1. B. Head, *Brit. Mus. Catal. Ionia*, p. 76.

2. Polybe, XXVI, 10, 3 (dans Athénée, V, p. 193). Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 247; *Monnaies et médailles*, p. 64.

varié, suivant l'importance et l'abondance des émissions. Bientôt, le commerce grandissant, le besoin de numéraire se faisant sentir davantage, il fallut multiplier les fonctionnaires et les ateliers, développer les moyens de contrôle. Dès l'an 250 environ avant notre ère, on commence à introduire dans le champ des pièces d'argent et de bronze, à côté du type principal, des marques particulières, lettres, symboles variés ou monogrammes, qui sont le *différent* du magistrat responsable de l'émission, ou bien l'indice de l'atelier d'où sont sorties les pièces.

Parmi les symboles qui désignent sûrement des noms de magistrats, nous citerons : le chien, emblème d'un membre de la *gens Antestia ;* la tête d'éléphant, emblème d'un Cæcilius Metellus ; la tête de femme, emblème des Horatii Coclites, le bonnet de flamine, le bélier, le caducée, le fer de lance, le marteau, l'épi, le gouvernail, la massue, etc. [1] Les lettres ou monogrammes sont, tantôt, les initiales d'un nom de triumvir, comme ME (*Metellus?*), TAP (*Tampilus*), AR (*Aurelius*), AR (*Autronius?*), OPEIM (*Opeimius*), LFP (*Lucius Furius Philus*), BAL (*Balbus*), etc. ; tantôt, les initiales de noms d'ateliers, comme ROMA (*Roma*), K (*Corcyre*, Κόρκυρα), CA (*Canusium*), L (*Luceria*), H (*Hatria?*), KA (*Capoue ?*), etc. [2] Il est à peine besoin de dire qu'un grand nombre de ces interprétations sont incertaines. D'ailleurs, ces succursales provinciales de l'atelier du Capitole ne fonctionnèrent que provisoirement, et pour des circonstances accidentelles ; dans le dernier siècle de la République, en dehors des émissions militaires ou impératoriales (*nummi castrenses* [1]), les provinces ne fabriquèrent aucune monnaie de coin romain.

A partir de l'an 217 avant J.-C. environ, c'est-à-dire lorsque le denier fut désormais taillé à 84 à la livre au lieu de 72, le nom des triumvirs constitués en commission permanente, est exprimé plus clairement sur les pièces. Ce sont d'abord des initiales non équivoques : Q· L· C· (*Quintus Lutatius Catulus*), C·VR (*Caius Terentius Varo*), P·MÆ (*Publius Mænius*), A·CÆ (*Aulus Cæcilius*) ; bientôt, les noms s'étalent hardiment en toutes lettres dans le champ des pièces. La liste qui en a été relevée, pour la période républicaine, dépasse quatre cents noms. Le plus souvent, les pièces ne portent que le nom d'un seul triumvir, mais on est parvenu à reconstituer, avec beaucoup de vraisemblance, la composition de chaque collège triumviral. Rarement trois noms ou deux noms figurent sur la même pièce ; dans ce cas, le défaut d'espace a forcé le graveur à les abréger.

En même temps qu'ils inscrivaient leurs noms en toutes lettres sur les espèces qu'ils étaient chargés de faire frapper, les *monetales* de la République substituaient aux types traditionnels du denier, des types nouveaux faisant allusion à leurs propres noms ou à leurs souvenirs de famille. Dès l'an 130 avant J.-C. environ, nous assistons, sur les pièces d'argent romaines, à l'invasion des types personnels, aussi intéressants que variés, et dont l'interprétation est des plus attrayantes.

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 47.

2. E. Babelon, *op. cit.*, p. 53 ; Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 482 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 55.

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 58.

spécifiées par la formule souvent inscrite à la suite de leurs noms sur les monnaies de la fin de la République : IIIVIRI A·A·A·F·F. (*tresviri ære, argento, auro, flando, feriundo*).

La charge de triumvir monétaire était l'une de celles auxquelles pouvait prétendre tout citoyen de l'ordre équestre, au début de sa carrière administrative, c'est-à-dire à vingt ans environ. Placée à l'entrée du *cursus honorum*, elle faisait partie du *vigintisexvirat* qui comprenait les magistratures des plus jeunes officiers de l'administration publique. La durée des fonctions paraît avoir été de deux années [1].

Les triumvirs monétaires étaient responsables de l'affinage des lingots, du titre et du poids des espèces frappées, de la gravure des coins, de tous les comptes de l'Hôtel des monnaies. Sous leur contrôle, cet établissement livrait aux deux questeurs de Rome, trésoriers de la République, tout le métal monnayé dont l'État avait besoin ; il rendait en pièces de monnaie le métal que les particuliers avaient apporté en lingots [2].

Bien que l'institution du triumvirat monétaire remonte certainement au IIIe siècle avant notre ère, ce n'est qu'en l'an 92 av. J.-C. qu'on rencontre le premier texte où il en soit question [3] : dans son *elogium* qui date de cette année, le consul C. Claudius Pulcher est qualifié IIIVIR A·A·A·F·F, charge qu'il exerça effectivement quelques années auparavant, en 106 av. J.-C. [1]. Cicéron, dans son traité *De legibus* (en 52 av. J.-C.), paraît considérer le triumvirat monétaire comme établi depuis longtemps [2]. Sur les monnaies enfin, c'est seulement deux ans auparavant, en 54 av. J.-C., que le titre de *triumvir* commence à être inscrit à la suite du nom du magistrat [3]. Il est remarquable que la formule qui suit le titre de *triumvir monetalis*, comprenne l'énumération des trois métaux, *aere, argento, auro*, dès avant l'introduction de la frappe de la monnaie d'or dans l'atelier du Capitole qui ne commence qu'avec Sylla : il faut en conclure que ces magistrats avaient dans leurs attributions l'affinage de l'or non monnayé conservé sous forme de *lateres flati* ou lingots affinés dans l'*ærarium Saturni* [4].

A l'origine, les collèges de triumvirs monétaires paraissent avoir fonctionné assez irrégulièrement et comme délégations temporaires. Le nombre même des magistrats qui en faisaient partie semble avoir

1. Mommsen, *Le droit public romain*, trad. P. Fréd. Girard, t. I, p. 200 et t. IV, p. 310 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 161.

2. Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. III, p. 148.

3. M. Mommsen (*Monn. rom.*, t. II, p. 47) et Fr. Lenormant (*La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 156) placent l'établissement *définitif* de la charge de triumvir monétaire à Rome entre les années 104 et 89 av. J.-C.

1. Orelli, *Inscr. latin. coll.*, n° 569 ; Borghesi, *Œuvr. compl.*, t. II, p. 173 ; *C. I. L.*, t. I, p. 279 ; E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 345.

2. Cic., *De legibus*, III, 3, 7 ; voir aussi Cic., *ad Attic.*, X, 11 ; *ad famil.*, VII, 18.

3. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 81 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 47.

4. Varron, dans Nonius, s. v° *Lateres*. p. 356, éd. Gerlach et Roth ; J.-A. Blanchet, *Rev. num.*, 1896, p. 16. On disait indifféremment, semble-t-il, *ære, argento, auro* ou *auro, argento, ære*, ou même autrement encore. Cicéron emploie deux formules ; dans *Ad famil.*, VII, 18 : *tres viros vites censeo, audio capitales esse ; mallem auro, ære, argento essent ;* dans *De leg.*, III, 3, 7 : *Æs, argentum, aurumve publice signanto*. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 147.

L'année suivante, en 42 avant J.-C., il y eut également un collège de quatre magistrats, composé de L. Livineius Regulus, L. Mussidius Longus, P. Clodius et C. Vibius Varus. Ce dernier ne prend sur ses pièces aucun qualificatif, tandis que ses trois collègues ajoutent à la suite de leur nom la mention : *quatuorvir auro publico feriundo* [1]. On pourrait croire, par là, que ces trois monétaires ne frappèrent que des pièces d'or, et cependant, leur nom se trouve inscrit aussi sur des deniers d'argent. Ti. Sempronius Graccus qui fit partie d'un quatuorvirat, en 38-36 avant notre ère, signe sur plusieurs de ses pièces : *Ti. Sempronius Graccus quatuorvir*, *quæstor designatus* [2].

Auguste, après l'an 27 avant J.-C., supprima le quatuorvirat monétaire pour restaurer la vieille institution du triumvirat. Dès l'an 20 avant J.-C.. nous trouvons, en effet, des magistrats qui font suivre leur nom de l'ancienne appellation de *triumvir*, ce sont : L. Aquillius Florus, L. Caninius Gallus, M. Durmius, P. Petronius Turpilianus ; tous leurs successeurs portent le même titre [3]. Il est à remarquer que ces magistrats prennent le nom de triumvir même lorsqu'ils sont quatre ou cinq associés dans le même collège : ceci provient peut-être de changements survenus au cours d'une année dans le personnel. Quand il n'y a qu'un nom sur la monnaie, ce nom est celui du chef du collège, investi de l'emploi de maître de la monnaie ; quand il y a deux ou trois noms, le chef est naturellement celui qui signe le premier. Les variétés que présente la disposition des noms sur les monnaies permettent de constater qu'il y avait, entre ces fonctionnaires, une sorte de roulement et qu'ils se succédaient dans la dignité de chef du collège, soit à chaque émission nouvelle, soit après une période de temps révolue [1].

1. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 19; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, pp. 170-171.
2. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 433 et 434.
3. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 89 à 91.

Bien que les monnaies de la dernière période républicaine soient signées, elles ne nous font pas connaître les noms de tous les magistrats monétaires. Il en est qui n'ont pas eu à faire graver leur nom sur les espèces, soit en raison du domaine administratif sur lequel s'exerçait leur action, soit qu'ils eussent fait frapper les monnaies sans nom de magistrat, qui existent en assez grand nombre : témoin ce Vectenus qui eut une si curieuse querelle d'amour propre avec Cicéron, et que ce dernier qualifie dédaigneusement de *monetalis*, voulant lui faire sentir qu'il n'est, par rapport à lui, qu'un jeune homme au début de sa carrière [2].

A partir de l'an 15 avant notre ère, les noms des triumvirs cessent de paraître sur les monnaies d'or et d'argent devenues monnaies impériales ; les pièces de bronze seules continuent, pour quelques années, à être revêtues de leurs signatures [3].

Les derniers magistrats dont les noms figurent sur les monnaies romaines sont ceux des années 9 à 4 avant J.-C. ; dans cette période, fonctionnèrent deux collèges : l'un, de trois membres, Clodius Pulcher,

1. W. Frœhner, *Les médaillons de l'empire romain*, p. 3, note.
2. Cicéron, *Ad Attic.*, X, 5 et 11 ; A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1847, p. 358 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 162 ; Hill, *Handbook*, p. 133, note 1.
3. Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. III, p. 178 et suiv.

Les types, aussi bien que les noms, servaient donc de moyen de contrôle administratif dans la frappe des espèces ; mais cela même ne tarda pas à devenir insuffisant. Avec le développement du monnayage dans l'atelier du Capitole, il fallut que chaque triumvir eut recours à des *différents* analogues à ceux des ateliers grecs, pour distinguer ses émissions ou les produits des différentes officines monétaires dont il avait la responsabilité. En effet, à partir de l'an 130 avant J.-C. environ, il y a, dans le champ de la plupart des monnaies romaines, des *différents* que nous pouvons répartir dans les catégories suivantes : des symboles ; des lettres ou des syllabes de l'alphabet latin ; des lettres de l'alphabet grec ; des monogrammes ; des chiffres ; des points.

Ces *différents* sont toujours isolés dans le champ de la pièce, soit au droit, soit au revers, plus rarement des deux côtés à la fois. Les symboles sont extrêmement variés et de toute nature : animaux, vases, armes, instruments et ustensiles. Les chiffres sont aussi très nombreux et peuvent, sur les deniers d'un même magistrat, dépasser CCC ; exceptionnellement, on a relevé des chiffres allant jusqu'à CCIƆƆ (= 10,000) sur les deniers de L. Calpurnius Piso Frugi, qui fut monétaire en 89 avant J.-C. [1] : les coins étaient donc numérotés et classés avec soin.

De temps à autre, on constate des émissions exceptionnelles de monnaies qui sont signées par des personnages autres que les triumvirs monétaires ordinaires : les questeurs urbains, les édiles curules, les édiles plébéiens, les *præfecti Urbis*, les préteurs, les consuls, l'*imperator*. Vers 74 avant J.-C., le questeur Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, délégué extraordinairement à la monnaie, à l'occasion des grands armements nécessités par la guerre contre Mithridate, prend le titre de *curator denariis flandis, ex senatus consulto* [1]. L'étude de l'exercice du droit de monnaie nous expliquera la présence de ces signatures qui rappellent les hauts magistrats politiques dont les noms figurent aussi parfois sur les monnaies des villes grecques.

Vers la fin de la République, en l'an 44 avant J.-C., Jules César apporta une importante modification aux collèges des *monetales*. En même temps qu'il augmentait les autres *minores magistratus*, il porta de trois à quatre le nombre des monétaires d'un même exercice, si bien que ces derniers devinrent des *quatuorvirs* [2]. En effet, en l'an 44 avant J.-C., il y eut quatre magistrats, et deux d'entre eux font suivre leur nom de la mention IIIIVIR : ce sont L. Æmilius Buca et L. Flaminius Chilo [3]. Ce dernier signe même IIII VIR PRI·FLA., qu'on doit interpréter par *quatuorvir primus flavit* [4]. De là on peut présumer qu'en instituant un collège de quatre monétaires, Jules César plaça L. Flaminius Chilo à sa tête, à titre de chef ou de maître des monnaies.

1. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 295.

1. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 416 et suiv. ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 253 ; t. III, p. 150.

2. A. de Barthélemy, dans la *Rev. num.*, 1847, p. 356 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. II, p. 313 ; t. III, p. 167 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. II, p. 52.

3. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, pp. 84 et 496 ; t. II, pp. 23 et 26.

4. Eckhel interprétait : *quatuorvir primus flandæ monetæ* (*Doctr.*, t. V, p. 212) ; après lui, on a lu à tort : *primus flamen*.

communs aux trois métaux, les revenus et l'administration de la monnaie de bronze seule étaient restés au Sénat, tandis que la monnaie d'or et d'argent appartenait à l'empereur. La frappe de la monnaie dans ces deux derniers métaux était passée aux mains du chef de l'État dès les dernières années de Jules César. Suétone dit, en effet, en parlant du dictateur, qu'il installa par usurpation ses esclaves personnels à la tête de l'atelier monétaire de Rome : *spreto patriæ more... monetæ peculiares servos præposuit* [1]. Au moins à partir de Trajan, sinon déjà antérieurement, la monnaie impériale fut placée sous la haute administration d'un *procurator Augusti*, charge qui pouvait être exercée par des chevaliers, des affranchis ou même des esclaves de l'empereur [2]. Une inscription de Trajan mentionne un certain P. Besius Betuianus, *procurator monetæ Augusti*, et sous Hadrien, le même titre est donné à L. Domitius Rogatus [3]. Une inscription de Naples d'époque incertaine mentionne un personnage qui est à la fois : *procurator monetæ et eodem tempore procurator ludi magni* [4].

Quand les ateliers de la monnaie impériale se furent multipliés sur le territoire de l'empire, il y eut un *procurator Augusti* à la tête de chacun d'eux. Dans une inscription antérieure à Dioclétien, un certain Attius Alcimus Felicianus est qualifié *procurator sacræ monetæ per Gallias tres et provinciæ Narbonensis* [1]; un autre texte parle d'un *procurator sacræ monetæ Trevericæ* [2].

Tous ces *procuratores* dont le rôle et les attributions n'étaient peut-être pas fixes au début de l'institution, étaient sous l'autorité suprême de l'intendant du Trésor, le *procurator a rationibus* ou *procurator fisci* [3] : c'est du moins ce qui paraît résulter du récit de la révolte des monnayeurs sous Aurélien. Le *rationalis* Felicissimus, à l'instigation de qui l'insurrection eut lieu, était *procurator fisci : Felicissimus rationalis... cui procurationem fisci mandaveram*, dit Aurélien, dans une lettre à son père [4]. Plus tard, à l'époque constantinienne, les *procuratores Monetarum*, dont l'institution paraît avoir été réorganisée par Dioclétien, sont sous les ordres (*sub dispositione*) du *Comes sacrarum largitionum* ; la *Notitia dignitatum* pour l'Occident range dans le département de ce ministre des finances :

le *Procurator monetæ Siscianæ ;*
le *Procurator monetæ Aquiliensis;*
le *Procurator monetæ Urbis Romæ ;*
le *Procurator monetæ Lugdunensis;*
le *Procurator monetæ Arelatensis ;*
le *Procurator monetæ Trevirorum.*

C'est le *Comes sacrarum largitionum* qui connaît en dernier ressort de tout ce qui

1. Suétone, *César*, 76; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 13; Marquardt, *De l'organis. financ.*, p. 41 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 202.
2. Ed. Cuq, *De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien*, p. 36 ; Mommsen, *Le droit public romain*, trad. Fr. Girard, t. V, p. 324 ; O. Hirschfeld, *Untersuch. auf dem Gebiete der röm. Verwaltungsgeschichte*, p. 92.
3. Orelli, nos 3570 et 2153 ; Willmanns, no 1255.
4. *C. I. L.*, t. VI, no 1647 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 205.

1. Wilmanns, no 1295.
2. *C. I. L.*, t. VI, no 1641 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 210.
3. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, pp. 197, 203 et 206.
4. Vopiscus, *Aurélien*, 38.

T. Statilius Taurus et L. Livineius Regulus dont les noms sont associés sur les mêmes petits bronzes ; l'autre, composé de quatre *triumvirs*, P. Betilienus Bassus, C. Nævius Capella, C. Rubellius Blandus et L. Valerius Catullus [1].

Donc, à peu près en la troisième année qui précède notre ère, Auguste fit disparaître de la monnaie romaine toute mention de magistrat monétaire ou de fonctionnaire quelconque : seuls, les noms de l'empereur et de quelques membres de la famille des Césars jouirent, désormais, du privilège de pouvoir être gravés sur les pièces de tout métal, jusqu'à la fin de l'Empire.

Quant à l'institution des triumvirs, bien que son prestige honorifique fut singulièrement diminué, elle n'a cessé de fonctionner anonymement, au moins jusqu'au milieu du IIIe siècle de notre ère. Nous le savons par les inscriptions qui donnent à des personnages divers le titre de *triumvir ære, argento, auro, flando, feriundo ;* de *triumvir monetalis ære, argento, auro, flando, feriundo;* de *triumvir ad monetam,* ou même simplement de *monetalis* ou *triumvir monetalis* [2]. Comme le *vigintisexvirat* dont faisait partie le triumvirat monétaire sous la République, avait été transformé, au commencement de l'Empire, en *vigintivirat*, on rencontre quelquefois la formule *XXvir monetalis*, notamment dans une inscription de Tibur de la seconde moitié du IIe siècle [1]. Le jurisconsulte Pomponius donne la formule : *tres viri monetales æris, argenti, auri flatores* [2].

On connaît aussi quelques inscriptions grecques qui mentionnent les triumvirs monétaires de l'époque impériale. Un texte de Samos porte : τριῶν ἀνδρῶν χαλκοῦ ἀργύρου χρυσοῦ χαρακτηριάσαντος (*sic*) [3]. Deux inscriptions attiques donnent, l'une : [τρι]ῶν ἀνδρῶ[ν χαλκοῦ, ἀργύρου] καὶ χρυσ[οῦ συγχων]εύσεως [καὶ χαράξεως] [4] ; l'autre : τριῶν [ἀνδρῶν] κατασκευ[ῆ]ς χρυσοῦ καὶ ἀργύρου [καὶ χαλκ]οῦ [5].

La plupart des textes épigraphiques que nous venons de rappeler ne sont pas datés avec précision ; il est toutefois certain qu'aucun d'eux n'est postérieur au milieu du IIIe siècle ; l'un des derniers triumvirs monétaires dont l'époque soit certaine est Titus Clodius Pupienus Maximus, fils de l'empereur Pupien, tué en 238 [6]. La suppression du triumvirat paraît avoir coïncidé avec la révolte des monétaires sous Aurélien en 274 et l'abolition des droits monétaires du Sénat [7].

Bien que la commission des triumvirs exerçât son action à la fois sur l'or, l'argent et le bronze, sans doute pour le choix des légendes et des types qui changeaient constamment et étaient, le plus souvent,

1. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 91 et t. II, p. 100.
2. Fr. Lenormant (*Monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 185 à 196) a relevé et commenté toutes les inscriptions latines où se trouvent mentionnés des triumvirs monétaires de l'époque impériale. Voyez aussi: A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1847, p. 360 ; Mommsen, *Le droit public romain*, trad. Fr. Girard, t. IV, p. 311 ; O. Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der römisch. Verwaltungsgeschichte*, p. 94.

1. Orelli, nº 2761 ; cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LXXIX ; A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1847, p. 362.
2. Pompon., *Digeste*, 1, 2, 2, 30 ; Eckhel, *Doctr.*, t. V, p. 61.
3. Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 195 (= p. 720 du *Voyage archéol.* de Le Bas).
4. *C. I. Attic.*, III, 626.
5. *C. I. Attic.*, III, 612. Cf. Mommsen, *Le droit public romain*, trad. Fr. Girard, t. IV, p. 311, note 2.
6. Orelli-Henzen, nº 6512.
7. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LXXIX ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 201.

netæ, c'est-à-dire l'adjudicataire qui prenait à bail, à ses risques et périls et sous le contrôle du *procurator* et de ses agents, toutes les opérations techniques, depuis la fonte et l'affinage des lingots jusqu'à la livraison des espèces [1].

Il est assez difficile de préciser avec rigueur le rôle et les attributions administratives d'un certain nombre des agents supérieurs que nous ne connaissons que par des textes épigraphiques d'époques souvent fort éloignées les unes des autres.

Une dédicace à Constantin le Grand est érigée par les soins du *procurator*, des *præpositi* et des *officinatores* de la Monnaie de Rome : *curante Val(erio) Pelagio, v(iro) e(gregio), proc(uratore) s(acræ) m(onetæ) U(rbis), una cum p(r)æp(ositis) et officinatoribus* [2]. On voit par ce texte que le *procurator* avait sous ses ordres plusieurs *præpositi* et que ceux-ci commandèrent aux *officinatores*. Pourtant, au lieu du titre de *procurator* on donne parfois, à la basse époque, aux délégués de l'empereur à la tête des Hôtels monétaires le nom de *præpositi*. Ammien Marcellin [3] parle du *procurator Monetæ* de Rome et du *præpositus Monetæ* d'Alexandrie. Il donne ce dernier titre au chrétien Dracontius, qui, sous Julien l'Apostat, fut massacré par la populace pour avoir participé à l'enlèvement d'un autel païen érigé dans l'atelier d'Alexandrie dont il était le chef.

1. *Mancips officinarum quinquæ, item flaturæ argentariæ* (*C. I. L.*, VI, 8455) ; — *Manceps ærariæ monetae* (*C. I. L.*, XIV, 3642) ; cf. Mommsen, dans la *Zeit. für Num.*, t. XIV, p. 36 ; *Le droit public romain*, t. IV, p. 160 ; Marquardt, *L'organis. financ.*, p. 40.

2. Eckhel, *Doctr.*, t. VIII, p. 10 ; Orelli, nº 1090 ; *C. I. L.*, t. VI, 1145.

3. Ammien Marcell., XXVIII, 1, 29 ; XXII, 11, 9. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 211.

Le *dispensator rationis monetæ*, mentionné dans une inscription [1], était peut-être un fonctionnaire chargé de procéder à des adjudications ou des répartitions de travaux, de coins, de métaux. Les *exactores auri, argenti et æris* ont été définis vaguement : « des fonctionnaires chargés par l'empereur de contrôler et de surveiller la fabrication des monnaies impériales et sénatoriales [2] ».

Quatre dédicaces de l'an 115, trouvées à Rome, près de l'église Saint-Clément, sur l'emplacement probable de l'Hôtel des monnaies, mentionnent les principaux fonctionnaires de la Monnaie à cette époque [3]. Elles sont ainsi libellées :

1. *Apollini Aug(usto) sacr(um). Felix, Aug(usti) lib(ertus), optio et exactor auri, argenti et æris* [4].

2. *Fortunæ Aug(ustæ) sacrum. Officinatores monetæ aurariæ argentariæ Cæsaris no(stri), Felix, libertus, optio et exactor auri argenti, æris ; — Albanus, lib(ertus), optio ; — Laches, lib(ertus), off(icinator) ; — Lysi-*

1. Orelli, 2815 (*Domitius Augusti nostri dispensator rationis monetæ*).

2. P. Louis Lucas, art. *Exactor* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, p. 869 ; cf. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1848, p. 171 ; Mommsen, *Zeit. für Num.*, 1887, t. XIV, p. 36 ; P. Willems, *Le droit public romain*, p. 485 (2e edit.) ; Ed. Cuq, *De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien*, pp. 36 et suiv. Ce dernier savant a démontré qu'on ne doit pas confondre l'*exactor auri, argenti, æris*, employé de la Monnaie, avec l'*exactor auri et argenti provinciarum trium*, fonctionnaire des finances et du recouvrement des impôts.

3. Ed. Cuq, *De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien*, p. 37.

4. *C. I. L.*, t. VI, 42.

concerne le fait des monnaies et qui choisit ou approuve les types et légendes qu'on doit graver sur les pièces [1]. Cassiodore à qui nous devons ces détails, a conservé aussi, sous le titre : *Formula qua moneta committitur*, les instructions données par l'empereur au *procurator* délégué pour cinq années à la tête de chacun des Hôtels de la monnaie impériale [2].

Il y avait, dans un Hôtel des Monnaies comme dans toute administration publique, un certain nombre de bureaux spéciaux chargés des différents services. La *Notitia dignitatum* distingue les bureaux suivants dont les titres désignent suffisamment les attributions spéciales : les *scrinia aureæ massæ* (or en barres ou en lingots) ; les *scrinia auri ad responsum* (or monnayé?) ; le *scrinium ab argento* (argent en barres) ; le *scrinium a miliarensibus* (argent monnayé) ; le *scrinium a pecuniis* (monnaies de bronze) [1].

L'ensemble des employés d'un Hôtel des monnaies s'appelait la *familia monetalis* ou *familia monetaria* [2]. Suivant leurs spécialités ou leurs fonctions ils se répartissaient en différentes catégories. Les uns paraissent avoir été des agents de contrôle dépendant de l'autorité centrale c'est-à-dire du *procurator monetæ* ; les autres étaient plus directement dans la main de l'entrepreneur de la fabrication, le *manceps mo-*

1. Dans la *Formula comitivæ sacrarum largitionum*, on trouve un passage dans lequel l'empereur recommande au *Comes sacrarum largitionum* de veiller : *ut figura vultus nostri metallis usualibus imprimatur, monetamque facis de nostris temporibus futura sæcula commonere*. Cassiodore, *Variar.*, VI, 7 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 211.

2. Voici le texte de cette formule :

Omnis quidem utilitas publica fideli debet actione compleri : quia totum vitiosum geritur, ubi conscientiæ puritas non habetur. Tamen omnino monetæ debet integritas quœri, ubi et vultus noster imprimitur et generalis utilitas invenitur. Quidnam erit tutum si in nostra peccetur effigie ? Et quam subjectus corde venerari debet, manu sacrilega violare festinet ? Additur quod venalitas cuncta dissolvitur si victualia metalla vitiantur, quando necesse est respui quod id mercimoniis corruptum videtur afferri. Quis ergo patiatur unius esse commodum dispendia scelesta cunctorum, et detestabile vitium venire possit ad pretium. Sit mundum, quod ad formam nostræ serenitatis adducitur ; claritas regia nil admittit infectum. Nam, si vultus cujuslibet sincero colore depingitur, multo justius metallorum puritate principalis gratia custoditur. Auri flamma nulla injuria permixtionis albescat, argenti color gratia candoris arrideat, æris rubor in nativa qualitate permaneat. Nam, si unum lædere legibus putatur esse damnandum, quid ille mereri poterit, qui in tantam hominum numerositatem peccaverit ? Pondus quin etiam constitutum denariis præcipimus debere servari, qui olim tam penso quam numero vendebantur. Unde, verborum vocabula competenter ab origine trahens, compendium et dispendium pulchre vocitavit antiquitas. Pecunia enim a pecude tergo nominata, Gallis auctoribus, sine aliquo adhuc signo ad metalla translata est ; quam non sinimus fæculenta permixtione fieri contemptibilem, ne iterum in antiquam cognoscatur redire vilitatem. Proinde, te cujus nobis laudata est integritas actionis, ad illa indictione per juge quinquiennium monetæ curam habere præcepimus, quam Servius rex in ære primum impressisse perhibetur, ita ut tuo periculo non dubites quæri si quid in illa fraudis potuerit inveniri. Nam, sicut casus asperos subibis, si quid fortasse deliqueris, ita irremuneratum non relinquemus, si te egisse inculpabiliter senserimus (Cassiod., *Variar.*, 32 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 212).

1. Mommsen-Blacas, *Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 82, note et p. 110, note.

2. Dédicace au Génie de la *familia monetalis* : *Genio famil(iæ) monetal(is) Demetrius Cæs(aris) n(ostri) servus Epaphroditianus de sua pecunia dedicavit*. Orelli, nº 1711 ; A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1848, p. 166.

correspond au δοκιμαστής ou βασανιστής « vérificateur » et à l'ἀργυρογνώμων des Grecs [1]. Il examinait à la pierre de touche les métaux livrés par l'atelier d'affinage et il apposait son estampille ou son poinçon sur les lingots vérifiés, comme le font les essayeurs modernes. On connaît le jeu de mot de Térence : *Spectator : probator, ut pecuniæ spectatores dicuntur* [2].

Les *conductores flaturæ argentariæ monetæ Cæsaris* [3] sont les chefs d'équipe des *flaturarii* ou *flatores*, ouvriers qui fondent le métal et le mettent sous forme de *lateres*, tuiles ou barres. Les *flaturarii* (*flare*, *flando*) ou fondeurs sont désignés ainsi dans une inscription : *flaturarii auri et argenti monetarii* [4]. On trouve dans le Code Théodosien : *conflare pecunias* « fondre des monnaies de bronze », et *conflatores figurati æris* [5].

Des mains des *flaturarii*, les *lateres* métalliques passaient dans celles des *æquatores monetæ* [6], ajusteurs qui leur donnaient la forme de pastilles ovoïdes ayant le poids légal de la monnaie, rectifiant leurs contours avec les cisailles, le marteau ou la lime.

1. H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 38.
2. Térence, *Eunuchius*, III, 5, 18 (t. I, p. 310, éd. Klotz).
3. Mommsen, dans la *Zeit. für Num.*, t. XIV, 1887, p. 39 ; Ed. Cuq, *op. cit.*, p. 36, note. Sur des pièces d'or romaines frappées dans l'atelier de Nicomédie, on lit les lettres C M H, qu'on a proposé d'interpréter par *Conductor* (ou *Curator*) *monetæ octavæ officinæ* (*Zeit. für Num.*, t. XV, 1887, p. 257).
4. Mommsen, *Inscr. regn. Neapol. lat.*, nº 6901 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 253.
5. *Cod. Theod.*, IX, 21, 1 ; IX, 23, 1. Cf. Isid. Hispal., XVI, 18, 5.
6. Orelli, nº 3228 (inscription de Lyon, relative à un esclave de Tibère, Nobilis, qui est dit *æquator monetæ*).

Les *scalptores* sont les ouvriers d'art qui gravent les coins-matrices [1]. Ils étaient fort nombreux, parce que les coins se brisaient souvent et qu'ils devaient en fournir à toutes les officines. Ils travaillaient sous la direction de l'*adjutor præpositus scalptorum sacræ monetæ* [2]. Ces obscurs ouvriers se sont parfois élevés, à l'époque romaine, presque à la hauteur des grands artistes qui, au IVe siècle avant notre ère, ont signé quelques monnaies grecques et dont nous parlerons en traitant de l'art dans la numismatique antique.

Les *signatores* se confondaient plus ou moins avec les *scalptores*. Peut-être, ces derniers se bornaient-ils à exécuter le type (*figura*, *imago*, *nota*) [3], tandis que les *signatores* gravaient les légendes, contrôlaient le travail des *scalptores*, vérifiaient les matrices et plaçaient dans le champ leurs *différents* consistant en lettres isolées, monogrammes, syllabes, symboles divers. La présence de ces *différents* sur les pièces, permettait de contrôler les émissions, de retrouver, en cas de fraude, l'origine précise d'une pièce, d'assurer ou de dégager les responsabilités : ils constituent pour les monnaies de l'Empire romain des variétés innombrables.

Dans le langage courant, le mot *signator monetæ* pouvait avoir un sens moins spécial et s'appliquer à tous les ouvriers d'un atelier monétaire : c'est ce qui paraît résulter de la formule : *pecunia signata formâ pu-*

1. *C. I. L.*, t. VI, 1, nos 42, 43, 44 et 791.
2. *P(ublius) Ælius Felix, q(ui) et Novellius Aug(usti) lib(ertus), adjutor præpos(itus) scalptorum sacræ monetæ.* Inscription de la villa Albani. Éd. Cuq, *op. cit.*, p. 38.
3. Sur ce sens de *nota*, voyez A. Sorlin-Dorigny, *Rev. num.*, 1891, pp. 112 et suiv.

machus, *lib(ertus)*, *item*, etc. (suivent 14 noms d'affranchis) ; — *Callistus*, *ser(vus)*, etc. (suivent 8 noms d'esclaves). *D(e) s(uo) d(ono) d(ederunt). Dedicat(um) V k(alendas) Fabr(uarii), L(ucio) Vipstanio Messala, M(arco) Vergiliano Pedone, co(n)s(ulibus)* [1].

3. *Herculi Aug(usto) sacr(um). Felix, Aug(usti) l(ibertus), optio et exactor auri, arg(enti), æris, item signat(ores), suppostores, malliatores monetæ Cæsaris n(ostri)...* [2].

4. *Victoriæ Aug(ustæ) sacrum. Conductores flaturæ argentar(iæ) monetæ Cæsaris...* [3].

On voit, par les trois premiers de ces textes, que Félix, affranchi de l'empereur était à la fois *exactor* pour la monnaie impériale (or et argent) et pour la monnaie sénatoriale (bronze). Peut être jouait-il, au dessus ou au-dessous des triumvirs, un rôle dans les mesures qu'on devait prendre nécessairement pour que des coins-modèles fussent décrétés, approuvés et exécutés à Rome, puis distribués rapidement dans les divers Hôtels monétaires de l'Empire [4]. Ce n'est, en effet, que par une organisation administrative des plus diligentes qu'on arrivait à faire frapper simultanément, et avec d'incessantes modifications, des monnaies dans les trois métaux, aux mêmes effigies, types et légendes, dans tous les ateliers de l'Orient et de l'Occident.

Les *officinatores* étaient les fonctionnaires placés à la tête des diverses officines de chaque atelier. Une inscription mentionne les *officinatores et nummularii officinarum argentariarum familiæ monetariæ* [1].

Les *nummularii officinarum* sont les caissiers et les changeurs de l'Hôtel des monnaies. Leur chef était qualifié de *superpositus auri monetæ numulariorum;* du moins, c'est le titre donné à un certain C. Julius Thallus, probablement affranchi de Caligula [2]. Les *nummularii* recevaient les lingots et monnaies étrangères que le public apportait à leur comptoir ; ils en examinaient le titre et l'aloi et les remboursaient en monnaie nouvelle et ayant cours.

Il y avait d'autres *nummularii* répandus dans tout l'Empire et qui, installés sur le forum à leurs comptoirs (*mensæ publicæ nummulariorum*), faisaient toutes les opérations de change et de bourse, sous le contrôle d'officiers publics : il en sera parlé ailleurs [3].

Les *nummularii* de l'Hôtel des monnaies constituaient ce que nous appelons aujourd'hui le bureau du change : *nummularius qui per argentum æs videt*, dit Pétrone [4]. Dans une loi insérée au Digeste, on parle de la monnaie déposée chez le *nummularius, quoad probaretur* [5].

Le *probator* est l'essayeur chimiste : il

1. *C. I. L.*, t. VI, 43.
2. *C. I. L.*, t. VI, 44.
3. *C. I. L.*, t. VI, 791.
4. Fr. Lenormant en fait le chef suprême de l'Hôtel des monnaies de Rome. *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 199.

1. *C. I. L.*, VI, 298; A. de Barthélemy, *Rev. num.* 1848, p. 166; Borghesi, *Œuvres compl.*, t. III, p. 532; Ed. Cuq, *op. cit.*. p. 40.
2. Marini, *Iscrizioni antiche dé palazzi Albani*, p. 102; Willmans, nº 227; Ed. Cuq, *op. cit.*, p. 39; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 202.
3. J. Marquardt, *De l'organ. financ.*, trad. Vigié, p. 81. A l'époque carolingienne, au IXe siècle, le grammairien Drutmar donne au *nummularius* les attributions du monnayeur : *Nummularii a nummo dicuntur qui ipsi eos percutiunt*. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1848, p. 179.
4. Pétrone, *Satyr.*, ch. LVI.
5. Digeste, XXXXVI, 3, 39.

n'est dit par aucun historien ancien, — qu'une portion notable de la population romaine prit parti pour les rebelles et se joignit à eux, il n'en est pas moins certain que nous sommes autorisés à conclure que les monnayeurs de Rome, les *opifices Monetæ*, comme les appelle Aurelius Victor, étaient au nombre de plusieurs milliers et qu'avec leurs familles ils remplissaient, comme ceux d'Antioche, tout un quartier de la ville [1].

On ne peut douter, d'après cela, qu'il y eut, à Rome aussi bien qu'à Antioche, une quantité d'officines privées dans les rues avoisinant l'Hôtel des monnaies. Nous trouvons la confirmation directe de cette conjecture dans une phrase d'Ulpien qui dit, en parlant des monnayeurs : *extrinsecus sibi signant pecuniam forma publica* [2]. D'après le contexte même, ce témoignage ne s'applique nullement à une fabrication clandestine de fausse monnaie, mais à des opérations illicites auxquelles se livrent les monétaires à leur domicile privé.

En ce qui concerne Alexandrie, sous les Lagides et sous la domination romaine, les observations de M. Dutilh lui ont permis de présenter des conclusions analogues : « A mon avis, dit-il, à partir de Ptolémée I Soter jusqu'à la Tétrarchie, de 305 avant J.-C. jusqu'à 305 après J.-C., Alexandrie était l'administration monétaire générale,

1. Mongez, *Mémoires sur l'art du monnayage*, p. 31.

2. Ulpien, *Digeste*, XLVIII, 13, 6, 1 : *Qui, cum moneta publica operarentur, extrinsecus sibi signant pecuniam forma publica vel signatam furantur, hi non videntur adulterinam monetam exercuisse, sed furtum publicæ monetæ fecisse, quod ad peculatus crimen accedit*. Cf. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 206.

ayant ses ramifications dans tous les grands centres du pays et elle employait à la frappe des monnaies les orfèvres de marque de l'intérieur [1]. » Suivant M. Dutilh, les orfèvres de toutes les grandes villes de l'Égypte étaient en même temps monnayeurs. C'est dans les ruines de boutiques d'orfèvres qu'on a trouvé des lingots d'argent et de bronze avec des monnaies sortant de la frappe et n'ayant pas encore circulé [2].

Il est également permis d'induire de certains témoignages historiques que, dans les autres ateliers de l'empire romain, les monnayeurs étaient très nombreux et ne travaillaient pas toujours dans l'Hôtel des monnaies. Sozomène, entre autres, raconte que Julien l'Apostat chassa Éleusius, évêque de Cyzique, et ses partisans, et leur interdit de rentrer dans la ville parce qu'il y craignait une sédition, tellement étaient nombreux les artisans qui travaillaient à la laine et à la *monnaie* [3]. Ce récit semble impliquer que les ouvriers monétaires n'étaient pas tous des employés de l'Hôtel des monnaies.

De même, ce n'est guère qu'en admettant l'existence d'officines privées du même genre à Lyon, qu'on s'explique pourquoi l'on a trouvé une si grande quantité de coins monétaires et de moules en terre cuite sur divers points de la colline de Fourvières, aux alentours de l'endroit où s'élevait l'Hôtel des monnaies. Enfin, comme nous le verrons ailleurs, les moné-

1. Dutilh, *Journ. int. d'arch. num.*, t. II, 1899, p. 285.

2. A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. II, p. 514.

3. ...τῶν τεχνιτῶν τοῦ νομίσματος. Sozom., *Hist. eccl.*, V, 15 (p. 1255 de l'éd. Migne).

blicâ populi romani, qui désigne la monnaie frappée aux coins romains, en opposition avec la monnaie provinciale. L'*æs signatum*, au commencement de la République, était la monnaie de bronze portant un type, qui succéda à l'*æs rude*.

Les *suppostores* sont les manœuvres qui fixent solidement le coin-matrice sur l'enclume, le maintiennent à la main pendant la frappe et assujettissent entre les coins, avec des tenailles, les lentilles chauffées au rouge [1].

Enfin, les *malleatores* ou *malliatores* sont les forgerons qui frappent sur les coins avec le marteau (*malleus*) : *malleatores monetæ Cæsaris*, dans une inscription [2].

Ce personnel constituant la *familia monetalis* était si nombreux qu'il remplissait tout un quartier des plus grandes villes. Nous avons vu, plus haut, que dans certaines cités grecques comme Antioche, Smyrne, Éphèse, les ouvriers employés à la fabrication monétaire étaient un élément notable de la population, capable dans certains cas de soulever un mouvement populaire, travaillant les uns dans l'atelier central, les autres isolément ou par petits groupes dans leurs échoppes privées. Il en était de même à Rome, comme suffirait à l'établir la quantité énorme de variétés de coins simultanément employés, et comme le prouve également l'importance de la révolte des monnayeurs sous Aurélien. Vopiscus dit en ce qui concerne cette insurrection : « Il y eut encore, sous Aurélien, la guerre des monnayeurs provoquée par le *rationalis* Felicissimus ; l'empereur la réprima vigoureusement et avec la plus grande sévérité, mais sept mille de ses soldats y périrent [1]. Et plus loin, le même chroniqueur rapporte une lettre d'Aurélien lui-même à son père Ulpius Crinitus : «... Une sédition dans nos murs a dégénéré en une guerre des plus graves : les monnayeurs se sont insurgés à l'instigation de Felicissimus, le dernier des esclaves, que j'avais investi de la *procuratio fisci*. Les révoltés sont écrasés, mais sept mille Liburniens, Ripuaires, Castrianiens et Daces ont été tués [2]. »

Cette révolte des monnayeurs de Rome est rapportée sans plus de détails par d'autres écrivains des bas temps, comme Aurélius Victor et Eutrope, frappés surtout de l'importance de l'insurrection et de sa sanguinaire répression qui eut pour théâtre le mont Cælius [3]. A quelque conjecture qu'on se livre pour expliquer le chiffre énorme des révoltés, en admettant même, — ce qui

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 254.

2. Gruter, p. 1070, 1 ; Mommsen-Blacas, *Hist. de la monn. rom.*, t. III, pp. 13-14 ; P. Louis Lucas, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Saglio, v° *Exactor*, p. 869, note 23 ; Hill, *Handbook*, p. 141.

1. *Fuit sub Aureliano etiam monetariorum bellum, Felicissimo rationali autore ; quod acerrime severissimeque compescuit ; septem tamen millibus suorum militum interemptis.*

2. *Ita enim seditio intra murana bellum gravissimum peperit : monetarii, autore Felicissimo, ultimo servorum, cui procurationem fisci mandaveram, rebelles spiritus extulerunt. Hi compressi sunt, septem millibus Liburnorum, Ripuariensium et Castrianorum et Dacicorum interemptis.* Vopiscus, *Aurelien*, 38.

3. Aurel. Victor, *De Cæsaribus*, XXXV, 6 ; Eutrope, IX, 14 ; cf. Victor, *Epitom.*, XXXV, 14 ; Suidas, v° Μονιτάριος. Cf. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1848, p. 167 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 95-96 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. III, p. 206 ; A. Sorlin-Dorigny, *Rev. num.*, 1891, pp. 105 et suiv.

§ V

Affinage et estampillage des lingots monétaires.

Un curieux passage d'Épictète nous atteste, malgré son caractère anecdotique, que les Anciens, dans les relations quotidiennes du petit commerce, avaient recours aux mêmes moyens que nous aujourd'hui, pour s'assurer de l'authenticité des monnaies mises en circulation. « Voyez, dit-il, en ce qui concerne la monnaie, comment nous en examinons la technique, et à quels artifices l'inspecteur (ἀργυρογνώμων) a recours pour vérifier une pièce, mettant en jeu la vue, le toucher, l'odorat et l'oreille ; en effet, il jette un denier sur le sol pour en observer le son, et même il ne se contente pas d'un tintement unique, et renouvelle l'expérience comme un musicien [1]. »

De tout temps, dans l'antiquité, on a prêté grande attention à l'aloi des métaux précieux, monnayés ou non. On distinguait avec grand soin, par exemple, sur les marchés ou dans les caisses publics, l'or affiné de l'or plus ou moins pâle [2]. Tite Live raconte que les Carthaginois, après la seconde guerre punique, en 199 avant J.-C., ayant apporté à Rome leur tribut de guerre, les questeurs romains firent examiner le métal par des essayeurs qui constatèrent que ce que les ambassadeurs voulaient faire passer pour de l'or n'était que de l'électrum contenant un quart d'alliage, ce qui faillit amener une rupture de la paix : *Carthaginienses eo anno argentum in stipendium impositum primum Romam advexerat : id, quia probum non esset quæstores renunciaverant, experientibusque pars quarta decocta erat, pecunia Romæ mutua sumpta, intertrimentum argenti suppleverunt* [1].

Les essayeurs déterminaient le degré de pureté de l'or et de l'argent à l'aide de la pierre de touche (la *lydite*) que les Grecs appelaient βάσανος; les Latins, la désignaient sous le nom de *Lydius lapis* parce qu'on la recueillait surtout en cailloux roulés dans les torrents de la Lydie. En Europe, il en existe des gisements dans les montagnes de la Saxe et de la Bohême. On sait qu'il suffit de frotter un morceau de métal, une monnaie ou un bijou d'or ou d'argent, sur cette pierre noire basaltique et d'observer la couleur plus ou moins nuancée des rayures obtenues par ce frottement [2]. Quelques gouttes d'acide nitrique ou d'eau régale répandues sur ces traces métalliques dissolvent et décomposent les matières étrangères à l'or ou à l'argent.

Théophraste [3] signale cette propriété de

1. Epict., I, 20, p. 68 de l'ed. Schenkl : ὁρᾶτε ἐπὶ τοῦ νομίσματος ὅπου δοκεῖ τι εἶναι πρὸς ἡμᾶς, πῶς καὶ τέχνην ἐξευρήκαμεν καὶ ὅσοις ὁ ἀργυρογνώμων προσχρῆται πρὸς δοκιμασίαν τοῦ νομίσματος, τῇ ὄψει, τῇ ἁφῇ, τῇ ὀσφρασίᾳ, τὰ τελευταῖα τῇ ἀκοῇ · ῥήξας τὸ δηνάριον τῷ ψόφῳ προσέχει καὶ οὐχ ἅπαξ ἀρκεῖται ψοφήσαντος, ἀλλ' ὑπὸ τῆς πολλῆς προσοχῆς μουσικὸς γίνεται. Cf. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXV ; Mongez, *Mémoires sur l'art du monnayage chez les Anciens et les modernes*, p. 13.

2. Voyez ci-dessus, p. 356.

1. Tite Live, XXXII, 2. Carthage, à cette époque, faisait d'ailleurs frapper des monnaies en électrum.

2. Mongez, *Mémoires sur l'art du monnayage*, p. 14.

3. Théophraste, *De lapidibus*, § 46 : Εὑρῆσθαι δέ φασι νῦν λίθον ἀμείνω πολὺ τῆς πρότερον, ὥστε μὴ μόνον τὸν ἐκ τῆς καθαρσέως ἀλλὰ καὶ τὸν κατάχαλκον

taires mérovingiens n'étaient-ils pas aussi orfèvres et ne se livraient-ils pas à leur double métier dans des conditions plus grandes encore, de liberté et d'indépendance?

Seule aussi l'hypothèse de monnayeurs nombreux travaillant hors de l'Hôtel des monnaies explique la nature des mesures que prend Constantin contre le faux monnayage : le décret vise les monnayeurs eux-mêmes et les accuse de pratiquer clandestinement le faux monnayage (*quoniam nonnulli monetarii adulterinam monetam clandestinis sceleribus exercent*) ; Constantin provoque contre eux la délation de tous les citoyens (*cuncti cognoscant utilitatem sibi incumbere hujusmodi homines inquirendi*) [1]. Ces *monetarii* ne pouvaient se livrer au faux monnayage qu'en dehors de l'Hôtel des monnaies, et ce n'est que dans cet état de choses que l'on comprend qu'il soit fait appel à la bonne volonté du public, c'est-à-dire des voisins, pour les dénoncer et les livrer à la rigueur des lois répressives du faux monnayage.

M. A. de Barthélemy a établi que les charges de la *familia monetalis*, au moins dans la période constantinienne, se transmettaient héréditairement dans les mêmes familles d'affranchis ou d'esclaves [2]. Ce caractère héréditaire de la corporation des monnayeurs avait son origine dans les prescriptions rigoureuses de la législation romaine qui ne permettait pas aux esclaves publics de quitter leur emploi [3]. Même lorsqu'une femme libre épousait un monnayeur elle aliénait sa liberté pour suivre la condition de son mari [1]. Dans cet état social, les familles des monnayeurs s'alliaient forcément ensemble, et de là est issu le caractère héréditaire et fermé de leur corporation, surtout lorsque certains privilèges leur furent concédés. Déjà dans un rescrit des empereurs Théodose et Valens, adressé au *Comes sacrarum largitionum*, on voit les monnayeurs devenus héréditaires : *monetariorum nexu sanguinis pertinentium* [2]. Aussi M. de Barthélemy a-t-il eu raison de rechercher dans la *familia monetalis* romaine, les origines des corporations monétaires ou *serments* privilégiés du moyen âge [3].

1. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1848, p. 168.

2. A. de Barthélemy, *loc. cit.*

3. *Cod. Justin.*, l. XI, 9 : *De murilegulis et gynæciariis et procuratoribus gynæcii et de* MONETARIIS *et bastagariis :* MONETARIOS *in sua semper conditione durare oportet, ne dignitatis cujuscumque privilegio ab hujusmodi conditione liberari.* — *Cod. Justin.*, l. I, 6 : *Si qui publicorum servorum fabricis seu aliis operibus publicis deputati, tanquam propriæ conditionis immemores, domibus se alienis et privatarum ancillarum consortiis adjunxerint, tam ipsi quam uxores eorum et liberi, confestim conditioni pristinæ laborique restituantur.*

1. *Cod. Justin.*, XI, 7 : *Edicimus ne qua mulier splendidioris gradus monetarii adhærens consortio, decus et nativæ libertatis amittat.* Cf. Mongez, *Mémoires sur l'art du monnayage*, p. 31.

2. *Cod. Justin.*, IX, 7, 13 ; A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1848, p. 168.

3. D'après les astrologues, les monnayeurs comme les mineurs, naissaient avec un signe particulier : *Cycnus quoque ad hujus signi pertinet partem. Quicumque igitur hoc oriente sidere nati fuerint, metallorum inventores erunt, qui latentes auri et argenti venas ac cæterarum specierum solertibus inquisitionibus persequantur, hi quoque monetarii efficientur.* J. Firmicus Maternus, VIII, 17.

leurs formes : ceux qui avaient été coulés en bâtons ou saumons étaient dénommés σκύταλα, σκυταλίδες ; ceux qui avaient la forme de pastilles étaient des φθοΐδες ; ceux qui se rapprochaient de la forme de broches plus ou moins longues étaient des ὀβελοί, ὀβελίσκοι ; c'est du mot ὀβελός que fut formé le nom de l'*obole* [1]. Le φθοῖς ou la pastille métallique non monnayée, est mentionné dans les comptes des trésoriers du temple d'Athéna, à Athènes, au v[e] siècle [2]. Quand Épaminondas mourut, on trouva dans sa demeure un vieil ὀβελίσκος en fer qui, sans doute, devait avoir un caractère superstitieux ou talismanique [3]. Au temps d'Aristote on voyait encore, dans le temple de Héra à Argos, les vieux ὀβελίσκοι démonétisés que Phidon avait jadis offerts en ex-votos à la déesse : ils portaient une inscription dédicatoire que nous pouvons supposer imprimée par le procédé de l'estampille [4].

Il est intéressant de constater que, sur les monnaies de la ville de Damastium dont les mines étaient célèbres, on voit,



Fig. 13. Monnaie de Damastium.

parfois, comme type de revers, le pic, instrument principal des mineurs, et d'autres fois un lingot quadrilatère d'argent muni d'une courroie pour être transporté à la main (Fig. 13) [1]. L'ἄρχων τοῦ ἀργυρίου dont parle une inscription attique était peut être, dans un Hôtel monétaire, le personnage qui avait la garde et la responsabilité du magasin dans lequel étaient enfermés les lingots destinés à la frappe et qui avaient déjà été affinés [2]. Fondre et affiner les métaux se disait chez les Grecs, χωνεύειν, διαχεῖν (*fundere, flare*), d'où l'expression *æs dichoneutum* (δὶς χωνεύω) employée, à l'époque byzantine, pour désigner les monnaies de bronze retirées de la circulation et renvoyées au creuset pour être refondues [3].

Les Romains donnaient le nom de *lateres* aux lingots de métal précieux non monnayés qui étaient déposés dans l'*ærarium Saturni* et qu'on se réservait de faire transformer en monnaies dans le cas de nécessité : *lateres argentei atque aurei primum conflati atque in ærarium conditi*, dit Varron [4]. Dans les temps reculés, ils s'étaient servi, comme monnaie, de lingots analogues en bronze, et leurs historiens désignent ce numéraire primitif sous le nom d'*æs grave* et d'*æs signatum*. Nous n'avons pas à insister ici sur cette lourde

1. Voyez ci-dessus, pp. 425-426.
2. *C. I. Gr.*, n[os] 145, 146, 147 ; cf. *C. I. Attic.*, t. I, p. 64 et suiv.
3. Plutarque, *Fab.*, 27.
4. Arist., fr. 481, éd. Rose ; *Étymol. magnum*, v° ὀβελίσκος.

1. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 135 ; *Choix de monn. grecq.*, pl. I, fig. 31 ; *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, pl. III, 6 ; *Brit. Mus. Catal. Thessaly*, pl. XVI, fig. 4 et 5 ; J. v. Schlosser, *Beschreib. d. altgriech. Münzen*, t. I, pl. IV, 19. Comparez à ce type monétaire la forme d'un saumon en cuivre provenant d'une mine antique de Sardaigne : Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'Antiquité*, t. IV, p. 99, fig. 97.
2. *C. I. Gr.*, n° 82. = C. I. A. II, 1 870. Reinach dit que c'était un simple administrateur des finances d'un dème R. E. G. 1888, note à la p. 4 du t. à p.
3. *Cod. Theod.*, XI, 21, 1 (décret de Valentinien II et Valens, en 371) ; J. de Pétigny, *Rev. num.*, 1857, p. 151.
4. Varron, dans Nonius, s. v° *Lateres*, p. 356, ed. Gerlach et Roth ; Hultsch, *Metrol.*, p. 267.

la pierre de touche et son application à l'essayage des monnaies d'or et d'argent, et il ajoute qu'on la recueille dans le cours du Tmolus, c'est-à-dire dans une région où l'on trouvait précisément aussi un électrum dont le degré d'alliage si variable avait constamment besoin d'être précisé et contrôlé [1].

De nombreux bas-reliefs ou peintures de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Perse nous montrent le métal affiné mis en lingots ou en briques de formes régulières, rectangulaires, trapézoïdales, coniques ou autres, ou même sous forme de disques ou d'anneaux (les *tabnous* de l'Égypte) obtenus par la fusion (*conflati*) ou le martelage [2]. Des lingots de ce genre figuraient comme ex-votos dans les temples grecs ou dans les ateliers, pour être monnayés au fur et à mesure des besoins. Hérodote raconte que le roi de Perse faisait fondre les métaux provenant du tribut ou des impôts ; il les gardait dans son trésor à l'état de lingots et, ajoute-t-il, « lorsqu'il a besoin d'argent, il fait frapper la somme qui lui est nécessaire [3] ».

Polybe appelle ces briques d'or et d'argent, πλίνθοι χρυσαῖ καὶ ἀργύραι [4]. Dans les inventaires déliens, les lingots de métal précieux provenant de la fonte de débris d'offrandes ou d'ustensiles hors d'usage reçoivent le nom de χύματα. L'inventaire d'Hypsoclès enregistre quinze χύματα d'or pesant ensemble 1,600 drachmes, et 22 χύματα d'argent [1]. Les briques d'or et d'argent offertes à Delphes par le roi de Lydie, Gygès, étaient populaires sous le nom de γυγάδαι, du nom du donateur [2]. Crésus, qui pourtant avait déjà sa monnaie, envoya aussi des briques de métal précieux à la Pythie delphique : « Il fit fondre, dit Hérodote, une immense quantité d'or, dont on fabriqua au marteau, des demi-briques d'une palme d'épaisseur, longues, les unes de six palmes, les moindres de trois. Il y en eut cent, dont 40 d'or pur, chacune du poids d'un talent et demi, les autres d'électrum, pesant chacune deux talents [3]. »

Les lingots de fer (πέλανορ, πέλανος) dont Sparte fit longtemps usage en guise de monnaie pesaient, chacun, une mine éginétique ; pour en transporter six seulement, c'est-à-dire environ 4,536 kilogr., il fallait un chariot attelé de deux bœufs [4]. Dans le reste du monde hellénique on continua longtemps à voir circuler, à côté des monnaies véritables, des lingots monétaires qu'on appelait de différents noms suivant

χρυσὸν καὶ ἄργυρον γνωρίζειν καὶ πόσον εἰς τὸν στατῆρα μέμικται. Σημεῖα δὲ ἐστίν αὐτοῖς ἀπὸ τοῦ ἐλαχίστου· ἐλάχιστον δὲ γίνεται κριθή, εἶτα κόλλυβος, εἶτα τεταρτημόριον ἢ ἡμιώβολος, ἐξ ὧν γνωρίζουσι τὸ καθῆκον. Εὑρίσκονται δὲ τοιαῦται πᾶσαι ἐν τῷ ποταμῷ Τμώλῳ. Λεία δ' ἡ φύσις αὐτῶν καὶ ψηφοειδής, πλατεῖα, οὐ στρογγύλη· μέγεθος δὲ ὅσον διπλασία τῆς μεγίστης ψήφου.

1. Voyez ci-dessus, p. 356 ; aussi K. B. Hoffmann, dans la *Num. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 32 et suiv. ; W. Ridgeway, *Num. Chron.*, 1895, p. 104.

2. E. Babelon, art. *Lateres*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.

3. Hérod., III, 94.

4. Polybe, X, 27, 12.

1. Homolle, *Bull. corr. hell.*, t. VI, 1882, pp. 94 et 134 ; t. X, 1886, p. 470.

2. Hérod., I, 14 ; Pollux, III, 87 ; VII, 98. Voyez ci-dessus, p. 468.

3. Hérod., I, 50. D'après Lepsius (*Les métaux dans les inscript. égyptiennes*, trad. Berend, p. 15), les briques offertes par Crésus étaient des briques creuses, car, massives, chacune d'elles eut pesé 232 kilogr.

4. Hésychius, Photius, Suidas, s. v° ; Hultsch *Métrol.*, p. 535 ; U. Köhler. dans les *Mittheil.* d l'Instit. arch., *Athen. Abtheil.*, t. VII, 1882, p. 1.

glettes ou barres d'or ou d'argent, il en est autrement; l'affinage nécessitait des procédés particulièrement délicats et une surveillance étroite. C'est pourquoi il avait lieu dans l'Hôtel des monnaies lui-même et les estampilles de contrôle étaient apposées sur les lingots par les fonctionnaires de cet établissement : c'est à tort qu'on a voulu y voir des marques de mines ou de fonderie [1].

Un lot très important de barres d'or estampillées et préparées pour la frappe monétaire, fut découvert en septembre 1887 dans le comté de Haromszeker, sur la Bodza, en Transylvanie [2]. Le lieu de cette trouvaille est à proximité de Czofalva, où furent déterrés, en 1840, des bracelets d'or, des phalères d'or et un grand nombre d'autres objets en or conservés au Cabinet des Antiques de Vienne. C'est aussi sur la Bodza qu'est située la ville de Pétrossa, patrie du fameux trésor d'orfévrerie en or conservé au musée de Bucarest. A une faible distance de là, s'élevait la ville de Sirmium qui possédait, à l'époque ro-



Fig. 14 Fig. 15

Lingots d'or affiné de Sirmium.

genre dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Saglio, v° *Forma*, pp. 1243 et 1244 et notes.

1. Mommsen, *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1888, p. 353; H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1898, p. 212 et t. XXXII, 1899, p. 35.

2. Fr. Kenner, dans la *Numism. Zeit.*, t. XII, 1888, pp. 19 à 46; Fr. Kenner et Domaszewski, dans les *Archæol.-epigraph. Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, XII[e] année, *Heft I*, 1888, pp. 66 à 73; Mommsen, *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1888, p. 351; E. Babelon, *Rev. num.*, 1889, p. 143; J.-A. Blanchet, même recueil, 1893, p. 285; H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXX, 1898, p. 212; Domaszewski, *C. I. L.*, III, n. 8080; W. Frœhner, dans l'*Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. XIII, 1889, *Procès-verbaux*, p. 3; Hill, *Handbook of greek and roman Coins*, p. 137.

et encombrante monnaie faite de lingots de bronze coulés, dont il nous est resté des échantillons nombreux. Disons seulement qu'au point de vue de la fabrication et de la forme ils devaient se rapprocher des lingots d'or et d'argent non monnayé qui, plus tard, constituèrent la réserve métallique de l'État romain. Pline raconte que Jules César, lors de sa première entrée dans Rome, pendant la guerre civile, tira du Trésor public 15,000 livres en tuiles d'or et 35,000 livres en tuiles d'argent [1].

Sous la République et sous l'Empire, les généraux victorieux ont souvent rapporté dans l'*ærarium* de l'État d'énormes quantités de matières d'or et d'argent qu'on transformait en lingots et qui, sous cette forme, venaient augmenter la réserve [2]. A côté de la monnaie, les *lateres* d'or et d'argent n'ont jamais cessé d'être en usage dans les gros paiements entre particuliers et dans les caisses publiques; on les appréciait à l'aide de la pierre de touche et de la balance. La *lex Manilia* (357 avant J.-C.) sur l'affranchissement des esclaves, établit un impôt (*aurum vicesimarium*) [3] qui fut payé en lingots; sous l'Empire, les paiements en lingots et l'usage de la balance sont constants [4], et même une inscription de l'époque impériale, trouvée à Cius, fixe une amende au poids, *en livres d'or* et non en espèces monétaires [5].

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 17, 1.

2. Tite Live, XXVII, 10, 11; XXXIV, 52, 7 et *passim;* Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 16, 148 et 55; cf. J. Marquardt, *De l'organ. financ. chez les Romains*, p. 27.

3. Tite-Live, XXVII, 10, 1.

4. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 64.

5. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 94; *Bull. corr. hell.*, t. XII, 1888, p. 201.

De là vient qu'à l'époque de Dioclétien, l'or est vendu dans le commerce, sous deux formes, ἐν ῥηγλίοις et ἐν ὁλοκοτίνοις [1]. Le χρύσος ἐν ῥηγλίοις est l'*or en barres* recuit, c'est-à-dire purifié (*coctum*, *recoctum*), et le χρυσὸς ἐν ὁλοκοτίνοις est l'or monnayé que l'on doit néanmoins toujours peser. A l'époque byzantine, le mot ὁλοκότινος est constamment employé comme synonyme de *solidus aureus* et de *nomisma* [2].

Il nous est parvenu des barres, réglettes, plaques ou saumons de métal, en or, argent, bronze, fer, plomb, étain, qui portent sur leur flanc des estampilles imprimées en relief au moment où ces métaux, affinés et jugés propres à être livrés à la circulation commerciale, allaient quitter le haut fourneau ou l'atelier d'affinage.

Quand il s'agit des saumons de cuivre, de fer, de plomb, d'étain, il est évident que les estampilles ne sauraient être que des marques de mines ou d'usines de traitement des minerais [3]. Mais pour les ré-

1. P. Paris, dans le *Bull. corr. hell.*, t. IX, 1885, pp. 237-238; H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 48.

2. Comparez notamment : Théodoret, *Hist. eccles.*, III, 869, 49; Théophane, *Chronogr.*, p. 635, ed. de Bonn; Cedrenus, pp. 801, 458, éd. de Bonn; Suidas, v° Δηνάριον, dans Hultsch, *Script.*, t. I, p. 307. Tous ces textes et d'autres sont réunis et commentés par M. J. Svoronos, dans le *Journ. int. d'arch. num.*, t. II, 1899, p. 358, et par H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 48.

3. Nous ne citerons, comme exemple, qu'un saumon de plomb argentifère conservé au Cabinet des médailles et provenant des mines antiques de Carthagène; il a 43 cent. de long et porte en estampille : *M(arcus et) P(ublius) Roscieis M(arci) F(ilieis) Maic(ieis)*. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nat.*, n° 2408. Voyez une abondante énumération de saumons du même

Sur les monnaies des empereurs Gratien, Valentinien II et Valens on rencontre tous les petits signes que nous venons de signaler : le monogramme du Christ, la palme, l'étoile, ainsi que le nom de l'atelier : *Sirmium*. Ce sont donc les *différents* des officiers de l'atelier de Sirmium dont les inscriptions, ici correspondantes, nous fournissent les noms.

Nous trouvons sur ces barres, d'abord la mention de *signatores monetæ :* ce sont Quirillus et Dionisus (*sic*) qui ont pour marques respectives, l'un une palme, l'autre une étoile.

Au-dessus d'eux, nous placerons Lucianus, le maître d'atelier qui certifie, par l'apposition de son nom et de son *différent*, que l'or affiné par ses subordonnés Quirillus et Dionisus est de bon aloi.

Enfin, à côté de Lucianus, se trouve Flavianus, le chimiste-expert, vérificateur des opérations de fonte faites dans l'Hôtel des monnaies de Sirmium. Il a soumis les lingots à la pierre de touche, et, en témoignage de cette vérification (*ad digma*, δεῖγμα), il y a apposé sa signature; après quoi, il ne restait plus qu'à livrer les lingots aux équipes d'ouvriers de la frappe monétaire. Les autres estampilles sont probablement quelque chose comme des reçus ou des prises en charge des lingots dans le *scrinium aureæ massæ*.

La présence des effigies des trois empereurs Valens, Valentinien II et Gratien sur l'une des estampilles, circonscrit la date des manipulations que nous venons d'analyser entre les années 375 et 378 de notre ère. Le poids des barres n'est pas régulier parce qu'à ce point de vue on les appréciait à l'aide de la balance. Elles sont d'or affiné, comme l'indique le mot OBR(*yzum*) [1] : c'est de l'or purifié à 980 millièmes, titre des monnaies romaines contemporaines. Ces barres avaient donc été préparées pour la frappe monétaire et, comme nous l'avons vu, elles furent estampillées non dans une mine, mais dans l'atelier monétaire de Sirmium, d'où nous avons conclu que, dans l'antiquité, l'atelier d'affinage des métaux précieux, à l'encontre des usages modernes, faisait partie de l'Hôtel des monnaies lui-même.

Bien que l'or fût ainsi affiné et disposé en réglettes contrôlées par des agents responsables, avant d'être livré au forgeron monétaire, il ne nous est pas resté d'autres barres d'or estampillées que celle que nous venons d'étudier. Mais pour l'argent, métal moins précieux et moins rare, nous en connaissons un plus grand nombre, dont l'étude est non moins instructive.

La trouvaille de Myt-Rahineh, par Mariette, en 1860, contenait, outre 23 monnaies d'argent archaïques, 73 kilogr. du même métal, en barres aplaties au marteau et préparées pour la fabrication [2]. D'autres trouvailles de barres d'argent analogues ont encore été faites en Égypte; seulement, les lingots ne portent aucune estampille et il n'y a pas lieu d'insister à leur sujet [3].

Mais le musée provincial de Hanovre possède trois lingots d'argent estampillés, qui, sauf pour la forme, sont analogues aux barres d'or de Haromszeker : ils ont été trouvés en 1888 à Nindorf près Uchte, dans le canton de Stolzenau, à 25 kilom. au

1. Voyez ci-dessus, p. 354 et surtout ci-après, p. 892.

2. A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. II, p. 514.

3. Dutilh, *Journ. int. d'arch. num.*, t. II, 1899, p. 287.

maine, un atelier monétaire impérial. Ces réglettes d'or sont au nombre de quinze, brisées en vingt-trois fragments. Quatre lingots sont intacts et ont la forme de bâtons de réglisse ou de cire à cacheter, avec une longueur variant de 140 à 175 millimètres ; le plus lourd pèse environ 500 grammes ; le plus léger 248 grammes [1]. La plupart de ces fragments portent, estampés à l'aide de divers poinçons, des figures ou des inscriptions. Il y a jusqu'à trois, quatre ou cinq inscriptions ou figures sur un même lingot ; en revanche, les mêmes inscriptions se retrouvent sur plusieurs réglettes. En voici l'énumération (nos fig. 14 et 15 reproduisent deux de ces barres d'or) :

1. Empreinte portant trois bustes impériaux diadémés, de face et côte à côte, accompagnés des lettres DDD NNN (*dominorum nostrorum*) : les trois empereurs représentés sont Gratien, Valentinien II et Valens. Cette estampille a une remarquable analogie de forme avec les types des *exagia solidi* de la même époque [2].

2. Empreinte d'une femme tourelée, la Fortune, assise à gauche, tenant une corne d'abondance et une palme ; dans le champ devant elle, le monogramme du Christ ; à l'exergue, SIRM. Cette Fortune est un type monétaire encore fréquent à la basse époque romaine.

3. Empreinte de l'inscription suivante :

LVCIANVS
OBR · I · SIG. ☧

1. L'ensemble de ces barres représente 6 kilog. 1/2. Elles sont aujourd'hui dispersées dans diverses collections de l'Europe ; le Cabinet des médailles a fait l'acquisition de deux échantillons (*Rev. num.*, 1893, p. 285).

2. J. Sabatier, *Monn. byzantines*, t. I, pl. III.

Lucianus obryzum primus signavit. « Lucianus a marqué de son estampille cet or pur, comme premier magistrat [1]. »

4. Empreinte de l'inscription suivante :

QVIRILLVS
ET DIONISVS
SIRM SIG.

Quirillus et Dionisus Sirmienses signaverunt.

5. Variété de l'estampille précédente :

QVIRILLVS
ET DIONISVS
★ SIRM SIG.

6. Empreinte de l'inscription suivante :

FL · FLAVIAN
VS · PRO · SIG
AD DIGMA.

Flavius Flavianus probator, signavit ad digma. « Flavius Flavianus, essayeur, a marqué de son estampille, après vérification à l'éprouvette [2]. »

1. *Obryzum primus signavit* vaut mieux que *obryzum in officina prima signavit* ou *obryzum primæ notæ* (de première qualité) *signavit*. Nous rappellerons les deniers du quatuorvir monétaire L. Flaminius Chilo, de l'an 44 av. J.-C., qui portent : IIIIVIR PRI·FLA· (*quatuorvir primus flavit*). E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. I, p. 496 ; cf. ci-dessus, p. 852.

2. Au lieu de *pro*(*bator*), on a voulu lire *pro*(*curator*); mais, outre le caractère technique de la vérification *ad digma* qui convient mieux au *probator* qu'au *procurator sacræ monetæ*, l'abréviation PRO pour *probator* s'accorde avec celle de PRO ou même PROB pour *probavit*, qu'on trouve à la fin de l'époque impériale (Borghesi, *Œuvres complètes*, t. I, p. 215 ; H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 38 ; Hill, *Handbook*, p. 136).

et dans le Digeste [1]. Partout, l'*argentum pusulatum* est l'argent fin, de même que l'*aurum obryzum* ou l'*aurum ad obrussam* est l'or affiné.

Sur les monnaies d'argent, à partir du règne de Valentinien Ier (364-375), les lettres PS sont régulièrement gravées à la suite du nom de l'atelier, de la manière suivante :

AQPS (à Aquilée).
LVGPS (à Lyon).
MDPS (à Milan).
SISCPS (à Siscia).
TRPS (à Trèves).
ARPS (à Arles).
RVPS (à Ravenne).
RMPS (à Rome).

Sous Constantius III on trouve les variantes :

LDPV (à Lyon).
MDPV (à Milan).

Enfin, sur des monnaies d'Attale on signale à l'exergue, PST [2], abréviation de *PuSTulatum* ou *PuSulaTum*.

Il ressort nettement du tableau précédent que les lettres PS et leurs variantes PV ou PST ne sauraient, comme M. Willers l'a établi, signifier autre chose que *pusulatum* ou *pustulatum*, argent affiné. On les interprétait autrefois à tort par *percussum* [3]. Les lettres PV sont donc, sur les monnaies d'argent, le pendant des lettres OB qui signifient *obryzum* sur l'or, et dont l'interprétation a provoqué tant de polémiques. L'opinion qui paraissait prévaloir, grâce à l'autorité de M. Mommsen, c'est que ces lettres OB étaient la notation numérale grecque 72 et indiquaient que la monnaie était taillée à raison de 72 pièces dans une livre d'or [1].

Il faut remarquer, d'ailleurs, avec M. H. Willers, que c'est à partir du même règne, celui de Valentinien Ier, qu'on trouve sur l'argent la sigle PS, et sur l'or, OB avec les variantes CONOB, TROB, TESOB, ANOB (*Constantinople*, *Trèves*, *Thessalonique*, *Antioche*). Si les lettres OB signifiaient 72 (à la livre), comment expliquer qu'on ne les trouve jamais avant Valentinien Ier, puisque la monnaie fut taillée à 72 sous d'or à la livre dès Constantin Ier? Valentinien Ier, qui émettait ses *solidi aurei* au même poids que ceux de ses prédécesseurs depuis Constantin, n'avait aucune raison d'affirmer au public qu'ils étaient taillés à raison de 72 à la livre ; rien ne les différencie à ce point de vue.

Il en est tout autrement si l'on s'attache à considérer les mesures législatives relatives à la pureté métallique des espèces. A partir de Valentinien Ier les empereurs se préoccupent constamment de l'aloi des métaux monétaires et il est pris de nombreuses mesures législatives pour que l'or impérial soit *obryzum*. Nous citerons, entre autres, un rescrit de Valentinien et de Va-

1. *Digeste*, XIX, 2, 31.
2. Cohen, *Méd. imp.*, t. VIII, pp. 205 à 207, nos 7, 11, 12 et 16.
3. Tauber, *Num. Zeit.*, t. I, 1869, p. 99.

1. Sur les divers sens attribués aux lettres CONOB, voir surtout : Pinder et Fridlænder, *Beiträge zur älteren Münzkunde*, pp. 1 et suiv. ; J. Sabatier, *Rev. num.*, 1858, pp. 188 et suiv. ; Pinder et Friedlænder, *De la signification des lettres OB sur les monnaies d'or byzantines* (en français). Berlin, 1851, in-8° ; Friedlænder, dans la *Rev. num.*, 1866, p. 61 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 65 et t. IV, p. 95 ; A. de Sallet, *Zeit. für Num.*, t. I, 1874, p. 205 ; H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, pp. 35 et suiv.

nord de Minden [1]. Ces lingots d'argent ont été étudiés par M. H. Willers qui les décrit de la manière suivante :

1° Barre oblongue (long. 114 mill. ; larg. 77 mill. ; épaisseur, 9 mill. environ ; poids, 299 gr. 73). Sur la face antérieure, quatre estampilles. L'une représente la déesse Rome entourée de la légende VRBS ROMA. La seconde estampille, tréflée, figure trois bustes impériaux, dont une impératrice ;

La 3me estampille porte CAND.

La 4me estampille, PAVL. (Fig. 16).

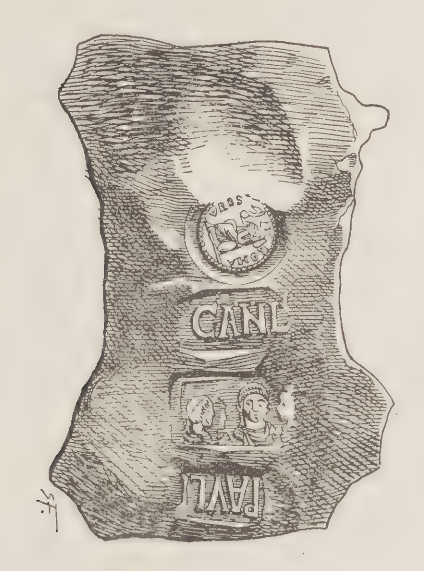


Fig. 16. Lingot d'argent du musée de Hanovre.

2° Large lingot aplati (long. 108 millim., poids 309 gr. 50). Sur la face antérieure, une estampille portant :

OF · PRIMVS
TR· PVS · P I

1. J.-H. Muller, *Vor-und frühgeschichtliche Alterthümer der Provinz Hannover*, 1893, pp. 28, 2.

3° Lingot plat (long. 113 mill., poids 309 gr. 81). Sur la face antérieure, une estampille portant :

...PRI
[S]CI · TR
PS✶ P · I

Lorsqu'elles étaient complètes, ces barres pesaient *une livre*. L'analyse chimique a permis de constater qu'elles contiennent environ 96,50 pour 100 d'argent.

Les trois effigies impériales sont celles de Valentinien III. de Théodose et de Galla Placidia.

Sur la 1re barre, l'estampille CAND = *candidum* (*argentum*) ; — PAVL = *Paulus* ou *Paulinus*.

Ainsi Paulus contresigne l'argent blanc, affiné à 96 ou 97 millièmes.

Sur la 2me barre, M. H. Willers lit :

OF(*ficinator*) PRIMVS TR(*everorum*) PVS(*ulati*) P(*ondo*) I (= *unum* ou *una libra*).

La 3me barre a été aussi estampillée à Trèves ; M. Willers y lit :

[Fl.] PRI[S]CI(*anus*) TR(*everorum*) P(V)S(*ulati*) P(*ondo*) I (= *unum* ou *una libra*).

Au lieu de *Priscianus* on pourrait avoir *Priscillus* ou un autre nom analogue.

La pureté du métal autorise à interpréter les lettres PS par *pusulatum*. *Argentum pusulatum* ou *pustulatum* était le nom qu'on donnait à l'argent affiné. Dans Martial (92 après J.-C.) on a : *Nulla venit a me Hispani tibi libra pusulati* [1], et ailleurs : *Niveum felix pusula vincit ebur* [2]. On trouve aussi l'expression dans Suétone [3]

1. Martial, *Épigr.*, VII, 86, 6.
2. Martial, *Épigr.*, VIII, 51, 6.
3. Suétone, *Néron*, 44.

que sur les dinars arabes imités de la monnaie byzantine, est gravé le mot *obriz* dont le sens d'*or pur* n'est pas douteux [1].

Au Musée britannique il existe une série importante de barres d'argent estampillées qui ont été, à tort, jusqu'à ces derniers temps, considérées comme des lingots marqués dans des mines de Bretagne [2]. Les unes ont été trouvées en 1777, en creusant les fondations de la forteresse de Tower, à l'embouchure de la Tamise; elles étaient accompagnées de sous d'or d'Honorius et d'Arcadius. Les autres furent découvertes en 1854, près de Londonderry, au petit village de Ballinrees : il y avait plus d'une vingtaine de lingots, de différentes grandeurs, atteignant ensemble le poids de 6 kilogr. 325. Ils étaient accompagnés de 1,506 monnaies romaines d'argent de Julien et de ses successeurs jusqu'à Constantin III. Toutes ces barres d'argent ne sont pas estampillées ; les seules marques qu'on ait relevées sont les suivantes :

Sur une barre de Towers (long. 103 mill. ; poids, 323 gr. 481) :

EX OFF E (*sic*)
HONORINI

L'inscription est sur la face principale ; le revers est lisse.

Sur une autre barre, longue de 71 mill. et pesant 153 gr. 114 :

. . . . .
CVRMISSI
([*Ex officina*] *Curmissi*)

Enfin, sur une troisième barre, longue de 56 mill. et pesant 74 gr. 682 :

EX OF PA
TRICI

D'après l'analyse chimique, l'argent est à environ 96 pour 100 de métal fin, comme celui des lingots du musée de Hanovre. Les poids se rapportent manifestement à la livre romaine et à ses divisions.

Un point essentiel différencie les lingots d'argent de Hanovre de ceux du British Museum. C'est que, tandis que les premiers ont été estampillés dans un atelier officiel de l'État, à Trèves, les seconds paraissent sortis des officines de simples particuliers. Sur les barres de Londres, ni le poids, ni l'aloi, ni le lieu de provenance, ni le nom de l'empereur régnant ne sont indiqués : les estampilles fournissent seulement les noms des fabricants : Honorinus, Curmissus, Patricius. Des inscriptions aussi laconiques se rencontrent sur d'autres produits de l'industrie privée, tels que tuyaux de plomb, lampes, briques en terre cuite, vases d'argent ou de bronze et ustensiles divers. Il paraît donc hors de doute que les personnages cités sont de simples orfèvres, travaillant pour leur propre compte. Leurs lingots, affinés au titre de la monnaie courante, pouvaient servir dans les paiements ordinaires puisque les lingots de métal précieux étaient admis, sous vérification de l'aloi, dans les caisses de

1. Lettre publiée par J. de Witte, dans le t. IV de l'*Hist. de la monn. rom.* de Mommsen-Blacas, p. 95.
2. *Archæologia*, t. V, 1779, pp. 291-305 et pl. XXV; *Num. Chron.*, t. XVII, 1855, p. 101; Em. Hubner, *C. I. L.*, VII, p. 220, nos 1196 à 1198; Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, 2e éd., t. II, pp. 260, 7; Klein, *Bonner Jahrb.*, t. LVIII, 1876, p. 88; J.-B. de Rossi, *Bull. d'arch. chrét.*, 3e sér., t. IV, 1879, p. 55; Cox, *Archeol. Journal*, 52, 1895, p. 36; Mommsen, *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1888, p. 353; H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXX, 1898, p. 212; t. XXXI, 1899, p. 367.

lens en 366; deux autres rescrits des mêmes empereurs pour l'année suivante, et enfin, en 379, un édit de Gratien, Valentinien II et Théodose[1].

Cette préoccupation des pouvoirs publics, à partir de Valentinien I[er], de veiller à ce que l'or monétaire soit *obryzum*, explique et justifie la présence des lettres OB sur les sous d'or depuis cette époque, ainsi que celle des lettres OBR(*yzum*) sur les barres d'or de Sirmium[1].

Que plus tard les lettres OB aient été gravées sur des pièces dont l'or était à bas titre, voire même sur des pièces d'argent ou de bronze, cela n'infirme pas la thèse de M. Willers sur l'origine et le sens primitif et vrai de ces lettres. La formule CONOB comprenant les initiales du nom de Constantinople a, de même, été maintenue, par routine, sur des pièces qui ne sortaient nullement et ne pouvaient même pas sortir de cet atelier. Quant aux lettres OB, elles figurent sur des *semis* et des *triens* où elles ne peuvent signifier le chiffre 72; on trouve même une fois OBR sur un sou d'or comme sur les barres de Sirmium, et H. Lavoix a fait remarquer

1. *Impp. Valentinianus et Valens A. A. ad Rufinum pf. P.* (Cod. Theod., XII, 6, 12 — année 366). Nulla debet esse caussatio quin solidi, ex quocumque titulo congregati, sicut jam pridem præcepimus, in massam *obryzæ* soliditatemque redintegrentur. Et ita fiat omnis inlatio, ut largitionum et prosecutorum allectorumque fraudibis aditus obstruatur. Facile etenim eos provinciæ rector a dispendio vindicabit, qui binis solidis seu ternis necessitatem solutionis implebunt, si postquam viritim nominatimque susceperunt solidos plurimorum, ea quam superius memoravimus qualitate poscenda, omnium debitum completur in massam. Sane si idem suscipientum deprehenditur, quod fuerat ante, fastidium cum *obryzæ* materies afferatur, quæ non potest displicere, sed congrua animadversione plectendus est, qui id calumniatur et reprobat, quod ad compendium simplicis satisfactionis inventum est. Prius tamen ad comitatum mansuetudinis nostræ massa *obryzæ*, quæ fuerit repudiata, mittatur, ut qua sit mente rejecta videamus. Dat. 4 id. Nov. Gratiano N. B. P. et Dagalaipho coss.

Impp. Valentinianus et Valens AA. ad Dracontium (Cod. Theod. XII, 7, 3 — année 367). Si quid ex proscriptionibus vel condemnationibus deposcitur, — non in materia conferatur, sed sub conditionalium oculis ac periculis diu multumque flamma edacis examine in ea *obryza* detinetur, quemadmodum pura videatur. Dat. prid. non. Aug. Nemasia post. cons. Gratiani N. B. P. et Dagalaiphi.

Impp. Valentinianus et Valens AA. ad Germanianum comitem S. L. (Cod. Theod., XII, 6, 13. — Année 367). Quoti escunque solidi ad largitionum subsidia perferendi sunt, non solidi, pro quibus adulterini sæpe subduntur, sed aut iidem in massam redacti, si aliunde, qui solvi, potest habere materiam, auri obryza dirigatur, pro ea scilicet parte, quam unusquisque defendit, ne diutius vel allecti vel prosecutores vel largitionales adulterinos solidos surrogando in compendium suum fiscalia emolumenta convertant. Illud etiam cautionis adjiciamus, ut, quotiescunque certa summa solidorum pro tituli qualitate debetur, et auri massa transmittitur, in septuaginta duos solidos libra feratur accepta. Datum 6 id. Jun. Rom., Lucipino et Jovino coss.

Imppp. Gratianus, Valentinianus et Theodosius AAA. Pancratio Pf. U. (Cod. Theod. XII, 13, 4. — Année 379). Quæ diversarum ordines curiarum in coronis aureis signisque diversis obtulerint in quacunque fuerint oblata materia, in ea suscipiantur, ne id, quod voluntate offertur, occasione *obryzæ* incrementi necessitatis injuria insequatur. Dat. 4 Id. Aug. Vico Augusti, Ausonio et Olybrio coss.

1. Nous avons donné plus haut, p. 354, le sens du mot ὄϐρυζος; ajoutons ici que l'on trouve χρυσοῦ βρύσης (et non ὀϐρύζης) dans le fragment d'Élatée de l'Édit du *maximum* de Dioclétien. M. Pierre Paris remarque à ce sujet que, d'après la Préface de l'Édit, le mot *obrussa* serait d'origine égyptienne : τὴν παρ' Αἰγυπτίοις λεγομένην ὄϐρυζαν, τοῖς ἄνωθεν μὲν χρόνοις οὐκ ἐγνωσμένην (P. Paris, dans le *Bull. corr. hell.*, t. IX, 1885, p. 237).

3. Le millésime, c'est-à-dire la date de l'émission : *1809;* — 4. Le poinçon portant VCR est la marque de l'atelier : *Villa Rica*, province de *Ceraes;* — 5. *Toque 23*, signifie *lingot à 23 carats;* — 6. Les chiffres 1-7-00 indiquent que le lingot pèse *une once et 7 ottavos* (soit 53 grammes 60) [1].

§ VI

Les coins monétaires et la frappe au marteau.

Pour exprimer l'opération de la frappe des monnaies, les Grecs disaient κόπτειν, χαράσσειν, ἐπιχαράσσειν, τυποῦν, σημαίνειν ; les Latins, *ferire*, *cudere*, *percutere*, *signare* [2].

Le coin ou moule-matrice s'appelait *forma*[1]; les Grecs ont pu dire μορφή, ἀρχέτυπον, σφραγιστήρ. Les plus grosses pièces qui aient été frappées au marteau dans l'antiquité sont les *pentecontalitra* ou décadrachmes de Syracuse (43 gr.), les décadrachmes d'Athènes et d'Alexandre le Grand (43 gr.), les dodécadrachmes d'argent (51 gr. 60) et les grands bronzes des Lagides et de Carthage qui atteignent 100 et même 130 grammes, les médaillons d'or du trésor de Tarse dont le plus grand pèse 110 gr. 30, la grande pièce d'or d'Eucratide (172 gr.), et enfin tous les médaillons romains d'or, d'argent et de bronze.

Une curieuse peinture murale découverte en 1895, à Pompei, dans la somptueuse maison des Vettii, représente sym-

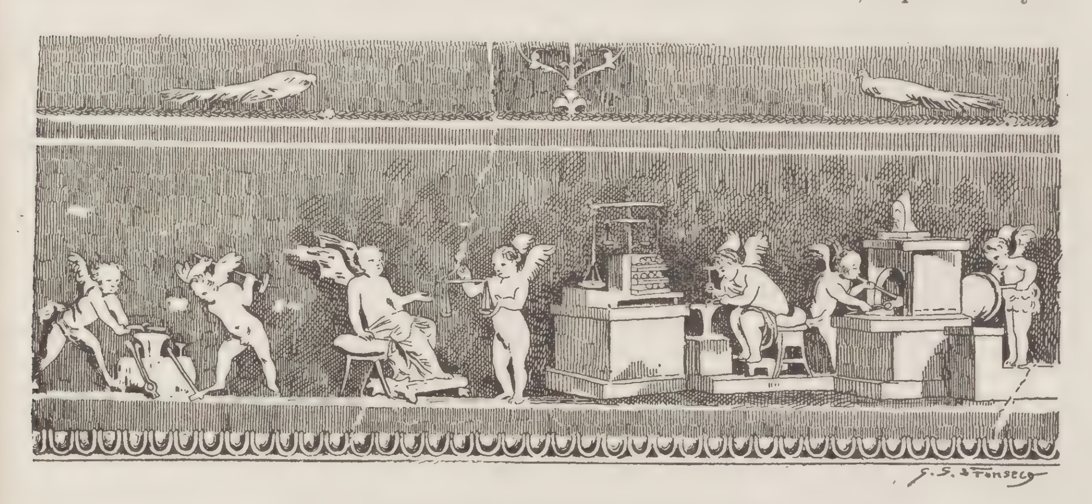


Fig. 18. Amours monnayeurs. Peinture murale de Pompei.

1. Voyez J. Guillaumet-Vaucher, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. II, 1892, p. 110.

2. Voyez ci-dessus, p. 381 ; Hugo Blumner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste*, t. IV, p. 258 ; Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 130.

1. Mongez, *Mémoires sur l'art du monnayage chez les Anciens*, p. 87 (Paris, 1829, in-4°) ; Art. *Forma*, dans le *Dict. des Antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio.

l'État ; mais il n'est pas certain qu'ils fussent, comme ceux de Trèves ou les barres d'or de Sirmium, destinés à la fabrication monétaire.

La préparation du bronze pour la frappe des monnaies donnait lieu à des opérations analogues à celles que nous venons d'esquisser pour l'or et pour l'argent. C'est ainsi que des saumons en bronze disposés pour la frappe, ont été trouvés en différentes régions, notamment dans le voisinage des pyramides de Ghiseh et dans d'autres localités du Fayoum et de la Haute-Égypte. Ce sont de petites barres de métal allongées, d'une longueur de huit à dix centimètres, comme les lingots d'or de Sirmium ; seulement, vu le peu de valeur intrinsèque du cuivre, ces réglettes ne portent aucune estampille [1]. Une série considérable de réglettes de bronze analogues a été trouvée en 1896, avec des monnaies grecques de toute provenance et des pièces de la République romaine, à Mazin en Croatie [1].

A seule fin de montrer par comparaison que les usages que nous venons de constater chez les Anciens ont leurs analogues dans les temps modernes, nous citerons une ancienne monnaie-lingot en or, du Brésil, qui même affecte la forme de bâton de cire à cacheter comme les barres de Sirmium (Fig. 17). Elle date de 1809 et porte les estampilles suivantes : 1. A gauche, les armes du Portugal dont le Brésil était alors une colonie ; — 2. *N 3413*, numéro d'ordre indiquant la quantité frappée dans l'Hôtel des monnaies ; c'était le 3413e lingot ; —

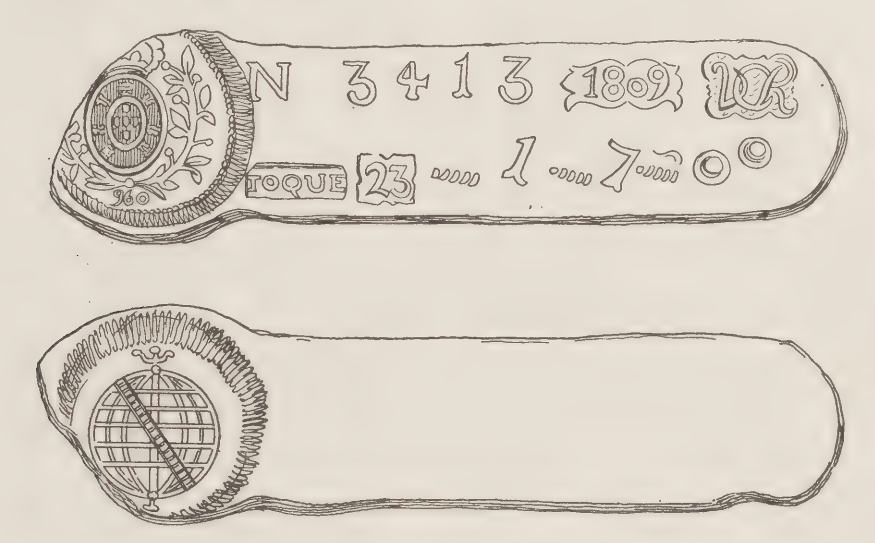


Fig. 17. Lingot monétaire en or, du Brésil.

1. E. Dutilh, dans le *Journ. int. d'arch. num.*, t. II, 1899, p. 283.

1. Josip Brunsmid, dans *Vjesnik hrvatskoga archeoloskoga Drustva*, nouv. sér., t. II, 1896-1897, p. 42 à 103 (Agram, 1897) ; M. Bahrfeldt, *Der Münzfund von Mazin*. Berlin, 1901, in-4° ; cf. *Rev. num.*, 1901, p. 290.

de rechange sont appuyés contre le billot [1].

Il existe quelques autres représentations antiques où certaines phases de la fabrication monétaire se trouvent aussi figurées avec plus ou moins de précision. Nous citerons, en premier lieu, les deniers de T. Carisius, frappés en 48 avant J.-C., qui représentent, au droit, la tête de Junon Moneta et au revers, les instruments principaux du monnayage : les deux coins accostés d'une tenaille et du marteau [2] (Fig. 19). Le coin



Fig. 19. Denier de T. Carisius.

supérieur ou trousseau est représenté conventionnellement par le bonnet conique de Vulcain ceint d'une couronne de laurier [3]; la pile ou coin dormant a la forme d'une pyramide renversée et à sommet tronqué. Un type analogue, sauf que le coin supérieur n'est pas lauré, figure au revers de deniers frappés à Rome après la mort de Néron [1].

L'enclume monétaire seule, que les Grecs appelaient ἄκμων et les Latins *incus*, a été choisie comme type de nombreux petits bronzes du temps d'Auguste. Elle affecte des formes diverses : tantôt celle d'une coupe pleine hémisphérique, sur un pied de même profil, mais renversé (Fig 20) [2] ; tantôt, c'est



Fig. 20. Enclume monétaire.

1. La violence du coup que l'ouvrier est censé frapper comme un véritable forgeron, suffirait à démontrer qu'il s'agit ici de la frappe de la monnaie et non de la fabrication de bijoux. Comparez le bas-relief d'une urne funéraire romaine, qui représente un chaudronnier à l'ouvrage, *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, v° *Incus*, p. 461, fig. 4033; voyez aussi le bas-relief déjà cité qui représente l'orfèvre Phornios et les représentations diverses relatives au travail des métaux, dans Hugo Blumner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*, t. IV, pp. 229 et suiv.

2. E. Babelon, *Monn. de la républ. rom.*, t. I, p. 314; Fr. Wieseler, dans l'*Archæol. Zeitung*, N. S., t. V, 1872, pp. 70 et suiv.; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 251.

3. Le *pileus* conique et lauré de Vulcain sur des monnaies italiotes ou étrusques d'Aesernia, d'Ariminum, de Populonia et de quelques autres villes, a une forme semblable (Garrucci, *Le monete dell' Italia antica*, pl. LXXXII, 26 ; LXXIV, 5 à 7, pièces qui ont le marteau et les tenailles comme type de revers). M. Friedlænder a cru pouvoir conclure de cette comparaison qu'au lieu du coin monétaire on devait reconnaître sur le denier de T. Carisius les attributs de Vulcain et non les instruments du monnayage (J. Friedlænder, dans les *Annali* de l'Instit. archéol. de Rome, t. XXXI, 1859, p. 407; M. Bahrfeldt, *Numism. Zeit.*, t. XXVIII, 1896, p. 78). Mais la présence de Junon Moneta, avec la légende MONETA, au droit de ce même denier, autorise à n'accepter qu'en partie cette théorie; nous y reconnaissons à la fois le bonnet de Vulcain et les instruments du monnayage qui sont d'ailleurs les attributs de ce dieu. Voir aussi les instruments monétaires comme symboles sur les deniers de Paullus Æmilius Lepidus, en 54 avant J.-C. (E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 123).

1. MONETA. Tête nue de la déesse Moneta, à droite ℞. SALVTARIS. Coin monétaire hémisphérique, placé au dessus d'une enclume, entre une tenaille et un marteau; le tout dans une couronne de laurier. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. I, p. 347, n° 402.

2. Petit bronze portant, au droit, les noms des

boliquement les phases principales des opérations du monnayage [1] (Fig. 18). Les ouvriers sont de petits Amours ailés, comme les fresques pompéiennes nous en offrent souvent de si gracieux échantillons, même dans la maison des Vettii où d'autres peintures représentent des Amours faisant la vendange, exerçant le métier de foulon, tressant des couronnes, etc. Ici, quatre tableaux se déroulent sous nos yeux, de droite à gauche.

Premier tableau. Deux Amours placés de chaque côté d'un fourneau, sont occupés à faire chauffer (non pas fondre) les pastilles métalliques; le premier, debout sur un escabeau, manœuvre des deux mains un soufflet à manches pour attiser le feu [2]; son compagnon maintient dans le foyer le lingot au bout de ses tenailles, et de la main gauche il porte un chalumeau dans lequel

1. Cette peinture devenue rapidement célèbre a été déjà souvent publiée et commentée; c'est à tort que certains interprètes ont voulu y reconnaître non pas des Amours monnayeurs, mais des Amours orfèvres. Voyez : A. Sogliano, *La casa dei Vettii in Pompei*, dans les *Monumenti antichi*, publiés par l'Acad. des Lincei, t. VIII, 1898, p. 233 à 388 et fig. 51 (à la p. 350); Talfourd Ely, dans le *Numism. Chronicle*, 1896, p. 53 et pl. VI; Rostovtsew, *Pompei* (en russe). S. Pétersbourg, 1896, in-4°; J.-A. Blanchet, *Rev. num.*, 1896, p. 360; le même, *Procès-verbaux des séances de la Soc. franç. de numism.* (annexe de la *Rev. num.*, 1899), p. XVII; E. Babelon, dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er mai, 1899, vign. à la p. 360; Mau, dans les *Römische Mittheil.* de l'Instit. archéol., 1896, p. 78; L. Conforti, *Le musée national de Naples, illustré*, p. 35 et planche; E.-J. Seltman, dans le *Num. Chron.*, 1898, p. 294 et dans le *Journ. int. d'arch. numism.*, t. II, 1899, p. 225; G.-F. Hill, *A Handbook of greek and roman Coins*, p. 146; J. Svoronos, dans le *Journ. int. d'arch. num.*, t. II, 1899, p. 251 et pl. XII et XIII.

2. Ce point a été établi clairement par M. Svoronos, *op. cit.*, p. 258.

il souffle en le dirigeant sur le lingot, pour écarter la cendre et les scories que le chauffage au rouge amène sur l'épiderme du métal [1]. Le fourneau est surmonté d'un buste de Vulcain coiffé du bonnet conique.

Deuxième tableau. Un Amour assis sur un siège, les pieds sur un escabeau, a devant lui une enclume sur laquelle, à l'aide d'un petit marteau, il prépare les flans pour la frappe, en leur donnant une forme ronde, globuleuse, légèrement aplatie. Devant lui, un comptoir sur lequel sont deux balances d'inégales dimensions et des séries de petits poids alignés dans trois tiroirs superposés.

Troisième tableau. Un Amour debout pèse un lingot en présence d'une femme ailée assise sur un siège, les pieds posés sur un escabeau. Cette femme, sans doute l'*Équité* ou *Moneta* (bien qu'elle ait des ailes), est vêtue d'une tunique talaire; elle étend la main gauche et fait un geste comme pour constater l'équilibre parfait de la balance. Puisque sur le comptoir dont nous avons parlé tout à l'heure, il y a déjà deux balances, on peut croire que la plus petite est pour l'or, la moyenne pour l'argent et la plus grande, enfin, pour le bronze.

Quatrième tableau. Deux Amours frappent la monnaie. Une enclume encastrée dans un énorme billot les sépare. L'un tient des deux mains une tenaille à matrices appuyée sur l'enclume; le flan monétaire est entre les deux mâchoires de la tenaille. L'autre, armé d'un marteau à long manche frappe à tour de bras. Un marteau et une tenaille

1. Sur un bas-relief trouvé à Laodicée de Phrygie et conservé à Smyrne, on voit l'orfèvre Phornios à l'ouvrage, avec un acolyte qui souffle aussi avec un chalumeau sur le métal en fusion. G. Weber, *Rev. archéol.*, 3e sér., t. XX, 1892, p. 289 et pl. XXIII.

seau verticalement posé sur le flan. Le *malleator* qui est debout va frapper un grand coup de marteau[1].

Après ces représentations antiques, il convient de citer les principaux débris archéologiques conservés dans nos musées, qui se rapportent à la fabrication monétaire. Il nous est, en effet, parvenu un certain nombre de coins grecs et romains, de diverses formes, qui peuvent nous éclairer autant que les images dont nous venons de parler sur les procédés techniques des monnayeurs antiques.

Le plus ancien que nous puissions citer est un coin en fer du musée de Sofia, qui représente le revers des monnaies d'argent de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre [2]. C'est le coin que le monnayeur tenait à la main, le *trousseau*, et non la pile encastrée dans l'enclume. Il est muni d'une longue tige dont la tête écrasée et taraudée porte les traces non équivoques de vigoureux et nombreux coups de marteau. Le type est mal conservé; mais, bien que la légende soit oblitérée, on reconnaît assez nettement les contours du cavalier des statères d'argent de Philippe [3] (Fig. 24).

Un coin du revers d'une grande monnaie de Bérénice II, reine d'Égypte, était autrefois dans la collection Fejervari : c'est un simple cylindre de métal sur la base duquel se trouve le type monétaire gravé en creux :

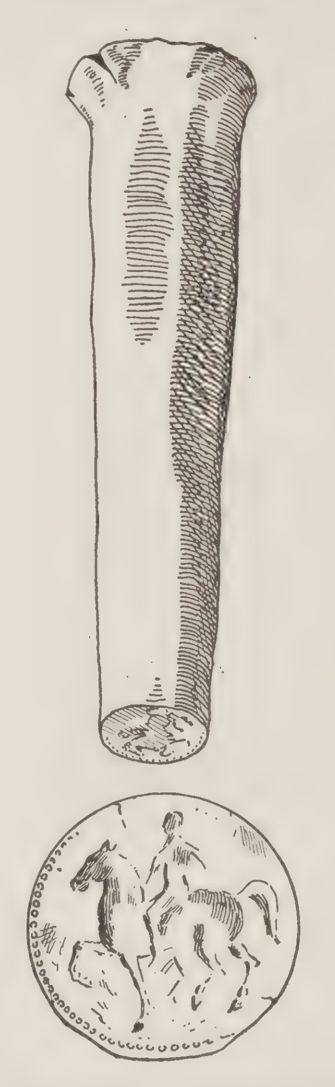


Fig. 24. Coin monétaire de Philippe de Macédoine.

la corne d'abondance entre les deux étoiles et la légende ΒΕΡΕΝΙΚΗΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Des oreillettes en saillie sur le côté de la tige

1. Sur un grand bas-relief trouvé à Neumagen, sur la Moselle, en 1877, on a proposé de reconnaître des *probatores monetæ* occupés à vérifier l'aloi des pièces que d'autres personnages leur présentent (*Rheinisches Museum*, t. XXXVI, 1881, pl. à la p. 462; *Westdeutsche Zeitschrift*, t. II, 1883, pl. I, 3). Mais un examen attentif de la scène nous porte à croire qu'il s'agit simplement de changeurs ou banquiers.

2. Dobrusky, *La numismatique des rois Thraces*, p. 12 (Sofia, 1897, in-8°, en russe).

3. Comparez L. Muller, *Numism. d'Alexandre le Grand et de Philippe*, Atlas, pl. XXIII, fig. 8.

un cippe carré plus ou moins orné, les bords en corniche (Fig. 21)[1].



Fig. 21. Enclume monétaire.

Sur de petites monnaies de bronze de la colonie latine de Pæstum, frappées dans les derniers temps de la République romaine, on voit, comme type du droit, une balance dont l'un des plateaux est chargé de lingots à monnayer, tandis que le revers représente l'opération même du monnayage : le *malleator* tenant un marteau des deux mains s'apprête à frapper les coins placés sur une enclume, au commandement du *conductor* ou contremaître qui, debout devant lui, vient de disposer le flan et va donner le signal du choc[2] (*Fig.* 22).



Fig. 22. Monnaie de Pæstum.

triumvirs monétaires Lamia, Silius et Annius et au revers, autour de l'enclume, la formule *triumviri, ære, argento, auro flando feriundo*. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 113, n° 10.

1. Petit bronze portant la légende : SISENNA · APRONIVS III VIR. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 432, n° 82.

2. Garrucci, *Le monete dell' Italia antica*, pl. CXXIII, fig. 5 et 6 ; L. Sambon, *Recherches sur les monnaies de la presqu'île italique*, pl. XXI, n° 47 et p. 278 ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. IV, p. 113 et vi-

Cette scène curieuse offre deux variantes : sur certains exemplaires l'enclume ne présente aucun détail, tandis que sur d'autres on distingue nettement la tige de coin, à demi encastrée dans le billot[1].

La frappe des monnaies est encore représentée sur une tessère en bronze du musée de Vienne, appartenant à l'époque impériale romaine[2] (Fig. 23). Au droit, sous un



Fig. 23. Tessère de bronze. Cab. de Vienne.

édicule à double fronton supporté par quatre colonnes, les *Tres Monetæ*, telles que nous les montrent nombre de médaillons de bronze et d'argent de l'époque impériale ; chacune d'elles tient une corne d'abondance et une balance et elle a, à ses pieds, un monceau de métal à monnayer. Au revers, trois personnages, l'un debout, les autres assis. L'une des deux figures assises place le flan sur la pile, l'autre maintient le trous-

gnette du titre du Ier volume ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 252 ; Hill. *Handbook*, p. 148. La légende du droit s'interprète : *Q. Lartius* (ou *Laurentius*), *prætor. Pæstum*. Au revers, on lit les noms des duumvirs et *De Senatus Sententia*.

1. Voyez au mot *Incus*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio, p. 463, fig. 4042 et 4043 ; Hugo Blumner, *Technologie und Terminol.*, t. IV, p. 262, fig. 26 et 27.

2. A. de Belfort, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. XVI, 1892, p. 175 et pl. VII, fig. 2 ; J.-A. Blanchet, *Procès-verbaux de la Soc. franç. de num.*, 1899, p. xx (Annexe de la *Rev. num.*, 1899).

fer qui a une hauteur de 28 millimètres et un diamètre de 30 (Fig. 27) [1].

Un coin à tige conique d'un denier d'Au-

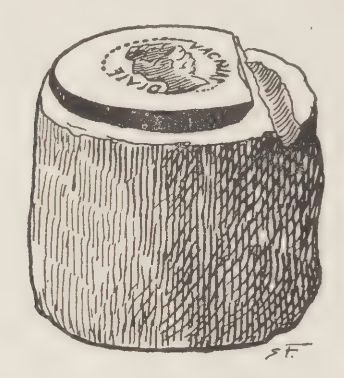


Fig. 27. Coin monétaire d'Auguste.

guste, représentant la tête de l'empereur sans légende, a été trouvé à Nîmes en 1739 : il est aujourd'hui au Cabinet des Médailles [2]. On ne connaît pas la provenance d'un autre coin de même forme qui passa, à la fin du XVIII[e] siècle, du Cabinet de Sainte-Geneviève au Cabinet des Médailles : il représente le buste lauré d'Auguste entouré de la légende : CAESAR AVGV DIVI F PATER PATRIAE [3].

En 1863, à Paray-le-Monial, un paysan a mis la main sur une cachette contenant sept coins en acier, appartenant aux règnes de Tibère, de Caligula et de Claude. Les uns avaient la forme de cônes tronqués, les autres, celle de petits tonneaux [4].

A Auxerre, en 1799, furent trouvés les deux coins d'un denier de Tibère, l'un et l'autre à tige conique. Celui de la face porte : TI CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS, avec le buste lauré de Tibère. Le coin du revers a : PONTIF MAXIM, avec Livie assise. Le Cabinet des Médailles les a acquis de la collection Allier de Hauteroche en 1828 [1].

Le Cabinet des médailles possède aussi deux coins à l'effigie de Néron. L'un, à tige ovoïde, donne la tête nue de l'empereur entourée de la légende : NERO CAESAR AVG IMP.; il a été acquis en 1819 et provient de la collection de l'abbé de Tersan [2] (Fig. 28). Sur l'autre, à tige conique, acquis en



Fig. 28. Coin monétaire de Néron.

1816, on lit : NERO CAESAR AVGVSTVS, autour de la tête impériale laurée [3]. Nous ignorons la provenance exacte de ces deux coins, mais ils ont été vraisemblablement trouvés sur le sol de la Gaule. Nous ne

1. Je dois ces renseignements et une photographie à l'obligeance de M. V. Dobrusky, conservateur du musée de Sofia.
2. E. Babelon et Blanchet, *Catal.* cité, n° 2396.
3. E. Babelon et Blanchet, *Catal.* cité, n° 2397.
4. *Rev., archéol.*, n. s., t. VIII, 1863, p. 276; *Rev. num.*, 1863, p. 290.

1. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des Bronzes antiques*, n° 2398 et 2399. Cf. Cohen, *Méd. imp.*, t. 1, p. 191, Tibère, n° 15. Un coin semblable, du revers de cette pièce, a été découvert à Vertault (Côte-d'Or) en 1888 (*Rev. num.*, 1888, p. 591).
2. E. Babelon et Blanchet, *Catal.* cité, n° 2400.
3. E. Babelon et Blanchet, *Catal.* cité, n° 2401.

cylindrique formaient un point d'arrêt destiné à empêcher que le coin s'enfonçât trop avant dans l'enclume [1] (Fig. 25).

Plusieurs coins de monnaies gauloises ont été découverts en 1845 et plus tard, sur le plateau volcanique de Corent, en Auvergne, en même temps que des godets en grès ayant servi à mouler les flancs monétaires. L'un d'eux, de forme conique, a pour type le cavalier aquitanique; un autre, avec un type analogue, a la forme d'un bouton muni d'une tige pareille au manche d'un sceau moderne [2].



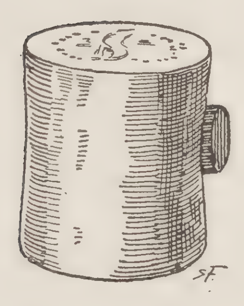


Fig 25. Coin monétaire de Bérénice.

Vers 1860, à Avenches (Suisse), l'une des villes principales des Helvètes, on a trouvé un coin de monnaie gauloise en bronze,

1. *Monumenti dell' archeol. Instit. di Roma*, t. V, pl. LI, fig. 9.

2. Mathieu, *Rev. num.*, 1845, p. 250 ; A. de Barthélemy, *Revue archéol.*, n. s., t. XV, 1867, p. 348.

encastré dans un bloc en fer cylindrique. Le type est la tête laurée, à cheveux bouclés, si commune sur les pièces d'or et d'électrum, qu'on regarde comme inspirée de la tête d'Apollon des statères de Philippe de Macédoine [1]. Un coin en forme de cône, trouvé près de Bar-sur-Aube, vers 1860, et conservé au Cabinet des médailles, a pour type un cheval accompagné de la légende TOGIRIX [2] (Fig. 26).

Le musée de Grenoble possède aussi un



Fig. 26. Coin monétaire gaulois.

coin gaulois de forme ovoïde, aplati à l'extrémité où se trouve gravé le type qui représente un cheval au galop [3].

Au musée de Sofia on conserve le coin en bronze du droit d'une monnaie d'Auguste, trouvé vers 1898 dans les ruines d'un *castrum* romain en Mœsie, non loin de Vratza. La tige conique de ce coin est encastrée dans un manchon cylindrique en

1. A. Changarnier, *Annuaire de la soc. franc. de num.*, t. VIII, 1884, p. 361 ; A. de Barthélemy, *Rev. archéol.*, n. s., t. XV, 1867, p. 348.

2. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nationale*, n° 2395. Comparez H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XVI, n° 5550; A. de Barthelemy, *loc. cit.*, p. 350.

3. G. Vallier, *Descr. du trésor de Moirans (Isère)*. Grenoble, 1879, in-8° (fig.) ; A. Changarnier, *Annuaire de la Soc. franc. de num.*, t. VIII, 1884, p. 362 (fig.).

Jeune [1] (Fig. 30). Il se compose essentiellement de deux cubes carrés en fer doux, qui ont chacun de 16 à 18 centimètres de longueur. Ces cubes s'emboîtent l'un dans l'autre et à leurs extrémités se trouvent gravés les types : sur un des coins, la tête de Faustine, sur l'autre, Cybèle assise avec la légende MATRI MAGNAE [1]. La douille qui permet l'assemblage des deux cubes par recouvrement, a une hauteur de 2 centimètres 1/2. Cet instrument n'eût pas été pratique pour la frappe ordinaire ; aussi, M. Friedlænder conjecture qu'il a dû servir seulement à la confection de monnaies fourrées. En effet, cette fabrication nécessitait une exactitude rigoureuse dans la superposition des coins et la mince pellicule métallique appliquée sur le flan antérieurement frappé, ne devait dégager sur le pourtour de la pièce aucun bourrelet ou excès de métal, susceptible de faire éclater l'instrument sous le choc du marteau [2].

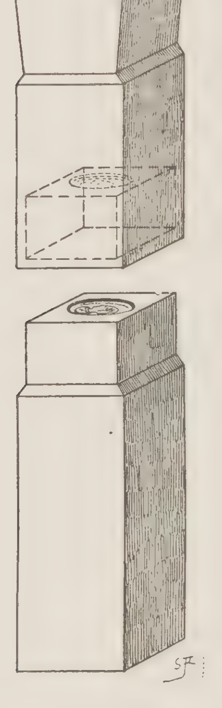


Fig. 30. Coin monétaire de Faustine la Jeune. Musée de Lyon

Les exemples que nous venons de citer démontrent que les coins monétaires n'ont pas toujours été détruits ou oblitérés lorsqu'ils furent mis hors d'usage. Par accident ou pour des motifs que nous ignorons, quelques-uns ont pu être conservés même après la démonétisation des pièces qu'ils avaient servi à frapper. Il ne faut donc pas s'étonner si Trebellius Pollion, contemporain de Constantin, raconte que, de son temps, on voyait encore dans l'atelier de Trèves, les coins des monnaies d'or, d'argent et de bronze de Victorine, la Mère des camps : *Victorina : cusi sunt ejus nummi æerei, aurei et argentei quorum hodieque forma extat apud Treviros* [3].

1. J. Friedlænder, dans la *Zeit. für Num.*, t. V, 1878, p. 121 ; Percy Gardner, *Types of greek Coins*, p. 20 ; Hill, *Handbook*, p. 150 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 256; C. von Ernst, *Num. Zeit.*, t. XII, 1880, p. 48.

1. Comparez Cohen, *Méd. imp.*, t. III, p. 150, nº 168.

2. Cf. V. Lemaire, *Rev. belge de numism.*, 1892, p. 112 ; Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 49.

3. Treb. Poll., *Trig. tyrann.*, 30. Cf. Mongez, *Mémoires sur l'art du monnayage chez les Anciens*, p. 86 ; R. Mowat, dans les *Procès-verbaux et mémoires du Congrès num. de Paris en 1900*, p. 223, Fr. Lenormant dit, d'après une lettre inédite du P. Ménétrier en sa possession, et datée du 5 janvier 1705, qu'on aurait trouvé, à la fin de 1704, à Autun, sept coins

saurions dire, non plus, le lieu de la découverte d'une autre matrice en acier, qui est à l'effigie de Constance Chlore, avec la légende : FL. VAL. CONSTANTIVS NOB. [CAES]. Sa tige cylindrique est à section plate et très courte (diam. 33 mill. ; longueur, 8 mill.), comme si le talon en avait été dessoudé ou s'était cassé [1].

Au Cabinet des médailles encore on voit une paire de coins (face et revers) d'un *aureus* de Constant Ier, qui répond à la description suivante :

FL · IVL · CONSTANS NOB · C. Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. ℞. VICTORIA CAESAR. NN. Victoire marchant à gauche, tenant un trophée et une palme; dans le champ, une étoile et le chiffre LXXII. A l'exergue SMAN [2] (Fig. 29).

Il est intéressant de constater que ces

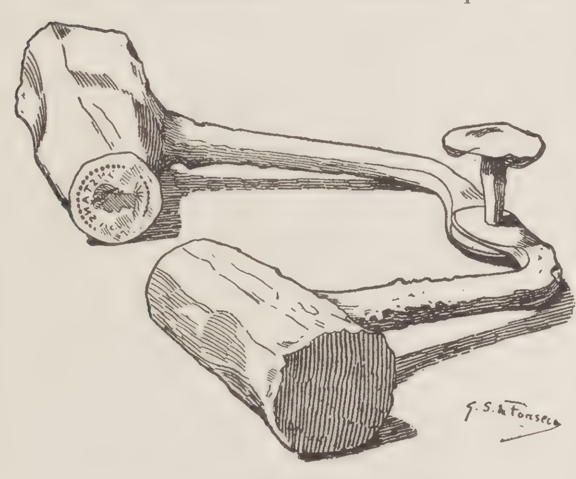


Fig. 29. Coin monétaire de Constant Ier.

coins jumeaux sont ceux d'une des rares pièces sur lesquelles la taille de 72 à la livre est mentionnée [1] ; mais ce qui est plus singulier, c'est que, bien qu'appartenant à l'atelier d'Antioche, ils ont été trouvés à Beaumont-sur-Oise en 1811 [2]. Ne s'agit-il pas des coins d'un atelier de faux-monnayeur? Quoi qu'il en soit, ils offrent cette particularité que la tige de chacun d'eux est munie d'une branche recourbée ; l'extrémité des deux branches est percée d'un trou dans lequel s'engage un pivot commun qui les unit l'une à l'autre et autour duquel elles tournent comme dans une charnière ; l'aspect général de deux branches réunies est celui d'un fer à cheval. On s'est souvent demandé comment un pareil instrument pouvait être mis en fonction et maintenu d'aplomb lorsque la pastille métallique se trouvait entre les deux matrices. On peut croire qu'il était saisi et comprimé entre les mâchoires d'une tenaille analogue à celle dont la peinture murale de la maison des Vettii nous présente des échantillons [3]. Ce procédé de frappe offrait bien des inconvénients; il fut sans doute imaginé à seule fin d'écarter toute chance de fabrication d'une monnaie hybride, puisqu'il mettait l'ouvrier dans l'impossibilité matérielle d'associer des coins qui n'étaient pas faits l'un pour l'autre. Nous avons signalé plus haut, sur un jeton du moyen âge, l'image d'un moule à deux branches presque semblable [4].

D'une toute autre forme est un petit instrument antique, du musée de Lyon, destiné à la fabrication d'un *aureus* de Faustine la

1. E. Babelon et Blanchet, *Catal.* cité, n° 2402.
2. Ces coins correspondent à l'*aureus* décrit dans Cohen, *Constant*, n° 143.

1. Voyez ci-dessus, p. 533.
2. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des Bronzes antiques*, n° 2403.
3. J. Svoronos, *Journ. int. d'arch. num.*, t. II, 1899, p. 267.
4. Voyez ci-dessus, p. 817, fig. 9.

coups répétés d'un mouton, donner environ cinquante bonnes épreuves [1]. »

Malgré l'autorité du duc de Luynes, on doit croire que les belles et grandes pièces syracusaines auxquelles il fait allusion sont sorties de coins en acier trempé, c'est-à-dire en acier le plus dur ; ils devaient être soudés à une tige de fer nécessaire pour supporter les chocs réitérés du marteau, sans quoi l'acier, plus cassant, se fut vite brisé sous les coups. Si le duc de Luynes s'est laissé effrayer à la pensée de l'énorme travail nécessité par la gravure des coins d'acier, c'est qu'il n'a pas songé à faire intervenir le touret du lithoglyphe.

Tout le monde sait que ce touret consiste essentiellement en une petite roue métallique dont l'essieu, prolongé en canon, est destiné à maintenir les outils avec lesquels on doit graver. A cet effet, il est percé dans toute sa longueur, comme une calonnière, et les outils sont affermis dans ce canal par des vis. La roue est mise en mouvement par une pédale qui peut lui imprimer plusieurs centaines de tours à la seconde [2]. Tous les instruments ou forêts qu'on introduit dans la calonnière doivent être en *fer doux* (*ferrum retusum*, dit Pline). « Ils présentent à leur extrémité libre amincie, un petit renflement sur lequel le graveur dépose un peu de poudre de diamant humectée d'huile ; cette poudre se fixe dans le *fer doux* aussitôt que l'outil tourne sur la pierre (ou l'acier), de sorte qu'à ce moment l'outil fait l'office d'une véritable petite meule de diamant usant

1. Duc de Luynes, *Rev. num.*, 1843, p. 14 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 257.
2. E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 27 ; le même, *Catal. des Camées de la Bibl. nationale*, Introd., p. XXIII.

la pierre [1]. » Ainsi s'exprime un praticien, M. V. Lemaire ; il convient seulement d'ajouter que, dans l'antiquité, la poudre de diamant ou l'*égrisée* était peu connue, ou plutôt, on pouvait difficilement s'en procurer : les Anciens se servaient surtout, à sa place, de la poudre d'émeri qu'on exploitait dans les îles de l'Archipel et dans les environs d'Éphèse [2]. Les forets sont en fer mousse et non en fer dur ou en acier, pour que la poudre de diamant ou l'émeri s'incruste plus aisément dans leurs parois et y adhère au point de former corps avec elles. Les expériences auxquelles a procédé M. V. Lemaire pour la gravure des coins-matrices de monnaies par ce procédé, méritent d'être rapportées :

« Nous avons voulu, dit cet artiste, nous rendre compte par nous-mêmes d'un travail de ce genre, en gravant au touret du graveur en pierres fines une matrice imitée d'une monnaie ancienne. Nous avons préparé à cet effet un petit coin léger de bronze, facile à approcher des outils. Nous nous mettons à la besogne. L'outil s'enfonce légèrement dans le bronze, il mord..... le sillon s'allonge..., oui ; mais voilà que nous revenons en arrière sur la première poussée, et l'outil cesse de mordre !... nous y déposons plus de diamant..... Peine inutile ! L'outil n'entre plus davantage dans le bronze. Plus nous lui fournissons de diamant, moins il pénètre, car il se déforme : au lieu de mordre, il est mordu lui-même !

« Nous reprenons le même travail sur un coin de fer : même insuccès ! Faut-il avouer notre dépit ? Nous nous mîmes à réfléchir à notre déconvenue. Bronze et fer furent examinés à la loupe, tournés et retournés en tous sens... Soudain, la lumière se fit ! Nous prîmes

1. V. Lemaire, *Rev. belge de num.*, 1892, p. 101.
2. E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 29.

Les coins monétaires des Anciens que nous venons d'énumérer sont pour la plupart en bronze ; les autres sont des tiges de fer dont l'extrémité a été durcie à la trempe ou auxquelles on a soudé une matrice en acier. Les Anciens ont connu l'acier de toute antiquité ; les bas-reliefs et les signes hiéroglyphiques sur les monuments en porphyre de l'Égypte, n'ont pu être sculptés et gravés qu'à l'aide de ciseaux d'acier trempé. Aristote qui définit l'acier *du fer purifié*, indique les procédés auxquels on avait recours de son temps pour le fabriquer [1]. Les limes, les cisailles, les marteaux, les pics servant dans les mines, tous les outils employés pour travailler les matières dures ne pouvaient être qu'en acier : le bronze et le fer n'eussent pu, dans la majorité des cas, offrir une résistance suffisante et se fussent émoussés sans effet [2].

Il y eut, sans doute, suivant les époques et les pays, des procédés très différents employés par les ouvriers pour la gravure des coins monétaires. Mais on peut affirmer, comme M. V. Lemaire l'a démontré, que les plus beaux et les plus grands des coins grecs étaient gravés au touret, c'est-à-dire avec le même instrument qui servait aux graveurs de pierres fines. De là, il résulte que très vraisemblablement les graveurs en pierres fines dans l'antiquité étaient, en même temps, des graveurs de coins monétaires [1].

En ce qui concerne les belles médailles de Syracuse, chefs-d'œuvre de l'art aussi bien au point de vue de la technique qu'à celui de la gravure des coins, le duc de Luynes, à la suite d'expériences et d'essais de frappe, a cru pouvoir formuler les conclusions suivantes : « Les coins devaient être de bronze et de l'alliage le plus dur, 8 de cuivre et 2 d'étain, parce que le nombre infini de coins, en apparence identiques, mais en réalité, très différents, exclut, à peu près, la possibilité d'avoir fabriqué tant de coins en acier ; parce que, d'un autre côté, cette variété infinie s'accorde parfaitement avec la facilité de modeler en cire et de mouler des coins en bronze, instruments qui s'usent assez rapidement pour avoir besoin d'être fréquemment renouvelés ; enfin, parce que l'exécution des pièces syracusaines ne montre aucune trace de la sécheresse et des arêtes tranchantes particulières aux coins trempés. De nombreuses expériences nous ont convaincu que les coins de bronze pouvaient, même sans balancier, et sous les

métalliques de Tibère et Caligula. Le même savant relate la découverte à Saverne (Alsace) en 1768, de onze coins de Caligula et de Claude, renseignement extrait des papiers de Schœpflin à la Bibliothèque de Strasbourg, brûlés lors du bombardement prussien en 1870. Enfin, ce n'est que d'après une note manuscrite de l'abbé Greppo que Fr. Lenormant signale encore la découverte d'un coin de Tibère à Vieu, dans le département de l'Ain. (Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 503) — Si ces trouvailles ont réellement eu lieu, j'ignore le sort de tout cet ensemble de monuments. Mais il est vraisemblable que nos musées de province et ceux de l'étranger possèdent un certain nombre de coins monétaires antiques, qui n'ont pas encore été signalés.

1. Aristote, *Meteor.*, IV, 6.

2. C'est à tort qu'on a prétendu que les Anciens connaissaient le moyen de tremper le bronze. Voyez à ce sujet, V. Lemaire, dans la *Rev. belge de numism.*, 1892, p. 99 ; 1897, pp. 276 et 1898, p. 335.



1. V. Lemaire, dans la *Rev. belge de num.*, 1892, p. 99 et suiv. ; Fr. de Villenoisy dans les *Procès-verbaux et mémoires du congrès numism. de Paris en 1900*, p. 57-58.

chape ou calotte de bronze ou de fer qui les soutenait sur tout leur pourtour et les rendait plus fermes sous les coups redoublés du marteau.

Le duc de Luynes a cru reconnaître, à de certains indices, au moins sur les monnaies de Syracuse, que les légendes étaient imprimées par les graveurs, sur les modèles de leurs coins en cire, au moyen de petits poinçons portant séparément les diverses lettres de l'alphabet [1]. Cet usage de poinçons mobiles pour imprimer les lettres des légendes comme pour les timbres d'amphores, n'est peut-être pas très certain. Quoi qu'il en soit, il arrivait aux graveurs de commettre, dans l'exécution de leurs coins, des fautes manifestes d'ignorance, d'inexpérience ou d'étourderie. Des symboles, des attributs, des lettres dans les légendes sont parfois oubliés, retournés la tête en bas, placés à rebours, intervertis, et cela aux meilleures époques de l'art, le graveur ayant oublié momentanément que la matrice doit porter renversé et en creux ce qui est destiné à être reproduit droit et en relief sur la pièce ; d'autres fois, surtout dans les villes grecques, à l'époque romaine, nous le voyons confondre et mélanger, dans des légendes monétaires, les lettres de l'alphabet grec avec celles de l'alphabet latin. Depuis longtemps déjà des fautes de ce genre ont été remarquées, puisque dès 1736, Sébastien Kayser écrivait un opuscule à ce sujet [2], traité aussi par

1. Duc de Luynes, *Rev. num.*, 1843, p. 16; Fr. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 43, et *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 260 ; C. von Ernst, *Num. Zeit.*, t. III, 1880, p. 50.

2. Seb. Kayser, *Dissertatio de nummis monetariorum veterum culpa vitiosis*. Vienne, 1736, in-8°.

le P. Frœhlich, par Eckhel [1] et par Monaldini [2]. En voici une certaine quantité que nous avons notées au cours de nos lectures : leur nombre pourrait aisément en être décuplé.

ΑΊΥΡΙΝΑΙ, pour ΑΓΥΡΙΝΑΙ, à Agyrium en Sicile [3].

ΑΛΕΧΑΝΔΡΟΥ, pour ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, à Tarse [4].

ΑΔΡΙΑΝΟ · ΟΠΙΛ pour ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛ (ΕΙΤΩΝ), à Hadrianopolis de Phrygie [5].

ΑΔΡΙΕΝΩΝ, pour ΑΔΡΙΑΝΩΝ, à Bithynium [6].

ΑΡΧΟΤ pour ΑΡΧΟΝΤ, à Stratonicée de Carie [7].

ΑΣΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ, pour ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ, à Dioshieron [8].

ΑΦΡΟΔΙЄΩΝ, pour ΑΦΡΟΔЄΙΣΙЄΩΝ, à Aphrodisias [9].

ΒΛΑΥΔΕΩΝ, pour ΒΛΥΝΔΕΩΝ, à Blaundus [10].

ΔΙΝΥΣΟΣ, pour ΔΙΟΝΥΣΟΣ, à Tium [11].

ΔΜΑΑΣΤΙΝΩΝ, pour ΔΑΜΑΣΤΙΝΩΝ, à Damastium [12].

ΖΗΙΤΩΝ, pour ΖΗΛΙΤΩΝ, à Zéla du Pont [13].

1. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, *Proleg.*, p. CXXVII.

2. Monaldini, *Delle medaglie per colpa de monetai difettose*, 1772, in-8°.

3. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 25.

4. E. Babelon, *Invent. Waddington*, n° 4656 (monnaie à l'effigie de Sévère Alexandre).

5. *Invent. Waddington*, n° 6070 (Caracalla).

6. *Invent. Waddington*, n° 244 (Elagabale).

7. *Invent. Waddington*, n° 2569.

8. *Invent. Waddington*, n° 4965 (Plautille).

9. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 306, n° 20.

10. *Invent. Waddington*, n° 4921 (Marc-Aurèle).

11. *Invent. Waddington*, n° 543 (Trajan).

12. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 135, n° 12.

13. *Invent. Waddington*, n° 107 (Caracalla).

un morceau d'acier trempé dur, le plus dur qui nous tomba sous la main, et nous le présentâmes à l'outil qui avait refusé d'entrer dans le bronze et le fer, et cette fois, l'outil de fer doux pénétra dans l'acier durci par la trempe comme dans une agate!

« Si nous avions réfléchi à notre entreprise avant de nous y engager, nous aurions pu prévoir notre échec. En effet, le diamant, si on le roule entre deux métaux, s'implantera toujours dans celui des deux qui est le plus tendre. Or, le bronze étant plus doux que le fer de notre outil, il s'est approprié tout le diamant. Le coin de fer étant, lui, du fer comme celui de notre outil, le diamant s'est réparti sur les deux : l'outil a tourné diamant sur diamant, sans entrer dans le coin qu'il eut dû creuser. Mais lorsqu'il a eu devant lui de l'acier trempé, l'outil a gardé tout le diamant pour attaquer victorieusement l'acier. Voilà pourquoi notre expérience de gravure n'a réussi que sur de l'acier préalablement durci par la trempe. Nous avons exécuté par ce moyen, avec un plein succès, la matrice en imitation d'une monnaie ancienne, que nous nous étions d'abord proposé de graver sur du bronze. Il ressort de cette expérience que le monde grec a été parfaitement en mesure de frapper ses monnaies avec des coins d'acier, à condition d'exécuter la gravure comme nous l'avons faite [1]. »

Ainsi, lorsqu'un orfèvre recevait la commande d'une monnaie en même temps que le modèle, ou bien il gravait une matrice en acier à l'aide du touret, se faisant aider, au besoin, par un lithoglyphe, s'il était luimême trop inexpert dans cet art, ou bien il se contentait de fabriquer un coin en bronze ou en fer. Dans ce dernier cas, il ne pouvait songer au touret, le bronze ni le fer ne se laissant graver au touret. Le coin en bronze s'exécutait par moulage, avec retouches au burin. L'opération du moulage se pratique de la manière suivante : « L'orfèvre fera mouler le modèle en terre ou en argile, comme il est d'usage de le faire pour toute fonte à la coulée. Tout étant prêt, le bronze en fusion sera précipité dans le moule qu'il remplira et au-delà. Si l'opération a été conduite avec discernement, si le sable ou l'argile a été choisi pur et fin, le coin de bronze sortira du moule en reproduisant toute la finesse de la gravure originale. Admettons cependant qu'il faille revenir sur la gravure, qu'on doive la retoucher; la retouche ne serait ni difficile ni longue à faire [1]. »

Le coin en fer, qui ne peut être ni gravé au touret, ni coulé dans un moule, devait être creusé comme les chatons métalliques des bagues, au ciselet et au burin, instruments qu'on manœuvre avec la paume de la main ou sur lesquels on frappe à petits coups. Mais ce procédé a dû être peu employé parce que le coin en fer était, somme toute, aussi difficile à établir que le coin en acier, et que, même trempé après gravure, il était loin d'avoir la solidité et la force de résistance de ce dernier. Si les coins en bronze devaient être souvent renouvelés, ils avaient du moins l'avantage d'être fabriqués rapidement et à peu de frais.

Avec une paire de coins d'acier bien trempé, on pouvait frapper plusieurs centaines de tétradrachmes et certainement plusieurs milliers de drachmes ou de deniers. Nous avons vu que les coins étaient, la plupart du temps, encastrés dans une

1. V. Lemaire, *Rev. belge de numism.*, 1892, p. 102.

1. Voy. Lemaire, *Rev. belge de num.*, 1892, p. 105.

pour FORTVNA AVGVSTA, le graveur ayant d'abord commencé à écrire ORIENS [1].

Signalons encore les fautes suivantes : IANVM CLVSTI, pour CLVSIT, sur une monnaie de Néron, à Vienne.

LERIGIO, pour RELIGIO, sur une monnaie de Valérien, à Vienne.

OPITIMVS, pour OPTIMVS.

AEERNITAS, pour AETERNITAS.

SAECVLLVM, pour SAECVLVM.

VERITAS, pour VBERITAS.

SVLVTARI, pour SALVTARI.

RESTITVTOR ORIGENTIS, pour ORIENTIS, sur une pièce d'Aurélien [2].

C · OVAL · OSTIL · MES · COVINTVS pour C · VAL · HOSTIL · MES · QVINTUS [3].

CONSENCAVTIO, pour CONSECRATIO, sur une monnaie de Trajan.

MLETARM PROPVGNATOREM, pour MARTEM PROPVGNATOREM, sur une monnaie de Gordien le Pieux.

IGENO pour GENIO, à Cremna de Pisidie [4].

CΛEM., pour CREM., à Cremna [5].

PHILIPPS pour PHILIPPVS, à Cassandrea [6].

TRAINVS pour TRAIANVS et APMENAE pour APAMEAE, à Apamée de Bithynie [7].

Sur certaines pièces on constate des *repentirs* du graveur qui, peut-être sur l'observation d'un inspecteur, a retouché son coin sans réussir à oblitérer complètement les traces d'une erreur. Ainsi, sur le grand médaillon d'or d'Eucratide, on s'aperçoit de modifications apportées dans le coin au cours de la gravure. La légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ qui avait d'abord été gravée horizontalement au-dessus des Dioscures, a été martelée sur le coin et à peu près complètement effacée, pour être reportée là où nous la voyons gravée, non plus horizontalement, mais circulairement [1]. On s'aperçoit aussi que le coin s'est légèrement fendillé sous les coups de marteau [2].

Sur un beau médaillon d'or du Cabinet des Médailles, au nom de Démétrius I Soter, roi de Syrie, se trouve dans le champ à gauche, la marque BΛ que nous avons expliquée ailleurs [3]. En regardant la pièce à la loupe, on voit que l'artiste avait d'abord gravé cette marque sous le trône de Tyché, puis qu'il l'a effacée, non sans en laisser subsister quelques vestiges, pour l'inscrire plus nettement dans le champ [4]. Un tétradrachme de Catane, aux types du fleuve Amenanus et du quadrige, nous est parvenu en plusieurs exemplaires sortis des mêmes coins ; en les comparant on constate que l'un de ces coins a subi une retouche après qu'il eut été utilisé un certain nombre de fois : le graveur a ajouté, au droit, une écrevisse de mer, derrière la tête d'Amenanus, de sorte que certains exemplaires, les premiers frappés, sont dépourvus de ce sym-

1. Hennin, *Manuel*, t. I, p. 236.
2. Cohen, *Méd. imp.*, t. VI, p. 198 (Aurélien).
3. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. cxxx.
4. *Invent. Waddington*, n° 3710.
5. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 337, n° 76 (Commode).
6. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq*,, p. 68, n° 35.
7. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 231, n° 18 (Hadrien). En parcourant le recueil des *Médailles impériales* d'Henry Cohen, on pourra relever un grand nombre de fautes de graveurs sur les monnaies de coin romain.

1. Voyez *Rev. num.*, 1867, pl. XII.
2. Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 18 ; le même, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 254 ; A. Chabouillet, *Rev. num.*, 1867, p. 386.
3. Voyez ci-dessus, p. 444 et 730.
4. E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. cxx et pl. XVII, fig. 1.

ΙΟΛ ΔΟΜΝΑ ΑΥΓ, pour ΙΟΥΛ, etc., à Césarée de Cappadoce [1].

ΚΕΠΕΤΑΠΕΩΝ, pour ΚΕΡΕΤΑΠΕΩΝ, à Cérétapé [2].

ΚΟΜΔΟ, au lieu de ΚΟΜΟΔ(ΟC), à Nicée [3].

ΚΟΡΗ CΩΤΕΙΑΡ, pour CΩΤΕΙΡΑ, à Cyzique [4].

ΜΑΞΙΜΕΝΟC, pour ΜΑΞΙΜΕΙΝΟC, à Nicée [5].

ΙΡΑϽΙΑΚ ΟΠΟΡΤΗΜ, pour ΜΗΤΡΟΠΟ ΚΑΙCΑΡΙ, à Césarée de Cappadoce [6].

ΝΕΚΟΡΩΝ, pour ΝΕΩΚΟΡΩΝ, à Sardes [7].

ΝΕRΩΝ, pour ΝΕΡΩΝ, à Orthosia [8].

ΝΥΜ ΠΙΔΙΑ, pour ΝΥΜΦΙΔΙΑ, à Pergame [9].

ΣΕΒΑΣΣΤΟΣ, pour ΣΕΒΑΣΤΟΣ [10].

CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟC ΚΑΝΩ, pour CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟC ΚΑΛΥΚΑΔΝΩ, à Séleucie de Cilicie [11].

ΣΚΗΨΙΝ, pour ΣΚΗΨΙΩΝ [12].

ΣΥΡΑΚΟΚΟΣΙΩΝ, pour ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ [13].

ΙΟΥΛΙΑΝ CVAIMIAΔΑΝ, pour COAIMIAN, à Anazarbe [14].

1. *Invent. Waddington,* nº 6814.
2. *Invent. Waddington,* nº 5801 (Septime-Sévère).
3. Au Cabinet des Médailles.
4. *Invent. Waddington,* nº 717.
5. Au Cabinet des Médailles.
6. Mionnet, *Descr.*, p. 426, nº 138 (Caracalla).
7. *Invent. Waddington*, nº 5281 (Gallien).
8. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 313, nº 75.
9. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 257, nº 142. (Antonin le Pieux).
10. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 311, nº 62 (Néron).
11. *Invent. Waddington*, nº 4482 (Gallien).
12. *Invent. Waddington,* nº 1223 (Hadrien).
13. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 29, nº 55.
14. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 350, nº 13.

ꟽ · ACILIVS IIIVR · AVLETV, pour M. ACILIVS IIIVIR · VALETV [1].

CRAEƧAR pour CAESAR [2].

Sur des deniers de Marc Antoine on a constamment : LEG · XVIII LYBICAE, alors que chez les auteurs et en épigraphie on trouve ΛΙΒΥΑ et ΛΙΒΥCVS [3]. Eckhel signale sur une monnaie de Titus, la légende AERES AVGVSTI, pour CERES AVGVSTI ou AEQVITAS AVGVSTI ; le graveur a voulu d'abord écrire AEQVITAS, puis, distrait au cours de son travail. il a songé à CERES AVGVSTI et a gravé RES, fin du nom de CERES, à la suite de AE, initiales du mot AEQVITAS [4].

Eckhel a de même remarqué, dans la collection Viczay, un grand bronze de Sévère Alexandre, au revers duquel on lit : PMRTI PACIFERP · S · C, au lieu de PMTRP COS PP SC ou MARTI PACIFERO. Il est évident que le graveur a confondu les éléments de ces deux légendes [5].

Au musée de Vienne, il y a, suivant Frœlich, un grand bronze de Marc-Aurèle avec la légende DESNOS pour HONOS. Si le graveur a écrit DES, c'est qu'il a eu dans l'esprit le mot DES*ignatus* [6]. Sur une pièce de Carausius, on lit : ORIVNA AVGVSTA

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 106.
2. Denier de la République romaine. M. Bahrfeldt, *Zeit. für. Num.*, t. IV, 1877, p. 42.
3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. I, p. 42, nº 53. Mais il ne s'agit probablement, ici, que d'une variante orthographique et non d'une faute véritable. Les monnaies de Mytilène portent de même, constamment, ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ au lieu de ΜΙΤΥΛΗΝΑΙΩΝ, orthographe ordinaire des auteurs et des inscriptions.
4. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXXIX.
5. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXXVIII.
6. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. CXVIII.

sans type ni légende, pesant chacune 7 gr. 60, c'est-à-dire le même poids que les statères aux types philippéens [1]. Ces pastilles étaient préparées pour la frappe ; elles sont circulaires, globuleuses et aplaties sur leurs deux faces principales. A Corent, en Auvergne, en 1845, on a même retrouvé, avec les coins pour la frappe, que nous avons signalés, les petits godets en grès arénacé qui servaient à fondre les flans [2]. Citons encore, à titre d'exemples, les rondelles de bronze pesant de 1 gr. 50 à 1 gr. 70, quelques-unes jusqu'à 3 gr. 20, avec un module de 11 à 18 millimètres, qu'on a découvertes vers 1881 à Oison (Cher), accompagnées d'un lingot et de monnaies de même métal, de l'époque romaine [3].

De petits saumons de bronze, recueillis en Égypte sur l'emplacement d'une officine monétaire, montrent qu'au IIe ou IIIe siècle de notre ère, dans l'atelier d'Alexandrie, le bronze destiné à la fabrication monétaire n'était pas toujours mis en globules, mais en petites réglettes qu'on découpait suivant la largeur des monnaies. « Les métaux dont on se servait, dit M. Dutilh, étaient préparés en petits saumons de huit à dix centimètres. L'ouvrier n'avait qu'à prendre une de ces bandes de métal et à la placer sous le coin. Il est à supposer que chaque morceau de métal devait donner un nombre déterminé de monnaies et que les fragments découverts ne représentent que les deux extrémités du saumon après la frappe. De là, leur grande variété de formes et de

1. E. Lalanne, dans les *Procès-verbaux et Mémoires du Congrès numism. de Paris en 1900*, p. 86.
2. A. de Barthélemy, *Rev. archéol.*, N. S., t. XV, 1867, p. 347.
3. A. Abicot de Ragis, *Mémoires de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. IX, 1881, pp. 79-82.

poids, dépendant du plus ou moins d'habileté de l'ouvrier, qui, très probablement, s'étudiait à ce que les bouts du saumon restassent, après la coupe, aussi réduits que possible [1]. »

Le revers des monnaies grecques les plus anciennes est occupé par une ou plusieurs dépressions rectangulaires ou carrées, profondes, avec des aspérités irrégulières sur toute la surface du champ creux. Ces dépressions représentent les parties saillantes des poinçons qui les ont produites. Parfois on distingue, au milieu des aspérités, de petits symboles, des globules, voire même des figures d'animaux. Le plus souvent la matrice a donné naissance à un simple carré creux dont la surface se modifie suivant les pays et les ateliers, à tel point que la forme et l'aspect de ce carré suffisent pour assurer le classement de certaines pièces à une ville ou à une région plutôt qu'à une autre. Les dariques ont un carré régulier à surface rugueuse ; celui des statères d'Égine est partagé par des diagonales en relief qui se rejoignent au centre, formant cinq triangles creux ; à Corcyre, ce sont deux rectangles juxtaposés et ornés de fleurons ; à Cyzique, c'est un carré régulier partagé en quatre compartiments disposés en biais, ce qui le fait ressembler à des ailes de moulin à vent ; à Sinope, le champ des quatre compartiments du carré creux est souvent couvert d'un semis de petits globules. Bref, on répète habituellement que le carré creux du revers des monnaies grecques archaïques, représente la partie saillante du coin dormant sur lequel on fixait, par ce moyen, la lentille métalli-

1. Dutilh, *Journ. int. d'arch. num.*, t. II, 1899, p. 284.

bole [1]. Un tétradrachme de Lysimaque offre un autre exemple de modification analogue ; à l'exergue du revers, on lit ΣΚοΣΤοΚοΥ, en lettres d'un travail barbare, tandis que le type et la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ sont d'un excellent style. Il est manifeste que le nom de Skostokès a été gravé après coup, sur le coin tombé peut-être aux mains d'un chef Thrace qui y aura fait ajouter son nom, sans modifier quoi que ce soit des types et des légendes de Lysimaque [2]. On peut voir au Cabinet des Médailles deux monnaies de bronze de la colonie de Sinope, aux effigies de Jules César et d'Auguste, toutes deux sorties du même coin; dans la légende DIVOS, on remarque sous le V, le profil bien net d'un C, comme si le graveur avait d'abord écrit COS, et du moment que la même particularité se présente sur les deux exemplaires, il faut bien admettre qu'il y a eu retouche du coin et qu'il ne s'agit pas seulement de pièces surfrappées.

La forme globuleuse des monnaies primitives nous enseigne, mieux que le monnayage des temps postérieurs, comment on préparait le lingot monétaire avant de le soumettre à la frappe. Les flans étaient en quelque sorte des pastilles ou des gouttes de métal produites par la fusion dans un moule; quand cela était nécessaire on les arrondissait au marteau et on en régularisait le poids à la lime.

Dans certaines régions, comme Athènes, Corinthe, la Macédoine, la Sicile, la Grande Grèce, on remarque sur deux points opposés de la tranche des pièces d'argent, des bavures ou oreillettes qui sont les restes de

1. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 16, n° 14.
2. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 56, n° 66.

la couture produite par le moulage du flan en coquille, comme dans un gauffrier [1]. Les balles de fronde de l'antiquité présentent une couture semblable sur toute leur circonférence ; on conçoit que pour les monnaies, la frappe n'en ait laissé subsister les traces que sur la tranche.

La mise en globule des lingots offrait cet avantage qu'on pouvait ensuite les conserver chauffés au rouge pendant la minute que durait l'opération de la frappe au marteau. Une rondelle mince et plate eut été trop vite refroidie, surtout au contact des coins qui, eux, pour rester durs ne devaient pas être chauffés.

Il nous est parvenu, pour l'époque grecque comme pour les temps romains, un certain nombre de flans métalliques, qui, tout en étant préparés pour la frappe monétaire n'ont pourtant pas subi cette opération. En tête des monnaies primitives de l'Asie-mineure et de l'Étrurie on place des pastilles ou boutons d'or, d'électrum, d'argent, sans aucun type, que leur aspect et la régularité de leur poids permettent de considérer comme des lingots monétaires [2]. Nous en pourrions citer un bon nombre si les musées s'étaient donné la peine de les recueillir.

Vers 1890, on a fait, dans le département de la Gironde, une trouvaille qui comprenait, avec des monnaies d'or des Arvernes et des imitations des statères de Philippe, du poids de 7 gr. 60, un lingot d'or de 17 grammes, et 73 pastilles métalliques

1. Duc de Luynes, *Rev. num.*, 1843, p. 14; Hennin, *Manuel*, t, I, pp. 78 et 86; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 253.
2. Voyez, par exemple : Garrucci, *Le monete dell' Italia antica*, pl. LXXI, fig. 1 ; E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. III, p. 136, n°s 60 et suiv.

Dans certaines régions les différences d'aspect, entre faces et revers, sont plus accentuées encore. A Pharnacia et d'autres villes du Pont, les bronzes épais de l'époque mithridatique ont une face concave et l'autre convexe. Les petites pièces d'argent des Homérites présentent la même particularité qui en fait presque de petites coupes [1]. On a donné, en Allemagne, le nom singulier de *Regenbogenschusselchen*, « petites assiettes à l'arc-en-ciel », aux monnaies d'or, à la fois globuleuses et en forme de coupes, qui furent frappées à l'époque gauloise par les Boii, les Quades, les Vindelici et autres barbares échelonnés le long du Danube, et jusqu'en Helvétie et dans la Haute Italie [2]. Les *nummi scyphati* des Byzantins se distinguent des groupes précédents, en ce qu'ils sont sur flans minces et très larges; mais cette forme a dû aussi être imaginée pour assujettir plus fermement le flan monétaire entre les deux coins [3].

Nous avons déjà défini le caractère des monnaies incuses, *incusi nummi*, de l'Italie méridionale et de Phocée, en faisant remarquer que les unes sont des *bractéates*, le type en relief reproduisant exactement le type creux du revers, comme par le procédé de l'estampage usité pour les bijoux, tandis que sur d'autres pièces les types en creux ne sont pas exactement la reproduction des reliefs qui leur sont opposés [1]. Nous ne reviendrons pas sur ce curieux monnayage exceptionnel et sporadique, dont la technique n'offre rien de spécialement remarquable. Il faut en dire autant des rares monnaies dont le revers est plat et lisse, sans carré creux, ni type d'aucune sorte. Le flan métallique de ces dernières a été placé sur l'enclume plate quand on l'a frappé avec le marteau. De telles monnaies à revers lisse se rencontrent dans les plus anciennes séries d'or et d'argent de l'Étrurie [2] et des rois de Salamie, à Chypre [3]; on en trouve aussi quelques exemples parmi les petites pièces d'argent de Cius en Bithynie [4]. Mais ce mode de fabrication fut peu répandu à cause des inconvénients graves qu'il offrait : le flan était exposé à glisser sous le choc du marteau; en outre, les pièces ainsi fabriquées pouvaient être usées et limées par les manieurs de métaux précieux, sans que le contrôle de l'autorité publique put efficacement s'exercer.

La frappe avait lieu à froid pour les petites pièces et celles d'un faible relief; mais pour les pièces qui atteignaient l'épaisseur et le poids de la drachme ou du denier, elle s'opérait sur un flan chauffé au rouge. « Sur les tétradrachmes postérieurs à Alexandre, on voit souvent une couche

1. Voyez *Numism. Zeit.*, t. XII, 1880, pl. V.

2. A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. III, pl. I et II; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, pp. 272-273; Edm. Gohl, dans les *Comptes rendus* et *Mémoires du Congrès numism. de Paris en 1900*, p. 90.

3. Voyez ci-dessus, p. 537 et 632; Fr. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 51; *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 272.

1. Parmi les bijoux monétiformes, il en est qui ne sont que des bractéates produites par estampage sur un poinçon en relief et qu'on a pris à tort pour de véritables monnaies. Voyez ci-dessus, p. 632; Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 44; *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, pp. 261 et 263.

2. Garrucci, *Le monete dell' Italia antica*, pl. LXXI et LXXII; Fr. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 46.

3. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 83.

4. Au Cabinet des Médailles : Tête d'Apollon; dessous, KIA. Revers lisse. AR. 1 gr. 47.

que, pour l'empêcher de glisser sous le choc du poinçon de l'autre face [1]. C'est une théorie erronée contre laquelle ont déjà protesté quelques bons esprits et qui ne supporte pas un examen attentif des monnaies elles-mêmes. « Le carré creux, dit justement M. F. de Villenoisy, ne se trouvait pas en saillie sur la pile où il aurait immobilisé le flan, mais il représente l'extrémité d'un instrument servant de refouloir et manié à la façon d'un chasse-clou [2]. » Le carré creux est donc, en réalité, l'empreinte faite par le trousseau et non point par la pile. Ainsi s'explique-t-on que, sur des statères primitifs de l'Asie-mineure, les créséides, les phocaïdes et quelques pièces attribuées à Milet, Phocée, Cyzique, plusieurs empeintes creuses sur la même monnaie, aient été imprimées à l'aide de poinçons différents et isolément appliqués, l'un après l'autre [3].

Le type en relief, au droit des monnaies archaïques, est donc l'empreinte de la pile ou coin dormant. C'est pour cela que ce côté de la pièce est sensiblement bombé : le champ de la matrice était concave, ce qui suffisait à assurer la stabilité du flan sous le refoulement du trousseau, chassé d'aplomb à coups de marteau.

Plus tard, lorsque le carré creux est occupé par un type développé, il n'en reste pas moins produit par le trousseau qui conserve une forme carrée et plate, tandis que la pile demeure circulaire et concave. Une observation attentive justifie aisément

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 259.

2. Fr. de Villenoisy, dans les *Procès-verbaux et mémoires du Congrès de numism. de Paris, en 1900*, p. 55.

3. E. Babelon, *Les Origines de la monnaie*, p. 116.

ces particularités. Prenons pour exemple, la pièce d'argent archaïque de Méthymna qui porte, au droit, un sanglier accompagné de la légende ΜΑΘΥΜΝΑΙΟΝ : le coin dont ce type est issu était circulalre et concave. Au revers, figure la tête d'Athéna en relief, occupant tout le champ d'un carré creux, bordé d'un grènetis. Le coin qui a donné ce type à la frappe, était un poinçon carré ne couvrant pas toute la surface du flan, comme le prouvent les bourrelets en saillie que le coup de marteau a déjetés sur ses côtés extérieurs. De plus, sur certains exemplaires, on s'aperçoit que ce coin carré était légèrement éclaté sur l'un de ses bords [1]; la cassure avait atteint et endommagé le grènetis, ce qui n'a pas empêché le monnayeur de continuer à s'en servir. Bien mieux, à examiner la nature de cette cassure, des spécialistes ont conclu que sûrement, le coin carré était en acier trempé et non en fer ou en bronze [2].

A partir du milieu du IVe siècle environ, toute trace de carré creux disparaît au revers des monnaies grecques, sauf des exceptions locales, et les coins de l'une et l'autre face deviennent circulaires ; néanmoins, le droit de la pièce, c'est-à-dire le côté de l'effigie ou du type principal reste bombé, tandis que le revers est plat ou même légèrement concave. Ce double aspect est très caractérisé dans les tétradrachmes d'Athènes, d'Alexandre, des rois de Syrie, de Mithridate : le droit continuait donc, en général, pour les pièces de grand module, à être produit par le coin dormant.

1. Voyez l'un de ces exemplaires reproduit dans Fr. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 90, fig. 28.

2. Voy. Lemaire, *Rev. belge de num.*, 1872, p. 110.

produite dans l'un des coins du grand médaillon d'or d'Eucratide, sous le choc réitéré des coups de marteau [1].

Sous les coups de marteau il arrivait souvent que les bords du flan monétaire se fendillaient. Et, en effet, il n'est pas rare que des monnaies grecques ou romaines présentent une tranche irrégulièrement dentée, sans que, après la frappe, on ait rien fait pour atténuer ou faire disparaître ces gersures. Il ne faut pas, d'ailleurs, les confondre avec l'opération qui consistait à découper le flan en dents de scie, d'où le nom de monnaies dentelées donné aux pièces dont la tranche présente cette particularité [2]. Nous avons parlé plus haut des *nummi serrati* : on admet que cette dentelure des bords était obtenue dans le moulage qui préparait le flan sous la forme la plus voisine qu'il devait avoir après la frappe. En effet, dit Fr. Lenormant, on remarque, particulièrement sur les bronzes des Séleucides, que presque toujours l'intervalle des dents offre des bavures de métal, qui se sont produites à la commissure des deux pièces du moule dans lequel on préparait le flan [3]. Il est plus simple et plus rationnel de croire que la dentelure existait dans les coins mêmes et que ce sont eux qui l'ont transmise aux pièces par l'opération de la frappe. Dans mon opinion, la dentelure des coins, reproduite face et revers au pourtour du flan monétaire, ne fut qu'un procédé ingénieux de fabrication, destiné à détacher la monnaie de la feuille métallique, comme à l'emporte-pièce, du même coup de marteau qui frappait les types. Mais ce procédé dont l'application offre, d'ailleurs, des particularités diverses et faciles à distinguer, offrait des inconvénients multiples ; la dentelure ne coupait pas le métal d'une manière parfaite : il restait, au pourtour de la pièce, des bavures qu'il fallait enlever avec des pinces ou de petites cisailles; la rugosité des bords rendait peu agréable la manipulation des pièces. On conçoit ainsi que, si ingénieux et expéditif qu'il fût, ce procédé de percussion et de découpage simultanés n'ait pas été partout adopté lors de son apparition, et même qu'il n'ait eu qu'une vogue momentanée dans les ateliers où il réussit à s'implanter.

1. Fr. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 18.
2. Voyez ci-dessus, p. 619,
3. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, pp. 267-268.

Quelquefois on a trouvé économique de prendre des vieilles pièces démonétisées pour leur faire subir une frappe nouvelle sans faire passer le métal par l'opération de la fonte et du laminage. Les nouveaux coins oblitéraient, la plupart du temps, l'ancien type s'il en restait encore des traces. Mais il arrivait aussi que la nouvelle frappe ne réussissait pas toujours à faire disparaître complètement les types primitifs : nous avons encore la possibilité de les reconnaître et de les identifier : ces pièces à doubles types superposés sont appelées *monnaies surfrappées*. L'étude de ces deux frappes, comme celle des palimpsestes, est parfois fort instructive ; elle aide au classement chronologique du prototype et des pièces à la seconde empreinte. Comme exemples de monnaies surfrappées nous citerons :

Une hémidrachme d'Entella surfrappée sur une pièce de Rhegium [1].

1. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 17, n° 15.

miroitante d'oxyde violet produit au moment du chauffage. Sur certains exemplaires, cette couche a subi, au contact des reliefs du coin, un étirage rayonnant du centre à la périphérie [1]. »

Une observation à la loupe sur les grands médaillons d'or du Trésor de Tarse, permet de distinguer et presque de compter les coups de marteau successifs appliqués sur ces énormes flans; bien que cette frappe difficile eût été effectuée sans tréflage, on aperçoit pourtant deux ou trois profils des effigies, esquissés l'un derrière l'autre dans le champ, le métal ayant été chassé par glissements échelonnés du centre à la circonférence à chaque coup de marteau et à mesure que le coin s'enfonçait davantage.

Dans certaines régions de la Gaule, l'enclume monétaire était une véritable table de bronze, portant en creux un certain nombre d'empreintes juxtaposées et identiques. Le flan était, de son côté, une plaque métallique dans laquelle on découpait les pièces après la frappe. Mais, à l'opposé de l'enclume, le trousseau qui recevait les coups de marteau n'avait qu'une seule empreinte. S'il arrivait qu'un ouvrier maladroit plaçât le trousseau de manière à faire chevaucher son empreinte unique sur deux des empreintes de l'enclume, la pièce résultant de cette opération portait imprimé, d'un côté, le type du trousseau, et de l'autre deux portions de types empruntées à l'enclume. On cite dans les collections un certain nombre de monnaies qui présentent cette particularité [2].

1. Fr. de Villenoisy, dans les *Procès-verbaux et Mémoires du Congrès numism. de Paris en 1900*, p. 59.

2. E. Hucher, *L'Art gaulois*, t. I, p. 6; Fr. de Villenoisy, dans les *Procès-verbaux et mémoires du Congrès de numism. de Paris, en 1900*, p. 52.

Tous les grands médailliers possèdent quelques échantillons de monnaies frappées à l'aide de coins devenus défectueux, c'est-à-dire déjà en partie usés, fendillés, édentés ou éclatés. C'est le cas pour le statère d'argent de Méthymna que nous avons cité plus haut [1], pour le statère d'argent de Thémistocle [2], pour un statère d'argent incertain de Chypre [3], pour une petite pièce d'Himéra, aux types du coq et de l'osselet, dont le coin s'est cassé sous le coup de marteau, ce qui a imprimé sur le flan les traces d'une longue fissure et occasionné la déviation d'une portion du champ (au Cabinet des Médailles). C'est le cas aussi pour un beau décadrachme de Syracuse dont on connaît plusieurs exemplaires frappés après la cassure du coin du droit : le bord du coin, sous le cou et derrière la nuque, s'est écaillé sur un espace remarquablement étendu [4] (Fig. 31).



Fig. 31. Médaillon frappé avec un coin cassé.

On a remarqué aussi qu'une faille s'est

1. Voyez ci-dessus, p. 932.

2. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, pl. IX, 8.

3. E. Babelon, *op. cit.*, pl. XXI, 20.

4. Fr. de Villenoisy, dans les *Comptes rendus et Mémoires du Congrès numism. de Paris, en 1900*, p. 56.

permis de constater que le mot ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ n'avait été produit que par une surfrappe du mot ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ sur le mot primitif ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ [1].

Un procédé de fabrication répandu dans certains ateliers vers les IIe et Ier siècles avant notre ère, consistait à découper les flans monétaires dans une plaque métallique, à l'aide d'un tour qu'on faisait évoluer sur un pivot central par une manivelle comme un vilbrequin. Ce pivot pénétrant dans le métal, y creusait une petite cavité centrale, en même temps que l'aile contondante de l'instrument découpait la circonférence. La frappe au marteau a déformé la régularité mathématique des bords des pièces obtenues par ce procédé, mais elle n'a pas toujours réussi à faire disparaître le trou creusé au centre du flan, par le pivot. De telles cavités coniques se remarquent souvent au droit et au revers des grandes pièces de bronze des Lagides et des Séleucides, ainsi que sur des bronzes plus petits du Pont, des villes de Syrie, de Palestine, de la Thrace, de la ligne épirote. On répète généralement qu'elles ont été pratiquées dans le flan monétaire par les coins eux-mêmes, afin de maintenir le flan et l'empêcher de glisser au moment du choc du marteau [2]. Cette opinion doit être répudiée. D'abord, comment admettre qu'on eut fabriqué des coins au centre desquels on eut ainsi ménagé une pointe ou pivot en relief défigurant le type et venant se placer, par exemple, au milieu de la joue d'une effigie ; ce pivot se fut vite cassé aux premiers coups de marteau. De plus, l'observation permet de constater que les pièces sur lesquelles le trou est demeuré visible, ne l'ont pas toujours au centre de l'empreinte produite par le coin. Ce trou est souvent de côté, par rapport au centre du coin, ce qui est incompatible avec l'hypothèse d'une pointe en relief ménagée sur la matrice elle-même. Bref, il n'est pas possible d'expliquer, au point de vue technique, autrement que par le découpage des flans au tour à pivot, la petite cavité que nous venons de signaler et qui ne se rencontre jamais sur l'or ni sur l'argent.

L'instrument agissait plus commodément et exigeait un moindre effort de la part de celui qui le maniait, lorsque le tranchant du ciseau creusait en biais son sillon circulaire. Voilà pourquoi nombre de pièces de la série des Lagides et des Séleucides, surtout parmi les plus grosses espèces de bronze, ont leur tranche taillée en biseau : ce qui aboutit à donner à l'une des faces un champ plus large que l'autre. Dans la suite des Séleucides, il y a des pièces taillées en biseau dès le temps de Séleucus Ier Nicator, mais cette mode devint la règle surtout à partir de l'expédition d'Antiochus IV Épiphane en Égypte [1]. Dans l'atelier d'Alexandrie, ce procédé de préparation des flans bizeautés persiste jusqu'au temps de Commode. Il y a aussi des pièces

1. Voyez ci-dessus, p. 484.

2. Eckhel, *Doctr.*, I, *Proleg.*, p. LXV ; F. Feuardent, *Coll. Demetrio*, *Égypte ancienne*, p. 430 ; Fr. Lenormant, *La Monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 270 ; *Monnaies et Médailles*, p. 49 ; Hennin, *Manuel*, t. I, p. 99 ; E. Dewamin, *Cent ans de numism. franc.*, t. I, p. 4 ; E. Babelon. *Rois de Syrie*, Introd., p. CXC et passim. ; Hill, *Handbook*, p. 144 et 150 ; C. von Ernst, *Numism. Zeit.*, t. XII, 1880, p. 45.

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Introd., p. CXC ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 264.

Des bronzes d'Herbessus surfrappés sur des pièces de Syracuse [1].

Des drachmes et des hémi-drachmes de Gortyne surfrappées sur des pièces d'Argos et d'Égine [2].

Des tétradrachmes d'Alexandria Troas et Ténédos surfrappés sur des pièces de Thasos [3].

Des bronzes de Cragus surfrappés sur des bronzes de Smyrne [4].

Des bronzes d'Acarnanie surfrappés sur des pièces de Philippe et d'Alexandre [5].

MM. J. Friedlænder [6] et Imhoof-Blumer [7] ont fait connaître un grand nombre de pièces grecques surfrappées par les mêmes procédés : il serait aisé de décupler ces listes. Les séries romaines, en particulier celles de la République, présentent aussi un bon nombre de pièces surfrappées[8]. Pour l'époque impériale nous citerons, comme exemple, un denier d'Etruscille surfrappé sur un denier de Sévère Alexandre. Le revers primitif avait pour légende VOTA PVBLICA ; le coin d'Etruscille qui a servi à la surfrappe portait PVDICITIA. L'ancienne inscription n'ayant pas été complètement oblitérée, l'assemblage de ce qui en est resté et de la légende nouvelle a formé le mot barbare VBLICATIA [1].

1. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 19, nº 25.
2. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 216; Svoronos, *Numism. de la Crète ancienne*, p. 159 et suiv.
3. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 261, nº 164, et p. 269, nº 204.
4. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 325, nº 2.
5. Imhoof-Blumer, *Numism. Zeitschrift*, t. X, 1878, p. 19.
6. *Zeit. für Num.*, t. IV, 1877, p. 328 et suiv.
7. *Zeit. für Num.*, t. V, 1878, p. 143 et suiv.; *Revue suisse de num.*, t. VIII, 1898, p. 3.
8. M. Bahrfeldt, dans la *Zeit. für Num.*, t. XIX, 1895, p. 72.

Parfois, un seul coup de marteau était insuffisant pour obtenir une épreuve parfaite; il fallait réitérer, frapper un second coup. Cette seconde manœuvre se faisait à froid : il eut été impossible, pratiquement, de faire rechauffer ou *recuire* la lentille déjà à demi frappée et de la replacer rapidement, en la tenant avec des pinces, dans la position rigoureusement exacte qu'elle occupait lors du premier choc. Or, cette frappe par superposition, même à froid, exigeait beaucoup d'habileté; aussi n'a-t-elle pas toujours été exécutée d'une manière parfaite et on en remarque des traces fâcheuses sur un certain nombre de pièces antiques, grecques ou romaines, qui, pour cette raison, sont dites *tréflées*, c'est-à-dire que types et légendes sont en partie doublés ou triplés, suivant que le coin s'est déplacé une ou deux fois dans l'intervalle des coups de marteau [2].

Généralement, les pièces tréflées, reconnues par les vérificateurs, étaient renvoyées à la fonte et on recommençait l'opération. Néanmoins, un certain nombre d'entre elles ont réussi à se glisser dans la circulation. Comme exemple de tréflage nous citerons un tétradrachme de Ptolémée I Soter, sur lequel on a cru lire ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ; on avait, en conséquence, attribué cette pièce au jeune Alexandre Aegus, en traduisant « Alexandreion d'Alexandre » [3]. Mais un examen attentif a

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. V, p. 212, note 2.
2. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LXVII; Hennin, *Manuel*, t. I, p. 237; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 255.
3. Dutilh, *Journ. intern. d'archéol. numism.*, t. I, 1898, p. 155.

quentes en particulier dans les séries d'argent de la République romaine [1].

Une singulière particularité de frappe, qu'on rencontre aussi surtout parmi les deniers républicains, consiste en ce que le type en relief du droit se trouve reproduit en creux au revers de la même pièce. Cet accident ne peut s'expliquer qu'en admettant qu'une pièce déjà frappée était restée, par défaut d'attention des ouvriers, adhérente et, en quelque sorte, collée à l'un des coins monétaires lorsqu'on a frappé un autre flan : celui-ci se trouvant ainsi superposé au premier, en a subi l'empreinte au lieu de recevoir celle du coin [2]; Fr. Lenormant appelle ces pièces « monnaies incuses par accident [3] ».

M. A. Blanchet a attiré l'attention sur quelques pièces romaines qui sont d'un module ou d'une épaisseur bien supérieurs au module ou à l'épaisseur ordinaire de la famille dans laquelle ces pièces devraient normalement rentrer. Il en a conclu, avec toutes apparences de raison, qu'il s'agit là d'essais monétaires ou de modèles de monnaies, envoyés dans les ateliers [4]. Ainsi, par exemple, de grosses pièces de bronze de Tétricus père et de Tétricus fils, s'écartent tout à fait du module et de l'épaisseur des bronzes de ces deux empereurs, tandis qu'ils reproduisent les types et l'épaisseur de pièces d'or : ce sont donc, vraisemblablement, des essais ou des modèles de monnaies d'or. Un moyen bronze de Néron, au revers *Securitas* [1], a été frappé avec les coins d'un *dupondius* et il porte la marque II, bien qu'il pèse 52 grammes, c'est-à-dire plus de quatre fois le poids normal du *dupondius* de Néron [2]. Nous sommes donc en présence d'un modèle pour le *dupondius*, exécuté au quadruple de son poids, comme l'étaient les pieds-forts du moyen âge et des derniers siècles.

L'une des plus singulières pièces de ce genre que nous puissions citer est un grand bronze de la collection de M. E. Lalanne, dont voici la description et l'image :



Fig. 33. Grand bronze surfrappé.

... STVMVS PIVS F. ... Tête radiée de Postume, à droite. ℞. P. M. TR. P. XVII COS. IIII P. P. Apollon assis à gauche et accoudé sur une lyre posée sur un trépied [3] (Fig. 33).

Cette pièce était primitivement un grand bronze d'Hadrien dont le profil est encore,

1. Voyez ci-dessus, p. 640,
2. Hennin, *Manuel*, t. I, pp. 98 et 238.
3. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 262.
4. J.-A. Blanchet, *Rev. num.*, 1896, pp. 231 et suiv. ; voyez d'autres exemples dans E. Babelon, *Monn. de la Républ. romaine*, t. II, p. 467; W. Frœhner, *Les médaillons de l'empire romain*, p. 2. M. Bahrfeldt. *Num. Zeit.*, t. XXVIII, 1896, pl. I, fig. 7; H. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 91, nos 212 et p. 109, no 342; aussi, p. 404, 510, 512; t. II, p. 170; t. III, p. 77; t. IV, p. 103 et 462; t. V, p. 135, etc.; Gnecchi, *Rev. suisse de numism.*, t. VII, 1898, pl. XXV.

1. Cohen, *Méd. imp.*, no 326.
2. J.-A. Blanchet, *loc. cit.*, p. 238.
3. Lalanne, dans les *Procès-verbaux de la Soc. franç. de num.*, 1900, p. XLVII.

avec tranche biseautée à Lacédémone, pour les bronzes au type des Dioscures.

Certains ateliers ont même donné à leurs produits une tranche en *quart de rond*, pour employer un terme d'architecture; je veux dire que le biseau de la tranche, au lieu d'être à section conique, est arrondi : cette mode qui se rencontre en particulier dans les monnaies en bronze de Molon, paraît avoir été courante, à cette époque, dans l'atelier de Babylone [1].

On rencontre dans diverses séries, des pièces d'or, d'argent ou de bronze d'une très grande épaisseur, dont la tranche est à arêtes vives et droites, découpées non plus au tour, mais à la cisaille, dans une feuille de métal. Des doubles dariques d'or et des tétradrachmes d'argent frappés à Babylone et dans quelques autres ateliers orientaux, vers le temps de la conquête d'Alexandre et après sa mort, présentent cette particularité de fabrique [2]. On dirait, à l'inspection de ces lourdes pièces, que la cisaille a rogné le flan à plusieurs reprises, c'est-à-dire par petites parcelles et comme par tâtonnements, pour arriver à réduire la monnaie trop lourde au poids strictement légal.

Les monnaies de coin romain ne connaissent pas ces variétés de fabrication; les flans, préparés pour la frappe, étaient rapprochés de la forme monétaire et seulement légèrement bombés. La tranche est lisse pour les grosses pièces de bronze; mais pour l'or et l'argent, les bords se sont souvent craquelés et fendillés sous le coup

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Introd., p. cxc.
2. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 37, nos 266 et suiv.; Imhoof-Blümer, *Numism. Zeit.*, t. XXVII, 1895, p. 1.

de marteau. Nous avons déjà signalé, parmi les bronzes romains, des pièces qui sont de deux métaux, c'est-à-dire de laiton et de cuivre rouge enchâssés l'un dans l'autre. L'un des deux métaux forme au centre de la pièce une sorte de pastille, encadrée dans un anneau de l'autre métal. Les flans ont été préparés et frappés de telle sorte que les lettres de la légende ou les détails du type chevauchent parfois, suivent le hasard de la frappe, sur les deux



Fig. 32. Médaillon de Commode en deux métaux : cuivre jaune et rouge.

métaux (Fig. 32). Ces pièces curieuses et assez rares se rencontrent depuis le commencement de l'époque impériale, jusqu'à la fin du IIIe siècle. La gravure semble en avoir été particulièrement soignée; leur mode de fabrication les fait désigner sous le nom de *médailles enchâssées* [1].

Il a été dit plus haut qu'il est arrivé, assez souvent, aux ouvriers d'un atelier monétaire d'avoir, par distraction, accolé ensemble deux coins gravés pour des monnaies différentes : le résultat de ces frappes erronées a produit ce qu'on est convenu d'appeler des *monnaies hybrides*, si fré-

1. Hennin, *Manuel de numism. ancienne*, p. 74 et 101; W. Frœhner. *Les Médaillons de l'empire romain*, Introd., p. XII.

§ VII

Les monnaies coulées.

Les Grecs et les Romains ont exceptionnellement, dans plusieurs régions et à certaines époques, eu recours à la monnaie coulée, c'est-à-dire fondue dans un moule et non plus frappée au marteau. Les grandes et énormes pièces en bronze d'Olbia, de l'Italie centrale primitive, de l'*æs grave* des Romains et de l'Étrurie, furent produites par le procédé du moulage.

Les Chinois, ont, jusqu'à nos jours, fait aussi couler leurs monnaies dans des moules, et la manière dont ils opèrent sous nos yeux, doit être celle-là même que connurent les Anciens pour fabriquer les grosses pièces de bronze auxquelles nous venons de faire allusion : ils sculptent en relief un modèle en bois à l'aide duquel ils font dans le sable fin un moule en creux, puis ils coulent le métal fondu dans la forme ainsi préparée [1].

Ce système est, comme on le voit, des plus simples et il n'exige à peu près aucuns frais d'établissement. Il a dû être connu dès que, si l'on en croit la tradition grecque, la fonte du bronze eut été inventée à Samos par Rhœcos et Théodoros, vers le commencement du VIIe siècle avant notre ère [2]. Les énormes dimensions des pièces de bronze dont nous parlions tout à l'heure n'eussent pas permis de les produire par un autre procédé que celui de la fusion [1]. Seules, les plus puissantes machines contemporaines seraient capables d'estamper des *quincussis* et des *quadrussis* comme ceux de l'Italie centrale.

Pline parle de certaines pierres dont on se servait pour faire les moules dans lesquels on coulait le bronze : *ex iis formæ fiunt, in quibus æra funduntur* [2]. Il paraît qu'on a trouvé à Rome, au XVIIIe siècle, des moules en pierre destinés à la fonte des grandes pièces de bronze du système de l'as libral [3]. Mais depuis Eckhel on n'a plus signalé ces curieux monuments dont l'authenticité est peut-être problématique. Quoi qu'il en soit, remarque justement Ed. Biot, « lorsque la monnaie de l'État est ainsi fondue, il est bien plus aisé de la contrefaire. Il n'est plus nécessaire de se fabriquer des coins de métal dur, et l'on n'a plus besoin du martelage à bras d'homme, dont les coups peuvent éveiller promptement les soupçons. Il suffit, pour le contrefacteur, de se faire un modèle au moyen d'une des pièces fabriquées par le gouvernement; puis, à l'aide de ce modèle, il moule en sable une certaine quantité de pièces et les coule avec un alliage de qualité inférieure. Ainsi, avec une pièce fabriquée par l'État, un creuset et du métal, un ou deux hommes peuvent pratiquer ce genre d'industrie sans exciter le moindre soupçon. De là, grand développement en Chine du faux monnayage et nécessité indispensable

p. 194; Friedlænder, dans *Zeit. für Num.*, t. VIII, p. 10; t. XI, p. 52. M. Mowat doit traiter de nouveau la question dans la *Rev. numism.* de 1901.

1. Éd. Biot, *Mémoire sur le système monétaire des Chinois*, p. 17 et suiv.

2. M. Collignon, *Hist. de la Sculpture grecque*, t. I, p. 154.

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 276; *Monnaies et Médailles*, p. 54.

2. Plin., *Hist. nat.*, XXXVI, 22, 49.

3. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LIII.

sur l'original, très apparent sous la tête de Postume. Le droit a été, comme l'indique notre description, surfrappé avec un coin de moyen bronze de Postume. Quant au revers, dont le type primitif est complètement effacé, on l'a refrappé avec le coin d'un denier d'argent de Caracalla [1]. Ne dirait-on pas que nous tenons en main un vieux flan usé, sur lesquels les ouvriers d'un atelier ont essayé leurs coins, d'abord du temps de Caracalla, puis, cinquante ans plus tard, sous Postume? Le célèbre médaillon en plomb, du Cabinet des Médailles, qui répresente Dioclétien et Maximien Hercule à Mayence, est un modèle de médaillon en or (Fig. 34). La légende SAECVLI FELICI-



Fig. 34. Médaillon en plomb.
Dioclétien et Maximien Hercule à Mayence.

TAS suffirait à l'établir. La scène est partagée en deux registres : en haut, Dioclétien et Maximien Hercule nimbés, sont assis côte à côte, entourés de soldats et de suppliants qu'ils accueillent avec bienveillance. Au second registre, Maximien revenant victorieux de Germanie repasse le Rhin (FL RENVS) sur un pont jeté entre deux forteresses : l'une est Castel indiqué par son nom, CASTEL(*lum*), l'autre est MOGONTIACVM. La scène est entourée du grènetis monétaire [1]. Ce précieux monument trouvé à Lyon, dans la Saône, en 1862, célèbre le passage du Rhin par Maximien, en 287.

Il faut aussi considérer comme des essais monétaires ou des modèles pour les ateliers, les rares pièces romaines qui sont frappées d'un seul côté, l'autre demeurant lisse et n'ayant manifestement reçu aucune empreinte [2].

On sait, qu'après le meurtre de Géta, Caracalla fit effacer et marteler le nom de son frère sur les inscriptions officielles répandues sur toute la surface de l'Empire, et qu'il fit enlever ses bustes et statues des places publiques. Il est curieux de constater que cette proscription posthume s'est exercée jusque sur les monnaies dans certaines villes. Il existe un certain nombre de pièces sur lesquelles le nom de Géta a été systématiquement érasé; sur d'autres, qui avaient été frappées aux effigies affrontées de Caracalla et de Géta, la tête de ce dernier a été martelée à dessein et oblitérée : des médaillons de ce genre, sur lesquels la disparition de l'effigie de Géta n'a rien d'accidentel, ont été signalées à Smyrne, à Pergame et à Stratonicée de Carie [3].

1. Comparez H. Cohen, *Méd. imp.*, t. IV, p. 169, nº 242.

1. E. Babelon et Blanchet, *Catal. des Bronzes antiques de la Bibl. nat.*, nº 849, p. 370.

2. Voyez, par exemple, un revers d'une monnaie de Constantin. *Procès-verbaux de la Soc. franç. de num.*, pour 1900, p. XLVII.

3. S. Birch. dans le *Num. Chron.*, t. I, 1838,

repère, étaient maintenues dans cette position par des pinces ou des écrous, tout le temps que durait l'opération de la coulée du métal, qui se faisait dans des rigoles ménagées à cet effet, sur la ligne de jonction des deux plaques. La tranche des monnaies conserve des bavures et des traces non équivoques de la coulée du métal et de l'incision au ciseau faite après coup [1]. Sur un petit nombre de ces monnaies, on relève des inscriptions estampées en creux, qui présentent les variétés suivantes : SEGISV, DIAVCOS, ELIS\. Ces légendes étaient par conséquent en relief dans le moule monétaire [2].

Des petits bronzes de la Sicile et de l'Égypte au temps des Lagides ont été aussi fabriqués par le système de la fusion en chapelet, ce qu'il est aisé de constater par la coupure dont les bords ont gardé la trace.

Dès l'époque d'Auguste et pour presque tous les règnes de l'Empire romain, il existe quelques pièces d'argent et de bronze, très rarement d'or, qui ont été coulées. Elles se distinguent par un champ grenu, des types et des légendes empâtés, une bavure de métal sur la tranche [3]. Ces pièces qu'on rencontre surtout dans la Gaule narbonnaise, sont les produits du faux monnayage du temps, ou peut-être plutôt des fraudes privées des monnayeurs, auxquelles font allusion des textes que nous avons déjà eu l'occasion d'invoquer [1].

A partir de Septime Sévère, dans la série romaine on peut dire que la plupart des pièces de bas billon sont coulées. Il semble, comme le dit Mommsen, qu'au IIIe siècle, par économie, l'usage de couler les monnaies de billon fut adopté dans une partie des ateliers provinciaux [2]. Cette déplorable coutume, persista d'une manière plus ou moins générale, jusqu'à la restauration de la monnaie d'argent par Dioclétien. Le champ des pièces produites par ce procédé est granulé, presque poreux, les types et les légendes sont empâtés, les bords portent des traces de bavures.

Par application du principe dont nous avons parlé, il devint dès lors facile et lucratif pour les faussaires de fabriquer des pièces analogues à celles de l'État. Dès les premières années du IIIe siècle, une foule innombrable d'industriels se mirent à couler des pièces de bas aloi pareilles à celles de l'État, et c'est en vain que des lois furent édictées pour interdire ce monnayage privé, qui n'était ni plus ni moins mauvais que le monnayage officiel, « A partir de l'époque de Septime Sévère, dit Mommsen, nous voyons les lois interdire sévèrement les contrefaçons coulées de ces pièces de billon. Il n'est guère possible de constater la part que l'État et celle que les particuliers ont prise à la fabrication des monnaies coulées ; il en est de

1. Fr. de Villenoisy, *Procès-verbaux et Mémoires du Congrès numism. de Paris, en 1900*, p. 60. Voyez une trouvaille de moules en pierre à fondre des monnaies gauloises, décrite par Francis Pérot, dans le *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, t. XVII, 1886, p. 575.

2. A. de Barthélemy, *Rev. archéol.*, N. S., t. XXII, 1870-1871, p. 21-22 ; le même, *Mémoires de la Soc. éduenne*. N. S., t. II, 1873, p. 148 ; G. Bulliot, *Fouilles du mont Beuvray*, Atlas, pl. I, fig. 8.

3. A. Colson, *Rev. num.*, 1854, p. 107 ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 279 ; H. Cohen, *Méd. imp.*, t. II, p. 4, n° 4 (Marc Aurèle) ; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 173.

1. Voyez ci-dessus, p. 869.

2. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, pp. 14-15.

pour celui qui reçoit une pièce, de se défier de sa composition..... »[1].

Il en fut dans l'antiquité comme pour la Chine contemporaine, et dans toutes les civilisations les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Impossibilité pour l'État de s'opposer au faux monnayage, insécurité pour le public au point de vue de l'aloi des pièces circulantes, avilissement fatal de la monnaie, et par là, trouble profond jeté dans les relations commerciales, telles sont les conséquences du monnayage par fusion. Aussi, si les peuples primitifs ont eu recours à ce procédé, ils l'ont vite abandonné dès que le perfectionnement de leur métallurgie et de leur outillage leur eut permis de recourir à la frappe au marteau. Si, pour les monnaies de bronze, le procédé de la fusion persiste à Rome assez longtemps, du moins, nous constatons que dès l'an 269 avant J.-C. environ, les petites subdivisions de l'as, le sextans et l'once, sont frappées au marteau. Seules, les grosses pièces, trop difficiles à soumettre à l'épreuve de la frappe, continuent à être produites par fusion [2]. Il en fut de même en Étrurie, et pour les séries d'*æs grave* fabriquées à Agrigente et à Lipara [3].

Les monnaies en métal précieux, c'est-à-dire en or ou en argent, furent toujours frappées, et, cela dès leur origine ; à aucune

1. Ed. Biot, *loc. cit.*

2. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LIII ; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. I, p. 197 et 227 ; t. II, p. 6 ; E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, Introd., p. VI et XIV ; Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 274 ; C. von Ernst, *Numism. Zeit.*, t. XII, 1880, p. 42.

3. *Brit. Mus. Catal. Sicily*, p. 23 et 256 ; Salinas, *Le monete delle antiche citta di Sicilia*, p. 23 et pl. IX, nos 7 et suiv.

époque ni dans aucun pays elles ne furent coulées officiellement. Comme nous venons de le montrer, le procédé du surmoulage rend trop aisée la fabrication de la fausse monnaie, pour qu'un État se risque jamais à émettre des monnaies coulées ayant une réelle valeur intrinsèque. Les monnaies coulées ne peuvent donc avoir été produites qu'à l'état d'exception ou pour un numéraire de métal bas et sans réelle valeur marchande. En dehors de ces cas spéciaux, toute pièce coulée relève du monnayage obsidional ou du faux monnayage.

La suite gauloise renferme en abondance des monnaies coulées en potin et en bronze, mais elles sont d'un travail hâtif et grossier [1]. Elles appartiennent principalement aux Catalauni, aux Séquanes, aux Helvètes, aux Leuci. On en a trouvé en nombre qui paraissaient n'avoir jamais circulé, en un endroit des fouilles du mont Beuvray (Bibracte), où M. Bulliot a cru reconnaître l'atelier d'un fondeur-émailleur [2]. Leur aspect trahit un procédé de fabrication auquel peuvent avoir recours des assiégés réduits aux abois. Les pièces ont, en effet, été fondues en chapelet dans des moules creusés, comme les moules à tessères et à bijoux, côte à côte sur une même plaque de pierre ; elles adhéraient ainsi les unes aux autres après la fusion et on était obligé de les séparer au ciseau. Il y avait naturellement un moule pour la face et un moule pour le revers : les deux plaques superposées rigoureusement, à l'aide de tenons ou des points de

1. Fr. Lenormant, *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 276 ; *Monnaies et médailles*, p. 57 ; H. de La Tour, *Atlas de Monn. gauloises*, pl. XVI, XXXII, etc.

2. A. de Barthélemy, *Rev. archéol.*, N. S., t. II, 1870-1871, p. 20.

la grande trouvaille de Bernard (Vendée) en 1859; celle de Bordeaux faite en 1884 dans les ruines d'un atelier de potier [1]; celles, plus récentes, d'Autun [2] et de La Coulonche [3]. Comme on a prétendu qu'il n'avait pas été fait de découverte de moules monétaires en terre cuite, en dehors de la Gaule et de la Grande-Bretagne, il n'est pas superflu de dire qu'Eckhel en a signalé une dans la Basse-Autriche [4], et qu'en 1899, des travaux de voirie à Sousse, en Tunisie, ont mis au jour un lot de trente-quatre moules du même genre [5].

Fait important à signaler : l'examen détaillé des découvertes démontre que la plupart de ces moules de monnaies romaines, se rapportent à une période comprise entre Septime Sévère et la tétrarchie dioclétienne; le plus grand nombre sont de l'époque de Caracalla et d'Elagabale. Exceptionnellement, quelques-uns reproduisent des pièces qui remontent jusqu'à Domitien et Trajan ; après Dioclétien jusqu'à Constance II, on en rencontre encore, mais en petit nombre; puis ils disparaissent sans retour. En outre, les monnaies de billon qui sortaient de ces moules sont exactement semblables à celles qui alimentaient tout l'empire romain durant cette période. De

1. G. Lafaye, *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1899, p. 195 et 283.

2. J. G. Bulliot, *Notice sur des moules de monnaies antiques trouvés à Autun*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, n. s., t. XXV, 1897, p. 45 à 64.

3. Appert et Challemel, *Un atelier de monnaies romaines à La Coulonche*, dans la *Revue normande et percheronne*, sept. 1893 (Alençon, in-4°); *Rev. num.*, 1894, p. 148.

4. Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LIV-LV.

5. P. Gauckler, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1899, p. 368.

cette double observation on doit conclure que ces moules en terre cuite servirent à fabriquer les deniers de mauvais aloi qui circulèrent durant tout le IIIe siècle, et qu'il est impossible de les regarder exclusivement comme des ustensiles de faux monnayeurs clandestins.

Ces moules consistent en rondelles de terre cuite à grain très fin, sur les deux faces de chacune desquelles on a imprimé en creux l'empreinte d'une médaille. Tandis que le droit d'une pièce est sur une rondelle, le revers se trouve sur la rondelle voisine, de sorte que c'est par la juxtaposition de deux rondelles qu'on pouvait fabriquer une monnaie en coulant du métal liquide dans la cavité, égale à l'épaisseur de la pièce, que formaient les deux plaques rapprochées. Un canal ménagé sur la tranche des moules servait de passage au métal en fusion [1] (Fig. 35).

En alignant en boudin toute une série



Fig. 35. Moule en terre cuite d'une monnaie de Julia Domna.

de rondelles estampées d'après le même principe et dont le bord était muni d'une rigole commune, on pouvait, dans un seul jet de coulée, fabriquer une quantité plus

1. Poey d'Avant, *Rev. num.*, t. II, 1837, pp. 166-167.

même des monnaies plaquées ou fourrées [1]. »

Cette question des monnaies de billon coulées, au IIIe siècle, nous conduit tout naturellement à étudier les nombreux moules en terre cuite qu'on a découverts dans des localités diverses de la Gaule, sur les bords du Rhin, en Angleterre, en Suisse, dans la Basse-Autriche, la Tunisie.

Le premier, Antoine Le Pois, dès 1579, attira l'attention sur une trouvaille, faite à Lyon, sur la colline de Fourvières, qui avait mis au jour des moules de monnaies de Septime Sévère et de quelques-uns de ses successeurs [2]. Vers 1697, puis en 1706, on découvrit des moules du même genre et se rapportant à des monnaies de la même époque, à Lingwell Gate, près Wakefield, en Angleterre [3]. En 1704, le P. Ménétrier signala une nouvelle trouvaille de moules, faite à Lyon peu auparavant [4]. Il y eut encore, par la suite, dans la même ville, d'autres découvertes analogues qui provoquèrent la dissertation de Mahudel intitulée : *Observation sur l'usage de quelques moules antiques de monnaies romaines, découverts à Lyon* [5]. En 1764, J. H. Harscher signala des moules analogues qu'il venait de découvrir à Augst, près de Bâle [6], et

1. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 15.

2. Ant. Le Pois, *Discours sur les médailles et graveures antiques.* Paris, 1579, in-4°.

3. *Numismatic Journal*, t. II, pp. 58 et 195; *Numismatic Chronicle*, t. I, p. 161; *Archæologia*, t. XIV, p. 99.

4. Dans les *Mémoires de Trévoux*, 1704, juillet, p. 1213; Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LIV.

5. *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. III, 1746, pp. 200 et 218.

6. Harscher, *Beschreibung einer von ihm in de Baseler Gebiete, nicht weit von Augst entdeckten Münzwerkstäte, und der daselbst gefundenen Münzmodeln.* Francfort, 1764, in-8°.

les collectionneurs du XVIIIe siècle, comme le comte de Caylus [1] et Michelet d'Ennery [2], s'empressèrent de placer dans leurs médailliers ces curieux monuments.

Dans le cours du XIXe siècle, l'attention des chercheurs ayant été stimulée, on signala un très grand nombre de ces moules et il en existe des échantillons non seulement au Cabinet des Médailles, mais aux musées de Saint-Germain, de Rouen, de Nantes, de Boulogne, d'Orléans, de Bar, de Toul, de Cologne, de Bonn et d'autres villes de la France et de la région rhénane [3]. La trouvaille la plus intéressante qui ait été faite est celle de Damery (Marne), pendant l'hiver de 1829-1830; nous y reviendrons tout à l'heure. Énumérons encore, sans chercher à être complet, les trouvailles faites en Angleterre, en 1820 et 1830, près Wakefield, et en 1869, à Duston près Northampton [4];

1. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. I, p. 286 et pl. CV.

2. *Catal. de la coll. d'Ennery*, p. 661; Eckhel, *Doctr.*, t. I, *Proleg.*, p. LIV.

3. Voyez : Seroux d'Agincourt, *Rec. de fragments*, pl. XXXIV, n° 34; Ficoroni, *I piombi antichi*, p. 167, 6; Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monum. antiques*, t. II, p. 107, pl. XIII, 1, 2; le même, *Arts et Métiers des Anciens*, pl. XCIX; S. Reinach, *Descript. du musée de Saint-Germain*, p. 186; *Catal. du musée d'Antiquités de Rouen*, 1875, p. 115; Haigneré, *Dictionn. hist. du Pas-de-Calais*, 1880, t. I, p. 25; Desnoyers, *Catal. du musée hist. d'Orléans*, 1882, p. 128; J. Roman, *Annuaire de la Soc. franc. de numism.*, t. 1, 1866, p. 227; Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 15; l'abbé Ferd. Baudry, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6e série, t. II, 1875, pp. 224-232 (fouilles gallo-romaines de Bernard, en Vendée); F. Hettner, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. LXX, 1881, pp. 18 à 49.

4. *Numism. Chron.*, N. S., t. XI, 1871, p. 31; Akerman, *Descriptive Catalogue of roman Coins*, p. 69 à 103; Hill, *Handbook*, p. 157.

dans des ruines portant les traces d'un violent incendie, 3,900 pièces de bronze à l'effigie de Constant Ier et de Constance et au revers unique du phénix sur un rocher, avec la légende FELIX TEMP. REPARATIO.

« La plupart de ces pièces portaient à l'exergue la marque de l'atelier de Trèves ; plusieurs, la marque de l'atelier de Lyon; une, la marque de l'atelier de Siscia. Et cependant l'identité de l'alliage, de la gravure et la conservation parfaite de ces 3,900 pièces, fait qu'on ne pouvait se refuser à l'idée, qu'elles avaient été fabriquées dans le même atelier, et qu'elles n'en étaient pas sorties pour être mises en circulation. Cette hypothèse, justifiée encore par l'uniformité des empreintes, paraît pleinement confirmée par la découverte, dans une pièce voisine, d'un atelier en pleine activité. Là, sous un amas de cendres et de tuiles, on trouva tout à la fois des cisailles et des débris d'autres instruments en fer, propres à la fabrication des monnaies, et plusieurs groupes de moules en terre cuite, renfermant encore les pièces qui y avaient été coulées, et le lingot formé par le métal surabondant.

« Ces moules,... comme ceux trouvés à Fourvières, avaient été moulés sur les monnaies qu'ils étaient destinés à reproduire, en serrant les pièces modèles entre des disques d'argile pétrie, d'un diamètre plus grand, de manière à former rebords, et placés les uns au-dessus des autres ; de façon qu'à l'exception du premier et du dernier, ils reçussent sur chaque face l'empreinte du droit et du revers d'une pièce.

« Le creux et les empreintes ayant été obtenues par ce procédé aussi exact que facile, les disques servant de moules étaient entaillés pour que la matière en fusion put y pénétrer, puis durcis au feu, replacés les uns au-dessus des autres dans le sens des entailles, et dans le même ordre que lors du moulage, et enfin lutés avec de la glaise, de façon à former un cylindre ou rouleau semblable à celui trouvé à Fourvières et décrit par Caylus.

« Les rouleaux de moules étaient réunis par groupes de trois, et placés à côté les uns des autres, de façon que les entailles pratiquées par l'introduction de la matière se trouvassent toutes dans le vide intérieur, lequel alors servait d'entonnoir pour la verser... Chaque rouleau ou cylindre présentait douze moules formés par la réunion de treize disques d'argile, dont deux n'avaient d'empreintes que sur une face; trois de ces rouleaux composaient un groupe de moules, et par conséquent on coulait à la fois trente-six pièces... Il n'est pas douteux que ces moules, comme ceux beaucoup plus parfaits découverts à Fourvières, ne servissent plusieurs fois... [1]. »

Les moules en terre cuite découverts à Damery donnent des pièces à l'effigie de Caracalla, de Philippe le père et de Postume. De longues discussions se sont engagées entre numismates, pour savoir si l'atelier monétaire de Damery fabriquait ou non de la fausse monnaie. Il faut convenir que l'emplacement de Bibe, station militaire, sur une grande route, à proximité des bains publics, au temps de Constance II (337-361), eut été bien imprudemment choisi pour l'installation en grand d'un atelier de faux monnayeurs. On ne peut faire cette supposition qu'en admettant la complicité prolongée de toute une population, de la garnison et d'une légion de fonctionnaires, et cela à une époque où l'on édictait les lois les plus sévères contre le faux monnayage. D'autre part, il est certain que la présence de 3,900 pièces à fleur de coin, à des effigies variées mais avec le même revers, et portant la marque de trois ateliers diffé-

1. Hiver, dans la *Rev. num.*, t. II, 1837, pp. 171 à 180; cf. Poey d'Avent, *Rev. num.*, t. II, 1837, p. 166 ; J. de Pétigny, *Rev. num.*, 1857, pp. 117 et suiv. ; C. de Montigny, *De la falsification des médailles antiques*, p. 6.

ou moins considérable de pièces, suivant le nombre des moules ainsi juxtaposés. On conçoit aisément que ce mode de fabrication ait produit des erreurs qui ne pouvaient être évitées qu'avec une extrême attention : il suffisait de ne pas placer l'une à côté de l'autre les deux rondelles formant le droit et le revers d'une médaille, pour fondre une pièce hybride, en accolant le droit de l'une au revers d'une autre.

Tantôt on a trouvé ces rondelles isolées, éparses; tantôt on les a ramassées en tas et à peu près en désordre; tantôt enfin, elles ont été recueillies étant encore alignées en cylindre, lutées ensemble dans un lit de terre cuite et maintenues en place par une ligature en fil de fer. Dans la trouvaille de Sousse, les rondelles étaient empilées dans un tube en bronze échancré sur toute sa longueur pour permettre la coulée du métal.

Le Cabinet des Médailles possède un curieux monument de ce genre que nous reproduisons ici (fig. 36). Il a été trouvé à Lyon vers 1704, et après avoir été signalé par le P. Ménétrier, il est entré dans la collection de Caylus avec laquelle il a passé dans le Cabinet du Roi. C'est un auget en terre cuite dont le fond est hémicylindrique; huit rondelles y sont maintenues par un fil de fer et lutées avec de la terre maintenant en poussière. Caylus raconte que voulant éprouver si ce petit appareil pouvait encore être utilisé, y fit couler sept médailles, comme on a dû le faire dans l'antiquité : il fabriqua ainsi des pièces aux effigies de Caracalla, de Géta, de Julia Domna et de Julia Mæsa [1].

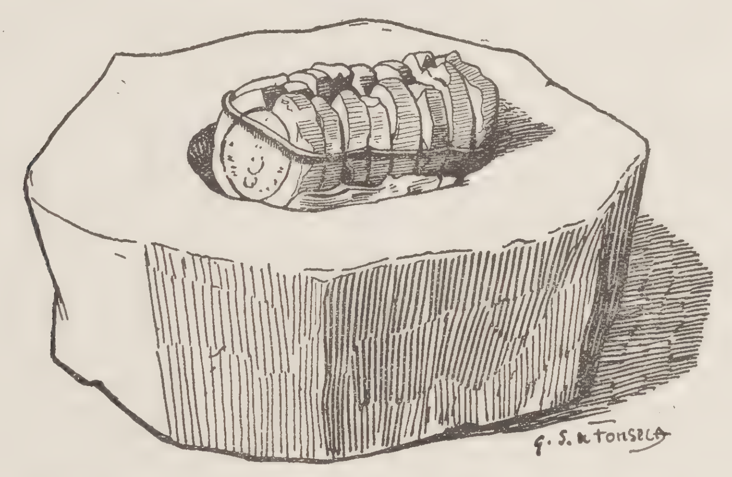


Fig. 36. Moule en terre cuite pour la fabrication de monnaies romaines coulées.

La trouvaille de Damery, près Épernay, sur l'emplacement de l'ancienne station de *Bibe*, mérite d'être consignée en détail, parce que son examen peut servir à décider s'il s'agissait là d'un atelier monétaire officiel et légal ou bien d'une grande officine de fausse monnaie. On a déterré ensemble,

1. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. I, p. 286 et pl. CV.

Les mesures législatives, que prit trop tardivement l'État pour réprimer le monnayage privé, ne pouvaient être efficaces que si, en même temps, toute fabrication de monnaie coulée était interdite dans les ateliers officiels eux-mêmes, et si l'on en revenait exclusivement à la frappe au marteau. C'est, en effet, ce que tenta, sans grand succès, Aurélien et ce que réalisa enfin Dioclétien dans sa réforme de l'an 297. A partir de ce moment, il fut possible aux représentants de l'autorité, d'interdire aux particuliers ou aux monnayeurs qui travaillaient dans des officines privées, de couler des monnaies, car la distinction entre leurs produits et ceux de l'État devint facile à constater. Mais il fallut longtemps pour réformer les habitudes prises et faire cesser totalement des abus invétérés. Nous avons, datée de l'an 326, une loi de Constantin, qui interdit de couler les monnaies (*nummum falsa fusione formare*) pour faire concurrence à la monnaie officielle qui est toujours frappée (*in Monetis nostris pecuniam cudere* [1]). Un autre décret de Constance II et Julien, en 356, étend cette interdiction à la monnaie de bronze [2], prescription renouvelée encore en 371, par l'ordonnance de Valentinien II et Valens qui punit de mort les *conflatores figurati æris*, distingués des *adulteratores monetæ*, qui sont les véritables faussaires [1]. Ainsi, toute monnaie coulée à partir de Constantin est prohibée, et les fabricants punis du dernier supplice : il n'eut pu en être ainsi dans la période antérieure.

A l'encontre des monnaies, les tessères ou jetons de bronze ou d'autre métal vil, étaient ordinairement fabriqués à l'aide d'un moule et exceptionnellement frappés au marteau. Les musées possèdent des moules à tessères, assez semblables aux moules à bijoux : ils sont en pierre dure ou tendre, en porphyre, en schiste, en grès, en ardoise, en pierre lithographique. Deux plaques étaient nécessaires pour faire un jeton à double face; on les assujettissait l'une sur l'autre par des chevilles ou autrement. Une rigole pratiquée sur le côté était le canal par lequel le métal en fusion pénétrait dans les creux où on le laissait se refroidir. C'était, on le voit, le même procédé de fabrication que pour les médailles coulées [2].

cf. *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 277 et t. III, p. 207, note.

1. *Cod. Theod.*, IX, 21, 3; *Cod. Justin.*, IX, 24, 2 (*ut in Monetis tantum nostris cudendæ pecuniæ studium frequentetur*).

2. *Cod. Theod.*, IX, 23, 1 : *Quicumque vel conflare pecunias, vel ad diversa vendendi causa, transferre detegitur, sacrilegii sententia subeat et capite plectatur.*

1. *Cod. Theod.*, XI, 21, 1. Cf. Mommsen-Blacas, t. III, p. 15; Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 59; *La monn. dans l'Antiq.*, t. I, p. 280 et t. III, p. 207.

2. Voyez des moules à tessères dans : Ficoroni, *I piombi antichi*, planche non paginée, à la fin du vol.; Seroux d'Agincourt, *Recueil de fragments*, p. 60 et pl. XXXIV, nº 2; Grivaud de la Vincelle, *Arts et Métiers des Anciens*, Paris, 1819, pl. LXV; Saglio, *Dictionn. des Antiq. gr. et romaines*, art. *Forma*, p. 1246, fig. 3186 (du musée du Louvre).

rents, indique une fabrication anormale, irrégulière, en désaccord avec les usages et les règlements observés dans les grands ateliers officiels de l'Empire romain.

En présence de la multiplicité et de la dispersion des ateliers pour la fabrication de monnaies coulées au IIIe siècle, de la libre diffusion des produits de ce monnayage, de la crise économique dans laquelle il plongea la société romaine, on doit admettre qu'à côté des grands ateliers officiels où la monnaie était frappée au marteau comme Rome, Lyon, Trèves, Siscia, Tarragone et autres, l'État avait installé, pour les armées en campagne ou des besoins financiers locaux et passagers, de petites officines pour la plupart ambulantes ou faciles à déplacer, dans lesquelles on imitait officiellement, par le procédé du moulage, les produits des grands ateliers. Cette multiplicité des officines de l'État où furent coulées des pièces qui n'auraient dû avoir qu'un caractère obsidional, engendra vite des abus; on fabriqua en trop grande abondance cette basse monnaie, comme les assignats de la Révolution française; on en altéra le titre, et l'État se laissa graduellement entraîner à commettre ces abus avec d'autant plus de complaisance qu'il y trouvait son avantage immédiat. Les particuliers imitèrent l'État : ils fabriquèrent pour leur compte et à titre de plus en plus bas, des pièces dont la production ne coûtait qu'un outillage insignifiant. Ainsi, malgré Aurélien et d'autres empereurs bien intentionnés et désireux de remédier au mal, qui tentèrent, de temps à autre, comme le prouve l'examen des médailliers, de restaurer la frappe au marteau et l'aloi du métal, l'altération de la monnaie ne fit que s'accentuer davantage et, avec elle, la ruine de l'État et des particuliers. Je crois donc que dans les moules monétaires du IIIe siècle, il en est qui proviennent d'officines officielles, d'autres, d'officines privées, sans que ces dernières puissent être taxées d'ateliers de fausse monnaie, puisque leur fonctionnement était, en fait sinon en droit, toléré par l'État, et que leurs produits valaient ceux de l'État lui-même.

« On a agité, dit justement à ce sujet Fr. Lenormant, la question de savoir si ces moules de monnaies étaient des vestiges de l'industrie occulte des faux monnayeurs ou si le gouvernement, en même temps qu'il prétendait imposer aux populations, des monnaies sans valeur intrinsèque, au titre le plus gravement altéré, n'avait pas voulu aussi s'épargner les frais d'une fabrication soignée. Comme ces sortes d'entreprises sont de celles où les mauvais gouvernements ont cherché avec le plus d'obstination, dans tous les temps, un remède à leurs embarras financiers, on doit s'abstenir de mettre la substitution des espèces coulées aux pièces frappées, aussi bien que l'altération intrinsèque des monnaies, exclusivement sur le compte des faussaires de profession. L'altération, et l'on peut même dire la falsification du titre des monnaies d'argent remplacées par du billon ou du cuivre saucé, après Septime Sévère, était un fait officiel et légal; or, la substitution fréquente d'un procédé de fonte à celui de la frappe vers le même temps, ne peut guère en être séparée. La fabrication grossière et économique de la monnaie impériale, par le moyen de la fonte, a été certainement aussi un fait officiel, mais exclusivement propre aux ateliers des provinces » [1].

1. Fr. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 58;

Cette théorie pourtant, ainsi que l'a démontré Fr. Lenormant [1], doit être abandonnée. L'empereur avait, comme l'*imperator* du temps de la République, la faculté de faire émettre des monnaies partout où les légions se transportaient : à aucune époque il ne cessa de faire usage de ce droit, et tous les Césars établirent des ateliers pour la frappe de la monnaie impériale de coin romain, là où ils le jugèrent nécessaire et pour un temps plus ou moins long. Ce qui, avant le milieu du IIIe siècle, distingue l'atelier de Rome de ces autres hôtels provinciaux, c'est que seul il fut permanent. Mais ses produits ne sont caractérisés par aucune marque extérieure, et il n'y a, de même, dans le champ des pièces émises hors de Rome, rien qui les signale à l'attention. Comme pour la période républicaine, ce sont seulement des arguments tirés de l'histoire, des observations de trouvailles locales, des indices de style qui permettent de classer géographiquement et hors de Rome un certain nombre des monnaies impériales du coin romain.

Au milieu du IIIe siècle, des marques d'ateliers commencent à paraître dans le champ des monnaies romaines. On doit les répartir en trois catégories : celles qui sont les initiales des noms des villes où les ateliers étaient installés ; celles qui désignent les officines multiples de ces ateliers ; enfin, celles qui se rapportent aux émissions monétaires faites simultanément ou successivement dans chacune de ces officines. Ajoutons, enfin, qu'on doit se garder de confondre les marques d'atelier avec les indices de valeur qui souvent se combinent avec elles.

1. Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 502.

Sauf de sporadiques exceptions, le règne de Gordien le Pieux (238-244) est celui dont le numéraire de coin romain fournit les premières marques d'ateliers. Sur des deniers de billon de ce prince, frappés en 248 avant J.-C., à la légende SAECVLARES AVGG, et à divers types d'animaux, on voit, à l'exergue du revers, soit une étoile, soit l'un des chiffres I, II, III, IIII, V ou U, VI ou UI [1]. Ce sont évidemment les numéros d'ordre des six officines de Rome, bien que le nom de l'atelier ne soit pas indiqué. Sur d'autres pièces du même prince, les chiffres romains sont remplacés par des lettres grecques : Α, Β, Γ, Δ, Є, Ϛ. Sous les règnes subséquents, ces marques deviennent constantes, surtout sur le bronze. Elles restent toujours rares sur l'or, parce que l'émission de ce métal étant moins abondante que celle du billon ou du bronze, n'avait pas besoin, dans chaque atelier, du concours d'un grand nombre d'officines : en conséquence, il n'y avait pas lieu de distinguer, pour l'or, le travail de chacune d'elles.

Les noms des ateliers commencent à être inscrits en abrégé sur les espèces, à peu près en même temps que cesse partout le monnayage local des villes d'Orient ; ils sont inscrits à l'exergue du revers ; les marques d'officines ou d'émissions sont, comme celles de valeur, tantôt à l'exergue, accolées au nom de l'atelier, tantôt dans le champ, à droite ou à gauche du type. Les différences de position de ces divers indices suffisaient à caractériser les émissions et constituaient autant d'indices secrets de contrôle et de vérification. Dans l'exposé sommaire qui va suivre et où, à

1. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. V, p. 112, nº 172 et suiv.

§ VIII

Les marques d'ateliers et les différents monétaires sous l'empire romain.

Les monnaies des villes et des rois grecs qui nous sont parvenues, ne constituent pas, en général, des séries assez complètes pour qu'on puisse, par l'étude des symboles, lettres et monogrammes gravés dans le champ, reconstituer les émissions successives d'un même atelier.

Le sens de la plupart des symboles et leur rôle monétaire, le déchiffrement de presque tous les monogrammes, pourtant si multipliés, resteront probablement toujours ignorés pour la plus grande partie. Nous avons donné un aperçu de ce qu'on peut apprendre par ces marques d'ateliers sur les monnaies d'Athènes ; M. Svoronos a récemment su tirer un remarquable parti des lettres ou symboles accessoires qui figurent sur les monnaies des Lagides. Malgré ces exemples, l'histoire du fonctionnement intime des ateliers grecs reste incomplète et enveloppée d'obscurités.

Pour les monnaies romaines nous sommes un peu mieux éclairés. Les nombreuses marques d'ateliers relevées sur les deniers de la République nous font constater d'abondantes émissions, nous attestent que les officines étaient soumises à un contrôle minutieux ; il n'est guère possible, toutefois, d'aller plus loin que ces constatations. Nous savons que, dans des circonstances multiples, des monnaies de coin romain furent frappées, sous la République, hors de Rome, mais il est bien rare que des marques d'ateliers nous éclairent sur le lieu d'origine de ces pièces [1].

Comme le droit de monnaie était attaché au commandement des armées et que tout chef d'expédition militaire pouvait faire frapper, partout où il se transportait, des espèces pour la solde de ses troupes, il existe dans la suite républicaine un grand nombre de ces *nummi castrenses*. On a pu déterminer une partie des monnaies frappées en Campanie par les généraux romains guerroyant contre Annibal, les pièces d'or émises en Macédoine par T. Quinctius Flamininus, les deniers d'argent frappés en Espagne au cours de la guerre contre Sertorius, le monnayage des généraux pendant les guerres civiles de la fin de la République ; mais il n'y a, sur ces pièces, aucun nom de ville, aucune marque d'atelier permettant d'en fixer la provenance originelle au simple examen. Seules, des considérations historiques ou des arguments d'ordre extrinsèque nous autorisent à leur restituer, parfois plus ou moins hypothétiquement, leur patrie de fabrication.

Il en fut de même pendant longtemps sous l'Empire : trois siècles durant, les monnaies romaines ne portent aucune indication d'atelier et les pièces émises hors de Rome ne sont pas distinguées par un signe extérieur de celles qui étaient frappées dans cette ville. Cela est si vrai que, longtemps, les numismates ont soutenu que Rome suffisait à fournir tout le numéraire d'or et d'argent dont on avait besoin sur toute la surface de l'Empire, et que les ateliers provinciaux, pour la monnaie impériale, ne furent établis qu'à partir de la fin du IIIe siècle.

1. Voyez ci-dessus, p. 849.

pour les trois métaux, d'une même direction ou d'un seul et unique contrôle supérieur. Outre l'examen comparatif des monnaies elles-mêmes, le titre d'*optio et exactor auri*, *argenti et æris* donné à l'un des hauts fonctionnaires romains de la monnaie en 115 [1] l'atteste formellement. Cela porte à penser que le vieil atelier du Capitole ne survécut pas longtemps à la réforme monétaire d'Auguste. Fr. Lenormant a observé que Plutarque décrivant, vers la fin du règne de Trajan, le temple de Junon Moneta au Capitole, ne fait aucune allusion à l'Hôtel des monnaies [2], non plus que Solin, au IIIe siècle [3]. On peut donc croire, que, dès le temps de Trajan, sinon déjà auparavant, l'atelier du Capitole fut définitivement supprimé et la frappe de la monnaie de bronze installée dans les mêmes locaux que la monnaie impériale, bien que les privilèges monétaires du Sénat fussent néanmoins sauvegardés.

C'est vraisemblablement à l'occasion de ce transfert et de ce changement que fut créée la représentation allégorique de *Moneta*, toute différente de l'ancienne *Juno Moneta*. En effet, le type de Juno Moneta tel que nous le présentent les deniers de T. Carisius et de L. Plætorius [4], se retrouve encore sur des bronzes de Patræ d'Achaïe, à la légende *Indulgentiæ Augusti Moneta impetrata*, où Livie est représentée en Juno Moneta [5]. Mais peu après les fameuses dédicaces de l'an 115, c'est-à-dire sous le règne d'Hadrien, nous voyons paraître, sur un magnifique médaillon de bronze, la *Moneta Augusti* dont l'expression et les attributs ne rappellent en rien Juno Moneta. Elle est debout, vêtue de la stola, les cheveux relevés au sommet de la tête ; de la main droite elle tient une balance et de la gauche une corne d'abondance [1]. Plus tard, sous Commode, des médaillons à la légende *Moneta Augusti* ont pour type trois femmes dans la même attitude, symbolisant l'or, l'argent et le bronze [2], circonstance qui atteste bien que le monnayage des trois métaux était groupé sous la même autorité (Fig. 37). A partir de Julia Domna enfin,



Fig. 37. Les trois Monnaies.

durant tout le IIIe siècle, la représentation des trois Monnaies devient fréquente sur les médaillons aux légendes *Moneta*, *Æquitas* et leurs variantes. Ce sont toujours trois femmes debout tenant la corne d'abondance et la balance ; au pied de chacune d'elle, un monceau de métal à monnayer [3]. Ce type persiste jusque sur les

1. Voyez ci-dessus, p. 862.
2. Plutarque, *Romulus*, 20.
3. Solin, I, 21 ; Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. V, 1877, p. 489 ; *La monnaie dans l'Antiq.*, t. III, p. 199.
4. Ci-dessus, p. 901, fig. 19 ; E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, t. II, p. 309.
5. Mionnet, *Descript.*, t. II, pp. 192, n° 326.

1. W. Frœhner, *Les Médaillons de l'empire romain*, p. 38.
2. W. Frœhner, *op. cit.*, p. 132.
3. W. Frœhner, *op. cit.*, pp. 159, 162, 166, 173, 190, 200, 208, etc.

l'exception de Rome qui vient en tête, les ateliers sont rangés dans l'ordre alphabétique, la ligne horizontale est censée séparer l'exergue du champ, et la ligne verticale représente le type : c'est ce qu'indique le *schema* ci-après :



1. Atelier de Rome.

Nous avons déjà dit que l'atelier monétaire de Rome était installé primitivement *in arce*, c'est-à-dire sur le mont Capitolin, dans une annexe du temple érigé à Junon en 345 avant J.-C., sur l'emplacement de la maison de Manlius qui avait sauvé Rome de l'attaque des Gaulois [1].

L'atelier monétaire y fut organisé en 269 avant J.-C., lors de l'émission de la première monnaie d'argent [2]; il y demeura tant que dura la République.

Lorsqu'Auguste eut décidé que le monnayage de l'or et de l'argent appartiendrait à l'empereur, et que seul, le monnayage du bronze resterait au Sénat, il fallut créer, à Rome, un nouvel atelier dont le besoin se faisait d'autant plus urgent que la circulation commerciale devenait plus intense.

1. ... *quum domus ejus (Manlii) fuisset ubi nunc ædes atque officina monetæ est.* T. Live, VI, 20, 13 ; Suidas, v°. Μονήτα.

2. Marquardt, *De l'organ. financ.*, trad. Vigié, p. 11.

L'atelier du Capitole demeura au Sénat pour la frappe du bronze ; l'atelier impérial, pour l'or et l'argent, fut construit sur un autre point de la ville : on n'en connaît l'emplacement que d'une manière approximative [1]. Comme c'est derrière le Colisée, dans la IIIe région de la Rome antique, qu'on a trouvé, en 1599, les quatre dédicaces érigées en 115 par le personnel de la monnaie impériale à Apollon, à la Fortune, à Hercule et à la Victoire [2], on conclut de là que c'est vers cet endroit, à l'entrée de la rue qui mène à Saint-Jean-de-Latran, que se trouvait l'Hôtel de la monnaie impériale. Il s'élevait donc sur un point des vastes terrains qui avoisinaient la maison dorée de Néron [3]. Ceci concorde, d'ailleurs, avec le récit que fait Aurélius Victor de la révolte des monnayeurs sous Aurélien, et qui donne à penser que le quartier de la Monnaie avoisinait le mont Cælius, puisque c'est là que les révoltés étaient rassemblés (*per Cælium montem congressi*) et qu'eut lieu la répression [4].

Quoi qu'il en soit, si les revenus de la frappe de la monnaie d'or et d'argent étaient à l'empereur et ceux de la monnaie de bronze au Sénat, il est néanmoins hors de doute que le choix des types et des légendes, la gravure des coins et d'autres détails de fabrication dépendaient,

1. P. Brock, dans la *Zeit. für Num.*, t. II, 1875, p. 235-241 ; Fr. Lenormant dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 489.

2. Wilmanns, *Exempla*, nos 1378, a-d ; *C. I. L.*, t. VI, nos 42, 43, 44 et 791 ; voyez ci-dessus, p. 862.

3. Jordan, *Topographie der Stadt Rom*, t. II, p. 115 ; Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 490 ; Mommsen, *Le Droit public romain*, t. V, p. 325.

4. Aur. Victor, *De Cæsaribus*, XXXV, 6.

A |	B |	Γ |	Δ |	Є |	ς |	Z |	H |	* |	I |	ou	| A	, etc.
XXIR	XXIR	XXIR	XXIR	XXIR	XXIR	XXIR	XXIR	XXIR	XXIR		XXIR	

|	|	|	|	|	|	|	|	|	|
P	S	T	Q	V	VI	VII	VIII	VIIII	X

|	|	|	|	|	|
AXXIR	BXXIR	ΓXXIR	ΔXXIR	ЄXXIR	ςXXIR

|	|	|	|	|	|	ou	|	, etc. ou	A |	, etc.
XXIA	XXIB	XXIΓ	XXIΔ	XXIЄ	XXIς		AXXI		XXI	

R | A	R | B	R | Γ	R | Δ	R | Є	R | ς
XXI	XXI	XXI	XXI	XXI	XXI

| P	| S	| T	| Q	| V	| VI	| VII
XXI*	XXI*	XXI*	XXI*	XXI*	XXI*	XXI*

XXI | P	XXI | S	XXI | T	XXI | Q	XXI | V	XXI | VI	XXI | VII
lion	*lion*	*lion*	*lion*	*lion*	*lion*	*lion*

D'autres combinaisons se présentent encore, suivant que les lettres ou chiffres sont accompagnés, ou non, d'une étoile [1]. Dans la première série, l'étoile remplace la lettre Θ, pour la raison superstitieuse indiquée plus haut.

Le chiffre XXI est une marque de valeur que nous retrouverons dans les autres ateliers [2]. Des *aurei* d'Aurélien ont à l'exergue du revers, avec la lettre d'atelier R, la marque inexpliquée I·L [3]. Sur des demi-*antoniniani* d'Aurélien et de Séverine on a relevé, de même, à l'exergue du revers, la marque énigmatique VSV, indépendante de la lettre d'officine [4].

Ces marques rentrent dans un système fort ingénieux de contrôle, qui rappelle les *points secrets* du moyen âge, et dont nous allons constater l'application sous Probus, règne pendant lequel l'abondance des émissions entraîna l'obligation de différencier plus rigoureusement, non seulement les officines mais les émissions de chacune d'elles.

En effet, dans le monnayage de Probus à Rome, les officines, au nombre de sept, ont leurs produits respectifs marqués non seulement de la lettre R et du numéro d'officine : A, B, Γ, Δ, Є, ς, Z, mais encore de lettres variables qui, groupées dans un ordre normal, mais qui ne pouvait être connu que de certains bureaux de l'administration intérieure, forment le mot AEQVITI. Je m'explique par un exemple : les monnaies frappées dans l'officine A, portent, outre le numéro de l'officine, la lettre A (de AEQVITI) ; les monnaies de l'officine B, ont la lettre E ; celles de l'officine Γ, la lettre Q, et ainsi de suite, comme le montre le tableau suivant :

1. Th. Rhode, *Die Münzen Aurelians*, etc., p 343 et tableau annexé.
2. Voyez ci-dessus, p. 561 et 610.
3. Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 319.
4. Th. Rohde, *op. cit.*, p. 325.

exagia solidi des derniers empereurs [1].

La cohabitation des deux administrations celle du Sénat et celle de l'Empereur, dans les mêmes locaux, devait nécessairement amener l'absorption de l'une par l'autre. C'est, en effet, ce qui arriva sous Aurélien qui, lors de la révolte de la *familia monetalis*, supprima les droits monétaires du Sénat et concentra dans sa main la fabrication des espèces de bronze aussi bien que celle de l'or et de l'argent [2].

Les marques monétaires sur les produits de l'atelier de Rome commencent à paraître, sous Gordien le Pieux (238-244) ; elles deviennent plus fréquentes sous les deux Philippe, Trajan Dèce, Trébonien Galle et Valérien [3]. On constate, dans cette période, le fonctionnement de six officines, représentées par les lettres ou chiffres suivants inscrits au revers des pièces, soit à l'exergue, soit dans le champ : Α, Β, Γ, Δ, Є, Ϛ ou I, II, III, IIII, V, VI ou P S T Q V VI (*prima, secunda, tertia, quarta, quinta, sexta officina*).

Sous Gallien (253-268) l'atelier de Rome a douze officines dont le monnayage se différencie par les marques suivantes : Α, Β, Γ, Δ, Є, Ϛ, Ζ, Η, Ν, Χ, ΧΙ, ΧΙΙ [4]. Ainsi, les huit premières officines ont un chiffre de l'alphabet grec ; la neuvième choisit la lettre latine N (*novem*) parce que les Romains, très superstitieux, eussent redouté d'employer la lettre numérale grecque Θ (= 9), initiale du mot θάνατος, *la mort* [1]. Nous verrons plus loin d'autres applications de ce préjugé.

Le nom de l'atelier est généralement absent ; pourtant, on commence à rencontrer quelquefois à l'exergue du revers, RP (*Romā percussum*).

Les douze officines monnoyent en abondance sous les règnes de Claude le Gothique et de Quintille. La place variable qu'occupent les lettres ou chiffres, suffit à différencier les émissions, quand elles ne sont pas distinguées par des symboles accessoires comme l'étoile et le croissant [2].

Avec Aurélien, le nom de l'atelier figure souvent, représenté par son initiale R qui est, dans certaines émissions, remplacée par un lion. Au début du règne on trouve en fonction les douze officines préexistantes ; plus tard, des séries sont émises dans cinq officines seulement, qui ont pour différents, soit des lettres grecques :

Α Β Γ Δ Є

soit des lettres ou chiffres latins :

P, S, T, Q, V

Enfin, la dernière période comprend dix officines dont les différents forment les variétés qui suivent, relevées par Th. Rohde [3].

1. J. Sabatier, *Monn. byzantines*, t. I, pl. III, nos 3 et 6 à 9.
2. Vopiscus, *Aurel.*, 38 ; Aurel. Victor, *Cæs.*, 35, 6 ; Eutrope, IX, 14 ; Suidas, vo Μονιτάριος ; Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 494.
3. Otto Voetter, dans les *Procès verbaux et Mémoires du Congrès intern. de numism. de Paris en 1900*, p. 228, *Numism. Zeitschrift*, t. XXXII, 1900, p. 121.
4. O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXII, 1900, p. 132 à 136.

1. E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1888, p. 409.
2. E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1889, p. 117 ; Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 342 ; Andreas Markl, dans la *Numism. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 391 ; t. XXII, 1890, p. 15 et *Rivista ital. di num.*, t. II, 1889, p. 566.
3. *Die Münzen Aurelians*, etc., p. 343.

de Galère qui portaient tous deux le surnom de *Jovius*, et que la *massue* est sur les monnaies de Maximien et de son gendre Constance Chlore qui avaient le surnom d'*Herculius* [1].

A partir du 1er mai 305 jusqu'au 25 juillet 306, la tétrarchie ayant été modifiée par suite de l'abdication de Dioclétien et de Maximien Hercule, les officines de l'atelier de Rome suivirent naturellement le contre-coup de ce changement politique et chacune d'elles fut affectée à l'un des quatre nouveaux maîtres du pouvoir. Elles répartissent, en conséquence, leurs produits de la manière qui suit :

Constance Chlore, 1er Auguste	$\frac{\mid *}{RP}$
Maximien Galère, 2e Aug.	$\frac{\mid *}{RS}$
Sévère II, 1er César	$\frac{\mid *}{RT}$
Maximin Daza, 2e César	$\frac{\mid *}{RQ}$ [2].

(*Roma, prima, secunda, tertia, quarta officina*).

M. Jules Maurice, qui étudie en ce moment même, les multiples émissions du monnayage de l'époque constantinienne dans tous les ateliers de l'Empire, a reconstitué pour celui de Rome en particulier, les séries de chacune de ses officines, depuis le 25 juillet 306 jusqu'à la mort de Constantin le Grand, au mois de mai 337 [3]. Au début, il y a quatre officines qui signent :

RP, RS, RT, RQ
ou : R ✿ P, etc.
ou : R * P etc.
ou : RBP, etc. ou REP, etc.

Le sens des lettres secrètes B et E est encore indéterminé. Pendant la guerre entre Constantin et Licinius, dans le second semestre de 314, les marques d'officines sont :

$\frac{\star \mid \smile}{RP}$ $\frac{\star \mid \smile}{RS}$ $\frac{\star \mid \smile}{RT}$ $\frac{\star \mid \smile}{RQ}$

Du 1er janvier 315 au 1er mars 317, M. J. Maurice constate les neuf séries suivantes :

1re série :	$\frac{R \mid F}{RP}$	$\frac{R \mid F}{RS}$	$\frac{R \mid F}{RT}$	$\frac{R \mid F}{RQ}$
2e série :	$\frac{{}^{R}_{X} \mid F}{RP}$	$\frac{{}^{R}_{X} \mid F}{RS}$	$\frac{{}^{R}_{X} \mid F}{RT}$	$\frac{{}^{R}_{X} \mid F}{RQ}$
3e série :	$\frac{R \mid F}{R{\star}P}$	$\frac{R \mid F}{R{\star}S}$	$\frac{R \mid F}{R{\star}T}$	$\frac{R \mid F}{R{\star}Q}$
4e série :	$\frac{S \mid F}{RP}$	$\frac{S \mid F}{RS}$	$\frac{S \mid F}{RT}$	$\frac{S \mid F}{RQ}$
5e série :	$\frac{C \mid S}{RP}$	$\frac{C \mid S}{RS}$	$\frac{C \mid S}{RT}$	$\frac{C \mid S}{RQ}$
6e série :	$\frac{\mid}{R{\star}P}$	$\frac{\mid}{R{\star}S}$	$\frac{\mid}{R{\star}T}$	$\frac{\mid}{R{\star}Q}$
7e série :	$\frac{X \mid III}{RP}$	$\frac{X \mid III}{RS}$	$\frac{X \mid III}{RT}$	$\frac{X \mid III}{RQ}$
8e série :	$\frac{X \mid VI}{RP}$	$\frac{X \mid VI}{RS}$	$\frac{X \mid VI}{RT}$	$\frac{X \mid VI}{RQ}$
9e série :	$\frac{XII \mid}{RP}$	$\frac{XII \mid}{RS}$	$\frac{XII \mid}{RT}$	$\frac{XII \mid}{RQ}$

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 71.
2. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 69-70.
3. J. Maurice, *Rev. num.*, 1899, p. 338.

Légendes :	*Exergue :*
VICTORIA GERM	RAA
IOVI CONS PROB AVG	REB
SOLI INVICTO ou MARTI PACIF	RQΓ
ROMAE AETER	RVΔ
FIDES MILIT	RIE
VICTORIA AVG ou PROVIDENTIA AVG	RTϚ
AETERNITAS AVG ou ADVENTVS AVG	RIZ

On voit que, dans ce tableau, les lettres du mot AEQVITI sont intercalées entre l'initiale R, de *Roma*, et la lettre d'officine. Nous dirons plus loin, à l'atelier de Tarragone où nous retrouverons le même mot secret, le sens qu'on peut lui attribuer. Ajoutons seulement ici que, dans l'atelier de Rome, pour certaines émissions, le foudre, le croissant, l'étoile sont substitués aux lettres du mot AEQVITI.

Sous Carus, les officines de l'atelier de Rome marquent leurs produits :

KAA, KAB, KAΓ, KAΔ, KAЄ, KAϚ, KAZ. Parfois un croissant vient caractériser certaines émissions : K◡AA, etc. L'emploi des lettres numérales grecques KA (= 21) à Rome, au lieu du chiffre latin XXI, peut surprendre. M. O. Voetter voudrait l'expliquer en disant que l'argent de Carus était surtout destiné à circuler en Orient au cours de la campagne de ce prince contre les Perses [1].

Pendant la tétrarchie dioclétienne, Rome frappe des pièces d'or qui ont, parfois, à l'exergue du revers, les lettres PR ou PROM (*Percussum Romæ*), sans lettre d'officine.

Pour le bronze, il y a quatre officines dont les marques sont P, S, T, Q, et chacune d'elles est spécialement affectée au monnayage de l'un des membres de la tétrarchie. Ainsi, depuis l'an 292 jusqu'en 305, l'atelier de Rome frappe des moyens-bronzes, à la légende SACRA MON VRB AVGG ET CAESS NN ou ses variantes, en différenciant les produits de ses officines de la manière suivante :

1re série.

Dioclétien, 1er Auguste	RP
Maximien Hercule, 2e Aug	RS
Constance Chlore, 1er César.	RT
Maximien Galère, 2e César	RQ

2e série.

Dioclétien, 1er Aug.	P et *foudre*
Maximien Hercule, 2e Aug	S et *massue*
Constance Chlore, 1er César.	T et *massue*
Maximien Galère, 2e César	Q et *foudre*

3e série.

Dioclétien, 1er Aug.	R◡P
Maximien Hercule, 2e Aug.	R◡S
Constance Chlore, 1er César.	R◡T
Maximien Galère, 2e César.	R◡Q [1].

Dans la seconde série, on voit que le *foudre* figure sur les pièces de Dioclétien et

1. O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 14.

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 71; cf. A. de Longpérier, *Œuvres* réunies par G. Schlumberger, t. III, p. 103; J. von Kolb, *Numism. Zeit.*, t. V, 1873, p. 116.

certain nombre d'entre eux, au moins quand il s'agit de lettres. Au lieu d'être dans le champ ou à l'exergue du revers, ces différents sont parfois au droit, sous le buste impérial; souvent à partir de Gratien, des lettres parasites, indices d'officines ou d'émissions, sont à la suite de la légende, par exemple : CONCORDIA AVGGGE ou AVGGGZ ou AVGGGH, ou AVGGGK, etc. [1].

2. Atelier d'Alexandrie.

Il est vraisemblable qu'outre son abondant monnayage grec de billon, de potin et de bronze, l'atelier d'Alexandrie frappa, avant Dioclétien, des monnaies de coin romain au nom des empereurs qui visitèrent l'Égypte et firent des expéditions militaires en Orient. Alexandrie fut aussi l'atelier de quelques usurpateurs qui n'ont pas été reconnus à Rome et qui, n'ayant jamais quitté l'Orient, n'ont pu monnayer que dans des Hôtels orientaux. C'est ainsi, par exemple, que le tyran Saturninus, en 280, émit dans cette ville quelques pièces d'or, dans le but d'affirmer son autorité impériale [2].

C'est seulement après la réforme monétaire de Dioclétien que le nom de l'atelier d'Alexandrie commence à paraître, sous la forme abrégée ALE, sur les pièces de coin romain issues de ses officines. Ce nom est inscrit à l'exergue du revers; dans le champ se trouvent, en même temps, des marques d'officines, d'émissions ou de valeur.

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 125, n° 5 ; p. 139, n° 4 ; p. 157, n° 7 ; p. 178, n° 3, etc.

2. E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. III, 1900, p. 167; cf. *Rev. num.*, 1896, p. 133.

Certaines émissions n'ont eu lieu que dans quatre officines, représentées par les lettres Α, Β, Γ et Δ; d'autres, plus abondantes, furent émises dans cinq, six et même huit officines : Α, Β, Γ, Δ, Є, Ϛ, Ζ, Η.

La principale marque de valeur inscrite dans le champ est le nombre XXI dont les éléments sont souvent séparés par le type : XX | I, et parfois même par une lettre : XXΔI, XXЄI ; en 323, on a la marque $\overset{\times}{\mathrm{II\Gamma}}$. Nous avons fait, plus haut, allusion aux conjectures auxquelles a donné lieu l'explication de ces chiffres [1].

Les marques d'émissions sont des lettres diverses, encore mal interprétées, comme SP; SF; KP; PR; XK; KX; N. Ces lettres sont diversement combinées, occupent différentes places, suivant les séries auxquelles elles appartiennent. Elles sont parfois accompagnées d'une couronne, d'un croissant, d'une étoile ou d'un simple point, comme on s'en rendra compte par les deux exemples suivants :

◡ | Α
K | P
ALE

⋆ | Є
N | (couronne)
ALE

Dans ces deux cas, on reconnaît le nom de l'atelier, ALE, à l'exergue ; les lettres A et E représentent la 1re et la 5e officine ; les lettres KP et N sont, comme le croissant et la couronne, des indices d'émissions, jouant le role des *points secrets* du moyen âge, et dont le sens nous échappe encore [2].

1. Voyez ci-dessus, p. 610, 611 et 745.

2. Voyez le tableau du monnayage d'Alexandrie depuis Aurélien jusqu'à la mort de Constantin, dans Théod. Rohde, *Die Münzen des Kaisers Aure-*

Les marques de valeur X, XII, XIII, XVI qu'on rencontre sur ces pièces de bronze sont encore inexpliquées. Les lettres RF, SF, CS sont, comme nous le verrons, communes à plusieurs ateliers contemporains et rentrent dans la catégorie des indices secrets d'émissions dont nous avons cité tout à l'heure de remarquables exemples.

Du 1[er] mars 317 jusqu'en 320, les quatre ateliers de Rome prennent pour différent de leurs émissions une *couronne;* une série a un T au centre de la couronne : (T)| RP

M. Maurice propose de reconnaître dans ce T un emblème chrétien : ce serait la *croix en tau*, telle qu'on la voit sur les monuments de l'époque constantinienne, par exemple, les peintures et les bas-reliefs des catacombes romaines.

En 326, les marques d'officines sont : SMRP, SMRS, SMRT, SMRQ (*sacra moneta Romæ*, *prima*, *secunda officina*, etc.).

Enfin, parmi les dernières émissions constantiniennes, celles qui vont du 11 mai 330 jusqu'en 337, font constater l'existence de cinq ateliers :

RBP, RBS, RBT, RBQ, RBЄ.
RFP, RFS, RFT, RFQ, RFЄ.

L'étoile ou la couronne remplacent parfois les lettres secrètes B et F intercalées entre l'initiale de Rome et la lettre d'officine.

Les marques qu'on relève sur les monnaies romaines après Constantin n'ont pas encore été assez étudiées dans le détail pour que nous puissions en systématiser les données générales. Nous signalerons seulement, pour l'atelier de Rome, dans les listes très imparfaites que M. Cohen a dressées pour chaque règne, par exemple : RA, RS, etc. (*Roma*, *prima*, *secunda officina*); la lettre R seule, surtout sur l'or; SMRP à SMRQ (*sacra moneta Romæ*, *prima... quarta officina*).

A partir de Julien l'Apostat et de Jovien, certaines émissions portent le mot ROMA en toutes lettres, ou VRB · ROM., suivi de la lettre d'officine [1]. Sous Valentinien I[er] et ses successeurs, on a : RPRIMA, RSECVNDA, RTERTIA, RQVARTA [2], ou RPR, RSE, RTE, RQV, ou RP, RS, etc. ou R. On a aussi, dans la même période, SMRA, SMRB, etc. (*sacra moneta Romæ*, *prima*, *secunda*, etc. *officina*). Le grand médaillon d'argent de Priscus Attale, au Cabinet des Médailles, porte, à l'exergue du revers, RMPS (*Roma pusulatum*) [3]. Les signatures RA (*Roma* ou *Romæ prima officina*), RP, RM se rencontrent jusque sous Romulus Augustule, le dernier empereur d'Occident [4]. Outre le nom de l'atelier, des pièces d'or portent parfois la formule CONOB ou COMOB, imitée de la signature de l'atelier de Constantinople. Nous savons que les lettres OB signifient *obryzum*, or pur; on trouve même sous Anthémius, CORMOB et CORMO, la lettre d'atelier étant intercalée au milieu du groupe [5].

Les indices secrets d'émissions, lettres ou symboles, si nombreux après Constantin, forment des séries indéfinies de variétés, non seulement suivant leur nature, mais aussi d'après la place qu'ils occupent. Il ne faut pas désespérer de trouver la clef d'un

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, pp. 43 et 74.

2. H. Cohen, t. VIII, pp. 81, 101, 124.

3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 205.

4. La deuxième officine de la Monnaie de Rome est mentionnée dans une inscription publiée par le P. Garrucci, *Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 563.

5. H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 42.

en permanence, à émettre des monnaies impératoriales. Toutes les espèces de Pescennius Niger sont sorties de ses officines [1], et H. Cohen a fait remarquer que celles de Septime Sévère, pour les quatre premières années de son règne, sont de même fabrique que celles de Pescennius Niger, si bien qu'il est évident qu'elles ont également été frappées à Antioche [2].

Les médailles d'Elagabale sont aussi, pour une partie, d'origine antiochéenne [3]; il en est de même d'un certain nombre de celles de Sévère Alexandre [4]. Des prétendants comme Jotapien, les deux Macrien et Quietus, qui n'ont jamais étendu leur pouvoir éphémère en dehors de la Syrie, n'ont pu battre monnaie qu'à Antioche ; enfin, les seuls ateliers qui aient frappé les *aurei* de Sulp. Uranius Antoninus sont Émèse et Antioche [5].

Les marques d'officines commencent à figurer au revers des monnaies impériales d'Antioche à partir de Claude le Gothique (268-270). On constate, sous ce règne, l'existence de huit officines numérotées : A, B, Γ, Δ, Є, Ϛ, Z, H. Ces lettres sont toujours à l'exergue, tandis qu'à l'époque contemporaine, pour l'atelier de Rome, elles sont placées dans le champ. Le nom de l'atelier ne paraît pas encore [6].

1. Eckhel, *Doctr.*, t. V, p. 320 ; Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 501.
2. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. IV, p. 3 et p. 9, note 1 et 2.
3. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. IV, p. 322 et 325.
4. H. Cohen, *op. cit.*, t. IV, p. 403.
5. H. Cohen, *op. cit.*, t, IV, p. 503; W. Frœhner, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. X, 1886, p. 196 et s. ; Wroth, *Catal. of greek coins of Galatia, Cappadocia and Syria*, p. 231.
6. Andreas Markl, dans la *Numism. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 449 ; le même, dans la *Rivista ital. di numism.*, t. II, 1889, p. 570 ; Th. Rohde, *Die Munzen Aurelians*, p. 317.

Sous Aurélien (270-275), Antioche frappe des monnaies impériales dans ses huit officines dont les marques, suivant les émissions, sont tantôt en lettres grecques, tantôt en lettres et chiffres latins, P S T Q V VI (*prima*, *secunda*, *tertia*, *quarta*, *quinta*, *sexta officina*), placés soit à l'exergue, soit dans le champ ; le chiffre de valeur XXI paraît souvent.

Mêmes particularités sur les bronzes de Tacite (275-276) et de Probus (276-281), avec cette différence, toutefois, pour Probus, qu'une officine, la neuvième, fait son apparition [1]. Logiquement, cette neuvième officine eut dû recevoir pour lettre numérale grecque le Θ ; mais comme à Rome, les ouvriers monétaires, très fatalistes, savaient que la lettre Θ est l'initiale du mot θάνατος, et qu'elle paraît isolée et dans ce sens sur un grand nombre d'épitaphes funéraires; ils n'eussent probablement pas voulu travailler dans l'officine de la Mort ; peut-être aussi que les monnaies marquées d'un Θ eussent eu quelque difficulté à pénétrer dans la circulation populaire. Voilà pourquoi, sur les monnaies de Probus à Antioche, la marque de la neuvième officine est ЄΔ, c'est-à-dire $5 + 4 = 9$, et quelquefois le chiffre latin IX [2]. Déjà les monnaies de Vaballathe, frappées en 270-271, font constater l'existence d'une neuvième officine indiquée, cette fois, par les lettres AH ($1 + 8 = Θ$) [3].

Les mêmes particularités se présentent dans le monnayage de Carus, Carin, Numé-

1. O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 26.
2. Voetter, *loc. cit.*, p. 27.
3. Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 396.

A l'époque constantinienne on trouve, à l'exergue du revers, les marques : ALEA, ALEB, etc. ; SMALA, SMALB, SMALΓ, SMALΔ (*Sacra Moneta ALexandriæ, prima, secunda, tertia, quarta officina*). Sous Constance II, les officines sont numérotées depuis ALEA (*prima*), jusqu'à ALEK (*vigesima*) ; bientôt, après le partage de l'empire sous Arcadius, la négligence dans la frappe des monnaies de bronze à Alexandrie est telle que les lettres de l'exergue sont presque totalement hors du flan, si bien qu'il est difficile, sinon impossible, de les distinguer.

Un rescrit de Justinien, en 559, enjoint aux monétaires de monnayer l'or avec le *coin complet :* ἐν τῷ παρὰ 'Αλεξανδρεῦσιν ἀπολύτῳ καλουμένῳ χαράγματι, δι' ἀπολύτου χαράγματος [1]. Pour comprendre cette expression χαράγματι ἀπολύτῳ, il faut se rappeler que les monnaies de bronze émises à cette époque, à Alexandrie, sont souvent frappées sur des flans épais mais d'un module très petit et moindre que celui des coins. Cette déplorable coutume eût pu avoir des conséquences graves pour les monnaies d'or que les spéculateurs eussent rognées à loisir. C'est pour prévenir cet abus, que Justinien prescrit de frapper au moins les pièces d'or, de manière à ce que toute l'empreinte des coins figure sur chaque exemplaire.

3. Atelier d'Amiens.

Des pièces de bronze des empereurs Magnence, Décence et Constance III ont, à l'exergue du revers, la marque d'atelier AMB, qu'on interprète par *AMBianis* (Amiens) [1]. M. Mowat recherchant dans quelles circonstanees politiques cet atelier temporaire a pu être ouvert, pense que ce fut vers 352, lorsque Magnence, vaincu à Mursa par Constance III, envoya son frère Décence en Gaule pour arrêter l'invasion des Alamans. L'atelier d'Amiens remplaça celui de Trèves tombé momentanément au pouvoir des Barbares ; il ne survécut pas à Constance III. A la place de AMB, on trouve parfois AMBI et AMI. Il n'y a pas de lettres d'officines, mais seulement des marques d'émissions, qui sont la palme et le croissant [2].

4. Atelier d'Antioche.

Tacite raconte qu'aussitôt après que les légions de Syrie eurent proclamé Vespasien empereur, l'atelier d'Antioche émit des monnaies d'or et d'argent au nom et à l'effigie du nouveau maître du monde : *apud Antiochenses aurum argentumque signatur* [3]. Ce n'était pas, probablement, la première fois que ce puissant atelier, dont les monnaies de billon à légendes grecques inondèrent tout l'Orient pendant des siècles et qui était la seule succursale de Rome pour le bronze sénatorial, émettait des pièces d'or et d'argent impériales, de coin romain. Les généraux qui guerroyaient contre les Parthes avaient dans Antioche, plus directement que dans Alexandrie, leur principal centre de ravitaillement de numéraire. Après Vespasien, des raisons historiques permettent d'affirmer que l'Hôtel d'Antioche eut, à maintes reprises, sinon

lians, seiner Frau Severina und der Fürsten von Palmyra. Miskolcz, 1881, in-8°.

1. *Cod. Just.*, XI ; cf. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 67, note 1.

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 171 ; H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 13.

2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 8.

3. Tacite, *Hist.*, II, 82.

associé à l'Empire, le 8 novembre 324, les types payens disparaissent des monnaies frappées à Antioche et la lettre Θ fait son apparition comme marque du 9e atelier, à la place de ΔΕ. On peut ainsi par là, en quelque sorte, toucher du doigt l'influence du christianisme pénétrant jusque dans les ateliers de la Monnaie pour en expulser un préjugé païen.

En 326, deux ans après l'ouverture de l'atelier de Constantinople, celui d'Antioche fut, comme plusieurs autres, momentanément fermé. Constantin le rouvrit après 330, avec deux officines seulement, qui frappèrent des pièces à la légende GLORIA EXERCITVS et les exergues : SMANT A et SMANT B. La dernière émission des monnaies constantiniennes à Antioche, en 335-337, comprend dix officines : SMANA, SMANB, SMANΓ, SMANΔ, SMANЄ, SMANϚ, SMANZ, SMANH, SMANΘ, SMANI. On remarquera que, sur ces pièces, le nom de la ville est abrégé simplement AN, et non plus ANT, comme dans les émissions précédentes ; mais ultérieurement on trouve tantôt ANT, tantôt AN.

Sous les successeurs de Constantin, la marque de l'atelier d'Antioche reste SMAN, SMANT, AN ou ANT et même ANTI, autour de laquelle se groupent les lettres d'officines ou d'émissions.

Sur des monnaies d'or de Valentinien Ier on lit ANOBI (*Antiochiæ obryzum* ou *obryziatum, prima officina*), PANOBΘ (*percussum Antiochiæ obryzum, nona officina*), ANTOB (*Antiochiæ obryzum*) [1] ; sous Valens et ses successeurs, dans les marques KANOBI et KANOBE, la lettre K est une lettre secrète d'émission [1] ; il en est de même de la lettre R dans RANOBΘ [2]. Une pièce d'or de Gratien porte à l'exergue ANTA et dans le champ le groupe inexpliqué ΘPK [3].

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 87, nos 5 et 6.

5. Atelier d'Aquilée.

L'hôtel d'Aquilée fut ouvert seulement après la réforme monétaire de Dioclétien. A dater de ce moment jusqu'à la mort de Constantin, il frappa des pièces d'or qui portent à l'exergue du revers les initiales AQ ou SMAQ (*Sacra Moneta Aquileiæ*). Les bronzes sont, dans la même période, frappés dans trois officines : AQP, AQS, AQΓ (*Aquileiæ prima, secunda, tertia officina*). Les émissions, dans chaque officine, sont différenciées par des lettres ou des chiffres secrets. Nous relèverons :

S | F / AQP | V / AQS   ◡ | VI / AQS

et quelques variétés des mêmes éléments. Sous les successeurs de Constantin, les marques ordinaires sont : AQ, SMAQ et leurs variantes par officine. Une pièce d'or a LXAQ, marque dans laquelle LX est un chiffre de valeur [4].

Sous Constance II Auguste et Constance Galle César, Aquilée émit, à la légende FEL. TEMP. REPARATIO, des pièces dont les marques monétaires ont particulièrement attiré l'attention de M. Mowat [5]. Ces

1. H. Cohen, t. VIII, p. 103, no 7 ; p. 132, n° 48.
2. H. Cohen, *op. cit.*, t. VIII, p. 103, n° 8.
3. H. Cohen, t. VIII, p. 125, n° 1.
4. H. Cohen. t. VII, p. 429.
5. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 143.

rien et les premières années du monnayage de Dioclétien : il y a neuf officines, de A à ЄΔ ou ΔЄ ; à l'exergue du revers, la marque de valeur XXI [1].

Le chroniqueur Jean Malala nous informe que Dioclétien fit reconstruire l'atelier monétaire d'Antioche, qu'un tremblement de terre avait renversé [2]. C'est, en outre, à partir de Dioclétien que les monnaies portent la marque d'atelier ANT. Sur les pièces d'or elle est souvent SMA (*Sacra Moneta Antiochiæ*) accompagnée de la marque de valeur Ξ (= 60) [3]. Sur des bronzes de la tétrarchie dioclétienne, les lettres secrètes K V paraissent dans le champ.

Dans son étude si complète des émissions monétaires d'Antioche pendant la période constantinienne, M. Jules Maurice [4] constate, en 306, le fonctionnement de huit officines, puis, l'année suivante, de dix officines numérotées A, B, Γ, Δ, Є, Ϛ, Z, H, ΔЄ, I. Les émissions, dans chacune d'elles, sont différenciées souvent par l'addition de lettres, d'une couronne, d'un point, d'un croissant, d'une étoile.

Après la bataille de Mardie, en novembre 314, l'atelier d'Antioche, qui était resté fermé depuis la mort de Maximin en juin 313, ouvrit quinze officines qui frappèrent aux noms de Constantin et de Licinius, avec des chiffres et symboles formant diverses séries, parmi lesquelles nous choisirons la suivante à titre d'échantillon :

1. O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 28.
2. Malala, XII, p. 308, éd. de Bonn.
3. Voyez ci-dessus, p. 530.
4. J. Maurice, dans le *Num. Chron.*, 1899, p. 208 et suiv.

couronne / A / III	couronne / B / III	couronne / Γ / III	couronne / Δ / III
ANT	ANT	ANT	ANT
couronne / Є / III	couronne / Ϛ / III	couronne / Z / III	couronne / H / III
ANT	ANT	ANT	ANT
couronne / Δ / Є	couronne / I / III	couronne / AI / III	couronne / BI / III
ANT	ANT	ANT	ANT
couronne / ΓI / III	couronne / ΔI / III	couronne / ЄI / III	
ANT	ANT	ANT	

Dans les années subséquentes, on trouve la marque SMANT (*sacra moneta Antiochiæ*) à l'exergue, avec la lettre d'officine A, B, Γ, etc. dans le champ. En 324, fonctionnent seulement huit officines dont la lettre est à l'exergue, à la suite du nom d'Antioche :

X / III	X / III	X / III	X / III
SMANTA	SMANTB	SMANTΓ	SMANTΔ
X / III	X / III	X / III	X / III
SMANTЄ	SMANTϚ	SMANTZ	SMANTH

Après l'élection de Constantin II comme

1. On ignore le sens du chiffre III qui paraît sur toutes ces pièces et sur celles de la série précédente. Quant au chiffre X, M. Otto Seeck a voulu y reconnaître la marque du *denier* (O. Seeck, *Zeit. für Num.*, t. XIII, p. 127), hypothèse inadmissible. Cf. J. Maurice, *Rev. num.*, 1899, p. 471.

(*officina Arelatensis secunda*) [1]; sur l'argent, ARPS signifie *Arelate pusulatum* [2].

Avec Constantin III (407-411) M. Laugier signale une innovation importante. Sur certaines pièces on trouve encore S·M·AR (*sacra moneta Arelatensis*), mais sur d'autres, les lettres AR sont gravées dans le champ, tandis qu'à l'exergue on lit CONOB ou COMOB. Cette particularité se prolonge ensuite jusque sous Avitus, Majorien et Julius Nepos, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'empire d'Occident [3], et même pendant la période mérovingienne [4].

Il ne s'agit, suivant nous, dans ce dernier groupe CONOB ou COMOB, que d'une imitation servile de la signature ordinaire de l'atelier de Constantinople. Cependant, on a voulu voir dans les trois lettres CON ou COM, aussi bien que dans les lettres AR du champ, l'indice de l'atelier d'Arles, parce que cette ville reçut de Constantin le surnom de Constantina (*CONstantinæ moneta, COnstantinæ Moneta*) [5]. Mais cette interprétation soulève de graves objections. D'abord, pourquoi le surnom de Constantina ne paraît-il pas sur les pièces dès le temps de Constantin, mais seulement à l'époque de Jovin et Sébastien, c'est-à-dire un siècle après Constantin? Pourquoi les deux noms d'Arles et de Constantina sont-ils gravés concurremment, jusqu'à la fin, sur les mêmes pièces, les initiales AR, ARL persistant même sur les monnaies, sans discontinuité, jusqu'à l'époque mérovingienne? Enfin, le groupe CONOB et COMOB, imité de la formule de Constantinople, ne figure-t-il pas fréquemment, à la même époque, sur des pièces frappées dans tous les autres ateliers? Dès lors, n'est-il pas logique de penser que, sur les monnaies d'Arles, ce groupe n'a pas un autre sens que dans les autres ateliers de l'empire d'Occident?

1. Marquis de Lagoy, *Rev. num.*, 1860, p. 80.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 109, n° 20.
3. Laugier, *loc. cit.*, p. 595 à 603; H. Cohen, *Méd. imp.*, t. VIII, p. 222, n° 5; p. 223, n° 1; p. 239, n° 6.
4. M. Prou, *Catal. des monn. mérov. de la Bibl. nat.*, Introd., p. XXIII.
5. Madden, *Numism. Chron.*, 1861, p. 122; H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 144, note; H. Willers, *Num. Zeit.*, 1899, p. 40.

7. Atelier de Camalodunum (Colchester).

Un bon nombre des monnaies des révoltés de la Grande Bretagne, Carausius et Allectus ont les marques C, CL, SPCL (*signata pecunia Camaloduno?*), SPC, MSC, MC, QC [1]. Certaines pièces de Carausius portent l'initiale de l'atelier, suivie de la marque de valeur XXI (ainsi : CXXI); sur d'autres, on lit, dans le champ, SP, SF, SC, SE, lettres secrètes qu'on retrouve sous Allectus et avec le nom de Dioclétien et des autres membres de la tétrarchie, non seulement à Camalodunum, mais dans la plupart des ateliers contemporains [2].

8. Atelier de Carthage.

Les deniers d'argent de L. Clodius Macer, qui prit la pourpre en Afrique en 68, à la mort de Néron, ont été frappés à Carthage, bien qu'ils portent la mention

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 2 et 44.
2. Mommsen, *Zeit. für Num.*, t. XV, 1887, p, 241, note 1, et 247.

pièces sont sorties de trois officines, AQP, AQS, AQT ; dans le champ, l'une des trois marques, ☧, S ou ✿. M. Mowat a proposé d'expliquer ces différents comme il suit : « Si on les aligne dans l'ordre suivant, dit-il, ☧, S, ✿, l'interprétation qui se présente naturellement à l'esprit est *Chr*(*isti*) *s*(*igno*) *corona*, c'est-à-dire, « par le signe du Christ, la couronne de victoire » ; les trois marques représentent exactement les trois termes qui forment la fameuse devise adoptée par Constantin Ier, après la vision miraculeuse racontée par Eusèbe »[1]. Pour corroborer cette interprétation, M. Mowat invoque le témoignage du *Chronicon paschale* [2] qui rapporte qu'en l'an 351 Constance II, combattant Magnence sous les murs de Mursa, en Pannonie, eut la même vision que son grand père Constantin le Grand ; il signale enfin les monnaies de ce même prince qui ont la légende HOC SIGNO VICTOR ERIS. On sera, sans doute, porté à considérer comme trop subtil le lien que M. Mowat voudrait établir entre ces trois marques, peut être indépendantes les uns des autres. Cependant nous avons démontré plus haut, et on le constatera encore tout à l'heure, qu'en ce qui concerne les marques secrètes des émissions, les monnayeurs romains étaient capables de toutes les ingéniosités.

Sous Julien et Jovien les marques des trois officines de l'atelier d'Aquilée sont : AQP, AQS, AQT, ou AQVILP, AQVILS, AQVILT [3]. Avec Magnence, Valentinien Ier, Valens, Gratien et jusqu'après Théodose, on a SMAQ, SMAQP, SMAQS (*sacra moneta Aquileiæ, prima, secunda officina*) [1], AQPS (*Aquileiæ pusulatum*) sur les pièces d'argent, AQOB (*Aquileiæ obryzum* ou *obryziatum*) sur les pièces d'or [2]. Des sous d'or de Placidie, d'Arcadius et de Théodose II [3] ont la formule :

A | Ω
COMOB

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 144.
2. *Chron. paschale,* an 351.
3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 42.

6. Atelier d'Arles.

La *Notitia dignitatum* mentionne le *procurator Monetæ Arelatensis* [4] ; l'atelier d'Arles fut créé par Constantin peu après l'an 313 ; des monnaies de ce prince et de Licinius portent, à l'exergue du revers, les marques : PARL, SARL, TARL, QARL.

Les quatre officines sont désignées tantôt, comme ici, par des lettres latines, tantôt par lettres grecques Α, Β, Γ, Δ. Enfin, le nom de l'atelier est parfois simplement représenté par AR [5]. Les émissions sont différenciées par des étoiles, des croissants, des points, ou bien par des lettres secrètes, par exemple : CS ; SF ; RS ; MF ; TF ; F ; F·P ; F·S ; IS ; C·IS ; E·IS ; I.

Sous Gratien, une pièce porte OF·AR·S

1. H. Cohen, t. VIII, p. 81 et 101.
2. H. Cohen, t. VIII, p. 142, nº 29.
3. H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 42.
4. *Notit. dignit. Occid.*, éd. Bœcking, p. 48.
5. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 170 ; H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 280, nº 453 ; p. 282, nº 464, etc. ; Laugier, *Étude sur les monnaies frappées à Arles depuis Constantin le Grand jusqu'à la chute de l'empire d'Occident,* dans le *Congrès archéol. de France, XLIIIe session. Séances générales tenues à Arles en 1876.* Paris, 1877, in-8° (p. 570 à 607).

Constance Chlore, 1er Auguste	H| / A
Maximien Galère, 2e Aug.	I| / B
Sévère II, 1er César	H| / Γ
Maximin II Daza, 2e César	I| / Δ

On constate, par là, que la lettre H figure sur les pièces de Constance Chlore et de Sévère qui avaient les surnoms d'*Herculius*, et la lettre I est sur les pièces de Galère et de Daza qui avaient le surnom de *Jovius* [1]. « A l'aide de ce tableau, remarque M. de Kolb, nous comprenons le mode d'avancement des Césars et leur prise de possession des symboles qu'avaient adoptés les Augustes auxquels ils succédaient. Dans ces signes minuscules se montre bien la puissance de la numismatique : alors que tous les documents historiques de cette période se taisent sur ce sujet, seules les monnaies nous montrent l'institution gouvernementale des Augustes et de leurs Césars fonctionnant comme un organisme homogène dans ses éléments [2]. »

La même expérience peut être faite sur d'autres séries. Ainsi, étudiant spécialement les moyens bronzes de la tétrarchie dioclétienne frappés à Carthage avec la légende FELIX ADVENT(*us*) AVGVSTORVM NOSTRORVM, M. Mowat en répartit les différentes émissions de la manière suivante :

	1re ém.	2e ém.	3e ém.	4e ém.	5e ém.	6e ém.
IMP DIOCLETIANVS PF AVG..........	| / PKP	A| / PKP	I| / PKP	|I / PKP	I| / PKA	|I / PKA
IMP MAXIMIANVS PF AVG............	| / PKS	B| / PKS	H| / PKS	|H / PKS	H| / PKB	|H / PKB
CONSTANTIVS NOB CAES............	| / PKT	Γ| / PKT	H| / PKT	|H / PKT	H| / PKΓ	|H / PKΓ
MAXIMIANVS NOB CAES...............	| / PKQ	Δ| / PKQ	I| / PKQ	|I / PKQ	I| / PKΔ	|I / PKΔ

Dans les quatre premières émissions les officines sont distinguées par des lettres latines, P, S, T, Q, tandis que dans les deux autres elles sont représentées par des lettres grecques A, B, Γ, Δ. La lettre P, qui précède K (initiale de Carthage) signifie *percussum ;* les lettres I et H sont les initiales des mots *Jovius* ou *Herculius* comme nous le savons déjà [2].

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 73.

2. Cf. R. Mowat, *loc. cit.*, p. 75.

1. R. Mowat, *loc. cit.*, p. 130-131.

senatus consulto [1]. Carthage émit encore d'autres monnaies de coin romain, mais c'est seulement à partir de la réforme de Dioclétien que l'indice du nom de l'atelier est gravé au revers des pièces. Il y est représenté par la lettre K ou par la syllabe KA. Les groupes PKA, PKB, etc., signifient *Percussum Karthagine, prima, secunda officina*. Le groupe suivant :

A |
———
PKP

doit s'interpréter par *Percussum Karthagine Prima officina*, et la lettre A du champ est un différent d'émission.

Sous la tétrarchie dioclétienne, l'atelier de Carthage avait quatre officines, Α, Β, Γ, Δ, avec cette particularité que chacune d'elles était, comme à Rome, consacrée exclusivement à l'un des quatre empereurs ou césars. Ainsi, de 292 à 305, l'Hôtel monétaire de Carthage frappe des moyens bronzes à la légende SALVIS AVG(*ustis*) ET CAES(*aribus*) FEL(*ix*) KART(*hago*) en différenciant ses produits de la manière suivante :

Dioclétien, 1er Auguste, a l'officine		Α
Maximien Hercule, 2e Aug.	—	Β
Constance Chlore, 1er César	—	Γ
Maximien Galère, 2e César	—	Δ

En outre, on rencontre souvent, dans le champ de pièces aux mêmes types, des lettres secrètes dont le tableau suivant présente les dispositions :

1. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 317; L. Muller, *Numism. de l'anc. Afrique*, t. II, p. 170.

Dioclétien, 1er Auguste	I | / Α
Maximien Hercule, 2e Aug.	H | / Β
Constance Chlore, 1er César	H | / Γ
Maximien Galère, 2e César	I | / Δ

Il est aisé de voir, comme l'ont démontré MM. J. de Kolb et Mowat [1], que les lettres I et H sont les initiales de *Jovius* et d'*Herculius*, le premier de ces noms étant le surnom de Dioclétien et de Galère ; le second, étant le surnom de Maximien Hercule et de son gendre Constance Chlore ; nous avons vu que dans l'atelier de Rome, la lettre I est remplacée par un *foudre* et la lettre H par une *massue*.

Du 1er mai 305 au 24 juillet 306, les changements politiques de la tétrarchie amènent des modifications parallèles dans les officines de l'atelier de Carthage [2] :

Constance Chlore, 1er Aug., a l'officine		Α
Maximien Galère, 2e Aug.	—	Β
Sévère II, 1er César	—	Γ
Maximin II Daza, 2e César	—	Δ

Une seconde série de pièces aux mêmes types, durant la même période, a dans le champ du revers les lettres I et H disposées comme suit :

1. Kolb, *Num. Zeit.*, t. IV, 1872, p. 24 et t. V, 1875, p. 117; Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 73.
2. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 68 ; cf. A. de Longpérier, *Œuvres* publiées par G. Schlumberger, t. III, p. 103.

frappé durant la période de la domination vandale et byzantine [1].

9. Atelier de Colonia Agrippina (Cologne).

Des monnaies de Postume, frappées en l'an 266, portent en légende : COL CL AGRIP. ; sur d'autres, on a simplement dans le champ les lettres C A, qu'on interprète *Colonia Agrippina*, nom de la ville de Cologne. On trouve même C C A A (*Colonia Claudia Augusta Agrippina*)[2]. Ces variétés autorisent à reconnaître aussi le nom d'Agrippina dans la lettre A qui se trouve dans le champ d'une monnaie de Victorin [3]. L'atelier de Cologne paraît n'avoir été ouvert que pendant la durée de l'Empire des Gaules.

10. Atelier de Constantinople.

L'atelier de Constantinople fut ouvert après la fondation de cette ville par Constantin, le 8 novembre 324; M. Jules Maurice vient d'en classer chronologiquement toutes les émissions [4]. Il y a d'abord six ateliers, A, B, Γ, Δ, Є, Ϛ. A l'exergue du revers, le nom du nouvel Hôtel est inscrit sous la forme CONS ; dans le champ, la lettre d'officine. En septembre 326, au moment de la fermeture momentanée des ateliers d'Antioche, de Londres, de Tarragone, de Siscia [5], on ajoute une officine, la septième Z, à l'atelier de Constantinople. A partir de mai 330, il y a onze officines : CONSA, CONSB... CONSΘ, CONSI, CONSIA. Sur des médaillons on a : MCONSΔ, MCONSϚ, MCONSI (*Moneta Constantinopolis, quarta officina*, etc.) [1]. Après septembre 337, les officines A et H frappent avec les différents suivants :

VN | $\overset{*}{\text{M}}$R	VR | $\overset{*}{\text{M}}$R
CONSA	CONSH

Les lettres secrètes VN MR, dans le champ, signifient peut-être : *Veneranda memoria* [2].

Sous les successeurs de Constantin, il y a de nombreuses lettres d'émission, encore inexpliquées. Dans CONSK, CONSN, CONSO, les lettres K, N, O sont des indices d'émissions et ne sauraient être regardés comme des numéros d'officines ; sous Constance II on trouve encore CONSIO, CONSSI, CONSTA, KONST et des variantes [3] ; certaines pièces ont seulement l'initiale C ou K ; d'autres ont KONSA/, forme qu'on rencontre aussi sur des sous d'or de Julien l'Apostat [4]. Les variétés formées par les lettres parasites placées avant ou après CON, COM ou CONS, dans le cours des IVe et Ve siècles, sont presques indéfinies, tellement fut abondant le numéraire sorti des officines constantinopolitaines. Citons, sans

1. E. Babelon, *Carthage*, p. 108 et 112.
2. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, pp. 137 et 167.
3. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 139.
4. J. Maurice, *Rev. num.*, 1901, p. 174.
5. J. Maurice, *Rev. num.*, 1901, pp. 175 et 180; Otto Voetter, *Erste christliche Zeichen auf römischen Münzen*, dans *Num. Zeit.*, 1892, p. 55.

1. J. Maurice, *loc. cit.*, p. 190 à 192.
2. J. Maurice, *loc. cit.*, p. 208-209.
3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 436 ; voyez, en particulier, les nombreuses variantes d'émissions des petits bronzes au type du Génie du Peuple romain. Cohen, t. VII, p. 332.
4. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 46, nos 25, 26, 31 ; p. 49, no 55 ; p. 53, no 75.

L'atelier de Carthage a émis, au nom de Maximien Hercule, de Maxence, son fils, et de Constantin, son gendre, des moyens bronzes à la légende CONSERVATOR AFRICAE SVAE, dont les émissions présentent les différences suivantes [1] :

M AVR MAXIMIANVS SEN AVG	H | ER / A
IMP MAXIMIANVS SEN AVG....................	SE | F / A
MAXENTIVS PRINC INVICT	H | ER / B
IMP MAXENTIVS P F AVG....................	SE | F / Γ
FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES	H | ER / Δ
FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES...........	SE | F / Δ

On reconnaît ici, aisément, les quatre ateliers représentés par les lettres de l'exergue A, B, Γ, Δ. Les lettres du champ forment deux groupes : HER, que l'on doit, sans hésitation, reconnaître comme les initiales du nom *Herculius;* enfin SE F où M. Mowat cherche une abréviation de *se*(*nior*) *f*(*ortissimus* ou *se*(*mper*) *f*(*elicissimus*), en s'appuyant sur les légendes monétaires qui donnent à Maximien les titres suivants : DN MAXIMIANO FELICISSIMO SEN AVG ; — DIVO MAXIMIANO SEN FORT AVG. Une autre combinaison possible consisterait à rapprocher les initiales HER et SEF, en interprétant soit *Her*(*culii*) *se*(*nioris*) *f*(*elicissimi*) ou *f*(*ortissimi*), soit *Her*(*culii*) *se*(*mper*) *f*(*elicissimi*), transcriptions également justifiables par des formules connues [1].

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 134.

Sous Constantin et ses successeurs, Carthage a sept officines : SMKA, SMKB, SMKΔ, SMKЄ, SMKϚ, SMKZ ; une émission de Valentinien Ier porte : SMKAP (*sacra moneta Carthaginis, prima officina*) [2]. Les troubles de l'Afrique, à la fin du IVe siècle, en particulier la révolte du comte Gildon en 396 [3], firent sans doute cesser momentanément les opérations de l'atelier de Carthage, mais il fut rouvert aussitôt après que l'ordre eût été rétabli, car on a des monnaies qui sont marquées de ses initiales, aux effigies d'Arcadius, d'Honorius et de Théodose le Jeune [4]. Le nom de Carthage, KARTHAGO ou CARTAGINE, paraît en toutes letttres sur le numéraire autonome

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 133.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 95, nº 52.
3. R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 84.
4. J. de Pétigny, *Rev. num.*, 1857, p. 160.

L'Hôtel de Cyzique ne paraît pas avoir frappé aux noms de Dioclétien, de Constance Chlore et de Maximien Hercule. Mais on a des monnaies de bronze qui portent sa marque avec les effigies de Galère Maximien, de Sévère II, de Maximin Daza, de Licinius et de Constantin. Cette marque n'est plus la lettre latine C, mais les initiales grecques KV ou MKV (Μονήτα Κυζίκου), les ateliers, au nombre de six, sont représentés par des lettres numérales grecques et les émissions, par des étoiles ou des points. Exemples : $\frac{\text{ς} \mid \vdots}{\text{MKV}}$; sous Constantin : MKVA, MKVΓ, etc. ; MKVP (*Moneta Cyzici, prima officina*) ; sous Constance Galle, SMKΔ (*sacra moneta Kyzici, quarta officina* [1]). Sous Julien, les marques de l'atelier de Cyzique sont : CVZA, CVZIB, CVZICΓ et des variantes [2].

12. Atelier d'Héraclée (Thrace).

Hôtel monétaire à partir de Dioclétien [3]. La marque d'atelier est H ou HT (*Heraclea Thracum*). Il y a cinq officines, numérotées A, B, Γ, Δ, Є. Le croissant, l'étoile et des points forment les variétés d'émissions. Sous Constantin on grave, à l'exergue du revers, SMH, SMHA, SMHB ou SMHTB, etc. MHTA, MHTB, etc. (*Moneta Heracleæ Thracum, officina prima, secunda*, etc.), marques qu'on retrouve sous ses successeurs. Les monnaies de Julien et de Jovien ont en toutes lettres : HERACL., HERACLA, HERACLB [1]. Sous Jean qui se fit proclamer empereur à la mort d'Honorius, on a ЄRAC, à l'exergue du revers de petits bronzes [2].

13. Atelier de Londinum ou Londinium (Londres).

La signature de cet atelier paraît, pour la première fois, sur des monnaies de Carausius et d'Allectus [3]. Ces pièces des trois métaux portent ML ou MSL (*Moneta sacra Londinii*). Sur des bronzes on a MLXXI ou MLXX [4] et quelquefois dans le champ SP [5]. Un aureus d'Allectus porte :

$$\frac{\text{S} \mid \text{A}}{\text{ML}}, \text{ et un bronze : } \frac{\mid \text{A}}{\text{MSL}}$$

Sous la tétrarchie dioclétienne les bronzes frappés à Londres ont uniformément, à l'exergue, PLN (*percussum Londini*) et dans le champ de certaines pièces, les lettres SP et SA inexpliquées [6].

Les monnaies de Londres pendant la période constantinienne ont fait récemment l'objet d'une monographie due à M. Jules Maurice [7]. La marque d'atelier continue d'abord à être PLN ; puis, on a MLL, MSL, MLN, PLN, PLON. La forme PLON (*percussum Londini*) est constante sous les fils de

Aurelians, p. 384 et à la fin; et surtout O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 23.

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 38, n° 50.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 43.
3. Mommsen, *Zeit. für Num.*, t. XV, 1887, p. 241.

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, pp. 43 et 74.
2. Cohen, *loc. cit.*, p. 207, n° 1.
3. Mommsen, *Zeit. für Num.*, t. XV, 1887, p. 245.
4. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, pp. 2 et 44.
5. H. Cohen, t. VII, p. 25, n° 236.
6. Mommsen, *loc. cit.*, p. 248.
7. J. Maurice, dans le *Num. Chron.*, 1900, p. 108 ; cf. Salis, même recueil, 1867, p. 57.

chercher à les interpréter, les groupes : CONSPΓA, PCOMST, TCONSTO; sur une pièce d'argent de Valentinien I[er], KONSĀV et MIKE [1].

Le groupe CONOB, qui paraît pour la première fois sous Valentinien I[er] (364-375) [2], se prolonge, sur les pièces d'or byzantines, sous la forme CONOB ou COMOB ou même KONOB, jusque sous Léon V l'Arménien (813-820) et son fils Constantin VII [3]. Il a été imité dans tous les ateliers occidentaux, Rome, Ravenne, Milan, Sirmium, Aquilée, Arles, Lyon, Trèves, jusqu'à la chute de l'Empire ; il paraît même sur des monnaies mérovingiennes. Nous savons que, dans le principe, il signifie : *CONstantinopoli OBryzum* ou *OBryziatum* [4]. Au v[e] siècle, cette formule n'avait plus guère de sens, comme l'indiquent les monnaies avec CONOB ou COMOB frappées dans l'Empire d'Occident, et comme le prouve également l'inscription de cette formule traditionnelle sur des pièces d'or pâle, d'argent et même de bronze [5].

11. Atelier de Cyzique.

L'atelier de Cyzique, dans l'origine, n'était pas permanent ; comme la plupart des autres ateliers de la monnaie impériale il commença par monnayer temporairement et par intermittence, pour les besoins des armées et il frappa sans marque spéciale [1]. En 268 ou 269, sous Claude le Gothique, l'invasion des Goths dans les provinces Danubiennes de l'empire, ayant fait fermer momentanément l'atelier de Serdica, on en transporta le matériel et les ouvriers à Cyzique [2]. Des monnaies de Claude portent, pour la première fois, la marque M C (*Moneta Cyzici*) [3] avec trois officines qui se différencient simplement par des points placés à l'exergue du revers :

• •• •••

Il en fut de même sous Quintille et, au commencement d'Aurélien [4]. Mais à partir de ce dernier règne la marque d'atelier est C suivie ou précédée des chiffres romains I ou II, ou des lettres P, S, T, Q, V, ou enfin de lettres numérales grecques A, B, Γ, Δ, Є. Sous Probus et jusqu'à Numérien, les marques se présentent sous les formes suivantes : $\frac{\text{MC}}{\text{PXXI}}$ etc. jusqu'à $\frac{\text{MC}}{\text{VXXI}}$ ou $\frac{\text{CM}}{\text{XXIA}}$ etc., jusqu'à $\frac{\text{CM}}{\text{XXIZ}}$, groupes dans lesquels on reconnaît la marque de valeur XXI suivie du numéro de l'officine ; dans le champ, CM = *Cyzici Moneta* [5].

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 90, n° 23.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 83.
3. J. Sabatier, *Monn. byzantines*, t. I, p. 39.
4. Voyez ci-dessus, p. 354 et 892.
5. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 83. Quand la formule est COMOB au lieu de CONOB, M. H. Willers voudrait l'interpréter par *Comes obryziaci* (*auri*), *comes obryzæ* ou *Comitis obryziaci* (*Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 45). Cette interprétation nouvelle est peu vraisemblable; on ne saurait admettre la présence du nom de la fonction, le *comes*, sans le nom du titulaire.

1. Em. Lépaulle, *Rev. num.*, 1888, p. 415.
2. A. Markl, dans la *Rivista ital. di Numism.*, t. III, 1889, p. 552.
3. Em. Lépaulle, *Rev. num.*, 1889, p. 117.
4. A. Markl, dans la *Numism. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 440 ; t. XXII, 1890, p. 23 ; le même, dans la *Rivista italiana*, t. II, 1889, p. 569-570 ; O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 22.
5. Voyez les tableaux de Th. Rohde, *Die Münzen*

Sur de nombreuses monnaies de Néron, de Galba, de Vitellius, de Vespasien et de Titus, en or, argent et bronze, le buste impérial est posé sur un petit globule qui paraît être l'indice de l'atelier de Lyon. En effet, sur la monnaie de Galba, avec la légende TRES GALLIÆ, certainement frappée à Lyon, les trois bustes des Gaules, Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, sont munis de ce petit globule. Ce même appendice lyonnais figure sous le buste de Galba des grands et moyens bronzes à la légende : QVADRAGESVMA REMISSA SC ou QVADRAGENS REMISSAE SC ou encore XXXX REMISSA SC [1], allusion à l'abrogation de la taxe douanière du *quarantième*, imposée sur les marchandises importées en Gaule, tandis qu'elle était du cinquantième en Espagne. « Il faut en conclure, dit M. Mowat, que le globule, à la pointe du buste, est la marque de l'atelier de Lyon, dans la période de Néron à Titus [2] ».

L'épitaphe funéraire de L. Fufius Equester, soldat d'une centurie commandée par un certain Januarius, nous apprend qu'une cohorte, la XVIIe Lyonnaise, était spécialement affectée, dans le milieu du Ier siècle, à la garde de la Monnaie de Lyon [3].

Les nombreux coins en bronze et moules en terre cuite de monnaies romaines, trouvés à Lyon, sur les pentes de la colline de Fourvières, attestent aussi d'une manière irréfragable le fonctionnement, peut-être permanent, de l'Hôtel monétaire de cette ville. Les deniers d'Albin, à la légende GEN(*ius*) LVG(*duni*) [1], n'ont pu être frappés qu'à Lyon qui était, d'ailleurs, la capitale de cet empereur.

Quoi qu'il en soit, c'est sous Postume (259-269) que paraissent, pour la première fois, des indices monétaires sur les produits de l'atelier de Lyon. Ce sont les lettres d'officines, P, S, T (*prima*, *secunda*, *tertia* [2]). Le nom de *Lugdunum* se trouve inscrit en toutes lettres sur des bronzes des deux Tétricus [3] ; sur un petit bronze de Victorin, à la légende VICTORIA [GERMANI]CA, on voit, à l'exergue, traces des trois lettres LPC que M. Mowat propose de corriger en LPO (*Lugduni prima officina ?*) [4].

Sous Aurélien, la Monnaie de Lyon a quatre officines qui se distinguent par les marques suivantes, dans lesquelles la lettre L est l'initiale de *Lugdunum :*

AL, BL, CL, DL,

Ces lettres sont parfois accompagnées de points. Sous Florien, Probus et Carus, elles sont, dans certaines émissions, remplacées par les chiffres I, II, III, IIII.

Sur un petit bronze de Numérien frappé en 284, au revers FELICITAS AVG, on voit paraître, pour la première fois, la mention de l'atelier, sous la forme LVG, inscrite à

1. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, *Galba*, n°s 165 à 167, 308, 348.
2. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 161.
3. O. Hirschfeld, *Lyon in der Römerzeit*, 1878, p. 27 ; Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France*, t. I, p. 95 ; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 164.

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. III, p. 419, n° 40.
2. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 174.
3. R. Mowat, *loc. cit.*, p. 134.
4. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 159. M. Mowat a relevé, à l'exergue et dans le champ des monnaies des empereurs gaulois, un grand nombre de lettres et symboles d'ateliers qui sont encore inexpliqués et paraissent, dans l'état actuel de nos connaissances, ne se rapporter à aucun système régulier d'émissions.

Constantin [1]. Toute marque d'officine est absente parce que l'atelier n'en ayant qu'une, il n'y avait pas lieu de la distinguer par une lettre ou un numéro d'ordre. Mais les émissions sont différenciées par l'étoile, le croissant et des lettres secrètes que nous avons déjà remontrées dans d'autres ateliers : TF ; SF ; SP ; FB, inscrites de chaque côté du type et appartenant à un mot d'ordre général. M. Jules Maurice propose d'expliquer ces lettres par les initiales de légendes monétaires, comme : *Tranquillitas Flaviana* (pour TF) ; *Securitas Flaviana* (pour SF) ; *Securitas Perpetua* (pour SP) [2].

L'atelier de Londres fut fermé en 326, après la mort de Crispus et de Fausta et à l'ouverture de l'atelier de Constantinople [3]. Plus tard, il paraît avoir frappé pour Maxime qui se fit proclamer Auguste en Grande Bretagne, en l'an 383. C'est, en effet, à l'atelier de Londinium qu'on attribue les sous d'or de cet empereur qui ont à l'exergue du revers AVGOB (*Augustæ obryziatum*) : Londinium reçut à cette époque le nom d'Augusta, si l'on en croit le témoignage d'Ammien Marcellin [4].

14. Atelier de Lyon.

Cette ville frappa dès le moment de l'établissement de la colonie romaine par L. Munatius Plancus, en 43 avant J.-C., des petits bronzes qui lui donnent le nom de *Copia Felix Munatia* [1]. Puis, elle monnaya au nom de son second fondateur Marc Antoine ; les quinaires à l'effigie de Fulvie, avec la légende LVGVDVNI, mettent ce fait hors de doute [2]. Il est vraisemblable que l'atelier de Lugdunum resta ouvert au début de l'époque impériale, mais l'absence de toute indication d'atelier rend difficile la détermination de ses produits. Strabon nous affirme qu'il existait de son temps à Lyon un atelier pour la frappe de la monnaie impériale d'or et d'argent : καὶ τὸ νόμισμα χαράττουσιν ἐνταῦθα τό τε ἀργυροῦν καὶ τὸ χρυσοῦν οἱ τῶν Ῥωμαίων ἡγεμόνες [3]. Nous avons signalé plus haut une inscription trouvée à Lyon, qui corrobore ce renseignement : c'est l'épitaphe funéraire de Nobilis, esclave de Tibère, qualifié *æquator monetæ* [4].

Les monnaies d'or et d'argent d'Auguste, au type du taureau cornupète, sont considérées comme issues de l'atelier de Lyon parce que leur type est pareil à celui de bronzes municipaux de la *Colonia Copia Lugdunensis*. Les abondantes émissions des pièces de bronze, au type de l'autel de Rome et d'Auguste, que Lyon frappa pour le service de la circulation provinciale jusque sous Néron, attestent l'importance et l'activité de cet Hôtel monétaire [5].

1. Mommsen, *loc. cit.*, p. 250 ; H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 365.
2. J. Maurice, *Num. Chron.*, 1900, p. 129.
3. J. Maurice, *loc. cit.*, p. 147.
4. *Egressus tendensque ad Londinium vetus oppidum, quod* Augustam *posteritas appellavit.* Amm. Marcell., XXVII, 8; cf. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 168, nº 9.

1. H. de La Tour, dans les *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscriptions et B. Lettres*, janv.-févr. 1901, p. 82 à 100.
2. E. Babelon, *Mon. de la Républ. rom.*, t. 1, p. 169 ; H. de La Tour, *loc. cit.*, p. 97, et *Atlas de monn. gauloises*, pl. VII, nº 4648.
3. Strabon, IV, 2, 3.
4. Orelli, nº 3228 ; ci-dessus, p. 865.
5. Fr. Lenormant dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 496-497 ; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 160 et suiv.

reconnaître l'atelier de Milan et sa seconde officine [1]? C'est bien douteux.

Milan paraît n'avoir eu un Hôtel monétaire régulier que vers la fin de l'Empire. C'est seulement, en effet, à partir du règne de Constance II, et surtout ceux de Valentinien I[er] et de Valens que H. Cohen signale, dans le champ de certaines pièces, les lettres MD ou plus rarement MED, abréviation de Mediolanum [2]. La même marque se rencontre sous tous les règnes postérieurs, parfois à l'exergue et suivie, sur l'or, des lettres OB, sur l'argent, des lettres PS, dont nous avons, ailleurs, indiqué le sens [3]. Sur des sous d'or de Valens on a la marque SMMED (*sacra moneta Mediolani*) [4]; sur des sous d'or de Gratien et de Théodose, nous relevons MD, MDOB ou MD accompagné de COM ou COMOB

16. Atelier de Narbonne.

On pense que les bronzes coulés qui ont, au droit, la tête de Jules César avec la légende DIVOS IVLIVS, et au revers, la tête d'Octave, avec CÆSAR DIVI F, ainsi que quelques autres pièces qui se rattachent à celles-là par leur style et leurs types, ont été fabriquées à Narbonne [5]. Ce n'est là qu'une conjecture fondée sur ce fait, que ces pièces, qu'on trouve presque exclusivement dans le midi de la France, sont bien d'origine gauloise. On a aussi attribué à Narbonne des monnaies de Galba [1]. La vérité est que, dans toute la série des monnaies impériales romaines, avant le milieu du IV[e] siècle, il n'en est pas une seule qu'on puisse donner avec certitude à Narbonne, malgré le rôle politique et l'importance commerciale de cette ville. Mais, un sou d'or de Constance porte, à l'exergue, SMNARB (*Sacra moneta Narbonis*) [2]; des sous d'or de Magnence sont signés NAR [3]; des petits bronzes d'Honorius, SMNA [4]; un sou d'or de Priscus Attalus (414-415), à la légende RESTITVTIO IMP, porte dans le champ du revers, NB, abréviation de *Narbo* ou *Narbona* [5]. Cette interprétation se trouve indirectement confirmée par le poème de Sidoine Apollinaire qui fait une allusion non équivoque à l'Hôtel des monnaies de Narbonne :

Salve, Narbo, potens salubritate...
Delubris, capitoliis, MONETIS [6].

A la vérité ce poème, composé entre 462 et 466, parle de l'époque contemporaine, c'est-à-dire d'un temps où Narbonne était déjà en la possession des Wisigoths qui, effectivement, y eurent un Hôtel des monnaies. Mais les pièces romaines que nous

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 247, n° 156.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 443, n° 23 et t. VIII, pp. 86, 97, 101, 177.
3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, pp. 98, 143, n[os] 36 et 37 (Valentinien II); — p. 154 et 155 n[os] 12, MDOB, et 17, MDPS, etc.; — p. 177, n° 1, Honorius : sur cette pièce d'or, on a, à la fois, COMOB à l'exergue et MD dans le champ.
4. H. Cohen, t. VIII, p, 108, n° 32.
5. Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 497; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 173.

1. Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 497; R. Mowat, *loc. cit.*, p. 160.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 476, n° 237.
3. H. Cohen, t. VIII, p. 14, n° 36; p. 15, n° 46.
4. H. Cohen, t. VIII, p. 182, n° 33.
5. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 172.
6. Sid. Apoll., *Carm.* 23. Cf. Sirmond, *Notæ ad C. Soll. Sidon. Carm.* XXIII, vers 37-41, éd. de 1607, p. 260; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 172.

l'exergue du revers [1]. Cette marque est de règle ensuite, presque sous tous les règnes, souvent accompagnée de la mention des officines :

SMLVG (*sacra moneta Lugduni*).
LVGMS (*Lugduni moneta, secunda officina*).
LVGD OFFP (*Lugduni officina prima*).
LVGD OFFS (*Lugduni officina secunda*).
LD, LG, PLG (*Lugdunum*, *Percussum Lugduni*).

Sous Dioclétien et ses successeurs, il y a, à Lyon, quatre officines marquées A, B, C, D ou I, II, III, IIII [2]. Les émissions dans chacune d'elles sont différenciées par le croissant, l'étoile ou les lettres S C; T F; F T; N; C; CR. On trouve même la marque plus compliquée [3] :

CI | S (H)
PLG

Après Constantin, l'atelier de Lyon marque : PLG ou SMLVG [4]. Sous Julien, on a : LVG; LVGDOFFP (*Lugduni, officina prima*), LVGDOFFS (*officina secunda*), LVGP [5]. Sous Valentinien Ier, Valens et jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident : LVGMS, LVGR, LVGS, LVGSD, LVGSS, LVGVS, LVGSA, LVGP, LVGPA, LVGPM, LVGPP, LVGE, LVGF, LVGV, LD, SMLD, SMLDV [6].

A partir de Valentinien Ier, l'inscription du revers des pièces d'argent, LVGPS, signifie *Lugduni pusulatum* [1]. La marque SMLAP sur des pièces d'argent de Valentinien Ier doit s'interpréter : *Sacra moneta Lugduni, prima officina pusulatum* [2]. Sur des sous d'or on a : L | D / COM L | D / COMOB [3] :

Les indices LD, SMLD, SMLDV, SMLVG se relèvent sous les règnes de Théodose et de ses successeurs, souvent accompagnés de lettres secrètes. La dernière mention de l'atelier de Lyon que signale M. Mowat est sur un petit bronze de Valentinien III (425-455), au revers VICTORIA AVGG, qui a, à l'exergue, LVGP [4]. Sur des triens mérovingiens aux noms d'Anastase, de Justin et de Justinien, de même que sur des pièces d'or et d'argent postérieures, les initiales L, LV ou LVG représentent l'atelier de Lugdunum [5].

15. Atelier de Milan.

Th. Rohde a démontré que les monnaies sans nom d'atelier qui portent les marques d'officines MP, MS, MT, MQ, à l'époque de Gallien et d'Aurélien, sont de l'atelier de Tarragone et non de *Mediolanum*, comme l'avaient cru certains auteurs [6]. Dans la signature SMB, qu'on lit à l'exergue d'un *aureus* de Constantin, doit-on

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 159.
2. O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 11.
3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, p. 238, fig.
4. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 34, n° 25.
5. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 43.
6. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, pp. 81, 100, 124, 138, 150, 166, 202.

1. H. Cohen, t. VIII, p. 87, n° 8.
2. H. Cohen, t. VIII, p. 98, n° 80.
3. H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, pp. 40 et 41.
4. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 159; H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 211, n° 12.
5. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1899, p. 384; M. Prou, *Catal. des monn. méroving.*, Introd., pp. XVIII, LXXII, CIX et p. 23.
6. Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 327; cf. E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1888, p. 409.

PELICA
IN PACE
IN FIDE DEI
QVI VIXIT ANIS
XXXIII
PREPO
SITVS
MEDIAS
TINORVM · DE MONETA OFICINA
PRIMA

Pelica fut donc surveillant des ouvriers (*mediastini*) du premier atelier monétaire. Cette indication est en parfait accord avec les monnaies dont les variétés indiquent que l'Hôtel d'Ostie comprenait quatre officines. Elles donnent en effet : MOSTP, MOSTS, MOSTT, MOSTQ (*Moneta Ostiæ, officina Prima, Secunda, Tertia, Quarta*). Sur les monnaies d'or, on a POST (*Percussum Ostiæ*).

L'atelier d'Ostie qui frappa au nom de Maximien Hercule, de Constance Chlore, de Galère Maximien, de Maximin Daza, de Maxence, de Romulus, de Licinius et de Constantin le Grand, fut supprimé probablement à la mort de Maxence, en octobre 312.

19. Atelier de Ravenne.

Atelier monétaire de la fin de l'Empire seulement. Il fut ouvert sous le règne de Valentinien Ier si l'on doit interpréter par *Ravenna* les lettres RV qu'on lit au revers de pièces d'argent de ce prince [1]; la même marque RV devient surtout fréquente après Théodose; des pièces d'argent d'Honorius portent RVPS (*Ravennæ pusulatum*) [1]. L'indice RV se rencontre sous tous les empereurs d'Occident jusqu'à Romulus Augustule (475-476) [2]. Sur les sous d'or [3] on trouve fréquemment

R | V / COM R | V / CONOB R | V / COMOB R | V / COB

Les formes plus complètes RAV et RAVEN se réncontrent sur les monnaies de Justinien et de son époque.

20. Atelier de Serdica.

L'atelier de Serdica (aujourd'hui Sofia, Bulgarie) fut longtemps un centre de fabrication temporaire pour les armées qui guerroyaient contre les barbares au-delà du Danube, ou pour les troupes de passage qui se rendaient en Asie-mineure [4]. Des tyrans éphémères, comme Pacatien, par exemple, dont l'autorité n'a été reconnue que par les légions cantonnées dans les régions danubiennes, n'ont pu battre monnaie que dans cette contrée, probablement à Serdica.

Gallien paraît avoir organisé à titre permanent, à Serdica, un Hôtel destiné à remplacer celui d'Antioche lorsque cette ville, en 260, fut tombée au pouvoir des Parthes [5]. Mais les premières marques d'officines ne remontent qu'au règne de Claude le Go-

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 94, nº 51.

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 180, nº 12.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 243, nº 7.
3. H. Willers, *Numism. Zeit.*, t. XXXI, 1899, pp. 41 et 42.
4. E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1888, p. 415.
5. Andreas Markl, dans la *Rivista ital. di numism.*, t. II, 1889, pp. 555 et 571.

avons citées autorisent à penser que les Barbares ne firent que continuer à utiliser à leur profit des locaux et un outillage préexistants.

17. Atelier de Nicomédie.

Cette ville ne fut un Hôtel monétaire impérial qu'à la suite de la réforme dioclétienne. Dès le temps de la tétrarchie, la marque de l'atelier est N ou NK ou NIK. Il y a six officines, A, B, Γ, Δ, Є, Ϛ. Sur des *aurei* de Maximien Hercule, de Galeria Valeria, et quelques autres du même temps, on trouve le groupe :

NKΥXC
SMN

dans lequel NK désigne le nom de Nicomédie, et les lettres de l'exergue, *Sacra Moneta* ou *Sacra Moneta Nicomediæ*, en répétant le nom de l'atelier. Le groupe ΥXC qui nous a déjà occupé, représente probablement une marque de valeur. Nous devons pourtant dire ici que M. Mommsen a proposé pour le déchiffrement du groupe tout entier : *Nicomedia, lux civitatium* [1]. M. Kenner lit : *Nicomediensis libræ valore nonaginta* [2]. Il y a encore d'autres explications qui ne sont pas plus heureuses [3].

La marque SMN ou SMNC est courante dans le monnayage de Constantin le Grand. Très actif aussi sous les successeurs de ce prince, l'atelier de Nicomédie nous offre comme signatures, à l'exergue du revers, les principales variétés suivantes : N, SMN, SMNA à SMNϚ, SMNI, SMNT, SMNQ. Sous Julien : NIKA, NIKB, NIKΓ [1] ; sous Valentinien Ier, MNIP (*Moneta Nicomediæ, prima officina* ou *percussum*) ; sous Théodose et Honorius : SMNA, SMNB, SMNΓ, SMNΔ, SMNP [2].

Sur des bronzes de Justinien on trouve, à l'exergue du revers, NIKOB qu'on doit interpréter par NIKO(*media*), B signifiant *2e officine ;* l'époque byzantine nous offre encore comme variétés : NIKA NIKOA, NIKM, NIKOM [3].

1. Mommsen, *Zeit. für Num.*, t. XVI, 1887, p. 243.
2. Fr. Kenner, *Num. Zeit.*, t. XXVI, 1895, p. 5.
3. Max Schmidt, *Zeit. für Num.*, t. XV, 1887, de 253 ; cf. ci-dessus, p. 531.

18. Atelier d'Ostie.

Le P. Garrucci a démontré l'existence, pour l'époque constantinienne, d'un atelier monétaire à Ostie, bien qu'il ne soit pas mentionné dans la *Notitia dignitatum imperii* [4]. Cet atelier fut établi par Maximien Hercule.

M. Mommsen signalant la présence de la marque MOST, à l'exergue des monnaies. constatait que cette marque n'avait pas encore reçu d'explication [5]. Or, une inscription publiée pour la première fois par E.-L. Visconti en 1861 [6], est ainsi conçue :

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 43.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 150 et 177.
3. C. Brambilla, *Periodico di numism. e sfragistica*, t. III, 1871, pp. 141-142.
4. Garrucci, dans l'*Annuaire de la Soc. franc. de num.*, t. V, 1877, p. 561 ; Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, tableau annexé.
5. Mommsen-Blacas, *Monn. rom.*, t. III, p. 136, note 14.
6. *Giornale Arcad.*, 1861, p. 168.

XXI Α· ΗΡ·	·Α· XXI· ΗΡ	| Α XXI· ΗΡ·	Α | XXI· ΗΡ
XXI Β· ΚΟΥ	·Β· XXI· ΚΟΥ	| Β XXI· ΚΟΥ·	Β | XXI· ΚΟΥ
XXI Γ· ΛΙ·	·Γ· XXI· ΛΙ·	| Γ XXI· ΛΙ·	Γ | XXI· ΛΙ

On voit que ces variétés sont identiques à celles de Dioclétien, sauf que les lettres du mot *Jobi*, sont remplacées ici, par d'autres lettres qui, rapprochées, forment ΗΡΚΟΥΛΙ ('Ηρκούλιος); or, nous savons que le nom d'*Herculius* fut le surnom ordinaire de Maximien [1].

Sur d'autres séries de la même époque, il y a d'autres lettres ou groupes de lettres secrètes dont la clef n'a pas encore été retrouvée. De pareilles énigmes ne peuvent être résolues que comme un jeu de patience, à force de réunir, de grouper et de chercher à faire accorder entre eux le plus grand nombre possible de ces différents d'officines ou d'émissions.

L'atelier de Serdica paraît n'avoir pas survécu à la tétrarchie dioclétienne ; dans tous les cas, aucune des marques d'atelier de Constantin et de ses successeurs ne nous paraît pouvoir être attribuée avec certitude à Serdica. Constantin trouva sans doute cette ville trop exposée aux incursions des Barbares ; l'atelier fut, en conséquence, transféré à Sirmium qui, effectivement, eut un hôtel monétaire à partir de Constantin.

1. J. von Kolb, *Num. Zeit.*, t. IV, 1872, p. 25; R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 77.

21. Atelier de Sirmium.

Cette ville de Pannonie, sur la rive gauche du Savus, place forte de concentration pour les troupes qui défendaient la frontière contre les Daces, ne devint atelier monétaire que sous Constantin [1]. Des pièces d'or et de bronze de ce prince portent, à l'exergue du revers, l'inscription SIRM [2], qui paraît aussi sous ses successeurs. A partir de Constance II et de Julien, on a : SIRM, ASIRM, BSIRM, ASIRMA, ASIRMQ ; HSIRM, et des symboles ou lettres variables pour marques d'émissions [3].

Nous avons parlé plus haut des barres d'or, aux effigies de Valens, Valentinien II et Gratien, qui portent en estampille le nom de l'atelier de Sirmium [4]. Cet atelier ne paraît guère avoir prolongé son existence après Théodose dont on a des pièces d'or qui portent SIROB (*Sirmii obryziatum*) [5].

1. Mommsen, *Zeit. für Numism.*, t. XV, 1887, p. 242.
2. H. Cohen, *Médailles impér.*, t. VII, pp. 228 et 320.
3. H. Cohen, *op. cit.*, t. VII, p. 436; — t. VIII, pp. 42, 81 et 100.
4. Voyez ci-dessus, p. 881 et suiv.
5. H. Cohen, t. VIII, p. 159, nº 37.

thique [1], époque où fonctionnent trois officines dont les produits sont différenciés par des points placés au droit, sous le buste de l'Empereur [2] : • •• •••

Les marques d'officines, sous Aurélien, à Serdica, forment chronologiquement trois périodes, comme l'indique le tableau qui suit :

1re période : Deux officines :	P | / SERD | S / SERD
2e période : Trois officines :	P, S, T
	XXIP, XXIS, XXIT
	XXI·P, XXI·S, XXI·T
3e période : Quatre officines :	KAA, KAB, KAΓ, KAΔ (étoile dans le champ).
	KA·A, KA·B, KA·Γ, KA·Δ (étoile dans le champ).
	KA·A·, KA·B·, KA·Γ·, KA·Δ· (étoile dans le champ).

L'abréviation SERD, pour *Serdica*, rend certaine l'attribution à cet atelier de moyens bronzes du même règne, sur lesquels on relève simplement les lettres S ou MS (*Moneta Serdicæ*) [3]. Les lettres grecques KA correspondent aux chiffres XXI des ateliers qui emploient les chiffres latins. Du temps de Probus et des autres empereurs antérieurs à la réforme de Dioclétien, on constate, à Serdica, trois, quatre et jusqu'à sept officines dont les lettres numérales sont, de même, accompagnées tantôt du chiffre latin XXI, tantôt de son équivalent grec KA.

Sous la tétrarchie dioclétienne l'atelier de Serdica, dont la marque est SER, SE, SMSD (*sacra moneta Serdicæ*), ouvre d'abord trois officines, numérotées A, B, Γ. Pour chacun des deux Augustes et des deux Césars, les émissions présentent quatre variétés, caractérisées par des lettres dans le champ, ou pareilles à celles que nous avons constatées dans les ateliers de Rome et de Carthage. Voici les quatre variétés de Dioclétien :

XXIA· I·	A· XXI· I	| A / XXI·I·	A | / XXI· I·
XXI B ·O·	B· XXI· O	| B / XXI· O	B | / XXI· O·
XXI Γ ·BI	Γ· XXI· BI	| Γ / XXI· BI·	Γ | / XXI· BI·

Dans ces quatre séries, si l'on met à part le chiffre de valeur permanent, XXI, on reconnaît les marques d'officines A, B, Γ, accompagnées d'autres lettres qui, rapprochées, forment le mot IOBI, pour IOVI(*us*). Nous avons déjà dit que *Jovius* était un surnom de Dioclétien [1].

Les quatre variétés de Maximien Hercule sont :

1. A. Markl, *op. cit.*, p. 569.
2. A. Markl, *Num. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 437.
3. Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, pp. 323 et 371.

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 77; cf. J. von Kolb, dans la *Num. Zeit.*, t. IV, 1872, p. 24 et t. V, 1875, p. 117.

lettres grecques, de A à ς. Les indices secrets d'émissions sont encore inexpliqués, comme ceux-ci :

A N / SIS	S VI F / SISA	S | F / ASIS	S | F II / ЄSIS*

Pour la période constantinienne, depuis 306 jusqu'à 337, nous avons la bonne fortune de posséder l'étude très complète de M. Jules Maurice [1]. Les premières émissions comprennent trois officines :

| VI / SISA	| VI / SISB	| VI / SISΓ

A partir de novembre 308, six officines sont en fonction, de A à ς ; dans le champ. la lettre H, initiale de *Herculius* [2]. Dès 312, il n'y a plus que cinq officines ; la série la plus compliquée est celle-ci :

S | F HL / ASIS*	S | F HL / BSIS*	S | F HL / ΓSIS*	S | F HL / ΔSIS*	S | F HL / ЄSIS*

Les lettres S F qu'on rencontre aussi dans les autres ateliers contemporains, sont interprétées par M. J. Maurice comme étant les initiales *Securitas Flaviana ;* quant au monogramme HL, les conjectures faites pour l'expliquer sont sans fondement [1]. D'autres lettres accolées au nom de l'atelier et de l'officine, entrent aussi, sous les successeurs de Constantin, comme éléments dans la distinction systématique des émissions, par exemple : ASISC, BSISC, BSISA, BSISM, BSISЯP, ASISV, ΔSIST, ΓSISAR, ΓSISΙ, ΔSISZ, etc.[2]. Il y a aussi, comme dans tous les ateliers, le chrisme, des palmes, des points, des couronnes, des étoiles, des feuilles de lierre, des croissants, à l'exergue ou dans le champ.

A partir de Constance II et de Julien, les lettres et autres marques d'émissions deviennent de plus en plus nombreuses, se greffant autour du nom de l'atelier SIS ou SISC, soit à droite soit à gauche ; il serait superflu d'en donner ici la nomenclature. A titre d'exemples nous citerons, parmi les signatures les plus compliquées : SISCPZ, A SISCR, ASISCV, ASISVF, ΔMSISC, DASISC, DBSISC, ΓSISCΣ, SISPZ, BΓSISΔ, etc. ; sur des pièces d'argent de Valentinien I[er] : SISCPS (*Sisciæ pusulatum*) [3].

1. J. Maurice, *Num. Chron.*, 1900, p. 337.
2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VII, pp. 228, 365, 403, 436.

23. Atelier de Tarragone.

Cet Hôtel fut ouvert pour la frappe de la monnaie impériale dès le commencement de l'Empire. Un grand nombre de monnaies de Galba ont été frappées à Tarragone, lorsque ce prince n'était encore que gouverneur de la Tarraconnaise [4]. Nous

1. *Num. Chron.*, 1900, p. 297 à 362.
2. J. Maurice, *Num. Chron.*, 1900, p. 312 ; cf. ci-dessus, p. 1001.
3. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 98, n[os] 74 et 76.
4. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. I, p. 319, note. Cohen attribue à Tarragone toutes les pièces qui représentent le buste de Galba posé sur un petit globe ; nous avons dit, plus haut, que M. Mowat a revendiqué ces pièces pour l'atelier de Lugdunum.

22. Atelier de Siscia.

Aujourd'hui Sissek, en Hongrie. Une inscription de la fin du IIe siècle ou des premières années du IIIe, trouvée à Sissek, paraît autoriser à croire que l'atelier monétaire impérial de Siscia, dans la Pannonie supérieure, fonctionnait régulièrement dès cette époque. C'est l'épitaphe funéraire d'un certain Didymus, qualifié : *Augustorum libertus ex nummulario provinciæ Pannoniæ superioris* [1]. Quoi qu'il en soit, les produits de l'atelier de Siscia ne peuvent pas se distinguer de ceux des autres Hôtels impériaux avant Gallien (253-268), époque où des marques de fabrique commencent à paraître sur les pièces. On constate ainsi que Siscia, sous Gallien, avait quatre officines, P, S, T, Q [1]. Cet état de choses dura jusque sous Aurélien ; les émissions sont différenciées par la place occupée par ces quatre lettres à l'exergue ou dans le champ du revers, à droite ou à gauche du type ; elles sont souvent accompagnées d'étoiles.

Sous Aurélien, l'atelier de Siscia passe de quatre officines à six, et le nom de la ville est représenté par la lettre S, son initiale ; comme dans les autres ateliers, l'indice de valeur XXI se combine avec les lettres d'officines. Par exemple, dans la série suivante :

S	S	S	S	S	S
XXIP	XXIS	XXIT	XXIQ	XXIV	XXIVI

et dans celle-ci : XX·IP, XX·IS, XX·IT, XX·IQ, XX·IV, XX·IVI. Ce dernier groupe se décompose en 20 + I, suivi du chiffre 6, numéro d'ordre de l'officine. Sous Probus, il y a sept officines ; on trouve donc, outre les marques précédentes, celles-ci : XXIVII ou VIIXXI. Pour la première fois, une pièce d'or de ce prince porte, à l'exergue du revers, les lettres SIS, abréviation du nom de Siscia. Un petit bronze du même empereur a même la légende SISCIA PROBI AVG, avec XXIT (*tertia officina*), à l'exergue ; le type est le Génie féminin de la ville assis entre deux Fleuves [2].

Sous Carus, Numérien et leurs successeurs immédiats, Siscia n'a plus que trois officines qui signent :

| A	| B	| Γ
SMSXXI	SMSXXI	SMSXXI

ou SMSXXIA, SMSXXIB, SMSXXIΓ (SMS = *sacra moneta Sisciæ*). Il y a d'autres variantes [2].

Avec les noms de Dioclétien et de ses collègues on trouve la marque d'atelier SIS, SC ou S et six officines numérotées par les

1. Borghesi, *Œuvres compl.*, t. III, p. 533 ; *C. I. L.*, t. III, n° 4035 ; Fr. Lenormant dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de num.*, t. V, 1877, p. 500.
2. Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, etc., p. 351 ; H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VI, p. 316, n° 635 ; A. Markl, *Num. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 425.

1. E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1889, pp. 117, 128, 409 ; Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 353 ; A. Markl, dans la *Rivista ital. di numism.*, t. II, 1889, p. 567 ; le même, dans la *Numism. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 421 et t. XXII, 1890, p. 22.
2. O. Voetter, *Num. Zeitschrift*, t. XXXI, 1899, p. 18.

1[re] offiicine P	2[e] officine S	3[e] officine T	4[e] officine Q	5[e] officine V	6[e] officine VI
CONCORDIA MILIT	PROVIDENT AVG	SALVS AVG	MARTI PACIF	PAX AVGVSTI	SECVRITAS PERP
A | / P XXI	E | / S XXI	Q | / T XXI	V | / Q XXI	I | / V XXI	T | / VI XXI
E | / P XXI	Q | / S XXI	V | / T XXI	I | / Q XXI	T | / V XXI	I | / VI XXI
E | * / P XXI	Q | * / S XXI	V | * / T XI	I | * / Q XXI	T | * / V XXI	I | * / VI XXI

« On voit, remarque M. Mowat, qu'en groupant les exergues dans l'ordre des numéros d'officine : P, S, T, Q, V, VI, détachés du chiffre de valeur XXI, les lettres correspondantes dans le champ forment évidemment un seul et même mot sous les deux formes variées : AEQVIT et EQVITI »[1].

Une autre série se présente avec la disposition suivante :

PTI STI, TTI, QTI, VTI, VITI,

qu'on explique aisément : P = *prima*, T = *Tarragona* et I est la dernière lettre du mot de passe secret, EQVITI.

Nous avons vu plus haut qu'à Rome, l'assemblage des lettres d'émissions rangées dans l'ordre normal des sept ateliers, forme aussi le mot AEQVITI. Mais quel est le sens de ce mot? Certains critiques l'ont considéré comme une contraction de *aequitati* qu'on trouve souvent associé en légende au type de *Moneta* personnifiée. Pour M. Mommsen, le nom d'*Aequiti(us)* ou *Equiti(us)* est celui du fonctionnaire directeur de la monnaie sous Probus [1]. Mais M. Mowat, s'appuyant sur un passage de l'*Épitome* d'Aurélius Victor [2] qui donne à l'empereur le nom d'Æquitius Probus, propose de reconnaître le nom de l'empereur dans ce mot AEQVITI, communiqué, en quelque sorte comme mot de passe, aux officines monétaires de Rome et de Tarragone. Cette hypothèse est confirmée par les exemples analogues des noms de *Jovius* et *Herculius* donnés comme mots secrets aux officines monétaires sous Dioclétien et Maximien Hercule [3].

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 79 ; *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1896, p. 352.

1. Mommsen, *Zeit. für Numism.*, t. XV, 1887, pp. 251-252.

2. Aurel. Victor, *De Cæsaribus*, XXVI.

3. R. Mowat, *Rev. num.*, 1897, p. 80-81 ; O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 14 ; cf. ci-dessus, pp. 1024 et 1025.

ne citerons en particulier que les monnaies à la légende HISPANIA et celles qui, frappées à la mort de Néron, ont LIBERTAS RESTITVTA, et que H. Cohen désigne comme étant de fabrique espagnole [1].

Y a-t-il, dans la série impériale romaine, d'autres médailles dont Tarragone puisse revendiquer la paternité? C'est probable, sans qu'on puisse les déterminer en toute sécurité, vu l'absence de différents. Ce n'est qu'à partir du milieu du IIIe siècle que le monnayage impérial de Tarragone se présente en séries régulières.

Sous Gallien et Valérien, Tarragone avait trois officines [2] dont les lettres sont : P, S, T ou MP, MS, MT (*Moneta prima, secunda, tertia*). Il n'est fait encore aucune mention du nom de la ville monétaire ; aussi, la présence de la lettre M avait fait attribuer, à tort, cette dernière série à Milan qui ne fut atelier monétaire qu'après Constantin [3].

Tarragone frappa abondamment au nom des empereurs gaulois ; mais l'absence de marque d'atelier ne permet guère de distinguer ses produits de ceux des Hôtels monétaires de la Gaule, autrement que par conjecture. Sous Claude le Gothique et Quintille, nous la retrouvons avec ses trois officines [1]. Avec Aurélien le monnayage de Tarragone se partage chronologiquement en trois périodes :

1re période : trois officines :
P, S, T

2e période : quatre officines :
P, S, T, Q
PM, SM, TM, QM

3e période : six officines :
PXXT SXXT TXXT QXXT
PXXT, SXXT, TXXT, QXXT, VXXT or ou
UXXT, VIXXT ou UIXXT.

On voit par ce tableau que le nom de l'atelier, représenté par son initiale T, commence à paraître pendant la 3e période ; de plus, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la marque de valeur XX remplace momentanément celle de XXI qu'on trouve dans les autres ateliers de l'Empire [2].

Sous Probus dont les émissions monétaires ont fait l'objet particulier des recherches de M. A. Missong, l'atelier de Tarragone a toujours ses six officines qui frappent neuf grandes émissions [3]. Pour donner un nouvel exemple de l'ingénieux système de comptabilité et de contrôle secret auquel avait recours l'administration des ateliers monétaires de l'empire, MM. Missong et Mowat, retenant seulement les trois dernières émissions, les disposent ainsi :

1. H. Cohen, *loc. cit.*, p. 324, nº 75 et 76 et p. 349, nº 430; Fr. Lenormant, dans l'*Annuaire de la Soc. franc. de num.*, t. V, 1877, p. 497; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 160.

2. O. Voetter, dans *Procès verbaux et mémoires du Congrès int. de numism. de Paris en 1900*, p. 233; *Num. Zeit.*, t. XXXII, 1900, p. 137 à 147.

3. E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1888, p. 400; Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 327; And. Markl, dans la *Rivista ital. di num.*, t. II, 1889, pp. 566-567.

1. A. Markl, *Numism. Zeit.*, t. XVI, 1884, p. 410.

2. Voyez ci-dessus, p. 561 (où il faut lire *Tarragone* au lieu de *Trèves*) et p. 610. On attribuait, en effet, autrefois, ces pièces à l'atelier de Trèves : mais nous verrons bientôt que le nom de ce dernier atelier est toujours abrégé T R (ci-après, p. 1038. Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, pp. 326-327.

3. A. Missong, dans la *Numism. Zeit.*, t. V, 1875, p. 102.

à SMTSЄ ; ATS, TSA, TSE, TS·A ; TSAVI, TSBΓ, TSΓVI, TSEVΓ, ATSΓ, ATESΓ ; SMTVSA ; SMTSΘ, TSMTSB, TSP TESA, etc. ; sur des *aurei* de Valentinien I[er] et de ses successeurs, TESOB (*Thessalonicæ obryziatum*) [1] ; sur des pièces d'argent, TESP (*Thessalonicæ pusulatum*). De nombreuses lettres secrètes ou symboles placés dans le champ différencient les émissions.

25. Atelier de Trèves.

Les origines de l'atelier de Trèves paraissent remonter à la révolte de Postume et à la constituiion de l'empire gaulois en 259. Il est hors de doute que des monnaies des empereurs gaulois ont été frappées à Trèves, bien que ce monnayage soit difficile à distinguer de celui de Lyon, de Tarragone, de Colonia Agrippina et peut-être de Vienne. Des pièces d'or, d'argent et de bronze de Victorine, la Mère des camps, furent émises à Trèves, ainsi que nous l'apprend Trébellius Pollion, nous informant qu'au temps de Constantin on conservait encore les coins de ces pièces dans l'atelier de cette ville [3]. C'est dans la période comprise entre Gallien et Dioclétien que se place l'inscription de Rome qui mentionne un *procurator Monetæ Trivericæ* [3].

On attribuait naguère encore à Trèves les monnaies qui, depuis l'époque de Gallien et de Postume jusqu'après Probus, ont pour marque d'atelier la lettre T, accompagnée d'une marque d'officine et, parfois, du chiffre de valeur XX. Il est aujourd'hui démontré que tout ce monnayage appartient à Tarragone [1].

On doit à M. Fr. Hettner le classement chronologique des émissions de l'atelier de Trèves à partir du moment ou Constance-Chlore, en 293, fut nommé gouverneur des Gaules /. Ce prince frappa d'une manière régulière et permanente des petits bronzes qui portent, au droit, la tête radiée de l'un des tétrarques Dioclétien, Maximien, Galère et Constance Chlore et, au revers, des types variés (*Auspiciis felicibus ; Claritas Augustorum ; Fides militum ; Pietas Augustorum*, etc.). Sur ces pièces, la marque de l'atelier, toujours à l'exergue du revers, est TR ou PTR (*Percussum Treveris*). Les monnaies de 293-294 n'ont pas d'autre marque ; celles des années 294-295 portent, en outre, dans le champ la lettre énigmatique C, tantôt à droite, tantôt à gauche du type :

C| / PTR ou |C / PTR

Celles des années 295-296 ont la lettre D :

D| / PTR |D / PTR

En 296, lors de la réforme monétaire de Dioclétien, Trèves fournit d'abondantes

1. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 89, nº 16. M. Jules Maurice doit prochainement donner le tableau des émissions de l'atelier de Thessalonique, sous Constantin, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne.

2. Cf. ci-dessus, p. 914 ; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 166.

3. *C. I. L.*, VI, 1641 ; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 166.

1. Voyez ci-dessus, p. 610 ; Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 326 ; E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1889, p. 125.

2. Fr. Hettner, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, Trèves, 1887, t. VI, p. 131 et suiv. et 1888, t. VII.

A la fin du règne de Carin, Tarragone frappe dans six officines : PXXIT, SXXIT, TXXIT, QXXIT, VXXIT, VIXXIT. Ces officines fonctionnent avec les mêmes marques au début du règne de Dioclétien [1]. Sur les pièces d'or de la tétrarchie, on a simplement, comme signature, l'initiale T (*Tarragona*) ou PT (*percussum Tarragonæ*) ou enfin SMT (*sacra moneta Tarragonæ*).

Dans les émissions de la période constantinienne, récemment classées par M. Jules Maurice [2], le nom de l'atelier est représenté par la lettre T ou par SMT, et trois officines seulement sont d'abord en fonction : PT, ST, TT (*prima*, *secunda*, *tertia officina Tarragonæ*). Les émissions sont individualisées par des points, l'étoile, le croissant; à partir de juin 313, la croix et le monogramme du Christ paraissent comme différents de certaines séries. Exemple :

☧ |
S◡T

En 324, fonctionnent quatre officines, avec, parfois, une palme comme différent. Sous les premiers successeurs de Constantin, on trouve encore la marque T ou SMT.

24. Atelier de Thessalonique.

C'est peut-être à Thessalonique qu'on doit classer un groupe de monnaies d'Aurélien que leur style et leurs types signalent nettement comme frappées en Macédoine ou dans la région danubienne. Ces pièces dont l'analogie avec celles des ateliers de Siscia et de Serdica, est caractéristique, ont été émises dans cinq ateliers : Α, Β, Γ Δ, Є ou Э, dont certaines séries ont pour différent un dauphin placé à l'exergue et tourné tantôt à droite, tantôt à gauche. La présence de cet animal indique que l'atelier à chercher était un port de mer [1]. Cette circonstance convient bien à Thessalonique dont on connaît le monnayage de coin romain à partir de la réforme de Dioclétien.

A Thessalonique, en effet, appartiennent les pièces d'or, d'argent et de bronze qui, sous la tétrarchie, ont, comme marque d'atelier, les lettres TS. Pour l'or, il n'y a pas d'indice d'officine, ou seulement la lettre de la première officine, avec les variétés suivantes : TS, SMTS, SMTSA (*sacra moneta Thessalonicæ, officina prima*);

| Ξ　　| Ξ　　| Ξ
TS　　SM·TS　　T·S

et quelques autres variantes ; nous savons que la sigle Ξ (= 60) est une marque de valeur [2].

Sur le bronze, on a la mention de six ateliers, de A à Ϛ. Par exemple :

☧ | Γ
·SM·TS

Dans une série qui nous donne : TSAVI, TSBVI, TSΓVI, TSΔVI, TSЄVI, le groupe VI, que nous avons déjà trouvé dans d'autres ateliers contemporains, est inexpliqué.

Sous Constantin et ses successeurs, l'exergue des monnaies frappées à Thessalonique est : TES, TS, SMTS, SM·TS, SMTSA

1. O. Voetter, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 7.
2. Jules Maurice, dans la *Rev. num.*, 1900, pp. 260 et suiv.

1. Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 405.
2. Voyez ci-dessus, p. 530.

27. Atelier de Vienne.

Un Hôtel monétaire paraît avoir été installé à Vienne, en Dauphiné, par les empereurs gaulois. En effet, sur des monnaies de Tétricus et de Victorin, on lit dans le champ les lettres CV, que M. Mowat interprète par *Colonia Vienna* [1], en s'autorisant des bronzes municipaux que la colonie de Vienne fit frapper au début de la domination romaine, avec la légende CIV (*Colonia Julia Vienna*) [2]. Il est peu probable que des monnaies de coin romain, en dehors de celles des empereurs gaulois, aient été frappées à Vienne, à cause du voisinage du grand atelier de Lugdunum. Lorsque Dioclétien réorganisa l'administration de l'Empire, il paraît avoir eu la pensée d'établir un Hôtel monétaire dans chaque diocèse. C'est, en effet, l'idée qui se dégage de la comparaison que nous pouvons faire entre la liste des diocèses et la liste des ateliers telle que nous la donne, vers l'an 400, la *Notitia dignitatum imperii* [3]. Et cependant, il y a une exception pour le diocèse de Vienne : il est le seul qui ne figure pas dans la liste et soit dépourvu d'atelier : cela tient évidemment à ce que la Gaule était surabondamment dotée par les deux hôtels de Lyon et de Trèves. En outre, il y eut plus tard, à partir de Constantin, un troisième atelier en Gaule, celui d'Arles.

L'atelier de Vienne n'eut donc qu'une existence éphémère, pendant la durée de l'empire gaulois; il ne fut rouvert qu'à l'époque mérovingienne [1].

1. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, pp. 136, 140 et 167.
2. E. Muret, *Catal. des Monn. gauloises de la Biblioth. nationale*, p. 64, nos 2938 et suiv.
3. Mommsen, *Zeit. für Numism.*, t. XV, 1887, pp. 240 et 242.

28. Ateliers de l'empire byzantin [2].

A partir d'Anastase (491-518), la monnaie d'or et d'argent de l'empire byzantin fut, sauf de rares exceptions pour l'argent, frappée exclusivement dans les ateliers de Constantinople et de Ravenne [2]. Pour les monnaies de bronze, elles portent, outre des indices de valeur et des dates, les marques des ateliers suivants :

ABAZI (*Abazis*, Égypte) ;

ΑΛЄΞ ; ΑΛЄΞΑΝΔ (*Alexandrie*) ;

ANT; MANT; ANTX; ANTIX (*Antioche; voyez ci-après, Theupolis*) ;

CAR; KAR; KART; KRT; KRTG; CRTG; KTG; CART; CT; KARTG; KARTAGO (*Carthage*);

CAT (*Catane*);

ΚΥΠΡ; ΚΥΠΡ (*Chypre, Nicosie*);

CON; COM; CON · A; CON · Γ; CON · Δ (*Constantinople*) et parfois aussi CONOB, COMOB, bien qu'il s'agisse du bronze ;

ΚΥ; ΚΥΖ; ΚΥΖ · A; ΚΥΖ · B; ΚΥΖ · Γ, etc., CVZ; CVZIC (*Cyzique*) ;

SEPSЧS (*Éphèse*) ;

ISAVR (*Isaura*) ;

ML (*Milan*);

NЄ (*Neapolis, Naples*);

NI; NIC; NIK; NIKM; NIK · A; NIKO; NIKO · A; NIKO · B; NIKO · Γ, etc. (*Nicomédie*);

NC (*Nicée* ou *Nicomédie ?*) ;

1. M. Prou, *Catal. des monnaies méroving.*, p. 285.
2. J. Sabatier, *Monn. byzantines*, t. I, pp. 39, 41 et suiv.; A. Engel et R. Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. I, p. 13.

émissions au type *Genio populi romani*, avec la marque TR ou TRE [1].

De Dioclétien à la mort de Constantin les marques de l'atelier de Trèves sont, sur l'or : TR, PTP, PTRE (*percussum Treveris*). Sur le bronze, on a la mention de quatre officines, A, B, C, D ou P, S, T, Q; quelfois, les lettres grecques Γ et Δ indiquent la troisième et la quatrième; on trouve aussi des chiffres romains. Dans le champ, les lettres SF, SA, SC, TF, AS, FT sont, avec le croissant et l'étoile, des différents secrets, communs à la plupart des ateliers contemporains.

Sous Constantin et ses successeurs, l'exergue du revers des monnaies extrêmement abondantes frappées à Trèves, présente de nombreuses variétés dont l'élément essentiel est toujours TR ou TRE. Nous citerons, entre autres, avec Constantin et ses successeurs jusqu'à Constance II et Julien : TR, ATR, BTR, ITR, MTR, PTR, PTRB, PTRE, STR, STRA, STRΓ, STRE, STRV, TRP, TRS, TRT, ΔTR, TRPL, STRS. Sous Valentinien Ier et Valens : TRB, TRP, TRS; sur des pièces d'or, TROB, TROBS, TROBT (*Treveris obryziatum, tertia officina*).[2] Sous Valentinien II : TROBT, TROBC, TROBS et TROBT (sur l'or); sous Théodose, TR, TRS, TRPS (*Treveris pusulatum*, sur l'argent); sous Honorius, MTRC.

De Priscus Attale un sou d'or porte PST (*percussum secunda officina Treveris*); et une pièce d'argent, TRPS (*Treveris pusulatum*) [1]. La formule constantinopolitaine CONOB ou COMOB est souvent inscrite, à cette époque, à l'exergue du revers de sous d'or qui portent, dans le champ, les initiales de l'atelier de Trèves [2].

26. Atelier de Tripoli (Syrie).

Des *antoniniani* de Claude le Gothique, de Vabalathe avec le titre d'Auguste, d'Aurélien, de Tacite et de Probus, qui sont de fabrique syrienne, avec une étoile dans le champ et la marque de valeur KA à l'exergue, ne peuvent néanmoins pas appartenir à Antioche. Un autre groupe de monnaies de même style, et de même provenance, frappées depuis Probus jusqu'à Dioclétien, ont pour marque $\frac{\text{T}}{\text{XXI}}$ ou $\frac{\text{TR}}{\text{XXI}}$ avec une étoile ou une palme. Il en résulte que tout l'ensemble de ces pièces doit être attribué à une ville dont le nom commence par TR, c'est-à-dire très probablement Tripolis [3]. On ne peut songer ni à Tarragone dont la marque est T, ni à Trèves dont la marque est TR ou PTR : le style et les types ne conviennent qu'à l'Orient et les monnaies de Vabalathe notamment ne peuvent être que syriennes [4].

1. F. Hettner, *Römische Münzschatzfunde in den Rheinlanden*, dans la *Westdeutsche Zeitschrift*, t. VI, p. 141 et suiv.; O. Seeck, dans la *Zeit. für Numism.*, t. XVII, 1890, p. 116; N. van Werveke, dans les *Mémoires du Congrès intern. de numism. tenu à Bruxelles en 1891*, pp. 649 à 660.

2. H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VIII, p. 92, n°s 38 et 39, et p. 93, n° 43; p. 102, n° 5.

1. H. Cohen, t. VIII, p. 206, n°s 10 et 15.

2. H. Willers, *Num. Zeit.*, t. XXXI, 1899, p. 40 et suiv.

3. O. Voetter, dans la *Numism. Zeit.*, t. XXXI, 1899, pp. 30 à 33.

4. Th. Rohde, *Die Münzen Aurelians*, p. 326 et 401. On a aussi attribué ces pièces à Tarse. Hill, *Handbook*, p. 229.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES PRINCIPALES

CONTENUES DANS LE VOLUME

A

Abazis, atelier byzantin, 1042.
Abacænum (Sicile), 452.
Abaque du vase de Darius, 727 ; — de Salamine, 727, note.
Abbeville, son médaillier, 236.
Abdère (Thrace), 413.
Abeille, type monétaire, 477, 498, 499 ; — sur une médaille talismanique, 685.
Ab Ise et Serap., sur des tessères, 715.
Abondance (l'), type de tessères, 711.
Abonotichus (Paphlagonie), 39.
Abraham (sacrifice d'), sur une médaille chrétienne, 687.
Abraxas, 686.
Aburius Geminus (M.), triumvir monétaire romain, 640.
Abydos (Troade), 46, 259, 465, note.
Acarnanie, 262, 277, 293, 939.
Académie de médaillistes, 149, 153, 154.
Accius (le poète), sur des contorniates, 691, 693.
Acès, roi thrace (?), 222.
Achéenne (ligue), 266, 271, 272, 289, 293, 320.
Acier, son emploi dans l'antiquité, 915, 917.
Acilius (Manius), triumvir monétaire romain, 924.
Acronymique (système) de numération grecque, 721.
Acropole (l') d'Athènes, sur les monnaies, 50.
Actéon, sa légende sur des monnaies, 38.
Acheloüs (l'), type monétaire, 39, 653, note.
Achéménides (Perses), 234, 283, 447, 469 à 472.
Achille et Penthésilée, sur des contorniates, 691.
Adada (Pisidie), 604.
Adana (Cilicie), monnaie de plomb, 373.
Adjutor præpositus scalptorum sacræ monetæ, 866.
Adlocutio, type de médaillons romains, 662.
Ad Martem, légende sur une tessère, 719.
Ad nucem, légende sur une tessère, 719.

RA ; RAB ; RAS ; RAV ; RAVENN ; RAVENNA (*Ravenne*) ;

ROMA ; R ; ROꟿ (*Rome*) ;

SECILIA ; SICILIA ; SICL ; SCL ; SCLS (*Sicile*, *Palerme*) ;

TC ; TЄS ; ΘЄS ; ΘЄC, etc. (*Thessalonique*) ;

THЄV ; THЄVP ; THЄVΠ ; THЄVΠO ; THЄUOΠ ; ΘV ; ΘVΠ ; ΘYΠO ; ΘVΠOVS ; ΘYΠOΛЄ (*Theupolis*, nouveau nom d'Antioche rebâtie, après le tremblement de terre de novembre 528) ;

XЄP ; XЄPCONOC ; XЄPCωNOC ; (*Cherson*).

FIN DU TOME PREMIER

Alexandre, devin d'Abonotichus, 39.
Alexandre Ægus, 484.
Alexandre I Bala, 464, 465.
Alexandre le Grand, 22, 23, 33, 272, 273, 296, 310, 311, 434, 444, 469, 471, 836, 932, 939; — ses statères d'or, 355, 420, 437, 438; — statère fourré, 634; — décadrachmes, 898; — tétradrachmes, 418, 653; — alliage de ses monnaies d'argent, 361; — alliage de ses monnaies de bronze, 368; — ses monnaies contremarquées, 646, 647; — sa tête sur des contorniates, 691, 693; — sa tête ou son nom sur des médailles talismaniques, 681 à 685; — son culte en Thrace, 663; — à cheval, combattant un lion, 682; — avec Bucéphale, sur des contorniates, 691.
Alexandre Zébina, 43.
Alexandréens (jeux), sur un médaillon de Philippopolis (Thrace), 663.
Alexandreion, nom d'une espèce de monnaie, 479, 482 à 484, 504, 940.
'Αλεξάνδρειον δόκιμον, 484.
Alexandreion Πτολέμαιου, 479, 484, 504.
Aleuas, à Larissa (Thessalie), 221.
Alexandrie d'Égypte, 33, 55, 277, 283, 290, 293, 299, 324, 325, 485 note; alliage de ses monnaies, 362, 364; — ses tessères, 705, 710; — son alliance avec Ephèse, 664; — atelier romain et byzantin, 617, 861, 862, 869, 870, 929, 930, 942, 985 à 987, 1042. — Médaillier de cette ville, 325.
Alexandrie (Troade), 323, 939.
Alexis Ier Comnène, 538 note.
Alger, son médaillier, 237.
Alinda (Carie), 41.
'Αλίπλοος, sur un contorniate, 692.
Alise-Sainte-Reine, son médaillier, 236.
Alishan (Serope), 323.
Alishan (S. M.), 323.
ALISIENS(*ium*), sur un plomb d'Alise, 372, 710.
Allard (le général), 209.
Allard, de Compiègne, collectionneur, 126.
Allectus, tyran, 998, 1010.
Allégoriques (types), sur les monnaies romaines, 40.
Alliage des métaux monétaires, 353 et suiv.
Alliance (monnaies d') d'Ephèse avec d'autres villes, 33.
Alliba (Campanie), 453.
Allier de Hauteroche (L.), 204, 327.
Allotte de la Fuye (le colonel), 225.
Almeria, ses mines, 786.
Aloi des métaux monétaires, 873, 875.
Alphabets divers sur les monnaies grecques, 37; — en Pamphylie, 293.
Alphabétique (système), de comput chez les Grecs, 736.
Alphonse d'Aragon, collectionneur, 86.
Altération des monnaies sous l'Empire romain, 964.
Alybé, ses mines, 786.
Amardel (G.), 225.
Amastris (Paphlagonie), 55.
Amateur russe, catal. par J. Sambon, 341.
Ambiani (Amiens), atelier monétaire romain, 987, 988.
Ambracie (Épire), 41, 46.
Ambrogio (voyez *Traversari*).
Ambrosoli (Solone), 254.
Amécourt (G. de Ponton d'), 226, 340.
Amenanus (génie du fleuve), 926.
Amisus (Pont), 289, 418, 420.
Amiens, son médaillier, 236; — atelier monétaire romain, 987, 988.
Amorgos (île), 320.
Amours monnayeurs, peinture de Pompéi, 898, 899, 900.
Amphictyons (les), à Delphes, 35.
Amphipolis (Macédoine), 23, 602.
Amphithéâtre (vue de l'), sur un contorniate, 691; — sur une tessère, 788.
Amulettes chrétiennes, 684, 685; — servant de monnaies, 680.
Anabolicum, sur des tessères, 710.
Anastase Ier, 13 note, 14, 15, 370, 579, 616, 1016, 1042.
Anathemata, dans les temples grecs, 672, 673, 677, 678.
Anaxilaus de Rhegium, 54.
Anazarbe (Cilicie), 923.

Adoration (l') des Mages, sur des médailles chrétiennes, 687, 689.
Adramytium (Mysie), sa contremarque, 647.
Adventus, type de médaillons romains, 662.
Adventus Aug., légende monétaire, 562, 979.
Ægæ (Éolide), 46.
Ægineticum æs, 366.
Ægium (Achaïe), 47, 432.
Æliana Pincensia, lég. sur des monnaies, 802.
Ælius Felix (P.), *adjutor præpositus scalptorum*, 866 note.
Æmilius Buca (L.), magistrat monétaire romain, 852.
Ænea (Macédoine), 38.
Ænus (Thrace), 287, 290.
Æolide, 277.
Æquator monetæ, 865, 1012.
Æquitas, déesse, type monétaire, 396, 900.
Æquitas Augusti, légende, 563, 924, 974.
Æquitati, légende, 1033, 1034.
Æquiti, mot de passe sur les monnaies de Probus, 978, 979, 1033, 1034.
Æquitius, nom de Probus, 1034.
Ærarium Saturni, trésor de l'État, à Rome, 848, 878, 879.
Ærea drachma, 463.
ÆRE CONLATO, 395.
Ærei Philippei, 482.
Ærosi nummi (billon), 364.
Ærugo, la patine, 383.
Æs, bronze, flan monétaire, 364 à 371, 386, 394, 395; — *alienum*, 395 ; — *dichoneutum*, 878 ; — *grave*, 245, 291, 368, 878, 949 à 951 ; — *militare*, 395 ; — *rude*, 245, 291 ; — *signatum*, 291, 867, 878.
Æsarus, sur des monnaies de Crotone, 38.
Æsernia (Samnium), 901, note.
Æternitas, déesse, type monétaire, 282.
Æternitas Aug., légende, 979.
Ætna (Sicile), 276, 458, 459.
Affinage des lingots, 799, 809.
Afrinus (M. Annius), proconsul de Galatie, 36.
Afrique (ancienne), sa numismatique, 311 ; — contremarques, 649.
Agard (Antoine), collectionneur, 127.
Agéladas, sculpteur, 47.
Agésandre, sculpteur, 49.
Agésilas, son jeu de mots sur les dariques, 471.
Ἄγκυρα, *ancre*, nom du triobole, 513, 514.
Agoranomes d'Athènes, 701 ; — leurs noms sur des tessères, 705.
Agricola (voyez *Bauer*).
Agrigente, 453, 456, 457, 458, 459, 951.
Agrippa II, roi de Judée, 462.
Agrippine, la mère, ses monnaies restituées, 626 ; — son effigie sur des contorniates, 691.
Aguesnière (l'), rivière aurifère, 785.
Agujari (A.), catalogue, 339.
Agustin (Antonio), archevêque de Tarragone, 109, 110.
Agut (Honoré d'), collectionneur d'Aix, 123.
Agyrium (Sicile), 922.
AI, AIΓ, AIΓI, légende sur les statères d'Égine, 491.
Aïaïcha (les), leurs montagnes minières, 788.
Αἰαν(τίς), sur des tessères athéniennes, 700.
Αἴγεις, sur des tessères athéniennes, 700.
Αἰγιναῖοι στατῆρες, 437, 491 (voyez *Égine*).
Aigle debout, type monétaire, 422, 502 ; — luttant contre un serpent, 631. — Deux aigles, 421. — Aigle légionnaire, 711.
Ailly (le baron d'), 218.
Ainslie (Robert d'), sa collection, 195, 196 note.
Airain (voyez *Bronze*).
Aix-les-Bains, son médaillier, 236.
Ajax, pièce de théâtre mentionnée sur des tessères, 701.
Akerman (John Yonge), 264, 265, 328.
Ἄκμων, l'enclume monétaire, 902.
Alabanda (Carie), 419.
Alæ Sebosianæ, sur une tessère, 711.
Alamannia, figure allégorique sur des monnaies romaines, 62.
Albani (le cardinal), sa collection, 164.
Albanus, *libertus*, ouvrier monétaire, 862.
Albert V de Bavière, fonde le cabinet de Munich, 111.
Albin, empereur romain, 1014.
Alcimus (voyez *Attius*).
Alexandre de Hesse (prince), catal., 342.

Apronius (L.), proconsul, sa contremarque, 649.
Apulée, sur des contorniates, 691, 694.
Aqua Trajana, sur des monnaies, 60.
Aquæ Apollinares, ex-votos monétaires qu'on y a recueillis, 674.
Aquilée, ses mines d'or, 784; — atelier romain, 858, 889, 994 à 996, 1007.
Aquillius Florus (L.), magistrat monétaire romain, 853.
Aquillius (Manius), ses deniers dentelés, 621.
Arabes (imitations), des monnaies grecques, 296.
Arabie, ses mines d'or, 778.
Aradus (Phénicie), 33, 324, 436, 504.
Araméennes (légendes), 259, 283.
Araththus (fleuve), 41.
'Αρβυλικοί ὀβολοί, 429, 430.
Arc dans son étui, type monétaire, 511.
Arcadie, 54, 290, 293, 321, 428.
Arcadius, 122, 893, 996, 1004; — aureus fourré, 636; — tessères, 707.
Arcas et Callisto, 38.
'Αρχαῖα δηνάρια, 549.
Archal (voyez *Aurichalcum*).
Archer, type de la darique, 470, 471, 505.
'Αρχέτυπον, le coin monétaire, 898.
Archiatre, à Héraclée d'Ionie, 35.
Archiereus, à Éphèse, 34.
Archipel (îles de l'), leurs mines d'argent, 780.
Architecture numismatique, 50 à 52, 268.
Archontes athéniens, leurs tessères, 704.
Ἄρχων τοῦ ἀργυρίου, 878.
Arcos (Thomas d'), antiquaire, 123.
Arcs de triomphe, sur les monnaies, 51.
Arditi (le marquis), 204, 246, 249.
Aréopagites, leurs tessères, 701.
Aréthuse, sa tête, type monétaire, 474.
Arevizies, mot étrusque en graffito monétaire, 679.
Argée (temple du mont), 50.
Argenson (François-Élie d'), collectionneur, 159.
Argent, mines de ce métal, 775, 780, 781, 782, 785, 786; — vases de ce métal, leur poids, 745, 750; — flan monétaire, 361.
Argenteolus, espèce monétaire, 563 à 566.
Argenteus (*nummus*) romain, 522, 544, 563 à 566, 588; — *Antoninianus* (voyez ce mot); — *Aurelianus*, 559, 564; — *minutulus*, 482, 559, 560, 563 à 566.
Argenti pondus, 534
Argentum, nom générique de la monnaie, 386; — *oscense*, 547, 558, 559; — *pusulatum* ou *pustulatum*, 362, 888, 889.
Argonautes (les), leur expédition, 780.
Argos, 37, 48, 433, 435, 939; — lingots conservés dans le temple de cette ville, 877.
Argovie (canton d'), sa collection publique de médailles, 260.
'Αργυραμοιβός, changeur, 394.
'Αργυράγχη, 388.
'Αργυρικός (ὄβολος), 428.
'Αργυρίτις, 782.
'Αργύριον, nom générique de la monnaie d'argent, 386 à 389; — ἀλεξάνδρειον, 484; — ἀττικόν, 492, 493; — Ἱστιαϊκόν, 494; — λεπτόν, 467. — 'Αργύριον Σευθα, 381 note, 476, 479.
'Αρυρίου λεπτοῦ Ῥοδίου δραχμή, 500.
'Αργυρογνώμων, 833, 865, 873.
'Αργυροκοπεῖον, 507, 508, 832, 836, 837.
'Αργυροκόπος, 832.
'Αργυροπιστήρ, 832.
Ἄργυρος, sur des monnaies de Pautalia, 782.
'Αργυροσκόπος, 832, 833.
Ariassus (Pisidie), 604.
Ariège (l'), aurifère, 785.
Arigoni (Hon.), collection, 167, 196 note, 204, 242.
Arimaspes, leurs mines d'or, 780.
Ariminum (Ombrie), 901 note.
Ariosti, collection, 170 note, 183.
Aristoxène, artiste graveur, 45.
Arkwright (W.), 308.
Arlaf (l'ange), sur des médailles talismaniques, 689.
Arles, atelier romain, 858, 889, 996 à 998, 1007.
Arles (Pyrénées-Orientales), trouvaille de monnaies, 674.
Armagnac (le cardinal d'), sous Henri II, 103.
Arménie (l'), sa figure allégorique sur des monnaies romaines, 58; — ses mines, 779; — ses rois, 234; — sa numismatique, 215, 283, 314.

Anchialus (Thrace), ses bronzes, 602.
Ancona (Amilcare), catal., 339, 343.
Ancone, type parlant de ses monnaies, 56.
Ancre, type parlant, 56; — contremarque des Séleucides, 647; — nom du triobole à Chypre, 513, 514.
Ancus Marcius, type monétaire, 57.
Ancyre (Galatie), 56.
Andania (Messénie), 834.
Andrea Fulvio (voyez *Fulvio*).
Andros (île), 321, 501.
Ane (tête d'), type de monnaies étrusques, 631.
Anesse allaitant son ânon, type de médailles chrétiennes, 684.
Angelion, sculpteur grec, 47.
Angeloni (Fr.), 131.
Angers, son médaillier, 236.
Angicourt (Oise), trouvaille de monnaies romaines, 26.
Anguissola (marquis), sa collection, 194.
Annalen der Numismatik, de Schlichtegroll, 193.
Annali di numismatica, 246.
Annapolis (Crète), 710.
Annecy, son médaillier, 236.
Annibal, ses éléphants, 54; — ses monnaies en Italie, 275.
Annius, triumvir monétaire romain, 903.
Annona (l'), sur des tessères, 710, 711.
Anténor, sculpteur grec, 47.
Antestia (gens), 849.
Anthémius, sur des contorniates, 691.
Antigone, roi d'Asie, 97, 259.
Antigone Doson, 227.
Antigone Gonatas, 97, 485.
'Αν(τιγονίς), sur des tessères athéniennes, 700.
Antinoüs, médaillon de bronze, à Corinthe, 664; — contorniate, 691.
Antioche du Méandre (Carie), 52.
Antioche de Syrie, 43, 306, 364, 418, 420, 502; — atelier romain, 530, 844, 867, 869, 890, 911, 912, 988 à 993, 1005, 1022; — atelier byzantin, 1042, 1044.
'Αντιοχική δραχμή, 502.
'Αντιοχίς, sur des tessères athéniennes, 700,
Antiochus III, roi de Syrie, 444, 486; — monnaies dentelées, 620, 622,
Antiochus IV, roi de Syrie, 39, 49, 462, 464, 465, 844, 942.
Antiquaire, nom donné autrefois aux numismates, 9.
Antoine (Marc), 294, 924, 1012; — son effigie, 513; — ses monnaies fourrées, 375, 638, 639; — ses bronzes, 596, 599: — sa monnaie restituée, 627.
Antonia, femme de Drusus, sur une tessère, 713.
Antonin le Pieux, ses médaillons, 660, 668, 670.
Antoninianus, espèce monétaire créée par Caracalla, 548, 549, 559 à 561, 1040.
Apamée (Bithynie), 925.
Apamée (Phrygie), 35, 39, 153; — contremarque, 647.
Aphrodisias (Carie), 922.
Aphrodite Pandémos, 48; — de Paphos, 50, 671 (voyez *Vénus*).
Aplus, nom assyrien de l'obole, 427.
'Αποδεδοκιμασμένος, métal altéré, 833.
Apollon, sa tête, type monétaire, 480, 498, 499, 553, 718, 802; — assis, 946; — son bige, 624; — son quadrige, 625; — tuant le serpent Python, 693; — à Abydos, 46; — à Amyclées, 47; — à Lamia, 289; — sur des contorniates, 691; — sur des tessères, 711; — 'Αγυιεύς, 46; — Auguste, 862; — Daphnéen, 48, 49; — Délien, 47; — Hyacinthien, 214, 630; — 'Ιατρός, 320; — 'Ικεσίος, 32; — Lycien, 37; — Musagète, 49; — Palatin, 49; — Philésius, 47; — Sminthien, 221; — Χρηστήριος, 46; — ex-votos à ce dieu, 679; — graffito au nom de ce dieu, 677.
'Απο(λλώνος), sur des monnaies d'Athènes, 840.
Apollonie (Épire), 834.
Apollonie (Illyrie), 46, 554, 842.
Apollonie (Thrace), 465.
Apollonius de Tyane, sur des contorniates, 691, 694.
Apophoreta, 536.
Apothéose (types d'), sur les monnaies romaines, 59.

Attila, son effigie prétendue, 98.
Attique (drachme), 408 ; — obole, 454 ; — chalque, 462 (voyez *Athènes*).
Attius Alcimus Felicianus, *procurator monetæ*, 858.
Attributions chrétiennes données aux objets antiques, au moyen âge, 76.
Atys, sur des contorniates, 691.
Auch, son médaillier, 237.
Augusta Treverorum, 710 (voyez *Trèves*).
Augusta, surnom de Londres à la fin de l'empire romain, 1011.
Augustales de l'empereur Frédéric II, 88.
AVG., en contremarque, 648.
Auguste, 20, 55, 255, 525, 1012 : — ses pièces d'or, 524 ; — ses médaillons d'or, 528 ; — contorniates, 691, 693 ; — tessères, 707, 712 ; — contremarques, 649 ; — monnaies restituées, 626 ; — alliage de ses bronzes, 368, 369 ; — sa réforme monétaire, 597, 853, 855 ; — coins monétaires, 908, 909 ; — et Agrippa, à Nîmes, 675.
Augustini (Léonardo), 130.
Aumont (le duc d'), collectionneur, 154.
Aurelia metalla, 783.
Aurélien, 20, 21, 306, 526, 527, 561, 856, 858, 867, 868, 925, 965, 972, 975, 976, 977, 990, 1008, 1014, 1016, 1024, 1028, 1032, 1035, 1040.
Aureus romain, 437, 522, 523 ; — *Antoninianus*, 559 ; — *Valerianus*, 525 ; — fourré, 635 ; — transformé en bijou, 656.
Aurichalcum, 366 à 369 (voyez *Laiton*, *Cuivre jaune*).
Aurige dirigeant son quadrige, sur un contorniate, 691.
Auriol (trésor d'), 22, 226, 236.
Auri pondus, 534.
Aurum, nom générique de la monnaie, 386 ; — *ad obrussam*, 798, 889 (voyez *Obryzum*) ; — *excoctum*, 353 ; — *purum*, 354 ; — *vicesimarium*, 879.
Auspiciis felicibus, légende monétaire, 1038.
Autel de Rome et d'Auguste, 1012.
Authenticité des monnaies, dans la circulation commerciale de l'antiquité, 873.
Autronius, magistrat monétaire romain, 849.
Autun, son médaillier, 237.
Avellino (Fr. M.), 193, 207, 246, 300.
Avenches, médaillier de cette ville, 260.
Avers (l') des monnaies, 378, 379.
Avignon, musée Calvet, 192, 235.
Aviron, d'Evreux, collectionneur, 126.
Axum, en Ethiopie, monnaies de ses rois, 15 (voyez *Ethiopie*).

B

B... (comte de), catal., 344.
B... (G.), de Bari, catal., 338.
Baal, son temple à Emèse, 50 ; — Kaïvan, 39.
Babington (le rév. Churchill), 272.
Babylone (atelier de), 264, 471, 943.
Bacchante (buste de), sur des tessères, 707.
Bacchus, sur des contorniates, 691.
Bactriane (monnaies de la), 23, 41, 208, 209, 232, 266, 270, 271, 275, 277, 281, 290, 307, 313, 314, 440.
Bactro-chinoises (monnaies), 47, 271.
Bade, près Zurich, médaillier de cette ville, 260.
Bade (le grand duc de), sa collection, 299.
Badeigts de Laborde, catal., 335.
Bæsuris (Lusitanie), 232.
Bagarris (Antoine de Rascas de), 118 à 122 ; — sort de sa collection, 136.
Bahrfeldt (Max), 294.
Baillie (Mathieu), 185.
Baker (F. Brayne), 278.
Balaam (dom), collectionneur, 126.
Balbus, magistrat monétaire romain, 849.
Balance, son usage dans les transactions, 531, 534, 536, 542, 879, 900.
Balbin, empereur romain, 287.
Baldini (Cl.) collectionneur, 170 note.
Bâle, médaillier de cette ville, 260.
Baléares (îles), 243.
Balmanno (Alexandre), catal., 347.
Balneum, sur une tessère, 719.
Banduri (dom Anselme), 166.

Arnasi, légende de bronzes romains, 232.
Arneth (Joseph), 304.
Arnstadt, collection des comtes de Schwartzenberg, dans cette ville, 161, 174.
Arolsen, collection du prince de Waldeck, dans cette ville, 285.
Arozarena (D. G. de), catal., 334.
Arsacides (Parthes), 213, 220, 290, 314, 315.
Arschot (duc d'), collectionneur, 126, 128, 141, 164.
Arsinoé II, 123, 473, 738; — graffito, 677.
Arsinoé III, 445.
Arsinoé, nom d'Éphèse, 33.
Artaxerxès Mnemon, 302.
Artaxerxès Ochus, 308.
Artaud (F.), 205.
Artémis (sa tête), type, 496, 701 ; — Dictynne, 37; — éphésienne, 32, 50; — ses amulettes-monnaies, 681 ; — son xoanon, 46 ; — à Abydos, 46 ; — Phosphoros, 701 ; — graffito à son nom, 677.
Artistes, graveurs des monnaies grecques, 45 (voyez *Graveurs*).
Arundel (lord), sa collection. 123, 142, 174.
Arvales (frères), leurs tessères, 715.
Arvernes, leurs mines d'or, 785 ; — leurs monnaies, 928, 929.
As, 259, 467, 591, 601, 605, 746, 747, 749, 750, 751, 753, 770, 771 ; — libral, 592, 594. — triental, 544, 595 ; — oncial, 545, 595 ; — quadrantal, 595 ; — semi-oncial, 596 ; — sextantaire, 595 ; — de Néron, 659; — de Nîmes, à patte de sanglier, 675, 676 (voyez 'Ασσάριον).
AC, abréviation de ἀσσάριον, 603.
AC ou ƆA (= 1 as 1/2), marque de valeur, 602.
Asandre, roi du Bosphore, 289.
Asclépios, 279, 293, 664.
Ascus (le géant), 39, 221.
Ἄσημον, sans type, 387, 388.
Ashburnham, catal., 344.
Asie-mineure, recueil général des monnaies de ce pays, 228, 264, 273.
AC IT KΔ (*assaria italica* 24), 601.
Aspendus (Pamphylie), 56, 262, 604 ; — contremarque, 643.
Ασσάρια δύω, sur des bronzes de Chios, 603 ; — τρία, sur des bronzes de Chios, 603.
'Ασσάριον, sur des bronzes de Chios, 603 ; — ἡμίσυ, sur des bronzes de Chios, 603 ; — assarion d'argent, 605.
Assarius, ἀσσάριον, *assis* (voyez *As*).
Astacus (Bithynie), 56, 465 note.
Astarté, à Sidon, 39 ; — à Byblos, 50.
Astronomiques (types) sur les monnaies, 55.
Asturies (province des), ses mines, 797.
Astuto (baron], collection, 300.
Astyra, ses mines d'nr, 780.
Atarnée (l'), ses mines d'or, 780.
Ateliers monétaires des Grecs, 832, 844, 967 ; — de Rome, 396, 544, 846, 972 ; — sous l'Empire romain, 849, 967 à 1044; — vue d'un atelier monétaire au moyen âge, 818, 819.
Atella (Campanie), 555, 625.
Aternia-Tarpeia (loi), 397.
Athalaric, roi des Ostrogoths, ses monnaies d'argent, 582.
Athéna, sa tête, type monétaire, 832, 496, 507; — Χαλκίοικος, 47, 282 ; — Niké, 262, 701 ; — Parthénos, 48, 293 ; — Promachos, 48, 50, 485, 701 ; — et Marsyas, 47; — et Poseidon, 38 (voyez *Pallas*).
'Αθηναΐων, légende sur des tessères, 700.
Athènes, 22 , 23, 38, 44, 50, 215, 244, 273, 276, 277, 278, 283, 295, 296, 321, 361, 417 à 427, 433 à 437, 442, 443, 461, 466, 485, 492, 493, 504, 505, 506, 652, 834, 898, 932 ; — ses pièces fourrées, 635 ; — ses tessères, 377, 697 ; — son atelier monétaire, 836 à 842 ; — mode de numérotation des tribus, 736 ; — médaillier national de cette ville, 318, 319, 322.
Athénodore, sculpteur, 49.
Athlètes, sur des contorniates, 691, 692, ; — sur des tessères, 707.
Ἄθλον, *prix*, sur un didrachme de Métaponte, 653 note.
Atôtas, mineur du Laurium, 800.
Attale, roi de Pergame, ses monnaies d'argent, 889.
'Ατ(ταλίς), snr des tessères athéniennes, 700.
Attalia (Pamphylie), 604.

Beuvray (trouvailles du mont), 63, 223, 371, 952.
Beyrède, collectionneur, 147.
Bianchi (Sébastien), 140.
Bibe (Damery), trouvaille de moules monétaires en terre cuite, 960, 962.
Biblique (numismatique), 284 (voyez *Juives, monnaies*).
Bibracte (voy. *Beuvray*).
Biche aux cornes d'or, mythe, 780.
Bidelli (Jo. Maria), collectionneur, 141.
Biedermann, collectionneur, 288.
Bigati, deniers romains, 545, 559, 585, 623 à 625, 639.
Bige, type des statères de Philippe de Macédoine, 480.
Bignon (Jérôme), collectionneur, 126, 140, 154.
Bigot (Jean), collectionneur, 126.
Bijoux monétaires, 70, 654, 656, 657.
BIΛ, sur les monnaies d'Athènes, 841.
Bilibres formæ (médaillons d'or), 525, 655.
Billets de théâtre, 706 (voyez *Tessères*).
Billod, collectionneur, 126.
Billoin, catal., 339, 343.
Billon, flan monétaire, 363, 954, 955, 958.
Binariæ formæ (médaillons), 529, 655.
Biniones (médaillons d'or), 529.
Biondelli (Bernardino), 250.
Bipennes-monnaie, à Chypre, 514.
Birch (Samuel), 265.
Bird, catal., 331.
Bisaltes (peuple thraco-macédonien), 41, 413.
Bithynie, 42, 264, 277.
Bithynium (Bithynie), 922.
Biton (voyez *Cléobis*).
Bizya (Thrace), 293, 602.
Blacas (le duc de), 216, 268, 286 note.
Blæsus (voyez *Junius*).
Blancard (Louis), 226.
Blanchet (J.-Adrien), 231, 233.
Blaremberg (de), sa collection, 208.
Blätter für Münzkunde, 280.
Blau (Otto), 283.
Blaundus (Phrygie), 922.
Blois (comte de), collectionneur, 140.
Bodléienne (collection), voyez *Oxford*.
Bodley (Thomas) et la collection bodléienne, 173.
Bœckh (Aug.), 282.
Bœuf, type monétaire, 504, 505 (voyez *Taureau*).
Bohl, de Cologne, sa collection, 282.
Boii, peuple gaulois, 933.
Βοιώτιοι στατῆρες, 436, 495.
Bois (monnaies en), 377; — tessères, 706.
Boisot (l'abbé J.-B.), collectionneur, 129.
Βολή, sur des tessères, 704.
Bologne, collections publiques de cette ville, 253.
Bombourg (Jean de), collectionneur, 147.
Bompois (Ferd.), 227, 338.
Bondacca (J.-B.), sa collection, 183, 196 note, 310.
Bonfils (Honoré), collectionneur, 146.
Boniface VIII (le pape), collectionneur, 81.
Bonn, médaillier de cette ville, 297.
Bonnet (Émile), 235.
Bonnet (Frédéric), collectionneur, 152.
Bonnet de Vulcain, 901, 902; — de flamine, 849.
Bonosius, nom inscrit sur des tessères, 718.
Bon Pasteur (le), sur des médailles chrétiennes, 687.
Bonucci, de Rome, collection, 252.
Booth (Henry), catal., 350.
Bordeaux, son médaillier, 237.
Borel (Pierre), collectionneur, 148.
Borghèse, collection, 140, 183.
Borghesi (Bartholomeo), 215, 243, 338.
Borgia, collection, 181, 196 note, 249.
Borgianni (Alessandro), antiquaire, 106.
Borgolocci (Lud.), collection, 140.
Borrell (H. P.), 205 note, 265, 330.
Borrell (Maximilien), 266.
Bosanquet (Samuel), collection, 185.
Boscoreale (trouvaille de), 26.
Bosphore, 42, 207, 208, 277, 289, 313 à 317, 358.
Bosset (le colonel de), sa collection, 202.
BOTA (*vota*), sur un médaillon d'Éphèse, 663.
Βότρυς, sur des monnaies de Pautalia, 782.
Botrys (Phénicie), 324.
Bottacin (Nicolo), collection, 253.
Bouc (tête de), type monétaire, 496.

Banque d'Angleterre, sa collection, 205 note ; — catalogue, 337.
Banquiers contremarquant les monnaies, 643, 648.
Barata (Lycaonie), 604.
Barbares (les) d'Occident, leurs monnaies d'argent, 581 à 590 ; — leurs monnaies de bronze, 615.
Barbari (Giorgio), collectionneur, 141.
Barberini (collection), 686.
Barcelone, ses mines, 786, 799 ; — collections de cette ville, 238.
Barcochba, 290.
Bari, médaillier de cette ville, 253.
Barium (Apulie), 459.
Bar-le-Duc, son médaillier, 237.
Barbo (le cardinal), collectionneur, 86.
Barre, père, graveur général des monnaies françaises, 832.
Barthélemy (Anatole de), 222, 223.
Barthélemy (l'abbé J.-J.), 163, 188 à 191.
Bartholdy, collection, 204.
Bartholomei (Iwan de), 314.
Βασανιστήρια, les boutiques des vérificateurs chimistes, 833.
Βασανιστής, changeur, vérificateur chimiste, 833, 865.
Βάσανος, pierre de touche, 874.
Basiliques antiques, sur des monnaies, 51.
Basin de Limeville, collectionneur, 132.
Bast (chanoine de), catal., 327.
Bastareus, roi thrace (?), 224.
Bathyani (prince), collectionneur, 170.
Bathyclès, sculpteur, 47.
Baudelot de Dairval, 140, 163 note.
Bauer (Georges), auteur du XVIe siècle, 99.
Bavière (voyez *Munich*).
Baxter, catal., 340.
Bayer (Fr. Perez), 238.
Bayer (Th. Siegfried), 165.
Beale Poste (le rév.), 264, 265.
Beauvais (Guillaume), 170.
Béchot (Marc), graveur des monnaies de France, 825.
Becker (d'Offenbach), sa collection, 203.
Becker (Paul), catal., 338.
Becker (de), catal., 339.
Beffa, de Mantoue, collection, 252.
Beger (Laurent), 152.
Bégon (Michel), collectionneur, 159.
Behr (baron), catal., 332.
Beireis (G.-Ch.), catal., 327.
Bellet de Tavernost, catal., 335.
Belfort (A. de), 233, 340.
Bélier de Phrixus, son mythe, 780 ; — emblème de magistrat, 849 ; — type, 496, 631.
Bellérophon et la Chimère, sur un contorniate, 691.
Bellini (l'abbé Ubaldi), sa collection, 183, 196 note, 285.
Benoit (Antoine), collectionneur, 180, note.
Benoit XIV, 183.
Bentinck (comtesse de), catalogue de sa collection, 180 note ; — autre collection, 258.
Béotie, 37, 262, 276, 285, 386 ; — formes particulières des lettres numérales, 727.
Bérénice II, 445, 473, 486 ; — coin monétaire, 905 à 907.
Βερενίκειον νόμισμα, 486.
Bergk (Th.), 293.
Berlin (cabinet des médailles de), 151, 175, 184, 203, 262, 282, 285, 288, 290, 302, 338, 339.
Berliner Blätter für Münz-Siegel und Wappenkunde, 281.
Bermion (mont), ses mines d'or, 782.
Berne, collection de cette ville, 208, 260.
Bernoulli (J.), 261.
Berthouville (le trésor d'argenterie de), 672, 749.
Berytus (Phénicie), 324, 710.
Bes, division monétaire romaine, 593, 747, 751.
Besançon, son médaillier, 129, 237.
Besant, monnaie byzantine, 538.
Besius Betuianus (P.), 857.
Bestiaires, sur des contorniates, 691 ; — sur des tessères, 718.
Bétail, monnaie primitive, 397.
Betilienus Bassus (P.), magistrat monétaire romain, 855.
Beulé (Ernest), 215.

Busbeck, voyageur antiquaire, 114.
Butor, catal., 345.
Byblos (Gebal), 42, 50, 324, 631.
Byzance, 35, 46, 410 ; — sa monnaie de fer, 375, 467 ; — sa contremarque, 647.
Byzantii solidi (besants), 537, 538.
Byzantine (numismatique), 218 ; — monnaies d'or, 537, 538 ; — monnaies d'argent, 571 à 573 ; — électrum, 360 : — pièces fourrées, 636 ; — médailles prophylactiques, 688, 689.

C

Cabinet des Médailles, de Paris (ou *de France* ou *du Roi*), ses origines, 119 ; — sous Louis XIV, 139, 140, 144, 159, 160, 162 ; — au XVIIIe siècle, 175, 189 ; — ses accroissements au XIXe siècle, 204, 205, 209, 217, 218, 221, 228, 234.
Caccia, de Crémone, collection, 252.
Cachets du commerce (plombs monétiformes), 709.
Cadalvène (Édouard de), 205, 323.
Caducée, emblème de magistrat monétaire, 849.
CAE, en contremarque, 648.
Cæcilius Metellus, magistrat monétaire romain, 849.
Cæcilius Metellus (C.), magistrat monétaire romain, son dodrans, 593.
Cælius (le mont), révolte des monnayeurs sur cette colline, 972.
Caen, son médaillier, 237.
Cærellius (M.), stratège à Pergame, 664.
Cagliari, médaillier de cette ville, 253.
Caistre (dieu-fleuve), 32.
Cajazzo, près Naples, trouvaille de monnaies romaines, 26.
Calamis, sculpteur, 47.
Caland (W.), 294.
Calathus, type de monnaies athéniennes, 434 ; — symbole, 485 ; — sur des tessères, 698.
Calatia (Campanie), 625.
Calcul (formes de), chez les Romains, 746.
Calculi, pions de jeux, 719, 720.
Calcutta (musée de), 271 note.
Calendrier, 229 (voyez *Dates*).
Caligula, 59, 255 ; — coins monétaires, 909, 915 note ; — sur des contorniates, 691, 693.
Callatia (Mœsie inférieure), ses bronzes, 602.
Calléon (fontaine), 40.
Caloduani, sur un contorniate, 692.
Calpurnius Piso Frugi (L.), magistrat monétaire, 19, 851.
Calvet (Esprit), sa collection, 192, 235.
Camalodunum, atelier romain, 998.
Camarina (Sicile), 45, 274, 452, 457 à 459.
Cambridge (Université de), son médaillier, 267 ; — Trinity College, 267 note.
Cameli (François), 153.
Camerarius (Joachim), 99.
Camozzi (Guido), 255.
Campana, catal., 329.
Campaner y Fuertes, 239, 240.
Campanie, 214, 359, 522, 555, 635, 968.
Campaniens de Sicile, 285.
Campanum æs, 366.
Campion de Tersan (l'abbé), 181, 327.
Camps (l'abbé de), collectionneur, 145, 146, 168, 196.
Canachus, sculpteur, 47.
Cand(idum) argentum, estampille sur un lingot d'argent, 887, 888.
Caninius Gallus (L.), magistrat monétaire romain, 853.
Canonici (le P.), sa collection, 252.
Canthare dionysiaque, type monétaire, 498.
Cantu (César), 194.
Canusium, atelier monétaire romain, 555, 849.
Capelli (Antonio), collectionneur, 141.
Capital, origine de ce mot, 399.
Capitole de Rome, sur les monnaies, 51 ; — son atelier, 971, 973.
Capo (Tommaso), catal., 343.
Capodistria, 318.
Capodimonte, collection, 249.
Capoue, 459, 555, 625, 849.
Cappadoce, 42, 266, 277, 301 note.
Capponi (J.-B.), collection, 140, 155.

Bouclans (Pierre de), collectionneur, 129.
Bouclier béotien, type monétaire, 495.
Boudard (P. A.), 215.
Bouhier (le Président), collectionneur, 140.
Boulé (la) d'Athènes ou Conseil des Cinq-Cents, 701. 703.
Βουλευτικὸς μισθός, 407.
Boulogne-sur-Mer, son médaillier, 237.
Boulle (André-Charles), collectionneur, 159.
Bouratchkov (P. O.), 313, 315.
Bourbon (le cardinal de), sous Henri II, 103.
Bourbonne-les-Bains, son médaillier, 237; — trouvailles, 674.
Bourgey, expert, catal., 350.
Bourguignons, leurs monnaies, 13.
Bourse-follis, 761 à 766 (voyez *Follis*).
Bourges, son médaillier, 237; — atelier au moyen âge, 822.
Bourges (charte de), des monnayeurs du Serment de France, 823.
Βοῦς, bœuf, type monétaire, 504, 505 (voyez *Taureau*).
Boutkowski-Glinka (Al.), 317.
Bovillæ, tessère du collège de cette ville, 713.
Boyer d'Aguilles, collectionneur, 146.
Boyne (William), catal., 345.
Boze (Cl. Gros de), 162, 189.
ΒΦ, sur des tessères athéniennes, 704.
Bracciano (le comte), sa collection, 194.
Bractéates, 629 à 633, 654, 933.
Brambach (W.), 299.
Brambilla (Camillo), 247.
Brandis (J.), 287.
Bras coudé, type parlant, 56.
Brassage (droit de), 808.
Brattea, bractea, 632 (voyez *Bractéates*).
Brera (palais), voyez *Milan.*
Brescello (trouvaille de), 25.
Brésil, lingot monétaire de ce pays, 896.
Brésina (Aristide), 307.
Breslau, collection de cette ville, 151, 297,
Brest (trouvaille de), 24.
Bretagne, 272, 273, 785.
Bretagne (Grande), 264, 265, 269, 893.
Bretons, leurs monnaies d'électrum, 360.
Brice (G.), 157.
Brienne (comte de), sa collection, 143.
Briot (Nicolas), 825.
Briques d'or et d'argent, 876.
Brisson (Barnabé), collectionneur sous Henri II, 103.
British Museum (voyez *Musée britannique*).
Brixen (Tyrol), collection de cette ville, 305.
Brock (P.), 296.
Bromans, collectionneur, 126.
Bröndsted (P. O.), 310.
Bronze, flan monétaire, 364 à 371; — monnaies, 460, 465; — tessères, 697; — coins, 919, 920; — petits bronzes dans les tombeaux, 517.
Brownlow Cecil, comte d'Exeter, 185.
Bruce (Jacques), sa collection, 185.
Bruet, catal., 340.
Brun (F. K.), 313.
Brunn (Heinrich), 293.
Bruna (La), près Spolète, trouvaille, 674.
Brundusinum æs, 366.
Bruneau (l'abbé Bénigne), garde du cabinet du Roi, 135.
Brunsmid (J.), 308.
Bruttium, trouvaille, 23; — monnaies, 555; — mine d'or, 784.
Bruxelles, son médaillier, 256, 257.
Bryaxis, sculpteur, 49.
Buchener (G.), 294.
Buckingham, collection, 142, 173.
Bucrane, type monétaire, 494, 496, 630.
Buda-Pest, médaillier de cette ville, 304.
Budé (Guillaume), 90.
Budell (Renier), 116.
Bühler (G.), 307.
Buhot de Kersers, 237 note.
Bulles métriques, 226.
Bullettino di numismatica, 246, 247.
Bunbury (E. H.), 273, 344, 345, 346.
Buonarroti (Filippo), 155, 156.
Buoncompagni (cardinal), sa collection, 140, 183.
Burchner (L.), 296.
Burckhard (J.-Henri), collectionneur, 172 note.
Burgon (Thomas), 265, 329.

Cennatis (district de Cilicie), 279.
Centenariæ formæ, médaillons d'or d'Elagabale, 529, 655.
Centenionalis communis, 580, 609, 612 à 614 (voyez *Nummus*).
Centumcellæ, son port sur des monnaies de Trajan, 60.
Centuripa (Sicile), 457, 459.
Centussis, 747.
Céos (île de), 46.
Cepeau (*cippus*), 813.
Céphisodote, sculpteur, 48.
Ceramus-Ptolémaïs (Carie), 290.
Cerano curatori feliciter, sur des tessères, 713.
Ceratium, carat, 354.
Cercle entourant les médaillons de bronze, 667 à 670; — cercle perlé, 382.
Cérès, sur des contorniates, 691; — son bige, 624.
Ceres Augusti, légende, 924.
Cérétapé (Phrygie), 923.
Cerf d'Artémis éphésienne, 681; — agenouillé, 498.
Cerné (île), sa poudre d'or, 787.
César (voyez *Jules César*).
Césarée de Cappadoce, 231, 364, 418, 420, 923.
Cèze (le), rivière aurifère, 785.
Ch..., catal., 347.
X, initiale de χαλκοῦς, 462, 463.
XA, en monogr. = χαλκοῦς, 462.
Chabouillet (An.), 222, 224.
Χαῖρε, πόλι, sur un médaillon de Cyzique, 664.
Chaix (E.), catal., 341.
ΨΑΛ, sur des monnaies de Chalcis, 494.
ΧΑΛ, sur des bronzes, 462.
Χαλκιδικοὶ στατῆρες, 493, 494.
Χάλκινα, nom générique, 389.
Χαλκίνδα, jeux avec des pièces de bronze, 462.
Χάλκιον, nom générique, 386, 388, 393.
Chalcis d'Eubée, 365, 437, 493, 494.
Χαλκοκράς, espèce de monnaie, 364, 518, 519.
ΧΑΛΚΟΝ, sur des bronzes de Chios, 463.
ΧΑΛΚΟΝ ΤΡΙ, sur des bronzes de Chios, 464.
Χαλκός, pièce de bronze, 364 à 371, 460.
Χαλκουργός, 833.
ΧΑΛΚΟΥΣ, sur des bronzes, 462.
Chalque (χαλκοῦς), 408 note, 435, 460 à 463, 467, 603, 723, 742, 771.
Chamillard (le P.), 140, 158.
Chambéry, son médaillier, 237.
Changarnier-Moissenet, 225.
Changeurs, 864; — sur un bas-relief, 905.
Characène (rois de la), 35, 232, 270, 735.
Χαρακτήρ, le type monétaire, 381.
Χαράσσειν, battre monnaie, 844, 897.
Charites (voyez *Grâces*).
Charleroi, médaillier de cette ville, 257.
Charles I[er], roi d'Angleterre, 118.
Charles III, roi d'Espagne, 238.
Charles VI (l'empereur), 174.
Charles IX, roi de France, 115, 118.
Charles-Albert de Savoie, 242.
Charles III, duc de Lorraine, 116.
Charles-Alexandre, duc de Lorraine, 186.
Charles-Alexandre, margrave de Brandebourg, 183.
Charles-Louis, comte palatin du Rhin, 152.
Charon, son obole, 431, 515 à 518, 633.
Chartreux (les) de Rome, leur collection, 174.
Charvet, catal., 339.
Chasses, représentées sur des contorniates, 691.
Chastel (comte Albéric du), 256, 257, 342.
Chat, type d'une tessère, 718.
Chatillon (le cardinal de), sous Henri II, 103.
Châtillon-sur-Seine, son médaillier, 237.
Chaudoir (Stanislas de), collection, 197 note.
Chaudrons crétois, en contremarque, 646.
Chaufepié (de Dompierre de), 258.
Chaux-de-Fonds, médaillier de cette ville, 260.
XB (= δίχαλκον) en monogramme, 465.
XΔ (= τετράχαλκον), 464.
Χελῶναι, tortues, monnaies d'Egine, 509.
Cherchemont (Pierre), collectionneur, 133.
Cherson, atelier byzantin, 616, 617, 1044.
Chersonnesus (Thrace), 259.
Chersonnèse Taurique, 231, 290, 291, 315, 317.
Cheval ailé (protomé de), 490.
Chevanes (Nicolas de), collectionneur, 128.
Chevannay (Daniel), collectionneur, 129.

Capranesi, 282.
Capricorne, type d'une bractéate, 632.
Caput, la face des monnaies romaines, 380.
Caracalla, 947, 948, 962 ; — ses pièces d'or, 524, 525 ; — ses monnaies de billon, 364 ; — sa réforme monétaire, 548, 559, 560, 563 ; — son effigie sur des contorniates, 691 ; — à cheval, type monétaire, 664 ; — son culte pour Alexandre, 681 ; — *aureus* fourré, 635 ; — moules monétaires en terre cuite, 560, 957.
Caradoro, collection, 140.
Carafa (G.-B.), collection, 249.
Carallia (Cilicie), 604.
Carat, ancienne mesure de l'aloi des métaux monétaires, 354.
Carausius, 273, 924, 998, 1010.
Carcassonne, son médaillier, 237.
Carcavi (P. de), garde du Cabinet de Louis XIV, 136.
Carelli (Fr.), 193, 244.
Carfrae (Robert), catal., 343.
Carie (satrapes de), 42, 471, 480 ; — villes, 277.
Carie (la) du bronze, 371 ; — du plomb, 373.
Carin, empereur romain, 990, 1035.
Carisius (T.), son denier, 396, 901, 973.
Carlsruhe, médaillier de cette ville, 298.
Carmanie, ses mines d'or et d'argent, 779.
Carneieff, catal., 333.
Caro (Rodrigue), collectionneur, 141.
Caronni (le P. Félix), 193 note, 194, 195.
Carpentum, type d'une tessère, 711.
Carpinei, collection, 140, 183.
Carré creux des monnaies grecques, 930 à 932.
Cartagine, sur des monnaies, 1004.
Carteret-Webb (Philippe), sa collection, 185.
Carthage, 23, 39, 54, 270, 311, 411 à 413, 419, 423, 445, 463, 472 à 474 ; — électrum, 359, 874 ; — monnaies dentelées, 620, 622 ; — pièces de bronze, 898 ; — médaillons, 652 ; — monnaies de cuir, 375 ; — pièces contremarquées, 648 ; — commerce de l'or, 787 ; — atelier monétaire romain, 998 à 1005, 1024 ; — atelier byzantin, 1042 ; — atelier monétaire des Vandales, 618 ; — médaillier du musée de Saint-Louis, 237.
Carthagène, ses mines, 786, 787, 792, 794.
Cartier (Étienne), 210.
Cartimandua, reine des Bretons Brigantes, 279.
Carus, empereur romain, 979, 990, 1014, 1028.
Cary (Félix), 171, 190.
Caryanda, inscription de cette île, 701.
Carystus (Eubée), 409, 493.
Casa (Cilicie), 604.
Casali, collectionneur, 183, 196 note.
Casanova, collectionneur, 180 note.
Casque macédonien, type sur des tessères, 701.
Cassandrea (Macédoine), 925.
Cassius Longinus (C.), son dodrans, 593 ; — son bes, 593.
Castellon (Espagne), ses mines, 786.
Castellum (Castel, près Mayence), sur un médaillon de plomb, 948.
Castiglioni, collection, 252.
Castor, sa tête sur des tessères, 718.
Castrenses nummi, 850, 968.
Catalauni, leurs monnaies coulées, 952.
Catane, 45, 452, 455, 457, 459, 926 ; — atelier byzantin, 1042 ; — médaillier de cette ville, 253.
Catherine II, impératrice de Russie, 312.
Catherine de Médicis, 103, 118, 120.
Catanzaro, médaillier de cette ville, 253.
Cattaneo (le P.), sa collection, 194, 252.
Catustus (voyez *Julius*).
Caucase, ses mines d'or, 779.
Caucich (Riccardo), 247.
Caudebec-lès-Elbeuf, trouvaille, 25.
Caulius (voyez *Choul*).
Caulonia (Bruttium), 451, 630.
Cavalier (héros), sur les monnaies thraces, 37 ; — cavalier tarentin, 38.
Cavalier (le d[r]), de Montpellier, sa collection, 235.
Cavedoni (l'abbé), 243, 251.
Caylus (le comte de), 175 note.
Cecil (voyez *Brownlow*).
Célenderis, contremarques, 643.
Celtibérienne (numismatique), 215, 217, 558.
Cenchreæ, port de Corinthe, 51.
Cenchrius (dieu-fleuve), 32.

Claudius Pulcher (C.), triumvir monétaire, 847, 848.
Clazomène, 45, 53, 214, 374, 463.
Clearchus, tyran d'Héraclée, 227.
Cleitor (Arcadie), 432.
Clément XII (le pape), sa collection, 164.
Cléobis et Biton, leur légende sur les monnaies, 37.
Cléomène III, roi de Sparte, 227.
Cléopatre VII Philopator, 262.
Clepsydre, 702.
Clerk (G.), 272.
Clèves (M. de), sa collection, 190.
Clodia (loi), 550, 556.
Clodius Macer (L.), 998.
Clodius (P.), quatuorvir monétaire, 853.
Clodius Pulcher, magistrat monétaire, 854.
Clodius Pupienus Maximus (T.), triumvir monétaire, 856.
Cnide (Carie), 33, 499.
Cnossus (Crète), sa contremarque, 647.
Coberger (Venceslas), collectionneur, 126.
Cohen (Henry), 218, 219, 335.
Cohortis II Nerviorum, lég. sur une tessère, 711.
Coiffure (variétés de) sur les monnaies, 55, 56.
Coimbre (Université de), son médaillier, 239.
Coins monétaires, 826, 897 à 948; — de Philippe, père d'Alexandre, 905, 906; — gaulois, 907, 908; — romains, 909 à 914, 1013. — Coins cassés, 936. — Coin complet, sous Justinien, 987. — Coins de Victorine, 1037.
Coire, médaillier de cette ville, 260.
Col. Ber. (*Berytus*), lég. sur une tessère, 710.
Colchide, ses mines d'or, 779, 780; — ses torrents aurifères, 788.
Colisée (le), sur un contorniate, 691.
Collectionneurs dans l'antiquité, 67 à 70.
Collybos, petite pièce de bronze, 466.
Cologne, atelier monétaire romain, 1005.
Colombe, type monétaire, 497.
Colonia Agrippina, atelier monétaire, 1005.
Colonia Copia Lugdunensis, 1012.
Colonies romaines, 292.
Colophon (Ionie), 432, 435.
Colson (Dr), catalogue, 338.
Columba (G. M.), 254.
Colybrassus (Cilicie), 604.
Comana (Pisidie), 604.
Comarmond, catalogue, 329.
Combe (Charles), 185.
Combe (Taylor), 202.
Côme de Médicis, collectionneur, 86.
Comes sacrarum largitionum, 858, 859.
Comète, sur les monnaies, 55.
Commagène (rois de), 229, 234.
Commode, 222; — *aureus* fourré, 635; — médaillons d'or, 528; — médaillon enchâssé, 944; — contorniates, 691.
Communis (voyez *Centenionalis* et *Denarius*).
Compain (le P. Mathieu), collectionneur, 147.
Compiègne, son médaillier, 237.
Compte (monnaie de), 419, 421, 427, 449.
Comput digital, sur des tessères, 720.
Conana (Pisidie), 604.
Concorde, son temple, 51.
Concours musicaux, sur des contorniates, 692.
Condé (le prince de), sous Henri II, 103.
Condé (la princesse de), collectionneur, sous Henri II, 103.
Conductores flaturæ argentariæ monetæ, 863, 865, 903.
Conductores metallorum, 802.
Conflare pecunias, 353, 865.
Conflatores figurati æris, 865.
Congiaires (tessères des), 711.
Congrès internationaux de numismatique, 209 note.
CONOB, COMOB et leurs variantes, 156, 284, 890, 892, 984, 997, 1006, 1007, 1016, 1017, 1022, 1040.
Conring (Hermann), collectionneur, 150.
Consecratio, légende monétaire, 925.
Consécration (types de), sur les monnaies romaines, 59.
Conservatori Africæ suæ, légende, 1004.
Constance Chlore, 911, 980, 981, 999 à 1001, 1021, 1038,
Constance II, 370, 961, 962, 965, 994, 995, 1006, 1017, 1018, 1026, 1029, 1039; — sur des contorniates, 691; — moules en terre cuite, 957.

Chiens de guerre, sur les monnaies, 53 ; — en symbole sur des monnaies romaines, 849 ; — sur des médailles talismaniques, 685.
Chifflet (Claude), 129, 141.
Chifflet (Henri-Thomas), 141, 149.
Chifflet (Jean-Jacques), 148.
Chifflet (Pierre-François), 148.
Chiffres sur les monnaies de la République romaine, 851 ; — sur des tessères, 707, 719.
Chigi, collection, 140.
Chijs (van der), 258.
Childéric (le roi), sa *tessera hospitalis*, 716, 717.
Chimay (voyez *Arschot*).
Chimère, type monétaire, 497.
Chinois, leurs monnaies coulées, 949 à 951 ; — monnaies bilingues, 17.
Chios, 414, 415, 430, 462 à 465, 603.
Chokier (Jean de), 117.
Χωνεύειν, fondre le métal, 878.
Chouette, type monétaire, 426, 427, 433, 435, 443, 493, 505 ; — sur des bractéates, 632 ; — sur des tessères, 698, 700, 701, 707 — sur une médaille talismanique, 685.
Choul (Guillaume du), 113, 116.
Χρήματα, nom générique de la monnaie, 386, 389, 390, 391.
Chrétiennes (médailles), 247, 684 à 688.
Chrétiens (symboles), sur les monnaies, 40, 41, 229, 269, 307.
Chrisme, sur des médailles chrétiennes, 684, 686, 687 ; — sur des contorniates, 692, 694 ; — symbole monétaire, 883, 885, 995, 1029, 1035.
Christ (le), sur des médailles chrétiennes, 687.
Christian-Frédéric, roi de Danemark, sa collection, 197 note.
Christian V, roi de Danemark, 310.
Christian VI, roi de Danemark, 310.
Christian VIII, roi de Danemark, 311.
Christiania, médaillier de l'Université de cette ville, 310, 312.
Christine (la reine) de Suède, 118, 140, 149, 153, 164, 174, 194, 312.
Χρυσᾶ δηνάρια, 523 note.
Χρυσᾶ τεττιγία, 520.
Χρυσῆ δραχμή, 493.
Χρύσινος, sou d'électrum, 537.
Χρυσίον, nom générique de la monnaie, 386, 388 ; — ἄπεφθον, 353, 354 ; — ἀττικόν, 493 ; — καθαρόν, καθαρώτατον, 353, 354, 355 ; — Κυζικηνόν, 487 ; — λευκόν, 488, 490 ; — Φωκαϊκόν, 489.
Χρυσοῖ Ἀλεξάνδρειοι, 482, 484 ; — Ἀντιόχειοι, 486.
Χρυσός, lég. sur des monnaies de Pautalia, 782.
Χρυσὸς ἄπεφθος, 833 ; — ἄπυρος, 833 ; — ἐν ὁλοκοτίνοις, 880 ; — ἐν ῥηγλίοις, 880 ; — λευκός, 356 ; — ὄβρυζός, 833.
Χρυσοῦ στατῆρες Λαμψακηνοί, 490.
Χρυσοῦς, statère, 437, 438, 440 (voyez *Statère*).
Χύματα, lingots de métal, à Délos, 876.
Chypre, 42, 214, 259, 260, 265, 270, 365, 448, 471, 513, 514, 644, 936, 1042 ; — atelier byzantin, 1042.
Cibyra (Phrygie), 262, 647.
Cicéron, sa querelle avec Vectenus, 854 ; — son témoignage sur les pièces fourrées, 637 ; — prétendue médaille à son effigie, 106.
Cigogne, sur une médaille talismanique, 685.
Cilbiani (Lydie), 263.
Cilicie, 42, 259, 262, 264, 277, 301 note, 515 ; — monnaies contremarquées ou cisaillées, 643, 644 ; — mines d'argent, 780.
Cimon, fils de Miltiade, 45.
Cinq-cents (conseil des), à Athènes, 701, 703.
Cirque (le), sur un contorniate, 691.
Cisaillées (monnaies), 644.
Ciste dionysiaque, type des cistophores, 511, 512.
Cistophores (les médaillons), 212, 213, 273, 282, 418, 511 à 513.
Cithaéphores, espèce de monnaie, 513.
Citium (Chypre), 222, 471.
Cius (Bithynie), 22, 303, 934.
C I V (*Colonia Julia Vienna*), 1041.
Clarendon, collection, 142.
Claritas Augustorum, légende monétaire, 1038.
Claude, tessère portant son nom, 711 ; — coins monétaires de cet empereur, 909, 915 note.
Claude le Gothique, 306, 560, 976, 989, 1008, 1022, 1023, 1031, 1040.
Claudiopolis (Ninica), 278.
Claudius Attalus (P.), sur un médaillon de Laodicée de Phrygie, 665.

Cowlare, près Sledmere (Angleterre), trouvaille de monnaies romaines, 27.
Coza (le cardinal), collectionneur, 183.
Crabe, sur une médaille talismanique, 685.
Cracherode (Clayton Mordaunt), sa collection, 186, 208.
Cracovie, médaillier de l'Université de cette ville, 305.
Cragus (Lycie), 302, 303, 939.
Cranium (Céphallénie), 426, 432, 433.
Crassier (G., baron de), catalogue, 330.
Crazannes (Chaudruc de), 211, 237 note.
Crémasté, ses mines d'or, 780.
Cremna (Pisidie), 308, 925.
Crispus, empereur, ses bronzes, 611.
Crĭvepe, mot étrusque en graffito, 679.
Crocodile au pied d'un palmier, type monétaire, 675; — sur des tessères, 718.
Croissant, sur des tessères athéniennes, 698; — en contremarque, 642; — marque d'émissions, 979, 982, 986, 1009, 1029, 1035.
Croix en tau, sur les monnaies de Constantin, 983.
Cromwell, collectionneur, 141.
Croofts (Thomas), collectionneur, 185.
Crotone (*Croto*), 38, 451, 555, 630; — pièces fourrées, 635; — incuse, avec graffito, 677.
Créséides (les), 355, 437, 438, 468.
Crésus, ses offrandes à Delphes, 876.
Croÿ (Charles de), duc d'Arschot (voy. *Arschot*).
Crète (monnaies de la), 37, 244, 263, 277, 321, 428, 438, 497; — contremarques, 646.
Creuzer (Friedrich), 299.
Croix (la , différent monétaire, 1035.
Crucifixion, sur des médailles chrétiennes, 687.
Cudere, frapper monnaie, 897.
Cuir, flan monétaire, 375.
Cuivre jaune et cuivre rouge, 598, 659, 944, (voyez *Bronze*).
Cularo (Grenoble), 710.
Cumano, collection, 305.
Cumes (Campanie), 443, 453.
Cunningham (Alex.), 271.
Cunobelinus, 265.
Cupert (Gisbert), 141, 165.
Curator denariis flandis, 852.
Curmissus, nom estampillé sur une barre d'argent, 894.
Curt (J.), collection, 202, 327, 332, 333.
Curtius (Ernest), 292.
Curtius (lac de), monnaies qu'on y jette, 679.
Cuspinianus (voyez *Spiesshammer*).
C V (*Colonia Vienna*), marque d'atelier), 1041.
Cybèle assise, type d'un coin monétaire, 913, 914; — son bige, 624; — et Atys, sur des contorniates, 691.
Cydon, allaité par une chienne, 37.
Cymé (Éolide), 419.
Cynocéphale, sur une médaille talismanique, 685.
Cyprium æs, 366 (voyez *Bronze*).
Cyrénaïque, ses monnaies, 54, 227, 244, 311, 414, 439, 441, 442, 445, 446, 456, 478, 479, 485 note, 504.
Cyriaque d'Ancône, 85.
Cyrus le Jeune, 472.
Cyzique, ses monnaies autonomes, 33, 52, 213, 229, 273, 275, 276, 323, 356, 358, 436, 438, 441, 443, 470, 486 à 488, 834, 923, 930, 931; — bractéate d'or, 632, 654; — médaillon de bronze, 664; — atelier romain, 870, 1007 à 1009; — atelier byzantin, 1042.

D

Δ, initiale de δραχμή, sur des monnaies, 408; — initiale de diobole, 425; — initiale du deconcion, 457; — marque du τετρασσάριον, 596, 602, 603, 604; — ΔΣ (= 4 as 1/2), marque de valeur, 602.
ΔΑ, sur les monnaies d'Athènes, 841.
Dacie, 291; — ses mines, 783, 801.
Daldis (Lydie), 46.
Dalheim (trouvaille de), 25.
Dalmatie, ses mines, 304, 783, 802.
Damas, 39, 221.
Damastium, ses mines d'or, 783; — monnaies, 877, 922.

Constance II et Julien interdisent le trafic des monnaies, 609, 612, 613.
Constance III, 987, 988.
Constance Galle, 994, 1009.
Constant Ier, 222, 532, 561, 571; — contorniates, 691; — coin monétaire, 911.
Constantin le Grand, 41, 52, 284, 290, 296, 306, 532 à 535, 611, 615, 981 à 983, 991, 993, 994, 1003, 1005, 1009, 1010, 1015 à 1036; — sa réforme monétaire, 570; — son *nummus centenionalis*, 612; — ses lois contre le faux monnayage, 871; — interdit de couler les monnaies, 965; — crée l'atelier d'Arles, 996; — son effigie sur des contorniates, 691.
Constantin II, 992.
Constantin III, 889, 997.
Constantin VII, 1007.
Constantin XI Porphyrogénète, 537, 538.
Constantina, nom d'Arles, 997.
Constantinati, espèce de monnaie, 538.
Constantine, son médaillier, 237.
Constantinople, sa fondation, 307; — atelier, 15, 890, 984, 997, 1005 à 1007, 1011, 1042.
Consuales (sodales), leurs tessères, 715.
Consuls signant les monnaies, à Rome, 852.
Contarini (N.), sa collection, 141.
Contorniates (médaillons), 218, 221, 226, 231, 298, 689 à 696.
Contremarques, 217, 232, 641 à 651; — votives, 676; — modernes, sur les pièces de la collection d'Este, 251 note.
Contuccio (le P.), 171.
Convention monétaire entre Mytilène et Phocée, 843.
Copenhague, collection du roi de Danemark, 153, 196, 197, 310.
Copia Felix Munatia, premiers noms de Lyon, 1012.
Coq, type monétaire, 631, 936; — sur une médaille talismanique, 685.
Coq (Pascal le), seigneur de Montaut, collectionneur, 126.
Corcyre, 244, 277, 318, 437, 497, 647, 930; — ses victoriats, 555; = atelier romain, 849; — son sanctuaire de Zeus Casios, 676; — graffito monétaire, 678.
Corinthe, 22, 40, 50, 51, 97, 277, 278, 292, 320, 361, 366, 367, 419, 425, 426, 432, 438, 441, 450, 455, 456, 496, 497, 509, 556, 602, 663, 664, 792.
Corduba (Espagne), mines de cuivre, 369.
Corent (Auvergne), emplacement d'un atelier monétaire, 929.
Coresus, fondateur mythique de l'Artémisium d'Éphèse, 32.
Corghi, catalogue, 346.
Corigliano-Saluzzo (le duc de), sa collection, 194.
Cornelius Lentulus Marcellinus (Cn.), 852.
Coronarium æs, 366.
Corpus numorum græcorum, 298.
Correr (Hieronymo), collectionneur, 141.
Correr (Théodore), collectionneur, 252.
Correr (musée), 167, 252.
Corsini (Édouard), 169 note.
Corssen (W.), 292.
Cortellini (Nereo), 255.
Cortona, tessère du collège de cette ville, 713.
Corvin (voyez *Mathias*).
Cos (île de), 277.
Cosme III de Médicis, sa collection, 140.
Cossard (le P.), collectionneur, 147.
Coster (L. de), 332.
Cotte (M. de), catalogue, 326.
Cotton (Robert) et la collection cottonienne, 173.
Cotys III, roi du Bosphore cimmérien, 289, 381.
Coulées (monnaies), 594, 949 et suiv.
Coupellation, 798.
Coupées (monnaies), 517, 716, 717.
Cour (la) des Monnaies, 829, 830.
Couronne, différent monétaire, 995, 1029.
Couronne radiée de l'empereur, marque du dupondius, 600.
Court (le général), 209, 271.
Courtin (Louis), catalogue, 345.
Cousinéry, collectionneur, 196 note, 204, 299, 327.

— système de comput, 751 (voyez *Denarius*).
Denkmünzen de l'Allemagne, 666.
Dentati nummi, 383, 619 à 623, 937, 938.
Dentelées (monnaies), voyez *Dentati nummi.*
Demi-as, 594.
Demi-aureus ou quinaire d'or, 550.
Demi-centenionalis, 614, 769.
Demi-dariques, 472.
Demi-millarès, 573, 580.
Demi-nomos, 406, 451.
Demi-quinaire de bronze, 607.
Demi-sicle, 449.
Demi-silique, 576, 577, 580 à 583, 587.
Demi-solidus d'or, 534; — dans la loi Salique, 584.
Demi-victoriat, 553.
Démocratie (la), sa représentation allégorique sur les monnaies, 40.
Démonétisation, chez les Grecs, 644, 672.
Démos (le), 40, 700, 704.
Δῆμος 'Αθηναίων, sur des tessères, 699, 700, 704.
Δημ(όσιον), sur des tessères, 704.
Démosthène, sa tête sur les contorniates, 691.
Depoletti (Louis), catalogue, 338.
Derdæ (pays des), ses mines d'or, 779.
Derre, catalogue, 341.
Derrones (tribu thraco-macédonienne), 41, 295, 413.
Dés à jouer, 719, 720.
Desains, catalogue, 328.
Desneux (les frères), collectionneurs, 133.
Despotots (les), collectionneurs, 129.
Dessau (H.), 296.
Deunx (δεκώγκιον), 454, 456, 747.
Deville (Achille), 211.
Devonshire (duc de), sa collection, 207.
Dextans, 592, 593, 747.
Διαχεῖν, 878.
Diamilla-Muller, 246.
Diane (tête de), type monétaire, 802; — son bige, 624.
Διαπρέπων, sur un contorniate, 692.
ΔΙΧΑΛΚΙΗ, sur des monnaies d'Apollonie de Thrace, 465 note.
Dichalque, 463, 465, 603, 606.
ΔΙΧΑΛΚΟΝ, sur des bronzes de Chios, 465.
Dichoneutum æs, 878.
Didrachme, 405, 406, 419 à 421, 436, 438, 449, 739 ; — attique, 455, 456, 479 ; — éginétique, 512 ; — béotien, 495 ; — corinthien, 450, 451, 496, 497 ; — rhodien, 500 ; — crétois, 497 ; — des Lagides, 486.
ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ, sur des pièces d'argent et de bronze, 420, 499.
Didymes, 47, 51.
Didymus, libertus ex nummulario, 1027.
Die liberalitatis primo, sur une tessère, 712, 713.
Dieudonné (A.), 233.
Différents monétaires, 823, 824, 831, 832, 866; — sur les monnaies grecques, 833, 834 ; — à Athènes, 839, 840; — à Apollonie d'Illyrie, 842 ; — à Dyrrachium, 842 ; — sur les monnaies de la République romaine, 849, 851 ; — sous l'Empire romain, 967 et suiv.
Digamma, sa place dans la numération grecque, 729.
Digma (ad), 884, 885.
Dijon, son médaillier, 237.
Δικεράτον, 581.
Δικόλλυβον, 466.
Dilitron, 454, 456.
Dinar arabe, origine de ce nom, 523.
Dinomos, double νόμος, 451.
ΔΙΟ ou ΔΙΩ, sur des dioboles, 425.
Διωβελία, 425, 699.
Diobole, 405, 424 à 426, 439, 440, 450 note 742.
Dioclétien, 286, 287, 296, 308, 980, 991, 994, 998, 1000, 1009, 1010, 1015, 1019, 1023, 1024, 1028, 1029, 1035, 1038, 1041; — sa réforme monétaire, 561, 565, 858, 965 ; — son Edit du *maximum,* 228, 230 note, 611 ; — ses pièces d'or, 530, 532 ; — alliage de son denier, 362 ; — ses monnaies de bronze, 370, 608, 609.
Dioclétien et Maximien Hercule, médaillon en plomb, 947, 948.
Diomède, 37.
Dionisus (*sic*), son estampille sur des lingots d'or, 884, 885.
Dionysos, type monétaire, 421, 498 ; — de Praxitèle, 293 ; — au Triton, 47 ; — assis ou de-

Damery (Marne), trouvaille de moules en terre cuite, 960, 961, 962.
Damme (voyez *Van Damme*).
Danaké, espèce de monnaie, 514 à 518.
Danaus, 37.
Dandolo (Benoît), collectionneur, 85.
Danemark (voyez *Copenhague*).
Danicourt (Alfred), 224, 236.
Daniel dans la fosse aux lions, sur un médaillon encerclé, 668.
Dannenberg (H.), 285, 294.
Dantzig, médaillier de cette ville, 297.
Dapper (Olivier), 155, 156.
Darag-mana, mot assyrien, 403.
Dardania, mines de ce pays, 801.
Dardanici, légende monétaire, 802.
Dardanicum metallum, 783.
Dariques, 355, 436, 437, 438, 447, 448, 469 à 472, 481, 505, 930; — de plomb, 373; — trouvaille, 22.
Darius, fils d'Hystaspe, 22, 447, 469.
Dates sur les monnaies grecques, 36, 735, 737, 738; — sur des monnaies romaines, 61; — sur les monnaies byzantines, 1042 (voyez *Ere*).
Dattari (G.), 325.
Dauphin, emblème de la 10e légion Fretensis, 649.
Dawes (Guillaume), sa collection, 184.
D D (*decreto decurionum*), en contremarque, 648.
Dea Dia, 715.
Décachalque, 463.
Décadique (système) de numération grecque, 729.
Décadrachme, 404, 412, 472 à 474, 898, 936; — d'or, 440, 445.
Decalitron, 454, 455, 456.
Decargyrus, 580, 581.
Décébale, ses trésors, 783.
Décence, 987, 988.
Déchelette (J.), 225.
Décobole, 405, 421.
Deconcion, 455, 457, 726 note.
Découpage des flans monétaires, 941, 942.
Decunx, 593, 747.
Decursiones, sur des monnaies de Néron, 60; — sur des médaillons, 661; — sur des contorniates, 692.
Decussis, 592, 659, 747, 751.
Deecke (W.), 292.
Dehn (Christian), sa collection, 180 note.
ΔΕΙΝΙΣ ΚΑΛΑ, en graffito, 678.
Δεκανουμμίον, monnaie byzantine, 616.
Delattre (le P.), 237 note.
Delbecke, catalogue, 343.
Delgado (Ant.), 240, 331.
Deliacum æs, 366.
Δηλία δραχμή, 498.
De liberalitate prima, sur une tessère, 712.
Delmaticum, (mines de Dalmatie), 802.
Délos, 461, 498, 503, 876.
Delphes, 23, 35, 229, 295, 321, 428, 433, 468, 496, 876.
Delphini (Gentile), 109.
Delphos, sa tête, type monétaire, 496.
Démaeght, 237 note.
Démarète, femme de Gélon Ier, 472, 473.
Demarétion (le), espèce de monnaie, 214, 287, 455, 472 à 474, 652.
Déméter, sur des tessères d'Athènes, 701; — xoanon, 45; — Horia, 290.
Δη(μητριάς), sur des tessères, 700.
Demetrio (Giov.), sa collection, 229, 319, 325.
Démétrius Poliorcète, 48; — tétradrachme travesti, 97.
Démétrius Ier Soter, roi de Syrie, 730, 926.
Démétrius II Nicator, roi de Syrie, monnaies dentelées, 620.
Démétrius et Hiéron, prytanes, sur les monnaies d'Athènes, 841.
Denaria forma, 529, 655.
Denarismus, 612, 770.
Denarius, 751, 752, 761; — *oscensis*, 559; — *argenteus*, 522; — *aureus*, 523; — *æreus*, 522, 549, 563, 584, 616; — *communis*, 608 à 612, 766, 768, 769 (voyez *Denier*).
Denier romain, 362, 408, 449, 467, 501, 504, 543, 544, 545, 547, 551, 560, 607, 608, 611, 617, 618, 733, 734, 766: — dentelés, 621 à 623; — de la loi Salique, 583, 587 à 590; — de Judas, 77;

Drummond (John), 334.
Dryantille, impératrice romaine, 62, 296, 306, 308.
Dryasdust (Dr), catalogue, 335.
Duane (Mathew), 185, 193.
Du Cange, 171.
Duchalais (Adolphe), 211.
Dufour de Longuerre (L.), 172.
Dufour (Sylvestre), 138, 147.
Dugniolle (Dr), catalogue, 339.
Duhn (F. de), 292.
Duillius (colonne rostrale de), 51.
Du Mersan (voyez *Marion*).
Dunod (le P.), collectionneur, 129.
Duodeciære, 751.
Duodecim scripta (jeu des), 719.
Dupondius, 592, 596, 600, 659, 747, 751, 759, 761, 946.
Dupré (Prosper), 205, 206, 286, 334.
Duquénelle (collection), 237.
Durazzo (G. M.), catalogue, 345.
Durmius (M.), magistrat monétaire romain, 853.
Dutens (L.), 179, 185.
Dutilh (E. J.), 325.
Dutuit (Aug.), sa collection, 230 note.
Duvau, collectionneur, 181.
Dyrrachium, 554, 834, 842.

E

E, initiale de l'hémiobole, 432; — marque de valeur, 602, 616.
Eaque, sur des monnaies d'Égine, 38.
Earle Fox (H. B.), 278.
Eckhel (le P. J. H.), 187.
École évangélique de Smyrne, son médaillier, 324.
Écrevisse, type parlant, 56.
Ἕκται Φωκαΐδες, 489 (voyez *Hecté*).
Écuyer, avec son cheval, sur des contorniates, 691.
Édesse (Mésopotamie), 215, 222, 293 note.
Édiles curules et plébéiens signant les monnaies, à Rome, 851.
Édit du *maximum* de Dioclétien, 286, 611 (voyez *Dioclétien*).
Edones (tribu thraco-macédonienne), 41, 413.
Edschlager (le P.), sa collection, 186.
E E E, marque du trihémiobole, 426.
Effigie impériale sur les monnaies, 859 note.
Effigie (droit d'), de Jules César, 547.
Égée, pièce de théâtre mentionnée sur des tessères, 701.
Egger (G. A.), 302.
Eggeling (J. H.), 155, 156.
Égine, système éginétique, 38, 277, 361, 435, 437, 438, 454, 491, 492, 495, 509, 930, 939.
Égremont (Joseph d'), catalogue, 328.
Égypte, 54, 229, 230, 277, 285, 296, 302, 372, 377, 389, 418 à 425, 429 à 431, 444, 445, 460, 463, 484 à 486; — ses mines d'or, 775 à 778, 792, 793, 799; — monnaies de plomb, 705; — en verre, 378; — monnaies coulées, 953; — lingots d'argent et de bronze trouvés dans ce pays, 886, 895; — trouvaille de monnaies, 23; — lettres numérales sur les monnaies des Lagides, 737, 738 (voyez *Lagides* et *Ptolémées*).
Εἰκών, le type monétaire, 381.
Elagabal (le dieu), à Emèse, 39.
Elagabale, 40, 989; — ses médaillons d'or, 529.
Elberling (docteur), sa collection, 257.
Electrum (mines d'), 775, 780, 786; — monnaies, 276, 356 à 361, 441 à 443, 487 à 490, 537, 542, 544, 682, 683, 843, 873, 874; — pièces fourrées, 634; — contremarquées, 642.
Éléphant, sur une médaille talismanique, 685; — sur des tessères, 718; — sur des monnaies, 54, 849; — en contremarque, 647.
Éleusis (comptes du sanctuaire de Déméter et Coré), 392.
ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, légende d'un statère de Cyzique, 488.
Elgin (lord), sa collection, 202.
Élide, 23, 45, 48, 275, 285, 293, 320, 433, 435.
E L P, sur des deniers romains, 552.
Émèse, 39, 40, 50, 989.
Émilienne (basilique), 51.

bout, sur des tessères athéniennes, 700, 701; — graffito monétaire en son honneur, 678; — son théâtre à Athènes, 50, 699.
Dionysopolis (Mœsie), ses bronzes, 602.
Διο(νύσου), sur des monnaies d'Athènes, 840.
ΔΙΟC ΚΑCΙΟΥ, contremarque, 647.
Dioscures (les), type monétaire, 544, 623, 624, 943.
Dioshiéron (Lydie), 922.
Dirhem arabe passant pour être un denier de Judas, 80.
Dispensator rationis monetæ, 862.
Dissard (Paul), 235.
Distatère, 440, 443, 444, 483.
Διστάτηρον Κυζικηνόν, 488.
Divos Julius, légende, 1017.
Djebel bou-Heudma, ses mines d'or, 788.
DN C, DN L, DN XXV, sur des monnaies des Vandales, 582.
Dobrusky (B.), 309.
Dodécadrachme, 404, 411, 440, 898.
Dodington, collectionneur, 142.
Dodone (plaques de plomb de), 737.
Dodrans, 592, 593, 747.
Dolium, type de tessères, 705, 719.
Δοκιμασία, 833.
Δοκιμαστής, 833, 865.
Dominicis (Francesco de), 207.
Domitien, 51, 60, 255; — médaillon d'or, 528; — médaillons d'argent, 562; — médaillons encerclés, 668; — monnaies de restitution, 626; — hybride, 641; — moules en terre cuite, 957.
Domitius Ahenobarbus (Cn.), ses deniers dentelés, 621.
Domitius Calvinus (Cn.), ses deniers, 558.
Domitius Rogatus (L.), 857.
Domninus in veneto, sur un contorniate, 692, 693.
Dona (Pietro), collectionneur, 141.
Dondi (Giovanni), collectionneur, 84.
Donaldson, 268.
Donativa (tessères des), 711.
Dorn (B.), 314.
Double denier de bronze, 608; — double millarès, 573; — doubles philippes d'or, 481; — double silique, 581; — double-victoriat, 553.
Doubles (pièces) dans les trouvailles, 27; — du Cabinet de Berlin, 338, 339; — du Cabinet de Dresde, 336; — du Cabinet de Vienne, 328.
Doujat (Jean), collectionneur, 145.
Douxménil, collectionneur, 181.
ΔΡΑΧΜΑ, légende monétaire, 410.
Drachme, 402, 439, 440, 467, 726, 730, 739, 740, 742; — attique, 449, 492, 547; — du stéphanéphore, 507, 508, 838; — d'Egine, 491, 492; — de Chios, 603; — de Milet, 499; — de Naxos, 502; — des rois de Syrie, 486; — d'Antioche, 502; — sassanide, 573; — perse, 448; — perse contremarquée, 643; — rhodienne, 500; — corinthienne, 441, 497; — cyrénéenne, 439; — nom appliqué à l'argenteus romain, 566 note; — de bronze, 411, 463; — d'or, 408, 409, 441, 729; — d'or de Carystus, 493.
Δραχμὴ 'Αλεξάνδρεια, 483; — Δηλία, 498; — νησιωτική, 501; — Σικυωνία, 497; — Τυρία, 502, 503; — φωκαΐς, 490; — χαλκιδική, 494. — Δραχμὴ χρυσίου, 408, 409; — ἀργύριου, 407, 410; — λεπτοῦ ἀργύριου, 467; — λεπτά, 410; — παχεῖα, 410; — χαλκοῦ, 407, 409, 410, 411, 429, 463.
ΔΡΑΧΜΗ, légende monétaire, 408, 410, 499.
Dracon (lois de), 397.
Dracontius, chef de l'atelier monétaire d'Alexandrie, 861.
Dreer, collection, 305.
Dresde, doubles de la coll. royale, catal., 336.
Dressel (H.), 291, 295.
Drexler (W.), 291.
Droit (le) ou face des monnaies, 378, 379.
Droits monétaires de l'*imperator* romain, 968, 969.
Dron (Fr.), collectionneur, 140, 145.
Dropion, roi de Pæonie, 259.
Drouin (Edmond), 232.
Droysen (H.), 293.
Dru, collectionneur lyonnais, 129.

Eucratide, roi de Bactriane, médaillon d'or, 215, 440, 652, 898, 926, 937.
Eumelos (mauvaise lecture), 300 note.
Eumène, graveur, 45.
Eupolemus, 279.
Euripide, sur des contorniates, 691.
Euromus (Carie), 46.
Europe, sur des monnaies crétoises, 37, 290.
Eurydicée, nom d'Ephèse, 33.
Euryméduse (fontaine), 40.
Eustorgius in prasino, sur un contorniate, 692, 693.
Eutimi, vinicas, sur un contorniate, 692.
Eutychidès, sculpteur, 49.
Eutydème, roi de Bactriane, 364.
Evagoras II, 42, 43.
Evandre et Hercule, type d'un médaillon romain, 660.
Evans (Arthur J.), 273, 347.
Evans (John), 272, 273.
Evelyn (John), voyageur anglais, 134.
Evénète, graveur, 45, 653.
Evreux, son médaillier, 237; — trouvaille, 26.
Exactor auri, argenti et æris, 862, 863, 973.
Ἑξάδραχμον, 404.
Exagia solidi, 883.
Exakestidas, graveur, 45.
EX A P. sur des deniers romains, 552.
Excoctum (*aurum*), 354.
Exereunétès (Periklès), catalogue, 335.
Exergue (l'), dans les monnaies, 383.
Exeter (comte d'), sa collection, 262 note (voyez *Brownlow*).
Ex liberalitate Ti. Claudii Cæsaris Augusti, sur une tessère, 711.
Ἐξώβολον, 405, 422.
Ex ratione legionis secundæ, sur une tessère, 711.
Ex-votos en forme de médailles, 670 à 680.

F

Faber (voyez *Lefebvre*).
Fabretti (Ariodante), 243.
Fabri de Peiresc (voyez *Peiresc*).
Face (la) des monnaies, 378, 379, 380.
Fairholt (F. W.), 265.
Falbe (Christian Tuxen), 311.
Falchener, collectionneur, 142.
Falchi (Isidoro), 255.
Falconieri (Ottavio), 153.
Famars (trouvaille de), 25.
Familia monetalis romaine, 822, 846, 860, 867, 871.
Farnèse (collection des), à Parme, 141, 163, 249.
Faudel, catalogue, 329.
Faure (de Villefranche), catalogue, 329.
Fauris-Saint-Vincent, 179, 180, 236.
Favard (l'abbé), sa collection, 181.
Fay (E.), catalogue, 345.
Fausses monnaies, 373, 954, 955, 964, 965; — recherchées par les Romains, 70; — en plomb, 372, 373; — lois de Constantin, 871.
Faustine la Jeune, coin monétaire, 912, 913.
Faustine la mère, sur des contorniates, 691.
Faustulus (le berger), type monétaire, 57.
Fautes de graveurs dans les légendes monétaires, 921.
Fauvel (l'abbé), collectionneur, 146, 328.
Faux monnayeurs, 954, 964, 965 (voyez *Fausses monnaies*).
Felicissimus, *rationalis*, sous Aurélien, 20, 858, 868.
Felicitas, type monétaire, 562.
Felicitas Aug., légende, 1014.
Félix, affranchi, *optio et exactor auri, argenti et æris*, 862, 863.
Felix, surnom de la colonie de Lugdunum, 1012.
Felix adventus Augustorum nostrorum, légende, 1002.
Felix Carthago, légende monétaire, 999.
Felix temporum reparatio, légende, 961, 994.
Fellows (Charles), 267.
Fels arabe, son origine, 772.
Fenel (l'abbé Pascal), collectionneur, 163.
Fenus unciarum, 750.
Fer (monnaie de), 295, 467; — flan monétaire,

ΕΜΦ, sur des monnaies d'Athènes, 841.
Emporium (Espagne), 64, 214.
Enclume monétaire, 900, 901, 902, 903.
Endymion, sur des contorniates, 691.
Énée, type monétaire, 38, 55; — sur des contorniates, 691, 693, 694.
Engel (Arthur), 233 note, 324.
Enna (Sicile), 452.
Ennéobole, 405, 421, 443.
Ennery (Michelet d'), sa collection, 181, 205.
Enseignes des légions romaines, 668, 669.
Entaillées (monnaies) ou cisaillées, 644.
Entella (Sicile), 456, 938.
Entrepreneur (l') des monnaies en France, 830, 831.
Épaminondas, son ὀβελίσκος, 877.
ΕΦ. (Éphèse), légende monétaire, 477, 498, 499.
Éphèse, 23, 32, 44, 50, 265, 276, 408, 418 à 420, 438, 476 à 478, 498, 627, 663, 664; — tessères, 680, 681; — ouvriers de la Monnaie, 845, 867; — atelier byzantin, 1042.
ΕΦΕΣΙΟΝ, légende monétaire, 477.
Épinal, son médaillier, 237.
Épi, type monétaire de Métaponte, 630; — emblème de magistrat, 849; — sur des tessères, 705, 711.
'Επιχαράσσειν, battre monnaie, 844, 897.
'Επιγραφή, la légende monétaire, 382.
'Επι(μενίδης), sur des monnaies d'Athènes, 840.
Épire, 277, 285, 304; — ses mines d'or, 783; — différents monétaires, 842.
Episcopos, sur les monnaies d'Éphèse, 34.
'Επίσημον, le type monétaire, 381, 388.
'Επτάδραχμον, 404.
'Επτώβολον, 405, 421.
Eques romanus, type monétaire, 290.
Équité (l'), type monétaire, 802.
Équiti, mot secret d'atelier romain, 1033, 1034.
Érac, marque de l'atelier d'Héraclée de Thrace, 1010.
Erba (chevalier dell'), catalogue, 349.
Erbstein (J. et A.), catalogue, 336.
Ère de Rome, 61; — des villes de Phénicie, 324; — de Tripolis, 259 (voyez *Date*).
Erech, près Questemberg, trouvaille, 25.
'Ερεχθ(εύς), sur des tessères athéniennes, 700, 701.
Érétrie d'Eubée, 276, 425, 494; — tessères théatrales, 706.
Erizzo (Sébastien), 112, 141.
Erman (A.), 295, 296.
'Ερ(μου), sur des monnaies d'Athènes, 840.
Ermitage (musée de l'), voyez *Saint-Pétersbourg*.
Ernest le Pieux, duc de Saxe, 297.
Eros, sur les monnaies, 48, 301 note.
Eryx (Sicile), 50, 453, 459.
Escargot, sur une médaille talismanique, 685.
Escudié (A.), catalogue, 331.
Espagne, ses mines d'or et d'argent, 786, 791; — monnaies romaines dans ce pays, 958, 959, 968.
Espagnet (Raimond d'), collectionneur, 124.
Essais monétaires, 945, 946.
Essayage des lingots, 809.
Essayeurs de l'aloi des monnaies, 874.
Estaço (Achille), 101.
Estampilles sur les lingots, 880 à 897.
Este (collection d'), à Modène, 140, 244, 251.
Estrada (dom Pedro), sa collection, 238.
Estrées (le maréchal d'), sa collection, 145, 168, 196 note.
Étain, 371 à 374 (voyez *Plomb*).
Étalon pondéral, 407; — des poids et mesures à Athènes, 837.
Etenna (Pamphylie), 604.
Éthiopie (rois d'Axum, en), leurs monnaies, 15, 220, 232, 273; — mines d'or, 775 à 778, 793.
Ethiopien (tête d'), type monétaire, 496.
Etoile, sur l'antoninianus, 560; — différent monétaire, 884, 885 et suiv.
Etolie, 277.
Etruscille, 939.
Etrusques (monnaies), 286, 291, 292, 901, 902, 928, 934; — pièces d'or, 521: — pièces d'argent, 543; — pièces de bronze, 592, 630, 949, 951.
Euboïque (système), 262, 289.
Eucarpus, sur une tessère, 719.
Eucleidas, graveur, 45, 262 note.

Foy-Vaillant (Jean-François), 157.
Fraccia (Giovanni), 248.
Fragments des monnaies utilisés comme ex-votos, 676.
France (M. de), collectionneur, 170 note.
Francfort-sur-le-Mein, médaillier de cette ville, 297 ; — atelier monétaire au moyen âge, 817, 818.
Francia, figure allégorique sur des monnaies romaines, 62.
Franco (Jacques), 117.
François Ier, roi de France, ses médailles antiques, 89.
François Ier, roi de Naples, sa collection, 249.
François (A.), catalogue, 346.
Francs (les), leurs monnaies d'argent, 583 ; — le sou d'or et le denier de la loi Salique, 538 à 542, 583 à 590, 615.
Fränkel, 293.
Frappe au marteau, chez les modernes, 812.
Frédéric le Grand, roi de Prusse, 175.
Frédéric II Barberousse, ses *augustales*, 88.
Frédéric II, duc de Saxe, 166, 174, 297.
Frédéric III, roi de Danemark, sa collection, 310.
Frédéric IV, roi de Danemark, 310.
Frédéric-Guillaume Ier, grand Electeur, 151. 152.
Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, 282.
Frères Mineurs, de Rome, leur collection, 183.
Fretensis (Xe légion), sa contremarque, 649.
Fribourg (Suisse), médaillier de cette ville, 260.
Friedlænder (Julius), 284, 285.
Fritze (H. de), 295.
Frœlich (le P. Erasme), 168, 169.
Frœhner (W.), 226, 335, 342, 347.
Fronde, type parlant, 56.
Frouilleur, collectionneur, 126.
Frumentationes (tessères des), 711 ; — sur des monnaies de Nerva, 59.
Fruste (médaille), sens de ce mot, 9, 385.
Fufius Equester (L.), son épitaphe funéraire, 1013.
Fugger (les), d'Augsbourg, 111.
Fulvio (Andrea), son recueil d'*Illustrium imagines*, 91.
Fulvie, femme de Marc Antoine, 1012.
Furies (les), sur des contorniates, 691.
Furius Crassipes, magistrat monétaire, 56.
Furius Philus (L.), magistrat monétaire, 849.
Furstemberg (le prince de), sa collection, 299.
Furtwængler (Ad.), 296.
Fusion des monnaies (monnaies coulées), 810 ; — en chapelet, 952, 953.

G

G....., catalogue, 346.
Gabrici (Ettore), 23, 255.
Gabriel (l'Infant dom), sa collection, 238.
Gæbler (Hugo), 295, 298.
Gaillard (Joseph), catalogue, 331.
GAL, contremarque de Galba, 649.
Galatie, 272, 277, 301 note.
Galba, 1013, 1018, 1030, 1031 ; — sa contremarque, 649.
Galère Maximien, 303, 531, 1009, 1021, 1038.
Galère éphésienne, type monétaire, 664.
Galeria Valeria, 531, 1019.
Galice (province de), ses mines, 797.
Galles (Henri, prince de), frère de Charles Ier, 118.
Galland (Antoine), voyageur, 136.
Galliæ (*tres*), type monétaire (voyez *Gaule*).
Gallien, 230 note, 232, 306, 526, 527, 529, 975, 1016, 1022, 1027, 1028, 1031.
Gamurrini (G.-F.), 245.
Gansauge, collection, 288.
Ganter (Franz), 294.
Gap, son médaillier, 237.
Gardner (Percy), 263, 275, 277.
Gardon (le), rivière aurifère, 785.
Garizim (le mont), son temple sur les monnaies, 50.
Garnier (Germain), 206.
Garrucci (le P.), 247.
Garzoni, collectionneur, 141.
Gassief (A.), 317.

374, 375 ; — monnaies avec une âme de fer, 638, 639 ; — coins en fer, 915 à 920.
Fer de lance, emblème de magistrat, 849.
Ferdinand Ier (l'empereur), 113, 114.
Ferdinand IV, archiduc d'Autriche, 251.
Ferdinand VI, roi d'Espagne, 238.
Feriundo, ferire, 847, 897.
Feronia, ex-votos au sanctuaire de cette déesse, 673.
Ferrare, collection de l'Université de cette ville, 182.
Ferrariæ, sur des tessères, 710.
Ferray (Em.), 237 note.
Ferrier (Jérémie), collectionneur, 125.
Festeticz (le comte de), sa collection, 187.
Feuardent (Félix), 219 note, 229, 319, 331.
Feuille de lierre, marque d'officine, 1029.
Ficoroni (Franc. de), 171, 252.
Fides militum, légende, 979, 1038.
Figaruelas (voyez (*Lastanosa*).
Figura, le type monétaire, 381, 866.
Filhol (François), collectionneur, 134.
Fillioux (Antoine), 212.
Finlay (George), 272.
Fins (les) d'Annecy, trouvailles, 25.
Fiorelli (Giuseppe), 246, 249, 250.
Firmus, tyran, ses monnaies, 71.
Fisci Judaici calumnia sublata, légende, 59.
Fiscus Alexandrinus, sur des tessères, 710.
Flaminia (loi), instituant l'as oncial, 545, 636.
Flaminius Chilo (L.), 852, 884 note.
Flando, flare, 353, 847.
Flan monétaire, 352, 353.
Flaturarii, flatores, 353, 856, 865.
Flavius Flavianus, *probator*, 884, 885.
Flaviens (les empereurs), 297.
Fleur de coin, 9, 385.
Fleurieu (de), collectionneur, 158.
Flînes (étang de), monnaies qu'on y a recueillies, 674.
Florence, cabinet des médailles des Grands ducs de Toscane, 167, 187, 247, 250.
Florez (Henrique), 171.
Florien, empereur, 1014.
Floriot (Pierre), collectionneur, 146.
Floristella (voyez *Pennisi*).
Flou (médaille), sens de cette expression, 9, 385.
Foggini (le chanoine), sa collection, 183.
Folkes (Martin), sa collection, 185.
Follis, 283, 618, 761 à 772 ; — *æris*, 763 à 766 ; — *auri*, 763, 764 ; — *argenti*, 763, 764 ; — *ad denarismum*, 612, 763, 764, 766.
Fondeurs du métal monétaire, 865, 949 et suiv.
Fontaines sacrées dans lesquelles on jetait des monnaies, 673, 674.
Fontana (C. d'Ottavio), collection, 197 note, 333.
Fontenay (Franç. Olivier de), 132.
Font-Garnier (La), près Saintes, monnaies qu'on y a recueillies, 674.
Formæ binariæ, ternariæ, etc., médaillons, 655.
Forma, coin ou type monétaire, 381, 898.
Formies, tessères du collège de cette ville, 713.
Formula quâ moneta committitur, 859.
Forrer (L.), 261.
Fortune (la), type d'un contorniate, 692 ; — type de tessères, 711 ; — assise, type sur des lingots d'or, 883 ; — debout sur une proue, type monétaire, 528.
Fortune, ex-voto à cette déesse, 679 ; — *Fortuna Augusta*, dédicace à cette déesse, 862 ; — *Fortuna Augusta*, légende, 925 ; — *Fortuna redux*, légende, 526 ; — *Fortunai stipe*, en graffito, 679.
Forum Trajani, sur les monnaies, 51.
Forza ou Forzetta (Olivier), antiquaire de Trévise, 82.
Foucault (l'intendant Nic. Jos.), collectionneur, 158.
Foucault (le Président), collectionneur, 140.
Foudre, emblème de Dioclétien et de Maximien Galère, 980, 981, 1000.
Fouquet (François), collectionneur, 126.
Fourmi, sur une médaille talismanique, 685.
Fourrées (monnaies), 369, 373, 375, 547, 633 à 640, 682, 914.
Fox (général), sa collection, 267, 288.
Fox (H. B. Earle), 278.
Foy de Saint-Hilaire, collectionneur, 137.
Foy-Vaillant (voyez *Vaillant*).

Γόρτυνος τὸ παῖμα, 381.
Gortyne, 289, 290, 381, 939.
Gossellin, collection, 209 note; — catalogue, 327, 333.
Gotha (collection de), 166, 174, 297.
Göttingue, médaillier de cette ville, 297.
Goudard (Ant.), 225.
Gough, 193.
Gouvernail, emblème de magistrat, 849.
Gouzoni (Séb.), collectionneur, 141.
Grâces (les trois), sur des tessères, 700, 704, 711.
Gradenigo (Jacopo), sa collection, 183, 196 note, 242 note.
Gréau (J.), catalogue, 334, 335.
Grèce propre, 263; — septentrionale, 298.
Greenwell (le chanoine W.), 273.
Grégoire le Grand (le pape), 540.
Grenade, type parlant, 56.
Grènetis (le) des monnaies, 382.
Grenfell (B. P.), 273.
Grenouille, sur une médaille talismanique, 685.
Greppo (l'abbé H.), 213; — catal., 331.
Griffon, type de bronzes étrusques, 631; — gardiens des mines d'or, 780.
Grigoriev, 313.
Grimani (J. Dom.), sa collection, 141.
Groag (E.), 308 note.
Grolier (Jean), 113, 115, 159.
Gronovius (Jacques), 131 note.
Gronovius (Jean-Frédéric), 131, 141.
Gros de Boze (voyez *Boze*).
Grosippus (Pascasius), 131 note.
Grosson (J.-B.), 179
Grote (Hermann), 280.
Grotefend (Karl-Ludwig), 281.
Grueber (Herbert A.), 276.
Grunau (G.), 294.
Grunauer (E.), 261.
Græviu s, 141.
Graffiti monétaires, 677 à 679.
Gragulus (Antistius), magistrat monétaire, 56.
Grain de blé, type monétaire, 495, 630.
Grammates (les), sur des tessères d'Athènes, 701.
Grammateus, sur les monnaies d'Éphèse, 34.
Gramme, 742.
Grande Bretagne, ses mines d'or et d'argent, 786.
Grande Grèce, 23, 214, 244, 246 à 249, 262, 292, 361, 457, 458; — son *nummus*, 450 à 453; — monnaies incuses, 629 (voyez *Italie*).
Granelli (le P.), 186, 187.
Granvelle (le cardinal de), collectionneur, 107, 129.
Graphæus (Corneille), collectionneur, 102.
Grappes (deux), type monétaire, 425.
Grassier (Guill. Pascal de), 165.
Gratien, 985, 994, 995, 996, 1017; — aureus fourré, 636; — son effigie sur des lingots d'or, 883, 885; — édit sur l'aloi des monnaies d'or, 891.
Gratz, médailliers de cette ville, 304.
Graverol (François), collectionneur, 147.
Graveurs monétaires, 45, 274, 289, 290, 293, 294, 300 note, 312, 915 et suiv., 921.
Gualtieri (le cardinal), sa collection, 183.
Guarnacci (Mario), collection, 252.
Γυγάδαι, 468.
Guérin (Albert), catalogue, 343.
Guillaume IV, stathouder de Hollande, 203.
Guillaume V, stathouder de Hollande, 203.
Guillemin (Denis), prieur de Roumoules, 123.
Guilleminot (le général), sa collection, 209.
Guinée, origine de ce nom, 398.
Guirand (Gaillard), collectionneur, 147, 166 note.
Gunther (Ant.), 297.
Gusseme (Thomas Andres de), 180.
Gustave III, roi de Suède, 312.
Gutekunst (H.-G.), catalogue, 340.
Guterbock (Léopold), 282.
Guthrie, collection, 288.
Gutschmid (A. de), 293.
Gygéades, présents de Gygès, roi de Lydie, 468.
Gynécocratie, sur les monnaies grecques, 35.

Gaston, duc d'Orléans, collectionneur, 134.
Gaudentianus, sur une médaille chrétienne, 687.
Gaulois (les), sur les monnaies, 231.
Gauloise (numismatique), 63, 64, 211, 212, 217, 220 à 224, 235, 236, 256, 257, 269, 284, 302, 304, 444, 481 ; — monnaies en or, 356 ; — en électrum, 359, 360 ; — en potin, 371 ; — plombs monétaires, 372 ; — monnaies coulées, 952, 953, 954 ; — système de fabrication, 935 ; — coins monétaires, 907, 908 ; — mines d'or, 785 ; — sou d'or gaulois, 938 à 942.
Gault (Jean), antiquaire, 134.
Gavet (Gabriel), catalogue, 346.
Gaza, 324.
Geai, type parlant, 56.
Géla (Sicile), 96, 458, 459.
Gélanor et Danaus, 37.
Gélon Ier, roi de Syracuse, 54, 472.
Geneviève (sainte), la médaille suspendue à son cou, 687, 688.
Gen(ius) Lug(duni), légende, 1014.
Genio populi romani, légende, 1039.
Genio Tusdritanorum, sur une tessère, 710.
Gennadios, 318.
Gennarelli (Ach.), 245.
Georges-Guillaume, margrave de Brandebourg, 151.
Gérin, catalogue, 329.
Germain (saint), d'Auxerre, 687, 688.
Germains (les), sur les monnaies, 231 ; — leur denier, 585 ; — leur préférence pour les *bigati* et les *serrati*, 619, 623, 650.
Germanicopolis-Gangra, dates sur les monnaies de cette ville, 736.
Germanicus, 57.
Germanie (la), type monétaire, 562.
Gérontes, à Lacédémone, 35.
Gerontius, sur un contorniate, 692.
Gerson da Cunha, catalogue, 341.
Gerville (de), catalogue, 331.
Gessner (Jean-Jacques), 163, 175.
Géta, érasion de son nom et de son effigie, 948 ; — moules en terre cuite, 960.
Geudus (le), fleuve, sur les monnaies de Nicée, 41.
Gevartius, collectionneur, 141.
Ghesquière (le P.), 186, 326.
Ghiberti, de Florence, 86.
Gianlucido, collectionneur, 86.
Gianotti (Jos.), collectionneur, 141.
Giel (Chr.), 317.
Gilbert (G.), 296.
Ginetti, collection, 140.
Giornale numismatico, d'Avellino, 193.
Giovanelli (Benedetto), collection, 305.
Giseh (musée de), 325.
Gitiadas, sculpteur, 47.
Giustiniani (Andreolo), collectionneur, 86.
Giustiniani (Giulio), collectionneur, 141.
Givri (le cardinal de), sous Henri II, 103.
ΓΛ, sur les monnaies d'Athènes, 841.
Gladiateur, sur des contorniates, 691 ; — sur des tessères, 717, 718 ; — sur des médailles talismaniques, 685.
Glands (trois), type monétaire, 424.
Glascow (Université de) et la collection Hunter, 185.
Glaser, voyageur, 308.
Γλαῦκες (chouettes), nom des monnaies d'Athènes, 505.
Γλαῦξ, type des monnaies d'Athènes, 493.
Gloria exercitus, légende, 993.
Gloria Romanorum, sur un contorniate, 692.
Globule, marque de l'atelier de Lyon, 1013.
Globules (lingots préparés en), pour la frappe monétaire, 927, 928, 929.
Glycon, sculpteur, 49.
Glycon, serpent à tête humaine, 39.
Gnecchi (Fr.), 254, 255.
Gnostiques, leurs emblèmes, 686 ; — leurs intailles, 689.
Goltz (Hubert), 102, 141.
Gordien le Pieux, 560, 561, 668, 925, 970, 975.
Gorgone (tête de), type monétaire, 426, 443, 494, 631.
Gorgos, mineur, 779.
Gori (Ant.-Fr.), 161, 167.
Gorlée (Abraham) ou *Gorlæus* ou *van Goorle*, sa collection, 117, 126, 173.
Γορτυνίων θέβος, 381.

Herbessus (Sicile), 939.
Héraclée de Carie, 41 ; — d'Ionie, 35 ; — de Lucanie, 45, 221 ; — Sintica (Macédoine), 289; — de Thrace, 1009, 1010.
Ἡρα(κλέως), sur des monnaies d'Athènes, 840.
Héraclès (voyez *Hercule*).
Héraclite (le philosophe), 32.
Héraclius, sa réforme monétaire, 15 ; — son millarès, 573 ; — sa silique, 580 ; — son follis, 772 ; — médaille du xve siècle, 88.
Heræa, d'Arcadie, monnaie de fer, 374, 432.
Heræus (Ch.-Gust.), 174.
Herculanei Antoniniani, leurs tessères, 713 ; — *augustales*, 713.
Hercule, sa tête, type, 412, 493, 502, 594, 631, 682, 691 ; — thébain, 37 ; — Tyrien, 47 ; — Farnèse, 49 ; — enfant, 499, 701 ; — ses exploits divers, 625, 660, 691, 693, 780 ; — dédicace à Hercule-Auguste, 863.
Herculius, surnom de Maximien Hercule et de Constance Chlore, 980, 981 ; — mot de passe dans les ateliers monétaires, 1000 à 1003, 1025.
Heres ex libella, 751.
Hermand (Alexandre), 212.
Hermann, de Memmingen, sa collection, 204.
Hermès Agoræus, son oracle, 461, 671 ; — criophore, 37, 47 ; — discobole, 293 ; — debout, 664.
Hermias (voyez *Ulpius*).
Héro et Léandre, sur des contorniates, 691.
Hérodien (système), de numération grecque, 721.
Herpin (Gustave), catalogue, 332.
Herrmann (H. von), sa collection, 242 note.
Hestia, déesse, 387.
Hettner (F.), 296.
Hexadrachme, 413.
Hexas, 454, 455, 459.
Hexastatère, 440, 445.
Hexobole, 463.
Heydecken, collection, 283.
Heydemann (H.), 293.
Hiérapolis, de Phrygie, 46.
Hiéropolis, de Syrie, 39.
Hiéromnémon, à Byzance, 35.
Hilarus, sur des tessères, 718.
Hill (G.-F.), 277, 279.
Himéra, 248, 255, 278, 457, 458, 936.
Himyarites (monnaies), 220, 222, 276, 308, 323, 933.
Hinz, sa collection, 282.
Hippocampe, type de bronzes étrusques, 631.
Hipponicus, entrepreneur de mines, 800.
Hipponium (Bruttium), 41.
Hippopotame, sur une médaille talismanique, 685.
Hirsch (Lucien de), 256, 257.
Hirschfeld (Otto), 295.
His de la Salle, catalogue, 336.
Hispania, légende, 1031.
Hispano-puniques (monnaies), 238 à 242.
Hispano-romaines (monnaies), 238 à 242, 558.
Histiæa (Eubée), 293, 494, 495.
Histrions, sur des contorniates, 691.
Hochepied (M. de), 258.
Hoc signo victor eris, légende, 995.
Hoernle (Rud.), 270.
Hœuft (P.), 259.
Hoffmann (J.-H.), 230, 336, 347.
Hofmann (K.-B.), 302.
Holder (A.), 299.
Hollande, collection royale de La Haye, 257, 258.
Holm (A.), 295.
Holton, catalogue, 346.
Homère, sa statue, type monétaire, 510, 511 ; — sa tête sur des contorniates, 691, 694.
Homereus, nom d'une monnaie, 510, 511.
Homérites (voyez *Himyarites*,).
Hongrie (voyez *Buda-Pesth*).
Honorinus, nom estampillé sur une barre d'argent, 893, 894.
Honorius, 1004, 1018, 1020, 1022, 1039 ; — sou d'or, 893 ; — petites pièces d'argent, 564 note ; — demi-silique et quart de silique, 578 ; — nummus centenionalis, 609, 613 ; — petits bronzes, 615 ; — son effigie sur des médailles talismaniques, 684 ; — sur des contorniates, 691 ; — sur des tessères, 707.

H

H. initiale de l'hémiobole, 432 ; — de l'hémi-hecté, 442.
H... (le rév. J.), de Messine, catalogue, 339.
Habich (George), 293.
Haches-monnaie, 514.
Hadrianopolis de Phrygie, 922.
Hadrien, variétés des revers de ses monnaies, 20 ; — ses voyages, 58, 213 ; — ses médaillons, 562, 661 ; — ses bronzes, 370 ; — *aureus* fourré, 635 ; — pièces de restitution, 627 ; — 255, 289, 946, 974.
Hæmus (le mont), 40 ; — ses mines d'or et d'argent, 782.
Halicarnasse, monnaies, 272 ; — système de numération, 739, 740.
Halke (H.), 294.
Halle, médaillier de cette ville, 297.
Haller (Fr.-Louis), 208.
Hamburger (Léop.), expert, 292, 348, 349.
Hamilton (Guillaume), sa collection, 186.
Hankin (A. W.), catalogue, 349.
Hannibalien, 229, 577.
Hanovre (musée de), ses lingots d'argent, 886.
Hardouin (le P.), 140, 156.
Harlay (Achille du), sa collection, 146.
Haromszeker, trouvaille de lingots dans ce comté, 881.
Harwood (Edward), 193.
Hatria, 849.
Haubert (P.), 312.
Havercamp (Sigebert), 161, 164, 181.
Hawkins (Edward), 265.
Haym (Nicolas), 167, 173 note.
HE, marque de l'hémitartémorion, 436.
Head (Barclay V.), 276, 277, 321.
Heaumont, collectionneur, 198.
Hèbre (l'), aurifère, 782.
Hécate, entourée de serpents, sur des contorniates, 693.
Hecté, 439, 440, 441, 468 ; — d'électrum, 487, 489, 490, 631, 634, 843.
Hedervar, résidence du comte de Wiczay, et siège de ses collections, 195 (voyez *Wiczay*).
Hégémonie, sa représentation sur les monnaies, 40.
Heiligenkreuz (Basse-Autriche), médaillier de cette ville, 305.
Heinsius (Daniel), collectionneur, 141.
Heimbach (Christian von), 152.
Heiss (Aloïss), 216, 240.
Hélène (sainte), 213.
Héliastes, juges d'Athènes, leurs tessères, 703.
Hélios (buste de), type monétaire, 40, 421, 480, 500, 701.
Hellas (l'), type monétaire, 40.
Hellé (voyez *Phrixus*).
Helvètes, leurs monnaies coulées, 952.
Hemelarius (J.). 141.
Ἡμιασσάριον, 594.
Hémi-chalque. 463.
Hémi-chrysus, 440.
Ἡμιδανάκη, ἡμιδανάκιον, 515.
Ἡμιδαρεικά, demi-dariques, 472.
Hémi-drachme, 405, 423, 424, 439, 499, 513, 742.
Hémi-hecté, 440 à 442.
Hémi-hecton, 440, 442, 726 note.
Hémilitrion, hémilitron, 454, 456, 457.
HMIOBEΛIN, sur des hémioboles, 432.
Hémiobole, 405, 432, 433, 440, 457, 595, 726, 740, 742.
HMIOBOΛION, sur des hémi oboles, 433.
Ἡμισίκλιον, demi-sicle, 449.
Hémi-statère, 439, 440, 441, 493, 730.
Hémi-tartémorion, 405, 435, 436, 595.
Hémi-tétarté, 440, 441.
Henischius (Georges), 117.
Hennin, 212.
Henri II, roi de France, collectionneur, 103, 120.
Henri IV, collectionneur, 118, 121.
Henri, prince de Galles, collectionneur, 118.
Heptadrachme, 413.
Heptobole, 463.
Ἥρα αἰγοφάγος (voyez *Junon Caprotina*).
Héra, sa statue par Polyclète, 48 ; — d'Argos, 37, 38, 673, 877 ; — de Samos, 47, 50 ; — à Céos, 46.

Isis et Sérapis, quartier de Rome mentionné sur des tessères, 715.
Ἰσι(δος), sur des monnaies d'Athènes, 840.
Isinda (Pisidie), 604.
Issus, monnaies contremarquées, 643.
Ister (le fleuve), 40.
Ἱστιαϊκά, 494.
Ἱστιαϊκόν ἀργύριον, 387.
Istrus (Mœsie inférieure), ses bronzes, 602.
Italie antique, ses monnaies en général, 246, 247, 277, 397, 673, 949, 951; — méridionale (voyez *Grande Grèce*).
Itanus (Crète), 37.
Ivanoff, catalogue, 333.
Ivoire (tessères en), 378, 697, 706, 718, 720.

J

Jackson, catalogue, 336.
Jacobæus (Oliger), 153.
Jacquemin, orfèvre, collectionneur, 126.
Jacques II, roi d'Angleterre, sa collection, 141.
Jacquot (Blaise), collectionneur, 129.
Jaloux de La Verdière, collectionneur, 124.
Jamineau (Isaac), sa collection, 184.
Janum clusit, légende, 925.
Janus (tête de), type monétaire, 522, 594, 602; — son temple, 51.
Jardins d'Alcinous, type monétaire, 497.
Jarry (J.-B.-A.), catalogue, 337.
Jason, 37.
Jean, duc de Berry, collectionneur, 84, 88.
Jean, empereur romain, 1010.
Jenkins (Thomas), sa collection, 185.
Jersey (trouvaille de), 223.
Jessaint (comte de), catalogue, 329.
Jésuites de Lyon, leur collection, 140; — de Paris, 158.
Jésus entrant à Jérusalem, 684.
Jetons grecs, 697 à 706; — de jeux, 709 (voyez *Tessères*).
Jeu de pile ou face au ve siècle, 612.
Jeux publics, types qui y sont relatifs, 54, 661, 663, 665; — sur les contorniates, 691 à 695; — leurs tessères, 701, 717, 718.
Joachim II, margrave de Brandebourg, 151.
Jobert (le P. Louis), 140, 155.
Jobi (pour *Jovius*), en lettres secrètes d'atelier, 1024, 1025.
Jonge (J. C. de), 203, 257.
Jörgensen (C.), 312.
Joseph II (l'empereur), 186.
Jospin, collectionneur, 132.
Jotapé (Cilicie), 604.
Jotapien, empereur, 989.
Journal international d'archéologie numismatique, 322.
Jousseau, catalogue, 344.
Jovi conservatori, légende monétaire, 611.
Jovi cons. Prob. Aug., 979.
Jovien, empereur, 984, 995, 1010.
Jovin, empereur, 997.
Jovius, en lettres secrètes, sur des monnaies, 980, 981, 1000, 1002.
Jublains, trouvaille, 25.
Judas, ses trente deniers, 77.
Judas (docteur), 215.
Juifs, à Apamée de Phrygie, 39.
Juives (monnaies), 217, 222, 228, 269, 272, 283, 284, 290, 292, 302, 447, 503.
Jules César, 290, 294, 524, 525, 1017; — son droit d'effigie, 547; — sa réforme monétaire, 852, 857; — il supprime les pièces fourrées, 638; — son effigie sur des contorniates, 691.
Julia Domna, moules en terre cuite, 958, 960.
Julia Gordus (Lydie), 46.
Julia Mæsa, moules en terre cuite, 960.
Julia-Papiria (loi), 591.
Julien l'Apostat, 41, 965, 984, 995, 1006, 1009, 1010, 1015, 1020, 1026, 1029, 1039; — sur des contorniates, 691; — sur des tessères, 707; — et les ouvriers de la Monnaie de Cyzique, 870.
Julius Catustus (C.), sur une tessère, 719.
Junius Blæsus (Q.), proconsul, sur des tessères, 710.
Junker (Ch. Christian), 155.
Junon, son temple à Rome, 51. — Juno Capro-

Honos, légende monétaire, 924.
Hoplite grec, sur des monnaies, 53.
Horace, sur des contorniates, 691, 693.
Horatii Coclites, leur emblème, 849.
Horatius Coclès, sur les monnaies, 55, 660.
Horrearius, son rôle dans les distributions de blé, 713.
Horta (chevalier de), catalogue, 328.
Hosidius Géta (C.), ses deniers dentelés, 621.
Hospital (le chancelier de l'), sous Henri II, 103.
Hospitalis tessera, 715 à 717.
Hostilius Marcellus, prêtre d'Antinoüs, sur un médaillon, 664, 665.
Hostilius Saserna (L.), 640.
Hôtel des Monnaies de Paris, 808 (voyez Ἀργυροκοπεῖον).
Houdaut (G.), monnayeur d'Avallon, son sceau, 816, 817.
Houel, voyageur et antiquaire, 190.
Hoursel, collectionneur, 136.
Howorth (H.), 270.
Huber (Christian W.), 301, 302, 335.
Hubner (Émile), 241, 242, 294.
Hucher (Eugène), 217, 218.
Huelsen (Ch.), 231 note.
Huet, collectionneur, 136.
Hulsius (Levin), 116.
Hultsch (Friedrich), 287.
Humbert (J.-Émile), voyageur, 203.
Hunter, sa collection à Glascow, 181, 184, 208, 279.
Hussey, 264.
Huttich (Jean), 93.
Hybrides (monnaies), 640, 944.
Hygiænon, 224.
Hygie, 293, 701.
Hyllarima (Carie), 317.
Hyperperum, hyperpereum nummum, 537.
Hypsipyle et Archémore, sur des contorniates, 691.

I

IIS, HS, marque du sesterce, 546, 547, 552, 596.
Iasos (Carie), 33, 46, 499, 701.
Ibériques (monnaies), 238 à 242, 295; — mines, 786, 787 (voyez *Espagne*).
Ibis, sur des médailles talismaniques, 689.
Iconographie (voyez *Portraits*).
Iéna, médaillier de cette ville, 297.
Iliade, numérotation des chants de ce poème, 737.
Ilipsa, ses mines, 786.
Illyrie, monnaies, 277, 304, 308, 554; — mines d'or, 783.
Imago, le type monétaire, 381, 866.
Imhoof-Blumer (Fr.), 258, 260, 262, 263, 264, 298, 299, 305.
Imitations barbares des monnaies romaines, 588, 589.
IMP, en contremarque, 648.
Imperator romain, ses droits monétaires, 852, 968, 969.
IMP OTHO, en contremarque, 649.
IMP VES., contremarque de Vespasien, 649, 650.
Incrustées (lettres) et symboles divers incrustés sur les contorniates, 695, 696.
Incus, enclume, 902.
Incusa signa (contremarques), 641 à 651.
Incusi nummi (monnaies incuses), 629 à 633, 933, 945.
Inde, trouvailles de monnaies romaines dans cette région, 27; — mines d'or, 779.
Indice de valeur, sur les monnaies byzantines, 616.
Indo-Scythes, leurs monnaies, 15, 232, 266, 270, 271, 277, 281, 290, 314.
Indulgentiæ Augusti Moneta impetrata, 973.
Inficere monetam, 633.
Invicta Roma, felix Senatus, sur un contorniate, 695.
Ionie, 277.
Ionopolis (Paphlagonie), 39.
Ιππ(οθοωντίς), sur des tessères athéniennes, 701.
Irenopolis (Cilicie), 604.
Irlande, ses mines d'or et d'argent, 786.
IS, marque du Victoriat, 553.
Isaura, atelier byzantin, 1042.
Isaurie, 277, 279.

Κραπαταλός, espèce de monnaie, 518.
ΚΡΑΤ, graffito sur une monnaie de Phocide, 678.
Κροίσειος στατῆρ, 468.
Κρυσοῦς, sou d'or, 537.
KT, sur des monnaies d'Athènes, 841.
KV, marques de l'atelier monétaire romain de Cyzique, 1009.
Kubitschek (W.), 308.
Κυζικηνοὶ στατῆρες, 486 à 488.
Kupido (Franz), 302.
Kursa (le dieu), sur les monnaies de la Thrace, 37.
Κυραναίον Πτολεμαίου, 485 note, 504.

L

L. ..., de Chateaudun, catalogue, 348.
L... (V. de), catalogue, 345.
Laborde (Badeigts de), catalogue, 335.
Labyrinthe (le), 37 ; — en contremarque, 647.
Lacarry (le P. Gilles de), collectionneur, 149.
Lacédémone, 35, 282, 464, 943 ; — lingots monétaires, 876 ; — monnaies de bronze, 603 ; — monnaies de fer, 374 ; — monnaies de cuir, 375.
La Chaise (le P. de), collectionneur, 146, 155, 158.
Landecy, près Genève, trouvaille de monnaies romaines dans cette localité, 25.
Laerté (Cilicie), 604.
Lævinus (voyez *Liévin*).
Lachès, *libertus*, *officinator monetæ*, 862.
La Condamine, trouvaille, 26.
Lacroix (Léon), 225, 341.
Lacydon (le), sur des monnaies de Marseille, 41.
Lafréry (Antoine), imprimeur, 108.
Lagides, leurs monnaies, 33, 220, 244, 274, 277, 283, 319, 322, 324, 325, 368, 410 à 414, 418, 421 à 425, 430, 444 à 446 ; 484 à 486 ; 504, 520, 652, 730, 737, 738, 898, 941, 942, 953 (voyez *Égypte* et *Ptolémée*).
Lagoy (marquis de), 211.
Lagrange (marquis de), catalogue, 337.
La Haye (cabinet royal de), 203, 257, 326.
Laisné (Antoine), voyageur, 136, 158.
Laiton, cuivre jaune, 368, 369, 607, 944 ; — médaillons en ce métal, 659, 667 ; — monnaies, 598, 599, 600 ; — pièces fourrées, 639 (voyez *Bronze*).
Lalassis (Cilicie), 279.
La Mare (Philibert de), collectionneur, 147.
La Marmora (le général), 243.
Lambert (Edouard), 211.
Lambin (Denis), collectionneur sous Henri II, 103.
Lambropoulos (Alexandre), 320.
Lambros (Jean P.), 320.
Lambros (Michel), 320.
Lambros (Paul), 285, 318, 320.
Lamia (Thessalie), 289.
Lamia, triumvir monétaire romain, 903 note.
Laminoir, 811, 824.
Lamoignon (Chrétien François de), collectionneur, 149.
Lamoignon (Guillaume de), collectionneur, 149.
Lampsacènes, statères, 437, 490.
Lampsaque, 476, 490.
Landecy, trouvaille, 25.
Landolina-Paterno, 245.
Landi (Constant), 101, 155.
Lang (H.), 269.
Lange (Charles), 107.
Langlois (Victor), 215.
Langres, médaillier de cette ville, 237.
Lanuvium, tessères du collège de cette ville, 713.
Lanzi (Thomas), collectionneur, 173.
Laocoon (groupe du), 49, 691.
Laodicée de Phrygie, 35, 665.
Largentière, mines antiques, 785.
Largitio, sur un contorniate, 692.
Largitiones, (tessères des), 711.
Larissa (la nymphe), 37.
Lartius (G.), prætor, 904.
La Saussaye (Louis de), 210.
Las Babias, mines antiques, 791.
La Sizeranne (Monnier de), 224.

tina, son bige, type de deniers romains, 624. — Junon Moneta, 396, 846, 901, 971 (voyez *Hera*).
Jupiter, sa tête, 553, 557, 594 ; — son quadrige, 545, 625 ; — foudroyant les géants, 562 ; — nicéphore, 562 ; — sur des tessères, 711 ; — Sérapis, sur des contorniates, 691 (voyez *Zeus*).
Justin Ier, empereur, 13 note, 570, 579, 1016.
Justin II, ses sous d'or, 540.
Justinien, 13 note, 284, 571, 579, 617, 987, 1016, 1020, 1022.
Juvenes (collèges de), leurs tessères, 713, 714.

K

K, initiale du nom de Constantinople, sur des monnaies romaines, 577.
KA, graffito sur une pièce de Corcyre, 678.
ΚΑΛΑ, graffito sur une pièce de Térina, 678.
Καλχιδικοί στατῆρες, 437.
Kalopone, sur un contorniate, 692.
Kamnaskirès, 290.
Karabacek (J.), 301.
Καρκάδονα, nom de l'obole à Charon, 515.
Karthago, sur des monnaies, 1004 (voyez *Carthage*).
ΚΑΡΥ, légende monétaire, 493.
Καρυστία δραχμή χρυσῆ, 409, 493.
KACIO, en contremarque, 647.
Κασσίτερος, l'étain, 371.
Keary (Ch.-Fr.), 275.
Κεκ(ροπίς), sur des tessères athéniennes, 701.
Keller (Otto), 263.
Kempi (Jean), sa collection, 183.
Kenner (Friedrich), 303.
Κεράτιον, *silique*, son histoire, 574 à 580 ; 354, 467, 537, 742.
Kergariou (comte de), catalogue, 336.
Κέρμα, monnaie divisionnaire, 394.
Κερμάτιον, monnaie divisionnaire, 394, 466.
Κερματισταί, changeurs, 394.
Kernenried, trouvaille, 208.
Κέρσα, κερσαῖον, κόρσιον, espèce de monnaie, 514.
Kertch, médaillier de cette ville, 317.
Kerver (Jacques), collectionneur, 126.
Kevenhuller, collection, 170 note.
Khatzi hascheqel, demi-sicle, légende monétaire, 449.
Khell (le P. Joseph), 170.
Κίβδηλος (métal altéré), 833.
Kiev, médaillier de cette ville, 317.
Κίκκαβος, espèce de monnaie, 518, 519.
Kinch (K.-F.), 312.
King (C.-W.), 268.
Kircher (le P.), son musée, 171, 244, 245 note, 252, 282.
Kirchmaier (Gaspar), collectionneur, 150.
Kirchner (J.-E.), 295.
Κιστοφόροι, 511 (voyez *Cistophore*).
Κιθαρηφόροι, espèce de monnaie, 513.
Klagenfurt, médaillier de cette ville, 263, 305.
Klügmann (A.), 291.
Knobelsdorf, collection, 195 note, 204.
Knight (Payne), sa collection, 206.
Κοδράντης, *quadrans*, 467, 597, 606.
Koehne (B. de), 281, 313.
Köhler (H.-K.-E.), 313.
Köhler (Ulrich), 295.
Kolb (G.-J.), 193 note.
Κολλυβιστής, changeur, 394 note, 466.
Κόλλυβος, 466.
Κόμμα, le type monétaire, 381.
Koner, 282.
KONOB, sur des monnaies, 1007 (voyez *Conob*).
Konstan., marque de l'atelier de Constantinople, 1006, 1007
Koppa, sa place dans la numération grecque, 729.
Κόπτειν, frapper monnaie, 897.
Κόρη, prétendu nom des monnaies d'Athènes, 506, 507.
Κορκυραῖοι στατῆρες, 497.
Κόρσιον, 514 (voyez Κέρσα).
Kosloff (N.), catalogue, 343.
Kotchoubey (le prince Basile), sa collection, 313.
Κότυος χαρακτήρ, légende monétaire, 381.
Kouchans ou Yué-tchi, leurs monnaies, 16, 271

Leucas (monnaies de), 425, 426; — graffito, 678.
Λευκὸν χρυσίον, 488, 490.
Λευκὸς χρυσός, 356.
Levin Hulsius, 116, 117.
Levinus Torrentius, collectionneur, 141.
Lévy (A.), de Breslau, 283.
Lewarden, médaillier de cette ville, 258.
Leyde, médaillier de l'Université de cette ville, 258.
Lézard, sur une médaille talismanique, 685.
ΛΙ, sur des pièces siciliennes, 453.
Libella, petite livre, 552, 594, 595, 751, 757, 759, 760.
Libéralités impériales, tessères, 711.
Libertas restituta, légende monétaire, 1031.
Liberté (la), type monétaire à Cyzique, 488; — son bige, sur des deniers romains, 624; — son quadrige sur des deniers romains, 625.
Libra, 749; — son initiale Ⱡ, marque de l'as, 592.
Libye, orthographe de ce nom, 924.
Liceti (Fortunio), 117.
Lichtenstein (le prince de), 305, 306.
Licinius, le père, 611, 991, 996, 1009, 1021.
Licinius, le fils, 611.
Licinius Crassus (L.), ses deniers dentelés, 621.
Licinius Lucullus (L.), 524.
Liebe (Ch.), 166, 297.
Liège, médaillier de cette ville, 257.
Liévin van der Becke, collectionneur, 107.
Ligée, sur des monnaies de Térina, 38.
Ligne (le prince de), sa collection, 255, 256.
Lille, son médaillier, 237.
Linarès (bas-relief de), représentant des mineurs, 792.
Linck, catalogue, 328.
Lindberg (Christian), 311.
Lindsay (John), 266.
Lingones, plomb portant le nom de ce peuple, 710.
Lingot ou flan monétaire, 352, 353; — circulant à la place de la monnaie, 468, 528, 531, 554, 673, 875, 876, 886; — préparé pour la frappe monétaire, 928, 929; — estampillé, 303, 307, 880 à 897, 928, 929, 1026; — représenté sur une monnaie de Damastium, 877, 878.
Linkh, sa collection, 282.
Lion, type monétaire, 499, 718; — tête ou protomé, 488, 631, 689, 698, 701, 707; — lion et taureau, 468, 631.
Lionel d'Este, collectionneur, 85.
Lipara (île de), 457, 459, 951.
Lippi, catalogue, 341, 344.
Lipse (Juste), 107.
Lisbonne, collections publiques de cette ville, 239.
Lister, voyageur anglais, 127.
ΛΙΤ, sur des pièces siciliennes, 453.
Litra sicilienne et de la Grande Grèce, 400, 439, 452 à 455, 592, 742, 757 (voyez *Libra*).
Λίτρα ἀργυρίου, 552.
Livie en Juno Moneta, 973.
Livineius Regulus (L.), magistrat monétaire, 853, 855.
Livius Drusus (M.), sa loi sur les pièces fourrées, 637.
Livre romaine, 453, 534; — livre d'or, 763, 768 (voyez *Libra* et *Litra*).
Löbbecke (Arthur), 296.
Lochner (Michel Frédéric), 165.
Locres (Bruttium), 451.
Locride, 427.
Lombard (Pierre), voyageur antiquaire, 123.
Lombardo della Seta, collectionneur, 84.
Loménie de Brienne (Henri), collectionneur, 136.
Lompré (comte de), collectionneur, 140.
Londres (*Londinum*), atelier, 1005, 1010, 1011.
Longo (Giuseppe), collection, 300.
Longpérier (A. de), 219, 328.
Lonpré, écuyer du Roi, collectionneur, 146.
Loredano (Andrea), sa collection, 141.
Lorichs (Daniel de), 241, 331.
Lorraine (le cardinal de), sous Henri II, 103.
Lorraine (le duc de), sous Henri II, 103.
Loscombe (C.-W.), catalogue, 331.
Louis le Débonnaire, son denier avec les instruments du monnayage, 814, 815.

Lassen (Christian), 281.
Lastanosa (D. Vincencio Juan de), seigneur de Figaruelas, 130.
Lateres, flans monétaires, 353, 848, 865, 878, 879.
Latini (Latino), 110.
La Tour (Henri de), 223, 224, 235.
Latrones, pions de jeux, 719.
Latruncula (jeu des), 719.
Latyschev (Bernard), 315.
Laugier (J.), 235, 336.
Laurent (J.), 237 note.
Laurent (saint), son martyre sur une médaille chrétienne, 686.
Laurin (Marc) de Watervliet, antiquaire hollandais, 103, 130.
Laurium (le), ses mines de plomb argentifère, 781, 789, 794, 796, 799.
Laus (Lucanie), 630.
Lausanne, médaillier de cette ville, 260.
Lauson (le président), collectionneur, 124, 128.
Lauthier, collectionneur d'Aix, 123, 136.
La Verdière (Jaloux de), collectionneur, 124.
Lavinium et la cabane d'Enée, type d'un médaillon romain, 660.
Lavy (Filippo), sa collection léguée à l'Université de Turin, 242.
Lavagna, collectionneur, 141.
Lazara (Jo. de.), collectionneur, 141.
Lazius (Wolfgang), son projet de recueil numismatique, 20, 100.
Leake (le colonel), 267.
Lébadée (Béotie), 266.
Le Barbier-Arnoux, catalogue, 329.
Le Bas (Philippe), 228.
Λέβητες, chaudrons crétois, 646.
Le Blond et de La Chau, 180 note.
Le Bret, premier Président, collectionneur, 163.
Lechæum, port de Corinthe, 51.
Le Charron, collectionneur, 136.
Leclercqz, catalogue, 327.
Lecointe (Thomas), collectionneur, 146, 159.
Lecointre-Dupont (G.), 211.
Lee (Jacques), sa collection, 185.
Lefebvre (Jean), ou *Faber*, 108.
Légende (la), dans les monnaies, 382; — dans les impériales grecques, 298; — mode de gravure, 921.
Legras (P.-E.). catalogue, 338.
Le Hay (Jacques), 157.
Lehmann (C. F.), 288.
Leicester-Warren (J.), 272.
Leipzig, médaillier de cette ville, 297.
Leite de Vasconcellos, 240, 241.
Leitzmann (le rév. J.), 280.
Lelewel (Joachim), 210, 211, 256.
Le Mans, son médaillier, 237.
Lemberg (Galicie), collection de cette ville, 305.
Le Menestrier (les deux), collectionneurs, 128.
Lemière (Ludovic), 212.
Lemmé (Jules), catalogue, 335.
Lemovici, leurs mines d'or, 785.
Lempereur, de Marseille, collectionneur, 124.
Lenormant (Charles), 213.
Lenormant (François), 220, 268.
Le Nôtre (André), collectionneur, 146.
Lentinello (le chanoine), sa collection, 253.
Léon III, l'Isaurien, 581.
Léon V, l'Arménien, 1007.
Leontium (Sicile), 456 à 458.
Λεω(ντίς), sur des tessères athéniennes, 701.
Léopold Ier (l'empereur), 173.
Λεώς νίκη, sur des tessères, 700.
Lépaulle (Em.), 230, 342.
Le Pois (Antoine), 116.
Le Pois (Nicolas), 116.
Lepsius (Richard), 282.
Λεπτὰ δραχμή, 406, 407, 500.
Lepton, 462, 465 à 467, 606, 769.
Le Puy, son médaillier, 237.
Lermann (W.), 301.
Lesbos, 266, 277.
Letronne (A. J.), 206.
Lettres isolées sur les monnaies grecques, 835, 836; — sur l'amphore des monnaies athéniennes, 839; — sur les tessères athéniennes, 697, 698; — sur les monnaies romaines, 849; sur les monnaies de France, 824.

Magnésie du Méandre (Ionie), 466, 634.
Magnésie du Sipyle (Lydie), 106.
Magnoncour (de), catalogue, 328.
Magydus (Pamphylie), 604.
Mahaffy, 274 note.
Mahudel (Nicolas), 172.
Maille, nom d'une monnaie au moyen âge, 7.
Maillet, type parlant, 56.
Main avec doigts repliés, sur des tessères d'ivoire, 720.
Maine (le duc du), son cabinet, 139, 140, 181.
Mainoni, sa collection, 206.
Maior (Jean-Daniel), collectionneur, 150.
Maisons (le président Des), collectionneur, 181.
Majorien, empereur, 539, 691.
Majorina (voyez *Pecunia*).
Malla (Crète), 438.
Malleatores ou *malliatores*, 863, 867, 903, 905.
Malleolus, magistrat monétaire romain, 56.
Malliatores monetæ (voyez *Malleatores*).
Mallus (Cilicie), 55, 274, 643.
Malmusi (B.), 251.
Malpighi, collection, 140.
Malte, 301 note.
Malvasia (César), collection, 140.
Mamertini (Sicile), 457.
Manceps monetæ, 860, 861.
Mandl (Karl), collection, 298.
Manlius, sa maison, 971.
Mantinée (Arcadie), 424, 432, 433 ; — tessères de son théâtre, 377, 706.
Marc Aurèle, 20, 370, 524, 924 ; — médaillons encerclés, 668 ; — monnaies de restitution, 627
Marchant (le baron), 205.
Marchi (le P.), 244.
Marcianopolis, ses bronzes, 602.
Mardin (Mésopotamie), trouvaille de monnaies romaines dans cette localité, 27.
Margaritis (Philippe), collection, 319, 336.
Mariette-Pacha, 325.
Marincola-Pistoia, collection, 253.
Mariniane, impératrice, 62.
Marinianus, empereur, 289.
Marion du Mersan (Th.), 212, 327.
Marius Gratidianus (M.), supprime les pièces fourrées, 638.
Markl (Andreas), 306.
Markov (A. de), 314, 315.
Marnas, dieu fleuve, 32.
Marnix de Sainte-Aldegonde, collectionneur, 129, 130.
Mars (tête de), type monétaire, 522, 802 ; — son bige, 624 ; — son quadrige, 625 ; — son temple à Rome, 51 ; — sur des contorniates, 691.
Mars (*sodales* de), leurs tessères, 715.
Marseille, 41, 555, 556 ; — médaillier de cette ville, 235.
Marsyas, 47 ; — Marsyas-Maron, 308 (voyez *Athéna*).
Marteau, emblème de magistrat monétaire,, 849.
Martinien, empereur, ses bronzes, 611.
Marti pacifero, légende, 924, 979.
Massa, le flan monétaire, 353.
Masques scéniques, sur des contorniates, 691 ; — sur des tessères, 718.
Mathieu de Clerval, catalogue, 348.
Massilia, 64, 453.
Massimo (le cardinal), sa collection, 140, 145.
Massinissa, son nom sur ses monnaies, 35.
Massue, symbole monétaire, synonyme d'*Herculius*, 980, 981, 1000 ; — emblème de magistrat, 849.
Mathias Corvin, roi de Hongrie, collectionneur, 87, 304.
Μαθυμναιόν, légende monétaire, 932.
Matteo dal Nassaro, monnayeur, 824.
Maurice (Jules), 232, 233.
Maurice Tibère, 13, 540, 617.
Mauroceni (Pietro), collectionneur, 141.
Mausole, satrape de Carie, 480.
Mavrocordato (princesse N.), sa collection, 319.
Maxence, empereur, 370, 1003, 1021.
Maxe-Werly (Léon), 225.
Maxime, empereur romain, 1011.
Maximien Galère, 980, 981, 999, 1000, 1001.
Maximien Hercule, 247, 531, 980, 999 à 1001, 1003, 1019 à 1021, 1025, 1038 ; — médaillon

Louis XIV, son Cabinet de médailles, 135, 136, 159, 162.
Louis XV achète le Cabinet de Pellerin, 176.
Louis Ier, roi de Bavière, 300.
Louis-Guillaume, margrave de Bade, 299.
Louve (la) allaitant les Jumeaux, sur des contorniates, 691 ; — sur une médaille talismanique, 683.
Lubomirski, musée, à Lemberg, 305.
Lucas (Paul), voyageur, 136.
Luceria, ses victoriats, 555 ; — atelier romain, 849.
Lucerne, médaillier de cette ville, 260,
Luciani (Sebastiano), sa collection, 254.
Lucianus, son estampille sur des lingots d'or, 883, 884, 885.
Lucille, médaillon de bronze, 667.
ΛΥΚΙΩΝ, légende, 513.
Lucretius Trio (Cn.), magistrat monétaire, 640.
Lucretius Trio (L.), magistrat monétaire, 55.
Luculliennes (monnaies), 524, 525.
Ludi comici, leurs tessères, 718 ; — *equestres*, 718 ; — *musici*, 718.
Luguduni, légende monétaire, 1012 ; — *Lugdunum*, légende, 1014 (voyez *Lyon*).
Lundbye, 203.
Lune (la), sur des médailles talismaniques, 683, 684, 689 ; — son bige, type des *bigati*, 545, 623, 624.
Luparini, collectionneur, 141.
Lusitanie, ses mines, 797.
Lutatius Catulus (Q.), 850.
Luynes (le duc de), 213 à 215.
L X F, contremarque de la 10e légion *Fretensis*, 649.
Lycaonie, 277, 279.
Lycie, 36, 42, 220, 259, 267, 272, 277, 279, 308, 513, 644.
Lycurgue, roi mythique de Thrace, 293.
Lydie (rois de), 220, 276.
Lydius lapis, pierre de touche, 874.
Lyon, 13 note, 52 ; — atelier romain, 858, 870, 889, 961, 963, 1007, 1011 à 1016 ; — contremarques, 648 ; — tessères en plomb, 710 ; — deniers d'argent mérovingiens, 589 ; — moules en terre cuite, 955, 960 ; — son Cabinet de médailles, 158, 235.
Lyrbé (Cilicie), 604.
Lyre, type monétaire, 498, 513.
Lysimachus, *libertus*, *officinator monetæ*, 862, 863.
Lysimaque, roi de Thrace, 22, 33, 97, 272, 273, 311, 485, 683, 927.
Lyttus (Crète), 438.

M

Macdonald (George), 279.
Macedo, dieu égyptien, 677, 678.
Μακεδῷ ἀνάθημα, 677.
Macédoine, 23, 220, 227, 257, 277, 285, 289, 290, 291, 295, 298, 304, 309, 320, 414, 782, 968.
Macellum, de Rome, sur les monnaies, 51.
Machaon, 37.
Mackensie (Murdoch), sa collection, 184.
Mâcon, son médaillier, 237 ; — atelier mérovingien, 542.
Mâcon, près Chimay, trouvaille, 25.
Macot (Savoie), mines antiques, 785.
Macrien (les deux), 989.
Madame (Élisabeth-Charlotte), seconde femme de Philippe, duc d'Orléans, collectionneur, 155.
Madden (Fr.-W.), 269.
Madrid, médaillier royal, sa fondation, 238 ; — médaillier de l'Académie d'Histoire, 238.
Mænius (P.), 850.
Maffei (Achille), 109.
Mages (argent des), à Milan, 77.
Maggiora-Vergano, 246.
Magister juventutis, sur une tessère, 708.
Magistrats, leurs noms sur les monnaies grecques, 33 à 35 ; — sur les monnaies d'Athènes, 838 ; — d'Apollonie d'Illyrie, 842 ; — de Dyrrachium, 842.
Magistri Minervales, sur des tessères, 714.
Magnan (le P.), 179.
Magnence, empereur romain, 987, 988, 995, 1018.

Mezzabarba, collectionneur, 141.
Michalati, espèce de monnaies, 538.
Michanovich, collection, 285.
Michelet d'Ennery (voyez *Ennery*).
Midas (le roi), son mythe, 780.
MIKE, sur des monnaies, 1007.
Milan, atelier romain, 889, 1007, 1016, 1017, 1031; — atelier byzantin, 1042; — son Cabinet des médailles, 194, 247, 250.
Milani (Luigi), 26, 245, 251.
Μιλησία δραχμή, 499.
Milet, 51, 221, 259, 419, 499, 642, 647, 931.
Miliarense ou *Milliarense* (voyez *Millarès*).
Μιλιαρίσιον (voyez *Millarès*).
Millarès, espèce monétaire, 566 à 573, 576, 579, 580, 582, 764.
Millin (A.-L.), 191.
Millingen (James), 194, 207.
Mine du commerce, à Athènes, 508.
Minerve, sa statue sur une colonne rostrale, type monétaire, 562; — buste, sur des contorniates, 691.
Minervini (G.), 246.
Mineur, conditions de son travail, 789.
Mines (μέταλλα), 742, 773, 893; — monnaies des mines, 232.
Minos, 37, 289.
Minotaure (le), 37, 96.
Minucia porticus, 712, 713.
Minuti (le P.), 123.
Minutulus argenteus (voyez *Argenteus*).
Mionnet (T.-E.), 197 à 202.
Miroirs fabriqués avec des médaillons romains, 667, 670.
Missilia, tessères, 711, 712.
Missong (Alex.), 21, 306.
Μισθός βουλευτικός, 703.
Mithridate Eupator, 33, 44, 97, 932; — monnaies d'or frappées en son honneur, 44; — ses collections d'objets d'art, 68.
Mitreius (C.), sur une tessère, 708, 714.
Mixti nummi, 633.
Μνᾶ νησιωτική, 501 note.
Mnaieion, 445, 446.
Modèles de monnaies, 945, 946, 947.
Modène, collection de la maison d'Este, dans cette ville, 140, 244, 251.
Modius, type de tessères frumentaires, 705, 711.
Mœsie, 231, 291, 801, 802.
Mogontiacum, sur un médaillon de plomb, 947, 948.
Mois (les), sur les monnaies d'Athènes, 736, 737, 839; — sur les monnaies des rois du Pont et celles des Parthes Arsacides, 36.
Molé (Mathieu), premier président, collectionneur, 126.
Molinet (le P. Claude du), 145, 146, 190 note.
Molon, roi de Babylone, 943.
Μόλυβδος, *plomb*, flan monétaire, 371.
Mommsen (Théod.), 216, 286, 298.
Monceaux (Paul), 231.
Monceaux (M. de), voyageur, 136.
Monconys (Gaspard de), 157.
Moneta, nom générique de la monnaie, 386, 395; — déesse, 396, 900, 902 note, 1034 (voyez *Monnaie*).
Moneta Augusti, légende, 303, 563, 974.
Monetales ou *Monetarii* de Rome, 323, 396, 846, 850, 855, 856 (voyez *Monnayeurs*).
Mongez (Ant.), 192.
Monjeu, sa collection, 159.
Monnaie (la), personnifiée, 972, 973, 974, 1034.
Monnaies (les trois), type monétaire, 563, 607, 662, 902.
Monnaies privées, 963, 964, 965; — fiduciaires, 705; — de nécessité, 372; — obsidionales, 705; — étrangères, fausses ou anciennes, recherchées à Rome, 69, 70; — montées en bijoux, 70; — fourrées, 633 à 640; — comptées comme lingots, 554; — coupées, utilisées comme ex-votos, 676; — encastrées dans des tablettes votives, 674, 675.
Monnayeurs à l'ouvrage, 815, 816, 818; — d'Antioche, 844 (voyez *Monetales*).
Monnier de la Sizeranne, 224.
Monogrammes sur les monnaies grecques, 835, 836; — à Apollonie d'Illyrie et Dyrrachium, 842; — sur les monnaies romaines, 849; — — représentant des unités monétaires et pondérales, 741.

en plomb, 947; — médaille talismanique, 685.
Maximilien Ier, empereur, collectionneur, 87, 113.
Maximilien, archiduc d'Autriche, 251.
Maximin Daza, 531, 560, 981, 1000, 1001, 1009, 1021.
Maximum (édit du), de Dioclétien (voyez *Dioclétien*, 611.
Mayence, sur un médaillon de plomb, 947; — le médaillier de cette ville, 297.
Maynard (Charles), sa collection, 186.
Mayr (A.), 301.
Mazaugues (voyez *Thomassin*).
Mazochi (Jacopo), 91.
Mazzoleni (Alberto), 167 note.
ME, sur des monnaies d'Athènes, 841.
Mead (Richard), 165, 173, 185.
Médaille, étymologie du mot, 6; — son apparition dans la langue française, 8; — médailles votives, 670 à 680; — chrétiennes, 247, 686; — en deux métaux enchâssés, 944.
Médailliste, sens et origine de ce mot, 9; — académie de médaillistes, 149, 153, 154.
Médaillons, leur caractère monétaire, 652; — les plus grands, 898; — de Syracuse, 455; — du Trésor de Tarse, 682, 935. — Médaillons romains, 226, 303, 528, 657, 658; — du musée de Vienne, 25; — contorniates, 689 à 696; — encerclés, 667 à 670; — en plomb, 947.
Mediastini, esclaves de la monnaie d'Ostie, 1021.
Médicis, leurs collections à Florence, 140.
Mediolanum (Gaule), plomb, 372, 710.
Mediolanum (Italie), atelier monétaire, 1016, 1017.
Médique (sicle), 447, 448.
Méduse (tête de), sur des tessères, 700, 701, 707.
Mégalopolis, tessères de son théâtre, 706.
Mégare, 46, 277, 428.
Meibomius (Henri), collectionneur, 150.
Mélanges de numismatique de Saulcy, Hucher et Barthélemy, 217 note.
Mélétopoulos (Alexandre), 319.
Mélicerte (temple de), 50.
Melle, en Poitou, denier de cet atelier, 815; — mines antiques, 785.
Mélos, 56, 410, 501, 632.
Memorial numismatico español, 239.
ΜΕΜΦΙC, sur des plombs égyptiens, 372.
Mên, 231.
Ménade (tête de), type monétaire, 495.
Ménadier (J.), 295.
Menænum (Sicile), 458, 459.
Menenia-Sestia (loi), 397.
Mercure, type de monnaies gauloises, 372; — — de monnaies romaines, 594; — de tessères, 713.
Méreaux, 697.
Mérimée (Prosper), 213.
Merlin (C. L. W.), catalogue, 334.
Mérovingiens, leurs monnaies d'or, 356, 540 à 542; — leurs monnaies d'électrum, 360; — leurs monnaies d'argent, 589; — tiers de sou frappé à Lyon, 1016; — les monétaires, 871.
Merzbacher (Eug.), 292.
Mesembria (Thrace), 33.
Mesmes (Henri de), collectionneur, 105.
Mesmes (Jean-Jacques de), seigneur de Roissy, collectionneur, 126.
Mespelaer (trouvaille de), 24.
Messana (Sicile), 38; — pièces fourrées, 635.
Mestre, de Lyon, catalogue, 332.
Μέταλλα, mines, 773; — *Aurelia*, 783; — *Pincensia*, 783.
Μεταλλάρχης, 802.
Μεταλλεύς, mineur, 773, 800.
Metal(lis) Pannonicis, lég. monétaire, 802.
Metalli Ulpiani, lég. monétaire, 802.
Metallum Dardanicum, 783; — *Dalmaticum*, 802; — *Noricum*, 802; — *Ulpianum*, 783.
Métaponte, 39, 45, 214, 430, 435, 436, 451, 630, 653 note; — pièces fourrées, 635.
Meta sudans, de Rome, sur les monnaies, 51.
Metellus Creticus, 289 (voyez *Cæcilius*).
Méthymna, 932, 936.
Métrologiques (auteurs) de l'antiquité, 73; — modernes, 282, 287, 288.
Meynaerts (J.-P.), catalogue, 332.

Neapolis (Naples), 38, 452, 453 ; — atelier byzantin, 1042.
Neapolis Datemon, 279.
Némésis, type monétaire, 421.
Néocorat des villes grecques, 229, 294.
Néocore (voyez *Nuster*).
Neptune, sur des tessères, 711 (voyez *Poseidon*).
Néris, monnaies qu'on y a recueillies, 674.
Néron, 20, 51, 362, 370, 408, 420, 524, 548, 600, 601, 605, 659, 668, 670, 671 à 693, 707, 910, 925, 946, 1013.
Nerva, 59, 421 ; — monnaies de restitution, 626.
Nesiaca drachma, 501.
Neufchâtel (Suisse), médaillier de cette ville, 260.
Neumann (Fr.), 180.
Nevers (le duc de), sous Henri II, 103.
Newton (Charles), 272.
Newton (Waring Hay), catalogue, 333.
Nicaise (l'abbé Cl.), collectionneur, 128, 140, 149.
Nicarchus, dynaste thrace (?), 224.
Niccolini (Ph.), collectionneur, 167.
Niccolo Niccoli, collectionneur, 85.
Nicée, 41, 923 ; — atelier byzantin, 1042.
Nicéphore Phocas, 538.
Nickel, dans les monnaies antiques, 364.
Nicias, fils de Niceratus, mineur, 800.
Nicomédie, atelier romain, 530, 531, 532, 865 note, 1019, 1020 ; — atelier byzantin, 1042.
Nicopolis (Mœsie), 40.
Nicosie, atelier byzantin, 1042.
Niederrentgen, trouvaille, 26.
Nigræ monetæ, 606.
Niké, 262 ; — sur des tessères d'Athènes, 701 (voyez *Victoire*).
NKΓXC, sur des *aurei* romains, 531.
N M (*nummus*, *nummium*) sur des bronzes byzantins, 616.
Nîmes (monnaies de), 369 ; — ses as au pied de sanglier, 674, 675 ; — pièces contremarquées, 648 ; — trouvailles, 674, 675 ; — médaillier de cette ville, 237.
Ninica-Claudiopolis, 278.
Niobides, 37.
Nissen, 295.
Nobilis, *æquator monetæ*, 865 note, 1012.
Noé, à Apamée de Phrygie, 39.
Nointel (marquis de), ambassadeur, 137.
Nola (Campanie), 452.
Nomes d'Égypte, 277 ; — monnaies en plomb, 705.
Νόμισμα, nom générique de la monnaie, 386, 390 à 393 ; — αἰγιναῖον, 492 ; — Ἐρετρικόν, 494 ; — Κορίνθιον, 497 ; — Πτολεμαϊκόν, 485 ; — Φωκαϊκον, 490 ; — Λουκούλλειον, 525.
Νόμισμα, sou d'or, 537, 742.
Nomophylaques, à Lacédémone, 35.
Νόμος, nom générique de la monnaie, 393 ; — espèce monétaire spéciale, 406, 450 à 453 (voyez *Nummus*).
Nonnius (voyez *Nuñez*).
Nonussis, 747. 751, 753.
Norique, mines de ce pays, 784, 802.
Noris (Henri), 157, 166 note.
Noris (P.), 140.
Northwick, collection, 181, 208, 333.
Nota, le type monétaire, 866.
Nott (rév. G.-F.), catalogue, 328.
Νοῦμμος, monnaie-étalon, dans la Grande Grèce et en Sicile, 394, 400, 450 à 453, 551, 552 ; — monnaie de bronze chez les Byzantins, 614, 615 (voyez *Nummus* et Νόμος).
Nouveau Testament (numismatique du), 265.
Novello (Francesco), artiste de Carrare, 88.
Numa, sa tête, type monétaire, 57.
Numération grecque, 721 ; — romaine, 743.
Numérien, empereur, 990, 1008, 1014, 1028.
Numidie, 54 ; — ses mines d'or, 788.
Numisma, nom générique de la monnaie, 400.
Numisma Caroli, à l'abbaye de Corbie, 81.
Numismate, sens et origine de ce mot, 10.
Numismata, nom générique de la monnaie, 386.
Numismate (Le), revue périodique, 230.
Numismatic Chronicle (The), 264.
Numismatic Journal, 264.
Numismatique, sa définition, 5 ; — base des sciences archéologiques, 65.
Numismatische Zeitschrift (Vienne), 301.
Numismatische Zeitung, de H. Grote, 280.

Mons aureus (Slona), près Belgrade, 783.
Montagu (H), 273, 345, 346.
Monteoliveto, collection, 249.
Montfaucon (dom Bernard de), 166.
Montigny (Crignon de), catalogue, 337.
Montmorency (le duc de), sous Henri II, 103.
Montpellier, médaillier de cette ville, 235.
Moore (W. Yorke), catalogue, 341.
Mora (jeu de la), 708, 719.
Morbio (Carlo), catalogue, 339.
Morchio (G.) et Majer (N), catalogue, 347.
Mordtmann (Andreas David), 322.
Mordtmann (J.-H.), 323.
Morel-Fatio (Arnold), 329.
Morell (André), 159 à 161, 174.
Morgantia ou Morgantina (Sicile), 452.
Morosini, collection, 252.
Μορφή, le coin monétaire, 898.
Morton (James, comte de), catalogue, 327.
Moscardi, collectionneur, 141.
Moscou, médaillier de cette ville, 313, 315.
Motya (Sicile), 214.
Moules en terre cuite ou en pierre, pour monnaies, 641 note, 950, 955 à 962, 1013 ; — pour tessères, 966 ; — pour bijoux, 952, 966.
Moulins, médaillier de cette ville, 237.
Moustier (marquis de), catalogue, 336.
Montous, monnaie primitive, 397.
Mowat (Robert), 232.
Mules (bige de), type de tessères, 707.
Muller (Ludwig), 310, 311.
Munatia (le portique), sur un contorniate, 692.
Munatius Plancus (L.), ses monnaies à Lyon, 1011, 1012.
Münch (A.), 260.
Munich, collection du roi de Bavière, 111, 204, 299.
Munter (Balthasar), sa collection, 183, 327.
Münzstudien, de H. Grote, 280.
Muratori, 172.
Muret (Ernest), 224.
Musalliger, sur un contorniate, 692.
Musée britannique, ses premiers accroissements, 172, 185, 186, 202, 206 ; — collection Blacas, 216 ; — collection Cunningham, 271 ; — autres accroissements, 268 ; — catalogue de ses collections, 274.
Muselli (Jacques), 172.
Mussidius Longus (L.), magistrat monétaire romain, 853.
Myconos (île de), 321.
Mylæ (Sicile), 227.
Myres (John L.), 278.
Myron, sculpteur, 47.
Myshémihecté, 440, 443.
Myshémitétarté, 440, 441, 443.
Mysie, 277.
Mytilène, 33, 441, 489, 490, 631, 843.
Myt-Rahineh (trouvaille de), 325, 886.

N

$\overline{\text{N}}$ (=*nummi*), sur des monnaies des Vandales, 618.
N·I, sur des bronzes de Venusia, 455.
$\overline{\text{N}}$ IIII (4 *nummi*), 618.
$\overline{\text{N}}$ XII (12 *nummi*), 618.
$\overline{\text{N}}$ XXI (21 *nummi*), 618.
$\overline{\text{N}}$ XLII (42 *nummi*), 618.
Naples, sa collection royale, 246, 249.
Napoléon III (l'empereur), 215, 243.
Narbonne, son médaillier, 237 ; — atelier monétaire romain, 1017 à 1019.
Nasium, plomb, 710.
Naucratis (trouvaille de), 276.
Naue (J.), 296.
Navis, ou revers des monnaies romaines, 380.
Navius, augure coupant un rocher, type d'un médaillon romain, 50, 660.
Naxos (île de), 45, 498.
Nabatéennes (monnaies), 214, 215, 217, 222, 323.
Nævius Capella (C.), 855.
Nagidus (Cilicie), contremarques, 643.
Namur, médaillier de cette ville, 257 ; — son atelier au moyen âge, 821.
Nancy, son médaillier, 237.
NE, sur les monnaies d'Athènes, 841.

80 Ὁλοκότινος, 889.
Olshausen (Justin), 310.
Olympianus, sur une tessère, 719.
Olympias, sa tête, sur des contorniates, 691.
Olympie (jeux d'), 54, 292.
Ombilics de vases en terre cuite, reproduisant des monnaies grecques, 653, 654.
Ὁμήρειον, nom d'une monnaie, 510, 511 (voyez *Homère*).
OMHPOC, légende sur des monnaies, 510.
Omphalos delphique, type monétaire, 496.
Onatas, sculpteur, 47.
Once, 454, 459, 603, 605, 742, 747, 759, 770.
ONKIA, marque de l'once, 459.
Opeimius, magistrat monétaire romain, 849.
Opifices monetæ, 869.
Oporto (Université d'), son médaillier, 239.
Optio et exactor auri, argenti et æris, 862, 863, 973.
Or, flan monétaire, 353 à 356 ; — blanc ou pâle, 356 (voyez *Électrum*) ; — pièces fourrées, 634 ; — mines, 775, 782, 785, 786 ; — affiné, 873, 874 (voyez *Obryzum*).
Oran, médaillier de cette ville, 237.
Orchomène, 37, 495.
Ὀρχομένιος ὀβολός, 495.
Oreos (Eubée), 293.
Oreschnikov (Alexis), 314, 315, 316.
Orescii, tribu thraco-macédonienne, 41, 413.
Orfèvres-monnayeurs, 844, 845, 870.
Orgue hydraulique, sur un médaillon, 53, 691.
Orléans (duc d'), voyez *Gaston*.
Orléans (duchesse d'), mère du Régent, sa collection, 163.
Orléans (Louis, duc d'), fils du Régent, sa collection, 163, 190 note.
Orléans, ses deniers d'argent mérovingiens, 589 ; — médaillier de cette ville, 237.
Oronte, satrape, 36, 53.
Oropherne, roi de Cappadoce, 272.
Orpailleurs, 788.
Orsini (Fulvio), 105.
Orsoaltius, roi thrace, 224.
Ortelius, collectionneur hollandais, 102.
Orthosia (Carie), 923.
Ortygie (nymphe), 38.
Orviéto, sceau de la Monnaie de cette ville, 815, 816.
Os (tessères en), 697, 718, 720.
Osca, ses mines, 558.
OSCA, légende, sur des deniers romains, 558.
Oscence (voyez *Argentum*).
Oselles, de Venise, 666.
Osiris, graffito en son honneur, 678.
Osnabruck, médaillier de cette ville, 297.
Osques (monnaies), 292, 547 (voyez *Sociale (guerre)*.
Osselets, sur une tessère, 707 ; — type monétaire, 936.
Ostie, atelier monétaire, 1020, 1021.
Ostie (vue du port d'), type monétaire, 51.
Ostiense (forum), sur des tessères, 710.
Ostrogoths (monnaies des), 13, 284, 582.
Othon, monnaie de cet empereur, 138 ; — contremarque, 649.
Οὐγκία, once, définition, 459.
Oural, ses mines d'or, 779.
Ours, type de tessères, 718.
Ourse (la grande), type monétaire, 55.
Ouseley (William), 192.
Outils de mineur, 789.
Ouvarov (le comte Alexis), 313.
Overbeck (J.), 291.
Oxford (Robert, comte d'), sa collection, 185.
Oxford et la collection bodléienne, 118, 173, 270. 280.

P

P..... de Bayonne, catalogue, 344.
P....., professeur à Würzbourg, catalogue, 347.
P..... (marquis), de Milan, catalogue, 339.
Π....., initiale du *pentoncion*, 457.
Paar (Charles-Joseph, comte de), sa collection, 175.
Pacatien, empereur, 61, 1022.
Παχεῖα δραχμή, 406, 407, 420, 500.
Pactole, ses paillettes d'électrum, 780.
Padoue, médaillier de cette ville, 253 ; — trouvaille, 74.

Numismatische Zeitung, de Leitzmann, 280.
Numismatiste, sens et origine de ce mot, 10.
Nummariæ tesseræ, 710 à 713.
Nummium byzantin, 771.
Nummularii officinarum, 863, 864.
Nummus, nom générique de la monnaie, 386, 400 ; — définition, 450 à 453, 550, 551 ; — *æreus*, 614, 615, 765, 769 ; — *argenteus*, 544 ; — *aureus*, 522 ; — *bracteatus*, 629 à 633 ; — *castrensis*, 850, 968 ; — *centenionalis*, 580, 609, 612 à 614, 769, 770 ; — *decargyrus* (voyez *Decargyrus*) ; — *denarius*, 544, 564 ; — *incusus*, 629 à 633 ; — *mixtus* (fourré), 633 à 640 ; — *follis* ou *phollaris*, 769, 770 ; — *quinarius*, 544, 549 ; — *serratus* ou *dentatus*, 619 à 623 ; — *sestertius*, 400, 453, 543, 544, 550, 551, 753, 754 ; — sesterce de bronze, 596, 599 (voyez Νόμος et Νοῦμμος).
Nuñez (Louis), 130.
Nuster (Louis), 132 note.
Nuvolari di Castel d'Ario, catalogue, 348.

O

O, initiale du nom de l'obole, 427, 430.
OB *(obryzum)*, sur les monnaies d'or, 889, 890, 892, 984, 1017 (voyez *Obryzum*).
Ὀβελίσκοι, ὀβελοί, lingots primitifs, 426, 514, 673, 877.
Oberlausitzische Gesellschaft, sa collection, 289 note.
Obizzi (Tomasso), sa collection, 251.
OBO, sur un bronze de Séleucie de Syrie, 604.
Obole, définition, 426 à 432 ; — origine du mot, 877 ; — obole d'or, 468, 471 ; — attique, 456 ; — d'Égine, 492 ; — de Delphes, 496 ; — d'Orchomène, 495 ; — phocidienne, 496 ; — variétés, 405, 408, 440, 453, 454, 467, 603, 726, 739, 740, 742, 771 ; — obole à Charon, 515 à 518.
OBOΛOI B, sur des plombs égyptiens, 372, 425, 705.
OBOΛOΣ, sur des bronzes, 430.
Obriz, mot arabe signifiant *or pur*, 893.
Obrussa, obryzum, obryziatum, ὄβρυζον (χρυσίον), 307, 353, 354, 362, 798, 833, 883, 884, 886, 889, 890, 984, 993, 996, 1007, 1011 ; — *obryziatum* ou *obryzum Sirmii*, 1026 ; — *Thessalonicæ*, 1037 ; — *Treveris*, 1039.
Obsidionales (monnaies), 372, 375, 376, 377, 378, 705, 963, 964.
Occo (Adolphe), d'Augsbourg, 107, 110.
Octave, sa tête, type monétaire, 513, 1017.
Octobole, 405, 421, 495.
Octochalque, 463.
Octodrachme, 404, 412, 413 ; — d'or, 440, 444.
Octussis, 747, 751, 753.
OΔ, initiales du nom de l'obole, 428.
Ὀδελός, obole, 428.
Odénat, 213.
Odescalchi (le prince), sa collection, 174.
Odessa, médaillier de cette ville, 317.
Odessus, ses bronzes, 602.
Ὀδολκή, obole, 428.
Odomantes, peuplade thraco-macédonienne, 41.
Odryses, peuple thrace, 41.
Odyssée, numérotation des chants de ce poème, 737.
Œil (le mauvais), sur des médailles talismaniques, 685, 689.
Œniadæ (Acarnanie), 285.
Œnoanda (Pisidie), 279.
Officinatores Monetæ, 861 à 863, 888.
Officines de l'Hôtel des monnaies d'Athènes, 839 à 841 ; — des ateliers romains, 970 et suiv.
OΓKI, marque de l'once, 459.
Οἰνο(ηίς), sur des tessères athéniennes, 701.
Oisel (Jacques), collectionneur, 141, 155.
Oiselay (Th.-Fr. d'), collectionneur, 129.
Olba (Cilicie), 279.
Olbiopolis ou Olbia, 208, 317, 602, 834, 949.
Oldemberg, collectionneur, 141.
Oldfield (Edmund), 265.
Olearius (J.-C.), 155.
Olivier (Aubin), mécanicien monnayeur, 824, 825.
Olivieri (Agostino), 246.
Ὁλκή, drachme, 407, 742.

PAX AVG, légende monétaire, 529.
Payne Knight (R.), 206, 208.
Pays-Bas (voyez *Hollande*).
P E, en monogramme, sur les contorniates, 695.
Pearce (S.-S.), catalogue, 347.
Péculat, vol de troupeaux, 398.
Peculium, 398, 399.
Pecunia, nom générique de la monnaie, 386, 397 à 399, 505; — *signata formâ populi romani*, 866, 867; — *majorina*, 608, 609, 613.
Pecus, origine de *pecunia*, 505.
Pednelissus (Pisidie), 604.
Pedrals (Arturo), sa collection, 238, 239.
Pedrusi ou Pedrucci (le P.), 141, 163, 249.
Pégase, type monétaire, 456, 496, 509.
Peghoux (A.), 212.
Pehlvies (légendes), 283, 310, 323 (voyez *Sassanides*).
Peierus, fleuve, sur les monnaies de Prusa, 41.
Peinture murale de Pompéi, représentant des Amours monnayeurs, 898 à 900.
Πει(ραιεύς), sur des tessères, 700.
Peiresc (Fabri de), 122 à 127, 129, 136, 146, 686, 687.
Πηλαμύς, thon, symbole monétaire de Cyzique, 487.
Pelanor, lingot primitif de Lacédémone, 464, 876.
Pelica, chef des *mediastini* de la monnaie d'Ostie, 1021.
Pelichos, héros corinthien, sa statue, 672.
Pellène (Achaïe), 463 note.
Pellerin (Joseph), 175 à 179, 190.
Pellerin de Plainville, 177, 179.
Pelliculati nummi, 633.
Péloponnèse, 277, 293, 295, 320, 374.
Pembroke, collection, 167, 173, 207, 266, 330.
Πεμπώβολον, 422, 742.
ΠΕΝ, sur des monnaies d'Agrigente, 456.
Pendjab, monnaies grecques et romaines trouvées dans cette région, 22.
Pennisi di Floristella (S.), sa collection, 254.
Pentadrachme, 404, 414; — d'or, 444.
Pentadrachmia de Chios, 414, 415.
Pentalitron, 454, 456.
Pentanummium, monnaie de bronze byzantine, 616, 617.
Pentastatère, 440, 445.
Pentéchalque, 463, 464.
Pentécontadrachme, 446.
Pentécontalitron, 412, 454, 455, 472 à 474, 652, 898.
Penthésilée, sur des contorniates, 691.
Pentobole, 405, 422, 463, 726.
Pentoncion, 454, 455, 457.
Per æs et libram, formule, 717.
Peralta (le prince de), sa collection, 184.
Percussum Antiochiæ, 993; — *Karthagine*, 999; — *Londini*, 1010; — *Lugduni*, 1015; — *Romæ*, 976, 979; — *Treveris*, 1038, 1839.
Percutere, frapper monnaie, 897.
Perdiccas II, pièces fourrées, 635.
Perdrizet (Paul), 231.
Perga (Pamphylie), 46, 604.
Pergame, 33, 35, 229, 244, 263, 279, 512, 647, 664, 737, 923, 948.
Περ(ικλῆς), sur des monnaies d'Athènes, 840.
Périer (le P. Antoine), 156.
Périgueux, son médaillier, 237.
Périnthe (Thrace), 33.
Periodico di numismatica, 247.
Perizonius (Jac.), collectionneur, 141.
Pernice (Erich), 288.
Péronne, médaillier de cette ville, 236.
Perperene (Mysie), 40 note.
Perrier, catalogue, 332.
Perrier (F. du), collectionneur d'Aix, 119, 127.
Perse, trouvailles de monnaies romaines dans ce pays, 27.
Perse (le roi de) agenouillé, type monétaire, 469.
Persée, roi de Macédoine, 279.
Perséphone, à Cyzique, 52 (voyez *Tanit*).
Persil, type parlant, 56.
Perses Achéménides, 234, 260, 264, 276 (voyez *Achéménides*).
PERTE*(nsium)*, Perthes, sur un plomb, 372, 710.
Pertica, attribut d'*Æquitas*, 397.
Pertinax, César, 290.

Pæonie, 41, 259, 291.
Pæstum (monnaie de), 903.
Pagi (le P.), collectionneur, 140.
Παίμα, le type monétaire, 381.
Paix (la), type monétaire, 528, 802.
Paix (la), pièce de théâtre mentionnée sur des tessères, 701.
Palagi, collection, à Bologne, 253.
Palé, ville de Céphallénie, 433.
Palerme, atelier byzantin, 1043; — médaillier de cette ville, 253 (voyez *Panorme*).
Palin (comte de), catalogue, 333.
Παλλάδες, nom des monnaies d'Athènes, 506, 507.
Pallantium (Arcadie), 432.
Pallas, type monétaire, 301, 456; — sur des tessères, 698, 707, 711; — Promachos, 528; — nicéphore assise, 683; — dans un quadrige, 625 (voyez *Athena* et *Minerve*).
Pallor et Pavor, type monétaire, 232.
Palma feliciter, formule sur des contorniates, 695.
Palme, différent monétaire, 884, 885, 1029, 1035.
Palmyre, 21, 217, 287, 289, 306; — tessères en terre cuite, 377; — en plomb, 705.
Pamphylie, 42, 259, 277, 289, 293, 644.
Pan (masque de), type parlant, 56, 485.
Panathénées, mentionnées sur des tessères, 701.
Πανδιονίς, sur des tessères athéniennes, 701.
Pandosia (Bruttium), 214, 451, 453, 630.
Panégyriarque, à Apamée de Phrygie, 35.
Panel (le P. Xavier), 171, 212, 238.
Pangée (mont), ses mines d'or et d'argent, 782.
Panhellénies, mentionnées sur les tessères, 701.
Pannonie, 291, 1027; — mines d'or, 783, 802; — figure allégorique sur des monnaies romaines, 303.
Pann(onicum), sur des monnaies, 802.
Panorme, 262, 457, 458, 459 (voyez *Palerme*).
Pantaléon (Henri), 101.
Panticapée, 56, 654.
Παντοδαπόν ἀργύριον, 387, 388, 392.
Παντοδαπόν χρυσίον, 388.
Panvinio (Onuphrius), 115.
Paphlagonie, 264, 277, 315.
Paphos, temple de cette ville sur les monnaies, 50.
Παράσημον, le type monétaire, 381.
Paravey, catalogue, 337.
Paris, trouvailles de monnaies romaines faites dans cette ville, 26 (voyez *Cabinet des Médailles*).
Parisius (Prosper), 116.
Parium, sa contremarque, 647.
Parme, collection des Farnèse dans cette ville, 140, 252.
Paros (île de), 501.
Παρθένοι, nom des monnaies d'Athènes, 506, 507.
Parthénon d'Athènes (vue du), 48.
Parthénope, sur les monnaies de Néapolis, 38.
Parthes arsacides, 266, 270, 275.
Paruta (Philippe), 130.
Paryadrès (mont), ses mines d'argent et de cuivre, 780.
Parys (J.-V. van), catalogue, 326.
Pasqualini (collection), 126, 686.
Pasqualino (Lælio), 105.
Paschalis (P.), 321.
Patin (Charles), 143, 147, 151, 158.
Patine des monnaies, 367, 383 à 385.
Patræ (Achaïe), 973.
Patricius, nom estampillé sur une barre d'argent, 894.
Patrimonium, sur des tessères, 710.
Patsch (G.), 307.
Patte de sanglier, appendice de monnaies de Nîmes, 675.
Paul II (le pape), collectionneur, 86.
Paul(us) ou *Paul(inus)*, estampille sur un lingot d'argent, 887, 888.
Pausanias, roi de Macédoine, pièces fourrées, 635.
Pausanias (commentaire numismatique de), 263, 275.
Pautalia, ses mines d'or et d'argent, 782.
Pavillon (Nic. Georges), collectionneur, 126.
Pavor et *Pallor*, type monétaire, 232.

Pied fort, 830.
Piéridès (D.), 269.
Pierre de touche, 874.
Pierre et Paul (les SS.), sur des médailles chrétiennes, 687.
Pietas Augustorum, légende, 1038.
Piété (la), son bige, type de deniers romains, 624.
Pieuvre, type monétaire, 494.
Pigorini (L.), 245.
Pile ou revers des monnaies, 380.
Pileus de Vulcain, 901, 902.
Pilloy (Jules), 212.
Pincum (Mœsie), ses mines d'or, 783, 802.
Pinder, 280, 282, 284.
Pinkerton (Jean), 182.
Pinkett (T.-E.), catalogue, 349.
Pion (le mont), à Éphèse, 32.
Pions de jeux, 377.
Piovene, collection, 249.
Piquetti, collectionneur, 141.
Pirée (le), tessères de son théâtre, 706.
Pirène (fontaine), 40.
Pisa (Elide), 293.
Pisano (Hermolaus), collection, 167, 168 note.
Pisidie, 259, 277.
Pistis, sur des tessères d'Athènes, 701.
Piterboroug, collectionneur, 142.
Pittakis (Constantin), 318.
Pixodarus, satrape de Carie, 443.
Pizzamiglio (L.), 245.
Pizzini di Ala, collection, 305.
Placidie, impératrice romaine, 996.
Plætorius (L.), magistrat monétaire, 973.
Plaisance (le Chapitre de), sa collection, 252.
Plancius (Cn.), 640.
Plantin, imprimeur d'Anvers, 130.
Plautia-Papiria (loi), 552, 595.
Plebei urbanae frumento constituto, sur des monnaies de Nerva, 59.
Pléiades (les), 55.
Plémochoé, sur des tessères athéniennes, 698, 699, 701.
Πλίνθος, le flan monétaire, lingot, 353, 875.
Plomb argentifère, produit des mines, 775, 786 ; — flan monétaire, 371 à 374 ; — monnaie, 634 ; — médaillon, 947, 948 ; — médailles chrétiennes, 686 ; — tessères, 233, 318, 319, 322, 425, 697, 700, 709, 710 ; — des carrières de marbre, 709.
Plutus (le) de Céphisodote, 48.
PNR (*portorium nundinarum remissum*), 308.
Pô (le), aurifère, 784.
Podschiwalov, 316.
Pœmanenum (Mysie), 289.
Pogge (le), collectionneur, 86.
Poids grecs, 286, 288, 302, 303 ; — poids des monnaies grecques, 282, 287, 288, 309 ; — des monnaies romaines, 309, 524 et suiv., 577 et suiv.
Poignards, sur des médailles talismaniques, 689.
Poinçons mobiles pour les légendes monétaires, 921 ; — contremarques, 642, 643 ; — poinçon de la garantie, 808.
Points secrets, 823, 978, 986, 1029, 1035.
Poitiers, son médaillier, 237.
Pollazi (Valerio), collection, 140.
Polémon, roi du Bosphore, 289.
Poli, collection, 249.
Politien (Ange), 90.
Πῶλοι, nom des monnaies de Corinthe, 509.
Pollux (Julius), son lexique, 72, 275.
Polyclète, sculpteur, 48.
Polycrate, de Samos, 373, 634.
Polydore, sculpteur, 49.
Polystefanus, sur un contorniate, 692.
Pomme, type parlant, 56.
Pompée (Cn.) le Grand, ses pièces d'or, 524.
Pompée (Cn.), fils, ses as de bronze, 596.
Pompée (Sextus), ses as de bronze, 596.
Pompei, peinture murale représentant des Amours monnayeurs, 898 ; — trésor d'argenterie, 749.
Pondo, livre poids, 749.
Πονηρὰ χαλκία, 461.
Pontgibaud, mines antiques, 785.
Pont (le), 42, 264, 277, 289, 290, 313, 314, 315 ; — mines d'argent et de cuivre, 780.
Pontificat (souverain) des empereurs, 287.

Pesari (Léonor), sa collection, 184.
Pescennius Niger, 989.
Πεσσόν, jeton, 696, 702.
Pestalozzi (Jérôme), collectionneur, 158.
Πέταλον, le flan monétaire, 353, 632.
Petau (Paul), collectionneur, 126, 166 note.
Petillius Capitolinus, ses monnaies, 51.
Petis de la Croix, voyageur, 136.
Petit (Pierre), collectionneur, 148.
Pétrarque, collectionneur de médailles antiques, 83; — son influence artistique, 88.
Petriccioli, collection, 195 note, 297.
Petroni, placeas ! sur un contorniate, 692.
Petronius Maximus, consul, sur un contorniate, 694, 695.
Petronius Sabinus (P.), nom sur des tessères, 714.
Petronius Turpilianus (P.), magistrat monétaire, 853.
Peuple romain (Génie du), son bige, type de deniers de la République romaine, 624.
Peytrignet, collection, 286.
Pfau (Gaspar de), sa collection, 175.
Pfeiffer (Michel-Timothée), sa collection, 180 note.
Phæstus (Crète), 381.
Φαίνους εἰμὶ σῆμα, 382.
Φαιστίον τὸ παῖμα, 381.
Phallus ailé, sur une médaille talismanique, 685.
Pharæ d'Achaïe, 461.
Pharamond, son effigie prétendue, 98.
Phardu, 320.
Pharnabaze, satrape, 36.
Pharnacia (Pont), 933.
Phénicie, 42, 214, 234, 259, 260, 302, 324, 448.
Pheræmon, sur des monnaies de Messana, 38.
Phères (Thessalie), 40.
ΦΙ, sur des monnaies d'Athènes, 841.
Phidias, sculpteur, 48, 285, 293.
Phidon, roi d'Argos, ses ὀβελίσκοι, 673, 877.
Philactères monétiformes, 681.
Philémonidès, entrepreneur de mines, 800.
ΦΙΝΤΕΡΑ, en graffito, 678.
Philippe II de Macédoine, 22, 54, 311, 355, 443, 469, 525, 939; — son effigie, 682; — doubles statères, 418; — statère fourré, 634; — coin monétaire, 905, 906.
Philippe V de Macédoine, ses monnaies dentelées, 620, 622.
Philippe le Jeune, empereur romain, 287, 641.
Philippe le père, empereur romain, ses *aurei*, 525; — médaillons encerclés, 668; — moules en terre cuite, 962; — marques d'officines, 975; — pièces hybrides, 641.
Philippe V, roi d'Espagne, 238.
Φιλίππειοι στατῆρες, 480 à 482.
Philippes, nom de monnaies grecques, 437, 438, 480, 481; — nom de monnaies impériales romaines, 482, 525, 564.
Philippi, centre des mines d'or de Macédoine, 782.
Philippopoli (médaillier de), 309.
Philippopolis de Thrace, ses médaillons, 663.
Philoctète à Lamia (Thessalie), 37, 289.
Φιλωνίδειον ἀργύριον, 387.
Φιλιστίδειον νόμισμα, 474.
Philistis, femme de Hiéron II, 44, 249, 474.
ΦΧ, sur des monnaies d'Athènes, 841.
Phocaïdes (Φωκαΐδες), 356, 358, 437, 438, 489, 490, 843, 931, 933.
Φωκαϊκοὶ στατῆρες, 489, 490.
Phocas, empereur byzantin, 15.
Phocée, 56, 441, 489, ~~631~~, 834, 843, 931.
Phocide, 427, 433, 495, 496; — graffito, 678.
Φωκικοὶ στατῆρες, 495.
Φόλλις (voyez *Follis*).
Phoque, symbole monétaire de Phocée, 489, 490.
Photiadès-Pacha, catalogue, 342.
Phrixus et Hellé, 37, 780.
Phrygie, 272, 303; — ses mines d'or, 780.
Phrygillos, graveur, 45, 300.
Φθοΐδες, 877.
Phylactères chrétiens, 685.
Pianelli, collectionneur, 129.
Pic, instrument de mineur, sur les monnaies de Damastium, 877.
Picchi (Cam.), collectionneur, 141.
Pick (Behrend), 297.

888, 889, 984, 996, 997, 1016, 1017; — Sisciæ, 1030; — Thessalonicæ, 1037; — Treveris, 1039, 1040.
Pyrénées (les), leurs mines, 787.
Pyrrhus, ses éléphants, 54.
Pythagore, sur des contorniates, 691, 694.
Pythès (le Lydien) et ses dariques, 470.
Pythiques (jeux), sur un médaillon de Philippopolis (Thrace), 663.
Pyxus (Lucanie), 630.

Q

Q, marque du quinaire, 556.
ϙ, sur les monnaies de Corinthe, 496.
Quades (les), 933.
Quadragesuma remissa, légende, 1013.
Quadrans, 435, 454, 458, 593, 594, 595, 597, 603, 606, 747, 758, 759, 770, 771.
Quadras y Ramon (Vidal), sa collection, 241.
Quadrigati, 545, 623 à 625.
Quadrige, type de revers du Démarétion, 474; — type de deniers de la république romaine, 625; — sur des contorniates, 691.
Quadrusssis (4 as), 592, 747, 751.
Quarantième, impôt de douane, 1013.
Quarantièmes de Chios, espèce de monnaie, 415, 416.
Quart d'obole, 595; — de silique, 582, 853.
Quartarii d'or (médaillons), 526.
Quaternariæ formæ, médaillons d'or d'Elagabale, 529, 655.
QVATERNIO en légende sur une pièce d'argent, 563.
Quaterniones (médaillons d'or), 528, 529, 562.
Quatuordeciære, 751.
Quatuorvirs monétaires, 852.
Queipo (Vasquez), 239.
Quelen (Eléazar de), catalogue, 341.
Questemberg (voyez *Erech*).
Questeurs urbains signant les monnaies, à Rome, 851.
Quietus, empereur romain, 989.
Qui ludit arram det quod satis sit, sur une tessère, 707.
Quinaire, 525, 544, 545, 549 à 551, 557, 605 à 607, 748, 751.
Quinctius Flamininus (T.), ses monnaies, 968.
Quincunx, 454, 592, 593, 747, 751.
Quindeciære, 751.
Quiniones, 532, 562.
Quintille, empereur romain, 306, 976, 1008, 1031.
Quirillus, son estampille sur des lingots d'or, 884, 885.

R

R..., catalogue, 346.
P, initiale grecque du nom de Rome, 577.
Racine (Aug.), catalogue, 336, 337.
Ramsay (le général), catalogue, 331.
Ramsay (W.), 278.
Ramus (Christian), 202.
Ranchin (François de), collectionneur, 123, 125.
Ranuce II Farnèse, sa collection, 140.
Rapson (E.-J.), 271.
Rascas de Bagarris (voyez *Bagarris*).
Rasche (Jean-Christophe), 182.
Rathgeber (G.), 283.
Ratio ad assem, 746; — *ad denarium*, 752, 753; — *ad sestertium*, 753.
Ratites, nom vulgaire des monnaies de la république romaine, 629.
Rauch (Adolphe de), 282, 283.
Ravenne, atelier romain, 889, 1007, 1021, 1022; — atelier byzantin, 1042, 1043.
Raynaud (le P. Th.), collectionneur, 129.
Reboul (Jacques), collectionneur d'Aix, 180.
Récamier (Étienne), 21.
Recuperi (baron de), sa collection, 202, 310.
Régalien, empereur romain, 308.
Regenbogenschusselchen, 933.
Régions de Rome, mentionnées sur des tessères, 715.
Rehdiger (Thomas), sa collection, 150.

Poole (Reginald Stuart), 274, 277.
Poole (Stanley Lane), 275.
Populonia, 227, 901 note.
Porcelaine (monnaie de), 377, 378.
Portici, collection, 249.
Porticus Minucia, 712, 713.
Portorium nundinarum remissum, sur des monnaies de Claude, 59, 308.
Portraits sur les monnaies, 36, 261, 296.
Portugal (collections de), 239.
Poseidon Onchestius, 37; — et Athéna, 38; — debout, 630.
Posidium de Syrie, 279.
Posidonia (Lucanie), 451, 630; — pièces fourrées, 635.
Postolacca (Achille), 318, 319.
Postume, empereur romain, 524, 946, 947, 962, 1005, 1014.
Potin, flan monétaire, 371.
Poullain, correspondant de Peiresc, 124.
Poupée (κόρη), 506, 507.
Pourtalès-Gorgier (comte de), catalogue, 334.
Præfecti Urbis, signant les monnaies à Rome, 851.
Præmia, sur des contorniates, 695.
Præpositus mediastinorum monetæ, 1021,
Præpositus Monetæ, 861.
Præpositus scalptorum sacræ Monetæ, 866.
Prague, médaillier de cette ville, 304.
Praxitèle, sculpteur, 48, 293.
Pré-de-Seigle (François), collectionneur, 124.
Préteurs, signant les monnaies, à Rome, 851.
Prideaux (W.-F.), 273.
Prileszky (J-B), collectionneur, 169 note.
Princeps juventutis, 231, 714.
Prinsep (James), 270.
Priscianus (Fl.), fonctionnaire de l'atelier de Trèves, 888.
Priscus Attalus, 984, 1018, 1039.
Probator monetæ, 864, 865, 884, 885, 905 note.
Probus, 21, 230 note, 306, 561, 978, 990, 1008, 1014, 1023, 1032, 1040.
Proclès, artiste graveur de monnaies, 45.
Proconsuls romains, sur les monnaies grecques, 34, 36, 287.
Procurator a rationibus, 858.
Procurator fisci, 858.
Procurator metallorum, 801.
Procurator monetæ, 857, 858, 859, 860, 861, 1037.
Profectio, type de médaillons romains, 662.
Prokesch-Osten (comte de), 302, 314.
Promptuaire (le), des médailles, 95.
Propoloi, à Delphes, 35.
Protésilas, type monétaire, 37.
Protomé de cerf agenouillé, type, 498.
Prou (M.), 233.
Proue, type des monnaies de la république romaine, 593, 629.
Providentia Aug., légende, 979.
Prusa *ad Olympum* (Bithynie), 41.
Prytanes, sur les monnaies d'Éphèse, 33, 498; — sur des tessères athéniennes, 701.
Prytanies, sur les monnaies d'Athènes, 839, 841.
Ψῆφος, jeton, 372, 696.
Psophis (Arcadie), 432.
Ψώθια, espèce de monnaie, 518, 519.
Πτολεμαϊκὸν νόμισμα, 485.
Ptolémais de Pamphylie, 289; — de Carie, 290.
Πτο(λεμαΐς), sur des tessères athéniennes, 701.
Ptolémée I Soter, 23, 377, 484, 504, 738, 940, 941.
Ptolémée II Philadelphe, 97, 274, 421, 422, 425, 460, 463, 464.
Ptolémées (les), 520, 737, 738 (voyez *Égypte* et *Lagides*).
PS = *pusulatum* (*argentum*), 888, 889.
Publicani metallorum, 801.
Puchstein (Otto), 319 note.
Pudicitia, type monétaire, 939.
Puellæ Faustinianæ, sur des monnaies d'Antonin le Pieux, 60.
Pujol y Camps, 238, 240.
Pulli, poulains, noms des monnaies de Corinthe, 509.
Puniques (monnaies à légendes), 215, 217, 243, 248, 301 (voyez *Carthage*).
Pupienus (voyez *Clodius*).
Pureté de l'or monnayé, 353 à 356.
Pusilla libra, petite livre, 757.
Pusulatum ou *pustulatum* (*argentum*), 307, 362.

Rome (déesse), type monétaire, 291, 544, 562, 593, 594, 623, 691, 692, 695, 711, 802, 887; — Rome et Auguste, leur autel à Lyon, 52.
Rome, sa monnaie primitive, 397; — ses monnaies dentelées, 620, 621; — monnaies d'or, 355, 522 et suiv.; — monnaies de la République, 244 à 247, 287, 291, 292, 294, 303; — de l'Empire, 247, 255, 303; — denier, son alliage, 362; — pièces de bronze, alliage, 368 à 370; — ses monuments sur les monnaies, 51; — anniversaire de sa fondation rappelé sur les monnaies, 660; — son atelier monétaire, 396, 849, 858, 861, 867 à 869, 889, 963, 971 à 985, 1007; — atelier byzantin, 1043 (voyez *Romaines*).
Rome, collections publiques de cette ville, 252.
Romieu, collectionneur d'Aix, 123.
Romer (Florian), 304.
Romulus, empereur romain, 1021.
Romulus Augustule, 984, 1022.
Rondanini, collection, 140.
Rongie (Tessin), trouvaille de monnaies romaines, 25.
Roovère (F.-C. de), catalogue, 326.
Roquelaine (de), collectionneur, 158.
Rose, type parlant, 56, 500.
Ross (Ludwig), 282, 318.
Rossetti de Scander (P.), 305.
Rossi (J.-B. de), 247.
Rossini, de Parme, collection, 252.
Rostovtsew, 233.
Rothelin (l'abbé de), collectionneur, 115, 238.
Rouen, son médaillier, 237.
Rouergue, mines antiques de ce pays, 785.
Rougé (vicomte Jacques de), 230.
Rouille (Guillaume), 95.
Roupie indienne, origine de ce nom, 398.
Rouvier (le Dr Jules), 324.
Rovereto (Tyrol), médaillier de cette ville, 305.
Rubellius Blandus (C.), 855.
Rubempré (prince de), sa collection, 181.
Rubens, peintre, collectionneur de médailles, 124, 128, 141.
Rubigo, la patine, 383.
Rumianzov (musée), 316.
Rusconi, catalogue, 349.
Rusicade, tessère de cette ville, 710.
Rusticus, nom sur des tessères, 718.
Ruzini (Marco), collectionneur, 141.
Ryphées (monts), leurs mines d'argent et d'or, 783.

S

S, marque de valeur du semis, 597, 605.
Sabatier (Justin), 218, 330.
Sabines (enlèvement des), sur des contorniates, 691, 692.
Sacas (les), de l'Inde, 271.
Sachs (H.), 295.
Sack (le comte), 203.
Sacra mon. Urb., légende, 980.
Sacy (voyez *Silvestre*).
Sadales II, roi thrace, 289.
Sadler (Thomas), sa collection, 173, 184.
Sæculares Augg., légende, 970.
Sæculi felicitas, légende, 947.
Sagalassus (Pisidie), 604.
Sagittarii, dariques, 470, 471.
Sagnier (A.), 225.
Saïda, trouvaille de statères d'or dans cette ville, 22.
Saïd-Pacha, sa collection, 215.
Saint-Amant (Tristan de), 132.
Saint-Amour (comte de), collectionneur, 129.
Saint-Aubin (A. de), 180.
Saint-Avold (Lorraine), mines antiques, 785.
Saint-Barthélemy (couvent de Rome), sa collection, 183.
Saint-Ferjeux (Pistollet de), 212.
Saint-Florian (monastère de), sa collection, 168, 303.
Saint-Georges de Bocherville, chapiteau représentant un monnayeur, 815.
Saint-Germain-des-Prés (l'abbaye de), sa collection, 140.
Saint-Germain-en-Laye, sa collection de médailles, 235.
Saint-Girons, mines antiques, 785.

Reichardt (H.-C.), 302.
Reiffenberg (baron de), 256.
Reims, son médaillier, 237.
Reinach (Théod.), 228, 229.
Reisewitz, sa collection, 184.
Religio, légende, 925.
Reliqua vetera sestertium novies millies abolita, sur des monnaies d'Hadrien, 60.
Reliquaires du moyen âge ornés de monnaies antiques, 80.
Remède d'aloi, 810, 814.
Remedi (Angelo), catalogue, 339.
Remissa ducentesima, sur des monnaies de Caligula, 59.
REN (*renovavit*), sur des monnaies d'Éphèse, 627.
René d'Anjou (le roi), collectionneur, 87.
Renesse (comte de), sa collection, 256, 334.
Rennes, médaillier de cette ville, 237.
Reparatio muneris feliciter, sur un contorniate, 695.
Requeno y Vivès (le P.), 183 note.
Requien (E.), 235.
REST (*restituit*), sur des monnaies romaines, 627.
Restituées (monnaies), 625 à 628.
Restitutor Orientis, légende, 925.
Restitutio imp., légende, 1018.
Reuvens, 258.
Revers (le) des monnaies, 378, 379 ; — revers lisse, 934, 948.
Révil, catalogue, 329.
Revillout (Eug.), 230.
Revue belge de numismatique, 255.
Revue numismatique, sa fondation, 210.
Revue suisse de numismatique, 261.
Rhangabé (A. Rhizos), 320.
ΡΕΓΙΝΟΣ, ΡΗΓΙΝΟΣ, ΡΕΓΙΝΟΝ, ΡΗΓΙΝΟΝ, légendes monétaires, 444.
Rhegium, 45, 54, 278, 444, 457, 458, 630, 938.
Rheon, fleuve, 41.
Rhin (le), aurifère, 785 ; — sur un médaillon de plomb, 947.
Rhinocéros, type de tessères, 707, 718.
Rhoda (Espagne), 64.
Rhode (Jean), 107, 150.
Rhodes (île de), 33, 56, 277, 420, 467, 500, 502, 555, 556 ; — ses monnaies recherchées dans l'antiquité, 68 ; — considérées comme étant les deniers de Judas, 78 ; — formes particulières des signes de numération, 726, 727.
Rhodope (le mont), 40 ; — ses mines, 782.
Rhœcos, son invention de la fonte du bronze, 949.
Rhône (le), aurifère, 785.
Rhousopoulos (A.), 319, 320.
Ricci (Serafino), 254.
Riccio (Gennaro), 245.
Ridgeway (W.), 277.
Rienzi (le tribun), amateur d'antiquités, 83, 84.
Riggauer (Hans), 301.
Rimbotti, garde de la collection d'Este, 140.
Ripoll (le chanoine), sa collection, 239.
Rivista della numismatica, 246.
Rivista italiana di numismatica, 254.
Roach Smith (Ch.), 269.
Robaix (Armand van), 225.
Robert (P. Charles), 220, 221, 338, 342, 348.
Roccok (Nic.), collectionneur, 141.
Rochefort (de), procureur des Chartreux, sa collection, 174.
Rochette (Raoul), 208, 209, 327, 331.
Ῥοδία δραχμή, 500 (voyez *Rhodes*).
Rodolphe II (l'empereur), collectionneur, 113.
Rodriguez de Berlanga, 240.
Rohde (Théodore), 21, 306, 340.
Rollin, catalogue, 326, 330.
Rollin (Charles), 209.
Rollin (Claude-Camille), 229.
Rollin et Feuardent, catalogues, 333, 337.
ROMA, légende monétaire, 545.
Romae aeter., légende, 979.
Romain et Campanien, prêtant serment, type monétaire, 522.
Romaines (monnaies), 24, 55 à 62, 216, 218, 219, 221, 233, 257, 261, 269, 272, 273, 286, et *passim* (voyez *Rome*).
Roman de Rives, collectionneur, 158.
Romanati, espèce de monnaie byzantine, 538
Romanelli, 250.
Romano (le P. Giuseppe), 248.

Scheqel Israel, légende monétaire, 449.
Scherzl (R.) 317.
Schetz, collectionneurs hollandais, 102.
Scheuchzer (Jean-Jacques), 165.
Schieffelin (S.-B.), catalogue, 347.
Schiłbach (R.), 288.
Schinkelius, collectionneur, 141.
Schlæger (J.-Charles), 172.
Schledehaus (le dr A.), 324.
Schlegel (Christian), 161, 174.
Schlichtegroll, 193, 297.
Schliemann (Henri), 319.
Schlosser (J. de), 304.
Schlumberger (G.), 220 note, 222.
Schmettau (comte de), sa collection, 203.
Schmidt (M.), 295.
Scholz (J.), 307.
Schönborn (Aug.), 282.
Schott (Jean-Charles), 152.
Schott (le P. André), 117, 130, 141.
Schubring (J.), 296.
Schüler, collection, 299.
Schulze (J.-H.), 171.
Schwabe (L.), 299.
Schwartzenberg (le prince de) son Cabinet de médailles, 161, 174.
Sclavo (Luigi), catalogue, 342.
Scopas, sculpteur, 48, 49.
Scorpion, sur des médailles talismaniques, 684, 685, 689.
Scott (W.-D.), 266.
Scotussa (Thessalie), graffito, 678.
Scrinium ab argento, 860 ; — *aureæ massæ*, 860, 885 ; — *auri ad responsum*, 860 ; — *a miliarensibus*, 568, 860 ; — *a pecuniis*, 399, 860.
Scriptulum, 545, 747.
Σκύταλα, σκυταλίδες, lingots, 877.
Scyphati (*nummi*), 537, 933.
Scythes Issedones, leurs mines d'or, 780.
Scytho-Sassanides (monnaies), 271.
Sébastien, empereur, 997.
Secci (J.-Bapt.), collectionneur, 141.
Secundine, vivas, sur une médaille chrétienne, 687.
Securitas, légende, 946.
Securitas Flaviana, légende, 1029.
Securitas Flaviana, en lettres secrètes, sur des monnaies, 1011.
Securitas perpetua, en lettres secrètes, sur des monnaies, 1011.
Seeck (Otto), 296, 307.
Segeste (Sicile), 458, 459.
Séguin (Pierre), collectionneur, 137, 149.
Seidel (Érasme), sa collection, 151.
Seignelay (marquis de), 140.
Seizièmes d'obole, 436.
Séléné (voyez *Lune*).
Séleucides (voyez *Syrie*).
Séleucie (Cilicie), 923.
Séleucie (Syrie), 430, 603.
Séleucus Ier Nicator, 942.
Selgé (Pisidie), 56, 604.
Sélinonte (*Selinus*), Sicile, 40, 56, 262, 419, 458.
Seltman (E.-J.), 278.
Σῆμα, le type monétaire, 381.
Σημαίνειν, frapper monnaie, 897.
Σημαντήριον, 832.
Sembella ou *semi-libella*, 594, 595, 757, 759.
Σημεῖον, le type monétaire, 381.
Semis, semissis, 454, 456, 526, 534, 538, 593, 594, 602, 603, 605, 606, 745, 747, 759.
Σεμίσιον, semis d'or byzantin, 538.
Semistertius, 551.
Semper ou *senior felicissimus*, 1003.
Sempronius Graccus (Ti.), 853.
Semuncia, 593, 747.
Sénat (le), type monétaire, 40.
Senio, division monétaire, 303, 532, 562.
Senior fortissimus ou *felicissimus*, légende, 1003.
Senkler (le major), 284, 330.
Sens, médaillier de cette ville, 237.
Septala, collectionneur, 141.
Septime Sévère, alliage de son denier, 362 ; — altération du denier, 548 ; — médaillons, 562 ; — monnaies coulées, 954, 955 ; — monnaies d'étain, 373.
Septunx, 747.
Septussis, 747, 751.
Séquanes, leurs monnaies coulées, 952.
Sérapis, graffite en son honneur, 678.

Sainte-Aldegonde (voyez *Marnix*).
Saint-Léonard (gué de), sur la Mayenne, trouvaille de monnaies romaines, 25.
Saint-Marc (Antoine, cardinal de), collectionneur, 86.
Saint-Marc, de Venise (bibliothèque de), sa collection numismatique, 252.
Saint-Omer, son médaillier, 237.
Saint-Pétersbourg, médaillier impérial de cette ville, 312.
Saint-Pol (le camérier de), à Lyon, collectionneur, 126.
Saint-Quentin, médaillier de cette ville, 237.
Sainte-Geneviève (l'abbaye de), de Paris, sa collection, 127, 140, 146, 190.
Sainthill (Pierre), sa collection, 184.
Salacia (Espagne), 232.
Salamine (rois de), 42, 471, 934.
Salasses (pays des), ses mines, 784.
Salinas (Antonio), 248, 254.
Salique (loi), 539, 583.
Salis (J.-F.-W. de), sa collection, 268.
Salisbury-Brereton (O. de), sa collection, 185.
Salengre (A.-H.), 166.
Sallet (Alfred de), 288 à 291.
Salluste, sur des contorniates, 691, 694.
Salomon à cheval, type de médailles talismaniques, 689.
Salonin, ses pièces d'or, 525.
Salonine (l'impératrice), 221, 230 note.
Saltimbanques, sur des contorniates, 692.
Salvis Augustis et Caesaribus, légende, 999.
Salybria (Selembrya), en Thrace, 259.
Sambon (Jules), catalogues, 335, 336, 337, 339, 341, 342, 348.
Sambon (Louis), 249.
Sambucus (Jean), 102.
Samnites, leurs deniers, 547.
Samos (île de), 33, 47, 50, 275, 499, 634.
Samothrace (île de), 321, 424.
Sampi (le), sa place dans la numération grecque, 729.
Sampuy (Eure-et-Loir), trouvaille, 25.
Samson, voyageur antiquaire, 123.
Sanclemente (le P. Enrico), sa collection, 194, 196 note.
Sanglier, emblème de la 10e légion Fretensis, 649 ; — contremarque, 642.
Santangelo, collection, 250.
Santen (Laurent van), 258.
Santorin (trouvaille de), 279.
Saragosse, médaillier de cette ville, 183.
Saravejo, médaillier de cette ville, 307.
Sardanapale (tombeau de), 52.
Sardes, 46, 647, 923.
Sarmatie, 291, 315.
Sassanides (monnaies), 15, 192, 219, 270, 271, 314, 315, 323, 573.
Satrapes perses, 36, 234, 260, 277, 289.
Saturnalia, leurs tessères, 715.
Saturne, son quadrige, type monétaire, 625.
Saturninus, tyran, 61, 985.
Satyrus, tyran d'Heraclée, 227.
Saulcy (F. de), 216, 217.
Saulini, catalogue, 348.
Saumacus, roi Scythe, 293.
Saumons de bronze préparés pour la frappe monétaire, 880, 895 (voyez *Lingot*).
Saumur, médaillier de cette ville, 237.
Sauromate III, roi du Bosphore cimmérien, 523, 608.
Sauterelles d'or, 520.
Savaron (Jean) collectionneur, 125.
Savoie (ducs de), leur collection, 242.
Savorgnano, collection, 187, 242 note.
Savot (Louis), 131.
Saxe-Cobourg (le prince Pierre de), 305, 348.
S C, sur les bronzes romains, 660, 666 ; — sur des monnaies des mines, 802.
Scaliger (Joseph-Juste), 130.
Scalptores monetæ, 866.
Sceau de Salomon, 689.
Scepsis (Troade), 923.
Schachmann (baron de), sa collection, 180 note, 297.
Schaumünzen de l'Allemagne, 666.
Schellersheim (baron de), sa collection, 183, 196 note, 204.
Scheqel, sicle, 436, 447 à 449, 503.

Siscia, atelier romain, 783, 858, 889, 963, 1005, 1027 à 1030; — ses mines, 801.
Siscia Probi Aug., légende, 1027.
Sisenna, triumvir monétaire, 903.
Σιτάριον, nom du quart de silique, 578.
Six (Jan), 260.
Six (J. Pieter), 258, 259, 350.
Skostokès, son nom sur un tétradrachme de Lysimaque, 927.
Sloane (Hans), 172.
Smilis, sa statue de Héra, sur des monnaies, 47.
Smith (A.-W.), catalogue, 348.
Smith (Joseph), sa collection, 185.
Smith (R. Hobart), catalogue, 347.
Smyrne, 33, 40, 290, 510, 511, 844, 845, 867, 939, 948; — médaillier de l'École évangélique, 324.
Snelius (Wilebrord), 130 note.
ΣΟ, sur des monnaies d'Athènes, 841.
Sociale (guerre), monnaies qui s'y rapportent, 44, 213, 227, 244, 284.
Société asiatique de Paris, sa collection, 235.
Société française de numismatique, 227.
Sociétés (premières) de numismatique, 149, 153, 154.
Sodales Consuales, leurs tessères, 715.
Sodalibus Veliternis feliciter, sur une tessère, 713.
Sodalitia juvenum, tessères de ces collèges, 713.
Soderini, collectionneur, 141.
Sofia (musée de), 309.
Sogdiane (la), 232.
Soing (étang de), monnaies qu'on y a recueillies, 674.
Soleil (le), type monétaire, 40, 625, 683, 684, 689, 691 (voyez *Helios*).
Soleure, médaillier de cette ville, 260.
Soli invicto, légende, 979.
Soli-Pompeiopolis (Cilicie), 604, 643.
Sollium (Acarnanie), 290.
Solus (Sicile), 457, 458.
Solidus aureus, 400, 437, 522, 532 à 534, 575, 880; — *solidi franci*, 540; — *gallici* ou *gallicani*, 539, 540.
Solon, 279, 295 note.
Σολ(ῶν), sur des monnaies d'Athènes, 840.
Somakrassov, 314.
Sophène (la), 283.
Sorlin-Dorigny (Albert), 323.
Sosion, graveur de monnaies grecques, 300.
Sossi (Vitaliano), catalogue, 344.
Sotéries, mentionnées sur des tessères, 701.
Sotheby, expert, catalogue, 350.
Sotheby (Jacques), sa collection, 185.
Sou d'or de la loi Salique, 583, 584, 587, 590 (voyez *Solidus*).
Sources thermales dans lesquelles on jetait des monnaies, 674.
Soutzo (Michel C.), 309.
Spanheim (Ezéchiel), 151, 153.
Sapno (le chanoine), sa collection, 253.
Spano (Giovanni), catalogue, 342.
Sparadocus, roi des Odryses, 224.
Sparkes (George), 270, 337.
Sparte (voyez *Lacédémone*).
Spartocides (les), 316.
Spectacles (voyez *Théâtre*).
Spectas, sur une tessère, 717.
Sperling (D[r]), sa collection, 285.
Spintriennes (tessères), 708.
Spiesshammer (Jean), 94.
Spithridate, satrape, 36.
ΣΦ, sur les monnaies d'Athènes, 841.
Σφαι(ριστής), sur des monnaies d'Athènes, 840.
Σφραγίς, le type monétaire, 381; — Σολομοῦνος, 689.
Σφραγιστήρ, le coin monétaire, 898.
Spon (Charles), collectionneur, 129, 156 note.
Spon (Jacques), 128, 137, 138, 140, 145, 147.
Sportula, 536.
SPQR, en contremarque, 650.
Spratt and Forbes, 267.
Στάχυς (*épi*), sur des monnaies de Pautalia, 782.
Stannum, l'étain, 371.
Statère, définition, 403, 436 à 440; — didrachme, 419, 449; — tétradrachme, 417; — — d'argent, 418; — d'or ou d'électrum, 443, 447; — d'or d'Alexandre, 482, 484; — d'or de Philippe de Macédoine, 480 à 482; — d'or des rois de Syrie, 486; — d'argent des La-

Serdica, atelier romain, 306, 530, 1008, 1022 à 1025.
Seriphus (île de), 322.
Serments, ou corporations des monnayeurs, au moyen âge, 822, 872.
Sermyle (Macédoine), 289.
Serpent, sur des médailles talismaniques, 685, 689 ; — à tête humaine, 39.
Serrati nummi, 278, 383, 585, 619 à 623, 639, 937 (voyez *Dentelées*).
Serroni (Hyacinthe), collectionneur, 147.
Serrure (Constant-Antoine), 255.
Serrure (Constant-Philippe), 255.
Servilia (*gens*), son triens talisman, 680.
Sescuncia, 747.
Sesterce, son histoire, 550 à 553; 400, 453, 544, 742, 748, 751, 761 ; — d'argent, sous la République romaine, 545 ; — étrusque, 543 ; — de bronze, 553, 596, 599, 607, 659 ; — de compte, 610 ; — système de comput, 753 à 761.
Sestini (l'abbé Dom.), 194.
Sesto (Marco), artiste de Carrare, 88.
Seuthès Ier, roi thrace, 381, 476, 477, 479.
ΣΕΥΘΑ ΑΡΓΥΡΙΟΝ, légende, 476, 479, 480.
ΣΕΥΘΑ ΚΟΜΜΑ, légende, 381, 479.
Sève (Alexandre de), 136.
Sévère Alexandre, 51, 533, 924, 939, 989 ; — pièces d'or, 526 ; — médaillons d'or, 529, 682 ; — monnaies d'électrum, 360 ; — deniers, 560 ; — réduction de l'as, 605 ; — son culte pour Alexandre le Grand. 681 ; — gratification de blé qu'il accorde à Tarse, 705.
Sévère II, César, 531, 981, 1000, 1001, 1009.
Sévérine, impératrice, 21, 977.
Severino (Marc-Aurèle), 131.
Sexis (6 as), 751.
Sextans, 454, 459, 593, 747, 759.
Sextilius (L.) sur des tessères, 708, 714.
Sextula, 747.
Seyffer (Otto), catalogue, 343.
S F, lettres d'ateliers sur des monnaies romaines, 1029.
Shakowski, collection, 314.
Sibilian (le P. Clément), 323.
Sibon, collectionneur, 146.
Sicile (monnaies de la), 23, 244, 246, 248, 253, 257, 262, 263, 275, 277, 278, 285, 289, 294, 295, 301, 361, 453, 457, 458, 753.
Sicilia (Palerme), atelier byzantin, 1043.
Sicilicus, l'accent circonflexe, 730, 747, 752, 758.
Sicle, 418, 447 à 449, 467 ; — juif, 420, 439, 503 ; — médique contremarqué, 643.
Siculo-Italiotes, leur *litra*, 453 (voyez *Sicile*).
Siculo-puniques (monnaies), 301 (voyez *Sicile*).
Sicyone, 408, 424, 427, 432, 435, 497 ; — graffito, 677.
Sidé (Pamphylie), 51, 56, 604 ; — contremarques, 647.
Σίδηρος, le fer, flan monétaire, 374.
Sidon, 39, 42, 43, 503.
Sierra (la) de Gata, ses mines, 786.
Signare, frapper monnaie, 897.
Signatores monetæ, 863, 866, 885.
Signatures d'artistes sur les monnaies grecques, 45.
Silène sur un âne, type de tessères, 707.
Silique, 467, 541, 542, 574 à 580, 582, 583, 747, 771 ; — *siliqua auri*, 537, 575.
Siliquaticum, impôt d'une silique, 575 note.
Silphium, en Cyrénaïque, 54.
Silvestre de Sacy, 182.
Silius, triumvir monétaire romain, 903.
Sillyum (Pamphylie), 604.
Sim (George), catalogue, 343.
Simon Macchabée, 213, 449.
Singula, 757, 759.
Sinope, 442, 644, 927, 930.
Siphnos (île de), ses mines d'or et d'argent, 782.
Sipyle (le), ses mines d'électrum, 780.
Sirènes (les), sur des contorniates, 691.
Siris (Lucanie), 630.
Sirius (le chien), sur les monnaies de Céos, 53.
Sirmium, atelier romain, 1007, 1026 ; — barres d'or estampillées, 287, 303, 881, 884, 885, 892.
Sirmond (le P. Jacques), 126, 140.
Sisapon (Espagne), ses mines, 786.

T

T...., catalogue, 346.
T, marque du triobole, 424; — marque du tritémorion, 433 ; — marque du tétartémorion, 434, 435 ; — marque du trias, 459.
T, marque de l'atelier de Tarragone, 1032. 1038.
T, forme de la croix, sous Constantin, 983.
TTT, marque du tritémorion, 433.
Tables ambrosiennes, à Tyr, 39.
Tablettes votives en bronze avec médailles encastrées, 674, 675.
Tabnou d'Égypte, 875.
Tabulæ lusoriæ, 696.
Tacchella, 309.
Tacite, empereur romain, 990, 1040.
Tafuri (Giuseppe), catalogue, 337.
Taille du *solidus aureus*, 532, 533 ; — du *solidus gallicus*, 539 à 542.
Taillebois (E.), 224.
Talent, poids, 726, 742.
Talismaniques (médailles), 680 à 684, 693; — au moyen âge, 76.
Talmann, de Bâle, collectionneur, 107.
Talus, géant crétois, 37.
Tampilus, en monogramme sur des monnaies romaines, 849.
Tanagra (Béotie), 37, 47.
Tanini, sa collection, 183, 285.
Tanit, sur les monnaies de Carthage, 39; — sur des monnaies romaines, 61.
Taras, sur les monnaies de Tarente, 38, 630.
Tarbelli, leurs mines d'or, 785, 786.
Tardieu, collectionneur, 125, 136.
Tarente, 22, 38, 214, 273, 278, 321, 428, 450 à 452, 456, 458, 459, 630, 834.
Tarn (le), aurifère, 785.
Tarragone, atelier romain, 963, 1005, 1016, 1030 à 1035, 610 note.
Tarse, 52, 922 ; — tessère en plomb, 705; — contremarques, 643 ; — Trésor de Tarse, 22, 215, 682, 898, 935.
Tartagna (Ottavio), collection, 253.
Tartaron byzantin, 538.
Tartémorion, 404, 405, 427, 434, 435, 465, 595.
Taulara (Pont), 289.
Taureau, type monétaire, 493, 630, 631, 1012 ; — tête, en contremarque, 643; — taureau et lion, 468 (voyez *Bœuf*).
Taurisci (les), leurs mines d'or et d'argent, 784.
Taux de l'intérêt, 750.
Tavernier, voyageur, 149.
Tavium (Galatie), dates sur les monnaies de cette ville, 735.
T C P A, contremarque de Tibère, 649.
TE, marque du tétartémorion, 435.
Tebbs (H.-Virtue), catalogue, 350.
Tecco (baron), collection, 323.
Tectaios, sculpteur, 47.
Tectosages, leurs mines d'or, 785, 786.
Tégée (Arcadie), 374, 426, 432, 435.
Teillan (de), collectionneur, 125.
Teixeira de Aragão, 239.
Télémachus, fils de Polémarchus, 470.
Temesa (Bruttium), 630.
Temple (William), sa collection, 268.
Temples représentés sur les monnaies, 50, 51 ; — leurs trésors, 644, 645.
Tenaille monétaire, 816, 817, 821.
Ténea (Corinthie), 320.
Ténédos (île), 632, 939.
Ténos (île), 68, 501.
Térence, sur des contorniates, 691.
Terentius Varo (C.), 850.
Térina (Bruttium), 38, 45, 451 ; — graffito, 678.
Termessus (Pisidie), 322, 604.
Ternariæ formæ, médaillons d'or d'Elagabale, 529, 655.
Terniones, médaillons d'or, 528, 529.
Téronce (*teruncius*), 594, 595, 747, 757, 759, 770.
Térouanne (Claude de), collectionneur, 136.
Terre cuite (monnaies en), 377, 378 ; — tessères, 706.
Terrien de La Couperie, 271.
Terrin (Claude), collectionneur, 147.
Tertiula, 747.
Tétarté, 440, 441.

gides, 431, 485; — de Crésus, 468 ; — d'Égine, 491, 492, 509 ; — de Corinthe, 450, 451, 455, 456, 496, 497 ; — de Béotie, 495 ; — de Naxos, 498 ; — de Phocide, 495 ; — de Chalcis, 493 ; — de Crète, 497 ; — de Cyrène, 504 ; — de Milet, 499 ; — de Phocée, 489 ; — de Lampsaque, 490 ; — d'Éphèse, 498, 499 ; — de Cyzique, 470, 486 à 488 ; — de plomb doré, 373.
Statilius Taurus (T.), magistrat monétaire romain, 855.
Stationis ferrariarum fori Ostiensis, sur des tessères, 710.
Statius (voyez *Estaço*).
Stein (Aurel), 270.
Steinbuchel, 207.
Stempkowsky (J. de), 206.
Stéphanéphore (le héros), 507, 508, 837.
Stettiner, catalogue, 344.
Steuart (J.-R.), catalogue, 328.
Stevenson, 269.
Stevens, catalogue, 349.
Stigma (voyez *Digamma*).
Stipem jacere, 679.
Stipendium, 395.
Stockholm, médaillier royal de Suède, 310, 312.
Strada (Jacques de), 95, 112, 113, 114.
Stratèges (les), sur des tessères d'Athènes, 701.
Στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ὅπλα, à Athènes, 838.
Στρατηγὸς ἐπὶ τὴν παρασκευήν, à Athènes, 838.
Stratonicée (Carie), 922, 948 ; — contremarque, 647.
Streber (Franz de), 300.
Streber (Ignace de), 300.
Strigile, type parlant, 56.
Strœhlin (Paul), 261.
Strozzi (le duc), sa collection, 183.
Strozzi (le marquis Carlo), 247, 250, 252.
Strymon (le), aurifère, 782.
Stuckelberg (E.-A.), 261.
Stuttgart, médaillier de cette ville, 299.
Stuve (C.), 283.
Subærati nummi, 633.
Subhi-Pacha, collection, 323, 340.
Successa vivas, sur une médaille chrétienne, 686.
Sueida (inscription de), 428.
Suèves (les), 13.
Sulzer, collection, 297.
Σύμβολα en plomb, tessères, 372, 696, 697, 717.
Superpositus auri monetæ nummulariorum, 864.
Superscriptio, la légende monétaire, 382.
Suppostores monetæ, 863, 867.
Surfrappées (monnaies), 484 note, 938, 939.
Surmoulage de monnaies grecques, sur des coupes en terre cuite, 653.
Svoronos (J.), 229 note, 319, 321, 322.
Swinburn (Madame), sa collection, 183.
Swinton (Jean), sa collection, 185.
Sybaris, 451, 630.
Syedra (Cilicie), 604.
Sylla, ses pièces d'or, 524 ; — sa réforme monétaire, 596 ; — rétablit l'usage des pièces fourrées, 638.
Sylvain, sur des tessères, 711.
Symboles, sur les monnaies grecques, 835, 836 ; — à Dyrrachium et Apollonie d'Illyrie, 842 ; — sur les monnaies romaines, 849, 851, 977 et suiv.
Symeoni (Gabriel), 101.
ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ, légende monétaire, 474.
Syracuse, 22, 44, 45, 55, 214, 257, 273, 276, 312 note, 359, 412, 452, 455, 456, 458, 459, 472 à 474, 923 ; — médaillons, 652, 653, 898 ; — pièces fourrées, 635 ; — coins des médaillons, 916, 917, 921 ; — coin cassé, 936 ; — médaillon passant pour un denier de Judas, 80 ; — le médaillier de cette ville, 253.
Syrie (rois de), 33, 193, 234, 270, 273, 277, 314, 413, 444, 445, 486, 937, 941, 942 ; — leurs contremarques, 647 ; — villes de Syrie, 266, 277.
Syros (île de), 322.
Szanto (E.), 308.

Thon, poisson, symbole de Cyzique, 487.
Thorwaldsen (musée), 310, 311.
Thoynard (Nicolas), collectionneur, 147.
Thrace, 37, 257, 277, 286, 290, 291, 298, 304, 309; — mines d'or et d'argent, 782.
Thraco-macédoniennes (tribus), 41, 290, 291, 295.
Thrasyllus (monument choragique de), 50.
Thurium (Lucanie), 433, 451.
Thysdrus, tessère de cette ville, 710.
TIB C AV P, contremarque de Tibère, 649.
Tibère, 59, 421; — ses contremarques, 649; — coins monétaires, 909, 910, 915 note; — tessères spintriennes, 708.
TIΓ, sur des monnaies d'Athènes, 841.
Tiers de silique, 577.
Timendus, nom gravé sur un contorniate, 692.
Tingere monetam, 633.
Tire-lires antiques, 671.
Tiribaze, satrape, 36.
Tirynthe (Argolide), 293.
Tissapherne, satrape, 36.
Titus, 287, 924, 1013; — monnaies de restitution, 625, 626.
Tium (Bithynie), 317, 922.
Tlos (Lycie), 303.
Tmolus (le), ses mines d'électrum, 780.
Tochon d'Annecy, 205, 300, 332.
Togirix, en légende sur un coin monétaire, 908.
Toison d'or (mythe de la), 779, 780.
Tölken, 282.
Toll (Jean), d'Utrecht, sa collection, 152.
Tombeaux (monnaies trouvées dans les), 516, 517.
Tomi (Mœsie inférieure), 410, 411, 602, 733.
Tonelli (Taddeo), 305.
Tonnerre, médaillier de cette ville, 237.
Tonini (Pellegrino), 247.
Torre (Garcia de la), sa collection, 241.
Torremuzza (le prince de), 181, 185.
Torta (Car.), collectionneur, 141.
Torrentius (voyez *Liévin*).
Tortue, type des statères d'Egine, 491, 492; — nom donné à ces monnaies, 509.
Toscane (grand duc de), sa collection (voyez *Florence*).
Toulouse (le comte de), son cabinet, 140.
Tour (Henri de La), voyez *La Tour*.
Tour à pivot pour le découpage des flans monétaires, 941, 942.
Toulouse, médaillier de cette ville, 236.
Touraniennes (monnaies), 16, 232.
Touret, instrument pour graver les coins monétaires et les pierres fines, 916 à 919.
Tournon (le cardinal de), sous Henri II, 103.
Tours, médaillier de cette ville, 237.
Townley (Charles), sa collection, 185, 202.
Τοξόται, *sagittarii*, type de la darique, 470.
TR, sur des trihémioboles, 426.
TR, initiale de l'atelier de Trèves, 1038.
Trachsel (Ch.-Fr.), 261.
Tradition (la) antique, au moyen âge, 75.
Trajan, 51, 57, 58, 421, 925; — ses médaillons, 562; — médaillons encerclés, 668; — monnaies de restitution, 626, 627, 628; — contorniates, 691; — moules monétaires en terre cuite, 957.
Trajan Dèce, 605, 607, 975.
Tralles (Lydie), contremarque, 647.
Tranche (la), dans les monnaies, 383, 937, 943.
Tranquillitas Flaviana, en lettres secrètes, sur des monnaies, 1011.
Τραπεζίτης, changeur, 466 note.
Trattle, collection, 208.
Traversari (Ambrogio), voyageur antiquaire, 85,
Trébonien Galle, 232, 524, 975.
Tredeciære, 751.
Tréflage des monnaies, 940.
Tremblement de terre rappelé sur des monnaies de Tibère, 59.
Tremissis d'or, 526, 534, 535 (voyez *Triens*).
Trépied delphique, type monétaire, 496, 630.
Tres Galliæ, légende, 1013.
Trésor de Tarse, 215, 682.
Trésors de monnaies dans les temples grecs, 67, 644, 645; — d'armées, chez les Perses, 645.
Tressis, 747, 751, 761.
Trèves, atelier romain, 858, 888 à 890, 914, 961, 963, 1007, 1032 note, 1037 à 1040; — vue de cette ville sur une monnaie de Constantin, 52; — médaillier de cette ville, 297.

Tétartémorion, 404, 405, 434, 722, 723, 742.
Τεταρτηρόν, quart de sou d'or, 538.
ΤΕΤΡΑΧΑΛΚΟΝ, sur des bronzes de Chios, 464.
Tétrachalque, 463, 464, 603, 606.
Tétradrachme, 404, 417, 418, 431, 438, 439, 444, 506 ; — équivalent du denier romain, 547 ; — d'or, 437, 440, 443, 728 ; — d'Alexandre le Grand, 483, 484 ; — d'Antigone Gonatas, 485 ; — de Lysimaque, 485 ; — des Lagides, 485, 486 ; — des rois de Syrie, 486 ; — de Mausole, satrape de Carie, 480 ; — d'Athènes, 492 ; — de Naxos, 498 ; — d'Éphèse, 498 ; — d'Antioche, 502 ; — de Tyr, 502.
Τετράνομος, quadruple *nomos*, 451.
Tétras, 454, 458.
Τετρασσάριον (pièce de quatre as), 596, 599.
Tétrastatère, 437, 439, 444, 446 ; — d'or, 412.
Tétricus, fils, 945, 1014.
Tétricus, père, 945, 1014, 1041.
Tétrobole, 405, 422, 423, 439, 440, 495, 742.
Τεσσαρακοσταὶ Χῖαι, 415, 416.
Tessères monétiformes des Grecs, 696 à 706 ; — des Romains, 706 à 720 ; — 231, 232, 233, 321, 372 ; — des collèges, 713 à 715. — *Tesseræ convivales*, 715 ; — *lusoriæ*, 720 ; — *frumentariæ*, 705, 712 ; — *hospitales*, 715 à 717 ; — *nummariæ*, 711 à 713 ; — *gladiatoriæ*, 717 note ; — de spectacles, 717, 718 ; — amulettes, 681 ; — relatives à la frappe de la monnaie, 904 ; — en terre cuite, 377 ; — contremarquées, 650, 651 note ; — mode de fabrication, 966 ; — moules à tessères, 952.
Tessieri (le P.), 244.
Τεττιγία χρύσα, 520.
Teuta, reine d'Illyrie, 554.
Θ = θάνατος, 9[e] officine d'atelier, 976, 990, 993.
Thasos, ses mines d'or et d'argent, 782, 939.
Théâtre (tessères des), 706, 708, 709, 717, 718 ; — pièces de théâtre annoncées sur des tessères, 701 ; — théâtre de Dionysos, à Athènes, ses tessères, 699 ; — système de numérotation des places, 737.
Thèbes, de Béotie, 23, 386, 495.
Thémistocle, ses monnaies à Magnésie, 43, 634, 936.
Théodat, roi des Ostrogoths, ses monnaies d'argent, 582.
Théodebert I[er], 541 note.
Théodoric, roi des Ostrogoths, ses monnaies d'argent, 582.
Théodoros, inventeur de la fonte du bronze, 949.
Θεόδωρος β ἐχαράξε, sur des monnaies de Tripolis de Lydie, 843, 844.
Théodose le Grand, 370, 995, 1017, 1020, 1026, 1039 ; — sur des contorniates, 691 : — sur des tessères, 707.
Théodose II, 996, 1004.
Θεόφιλε, νίκα, sur un contorniate, 692.
Θεοφορουμένη, pièce de théâtre mentionnée sur des tessères, 701.
Thermis, légende sur une tessère, 719.
Thésée, le héros stéphanéphore, 37, 504, 507, 508, 837, 838 ; — sur un contorniate, 693.
Theseion, à Athènes, 838-
Θεσμοθετῶν, sur des tessères athéniennes, 698, 704.
Thessalie, 37, 45, 224, 231, 277, 304, 842.
Thessalonique (Macédoine), atelier monétaire romain, 530, 783, 890, 1035 à 1037 ; — atelier byzantin, 1043.
Theupoli (Jo.-Dom.), collectionneur, 141 (voyez *Thiepolo*).
Theupolis (Antioche), atelier byzantin, 1044.
Thiepolo (les frères), leur collection, 167.
Thibaut, de Langres, collectionneur, 128.
Thibron, harmoste lacédémonien en Asie mineure, ses monnaies, 474 à 478.
Thibron, révolté en Cyrénaïque, 478, 479.
Θιβρώνειον νόμισμα, 474 à 478.
Θίβος, sur une monnaie de Gortyne, 381.
Thomas, collection, 208.
Thomas (Edward), 270.
Thomas (Thomas), catalogue, 329.
Thomassin de Mazaugues, collectionneur, 146, 180.
Thoms (Frédéric de), sa collection, 203.
Thomsen (C.-J.), collection, 310, 334.

Urbs Roma, estampille sur un lingot d'argent, 887.
Urbs Roma aeterna, sur un contorniate, 692.
Ulpius (M.), Augusti libertus, Hermias, procurator metallorum, 801.
Uranius Antoninus (Sulp.), 989.
Ursinus (Fulvius), voyez *Orsini*.
Utique, pièces contremarquées, 648.

V

Vaballathe, 296, 990, 1040.
Vache, type monétaire, 494, 497, 554.
Vaillant (Jean), 137 à 143, 149, 156 note, 157, 168 note (voyez *Foy-Vaillant*).
Vaisseaux, représentés sur les monnaies, 53.
Valence (Université de), sa collection, 239.
Valens (le géant), 221.
Valens, empereur ; 993, 995, 1015, 1017, 1039.
Valentinien Ier, 539, 889, 890, 984, 993, 995, 1004, 1015, 1017, 1020, 1021, 1030, 1037, 1039.
Valentinien II, 534, 535, 636, 890, 891, 965, 1039.
Valentinien III, 691, 694, 888, 1016.
Valentinois (princesse de), collectionneur, sous Henri II, 103.
Valérien, père, 525, 526, 563, 925, 975, 1031.
Valerius Catullus (L.), magistrat monétaire, 855.
Valerius Pelagius, *procurator Monetæ*, 861.
Vallier (G.), 225.
Vandales en Afrique, 13, 266, 284, 582, 618, 650, 651.
Van Damme, collection, 183, 203, 259, 326.
Vansleb (le P.), voyageur, 136.
Vatican, son médaillier, 164, 183, 252; — trouvaille de pièces d'or, 26.
Vautour dépeçant un bouquetin, type monétaire, 631.
Vauvillé (Oct.), 225.
Vaux (comte de), collectionneur, 140,
Vaux (W.), 270.
Veau, type parlant, 56.
Vectenus, monétaire romain, 854.
Veillon (Le), Vendée, trouvaille, 25.
Veissière de la Croze (Mathurin), 152.
Vehiculatione Italiæ remissa, sur des monnaies de Nerva, 59.
Velasquez (dom), 172.
Veli (Giulio Cæsare). 106.
Velia, 221, 451, 453, 635.
Velitræ, tessères du collège de cette ville, 713.
Velser (Karl), collectionneur, 141.
Venationes, sur les médaillons romains, 661; — sur des contorniates, 692 ; — sur des tessères, 718.
Venera (la), trouvaille de monnaies romaines, 26.
Veneranda memoria, en lettres secrètes sur des monnaies romaines, 1006.
Venise, collections publiques de cette ville, 252.
Vénus, sa tête, type monétaire, 802 ; — d'Eryx, 50; — de Milo, 48 ; — temple à Rome, 51 (voyez *Aphrodite*).
Venusia, ses monnaies de bronze, 455.
Vercingétorix, 64.
Vercoutre (Aug.), 233.
Verdun, son médaillier, 237.
Vérita (le comte), sa collection, 183, 196 note, 252.
Verneuil (le duc de), collectionneur, 155, 159.
Vérone, médaillier de cette ville, 252.
Verre (monnaies en), 378 ; — tessères, 706.
Verrès, ses collections, 69.
Verus (Lucius), médaillons encerclés, 668, 670 ; — monnaie de restitution, 627.
VES, contremarque de Vespasien, 650.
Vespasien, 20, 370, 988, 1013 ; — pièces hybrides, 640, 641 ; — pièces fourrées, 639 ; — contorniates, 691 ; — contremarques, 649, 650.
Vest (Octave de), collection, 305.
Vesta, son temple à Rome, 51.
Vettii (peinture murale de la maison des), 898.
Vetulonia (Étrurie), 255.
Vialas (Gard), mines antiques, 785.
Via Trajana, sur des monnaies, 60.
Vias (Balthazar de), antiquaire, 125.
Vibius Pansa, magistrat monétaire romain, 56.

Trévires (les), 284.
Trevisani (Bernardo), collectionneur, 141.
Trézène (Argolide), 296, 425.
Trias, 454, 458, 467, 758.
Trichalque, 463, 464.
Trichet (Pierre), collectionneur, 125.
Tridents (deux), type monétaire, 425.
Tridrachme, 405, 418, 419, 499.
TPIH, sur le trihémiobole, 426.
Triens ou tremissis, 454, 458, 525, 526, 527, 534, 535, 538, 593, 747; — triens-talisman de la *gens Servilia*, 680.
Trieste, médaillier de cette ville, 305.
Trihémiobole, 405, 426, 440, 441.
Trihémitartémorion, 405, 433, 434.
Τρικόλλυβον, 466.
Τριμίσιον, triens d'or byzantin, 538.
Triobole, 405, 423, 424, 440, 492, 496, 513, 514, 742.
ΤΡΙΩΒΟΛΟ, sur des plombs égyptiens, 372.
ΤΡΙΩΒΟΛΟΝ, légende sur des bronzes et sur des tessères en plomb, 424, 705.
Tripolis (Lydie), 843.
Tripolis (Phénicie), 259, 324; — atelier romain, 1040.
Tripondius, 592, 596, 747.
Triquadrans, 433.
Triquêtre, contremarque, 643.
Trist (John W.), catalogue, 344.
Tristan de Saint-Amant, 132.
Trité, 439, 440, 441, 468, 497.
Tritémorion, 405, 433, 440, 441, 443.
Tritétartémorion, 433.
Triumviri monetales, 396.
Triumvirs monétaires de Rome, 847, 848, 850, 855, 856, 903.
Troade, 277.
Τροχίσκος, espèce de monnaie, 518, 519.
Tronchoy (trouvaille de), 24, 25.
Troncs des temples pour recevoir les offrandes des fidèles, 671.
Tronson (Charles), collectionneur, 146.
Trophée, type d'une tessère, 711.
Trouvailles de monnaies, 21 à 27, 231; — de monnaies antiques au moyen âge, 74.
Troyens débarquant en Italie, type d'un médaillon romain, 660.
Troyes, médaillier de cette ville, 237.
TS, marque de l'atelier de Thessalonique, 1036.
Tscharner (Frédéric), sa collection, 208.
Tubingue (Université de), sa collection, 184, 299.
Tunis, médaillier du musée du Bardo, 237.
Τύπος, type monétaire, 381.
Τυποῦν, frapper monnaie, 897.
Turdétans (pays des), ses mines d'or, 786.
Τυρία δραχμή, 502 (voyez *Tyr*).
Turin, cabinet royal de cette ville, 141, 242.
Turnèbe (Adrien), collectionneur sous Henri II, 103.
Tusculum, tessère du collège de cette ville, 713.
Tux (K. Sig.), de Stuttgart, sa collection, 184, 299.
Tyché (la), d'Eutychidès, sur les monnaies, 49.
Tyndaris (Sicile), 292.
Type (le) des monnaies, 275, 380 à 382, 931; — types parlants, 54, 56.
Tyr, 39, 502, 503.
Tyra (Sarmatie), 293, 317, 602.
Tyranoctones (les) du sculpteur Anténor, sur des monnaies, 47.
Tyszkiewicz, collection, 222, 288.
Tyssen, sa collection, 207.

U

Uberitas, légende monétaire, 526, 925.
Udine, médaillier de cette ville, 253.
Ugdulena (l'abbé), 248.
Ulpianum metallum, 783.
Ulpienne (basilique), 51.
Ulysse, sa légende sur des monnaies arcadiennes, 38, 321; — sur des contorniates, 691, 693.
Uncia, 593.
Undeciære, 751.
Urbicus, sur une médaille chrétienne, 687.

Wiczay (le comte de), sa collection à Hedervar, 187, 195, 196 note, 197 note, 209.
Wiener numismatische Monatshefte, 301.
Wigan (Edward), sa collection, 268.
Wilcken (U.), 296.
Wilde (Jacques de), sa collection, 156 note.
Willers (H.), 307.
Williams, catalogue, 329.
Wilson (H.-H.), 266, 270.
Windisch-Grætz (le prince de), sa collection, 307.
Winterthur, médaillier de cette ville, 260.
Wise (François), 173.
Wisigoths, 13; — leur atelier à Narbonne, 1018.
Witte (le baron J. de), 216, 221, 286 note.
Worm (Olaus), collectionneur danois, 150.
Wren (Christophe), sa collection, 180 note.
Wroth (Warwick), 277, 278, 279.
Wroxall (île de Whigt), trouvaille de monnaies romaines, 27.

X

Xénophon et les dariques, 470.
Xénophon, médecin de l'empereur Claude, sur des monnaies de Cos, 36.
Xerxès, 22, 470.
Xoana primitifs, sur des monnaies, 46.
Ξυνίστρον, espèce de monnaie, 518, 519.

Y

Yezdedjerd III, 15.
Ὑπέρπυρον νόμισμα, 537.
Yué-tchi ou Kouchans, leurs monnaies, 16, 271.

Z

Zacynthus (voyez *Zancle*).
Zampieri (Carlo), catalogue, 341.
Zancle (*Zacynthus*), 266, 275, 276.
Zandonati, collection, 305.
Zanella, collection, 305.
Zeitschrift für Münz-Siegel und Wappenkunde, 281.
Zeitschrift für Numismatik, 282.
Zéla (Pont), 922.
Zélada (le cardinal), 155.
Zeni (Fortunato), collection, 305.
Zeno (Apostolo), collectionneur, 168.
Zénon, empereur, son millarès, 570.
Zeugma (Commagène), son temple, 50.
Zeus, sa tête, type monétaire, 421, 422, 630; — sur des tessères d'Athènes, 701; — sa naissance, 37; — à Céos, 46; — enfant, 47; — Zeus Aseis, 289; — Acræus, 37; — Casius, 647, 676, 677; — Dolichenus, 52; — Ithomathas, 47; — Labrandeus, 46; — Laodiceus, 665; — Litaios, 320; — Nicéphore, 43, 44; — Olympien, 48, 285; — Osogo, 289; — Stratios, 480; — Troios, 289; — Ὑέτιος, 32.
Zimbabwé, gisement aurifère antique, 788 note.
Zobel de Zangroniz, 240.
Zodiaque, type monétaire, 55.
Zoega (Georges), 181, 202.
Zosime vivas, sur une médaille chrétienne, 687,
Ζώσιμος Φιλόπατρις ἐχαράξε, sur une monnaie d'Hiéropolis de Phrygie, 843, 844.
Zugra (trésor de), 22.
Zurich, médaillier de cette ville, 260.

CHIFFRES, MARQUES DE VALEUR

I. CHIFFRES GRECS

Pour les valeurs numérales des lettres grecques, en général, voyez les listes et tableaux du Chapitre III, p. 721 à 742.

\ (= 1/12e de l'obole), 434, 723.
Ɔ (= *un quart*), marque du quart d'obole ou tétartémorion, 435, 722, 723, 725.
Ɔ (trois), marque du tritémorion, 433.
Ɔ (quatre) adossés, marque de l'obole, 427.
Ɔ ou C (= *un demi*), 411, 722, 725, 740, 741.
⊢ (= demi-statère ou drachme), 409. 493, 725.

Vibius Varus (C.), magistrat monétaire romain, 853.
Vibo, ses victoriats, 555.
Vico (Enea), 111.
Victoire, type monétaire, 421 ; — dans un bige, 624 ; — dans un quadrige, 625, 682 ; — couronnant un trophée, 553, 557 ; — marchant, 911 ; — tenant une couronne et la stylis d'un navire, type monétaire, 482 ; — de Samothrace, 48 ; — sur des contorniates, 692 ; — sur des tessères, 711. — Victoire Auguste (dédicace à la), 863 (voyez *Niké*).
Victoria, légende monétaire, 526.
Victoria Augusti ou *Augustorum*, légende monétaire, 535, 563, 979.
Victoria germanica, légende, 979, 1014.
Victoriat (le), son histoire, 548, 553 à 557.
Victorin, empereur, 1005, 1014, 1041.
Victorine, impératrice, 914, 1037.
Victumularum aurifodinæ, 784.
Viczay (voyez *Wiczay*).
Vienne (le Cabinet impérial de), ses accroissements, 173, 186, 205, 301, 304 ; — ses doubles, 328.
Vienne (Dauphiné). atelier romain, 710, 1041.
Vierges, nom donné aux monnaies d'Athènes, 506, 507.
Vigentivir monetalis, 855.
Vilicus ex horreis, son rôle dans les distributions de blé, 713.
Villarestan (Cerda de), 240.
Villaris, collectionneur, 126.
Villars (Balthazar de), collectionneur, 129.
Villenoisy (Fr. de), 233.
Villiers (Denis), collectionneur, 126.
Vindelici (les), 933.
Virgile, sur des contorniates, 691, 693, 694.
Virole brisée, son invention, 825.
Vischer (W.), 261.
Visconti (C.-L.), 245.
Visconti (E. Quirino), 192.
Vitali (Pierre), sa collection, 183.
Vitellius, 1013.
Vivarais, mines antiques de ce pays, 791.
Vlasto (P.), 321.
Voconces (les), 256.
Voconius Vitulus, magistrat monétaire, 56.
Voetter (le colonel Otto), 306.
Vogué (marquis de), 222.
Voillemier (J.-B.), 212.
Volsinii, tessère du collège de cette ville, 713.
Volterra, médaillier de cette ville, 252.
Volusien, empereur, 232, 524.
Vota, sur les monnaies romaines, 63.
Vota publica, légende monétaire, 939.
Vree (Olivier de), ou Vredius, 130.
Vulcain, son buste, 900 ; — son bonnet, 901, 902.
Vulcob (M. de), 105.

W

W..., catalogue, par Rollin et Feuardent, 343.
Waballathe (voyez *Vaballathe*).
Wacker (J.-F.), de Dresde, 180 note, 182 note.
Waddington (W.-H.), 227.
Walcher de Moltheim, catalogue, 345.
Waldeck (le prince de), sa collection, 285.
Walla (Franz), catalogue, 347.
Walpole (Horace), sa collection, 185.
Warin (Jean), 825.
Warren (Falkland), 269.
Warren (J. Leicester), 272.
Waser (Gaspar), 117.
Waser (O.), 261.
Watervliet (voyez *Laurin*).
Webb (Philippe Carteret), sa collection, 185.
Weber (Hermann), 278, 343.
Webster (W.), 270.
Wedel (Georges Wolfgang), 165.
Weifert (Georges), colection, 303.
Weil (Rudolf), 293.
Welzl de Wellenheim, 300, 318, 329.
Werlhof (A. de), 284, 332.
West (Jacques), collection, 185.
Westphalen (le comte de), 306.
Wex (J.), 288.
Whittall (James), catalogue, 332, 334.

minée sur des bronzes de l'époque constantinienne, 992.

IIII (= *4 onces*), marque du tétras sicilien, 458; — marque du quadrussis romain, 592, 747; — N IIII (= *4 nummi*), sur des monnaies des Vandales, 618.

V ou Ѵ (= *5 as*), marque du quinaire romain, 544, 546, 547, 748; — du victoriat, 553, 556; — du quincussis, 592; — sur des pièces d'argent étrusques, 543.

V ou Ч (= *5 nummia*), sur des bronzes byzantins, 616; — sur des bronzes des Ostrogoths, 618.

V+V (= 10), marque de valeur sur des bronzes byzantins, 616.

Λ (= 5), sur des monnaies d'or étrusques, 521.

VI, marque de valeur sur des bronzes romains, 994, 1029, 1030.

VII (= *7 siliques*), marque de valeur sur des triens mérovingiens, 541, 542, 590.

VIII (= *8 siliques*), sur des triens mérovingiens, 542.

X, sur des monnaies d'or et d'argent étrusques, 521, 543; — marque du denier sous la République romaine, 544, 545, 748; — du décussis, 592; — du déconcion, à Catane, 457.

X (= *10 nummia*), sur des bronzes byzantins, 616; — sur des bronzes des Ostrogoths, 618.

✕, marque du denier romain, 546, 608, 611, 733, 740, 752; — du denier de bronze des rois du Bosphore, 523.

✕ B (= *2 deniers*), sur des bronzes du Bosphore, 608.

XII (= *12 onces*), sur des monnaies de Catane, 455; — marque indéterminée, sur des bronzes romains, 982; — (= *12 nummia*), sur des bronzes des Vandales, 618.

XII< (= 12 1/2), sur des monnaies d'or étrusques, 521.

XII Ⲅ, sur des bronzes impériaux, 611, 745, 986.

XIII, sur des bronzes impériaux, 982, 992.

XVI, marque du denier, sous la République romaine, 545, 546; — sur des bronzes de l'époque constantinienne, 982.

XX (= *20 as*), sur des pièces d'argent romaines, 561, 610 note; — sur des monnaies d'or étrusques, 521; — (= *20 sesterces*), sur des pièces d'or romano-campaniennes, 522; — sur des monnaies d'argent étrusques, 543; — sur des bronzes impériaux, 308, 610, 1010, 1032, 1038; — (= *20 nummia*) sur des bronzes byzantins, 616.

XXI (= *21 as*), sur des pièces d'argent romaines, 561; — sur des bronzes impériaux, 308, 610, 977, 979, 986, 991, 1008, 1010, 1023, 1024, 1027, 1028, 1032; — sur des bronzes des Vandales, 618; — (= *21 siliques*), sur les sous d'or mérovingiens, 541, 590.

ΛXX (= 25), sur des monnaies d'or étrusques, 521.

DN XXV (= *denarii viginti et quinque*), sur des pièces d'argent des Vandales, 582.

XXX (= *30 nummia*), sur des bronzes byzantins, 616.

XXXX ou XL (= *40 nummia*), sur des bronzes byzantins, 616, 771; — (= 40 sesterces), sur des pièces d'or romano-campaniennes, 522.

XLII (= *42 nummi*), marque de valeur sur des bronzes des Vandales, 618; — en contremarque, 651.

↓ (= 50), sur des monnaies d'or étrusques, 521.

DN L (= *denarii quinquaginta*), sur des pièces d'argent des Vandales, 582.

↓X (= *60 sesterces*), sur des pièces d'or romano-campaniennes, 522.

LX (= 60), marque de valeur, 531, 532, 571, 574 note, 994.

⅄XC, marque de valeur sur des *aurei* romains, 531, 1019.

LXXII (= 72), sur des *solidi* romains, 533, 534.

LXXVIII, en contremarque, 651.

XCVI, marque de valeur sur des pièces d'argent romaines, 565, 566.

DN C (=*denarii centum*), sur des pièces d'argent des Vandales, 582.

CCIↃↃ (= 10,000), différent monétaire sur des deniers de L. Calpurnius Piso Frugi, 851.

A (= 1 *as* ou *assarion*), 411, 597, 602.
AC ou ƆA (= *1 as 1/2*), sur des bronzes de Tomi, 411, 602.
B, marque du dupondius, 596, 602, 604; — (= 2 as ou didrachme de bronze), 411.
BΛ (= 2 1/2), sur des pièces d'or de deux statères et demi, 444, 730.
XB (= *2 chalques*), en monogramme sur des bronzes des rois de Syrie, 465.
Γ (= 3 drachmes sur le tridrachme de bronze), 411, 419; — (= *3 assaria*), 596, 602, 604.
Γ (= 3 deniers), sur des bronzes de Justinien, 618.
Δ (= 4 *pentanummia*), sur des bronzes byzantins, 617; — (= 4 drachmes ou tétradrachme de bronze), 411; — (= 4 *assaria*), 596, 602, 603.
ΔC (= 4 *assaria* 1/2), 411, 602, 733.
E (= 5 *assaria*), 411, 602; — Є (= 5 *nummia*), sur des bronzes byzantins, 616.
AЄ (= *assaria* 5), 604.
Ϛ (= *6 assaria*), 603, 604; — (= *6 deniers*), sur des bronzes de Justinien, 617.
AϚ (*assaria 6*), 604.
Z (= 7 *as*), 603.
H (= 8 *pentanummia*), sur des bronzes byzantins, 617; — (= *8 assaria*), 603, 604.
AH (= *assaria 8*), 604.
Θ (= *9 assaria*), 604; — marque de la 9e officine d'un atelier monétaire, 976, 990, 993.
AH (= 1 + 8 = 9), marque de la 9e officine d'un atelier, 990.
ΔЄ (= 4 + 5 = 9), marque de la 9e officine d'un atelier, 991, 992.
ЄΔ (= 5 + 4 = 9), marque de la 9e officine d'un atelier, 990, 991.
I (= 10 *assaria*), 604, 616.
AI ou IA (= *assaria 10*), 603, 604.
XI (χαλκοῖ δέκα?), sur des bronzes de la ligue achéenne, 463.
IB (= *12 assaria*), 604, 617.
IΔ = (*14 assaria*), 604.
K (= 20 *sesterces?*), sur des bronzes romains, 610.
K (= *20 deniers*), sur des bronzes byzantins, 616.
KA ou AK (*assaria 20*), 604.
KA (= *21 as*), sur des deniers d'argent de coin romain, 561, 610 note 2; — (= *21 sesterces?*), sur des bronzes romains, 610, 979, 1023, 1040.
KB (= *22 assaria*), 604.
Λ (= *30 nummia*), sur des bronzes byzantins, 616.
ΛΓ (= *33 deniers*), sur des bronzes de Justinien, 617.
M (= *40 nummia*), sur des bronzes byzantins, 616, 617, 771.
Ξ ou Ξ (= 60), marque de valeur sur des *aurei* romains, 530, 531, 733, 991, 1036.
O (= 70), sur des *aurei* romains, 530.
PK (= *120 unités*), sur des monnaies d'argent byzantines, 579.
PKE (= *125 unités*), sur des monnaies d'argent byzantines, 579.
CN (= *250 unités*), sur des monnaies d'argent byzantines, 579.

II. CHIFFRES ROMAINS

Pour les chiffres romains, en général, voyez les listes et tableaux du Chapitre III, p. 743 à 772.

S (= 1/2), marque du semis romain, 593, 597, 605, 745, 747.
I, marque de l'as romain, 592, 747; — N · I (= *1 nummus*) sur des bronzes étrusques, 455.
IS (= *1 sesterce* 1/2), sur des pièces d'argent de la République romaine, 553.
II (= *2 as*), marque du dupondius romain, 592, 747; — (= *2 onces*), marque de l'hexas sicilienne, 459. — N · II (= 2 *nummi*) sur des bronzes étrusques, 455.
IIS ou HS (2 as 1/2), marque du sesterce romain, 543, 544, 547, 552, 596, 741, 748, 754 et suiv.
ΛII ou II' (= 2 unités 1/2), sur des monnaies d'argent étrusques, 543.
III (= *3 as*), marque du tripondius romain, 592, 747; — (= *3 onces*), marque du trias sicilien, 458; — marque de valeur indéter-

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES PRINCIPALES

LIVRE PREMIER

INTRODUCTION GÉNÉRALE A L'ÉTUDE DES MONNAIES DE L'ANTIQUITÉ

CHAPITRE PREMIER

LA NUMISMATIQUE ET SON HISTOIRE

§. I. — **Définition, objet et domaine de la numismatique antique**............ 5 à 28

Définition, 5. -- Le mot *médaille*, 6.— *Numismate* et *nnmismatiste*, 10.—Limites chronologiques de la numismatique antique, 12. — Son extension géographique, 15. — Domaine de la numismatique grecque, 17. — Domaine de la numismatique romaine, 17. — Infinie variété des types monétaires, 19. — Statistique générale des trouvailles, 21.

§. II. — **Utilité scientifique de la numismatique**.......................... 29 à 66

Comparaison d'une monnaie ancienne avec une pièce moderne, 30. — Exemples tirés de la numismatique d'Éphèse, 32. — Les magistrats signataires des monnaies grecques, 34. -- Les dates sur les monnaies, 36. — La Mythologie dans la numismatique grecque, 37. — Divinités allégoriques, 40. — Influence des idées chrétiennes, 40. — Histoire des dynasties

thèque Bodléienne, 118. — Collection de Catherine de Médicis et de Charles IX à Fontainebleau, 118. — Henri IV et Rascas de Bagarris, 118. — L'ouvrage : *La nécessité de l'usage des médailles dans les monnoyes*, 119. — Fabri de Peiresc, 122. — La collection de Ranchin, à Montpellier, 123. — Les collectionneurs de Paris, de la France et de l'étranger en rapports avec Peiresc, 125. — François du Perrier, 127. — Charles de Croÿ, duc d'Arschot, 128. — Les deux Le Menestrier, à Dijon, 128. — Les collectionneurs de Besançon, 129. — Ceux de Lyon, 129. — Vente de la collection de Marnix de Sainte-Aldegonde en 1598, 130. — Olivier de Wree, 130. — Scaliger, 130. — Ph. Paruta et Augustini, 130. — Fréd. Gronovius, 131. — Louis Savot, 131. — Tristan de Saint-Amant, 132. — Olivier de Fontenay, 132. — Basin de Limevile, 133. — Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, ses collections, 134. — Son legs au roi Louis XIV, son neveu, 135.

§ V. — **La numismatique depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à Eckhel**...... 136 à 187

La collection numismatique de Louis XIV, 136. — Pierre de Carcavi, 136. — La collection de Lauthier, d'Aix, 136. — Le marquis de Nointel, 137. — Jean Vaillant, 137. — Pierre Séguin, 137. — Les collections visitées par Vaillant, 140. — Liste des ouvrages de Vaillant, 142. — Charles Patin, 143. — Inventaire du Cabinet de Louis XIV, 144. — Son transfert à Versailles, 145. — L'abbé François de Camps, 145. — Le P. du Molinet, 146. — Jacques Spon, 147. — Les Chifflet, 148. — Pierre Séguin réunit la première Académie des médaillistes, 149. -- Les Lamoignon, 149. — Joachim II, marquis de Brandebourg, 151. — Georges Guillaume, margrave de Brandebourg, 151. — Le grand Électeur Frédéric-Guillaume Ier, 151. — Charles-Louis, comte palatin du Rhin, 152. — Laurent Beger, 152. — Jean-Charles Schott, 152. — Le médaillier du roi de Danemark, 153. — Le médaillier de la reine Christine de Suède, 153. — Ezéchiel Spanheim, 153. — L'Académie des médaillistes chez le duc d'Aumont, 153. — Le P. Jobert, 155. — Le P. Hardouin, 156. — Jean-François Foy-Vaillant, 157. — Antoine Laisné, 158. — Nicolas-Joseph Foucault, 158. — André Morell chargé de dessiner les médailles du Roi, 159. — Collection du prince de Schwartzenberg à Arnstadt, 161. — Gros de Boze, 162. — Le médaillier du duc Louis d'Orléans, 163. — Le catalogue de la collection Farnèse par le P. Pedrusi, 163. — Jean-Jacques Gessner, 163. — Sigebert Havercamp, 164. — Siegfried Bayer, 165. — A.-H. de Sallengre, 166. — Dom Anselme Banduri, 166. — Dom Bernard de Montfaucon, 166. — Commencements de la collection de Gotha, sous le duc Frédéric II, 166. — Ch. Liebe, 166. — La collection Thiepolo (Theupoli), 167. — Fr. Gori, 167. — La collection du maréchal d'Estrées, 168. — Apostolo Zeno, 168. — La collection du monastère de Saint-Florian, 168. — Le P. Frœlich, 169. — Le P. Khell, 170. — Guillaume Beauvais, 170. — Félix Cary, 171. — Du Cange, 171. — Florez, 171. — Le P. Kircher, 171. — Mahudel, 172. — Hans Sloane, 172. — La collection de Robert Cotton et la bibliothèque Cottonienne, 173. — Celle de Thomas Bodley et la bibliothèque Bodléienne, 173. — La collection impériale de Vienne, 173. — L'empereur Charles VI, 174. — Heræus,

royales d'après les monnaies, 41. — Caractère artistique des médailles grecques, 45. — Les œuvres de la sculpture grecque d'après les médailles. 46. — Les monuments d'architecture interprétés sur les monnaies, 49. — Le Capitole de Rome, 51.— L'architecture navale d'après les monnaies, 53. — Les types agonistiques, 54. — Types astronomiques, 55. — Légendes primitives de Rome, 55. — Types parlants, 56.— Expéditions militaires rappelées sur les monnaies romaines, 57. — Types rappelant des actes administratifs, 59. — Types rappelant la fondation de Rome, 61. — Le tyran Saturninus, 61. — Les *vota* à la fin de l'Empire, 63. — Monnaies gauloises, 63. — La numismatique, grammaire des sciences archéologiques, 65.

§. III. — **Les premiers commencements de la science numismatique**.......... 66 à 89

Les anciennes monnaies offertes en ex-votos, chez les Grecs, 67. — Collectionneurs de pièces artistiques, chez les Grecs et à Rome, 68.— Mithridate, 68. — P. Æmilius Scaurus, 68.— Verrès, 69. — Recherche des anciennes monnaies, sous Auguste, 69. — Les anciennes pièces utilisées dans la bijouterie, 70. — Recherche des pièces fourrées, au temps de Pline, 70. — Vopiscus invoquant les monnaies du tyran Firmus, comme argument historique, 71. — Auteurs grecs et latins constituant la littérature numismatique de l'antiquité, 72. — Sort des monnaies antiques durant le moyen âge, 74. — Trouvaille de Padoue en 1274, 74. — La tradition antique au moyen âge, 75. — Attributions chrétiennes données aux pierres gravées et aux monnaies de l'antiquité, 76. — Caractère talismanique attribué à certaines monnaies, 76. — L'argent des Mages, 77. — Les deniers de Judas, 77. — Monnaies antiques utilisées comme ornements de reliquaires, 81. —Oliviero Forza, de Trévise, le premier antiquaire, 82. — Pétrarque, 83. — Jean, duc de Berry, frère de Charles V, 84. — Lionel, marquis d'Este, 85. — Cyriaque d'Ancône, 85. — Le frère Ambroise, des Camaldules, 85. — Le cardinal Barbo, 86. — Côme de Médicis, 86. — Alphonse d'Aragon, 86. — René d'Anjou, 87. — Maximilien I[er], 87. — Mathias Corvin, 87. — Les *Augustales* de Frédéric II, 88. — Marco Sesto et Francesco Novello, de Carrare, 88. — Les médailles de Jean, duc de Berry, 88.

§. IV. — **Histoire de la numismatique au XVI[e] siècle et jusqu'au milieu du XVII[e]**.. 89 à 135

Les médailles antiques du roi François I[er], 89. — Le palais des Farnèse à Rome, 90. — Ange Politien, 90. — Guillaume Budé, 90. — Andrea Fulvio et Jacques Mazochi, 91. — Les *Illustrium imagines*, 92. — Jean Huttich, 93. — Jean Spiesshammer, 94. — Guillaume Rouille et le *Promptuaire des médailles*, 95. — Wolfgang Lazius, 100. — Hubert Goltz, 102. — Fulvio Orsini, 105. — Antonio Agustin, 110. — Adolphe Occo, 110. — Les Fugger, 111. — Albert V de Bavière, 111. — Enea Vico, 111. — Sébastien Erizzo, 112. — Jacques de Strada, 112. — Jean Grolier, 115. — Le roi Charles IX achète les médailles de Grolier, 115. — Guillaume du Choul, 116. — Antoine Le Pois, 116. — Abraham Gorlée, 117. — Sa collection échoit à la biblio-

— F. de Saulcy, 216. — E. Hucher, 217. — J. Sabatier, 218. — Le baron d'Ailly, 218. — Henry Cohen, 218. — A. de Longpérier, 219. — Fr. Lenormant, 220. — P. Charles Robert, 220. — Le baron J. de Witte, 221. — A. Chabouillet, 222. — Waddington, 227. — Savants contemporains, 222 et suiv. — Les séries du Cabinet de France, 234. — Le médaillier du musée de Lyon, 235. — Le médaillier Calvet, à Avignon, 235. — Le médaillier de la bibliothèque de Montpellier, 235. — Le médaillier de la ville de Marseille, 235. — Le legs Danicourt au musée de Péronne, 236.

II. Espagne et Portugal. — Philippe V, fondateur du Cabinet des médailles de Madrid, 238. — Collection de l'abbé de Rothelin, acquise par Ferdinand VI, 238. — Collection de dom Pedro Estrada et de l'infant Don Gabriel acquises pour le Cabinet royal de Madrid, 238. — Autres collections espagnoles, à Madrid, Barcelone, Valence, 238. — Collection de la Bibliothèque de Lisbonne et du palais royal da Ajuda, 239. — Travaux de Vasquez Queipo, 239. — Don Antonio Delgado, 240. — Collection de José Garcia de la Torre, 241. — Collection de Daniel de Lorichs, 241. — Collection de Vidal Quadras y Ramon, 241.

III. Italie. — La collection Arigoni au Cabinet de Turin, 242. — Le legs Filippo Lavy à l'Académie des sciences de Turin, 242. — Ariodante Fabretti, 243. La Marmora, 243. — Borghesi, 243. — L'abbé Cavedoni, 243. — La collection d'Este, à Modène, 245. — Les PP. Marchi et Tessieri, 244. — Gennaro Riccio, 245. — Fr. Avellino, conservateur de la collection de Naples, 246 — G. Fiorelli, 246. — Carlo Strozzi et la collection de Florence, 247. — C. Brambilla et la collection du palais Brera, à Milan, 247. — J.-B. de Rossi, 247. — Le P. Garrucci, 247. — L'abbé Ugdulena, 248. — M. Antonio Salinas et la collection de Palerme, 248. — Louis Sambon, 249. — L'ancienne collection de Portici au musée de Naples, 249. — Le catalogue des collections napolitaines par G. Fiorelli, 249. — La collection Santangelo acquise par le musée de Naples, 250. — B. Biondelli, conservateur de la collection de Milan, 250. — M. L. Milani et la collection de Florence, 251. — Cavedoni et la collection d'Este, à Modène, 251. — Le musée Farnèse à Parme et la collection Carlo Strozzi, 252. — La bibliothèque du Vatican et les anciennes collections romaines, 252. — Le médaillier de la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, 252. — Le musée Correr, 252. — Le médaillier de Vérone et la collection Vérita, 252. — La collection municipale d'Udine, 253. — La collection de l'Université de Bologne, 253. — Le musée Bottacin à Padoue, 253. — La collection Marincola-Pistoia à Catanzaro, 253. — La collection du chanoine Spano à Cagliari, 253. — Celle du chanoine Lentinello à Syracuse, 253. — Les collections de M. Franc. Gnecchi à Milan et du baron P. di Floristella à Acireale, 254.

IV. Belgique, Hollande, Suisse. — La *Revue belge de numismatique*, 255. — Les deux Serrure, 255. — Le Cabinet des médailles de Bruxelles, 256. — Les collections L. de Hirsch et Albéric du Chastel au Cabinet de Bruxelles, 256. — Le médaillier Elberling à Luxembourg, 257. — Le Cabinet des médailles de La Haye, 257. — Le médaillier de la Société historique de

174. — Le prince Odescalchi achète la collection de la reine Christine de Suède, 174. — Frédéric II, duc de Saxe-Gotha, achète la collection du prince de Schwartzenberg à Arnstadt, 174. — Le roi de Prusse Frédéric le Grand achète le médaillier de Gaspar de Pfau, 173. — Joseph Pellerin, 175. — Son *Recueil de médailles*, 176. — Le roi Louis XV achète son médaillier, 177. — Th. de Gusseme, 180. — Collection de Michelet d'Ennery, 181. — Collection du cardinal Borgia, publiée par Georges Zoega, 181. — Le prince de Torremuzza, 181. — Jean-Christophe Rasche, 182. — Jean Pinkerton, 182. — Collection de l'Université de Ferrare, 182. — Collection du Vatican et autres collections italiennes, 183. — Collection du margrave de Brandebourg, Charles-Alexandre, acquise par le roi de Prusse, 183. — Collection Tux, à l'Université de Tubingue, 184. — William Hunter, 184. — Charles Combe, 185. — Le musée britannique, 185. — La collection Hamilton, 186. — La collection du P. Granelli au musée de Vienne, 186. — L'empereur Joseph II achète une partie de la collection du prince Charles-Alexandre de Lorraine, 186.

§ VI. — **La numismatique depuis Eckhel jusque vers 1836** .... 187 à 209

Le P. Eckhel, 187. — L'abbé Jean-Jacques Barthélemy, 188. — Collection de Félix Cary acquise pour le Cabinet du Roi, 190. — Le cabinet de Sainte-Geneviève réuni à celui du Roi, 190. — Millin, 191. — Calvet, 192. — E. Quirino Visconti, 192. — Mongez, 192. — W. Ouseley, 192. — Le médaillier de Duane, publié par Gough, 193. — Les *Annalen* de Schlichtegroll, 193. — Le *Giornale* d'Avellino, 193. — La collection du palais Brera, à Milan, 194. — Gaetano Cattaneo, 194. — Les collections Caronni, Anguissola, Sanclemente acquises par le musée de Milan, 194. — L'abbé Sestini, 194. — Liste de ses publications, 195. — La collection du comte de Wiczay, à Héderwar, 195. — Mionnet, 197. — Histoire de sa *Description de médailles antiques*, 198. — Catalogue de la collection du Musée britannique par Taylor Combe, 202. — Catalogue de la collection de Danemark par Chr. Ramus, 202. — Notice sur la collection du roi des Pays-Bas par J.-C. de Jonge, 203. — Collection de Knobelsdorf et autres, acquises par le musée de Berlin, 203. — Allier de Hauteroche, 204. — Cousinéry, 204. — Édouard de Cadalvène, 205. — Tochon d'Annecy, 205. — Le baron Marchant, 205. — Prosper Dupré, 205. — Payne Knight, 206. — F.-M. Avellino, 207. — Fr. de Dominicis, 207. — James Millingen, 207. — La collection de Berne, 208. — Raoul Rochette, 208. — Une partie du médaillier du comte de Wiczay, à Hederwar, acquise par le Cabinet de France, 209.

§ VII. — **La numismatique, de 1836 à 1900** .... 209 à 325

I. France. — Apparition des recueils périodiques consacrés à la numismatique, 210. — L. de La Saussaye, 210. — J. Lelewel, 210. — Le marquis de Lagoy, 211. — Duchalais, 211. — Hennin, 212. — L'abbé Greppo, 213. — Charles Lenormant, 213. — Le *Trésor de numismatique et de glyptique*, 213. — Le duc de Luynes, 213. — E. Beulé, 215. — Le duc de Blacas, 216.

de Trieste, de Trente, 305. — Le médaillier du prince de Lichtenstein, 305. — Théodore Rohde, 306. — Andreas Markl, 306. — Alex. Missong, 306. — M. le colonel Otto Wœtter, 306. — La collection du prince E. de Windisch-Grætz, 307. — MM. Otto Seeck, Kubitschek et autres savants contemporains, 307. — Collections numismatiques de Sofia et de Philippopoli, 309.

VIII. Les pays scandinaves et la Russie. — La collection royale de Copenhague, 310. — Le médaillier de C. J. Thomsen, 310. — P. O. Bröndsted, 310. — Ludwig Muller, 310. — M. C. Jörgensen, 312. — Le musée de Stockholm, 312. — La collection de l'Université de Christiania, 312. — Le Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, 312. — K. E. Khöler, 313. — Bernard de Köhne, 313. — La société archéologique de Moscou, 313. — Travaux sur les monnaies du Bosphore Cimmérien, 314. — Le général de Bartholomæi, 314. — M. Alexis de Markov, 314. — M. B. Latyschev, 315. — Le musée de Moscou, 315. — M. Oreschnikov, 315. — La collection Bouratschkov, 315. — M. Podschiwalov et le musée Rumianzov, 316. — Le musée d'Odessa, 317. — Les collections du musée et de l'Université de Kiev, 317.

IX. Grèce et Orient. — Le Cabinet numismatique d'Athènes, 318. — A. Postolacca, 318. — La collection G. Demetrio, 319. — M. Jean Svoronos et autres savants grecs contemporains, 321. — Le D[r] Mordtmann, à Constantinople, 322. — La collection de l'Ecole évangélique de Smyrne, 324. — Les musées du Caire et d'Alexandrie, 325.

§. VIII. — **Catalogues imprimés des principales collections de monnaies antiques vendues dans le cours du XIX[e] siècle** .... 326 à 350

CHAPITRE II

LA MONNAIE ET NOMENCLATURE MONÉTAIRE

§. 1. — **Anatomie de la monnaie. Notions générales** .... 351 à 385

Le flan monétaire, 352. — L'or monnayé par les Anciens, 353. — *Aurum obryzum*, 354. — Le terme de *carat*, 354. — L'*electrum*, 356. — L'argent, 361. — *Argentum pusulatum*, 362. — Le billon, 363. — Le cuivre et le bronze, 364. — L'airain de Corinthe, 366. — L'*aurichalcum* ou laiton, 368. — L'argent saucé, 370. — Le bronze argenté, 370. — Le potin, 371. — Le plomb, 371. — Détérioration rapide des pièces de plomb, 373. — Le fer, 374. — Monnaies de fer du Péloponnèse, de Clazomène, de Byzance et autres, 374. — Le cuir, 375. — Monnaies des Carthaginois en cuir, 376. — La porcelaine, 377. — Monnaies des Lagides en porcelaine, 377. — Monnaies et tessères en terre cuite, 377. — Monnaies et tessères en verre, 378.

Leuwarden, 258. — Celui du musée de Leyde, 258. — La collection J. Pieter Six et les travaux de ce savant, 258. — Le médaillier de la ville de Bâle, 260. — Le médaillier de la ville de Berne, 260. — Celui de Winterthur, 260. — Celui de Zurich, 260. — Les travaux de M. J. Bernoulli, 261. — M. Imhoof-Blumer, sa collection et ses travaux, 262.

V. *Angleterre.* — Le *Numismatic Journal* d'Akerman, 264. — Samuel Birch, 265. — H. P. Borrell, 266. — Thomas Burgon, 265. — W. D. Scott, 266. — John Lindsay, 266. — H. H. Wilson, 266. — Ch. Fellows, 267. — Le colonel Leake, 267. — Les collections W. Temple, W. de Salis, Edward Wigan au Musée britannique, 268. — Les collections du duc de Blacas acquises par le Musée britannique, 268. — Donaldson, 268. — Ch. Roach Smith, 269. — Fr. W. Madden, 269. — W. Vaux, 270. — Edward Thomas, 270. — Le major général Cunningham et ses collections au musée britannique, 271. — Charles Newton, 272. — Le rév. Babington, 272. — M. John Evans, 272. — M. le chanoine Greenwell, 273. — E. H. Bunbury, 273. — H. Montagu, 273. — M. Arthur J. Evans, 273. — W. F. Prideaux. — Reg. Stuart Poole, 274. — M. Percy Gardner, 275. — M. Barclay V. Head, 276. — M. Herbert A. Grueber, 276. — Les *Catalogues* des collections du musée britannique, 276 — M. W. Ramsay, 278. — M. Warwick Wroth, 278. — M. G. F. Hill, 279. — M. G. Macdonald et sa description du musée Hunter à Glascow, 279.

VI. *Allemagne du Nord.* — H. Grote, 280. — Pinder, 280. — Bernard de Köhne, 281. — Ludwig Ross, 282. — Les doubles du musée Kircher acquis par la collection royale de Berlin, 282. — Adolphe de Rauch, 282. — Otto Blau, 283. — Julius Friedlænder, 284. — La collection du prince de Waldeck, à Arolsen, 285. — Les accroissements de la collection royale de Berlin, 285. — M. Th. Mommsen et ses travaux de numismatique, 286. J. Brandis, 287. — Friedrich Hultsch, 287. — Les collections Fox et Prokesch-Osten acquises par le Cabinet de Berlin, 288. — Alfred de Sallet, 288. — Le catalogue des collections du Cabinet de Berlin, 291. — M. H. Dressel et autres savants allemands contemporains, 291 et suiv. — Le musée de Mayence, 297. — La collection municipale d'Osnabruck, 297. — Le Cabinet des médailles de Gotha, 297. — La description générale des monnaies de la Grèce septentrionale par MM. Imhoof-Blumer, B. Pick et Hugo Gæbler, 298. — La collection Imhoof-Blumer acquise par le Cabinet de Berlin, 298.

VII. *Allemagne du Sud, Autriche-Hongrie et pays Danubiens.* — Le médaillier de Carlsruhe, 298. — La collection de l'Université de Tubingue, 299. — Louis Ier de Bavière et le Cabinet des médailles de Munich, 300. — Franz de Streber, 300. — M. Hans Riggauer, 301. — Le Cabinet impérial de Vienne, 301. — Joseph Arneth, 301. — Le comte de Prokesch-Osten, 302. — Christian V. Huber, 302. — M. Friedrich Kenner, 303. — Le catalogue de la collection du monastère de Saint-Florian, 303. — M. J. de Schlosser, 304. — Le médaillier de Buda-Pesth, 304. — Le médaillier de Prague, 304. — Les collections de Gratz, 304. — Celle de Cracovie, 305. — Celles de Rovereto,

482. — La δραχμὴ Ἀλεξάνδρεια, 483. — L'Alexandreion de Ptolémée, 484. — Τέτραχμα Ἀντιγόνεια, 485. — Τετράδραχμα Λυσιμάχεια, 485. — Πτολεμαϊκὸν νόμισμα, 485. — Βερενίκειον νόμισμα, 486. — Χρυσοῖ Ἀντιόχειοι, τετράδραχμα Ἀντιόχεια, δραχμαὶ Ἀντιοχικαί, 486.

III. — *Noms tirés des lieux d'émission.* — Cyzicènes, Κυζικηνοὶ στατῆρες, 486. — Phocaïdes, φωκαϊκοὶ στατῆρες, 489. — Δραχμὴ φωκαΐς, 490. — Lampsacènes, Λαμψακηνοὶ στατῆρες, 490. — Statères d'Égine, στατῆρες Αἰγιναῖοι, 491. — Ἀργυρίον ἀττικόν, δραχμὴ αττική, χρυσίον ἀττικόν, 492. — Drachme d'or de Carystus, 493. — Statères chalcidiens, δραχμὴ χαλκιδική, 493. — Νόμισμα Ἐρετρικόν, 494. — Ἀργυρίον Ἱστιαῖκον, monnaie d'Histiæa, 494. — Statères de Béotie, Βοιωτικοὶ στατῆρες, 495. — Ὀρχομένιοι ὀβολοί, 495. — Στατῆρες φωκικοί, statères phocidiens, 495. — Ὀβολὸς δελφικός, 496. — Κορίνθιοι στατῆρες, 496. — Κορκυραῖοι στατῆρες, 497. — Στατῆρες Κρητικοί, 497 — Drachme de Sicyone, 497. — Drachme de Délos, 498. — Tétradrachmes de Naxos, 498. — Statères éphésiens, 498. — Μιλησία δραχμή, drachme milésienne, 499. — Ῥοδία δραχμή, drachme rhodienne, 500. — Δραχμὴ νησιωτική, *Nesiaca drachma*, 501. — Ἀντιοχικὴ δραχμή, drachme d'Antioche, 502. — Τυρία δραχμή, drachme tyrienne, 502. — Κυραναίον Πτολεμαίου, 504.

IV. — *Noms tirés des types ou de traditions particulières.* — Βοῦς, bœuf, 504. — Γλαῦκες, chouettes, 505. — Πάρθενοι, παλλάδες, 506. — Le prétendu nom de κόρη, 506. — Les drachmes du Stéphanéphore, 507. — Χελῶναι, tortues. — Πῶλοι, poulains, 509. — Ὁμήρειον, *Homeræus*, 510. — Cistophores, 511. — Κιθαρηφόροι, citharéphores, 513. — Ἄγκυρα, ancre, nom du triobole à Chypre, 513. — Κέρσα, κερσαῖον, κόρσιον, 514. — Donaké, 514. — Καρκάδονα, 515. — L'obole à Charon, 515. — Κραπαταλός, ψώθια, κίκκαβος, ξυνίστρον, χαλκοκράς, τροχίσκος, 518. — Τεττιγία πτολεμαϊκὰ χρυσᾶ, 520.

§. IV. — **Nomenclature des diverses espèces de monnaies chez les Romains** .... 521 à 666

I. — *Les monnaies d'or.* — L'*æureus*, *nummus aureus*, *denarius aureus*, 522. — Monnaies luculliennes, 525. — *Quinarius aureus*, 525. — *Semis* ou *semissis*, 526. — *Triens* ou *tremissis*, 526. — *Quartarii* ou quarts d'*aurei*, 526. — *Quaterniones*, 528. — *Terniones*, 528. — *Formæ bilibres*, 529. — *Formæ centenariæ*, 529. — *Biniones*, 529. — *Solidus aureus*, 533. — Le demi-*solidus* ou *semis*, *semissis*, 534. — Le tiers du *solidus*, *triens* ou *tremissis*, 534. — Multiples du *solidus*, 535. — *Hyperpyreum nummum*, 537. — Les monnaies d'or byzantines, 537. — Le τεταρτερόν, *tartaron*, de Nicéphore Phocas, 538. — Le *solidus gallicus*, 539.

II. — *Les monnaies d'argent.* — Denier romain d'argent, 543. — Le quinaire ou demi-denier, 549. — Le sesterce ou quart du denier, 550. — Le νοῦμμος, origine du sesterce, 551. — Le Victoriat, 553. — *Argentum oscense*, 558. — *Argenteus Antoninianus*, 559. — Multiples du denier d'argent, 561. — *Quaterniones*, *quiniones*, *seniones* d'argent, 562. — *Argenteus minutulus*, *argenteolus*, 563. — Le millarès, *miliarense*, μιλιαρίσιον, 566. — La *siliqua*, κεράτιον, 574. — La demi-silique, 577. — Le quart de silique, σιτάριον, 578. —

— Le droit et le revers, 378. — Le mot *avers*, 379. — *Caput aut navis*, 380. — Le type, ses noms grecs et latins, 380. — La légende, 382. — L'exergue, 383. — La tranche, 383. — La patine, 383. — Monnaie dit *à fleur de coin*, 384.

§. II. — **Noms génériques de la monnaie dans l'antiquité** .... 386 à 401

Les mots χρυσιόν, ἀργύριον, χάλκιον, χρήματα, 386. — Νόμισμα, 390. — Νόμος, νοῦμμος, 393. — Κέρμα, κερμάτιον, 394. — *Aes*, 394. — *Moneta*, 395. — *Pecunia*, 397. — *Nummus* et *numisma*, 400.

§. III. — **Nomenclature des diverses espèces de monnaies chez les Grecs** .... 401 à 521

I. — *Noms tirés du poids, de la valeur ou du métal.* — Drachme, 402. — Les divisions théoriques de la drachme, 404. — Drachme lourde et drachme légère, 406. — Drachme d'or, 408. — Drachme de bronze, 409. — Dodécadrachme, 411. — Décadrachme, 412. — Octodrachme, 412. — Hexadrachme, 413. — Pentadrachme, 414. — Pentédrachmies de Chios, 414. — Tétradrachme, 417. — Tridrachme, 418. — Didrachme ou statère, 419. — Didrachme de bronze, 420. — Décobole, 421. — Ennéobole, 421. — Octobole, 421. — Heptobole, 421. — Hexobole, 422. — Pentobole, 422. — Tétrobole, 422. — Triobole ou hémi-drachme, 423. — Trioboles de bronze, 424. — Diobole, 424. — La διωβελία, 425. — Trihémiobole, 426. — Obole, 426. — Obole d'or, 427. — Ὀδολκή, en Crète, 428. — Ὄβολος ἀργυρικός, 428. — Obole de bronze, 430. — Hémiobole, 432. — Hémiobole d'or, 432. — Hémiobole de bronze, 433. — Tritémorion, tritétartémorion, tritététartémorion, 433. — Trihémitartémorion, 433. — Tartémorion ou tétartémorion, 434. — Hémitartémorion, 435. — Statère, 436. — Statère d'or, statère d'argent, 437. — Divisions théoriques du statère, 440. — Hémistatère ou hémi-chrysus, 440. — Trité, 441. — Tétarté, 441. — Hecté, 441. — Hémihecté, 441. — Myshémitétarté, 443. — Myshémihecté, 443. — Distatère, 443. — Tetrastatère, 444. — Pentastatère, 445. — Mnaieion, 445. — Pentécontadrachme, 446. — Sicle, 447. — Sicle médique ou drachme perse, 448. — Sicle juif, 449. — Νόμος, νοῦμμος, *nummus*, 450. — *Dinomos* et *tétranomos*, 451. — *Litra*, livre, 453. — Divisions de la *litra*, 454. — Pentécontalitron, 455. — Décalitron, 455. — Pentalitron, 456. — Dilitron, 456. — Deunx, 456. — Hémilitra, ou hémilitrion, 456. — Déconcion, 457. — Pentoncion, 457. — Tétras ou triens, 458. — Trias ou quadrans, 458. — Hexas ou sextans, 459. — L'once, 459. — Le chalque, χαλκοῦς, 460. — Principales divisions de la monnaie de bronze, 463. — Décachalque, 463. — Octochalque, 463. — Pentéchalque, 464. — Tétrachalque, 464. — Trichalque, 464. — Dichalque, 465. — Lepton, 465. — Collybos, à Athènes, 466. — Drachmes de bronze, 467.

II. — *Noms tirés de ceux des personnages qui ont fait fabriquer la monnaie.* — Les Gygéades, 468. — La créséide, 468. — La darique, 469. — Le Démarétion, 472. — Le Φιλιστίδειον νόμισμα, 474. — Le Θιβρώνειον νόμισμα, 474. — L'ἀργύριον Σεύθα, 479. — Les τετράδραχμα Μαυσσώλεια, 480. — Les Φιλίππειοι στατῆρες, 480. — Les *philippei* romains, 481. — Les Ἀλεξάνδρειοι στατῆρες,

Les médailles talismaniques, 680. — Le *triens* de la *gens Servilia*, 680. — Les tessères éphésiennes, 680. — Les médailles talismaniques à l'effigie d'Alexandre, 681. — Les médaillons du Trésor de Tarse, 682. — Médailles portant à la fois les emblèmes du Christ et l'effigie d'Alexandre, 684. — Médailles pour écarter le mauvais œil, 685. — Medailles de dévotion des premiers chrétiens, 686. — Médailles byzantines, 688. — Le sceau de Salomon, 689. — Les médaillons contorniates, 689. — Les tessères monétiformes chez les Grecs, 696. — Tessères athéniennes en bronze, 697. — Tessères athéniennes en plomb, 700. — Tessères théâtrales en terre cuite, 706. — Les tessères romaines en bronze, 706. — Les spinthriennes, 708. — Les tessères romaines en plomb, 709. — Cachets du commerce, 709. — *Tesseræ nummariæ*, 711. — Tessères des collèges, 713. — *Tesseræ convivales*, 715. — *Tesseræ hospitales*, 715. — Tessères des spectacles, 717. — Tessères d'établissements privés, 718. — Tessères des jeux, 719. — Tessères d'ivoire, 720.

CHAPITRE III

LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE COMPTER LA MONNAIE

CHEZ LES GRECS ET CHEZ LES ROMAINS

§ I. — **La numération grecque** .... 721 à 742

Premier système dit acronymique ou hérodien, 721. — Deuxième système appelé décadique, 729. — Troisième système appelé alphabétique, 736. — Son application sur les monnaies des Lagides, 737. — Notations particulières sur une inscription d'Halicarnasse, 739. — Sur une inscription d'Argos, 740. — Sigles des manuscrits, 741.

§ II. — **La numération romaine** .... 743 à 746

§ III. — **Diverses formes de calcul chez les Romains** .... 746 à 772

Système de l'as, 746. — Son application au poids des vases d'argent, 749. Au taux de l'intérêt, 750. — Système du denier, 751. — Le *sicilicus* ou quart d'once, 752. — Système du sesterce, 753. — De 1 à 1000, 754. — De 1000 à un million, 755. — Au dessus de un million, 756. — La *libella*, 757. Le *sicilicus* ou téronce, 759. — Le système du follis, 761. — Follis-bourse, monnaie de compte, 761. — *Follis auri*, 763. — *Follis argenti*, 764. — *Follis æris*, 765. — Le grand *follis*, 765. — Le petit *follis*, monnaie réelle, 767. — Le *nummus centenionalis*, 769. — Le *follis* byzantin, 770. — Origine du *fels* arabe, 772.

Nummus decargyrus, 578. — La double-silique, δικεράτον, 581. — Les monnaies d'argent des Barbares, 581. — Le *denarius* de la loi Salique, 583. — La demi-silique romaine est le denier d'argent des Francs mérovingiens. 589.

III. — *Les monnaies de bronze.* — L'as, *assis*, ἀσσάριον, 591. — Les multiples et les divisions de l'as, 592. — La *libella*, la *sembella*, le *teruncius*, 594. — Les monnaies de bronze de Marc Antoine sont : le τετρασσάριον ou sesterce de bronze, le *tripondius* (ἀσσάρια τρία), le *dupondius* (ἀσσάρια δύο), l'as, le semis, le quadrans, 596. — Les dénominations de grand bronze, moyen bronze et petit bronze, pour l'époque impériale, 598. — Les monnaies de bronze à partir d'Auguste sont : 1° la pièce de quatre as, τετρασσάριον, sesterce de bronze ou nummus, 599 ; — 2° La pièce de deux as, dupondius, 600 ; — 3° L'as, ἀσσάριον, 601 ; — 4° Le semis ou demi-as, 605 ; — 5° Le quadrans, 606. — Diffusion de l'as romain impérial en Orient, 602. — Le quinaire de bronze, son apparition sous Trajan Dèce, 606. — Denier de bronze, à partir de l'époque de Gallien, 607. — *Pecunia major* ou *majorina*, 608. — *Denarius communis*, 610. — Le *follis*, 612. — *Centenionalis communis*, *nummus centenionalis*, 612. — *Nummus* de bronze, νοῦμμος, νουμμίον, 614. — Bronzes de la réforme d'Anastase, 616. — Le denier de bronze, 616. — *Pentanummium*, 616. — Petit *follis*, 618.

§ V. — **Monnaies grecques et romaines ayant des particularités de fabrique, d'aspect ou d'usage**.................... 619 à 651

Nummi serrati ou *dentati*, 619. — *Bigati* ou *quadrigati*, 623. — Monnaies restituées, 625. — *Ratites*, 629. — *Nummi incusi*, 629. — *Nummi bracteati*, 632. — Monnaies fourrées, *nummi mixti*, *subærati*, *pelliculati*, 633. — Monnaies hybrides, 640. — Monnaies contremarquées, 641.

§ VI. — **Les médaillons, bijoux et tessères monétiformes**.................... 652 à 720

Les grands médaillons et les bijoux monétiformes, 652. — Caractère des médaillons d'or et d'argent, 655. — Monnaies et médaillons d'or utilisés dans la bijouterie, 656. — Caractère des médaillons de bronze romains, 657. — Médaillons de bronze des villes grecques, 663. — Les *oselles* de Venise et les *Denkmünzen* de l'Allemagne, 666. — Les médaillons de bronze encerclés et transformés en miroirs, 667. — Leur place à la partie supérieure des enseignes légionnaires, 669. — Petites boîtes à miroirs, 670. — Les médailles votives, 670. — Le xoanon d'Hermès Agoræus, à Pharæ, 671. — Tire-lires des temples, 671. — Pièces collées par les pèlerins sur les statues divines, 671. — Les ὀβελίσκοι de Phidon, dans le temple de Héra, à Argos, 673. — Les ex-votos des soldats d'Annibal, 673. — Les médailles trouvées dans les fontaines et les rivières, 674. — Médailles encastrées dans des plaques métalliques, 674. — Les as de Nîmes, au pied de sanglier, 675. — Monnaies coupées, 676. — Pièces frustes portant une dédicace pieuse en contremarque ou en graffito, 676. — Graffito d'une monnaie de Sicyone, 677. — Dédicace à la Fortune sur un as romain, 679. — *Stipem jacere*, 679. —

838. — Les différents des monnaies athéniennes, 840. — Les différents des monnaies d'autres villes grecques, 842. — La convention monétaire entre Mytilène et Phocée, 843. — Les officines privées des monnayeurs, 844. — Antiochus IV Épiphane et les monnayeurs d'Antioche, 844. — Saint Paul et les monnayeurs d'Éphèse, 845.

§ IV. — **L'administration des monnaies chez les Romains** .... 846 à 872

L'atelier du Capitole, 846. — Les triumvirs monétaires de Rome, 847. — Leurs différents, 849. — Réforme de Jules César, les quatuorvirs, 852. — Cicéron et Vectenus, 854. — Réforme d'Auguste, 854. — Inscriptions mentionnant les triumvirs de l'époque impériale, 856. — Les *procuratores Monetarum*, 857. — *Formula quâ Moneta committitur*, 859. — Les *scrinia* ou bureaux d'un Hôtel des monnaies, 860. — La *familia monetalis*, 860. — Les *officinatores* eI autres employés de la Monnaie, 861. — Les *nummularii officinarum*, 864. — Les *æquatores*, *scalptores*, *signatores*, etc., 865. — Le *rationalis* Felicissimus, 868. — Les ouvriers de l'atelier d'Alexandrie, 869. — Ceux de l'atelier de Cyzique, 870. — Ceux de l'atelier de Lyon, 870. — La *familia monetalis* romaine, origine des *Serments* du moyen âge, 871.

§ V. — **Affinage et estampillage des lingots monétaires** .... 873 à 897

Précautions prises dans l'antiquité pour s'assurer de l'aloi des monnaies, 873. — Les essayeurs et la pierre de touche, 874. — Les lingots de métal affiné, 875. — Les ὀβελίσκοι, 877. — Lingot représenté sur une monnaie de Damastium, 877. — Les *lateres* de l'*ærarium Saturni*, à Rome, 878. — L'or ἐν ῥηγλίοις et ἐν ὀλοκοτίνοις, 880. — Les lingots d'or de l'atelier de Sirmium, trouvés à Haromszeker, 881. — Explication des estampilles qui les recouvrent, 883. — La vérification *ad digma*, 885. — Lingots d'argent trouvés en Égypte, 886. — Lingots d'argent estampillés, du musée de Hanovre, 886. — Explication de leurs estampilles, 887. — *Argentum pusulatum* ou *pustulatum*, 888. — Les lettres PS sur les monnaies d'argent, 889. — Les lettres OB sur les monnaies d'or, 890. — *Aurum obryzum, obryziatum*, 890 à 893. — Lingots d'argent estampillés, du Musée britannique, 893. — Explication de leurs inscriptions, 893. — Lingots de bronze préparés pour la frappe monétaire, 895. — Lingot monétaire du Brésil portant des estampilles comparables à celles de l'antiquité, 896.

§. IV. — **Les coins monétaires et la frappe au marteau** .... 897 à 948

Les plus grosses pièces frappées dans l'antiquité, 898. — Peinture murale de Pompéi représentant des Amours monnayeurs, 898. — Le denier de T. Carisius, 901. — L'enclume monétaire, 902. — Monnaie de Pæstum, 903. — Tessère du musée de Vienne, 905. — Coin monétaire de Philippe de Macédoine, 905. — Coin de la reine Bérénice II, 905 à 907. — Coins monétaires gaulois, 907. — Coins monétaires du haut Empire, 908. — Coin d'un *aureus* de Constant Ier en forme de tenaille, 911. — Coin monétaire de Faustine la Jeune, au musée de Lyon, 913. — Coins monétaires de Victorine, la Mère

CHAPITRE IV

MÉTALLURGIE ET PRODUCTION TECHNIQUE DE LA MONNAIE

§ I. — **Provenance des métaux monnayés dans l'antiquité** .... 773 à 806

Les mines d'or et d'argent connues des Anciens, 773. — Les mines d'or de l'Egypte, 775. — Celles de l'Arabie, 778. — Celles de l'Inde, 779. — Le mythe de la Toison d'or, 779. — Les mines de l'Asie mineure, 780. — Le Laurium, 781. — Les monts Bermion et Pangée, 782. — Les mines de la Dalmatie et de la Pannonie, 783. — Celles des Alpes, 783. — Les Taurisci Norici, 784. — La *Gallia aurifera*, 785. — La Grande Bretagne, 786. — Les mines d'Espagne, 786. — L'Afrique, 787. — Le métier d'orpailleur, 788. — Le travail d'exploitation des mines du Laurium, 789. — Celui des mines de la haute Egypte, 793. — Celui des mines d'Espagne, 794. — Manipulations du minerai sorti de la mine, 796. — La coupellation, 798. — L'*aurum obryzum*, *ad obrussam*, 798. — L'administration et les revenus des mines 799. — Les μεταλλεῖς, 800. — Les *publicani metallorum*, 801. — Le *procurator metallorum*, 801. — Les monnaies des mines, 802. — Les bénéfices de l'exploitation, 804. — L'épuisement des mines de l'antiquité, 806.

II. — **Aperçu de la fabrication monétaire chez les modernes** .... 807 à 832

Le poinçon de la garantie, 808. — Le droit de brassage, 808. — L'affinage ou l'essayage, 809. — La fusion et la frappe, 810. — Le cordonnage et le blanchiment, 811. — La frappe au marteau, 812. — La délivrance, 814. — Denier de Louis le Débonnaire, 815. — Chapiteau de l'église Saint-Georges de Bocherville, 815. — Sceau de la monnaie d'Orviéto, 815. — Sceau de Houdaut, monnayeur d'Avallon, 816. — L'atelier monétaire de Francfort sur le Mein, en 1568, 817. — Vue d'un atelier monétaire sous Louis XII, 819. — Instruments du monnayage au moyen âge, 821. — Les corporations ou *Serments*, 822. — Les ateliers de France, leurs *différents* et les *points secrets*, 823. — Les réformes de François Ier et de Henri II, 824. — La *Monnaie au moulin*, du Louvre, 825. — La fabrication des coins d'acier, 826. — Les presses monétaires, 828. — La Cour des Monnaies, 829. — Le droit de *pied-fort*, 830. — L'administration des monnaies en France, 830. — Le régime de l'entreprise et celui de la régie, 831. — Les *différents* gravés sur les monnaies modernes, 831.

§ III. — **Les ateliers monétaires chez les Grecs** .... 832 à 846

L'Hôtel des monnaies, chez les Grecs, 832. — Les magistrats et leurs *différents* monétaires, 834. — L'ἀργυροκοπεῖον d'Athènes, 836. — Le temple du héros stéphanéphore, 837. — Les stratèges athéniens signant les monnaies,

sous Valentinien Ier, 984. — L'atelier d'Alexandrie, son histoire, 985. — L'atelier d'Amiens, 987. — L'atelier d'Antioche, 988. — La 9e officine correspondant à Θ, initiale de θάνατος, 990. — *Antiochiæ obryzum*, 993. — Atelier d'Aquilée, 994. — *Aquileiæ pusulatum* et *obryzum*, 996. — Atelier d'Arles, 996. — *Arelate pusulatum*, 997. — Atelier de Camalodunum, 998. — Atelier de Carthage, 998. — *Percussum Karthagine*, 999. — Les lettres secrètes des noms *Jovius* et *Herculius*, 1000. — Atelier de *Colonia Agrippina* (Cologne), 1005. — Atelier de Constantinople, 1005. — *Conob* signifie *Constantinopoli obryzum* ou *obryziatum*, 1007. — Atelier de Cyzique, 1007. — Atelier d'Héraclée (Thrace), 1009. — Atelier de *Londinum* (Londres), 1010. — *Percussum Londini*, 1010. — *Augustæ obryziatum*, 1011. — Atelier de Lyon, 1011. — Les *Tres Galliæ*, sur les monnaies de Néron et de ses successeurs, 1013. — *Percussum Lugduni*, 1015. — *Lugduni pusulatum*, 1016. — Atelier de Milan, 1016. — Atelier de Narbonne, 1017. — Atelier de Nicomédie, 1019. — Atelier d'Ostie, 1020. — *Percussum Ostiæ*, 1021. — Atelier de Ravenne, 1021. — *Ravennæ pusulatum*, 1022. — Atelier de Serdica, 1022. — Les lettres secrètes empruntées aux noms *Jovius* et *Herculius*, 1024. — Atelier de Sirmium, 1026. — *Sirmii obryziatum*, 1026. — Atelier de Siscia, 1027. — *Sisciæ pusulatum*, 1030. — Atelier de Tarragone, 1030. — Les lettres du nom *Aequitius* employées comme marques secrètes d'émissions ou d'officines, 1033. — *Percussum Tarragonæ*, 1035. — Atelier de Thessalonique, 1035. — *Thessalonicæ obryziatum* ou *pusulatum*, 1037. — Atelier de Trèves, 1037. — *Percussum Treveris*, 1038. — *Treveris obryziatum*, 1039. — Atelier de Tripoli (Syrie), 1040. — Atelier de Vienne (Dauphiné), 1041. — Liste des ateliers de l'empire byzantin, 1042.

FIN DES TABLES DU TOME PREMIER.

des camps, conservés à l'atelier de Trèves, 914. — L'acier dans l'antiquité, 915. — Fabrication des grands médaillons de Syracuse, 916. — Gravure des coins, 917. — Intervention des lithoglyphes, 919. — Poinçons mobiles pour les lettres des légendes, 921. — Fautes manifestes des graveurs, 922. — Retouches des coins erronés, 926. — Forme globuleuse donnée au flan, avant la frappe, 927. — Petites réglettes métalliques dans lesquelles on découpait les flans monétaires, 929. — Le carré creux de certaines monnaies grecques, 930. — Le type en relief des mêmes monnaies, 931. — Les monnaies à flan concave, 933. — Les *incusi nummi*, 933. — Pièces à revers lisse, 934. — Monnaies frappées avec des coins ébréchés ou fendillés, 936. — Explication technique des bords fendillés et rugueux de certaines monnaies, 937. — Les monnaies surfrappées, 938. — Les monnaies tréflées, 940. — Le découpage des flans à l'emporte-pièce, 941. — Explication technique du trou central qu'on voit sur certaines monnaies grecques, 941. — Pièces ayant une tranche en biseau, 942. — Tranche en quart de rond, 943. — Tranche cisaillée, 943. — Monnaies romaines en deux métaux, cuivre jaune et cuivre rouge, 944. — Monnaies hybrides, 944. — Monnaies incuses par accident de frappe, 945. — Essais monétaires sur flans larges. 945. — Modèles de monnaies pour les ateliers, 947. — Le médaillon en plomb représentant Dioclétien et Maximien Hercule à Mayence, 947. — Martelage et érasement du nom et de l'effigie de Géta sur certaines pièces, 948.

§. VII. — **Les monnaies coulées**.. 949 à 966.

Les monnaies coulées sont l'exception dans l'antiquité, 949. — Exemple emprunté aux monnaies de la Chine, 949. — Les lingots monétaires en bronze de l'Italie primitive, 951. — Monnaies gauloises coulées, 952. — Monnaies coulées du haut Empire, 953. — Billon coulé, à partir de l'époque de Septime Sévère, 954. — Moules en terre cuite, 955. — La grande trouvaille de moules en terre cuite faite à Damery, 960. — Les faux monnayeurs, 964. — Mesures législatives prises pour réprimer le monnayage privé, 965. — Tessères et jetons de bronze coulés, 966.

§. VIII. — **Les marques d'ateliers et les différents monétaires sous l'Empire romain**.. 967 à 1044

Difficultés d'interprétation des symboles et monogrammes gravés dans le champ des monnaies grecques, 967. — Monnaies romaines frappées hors de Rome, 968. — Les *nummi castrenses*, 968. — Ateliers romains provinciaux sous le haut Empire, 968. — Les premières marques d'ateliers sur les monnaies romaines, 970. — L'atelier de Rome, son histoire, 971. — Les types de Junon Moneta et de Moneta, 973. — Les trois Monnaies, 974. — Les diverses officines de l'atelier de Rome, 975. — *Romæ percussum*, 976. — Les lettres du mot *Aequiti*, distribuées comme lettres secrètes d'officines et d'émissions, 978. — Le foudre et la massue sur les monnaies de Dioclétien et de ses associés à l'empire, 980. — *Romæ pusulatum*

ERRATA

P. 21, ligne 13,	*au lieu de :*	Rhode	*lisez :*	Rohde.
35, ligne 6,	—	*Amphictions*	—	*Amphyctions.*
40, — 12,	—	*Justicia,*	—	*Justitia.*
55, — 16,	—	Nævius,	—	Navius.
154, dernière ligne, note	—	Baudelot de Dairv	—	Baudelot de Dairval.
187, avant-dernière ligne,	—	Viczay,	—	Wiczay.
279, ligne 19,	—	Cartimanda,	—	Cartimandua.
318, — 18,	—	Welz,	—	Welzl.
340, — 8,	—	Rhode,	—	Rohde.
400, — 8,	—	40,	—	10.
463, — 18,	—	Dechalque,	—	Dichalque.
590, — 9,	—	*gallieus,*	—	*gallicus.*
692, — 20,	—	ΔΙΑΠΡΕΗΩΝ,	—	ΔΙΑΠΡΕΠΩΝ.
700, avant-dernière ligne,	—	'Αντιγονί(ς),	—	'Αντιγονίς.
780, ligne 2,	—	Phryxus,	—	Phrixus.
815, — 5,	—	Débonuaire,	—	Débonnaire.
876, — 10,	—	*Roma,*	—	*Romæ.*
984, — 16,	—	*Roma,*	—	*Romæ.*

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Régis Marchessou, boulevard Carnot, 23.